



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

B

1,037,700

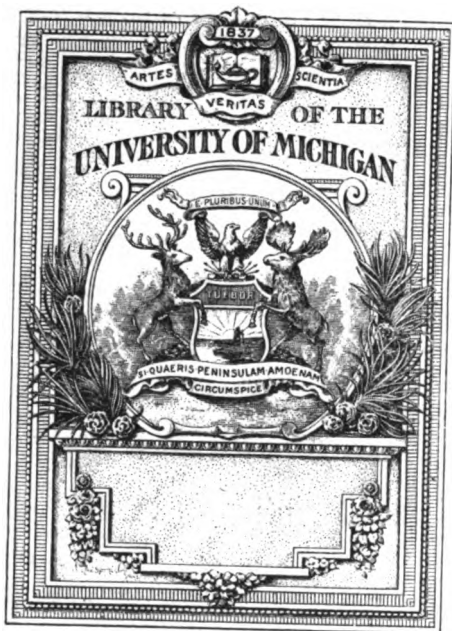


COURIER

BOOK BINDERY,

Ann Arbor, Mich

C.



whole sea v.197
2d Jan v.93

840.6
R46
DJ

Brown

REVUE
DES
DEUX MONDES

XLI^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME XCIII. — 1^{er} MAI 1871.

1



7724



REVUE

DES

DEUX MONDES



XLI^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-TREIZIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

—
1871

FRANCIA

PREMIÈRE PARTIE.

Le jeudi 31 mars 1814, la population de Paris s'entassait sur le passage d'un étrange cortège. Le tsar Alexandre, ayant à sa droite le roi de Prusse et à sa gauche le prince de Schwarzenberg, représentant de l'empereur d'Autriche, s'avancait lentement à cheval, suivi d'un brillant état-major et d'une escorte de cinquante mille hommes d'élite, à travers le faubourg Saint-Martin. Le tsar était calme en apparence. Il jouait un grand rôle, celui de vainqueur magnanime, et il le jouait bien. Son escorte était grave, ses soldats majestueux. La foule était muette.

C'est qu'au lendemain d'un héroïque combat des dernières légions de l'empire, on avait abandonné et livré la partie généreuse de la population à l'humiliante clémence du vainqueur. C'est que, comme toujours, en refusant au peuple le droit et les moyens de se défendre lui-même, en se méfiant de lui, en lui refusant des armes, on s'était perdu. Son silence fut donc sa seule protestation, sa tristesse fut sa seule gloire. Au moins celle-là reste pure dans le souvenir de ceux qui ont vu ces choses.

Sur le flanc du merveilleux état-major impérial, un jeune officier russe d'une beauté remarquable contenait avec peine la fougue de son cheval. L'homme était de haute taille, mince, et d'autant plus serré dans sa ceinture d'ordonnance, dont les épais glands d'or retombaient sur sa cuisse, comme celle des mystérieux personnages qu'on voit défilier sur les bas-reliefs perses de la décadence; peut-être même un antiquaire eût-il pu retrouver dans les traits et dans les ornemens du jeune officier un dernier reflet du type et du goût de l'Orient barbare.

Il appartenait aux races méridionales que la conquête ou les al-

liances ont insensiblement fondues dans l'empire russe. Il avait la beauté du profil, l'imposante largeur des yeux, l'épaisseur des lèvres, la force un peu exagérée des muscles, tempérée par l'élégance des formes modernes. La civilisation avait allégé la puissance du colosse. Ce qui en restait conservait quelque chose d'étrange et de saisissant qui attirait et fixait les regards, même après la surprise et l'attention accaparées d'abord par le tsar en personne.

Le cheval monté par ce jeune homme s'impatientait de la lenteur du défilé; on eût dit que, ne comprenant rien à l'étiquette observée, il voulait s'élancer en vainqueur dans la cité domptée, et fouler les vaincus sous son galop sauvage. Aussi son cavalier, craignant de lui voir rompre son rang et d'attirer sur lui un regard mécontent de ses supérieurs, le contenait-il avec un soin qui l'absorbait, et ne lui permettait guère de se rendre compte de l'accueil morne, douloureux, parfois menaçant de la population.

Le tsar, qui observait tout avec finesse et prudence, ne s'y méprenait pas, et ne réussissait pas à cacher entièrement ses appréhensions. La foule devenait si compacte, que, si elle se fût resserrée sur les vainqueurs (l'un d'eux l'a raconté textuellement), ils eussent été étouffés sans pouvoir faire usage de leurs armes. Cette foulée, volontaire ou non, n'eût pas fait le compte du principal triomphateur. Il voulait entrer dans Paris comme l'ange sauveur des nations, c'est-à-dire comme le chef de la coalition européenne. Il avait tout préparé naïvement pour cette grande et cruelle comédie. La moindre émotion un peu vive du public pouvait faire manquer son plan de mise en scène.

Cette émotion faillit se produire par la faute du jeune cavalier que nous avons sommairement décrit. Dans un moment où sa monture semblait s'apaiser, une jeune fille, poussée par l'affluence ou entraînée par la curiosité, se trouva dépasser la ligne des gardes nationaux qui maintenaient l'ordre, c'est-à-dire le silence et la tristesse des spectateurs. Peut-être qu'un léger frôlement de son châle bleu ou de sa robe blanche effraya le cheval ombrageux; il se cabra furieusement, un de ses genoux fièrement enlevés atteignit l'épaule de la Parisienne, qui chancela, et fut retenue par un groupe de faubouriens serrés derrière elle. Était-elle blessée ou seulement meurtrie? La consigne ne permettait pas au jeune Russe de s'arrêter une demi-seconde pour s'en assurer: il escortait le tout-puissant tsar, il ne devait pas se retourner, il ne devait pas même voir. Pourtant il se retourna, il regarda, et il suivit des yeux aussi longtemps qu'il le put le groupe ému qu'il laissait derrière lui. La grisette, car ce n'était qu'une grisette, avait été enlevée par plusieurs paires de bras vigoureux; en un clin d'œil, elle avait été transportée dans un estaminet qui se trouvait là. La foule s'était instantanément

resserrée sur le vide fait dans sa masse par l'incident rapide. Un instant, quelques exclamations de haine et de colère s'étaient élevées, et, pour peu qu'on y eût répondu dans les rangs étrangers, l'indignation se fût peut-être allumée comme une traînée de poudre. Le tsar, qui voyait et entendait tout sans perdre son vague et implacable sourire, n'eut pas besoin d'un geste pour contenir ses cohortes; on savait ses intentions. Aucune des personnes de sa suite ne parut s'apercevoir des regards de menace qui embrasaient certaines physionomies. Quelques imprécations inarticulées, quelques poings énergiquement dressés, se perdirent dans l'éloignement. L'officier, cause involontaire de ce scandale, se flatta que ni le tsar, ni aucun de ses généraux n'en avait pris note; mais le gouvernement russe a des yeux dans le dos. La note était prise: le tsar devait connaître le crime du jeune étourdi qui avait eu la coquetterie de choisir pour ce jour de triomphe la plus belle et la moins disciplinée de ses montures de service. En outre il serait informé de l'expression de regret et de chagrin que le jeune homme n'avait pas eu l'expérience de dissimuler. Ceux qui firent ce rapport crurent aggraver la faute en donnant ce dernier renseignement. Ils se trompaient. Le choix du cheval indompté fut regardé comme punissable, le regret manifesté rentra dans la comédie de sentiment dont les Parisiens devaient être touchés. L'inconvenance d'une émotion quelconque dans les rangs de l'escorte impériale ne fut donc pas prise en mauvaise part.

Quand le défilé ennemi déboucha sur le boulevard, la scène changea comme par magie.

A mesure qu'on avançait vers les quartiers riches, l'entente se faisait, l'étranger respirait; puis tout à coup la fusion se fit, non sans honte, mais sans scrupule. L'élément royaliste jetait le masque, et se précipitait dans les bras du vainqueur. L'émotion avait gagné la masse. On n'y songeait pas aux Bourbons, on n'y croyait pas encore, on ne les connaissait pas; mais on aimait Alexandre, et les femmes sans cœur qui se jetaient sous ses pieds en lui demandant un roi ne furent ni repoussées, ni insultées par la garde nationale, qui regardait tristement, croyant qu'on remerciait simplement l'étranger de n'avoir pas saccagé Paris. Ils trouvaient cette reconnaissance puérile et outrée; ils ne voyaient pas encore que cette joie folle applaudissait à l'abaissement de la France.

Le jeune officier russe qui avait failli compromettre toute la représentation de cette triste comédie, où tant d'acteurs jouaient un rôle de comparses sans savoir le mot de la pièce, essayait en vain de comprendre ce qu'il voyait à Paris, lui qui avait vu brûler Moscou, et qui avait compris! C'était un esprit aussi réfléchi que pouvaient le permettre l'éducation toute militaire qu'il avait reçue et l'époque agitée, vraiment terrible, où sa jeunesse se développait. Il suppléait

aux facultés de raisonnement philosophique qui lui manquaient par la subtile pénétration de sa race et la défiance cauteleuse de son milieu. Il avait vu et il voyait à deux années de distance les deux extrêmes du sentiment patriotique : le riche et industriel Moscou brûlé par haine de l'étranger, dévouement sauvage et sublime qui l'avait frappé d'horreur et d'admiration, — le brillant et splendide Paris sacrifiant l'honneur à l'humanité, et regardant comme un devoir de sauver à tout prix la civilisation dont il est l'inépuisable source. Ce Russe était à beaucoup d'égards sauvage lui-même, et il se crut en droit de mépriser profondément Paris et la France.

Il ne se disait pas que Moscou ne s'était pas détruit de ses propres mains, et que les peuples esclaves n'ont pas à être consultés; ils sont héroïques bon gré mal gré, et n'ont point à se vanter de leurs involontaires sacrifices. Il ne savait point que Paris n'avait pas été consulté pour se rendre, plus que Moscou pour être brûlé, que la France n'était que très relativement un peuple libre, qu'on spéculait en haut lieu de ses destinées, et que la majorité des Parisiens eût été dès lors aussi héroïque qu'elle l'est de nos jours (1).

Pas plus que l'habitant de la France, l'étranger venu des rives du Tanaïs ne pénétrait dans le secret de l'histoire. Au moment de la brutalité de son cheval, il avait compris le Parisien du faubourg. Il avait lu sur son front soucieux, dans ses yeux courroucés. Il s'était dit : ce peuple a été trahi, vendu peut-être! En présence des honteuses sympathies de la noblesse, il ne comprenait plus. Il se disait : cette population est lâche. Au lieu de la caresser, notre tsar devrait la fouler aux pieds et lui cracher au visage.

Alors les sentimens humains et généreux se trouvant étouffés et comme avilis dans son cœur par le spectacle d'une lâcheté inouïe, il se trouva lui-même en proie à l'enivrement des instincts sauvages. Il se dit que cette ville était riante et folle, que cette population était facile et corrompue, que les femmes qui venaient s'offrir et s'attacher elles-mêmes au char du vainqueur étaient de beaux trophées. Dès lors, tout au désir farouche, à la soif des jouissances, il traversa Paris, l'œil enflammé, la narine frémissante, et le cœur hautain.

Le tsar, refusant avec une modestie habile d'entrer aux Tuileries, alla aux Champs-Élysées passer la revue de sa magnifique armée d'élite, donnant jusqu'au bout le spectacle à ces Parisiens avides de spectacles; après quoi, il se disposait à occuper l'hôtel de l'Élysée.

En ce moment, il eut à régler deux détails d'importance fort

(1) Janvier 1871.

inégal. Le premier fut à propos d'un avis qu'on lui avait transmis pendant la revue : suivant ce faux avis, il n'y avait point de sécurité pour lui à l'Élysée, le palais était miné. On avait sur-le-champ dépêché vers M. de Talleyrand, qui avait offert son propre palais. Le tsar accepta, ravi de se trouver là au centre de ceux qui allaient lui livrer la France; puis il jeta les yeux sur l'autre avis concernant le jeune prince Mourzakine, qui s'était si mal comporté en traversant le faubourg Saint-Martin. — Qu'il aille loger où bon lui semblera, répondit le souverain, et qu'il y garde les arrêts pendant trois jours. — Puis, remontant à cheval avec son état-major, il retourna à la place de la Concorde, d'où il se rendit à pied chez M. de Talleyrand. Ses soldats avaient reçu l'ordre de camper sur les places publiques. L'habitant, traité avec tant de courtoisie, admirait avec stupeur ces belles troupes si bien disciplinées, qui ne prenaient possession que du pavé de la ville et qui installaient là leurs cantines sans rien exiger en apparence. Le *budaud* de Paris admira, se réjouit, et s'imagina que l'invasion ne lui coûterait rien.

Quant au jeune officier attaché à l'état-major, exclus de l'hôtel où allait résider son empereur, il se crut radicalement disgracié, et il en cherchait la cause lorsque son oncle, le comte Ogokskoï, aide-de-camp du tsar, lui dit à voix basse en passant : — Tu as des ennemis auprès du *père*, mais ne crains rien. Il te connaît et il t'aime. C'est pour te préserver d'eux qu'il t'éloigne. Ne repars pas de quelques jours, mais fais-moi savoir où tu demeures.

— Je n'en sais rien encore, répondit le jeune homme avec une résignation fataliste, Dieu y pourvoira !

Il avait à peine prononcé ces mots qu'un jockey de bonne mine se présenta, et lui remit le message suivant : « La marquise de Thièvre se rappelle avec plaisir qu'elle est par alliance parente du prince Mourzakine; elle me charge de l'inviter à venir prendre son gîte à l'hôtel de Thièvre, et je joins mes instances aux siennes. »

Le billet était signé *Marquis de Thièvre*.

Mourzakine communiqua ce billet à son oncle, qui le lui rendit en souriant, et lui promit d'aller le voir aussitôt qu'il aurait un moment de liberté. Mourzakine fit signe à son heïduque cosaque, et suivit le jockey, qui était bien monté, et qui les conduisit en peu d'instans à l'hôtel de Thièvre, au faubourg Saint-Germain.

Un bel hôtel, style Louis XIV, situé entre cour et jardin, jardin mystérieux étouffé sous de grands arbres, rez-de-chaussée élevé sur un perron seigneurial, larges entrées, tapis moelleux, salle à manger déjà richement servie, un salon très confortable et de grande tournure, voilà ce que vit confusément Diomède Mourzakine, car il s'appelait modestement de son petit nom *Diomède*,

filz de Diomède, Diomid Diomiditch. Le marquis de Thièvre vint à sa rencontre les bras ouverts. C'était un vilain petit homme de cinquante ans, maigre, vif, l'œil très noir, le teint très blême, avec une perruque noire aussi, mais d'un noir invraisemblable, un habit noir raide et serré, la culotte et les bas noirs, un jabot très blanc, rien qui ne fût crûment noir ou blanc dans sa mince personne : c'était une pie pour le plumage, le babil et la vivacité.

Il parla beaucoup, et de la manière la plus courtoise, la plus empressée. Mourzakine savait le français aussi bien que possible, c'est-à-dire qu'il le parlait avec plus de facilité que le russe proprement dit, car il était né dans la Petite-Russie et avait dû faire de grands efforts pour corriger son accent méridional ; mais ni en russe, ni en français, il n'était capable de bien comprendre une élocution aussi abondante et aussi précipitée que celle de son nouvel hôte, et, ne saisissant que quelques mots dans chaque phrase, il lui répondit un peu au hasard. Il comprit seulement que le marquis se démenait pour établir leur parenté, et lui citait, en les estropiant d'une manière indigne, les noms des personnes de sa famille qui avaient établi au temps de l'émigration française des relations, et par suite une alliance avec une demoiselle apparentée à la famille de M^{me} de Thièvre. Mourzakine n'avait aucune notion de cette alliance, et allait avouer ingénument qu'il la croyait au moins fort éloignée, quand la marquise entra, et lui fit un accueil moins loquace, mais non moins affectueux que son mari. La marquise était belle et jeune; ce détail effaça promptement les scrupules du prince russe. Il feignit d'être parfaitement au courant, et ne se gêna point pour accepter le titre de cousin que lui donnait la marquise en exigeant qu'il l'appelât sa cousine, ce qu'il ne put faire sans blaiser un peu. Les rapports ainsi établis en quelques minutes, le marquis le conduisit à un très bel appartement qui lui était destiné, et où il trouva son cosaque occupé à ouvrir sa valise en attendant l'arrivée de ses malles, qu'on était allé chercher. Le marquis mit en outre à sa disposition un vieux valet de chambre de confiance qui, ayant voyagé, avait retenu quelques mots d'allemand, et s'imaginait pouvoir s'entendre avec le cosaque, illusion naïve à laquelle il lui fallut promptement renoncer; mais, croyant avoir affaire à quelque prince régnant dans la personne de Mourzakine, le vieux serviteur resta debout derrière lui, suivant des yeux tous ses mouvemens et cherchant à deviner en quoi il pourrait lui être utile ou agréable.

A vrai dire, le Diomède barbare aurait eu grand besoin de son secours pour comprendre l'usage et l'importance des objets de luxe et de toilette mis à sa disposition. Il déboucha plusieurs flacons, reculant avec méfiance devant les parfums les plus suaves, et cherchant celui qui devait, selon lui, représenter le suprême bon ton,

la vulgaire eau de Cologne. Il redouta les pâtes et les pommades d'une exquise fraîcheur, qui lui firent l'effet d'être éventées, parce qu'il était habitué aux produits rancis de son bagage ambulante. Enfin, s'étant accommodé du mieux qu'il put pour faire disparaître la poussière de sa chevelure et de son brillant uniforme, il retournait au salon, lorsque, se voyant toujours suivi du domestique français, il se rappela qu'il avait un service à lui demander. Il commença par lui demander son nom, à quoi le serviteur répondit simplement : Martin. — Eh bien ! Martin, faites-moi le plaisir d'envoyer une personne faubourg Saint-Martin, numéro, ... je ne sais plus ; c'est un petit café où l'on fume ; ... il y a des queues de billard peintes sur la devanture, c'est le plus proche du boulevard en arrivant par le faubourg.

— On trouvera ça, répondit gravement Martin.

— Oui, il faut trouver ça, reprit le prince, et il faut s'informer d'une personne dont je ne sais pas le nom : une jeune fille de seize ou dix-sept ans, habillée de blanc et de bleu, assez jolie.

Martin ne put réprimer un sourire que Mourzakine comprit très vite. — Ce n'est pas une... *fantaisie*, continua-t-il. Mon cheval en passant a fait tomber cette personne ; on l'a emportée dans le café : je veux savoir si elle est blessée, et lui faire *tenir* mes excuses, ou un secours, si elle en a besoin.

C'était parler en prince. Martin, redevenu sérieux, s'inclina profondément, et se disposa à obéir sans retard.

M. de Thièvre, après avoir été un des satisfaits de l'empire par la restitution de ses biens après l'émigration de sa famille, était un des mécontents de la fin. Avidé d'honneurs et d'influence, il avait sollicité une place importante qu'il n'avait pas obtenue, parce qu'en se précipitant les événements désastreux n'avaient pas permis de contenter tout le monde. Initié aux efforts des royalistes pour amener par surprise une restauration royale, il s'était jeté avec ardeur dans l'entreprise, et il était de ceux qui avaient fait aux alliés l'accueil que l'on sait. Il devait à sa femme l'heureuse idée d'offrir sa maison au premier Russe tant soit peu important dont il pourrait s'emparer. La marquise, à pied, aux Champs-Élysées, avait été admirer la revue. Elle avait été frappée de la belle taille et de la belle figure de Mourzakine. Elle avait réussi à savoir son nom, et ce nom ne lui était pas inconnu ; elle avait réellement une parente mariée en Russie qui lui avait écrit quelquefois, qui s'appelait Mourzakine, et qui était ou pouvait être parente du jeune prince. Du moment qu'il était prince, il n'y avait aucun inconvénient à réclamer la parenté, et du moment qu'il était un des plus beaux hommes de l'armée, il n'y avait rien de désagréable à l'avoir pour hôte.

La marquise avait vingt-deux ans; elle était blanche et blonde, un peu grosse pour le costume étriqué que l'on portait alors, mais assez grande pour conserver une réelle élégance de formes et d'allures. Elle ne pouvait souffrir son petit mari, ce qui ne l'empêchait pas de s'entendre avec lui parfaitement pour tirer de toute situation donnée le meilleur parti possible. Légère pourtant et très dissipée, elle portait dans son ambition et dans ses convoitises d'argent une frivolité absolue. Il ne s'agissait pas pour elle d'intriguer habilement pour assurer une fortune aux enfans qu'elle n'avait pas ou à la vieillesse qu'elle ne voulait pas prévoir. Il s'agissait de plaire pour passer agréablement la vie, de mener grand train et de pouvoir faire des dettes sans trop d'inquiétude, enfin de prendre rang à une cour quelconque, pourvu qu'on y pût étaler un grand luxe et y placer sa beauté sur un piédestal élevé au-dessus de la foule.

Elle n'avait pas de noble race, elle avait apporté sa brillante jeunesse avec une grosse fortune à un époux peu séduisant, uniquement pour être marquise, et il n'eût pas fallu lui demander pourquoi elle tenait tant à un titre, elle n'en savait rien. Elle avait assez d'esprit pour le babil; son intelligence pour le raisonnement était nulle. Toujours en l'air, toujours occupée de caquets et de toilettes, elle n'avait qu'une idée : surpasser les autres femmes, être au moins une des plus remarquées.

Avec ce goût pour le bruit et le clinquant, il eût été bien difficile qu'elle ne fût pas fortement engouée du militaire en général. Un temps n'était pas bien loin où elle avait été fière de valser avec les beaux officiers de l'empire; elle avait eu du regret lorsque son mari lui avait prescrit de boudier l'empire. Elle était donc ivre de joie en voyant surgir une armée nouvelle avec des plumets, des titres, des galons et des noms nouveaux; toute cette ivresse était à la surface, le cœur ou les sens n'y jouaient qu'un rôle secondaire. La marquise était sage, c'est-à-dire qu'elle n'avait jamais eu d'amant; elle était comme habituée à se sentir éprise de tous les hommes capables de plaire, mais sans en aimer assez un seul pour s'engager à n'aimer que lui. Elle eût pu être une femme galante, car ses sens parlaient quelquefois malgré elle; mais elle n'eût pas eu le courage de ses passions, et un grand fonds d'égoïsme l'avait préservée de tout ce qui peut engager et compromettre.

Elle reçut donc Mourzakine avec autant de satisfaction que d'imprévoyance. — Je l'aimerai, je l'aime, se disait-elle dès le premier jour; mais c'est un oiseau de passage, et il ne faudra pas l'aimer trop. Ne pas trop aimer lui avait toujours été plus ou moins facile; elle ne s'était jamais trouvée aux prises avec une volonté bien persistante en fait d'amour. Le Français de ce temps-là n'avait

point passé par le romantisme; il se ressentait plus qu'on ne pense des mœurs légères du directoire, lesquelles n'étaient elles-mêmes qu'un retour aux mœurs de la régence. La vie d'aventures et de conquêtes avait ajouté à cette disposition au sensualisme quelque chose de brutal et de pressé qui ne rendait pas l'homme bien dangereux pour la femme prudente. Dans les temps de grandes préoccupations guerrières et sociales, il n'y a pas beaucoup de place pour les passions profondes, non plus que pour les tendresses prolongées.

Rien ne ressemblait moins à un Français qu'un Russe de cette époque. C'est à cause de leur facilité à parler notre langue, à se plier à nos usages, qu'on les appela chez nous les Français du nord; mais jamais l'identification ne fut plus lointaine et plus impossible. Ils ne pouvaient prendre de nous que ce qui nous faisait le moins d'honneur alors, l'amabilité.

Mourzakine n'était pourtant pas un vrai Russe. Géorgien d'origine, peut-être Kurde ou Persan en remontant plus haut, Moscovite d'éducation, il n'avait jamais vu Pétersbourg, et ne se trouvait que par les hasards de la guerre et la protection de son oncle Ogokskoï placé sous les yeux du tsar. Sans la guerre, privé de fortune comme il l'était, il eût végété dans d'obscurs et pénibles emplois militaires aux frontières asiatiques, à moins que, comme il en avait été tenté quelquefois dans son adolescence, il n'eût franchi cette frontière pour se jeter dans la vie d'héroïques aventures de ses aïeux indépendans; mais il s'était distingué à la bataille de la Moskowa, et plus tard il s'était battu comme un lion sous les yeux du maître. Dès lors, il lui appartenait corps et âme. Il était bien et dûment baptisé Russe par le sang français qu'il avait versé; il était rivé à jamais, lui et sa postérité, au joug de ce qu'on appelle en Russie la civilisation, c'est-à-dire le culte aveugle de la puissance absolue. Il faut monter plus haut que ne le pouvait faire Mourzakine pour disposer de cette puissance par le fer ou le poison.

Sa volonté, à lui, ne pouvait s'exercer que sur sa propre destinée; mais qu'elles sont tenaces et patientes, ces énergies qui consistent à écraser les plus faibles pour se rattacher aux plus forts! C'est toute la science de la vie chez les Russes; mais c'est une science incompatible avec notre caractère et nos habitudes. Nous savons bien aussi plier déplorablement sous les maîtres; mais nous nous lassons d'eux avec une merveilleuse facilité, et, quand la mesure est comble, nous sacrifions nos intérêts personnels au besoin de reprendre possession de nous-mêmes (1).

(1) Tourguénef, qui connaît bien la France, a créé en maître le personnage du Russe intelligent, qui ne peut rien être en Russie parce qu'il a la nature du Français. Relisez les dernières pages de l'admirable roman : *Dimitri Roudine*.

Beau comme il l'était, Diomède Mourzakine avait eu partout de faciles succès auprès des femmes de toute classe et de tout pays. Trop prudent pour produire sa fatuité au grand jour, il la nourrissait en lui secrète, énorme. Dès le premier coup d'œil, il courva sensuellement des yeux la belle marquise comme une proie qui lui était dévolue. Il comprit en une heure qu'elle n'aimait pas son mari, qu'elle n'était pas dévote, la dévotion de commande n'était pas encore à l'ordre du jour, qu'elle était très vivante, nullement prude, et qu'il lui plaisait irrésistiblement. Il ne fit donc pas grand frais le premier jour, s'imaginant qu'il lui suffisait de se montrer pour être heureux à bref délai.

Il ne savait pas du tout ce que c'est qu'une Française coquette et ce qu'il y a de résistance dans son abandon apparent. Horriblement fatigué, il fit des vœux sincères pour n'être pas troublé la première nuit, et ce fut avec surprise qu'il s'éveilla le lendemain sans qu'aucun mouvement furtif eût troublé le silence de son appartement. La première personne qui vint à son coup de sonnette fut le ponctuel Martin, qui, ne sachant quel titre lui donner, le traita d'excellence à tout hasard. — J'ai fait moi-même la commission, lui dit-il, j'ai pris un fiacre, je me suis rendu au faubourg Saint-Martin, j'ai trouvé l'estaminet.

— *L'esta...* Comment dites-vous?

— Ces cafés de petites gens s'appellent des estaminets. On y fume et on joue au billard.

— C'est bien, merci. Après?

— Je me suis informé de l'accident. Il n'y avait rien de grave. La petite personne n'a pas eu de mal; on lui a fait boire un peu de liqueur, et elle a pu remonter chez elle, car elle demeure précisément dans la maison.

— Vous eussiez dû monter la voir. Cela m'eût fait plaisir.

— Je n'y ai pas manqué, excellence. Je suis monté... Ah! bien haut, un affreux escalier. J'ai trouvé la... demoiselle, une petite grisette, occupée à repasser ses nippes. Je l'ai informée des bontés que le prince Mourzakine daigne avoir pour elle.

— Et qu'a-t-elle répondu?

— Une chose très plaisante. Dites à ce prince que je le remercie, que je n'ai besoin de rien, mais que je voudrais le voir.

— J'irais volontiers, si je n'étais retenu...

Mourzakine allait dire aux arrêts; mais il ne jugea pas utile d'initier Martin à cette circonstance, et d'ailleurs Martin ne lui en donna pas le temps. — Votre excellence, s'écria-t-il, ne peut pas aller dans ce taudis, et il ne serait peut-être pas prudent encore de parcourir ces bas quartiers. D'ailleurs votre excellence n'a pas à répondre à une aussi sottise demande. Moi, je n'ai pas répondu.

— Il faudrait pourtant répondre, dit Mourzakine, comme frappé d'une idée subite : n'a-t-elle pas dit qu'elle me connaissait ?

— Elle a précisément dit qu'elle connaissait votre excellence. J'ai pris ça pour une billèvesée.

Un autre domestique vint dire au prince que la marquise l'attendait au salon, il s'y rendit fort préoccupé. — C'est singulier, se disait-il en traversant les vastes appartemens, lorsque cette jeune fille s'est approchée imprudemment de mon cheval, sa figure m'a frappé, comme si c'était une personne de connaissance qui allait m'appeler par mon nom ! Et puis, l'accident arrivé, je n'ai plus songé qu'à l'accident ; mais à présent je revois sa figure, je la revois ailleurs, je la cherche, elle me cause même une certaine émotion...

Quand il entra au salon, il n'avait pas trouvé, et il oublia tout en présence de la belle marquise. — Venez, cousin ! lui dit-elle, dites-moi d'abord comment vous avez passé la nuit.

— Beaucoup trop bien, répondit ingénument le prince barbare, en baisant beaucoup trop tendrement la main blanche et potelée qu'on lui présentait.

— Comment peut-on dormir trop bien ? lui dit-elle en fixant sur lui ses yeux bleus étonnés.

Il ne crut pas à son étonnement, et répondit quelque chose de tendre et de grossier qui la fit rougir jusqu'aux oreilles ; mais elle ne se déconcerta pas, et lui dit avec assurance : — Mon cousin, vous parlez très bien notre langue, mais vous ne saisissez peut-être pas très bien les nuances. Cela viendra vite, vous êtes si intelligens, vous autres étrangers ! Il faudra, pendant quelques jours, parler avec circonspection : je vous dis cela en amie, en bonne parente. Moi, je ne me fâche de rien ; mais une autre à ma place vous eût pris pour un impertinent.

Le fils de Diomède mordit sa lèvre vermeille, et s'aperçut de sa sottise. Il fallait y mettre plus de temps et prendre plus de peine. Il s'en tira par un regard suppliant et un soupir étouffé. Ce n'était pas grand'chose ; mais sa physionomie exprimait si bien l'espoir déçu et le désir persistant, que M^{me} de Thièvre en fut troublée et n'eut pas le courage d'insister sur la leçon qu'elle venait de lui donner.

Elle lui parla politique. Le marquis avait été la veille aux informations, de dix heures du soir à minuit. Il avait pu pénétrer à l'hôtel Talleyrand ; elle n'ajouta pas qu'il s'était tenu dans les antichambres avec nombre de royalistes de second ordre pour saisir les nouvelles au passage, mais elle croyait savoir que le tsar n'était pas opposé à l'idée d'une restauration de l'ancienne dynastie.

La chose était parfaitement indifférente à Mourzakine. Il avait

d'ailleurs ouï dire à son oncle que le tsar faisait fort peu de cas des Bourbons, et il ne pensait pas du tout qu'il en vînt à les soutenir; mais, pour ne pas choquer les opinions de son hôtesse, il prit le parti de la questionner sur ces Bourbons dont elle-même ne savait presque rien, tant la conception de leur rétablissement était nouvelle. La conversation languissait, lorsqu'il s'imagina de lui parler des modes françaises, de lui faire compliment sur sa toilette du matin et de la questionner sur le costume des différentes classes de la société de Paris.

Elle était experte en ces matières, et consentit à l'éclairer. — A Paris, lui dit-elle, il n'y a pas de costume propre à une classe plutôt qu'à une autre : toute femme qui a le moyen de payer un chapeau porte un chapeau dans la rue, tout homme qui peut se procurer des bottes et un habit a le droit de les porter. Vous ne reconnaîtrez pas toujours au premier coup d'œil un domestique de son maître, quelquefois le valet de chambre qui vous annoncera dans une maison sera mieux mis que le maître de la maison; c'est à la physionomie, c'est au regard surtout qu'il faut s'attacher pour bien spécifier l'état ou le rang des personnes. Un parvenu n'aura jamais l'aisance et la dignité d'un vrai grand seigneur, fût-il chamarré de broderies et de décorations; une grisette aura beau s'endimancher, elle ne sera jamais prise par une bourgeoise pour sa pareille, et il en sera de même pour nous, femmes du grand monde, d'une bourgeoise couverte de diamans et habillée plus richement que nous.

— Fort bien, dit Mourzakine, je vois qu'il faut du *tact*, une grande science du tact! Mais vous avez parlé de grisettes, et je connais ce mot-là. J'ai lu des romans français où il en était question. Qu'est-ce que c'est au juste qu'une grisette de Paris? J'ai cru longtemps que c'était une classe de jeunes filles habillées en gris.

— Je ne sais pas l'étymologie de ce nom, répondit M^{me} de Thièvre, leur costume est de toutes les couleurs, peut-être le mot vient-il du genre d'émotion qu'elles procurent.

— Ah ah! j'entends! grisette! l'ivresse d'un moment! elles ne font point de passions?

— Ou bien encore...; mais je ne sais pas, les honnêtes femmes ne peuvent pas renseigner sur cette sorte de créatures.

— Pourtant la définition du costume entraînerait celle de la situation : appelle-t-on grisettes toutes les jeunes ouvrières de Paris?

— Je ne crois pas! l'épithète ne s'applique qu'à celles qui ont des mœurs légères. Ah çà! pourquoi me faites-vous cette question-là avec tant d'insistance? On dirait que vous êtes curieux des sottes aventures que Paris offre à bon marché aux nouveau-venus?

Il y avait du dépit et même une jalousie brutalement ingénue dans l'accent de M^{me} de Thièvre. Mourzakine en prit note, et se hâta

de la rassurer en lui racontant succinctement son aventure de la veille et en lui avouant qu'il était aux arrêts pour ce fait à l'hôtel de Thièvre. — C'est, ajouta-t-il, parce que votre valet de chambre, en désignant la cause de ma disgrâce, s'est servi du mot *grisette* que je tenais à savoir ce que ce pouvait être.

— Ce n'est pas grand'chose, reprit la marquise. Il faut lui envoyer un louis d'or, et tout sera dit.

— Il paraît qu'elle ne veut rien, dit Mourzakine, qui crut inutile d'ajouter que la grisette demandait à le voir.

— Alors c'est qu'elle est richement entretenue, répliqua la marquise.

— Richement, non ! pensa Mourzakine, puisqu'elle demeure dans un taudis et repasse ses nippes elle-même. Où donc ai-je déjà vu cette jolie petite *figure chiffonnée* ?

Mourzakine pensait plus volontiers en français qu'en russe, surtout depuis qu'il était en France ; c'est ce qui fait qu'il pensait souvent de travers, faute de bien approprier les mots aux idées. Figure chiffonnée était un mot du temps, qui s'appliquait alors à une petite laideur agréable ou agaçante. La grisette en question n'avait pas du tout cette figure-là. Pâle et menue, sans éclat et sans ampleur, elle avait une harmonie et une délicatesse de lignes qui ne pouvaient pas constituer la grande beauté classique, c'était le joli exquis et complet. La taille était à l'avenant du visage, et en y réfléchissant Mourzakine se reprit intérieurement. — Non pas chiffonnée, se dit-il, jolie, très jolie ! Pauvre, et ne voulant rien !

— A quoi songez-vous ? lui demanda la marquise.

— Il m'est impossible de vous le dire, répliqua effrontément le jeune prince.

— Ah ! vous pensez à cette grisette ?

— Vous ne le croyez pas ! mais vous m'avez si bien *rembarré* tout à l'heure ! vous n'avez plus le droit de m'interroger.

Il accompagna cette réponse d'un regard si langoureusement pénétrant, que la marquise rougit de nouveau et se dit en elle-même : — Il est entêté, il faudra prendre garde !

Le marquis vint les interrompre. — Flore, dit-il à sa femme, vous saurez une bonne nouvelle. Il a été décidé hier soir à la rue Saint-Florentin (manière de désigner l'hôtel Talleyrand où résidait le tsar) qu'on ne traiterait de la paix ni avec *Buonaparte*, ni avec aucun membre de sa famille. C'est M. Dessoles qui vient de me l'apprendre. Ordonnez qu'on nous fasse vite déjeuner ; nous nous réunissons à midi pour rédiger et porter une adresse à l'empereur de Russie. Il faut bien formuler ce que l'on désire, et l'appel au retour des Bourbons n'a encore eu lieu qu'en petit comité. Prince

Mourzakine, vous devez avoir une grande influence à la cour du *gzar*, vous parlerez pour nous, pour notre roi légitime!

— Soyez tranquille, notre cousin est avec nous, répondit M^{me} de Thièvre en passant son bras sous celui de Mourzakine. Allons déjeuner.

— Inutile, dit-elle tout bas au prince en se rendant à la salle à manger, de dire au marquis que vous êtes pour le moment en froid avec votre empereur. Il s'en tourmenterait...

— Vous vous appelez Flore! dit Mourzakine d'un air enivré en pressant contre sa poitrine le bras de la marquise.

— Eh bien! oui, je m'appelle Flore! ce n'est pas ma faute.

— Ne vous en défendez pas, c'est un nom délicieux, et qui vous va si bien!

Il s'assit auprès d'elle en se disant : — Flore! c'était le nom de la petite chienne de ma grand'mère. C'est singulier qu'en France ce soit un nom distingué! Peut-être que le marquis s'appelle *Fidèle*, comme le chien de mon grand-oncle!

Le temps n'était pas encore venu où toutes les jeunes filles bien nées devaient se nommer Marie. La marquise datait des temps païens de la révolution et du directoire. Elle ne rougissait pas encore de porter le nom de la déesse des fleurs. Ce ne fut qu'en 1816 qu'elle signa son autre prénom Élisabeth, jusque-là relégué au second plan.

Le marquis, tout plein de son sujet, entretenait loquacement sa femme et Mourzakine de ses espérances politiques. Le Russe admira la prodigieuse facilité avec laquelle ce petit homme parlait, mangeait et gesticulait en même temps. Il se demanda s'il lui restait, au milieu d'une telle dépense de vitalité, la faculté de voir ce qui se passait entre sa femme et lui. A cet égard, le cerveau du marquis lui apparut à l'état de vacuité ou d'impuissance complète, et, pour aider à cette bienfaisante disposition, il promit de s'intéresser à la cause des Bourbons, dont il se souciait moins que d'un verre de vin, et à laquelle il ne pouvait absolument rien, n'étant pas un aussi grand personnage qu'il plaisait à son cousin le marquis de se l'imaginer.

Celui-ci, ayant engouffré une quantité invraisemblable de victuailles dans son petit corps, venait de demander sa voiture, lorsqu'on annonça le comte Ogokskoi. — C'est mon oncle, aide-de-camp du tsar, dit Mourzakine; me permettez-vous de vous le présenter?

— Aide-de-camp du *gzar*? Nous irons ensemble à sa rencontre, s'écria le marquis, enchanté de pouvoir établir des relations avec un serviteur direct du maître. — Il oubliait, l'habile homme, que le rôle des serviteurs d'un grand prince est de ne jamais vouloir que ce que veut le prince avant de les consulter.

Le comte Ogokskoï avait été un des beaux hommes de la cour de Russie, et, quoique brave et instruit, étant né sans fortune, il n'avait dû la sienne qu'à la protection des femmes. La protection, de quelque part qu'elle vint, était à cette époque la condition indispensable de toute destinée pour la noblesse pauvre en Russie. Ogokskoï avait été protégé par le beau sexe, Mourzakine était protégé par son oncle; on avait du mérite personnel si on pouvait, mais il fallait pour obtenir quelque chose ne pas commencer exclusivement par le mériter. Le temps était proche où la monarchie française profiterait de cet exemple, qui rend l'art de gouverner si facile.

Ogokskoï n'était plus beau. Les fatigues et les anxiétés de la servitude avaient dégarni son front, altéré ses dents, flétri son visage. Il avait dépassé notablement, disait-on, la cinquantaine, et il aurait pris du ventre, si l'habitude qu'ont les officiers russes de se serrer cruellement les flancs à grand renfort de ceinture n'eût forcé l'abdomen à se réfugier dans la région de l'estomac. Il avait donc le buste énorme et la tête petite, disproportion que rendait plus sensible l'absence de chevelure sur un crâne déprimé. Il avait en revanche plus de croix sur la poitrine que de cheveux au front; mais, si sa haute position lui assurait le privilège d'être bien accueilli dans les familles, elle ne le préservait pas d'une baisse considérable dans ses succès auprès des femmes. Ses passions, restées vives, n'ayant plus le don de se faire partager, avaient empreint d'une tristesse hautaine la physionomie et toute l'attitude du personnage.

Il se présenta avec une grande science des bonnes manières. On eût dit qu'il avait passé sa vie en France dans le meilleur monde, telle fut du moins l'opinion de la marquise. Un observateur moins prévenu eût remarqué que le trop est ennemi du bien, que le comte parlait trop grammaticalement le français, qu'il employait trop rigoureusement l'imparfait du subjonctif et le prétérit défini, qu'il avait une grâce trop ponctuelle et une amabilité trop mécanique. Il remercia vivement la marquise des bontés qu'elle avait pour son neveu, et affecta de le traiter devant elle comme un enfant que l'on aime et que l'on ne prend pas au sérieux. Il le plaisanta même avec bienveillance sur son aventure de la veille, disant qu'il était dangereux de regarder les Françaises, et que, quant à lui, il craignait plus certains yeux que les canons chargés à mitraille. En parlant ainsi, il regarda la marquise, qui le remercia par un sourire.

Le marquis implora vivement son appui politique, et plaida si chaudement la cause des Bourbons, que l'aide-de-camp d'Alexandre ne put cacher sa surprise. — Il est donc vrai, monsieur le marquis, lui dit-il, que ces princes ont laissé d'heureux souvenirs en France ?

Il n'en fut pas de même chez nous lorsque le comte d'Artois vint implorer la protection de notre grande Katherine. Ne *ouites-vous* point parler d'une merveilleuse épée qui lui fut donnée pour reconquérir la France, et qui fut promptement vendue en Angleterre?...

— Bah! dit le marquis, pris au dépourvu, il y a si longtemps...

— M. le comte d'Artois était jeune alors, ajouta la marquise, et M. Ogokskoï était bien jeune aussi! Il ne peut pas s'en souvenir.

Cette adroite flatterie pénétra Ogokskoï de reconnaissance. Avec la subtile pénétration que possèdent les femmes en ces sortes de choses, Flore de Thièvre avait trouvé l'endroit sensible, et beaucoup plus gagné en trois mots que son mari avec ses torrens de paroles et de raisonnemens.

M. de Thièvre, voyant qu'elle plaidait mieux que lui, et sachant que la beauté est meilleur avocat que l'éloquence, les laissa ensemble. Mourzakine restait en tiers; mais au bout d'un instant il reçut des mains de Martin un message, auquel il demanda la permission d'aller répondre de vive voix.

Il trouva dans l'antichambre un personnage dont la pauvre mine contrastait avec celle des luxurians valets de la maison. C'était un garçon de quinze à seize ans, petit, maigre, jaune, les cheveux noirs, gras et plaqués prétentieusement sur les tempes, la figure assez jolie quand même, l'œil noir et lumineux, le menton garni déjà d'un précoce duvet. Il était misérablement étriqué dans un habit vert à boutons d'or qui semblait échappé à la hotte d'un chiffonnier; sa chemise était d'un blanc douteux, et sa cravate noire bien serrée avait une prétention militaire qui contrastait avec un jabot déchiré, assez ample pour cacher les dimensions exigües du gilet; c'était le gamin de Paris, comiquement et cyniquement endimanché. — Pour qui donc veux-tu te faire passer? lui dit involontairement Mourzakine en le toisant avec dégoût. Qui t'envoie et que me veux-tu?

— Je veux parler à *votre hauteesse*, répondit tranquillement le gamin avec un dédain égal à celui qu'on lui manifestait. Est-ce que c'est défendu par la *coalition*?

Son effronterie divertit le prince russe, qui vit un type à étudier. — Parle, lui dit-il avec un sourire, la coalition ne s'y oppose pas.

— Bon! pensa le gamin, tout le monde aime à rire, même ces cocos-là. — Mais il faut que je vous parle en secret, ajouta-t-il. Je n'ai point affaire à messieurs les laquais.

— Diable! reprit Mourzakine, tu le prends de haut. Alors suis-moi dans le jardin.

Ils franchirent la porte, entrèrent dans une allée couverte qui longeait la muraille, et le gamin, sans se déconcerter, entama ainsi la conversation. — C'est moi le frère à Francis!

— Très bien, dit Mourzakine; mais qu'est-ce que c'est que Francia?

— Francia, excusez! vous n'avez pas seulement demandé le nom de celle que votre cheval a bousculée...

— Ah! j'y suis! non vraiment, je n'ai pas demandé son nom. Comment va-t-elle?

— Bien, merci, et vous?

— Il ne s'agit pas de moi.

— Si fait, c'est à vous qu'elle veut parler, rien qu'à vous. Dites si vous voulez qu'elle vous parle.

— Certainement.

— Je vais l'aller chercher.

— Non, je ne peux pas la voir ici.

— A cause donc?

— Je ne suis pas chez moi. Je la verrai chez elle.

— En ce cas, je marche devant, suivez-moi.

— Je ne peux pas sortir; mais dans trois jours...

— Ah oui! vous êtes en pénitence! on a dit ça dans l'anti-chambre, ça venait d'être dit dans le salon. Allons! voilà notre adresse, ajouta-t-il en lui remettant un papier assez malpropre; mais trois jours, c'est long, et en attendant on va se manger les moelles.

• — Vous êtes donc bien pressés?

— Oui, monsieur, oui, nous sommes pressés d'avoir, si c'est possible, des nouvelles de notre pauvre mère.

— Qui, votre mère?

— Une femme célèbre, monsieur le Russe, M^{lle} Mimi La Source, que vous avez vue danser, ça n'est pas possible autrement, au théâtre de Moscou, dans les temps, avant la guerre.

— Oui, oui, certainement, je me souviens! J'ai vécu à Moscou dans ce temps-là; mais je n'ai jamais été dans les coulisses. Je ne savais pas qu'elle eût des enfants... Ce n'est pas là que j'ai pu voir votre sœur.

— Ce n'est pas là que vous l'avez vue. D'ailleurs vous n'auriez peut-être pas fait attention à elle, elle était trop jeune! Mais notre mère, monsieur le prince, notre pauvre mère, vous l'avez bien revue à la Bérézina! Vous y étiez bien avec les cosaques qui massacraient les pauvres trainards! Je n'y étais pas, moi, j'ai pas été élevé en Russie; mais ma sœur y était, elle jure qu'elle vous y a vu.

— Oui, elle a raison, j'y étais, je commandais un détachement, et à présent je me souviens d'elle.

— Et de notre mère? Voyons! où est-elle?

— Elle est probablement avec Dieu, mon pauvre garçon! Moi, je n'en sais rien!

— Morte! répéta le gamin, dont les yeux enflammés se remplirent de larmes. C'est peut-être vous qui l'avez tuée!

— Non, ce n'est pas moi, je n'ai jamais frappé l'ennemi sans défense. Sais-tu, enfant, ce que c'est qu'un homme d'honneur?

— Oui, j'ai entendu parler de ça, et ma sœur se souvient que les cosaques tuaient tout. Alors vous commandiez des hommes sans honneur?

— La guerre est la guerre; tu ne sais de quoi tu parles. Assez! ajouta-t-il en voyant que l'enfant allait riposter. Je ne puis te donner de nouvelles de ta mère. Je ne l'ai pas vue parmi les prisonniers. J'ai vu à la première ville où nous nous sommes arrêtés après la Bérézina ta sœur blessée d'un coup de lance; j'ai eu pitié d'elle, je l'ai fait mettre dans la maison que j'occupais, en la recommandant à la propriétaire. J'ai même laissé quelque argent en partant le lendemain, afin que l'on prît soin d'elle. A-t-elle encore besoin de quelque chose? J'ai déjà offert...

— Non, rien. Elle m'a bien défendu de rien accepter pour elle.

— Mais pour toi?... dit Mourzakine en portant la main à sa ceinture.

Les yeux du gamin de Paris brillèrent un instant, allumés par la convoitise, par le besoin peut-être; mais il fit un pas en arrière comme pour échapper à lui-même, et s'écria avec une majesté burlesque: — *Non! pas de ça, Lisette!* On ne veut rien des Russes! •

— Alors pourquoi ta sœur voulait-elle me voir? Espère-t-elle que je pourrai l'aider à retrouver sa mère? Cela me paraît bien impossible!

— On pourrait toujours savoir si elle a été faite prisonnière? Moi, je ne peux pas vous dire au juste où c'était et comment ça s'est passé; mais Francia vous expliquerait...

— Voyons, je ferai tout ce qui dépendra de moi. Qu'elle attende à dimanche et j'irai chez vous. Es-tu content?

— Chez nous,... le dimanche,... dit le gamin en se grattant l'oreille, ça ne se peut guère!

— Pourquoi?

— *A cause de parce que!* Il vaut mieux qu'elle vienne ici.

— Ici, c'est complètement impossible.

— Ah! oui, il y a une belle jolie dame qui serait jalouse...

— Tais-toi, *maraud!*

— Bah! les larbins se gênent bien pour le dire tout haut dans l'antichambre, que la bourgeoise en tient!...

— Hors d'ici, faquin! dit Mourzakine, qui avait appris dans les auteurs français du siècle dernier comment un homme du monde parle à la canaille; mais il ajouta, dans des formes plus à son usage: va-t'en, ou je te fais couper la langue par mon cosaque.

Le gamin, sans s'effrayer de la menace, porta la main à sa bouche en tirant la langue comme si la douleur lui arrachait cette grimace, puis, sans tourner les talons, avisant devant lui le mur peu élevé du jardin, il grimpa au treillage avec l'agilité d'un singe, enjamba le mur, fit un pied de nez très accentué au prince russe, et disparut sans se demander s'il sautait dans la rue ou dans un autre enclos dont il sortirait par escalade.

Mourzakine demeura confondu de tant d'audace. En Russie, il eût été de son devoir de faire poursuivre, arrêter et fustiger atrocement un homme du peuple capable d'un pareil attentat envers lui. Il se demanda même un instant s'il n'appellerait pas Mozdar pour franchir ce mur et s'emparer du coupable; mais, outre que le délinquant avait de l'avance sur le cosaque, le souvenir de Francia dissipa la colère de Mourzakine, et il s'arrêta sous un gros tilleul où un banc l'invitait à la rêverie.

— Oui, je me la remets bien à présent, se disait-il, et, son esprit faisant un voyage rétrospectif, il se racontait ainsi l'événement. C'était à Pletchenitzky, dans les premiers jours de décembre 1812. Platow commandait la poursuite. La veille nous avions donné la chasse aux Français, qui avaient réussi à se dégager après avoir délivré Oudinot, que mes cosaques tenaient assiégé dans une grange. Nous avions besoin de repos; la Bérézina nous avait mis sur les dents. J'avais trouvé un coin, une espèce de lit, pour dormir sans me déshabiller. Puis arrivèrent nos convois chargés du butin, des blessés et des prisonniers. J'avisai une enfant qui me parut avoir douze ans au plus, et qui était si jolie dans sa pâleur avec ses longs cheveux noirs épars! Elle était dans une espèce de kibitka pêle-mêle avec des mourans et des ballots. Je dis à Mozdar de la tirer de là, et de la mettre dans l'espèce de taudis qui me servait de chambre. Il la posa par terre, évanouie, en me disant : « Elle est morte. » Mais elle ouvrit les yeux et me regarda avec étonnement. Le sang de sa blessure était gelé sur le haillon qui lui servait de mante. Je lui parlai français; elle me crut Français, et me demanda sa mère. Je m'en souviens bien; mais je n'eus pas le loisir de l'interroger. J'avais des ordres à donner. Je dis à Mozdar, en lui montrant le grabat où j'avais dormi : *Mets-la mourir tranquillement*, et je lui jetai un mouchoir pour bander la blessure. Je dus sortir avec mes hommes. Quand je rentrai, j'avais oublié l'enfant. J'avais une heure à moi avant de quitter la ville; j'en profitai pour écrire trois mots à ma mère : une occasion se présentait. Quand j'eus fini, je me rappelai la blessée qui gisait à deux pas de moi. Je la regardai. Je rencontrai ses grands yeux noirs attachés sur moi, tellement fixes, tellement creusés, que leur éclat vitreux me parut être

celui de la mort. J'allai à elle, je mis ma main sur son front; il était réchauffé et humide. — Tu n'es donc pas morte? lui dis-je : allons! tâche de guérir, et je lui mis entre les dents une croûte de pain qui était restée sur la table. Elle me sourit faiblement, et dévora le pain qu'elle roulait avec sa bouche sur l'oreiller, car elle n'avait pas la force d'y porter les mains. De quelle pitié je fus saisi! Je courus chercher d'autres vivres en disant à la femme de la maison : « Ayez soin de cette petite. Voilà de l'argent; sauvez-la. » Alors l'enfant fit un grand effort. Comme je sortais, elle tira ses bras maigres hors du lit et les tendit vers moi en disant : « Ma mère! »

Quelle mère? Où la trouver? Puisqu'elle n'était pas là, c'est qu'elle était morte. Je ne pus que hausser les épaules avec chagrin. La trompette sonnait; il fallait partir, continuer la poursuite. Je partis. — Et à présent... peut-on espérer de la retrouver, cette mère? Ce n'était pas du tout une célébrité, comme ses enfans se le persuadent; elle était de ces pauvres artistes ambulans que Napoléon trouva dans Moscou, qu'il fit, dit-on, reparaitre sur le théâtre après l'incendie pour distraire ses officiers de la mortelle tristesse de leur séjour, et qui le suivirent malgré lui avec toute cette population de trainards qui a gêné sa marche et précipité ses revers. Des cinquante mille âmes inutiles qui ont quitté la Russie avec lui, il n'en est peut-être pas rentré cinq cents en France. Enfin je verrai l'enfant, elle m'intéresse de plus en plus. Elle est bien jolie à présent! — Plus jolie que la marquise? — Non, c'est autre chose. Et après ce muet entretien avec sa pensée, Mourzakine se rappela qu'il avait laissé la marquise en tête-à-tête avec son oncle. — Arrivez donc, mon cousin, s'écria-t-elle en le voyant revenir. Venez me protéger. On est en grand péril avec M. Ogokskoï. Il est d'une galanterie vraiment pressante. Ah! les Russes! Je ne savais pas, moi, qu'il fallait en avoir peur.

Tout cela, débité avec l'aplomb d'une femme qui n'en pense pas un mot, porta différemment sur les deux Russes. Le jeune y vit un encouragement, le vieux une raillerie amère. Il crut lire dans les yeux de son neveu que cette ironie était partagée. — Je pense, dit-il en dissimulant son dépit sous un air enjoué, que vous mourez d'envie de vous moquer de moi avec Diomiditch; c'est l'affaire des jeunes gens de plaire à première vue, n'eussent-ils ni esprit, ni mérite;... mais ce n'est pas ici le cas, et je vous laisse en meilleure compagnie que la mienne.

— Puis-je vous demander, lui dit Mourzakine en le reconduisant jusqu'à sa voiture de louage, si vous avez plaidé ma cause...

— Auprès de la belle hôtesse? Tu la plaideras bien tout seul!

— Non! auprès de *notre père*.

— Le père a bien le temps de s'occuper de toi ! Il est en train de faire un roi de France ! Fais-toi oublier, c'est le mieux ! Tu es bien ici, restes-y longtemps.

Mourzakine comprit que le coup était porté. La marquise avait plu à Ogokskoï, et lui, Mourzakine, avait encouru la disgrâce de son oncle, celle du maître par conséquent, — à moins que la marquise... ; mais cela n'était point à supposer, et Mourzakine était déjà assez épris d'elle pour ne pas s'arrêter volontiers à une pareille hypothèse.

Il s'efforça de s'y soustraire, de faire bon marché de sa mésaventure, de consommer l'œuvre de séduction déjà entamée, d'être pressant, irrésistible ; mais ce n'est pas une petite affaire que le mécontentement d'un oncle russe placé près de l'oreille du tsar ! C'est toute une carrière brisée, c'est une destinée toute pâle, — toute noire peut-être, car, si le déplaisir se change en ressentiment, ce peut être la ruine, l'exil, — et pourquoi pas la Sibérie ? Les prétextes sont faciles à faire naître.

La marquise trouva son adorateur si préoccupé, si sombre par moments, qu'elle fut forcée de le remarquer. Elle essaya d'abord de le plaisanter sur sa longue absence du salon, et, ne croyant pas deviner si juste, elle lui demanda s'il l'avait quittée pendant un grand quart d'heure pour s'occuper de la grisetete. — Quelle grisetete ?

Il n'avait plus le moindre souci d'elle. Ce qu'il voulait se faire demander, c'était la véritable cause de son inquiétude, et il y réussit.

D'abord la folle marquise ne fit qu'en rire. Elle n'était pas fâchée de tourner la tête au puissant Ogokskoï, et il ne pouvait pas lui tomber sous le sens qu'elle dût expier sa coquetterie en subissant des obsessions sérieuses. Mourzakine vit bien vite que cette petite tête chauve et ce corps énorme lui inspiraient une horreur profonde, et il n'eut pas le mauvais goût de sa secrète intention ; mais il crut pouvoir louvoyer adroitement.

— Puisque vous prenez cela pour une plaisanterie, lui dit-il, je suis bien heureux de sacrifier la protection de mon oncle, dont je commençais à être jaloux ; mais je dois pourtant vous éclairer sur les dangers qui vous sont personnels.

— Des dangers, à moi ? vis-à-vis d'un pareil *monument* ? Pour qui donc me prenez-vous, mon cousin ? Avez-vous si mauvaise opinion des Françaises...

— Les Françaises sont beaucoup moins coquettes que les femmes russes, mais elles sont plus téméraires, plus franches, si vous voulez, parce qu'elles sont plus braves. Elles irritent des vanités qu'elles ne connaissent pas. Oserai-je vous demander si M. le marquis de

Thièvre désire la restauration des Bourbons par raison de sentiment...

— Mais oui, d'abord.

— Sans doute; mais n'a-t-il pas de grands avantages à faire valoir...

— Nous sommes assez riches pour être désintéressés.

— D'accord! Pourtant, si vous étiez desservis auprès d'eux...

— Notre position serait très fausse, car on ne sait ce qui peut arriver. Nous nous sommes beaucoup compromis, nous avons fait de grands sacrifices. — Mais en quoi votre oncle peut-il nous nuire auprès des Bourbons?

— Le tsar peut tout, répondit Mourzakine d'un air profond.

— Et votre oncle peut tout sur le tsar?

— Non pas tout, mais beaucoup, reprit-il avec un mystérieux sourire qui effraya la marquise.

— Vous croyez donc, dit-elle après un moment d'hésitation, que j'ai eu tort de railler sa galanterie tout à l'heure?

— Devant moi, oui, grand tort!

— Cela pourra vous nuire vraiment?

— Oh! cela, peu importe! mais le mal qu'il peut vous faire, je m'en soucie beaucoup plus... Vous ne connaissez pas mon oncle. Il a été l'idole des femmes dans son temps; il était beau, et il les aimait passionnément. Il a beaucoup rabattu de ses prétentions et de ses audaces; mais il ne faut pas agacer le vieux lion, et vous l'avez agacé. Un instant, il a pu croire...

— Taisez-vous. Est-ce par... jalousie que vous me donnez cette amère leçon?

— C'est par jalousie, je ne peux pas le nier, puisque vous me forcez à vous le dire; mais c'est aussi par amitié, par dévouement, et par suite de la connaissance que j'ai du caractère de mon oncle. Il est aigri par l'âge, ce qui ajoute au tempérament le plus vindicatif qu'il y ait en Russie, pays où rien ne s'oublie! Prenez garde, ma belle, ma séduisante cousine! Il y a des griffes acérées sous les pattes de velours.

— Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, voilà que vous m'effrayez! Je ne sais pourtant pas quel mal il peut me faire!...

— Voulez-vous que je vous le dise?

— Oui, oui, dites; il faut que je le sache.

— Vous ne vous fâchez pas?

— Non.

— Ce soir, quand le père, comme nous appelons le tsar, lui demandera ce qu'il a vu et entendu dans la journée, il lui dira, oh! je l'entends d'ici! il lui dira: « J'ai vu mon neveu logé chez une femme

d'une beauté incomparable. Il en est fort épris. — Bien, tant mieux pour lui! dira le père, qui est encore jeune, et qui aime les femmes avec candeur. Demain il se souviendra, et il demandera le soir à mon oncle : Eh bien! ton neveu est-il heureux? — Probablement, répondra le comte. Et il ne manquera pas de lui faire remarquer M. le marquis de Thièvre dans quelque salon de l'hôtel Talleyrand. Il lui dira : « Pendant que le mari fait ici de la politique et aspire à vous faire sa cour, mon neveu fait la cour à sa femme et passe agréablement ses arrêts... »

— Assez! dit la marquise en se levant avec dépit; mon mari sera noté comme ridicule, il jouera peut-être un rôle odieux. Vous ne pouvez pas rester une heure de plus chez moi, mon cousin!

Le trait avait porté plus profondément que ne le voulait Mourzakine, la marquise sonnait pour annoncer à ses gens le départ du prince russe, mais il ne se démonta pas pour si peu. — Vous avez raison, ma cousine, dit-il avec une émotion profonde. Il faut que je vous dise adieu pour jamais; soyez sûre que j'emporterai votre image dans mon cœur au fond des mines de la Sibérie.

— Que parlez-vous de Sibérie? Pourquoi?

— Pour avoir levé mes arrêts, je n'aurai certes pas moins!

— Ah çà! c'est donc quelque chose d'atroce que votre pays! Restez, restez;... je ne veux pas vous perdre. Louis, dit-elle au domestique appelé par la sonnette, emportez ces fleurs qui m'incommodent.

Et, dès qu'il fut sorti, elle ajouta : — Vous resterez, mon cousin, mais vous me direz comment il faut agir pour nous préserver, vous et moi, de la rancune de votre grand magot d'oncle. En conscience, je ne peux pas être sérieusement aimable avec lui, je le déteste!

— Soyez aimable comme une femme vertueuse qu'aucune séduction ne peut émouvoir ou compromettre. Les hommes comme lui n'en veulent pas à la vertu. Ils ne sont pas jaloux d'elle. Persuadez-lui qu'il n'a pas de rival. Sacrifiez-moi, dites-lui du mal de moi, raillez-moi devant lui.

— Vous souffririez cela! dit la marquise, frappée de la platitude de ces nuances de caractère qu'elle ne saisissait pas.

Il lui prit alors un dégoût réel, et elle ajouta : — Cousin, je ferai tout ce qui pourra vous être utile, excepté cela. Je dirai tout simplement à votre oncle que vous ne me plaisez ni l'un ni l'autre... Pardon! il faut que j'aie m'habiller un peu, c'est l'heure où je reçois.

Et elle sortit sans attendre de réponse. — Je l'ai blessée, se dit Mourzakine. Elle croit que, par politique, je renonce à lui plaire. Elle me prend pour un enfant parce qu'elle est une enfant elle-

même. Il faudra qu'elle m'aime assez pour m'aider de bons grâce à tromper mon oncle.

Une demi-heure plus tard, le salon de M^{me} de Thièvre était rempli de monde. Le grand événement de l'entrée des étrangers à Paris avait suspendu la veille toutes les relations. Dès le lendemain, la vie parisienne reprenait son cours avec une agitation extraordinaire dans les hautes classes. Tandis que les hommes se réunissaient en conciliabules fiévreux, les femmes, saisies d'une ardente curiosité de l'avenir, se questionnaient avec inquiétude ou se renseignaient dans un esprit de propagande royaliste. M^{me} de Thièvre, dont on savait le mari actif et ambitieux, était le point de mire de toutes les femmes de son cercle. Elle ne leur prêcha pas la légitimité, plusieurs n'en avaient pas besoin, elles étaient toutes converties; d'autres n'y comprenaient goutte, et flairaient d'où viendrait le vent. M^{me} de Thièvre, avec un aplomb remarquable, leur dit qu'on aurait bientôt une cour, qu'il s'agissait de chercher d'avance le moyen de s'y faire présenter des premières, et qu'il serait bien à propos de délibérer sur le costume. — Mais n'aurons-nous pas une reine qui réglera ce point essentiel? dit une jeune femme.

— Non, ma chère, répondit une dame âgée. Le roi n'est pas remarié; mais il y a *Madame*, sa nièce, la fille de Louis XVI, qui est fort pieuse, et qui remplacera vos nudités par un costume décent.

— Ah! mon Dieu! dit la jeune femme à l'oreille de sa voisine en désignant celle qui venait de parler, est-ce que nous allons toutes être habillées comme elle?

— Ah çà! dit une autre en s'adressant à la marquise, on dit que vous avez chez vous un Russe beau comme le jour. Vous nous le cachez donc?

— Mon Russe n'est qu'un cosaque, répondit M^{me} de Thièvre; il ne vaut pas la peine d'être montré.

— Vous hébergez un cosaque? dit une petite baronne encore très provinciale; est-ce vrai que ces hommes-là ne mangent que de la chandelle?

— Fi! ma chère, reprit la vieille qui avait déjà parlé; ce sont les jacobins qui font courir ces bruits-là! Les officiers de cosaques sont des hommes très bien nés et très bien élevés. Celui qui loge ici est un prince, à ce que j'ai ouï dire.

— Revenez me voir demain, je vous le présenterai, dit la marquise. En ce moment, je ne sais où il est.

— Il n'est pas loin, dit un ingénu de douze ans, jeune duc qui accompagnait sa grand'mère dans ses visites; je viens de le voir traverser le jardin!

— M^{me} de Thièvre nous le cache, c'est bien sûr! s'écrièrent les jeunes curieuses.

Le fait est que la marquise avait depuis quelques instans, pour son beau cousin, un dédain qui frisait le dégoût. Elle l'avait quitté sans lui offrir de le présenter à son entourage, et il boudait au fond du jardin. Elle prit le parti de le faire appeler, contente peut-être de produire ce bel exemplaire de la grâce russe et d'avoir l'air de s'en soucier médiocrement; vengeance de femme.

Il eut un succès d'enthousiasme; vieilles et jeunes, avec ce sans-façon de curiosité qui est dans nos mœurs, et que les bienséances ne savent pas modérer, l'entourèrent, l'examinant comme un papillon exotique qu'il fallait voir de près, lui faisant mille questions délicates ou niaises, selon la portée d'esprit de chacune, et s'excusant sur l'émotion politique de l'indiscrétion de leurs avances. Les dernières impressions de l'empire avaient préparé à voir dans un cosaque une sorte de monstre croquemitaine. L'exemplaire était beau, caressant, parfumé, bien costumé. On aurait voulu le toucher, lui donner du bonbon, l'emporter dans sa voiture, le montrer à ses bonnes amies.

Mourzakine, surpris, voyait se reproduire dans ce monde choisi les scènes ingénues qui l'avaient frappé dans d'autres milieux et d'autres pays. Il eut le succès modeste; mais son regard pénétrant et enflammé fit plus d'une victime, et, quand les visites s'écoulèrent à regret, il avait reçu tant d'invitations qu'il fut forcé de demander le secours de la marquise pour inscrire sur un carnet les adresses et les noms de ses conquêtes.

M^{me} de Thièvre lui vanta l'esprit et la bonne grâce de ses nombreuses rivales avec un désintéressement qui l'éclaira. Il se vit méprisé, et dès lors une seule conquête, celle de la marquise, lui parut désirable.

Elle devait sortir le soir après le dîner; elle alla s'habiller de nouveau, le laissant seul avec M. de Thièvre, et, par un raffinement de vengeance, elle vint en toilette de soirée, les bras nus jusqu'à l'épaule, la poitrine découverte presque jusqu'à la ceinture, réclamer le bras de son mari, exprimant à son hôte l'ironique regret de le laisser seul. M. de Thièvre s'excusa sur la nécessité d'aller s'occuper des affaires publiques. Mourzakine resta au salon, et, après avoir feuilleté en bâillant un opuscule politique, il s'endormit profondément sur le sofa.

GEORGE SAND.

(La deuxième partie au prochain n°.)

LA SUISSE

PENDANT LA GUERRE

La Suisse, on le sait, n'est pas restée inactive depuis la déclaration de guerre. Deux puissans voisins se heurtaient à ses frontières, et pouvaient à chaque instant les franchir; elle était forcée par ses intérêts comme par ses engagemens de rester neutre, et à cet effet de s'armer pour prévenir ou repousser au besoin toute invasion. D'autre part, elle tenait à montrer que sa neutralité n'était pas de l'indifférence, et que, si elle était exemptée des maux de la guerre, elle avait à cœur de les réparer ou au moins de les adoucir. On ne sait pas assez ce qu'elle a fait pour nos blessés, nos malades, nos populations ruinées, pour les milliers d'êtres qu'elle a tirés du feu de Strasbourg. Enfin nos derniers désastres jetèrent dans ses bras 85,000 Français exténués par toutes les souffrances, et qu'elle nous a rendus vivans et sains après deux mois de large hospitalité. Ce sont là des services qu'on n'oublie pas, et qui doivent nous inspirer la plus vive gratitude; mais le meilleur moyen de les reconnaître, c'est de les recueillir et de les raconter sobrement, sans fanfares, en laissant parler les faits consignés dans les documens officiels, rapportés par des témoins sûrs ou constatés par nos propres yeux; c'est ce que nous allons tâcher de faire.

I. — LA NEUTRALITÉ SUISSE.

Voici une lettre curieuse, inédite, adressée avant la guerre (le 24 juin 1870), par M. le général Dufour, au maréchal Le Bœuff, alors ministre. C'était à l'occasion d'un débat soulevé au corps législatif par le chemin de fer projeté du Saint-Gothard.

« Monsieur le maréchal, j'ai vu avec peine qu'à la tribune française on a mis en doute la possibilité pour la Suisse de faire respecter sa neutralité. L'orateur qui a émis ce doute ne connaît pas tout ce que nous avons fait depuis 1815 pour effacer la pénible impression qu'avaient produite en France les événemens de cette époque, et nous mettre à même de prendre, dans des cas pareils, une autre attitude. C'est ce qui m'engage à vous adresser ces quelques lignes.

« Nous avons maintenant une armée de plus de 100,000 hommes, bien organisée et appuyée d'une landwehr presque aussi nombreuse; notre artillerie est sur un très bon pied, et nos armes portatives sont du meilleur modèle. Nous avons des camps de tactique, des écoles d'instruction et de nombreuses réunions militaires. Et ce qui vaut mieux encore que tout cela, c'est l'esprit de nationalité qui anime tous les citoyens, la ferme résolution où ils sont de défendre notre neutralité et notre indépendance, de quelque côté que vienne l'orage qui pourrait nous menacer.

« On a vu la réalité de ces dispositions du peuple suisse, lorsqu'en 1857 la Prusse nous a menacés d'une invasion au sujet du conflit neuchâtelois : la population tout entière s'est levée comme un seul homme, l'élan était général, les femmes même y ont pris part. Les mesures les plus énergiques ont reçu leur exécution; une partie de l'armée a été immédiatement mise sur pied, le reste tenu de piquet : toutes les ressources de la confédération ont été mises à la disposition du commandant en chef (c'était le général Dufour lui-même). Celui-ci a fait marcher ses troupes à la frontière, a couvert de retranchemens les ponts de Bâle et de Schaffhouse, préparé la destruction des autres, tout en en jetant de nouveaux pour ses propres communications. Les troupes se sont livrées avec ardeur à ces travaux malgré les rigueurs de la saison, et, si les événemens s'étaient aggravés, le général, sans la moindre hésitation, aurait appelé tous ses bataillons, et pas un homme, j'en suis sûr, n'aurait fait défaut.

« Et ce n'est pas la seule fois ni la première que la Suisse a manifesté sa résolution de se faire respecter et d'interdire tout passage à une armée étrangère sur son territoire. Déjà en 1831, dans la prévision des événemens que pouvait amener la révolution qui venait de s'accomplir en France, elle avait ses états-majors sur pied; elle commença à fortifier ses positions les plus importantes : Saint-Maurice, Luciensteig, Aarberg, etc., et prépara des mesures de destruction sur la route du Simplon, qui à cette époque donnait de justes sujets d'inquiétude.

« La Suisse n'a pas cessé depuis lors de faire de grandes dépenses pour compléter son matériel de guerre, perfectionner l'armement des troupes, munir les corps de tout ce qui leur serait nécessaire en cas de guerre, instruire, exercer, rendre aussi mobiles que possible toutes les divisions de l'armée.

« Il est donc raisonnable de croire que la Suisse est en état de défendre sa neutralité, et l'on peut être certain qu'elle en a la ferme intention. Depuis plus de cinquante années, tous ceux qui sont à la tête des affaires, dans les conseils, dans les camps, dans nos écoles militaires, dans nos fêtes nationales, partout, proclament hautement le principe d'une neutralité défendue au besoin par la population tout entière, et ils sont écoutés.

« Les choses étant telles, je garantis non-seulement la volonté, mais encore la possibilité pour la Suisse de défendre en toute circonstance et contre qui que ce soit cette neutralité, qui ne serait qu'un vain mot, si elle n'était assurée que par les traités (1). »

Au moment où cette lettre fut écrite, il n'était pas encore question de guerre; une vingtaine de jours après, toute la Suisse était debout, prête à donner raison à son vieux général. Dès le 16 juillet, le conseil fédéral demandait aux chambres toutes les forces et les ressources, l'armée et l'argent de la nation. Le message de ce conseil disait en substance : Des troupes considérables sont déjà sur pied, et, bien que la fabrication des fusils à répétition ne soit pas avancée, notre infanterie possède une arme qui vaut les meilleures. Il faut nommer un général, M. Dufour, né en 1787, ayant mérité par de longs et glorieux services de prendre ses quartiers d'hiver. De graves questions sont pendantes, entre autres la neutralité d'une partie de la Savoie, et le droit que nous confèrent les traités d'occuper militairement ce pays. La Suisse, malgré la faiblesse numérique de ses milices, peut attendre l'avenir avec confiance, car le sentiment « de ne porter atteinte aux droits de personne, et de se borner à défendre la patrie, lui donnera la force d'empêcher qu'un ennemi ne viole son territoire, ou de faire payer cher cet acte d'agression. »

Ce message eut un plein succès; le conseil fédéral obtint sur-le-champ de l'unanimité des députés les pouvoirs militaires et le crédit illimité qu'il demandait. Il était temps : le même jour (16 juillet) arriva la notification de M. de Gramont annonçant que la guerre était moralement déclarée. Aussitôt un arrêté du conseil fédéral signifia que « les troupes régulières, ainsi que les volontaires des états belligérans qui tenteraient de pénétrer sur le territoire de la confédération, ou de le traverser en corps ou isolément, seraient au besoin repoussés par la force. » Défense d'exporter des armes ou du matériel de guerre, défense même d'en rassembler trop

(1) Le général ajoutait en post-scriptum, à propos du chemin de fer du Saint-Gothard : « Ce ne serait pas la création d'une voie ferrée au travers de nos Alpes qui pourrait paralyser notre résistance, au contraire; il ne serait pas difficile de prouver qu'une telle communication intérieure et centrale serait, comme toute bonne route, plus favorable à la défense qu'à l'attaque. »

près des frontières; tout était prévu, même les désertions, même, hélas! les retraites en Suisse : des ordres furent donnés du premier jour pour l'internement des réfugiés. Une notification du 18 juillet, adressée aux puissances, affirma le droit de la confédération d'occuper militairement la Savoie du nord. Enfin, le 20 juillet, une proclamation du conseil fédéral disait au peuple suisse : « La paix qui régnait en Europe paraît tout à coup devoir être profondément ébranlée par des événemens imprévus. L'intention du gouvernement d'Espagne d'appeler au trône de ce pays le prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen a provoqué des complications qui, paraît-il, ne peuvent être résolues que par une guerre entre la France et l'Allemagne... L'attitude que la confédération doit prendre dans ces graves circonstances lui est clairement indiquée par son histoire et par sa politique traditionnelle. Elle a le sentiment que son salut dépend du soin qu'elle prendra de se tenir en dehors des conflits entre les puissances étrangères, mais de repousser énergiquement toute atteinte portée à ses droits et toute violation de son territoire... Le peuple suisse sera de nouveau appelé à faire de grands sacrifices; mais la voix des autorités du pays a trouvé constamment un écho sympathique et enthousiaste quand il s'est agi de protéger la patrie et de transmettre intact aux générations futures l'honneur de la nation suisse. » Ce ne sont point là des paroles vaines; ce pays neutre devait en effet s'imposer de lourdes charges à cause d'une guerre où il n'avait rien à gagner, où il avait tout à craindre, quel que fût le vainqueur. Il fallait donc un vigoureux appel pour arracher à leurs affaires, à leurs plaisirs, plus de 37,000 hommes, presque tous artisans, laboureurs ou bourgeois, qui avaient besoin de leur temps pour vivre, pacifiques citoyens, soldats quelquefois un peu malgré eux. Tous cependant répondirent au premier appel. De son côté, le conseil fédéral n'avait pas perdu de temps, ni même attendu la déclaration de guerre pour inviter les cantons à compléter leurs cadres et à tenir leurs chevaux en disponibilité. Ces ordres à peine expédiés, le télégraphe mit sur pied l'élite de cinq divisions de l'armée envoyées sur-le-champ aux frontières du nord et du nord-ouest. Ce mouvement fut vivement exécuté; dans la nuit du 16 juillet, les troupes d'Argovie étaient déjà aux portes de Bâle. Trois jours après, 37,423 hommes étaient sous les armes avec 3,541 chevaux et 66 canons. L'assemblée fédérale conféra le titre de général en chef à un Argovien, M. Hans Herzog, officier très distingué.

Quand elle vit d'un côté la France concentrer de grandes forces à Belfort, réquisitionner quantité de véhicules en Alsace, annoncer des camps à établir dans le voisinage de Bâle, et ordonner aux habitans

de Saint-Louis de rentrer leurs blés, quand d'autre part elle vit l'Allemagne amasser ses troupes dans le Palatinat et couper les ponts de Kehl, la Suisse put croire que la France attaquerait, et elle resserra les cantonnemens des troupes autour de Bâle, qui aurait été, dans ce cas, le point menacé. Après avoir inspecté tous les ponts du Rhin, elle élaborâ un projet d'instructions pour les défendre ou les détruire au besoin. Elle étudia tous les passages de montagnes qui auraient pu être attaqués, et fit quelques préparatifs pour fortifier le Bruderholz, près de Bâle. Mesures minutieuses, et qui devaient être inutiles, mais d'autant plus importantes à noter; ce n'est qu'en demeurant l'œil au guet et l'arme au bras qu'on reste libre.

Tout fut étudié à la fois, les télégraphes, les chemins de fer; on apprit par exemple que les 248 locomotives suisses pouvaient traîner 911 voitures de voyageurs contenant 41,000 places, et 1,769 wagons de marchandises suffisant pour le transport de 11,000 chevaux, sans compter 1,925 voitures de tout genre. En même temps, les troupes étaient exercées, aguerries, elles faisaient bonne garde; mais cette première corvée dura peu. Hélas! le mal de l'un fait le bien de l'autre; nos désastres permirent aux soldats fédéraux de rentrer chez eux. Le bruit du canon s'éloigna bientôt; l'épée qui menaçait la Suisse alla s'enfoncer dans le cœur de la France. Heureux miliciens du pays neutre! ils purent retourner dans leur famille et à leur travail. On les licencia; mais, quoiqu'ils eussent fait leur devoir, on n'eut garde d'exalter leur mérite. Le général Herzog censura bien des parties: l'habillement, l'équipement, l'instruction, la discipline. Il trouva la cavalerie pauvre, le code militaire défectueux, beaucoup de choses sur le papier qui n'existaient que là, beaucoup de soldats qui ne figuraient que sur les cadres, çà et là des landwehrs « dans un état peu rassurant, » enfin « des milliers d'hommes incapables d'endurer les fatigues du service et encombrant les hôpitaux avant qu'un coup de fusil eût été tiré. » En revanche, M. Hans Herzog loua fort les corps d'élite, notamment les carabiniers, qui ajustaient leurs fusils Peabody avec le coup d'œil des antiques montagnards. Malgré les reproches de son chef, l'armée suisse avait fait bonne figure, et le conseil fédéral put s'applaudir de cette première campagne comme d'un succès reconnu. Les belligérans avaient admiré surtout la rapidité avec laquelle ces milices étaient mobilisées. Ces mesures firent bon effet au dehors et au dedans; la Suisse neutre se sentit respectée, et se rassura. Elle n'était pourtant pas au bout de ses peines. La guerre devait encore se rapprocher d'elle et la forcer de rappeler ses jeunes hommes sous les drapeaux, de faire sentinelle sur ses montagnes

par le plus âpre des hivers. Ce n'était pas tout, et sa neutralité lui imposait des devoirs plus difficiles, plus délicats que les obligations militaires : entre les puissans voisins qui s'étaient rués l'un sur l'autre, elle devait tenir la balance égale et rester la fidèle amie de tous les deux.

C'était une rude besogne. Chacun des deux ennemis se disait lésé par le bien qu'on faisait à l'autre, et s'en plaignait avec une certaine aigreur. Les deux diplomaties multipliaient leurs visites au palais fédéral, et chaque visite était une réclamation polie, faite avec un sourire mince. Puis la guerre s'exaspérait, dynastique d'abord, bientôt politique, nationale, religieuse, une guerre de race, de sang. Or la confédération helvétique, pays mixte s'il en fut, parlant les deux langues et professant les deux religions, devait être particulièrement agitée par ces tempêtes. Un simple conflit entre deux souverains l'aurait médiocrement intéressée; mais lorsqu'on découvrit sous cette querelle d'Allemand des haines séculaires, des vengeances longuement préparées, des ambitions patiemment contenues, et qui éclataient tout à coup avec une insatiable férocité, quand on s'aperçut que c'étaient bien deux nations aux prises, deux civilisations, deux providences, et que surtout on vit d'un côté la république, de l'autre le saint-empire romain, alors tous les citoyens des vingt-deux cantons prirent parti dans la lutte. Il y eut dans toutes les maisons des discussions violentes qui divisèrent souvent les familles : seulement les belligérans ne furent point soutenus par ceux qui semblaient devoir être leurs alliés naturels. Les cantons allemands en général montrèrent plus de sympathie pour la France, tandis que le roi Guillaume était porté aux nues dans certains cantons français. C'est qu'en un temps où la politique est devenue une question de philologie, les gros voisins sont toujours un peu suspects aux petits dont ils parlent la langue, et Bâle a peur de Berlin comme Genève a peur de Paris. Ces discussions agitèrent naturellement les journaux, qui se firent français ou prussiens selon leur paroisse, et soulevèrent bien des récriminations contre eux et contre leur pays parmi les combattans. Nos républicains s'étonnaient que la Suisse ne volât pas au secours de la France; les Allemands ne comprenaient pas que leurs triomphes ne fissent aucun plaisir aux enfans de Guillaume Tell. La presse badoise fut particulièrement désagréable; il est vrai que les Badois n'étaient pas plus aimés à Bâle qu'à Strasbourg et servaient trop souvent de plastron aux beaux esprits des frontières, si bien qu'un jour, quand ce voisin, dont on s'était exagéré la bonhomie, se trouva par aventure non plus du côté qui recevait les coups, mais du côté qui les donnait, il devint terrible. Dans ses journaux, il demanda la Suisse, ou tout au moins Schaffhouse, « pour sa sécurité. » On le releva verte-

ment. Certains agens soufflaient le feu; quelques personnes, dit un message du conseil fédéral, voulant compromettre la Suisse, « y travaillaient systématiquement, et cherchaient à surexciter l'opinion publique. » Il fallut des miracles de patience et de prudence pour déjouer ces provocations. Le conseil fédéral dut recommander aux journaux suisses « de ne pas afficher de partialité, de refuser les articles d'auteurs peu connus de la rédaction ou les articles irritans et les insinuations *ayant un caractère général.* » Cette mesure souleva des bourrasques; la presse se dit opprimée, bâillonnée, et, dans une discussion des chambres, un député objecta non sans raison que les opinions individuelles des journalistes ne compromettaient en rien la neutralité du pays. Il lui fut répondu qu'il ne s'agissait pas d'une injonction faite aux journaux, mais d'un simple conseil amical justifié par les circonstances. L'affaire n'eut pas de suites, et les esprits finirent par s'apaiser des deux côtés du Rhin.

Il y avait bien d'autres difficultés à surmonter. Comment empêcher par exemple l'achat ou la sortie des armes? L'Angleterre et les États-Unis ne croyaient pas, il est vrai, manquer à leurs devoirs de neutres en fournissant des engins de guerre aux belligérans; mais la Suisse, étant plus faible, devait être plus scrupuleuse, quoique son commerce et son industrie pussent en souffrir. Par malheur, la surveillance était difficile. Les marchands français usaient de mille stratagèmes pour déguiser leurs envois. D'autre part, les Allemands épiaient, furetaient, réclamaient; il fallut pour leur faire plaisir envoyer dans la Suisse occidentale un commissaire spécial chargé d'empêcher la contrebande de guerre. Les Badois dénoncèrent une livraison prochaine de 10,000 fusils; on les chercha partout, on ne les trouva point. Alors, pour ne pas faire de jaloux, on se mit à chercher sans plus de succès s'il n'y aurait pas des fusils clandestinement expédiés dans le grand-duché de Bade. Outre les envois d'armes, il y avait les enrôlemens à prohiber. Il s'en fit quelques-uns dans les cantons de Genève et de Vaud dès le début de la guerre; il s'en serait fait après de plus importans sans l'énergique intervention du conseil fédéral. On parlait tout bas de Suisses pontificaux, soldats et officiers, qui avaient quitté Rome pour aller s'engager en France, on annonçait la formation sur territoire helvétique d'une légion hanovrienne, d'une légion garibaldienne, d'un corps de francs-tireurs du Mont-Blanc; mais ces tentatives n'eurent aucun résultat, et le message du conseil fédéral a pu constater qu'il n'y eut jamais de grande guerre où fussent engagés si peu de Suisses. Il était donc impossible de censurer sur ce point le petit pays neutre; on se rabattit alors sur le passage des Alsaciens qui, après la prise de Strasbourg, quittèrent

leur pays et traversèrent la Suisse pour rentrer en France. « Prenez garde ! insinuaient les journaux allemands : ces voyageurs compromettent votre neutralité, menacent notre sécurité. — Mais ce sont des malheureux qui n'ont plus rien à faire chez eux : les fabriques sont fermées, leurs patrons les engagent à s'expatrier. Les paysans se sauvent, craignant d'être employés aux travaux d'approche devant Belfort. Si cette émigration vous effraie, établissez un cordon militaire ; l'Alsace est à vous, empêchez les Alsaciens de sortir. — Nullement, c'est vous qui devez les empêcher d'entrer. S'ils passent chez vous, c'est pour aller reprendre du service en France. Il existe à Bâle un bureau qui les reçoit, les défraie, les enrôle, les conduit à travers la Suisse, organise les convois. Ils passent par centaines : ils étaient l'autre jour six cents à Berne. Supprimez le bureau, c'est votre devoir ; arrêtez ce torrent d'hommes. Vous prohibez le passage du matériel de guerre, vous ne devez pas autoriser le passage du personnel. » La Suisse n'attendit pas que ces bonnes raisons lui fussent notifiées officiellement, et empêcha les Alsaciens de voyager chez elle en bande. Seulement, selon son habitude, elle tint la balance égale, et, comme une convention spéciale autorisait les troupes badoises à traverser par chemin de fer le canton de Schaffhouse, avec armes non chargées, sans munitions et la baïonnette au fourreau, la permission fut retirée.

Une autre difficulté fut la proclamation de la république en France. Que devait faire la Suisse ? Elle n'hésita point, elle reconnut du premier jour le nouveau gouvernement. Elle exprima la pensée que l'amour de la liberté et des institutions politiques semblables contribueraient puissamment à resserrer les liens de sympathie qui unissent les deux nations. « Enfin, disaient les conseillers fédéraux, nous avons manifesté l'ardent désir de voir la nouvelle république, sœur de la nôtre, née au milieu de circonstances si douloureuses, réussir à donner à la France une paix honorable et assurer au pays pour longtemps les bienfaits de la liberté. » Un langage si franc devait déplaire aux esprits attardés et timorés, qui ne manquèrent pas de réclamer dans les journaux et à l'assemblée fédérale. Démarche hâtive et imprudente, s'écrient-ils sur tous les tons. Pourquoi ne pas attendre, comme ont fait les puissances, et ne pas consulter les chambres pour obéir à la loi ? Le gouvernement de la défense nationale, issu d'un coup d'état, n'a pas de chances de durée. Qu'importe notre sympathie pour la forme républicaine ? Une politique de sympathie ne vaut rien. A quoi M. Dubs, président de la confédération, répondit à peu près en ces termes : « Sans doute le conseil fédéral n'a pas procédé aussi solennellement ni aussi lentement que le font quelques états, témoin Appenzell, qui n'a pas encore reconnu le gouvernement de Louis-Philippe ; mais il

n'a fait que se conformer à ses antécédens. Dès le 27 février, il avait tendu la main à la deuxième république française; dès le 6 décembre, il accepta le régime du 2 décembre, né aussi d'un coup d'état. Il nous est donc permis de donner un témoignage de sympathie à la France. Sans doute la politique de sympathie a ses inconvéniens et ses dangers; mais on n'a jamais rien fondé de durable avec une politique sans cœur. »

Ainsi, tandis que d'une main le conseil fédéral tirait en avant les traînards, de l'autre il refoulait les fougueux en arrière. Dès le 4 septembre, un manifeste de l'Association internationale des travailleurs était lancé de Neuchâtel aux socialistes de tous les pays. On devine le contenu de ce placard. « Prenons les armes pour la France républicaine contre l'Allemagne monarchique!... Versons notre sang pour la cause de l'ouvrier, de l'humanité tout entière... Vive la république universelle! » Une circulaire invita les cantons à saisir les imprimés de ce genre. Par bonheur, ces phrases n'eurent aucun succès même dans les ateliers; elles ne provoquèrent qu'une protestation des ouvriers de Neuchâtel. La Suisse ne fut donc pas forcée de sévir contre les petits « partageux » pour échapper aux reproches des grands; mais surgit une question où elle eut besoin de toute sa sagesse et de toute son équité pour ne pas commettre une mauvaise action : ce fut la question de la Savoie.

Il importe ici de préciser les faits. D'après les traités de 1815, certaines parties de la Savoie du nord devaient jouir d'une neutralité semblable à celle de la confédération helvétique, et pouvaient être occupées militairement, en cas de guerre, par les troupes de cette confédération. Après la campagne d'Italie, il fut stipulé, dans le traité de Turin du 24 mars 1860, que le roi de Sardaigne ne pouvait « transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les tenait lui-même, » et qu'il appartiendrait à l'empereur des Français de s'entendre à ce sujet avec la Suisse et les puissances signataires des traités. Or l'empereur des Français ne s'entendit à ce sujet avec personne. La Suisse eut beau réclamer, la question resta pendante jusqu'à la guerre de l'an dernier. Au début de cette guerre, le conseil fédéral crut devoir rappeler son droit d'occuper militairement la Savoie du nord. Il déclarait qu'il ferait usage de ce droit, s'il le jugeait nécessaire, pour défendre la neutralité et l'intégrité du territoire helvétique. A cette notification (du 18 juillet 1870), le cabinet français fit la sourde oreille; il répondit vaguement le 25 juillet qu'on ne s'était jamais bien accordé sur ce point, que ce n'était pas le moment d'entamer une discussion en règle, et qu'il lui suffisait de savoir qu'aucune mesure ne serait prise sans une entente préalable avec le gouvernement de l'empereur. Le conseil fédéral répliqua aussitôt par une note où il dit

qu'il était prêt à s'entendre avec le gouvernement français sur le mode d'exécution, mais qu'il ne faisait pas dépendre de cet arrangement l'affirmation ni l'exercice de son droit. Paris, alors fort occupé, ne répondit point; Berne put donc prendre ce silence pour un acquiescement, et regarder sa cause comme gagnée; mais après Sedan, tout étant remis en question, l'idée de l'occupation militaire fut reprise ou du moins lancée comme ballon d'essai; l'on croyait à la paix prochaine, et il fallait se hâter, si l'on voulait prendre date. La presse s'empara de la question, qu'elle débattit en termes très vifs, sans agiter pourtant l'opinion publique. Les Suisses étaient tous ou presque tous contre l'occupation. Tel canton s'y opposa formellement, et par l'organe de son conseil d'état supplia le conseil fédéral de ne point ordonner un acte pareil, à la fois inutile et dangereux : ce serait abuser des malheurs de la France. D'autres influences agissaient en sens contraire sur le pouvoir fédéral. L'Italie n'eût pas été fâchée de voir ses propres frontières couvertes par la Suisse. La Prusse répétait à Berne : « Occupez, occupez, nous l'approuvons ! » Cette puissance poussait même assez ouvertement à une occupation définitive. « On vous accuse, disait-on à un ministre prussien, de vouloir prendre Schaffhouse. — Prendre Schaffhouse ! répondit le ministre avec un éclat de rire. Nous songions au contraire à arrondir la Suisse avec le Chablais et le Faucigny. » Quelque temps après, dans une cour étrangère, on dit brusquement à un diplomate suisse : « Vous avez refusé la Savoie ? — Qui nous l'avait offerte ? — Faites l'ignorant ! »

Ce n'étaient donc pas les encouragements qui manquaient au pouvoir fédéral, et nous ne parlons pas des suggestions privées qui lui venaient de partout, même de San-Francisco; nous taisons les noms des officieux plus ou moins autorisés qui lui écrivaient : « Hâtez-vous, le temps presse, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Demandez Thonon, Annecy ! demandez Mulhouse ! » On assure que la cour de Versailles pensa un moment à la cession de la Savoie à la confédération du nord pour faire pendant à la cession de la Vénétie à la France. L'Allemagne aurait dit alors à la Suisse, comme la France à l'Italie : Prenez ! Enfin des ouvertures arrivèrent à Berne de la préfecture même de Chambéry. A la vérité, le préfet ne songeait point à offrir son département à la Suisse; mais les Prussiens approchaient, ils étaient à Dijon, ils menaçaient Lyon et la vallée du Rhône. Dans ces circonstances, la question changeait de face; l'intervention des troupes suisses et l'occupation du Chablais et du Faucigny auraient couvert non plus Genève, mais la Savoie. Cette riche province eût été sauvée de l'invasion. Aux yeux du préfet de Chambéry, la Suisse était chargée de faire respecter la neutralité et l'intégrité du territoire savoisien. Aussi

demanda-t-il de son propre chef au pouvoir fédéral, le 22 octobre 1870, si « la confédération helvétique exigerait et au besoin ferait respecter par ses armes la neutralité stipulée par elle et pour elle. » Quelques jours après, le comité républicain de Bonneville (Haute-Savoie) députa deux de ses membres à Berne pour demander l'occupation de leur pays. La Suisse eût donc pu se dire appelée par le vœu des populations à franchir ses frontières du sud-ouest. Elle n'en resta pas moins chez elle, ne voulant pas même être soupçonnée d'exploiter nos désastres. Elle répondit à ceux qui l'appelaient qu'il y avait un gouvernement à Tours. Or ni ce gouvernement, ni celui de Paris, ne tenant à l'occupation, la question resta pendante. La Suisse aurait eu grand intérêt cependant à la résoudre, non qu'elle songeât aucunement à reculer ses frontières; jamais cette idée n'entra dans les plans du pouvoir fédéral. Dans l'opinion nettement formulée de cette autorité, l'annexion de la Savoie du nord serait fâcheuse, et l'occupation de ce pays serait le pire moyen d'y arriver. C'était donc sans la moindre idée d'annexion que l'occupation militaire était débattue à Berne; la Suisse eût pu l'effectuer dans un intérêt européen, pour protéger la neutralité d'un pays qui, d'après les traités, faisait partie de la neutralité helvétique, — ou encore dans un intérêt national, pour prendre possession d'un droit qu'elle aurait peut-être à revendiquer plus tard, — ou enfin dans un intérêt purement humain, pour sauver la Savoie d'une invasion. C'était là le but à atteindre, bien plutôt qu'un accroissement de territoire qui aurait renforcé sans profit la minorité française et la minorité catholique de la population. Le pouvoir fédéral renonça donc à cette idée, craignant de révolter la Suisse et d'affliger la France par une mesure qui, mal comprise, était appelée déjà « le coup de pied de l'âne. » C'est ainsi que la petite république resta neutre : noblement neutre, sans courber le front devant les vainqueurs, et sans vouloir user même de son droit pour ne pas froisser les vaincus.

II. — LA CHARITÉ SUISSE.

Cependant notre voisin des Alpes ne devait pas se contenter du simple rôle de spectateur. S'il n'avait eu d'autre souci que de se tenir bien prudemment à l'écart, sans offenser personne, et de défendre sa maison, peut-être eût-on bien fait de l'appeler égoïste; mais il fut dans cette guerre le plus actif, le plus dévoué des états neutres; il intervint du premier jour et jusqu'à la fin dans l'intérêt de l'humanité. Il s'imposa d'abord pour mission de faire respecter la convention de Genève. Nous n'avons plus à faire l'histoire d'une convention qui sera l'honneur de ce siècle; un autre l'a faite ici

avec autorité, et je ne puis qu'y renvoyer le lecteur (1). Le comité international, siégeant à Genève sous la présidence de M. G. Moynier, eut l'heureuse idée de fonder une agence à Bâle, un bureau de correspondance et de renseignements qui devait pendant la guerre faciliter de toute façon l'échange des communications entre les comités et la transmission des secours. Cette agence se chargeait de faire parvenir aux blessés des deux camps les offrandes des neutres. Au 31 décembre, elle avait reçu près de 350,000 francs et expédié plus de 5,000 colis qui étaient non-seulement des ballots de linge et de charpie, mais des malles de vêtemens chauds, des caisses de comestibles, des fûts de vin. Ces envois furent transportés gratuitement jusqu'au 15 novembre par les chemins de fer suisses, tandis que la franchise de port était accordée au comité de Genève pour les 200 ou 300 lettres qui passaient chaque jour par ses mains. Les camionneurs, même les « cormorans » (portefaix), offraient pour rien ou presque rien à prix réduits leurs services à « la croix rouge. » Les officieux accouraient en foule, demandant à partir pour les champs de bataille, pour les ambulances, avec le brassard des infirmiers; les comités étaient forcés de réprimer ces excès de zèle. Ah! sans doute il y eut parmi les volontaires abrités sous la croix rouge beaucoup d'oisifs et de curieux, même des poltrons, des aventuriers qui ne firent que du bruit et du mal; mais il ne faut pas oublier les efforts courageux et dévoués, les services rendus, ni ce cri du maréchal Mac-Mahon quand il reçut à Châlons la première ambulance des comités de secours : C'est la Providence qui vous envoie!

L'agence de Bâle ne se contenta point de transmettre des secours; elle s'occupa directement des blessés. Dès le mois d'octobre, elle fit des démarches auprès des Prussiens pour obtenir que 300 blessés français, qui après guérison allaient être internés au-delà du Rhin, fussent renvoyés chez eux en vertu de la convention de Genève. Les Prussiens consentirent, et à dater du 20 octobre ces invalides, suivis de beaucoup d'autres, arrivèrent à Bâle par petits détachemens. L'agence les accueillait, retenait les plus souffrants dans un hôpital où 100 lits avaient été disposés pour eux, et, toujours à ses frais, renvoyait les autres en France. Au 31 décembre, 1,553 Français étaient ainsi rentrés dans leur pays. Nous les avons vus passer dans plusieurs cantons où véritablement ils étaient reçus comme des triomphateurs. Ils arrivaient déjà pourvus de vivres et de vêtemens par les Bâlois, qui ont toujours la main pleine et ouverte; ils étaient attendus à la gare par le comité de secours, le directeur et quelques infirmiers de l'hôpital : ces derniers consa-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1^{er} novembre 1870, *le Service de santé des armées avant et pendant le siège de Paris*, par M. Augustin Cochin.

craient leur jour de sortie à cette œuvre de dévouement. De la gare, nos voyageurs étaient conduits à la caserne dans des omnibus qui ne coûtaient rien à personne; trois grandes salles bien chauffées et 55 lits leur étaient offerts par le conseil d'état. S'ils avaient besoin de pansemens, le personnel de l'hôpital était à leurs ordres; une ambulance avait même été créée pour eux par une femme de cœur qui n'a pas voulu laisser publier son nom. Les auberges, les premières de la ville, invitaient ces hôtes si bienvenus à de somptueux repas, quelques-unes leur avaient même préparé des chambres. Dans la rue, ils étaient littéralement assaillis par la population, traînés de force à la brasserie, au restaurant, même à la table de famille. Que de choses n'aurions-nous pas à dire encore! mais il n'est pas temps d'admirer ces fêtes de l'hospitalité; nous les décrirons en racontant l'entrée de l'armée de l'est.

Pendant le comité de secours ne s'occupait pas seulement des nôtres, il songeait aussi aux blessés allemands. Il préparait des asiles de convalescens à Montreux, sur les bords du lac de Genève, et même en Italie, à Palanza, sur les bords du Lac-Majeur. Il cherchait à adoucir le sort des invalides internés en Allemagne et souvent exposés à de cruelles privations, malgré la compassion des vainqueurs. On le chargeait même de rappeler les belligérans au respect de la convention. N'ayant aucune autorité officielle, il ne pouvait que transmettre les réclamations au conseil fédéral, qui intervenait lui-même comme avocat, non comme arbitre, et qui, à Tours comme à Versailles, obtint de loin en loin quelques faveurs. Telle fut l'action de la croix rouge. Nous ne disons rien des ambulances, des médecins et des infirmiers expédiés dans les deux armées, des secours de toute sorte envoyés de toutes les maisons suisses dans les deux camps; c'est uniquement l'œuvre des comités de secours que nous relevons. Outre ceux de la croix rouge, siégeant à Genève et à Bâle, il y eut encore celui de la croix verte, qui s'occupait spécialement des prisonniers, et qui, dirigé par un Bâlois, le docteur Christ Socin, eut sur les bras une lourde tâche. Il y eut encore de nombreux comités de femmes pour les malades et les blessés, pour les victimes de la guerre, pour les populations ruinées, pour les réfugiés de Strasbourg. Comités français (1), allemands, suisses, internationaux, distribuent leurs dons

(1) Il importe de constater que dans toutes les villes suisses les colonies françaises firent leur devoir: il y eut à Genève des loteries, à Lausanne des conférences, à Fribourg des concerts, qui rapportèrent beaucoup d'argent; un comité français à Neuchâtel distribua 8,600 francs en quinze jours. Nos peintres établis en Suisse n'ont travaillé pendant la guerre que pour ceux qui se battaient. Nos jeunes gens qui étudiaient la théologie à Genève, et qui sont exemptés du service militaire, n'ont pas voulu profiter de l'exemption. Ils ont fondé une ambulance, et sont partis pour la guerre; il leur fallait un fourgon, des chevaux et 20,000 francs, ils les ont trouvés.

sux vaincus, aux vainqueurs, à tous les malheureux, quel que fût leur uniforme, et ceci dans les vingt-deux cantons, dont le moindre hameau donnait le peu qu'il avait. C'était chaque jour, en faveur de ces infortunés, un concert, une conférence, une quête, une vente publique; une de ces ventes rapporta en deux jours plus de 70,000 fr. Quel trait choisir dans cet immense élan de charité? quelle ville distinguer sans faire injure à toutes les autres? Dans l'impossibilité où nous sommes de tout dire, de tout indiquer même, insistons seulement sur deux points, Paris et Strasbourg.

A Paris, les Badois et les Bava-rois s'étaient mis sous la protection du ministre suisse, M. Kern, qui obtint d'abord pour eux quelques tempéramens; mais près de 7,000 Bava-rois et Badois, quand la trop juste crainte des espions et la violence déployée contre nos nationaux au-delà du Rhin firent décider l'expulsion des Allemands en masse, durent partir presque tous sans ressources: 5,500 d'entre eux, étant assistés et défrayés, coûtèrent d'abord une centaine de mille francs à la légation, puis plus de 125,000 francs à la confédération, qui n'a jamais été riche. Bien des Suisses de Paris, suspects à cause de leur langue, quittèrent aussi la France. Ceux qui purent rester firent leur devoir: on en vit aux remparts, car il leur fut permis de s'ennôler dans la garde nationale; on en vit aux pompes, aux ambulances, partout où il y avait besoin de secours. Avant l'investissement, le conseil fédéral avait laissé à M. Kern pleine liberté d'aller à Tours ou de rester à Paris. Il répondit: « Je reste, et je partagerai jusqu'à la fin le sort de la colonie suisse. » Pendant le siège, il devint en plus d'une occasion le chef officieux du corps diplomatique, et fut chargé par ses collègues de plaider à Versailles la cause de l'humanité. Il le fit avec plus d'insistance que de succès, et ne put pas même obtenir la sortie des étrangers de la capitale bombardée. C'est en vain qu'écrivant à M. de Bismarck il parlait des femmes, des enfans, des vieillards, des neutres, frappés tout à coup par des obus « sans dénonciation préalable » dans l'intérieur de Paris, — c'est en vain qu'au nom des principes et des usages reconnus du droit des gens, il réclamait des mesures « pour permettre aux étrangers de se mettre à l'abri, eux et leurs biens, » il lui fut répondu « qu'on ne pouvait se persuader que la réclamation fût fondée sur le droit international, que l'invitation de quitter Paris n'avait pas manqué aux neutres, qu'aucune loi ne forçait d'avertir les assiégés d'un bombardement, que Vattel autorisait la destruction d'une ville, si grande qu'elle fût, par les bombes et les boulets rouges, qu'il n'y avait enfin qu'un moyen de sauver les femmes, les enfans, les vieillards et les neutres: c'était la reddition de Paris (1). »

(1) Dépêche de M. de Bismarck à M. Kern du 17 janvier 1871.

M. Kern répliqua le 23 janvier pour rétablir les faits, et affirmer de nouveau, sans contester l'opinion de Vattel, que « le bombardement d'une ville fortifiée doit être précédé d'une dénonciation; » mais il ne put triompher contre la raison du plus fort. La généreuse conduite de M. Kern n'en eut pas moins sa récompense : dans une assemblée des Suissés de Paris, réunie le 15 février, il reçut un hommage public et inattendu. M. A. Chenevière, qui arrivait de Berne, chargé d'une mission du conseil fédéral, lui dit avec une émotion vraie : « Oui, cher et digne ministre, nous ne vous offrons ici ni insigne de grade, ni brevet de décoration ou de pension; mais ce que nous vous apportons est pour un cœur républicain mille fois plus précieux que tous les bijoux du monde, car, en vertu des pouvoirs que nous avons reçus, au nom du conseil fédéral, des autorités de la Suisse, de la nation tout entière, nous venons vous déclarer que vous avez bien mérité de la patrie. » Ces paroles furent saluées par une longue et unanime acclamation.

Si la Suisse échoua tristement à Versailles devant l'autorité de Vattel, elle réussit en revanche à Strasbourg, où la sécurité des assiégeans exigeait moins de prudence. C'est Bâle qui eut l'idée de porter secours aux Alsaciens, unis aux Suisses par une amitié séculaire, de vieux souvenirs (1), des vertus communes, des rapports de culture et de religion. Un comité se forma en faveur des assiégés, et obtint l'appui du conseil fédéral. Il fut décidé qu'on enverrait à Strasbourg une députation « pour concerter avec les commandans de la place et de l'armée assiégeante des mesures propres à faciliter à la population l'accès de la Suisse. » Les députés devaient donc avant tout obtenir la sortie des habitans inutiles et inoffensifs; ces habitans recevraient des secours de la caisse fédérale, seraient amenés gratuitement, défrayés de toute manière, leurs effets ne paieraient aucun droit d'entrée. Tout cela fut stipulé dans un arrêté officiel communiqué à Carlsruhe, à Berlin et à Paris. Les députés désignés furent M. Bischoff de Bâle, le promoteur de cette généreuse idée, le docteur Ramer de Zurich, et le colonel de Büren de Berne. Ce dernier a raconté son expédition dans un intéressant rapport dont nous donnons une traduction libre, ou plutôt une réduction fidèle.

« La délégation partit pour Strasbourg. Comment serait-elle reçue? Aurait-elle accès dans la ville? Quels services lui permettrait-on de

(1) Il existe, il existait du moins dans la bibliothèque brûlée par les Prussiens, un singulier monument de l'ancienne amitié qui unissait la ville libre du Rhin aux cantons suisses; c'était la fameuse marmite pesant 140 livres dans laquelle les Zurichois se rendant aux jeux de l'arquebuse, en 1576, apportèrent leur soupe à Strasbourg: les voyageurs vinrent d'un si bon pas qu'à leur arrivée la bouillie de mil (*Hirsebrey*) était encore toute chaude.

rendre? Ces questions nous troublaient; mais il n'y avait pas de temps à perdre. Pour arriver devant la forteresse, il fallut quitter le chemin de fer badois à Dinglingen, où une voiture attendait la députation (9 septembre) avec deux ordonnances à cheval, qui devaient lui servir d'escorte. Elle passa le Rhin sur le pont volant entre Ichenheim et Plotzheim, et entra bientôt dans l'armée assiégeante. On voyait déjà la flèche de la cathédrale; on entendait le bruit du canon. Il pleuvait, et il y avait de l'orage dans l'air. Vers le soir seulement, on arriva au quartier-général de la division badoise, à Oberschoeffelsheim. Sur la recommandation du commandant, et grâce au bon vouloir du maire, nous pûmes trouver, non sans peine, avec de l'argent et de bonnes paroles, une petite place chez un Israélite, habitant l'endroit. Plus tard, nous fûmes reçus chez un notaire, qui hébergeait déjà un général; il n'avait pas de lit à nous offrir; mais nous avons apporté nos couvertures. L'endroit fut aussitôt désigné comme le quartier-général des *commissaires internationaux*. Le lendemain, 10 septembre, nous étions reçus à Mundelsheim par le général de Werder. »

Cet officier, un petit homme brusque, brutal même, et qui avait eu le triste courage de résister aux sollicitations du digne et malheureux évêque de Strasbourg, finit par s'amadouer avec nos Suisses, et, après leur avoir opposé toute sorte de bonnes raisons militaires, leur dit : « Faites ce que vous pourrez. » Sur quoi, il les renvoya à son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Lessinzy, homme de bon cœur et de bonne grâce. Le grand-duc de Bade fut aussi fort affable avec les délégués; mais ce n'était pas tout, il s'agissait d'entrer dans la place, et un parlementaire était allé demander l'autorisation du général Urich. Que répondrait ce terrible homme? Dans le camp allemand, on le représentait comme un farouche grognard incapable d'un mouvement de pitié. Le parlementaire revint; voici la réponse du général :

« Messieurs, les sentimens qui vous amènent à Strasbourg sont tellement honorables, qu'ils vous assurent à la fois la reconnaissance des habitans et celle des autorités civiles et militaires. Pour ma part, je ne saurais trop vous remercier de la noble initiative que vous avez prise, et je veux, avant votre entrée dans nos murs, vous exprimer toute ma gratitude personnelle. Un parlementaire ira vous recevoir demain, à onze heures du matin, à Eckbolzheim, pour vous accompagner à Strasbourg. »

Après une pareille lettre, il n'y avait plus de doute possible; le lendemain, bien avant onze heures, les délégués étaient aux avant-postes, et d'un petit belvédère regardaient le pays.

« Le ciel s'était éclairci depuis la veille; mais, de Kœnigshofen, il s'élevait une colonne de feu et d'épaisse fumée, un violent incendie y avait éclaté. Sur les remparts comme sur les ouvrages des assiégeans roulaient les nuages blanchâtres des batteries avec un bruit de tonnerre. A l'heure dite, l'officier prussien qui devait nous servir de parlementaire arriva avec son trompette. Nous le suivîmes d'abord en voiture, puis à pied sur la route qui, par Kœnigshofen, conduit à la porte nationale. Quand nous fûmes près de la place, les batteries se turent, et un parlementaire français, montant un beau cheval arabe, vint à notre rencontre sur le glacis. Les papiers échangés entre les officiers, on nous fit un chemin par-dessus un parapet en terre afin que notre voiture pût passer, les portes étaient ouvertes. Quelle entrée au milieu de toutes ces terreurs!

« Un monsieur vêtu de noir vint à nous; tout le conseil municipal en habit noir, le maire et l'adjoint, portant l'écharpe tricolore, nous attendaient à la porte de Strasbourg. Plus loin, la foule criait : *vive la Suisse!* Tous les assistans avaient des larmes dans les yeux; c'était la première fois, depuis le commencement du siège, depuis les jours et les nuits terribles du bombardement, que quelqu'un du dehors pénétrait dans la pauvre ville, apportant sympathie et secours. Quel cœur n'eût été profondément touché! C'était autour de nous une affreuse destruction; le quartier que traversait la rue, en grande partie brûlé, rappelait les ruines de Glaris après la catastrophe. Le maire nous lut une adresse au nom du conseil municipal; M. Bischoff remercia le fonctionnaire en lui disant que nous n'étions point éloquens, mais qu'à défaut de paroles les faits répondraient pour nous.

« Le pont de l'Ill nous mit dans l'intérieur de la place, où la destruction était moindre; il y avait pourtant des maisons brûlées du haut en bas. Ce qui frappait le plus dans une cité si peuplée, c'étaient les magasins fermés, les fenêtres en partie barricadées, les soupiraux des caves bouchés. Une foule serrée nous attendait au passage; impossible de nous soustraire aux acclamations. La mairie ayant été fort maltraitée, le conseil municipal siégeait à l'hôtel du Commerce, dans une salle où l'on nous fit entrer. Nous refusâmes les rafraichissemens qu'on nous offrait, il y avait de plus urgente besogne à faire. M. Bischoff exposa nettement notre mission; il demanda qu'on dressât au plus tôt un rôle des personnes qui pourraient user de la permission de sortie accordée par les deux commandans militaires. Nous ne pouvions fixer de chiffre; mais il importait avant tout de constater les cas où la sortie était nécessaire. Les autorités communales devaient donc, avec une discrétion prudente, préparer des listes où les femmes, les enfans, les vieillards, les malades auraient naturellement la priorité. Tout cela décidé, nous fîmes notre visite au général Urich, qui s'était fait disposer un cabinet de travail et une chambre à coucher au rez-de-chaussée d'un hôtel assez maltraité

par les boulets, mais de belle apparence. La réception du général répondit pleinement au ton de sa lettre; il nous accorda toutes les facilités possibles, et s'entretint avec nous, avec le maire et avec le préfet, qui fut appelé, sur l'excellente attitude, le dévouement des habitans, leur immuable attachement à la patrie. Le général Ubrich ne nous adressa pas de questions; en revanche, l'amiral Excelmans, qui était là, tenait fort à savoir ce qui se passait dans le monde. Chose étrange! on soupçonnait à peine dans la place forte les revers de la France, on doutait de la catastrophe de Sedan, on ne voulait pas croire aux dépêches transmises par les assiégeans, on rêvait des victoires françaises, on attendait une armée de secours! Loin de chercher, comme on l'en accusait, à maintenir ces illusions chez les assiégés, le général nous laissa circuler partout librement et causer avec tout le monde. Nous pûmes voir la cathédrale; quelques débris gisent sur le sol. Un boulet a endommagé la lanterne, plusieurs autres ont percé les vitraux. La toiture de la nef a été brûlée; mais les voûtes sont intactes, l'horloge subsiste, seulement on ne la remonte plus. Les portes étaient closes, et ce ne fut pas sans peine qu'on nous permit d'entrer dans l'intérieur. Un prêtre officiait dans une chapelle latérale; il n'y avait dans l'immense église que lui et nous... »

Suivent quelques détails sur les succès du bombardement, l'incendie de la bibliothèque, du gymnase, du théâtre, du temple neuf, etc. Tous ces désastres ne sont que trop connus (1). Il va sans dire que la présence des délégués n'interrompit point l'attaque; ils entendirent siffler, éclater plus d'un projectile allemand. A quatre heures, ils rentrèrent à la mairie, d'où un parlementaire les reconduisit aux portes de la ville. Le général de Werder se montra d'assez bonne composition. Il mit au service des délégués une cinquantaine de chars pour chaque colonne d'émigrans; ces chars devaient les conduire au pont de bateaux de la Rheingau, et d'autres voitures les mener au chemin de fer badois sur lequel ils seraient expédiés gratuitement à Bâle.

Les délégués réglèrent avec les Allemands la sortie, tout en fumant avec eux des *requirados*; on nommait ainsi les cigares de réquisition. Il fut convenu que le jeudi 15 septembre, à dix heures, 500 Strasbourgeois seraient attendus avec des chars à la porte d'Austerlitz. Pour préparer ce convoi, les membres de la députation eurent beaucoup à courir par des chemins difficiles que traversaient les boulets et les obus, dans des nuits sombres qu'illuminait seulement l'incendie de Strasbourg. Par bonheur, les populations étaient pour eux, notamment celle de Lahr, qui fit merveille. Enfin arriva le

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 octobre 1870, *l'Invasion allemande en Alsace*, par M. A. Mézières.

grand jour; à dix heures juste, conduite par le général Urich en personne, la première colonne d'émigrans était à la porte d'Austerlitz. On peut se figurer la caravane : soixante chars de réquisition bourrés de paille, puis des véhicules de toute sorte, voitures de place et de remise, omnibus d'hôtels et de chemins de fer chargés de tout le monde qu'ils pouvaient porter et roulant en longue file, tandis qu'une foule de femmes et d'enfans suivaient à pied, et dans ce torrent humain pas un homme; seulement çà et là quelque vieillard. Tous ces voyageurs rayonnaient de joie et de gratitude; le soleil était de la fête, et le canon se taisait. Pour laisser passer les voitures sortant de Strasbourg, il fallut abattre une partie des barricades dressées dans la campagne par les Badois, ce qui fâchait leurs officiers, car ces barrières devaient ensuite être relevées sous le feu de la place. Aussitôt un des membres de la légation, s'adressant au général Urich, demanda qu'un délai fût accordé jusqu'à midi pour rétablir les travaux dont le passage des émigrans exigeait la démolition. « Oh! répondit aussitôt le général de la façon la plus aimable, non pas jusqu'à midi, jusqu'à une heure et plus tard, s'il le faut; on leur laissera tout le temps nécessaire. » Un dernier trait que nous trouvons dans le rapport du colonel de Büren : les assiégés libérés ne sortirent pas tous sans inquiétude; on assure même qu'il y en eut qui aimèrent mieux rester, les uns parce qu'ils craignaient les boulets sur les grandes routes, les autres parce qu'ils n'avaient pas une foi entière dans la députation. Ces délégués suisses auraient bien pu être des espions prussiens; il était donc plus prudent de ne pas quitter la ville. Cependant les émigrans furent accueillis avec des transports de joie. Plusieurs villes avaient sollicité l'honneur de les recevoir; quelques-unes en avaient réclamé un certain nombre, comme on revendique un droit incontesté. Un comité de secours aux Strasbourgeois résidait à Bâle, sous la présidence de M. Kœchlin; ce comité, entre autres bienfaits, délivrait aux émigrans des lettres de recommandation qui leur faisaient obtenir des billets gratuits sur tous les chemins de fer suisses. Quant aux railways badois, ils ne transportaient sans frais que les Strasbourgeois *sans ressources*. Or ceux qui portaient des habits décens, n'eussent-ils rien dans leurs poches, passaient pour avoir des ressources; c'était alors le comité suisse qui payait le chemin de fer badois.

La ville prise, tout ne fut pas fini; plus de 6,000 Strasbourgeois restaient sans abri, tout leur manquait : l'argent d'abord, puis les meubles, les lits, les vêtemens; 10,000 francs de vivres et 12,000 francs en argent leur furent aussitôt envoyés de Bâle. Ce qu'elle faisait pour la forteresse du Rhin, la Suisse le fit aussi, le tenta du moins pour toutes les autres places assiégées; c'est à elle que recouraient toutes les victimes des vainqueurs. MM. Erck-

mann-Chatrian écrivait au comité bâlois le 21 janvier : « Les malheureux habitans de Phalsbourg, si rudement éprouvés par la guerre, viennent vous remercier de vos bienfaits. C'est au milieu des grandes infortunes qu'on apprend à connaître ses véritables amis; jamais les cœurs français n'oublieront avec quel généreux empressement vous êtes accourus nous tendre des mains fraternelles. Soyez-en remerciés au nom de la patrie, de la religion, de l'humanité. D'autres bienfaiteurs nous ont prêté leurs secours au milieu de ces terribles circonstances; mais quand le mal est sans bornes, quand après la destruction par le feu se présente la maladie, quand les réquisitions de toute nature vous accablent au sein même de la misère, alors il faut bien implorer encore ceux en qui repose notre confiance. Nous venons donc vous prier de continuer votre œuvre, et de ne pas oublier nos pauvres compatriotes. Ils sont dignes par leur courage, par leur patriotisme et leur reconnaissance de tout ce que vous pourrez faire encore pour eux. »

Le lendemain du jour où cette lettre arrivait à Bâle, le 22 janvier, trois délégués d'un nouveau comité qui venait de se former à Porrentruy partaient pour Belfort : c'étaient un officier supérieur de l'armée fédérale, M. E. Froté, accompagné de MM. G. Bischoff et Kaiser. Les assiégés de cette place, celle qui tint jusqu'au bout et qui nous reste, étaient horriblement maltraités; ils vivaient dans des caves et des casemates, et la petite vérole les décimait. Il s'agissait d'obtenir pour eux la même faveur qui avait été accordée aux habitans de Strasbourg; mais la tentative avait déjà échoué une fois, malgré l'appui des vice-consuls de l'Amérique du Nord et de l'Espagne. Le général Treskow reçut les délégués dans une chambre si petite qu'il était impossible de s'y asseoir, excellent moyen d'abrégger les négociations. Aux premières ouvertures de nos philanthropes, il répondit que les femmes de Belfort coupaient le nez des prisonniers, leur crevaient les yeux, leur arrachaient les oreilles, que pour sa part il ne pouvait pas transiger avec son devoir, et qu'au surplus le colonel Denfert, qui commandait la garnison, ne laisserait sortir personne. Les délégués demandèrent au moins la permission d'entrer dans la place pour s'en assurer, le général refusa net, en annonçant aux Suisses qu'on leur tirerait dessus, et les délégués durent s'éloigner sans avoir rien obtenu. Belfort tombé, des secours partirent de Bâle, de Porrentruy, de partout, pour cette pauvre place et pour toutes celles où les Allemands avaient passé, ne laissant que ruine et deuil: villages détruits, maisons découvertes ou trouées par des obus, murs abattus, meubles brisés ou dispersés, champs de bataille encore couverts de cadavres et de débris de cadavres. Plus une goutte de vin ou de liqueur ni une bouchée de

pain; les ustensiles de cuisine ont d'ailleurs disparu. « Quand nous arrivons, écrit un distributeur de secours, les habitans se pressent autour de nous tendant leurs blouses et leurs tabliers et criant: Voilà les Suisses! » Eh bien! pour rendre la vie à tant de misérables, pour rendre à la culture les terres dévastées, la Suisse, déjà épuisée, a trouvé des ressources nouvelles, de nouveaux comités sortent de terre pour répondre à tous les besoins. Une quarantaine d'orphelins de Belfort et d'autres endroits ont été recueillis; dans les rues de Bâle, en février, roulaient de lourdes voitures de déménagement portant cette inscription: *Pour les affamés de Montbéliard!* et précédées d'un portefaix qui agitait une clochette. « A ce bruit, écrit un témoin, on voyait s'ouvrir les portes de toutes les maisons, et hommes et femmes accourir apportant tout ce qu'ils avaient de victuailles; un membre du comité de secours accompagnait chaque voiture, qui se chargeait à vue d'œil. Un tronc, destiné à recevoir les dons en argent, était également attaché à chaque *Hungerwagen* (char de la faim, c'est le nom assigné par le peuple à ces véhicules), et ce tronc se remplissait si rapidement de pièces d'or, d'argent, de cuivre, qu'on était obligé de le vider plusieurs fois dans la journée. Cette collecte a produit dans Bâle seulement 20,000 francs en argent, sans parler des provisions de bouche. Le 11 février, un convoi de quinze voitures pleines de provisions de toute espèce partait encore de Bâle pour Montbéliard. »

III. — ENTRÉE DE L'ARMÉE DE L'EST.

Mais ce n'est pas tout encore : il nous reste à parler de l'accueil fait en Suisse à notre armée de l'est. Ici, il ne s'agit plus seulement d'argent, de vivres, d'habits, de médecins, de quelques centaines de malheureux sauvés du feu et de la faim; il s'agit du refuge ouvert, de l'hospitalité offerte à plus de 80,000 hommes. La Suisse, envahie, a relativement reçu plus de Français que la France n'a subi d'Allemands, et elle les a reçus de bon cœur.

On sait par quelle suite de revers notre pauvre armée fut rejetée dans le Jura. Le général Clinchant, le commandant en chef de la dernière heure, s'évertuait à ramener ses troupes vers Lyon en se glissant le long de la frontière suisse; mais l'armistice, qu'on croyait général « pour toutes les armées de terre et de mer, » suspendit fort mal à propos ce mouvement, et, quand on sut l'inexplicable exception qui frappait les départemens de l'est, il était trop tard pour se remettre en marche. L'armée prit alors le parti « de sauver son matériel et ses armes en venant demander l'hospitalité de la Suisse pour ses soldats épuisés. » Voilà le fait en deux mots; mais les détails sont navrans. Pontarlier, la petite ville de frontière,

avait été envahie inopinément le 30 janvier par plusieurs divisions en désordre qui l'encombrent de malades et de mourans. Pontarlier manquait de tout; il n'y avait ni pain, ni fourrages. Cependant les Prussiens, quatre ou cinq jours après, pour remercier les habitans qui les avaient accueillis en amis, requièrent 15,000 kilogrammes de pain et 40,000 kilogrammes d'avoine pour chaque jour, plus 30,000 kilogrammes de café et 20,000 kilogrammes de sel, plus 10,000 francs en argent le premier jour, et le lendemain 80,000. Ils requièrent tout cela, et ils l'eurent, là où les Français qui étaient venus les premiers n'avaient rien trouvé (1). A Pontarlier, le 30 janvier on croyait à l'armistice; on y croyait même en Suisse. Aussi le général Herzog avait-il donné l'ordre de ne laisser entrer pendant la trêve aucun soldat français, même désarmé, et il songeait à licencier la plus grande partie de ses troupes, quand tout à coup le bruit du canon, tonnant à la frontière, lui apprit que les hostilités duraient toujours. En effet, les Prussiens arrivaient en nombre, comme de coutume, serrant toujours plus leur cercle de canons. Pour mettre à profit le malentendu, ils refusèrent même une suspension d'armes de trente-six heures. Ce fut alors que le général Clinchant, ne voulant « livrer à l'ennemi ni un homme, ni un canon, » annonça sa résolution de demander asile à la neutralité suisse. On peut se figurer l'embarras du général Herzog, qui, pris au dépourvu par cette invasion imminente, n'avait pas assez de forces pour endiguer le torrent. Il courut en toute hâte à Verrières, l'extrême village suisse du côté de Pontarlier, et il y arriva dans la nuit du 31, deux ou trois heures avant l'officier envoyé par le général français pour négocier les conditions du passage de l'armée en Suisse; cet officier, enfiévré d'impatience, suppliait de faire vite, car les Prussiens arrivaient. La convention fut conclue, écrite à trois exemplaires, signée séance tenante, aux chandelles, vers quatre heures et demie du matin. Il fut stipulé que l'armée française déposerait en entrant ses armes, équipemens et munitions, qui seraient restitués après la paix et le remboursement des dépenses, — que les chevaux, armes et effets des officiers seraient laissés à leur disposition, — que des instructions ultérieures seraient don-

(1) Il n'est pas sans utilité de marquer les traits pareils. Dans plusieurs endroits de France, les paysans furent très durs pour nos troupes. Nous avons vu passer entre le Jura et la frontière suisse quelques débris sauvés de l'armée de l'est. On leur envoyait des cantons voisins des secours de toute espèce; mais le pays même, un pays français, refusait tout. Des soldats affamés prièrent l'aubergiste d'un hameau de leur prêter une marmite pour faire leur soupe; l'aubergiste leur demanda cinq sous! Un officier interné nous disait: « On nous a fait payer 3 francs chez nous 10 kilogrammes de paille, et nous étions dans la neige par 15 degrés de froid depuis trois jours: 1,500 hommes de notre division avaient eu un ou plusieurs membres gelés dans une seule nuit! »

nées à l'égard des chevaux de troupe, — que les voitures de vivres et de bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneraient immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux, — que la confédération garderait jusqu'au règlement des comptes les voitures du trésor et les postes, — qu'elle se réservait la désignation des lieux d'internement et les prescriptions de détail destinées à compléter la convention. Ces articles à peine dictés et signés par le général Herzog, aussitôt son aide-de-camp et l'officier français, sans attendre l'aube, coururent à la partie française du village des Verrières, où les attendait le général Clinchant dans une petite chambre au rez-de-chaussée d'une pauvre maison. Deux hommes s'étaient emparés du lit qui meublait cette pièce, d'autres étaient étendus sur le plancher; à chaque pas, on écrasait un bras ou une jambe. Le général, très agité, était assis à une petite table mal-propre; derrière lui, son chef d'état-major et quelques officiers; plus loin, la propriétaire de la chambre, une vieille femme, les mains jointes sous son tablier, et une fille à peine adulte qui regardait avec un air de stupeur. Une lumière vacillante s'efforçait en vain d'éclairer la scène. Là fut signée cette convention qui arracha 85,000 Français des mains de l'ennemi. Aussitôt on cria dans tout le camp : Le passage est libre! et les troupes, qui s'étaient amassées aux extrêmes confins, s'ébranlèrent.

Leur entrée se fit par un chemin frayé entre deux murs de neige; chaque homme en entrant jetait sa cartouchière et ses armes sur le bord de la route, où elles formèrent pendant plusieurs jours un épaulement de 2 mètres de haut. Le défilé continua sans interruption pendant quarante-huit heures. « Les premiers qui passèrent, écrit un Suisse, étaient des artilleurs avec pièces et caissons, en bon ordre, à pied, à cheval ou juchés jambes pendantes sur les chariots. Beaux hommes, grands et forts, à l'air résolu, au regard doux. A leur poste, à leur rang, les officiers marchaient sérieux et dignes. Tous du regard semblaient dire : « Quel malheur, n'est-ce pas? avec de pareils canons être réduits là! » Et comme on leur offrait du vin : « Merci, disaient-ils; mais c'est assez, gardez pour ceux qui nous suivent. » Le lendemain d'autres soldats, ceux qui, commandés par le général Billot, avaient vigoureusement soutenu la retraite, entrèrent aussi en bon ordre, marchant d'un pas martial et nerveux, le sac droit, la tente-abri pliée régulièrement; mais les autres, mais la foule! Qu'on se figure une masse débandée s'engouffrant dans tous les passages praticables, non-seulement aux Verrières, mais à Jougne, aux Fourgs, aux Brenets, dans toutes les vallées du Jura; puis les troupes que le général Cremer tâchait de ramener dans le pays de Gex par la Faucille, coupées à Morez par les Prussiens et rejetées dans les montagnes, roulèrent en Suisse par tous les che-

mins, frayés ou non, qui tombent dans le Val de Joux. Tous ces régimens disloqués, débandés, n'ayant plus ni drapeau, ni chef, couraient au hasard et apparaissaient tout à coup par troupeaux de 10,000, de 20,000 hommes dans telle petite ville, Orbe par exemple, qui ne les attendait pas. Les chevaux d'abord faisaient peine à voir : exténués, traînant le pied, allongeant le cou, tête pendante, glissant à chaque pas, affamés, on les voyait ronger l'écorce des arbres, les cordes, les barrières, les roues des canons, les flasques des affûts, entamés à 3 pouces de profondeur, ou encore ils s'arrachaient l'un à l'autre avec les dents les crins de leurs queues et les dévoraient : quantité de chariots étaient restés plusieurs jours attelés, et les Prussiens avaient pris tout le fourrage. Aux descentes, ces malheureuses bêtes s'affaissaient sous leurs cavaliers ou devant les fourgons ; les canons, qui roulaient sur elles, les traînaient ainsi jusqu'en bas : on les prenait alors, et on les jetait sur le bord du chemin, où elles périssaient abandonnées. Toutes les routes, depuis Héricourt jusqu'au Val de Travers, étaient jonchées de chevaux morts. Non moins malheureux, les hommes rôdaient pêle-mêle entre les roues des milliers de chars qui encombraient la voie, ou roulaient en torrent dans la chaussée du chemin de fer ; ce n'était plus une armée, c'était une cohue : les officiers ne commandaient plus, et marchaient en sabots, en pantoufles, au milieu des soldats sans chaussures, qui déchiraient des pans d'habit pour emmailloter leurs pieds gelés, et cette neige implacable, qui était tombée sur eux tout l'hiver, s'amassait maintenant sous leurs pieds en poussière glacée où ils enfonçaient jusqu'aux genoux. Ils se traînaient ainsi confondus, dragons, lanciers, spahis, turcos et zouaves, mobiles et francs-tireurs, grands manteaux rouges ou blancs, cabans marrons, pantalons garance, vareuses bleues, toutes les coiffures du monde depuis le fez arabe jusqu'au béret béarnais, tous les dialectes, les accents de France, depuis le vieil idiome de l'Armorique jusqu'aux cris stridens de l'Atlas et du désert : un tumulte de langues, de couleurs et surtout de misères, car cette multitude en fuite, exténuée par un ou deux jours de jeûne, venait de bivouaquer plusieurs nuits dans la neige par 15 degrés de froid ! Les traînants surtout serraient le cœur : ces pauvres mobiles tout jeunes, des enfans trop frêles pour porter le fusil et jetés tout à coup en un pareil hiver dans les montagnes ! Hélas ! on sait leur histoire : ils suivent pendant quelques jours leur compagnie ; mais bientôt, ralentissant le pas, ils restent en arrière ; les autres vont toujours, les colonnes s'allongent : comment rejoindre sa place et gagner l'étape où l'on dînera ? Les pieds enflés refusent le service, et les régimens passent fatalement l'un après l'autre, l'armée entière s'éloigne à perte de vue, les derniers hommes qui la suivent ont

disparu derrière le coteau, que faire? On s'arrête sans courage et sans force, on s'assied, on appelle tant qu'on peut crier, le vent seul répond en chassant des tourbillons de neige; puis viennent les Prussiens, puis les vautours. Nous avons vu entrer en Suisse les adolescents qui sortaient de ces épreuves; ils vivaient encore, mais décharnés, tremblant de fièvre, les yeux enfoncés et ternes; ils marchaient encore d'un mouvement machinal, sans savoir où ils allaient; ils regardaient, mais sans voir; ils se laissaient abattre par l'ennemi, qui de loin, par derrière, jusqu'à la dernière heure, sans un éclair de pitié, tirait sur eux; les obus partant de batteries invisibles passaient par-dessus la montagne, et venaient éclater sur la route. Ainsi défilait cette lugubre procession de corps inertes avec la stupeur et l'égoïsme du désespoir, abandonnant leurs morts, leurs mourans, s'abandonnant eux-mêmes, refusant parfois la vie que vous veniez leur rendre, vous disant quand vous leur tendiez une gourde : — Laissez-moi tranquille. — Mais que voulez-vous donc? — Je veux mourir!

Ainsi entrèrent en Suisse, avec plusieurs milliers de chevaux et plusieurs centaines de canons, 2,110 officiers et 82,271 sous-officiers et soldats de l'armée de l'est, sans compter tous ceux qui purent s'esquiver sous un déguisement, ou à l'abri de la croix rouge, les infirmiers entre autres et les médecins, qui, sauf quelques honorables exceptions, se regardant comme déliés de tout service, laissèrent près de 6,000 malades aux mains des Suisses, forcés de suffire à tout. Les forces helvétiques n'étaient pas en nombre; on cite tel endroit où une sentinelle dut arrêter toute une colonne, tel autre où un bataillon dut désarmer plusieurs régimens. Tout se passa pourtant avec assez d'ordre, et l'on suivit ponctuellement les instructions du conseil fédéral. Les généraux purent choisir leur résidence; les officiers furent internés dans six villes fort habitables où, prisonniers sur parole, ils reçurent une solde et vécurent à leur gré. Les soldats, distribués dans cent soixante-quinze dépôts et soumis au code militaire du pays, furent traités comme des Suisses en garnison, nourris, logés, et de plus payés à raison de 25 centimes par jour et par homme. Ce fut un surcroît de travail énorme pour toutes les autorités fédérales et cantonales, qui étaient déjà sur les dents. Il fallut créer de nouveaux services pour les internés, car à chaque instant survenaient des besognes inattendues: un jour cent cinquante mille lettres tombèrent tout à coup de Mâcon. Nous avons vu fonctionner à Berne un bureau de renseignements spécialement installé dans une grande salle du palais fédéral pour dresser les états nominatifs de tous les prisonniers français, et pour faire parvenir à chacun d'eux les lettres qui lui étaient adressées. Comment se reconnaître dans ces montagnes de papiers

cachetés? Les internés étaient entrés pêle-mêle, sans distinction de corps; impossible de deviner quel était celui des cent soixante-quinze dépôts où se trouvait le destinataire. Le bureau fit imprimer avec le plus grand soin des listes de suscriptions insuffisantes; ces listes donnaient des colonnes de noms à côté desquels, sur une colonne blanche, les autorités militaires étaient priées d'écrire, quand elles le savaient, le dépôt où l'on avait interné tel ou tel. Travail considérable et minutieux, peut-être excessif aux yeux des indifférens; mais songe-t-on bien à ce que peut contenir une feuille de papier mise à la poste? Parfois des secours urgents, attendus avec angoisse, et toujours au moins des nouvelles, des consolations, une bouffée de l'air du pays, une preuve qu'on n'est plus seul.

Il est vrai que les autorités furent secondées par tout le monde, et d'abord par les internés eux-mêmes. Presque partout (sauf un soir à Zurich, et l'on sait que ce ne fut pas leur faute), ils se montrèrent doux et bons, reconnaissans, pacifiques; le conseil fédéral « s'est fait un devoir, » dans une lettre adressée au général Clinchant, « de rendre hommage à la bonne conduite qui n'a cessé de régner parmi les officiers et les soldats de la première armée française pendant son internement en Suisse, et qui a largement contribué à faciliter la tâche du gouvernement fédéral et des gouvernemens cantonaux. » Lors de l'incendie de Morges, où une explosion de cartouches et d'obus incendia une partie du château et mit la ville en péril, les internés, qui perdirent une vingtaine d'hommes dans la catastrophe, se mirent aux pompes avec une vaillante ardeur. Les officiers français consignés à Interlaken, et il y eut beaucoup d'autres suscriptions pareilles, envoyèrent une somme de 1,554 francs pour secourir les Suisses enfermés dans Paris. Rien de plus curieux que le camp de Wylerfeld, à une demi-heure de Berne, en face des Alpes. Là, nos internés, couchant dans des baraques où ils n'avaient plus froid, partageaient leur soupe et leur viande avec les marmots du pays, qui s'invitaient cordialement à leur table; ils étaient 1,500, gardés par une vingtaine de Bernois. La confédération fut donc aidée par la soumission des nôtres; elle le fut encore avec un zèle infatigable par le dévouement des siens. Au premier bruit de guerre, les Suisses de Rome, d'Allemagne, même ceux d'Amérique, écrivirent qu'ils accourraient en cas de danger au premier appel. Toutes les caisses, les moindres bourses s'ouvrirent; le pays avait besoin d'argent pour nourrir les internés et les troupes qui les gardaient. On lui en offrit de partout; il demanda 15 millions, on en souscrivit plus de 100 (106,126,500 fr.). Outre l'argent, il eut les milices, qui, à défaut d'armée permanente, doivent prendre les armes et accepter le rude métier du soldat. Ces 40,000 citoyens, pour la plupart hommes de travail, quittèrent

l'atelier ou la maison pour une question qui leur importait peu. L'ambition des Hohenzollern les forçait à courir en armes sur les cimes du Jura par des sentiers de chèvre et un froid de loup, à supporter les marches forcées, les services pénibles, les fatigues, les privations, les souffrances des combattans, à demeurer aux frontières, même après l'internement de l'armée de l'est, pour veiller à chaque passage, arrêter les débandés qui entraîaient encore, les impatiens qui voulaient sortir, confisquer les armes, les munitions, ramener les chevaux : tout cela, parce qu'ils étaient neutres ! Plus tard, ils eurent encore à reconduire jusqu'à l'entrée de la France tous ces prisonniers libérés ; ils firent pourtant leur devoir avec beaucoup de patience et de bon vouloir, car ils avaient vu de près les terribles effets de l'indiscipline. Ajoutons qu'en Suisse, lorsque les troupes sont debout, tout le monde en souffre, les bras manquent à la terre, les ateliers chôment, les femmes et les enfans qui restent sont exposés à mille privations : il fallut donc prévenir ou réparer ces misères, et tous se mirent à l'œuvre, toutes les familles eurent du pain. Ajoutons aussi qu'à défaut de casernes les militaires qu'on déplace doivent être logés chez les bourgeois ; encore une corvée à subir afin que le roi de Prusse pût devenir empereur d'Allemagne. Eh bien ! ici encore éclatait l'hospitalité, la fraternité nationale ; le confédéré en uniforme était accueilli partout comme un hôte, quelle que fût sa condition, on se serrait pour lui faire place, on l'admettait partout à la table de famille, on le fêtait enfin, on l'amusait comme l'enfant gâté de la maison.

Mais ce fut surtout avec nos internés que les populations furent admirables. Nous ne pouvons rappeler qu'en courant les secours qu'ils trouvèrent partout, les bains qu'on leur faisait prendre, le linge, les vêtemens, les chaussures qu'ils recevaient de toutes mains, leur installation dans les établissemens publics, leurs repas de chaque jour, ces tranches de viande qui étonnaient si fort les inspecteurs français, la douceur, la patience des officiers fédéraux qui commandaient nos soldats, le zèle des médecins suisses, « qui seuls ont traité nos malades ; » mais ce qui nous a le plus frappé, c'est ce « tout le monde » qui a plus de charité que les philanthropes de profession. Dès la première heure, pendant ce défilé lamentable que nous avons essayé de décrire, la foule bordait les routes, les mains pleines de cigares, de vivres, de liqueurs ; au Val de Travers, où il n'y avait pas de locaux disponibles pour recevoir tant de gens, la population ouvrit toutes ses portes : les granges, les écuries, les maisons, furent remplies de Français. Il y aurait des volumes de traits touchans à citer. Ici, c'est une vieille blanchisseuse livrant son unique chambre à six hommes, et passant la nuit dans sa cuisine à laver et à sécher leur linge pour le lendemain. Là, c'est une pauvre

femme qui rencontre étendu sur la route un blessé dont les pieds gelés sont nus; elle ôte ses souliers et ses bas et les lui donne, puis se remet en chemin nu-pieds dans la neige : elle avait encore une heure à marcher pour regagner son logis. C'est ce fermier qui, à lui seul, loge chez lui pendant une nuit cinquante chevaux et sept cents hommes. Où cela s'est-il passé? A Fribourg, dans le Val de Joux, dans le Val de Travers, dans les vallées bernoises, partout. Neuchâtel a été particulièrement admirable. Cette ville si calme, dont les maisons jaunes se regardent en silence d'un air placide et sérieux, ou contemplant avec recueillement de l'autre côté du lac une longue file dentelée de cimes blanches, vit tout à coup ses rues envahies, encombrées de canons, de chars, de chevaux, d'hommes bariolés, tumultueux; sa population s'accrut en quelques heures d'un bon tiers. Elle ne s'effraya pourtant point de ce débordement famélique : tous les établissemens publics furent ouverts, et la foule entra péle-mêle, avec les maux sans nombre rapportés d'un si long chemin. Il s'agissait bien alors de terreurs, de délicatesses mondaines! Toutes les classes, les castes, les partis, les sectes même, coururent ensemble aux internés; les amis des Prussiens devinrent Français par miracle, et, tandis que des *gentlemen* en habit noir, en cravate blanche, traversaient les rues des bottes de paille sur le dos, les puritains faisaient des distributions de vin chaud dans les églises, et des femmes du monde, agenouillées devant ceux qui avaient le plus souffert de la marche, lavaient leurs pieds gelés, meurtris, saignans. L'exemple de Neuchâtel fut bientôt suivi partout. Les temples, transformés en ambulances ou en dortoirs, prêchaient la charité mieux qu'ils n'auraient fait par les plus éloquents homélies. A Lausanne, depuis le premier jusqu'au dernier passage des internés, des groupes d'hommes et de femmes stationnaient sur les quais du chemin de fer, avertis d'avance du nombre de soldats valides, malades ou blessés qui devaient traverser la gare. Pendant « les cinq minutes d'arrêt, » les portières étaient littéralement assaillies par de braves gens, qui offraient en courant du pain, du vin, des tasses de soupe, des cigares, des bibles, des mouchoirs de poche. Le public voulut assister et prendre part à ces distributions; on établit alors un droit d'entrée à la gare : en payant ses 20 sous à la porte, on avait le droit d'aller tendre la main, une main toujours pleine, aux amis de France. Il va sans dire que les 20 sous étaient aussi pour eux. A Fribourg, les autorités engagèrent doucement le peuple « à restreindre ou à remettre à de meilleurs jours les danses publiques et les nombreuses fêtes ou vogues dites *bénichons*, » pour ne point mêler ces joies « aux cris de douleur et de détresse de tant de milliers de blessés et de familles dans le deuil et dans le désespoir. » Ailleurs, à Aarau, on promena tous les in-

ternés en voiture pour leur montrer les paysages du canton, les monumens historiques, le château des Habsbourg. Enfin, comme il y avait parmi ces hôtes de la Suisse, en certains endroits (confessions toutes nos hontes), 57 illettrés sur 100, des hommes zélés se dévouèrent de bon cœur pour leur apprendre à lire, d'autres leur faisaient des conférences, les troubadours et les jongleurs ambulans leur récitaient des vers. Tout le monde s'en mêlait avec une humanité charmante. Quelques internés demandèrent un soir à une femme, pour la nuit, l'abri de l'auvent de sa maison. « Comment voulez-vous, répondit-elle, que je dorme bien de l'autre côté du mur, vous sachant si mal de celui-ci? » Aussi quelle gratitude! Un malade dit un matin à la protestante qui le soignait, et qui dut sourire de la comparaison : « J'ai rêvé cette nuit que vous étiez la sainte Vierge! » Une bonne vieille, qui du fond de l'Auvergne était venue à pied, son parapluie rouge sous le bras, dans un village bernois pour voir son petit-fils, ne voulut prendre de repos qu'après avoir trouvé un interprète pour remercier les habitans « au nom de toutes les mères. »

En revanche, les Allemands s'irritaient fort de cette charité qui secondait pourtant et soulageait la leur. Leurs journaux étaient pleins de violences contre les petits cantons et « leurs mandarins » qui aimaient tant la France; on les accusait de recevoir mal les ambulances prussiennes, d'insulter les uniformes badois, de discuter les victoires germaniques, de s'être fait accorder à Versailles, pendant le siège, des saufs-conduits qu'ils vendaient fort cher aux Parisiens, si bien qu'en voyant l'inondation de l'armée de l'est, ces journaux ne se sentirent pas de joie. « Nos complimens à la Suisse, dit la *Gazette d'Ulm*, pour ces hôtes inattendus; nous lui en souhaitons le double... Une petite leçon ne pourra faire aucun mal à ces messieurs d'outre-lac... Il n'est pas douteux que ces 80,000 Français vont devenir une calamité pour la Suisse, car elle n'est pas préparée à recevoir tant de monde; mais c'est là précisément ce que nous désirons. » L'Allemagne comptait donc sur beaucoup d'embarras, de difficultés, elle a été déçue; tout s'est passé le plus tranquillement du monde, et le petit pays neutre qui avait sur les bras tant de charges, ses propres soldats et leurs familles à soutenir, ses ouvriers sans travail constamment excités par l'*Internationale*, les Suisses de Paris auxquels il envoya près de 300,000 francs, put recevoir sans trouble ni confusion ce torrent d'hommes. Après deux mois passés ensemble, dans l'intimité de la vie de famille, les prisonniers et leurs gardiens se sont quittés les larmes aux yeux comme de vieux amis. Aujourd'hui les internés sont tous rapatriés; ils n'ont laissé derrière eux que les malades, qui reviennent peu à peu, voyageant à petits pas, et ceux qui ne reviendront plus, peu

nombreux pourtant (6 pour 1,000 environ) quand on songe à cette accumulation de souffrances. Nos morts reposent maintenant auprès des Suisses qui leur ont offert la suprême hospitalité du cimetière, un lien de plus entre les deux nations. D'où vient que cette aventure si menaçante ait si bien tourné, si bien fini, non sans de vigoureux efforts, mais sans humeur et sans fatigue? C'est que les Suisses, plus heureux que nous, comme l'a dit M. Jules Favre, jouissent depuis longtemps d'une liberté solidement assise sur la sagesse des habitudes et sur la virilité des mœurs. En France, nous n'avons réellement pas de vie publique. Sommes-nous attaqués, nous comptons sur l'armée; y a-t-il du désordre dans la rue, nous laissons faire le gendarme ou le policier, et quant aux malades, ils ont pour eux les hôpitaux, les hôpitaux ont des infirmiers, des religieuses. En Suisse, chaque citoyen a sa part de responsabilité civile, tous les hommes maintiennent l'ordre et gardent les frontières, toutes les femmes sont sœurs de charité, si bien que les victimes de toutes les calamités trouvent de l'autre côté du Jura non-seulement des autorités politiques et militaires, des administrations publiques, mais des millions de bras ouverts et tendus pour les secourir. Et ces volontaires de toutes les bonnes œuvres sont fort étonnés de provoquer chez nous tant de gratitude et d'admiration. Les remerciemens de nos généraux, de nos ministres, les adresses de tant de villes françaises, les adieux pathétiques de nos soldats, l'hommage éclatant rendu à la confédération par notre assemblée nationale, paraissent excessifs à beaucoup de Suisses, qui craignent l'ivresse de l'encens. Le vénérable général Dufour disait l'autre jour à des officiers de l'armée fédérale : « Sous la conduite d'un chef aussi habile qu'énergique (M. Herzog), vous avez, messieurs, réalisé ce qui a été le rêve de toute ma vie; vous avez prouvé que la Suisse était capable de faire respecter sa neutralité. Beaucoup de gens en doutaient; mais j'ai toujours eu confiance dans notre armée et dans les services qu'on pouvait attendre de son dévouement. Grâce aux circonstances qui ont accompagné l'entrée sur notre territoire et le désarmement d'une armée considérable encore, la Suisse est aujourd'hui plus respectée que jamais. Les éloges ne nous sont pas ménagés, et il ne tiendrait qu'à nous vraiment de nous croire sur parole le premier peuple du monde. Ne nous glorifions pas trop cependant, et songeons à mériter plutôt ces éloges qu'à nous monter la tête en nous complaisant dans le bien qu'on dit de nous. » Belles paroles certes, mais d'une modestie trop rigoureuse, car les éloges qu'on lui adresse, si grands qu'ils soient, la Suisse les a mérités, et c'est la récompense de ses enfans de pouvoir aujourd'hui les entendre avec un légitime orgueil.

MARC-MONNIER.

ÉTUDES

DE MŒURS ROMAINES

SOUS L'EMPIRE

VII.

L'APOTHÉOSE IMPÉRIALE (1).

L'empire à Rome fut un de ces régimes politiques qui ont cherché leur force dans ce qu'on appelait au commencement de ce siècle l'union du trône et de l'autel. Quand Auguste se vit le maître, il jeta les yeux autour de lui pour trouver un appui solide sur lequel il pût établir le gouvernement qu'il fondait. La société romaine, épuisée par vingt ans de guerres civiles, était en ruines; l'ancienne constitution, chancelante depuis les Gracques, avait été renversée à Pharsale : il ne restait plus, avec les débris d'une aristocratie décimée par les proscriptions, qu'une armée corrompue, un peuple cosmopolite et un sénat discrédité. La religion, quoique très compromise, avait pourtant moins souffert que le reste; Auguste appuya son autorité sur elle. Il essaya par tous les moyens de lui rendre son importance et son prestige; il releva les temples détruits, il rétablit les cérémonies négligées, il institua des cultes nouveaux. En échange de ces bienfaits, la religion donna une sorte de consécration et d'inviolabilité à son pouvoir; elle fit de lui et de ses successeurs presque des dieux de leur vivant, et les divinisa tout à fait après leur mort.

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} mai 1870.

Cette apothéose n'était pas, comme on a voulu le croire, une pure flatterie; elle eut les conséquences politiques les plus graves. Il serait aisé par exemple de faire voir comment le culte de Rome et d'Auguste servit au maintien de la vie municipale dans les cités et au réveil de l'esprit national dans les provinces; mais nous voulons nous borner pour aujourd'hui à expliquer comment vint aux Romains la pensée de rendre des honneurs divins aux césars, et montrer par quels degrés ils y furent conduits.

1.

L'apothéose des souverains est peut-être de nos jours ce qui nous étonne le plus dans les cultes antiques. La raison en est facile à comprendre. Toutes les religions que pratique le monde actuel professent l'unité de Dieu. Quand on ne reconnaît qu'un Dieu, il devient si grand par sa solitude même, et sa grandeur le met si haut qu'il n'est plus possible d'élever un homme jusqu'à lui; mais les anciens, qui étaient polythéistes, ne pouvaient pas avoir les mêmes scrupules : ce n'était pas une affaire d'adorer un dieu de plus, quand on en avait déjà plusieurs milliers. L'importance de ces dieux était d'ailleurs aussi diverse que leurs fonctions étaient variées, et parmi eux il y en avait beaucoup qui, plus humbles, plus modestes, se rapprochaient par degrés de la condition humaine. Il n'existait donc pas comme aujourd'hui de barrière infranchissable entre Dieu et l'homme; au contraire, la religion semblait ménager entre eux une série de transitions qui conduisaient insensiblement de l'un à l'autre. Ces intermédiaires familiarisaient tout le monde avec l'idée qu'il n'est pas impossible de passer de l'humanité à la divinité. On sait qu'un système célèbre, imaginé chez les Grecs pour rendre compte de l'origine des religions, et qu'on appelait l'*évhémérisme*, du nom de son créateur, prétendait établir que tous les dieux avaient commencé par être des hommes que la reconnaissance ou la peur avait divinisés après leur mort. Ce qui fit le succès de ce système, c'est qu'il s'appuyait sur des croyances générales, et que, bien avant Evhémère, il y avait une sorte d'*évhémérisme* populaire et grossier qui donna créance à l'autre. Les légendes primitives de tous les peuples racontaient que d'anciens héros avaient obtenu le ciel en récompense de leur courage. Presque partout les villes importantes avaient coutume de rendre les honneurs divins à leur fondateur. Il devenait naturellement pour la cité un patron particulier, un protecteur spécial, et, comme il lui appartenait en propre, c'est à lui que le peuple avait surtout confiance, qu'il adressait le plus volontiers ses prières. Les gens éclairés étaient forcés eux-mêmes de témoigner pour lui beaucoup d'é-

gards, et le patriotisme leur faisait un devoir d'être crédules ou de le paraître. Varron trouvait qu'après tout cette habitude qu'avaient les villes de mettre dans le ciel leurs fondateurs, quoi qu'on en pensât, pouvait avoir des conséquences heureuses, et qu'il n'était pas mauvais qu'un homme de cœur se crût issu des dieux.

Les nations de l'Orient allèrent plus loin ; il ne leur suffit pas de réserver les honneurs divins à leurs anciens héros, elles les accordèrent indistinctement à tous leurs rois. Le caractère religieux qu'avait chez elles l'autorité souveraine, l'isolement dans lequel les princes affectaient de vivre, loin des regards de leurs sujets, le respect absolu qu'ils exigeaient d'eux, l'effroi qu'ils tenaient à leur inspirer, amenèrent insensiblement le peuple à faire de l'apothéose comme une prérogative essentielle de leur pouvoir. On n'attendait même pas leur mort pour les adorer, et leur divinité commençait de leur vivant. En Égypte, le Pharaon s'appelle lui-même « le dieu bon et le dieu grand ; » l'acte religieux de son couronnement le transforme en fils du soleil. Dans le temple de Medinet-Habou, Amoun, s'adressant aux dieux du nord et du midi, leur dit à propos de Rhamsès le Grand : « C'est mon fils, le seigneur des années. Je l'ai élevé de mes propres bras, je l'ai engendré de mes membres divins. » Les Ptolémées n'eurent garde de laisser perdre cette partie de l'héritage des Pharaons ; ils organisèrent solennellement dans leur capitale le culte de tous les princes qui avaient gouverné l'Égypte depuis Alexandre. Le roi régnant, majeur ou mineur, aussitôt qu'il avait succédé à son père, était tenu pour dieu comme les autres et associé aux hommages que recevaient ses prédécesseurs. C'est ce que nous apprend la célèbre inscription de Rosette. Les prêtres réunis de toutes les parties de l'Égypte pour le couronnement de Ptolémée Épiphane y déclarent « qu'il est dieu, fils d'un dieu et d'une déesse, comme Horus, le fils d'Isis et d'Osiris, qui vengea son père. » En conséquence, « on lui dressera une image en chaque temple dans le lieu le plus apparent, et auprès d'elle les prêtres feront trois fois par jour le service religieux ; on lui élèvera dans tous les sanctuaires une statue de bois dans un édicule ou petite niche dorée, et, lors des grandes processions où se fait la sortie des édicules, celui du dieu Épiphane sortira comme les autres. » Ils veulent bien permettre à chaque particulier d'avoir chez lui de ces édicules et de ces statues, mais à la condition d'accomplir « toutes les cérémonies prescrites dans les fêtes qui ont lieu tous les mois et tous les ans. »

Les Grecs n'échappèrent pas à la contagion de l'Orient. Dès l'époque de la guerre du Péloponèse, le Spartiate Lysandre, vainqueur des Athéniens, s'était fait adorer en Asie-Mineure. Quand la Grèce eut perdu sa liberté, tous les tyrans qui l'asservirent reçurent

tour à tour les honneurs divins. C'est alors que l'apothéose prit son caractère le plus repoussant. On pouvait croire jusqu'à un certain point à la bonne foi des Orientaux quand ils divinisaient des maîtres sous lesquels ils tremblaient ; mais les Grecs sont une race trop sceptique et trop fine pour qu'on puisse prendre leurs flatteries au sérieux. L'habileté même avec laquelle ils savaient mentir, les formes délicates et nouvelles qu'ils se piquaient de donner à leurs adulations, en font mieux ressortir la bassesse. Ils ne connurent jamais ni honte, ni scrupule ; on les vit porter successivement les mêmes hommages à tous ceux qui étaient les plus forts. Quand Mithridate eut fait égorger les Romains qui se trouvaient en Asie, ils l'appellèrent *Dieu père*, *Dieu sauveur*, et lui donnèrent tous les surnoms de Bacchus. Lorsque Rome eut vaincu Mithridate, ils lui élevèrent partout des autels. Smyrne se vantait d'avoir été la première à rendre un culte à la déesse Rome dès la fin des guerres puniques. Cet exemple ne manqua pas d'être suivi quand les légions eurent conquis la Grèce et l'Asie. Après avoir adoré Rome, on arriva vite à rendre les mêmes honneurs aux généraux et aux proconsuls qui la représentaient. Des temples furent élevés à Flaminius quand il fut vainqueur de Philippe ; on l'y adorait en compagnie d'Apollon et d'Hercule, et l'on composa pour lui des hymnes qui se chantaient encore du temps de Plutarque. Tous les proconsuls eurent bientôt des autels, surtout les plus mauvais, parce qu'on les redoutait davantage et qu'on voulait les désarmer. La Sicile institua des fêtes pour Verrès avant d'oser le traîner en justice ; la Cilicie construisit un temple à son gouverneur Appius, qui, au dire de Cicéron, n'y avait plus rien laissé. A ce moment, l'apothéose était descendue bien bas chez les Grecs. Ils ne se contentaient pas de la décerner à ces grands personnages qui leur faisaient souvent tant de mal ; ils l'accordaient aussi à leurs amis, à leurs serviteurs, lorsqu'ils étaient puissans et pouvaient leur rendre quelque service. L'historien Théophane, qui jouissait de toute la confiance de Pompée, fut divinisé dans Mitylène, sa patrie, par reconnaissance sans doute des faveurs qu'on avait obtenues par son intervention. Cet honneur fut plus tard fatal à sa famille : Tibère en fut jaloux, et il fit périr ses petits-fils pour les punir d'avoir comme lui un grand-père au ciel. Il faut remarquer que ces flatteries étaient non-seulement tolérées, mais encouragées par la loi romaine. En défendant aux gouverneurs des provinces de lever aucune imposition extraordinaire, elle avait excepté celles qui devaient servir à leur construire des temples. On se demandera sans doute quel plaisir pouvaient trouver les Romains à ces grossiers hommages. Peut-être étaient-ils bien aises de voir leurs sujets se déshonorer. Les fières populations de l'Occident leur causaient toujours quelque

ombrage; au contraire, la servilité des Grecs les rassurait : il n'y avait vraiment rien à craindre d'un pays si empressé à flatter ses maîtres.

Du reste les Romains eux-mêmes ne répugnaient pas à croire à l'apothéose. Leurs traditions nationales, comme celles de tous les peuples, mettaient dans le ciel leurs anciens rois. Sous le nom de *dieux indigètes*, ils adoraient Picus, Faunus, Latinus, qui avaient régné, disait-on, sur le Latium, et il n'y avait pas de divinités qu'on invoquât avec plus de ferveur dans tous les malheurs de la patrie. On racontait que le fondateur de la ville, Romulus, avait disparu pendant un orage, qu'un sénateur l'avait vu de ses yeux monter au ciel, où il siégeait parmi les dieux de la fécondité et de la vie. Il est pourtant remarquable que cette légende, malgré la vanité nationale qui faisait un devoir de l'accepter, ne semble inspirer même aux plus vieux historiens qu'une confiance médiocre. Ils ne la rappellent jamais sans des explications ou des excuses qui trahissent quelque embarras, et leur embarras paraît assez naturel quand on songe à la manière dont ils se représentent ces âges reculés. Des événemens si merveilleux ne se comprennent que si on leur donne pour théâtre des époques légendaires, et la prétention de ces annalistes est au contraire de supprimer les temps fabuleux, de placer les premières années de Rome dans la pleine lumière de l'histoire. Aussi remarque-t-on que cette habitude de diviniser les héros primitifs et les anciens chefs, quoiqu'elle fût répandue dans tous les pays, et que Cicéron la trouve sage et utile, n'a jamais obtenu beaucoup de succès à Rome. Ni Numa, ni Brutus, ni Camille, ne reçurent les honneurs divins, et depuis Romulus on ne rencontre dans l'histoire romaine que quelques essais mal réussis d'apothéose. Il y avait pourtant chez les anciens peuples de l'Italie une croyance profondément enracinée qui devait les familiariser avec l'idée qu'un homme peut devenir un dieu, et qui fut un des fondemens sur lesquels s'appuya plus tard l'apothéose impériale. Ils éprouvaient une répugnance invincible à croire que la mort anéantit tout à fait l'existence; ils pensaient que, même quand la vie paraît éteinte, elle se prolonge obscurément dans le tombeau ou ailleurs, et, comme une triste expérience de tous les jours leur apprenait que le corps se décompose et disparaît, ils admettaient qu'il doit y avoir autre chose que le corps dans l'homme, qu'il contient nécessairement un élément qui persiste à côté de l'élément qui s'éteint, et ils étaient amenés à conclure que cette partie invisible et immortelle vaut mieux que l'autre, puisqu'elle lui survit. Ces idées, qui semblent communes à toutes les nations aryennes, n'ont peut-être pris nulle part une forme si précise et si arrêtée qu'en Italie. Là, les morts, quand ils sont débarrassés de ce corps qui se corrompt et réduits à

une substance impérissable, sont appelés les purs et les bons, *Manes*, et, comme les dieux passent pour des esprits dégagés de toute matière corruptible, les morts, qui jouissent du même avantage, deviennent semblables aux dieux, ou plutôt sont des dieux véritables, *dii Manes*. Cicéron fait de cette croyance une sorte d'article de foi. « Chacun, dit-il, doit regarder comme des dieux les parens qu'il a perdus. » C'est ce que signifient nettement les cérémonies des funérailles, quand on en cherche le sens. Le tombeau est un autel, et on lui en donne souvent le nom; sur cet autel, on fait des sacrifices véritables, des libations et des festins. Pendant le sacrifice, la flûte résonne, les lampes sont allumées comme dans les temples; le fils qui rend les derniers devoirs à son père a la tête voilée, et il reproduit tous les mouvemens du prêtre qui prie. C'est qu'en vérité son père est un dieu, et il doit se le rendre favorable. Était-il possible que le chef de famille, qui avait passé sa vie à veiller sur les siens, les abandonnât après sa mort? ne devait-il pas au contraire d'autant plus les protéger que sa protection devenait plus efficace? C'est ainsi qu'on fut conduit à regarder le nouveau dieu comme le protecteur et le patron de la maison. Selon l'opinion commune, les lares sont les âmes des aïeux divinisés, et on les honore chez soi, dit Servius, parce que primitivement on enterrait les morts dans son domicile. Voilà un principe d'apothéose au sein même de la famille, et, comme l'état est constitué à Rome sur le modèle de la famille, ou plutôt n'est qu'une famille agrandie, il est naturel que le roi, comme le père, soit divinisé après sa mort, qu'il devienne le lare de l'état.

Ces croyances étaient très populaires à Rome. Elles se conservaient à peu près intactes au milieu de l'incrédulité générale, parce qu'elles s'appuyaient sur les sentimens les plus profonds, sur les affections les plus tendres. Comme toutes les superstitions anciennes, elles avaient jeté de profondes racines dans les classes inférieures. Les inscriptions montrent de simples affranchis qui donnent à leur femme, après sa mort, le nom de déesse, et qui appellent le tombeau qu'ils lui élèvent un temple. Dans une petite ville de l'Afrique, un fils pieux nous dit qu'il a consacré ses parens, au lieu de dire qu'il les a enterrés : *Sub hoc sepulcro consecrati sunt*. Les gens éclairés voulaient ordinairement paraître moins crédules; mais, lorsqu'ils avaient perdu quelqu'un qui leur était cher, le chagrin leur faisait facilement oublier leur scepticisme, et ils se laissaient vite reprendre par toutes ces vieilles croyances dont ils étaient moins désabusés qu'ils ne le pensaient. « Est-il rien de plus absurde, disait Cicéron à propos de l'apothéose de César, que de mettre des morts parmi les dieux et de les adorer, quand on ne

devrait leur rendre d'autre culte que quelques larmes ! » Il oubliait que l'année précédente il ne s'était pas contenté de pleurer sa fille Tullia, et qu'égaré par sa douleur il avait eu le désir de la diviniser. Il annonçait formellement son projet dans cet ouvrage qu'il s'était adressé à lui-même pour se consoler : « Si jamais il fut un être animé digne des honneurs divins, ô Tullia, c'était toi. Cette récompense t'est due, et je veux te la donner. Je veux que la meilleure et la plus savante des femmes, avec l'assentiment des dieux immortels, prenne place dans leur assemblée, et que l'opinion de tous les hommes la regarde comme une déesse. » C'était une sorte d'engagement qu'il avait pris avec lui-même, et qu'il voulait tenir. Aussi ne fut-il occupé pendant quelques mois que de chercher un emplacement dans un endroit fréquenté pour y élever un temple à sa fille, et, comme Atticus, malgré sa complaisance ordinaire, faisait quelques objections, il lui répondait d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « C'est un temple que je veux; on ne peut m'ôter cela de la pensée. Je veux éviter toute ressemblance avec un tombeau pour arriver à une véritable apothéose. » Ce qui l'encourageait dans son dessein, c'est qu'il voyait de grands esprits accepter et défendre cette croyance populaire. Il se servait de leur autorité pour vaincre l'opposition d'Atticus. « Quelques-uns des écrivains, lui disait-il, que j'ai maintenant entre les mains m'approuvent. » Il faisait allusion à certains philosophes et surtout ceux du Portique (1). Les stoïciens n'avouaient pas à la vérité que toutes les âmes après la mort montaient au ciel; mais ils l'accordaient à quelques-unes. L'âme du sage, professaient-ils, n'est pas seulement immortelle, elle est divine, et la vertu lui ouvre les demeures célestes. C'est là que Lucain place Pompée, « quand le crime d'un Égyptien lui eut offert ce trépas qu'il devait chercher; » c'est là, selon lui, qu'habitent les mânes des demi-dieux, c'est-à-dire des sages et des grands hommes. Ils y jouissent à peu près des privilèges de la divinité : ils vivent au milieu d'un air subtil, parmi les étoiles fixes et les astres errans; inondés d'une lumière pure, ils regardent en pitié cette nuit profonde que sur la terre nous appelons le jour. Monter au ciel, devenir dieu ou presque dieu, voilà la récompense promise aux gens vertueux par le stoïcisme. Tout le monde peut y atteindre,

(1) C'était aussi l'opinion des théologiens de Rome. Le savant Labéon, résumant les doctrines qu'il tenait des Etrusques, avait composé tout un traité, cité par les pères de l'église, sur les dieux qui avaient commencé par être des hommes, *de diis animalibus*. On pouvait, selon lui, faire de l'âme humaine un dieu, et c'est par la vertu de certains sacrifices que le miracle s'opérait. Ces sacrifices étaient sans doute les rites mêmes des funérailles, auxquels la religion accordait tant d'importance, quand ils avaient été exactement accomplis, quand on n'avait omis aucune cérémonie, aucune prière, l'âme du défunt prenait place parmi les *diis animales*.

et Jupiter lui-même y convie tous les mortels. « Hommes, lui fait dire Valérius Flaccus, quoique la route en soit difficile, dirigez-vous vers les astres. » Les inscriptions nous apprennent que ces idées philosophiques avaient pénétré partout. « Tu vas te rendre dans les demeures souhaitées, dit le fils d'un grand personnage à son père; qu'il vient de perdre; Jupiter t'en ouvre les portes, il t'invite à y venir tout éclatant de gloire. Déjà tu en approches; l'assemblée des dieux te tend la main, et de tous les côtés du ciel des applaudissemens retentissent pour te faire honneur. » Dans une autre inscription non moins curieuse, une pauvre femme, qui ne paraît pas appartenir à la société la plus relevée; dit avec assurance : « Ici repose le corps d'un homme dont l'âme a été reçue parmi les dieux. » Ces expressions, il faut le remarquer, sont celles mêmes dont on se sert pour les princes divinisés : on lit sur une médaille de Faustine que cette princesse a été reçue au ciel, *sideribus recepta*.

L'apothéose impériale étonne surtout ceux qui la regardent comme une institution improvisée et sans racines qui sortit un jour par hasard de la servilité publique; la surprise diminue quand on voit au contraire que tout y acheminait les Romains, lorsqu'on rétablit les intermédiaires par lesquels ils y furent conduits. Ils la trouvaient florissante autour d'eux, chez toutes les nations de la Grèce et de l'Orient; bien longtemps avant l'empire, ils s'étaient familiarisés avec elle en voyant les honneurs divins décernés à leurs généraux et à leurs proconsuls par les peuples vaincus. Elle ne répugnait pas d'ailleurs à leurs traditions nationales; elle existait dans leurs croyances religieuses intimement unie à ce qu'ils respectaient le plus, au culte des morts, à la constitution de la famille. Dans les dernières années, l'opinion populaire que tous les morts sont des dieux s'était encore fortifiée en s'appuyant sur cette doctrine des philosophes qui mettait les hommes vertueux au ciel. Tout préparait donc, tout disposait les Romains à regarder l'apothéose comme la récompense naturelle des grandes actions. Faut-il être surpris qu'un jour l'admiration, la reconnaissance, ou, si l'on veut, la flatterie ait choisi cette façon de s'exprimer, quelque étrange qu'elle nous paraisse, que le peuple l'ait acceptée avec empressement, et qu'elle n'ait pas trop choqué les gens éclairés?

II.

Les historiens ont raconté en détail les circonstances tragiques dans lesquelles l'apothéose impériale prit naissance à Rome : c'est à César qu'elle fut décernée pour la première fois après Romulus.

Peu de princes ont été flattés autant que César, et rien ne démontre mieux combien Rome était mûre alors pour la servitude que de voir la bassesse publique atteindre du premier coup des hauteurs que dans la suite il lui fut très difficile de dépasser. A chaque victoire du dictateur, le sénat imaginait pour lui des distinctions nouvelles. Après avoir épuisé les dignités humaines, il fut bien forcé d'en venir aux honneurs divins. On donna son nom à l'un des mois de l'année; on décida que son image figurerait dans ces processions solennelles où l'on portait au cirque celles des dieux sur des chars de triomphe, qu'on fonderait un nouveau collège de prêtres qui s'appelleraient les *Luperci Julii*, qu'on jurerait par sa fortune, qu'on célébrerait des fêtes pour lui tous les cinq ans, enfin qu'on lui élèverait une statue avec cette inscription : *C'est un demi-dieu*. La dernière année de sa vie, on alla plus loin encore; il ne suffit plus d'en faire un demi-dieu, on décréta que c'était un dieu véritable et l'égal des plus grands, qu'on lui bâtirait un temple, et qu'on l'adorerait sous le nom de *Jupiter Julius*. César eut l'air d'accueillir avec joie tous ces honneurs; mais ce n'étaient en somme que de basses flatteries dont personne n'était dupe, ni ces patriciens sceptiques qui les accordaient avec tant de complaisance, ni ce pontife épicurien qui paraissait les accepter si volontiers. Le seul effet de toutes ces adulations fut d'accoutumer l'opinion à l'idée que César devait être un dieu. En réalité, ce n'est pas à la servilité du sénat qu'il dut son apothéose, c'est à l'enthousiasme du peuple.

Le peuple l'aimait véritablement. Lorsque, le soir des ides de mars, on vit passer cette litière portée par trois esclaves qui contenait son cadavre, avec ce bras sanglant qui pendait, personne, dit un contemporain, ne resta les yeux secs; devant les portes des maisons, dans les rues, au sommet des toits, on n'entendait que des gémissemens et des sanglots. La scène des funérailles porta cette douleur au comble. La foule s'était rassemblée en armes au Forum; le corps, étendu sur un lit d'ivoire couvert de pourpre et d'or, avait été placé devant la tribune, dans une sorte de chapelle improvisée qui représentait le temple de *Venus genetrix*. A la tête du lit s'étalait la robe ensanglantée. Dans le cortège, des musiciens chantaient des chœurs ou des monologues de tragédies choisis exprès pour la circonstance : on remarqua surtout ce vers de Pacuvius, dont l'application était facile à faire : « Faut-il que j'aie conservé la vie à des gens qui devaient me l'ôter ! » Antoine, pour toute oraison funèbre, se contenta de lire ces sermons que le sénat avait faits de défendre César jusqu'à la mort, ces décrets par lesquels on lui accordait toutes les dignités humaines et les honneurs divins; il les commentait d'une voix inspirée, et, pour rappeler au peuple

comment les sénateurs avaient tenu leurs promesses et de quelle façon ils avaient traité celui dont ils voulaient faire un dieu, il s'interrompait de temps en temps et lui montrait l'image de César, percée de vingt-trois coups de poignard. Le peuple répondait par des lamentations, par des cris, et frappait sur ses armes. Toute cette foule s'enivrait de douleur, de colère et de bruit. Lorsqu'on vit les magistrats charger le lit funèbre sur leurs épaules pour le porter au Champ de Mars, il se passa une scène d'un désordre indescriptible. Tous s'arrachaient le cadavre. Les uns voulaient le brûler dans la curie de Pompée, où il avait été tué, et la brûler avec lui en expiation; les autres voulaient l'emporter au Capitole, et placer le bûcher dans le temple même de Jupiter. Au milieu de la contestation, deux soldats s'approchèrent du lit et y mirent le feu. Pour l'alimenter, on brûla les branches des arbres, les sièges des tribunaux; puis, la foule se pressant de plus en plus autour de ce bûcher improvisé, les musiciens y jetèrent leurs instrumens et leurs robes de pourpre, les soldats leurs armes, les femmes leurs bijoux et ceux de leurs enfans, tandis que les esclaves, saisis d'une rage de destruction, allaient incendier les maisons voisines. Pour ajouter à l'étrangeté du spectacle, les nations vaincues, qui avaient à se louer de l'humanité de César, tinrent à lui rendre aussi les derniers honneurs. Les représentans qu'elles avaient à Rome vinrent autour du bûcher exprimer leurs regrets à la façon de leur pays. Les Juifs y passèrent des nuits entières à se lamenter de cette manière bruyante et dramatique qui est propre à l'Orient.

Il était impossible qu'au milieu d'une si violente émotion, quand cette foule cherchait tous les moyens d'honorer César, l'idée ne lui vint pas d'en faire un dieu. C'était, on vient de le voir, une des formes ordinaires que prenait la reconnaissance des peuples antiques, et cette fois il y avait des raisons particulières pour qu'elle s'exprimât de cette façon. Les premières victoires de César, remportées dans des contrées lointaines, sur des peuples inconnus, avaient vivement frappé les Romains. Cette conquête des Gaules si admirablement conduite, ces excursions en Bretagne et en Germanie, dans des pays de fables et de prodiges, ce bonheur qui ne s'était jamais démenti, ce dernier coup porté à la grande aristocratie qui gouvernait l'univers depuis cinq siècles, cette suite de succès incroyables dont les résultats devaient changer le monde, tout se réunissait pour donner à cette existence quelques teintes de merveilleux. Sa mort imprévue semblait le grandir encore. L'imagination populaire se chargeait de compléter cette destinée interrompue; ses desseins paraissaient plus vastes, parce qu'on lui avait ôté le temps de les exécuter : il avait enfin cette dernière fortune, qu'au milieu

de sa gloire, avant qu'il se fût usé dans les embarras inévitables des choses humaines, il disparaissait tout d'un coup dans un orage, comme Romulus, et le lendemain de sa mort, sa vie, pleine d'événemens extraordinaires, pouvait passer pour une légende. Que de raisons de le regarder comme un dieu ! Le sénat, pendant qu'il vivait, lui avait accordé les honneurs divins, mais de bouche seulement et sans y croire. Le peuple au contraire, dit Suétone, était convaincu de sa divinité. *In deorum numerum relatus est, non ore modo decernentium, sed et persuasione vulgi.* Non-seulement ce fut tout à fait une consécration populaire ; mais il importe de remarquer que le peuple seul témoigna quelque zèle pour l'apothéose de César : ses amis, ses créatures, ceux qu'il avait comblés de dignités et de trésors, se montrèrent beaucoup plus tièdes. Antoine scandalisa le peuple par son peu d'empressement à faire exécuter les décrets du sénat en l'honneur de César. Nommé prêtre de *Jupiter Julius* pendant que le dictateur vivait encore, il n'avait jamais songé à remplir ses fonctions. Cicéron, dans ses *Philippiques*, lui adresse des reproches ironiques sur sa négligence. « O le plus ingrat des hommes, lui dit-il, pourquoi donc as-tu abandonné le sacerdoce de ton nouveau dieu ? » La conduite de Dolabella fut plus étrange encore. Sur l'endroit même du Forum où le corps de César avait été brûlé, on avait élevé un autel surmonté d'une colonne de 20 pieds en marbre d'Afrique avec cette inscription : *Au père de la patrie.* Une sorte de culte s'organisa spontanément sur cet autel : on y venait tous les jours faire des sacrifices, prononcer des vœux, terminer des différends en attestant le nom de César. Un intrigant, qui se disait petit-fils de Marius, et qui n'était qu'un ancien esclave, dans l'espoir que le désordre pourrait lui être utile, excitait la foule à renouveler sans cesse ces démonstrations. Le consul Dolabella, voyant qu'elles effrayaient les gens sages et troublaient la paix publique, résolut d'y mettre un terme. Il n'hésita pas à détruire la colonne, à renverser l'autel, à disperser par la force les adorateurs de son ancien ami ; comme ceux-ci faisaient mine de résister, Antoine envoya contre eux des soldats qui s'emparèrent du petit-fils de Marius et de ses partisans, et, sans prendre la peine de les faire juger, il les précipita du haut de la roche Tarpéienne.

Cet acte de vigueur, dont Cicéron et le sénat furent très heureux, causa un vif mécontentement au peuple. Les ouvriers, les soldats, les esclaves, qui avaient pris l'habitude de venir prier autour de la colonne du Forum, se montrèrent fort irrités contre ces ingrats qui punissaient des amis plus fidèles qu'eux, et ils ne se lassaient pas de demander qu'on leur laissât relever l'autel de César. L'habile Octave comprit ces dispositions de la foule, et il sut en profiter. Il

arrivait alors d'Apollonie, où son oncle l'avait envoyé achever ses études, et il venait résolument réclamer l'héritage du grand dictateur. Il était jeune, inconnu, et il n'avait ni partisans, ni soldats. Il ne semblait pas de force à lutter contre Antoine, Dolabella ou Lépide, qui s'étaient fait un nom, et qui commandaient des armées; mais du premier coup il sut s'appuyer sur tous les sentimens populaires que les autres avaient froissés : il déclara qu'il venait venger César et lui rendre les hommages qu'on lui refusait. Il voulut d'abord, conformément aux décrets du sénat, faire placer dans le théâtre un trône d'or et une couronne en l'honneur de son oncle. Antoine trouva encore quelque moyen de l'empêcher; mais Octave était tenace, et, comme il voyait qu'on négligeait de donner au peuple les jeux que César avait promis pour la dédicace du temple de *Venus genetrix*, protectrice de sa famille, il en fit les frais lui-même. C'est pendant ces fêtes que parut ce météore dont le peuple fut si frappé. « Tandis que ces jeux se célébraient, racontait Auguste dans ses mémoires, une comète se montra pendant sept jours dans la partie du ciel qui est tournée vers le nord; elle se levait tous les soirs à la onzième heure, et elle était visible par toute la terre. L'apparition de cet astre parut au peuple la preuve que l'âme de César avait été reçue parmi les immortels, et, lorsqu'on lui éleva plus tard une statue sur le Forum, on plaça cette étoile sur sa tête. » C'était l'astre de la dynastie qui se levait, et les poètes ne manquèrent pas de le saluer.

C'est seulement l'année suivante, en 712, que le culte du nouveau dieu fut officiellement constitué; on était au lendemain des proscriptions, le sénat n'avait rien à refuser aux triumvirs. Il renouvela tous ses anciens décrets : il fit un devoir de conscience à tout le monde de célébrer la fête de César le 7 juillet, « sous peine d'être voué à la colère de Jupiter et de César lui-même; » il décréta qu'on lui bâtirait un temple à l'endroit du Forum où son corps avait été brûlé, et où s'élevait la colonne détruite par Dolabella. Le culte du *dieu Jules* semble s'être répandu rapidement dans tout l'univers. Nous le trouvons établi dès l'année suivante à Pérouse, où 300 chevaliers et sénateurs, amis d'Antoine, furent solennellement immolés par Octave sur l'autel de son oncle. Il ne tarda pas non plus à pénétrer en Orient et en Égypte, où Dion nous montre Cléopâtre sacrifiant à ce dieu, qu'il lui était difficile de prendre au sérieux; mais nulle part la divinité de César n'était plus honorée qu'à Rome. La première fois qu'on y célébra sa fête, les réjouissances publiques durent être très brillantes. Les sénateurs, qui seuls auraient pu témoigner quelque tristesse, avaient reçu l'ordre d'être joyeux, sous peine d'une amende d'un million de sesterces

(200,000 fr.). Quant au peuple, il voyait dans l'établissement du nouveau culte l'assurance de la prospérité publique, le gage du bonheur et de la gloire de Rome. Comme un besoin étrange de réforme et de rénovation travaillait alors le monde, il semblait que César, devenu dieu, allait amener des temps nouveaux, et que le règne de la justice et de la paix daterait de son apothéose. Virgile, qui puise si souvent ses inspirations dans les sentimens populaires, s'est fait l'écho de ces espérances confuses. Dans une églogue écrite au milieu de ces fêtes, et qui en porte l'impression, il chante l'apothéose du berger Daphnis; il le montre « admirant les palais nouveaux pour lui de l'Olympe, et regardant sous ses pieds les nuages et les étoiles. » La joie est générale sur la terre, et la nature elle-même y prend part. « Le loup ne tend plus d'embûches au troupeau, le cerf n'a plus rien à craindre du filet; les montagnes même jettent des cris d'allégresse; les rochers, les arbres disent : *c'est un dieu, oui, c'est un dieu!* » Et il ajoute avec un accent profond de respect et d'amour : *sis bonus o felixque tuis!* On sent bien que ces vers sont nés de l'émotion publique : ils reproduisent les impressions et les sentimens de la foule. Ce ne sont donc pas les sénateurs, malgré leurs flatteries empressées, qui ont fondé le culte de César. Tous ces décrets mensongers, prodigués de son vivant avec tant de complaisance, auraient disparu avec lui. C'est le peuple qui les a fait vivre; c'est lui qui leur a donné une sanction nouvelle et définitive. Il ne faut pas l'oublier, et l'on doit rendre à chacun la responsabilité qui lui revient : la première fois que l'apothéose impériale s'est produite à Rome, elle est sortie d'une explosion d'admiration et de reconnaissance populaire.

III.

L'effet produit par l'apothéose de César fut très grand; il donna aux ambitieux qui se disputaient son héritage la pensée de réclamer aussi pour eux les honneurs divins. Sextus Pompée, après les victoires maritimes qu'il avait remportées sur Octave, se déclara fils de Neptune : il en prit le nom sur ses monnaies; il se mit à porter des vêtemens de couleur azurée en souvenir de son origine, et, pour honorer le dieu des mers, son père, il jeta dans le détroit de Sicile des bœufs, des chevaux et même, dit-on, des hommes. Antoine voulut être Bacchus; il fit proclamer par un héraut dans toute la Grèce que telle était sa volonté, et la Grèce se montra très complaisante pour cette fantaisie. A Éphèse, les femmes allèrent au-devant de lui, habillées en bacchantes, les hommes et les enfans en faunes et en satyres. « A Athènes, dit un historien du temps, on

éleva au milieu du théâtre, dans un endroit exposé aux regards de tous, une sorte de chapelle semblable à celles qu'on nomme des antres de Bacchus. On y voyait des tambours, des peaux de faon et tout ce qui sert au culte de ce dieu. Là, depuis le matin, Antoine, étendu avec ses amis, s'occupait à boire, servi par ces bouffons qu'il avait amenés d'Italie, et toute la Grèce assistait à ce spectacle. » On sait par Plutarque dans quel appareil mythologique Cléopâtre vint le trouver en Cilicie, sur une galère dont la poupe était d'or, les voiles de pourpre, les rames d'argent, avec des amours et des nymphes qui s'appuyaient sur le timon et sur les cordages, au milieu des acclamations d'un peuple charmé qui saluait Aphrodite et Bacchus (1). Octave paraît de beaucoup le plus raisonnable des trois. Certes les flatteurs ne manquaient pas autour de lui, et l'on n'aurait pas hésité à lui accorder les honneurs divins, pour peu qu'il en eût témoigné la moindre envie; mais il ne paraissait pas y tenir : il visait au solide, et, tandis que son rival perdait son temps à se faire adorer des lâches populations de l'Orient, il travaillait à pacifier l'Italie et à rassembler une bonne armée. Il était pourtant difficile qu'il échappât tout à fait à ces hommages, et qu'il refusât toujours de les accepter. Lorsqu'en 718, après beaucoup de péripéties, il dispersa les flottes de Sextus Pompée, la joie fut très vive en Italie. Pompée avait commis l'imprudence d'appeler à lui les esclaves, et, devant la crainte d'une guerre servile, toutes les préférences politiques s'étaient effacées; tous les partis faisaient des vœux pour le succès d'Octave. Quand il fut victorieux, les villes italiennes, pour reconnaître le service qu'il venait de leur rendre, s'empressèrent de placer sa statue à côté de leurs dieux protecteurs. L'enthousiasme fut plus grand encore après la victoire d'Actium. Pendant qu'Antoine allait se cacher en Égypte, Octave, avec ses légions triomphantes, ravensait ces pays de l'Orient ou l'apothéose du souverain, mort ou vivant, était une des formes ordinaires de l'obéissance, et qui d'ailleurs avaient à se faire pardonner leur servilité pour Antoine. Ils réclamèrent avec insistance comme le plus grand des bienfaits le droit d'adorer le vainqueur; ce droit leur fut accordé, mais avec des restrictions. Octave ne voulut être adoré qu'en compagnie de la déesse Rome, et il défendit expressément à tous les Romains de prendre part à ce culte. Sous ces réserves, il laissa la province d'Asie lui bâtir un temple à Pergame, et celle de Bithynie à Nicomédie. L'exemple était donné, et peu à peu des

(1) Malgré la séduction que l'Orient exerça sur lui, le soldat romain, goguenard et intéressé, se montre souvent chez Antoine. On raconte que, les Athéniens ayant proposé de marier le nouveau dieu à leur déesse Minerve, il les prit au mot, et demanda une dot de mille talens qu'il se fit rigoureusement payer.

fêtes furent instituées, des temples s'élevèrent dans toutes les grandes villes de l'Orient en l'honneur de Rome et d'Auguste. L'Occident ne commença qu'un peu plus tard. Les habitans de Tarragone, chez lesquels Auguste avait fait un assez long séjour pendant la guerre des Cantabres, et qui sans doute avaient reçu de lui quelques faveurs, demandèrent et obtinrent la permission de lui dédier un autel. En 744, à la suite d'un mouvement des Sicambres, qu'on disait encouragés secrètement par les Gaulois, soixante peuples de la Gaule réunis à Lyon décidèrent, pour mieux prouver leur fidélité, d'élever un autel à Rome et à Auguste au confluent de la Saône et du Rhône. En 764, vers la fin de ce règne glorieux, les habitans de Narbonne s'engagèrent par un vœu solennel « à honorer perpétuellement la divinité de César-Auguste, père de la patrie. » La formule curieuse du serment qu'ils prêtèrent à cette occasion nous a été conservée; ils promettaient de lui élever un autel sur leur forum, et d'y sacrifier tous les ans à de certains anniversaires, notamment le 9 des calendes d'octobre, « jour où pour le bonheur de tous un maître était né au monde, » et le 7 des ides de janvier, « où il avait commencé à régner sur l'univers. » — Auguste laissait faire; il est probable qu'au fond ces hommages ne lui déplaisaient pas; il y voyait une preuve éclatante de sa popularité dans les provinces et comme un gage de leur soumission. Il ne voulait pas pourtant avoir l'air de les encourager. Au contraire, il affectait quelquefois d'en sourire en homme du monde qui sait ce que valent ces protestations, et qui n'est pas dupe des flatteurs. On raconte qu'un jour une ambassade solennelle des habitans de Tarragone vint lui annoncer qu'il avait fait un miracle : un figuier était né sur son autel. Il se contenta de répondre : « On voit bien que vous n'y brûlez guère d'encens. »

Il était impossible que l'exemple des provinces ne fût point parvenu à Rome et l'Italie. Qu'allait faire Auguste au moment où son culte, toléré dans le monde entier, tenterait de s'établir au centre même et dans la capitale de l'empire? Dion Cassius, après avoir raconté qu'il permit aux villes de l'Asie de lui rendre les honneurs divins, ajoute « qu'à Rome et dans l'Italie personne n'osa le faire. » Cette affirmation est beaucoup trop générale. En prétendant que les Italiens n'osèrent pas adorer Auguste de son vivant, Dion leur fait plus d'honneur qu'ils ne méritent. On ne sait s'il leur en accorda formellement la permission, ou s'il la laissa prendre; mais les inscriptions nous prouvent qu'avant sa mort il avait des prêtres, et que son culte était institué à Pise, à Pompéi, à Assise, à Préneste, à Pouzzoles et dans les principales villes de l'Italie. Quant à Rome elle-même, la question est plus douteuse. Suétone affirme catégori-

quement qu'Auguste n'y voulut avoir ni temples, ni autels tant qu'il vécut, et qu'il le défendit avec une grande obstination, *in urbe quidam pertinacissime abstinuit hoc honore*. L'obstination n'était pas de trop; il en fallait beaucoup pour résister à l'opinion publique, qui mettait un empressement singulier à faire d'Auguste un dieu. Il n'est aucun poète pendant ce long règne qui n'ait chanté l'apothéose impériale. Virgile, le plus grand de tous, commence aussi le premier. « Il sera toujours un dieu pour moi, disait-il deux ans à peine après les proscriptions, et le sang d'un agneau pris dans ma bergerie rougira souvent son autel. » C'était bien aller un peu vite; mais on venait de lui rendre ce petit domaine qu'il aimait tant. Quelques années plus tard, dans cette étrange dédicace qu'il a mise en tête de ses *Géorgiques*, il disait à Auguste, presque d'un ton de reproche: « Il faut t'habituer enfin à te laisser invoquer dans les prières. » L'ancien républicain Horace se demandait quel dieu pouvait être ce jeune homme qui venait ainsi au secours de l'empire en ruine; il penchait à croire que c'était Mercure, et lui demandait en grâce, puisqu'il était descendu du ciel, de vouloir bien n'y pas remonter trop vite. Quand Auguste eut remporté sur les Parthes ce succès diplomatique dont il sut tirer un si grand parti, lorsqu'il les eut contraints sans combat à lui rendre les étendards de Crassus, l'admiration d'Horace ne connut plus de limites. « La foudre, disait-il, nous annonce que Jupiter règne dans le ciel; comment flouter ici-bas de la divinité présente d'Auguste quand nous le voyons ajouter les Parthes à son empire? » Voilà le commencement de ces comparaisons de l'empereur avec Jupiter qui allaient devenir bientôt si humiliantes pour le maître de l'Olympe. Tout du reste n'était pas mensonge dans ces protestations des poètes et dans cet empressement du public dont ils se faisaient l'écho. Beaucoup étaient sincères lorsqu'ils cherchaient quelque honneur nouveau, quelque hommage inusité pour témoigner leur reconnaissance au prince qui avait rendu la tranquillité au monde. « Le bœuf, disait Horace, erre en sûreté dans les champs; Cérès et l'Abondance fécondent les campagnes; sur les mers paisibles volent de toutes parts les nautoniers. » N'était-ce pas un vrai miracle après tant de guerres horribles? et celui qui l'avait accompli contre toute attente ne méritait-il pas des autels? Le bon Virgile avait annoncé déjà que l'apothéose de César allait amener le règne de la paix. Les dix ans de troubles et de massacres qui la suivirent n'avaient pu tout à fait le détromper. La soif de repos dont il était dévoré lui faisait oublier facilement son mécompte, et il attendait avec confiance de la divinité d'Auguste ce qu'il avait espéré en vain de celle de César. « Alors, disait-il, les guerres cesseront, et l'humeur farouche des

hommes s'adoucir. » C'était un beau rêve, et il était bien naturel que l'on pressât Auguste de le réaliser en acceptant au plus tôt l'apothéose. Auguste eut le bon sens de résister à ces excitations, et de ne pas permettre que de son vivant on lui élevât de temple à Rome. Cependant la reconnaissance ou la flatterie pouvait prendre des détours qu'il lui était bien difficile de prévoir et de prévenir. C'est ce que nous montre Horace dans cette épître célèbre où il fait remarquer à Auguste qu'il est le seul de tous les grands hommes auquel on ait rendu justice avant sa mort. « Tu vis encore, lui dit-il, et déjà nous te prodiguons des honneurs qui ne sont pas prématurés, nous te dressons des autels où l'on vient attester ta divinité. » Ces vers, qu'il faut prendre à la lettre, car ils sont placés dans un ouvrage où rien n'est mis au hasard, nous prouvent que dans les chapelles privées, dans les sanctuaires de famille, partout où l'autorité souveraine de l'empereur ne parvenait pas aussi directement, on lui adressait des prières, on jurait par son nom, on osait résister à ses ordres, persuadé peut-être qu'en lui désobéissant on ne courait pas le risque de lui déplaire. Néanmoins, je le répète, son culte, tant qu'il vécut, ne fut pas officiellement établi dans la capitale de l'empire : il put se laisser rendre par exception quelques-uns des hommages réservés aux dieux, il n'accepta jamais l'apothéose véritable. Les historiens l'affirment, et l'on n'a trouvé jusqu'à présent aucun monument qui contredise leurs affirmations.

Ce fut donc partout, et surtout à Rome, la tactique d'Auguste de ne sembler jamais souhaiter les honneurs divins, et de ne paraître occupé, quand on les lui offrait, qu'à les fuir ou à les restreindre. Si par hasard il consentait à les accepter, ce n'était pas sans prendre des précautions et des ménagemens infinis. Par exemple il se laissait plus volontiers bâtir des temples en province qu'en Italie, et en Italie qu'à Rome. Il savait bien que l'éloignement entretient le prestige, et qu'il est difficile de paraître un dieu quand on est vu de trop près. A Rome même, lorsqu'il crut devoir se relâcher de sa sévérité, ce ne fut qu'en faveur des affranchis, des esclaves. L'incrédulité des gens du monde l'effrayait; il craignait que l'apothéose ne fût de leur part qu'une flatterie sans sincérité dont ils se moquaient tout bas. Les petites gens lui semblaient de meilleure foi et plus portés à croire naïvement à la divinité du maître. En Italie, comme dans les provinces, il prit soin de rattacher toujours les cérémonies nouvelles qu'on instituait pour lui aux usages et aux traditions du passé. C'était sa politique ordinaire de donner à ses nouveautés un air antique; il n'y manqua pas en cette occasion. Partout nous voyons son culte se substituer adroitement à des cultes plus anciens ou s'associer avec eux. S'il ne veut être

adoré qu'en compagnie de la *dea Roma*, c'est qu'il espère profiter pour son compte de la vénération que cette déesse inspire depuis longtemps au monde. Les habitans de Narbonne, dans le vœu par lequel ils s'engagent envers sa divinité, semblent n'employer à dessein que les plus vieilles formules : ils promettent de consacrer son autel avec les rites et d'après la loi d'un des plus anciens sanctuaires de Rome, celui de Diane de l'Aventin. Dans la liturgie des Frères Arvales, le nom d'Auguste se trouve rapproché de celui de ces divinités primitives dont les gens du monde avaient presque perdu le souvenir, et qui ne se retrouvaient que dans la mémoire du peuple. C'était le moyen de donner à ce culte nouveau ce qui seul lui manquait, la consécration de l'antiquité. Grâce à cette préoccupation d'Auguste de chercher à l'apothéose impériale des précédens dans le passé de Rome, il arriva qu'elle prit alors et garda toujours un caractère romain. Dans l'Orient, l'homme auquel on accorde les honneurs divins est en général identifié avec un dieu, ou plutôt un dieu descend et s'incarne en lui; Il en prend les attributs, il en porte le nom. Dans ces fêtes que Cléopâtre donnait à son amant, elle paraissait vêtue en Isis, tandis qu'auprès d'elle son grossier soldat essayait de jouer le rôle d'Osiris. Ce n'était pas un simple déguisement : les flatteurs disaient et la foule était disposée à croire qu'on avait vraiment sous les yeux les grands dieux de l'Égypte. Les Grecs, dont la servilité ne se rebutait de rien, tentèrent souvent de diviniser les césars à la façon orientale; les césars parurent même goûter assez cette forme nouvelle de l'adoration quand ils étaient fatigués de l'autre, et on l'employa quelquefois à Rome pour leur faire plaisir. Néron, à son retour de la Grèce, où il avait remporté si facilement tant de couronnes dans les jeux publics, fut charmé d'être salué par la populace romaine du nom d'Apollon. Commode ne se faisait représenter que sous les traits d'Hercule, et il se donnait ordinairement ce titre sur ses monnaies; mais ce ne sont là que des exceptions. Il est en somme très rare que les césars aient pris pour eux ou qu'ils aient donné à leurs prédécesseurs le nom d'un dieu. L'apothéose romaine a quelque chose de moins mystique et, si l'on peut ainsi parler, de plus humain que celle des peuples orientaux; elle suppose qu'un homme, par ses efforts personnels et sa vertu propre, peut s'élever de lui-même à la condition divine, mais non pas qu'un dieu descend en lui et le transfigure. Si elle fait trop d'honneur à l'homme, il faut convenir qu'elle insulte beaucoup moins le ciel. Il était moins inconvenant après tout de faire de Messaline et de Poppée des divinités particulières et personnelles dans lesquelles chacun pouvait avoir la confiance qu'il voulait que d'humilier deux déesses respectables en regardant ces courtisanes couronnées

comme des incarnations de Cérès et de Junon. Les Grecs se sont facilement permis ces irrévérences; l'apothéose romaine n'est jamais allée jusque-là.

Le vrai caractère, celui qu'elle tient d'Auguste et qu'elle conserva sous ses successeurs, s'en montre clairement dans une dévotion, ou, comme on disait alors, dans une religion nouvelle qui fut imaginée vers le milieu de ce règne, celle des lares impériaux (*Lares Augusti*); il convient d'étudier avec quelques détails cette importante institution, qui met dans tout son jour les précautions que prenait Auguste et la politique qu'il suivait au sujet de son apothéose. Il n'y avait pas à Rome de culte plus populaire que celui des lares. Chacun priait avec respect ces petits dieux protecteurs du foyer qu'on saluait avec tant d'attendrissement au départ et au retour dans les longs voyages, auxquels on rapportait toutes les prospérités intérieures, la santé des enfans, l'union des proches, les chances heureuses du commerce, qu'on croyait présens à tous les repas de la famille, et qui partageaient ses douleurs et ses joies. Ce culte, d'abord tout domestique, avait bientôt pris une grande extension. A côté des lares de la maison, on adorait ceux de l'état, ceux de la cité, et même ceux de chaque quartier de la ville. Ces derniers avaient de petites chapelles aux endroits où plusieurs rues se croisent et qui forment des places. Aussi les appelait-on les lares du carrefour (*Lares compitales*). Les voisins les fêtaient beaucoup. Tous les ans, au commencement de janvier, après les saturnales, on célébrait des jeux en leur honneur. Pour organiser la fête et subvenir à la dépense, les habitans du quartier formaient entre eux une association (*collegium*) avec une caisse commune et un président, et pendant trois jours tout le voisinage réuni assistait gaiement à des représentations de baladins, à des combats d'athlètes, à des divertissemens de tout genre. Le petit peuple y prenait un grand plaisir; c'était un amusement pour les ouvriers, pour les esclaves, pour tous ceux auxquels la vie était rigoureuse, et qui n'avaient guère de distractions chez eux. La politique ne tarda pas à pénétrer dans ces réunions où tous les pauvres gens de Rome étaient rassemblés. Les démagogues comprirent les services qu'elles pouvaient leur rendre : il leur était facile dans ces jours de fête, où la foule, excitée par le plaisir, est plus accessible à tous les entraînemens, de lui faire prendre les armes, et de la jeter sur la route du Champ de Mars ou du Forum. L'association du carrefour se transformait sans peine en un comité politique qui, au lieu de donner des jeux, organisait des émeutes. Le rôle de ces comités fut très important dans les dernières convulsions de la république. Tour à tour supprimés et rétablis selon le parti qui l'emportait, ils furent abolis

définitivement par César, qui cessa d'encourager les révolutions quand la sienne eut réussi. Pendant près de vingt ans, on ne célébra plus à Rome les jeux du carrefour; mais, malgré cette longue interruption, le peuple n'avait pas cessé de s'en souvenir et de les regretter. Auguste, qui savait bien qu'il pouvait être populaire sans péril, n'hésita pas à les lui rendre. Ils furent célébrés après la victoire d'Actium parmi les fêtes du triomphe. « Toutes les rues, dit Virgile, retentissaient de cris de joie, d'applaudissemens et de jeux. » Quelques années plus tard, Auguste leur donna une consécration nouvelle. En 746, il voulut réorganiser l'administration municipale de Rome, que la république avait laissée en fort mauvais état. Il divisa la ville en quatorze régions et en deux cent soixante-cinq quartiers; chacun de ces quartiers était administré par quatre fonctionnaires appelés *magistri vicorum*, qui étaient de petits bourgeois ou des affranchis du voisinage désignés probablement par l'autorité supérieure. Il existait au-dessous d'eux une réunion ou collège de quatre esclaves appelés *ministri* qui leur étaient sans doute subordonnés, et qu'on trouve associés avec eux dans la dédicace de quelques monumens. Cette réforme, qui donna plus d'ordre et de sécurité dans Rome, fut regardée comme très importante. On en fit une ère nouvelle, et les *magistri vicorum* des époques suivantes datent leurs actes de l'année où leur magistrature avait commencé. Ici encore, fidèle à sa politique ordinaire, Auguste essaya de donner à l'institution qu'il créait l'appui du passé, il voulut la faire profiter de la vieille popularité des lares du carrefour. Les fonctions des *magistri vicorum* étaient doubles. Comme administrateurs civils, ils s'occupaient sans doute de la police de leurs quartiers, ils répartissaient entre les habitans les libéralités impériales, ils avaient sous leurs ordres les esclaves chargés d'éteindre les incendies, et nous les voyons faire présent à leurs administrés de poids étalons pour les matières d'or et d'argent. Les monumens nous montrent qu'ils étaient en même temps des fonctionnaires religieux. Le centre du quartier était toujours resté à la chapelle du carrefour; les *magistri vicorum* en étaient naturellement les prêtres. Indépendamment des anciennes fêtes qui n'avaient pas disparu et de la purification des quartiers dont ils étaient chargés, Auguste voulut que deux fois par an, au mois de mai et au mois d'août, on apportât des couronnes de fleurs aux dieux lares. Ces fêtes nouvelles furent l'occasion d'une innovation très importante. Les lares anciens étaient au nombre de deux; la reconnaissance publique, et surtout celle des *magistri vicorum* qui devaient leur existence à l'empereur, en ajouta un troisième, le génie d'Auguste. Malgré la résolution qu'il avait prise de ne pas se

laisser adorer à Rome, Auguste accepta cet hommage. Le génie d'un homme n'étant, d'après les croyances romaines, que la partie la plus spirituelle et la plus divine de lui-même, celle par laquelle il existe et qui lui survit, puisqu'on l'adore après la mort sous le nom de *lare*, on pouvait bien sous celui de *genius* lui rendre quelques honneurs pendant la vie. Les esclaves, les affranchis, les cliens, jureraient par le génie du maître; c'était pour eux une sorte de dieu vivant dont on associait le culte à celui des divinités qui protègent la maison. L'idée devait venir naturellement aux Romains de jurer aussi par le génie d'Auguste, et de placer son image auprès des dieux de la famille. N'était-ce pas lui qui assurait à tout le monde la tranquillité intérieure? et, si les réunions domestiques n'étaient plus troublées comme autrefois par le bruit des batailles de la rue, ne le devait-on pas à sa sagesse? Il était donc aussi un des dieux protecteurs du foyer. Horace lui disait déjà en 740 : « Après avoir travaillé tout le jour en paix, le laboureur retourne joyeux à son repas du soir. Il ne le finit point sans inviter ta divinité à sa table : il élève vers toi ses prières, il t'offre le vin répandu de sa coupe, il mêle ton nom à celui de ses lares. » Ainsi les *magistri vicorum*, en associant le génie d'Auguste aux deux lares des carrefours, ne couraient aucun risque de choquer l'opinion publique; au contraire, elle les avait devancés dans cet hommage. Ils ne faisaient que suivre au nom de l'état ce qui se pratiquait depuis longtemps dans l'intérieur des familles.

Ce n'en était pas moins un acte de la plus adroite politique de mettre ainsi l'apothéose impériale à sa naissance, et quand elle pouvait être contestée, sous la protection de ce que les Romains respectaient le plus, la religion du foyer. Ce qui était bien plus habile encore, c'était d'intéresser à ce culte nouveau et au pouvoir dont il émanait les petits bourgeois, les affranchis, les esclaves, toutes les classes inférieures et déshéritées. La république les avait fort négligées, l'empire leur tendait la main. De ces pauvres gens que la société regardait à peine comme des hommes, il faisait [des magistrats. Ces esclaves avaient le droit de se réunir, et ils élevaient à frais communs des monumens au bas desquels on lisait leurs noms obscurs. Ces affranchis prenaient plusieurs fois par an la robe à bandes de pourpre, comme les préteurs et les consuls; ils donnaient des jeux, ils présidaient des cérémonies publiques, et se faisaient précéder par deux licteurs pour écarter la foule devant eux. Tous ces privilèges, auxquels ils étaient d'autant plus sensibles qu'on les avait plus humiliés jusque-là, ils savaient bien qu'ils les tenaient uniquement du prince; ils n'ignoraient pas que leur importance était intimement liée au culte impérial. Aussi les voit-on

fort occupés d'embellir la chapelle où l'on honore les lares du carrefour. Indépendamment des deux petits dieux avec leur tunique relevée et leurs vases à boire, tels que l'antiquité les avait toujours représentés, et du génie d'Auguste qu'on venait de leur associer, ils y plaçaient souvent d'autres divinités populaires, Hercule, Sylvain, et surtout cette *Stata Mater*, si aimée des pauvres parce qu'elle avait la réputation d'arrêter les incendies. C'était, on en a fait le compte, plus de deux mille personnes de la plus basse extraction, esclaves ou affranchis pour la plupart, qui participaient tous les ans dans une certaine mesure au gouvernement impérial, et se trouvaient ainsi engagés à le défendre. L'avantage était considérable; Auguste s'empressa d'en profiter. Pour attacher tous ces pauvres gens à son pouvoir par un lien religieux, il consentit à se laisser rendre, même à Rome, quelques-uns des honneurs qu'on décerne aux dieux; mais ce n'était encore, comme on le voit, qu'une sorte de culte détourné et qu'une demi-apothéose, puisqu'on n'adorait que son génie.

L'apothéose ne devait être complète que vingt ans plus tard. Lorsqu'il fut mort à Nola, en 767, aucun scrupule ne pouvait plus retenir la reconnaissance publique, et on était libre de lui accorder tous les hommages qu'il avait en partie refusés pendant sa vie. Tacite fait remarquer que ses funérailles ne ressemblèrent pas à celles de César. Le peuple resta calme; il n'y eut ni violences, ni émeutes, quoiqu'on eût l'air de les redouter. Tout se passa d'une façon régulière et froide. Le sénat reconnut le nouveau dieu, comme c'était son droit d'après la législation romaine. On lui attribua officiellement des temples et des prêtres; tandis que César avait été fait dieu par une sorte de consécration populaire, Auguste obtint le ciel par décret, *caelum decretum*. On imagina pour la circonstance des cérémonies nouvelles et une sorte de liturgie, qui servit de précédent et fut employée dans la suite toutes les fois qu'on accorda l'apothéose à un empereur. Son corps fut porté sur un lit d'ivoire et d'or dans un cercueil couvert de tapis de pourpre. Au-dessus du cercueil, on avait placé une image en cire qui le représentait vivant et revêtu des ornemens du triomphe. Au Champ de Mars, on dressa un immense bûcher à plusieurs étages en forme de pyramide orné de guirlandes, de draperies, de statues séparées par des colonnes. « Quand le corps y eut été mis, il fut entouré par les prêtres; puis les chevaliers, les soldats, courant tout autour du bûcher, y jetèrent les récompenses militaires qu'ils avaient obtenues pour leur valeur. Des centurions, s'approchant ensuite avec des flambeaux, y mirent le feu. Pendant qu'il brûlait, un aigle s'en échappa comme pour emporter avec lui dans l'Olympe

l'âme du prince (1). » On trouva même un sénateur complaisant qui affirma qu'il avait vu de ses yeux Auguste monter au ciel. Pour le récompenser, Livie lui fit donner un million de sesterces. A ces honneurs officiels s'en joignirent beaucoup d'autres : à côté du culte public institué par le sénat, on vit naître une foule d'associations, de chapelles, de dévotions de toute sorte, qui étaient l'œuvre des particuliers. Livie naturellement en donna l'exemple. Elle fit construire dans le Palatin même une sorte de sanctuaire domestique dont elle était la prêtresse, et autour duquel elle réunit les amis et les cliens de la maison. Elle ne voulut pas même exclure les histrions qu'Auguste avait aimés; le mime Claudius, malgré sa mauvaise réputation, parut dans les jeux qu'elle donna chez elle en l'honneur de son mari, et le danseur Bathylle devint plus tard le sacristain de son temple. Toutes les familles importantes de Rome imitèrent Livie. Partout, dit Tacite, il se forma des associations pieuses en l'honneur du prince qui venait de mourir, composées des parens, des serviteurs et des cliens, qui se réunissaient sans doute à certains jours pour des cérémonies communes. L'élan une fois donné par la capitale, tout l'empire suivit, et partout se fonda, plus encore par l'initiative privée que par l'intervention du pouvoir, le culte de celui qu'on n'appela plus que le divin Auguste, *divus Augustus*.

IV.

L'apothéose impériale a vécu autant que l'empire, plus de trois siècles. Pendant cette longue durée, elle a mis la crédulité publique à de rudes épreuves : on a eu le dieu Claude, que sa femme, dit Juvénal, précipita dans le ciel en lui faisant manger cet excellent plat de champignons après lequel il ne mangea plus rien; on a eu le dieu Commode, que Sévère fit proclamer un jour par son armée dans un accès de mauvaise humeur contre le sénat. Je ne parle pas d'Antonin, parce qu'il ne reçut jamais de consécration officielle et

(1) Ce bûcher se trouve figuré sur plusieurs médailles impériales, notamment sur celles d'Antonin et de Marc-Aurèle. Les beaux bas-reliefs de la colonne antonine représentent aussi quelques-unes des cérémonies relatives à la consécration des empereurs. Sur deux des faces du piédestal, on trouve reproduits les soldats avec leurs armes, les cavaliers avec leurs enseignes, qui courent autour du bûcher. Sur la troisième, un génie ailé, le génie de l'univers, selon Vignoli, ou celui de l'éternité, d'après Visconti, emporte sur ses ailes Antonin et sa femme Faustine, divinisés tous les deux, et auprès desquels sont placés les deux aigles qui s'envolèrent du bûcher à leurs funérailles. Au-dessous du génie, Rome, dans son costume traditionnel, les regarde partir, et sur son visage se peignent à la fois la joie des honneurs qu'ils obtiennent et le regret de les perdre.

que son culte ne fut guère accepté que dans l'Orient; mais Néron fit une déesse de sa femme Poppée, après l'avoir tuée d'un coup de pied, et Domitien de sa nièce Julia, qui était en même temps sa maîtresse. Il faut avouer qu'il y avait de quoi compromettre à jamais l'apothéose; elle résista pourtant à ces scandales. Loin de s'affaiblir, comme on pouvait le craindre, elle prit plus d'autorité en vieillissant, et elle n'a jamais été plus florissante qu'au 1^r siècle. Les Antonins lui rendirent quelque crédit. Elle eut la chance alors de s'égarer moins souvent sur des princes indignes. En décrétant le ciel à Nerva, à Trajan et à leurs successeurs, le sénat était sûr de ne pas se mettre en désaccord avec l'opinion publique; il ne faisait que devancer ses jugemens. Aucun dieu n'a jamais été plus fêté que Marc-Aurèle. « Non-seulement, dit son historien, les gens de tout âge, de tout sexe, de toute condition lui rendirent les honneurs divins, mais on regarda comme un impie celui qui n'aurait pas quelque image de lui dans sa maison. De nos jours encore (sous Constantin, deux siècles après la mort de Marc-Aurèle) beaucoup de familles conservent ses statues parmi leurs dieux pénates, et il ne manque pas de gens qui prétendent qu'il leur apparaît en songe pour leur donner de bons avis et des oracles certains. »

Nous avons aujourd'hui quelque peine à croire à la sincérité de tous ces hommages; c'est tout au plus si nous sommes disposés à l'admettre chez les pauvres gens, que l'ignorance rend aisément crédules, — chez ces soldats que la discipline habitait au respect de leur chef, et qui adoraient déjà ses images gravées sur leurs enseignes, — chez tous ceux enfin qui, ne voyant l'empereur que de loin, ne le connaissaient que par sa puissance. Le zèle de tous ces adorateurs obscurs ne peut guère être mis en doute. Ils nous en ont laissé la preuve dans une foule de monumens modestes, de cippes, d'autels grossiers, qui portent, en un latin souvent barbare, des marques authentiques de leur dévotion; mais il nous semble que les gens éclairés devaient être beaucoup plus sceptiques. Dans les salons de Rome, où l'on était si clairvoyant et si frondeur, où l'on se piquait de n'être pas dupe, de savoir le secret des affaires et de démêler les motifs cachés des actions, on connaissait trop bien les faiblesses des meilleurs princes pour ne pas accueillir leur apothéose avec un sourire. Il nous est bien difficile de nous figurer ces gens d'esprit, dont la naïveté n'était pas le défaut, ces lettrés, ces philosophes, ces sénateurs, décrétant le ciel à l'empereur qui vient de mourir, et l'on se demande comment ils pouvaient tenir leur sérieux quand ils allaient solennellement adorer ce dieu qu'ils venaient de faire. Peut-être après tout étaient-ils moins embarrassés que nous ne le pensons. N'oublions pas que l'homme a d'ordinaire beau-

coup moins de peine à supporter ce qui contrarie son jugement que ce qui choque ses habitudes : si l'apothéose pouvait blesser le bon sens des gens qui réfléchissaient, la coutume les familiarisait de bonne heure avec elle. Je ne crois même pas que leur bon sens éprouvât beaucoup de répugnance à l'accepter. Dès leurs premières années, ils avaient entendu répéter, comme tout le monde, qu'un mort est un dieu ; la philosophie venait ensuite leur apprendre que les âmes des gens vertueux montaient au ciel. Pour eux, l'apothéose ne voulait pas dire autre chose. Le mot *divus*, dont on se servait pour désigner l'empereur divinisé, n'avait pas tout à fait la même signification que *deus*. Quoique dans l'origine il n'y eût entre ces deux termes aucune différence, l'usage finit par en créer une ; on se servait du premier pour faire entendre que le prince était parmi les bienheureux. C'est le nom dont plus tard on appela les saints dans l'église chrétienne ; il devait avoir déjà parmi les païens un sens analogue. Ainsi, lorsqu'après la mort d'un prince le sénat lui avait accordé les honneurs divins, il pouvait bien être un dieu véritable pour le vulgaire, mais les gens éclairés le regardaient plutôt comme un saint que comme un dieu, et par ce détour les hommages qu'on lui décernait n'avaient rien de blessant pour la dignité divine. Quand nous voyons les amis de Marc-Aurèle placer son image parmi leurs dieux pénates et lui rendre un culte, il n'y a pas lieu d'en être plus étonné que lorsque le sire de Joinville nous raconte qu'il a établi dans la chapelle de son château un autel à saint Louis « où l'on chantera toujours en l'honneur de lui. » Germanicus, en parlant à ses soldats, leur montre le divin Auguste s'intéressant du haut du ciel à la conduite de ses armées et aux destinées de son empire : ce langage est-il beaucoup plus surprenant que celui de saint Ambroise lorsque, sur la tombe de Théodose, il affirme que le grand empereur chrétien habite le séjour de la lumière, et se glorifie de fréquenter l'assemblée des saints, *manet ergo in lumine Theodosius et sanctorum catibus gloriatur*, — lorsqu'il nous fait voir Gratien, qui vient le recevoir, qui l'embrasse, qui oublie sa mort cruelle en accueillant celui qui l'a si glorieusement vengée ? Le sens de l'apothéose s'est donc graduellement affaibli. Pline trouve que ce n'est qu'une manière comme une autre de témoigner sa reconnaissance aux grands personnages dont on a reçu quelques bienfaits ; aussi, quoiqu'il nie l'existence de l'âme, et qu'il doute de celle des dieux, il n'hésite pas à nous représenter Vespasien, « le plus grand des princes qui aient jamais régné sur le monde, » s'acheminant vers le ciel avec toute sa famille. Nous savons que certains philosophes adoraient Platon, et que le poète Silius rendait un culte à Virgile ; mais Virgile et Platon étaient des écrivains très religieux dont il était na-

turel de faire des saints du paganisme. Ce qui est tout à fait surprenant, c'est de voir Lucrèce, le violent ennemi des superstitions populaires, dans son admiration pour l'incrédule Épicure, le proclamer dieu, *deus ille fuit, deus, inclute Memmi*.

Ainsi restreinte et limitée, réduite à n'être plus qu'une sorte d'expression métaphorique qui avait perdu toute signification sérieuse, l'apothéose pouvait être acceptée sans scrupule, même des sceptiques. Elle devint avec le temps plus simple et plus acceptable encore. Dès le début, elle avait eu un double caractère, religieux et civil ; il est facile de voir, à mesure qu'on avance, que le caractère civil l'emporte, et que partout elle se sécularise. Les temples de Rome et d'Auguste cessent bientôt d'être des sanctuaires pour devenir des lieux de réunions politiques : les prêtres des provinces prennent le caractère d'administrateurs ordinaires chargés des intérêts de leurs pays ; les flamines des cités ne sont plus des magistrats municipaux comme les autres, et on ne regarde la corporation des *Augustales* que comme une société de négocians réunis pour défendre leurs privilèges. Dans toutes ces institutions diverses, le culte impérial n'est bientôt qu'un prétexte : on a l'air de se rassembler pour des prières et des sacrifices ; en réalité, c'est pour s'occuper d'affaires communes. Ces sacrifices eux-mêmes et ces prières perdent vite leur première signification. Les hommages des fidèles deviennent de moins en moins personnels ; ils s'adressent à la dignité impériale beaucoup plus qu'à l'empereur lui-même : c'est l'adoration du pouvoir monarchique. En rendant les honneurs divins à César, on n'entendait guère que reconnaître solennellement son autorité ; c'était une profession de foi publique d'obéissance. Le caractère religieux du culte impérial n'était donc plus qu'une formalité dont on pouvait le débarrasser un jour ou l'autre sans qu'il fût tout à fait détruit. C'est ce qui arriva sous Constantin. Lorsqu'il devint le maître de l'empire, les peuples l'honorèrent comme ils en avaient l'habitude en lui bâtissant des temples et en célébrant des jeux pour lui. Constantin, quoiqu'il fût chrétien, accepta ces hommages ; il tint seulement à les dégager de tout mélange impur avec l'ancienne religion. Il répondit aux habitans d'HisPELLUM, qui demandaient à lui élever un temple, qu'il y consentait « à condition que l'édifice qui devait porter son nom ne serait pas souillé par les pratiques coupables d'une superstition dangereuse. » Ce n'était donc plus qu'un monument civil, une sorte d'hôtel de ville, où les décurions se réunissaient pour protester de leur dévouement au prince et signer des décrets en son honneur.

Quand l'apothéose conservait encore son caractère religieux, les juifs et les chrétiens avaient courageusement protesté contre elle.

« Je n'appelle pas l'empereur un dieu, disait Tertullien, parce que je ne veux pas me moquer de lui. Je n'ai qu'un maître, qui l'est aussi de l'empereur; il faut l'adorer, si l'on veut qu'il soit favorable à César. Gardez-vous de croire et d'appeler un dieu celui qui ne peut rien sans l'aide de Dieu. » Lorsqu'il fut bien constaté que le culte impérial n'était qu'une manière détournée d'honorer l'autorité souveraine, le christianisme n'avait plus les mêmes raisons de s'en plaindre. Le Christ avait recommandé le respect aux puissances établies : sa religion fut de bonne heure amie de la discipline et de l'ordre. Elle proclame que l'autorité vient de Dieu, qu'elle est une sorte de délégation de la puissance divine; elle fait un devoir de la respecter et de lui obéir : elle cède vite à la tendance d'assigner au prince une place particulière entre l'homme et Dieu. Dès le II^e siècle, son docteur le plus sévère disait : « Nous rendons à l'empereur tous les hommages qu'il nous est permis de lui rendre, et qu'il lui est utile de recevoir; nous le regardons comme un homme, mais un homme qui vient immédiatement après Dieu, il tient de Dieu ce qu'il possède, mais il n'est inférieur qu'à lui. » C'est à peu près de la même façon que s'exprime Horace lorsque, s'adressant à Jupiter, il lui demande de prendre pour ainsi dire César pour son lieutenant (*Tu, secundo Casare, regnes*). « Qu'au-dessous de toi seul, lui dit-il, il gouverne par d'équitables lois l'immense univers. » Quand le prince est le premier des hommes, il est bien près d'être au-dessus d'eux. S'il est l'objet particulier des faveurs célestes, s'il a été désigné par un décret spécial pour régner sur un peuple, s'il tient d'en haut les qualités nécessaires pour y réussir, il n'est plus possible de le confondre avec le troupeau qu'il gouverne. Il y a inévitablement dans cette façon de grandir l'autorité souveraine, de la rapprocher du ciel, un principe d'apothéose, et même au sein du christianisme ce principe a quelquefois porté ses fruits. « Il faut obéir au prince comme à la justice même, dit Bossuet; ils sont des dieux, et participent en quelque façon à l'indépendance divine, » et il continue en faisant entre le prince et Dieu une de ces comparaisons dont les écrivains païens pouvaient lui offrir plus d'un exemple. « Comme en Dieu est réunie toute perfection, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Quelle grandeur qu'un seul homme en contienne tant! Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant; que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion. Considérez le prince dans son cabinet; de là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les provinces et les armées. C'est l'image de Dieu, qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature. Les méchants ont beau se cacher, la lumière de Dieu les suit par-

tout. Quelque matin qu'ils se lèvent, il les prévient; quelque loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux. Ainsi Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes; il a des yeux et des mains partout : les oiseaux du ciel lui rapportent ce qui se passe. Il a même reçu de Dieu pour l'usage des affaires une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue, ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde; ils vont les déterrer au fond des abîmes : il n'y a pas d'asile assuré contre une telle puissance! »

Quand un évêque parlait ainsi, il ne faut pas s'étonner de ce qu'un courtisan osait faire; les hommages d'un d'Antin ou d'un Lafeuillade avaient toutes les apparences d'un culte. Saint-Simon rapporte qu'à la dédicace de la statue de la place des Victoires on renouvela presque les fêtes du paganisme. « Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, à cheval, à la tête des corps de la ville, y fit les tours, les révérences et autres cérémonies tirées et imitées de la consécration des empereurs romains. Il n'y eut à la vérité ni encens, ni victimes; il fallut bien donner quelque chose au titre de roi très chrétien. » L'apothéose est donc au fond de toutes les sociétés qui proclament que le pouvoir émane de Dieu, et le principe que l'autorité est divine conduit inévitablement à l'adoration monarchique. Pour n'être point trop sévères à ceux qui ont placé les césars dans le ciel, n'oublions pas qu'il y a un siècle à peine tout le monde mettait chez nous les rois au-dessus de l'humanité; songeons aux courtisans de Louis XIV quand nous avons peine à comprendre les Romains de l'empire.

GASTON BOISSIER.

LE

RÉGIME PARLEMENTAIRE

ET

LES PARTIS EN ITALIE

- I. — *Sulle condizioni della cosa pubblica in Italia dopo il 1866*, Stefano Jacini, 1870. —
II. — *I partiti politici nel parlamento italiano*, Ruggiero Bonghi. — III. — *Della mancanza dei veri partiti politici in Italia*, A. Scialoja.

I.

L'Italie n'a pas eu à se plaindre des rigueurs du sort ; tout l'a favorisée : ses insuccès même lui ont apporté plus de profits que n'auraient pu le faire de grandes victoires. Les souvenirs de l'antiquité, ses œuvres d'art, sa gloire littéraire, ses monumens, ses luttes persistantes pour reconquérir l'indépendance et la liberté, ses souffrances, la douceur de son climat, la beauté de ses sites, chantés par tous les poètes, son génie musical, sa langue mélodieuse, tout enfin contribuait à la faire aimer comme une seconde patrie par les hommes cultivés du monde entier. Elle était le représentant le plus complet et le plus intéressant du principe des nationalités. Dans ses efforts pour repousser l'étranger de la terre italienne, elle avait donc pour elle les vœux de presque toute l'Europe. Rien n'est plus extraordinaire que la succession d'événemens qui en si peu de temps a fait de l'Italie, simple expression géographique, disait-on, un royaume indépendant, unifié, réunissant toutes les conditions

de prospérité et de vraie grandeur. Depuis que la réunion de Rome est venue couronner l'œuvre de l'unification nationale en lui donnant la capitale que l'histoire et la géographie désignent et imposent, la situation de l'Italie est plus favorable que celle de la plupart des autres états européens. Quoique péninsule seulement, ses frontières sont si nettement tracées par les Alpes et par la mer, qu'elle a en grande partie les avantages d'une position insulaire. Aucun de ses voisins ne nourrira plus le rêve inique de lui arracher un lambeau de son territoire. La conservation d'une Italie forte et unie est un intérêt européen de premier ordre, car c'est un élément de paix pour tout le midi. Tant qu'elle était divisée et faible, elle semblait appeler les conquérans étrangers en quête de provinces à prendre, d'apanages à donner aux cadets des familles royales. Aujourd'hui, séparée du reste de l'Europe par les Alpes, comme l'Espagne l'est par les Pyrénées, elle n'a pas plus que l'Espagne à craindre la conquête étrangère, et elle est plus heureuse que celle-ci, en ce qu'elle n'a pas de colonies lointaines à maintenir sous ses lois par la force des armes. Elle peut donc adopter une politique absolument pacifique, réduire son armée et sa flotte, et comme sa voisine, la Suisse, se contenter d'un système bien organisé de milices.

C'a été pour les Italiens une grande douleur de n'avoir point pu arracher la Vénétie à l'Autriche par quelque brillante victoire et d'avoir à l'accepter de la main de l'étranger; mais pour qui songe plus à l'intérêt réel de l'Italie qu'à ses satisfactions de vanité, il n'y a point de regrets à éprouver. Rien n'est plus enivrant et plus dangereux pour le bonheur d'un peuple que la gloire militaire. C'est un poison qui tue la liberté. Un roi victorieux peut à son gré devenir un souverain absolu, car que vaut une constitution pour arrêter des légions rompues à l'obéissance et enflammées par le souvenir de leurs succès? L'Angleterre et l'Amérique ont vu le péril, et jamais elles n'ont voulu de grandes armées permanentes. Victorieuse à Custoza et à Lissa, l'Italie n'aurait rien pu refuser à ses marins ou à ses soldats, et ses généraux auraient tenu dans leurs mains le sort du pays. Enorgueillie par ses succès, elle aurait voulu dominer l'Adriatique; elle aurait soutenu les *italianissimes* de Trieste, révé la conquête des côtes et des ports de la Dalmatie, jadis possession de Venise, inquiété l'Autriche et fait naître ainsi une dangereuse rivalité. Vaincue, elle n'a point songé à ces funestes chimères, et elle a tourné son attention et ses forces vers le seul objet d'où résulte le bonheur des hommes, la diffusion des lumières et du bien-être. Il n'y a pour un peuple pire fléau qu'une dynastie militaire. Tout Italien éclairé doit bénir le ciel d'en avoir préservé sa patrie, même au prix des insuccès de la campagne de 1866.

L'Italie possède d'autres avantages encore. Elle n'a point de

partis dynastiques et irrécyclables. La monarchie constitutionnelle est considérée par l'immense majorité des citoyens comme le régime qui convient le mieux au pays dans les circonstances actuelles, et nul prétendant ne dispute à la maison de Savoie la couronne qu'elle a si laborieusement conquise sur l'étranger, et que la nation lui a décernée. C'est une grande cause de faiblesse pour un pays que d'être partagé entre des factions puissantes qui ne s'accordent ni sur la forme du gouvernement, ni sur le prince à qui doit appartenir le pouvoir. Les bases mêmes de l'édifice politique n'étant point affermies, la marche régulière de l'administration et le règne de la liberté sont également impossibles. Voilà ce qui rend encore si difficile la situation actuelle de l'Espagne. L'Italie n'a pas à craindre non plus ces conflits de races hostiles qui entravent la réorganisation de l'Autriche. L'unité de langage, de race, de traditions, de culte, ont amené la fusion des anciens états en une seule nation avec une facilité et une rapidité que nul n'avait prévues. Les Italiens, quoique leur esprit soit porté à l'ironie et à la satire, sont très faciles à gouverner : ils se soumettent avec une résignation intelligente aux plus lourdes charges quand ils savent qu'elles sont nécessaires au salut du pays. Voyez en définitive combien peu de résistance ont rencontré la conscription et l'impôt sur la mouture, deux mesures bien dures pourtant et très irritantes dans l'application. Le mécontentement des classes inférieures, la question sociale, comme on dit, est bien moins à craindre en Italie qu'en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, parce que la grande industrie n'a pas encore créé de prolétariat dans la péninsule. Le roi a parfaitement compris et rempli son rôle de souverain constitutionnel, et il ne paraît point en ambitionner un autre. Le nombre des hommes d'État capables de remplir les hautes fonctions du gouvernement est plus que suffisant. Les classes aisées et le peuple, animés d'un patriotisme bien inspiré, sont prêts à tout pour assurer la prospérité de cette patrie si longtemps rêvée et enfin conquise. La situation intérieure est donc excellente. Les relations avec l'étranger ne sont pas moins bonnes; tous les états sont sympathiques à l'Italie, et, chose curieuse, habile au moins, sinon admirable, c'est avec l'ennemi séculaire, avec l'Autriche, que l'entente est la plus cordiale.

Quand on songe aux longues et sanglantes luttes par lesquelles les autres pays ont passé pour établir leur indépendance et leur unité nationales, on s'étonne du bonheur extraordinaire de l'Italie, qui est arrivée au même but en moins de dix ans; mais il faut lui rendre cette justice qu'elle a su faire bon usage des faveurs de la fortune. D'abord, dans les situations extrêmement difficiles où elle s'est trouvée, ses hommes d'état ont agi avec une prudence et une

habileté consommées, et le peuple même a montré un tact, une mesure digne de la race qui a toujours produit les plus habiles diplomates. L'Italie a su à propos s'abstenir et agir, contenir le sentiment révolutionnaire ou lui donner carrière quand il le fallait. Elle a bien compris aussi ce qu'elle avait à faire pour développer ses ressources. Quoiqu'elle dût maintenir un grand établissement militaire, puisqu'elle vivait sous le canon du quadrilatère, elle a donné sans compter pour achever son réseau de chemins de fer, et elle a fait beaucoup pour répandre l'instruction. Il en est résulté un accroissement de richesse, un déploiement d'activité, un progrès en tout sens vraiment remarquables. Toutes les villes s'agrandissent et s'embellissent. Florence est transformée; Naples, Milan, Bologne, semblent animés d'une vie nouvelle; Turin même, qui semblait devoir tant perdre en cessant d'être capitale, ne décline en aucune façon. Gênes étend sans cesse son commerce, et envoie dans toutes les mers des navires spécialement construits pour chaque genre de transport et de navigation. Dans toutes les provinces, on voit s'élever des cheminées d'usines à vapeur. Dans les campagnes, on aperçoit des résidences et des jardins à l'anglaise, chose nouvelle, car l'Italien n'aimait que le séjour de la ville. L'agriculture a reçu de notables améliorations. Les biens ecclésiastiques, passés aux mains des particuliers, sont mieux cultivés, et beaucoup de terrains vagues ont été mis en valeur, plantés en vignes ou en oliviers. L'excellent port de Brindisi est devenu le point d'embarquement le plus rapproché pour l'Égypte, l'Inde et l'extrême Orient; par l'ouverture du Mont-Genis, l'Italie reliera bientôt son réseau ferré à celui de la France, et plus tard à toute l'Europe septentrionale, par le Saint-Gothard.

Dans tout le midi de la péninsule, c'est le caractère même de la population qui est changé. Autrefois paysans, habitans des villes, douaniers, soldats, gens de toute classe et de tout état, étaient sales, plats, mendiants, toujours disposés à courber le dos, à tendre la main. Démoralisés par le double despotisme de l'état et du monarchisme, on ne pouvait s'empêcher de les mépriser et de les plaindre. Aujourd'hui la liberté a retrempe les âmes; l'homme n'est plus le même. Ceux qui portent un uniforme l'ont propre, élégant; ils marchent la tête haute et d'un pas ferme; ils font leur devoir, et ne demandent plus l'aumône. Les gens du peuple aussi ont une autre allure. Ils ont déjà secoué cette torpeur que le pouvoir absolu engendre partout. Le pli de la servitude est effacé. Ce ne sont plus des serfs tremblant sous le bâton; ce sont des citoyens qui ont conscience de leur dignité.

La Sicile même se régénère. Chose plus extraordinaire encore, et qui prouve un profond changement dans les conditions sociales, le

brigandage a presque disparu. Enfin de quelque côté qu'on envisage la situation de l'Italie, elle apparaît pleine de promesses pour l'avenir. Et cependant les esprits les plus clairvoyans s'inquiètent là-bas; ils nous disent que le mécanisme parlementaire ne fonctionne pas comme il faudrait, que le gouvernement est impuissant pour faire tout le bien qu'il voudrait, que la débilité du mécanisme parlementaire répand dans le pays un sourd mécontentement, et que, si quelque réforme sérieuse ne vient mettre les choses en meilleure voie, de sérieux dangers sont à craindre. L'éminent éditeur de l'*Antologia nuova*, M. Bonghi, et un économiste distingué, ancien ministre des finances, M. Scialoja, parlent d'une maladie grave qui atteint les sources intimes de la vie nationale. Enfin un écrivain aussi clairvoyant que modéré dans tous ses jugemens, M. S. Jacini, ancien ministre des travaux publics, jette un véritable cri d'alarme. « Notre pays, s'écrie-t-il, qu'aucun danger extérieur ne menace, et qui est doué d'une constitution si robuste, paraît atteint d'un mal profond qui a les caractères de la gangrène sénile. »

Maintenant, si l'on demande à ces écrivains, qui tous connaissent bien leur pays, quelle est la cause du mal, ils répondent qu'il provient de l'absence de partis politiques. Cette réponse étonne tout d'abord, car on croit généralement à l'étranger que l'Italie n'a que trop de partis. Ensuite jusqu'à présent on s'est toujours plaint partout des maux causés par les partis, et jamais on n'a exprimé le regret d'en manquer. Il s'agit ici d'un cas nouveau, et il mérite de fixer l'attention des publicistes qui étudient la théorie du régime parlementaire. A notre avis, le mal n'est pas particulier à l'Italie, il sévit encore dans d'autres pays, notamment en Espagne et en Portugal; mais nous le trouvons si bien décrit par MM. Bonghi, Scialoja et Jacini, que nous croyons utile d'en faire connaître d'après eux les principaux symptômes.

Il n'existe pas, disent ces écrivains, de vrais partis politiques en Italie. Il n'y a que des coteries sans consistance, sans mot d'ordre, sans programme. Allez à une séance des chambres, et on vous parlera de la *gauche*, de la *droite* et du *centre*, vous apprendrez même qu'il y a un *centre droit* et un *centre gauche*; mais ces noms ne signifient rien que la place où certains députés ont l'habitude de s'asseoir. Interrogez, tâchez de savoir ce qui distingue ou divise ces différens groupes de représentans, vous n'y parviendrez pas. Deux autres noms sont aussi souvent employés pour désigner deux partis qui souvent se disputent le pouvoir au sein du parlement, la *permanente* et la *consorteria*. La *permanente* est composée de députés piémontais qui jadis marchaient pour la plupart sous la bannière de Cavour. Depuis le transfert de la capitale de Turin à Florence, ils boudent, ils sont mécontents; ils forment une opposition intrai-

table qui représente des rancunes plutôt que des principes. La *consorteria* se recrute principalement parmi les députés de l'Italie centrale. Ceux qui appartiennent à ce groupe correspondent assez bien à ce qu'on appelait autrefois les doctrinaires en France. Ce sont des hommes de gouvernement, d'un libéralisme modéré, mais dé-cidé. Seulement aucune nuance tranchée ne les sépare de leurs collègues. Quand les partis sont désignés ainsi par des noms sans signification précise, c'est qu'ils n'ont pas de doctrines arrêtées. En Espagne, il en est de même. A côté des républicains, qui eux du moins veulent une forme particulière de gouvernement, il y a des progressistes, des unionistes, des démocrates, tous partisans de la royauté, et très divisés, sans qu'il soit possible de dire sur quel point ils se séparent. A Madrid, j'ai en vain essayé de découvrir quelles étaient les idées générales que les uns et les autres défendaient. On me citait des noms de personnes, on me racontait les origines de ces partis; on me disait autour de quel chef chacun d'eux se ralliait; mais quant à des principes généraux, il n'en était point question. A Lisbonne, c'était la même chose.

Pour qu'il se forme des partis forts, consistans, capables d'imprimer un mouvement régulier aux rouages du régime constitutionnel, il faut qu'il existe dans le pays une divergence d'appréciation sur quelque question capitale intéressant la nation tout entière, et dominant par son importance les points secondaires; il faut que cette divergence saisisse, enflamme le public, et le partage en deux camps opposés ayant chacun son programme arrêté, son but avoué, ses chefs reconnus. L'objet du débat doit être d'un intérêt assez général pour n'y laisser personne indifférent, sans toutefois que les bases de la société ou de l'état soient mises violemment en cause, sinon on marche vers l'anarchie. Le type de ces grands partis qui semblent indispensables à la marche du système parlementaire s'est rencontré en Angleterre dans les *whigs* et les *tories*, qui pendant plus d'un siècle se sont disputé le pouvoir, chacun restant fidèle à son programme traditionnel, et tous deux capables tour à tour de diriger le gouvernement d'une main habile et ferme. Malheureusement rien de pareil n'existe encore en Italie. Il semble qu'on devrait y trouver au moins ces deux grands partis qu'on rencontre à peu près partout, le parti conservateur et le parti du mouvement, c'est-à-dire la fraction de ceux qui, se trouvant bien des institutions actuelles, veulent les maintenir, et la fraction de ceux qui, s'en trouvant mal ou rêvant un ordre meilleur, veulent les modifier dans l'intérêt du plus grand nombre. Comme l'a dit très bien l'historien américain Bancroft, la marche régulière du gouvernement dans le monde politique résulte de la lutte de ces deux tendances, comme dans l'univers la marche invariable des planètes est la résultante

de la force centripète et de la force centrifuge; mais, chose étrange, il ne s'est pas formé jusqu'à présent au-delà des Alpes de véritable parti conservateur en opposition avec un parti du progrès. Ce fait, très digne d'attention, demande quelques explications.

En Italie, tous les bons patriotes ont été révolutionnaires. La raison en est simple : ce n'est que par la révolution qu'ils pouvaient atteindre leur but si ardemment poursuivi, la constitution d'une Italie libre, unie, forte, délivrée du joug de l'étranger. Ce n'est évidemment point par des moyens légaux que l'on pouvait espérer chasser l'Autriche et se débarrasser des despotes qui s'appuyaient sur elle. Les plus éminens parmi les ministres, les députés, les écrivains, ont été autrefois proscrits, exilés, emprisonnés, pour leurs opinions contraires à l'ordre établi. Le grand homme d'état à qui l'Italie doit son existence (puisqu'il est convenu de ne plus parler de la France, quoiqu'elle ait un peu aidé ce grand homme) était le plus décidé des révolutionnaires. Dans la plupart des questions, Cavour et Garibaldi marchaient d'accord; ils différaient tout au plus sur les mesures d'exécution. La droite était si peu conservatrice, qu'en 1862 elle renversa Ratazzi pour avoir fait respecter les lois à Aspremonte. Dans les autres pays catholiques, le noyau solide du parti conservateur est formé de l'aristocratie et des partisans de l'église. En Italie, vous ne rencontrez parmi les nobles aucune fraction qui ressemble aux légitimistes français ou aux féodaux prussiens. Presque tous les patriciens de la péninsule italienne, imbus des idées modernes, font plutôt penser aux lords anglais de la nuance la plus libérale. Dès le moyen âge, ils étaient dévoués au maintien des libertés municipales, et de nos jours ils ont toujours marché à la tête du mouvement émancipateur. D'autre part, il ne s'est pas constitué de parti clérical, parce que tous les Italiens voulaient avoir Rome pour capitale, et que le haut clergé s'est montré hostile aux aspirations nationales. Chose presque inconcevable, dans la dernière chambre, on ne comptait que trois représentans dévoués aux idées ultramontaines, et dans la chambre récemment élue il n'y en a pas beaucoup plus. L'amour de la patrie l'emportait sur les autres sentimens, et celui qui par exception mettait au-dessus de tout les intérêts temporels du Vatican, celui-là devait renoncer à obtenir les suffrages de ses concitoyens. La confiscation et la mise en vente des biens ecclésiastiques ne rencontra jamais d'opposition sérieuse. Le sénat, ce corps conservateur par destination expresse, vota sans hésiter la loi qui imposait le service militaire même à ceux qui se préparaient à entrer dans les ordres. La résistance que certains évêques opposèrent à des lois adoptées par le parlement ne souleva nulle part une réprobation plus énergique que chez les membres de la droite. M. Jacini nous rapporte le mot que lui disait un

des chefs du parti avancé d'une république démocratique : « En vérité, quand je me compare à quelques-uns de vos burgraves de l'extrême droite, je dois avouer que je ne suis qu'un réactionnaire. »

Par la même raison qu'il n'y a pas de parti conservateur, il n'y a point non plus un vrai parti de la gauche. Il existe au sein de la chambre quelques républicains, mais ils n'avouent guère leurs visées. Leur but étant de renverser la constitution, ils ne peuvent former un parti constitutionnel. Ils sont d'ailleurs trop peu nombreux pour qu'il faille compter avec eux. En dehors de cette nuance extrême, il n'est aucun principe qui sépare la gauche de la droite. Les réformes que veulent les uns, les autres les veulent aussi. Quelque mesure est-elle présentée qui ailleurs paraîtrait révolutionnaire, elle trouvera autant de partisans d'un côté de la chambre que de l'autre. La grande affaire de l'Italie était la revendication de la Vénétie et de Rome. Sur ce point, nulle divergence. L'autre question capitale pour l'Italie était l'équilibre du budget; mais sur ce point, pas plus que sur les autres, il n'a pu se former deux partis opposés ayant chacun un programme distinct, parce qu'ici les divergences étaient trop nombreuses. Sans doute l'opposition ne manquait pas d'attaquer le ministère à ce sujet, de combattre les impôts proposés, de réclamer des économies; mais du moment qu'il fallait sortir des généralités, indiquer les mesures pratiques à adopter pour augmenter les recettes et réduire les dépenses, chacun avait son projet particulier, et l'accord était impossible, c'était une confusion générale qui détruisait les faibles liens de parti qui pouvaient tendre à s'établir. Toutes les taxes imaginables ont été tour à tour proposées pour combler l'éternel déficit, et cela n'a fait que contribuer à rendre plus complet le désarroi des diverses fractions de la chambre représentative. Les hommes de la même nuance défendaient les propositions les plus divergentes, et une même proposition trouvait des adhérens dans les nuances les plus opposées. Les impôts considérés ordinairement comme démocratiques étaient repoussés par la gauche et appuyés par la droite; l'impôt sur la mouture fut définitivement voté par beaucoup de représentans qui l'avaient d'abord condamné avec indignation. Dans le ministère actuel, constitué après l'introduction de la taxe nouvelle, se trouvent réunis l'homme d'état qui l'avait combattue avec le plus d'énergie et un autre qui l'avait approuvée avec non moins de conviction. Les derniers impôts votés par le parlement ont été élaborés par une commission composée de députés de nuances les plus diverses qui, leur œuvre commune terminée, ont repris chacun leur siège aux divers côtés de la chambre.

M. Scialoja fait à ce sujet une remarque très juste. Dans les pays où il y a des partis politiques déjà formés, les mesures finan-

cières revêtent une couleur politique d'après les conséquences qu'elles peuvent avoir et les effets qu'elles doivent produire. Chacun peut apprécier le rapport qu'elles ont avec le programme qu'il a adopté, et il sait par suite s'il doit les accepter ou les repousser. Un ministère appuyé sur une majorité compacte et ferme peut compter qu'il fera voter les mesures utiles qui sont conformes aux principes qu'il représente. Dans les pays où il n'y a point de partis constitués, ce ne sont pas des questions d'impôt qui les feront surgir. Chacun est hostile aux taxes nouvelles, et d'autre part, en réclamant sans cesse l'intervention de l'état, chacun fait exactement ce qu'il faut pour les rendre indispensables. En dehors de ces deux aspirations tout à fait contradictoires, le point de savoir quels sont les meilleurs impôts offre tant d'incertitudes, d'obscurités, exige tant de connaissances économiques, soulève tant de difficultés incidentes, que les électeurs ne peuvent se faire à ce sujet d'opinions arrêtées, ni les représentans se partager en deux groupes opposés et compactes. Il est facile de crier : réduisons les impôts; mais du moment qu'il faut les augmenter, chacun aura son système. Les deux camps se mêleront, et toute discipline disparaîtra.

En résumé, d'après les meilleurs juges de l'état des choses en Italie, le pays est mécontent, souffre parce que la machine constitutionnelle ne marche pas bien, et elle ne marche pas bien parce qu'il n'y a point de partis politiques fortement constitués. S'il n'y a point de partis semblables, cela provient de ce que, des deux grandes questions qui occupaient les esprits, la première, la délivrance de Venise et de Rome, trouvait tout le monde d'accord, et la seconde, la question financière, mettait tout le monde en désaccord. Maintenant il sera très-utile d'étudier de près ce cas encore peu décrit de pathologie constitutionnelle, et de voir comment l'absence de partis, généralement considérée comme un bonheur, rend au contraire impossible la bonne administration des affaires dans un gouvernement parlementaire.

II.

Le premier symptôme du mal, c'est l'instabilité des ministères. Une interpellation, une crise ministérielle et un exercice provisoire, puis de nouveau une crise ministérielle, un exercice provisoire et une interpellation, et le même cercle se reproduisant toujours, voilà comment le *Times* définissait un jour la marche du régime parlementaire en Italie. Et en effet malheureusement le journal anglais n'a que trop raison. Tous les ministères du nouveau royaume ont eu la vie extrêmement courte, et même la courte existence de chacun d'eux a été entrecoupée de crises, de transformations et de

reconstitutions. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'ils ne succombent pas sous un vote hostile; ils se retirent ordinairement lorsqu'ils disposent encore d'une majorité suffisante. Presque jamais à l'étranger on ne se rend compte de ce qui produit une crise ministérielle en Italie, et dans le pays même on vous en donnera dix raisons différentes. C'est qu'elle provient de quelque froissement ou de susceptibilités entre les personnes, de quelque intrigue secrète, de certaines exigences de position que l'on n'a pu satisfaire, enfin de mille petites causes tout à fait en dehors du choc ou de la force relative des opinions au sein du parlement. Il est donc très difficile de les analyser, de les avouer ou même de les deviner toutes. En Espagne et en Portugal, un phénomène semblable se présente. Les vicissitudes ministérielles y sont aussi difficiles à comprendre qu'en Italie.

En Angleterre, aux États-Unis, il en est autrement. Deux opinions rivales se disputent la prépondérance. Elles commencent d'abord par élaborer leur programme. En Amérique, cette opération préliminaire est presque la plus importante. Chaque parti nomme ce que l'on appelle une convention, c'est-à-dire des délégués qui, réunis en assemblée, délibèrent, et après de vives discussions arrêtent la *platform*, c'est-à-dire les principes que le parti adopte comme siens. En Belgique, le parti libéral avait également nommé un congrès en 1846 pour arrêter sa *platform*; puis arrive le choix des candidats, le *cavassing*, la chasse aux voix des électeurs, enfin l'élection. En Angleterre, où fonctionne le vrai type du gouvernement parlementaire, le résultat de l'élection détermine la majorité, et la majorité porte au pouvoir les hommes qui représentent le mieux le programme qui a prévalu. Aussi longtemps que la majorité ne se modifie pas, on peut dire quels sont les hommes qui resteront au pouvoir, et quel est le programme qui sera mis à exécution. Un parti n'arrive au ministère que par la majorité, et il n'en sort que lorsque la majorité l'abandonne. Un gouvernement de parti et de majorité est le seul qui donne au régime parlementaire force et efficacité.

En Italie, les choses vont tout différemment. D'abord les électeurs sont en général étrangers aux luttes politiques. Le nombre de ceux qui ont le droit de voter n'est pas grand; il ne s'élève qu'à environ 500,000 sur une population de 26 millions d'habitans, et, comme tout au plus la moitié des électeurs votent, il s'ensuit que la proportion de ceux qui prennent une part active à la vie politique ne monte pas à 1 pour 100 de la population totale. Il semble que la bourgeoisie italienne est encore trop absorbée par ses intérêts privés ou par les affaires locales pour comprendre que son sort et l'avenir du pays dépendent de sa participation aux luttes électorales. Même indifférence de la part de ceux qui peuvent aspirer à l'honneur d'être

élus. Aux approches des élections, les journaux sont remplis de lettres de gens qui déclinent toute candidature. Parmi les députés sortans, beaucoup refusent de se laisser renommer. On a vu récemment plusieurs hommes de mérite, qui devraient comprendre qu'ils se doivent à la patrie, se réfugier avec empressement dans la vie privée. Les hautes et belles fonctions de député semblent non un honneur qu'on se dispute, mais une charge à laquelle se dérobent ceux qui sont le plus dignes de la remplir. Les candidats ne manquent pas cependant, ils sont même trop nombreux; mais, comme la plupart d'entre eux ne représentent pas de grands principes, ou représentent seulement quelque petite coterie, il ne se produit ni larges courans d'opinion, ni utiles débats, ni fermentation d'idées. Il n'y a que de mesquines luttes d'influences personnelles. Les voix s'éparpillent, et le nombre des ballottages est toujours extrêmement considérable.

Sans doute on trouve dans tous les collèges des candidats qui s'intitulent ou que l'on nomme progressistes, conservateurs, avancés, gouvernementaux; mais il n'y a point de programme général auquel les uns et les autres se rallient. Dans chaque région, dans chaque province, dans chaque circonscription électorale, ces noms prennent une signification différente d'après les intérêts locaux qui veulent être défendus, ou d'après les opinions individuelles des candidats. Il en résulte que, l'élection terminée, nul ne peut dire quelle est la nuance qui dominera dans la chambre nouvelle, et quels sont les hommes qui arriveront au pouvoir.

Quand un ministère s'appuie sur une majorité réunie par les liens solides d'opinions communes nettement proclamées et d'un programme commun dont les électeurs exigent la réalisation, il peut agir avec énergie, imposer des réformes, exiger de ses adhérens le sacrifice des dissidences accessoires, imposer une discipline rigoureuse dans l'intérêt de la victoire et au nom de l'intérêt général, faire prévaloir ainsi ses desseins, et gouverner avec autant de suite et de force que les ministres d'un souverain absolu. Plus la lutte sera ardente, plus les partis seront nettement tranchés, et plus un ministère parlementaire aura de pouvoir, car qui l'abandonnerait serait considéré comme un traître. Les députés, retenus par les engagements pris envers leurs électeurs et par le danger que présenterait toute scission, ne peuvent se faire les organes ni de leurs ambitions particulières, ni des intérêts locaux. Dans les pays où la situation politique a créé cette subordination, on la blâme parfois, on l'appelle servilisme; on vante l'indépendance du député qui sort des rangs et marche à sa guise. Cela peut être utile quand il s'agit d'un penseur éminent, comme M. Mill, qui au sein du par-



L'ABSENCE DES PARTIS EN ITALIE.

lement, ainsi que dans ses livres, semait des idées pour l'avenir, et dont les conceptions sont trop originales pour rentrer exactement dans les cadres établis; mais en règle générale, dans les partis comme dans les armées, il faut de la subordination, de la discipline, de l'union, de la fidélité au drapeau. Dans les luttes parlementaires comme sur les champs de bataille, le succès est à ce prix. C'est ainsi seulement que le gouvernement constitutionnel peut remplir sa mission, et que la probité politique des députés fait respecter le parlement : voilà ce que l'exemple de l'Italie montre avec la dernière évidence.

En Italie, les crises ministérielles sont incessantes. Comme le remarque très bien M. Jacini, on dirait une fantasmagorie d'hommes à portefeuille, qui entrent et qui sortent, suscités, puis renversés par le jeu protéiforme d'influences personnelles, par la faveur ou l'hostilité sans cesse variables de petites coalitions qui se font ou se défont sans qu'on sache pourquoi, de mouvantes coteries sans cesse en train de se décomposer ou de se recomposer. S'agit-il de constituer un ministère nouveau, les hommes qui doivent y figurer ne seront pas désignés, comme en Angleterre, par les circonstances mêmes et par les votes qui auront amené la chute du cabinet démissionnaire. On ne choisira pas les plus compétens ou ceux qui représentent le mieux l'opinion triomphante; non, on sera forcé de prendre un tel parce qu'il dispose de dix ou de vingt voix, tel autre parce qu'il entraînera les Vénitiens ou les Siciliens, un troisième parce qu'il représente un intérêt avec lequel il faut compter. De pareilles combinaisons, même quand elles ne réuniraient que des hommes de premier ordre, ne peuvent donner naissance à un gouvernement fort, car il ne trouvera pas d'appui solide dans la chambre, et il n'y aura dans son sein ni unité de vues, ni identité d'origine. Appelez aux affaires des hommes médiocres, mais qui puissent appliquer toutes leurs facultés à l'administration et aux réformes urgentes, et probablement ils feront quelque bien. Mettez à leur place des Pitt et des Richelieu, s'ils doivent s'occuper de satisfaire les ambitions des uns, de désarmer les rancunes des autres, de prévenir une rupture aujourd'hui, de ramener des mécontents demain, et s'ils ne prolongent ainsi une existence sans cesse menacée que par une série de transactions, d'intrigues, de petites habiletés, ces hommes de génie seront réduits à l'impuissance. Dans une pareille situation, le moindre incident produit une crise politique. Un député se plaint que le chef du cabinet ne l'ait pas salué avec la déférence qui lui est due, un second est furieux parce qu'il n'a pas été convié à un dîner ministériel, un troisième n'a pu obtenir un chemin de fer pour le bourg qui l'a élu, un quatrième n'a pu

faire décorer son cousin, un cinquième a vainement demandé qu'on creusât un port près du village de pêcheurs où il possède de grandes propriétés, tous sont mécontents; chacun réunit quelques amis, une coalition se forme, et le ministère est ébranlé ou renversé.

La plaie des administrations faibles, ce sont les députés sollicitateurs. Ils courent les bureaux pour obtenir des places, des subsides, des faveurs de toute espèce pour leur arrondissement ou pour leurs électeurs, et s'ils sont éconduits ils menacent de passer à l'opposition. Comme ils disposent de quelques voix dans la chambre, ou sont parfois les chefs de quelque petite coterie, il faut les ménager. On a besoin d'eux pour faire passer une mesure importante. L'intérêt de l'état est en jeu : il faudra donc céder à leurs importunités. Un ministère sans majorité de parti est à la merci de toutes les ambitions, de tous les intérêts, de toutes les rancunes.

Les fréquens changemens de ministère ont pour conséquence de faire siéger dans le parlement italien une soixantaine d'anciens ministres. Ceux-ci forment, comme l'a dit spirituellement M. Scialoja, des dynasties déchues, des prétendans au pouvoir qui aspirent à y rentrer pour le bien même du pays, que naturellement ils croient mieux apprécier que tout autre. Parmi ces ex-ministres, les plus remuans ne sont pas les chefs de parti, à qui on pourrait reprocher de l'indifférence plutôt qu'un excès d'ambition; ce sont les hommes secondaires qui veulent s'élever au premier rang, non par la puissance du talent, mais à force d'intrigues. Il ne faut pas attacher à ce mot *intrigues* un sens fâcheux. Quand dans une assemblée il n'existe pas des groupes d'hommes que l'on peut faire marcher ensemble en invoquant certains grands principes, ce n'est que par une série de combinaisons, de concessions, d'habiletés que l'on parvient à faire voter une mesure. L'esprit d'intrigue sera indispensable pour mettre en mouvement le mécanisme parlementaire; il sera plus nécessaire même que l'éloquence ou le savoir.

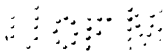
Une conséquence regrettable résulte de cette situation. En premier lieu, les hommes d'état vraiment supérieurs se dégoûtent d'une vie politique où, pour faire des réformes utiles au pays, il faut mettre en jeu non les grandes qualités qu'ils possèdent, mais les petites finesses qu'ils dédaignent. C'est ainsi que MM. Ricasoli et Peruzzi par exemple parlent de se retirer. Les nobles ambitions se refroidissent, les ambitions mesquines se donnent carrière. Gouverner son pays en vue de sa prospérité et de sa grandeur, c'est sans doute le plus noble emploi des facultés humaines, et aspirer à remplir cette mission est une louable et bienfaisante ambition; mais ce rôle n'est possible que dans un gouvernement absolu ou dans un gouvernement constitutionnel manié par de grands partis politi-

ques. En l'absence de partis semblables, on se dispute les portefeuilles pour les satisfactions de vanité ou d'intérêt qu'ils procurent. Ces rivalités toujours en éveil et en lutte, toujours en quête d'adhérens pour arriver au pouvoir, empêchent un cabinet ferme de durer et entravent l'exécution de toute grande mesure.

L'instabilité des ministères relâche aussi tous les rouages de l'administration. Les ministres n'ont point le temps de s'initier aux affaires de leur département. Ils demeurent ainsi dans la dépendance de leurs subordonnés. Ceux-ci ont peu de déférence pour ces ombres qui passent, et qu'ils font mouvoir à leur gré. Ils ont plus de considération pour ceux qui vont arriver au pouvoir que pour ceux qui l'occupent et vont bientôt le quitter. Un ministre toujours à la veille de tomber ne pourra jamais faire prévaloir ses idées sur la routine des bureaux, ni se faire obéir de la hiérarchie qui dépend de lui. De l'impuissance en politique résultera un mal presque aussi grand, l'inertie ou le désordre dans l'administration.

Le ministère ne pouvant compter absolument sur aucun côté de la chambre, les discussions traînent en longueur; des incidens arrêtent à chaque instant l'expédition des affaires, et les sessions sont interminables. Elles durent huit à neuf mois, et elles sont d'autant plus stériles qu'elles sont plus longues; on prononce beaucoup de discours, mais on fait peu de besogne. Il ne reste guère de temps aux ministres pour étudier les besoins du pays et les projets de loi. Toute leur attention est prise par les petites intrigues parlementaires, par les interpellations auxquelles il faut répondre, et par le travail énorme qu'ils ont à faire dans les coulisses pour rallier leurs partisans.

On ne se plaint pas que dans le parlement italien les hommes distingués fassent défaut. Il y en a beaucoup dans tous les genres, et l'on s'en aperçoit à l'élévation des débats et à la sagesse de la conduite. On trouve plutôt qu'il y en a trop. L'inconvénient qui en résulte est double. D'abord, chaque homme éminent étant suivi par un groupe d'adhérens, plus ces chefs sont nombreux, plus il y a de petits corps d'armée qui manœuvrent à part, et plus il est difficile de les faire agir avec ensemble. En second lieu, la vie parlementaire absorbe ainsi beaucoup d'esprits qui pourraient rendre de plus grands services à leur pays, s'ils poursuivaient le cours habituel de leurs études, ou s'ils employaient leur influence à former à la véritable vie politique la localité où ils résident. Jusqu'à présent, la vie intellectuelle a été très disséminée en Italie, et non centralisée comme ailleurs. De même que la plupart des petites villes peuvent se vanter de posséder quelque œuvre d'art, d'avoir donné naissance à quelque artiste ou écrivain illustre, ainsi aujourd'hui encore



elles sont la résidence de quelque homme éminent sous l'un ou l'autre rapport. Chaque localité conservait sa vie propre et son originalité. Aujourd'hui la capitale, avec ses débats politiques qui souvent ne roulent que sur des rivalités personnelles, attire à elle l'attention et la vie. La province en souffre, et la capitale n'en profite guère.

Un régime constitutionnel qui permet au pays de se gouverner lui-même par ses représentans librement élus devrait avoir, semble-t-il, pour effet de mettre en relief les bonnes qualités d'un peuple. D'après M. Jacini, ce régime, tel qu'il est pratiqué maintenant en Italie, aboutit principalement à mettre en activité un défaut du caractère national qui de tout temps a été funeste aux Italiens. C'est cet esprit de jalousie qui au moyen âge les poussait à se combattre sans cesse au risque de voir l'étranger profiter de leurs discordes, et qui plus tard, en des temps plus paisibles, les portait à se soupçonner, à se dénigrer, à se calomnier, au risque d'entacher leur réputation nationale. « Les Italiens, écrivait Ugo Foscolo, sont possédés de cette manie diabolique de la discorde et de la calomnie, héritage fatal de père et de mère, vice funeste inhérent à notre race, et dont, je le crains bien, ni nous ni nos enfans ne parviendrons à nous guérir. » S'ils ont vraiment ce défaut qui, hélas! paraît être aussi un peu le nôtre, les Italiens ont du moins le mérite de ne pas s'en faire accroire. Ils ne se donnent pas pour meilleurs ni plus forts qu'ils ne sont; ils sont assez fins pour comprendre qu'il est plus nuisible de se vanter de qualités qui leur manquent que de s'accuser de défauts qu'ils n'ont pas. La modestie ou l'humilité sont moins dangereuses que la vanité et la suffisance. Ugo Foscolo d'ailleurs était sévère pour ses compatriotes. Il est certain qu'ils valent infiniment mieux qu'au moyen âge. Les jalousies et les rivalités ont disparu comme par magie dans l'admirable mouvement d'opinion qui a fait l'unité de l'Italie. Quand les hommes sont enflammés par une grande et noble passion, leurs défauts cessent de se faire sentir; mais ils reparaitront, si les circonstances leur donnent libre carrière. Or c'est précisément l'effet que produit le parlement italien maintenant. Comme aucune grande question ne passionne et ne divise les esprits, les discussions journalières ravivent les rivalités personnelles, irritent les jalousies locales, enflamment tous les élémens de discorde qui fermentent dans les chambres. S'il y avait dans le pays et dans le parlement de forts courans d'opinion, des partis bien constitués, ces petites misères disparaîtraient bientôt.

On se plaint aussi beaucoup en Italie de ce que l'on appelle le *régionalisme*. C'est ce que l'on nomme en Allemagne le *particula-*



risme. Voici ce que cela signifie. La péninsule italique est habitée par des populations plus semblables entre elles que celles d'aucun autre pays de l'Europe, sans en excepter même l'Espagne. Néanmoins les différences géographiques, la diversité des coutumes, des traditions historiques, des intérêts locaux qui existaient dans les états dont s'est formée l'unité italienne, n'ont pu disparaître du jour où celle-ci a été proclamée. L'unité a été accueillie par tous et avec enthousiasme; elle était nécessaire pour expulser l'étranger, et nul ne voudrait restaurer les anciennes divisions; mais des diversités qui sont le résultat des siècles, et qui tiennent au fond même de la vie locale, continuent de subsister malgré les lois et malgré la volonté des habitans eux-mêmes. La raison en est simple : nul ne peut changer en un jour ses instincts traditionnels, c'est-à-dire sa nature même, et, à vrai dire, cela n'est pas désirable. Cette uniformité, qui déracine les traditions provinciales, qui extirpe les autonomies locales, qui sacrifie le patriotisme régional au profit d'un patriotisme général, affaiblit un peuple plus qu'elle ne le fortifie. Il est, je crois, démontré aujourd'hui que, si la France avait pu conserver ses états provinciaux en les réformant d'après les principes modernes, la liberté eût eu dans ce pays des racines plus fortes, et le despotisme y aurait rencontré plus de résistances. Le *régionalisme*, qui, comme en Italie, n'est hostile ni à l'unité nationale, ni aux idées modernes, est un bien plutôt qu'un mal, et, loin de vouloir l'anéantir, il faudrait savoir en tirer profit. Seulement il est certain que dans les conditions actuelles le sentiment régionaliste entrave en Italie la marche régulière du mécanisme parlementaire. Les députés, au lieu de se diviser suivant leurs opinions, se partagent d'après les provinces qu'ils représentent. Le ministère doit compter non avec les partisans ou les adversaires de telle ou telle mesure, mais avec les Siciliens, les Lombards, les Piémontais, les Napolitains, les Vénitiens. Les anciennes divisions territoriales, qui n'ont plus d'existence légale, reparaissent au sein du parlement avec leurs vues particulières, leurs exigences et parfois leurs ressentimens. A un moindre degré, c'est la même chose qu'au sein du *Reichsrath* autrichien. Le ministère n'a plus en face de lui des partis qu'il peut convaincre et entraîner, il a des envoyés des provinces qui ont leur mot d'ordre, et avec lesquels il faut composer. Les rivalités provinciales, venant se joindre aux rivalités personnelles, arrêtent à chaque instant la marche de l'administration.

L'instabilité et l'impuissance des ministères qui se succèdent ne font qu'empirer la situation financière, et rendent impossible l'application de tout remède énergique. Les besoins croissans du trésor, le déficit annuel à combler, exigent presque chaque année l'é-

tablissement de nouveaux impôts. Les nouveaux impôts excitent le mécontentement, et provoquent une opposition de plus en plus vive. Cette opposition, qui ne propose aucun moyen pratique de sortir d'embaras, ne peut qu'affaiblir encore le gouvernement, quel qu'il soit, et le pays se trouve ainsi engagé dans un cercle vicieux dont on n'aperçoit pas l'issue.

Il est un autre résultat plus fâcheux encore. La nation perd confiance dans un régime qui marche si mal. Comme le public ne voit pas pourquoi certains hommes arrivent au pouvoir et pourquoi d'autres sont obligés de le quitter, il est porté à ne voir dans le parlement qu'une arène où des ambitieux se disputent des portefeuilles et des places. N'assistant pas à la lutte féconde et élevée de deux grands partis, il s'imagine que ce sont non pas des opinions, mais des appétits qui sont aux prises. De là vient que des accusations de corruption sont si souvent répandues et si facilement accueillies. Sans doute quelques faits blâmables ont été constatés; mais quel est le pays qui est assez irréprochable sous ce rapport pour jeter la pierre à l'Italie? A coup sûr, ce n'est ni l'empire russe avec son régime despotique, ni la république démocratique des États-Unis. Quand on se rappelle quelle était la moralité des employés de l'état dans plusieurs parties de l'Italie d'autrefois, surtout dans le royaume de Naples, on doit avouer que le régime nouveau a produit une immense amélioration, une rénovation presque complète. Néanmoins le public se défie; il croit parfois les contes les plus absurdes. Le parlement perd de la sorte l'autorité et le respect dont il devrait jouir.

Sauf dans deux ou trois villes, les factions anarchiques n'ont jamais exercé une grande influence en Italie; mais le mécontentement produit par l'impuissance du gouvernement et par la détresse financière a pour effet de lui en donner davantage. Bien des gens, même parmi les conservateurs, achètent les feuilles de l'opposition extrême, parce qu'ils y trouvent une critique violente de l'administration, responsable à leurs yeux de tous les maux dont souffre le pays. On arriverait ainsi peu à peu, si cet état maladif devait se prolonger, à la situation de certaines républiques de l'Amérique, incapables de supporter le gouvernement qu'elles ont et non moins incapables de s'en donner un meilleur. L'Italie est encore très loin de cette extrémité; mais, comme le dit M. Jacini, elle est sur le chemin qui y mène.

III.

Dans son *Essai sur les partis politiques*, M. Bonghi, qui est lui-même un membre distingué de la chambre des députés, nous montre clairement par l'histoire de ces dernières années l'impuissance que le manque de partis communique au régime parlementaire. Après la mort de Cavour, M. Ricasoli arrive au pouvoir, et l'occupe avec fermeté et habileté, surtout avec une fière dignité vis-à-vis de l'étranger. En 1862, quoique disposant en apparence d'une énorme majorité, il se retire parce qu'il croit ne pas pouvoir compter sur l'appui de tous ses partisans, mais sans qu'aucun vote ait manifesté cette opposition. M. Ratazzi lui succède : il n'a pas, lui, de majorité, mais il a l'espoir de s'en former une. En attendant, tout reste en suspens; les intrigues politiques se nouent et se dénouent : aucune loi n'est votée. Le pays ne comprend rien à ces évolutions parlementaires, et les premiers symptômes de fatigue et de défiance se manifestent.

A M. Ratazzi succède un cabinet dirigé d'abord par M. Farini, puis par M. Minghetti. Il compte beaucoup d'hommes très-capables, entre autres M. Peruzzi de Florence; mais les oppositions régionales se font jour. Les hommes de l'Italie centrale dominant dans le cabinet, les Piémontais en sont jaloux, et s'allient aux représentans du midi. Au sein même du ministère, beaucoup de divergences se produisent, et plusieurs crises et dislocations partielles ont lieu. La convention de septembre, qui impose la nécessité de transférer la capitale à Florence, et la répression sanglante des troubles de Turin rendent bientôt la situation du ministère intolérable. Un nouveau cabinet se forme sous la présidence du général La Marmora. Depuis la mort de Cavour, c'est le quatrième qui se constitue sans sortir directement du jeu régulier des majorités au sein du parlement. Les élections de 1865 ne font qu'empirer la situation. L'enquête sur les chemins de fer méridionaux et une brochure très vive et très répandue de M. d'Azeglio éveillent partout des soupçons de corruption. Les députés piémontais, quoique plusieurs de leurs hommes les plus capables, comme MM. Lanza et Sella, soient au pouvoir, se jettent dans une opposition intraitable, et s'allient avec les garibaldiens. Ceux-ci sont plus nombreux qu'avant, mais ils portent moins fièrement leur drapeau. Enfin dans beaucoup de collèges les électeurs, atteints par le nouvel impôt sur la fortune mobilière, font des nominations sans autre signification qu'une hostilité morose et chagrine. Aucun grand courant politique n'était venu traverser le pays pour donner aux élections un sens déterminé. Comme le dit

M. Bonghi, la nouvelle chambre fut une vraie Babel où les hommes distingués étaient en grand nombre, mais se trouvaient incapables d'une action vigoureuse et suivie.

La guerre de 1866, l'annexion de la Vénétie, l'expulsion définitive de l'étranger, détournèrent momentanément l'attention de l'arène parlementaire; mais au milieu de ses succès inespérés l'Italie était mécontente et triste, parce que la victoire lui avait échappé et sur terre et sur mer. Le contre-coup de ces échecs amena la chute du ministère La Marmora. M. Ricasoli revint au pouvoir. Bientôt il fut amené à dissoudre la chambre. Encore une fois, aucune question précise ne fut posée aux électeurs. Ni la question financière, ni celle de l'emploi des biens ecclésiastiques n'étaient nettement formulées. A la veille des élections, M. Scialoja fut remplacé au ministère des finances par M. Depretis, sans qu'on pût bien comprendre le sens de ce changement. Le résultat fut comme d'ordinaire une chambre où ne dominait aucune opinion déterminée, et qui se trouva par suite aussi impuissante que les précédentes. M. Ricasoli, âme fière, ardemment dévouée à son pays, mais dépourvue de toute ambition, se retira comme envahi par un insurmontable dégoût de la vie politique. Depuis lors, deux ministères nouveaux se sont encore succédé, et pendant le peu de temps qu'ils ont duré ils ont subi plusieurs modifications.

C'est ainsi que dans le nouveau royaume, qui n'existe guère que depuis une douzaine d'années, il y a eu neuf changemens de cabinet, dont aucun n'a été amené par un vote de la chambre, ni déterminé dans sa formation ou dans son programme par le jeu régulier des majorités parlementaires. Plusieurs de ces ministères ont subi des modifications. Celui de M. Menabrea par exemple s'est modifié quatre fois, sans qu'on puisse y trouver d'autres raisons que des questions personnelles. Comment, avec une semblable instabilité, le cabinet le mieux composé pourrait-il déployer l'énergie, l'esprit de suite, indispensables à la bonne gestion des affaires? Comment le régime parlementaire pourrait-il donner les bons résultats qu'on doit en attendre?

Les Italiens ne se font aucune illusion sur la nature et les causes du mal. Ils l'ont décrit avec cette finesse d'analyse qu'ils ont toujours déployée dans les matières politiques, et qui éclate dans les fameux rapports des envoyés vénitiens et dans les écrits de Machiavel; mais où chercher le remède? On en a proposé un grand nombre. M. Scialoja pense que pour constituer des partis il faut d'abord qu'un parti vraiment conservateur se forme et s'affirme. — Fort bien, seulement la difficulté consiste à lui trouver un programme, car les questions extérieures sont résolues, et sur les ques-

tions intérieures, avec beaucoup de divergences individuelles, il n'y a pas deux grandes opinions, deux grands courans d'idées en présence. M. Scialoja pense que les conservateurs devraient proposer trois mesures qu'il croit nécessaires pour maintenir la forme actuelle du gouvernement : d'abord une loi plus sévère pour réprimer les écarts de la presse, dont la licence est sans bornes, et qui ne respecte ni la vie privée des citoyens, ni les institutions établies, — ensuite une interdiction sévère des sociétés secrètes, qui n'ont plus de raison d'être dans un pays de liberté absolue, — enfin une réforme du jury qui le composerait de personnes plus instruites et plus capables d'exercer ces importantes fonctions. Nous ne discuterons pas ici le mérite de ces mesures; mais M. Scialoja se figure-t-il qu'on puisse ainsi faire naître à volonté des partis politiques rien qu'en adoptant un programme? Voyez en Angleterre, aux États-Unis : les partis sortent de la situation même du pays et des événemens. Sans doute ils adoptent un programme, mais ce n'est pas ce programme qui les suscite. Les mesures proposées par l'éminent économiste napolitain auraient d'ailleurs pour effet probable de désunir les conservateurs, loin de les rallier sous une même bannière. Il ne faudrait pas s'étonner si les plus éclairés d'entre eux repoussaient toute mesure de rigueur contre la presse ou contre les associations, car ils doivent savoir par l'exemple des pays libres que le seul moyen d'empêcher que la liberté soit un danger est de ne point y mettre d'entraves. Rien n'est plus périlleux que la liberté qu'on prétend tempérer par une sage compression. C'est le plus sûr moyen de répandre partout l'esprit de rébellion. L'Italie a eu l'honneur de traverser les crises redoutables du sein desquelles elle est née sans jamais porter atteinte à ses libertés. C'est un exemple qu'on ne saurait trop admirer; et, comme elle ne s'est pas mal trouvée de cette expérience si glorieuse pour elle, il est peu probable qu'elle entre dans la voie de la compression au moment où elle est sortie du danger. « Fermer la bouche aux tribuns et briser la plume des écrivains, dit très bien M. Jacini, n'est pas pratiquer l'art de gouverner; celui-ci consiste à rendre inoffensifs les discours des agitateurs et les violences des pamphlétaires. »

Les républicains, peu nombreux, mais ardents, invoquent les souvenirs du moyen âge, et attirent la partie enthousiaste de la jeunesse. Ils disent que l'abolition de la royauté serait le salut de l'Italie. La république est une noble forme de gouvernement, elle n'a qu'un défaut : c'est qu'elle exige des qualités toutes spéciales chez les peuples qui l'adoptent. Les républiques italiennes du moyen âge ne comprenaient qu'une cité avec son territoire, et la forme na-

tuelle d'une administration municipale est la forme républicaine; mais lorsqu'il s'agit d'un grand pays où des intérêts divers sont en lutte, et où les difficultés de la politique étrangère viennent compliquer celles de la politique intérieure, l'élection ne créera des pouvoirs à la hauteur de leur mission que si le peuple possède des lumières, du bon sens et une certaine sagesse instinctive. Cette sagesse instinctive, l'Italie la possède; mais avec les états romains, les Calabres et la Sicile, où l'ignorance est encore si grande, est-elle mûre pour la république? Plus on sera convaincu de la nécessité de l'instruction, plus on sera porté à en douter.

D'ailleurs la proclamation de la république ne contribuerait en rien à guérir le mal que nous nous sommes proposé d'étudier dans ce travail. On peut affirmer sans crainte d'être contredit que l'Italie se gouverne elle-même comme si elle était en république. Le roi, fidèle à son serment, remplit ses fonctions constitutionnelles avec la plus scrupuleuse réserve et un tact parfait. Il accepte les ministères qui se succèdent avec une égale bienveillance; il n'est pour rien dans la chute des uns et dans l'avènement des autres. On ne lui reproche aucune ingérence inopportune. Il n'est donc point la cause de l'extrême instabilité du gouvernement; au contraire, il y met plutôt des bornes en maintenant dans certaines régions quelque esprit de suite et quelques traditions. Supposez la royauté abolie : outre un changement de ministère tous les ans, vous aurez un changement de président tous les quatre ans. Aux intrigues parlementaires s'ajouteront les intrigues présidentielles; les questions de personnes domineront plus que jamais, car une proie nouvelle et magnifique, le pouvoir exécutif, serait livrée à la lutte acharnée des ambitions. La guerre civile deviendrait presque inévitable, et vous auriez le Mexique ou le Pérou. Si l'élection, appliquée à la constitution du parlement, ne parvient pas à donner au gouvernement la force et la fermeté suffisantes, ce n'est certes pas en l'étendant à la désignation du chef de l'état qu'on lui en donnerait davantage.

Les partisans de pouvoir fort ont parfois parlé d'un coup d'état comme du seul remède qui puisse être efficace, et de temps à autre des rumeurs venues d'au-delà des Alpes l'annonçaient comme imminent; mais ce sont là de ces aventures dans lesquelles ni un souverain ni un pays ne se jettent de gaité de cœur. L'Italie n'était point dans une de ces situations qui provoquent de pareils attentats, lesquels ne réussissent que quand de grands bouleversements les ont préparés. Jamais le roi Victor-Emmanuel n'y aurait d'ailleurs consenti. Maintenant que l'on a vu pour la seconde fois où aboutissent les coups d'état, même les mieux réussis au début, on peut supposer que les peuples en seront préservés au moins pour quelque temps.

M. Jacini propose une réforme qui nous paraît devoir donner tout au moins quelques bons résultats. D'après cet écrivain, qui connaît et apprécie parfaitement son pays, si le mécanisme parlementaire ne marche pas mieux, c'est en effet parce qu'il n'y a point de véritables partis politiques, et si ces partis ne peuvent se former, c'est parce que les intérêts régionaux sont plus puissants que les opinions et les principes. Les députés sont portés à se diviser par provinces plutôt que par nuances. Les traditions de l'Italie auraient exigé la formation d'un état fédératif; mais il fallait avant tout expulser l'étranger : la concentration de toutes les ressources, une organisation unitaire, étaient donc imposées. Aujourd'hui que l'Italie est une et indépendante, il faut relâcher les liens trop serrés de la centralisation et revenir au système des régions. Le passé de l'Italie, et peut-être son génie, l'ont préparée non pas au gouvernement parlementaire, mais bien à l'administration locale. L'esprit municipal a toujours été actif et puissant dans la péninsule : il y a produit des merveilles. La nouvelle organisation provinciale, qui repose sur les anciennes divisions territoriales, mais dont les institutions sont empruntées à celles de la Belgique, a également donné les meilleurs résultats. Les conseillers provinciaux sont bien composés, et ont fait d'excellente besogne. Ils ont immédiatement voté des sommes importantes pour l'enseignement et pour les routes, et ont grandement contribué ainsi à la régénération du pays.

Dans un manifeste publié récemment et signé par les deux sénateurs Jacini et Ponza di San Martino, le système régional se trouve exposé dans ses détails. Au-dessus des intérêts communaux et provinciaux, il en est d'autres plus généraux qui ne peuvent être bien administrés que dans les limites d'une circonscription plus étendue que celle de la province ou de la commune. Ils sont actuellement du ressort de l'état; mais il en est qui pourraient lui être utilement enlevés, soit parce qu'ils ne regardent pas l'universalité du pays, soit parce qu'ils seraient mieux gérés par des corps spéciaux, pourvu que ceux-ci possédassent la largeur de vues et les connaissances nécessaires. La topographie et l'histoire délimitent dans la péninsule certaines grandes régions qui ne coïncident pas complètement avec les divisions politiques établies par les traités de 1815, mais qui, ayant des racines profondes dans le passé, persistent sous l'uniformité officielle de la centralisation unitaire. Ce sont ces régions qu'il faudrait reconnaître en leur donnant une assemblée représentative et certaines attributions enlevées au domaine de l'état. Cette assemblée serait composée de délégués élus par les conseils provinciaux. Les objets dont ils auraient à s'occuper seraient par exemple les grands travaux d'irrigation, les routes, les ports, les prisons, la

bienfaisance publique, l'instruction supérieure, la tutelle des provinces et des communes en tant que de besoin, le tout conformément aux lois générales. L'utilité de cette réforme administrative serait considérable. D'abord les intérêts régionaux seraient réglés avec plus d'économie et moins de tiraillemens que par le parlement central. Ensuite l'importance des assemblées régionales rappellerait vers la périphérie la vie politique qui aujourd'hui, concentrée tout entière dans la capitale, s'y consume en luttes stériles. Le ministère et le parlement ne seraient pas sans cesse obligés de composer avec les exigences locales, et ils pourraient consacrer leur temps aux intérêts vraiment généraux (1).

La grande réforme présentée par MM. Jacini et Ponza di San Martino avait été déjà préconisée par quelques hommes d'état éminens de l'Italie centrale; mais elle a toujours été repoussée, comme le fédéralisme l'a été en 1790 par la France, parce que le régionalisme semblait mettre l'unité en péril, et que, sous le canon de l'étranger, l'unité était une condition de salut. Aujourd'hui que tout danger a disparu, que Venise et Rome sont délivrées, l'Italie peut se constituer comme elle l'entend. Or l'organisation que M. Jacini propose aurait certainement deux grands avantages. Elle donnerait d'abord un plus libre jeu au mécanisme du parlement central, déchargé désormais d'un grand nombre d'affaires où son intervention est plus nuisible qu'utile. En second lieu, elle procurerait à l'Italie les bénéfices du système fédéral sans compromettre l'unité de l'état. Le système régional sera, je pense, celui que les peuples adopteront dans l'avenir. Il respecte les originalités locales, et maintient ainsi le patriotisme provincial, qui est le plus solide fondement des états. Il exige le moins de sacrifices qu'il se peut pour la conservation de l'unité nationale. Tout en favorisant ainsi la liberté, il met obstacle aux révolutions violentes et brusques parce que la même fermentation n'envahit pas tout le pays à la fois. Les différentes régions ne sont pas agitées par les mêmes causes au même moment, et ainsi les unes servent de contre-poids aux autres, comme le montre clairement l'exemple de la Suisse. Un état fédéral est d'ordinaire très fort pour repousser toute agression de l'étranger, parce que tous ses habitans sont animés d'un ardent

(1) Une décentralisation régionale, semblable à celle que préconise M. Jacini pour l'Italie, pourrait être également très utile à la France. Elle établirait la liberté locale et traditionnelle, qui forme le meilleur rempart contre le despotisme des souverains ou des assemblées. Elle mettrait fin à l'abus que l'on a fait des travaux publics, transformés en moyen de gagner des voix dans les élections ou au sein du parlement. C'est là un mal général qu'on rencontre dans tous les pays où le régime parlementaire s'est trouvé combiné avec la centralisation administrative.

patriotisme : c'est ce que prouve l'histoire de la Grèce, de la Hollande, de la Suisse et des États-Unis ; mais en même temps un semblable état sera moins porté à attaquer les autres parce qu'une guerre offensive ne rencontrera pas le même appui dans les différentes parties du pays.

Ainsi donc, en vue de la liberté de la bonne administration, de la sécurité de la paix, il est à désirer que l'Italie imprime à ses institutions un caractère plus fédératif, dans le sens indiqué par M. Jacini. Il faudrait toutefois, je pense, maintenir une loi générale sur l'enseignement, parce qu'il faut à tout prix dissiper l'effrayante ignorance qui règne dans certaines provinces et établir un niveau commun d'instruction élémentaire. M. Jacini réserve comme objets d'intérêt général, dont la décision doit être maintenue au parlement central, l'armée et la marine, les affaires étrangères, la justice, la statistique, les douanes et les traités de commerce, les postes et télégraphes, la dette, et enfin les impôts destinés à faire face à tous ces services. On arriverait ainsi à un régime qui aurait beaucoup de rapport avec celui de la Cisleithanie autrichienne, et l'on pourrait même pousser la décentralisation plus loin sans danger, parce qu'il règne en Italie un sentiment national et une unité ethnographique qui malheureusement font complètement défaut à l'Autriche.

Resterait à voir si cette décentralisation suffirait pour communiquer aux Italiens cette puissante vie politique qui fait la force de l'Angleterre et des États-Unis. J'en doute, parce que je vois que ce qui manque aux Italiens fait aussi défaut aux Portugais et aux Espagnols. A un phénomène général, il doit y avoir une cause générale. Quelle est cette cause ? Est-ce le climat ? Non, car la Californie et l'Australie, où le génie anglo-saxon se montre aussi vigoureux qu'ailleurs, sont situées sous des latitudes plus chaudes que l'Europe méridionale. Est-ce la race ? Non encore, car l'on voit des peuples de race latine pratiquer le régime représentatif aussi correctement que les Anglais, la Suisse romane par exemple. Est-ce l'influence de la religion et des traditions historiques ? Peut-être. Au fond, le mal provient de ce que le public ne s'occupe pas avec ardeur, avec suite, des affaires publiques. Excepté quand il s'agit de quelque grand objet qui parle au cœur de la nation, comme la délivrance du pays, l'immense majorité est indifférente en fait de politique. Cela provient de ce qu'on ne voit pas le rapport étroit qui existe entre l'intérêt particulier et l'administration de l'état. L'habitude du *self-government* fait défaut. Doit-on s'en étonner ? Dans la vie spirituelle, le fidèle n'a-t-il pas l'habitude et le devoir de soumettre sa volonté à celle de l'église, et de lui demander la

direction qu'il doit suivre? L'initiative individuelle étant énermée dans le domaine religieux, comment ne le serait-elle pas aussi dans l'ordre politique? Quiconque abdique entre les mains d'une autorité infaillible pour les choses de l'âme agira de même pour ses intérêts temporels (1). L'asservissement du fidèle prépare mal le citoyen à l'exercice de la liberté. En Angleterre, en Amérique surtout, l'individu est appelé à tout discuter et à se faire sa destinée. Il ne doit pas obéissance à un prêtre qui pense et décide pour lui. L'affranchissement religieux a préparé l'affranchissement politique. C'est une tradition qui date du xvi^e siècle et qui manque à l'Italie comme à l'Espagne.

Faudrait-il donc désespérer de l'avenir? En aucune façon. Que l'Italie songe à tout ce qu'elle a su accomplir depuis dix ans malgré la marche encore imparfaite du régime parlementaire, et elle se montrera moins sévère envers elle-même. Elle a fondé sa nationalité, elle s'est faite grande puissance, ce qui a coûté à la France, à l'Angleterre, à l'Espagne, des siècles d'efforts et de luttes. Elle a ouvert, développé ses principales sources de richesse; elle a répandu les lumières, purifié les mœurs, retrempe le caractère national. La fortune, il est vrai, l'a comblée de ses faveurs; mais elle n'a manqué ni de prudence, ni de sagesse. Ce qu'il faut maintenant, c'est tirer le public de son indifférence en matière politique, en lui montrant la relation intime qui existe entre les destinées de l'état et le sort des particuliers. Il y a donc une éducation politique à faire, et elle se fera par la diffusion plus grande des lumières et par le réveil de l'initiative individuelle (2).

Notons encore une fois en terminant l'enseignement que la théorie constitutionnelle peut tirer de l'expérience faite en Italie. Au navire à voiles il faut un vent constant qui le soutienne, sinon il ballote à droite et à gauche, et « fatigue » beaucoup. De même

(1) Ampère raconte à ce sujet une anecdote caractéristique qu'il tenait de Bunsen. Bunsen, se promenant au Forum, aperçoit les lueurs d'un incendie. Il court, il appelle, il crie au feu. Les Romains le regardent étonnés et lui demandent si c'est sa maison qui brûle. Il répond que non, mais insiste pour qu'on apporte du secours. — Cela ne nous regarde pas, réplique-t-on, *tocca al governo*, c'est l'affaire du gouvernement.

(2) Il est encore une réforme que nous croyons utile à l'Italie, indispensable à la France, c'est de réduire le nombre des membres de la chambre des députés. En France, on croit que la démocratie exige une assemblée nombreuse; c'est le contraire qui est vrai. Plus une assemblée est nombreuse, moins la raison et plus la passion y exerce l'empire. Or le gouvernement démocratique est celui qui a le plus besoin de sagesse, de prudence et de raison, car c'est de tous le plus difficile. Il faut voir les précautions rigoureuses prises aux États-Unis pour que la chambre des représentans ne compte pas plus de 350 membres : justesse de vues et prévoyance qu'on ne saurait trop admirer, exemple qu'on ne saurait trop suivre.

de grands partis sont indispensables à la marche régulière du régime parlementaire. Quand ils font défaut, le gouvernement, n'ayant pas de majorité fixe sur laquelle il peut s'appuyer, flotte au hasard, sans force et sans consistance, quelle que soit d'ailleurs la valeur des hommes qui exercent le pouvoir. L'esprit de parti n'est dangereux que lorsque le débat porte sur les bases mêmes des institutions politiques ou des lois sociales. Dans ce cas, dès qu'il se déchaîne avec quelque violence, il compromet la liberté, car les hommes veulent avant tout la sécurité et l'ordre, et ils y sacrifient la liberté, si celle-ci semble mettre ces biens en péril. Depuis longtemps, en Angleterre, les partis, quoique très nettement séparés, ont pourtant une région commune où ils s'accordent. Ils poursuivent leurs vues avec la plus grande ardeur; mais ces vues ne les divisent pas assez pour qu'ils sacrifient la patrie à la réalisation de leur programme. En France, au temps de la révolution (et par un excès de malheur aujourd'hui encore), en Amérique lors de la lutte entre le nord et le sud, il en était autrement. Les partis combattaient chacun pour une cause qui leur était plus chère que le bien du pays. Pour la faire triompher, ils ne reculaient ni devant la guerre civile, ni devant l'appel à l'étranger. Afin de sauver l'esclavage, les gens du sud étaient prêts à couper en deux la grande république américaine, de même que, pour maintenir l'ancien régime, les Vendéens appelaient les Anglais, et, pour établir je ne sais quel régime communal ou communiste, les fédérés de Paris n'ont pas craint d'engager avec la nation une lutte fratricide en présence de l'ennemi campé aux portes de la capitale. Le bonheur de l'Angleterre actuellement, c'est que tout le monde accepte le régime établi et que nul, sauf en Irlande, ne voudrait sacrifier l'intérêt national à la réalisation de ses vues particulières. L'Italie a le même avantage: il suffit donc qu'un air un peu plus vif souffle dans ses voiles pour qu'elle s'élève à ce degré de prospérité et de bonheur que l'Europe entière désire lui voir atteindre.

ÉMILE DE LAVELEYE.

LE PROCÈS

ENTRE

PARIS ET LA PROVINCE

Paris et la province n'ont jamais paru plus près de s'entendre que pendant ce long siège qui les a tenus isolés l'un de l'autre. Au début de l'investissement, des doutes, des appréhensions existaient, il est vrai, des deux côtés, mais les rares nouvelles qui franchirent les lignes ennemies firent tomber peu à peu ces défiances mutuelles. Une population de près de deux millions d'âmes, bloquée, affamée, bombardée, n'usait d'une liberté sans limites que pour affirmer l'unanimité de ses efforts en vue de la délivrance, et acceptait résolument tous les sacrifices. Si quelques actes d'indiscipline et deux ou trois essais d'insurrection faisaient ombre au tableau, l'ordre n'avait pas été sérieusement troublé, et la réprobation générale qu'ils avaient rencontrée avait été une nouvelle preuve du bon esprit des assiégés. En fallait-il plus pour justifier une admiration dont le témoignage pompeux leur arrivait de temps en temps à travers les airs? Ils ne trouvaient pas eux-mêmes un moindre sujet d'admiration dans le mouvement national qui leur était annoncé par la même voie avec une égale emphase. Un pays qui avait vu tomber en un jour tout ce qui faisait sa confiance : son armée et son empereur, se levait tout entier à la voix d'un dictateur républicain. La réaction était réduite au silence; la révolution était contenue : l'adhésion à la république se confondait partout avec le dévouement à la patrie. Les forces improvisées se comptaient par centaines de mille hommes; des prodiges étaient faits pour les équiper et pour les exercer. A peine réunies, elles étaient capables de vaincre, et, ce qui est plus difficile, même pour des troupes éprouvées, de supporter une défaite. Il semblait donc qu'un même

cœur battit dans toute la France. L'entente subsisterait-elle après la ruine des espérances qui l'avaient cimentée? On devait, le croire, surtout devant les nouveaux devoirs qui en faisaient une nécessité plus pressante que jamais, et que le rétablissement des communications permettait du moins de remplir en commun. Ce n'était qu'une dernière illusion. L'antagonisme s'est réveillé entre Paris et la province dès qu'ils se sont retrouvés en présence; au bout de peu de jours, ç'a été un véritable divorce, et bientôt la plus absurde comme la plus affreuse des guerres civiles. Par quelles causes les esprits se sont-ils divisés, les cœurs se sont-ils aigris à ce point d'ajouter ce suprême malheur à tous les désastres qui nous accablent? Le mal n'est pas nouveau; les tristes événemens qui se sont succédé depuis neuf mois n'ont eu pour effet que d'en retarder, puis d'en aggraver l'explosion. Il importe d'en rechercher les racines dans le passé, si l'on veut y porter plus sûrement remède.

I.

Plus d'une fois déjà Paris, sous la domination d'un gouvernement insurrectionnel, s'est trouvé en lutte avec le gouvernement légal de la France, établi momentanément en province. Les malheurs de cette année semblent, à bien des égards, la répétition de ceux qui s'étaient accumulés sur notre territoire il y a un peu plus de cinq siècles. La France avait été envahie et vaincue, son souverain fait prisonnier, plusieurs de ses provinces étaient occupées. Une assemblée nationale avait été réunie pour aviser au salut du pays. Les discussions les plus violentes s'élevaient entre ses membres, et passionnaient audehors tous les esprits. Une émeute éclata dans Paris, et s'en rendit maîtresse. Le chef de l'état et une partie des députés se transportèrent dans une ville voisine. Paris se constitua en commune indépendante, et invita les autres cités à suivre son exemple. Les bourgeois s'armèrent, des aventuriers de tout pays se mirent à leur solde; la guerre civile sévit autour de la capitale, et l'autorité légitime n'y fut rétablie qu'à la suite d'un long siège. Toutefois les analogies sont plus apparentes que réelles entre les révolutions de 1357 et de 1871. La première n'est pas proprement parisienne; elle est la revendication violente et prématurée de droits déjà chers à toute la bourgeoisie française, et qui ne restent pas en-deçà des libertés conquises quatre siècles plus tard. Si elle est suscitée par le prévôt des marchands Étienne Marcel, elle trouve faveur dans les états-généraux, non seulement parmi les députés qui se sont renfermés dans Paris, mais parmi ceux qui ont suivi le dauphin à Compiègne. Les assemblées provinciales embrassent en partie sa cause. Les campagnes, loin d'obéir à des passions

contraires, s'insurgent à leur tour; c'est la *jacquerie*. La fureur qui s'y déchaîne au sein des masses rurales en vient à de tels excès qu'une réaction se produit dans les villes, et qu'à Paris même, à Paris surtout, un parti de plus en plus nombreux se prononce hautement pour le prompt et complet rétablissement du pouvoir royal. Les guerres civiles des siècles suivans ne mettent pas davantage aux prises Paris et la province. Paris se partage, comme le reste de la France, entre des factions rivales. Il est tour à tour la proie des Armagnacs et des Bourguignons. Il est la capitale de la ligue, tandis que le royaume n'a plus de capitale; mais il n'a pas un rôle à part parmi tant de villes et de provinces en état de rébellion. S'il manifeste une tendance particulière, c'est moins l'esprit de révolte qu'un retour de plus en plus décidé aux sentimens tempérés que représentent, durant les guerres de religion, ceux qu'on appelle les « politiques » et dont la *Satire Ménippée* est l'expression la plus brillante, la plus française, la plus parisienne. La fronde est la seule de ces guerres de partis dont l'initiative appartienne à Paris : le moins contestable des travers parisiens lui a emprunté son nom; mais quand la fronde eut réduit la cour à chercher un refuge en province, elle ne vit pas s'élever contre elle un esprit qu'on puisse appeler provincial. Il n'y avait que des nuances entre les sentimens qui animaient les diverses parties du royaume. Mazarin n'était pas plus goûté en province qu'à Paris, et Paris n'avait pas moins à cœur que la province de repousser toute confusion entre la cause d'un ministre détesté et les droits universellement respectés de la monarchie elle-même.

Si l'opposition est ancienne entre la province et Paris, elle n'a été longtemps qu'un antagonisme d'amour-propre. Sous l'ancien régime, comme de nos jours, une idée de ridicule s'attachait au nom de provincial dans l'esprit de beaucoup de Parisiens : il signifiait ou l'attachement obstiné à des usages grossiers et hors de mode, ou de gauches efforts pour se rapprocher d'un type de bon goût et d'élégance dont la capitale seule offrait le modèle. De son côté, la province n'était pas sans de justes sujets de railleries sur la présomption, la légèreté, l'ignorance des Parisiens, et sans des griefs plus sérieux sur leur corruption et leurs mauvaises mœurs. Elle acceptait toutefois, bon gré, mal gré, une suprématie dont l'affectation seule lui paraissait blessante, et qui ne s'imposait d'ailleurs que par la puissance de l'exemple. Elle ne fit montre d'indépendance que lorsque cette suprématie, toute morale, sembla se doubler d'une sorte de domination politique. Combien de fois, depuis quatre-vingts ans, n'a-t-on pas accusé Paris de disposer de la France sans sa participation et sans son aveu! Le reproche est-il fondé? Paris, comme l'affirmait récemment M. Thiers avec sa haute

expérience, et comme l'a établi ici même un écrivain des plus autorisés dans la matière (1), Paris a été plus souvent le théâtre que l'auteur véritable des attentats contre les lois qui se sont succédé dans notre pays avec une sorte de régularité périodique et avec la consécration presque constante du succès. Ces attentats n'avaient en effet chance de réussir qu'au siège même du pouvoir central. Ils trouvent d'ailleurs les conditions les plus favorables dans une aussi grande ville, le refuge presque assuré de tous ceux qui ont quelque chose à cacher dans leur vie ou dans leurs desseins, et où il peut suffire de soulever la millième partie de la population pour mettre en péril l'ordre établi ; mais l'insurrection la plus formidable n'y a jamais été que le fait d'une minorité. Le nombre est toujours restreint de ceux qui risquent leur vie par passion politique. Plus rares encore, il faut le reconnaître, sont ceux qui l'exposent par devoir civique : Paris a plus d'une fois donné ce noble exemple, et quand on rappelle les guerres civiles qui ont ensanglanté ses rues, on oublie trop que, dans la plupart de ces tristes luttes, les belligérans de part et d'autre se sont également recrutés chez lui. Entre ces deux minorités, la majorité, à Paris comme en province, attend les événemens ; elle ne peut être accusée, dans ceux qui transforment une émeute en révolution, que d'une complicité négative, qui n'est pas toujours l'effet de l'esprit d'opposition, de l'indifférence ou du manque de courage, et qui trouve souvent son excuse dans le défaut d'organisation ou dans l'absence d'ordres précis. Souvent les catastrophes ont été si rapides qu'elles n'ont été connues, à Paris même, de la plupart des habitans, que par les affiches des vainqueurs et par les récits des journaux ; la nouvelle, grâce au télégraphe, pouvait en arriver aussi vite dans les départemens les plus éloignés. Dès lors, il n'y avait pour la France entière d'autre alternative que la soumission ou la révolte. Or la révolte, pour les citoyens attachés à l'ordre et habitués au respect des lois, rencontre à Paris les mêmes obstacles qu'en province, et peut-être de plus grands encore, car cette immense agglomération d'hommes, qui équivaut à la population de cinq ou six départemens, n'offre aucun de ces groupes naturels qui peuvent se prêter ailleurs à une action commune, non-seulement par leur constitution légale, mais par l'espèce de vie collective qu'entretiennent entre leurs membres des relations de tous les jours. Les arrondissement, les quartiers, les maisons elles-mêmes, ne sont guère pour leurs habitans que des centres factices et fortuits qui les laissent à peu près sans lien. Et cependant, malgré ces obstacles, les faits accomplis n'ont pas toujours fait loi pour les

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1^{er} janvier 1871, *Paris politique et municipal*, par M. Augustin Cochin.

bons citoyens de Paris. Si l'on parcourt sans parti-pris l'histoire de nos révolutions successives, on reconnaîtra que nulle part la conscience publique, lorsqu'elle s'est sentie blessée, ne s'est traduite en protestations plus vives et en plus sérieux essais de résistance. Très souvent, il est vrai, la soumission a été générale, et parfois même elle a pris la forme d'une adhésion enthousiaste; mais en ce point encore Paris ne fait pas exception. Plus d'une révolution a été accueillie en province avec le même enthousiasme qu'à Paris, et ce n'est pas toujours à Paris que le renversement des lois s'est fait le plus aisément accepter.

La facilité avec laquelle l'ordre légal dans notre pays peut tomber en quelques heures sous une insurrection ou un coup d'état tient à deux causes dont l'effet est général : notre centralisation et notre éloignement pour la guerre civile. Il semble étrange que quelques individus, pour s'être emparés du pouvoir par force ou par surprise, se voient aussitôt obéis par toute une nation de trente ou quarante millions d'hommes. C'est que l'initiative de la résistance ne peut légalement être prise par aucun pouvoir, si haut placé qu'il soit, si vaste que soit son ressort. On ne peut qu'opposer usurpation à usurpation, en faisant appel, sans organisation préalable, à une armée de volontaires que n'effraie pas la responsabilité d'une lutte sanglante entre concitoyens pour la défense de l'autorité légitime. Depuis la fronde, la seule tentative de ce genre qui ait eu quelque étendue et quelque durée est la guerre de la Vendée, presque au début de la période révolutionnaire, quand subsistait encore un reste d'indépendance provinciale, et bien des causes étrangères au pur sentiment de la légalité ont concouru soit à la provoquer, soit à la prolonger. Depuis lors, nous avons eu bien des insurrections, le plus souvent pour renverser, rarement pour rétablir; mais nos institutions et nos mœurs se sont de moins en moins prêtées à une guerre générale entre les défenseurs d'un régime déchu et les auteurs du nouveau gouvernement. Si la France a pu réagir cette année contre une révolution consommée dans Paris, c'est que son centre politique, accidentellement déplacé, s'est trouvé hors des atteintes de cette révolution : sans cet heureux effet de nos disgrâces, il n'est guère permis de douter que ce coup de force n'eût aussi pleinement réussi que toutes les usurpations précédentes, sans rencontrer plus de résistance en province qu'il ne lui en a été opposé à Paris.

Il reste toujours une tache sur une ville ou sur une contrée, quel que soit le nombre des coupables, quand les actes de désordre y sont en quelque sorte endémiques, et surtout quand ils sont souillés par l'assassinat et par le pillage. Paris garde cette tache; mais la garde-t-il seul en France? Notre histoire depuis 1789 est pleine

des émeutes parisiennes. Elles attirent seules l'attention par les conséquences qu'elles ont eues, ou qu'elles pouvaient avoir pour la nation tout entière et même pour toute l'Europe. La grandeur du théâtre leur prête d'ailleurs quelque chose de grandiose ou de monstrueux qui saisit fortement les imaginations. La vérité est que toutes les périodes révolutionnaires ont vu se produire des soulèvements populaires dans toute la France, et que les émeutes provinciales sont loin d'avoir été les plus modérées, les plus pures d'actes sauvages contre les propriétés et les personnes. Dès 1789 commence la guerre aux châteaux : les dévastations, les incendies, les massacres, se multiplient sur tous les points du territoire; puis vient la terreur, qui n'a pris le caractère d'un système de gouvernement qu'après avoir été, dans les villes de tout ordre et jusque dans les villages, un effet spontané et universel du déchaînement des passions. La « terreur blanche » succède à la « terreur rouge, » dont elle ne se distingue que par la qualité des victimes; elle a été exclusivement provinciale tant en 1794 qu'en 1815. Plus tard, même dans les temps en apparence les plus calmes, combien de mouvemens séditeux en province, soit pour un motif politique, soit sur une question de travail ou de subsistances, soit par l'effet de causes toutes locales! Ces mouvemens ont parfois affecté, sur un théâtre dix fois plus restreint, les proportions des plus grandes insurrections de Paris, comme à Lyon en 1831 et en 1834; ils ont d'autres fois, par leur explosion simultanée, paru prendre le caractère d'une guerre civile générale, comme dans les départemens du centre et du midi après le coup d'état de 1851. Ici la révolte était légitime dans son principe; mais elle est loin d'avoir été innocente dans tous ses mobiles et dans tous ses actes, et s'il ne faut pas en grossir les excès, comme ont fait ceux qui ont cherché dans le péril social une excuse à leur défaillance ou une occasion pour leur ambition, il ne faut pas davantage les absoudre ou les atténuer par un sentiment mal entendu de réparation et de justice. La foule est toujours la foule, quelle que soit la passion qui la possède; elle n'obéit qu'à l'instinct. Ses entraînemens sont souvent généreux; ses emportemens sont presque toujours féroces. Le courage et le sang-froid ne suffisent pas pour la contenir; l'expérience et l'habileté du dompteur seraient nécessaires. Il faut plaindre plutôt qu'accuser ceux qui assistent à ses fureurs sans réussir à les apaiser; il faut la plaindre elle-même. Les plus coupables sont ceux qui l'ont soulevée dans un intérêt personnel ou de parti. Cessons donc d'opposer la sagesse de la province au délire de Paris, les mœurs paisibles des campagnes aux passions effrénées des villes. Dans toutes les masses humaines, les mêmes conséquences naissent des mêmes principes. Si l'on doit faire des différences, ce n'est

pas à l'honneur des populations les plus ignorantes. L'état d'effervescence où une guerre follement entreprise et non moins follement poursuivie a jeté la France a multiplié les commotions populaires, et les a portées sur plusieurs points aux derniers excès; d'abominables assassinats ont été commis : le premier en date et le plus horrible de tous n'est-il pas celui de ce propriétaire du Périgord brûlé vif, après de longues et cruelles tortures, par une émeute de paysans qui l'accusaient d'avoir comploté les revers des armées impériales?

II.

Si l'on veut apprécier avec équité l'esprit politique à Paris et en province, c'est non pas l'histoire des émeutes qu'il faut interroger, mais celle des votes et en général de tous les actes publics par lesquels les opinions ont pu se manifester pacifiquement et librement. Or la série de ces actes, à partir de 1789, ne laisse voir un désaccord sérieux et persistant entre la tête et le corps de la nation que depuis moins de vingt ans. Aux élections pour les états-généraux, Paris, par ses cahiers et par le choix de ses députés, ne devance en aucun point les aspirations de la province; il semble se laisser distancer par la province aux élections pour l'assemblée législative: presque tous ses députés appartiennent à la droite constitutionnelle et modérée. Il prend sa revanche dans ses choix pour la convention: les chefs les plus célèbres et les plus violens de la montagne, Danton, Robespierre, Marat lui-même, sont parmi ses élus; mais il ne faut pas oublier que la lutte n'était pas encore engagée entre la montagne et la gironde, et que les futurs champions des deux partis étaient confondus dans une même popularité. Il convient aussi de rappeler que trois des conventionnels parisiens (1) refusèrent de voter la mort du roi. Dans les derniers jours de la convention, quand il s'agit de nommer les deux conseils destinés à former le nouveau corps législatif, Paris s'associe avec éclat au mouvement de réaction qui se produit dans toute la France. Ses protestations contre le maintien partiel de la dictature révolutionnaire prennent même la forme d'une insurrection d'autant plus remarquable qu'elle est due à l'initiative de la partie la plus riche et la plus éclairée de la population, et qu'elle ne rencontre aucune opposition dans les masses populaires. Le renouvellement des conseils en 1797 donne lieu, à Paris comme dans la plupart des départemens, à ces choix modérés et suspects de royalisme qui servirent de prétexte au coup d'état de fructidor; après le 18 brumaire Paris n'est pas moins prompt que la province à *ruere in servitium* :

(1) Dussaulx, Manuel, Thomas.

il ne se reprend à vouloir la liberté qu'après la chute de l'empire. Il est à la tête du mouvement libéral sous la restauration ; mais toute la France marche avec lui. Jusqu'en 1827, la majeure partie de ses choix pour la chambre des députés ne va pas au-delà de ce libéralisme royaliste et conservateur que représentent M. Decazes et M. de Serre ; l'opposition libérale ne triomphe dans tous ses collèges que lorsque la province elle-même envoie à la chambre une majorité opposante. Après 1830, le centre droit reste prépondérant en province, tandis que Paris incline de plus en plus vers la gauche ; mais, si l'on tient compte de la pression des intérêts locaux d'un côté et des alliances de partis de l'autre, il est permis d'affirmer que le nom de centre gauche exprime fidèlement l'esprit de la majorité électorale dans la France entière sous la monarchie de juillet.

Depuis 1848, les votes de Paris méritent de nous arrêter davantage ; ils appartiennent au suffrage universel et à un état des opinions et des passions politiques dont la crise présente n'est que la manifestation la plus douloureuse. Aux élections pour l'assemblée constituante, la lutte se concentrait presque partout sur deux noms, ceux de Lamartine et de Ledru-Rollin, le premier personnifiant la république modérée, le second la république radicale. Paris élut l'un et l'autre ; mais M. de Lamartine venait en tête de la liste, comme dans un grand nombre de départemens, avec une majorité considérable ; M. Ledru-Rollin n'arrivait un des derniers qu'à la faveur de la majorité relative. Les autres élections de la même année ne sont pas moins significatives. Un nom que presque personne n'avait prononcé dans les deux premiers mois de la révolution commençait à retrouver de tous côtés sa popularité héréditaire. Paris ne reste pas en arrière de la province dans cette résurrection de l'idolâtrie napoléonienne que la France devait payer si cher. Élu représentant de Paris le 4 juin, le prince Louis Bonaparte, après une démission bruyante, l'est encore le 21 septembre, et cette fois il vient le premier. Quant aux collègues qui lui sont donnés, quelques-uns appartiennent au parti révolutionnaire, et même aux opinions socialistes ; mais ils ne doivent leur succès qu'à la dispersion des voix et à une sorte d'éclectisme où se complaisent bon nombre d'électeurs parisiens ; au fond, la majorité des choix est conservatrice, comme en province. Ce sont les voix modérées qui portent au premier rang l'ex-préfet de police Caussidière, à qui la bourgeoisie est reconnaissante d'avoir « fait de l'ordre avec du désordre, » et elles s'affirment clairement en faisant suivre ce nom équivoque de ceux du général Changarnier, de M. Thiers et de M. Victor Hugo, qui n'avait place alors que dans les rangs conservateurs. Paris ne se sépare pas davantage de la province à l'élection de la présidence ; il a sa part proportionnelle dans les 5 millions 1/2 de suffrages qui prépa-

rent la restauration de l'empire (1). Les élections pour l'assemblée législative en 1849 font encore triompher une liste éclectique; le prince Lucien Murat vient le premier, et M. Ledru-Rollin le second; toutefois, sur vingt-huit élus, dix-huit ont été portés par les conservateurs. C'est à peu près dans les mêmes proportions que se classaient le « parti de l'ordre » et le « parti de la révolution » dans la représentation générale de la France. Aux élections complémentaires des deux années suivantes, le scrutin de liste donne d'abord une victoire complète aux candidats réactionnaires, puis deux scrutins individuels ont des résultats contradictoires, l'un franchement révolutionnaire, l'autre non moins franchement conservateur, — ce dernier, il est vrai, sous l'empire de la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel. L'opinion semble flottante; elle ne le paraît pas moins en province, où l'on observe avec effroi les progrès du socialisme. On sait à quel prix le péril fut conjuré. Quand le suffrage universel, rétabli dans sa plénitude, sinon dans sa sincérité et dans sa liberté, fut appelé à consacrer un acte de violence qui avait révolté toutes les consciences droites, mais que le plus grand nombre acceptait comme une nécessité, Paris s'unit encore à la province dans cette abdication du droit devant l'audace : aux deux votes plébiscitaires de 1851 et de 1852, l'auteur du coup d'état retrouva dans le département de la Seine et dans la ville de Paris, pour lui conférer la dictature et pour l'élever au trône, un nombre de voix égal et même supérieur à celui qu'avait obtenu le candidat à la présidence de la république en 1848 (2). Entre ces deux votes, les premières élections pour le corps législatif donnent occasion à l'esprit libéral, partout paralysé, de reprendre quelque vie dans deux ou trois grandes villes; toutefois, à Paris même, les deux tiers des élus portent l'attache officielle. En 1857, l'opposition, stationnaire en province, n'a pas fait à Paris des progrès décisifs : quatre circonscriptions sur neuf lui sont acquises; ce n'est pas encore la majorité. En 1863 seulement, un pas immense a été

(1) Le prince Louis eut à Paris 130,000 voix sur 1 million d'habitans, soit 13 pour 100; dans toute la France, 5 millions 1/2 de voix sur 35 millions 1/2 d'habitans, soit 15 pour 100.

(2) Voici les chiffres officiels :

	Département de la Seine.	Ville de Paris.
Élection du 10 décembre 1848 :	BONAPARTE 198,484	130,393
Plébiscite du 20 décembre 1851 :	OUI 196,796	133,238
Plébiscite du 21 novembre 1852 :	OUI 208,658	137,425

Paris avait encore ses anciennes limites; quant aux communes suburbaines, qui depuis leur annexion ont été le foyer le plus ardent des passions révolutionnaires, elles étaient plus bonapartistes que la ville elle-même. Belleville, au 10 décembre, donnait 333 voix à M. Raspail, 375 à M. Ledru-Rollin, 1,611 au général Cavaignac et 4,062 au prince Louis; le coup d'état y obtenait 5,333 oui et n'y était répudié que par 1,828 non. Les proportions sont à peu près les mêmes à La Villette, à La Chapelle et à Montmartre.

fait : comme en 1827 et en 1830, tous les choix de Paris appartiennent au parti libéral. Enfin en 1869, la lutte n'est plus entre l'opposition et le gouvernement, elle est entre les diverses nuances opposantes; les plus prononcées disputent partout le succès, et elles l'emportent dans une circonscription.

La province était-elle restée étrangère à cette insurrection pacifique contre le gouvernement impérial? A chaque élection, les candidatures officielles y avaient vu décroître leur prestige; presque toutes les villes de quelque importance leur étaient hostiles, et dans les campagnes même elles étaient de plus en plus ébranlées. Elles se soutenaient cependant par la puissance du nombre et par la division de leurs adversaires. Parmi ceux-ci, beaucoup ne représentaient qu'un ressentiment personnel ou un mécontentement local; une partie assez considérable n'avait en vue que les intérêts religieux. L'opposition systématique et irréconciliable n'avait pour elle que deux minorités, l'une attachée aux dynasties déchues, l'autre impatiente de rétablir la république; le plus grand nombre acceptait l'empire, et n'en voulait que la transformation libérale. Paris au contraire, comme l'attesta sans ambages le vote sur le plébiscite de 1870, ne voulait plus de l'empire, même tempéré par des institutions libres; un seul parti, le parti républicain, y disposait de toutes les élections, et, lorsque l'empire était encore debout dans toute sa force apparente, la question ne se posait pour la majorité des électeurs parisiens, comme en 1848, qu'entre la république modérée et la république radicale. La majorité républicaine était d'ailleurs incomparablement plus forte en 1869 qu'en 1848. A cette dernière date, elle n'avait guère, même dans sa fraction la plus exaltée, que des convictions nouvelles et chancelantes, et elle se montrait encore très accessible à la séduction des souvenirs dynastiques, surtout des souvenirs napoléoniens. En 1869, les modérés et les radicaux étaient également fermes dans leur aversion pour tout établissement monarchique, et les seconds en particulier avaient pris une consistance et une audace croissantes.

Dans cet état des esprits, il était chimérique d'espérer que l'opposition cesserait, après la chute de l'empire, entre la France et sa capitale. La persistance des revers militaires et la multiplicité des fautes commises n'ont pu que l'aggraver. Sur un seul point, il y a eu accord : des deux parts, on s'est plaint avec une égale amertume d'avoir été mal gouverné; mais combien les griefs étaient différents! Ici, il n'était question que de faiblesse, d'indécision, de routine obstinée, de mauvais vouloir à l'égard d'une œuvre entreprise et poursuivie sans confiance; là, on accusait une énergie mal dépensée, le mépris de toutes les règles et la violation de tous les droits, l'entêtement dans un système condamné par une série de douloureuses

expériences, et qui ne se soutenait qu'à force de mensonges. Paris ne se résignait à la paix qu'en maudissant ceux qui le condamnaient à déposer les armes; la province s'indignait d'entendre encore des voix officielles parler de guerre à outrance quand toutes ses pensées étaient à la paix. Le désaccord n'était pas moins grand sur les questions politiques. Paris avait gardé sa foi républicaine, affirmée hautement, exclusivement, par des hommes de talent chez qui elle ne pouvait passer que pour le fruit de l'expérience. La même foi, dans les masses, inclinait de plus en plus vers les opinions extrêmes par mauvaise humeur contre les républicains timides qui portaient depuis le 4 septembre la responsabilité de tant de déceptions. La province, ralliée plutôt que convertie à une forme de gouvernement qui la veille encore résumait pour elle tous les désordres et toutes les ruines, n'était que trop excusable de s'en prendre à la république elle-même de la mauvaise administration qu'elle subissait et de cette succession de désastres. Sauf dans quelques grands centres et dans un petit nombre de départemens, les républicains ne gardaient quelque influence que s'ils s'associaient dans une certaine mesure à une réaction dont les promoteurs les plus ardens ne dissimulaient pas leurs sentimens monarchiques. De là ces élections du 8 février qui, en mettant de nouveau aux prises le « parti de l'ordre et le parti de la révolution, » ont vu les républicains modérés rester en minorité à Paris comme en province, et laisser l'avantage ici à une majorité conservatrice qui se fait violence pour continuer l'épreuve de la république, là à une majorité radicale pour qui la république est un dogme indiscutable, et qui n'est pas loin de considérer comme une apostasie toute concession ou tout délai sur les conséquences qu'elle prétend tirer de ce dogme. De là enfin, au lendemain de ces mêmes élections, cet état de guerre où la contradiction des points de vue en est arrivée à un tel point qu'elle n'a plus trouvé son expression exacte dans la division des partis au sein de l'assemblée nouvelle, et que la droite provinciale et la gauche parisienne ont paru aux exagérés des deux côtés également suspectes de complaisance, l'une pour la révolution, l'autre pour la réaction.

Tel a été le progrès de ce fatal antagonisme qui vient d'aboutir à la sécession momentanée de Paris. Parmi les griefs qui ont contribué à l'entretenir, il en est un au moins qu'il nous a été permis d'écarter, comme ne reposant que sur un malentendu : c'est la prétendue domination usurpée par Paris sur la province. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Paris s'attribue volontiers une situation privilégiée que la province elle-même lui reconnaît en quelque sorte par ses plaintes. Il en résulte beaucoup d'infatuation d'un côté, et de l'autre une irritation souvent aveugle. Les Parisiens ont peine à se figurer qu'un événement accompli dans leurs murs puisse être re-

mis en question dans le reste de la France. Ceux même dont l'acquiescement n'est que résignation ne supposent pas ailleurs la possibilité d'une résistance à laquelle feraient défaut leur initiative et leur exemple, et, quand ils la voient se produire, ils ne sont pas les derniers à s'en indigner ou à la railler. Tant que la province n'a pas un moyen légal de faire prévaloir sa volonté, elle semble donner raison aux prétentions parisiennes; mais dès qu'elle peut réagir à l'abri d'une autorité régulière, elle cède volontiers, dans la manifestation de ses sentimens propres, à une pensée de revanche plutôt que d'indépendance.

Ce n'est pas là le moindre péril d'une rivalité permanente entre deux fractions d'un même état dont l'importance relative ne se mesure pas à leur superficie ou au nombre de leurs habitans; mais une telle rivalité serait toujours funeste, quand il ne s'y mêlerait aucun malentendu. Elle irrite contre le gouvernement une population considérable dont il est forcé de repousser les vœux pour donner satisfaction aux légitimes exigences du reste du pays; elle alimente l'esprit de révolte et lui donne l'appui moral d'une foule d'honnêtes citoyens dont les bras se refusent à la guerre civile, mais dont les cœurs en partagent plus ou moins les passions. S'il faut beaucoup de prudence pour prévenir une insurrection et les plus cruels sacrifices pour la réprimer, quand elle peut compter sur la participation active d'une assez forte minorité parmi les habitans d'une grande capitale, quel n'est pas le danger quand la majorité elle-même garde avec les insurgés, sinon le lien d'une sympathie directe, du moins celui d'une antipathie commune pour le gouvernement qu'ils combattent! Aussi, quel que soit l'esprit qui domine à Paris, son hostilité n'est jamais indifférente. Les conservateurs seuls s'en effraient aujourd'hui; il fut un temps où elle causait les mêmes alarmes aux révolutionnaires. « Tout Paris a été ou témoin inactif ou complice du combat que vous venez de soutenir contre l'immonde royauté, disait Lakanal à la convention après le 13 vendémiaire; que tout Paris soit désarmé, et que sa sûreté, comme la vôtre, soit confiée à une force armée et composée de volontaires. Tant que Paris sera ce qu'il est, la difficulté insurmontable des approvisionnemens, l'impossibilité morale de faire de bonnes lois au centre d'une immense population en rendra le séjour calamiteux pour la représentation nationale (1). » Ce sont, presque dans les mêmes termes, les plaintes que font entendre et les remèdes que réclament ceux qui voient aujourd'hui dans Paris, non plus un foyer d'intrigues en faveur de « l'immonde royauté, » mais le réceptacle de toutes les fureurs démagogiques. Suffirait-il, pour ex-

(1) Séance du 15 vendémiaire an III.

tirper le mal, d'éloigner tous les pouvoirs publics de ce « séjour calamiteux? » On peut par un article de loi déplacer le siège d'un gouvernement, on ne change pas aussi aisément la puissance morale dont les traditions et les mœurs, plus fortes que tous les décrets, ont investi la capitale séculaire d'un état. En vain lui oppose-t-on, dans l'ensemble de la nation, une majorité numériquement énorme, il faut toujours compter avec l'influence ou la contagion de son exemple, et, lors même qu'elle resterait isolée dans son mauvais vouloir, l'état le plus uni et le mieux gouverné ne saurait supporter sans un trouble profond le mécontentement durable d'une population agglomérée de deux millions d'âmes. La contraindre à l'obéissance est le droit incontestable d'un gouvernement légalement constitué; mais la traiter en peuple conquis, la tenir sous un joug de fer, ne serait qu'un expédient dont le maintien indéfini serait incompatible avec les conditions normales d'un état libre, et qui laisserait le mal plus redoutable que jamais une fois qu'il y faudrait renoncer.

Le salut est-il davantage dans la chimère de je ne sais quelle autonomie communale qui rendrait définitive et légale une séparation accidentelle et factieuse? Il faut sans doute créer à Paris la vie municipale, et il conviendrait même d'en multiplier les foyers. Ce n'est pas assez d'une sorte de conseil général qui rappelle plutôt la représentation d'un département que celle d'une commune, comme l'a très bien défini l'un des députés qui ont concouru le plus activement à l'établir (1) : chaque arrondissement, ou mieux encore chaque quartier, devrait avoir, avec son administration propre, son conseil élu moins pour veiller sur ses intérêts que pour en faire comme une école du premier degré pour l'intelligence sérieuse et pratique des affaires publiques. Le rôle de ces conseils et du conseil général lui-même ne saurait toutefois être que très restreint. La ville entière a des droits sur tout ce qui fait l'importance de chacun de ses quartiers; elle doit elle-même compte à l'état de tout ce qui fait sa véritable grandeur. Elle ne saurait disposer sans usurpation de ses monumens civils ou religieux, de ses musées, de ses bibliothèques, de ses principaux théâtres : il ne lui est permis de toucher à aucun des établissemens auxquels est attachée, en un degré quelconque, la fortune ou l'âme indivisible de la France. Nulle ville n'a moins le droit de vivre d'une vie indépendante; nulle ville en revanche n'est plus nécessaire à la vie commune de toute la nation. Non-seulement tous les intérêts matériels, mais tous les besoins intellectuels et moraux y ont leur centre : vouloir les en détacher, sous prétexte de décentralisation, n'aboutirait qu'à une désorganisation générale.

(1) M. Léon Say, député de Paris.

Toute tentative de conciliation, comme tout acte de vengeance qui mettrait en péril l'unité nationale, serait une trahison envers le pays. Ce qu'il faut par-dessus tout, c'est, après la victoire du droit et le rétablissement de l'ordre, l'apaisement des passions; après le désarmement des bras, le désarmement des cœurs. Or entre Paris et la province, un antagonisme qui ne remonte qu'à quelques années, si l'on écarte les malentendus et les piqûres d'amour-propre, ne saurait opposer à cette pacification morale des obstacles invincibles. Les racines n'en peuvent être assez profondes pour qu'il soit difficile de les reconnaître et impossible de les arracher.

III.

Tous nos excès et toutes nos défaillances depuis quatre-vingts ans viennent de la peur de deux fantômes, le « spectre blanc » et le « spectre rouge. » La terreur, dans ses deux phases contraires, les a évoqués tour à tour; ils ont contribué ensemble à l'établissement, à la popularité et à la restauration du despotisme impérial; ils se dressent aujourd'hui entre les deux armées qui se disputent Paris et la France. Qu'y a-t-il de réel dans ces deux épouvantails? Dans ce qu'ils ont de plus menaçant, ils ne reçoivent un corps que de nos défiances mutuelles. Nous ne devenons terribles que parce que nous tremblons nous-mêmes. L'esprit révolutionnaire et l'esprit réactionnaire, dans leurs plus grandes fureurs, songent surtout à se défendre; ils oppriment pour ne pas être opprimés; ils se donnent réciproquement de justes sujets de haine pour en avoir conçu d'imaginaires dans l'origine. Notre ignorance et notre légèreté entretiennent nos soupçons; notre intolérance leur fournit des armes. Nous supportons mal la contradiction dans les choses qui nous tiennent à cœur. L'opinion la plus téméraire ou la plus inepte est pour nous un dogme hors duquel il n'y a point de salut. Chaque parti veut être une église, et n'admet pas le doute sur son infaillibilité. Les plus libéraux cherchent des faux-fuyans pour ne pas donner aux dissidens la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. De là cette facilité avec laquelle s'établissent les dictatures et se perpétuent entre les mains de tous les partis, dans leurs alternatives de victoires et de défaites, les mêmes moyens de compression : heureux quand ils ne mettent pas une sorte d'émulation à grossir ce triste dépôt!

C'est là le fond commun des passions qui nous divisent; mais, à leurs points extrêmes, il s'y mêle d'autres tendances qui sont l'objet de nos plus vives et de nos plus constantes alarmes. Le « cléricisme » et le « socialisme, » dans le plus mauvais sens de ces deux termes, ne sont, à bien des égards, que des fantômes for-

gés par nos folles terreurs. Nous confondons de généreux efforts inspirés par un zèle sincère pour le salut ou pour le bonheur de tous avec de frauduleuses manœuvres ou des prétentions criminelles. Tout n'est pas cependant chimérique dans les craintes que causent l'un et l'autre. Ils ont cela de commun qu'ils ont en vue non pas seulement des adversaires à comprimer ou à vaincre, mais des biens à conquérir. Le cléricanisme n'aspire qu'aux biens spirituels, il veut gagner les âmes; mais, pour s'en assurer la possession, il mêle parfois les intérêts du ciel et de la terre. Le socialisme ne poursuit que les biens temporels. S'il garde les formules révolutionnaires pour lesquelles tant de sang a été versé à la fin du dernier siècle, il en a singulièrement élargi le sens. La liberté lui paraît un leurre tant qu'elle ne donne pas des profits palpables; à l'égalité des droits, il ajoute comme corollaire le nivellement des fortunes, et au lien moral de la fraternité il substitue le lien légal et forcé de la solidarité. L'ambition domine chez le premier; une passion plus basse, l'envie, anime le second. Ils s'appuient également sur une sorte d'organisation d'autant plus redoutable qu'elle est en partie souterraine. Les armes de l'un sont toutes morales, et elles n'en sont pas moins efficaces; l'autre est toujours prêt à la violence, et, dans l'emploi factieux qu'il en a fait, il n'a réussi jusqu'à présent qu'à troubler la société sans profit pour lui-même.

Paris voit surtout le spectre blanc en province, et la province affecte de croire que le spectre rouge est tout parisien; c'est une exagération. Paris a ses « blancs, » dont l'influence politique est sans doute moins grande que celle de leur parti dans quelques départemens, mais qui ne sont pas l'objet de haines moins ardentes et de défiances moins excessives. La province de son côté a ses « rouges » dans les campagnes comme dans les villes, et, il n'y a pas plus de vingt ans, ils ne se faisaient pas moins redouter que leurs frères et amis de Paris. La propagande révolutionnaire, de 1848 à 1852, avait envahi près d'un tiers de la France. Dans plusieurs départemens du centre, de l'est et du midi, presque tous les représentans élus appartenaient à la fraction la plus exaltée du parti républicain, et les insurrections qu'y provoqua le coup d'état arborèrent presque partout le drapeau de la « république démocratique et sociale. » Le coup d'état fit rentrer sous terre le socialisme rural. Presque tous les chefs du parti démocratique en province avaient été proscrits; leurs adhérens étaient frappés de terreur; le despotisme général qui pesait sur le pays était de beaucoup dépassé par les tyrannies locales, s'exerçant dans l'ombre et sans contrôle. Il y avait encore des partis, jusque dans les moindres villages: les compétitions personnelles, les intérêts locaux, les questions religieuses, perpétuaient les divisions; mais ces partis n'avaient chance

de se soutenir et de l'emporter les uns sur les autres qu'en rivalisant de zèle pour l'empire. On n'obtenait rien pour sa commune, pour ses amis ou pour soi-même, si l'on était suspect d'hostilité ou même de tiédeur. C'est ainsi que les passions révolutionnaires, réfugiées dans quelques grandes villes où elles étaient sévèrement contenues, semblèrent partout ailleurs avoir fait place au dévouement monarchique; mais, bien loin d'être éteintes, elles n'étaient pas même endormies : l'empire les avait confisquées à son profit. Les millions de suffrages que le prince Louis-Napoléon avait obtenus en 1848, et qu'il retrouva en 1851 et en 1852, n'étaient pas exclusivement réactionnaires; une bonne partie lui était venue des départemens les plus hostiles aux traditions de l'ancien régime, les plus prompts à céder aux entraînemens démagogiques. On était à la fois dans ces départemens, sans trop distinguer, bonapartiste, républicain et socialiste, parce que ces trois noms, chez les paysans comme chez les ouvriers, répondaient aux mêmes passions : la crainte de perdre les avantages acquis et le désir de les accroître. Les souvenirs qu'éveillait le premier, les aspirations qu'exprimaient les deux autres, se résumaient en effet dans cette fausse égalité, si chère aux Français, qui consiste non pas dans la jouissance des mêmes droits, mais dans la possibilité pour tous de concevoir les mêmes ambitions et de satisfaire les mêmes convoitises. Aussi, quand il domina seul, le bonapartisme ne fit régner qu'à la surface la paix entre les partis et ce qui reste des classes sociales. L'empire s'est soutenu en entretenant la division non-seulement parmi ses adversaires, mais parmi ses partisans eux-mêmes. S'il se présentait aux uns comme le vainqueur du spectre rouge, il était pour les autres le gardien des conquêtes de la révolution contre le spectre blanc. Les ressentimens des populations étaient soulevés en son nom, ici contre les ennemis de la propriété, de la famille et de la religion, là contre l'ancien régime, prêt à renaître, et, si quelque insulte ou quelque violence menaçait dans les campagnes soit un bourgeois suspect de tendances républicaines, soit un gentilhomme ou un prêtre, c'était presque toujours à la suite d'excitations officielles et au cri de vive l'empereur! N'a-t-on pas vu, il y a deux ou trois ans, la guerre aux châteaux et aux églises sur le point de recommencer dans plusieurs départemens de l'ouest? Un manifeste préfectoral contre un candidat légitimiste avait suffi pour propager le bruit absurde d'une vaste conspiration pour le rétablissement de la dîme et des droits féodaux! Les masses provinciales ont été dupes jusqu'à la fin de ce double visage que savait se donner l'empire; mais, plusieurs années avant sa chute, il était déjà menacé, et avec lui la paix publique, par ces passions contraires dont les conflits étaient le principal

ressort de sa politique. Il voyait l'opposition républicaine s'étendre dans certaines contrées, tandis que, sur d'autres points, l'alliance des rancunes révolutionnaires ne lui prêtait pas assez de force pour arrêter les progrès d'une opposition légitimiste et cléricale. On pouvait donc prévoir qu'une révolution nouvelle ramènerait en province les mêmes luttes et les mêmes périls qu'en 1848. On a vu en effet plusieurs des départemens où les candidatures impérialistes gardaient encore leur prestige en 1869 revenir avec ensemble, un an plus tard, les uns à la démagogie, les autres au droit divin. Si le parti radical n'a pas reconquis tout le terrain qu'il possédait il y a vingt ans, il serait téméraire d'en faire entièrement honneur au bon esprit des populations. La question s'est moins posée pour elles entre telle ou telle forme de gouvernement qu'entre la guerre et la paix. Or le parti radical, depuis le 4 septembre, a été partout le parti de la guerre. C'a été sa force là où les ardeurs belliqueuses ont pu jusqu'au bout se nourrir d'illusions; ç'a été sa perte dans toutes les régions où il n'a pu dissimuler ni l'étendue des désastres, ni l'impuissance des moyens sur lesquels il comptait pour les réparer. L'épreuve n'est donc pas faite; mais, si l'on peut tirer quelque induction des résultats constans, ils ne permettent guère d'espérer que le suffrage universel, livré à lui-même, soit plus à l'abri des influences révolutionnaires en province qu'à Paris, dans les campagnes que dans les villes.

Si l'esprit révolutionnaire s'est ranimé plus vite et avec plus de succès dans les grandes villes et surtout à Paris, c'est que la compression n'a pu y être aussi forte et l'aveuglement aussi général. L'intimidation et la séduction ont moins de prise sur une population nombreuse que dans une petite ville ou dans un village. La dépendance y est moins personnelle, moins directe à l'égard des pouvoirs publics; on s'y dégage plus aisément des intérêts locaux; il s'y établit plus librement des courans d'opinion qu'aucune force ne peut arrêter, et, soit par l'effet du caractère national, soit par l'égalité inhabileté des gouvernemens qui se succèdent à se concilier longtemps la faveur publique, ce sont presque toujours des courans d'opposition. De là, dès 1852, les premiers échecs des candidatures officielles, à Paris, à Lyon et à Lille. Le parti républicain eut seul l'honneur et le bénéfice de ces actes exceptionnels d'indépendance. Dans les autres partis, le prestige encore entier du nom de Napoléon et la peur du spectre rouge avaient assuré au coup d'état une adhésion ou du moins une résignation à peu près générale. Les protestations n'y avaient été que le cri isolé de quelques consciences plus hautes et plus inflexibles que les autres. Quand les esprits sortirent de leur torpeur, le parti républicain se grossit peu à peu de cette masse flottante que le besoin d'ordre peut jeter dans les bras

du despotisme, mais qui revient vite, sous l'impression d'un péril d'un autre genre, au besoin de liberté. Les influences qui susciterent ailleurs une opposition monarchique ne règnent guère que dans les campagnes. La grande propriété y garde encore une sorte de patronage. Le clergé, en dehors du culte, y entretient avec les familles des relations continues. La foi monarchique s'y laisse d'autant plus difficilement entamer qu'on y est plus accoutumé à tout attendre du chef de l'état, comme d'une seconde providence. C'est surtout en ce dernier point que Paris a rompu avec les tendances de la province. Jusqu'en 1852, la partie la moins éclairée de la population parisienne mêlait, comme dans les campagnes, des sentimens bonapartistes aux passions démocratiques et aux aspirations socialistes. L'empire ne négligea rien pour faire durer cette confusion. Il encouragea les ressentimens populaires contre la bourgeoisie. Il s'appropriâ et fit passer dans quelques-unes des institutions dont il prit l'initiative ou qu'il couvrit de son patronage un certain socialisme. Il favorisa la propagation secrète de ces utopies subversives qu'il se donnait le mérite d'avoir étouffées dans leur germe en leur ôtant la publicité. Il fit plus que tolérer à ses débuts cette organisation de toutes les forces hostiles à l'ordre social qui, sous le nom de *Société internationale des travailleurs*, est devenue un état dans l'état. Toutes ses complaisances ont été vaines : le socialisme s'est étendu dans Paris, et le bonapartisme en a entièrement disparu. Le résultat n'eût pas été différent lors même que l'appui eût été franc et complet. Le socialisme, par ses tendances comme par ses chefs, est essentiellement républicain. La république seule se prête à toutes les folles expériences comme à tous les progrès sérieux, parce qu'elle ne connaît pas d'autres dignes que celles qu'il plaît au peuple d'élever et de maintenir : c'est là son écueil aussi bien que son honneur, le principe et des sympathies que lui ont vouées tant d'esprits généreux et des alarmes qu'elle cause à tant d'esprits sages. Si le socialisme avait eu dans les campagnes les mêmes moyens de propagande, et s'il y avait été autre chose que la vague jalousie du pauvre contre le riche, il ne s'y serait pas montré moins rebelle aux avances impériales. Il n'était pas besoin d'ailleurs de ces dangereuses doctrines pour détacher de l'empire le peuple de Paris. Malgré l'antagonisme des classes, un même esprit s'infiltra insensiblement à travers toutes les couches sociales au sein d'une même ville. Les griefs de la bourgeoisie ne pouvaient que faire impression sur les esprits populaires et s'y grossir encore par suite de l'exagération naturelle aux masses. Il suffisait d'un peu de bon sens et de droiture pour détester un despotisme sans grandeur, une politique incertaine, et qui ne vivait que d'équivoques, des entreprises aventureuses dont l'avortement devait

être d'autant plus honteux que les promesses les plus magnifiques en avaient accompagné les débuts. Il ne fallait que le souci des plus vulgaires intérêts pour s'irriter de l'enchérissement de toutes choses et du déplacement de toutes les habitudes, suites inévitables de ces immenses travaux qui tendaient à créer une ville toute nouvelle sur les débris du Paris d'autrefois. L'accumulation des ouvriers dans les faubourgs, quand ces constructions splendides ne leur laissèrent plus, dans les quartiers moins excentriques, l'asile même des mansardes, donna d'un autre côté aux sociétés secrètes plus de facilités pour les entretenir dans des sentimens de haine contre le gouvernement et d'envie contre les riches, et pour les unir dans une action commune contre ce double objet de leurs agressions. Ainsi s'est étendue dans Paris l'opposition républicaine à l'empire, ainsi se sont accrues son importance et son audace; ainsi elle s'est trouvée assez forte pour se diviser sans compromettre son succès. Les fautes commises après le 4 septembre ont aggravé encore cette scission des républicains. Elles ont ruiné dans l'opinion publique leurs chefs les plus modérés et jusqu'alors les plus populaires. Elles ont donné l'avantage aux opinions radicales, qui seules, à Paris du moins, semblaient exemptes de toute responsabilité dans le naufrage des espérances universellement partagées. Elles ont créé enfin chez les uns un découragement, chez les autres une effervescence dont le résultat commun a été de rendre impuissantes toutes les mesures de prudence et possibles toutes les folies.

IV.

Si ce tableau est fidèle, le divorce de Paris et de la province, comme presque tous nos maux actuels, n'a pas d'autre origine que la politique également funeste du gouvernement impérial et des deux dictatures républicaines qui se sont partagé sa succession. L'empire, en se conciliant les campagnes et en s'aliénant les villes par une politique tortueuse, n'a réussi qu'à ajouter une nouvelle cause de division à toutes celles qu'il a entretenues ou provoquées pour sa ruine et pour la nôtre. Le gouvernement de la défense nationale et sa délégation ont échoué par une même répugnance pour le contrôle et pour la lumière. Ils ont réclamé une confiance aveugle, et ils ne lui ont donné pour base que des illusions, qu'ils ont vues également se tourner contre eux, l'un pour les avoir trompées sans préparation, l'autre pour avoir affecté de leur rester fidèle, alors qu'elles s'étaient dissipées. L'un et l'autre ont ainsi achevé de pousser les esprits dans des voies contraires, — en province vers une réaction aveugle s'appuyant sur le besoin de paix, — à Paris vers une démagogie effrénée, s'offrant comme la dernière ressource du patrio-

tisme indigné. Et cependant, même à cette heure, les fantômes sont pour beaucoup dans les griefs échangés des deux parts. La réaction était ardente contre la république et contre la guerre, dans la plupart des départemens, lors des dernières élections. Elle n'est pas moins furibonde aujourd'hui contre Paris; mais ce qu'il faut considérer dans un mouvement d'opinions, ce sont les actes du plus grand nombre, non les clameurs de quelques-uns. Or, en tenant compte de tous les sujets d'alarmes qui lui ont été donnés, on ne saurait nier que la province, prise en masse, n'ait montré depuis huit mois beaucoup de bon sens, et les hommes qu'elle a investis de sa confiance beaucoup de modération et de sagesse. Le patriotisme s'y est élevé au-dessus de toutes les préventions et de tous les regrets, jusqu'au moment où il s'est refusé à des efforts qui lui apparaissaient clairement comme la ruine même de la patrie. Quand la lutte s'est engagée entre les adversaires et les partisans des dictateurs de Bordeaux, les partis ont agi, dans la façon dont ils se sont groupés et dans les concessions qu'ils se sont faites, avec une remarquable entente des conditions de la vie politique. Les populations qui ont reçu leur mot d'ordre se sont prêtées, avec une sagacité non moins grande, à toutes les exigences d'une campagne électorale sous le régime si compliqué du scrutin de liste. Nulle part ce mode de votation, qui semblait destiné dans l'intention de ses inventeurs à fortifier l'influence des grands centres, n'a été mieux compris, n'a mieux montré la force respective des opinions, que dans les petites villes et dans les campagnes. On a voté presque partout, non pour des individualités que la plupart ne connaissaient pas, mais pour des intérêts, ou, si l'on veut, pour des passions dont se rendaient parfaitement compte les électeurs les plus ignorans. De là, dans toutes les classes comme dans tous les partis, un zèle extrême à voter, malgré la rigueur de la saison et la gêne, plus vexatoire qu'efficace, du vote au chef-lieu de canton. Les paysans venaient en masse, par communes, avec leurs drapeaux, souvent de plus de cinq lieues, remplir leur devoir électoral. De quelque façon que l'on juge l'esprit qu'ils ont apporté à ce devoir, l'ordre et la discipline avec lesquels ils ont fait acte de citoyens sont sans contredit d'un bon augure pour la pratique persévérante et sincère du gouvernement du pays par lui-même. Dans cette lutte si habilement conduite, la victoire éclatante des conservateurs signifiait assurément, pour ceux des vainqueurs qui parlaient le plus haut et qui avaient déployé le plus d'activité, la paix à tout prix et le renversement aussi prompt que possible de la république; mais les exagérés n'avaient agi que comme soldats, et l'influence prédominante avait appartenu à l'élite libérale des partis coalisés, qui seule pouvait maintenir entre eux l'union. Ceux qui prennent à

la lettre les déclamations démocratiques ou impérialistes contre les hommes du passé ne se doutent pas que, s'il y a quelque part en France des hommes d'avenir, l'honneur et l'espoir du libéralisme bien entendu, c'est au sein des partis que l'on flétrit de ce nom. Ce sont ces esprits éclairés et sans étroitesse qui ont présidé, dans beaucoup de départemens, au mouvement électoral. Tandis qu'ils repoussaient, sans craindre de froisser des alliés utiles, toute candidature trop ouvertement bonapartiste, ils tendaient volontiers la main aux républicains modérés que rapprochaient d'eux l'esprit parlementaire et le respect de la liberté religieuse. Ils étaient ainsi préparés à cette union de tous les partis libéraux que la nouvelle assemblée a consacrée par ses deux premiers actes, en mettant à sa tête un républicain de vieille date, l'honorable M. Grévy, et en maintenant, au moins à titre d'épreuve, le gouvernement républicain, sous la présidence impartiale de M. Thiers. Si les votes qui ont suivi ne sont pas tous irréprochables, ils attestent du moins la persistance des dispositions conciliantes. Depuis l'insurrection parisienne, les seules concessions qui aient été faites viennent de cette assemblée « rurale, » qui pouvait d'autant mieux s'y refuser que le droit est tout entier de son côté, et qu'elle se donnait, en les faisant, l'apparence de pactiser avec l'émeute. Si les passions sont sans mesure chez quelques-uns de ses membres, et si la majorité elle-même a paru céder plus d'une fois à de regrettables entraînemens, l'esprit général qui l'anime est manifestement plus porté à la modération qu'à la violence.

Rien n'autorise à supposer que la majorité de la nation soit animée d'un autre esprit : Paris seul fait-il exception ? Depuis le 4 septembre, les passions et les folies que résume le nom de spectre rouge ont eu libre carrière dans la population parisienne. La presse à bon marché et les réunions publiques leur étaient ouvertes. L'oisiveté de la vie militaire sans combats, et le plus souvent sans service utile, ne pouvait qu'en favoriser la propagation et le développement. L'organisation de la garde nationale, partagée en deux catégories de bataillons, les uns constitués sous l'empire et recrutés en majorité dans la bourgeoisie, les autres créés sous la république et composés presque exclusivement d'ouvriers, semblait être l'organisation même de la guerre sociale. Or, après deux mois de ce régime, un vote d'une signification incontestable montrait la démagogie réduite à une minorité de 53,000 voix sur près de 400,000 votans. Trois mois plus tard, le ressentiment d'un désastre que l'on n'avait jamais voulu prévoir, s'ajoutant à toutes les excitations révolutionnaires, avait sans doute accru cette minorité. Elle était loin cependant d'être devenue une majorité. Sur 43 élus, 5 seulement avaient obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés. C'étaient trois écrivains acceptés

par tous les partis, et deux hommes qui personnifiaient, aux yeux des Parisiens abusés, les efforts les plus glorieux de la guerre en province, comme le général Trochu, par l'effet d'une égale ignorance, gardait aux yeux des provinciaux tout l'honneur du siège de Paris. Venaient ensuite, avec des minorités plus ou moins fortes, des noms dont l'incohérence est une nouvelle preuve de l'impuissance des électeurs de Paris à comprendre et à pratiquer les conditions du scrutin de liste, et de leur propension, plus libérale qu'intelligente, aux choix éclectiques. Certaines intentions cependant peuvent se dégager de ces élections si peu politiques. Les noms de deux amiraux et d'un général représentent, en dehors de tout esprit de parti, l'énergie déployée dans le siège; celui de M. Thiers représente les services éminens rendus au pays et à la cause libérale. Les autres noms réunissent toutes les nuances républicaines, depuis les plus modérées jusqu'aux plus extrêmes; les membres du gouvernement de la défense nationale sont seuls l'objet d'une exclusion systématique, non pour leurs opinions, mais pour leurs actes : M. Jules Favre est toutefois élu le trente-quatrième, mais sans atteindre le quart des voix. Une autre exclusion intentionnelle peut encore se soupçonner de la part d'un très grand nombre d'électeurs. Tandis que des écrivains qui rachètent dans une certaine mesure la violence de leurs opinions par des qualités d'esprit approchent de la majorité absolue, et que les suffrages vont chercher parmi les fauteurs des mêmes opinions d'autres noms plus obscurs, protégés peut-être par leur obscurité même, le chef de tous les complots révolutionnaires, sous la nouvelle république comme sous les gouvernemens précédens, depuis plus de trente ans, M. Blanqui, n'obtient pas plus de 52,000 voix, et deux noms auxquels s'attache le souvenir de presque toutes les insurrections tentées à Paris et en province dans ces derniers mois, M. Gustave Flourens et le « général » Cluseret, doivent se contenter, le premier de 42,000, le second de 21,000 suffrages!

Paris, le 8 février, était donc très loin d'être socialiste et même révolutionnaire dans le sens extrême de ce dernier mot. L'était-il devenu le 18 mars? Il n'est pas douteux qu'il ne fût obsédé par le spectre blanc. Tout frémissant encore de n'avoir pu échapper à la honte d'une capitulation, il s'imposait le devoir de sauver du moins la république menacée par la réaction « rurale. » Depuis ce jour néfaste, la réprobation qui n'a pas cessé de se manifester hautement et publiquement pour d'exécrables attentats, le déshonneur et le véritable danger de l'idée républicaine, laisse encore subsister dans un trop grand nombre d'esprits d'incurables défiances envers les représentans et les défenseurs de la légalité républicaine, toujours suspects d'arrière-pensées monarchiques. Cependant le seul tort sérieux de la majorité parisienne, et elle l'a cruellement

expié, est de s'être laissé surprendre, comme le gouvernement lui-même, par le succès en quelque sorte foudroyant d'une insurrection qui, en une nuit, s'est trouvée maîtresse de presque tous les moyens d'action du pouvoir central et des administrations municipales dans la double enceinte d'une immense place forte, et contre laquelle il n'a été possible à la résistance intérieure, désorganisée et sans chefs, que de défendre pendant quelques jours quelques positions isolées. Malgré la puissance des faits accomplis, malgré la persistance des bruits de trahison ou de conspiration réactionnaire, et en dépit de programmes équivoques rédigés avec une habileté digne de l'empire, quand l'insurrection a fait appel au suffrage universel, les votes dont elle a pu se prévaloir ne se sont pas élevés au tiers des électeurs inscrits; les deux autres tiers ou se sont abstenus ou ont fait par leurs votes acte d'opposition. Trois semaines plus tard, de nouvelles élections réduisaient encore le chiffre de la minorité acquise aux nouveaux arbitres des destinées de Paris, de la France et du monde. Il s'en faut donc de beaucoup que Paris soit représenté par sa prétendue commune; il ne l'est pas davantage par l'armée cosmopolite qui combat pour elle, quelques avantages que donnent au recrutement de cette armée la solde, la contrainte et l'apparence des convocations régulières au sein d'une organisation toute formée. Paris est avec sa représentation légale, avec ceux de ses députés qui ont gardé leur poste à Versailles. Leur attitude au milieu de leurs collègues exprime exactement celle qu'il a lui-même en face de la province. Ils se partagent entre la gauche et l'extrême gauche; mais tous ont affirmé leur attachement à l'ordre et leur respect des lois, et la modération de leur langage a fait souvent contraste avec la violence de quelques membres de l'extrême droite. Entre eux et la majorité, la dissidence la plus grave est dans la nature de l'adhésion à la république : d'un côté, c'est une affirmation absolue et exclusive; de l'autre, une acceptation conditionnelle, laissant une porte ouverte à une restauration monarchique.

L'entente existe donc pour le moment; or c'est méconnaître la force des choses aussi bien que les droits du suffrage universel que d'exiger davantage : dans l'état des esprits, toutes les déclarations et toutes les constitutions du monde n'auraient pas plus d'efficacité que cette entente provisoire pour enchaîner l'avenir. La guerre civile pour un intérêt éloigné dont aucune volonté n'est maîtresse est une monstrueuse folie. Il n'est pas moins insensé de perpétuer la haine entre concitoyens et la discorde entre deux portions d'un même territoire pour toutes les questions particulières sur lesquelles l'accord n'a pas pu s'établir et qui ne comportent pas d'ajournement. Plusieurs de ces questions sont assez graves sans doute pour justifier la distinction et même les luttes ardentes des partis

parlementaires. Bien des préjugés, bien des idées creuses, bien des prétentions hors de saison ou prématurées, les obscurcissent de part et d'autre : les hommes politiques ne sont pas plus exempts que les masses d'inintelligence et d'erreur, et ils ne se tiennent pas mieux en garde contre le parti-pris et l'intolérance. Il serait absurde d'espérer, soit dans le pays, soit chez ses représentans, une renonciation à toute discussion irritante, qui ne serait qu'une renonciation à tout progrès : ce qu'il est raisonnable de souhaiter, c'est que les questions qui nous divisent ne nous fassent pas perdre de vue, dans l'intérêt passionné que nous y apportons, les points qui nous unissent. Or, en dehors de la patrie commune et de l'accord actuel sur la forme du gouvernement, combien de principes sont désormais acquis dans la représentation légale de la nation ! Républicains par conviction ou par nécessité, tous se placent sous la loi souveraine du suffrage universel ; tous veulent, dans leur sincérité et dans leur intégralité, ces « libertés nécessaires » que M. Thiers réclamait de l'empire lui-même ; presque tous acceptent, dans une large mesure et avec les garanties du droit commun, la liberté des opinions sous toutes ses formes et dans toutes ses sphères ; presque tous enfin sont convertis à la décentralisation administrative, et ne repoussent que la décentralisation politique. Que faut-il donc pour pacifier la France ? La liberté et la lumière. Que les monarchistes et les républicains mettent à profit leur union présente pour réaliser toutes les réformes libérales qui sont leur vœu commun, qu'ils rompent résolument avec tous ceux de leurs anciens alliés qui appellent encore la dictature, la compression, les mesures de salut public, qu'ils s'appliquent surtout à dissiper autour d'eux les défiances, les rancunes, les mauvaises passions, filles de l'ignorance et de la sottise, qu'ils éclairent le suffrage universel, au lieu de le tromper et de le corrompre, comme ont fait jusqu'à présent tous ceux qui ont prétendu le diriger, qu'ils l'arrachent aux spectres en lui montrant sans illusion et sans exagération le bien et le mal, les légitimes espérances et les dangers réels, qu'ils sachent, en un mot, le respecter comme leur maître, non comme leur instrument, se plaçant au point de vue de ses intérêts, non des leurs, et mettant leur honneur à le servir avec intelligence et avec loyauté. Ce n'est pas assurément le dernier mot, mais ce doit être aujourd'hui le premier mot de la politique, le commencement d'une œuvre de reconstruction qui fasse revivre en chaque Français une âme française, au lieu de ces âmes républicaines ou monarchiques, urbaines ou rurales, parisiennes ou provinciales, dont la rivalité menace de détruire ce qui subsiste de la France.

ÉMILE BEAUSSIRE.

LA LORRAINE

SOUS

LE RÉGIME PRUSSIEN

Un des caractères de la guerre de 1870, c'est la séparation violente opérée par l'invasion, on pourrait presque dire l'isolement complet, des diverses parties de la France. Pendant des mois entiers, les malheureuses provinces de l'est surtout sont demeurées étrangères au reste du pays. Ce récit fera connaître à la France ce que fut la situation des départemens orientaux durant la guerre et après l'armistice; il complétera, par des témoignages nouveaux et des documens authentiques puisés aux archives municipales du pays, ce qui a été dit ici avec tant d'émotion par M. Mézières (1) sur le sort de nos compatriotes si brusquement placés sous la loi du vainqueur. On verra par quels procédés l'administration prussienne sait envelopper et garrotter un pays conquis, et s'il est possible de compter beaucoup à l'avenir sur « l'insurrection des départemens perdus. » A Dieu ne plaise de vouloir par là décourager toute espérance de les recouvrer; mais il est bon de nous mettre en garde contre une illusion, afin de bien mesurer, quand le moment sera venu, notre effort à la difficulté de l'entreprise.

I.

Il y a cinq ans, tandis que la guerre sévissait de l'autre côté du Rhin, ce n'étaient dans nos provinces de l'est que fêtes triomphales. Au moment même où les généraux du roi Guillaume arrivaient en

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} octobre 1870.

vainqueurs jusqu'aux faubourgs de Vienne, l'impératrice des Français faisait avec son fils une pompeuse promenade à travers les villes de Lorraine. Pendant que l'Allemagne fondait son unité au prix de sanglantes convulsions, on célébrait à Thionville, à Lunéville, à Nancy, le centenaire de l'incorporation des états de Stanislas à l'unité française. On se souciait peu alors que Vogel de Falkenstein eût frappé Francfort d'une contribution de 100 millions, ou plutôt on ne se souvenait des victoires et des exactions de l'armée prussienne que pour acclamer avec plus de passion « l'indestructible unité française. » Il y avait comme un défi à la Prusse dans l'empressement qu'on mettait à marier au drapeau tricolore les vieilles couleurs de Lorraine. Le Prussien pouvait bien prendre Hanovre, Cassel, Francfort; mais il n'aurait pas Thionville, il n'aurait pas Metz, il ne verrait pas Nancy ! Un certain enthousiasme patriotique, un certain entraînement populaire animait ces solennités officielles; ce fut précisément l'habileté du gouvernement impérial de faire coïncider un voyage dynastique avec la célébration d'un grand anniversaire national, qui empruntait aux circonstances un tel intérêt. Ce canon de réjouissance, auquel faisait écho, à ce moment même, le canon des batailles sur le Mein, imposait silence aux rancunes des partis. L'arbitraire et la maladresse de l'administration ne réussirent même pas à troubler cette fête; un arrêté du préfet de Nancy qui interdisait une séance de l'académie de Stanislas, dans laquelle MM. Saint-Marc Girardin et de Broglie devaient prendre la parole, froissa quelques esprits indépendans, puis se perdit dans l'enthousiasme général.

Devant les splendides façades toutes pavoisées de l'hôtel de ville et du palais du gouvernement, sur la vaste place royale, ornée de la statue du roi de Pologne, entourée de ses merveilleuses grilles en fer forgé et doré, de ses fontaines mythologiques aux groupes de néréides et de divinités marines, pendant des heures entières, devant l'impératrice et le prince impérial, défilèrent les corporations d'ouvriers et les compagnies de francs-tireurs, les députations de la Lorraine française et de la Lorraine allemande aux pittoresques costumes, les oriflammes et les drapeaux, les bannières aux ornemens symboliques. Un vieux soldat de Domremy portait l'étendard de Jeanne d'Arc, copie traditionnelle de cet étendard qui, au xv^e siècle, mettait en fuite les envahisseurs. Le lendemain, dans les rues étroites de la partie vieille de Nancy, se déroulait une cavalcade historique où la jeunesse lorraine chevauchait revêtuë des armures et brandissant les armes des preux du moyen âge; les trompettes armoriées retentissaient dans les rues tortueuses où l'on avait apporté le cadavre de Charles le Téméraire, et sur les balcons en sail-

lie, par les fenêtres ogivales du palais où le bon duc René s'était reposé après la bataille, des femmes en costume du xv^e siècle regardaient passer le cortège. Tels étaient les spectacles qui, sur les bords de la Moselle et de la Meurthe, en 1866, attiraient les curieux et les dessinateurs.

En exaltant l'unité française, il eût fallu pourtant prévoir les dangers qui pouvaient un jour la menacer. Ce n'était pas tout que de rappeler avec éclat cette date mémorable de 1766. Ces fêtes n'avaient rien à nous révéler, après les guerres de la révolution et de l'empire, sur l'attachement des populations à la France; mais le devoir du gouvernement était de ne rien négliger pour mettre ces patriotiques contrées à l'abri de nouvelles invasions. Il était beau de célébrer le souvenir de l'union; il eût été plus beau encore de rendre impossible la séparation. L'empereur Napoléon prit évidemment, comme à l'ordinaire, cette manifestation nationale pour une manifestation dynastique; mais cette ridicule précaution contre l'académie de Stanislas, cette peur d'entendre une note discordante au milieu du concert d'acclamations, caractérise bien le régime. On se grisait d'applaudissemens, et on restait méfiant. Vainement, dans ce pays, le plus avancé de la France pour l'instruction primaire, on pouvait alors toucher du doigt, au moins dans les campagnes, la faiblesse de l'esprit public; vainement les élections de 1869, malgré les efforts des électeurs urbains, envoyaient au corps législatif, pour les quatre départemens lorrains, une énorme majorité de candidats officiels, dont deux comptèrent parmi les *sept sages*. Vainement au plébiscite de 1870 on obtenait en Lorraine 308,000 *oui* contre 38,000 *non*, le gouvernement n'osait avoir confiance dans ces populations qui lui en témoignaient une si entière et si imprudente. Il craignait autant d'armer le peuple des frontières que celui de la capitale. La Lorraine, une des plus belliqueuses provinces de France au moyen âge, celle qui, en 1792 et en 1814, avait déployé le plus ardent patriotisme, perdit ces vertus guerrières qui ne se conservent qu'au frottement du fer. Il semblait que l'empire cherchât la sécurité de la dynastie dans l'insécurité des frontières, ou que l'on s'imaginât à Saint-Cloud qu'il suffirait, pour défendre la Lorraine, de ces armures de preux et de ces hallebardes de la ligue que Nancy avait exhibées à l'impératrice dans les cavalcades historiques de 1866. Ici, comme ailleurs, le citoyen devait s'en remettre du soin de sa défense aux 300,000 soldats de profession de l'armée permanente.

Il s'était formé dans certaines villes, sous le nom de compagnies de francs-tireurs, des sociétés de tir fort impropres à devenir des corps militaires, mais fort utiles pour familiariser la jeunesse avec

le maniement des armes. D'abord ce fut à la cour, comme dans le public parisien, un grand engouement pour l'uniforme en toile grise des francs-tireurs vosgiens; aux fêtes de Nancy, aux fêtes de l'Exposition, chacun leur fit accueil : le prince impérial consentit à devenir membre honoraire de la société, et se laissa photographier avec le feutre à plumes de coq; puis le ministère de la guerre chercha quelle à ces compagnies, et prétendit leur imposer des obligations incompatibles avec leur caractère réel de simples académies de tir; elles préférèrent se dissoudre, et la jeunesse y perdit une excellente école. La garde mobile fut négligée en Lorraine de même que partout. On distribua quelques grades; mais aux officiers on négligea de donner des soldats. Cette milice rappelait trop la nation armée. Quelques uniformes abondamment galonnés témoignèrent seuls, aux visites du 1^{er} janvier, qu'il y avait en France une garde mobile. Ce fut seulement un arrêté du 18 juillet 1870 qui, trois jours après la déclaration de guerre, quinze jours avant l'invasion de la France, organisa les cadres des quinze bataillons de mobile lorraine et des batteries d'artillerie correspondantes.

On sait tous les services que peut rendre la garde nationale sédentaire, non pas sans doute en rase campagne, mais aux remparts d'une place forte, sur les derrières de l'armée régulière, pour assurer le service des subsistances, garder les lignes de chemin de fer, escorter les convois de prisonniers, ramener les fuyards au combat. Elle est l'adversaire naturelle du uhlan et du batteur d'estrade; elle put même dans des villes ouvertes, à Colmar, à Dijon, à Châteaudun, sauver à l'occasion l'honneur de la cité. C'est seulement le 9 août 1870, après Forbach et Reischofen, que le corps législatif consentit à ne pas repousser la proposition de M. Jules Favre tendant à l'armement immédiat des gardes nationales. Jusque-là, les députés officiels de Lorraine n'avaient pas été les moins hostiles à tout armement de cette nature. Cette concession du corps législatif venait trop tard pour la Lorraine. Quand les habitants se trouvèrent abandonnés par l'armée, ayant à redouter à la fois l'émeute et l'invasion, il leur fallut protéger les propriétés privées et les magasins de l'état avec des bâtons et des brassards. Pendant qu'à Nancy cette singulière garde civique empêchait le pillage de la manutention, les citoyens de Toul, sous les murs desquels l'ennemi allait arriver, étaient initiés pour la première fois aux mystères du fusil à silex! La routine était si forte, les sous-officiers instructeurs étaient si peu habitués à voir une arme entre les mains d'un bourgeois, qu'on voulait, avant de les instruire à bourrer la poudre, leur apprendre à tenir les pieds en équerre et à tourner la tête à droite ou à gauche. Enfin l'ennemi parut; il fallut bien distribuer les fusils.

Quant aux places qui devaient, de concert avec l'armée régulière, protéger la Lorraine sans que les Lorrains eussent à s'en mêler, elles étaient généralement dans une triste situation. Metz, avec ses forts détachés, était la seule place de l'est qui fût à la hauteur des exigences de la guerre moderne. Bitché dut à la nature et au courage de ses défenseurs, bien plus qu'à l'art de Vauban, de ne rendre sa forteresse qu'après la signature de l'armistice; mais Marsal n'était une place forte que grâce aux marais qui l'entouraient; or ils se trouvaient alors desséchés. Que signifiaient les fortifications de Thionville, Montmédy, Longwy et même Verdun, sinon ceci : villes à brûler? Toul était dominé de tous côtés par des hauteurs qu'on avait toujours négligé de fortifier. L'une d'elles, le mont Saint-Michel, haute de 1,000 pieds et distante des remparts à peine d'une portée de fusil, dominait la ville et sa cathédrale aux deux tours de dentelle. Il n'y avait pas à Toul un petit enfant qui ne sût parfaitement qu'il y avait là-haut place pour une citadelle; pour protéger la brave petite ville, la dépense eût à peine égalé la dixième partie de ce que coûtait un voyage en Égypte. Frouard, situé au point de rencontre des lignes de Forbach et de Strasbourg, entouré de collines admirablement disposées, n'était pas fortifié; c'est par là que la cavalerie allemande coupa les communications de l'armée de Metz avec la France.

Que la Lorraine fût mal préparée à se défendre elle-même et à couvrir la France, c'est une vérité dont tout le monde avait l'instinct, aussi la nouvelle de la déclaration de guerre jeta le pays dans la stupeur; on eut, malgré l'intrépide confiance qui caractérise les populations françaises, comme le pressentiment des malheurs futurs et comme les affres de l'invasion. On était moins pressé en Lorraine qu'à Paris d'aller à Berlin parce qu'on était plus près de la frontière. Cet « enthousiasme indescriptible dans la population » dont le préfet de la Meurthe, à l'exemple de ses collègues des départemens limitrophes, donnait avis par télégramme au ministère de l'intérieur, n'existait que dans certaine partie de la population facile à émouvoir. Pourtant, lorsque tout fut décidé, on fit contre fortune bon cœur, et quelques conseils de municipalité ou d'arrondissement écrivirent à l'empereur pour « manifester toute leur confiance dans le succès prochain de nos armes » (adresse d'Épinal). Quand la Lorraine tout entière retentit du bruit des préparatifs guerriers, quand sur toutes les lignes de chemin de fer circulèrent avec des feuillages et des chants de victoire les longs trains militaires, quand on vit l'attitude résolue de nos belles troupes d'Afrique, quand sur les larges promenades plantées d'arbres on vit défilier ces beaux régimens de la garde, dont les hauts bonnets

et la fière prestance rappelaient aux compatriotes de Drouot les souvenirs d'un autre âge, les yeux et les imaginations se laissèrent frapper, et l'on conçut assez d'illusions pour que les nouvelles de Wissembourg, de Wœrth, de Forbach tombassent sur les populations de la Lorraine comme autant de coups de foudre. On ne connut pas tout d'abord les conséquences incalculables de ces désastres, on sentait seulement que les jours de 1792 et de 1814 étaient revenus; mais on ne savait pas s'il y aurait pour dénouement une nouvelle capitulation de Paris ou un nouveau Valmy.

Metz barrait le chemin à l'armée de Frédéric-Charles; mais, devant celle de Frédéric-Guillaume, la route de Wissembourg à Château-Salins et Nancy restait libre; Marsal devait ouvrir ses portes à la première sommation. Toutefois ce ne furent pas les envahisseurs que l'on vit d'abord, ce furent ceux qu'ils chassaient devant eux.

Les pauvres paysans de la Lorraine allemande arrivèrent les premiers; les rues et les places de Lunéville et Nancy furent encombrées de pauvres diables qui portaient leur avoir au bout d'un bâton, de pauvres femmes qui tenaient enveloppé leur enfant dans quelque lambeau d'étoffe; leur marche précipitée, saccadée, inquiète, conservait quelque chose de l'impulsion première de la fuite. Sur des voitures à échelles, auxquelles on avait attelé deux, quatre, six chevaux, tout ce qu'on avait pu sauver de l'écurie, étaient entassés sans choix les vieux meubles et les choses précieuses, et, comme dans le poème de Goethe, « les cages vides, les vieux tonneaux, les planches de rebut; » les hommes conduisaient, les enfans, les femmes et les vieux étaient juchés sur le tout. Du côté de Château-Salins, la panique avait été effroyable. Au premier cri d'alarme, on s'était rué hors de chez soi, sans rien emporter; quelques-uns tête nue. Ces gens ne regardaient même pas derrière eux; en avant, ils ne voyaient rien; ils fuyaient. Si on leur demandait ce qu'ils craignaient, ils ne pouvaient le dire, — où ils allaient, ils n'en savaient rien. On nous a raconté que des habitans de Chambrey et de Château-Salins s'étaient en même temps réfugiés dans le bois de Chambrey, limitrophe des deux communes. A l'insu l'une de l'autre, les deux troupes s'étaient installées chacune dans une partie du bois, avec ses meubles et ses bestiaux, et attendaient; mais en entendant, chacune de son côté, à travers le feuillage, des voix qu'elles ne reconnaissaient pas, la panique les reprit, et, se tournant le dos, elles recommencèrent à fuir. De hauts fonctionnaires ne montrèrent pas plus de courage. Un seul, M. Shaken, maire de Château-Salins, n'avait pas pris peur; il avait prévu, paraît-il, dès le premier jour, l'inévitable annexion, et avait offert ses services au « nouveau gouvernement. » Beaucoup de ceux qui arri-

vaient à Nancy assuraient que c'étaient les gendarmes qui les avaient obligés à déloger; d'autres racontaient que les Prussiens s'emparaient de tous les hommes valides pour les faire marcher en tête de leurs colonnes, exposés aux premiers feux de nos soldats. Des proclamations rassurantes des autorités françaises calmèrent enfin ces terreurs, et rattachèrent les populations à leurs foyers.

Dans ces larges voies rectilignes du nouveau Nancy, qui partout se coupent à angle droit, les convois d'émigrants venaient se heurter à l'angle des rues avec le défilé plus lamentable encore des débris de Reischofen : la panique avec la déroute. Les émigrants arrivaient par la route et la porte du nord, les vaincus par la porte du sud. Les chevaux sans selle, amaigris, blessés, fourbus, les soldats hâves, affamés, épuisés par les longues marches à l'aventure à travers les bois, fantassins, chasseurs, zouaves, turcos, avec des uniformes hétérogènes, souillés, déchirés, erraient par bandes dans les rues. Ils avaient mieux conservé leurs fusils que les jeunes soldats ne l'ont fait depuis, mais non leurs sacs. En revanche, on voyait des fantassins et des turcos grimpés sur des chevaux enfourchés dans les hasards de la déroute. Leurs récits et leurs versions étaient souvent contradictoires; mais beaucoup articulaient déjà le mot de *trahison* tant de fois répété depuis, premier symptôme de cette méfiance épidémique qui n'a plus cessé de sévir sur le peuple et sur l'armée. Des mendiants affublés de haillons militaires, un troupeau en uniformes, que les soins de la municipalité ou les ordres des chefs poussaient vers le chemin de fer pour les parquer à la hâte dans les wagons, de malheureux vaincus dévorés de honte et de colère, ou cherchant à s'étourdir par l'ivresse ou par de rauques chansons, voilà ce qui restait de cette belle armée de Mac-Mahon qui, quinze jours auparavant, marchait si confiante à l'ennemi, premier et dernier espoir du citoyen désarmé.

Peu à peu, toute cette cohue s'écoula; puis les administrations « se replièrent » à la hâte avec leurs caisses et leurs archives, les derniers wagons et les dernières locomotives de la compagnie de l'Est s'éloignèrent en sifflant dans la direction de Paris. Nancy se trouva seul, séparé de la France, sans dépêches, sans journaux, avec les fusils de ses pompiers et les épées de ses sergens de ville, livré à l'inconnu. En effet, il faut bien le remarquer, les Prussiens, sans doute, ont paru à Reims, à Amiens, à Rouen, à Versailles, à Orléans, à Tours, à Dijon; mais les habitans de l'intérieur avaient eu le temps de se remettre de la première stupeur; les journaux et les correspondances les avaient renseignés sur ce qu'étaient les Prussiens, sur ce qu'on pouvait craindre ou obtenir d'eux. Les cœurs s'étaient raffermis et préparés pour des éventualités bien dé-

finies. L'invasion fut pour eux un fléau, non un coup de foudre.

La manière dont les Allemands sont entrés à Nancy, le 12 août 1870, est bien connue; la conduite de la municipalité a été appréciée ici même avec beaucoup d'équité. Le jour de l'apparition des quatre uhlands légendaires, le maire de Nancy eut une entrevue avec le chef du corps allemand, campé à l'extrémité du faubourg septentrional. On l'avertit qu'une armée nombreuse arrivait, qu'il pouvait épargner à Nancy le passage des troupes en versant 50,000 fr. des deniers de la ville et 300,000 francs des caisses de l'état. Sur l'assurance que celles-ci étaient parties, le commandant prussien déclara se contenter des 50,000 francs, mais imposa en même temps une formidable réquisition de 1,060,000 livres de pain, 134,000 livres d'avoine, 250,000 litres de vin, etc. Où l'on put commencer à se faire une idée de la bonne foi prussienne, c'est lorsque le lendemain, 13 août, malgré cette extorsion d'argent, qualifiée d'ailleurs plus tard de frauduleuse par le prince royal, qui ne fit rien pour l'amender, on vit des bandes de 4, de 8, de 15 cavaliers entrer en ville et la parcourir en tout sens. Beaucoup parmi eux furent reconnus pour avoir été employés dans les usines et les mines du voisinage. Aussi ne demandèrent-ils à personne leur chemin pour chevaucher les uns vers la gare, les autres vers l'arsenal, d'autres vers la citadelle, deux noms qui malheureusement dans le Nancy moderne ne font que rappeler les souvenirs d'un autre âge. La présence de ces cavaliers, insuffisante pour contenir la population, était plus que suffisante pour l'exaspérer; un instant on put craindre un conflit. Enfin le 14 août, une masse énorme de troupes prussiennes, cavalerie, infanterie, artillerie, en rangs serrés, en ordre parfait, envahit Nancy. Il est impossible de donner un chiffre exact, car, au lieu de demander des billets de logement, les officiers se bornèrent à compter les fenêtres et à pousser leurs hommes dans chaque maison, par bandes de 10, de 20, de 40, leur laissant le soin de se débrouiller avec l'habitant. Il entra ce jour-là dans Nancy peut-être 30,000 hommes; un nombre égal ou même supérieur couvrait les routes, et occupait les villages des environs. Pour la première fois, on apprit à connaître ces hussards qui portent à leur colback une tête de mort sur des os croisés; ces cuirassiers, au casque pointu d'acier argenté, aux longues bottes montantes sur des culottes blanches, à la tunique blanche, semblable au justaucorps en buffle du XVII^e siècle, sur laquelle se sangle la cuirasse: vivante image des reîtres antiques; ces agiles uhlands, à la schapska polonaise, à la longue lance, parée des funèbres couleurs de la Prusse, noire et blanche; cette infanterie sombre et pesante, à qui son casque donne l'air belliqueux, et qui s'enlève d'un

pas lourd et cadencé, aux sons du fifre et du tambourin; enfin les mystérieux canons d'acier, soigneusement enveloppés d'une gaine de cuir.

Le 17 août, après les Prussiens, vinrent les Bavaoïis, ces Allemands méridionaux, aux couleurs plus gaies, à l'uniforme bleu de ciel, au suranné casque à chenille, qui portent à leur boutonnière, attaché à une houppes verte, le sifflet de ralliement, mais qui se laissent arracher les épaules par un sac mal équilibré. Pendant des semaines entières, les régimens bleus succédaient aux régimens bleus de ciel. Le prince royal fixa son quartier-général à Nancy, le roi Guillaume à Pont-à-Mousson. L'armée qui vainquit à Sedan et qui investit Paris passa tout entière, une masse de plus de 400,000 hommes, par Nancy et les communes voisines.

Telle est l'histoire de cette fameuse prise de Nancy, ville que beaucoup de Parisiens croyaient fortifiée, par quatre uhlands. M. Granier de Cassagnac attaqua cette ville à la tribune, et provoqua une protestation indignée du conseil municipal et des citoyens. Une meilleure protestation fut la défense intrépide de Toul par les 3^e et 4^e bataillons et l'artillerie de la mobile de la Meurthe, la belle conduite du 1^{er} bataillon à Phalsbourg. En outre les mobiles de la Moselle sous les murs de Metz, le 2^e bataillon de la Meurthe et les quatre bataillons des Vosges, ces derniers malgré l'insuffisance de leur équipement, en dépit de leur blouse de toile blanche agrémentée de galons rouges, sous les pluies d'automne et les pluies d'hiver, dans les diverses campagnes de l'est, prouvèrent que la valeur antique n'avait pas complètement dégénéré.

En même temps que les canons et les caissons de l'armée allemande, des centaines de pauvres charrettes, traînées par de misérables chevaux, conduites par des paysans de la Souabe, recouvertes sur des cercles de bois d'une bâche poudreuse et sordide, mais soigneusement numérotées, ainsi que leurs conducteurs, défilaient sans interruption, se rangeaient sans bruit et avec un ordre admirable sur les places de Nancy, qu'elles remplissaient aussitôt de fumiers, et, après avoir reçu leur chargement de vivres ou de munitions, disparaissaient comme par enchantement pour une destination inconnue. Des milliers de jeunes gens, qui n'étaient pas tous de tenue et de manière irréprochables, munis du brassard international, affluaient au bureau des billets de logement, puis des marchands de tabac d'Allemagne, puis des brocanteurs, des vivandiers, jusqu'à des mendiants allemands avec leurs femmes et leurs enfans en haillons! La Germanie entière se jetait comme affamée sur les provinces alors si riches de la France orientale.

Sur les murailles de Nancy s'établèrent un certain nombre d'affi-

ches comminatoires. Une première proclamation, signée Guillaume, décrétait la peine de mort non-seulement contre ceux qui attentaient à la sécurité des militaires et employés allemands, mais contre ceux même qui serviraient l'*ennemi* en qualité d'espions, ou égaraient les troupes allemandes quand ils seraient *chargés de leur servir de guides*. Une seconde proclamation abolissait la conscription, une troisième donnait cours forcé à la monnaie allemande, et fixait la valeur du thaler à *quatre francs*, plus tard à 3 fr. 75. Le prince royal déclarait qu'il s'occupait « de rendre à la nation et spécialement à la ville de Nancy les moyens de circulation *interrompus par l'armée française*. » Pour faciliter apparemment le retour de la sécurité, les pompiers avaient été dépouillés dès le 14 août de leurs fusils à silex, les sergens de ville de leur épée, et les gardes civiques sans armes sommés de cesser leur service. Il n'y eut plus dans les villes de Lorraine que les officiers, qui se promenaient en traînant leur sabre sur le pavé avec un bruit de ferraille, que les soldats, qui remplissaient les rues, les places, les brasseries, les églises, et qui pendant huit mois d'occupation ne cessèrent de prendre dans les maisons les plus pauvres la meilleure part de l'espace, de l'air respirable, de la nourriture. Le prince héréditaire avait exprimé l'espérance que « le commerce et l'industrie allaient être rétablis. » C'est pour activer ce résultat désirable que le préfet prussien, le 12 septembre, édicta une amende de 50 francs par jour contre tout négociant qui n'ouvrirait pas sa boutique. « Un employé sera chargé par moi, ajoutait-il, de constater journellement les délits et de me faire un rapport pour pouvoir immédiatement punir les récalcitres. »

Au milieu de l'anxiété et du désœuvrement général, l'absence de nouvelles et le voisinage, pendant longtemps, des armées de Bazaine et de Mac-Mahon lâchèrent la bride à l'imagination malade des vaincus. Les nouvelles les plus invraisemblables trouvaient peu d'incrédules. Des dépêches fantastiques, rédigées dans le style le plus anormal, étaient lues avidement. On racontait que le prince Albrecht et le colonel von Hartmann, qui avait le premier affiché sur les murs de Nancy d'insolentes proclamations, avaient été tués dans les bois de Toul, et une foule nombreuse stationnait longtemps devant l'hôtel de France, où l'on prétendait que les cadavres avaient été apportés. Le roi Guillaume avait failli être pris à Pont-à-Mousson, et l'on maudissait le traître qui avait fait manquer le coup. Bazaine avait détruit la première armée et pris cent canons; Mac-Mahon était venu à Toul avec 100,000 hommes. Un des caractères de ce singulier état moral, presque pathologique, c'était la familiarité avec laquelle on entendait des coups de canon imaginaires. Une

voiture qui passait lourdement, un tonneau qu'on jetait à terre, suffisaient pour mettre en émoi toute la ville ou tout un quartier. Beaucoup d'organisations faibles ne résistèrent pas à tant d'émotions, et les maisons d'aliénés s'ouvrirent pour plusieurs de ces victimes de la guerre.

Que de fois l'on passa de l'espérance la plus ardente au plus extrême abattement! Vers les premiers jours de septembre, on vit, avec une joie mal dissimulée, les Prussiens prendre des précautions extraordinaires, doubler les postes, proscrire les attroupe-mens, exiger le dépôt des armes. Il y avait dans l'air des bruits de victoire; deux jours après, on voyait affichée, sans vouloir y croire, la dépêche de Sedan! Au mois d'octobre, on apprenait que le général Cambriels venait d'installer son quartier-général à Épinal, et se préparait à marcher sur Nancy; les Allemands cachaient aussi peu leurs frayeurs que les Français leurs espérances. Tout à coup on apprenait la reddition de Strasbourg, la marche de Werder et la perte des Vosges. A la fin du même mois, des paysans venus des villages du nord assuraient avoir aperçu les éclaireurs de Bazaine; peu de jours s'écoulaient, et d'immenses convois de prisonniers français, des wagons remplis de généraux roulaient avec fracas sur la ligne d'Allemagne, au milieu de la douleur, de la colère et des cris furieux de la population. C'est surtout le 16 janvier que dans les cœurs, jamais lassés d'illusions, l'espérance et l'anxiété montèrent au degré le plus intense. Bourbaki marchait sur la Lorraine, assurait-on, avec 200,000 hommes, des bandes de francs-tireurs inondaient les Vosges; le 15, un de leurs détachemens apparaissait en effet à Flavigny, à 12 kilomètres de Nancy, et occupait le pont sur la Moselle. Les administrations allemandes empaquetaient leurs archives; de hauts fonctionnaires requéraient à la municipalité des voitures de déménagement « grandes et fortes; » on distribuait secrètement des armes, pour leur sûreté personnelle, aux employés et négocians allemands. Hélas! on allait apprendre la déroute de Bourbaki, la capitulation de Paris, et le tenace Allemand reprenait plus fortement la Lorraine à la gorge.

Des télégrammes de victoires allemandes étaient toujours affichés soigneusement, dans les deux langues, sur les murailles des diverses communes. Sans parler des grands désastres nationaux, ils nous apportaient presque chaque semaine, avec une régularité désespérante, la nouvelle d'un nouveau malheur qui frappait directement la Lorraine. C'était, le 23 septembre, le bombardement et la capitulation de Toul, le 11 novembre la chute de Verdun, le 24 celle de Thionville, le 12 décembre celle de Phalsbourg, le 14 celle de Montmédy, le 25 janvier celle de Longwy : autant de motifs pour

désespérer que la Lorraine pût rester tout entière à la France. Pourtant les braves petites villes s'étaient fait écraser sous les obus avant d'amener le pavillon tricolore.

Un spectacle navrant que Toul, Nancy, Lunéville, devaient surtout à leur situation sur la principale ligne ferrée des armées allemandes, c'étaient les convois de prisonniers. D'abord ceux de Sedan, puis ceux de la Loire et de Metz; puis, par la saison la plus rigoureuse, ceux de Paris, de Mézières, du Mans, etc. C'est là surtout que s'étalait la brutalité, la cruelle insouciance, l'absence de générosité même dans la victoire, d'humanité même envers le malheur, qui ferait le fond, si l'on en jugeait par cette guerre, du caractère allemand. Nos malheureux prisonniers arrivaient, presque sans chaussure, sans linge, montrant leur poitrine nue sous leur tunique en lambeaux, peu ou point nourris, entassés, par les froids les plus âpres de décembre et de janvier, dans des wagons dont la moitié étaient découverts. Nous en avons vu des centaines, sur de simples trucs, demi-morts de froid et de faim, exposés à la moindre secousse à être précipités sur la voie. Mouillés par la pluie, grelottans sous la neige et la gelée, ils mettaient de longs jours à ce douloureux voyage, sans descendre de voiture, et remisés la nuit dans les gares, presque à la belle étoile! Le matin, on en trouvait de morts; d'autres étaient retirés de là à moitié gelés. Les turcos, enveloppés dans leurs burnous blancs, se couchaient en rond, comme des chiens, ne demandant rien, cachant leur visage. Les mobiles, moins endurcis, à chaque gare française, poussaient des cris de détresse. Dans chaque station importante, il s'était organisé des comités de secours; mais le plus difficile était de faire parvenir ces secours aux malheureux qui les réclamaient. Le commandant d'étape de Nancy, M. Philippsborn, ne permettait l'accès de la gare qu'à un petit nombre de personnes, odieusement insuffisant pour distribuer des secours à un convoi de 1,500 prisonniers. La difficulté était d'autant plus grande que ces trains qui marchaient si lentement ne voulaient jamais s'arrêter dans la gare de Nancy, et repartaient au bout de quelques minutes. Le plus souvent, les prisonniers ne pouvaient qu'apercevoir de loin les bols de café et de vin chaud, et les vêtemens de laine qui pouvaient leur sauver la santé et la vie. Combien de fois des officiers prussiens ont-ils brutalement expulsé de la gare des dames respectables! Combien de fois leur ont-ils arraché, avec des injures, des chauds vêtemens dans lesquels ils ne voulaient voir qu'un moyen de faciliter les évasions! Combien de fois des femmes du peuple, dévorées d'angoisses, ont-elles vu passer de loin les compagnons d'armes de leurs fils, leurs fils eux-mêmes, sans pouvoir en approcher! On a toujours cru apercevoir dans ces

procédés barbares le désir de faire prendre en horreur aux populations la continuation de la guerre, en leur montrant que les fils prisonniers expieraient le patriotisme de leurs familles.

Parfois on avait à la gare des caprices d'humanité; on laissait approcher « le peuple. » C'est alors qu'on pouvait juger des trésors de charité et de patriotisme que renfermait cette population si rudement éprouvée. C'étaient les plus pauvres qui donnaient le plus. Un ouvrier ôtait ses souliers, et les donnait à un pauvre mobile. Une femme du peuple apportait trois mouchoirs : « Il m'en reste encore trois, et je les laverai plus souvent. » Ceux qui n'avaient absolument rien allaient quêter dans les maisons, et à l'heure des trains arrivaient sur le quai avec de grands brocs au contenu vermeil, avec de grands paniers à deux anses remplis de ce savoureux pain blanc, le dernier peut-être que goûteraient les prisonniers, condamnés désormais au noir pain de seigle de la captivité, si meurtrier pour les soldats français. La foule se gardait de faire du désordre; on recommandait le calme et le silence aux prisonniers : ce qui n'empêchait pas le commandant d'étape de déclarer ensuite que cette expérience lui suffisait et qu'on ne l'y reprendrait plus. Telle fut la situation morale des vaincus pendant ces huit mois d'occupation. Nous allons étudier maintenant les procédés administratifs des vainqueurs.

II.

Les départemens de la France orientale occupés par les armées allemandes furent immédiatement partagés en deux gouvernemens. Le gouvernement de Lorraine comprenait le département de la Meuse, le département des Vosges, les arrondissemens de Nancy, Toul, Lunéville (Meurthe) et de Briey (Moselle). Le gouvernement d'Alsace comprenait, outre l'Alsace, le département de la Moselle, sauf l'arrondissement de Briey, et les deux autres arrondissemens de la Meurthe, Château-Salins et Sarrebourg, l'un de langue française, l'autre de langue allemande. Une carte, publiée à Berlin vers le mois de septembre par M. Kiépert, faisait connaître les limites administratives des deux gouvernemens, que tous les organes officiels de l'Allemagne et des pays envahis considéraient déjà comme les limites politiques des deux empires. En effet, à part Belfort et sauf quelques remaniemens dans les circonscriptions cantonales, enregistrés d'avance dans les feuilles officielles d'Alsace et de Lorraine, l'un des deux gouvernemens passa tout entier à l'Allemagne, l'autre resta tout entier à la France. La Lorraine perdit son unité; Metz et Château-Salins durent se considérer dès lors

comme étrangers à Nancy, et l'on vit bien dans le traitement différent que subirent les populations les destinées différentes que leur réservaient les conquérans. L'administration prussienne se montra infiniment plus dure, plus tracassière, plus rapace dans la Lorraine française que dans la Lorraine prétendue allemande. A part quelques persécutions dirigées contre le *Courrier de la Moselle*, la presse fut beaucoup plus libre à Metz qu'à Nancy. Les logemens militaires y constituèrent une charge moins lourde, à laquelle ne venait pas s'ajouter l'obligation de nourrir le soldat; les Messins recouvrèrent presque aussitôt les fusils de chasse, dont on avait d'abord exigé le dépôt, tandis que les habitans de Nancy, des Vosges et de la Meuse en sont encore à les réclamer. En revanche, si les fonctionnaires français étaient tolérés dans le gouvernement de Lorraine, tous ceux qui, à Château-Salins et dans la Moselle, refusèrent de continuer leurs fonctions en prêtant serment au roi de Prusse furent persécutés, puis « expulsés du territoire allemand. » Nous avons sous les yeux la lettre d'un percepteur français qui subit trois sommations de reconnaître le nouveau gouvernement, plusieurs perquisitions domiciliaires, pour retrouver les archives qu'il refusait de livrer, sept semaines de détention à Metz, au secret et en contact avec des malfaiteurs, finalement l'expulsion. Combien d'autres furent en butte aux mêmes vexations!

A la tête du « gouvernement général de Lorraine, » furent placés deux hauts fonctionnaires. M. le gouverneur-général von Bonnin, général d'infanterie, aide-de-camp du roi de Prusse, s'installa avec son état-major dans le palais bâti par le roi Stanislas sur l'emplacement de la demeure gothique des anciens ducs, et où avaient résidé successivement, comme commandans de grande division militaire, les maréchaux Péliissier, Canrobert, Mac-Mahon, Forey; M. le marquis de Villers, vice-président de la régence de Cologne, fut investi des hautes fonctions de commissaire civil pour les puissances alliées. M. de Bonnin, grand vieillard encore vert, avec sa courte et épaisse moustache grise, portait assez gaillardement la casquette à large bande rouge, les cinq ou six décorations obligées, et, comme il convient à tout bon guerrier ou même employé prussien, ne quittait jamais l'uniforme. On le croyait d'un caractère assez doux; ami de la bonne chère et des promenades en voiture confortable aux frais de ses administrés, ses proclamations, en dépit des sanctions comminatoires, avaient quelque chose de paternel, et l'on assure qu'il exécutait à regret des ordres atroces. Quant au marquis de Villers, il est, comme son nom l'indique, d'origine française, et une partie de sa famille est encore en Lorraine. Il est né à Sarrelouis, et, malgré l'annexion de cette ville à la

Prusse en 1815, sa famille resta au service de la France et des Bourbons : la révolution de juillet l'a éloignée de l'une et séparée des autres. Le marquis de Villers a un nom d'émigré, mais c'est un émigré de 1830. Redevenu Prussien, promu à la vice-présidence du cercle de Cologne, c'est ce ci-devant marquis français qui fut appelé par la confiance du roi Guillaume à administrer le pays conquis, son ancienne patrie. On le voyait peu; mais on trouvait sa signature au bas de tous les arrêtés rigoureux. Est-ce comme Prussien ou comme émigré qu'il sévissait contre les Lorrains? est-ce comme révolutionnaires ou comme Français qu'il les contenait d'une main si dure? nous l'ignorons; mais nous avons peine à croire qu'il ne dût pas se faire quelque violence, lui, fils de Français, compatriote du maréchal Ney, pour apposer sa signature à l'arrêté que voici :

« ... Attendu qu'un grand nombre d'officiers français, prisonniers de guerre, et de citoyens français, prisonniers ou otages, ont manqué à leur parole d'honneur;

« Porte à la connaissance du public que des ordres sont donnés pour que désormais *la parole d'honneur d'aucun Français ne soit acceptée.*

« *Le commissaire civil de la Lorraine,*

« *MARQUIS DE VILLERS.* »

Le gouverneur-général était investi de la plénitude des pouvoirs que confèrent l'état de siège et la rigueur des lois militaires en pays ennemi. Le commissaire civil était subordonné lui-même à l'autorité militaire; il avait reçu pour mission, assurait-il, de porter aux Lorrains « tout le soulagement possible, de remédier aux maux dont la guerre les avait frappés, » de « concilier les intérêts des troupes allemandes et le bien-être des populations. » L'administration préfectorale et communale, les finances, la justice, la sécurité des communications, se trouvaient placées sous sa haute surveillance. Un essaim d'*assesseurs*, de *référéndaires*, de docteurs en droit, venus de l'Allemagne, remplissaient auprès de lui les fonctions d'attachés, ou constituaient son cabinet. Sous ses ordres se trouvaient : M. Solger, *landrath* de Benthén, en Silésie, « commissaire délégué pour les affaires concernant le typhus contagieux des bêtes à cornes; » M. de Etzel, chef de service pour l'administration forestière; M. Fleischhauer, de Cologne, « commissaire spécial des contributions; » les surveillans des salines, branche de revenu public fort importante en Lorraine; les administrateurs de la caisse générale, les inspecteurs et directeurs allemands des travaux publics, tout un vaste personnel d'administration où les surnuméraires, les assesseurs, les conseillers de Coblenz, de Cologne, du Brandebourg,

de la Silésie, avaient pu trouver place. Toute cette administration *civile* portait la casquette à bandes de couleur, se sanglait dans les uniformes à boutons de cuivre uni, faisait sonner l'éperon, traînait le sabre.

Au-dessous du gouverneur-général et du commissaire civil, viennent les préfets. L'arrondissement de Briey, détaché de la Moselle, n'avait à sa tête qu'un simple sous-préfet, M. von Stockhausen, de Lünebourg, *regierungs-assessor* brunswickois. On confia la préfecture des Vosges à M. Bitter de Posen, *ober-regierungs-rath*, — celle de la Meuse à M. Hergenbahn, de Wiesbaden, puis à M. Bethman-Hollweg, de Posen, — celle de la Meurthe à M. le comte Renard, de Gros-Strelitz, en Silésie. Chacun de ces préfets avait à côté de lui, à titre d'attachés ou de conseillers de préfecture, deux ou trois fonctionnaires chargés de l'assister dans l'administration et de le suppléer en cas d'absence : M. Speyer, conseiller de police à Francfort, administra pendant près de deux mois le département de la Meurthe « pour le préfet absent. »

Le comte Renard, malgré son nom d'apparence française, n'était point de race émigrée. Son grand-père ou son bisaïeul n'était ni comte, ni Renard, et s'appelait Fuchs. Il eût paru grand, s'il n'eût été si gros : un paletot militaire, aux vastes proportions, avait peine à embrasser un torse et un abdomen également respectables ; ses gros doigts avaient peine à retenir l'éternel grand sabre, qu'il faut porter, si l'on ne veut pas l'entendre battre le pavé ; ses grosses jambes fourrées dans d'énormes bottes à éperon s'appuyaient lourdement et fortement, comme celles d'un éléphant, sur le sol lorrain. Un visage qui paraissait naturellement jovial et bienveillant, susceptible à l'occasion d'une expression sévère et même féroce, légèrement congestionné, débordait de son triple menton et de son épaisse barbe rousse sur le raide col militaire. Ce gros homme cultivait l'ironie berlinoise et le sarcasme à la Bismarck. Il faisait l'aumône aux pauvres, et donnait l'ordre de brûler les villages. Il se livrait parfois à des exploits d'alguazil, entrant à l'improviste dans un café avec des gens de police et des gendarmes, et procédant en personne à l'arrestation des consommateurs. Spontanément ou « par ordre supérieur, » son administration fut selon le cœur de Bismarck, insolemment bienveillante ou impitoyablement cruelle.

Les maires des communes restèrent partout chargés de l'administration municipale, sous la surveillance du préfet, avec le concours de leur conseil. Leurs attributions furent même augmentées par la suppression des percepteurs. Ils furent chargés de répartir l'impôt et de le percevoir ; ils étaient responsables du montant des

contributions; mais le gouvernement prussien leur accordait 3 pour 100 sur les sommes perçues. C'étaient eux qui devaient empêcher les jeunes gens de rejoindre l'armée, et, si les francs-tireurs se montraient dans la commune, c'était le maire et les conseillers municipaux qui étaient les premiers emmenés au chef-lieu; leurs maisons étaient les premières exposées à l'incendie.

Les sous-préfets français furent expulsés, et les sous-préfectures supprimées : nouvelle simplification introduite par l'administration prussienne. Entre les maires et le préfet, on créa une autorité intermédiaire, celle des maires de canton. Ils furent « délégués pour faire exécuter, dans toutes les communes rurales de leur canton respectif, les décisions de l'autorité supérieure concernant l'administration publique et le recouvrement des impôts. » Ils faisaient office de receveurs particuliers, avec une commission supplémentaire de 1 pour 100. Pour faire respecter leur autorité et « faire exécuter les décisions de l'autorité supérieure, » les maires avaient le droit de requérir la force publique, c'est-à-dire la gendarmerie prussienne : les maires de canton directement, ceux des communes secondaires par l'intermédiaire des premiers. A voir nos pauvres maires de campagne à côté de ces grands guerriers graves et bien nourris, on aurait eu peine à s'imaginer que c'étaient ceux-ci qui étaient à la disposition de ceux-là. D'ailleurs l'autorité prussienne avait pourvu à ce qu'on n'eût pas ce scandale d'un vaincu donnant des ordres à un vainqueur, un paysan français à un gendarme prussien. « Il est entendu, dit un arrêté du préfet de la Meurthe, que la gendarmerie seule décidera s'il y a lieu d'obtempérer à la réquisition, et déterminera les mesures à prendre. » En effet, on vit bien plus souvent les gendarmes prussiens escorter à cheval la charrette où les maires et les conseillers municipaux, en blouse bleue ou en camisole de laine, étaient amenés dans les prisons de Nancy « qu'obtempérer à leur réquisition. »

Il n'était point permis aux maires de se dérober à cet excès d'honneur et de confiance. Maires on les trouvait, maires il leur fallait rester, attachés de force à leur fauteuil municipal, comme les curiales romains du IV^e siècle. M. Michaut, administrateur de la verrerie de Baccarat, un des hommes les plus estimés de la Lorraine, refusant de remplir les fonctions de maire de la ville et de maire de canton, renvoya toutes les pièces officielles que lui adressait le préfet. A la suite de « cette résistance qui ne saurait être tolérée, » le maire de Baccarat et ses conseillers municipaux furent saisis et amenés à Nancy. En chemin, l'escorte reçut des coups de fusil : témoignage de la sympathie, un peu compromettante, des amis de M. Michaut. La situation s'aggrava; il persista dans son refus, s'at-

tira des vexations sans nombre, fut condamné à l'amende, à la prison, dut s'enfuir, et fut traqué, suivant l'expression employée par lui dans une lettre au roi de Prusse, « non comme un ennemi, mais comme une bête fauve. »

Dès que la nouvelle administration fut installée, elle voulut avoir un organe de publicité. C'est alors que parut le « *Moniteur officiel du gouvernement général de Lorraine et du préfet de la Meurthe* » par ordre du commissaire civil. Son rédacteur en chef, dont on chercherait vainement le nom et la signature dans ces colonnes, était un certain Huguenin, Suisse d'origine. Je ne me rappelle plus par quel concours de circonstances il avait été obligé de quitter son canton natal et de louer à la monarchie prussienne sa plume et sa connaissance fort approximative de la langue française. Installé en un coin de la préfecture, il était à la fois censeur et journaliste, signalait aux sévérités du préfet les articles trop patriotiques des journaux de la localité, et rédigeait les premiers-Nancy, où il faisait l'apologie des mesures les plus atroces de l'autorité. On se procura un imprimeur, fort complaisant d'ailleurs, en faisant le simulacre d'occuper militairement son imprimerie, des compositeurs en les menaçant de les faire amener de force, des lecteurs en contractant les maires et les établissements publics à prendre un abonnement régulier, au prix fixé par le préfet et payable d'avance. Le 12 septembre, le maire de Nancy recevait la lettre suivante :

« Monsieur le maire,

« Je me presse de vous faire remarquer que l'abonnement au *Moniteur officiel* est obligatoire tant pour les communes et les cantons de Nancy que pour les hôtels, restaurants, cafés, etc. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître le chiffre d'exemplaires qu'il faudra livrer pour satisfaire à ce point.

« Le préfet, comte Rixaud. »

M. Clavier, propriétaire à Nancy de l'hôtel de *La Chartreuse*, était devenu ainsi, à son corps défendant, le lecteur de M. Huguenin. Au bout d'un mois, il éprouva si peu le besoin de continuer, qu'il refusa de se rebonner. Il fut jeté en prison, et n'en sortit, après quarante-huit heures de réflexions, que pour aller passer au bureau d'abonnement. Ce journal avait une *partie officielle* consacrée aux dépêches et aux actes de l'autorité, et une *partie non officielle* où le rédacteur consacrait quelque article insultant soit à M. Jules Favre, soit plus tard et avec plus d'apreté à M. Gambetta.

La première précaution que prit l'autorité allemande fut de désarmer les habitants. L'opération était facile, puisqu'il n'y avait pas en Lorraine d'armes de guerre. Une affiche signée du commandant

des étapes, colonel Schartow, enjoignit aux habitans de déposer, dans les trois jours, toutes les armes qu'ils pouvaient avoir en leur possession, « telles que fusils, pistolets, sabres, poignards, *cannes à épée*, etc. » A Reims, nous avons lu une affiche, signée du général Tümpling, qui prescrivait le dépôt des armes *sous peine de mort*. Cette « publication » aurait manqué son effet en Lorraine. Le colonel von Schartow trouva quelque chose de plus pratique : une amende de 500 à 2,000 francs contre les réfractaires, la prison contre les insolubles. Les « peines prononcées par les lois spéciales » n'apparaissaient qu'au second plan. Le 4 septembre, on put assister au défilé divertissant des détenteurs d'armes qui se rendaient à la mairie. On vit alors paraître à la lumière du jour des armes invraisemblables, des fusils de munition et des pistolets de cavalerie qui n'avaient pas secoué leur poussière depuis 1815, à côté d'armes de luxe et de cabinet, mousquets damasquinés et zagaies taïtiennes. Les poltrons apportaient tout ce qui avait figure d'arme tranchante, et l'on voyait des fonctionnaires livrer piteusement leur grêle et inoffensive épée; les habiles s'étaient procuré des fusils rouillés pour pouvoir conserver les lefauchoux dont les listes de permis de chasse auraient pu révéler l'existence. Les armes étaient étiquetées au nom de leurs propriétaires « pour leur être *éventuellement* rendues; » mais les officiers prussiens ont fait leur choix parmi les meilleurs revolvers et carabines. Il y avait aussi des patriotes qui cachaient leurs armes dans leurs caves, et qui attendaient l'occasion favorable pour leur faire revoir le jour. Pour sanctionner l'arrêté, il y eut quelques perquisitions. Chez un vieillard impotent on trouva un vieux sabre d'Iéna; il fut mis en prison et ne s'en tira qu'en payant l'amende. Une vieille femme fut arrêtée pour deux charges de poudre éventée qu'on trouva dans une vieille poudrière ayant appartenu à son défunt mari. Parfois, mais surtout dans les derniers temps, et plutôt, je crois, pour rechercher des émissaires garibaldiens que pour découvrir des armes, des maisons furent cernées, envahies par trente ou quarante soldats, fouillées de fond en comble. Ces perquisitions furent en somme peu nombreuses et n'amenèrent aucun résultat.

Deux mois après le « désarmement » de Nancy, un arrêté du préfet prescrivit également dans les campagnes la remise des armes entre les mains des maires de canton. L'esprit positif des administrateurs allemands, leur connaissance profonde du cœur humain chez les campagnards se révéla encore dans cette disposition qui frappait d'une amende de 50 francs par jour les communes retardataires, et dans cette salutaire admonition qui terminait l'arrêté : « En obéissant dans le délai voulu, les habitans éviteront les ri-

gueurs de l'autorité militaire, *qui entraînent toujours après elles de fortes amendes.* »

Il y avait d'autres moyens encore d'assurer la sécurité de l'ennemi. Dans les campagnes et dans les villes, progressivement aigries par les charges de l'occupation, on n'avait pas perdu l'espérance de voir les Allemands repasser en désordre, la baïonnette du soldat et la fourche du paysan dans les reins. La vivacité du caractère français, la rudesse du soldat allemand, l'habitude qu'ont les officiers prussiens de voir en Allemagne l'homme du peuple supporter facilement une correction manuelle, promettaient de nombreux conflits; mais les sévères proclamations du roi Guillaume ne restèrent pas lettre morte. De temps à autre, le *Moniteur officiel*, à titre d'avertissement salutaire, publiait une note dans le genre de la suivante : « Dans la nuit du 3 au 4 septembre, le nommé Amboise, de Void, ayant tiré un coup de pistolet sur une sentinelle, a été saisi en flagrant délit et traduit devant une cour martiale; instruction faite, il a été condamné à la peine de mort et a été fusillé ce matin, le 6 septembre, à six heures du matin. »

Pour éloigner jusqu'à la possibilité de ces « attentats, » des arrêtés préfectoraux interdirent les rassemblements en présence des troupes allemandes; on voulut même, chose impossible à faire exécuter, prohiber les groupes de plus de trois personnes. On les disperserait par la force, et l'on infligerait à la commune « toutes les rigueurs de la loi militaire. » Les ouvriers de Nancy avaient pris l'habitude de s'arrêter devant les soldats prussiens qui tous les soirs, rangés en ligne devant leur poste, marmottaient des prières en se cachant la figure dans leurs bérêts : ce mélange de militarisme et de dévotion excitait leur verve irrévérencieuse. Dans d'autres occasions, on avait répondu à quelque chanson tudesque sur le Rhin allemand par un couplet des *Girondins*. Quand on apprit à Nancy la révolution du 4 septembre, plusieurs ne résistèrent pas à la tentation d'aller proclamer la république, sinon au balcon, du moins à la porte de l'hôtel de ville. Le rassemblement fut assez bruyant pour attirer l'attention d'un poste de la landwehr, qui, poussant un hurrah guttural, tomba à coups de sabre et de baïonnette au travers des groupes et opéra quelques arrestations.

Dans les campagnes, il y avait des scènes plus tragiques. Le *Moniteur officiel* du 25 octobre, par forfanterie de bourreaux ou dans l'espoir d'effrayer enfin les populations, publiait un article où l'on pouvait lire le passage suivant :

« Le *Times* parle de vingt villages brûlés et de 150 paysans fusillés par voie de représailles d'illicites actes de guerre, et *nos lecteurs* se trou-

vent à portée de multiplier les exemples, notamment dans le département des Vosges où les troupes allemandes ont été forcées d'user de représailles à cause des hostilités de populations non enrégimentées. En signalant en outre les actes de fanatisme trop fréquents, tels qu'assassinats commis ou tentés sur des officiers ou soldats isolés, nous demanderons : Est-on fondé à appeler paisibles des populations du milieu desquelles partent de semblables hostilités ? »

Les autorités allemandes ont toujours absolument refusé de comprendre qu'il était moralement et matériellement impossible aux populations de s'opposer aux opérations des francs-tireurs et autres éclaireurs français. L'autorité française n'eût pas toujours laissé impunie une trahison. C'était placer les habitans dans l'alternative d'être fusillés par les ennemis ou par les amis, innocens ou traîtres, toujours victimes. Voilà pourtant ce que décrétèrent froidement, en se fondant sur je ne sais quelles coutumes ou quels précédens, intraitables dans leur cruel pédantisme, les agens du roi Guillaume. De là toutes les horreurs de cette guerre.

La rapacité allemande inventait aussi des délits imaginaires, de prétendus attentats pour lesquels elle consentait à transiger enfin moyennant une indemnité pécuniaire. Un jour un soldat bavarois prétendit qu'un coup de fusil avait été tiré sur lui dans un faubourg de Nancy; en effet, il avait une blessure au pied. Qui accuser? La ville tout naturellement, qui fut condamnée à une amende de 100,000 francs. Un autre jour, c'était une balle qu'un soldat prétendait avoir entendue siffler. Nouvelle enquête, à la suite de laquelle il fut déclaré qu'à la vérité il était impossible de savoir d'où le coup était parti, mais qu'*évidemment* l'auteur de l'attentat ne pouvait être qu'un Français : nouvelle amende de 2,000 francs. Une fois même un coup de pistolet partit par maladresse au milieu d'une rue; on eut beau montrer aux gendarmes un soldat allemand qui sournoisement gagnait le coin de la rue, au détour de laquelle il s'enfuit à toutes jambes, les gendarmes se bornèrent à émettre cet axiome : les militaires allemands ne portent pas de revolvers. En conséquence, une perquisition fut vigoureusement conduite dans les maisons voisines, perquisition qui n'amena la découverte d'aucune arme, mais à la suite de laquelle on eut à constater la disparition de quelques bijoux.

L'hostilité des populations pouvait se manifester aussi par des tentatives pour couper les lignes de télégraphe et pour faire dérailler les trains qui jetaient chaque jour sur le sol français des milliers d'invasisseurs. Le pauvre paysan essayait, au risque de la codre et de la fusillade, de réparer l'étrange incurie des généraux

de l'empire, qui dans leur retraite avaient livré intacts à l'ennemi tous les tunnels et presque tous les travaux d'art ; mais l'administration prussienne y avait mis bon ordre. Quand elle ne pouvait trouver les coupables, elle rendait les municipalités responsables des dégradations qui se produisaient sur leur territoire. Le 8 septembre, on lisait la note suivante dans le *Moniteur* prussien : « La ville de Nancy et la commune de Jarville ont été frappées chacune d'une amende de 1,000 francs à raison de *plusieurs jets de pierre* sur la voie ferrée. » Un fil télégraphique coupé le 12 septembre dans un faubourg de Nancy valut à la municipalité une amende de 500 francs ; elle fut levée sur les réclamations du maire, et parce que l'amende édictée par les règlements n'était que de 100 francs ; mais on avertit la ville qu'en cas de récidive ce ne serait plus ni 100 francs, ni 500, mais 1,000 francs pour chaque ligne télégraphique qui se trouverait coupée. Le gouverneur et le préfet modifiaient sans cesse leurs arrêtés et toujours dans le sens le plus rigoureux.

Plus tard, quand la France commença à se réorganiser, quand les éclaireurs français apparurent sur tous les points des Vosges, quand leurs émissaires se glissèrent jusqu'aux portes du palais même du gouverneur, les amendes et les menaces se trouvèrent insuffisantes. Après le paysan, les armées allemandes trouvèrent un ennemi autrement opiniâtre et vigilant : le franc-tireur. C'est alors que les autorités prussiennes imaginèrent un système d'atroce précaution. « Plusieurs *endommagemens* ayant eu lieu sur les chemins de fer, dit un arrêté du marquis de Villers, en date du 18 octobre, M. le commandant de la troisième armée allemande a donné l'ordre de faire accompagner les trains par des habitans connus et jouissant de la considération générale. On placera ces habitans *sur la locomotive*, de manière à faire comprendre que tout accident causé par l'hostilité des habitans frappera *en premier lieu* leurs nationaux. » Les notables de Nancy devaient accompagner jusqu'à Toul, ceux de Toul jusqu'à Commercy, ceux de Commercy jusqu'à Bar-le-Duc ; le service « d'accompagnement » fut organisé de la même manière dans la direction de Strasbourg, plus tard dans la direction d'Épinal. Les représentations furent inutiles ; mais beaucoup de maires refusèrent les listes de notables qu'exigeaient d'eux les autorités allemandes. Il faut aussi mentionner la délibération si fortement motivée du conseil municipal de Bar-le-Duc, qui protesta contre l'arrêté en se fondant : 1° sur l'assurance donnée par le roi de Prusse, au début des hostilités, qu'il ne faisait pas la guerre aux « citoyens » français ; 2° sur l'inutilité d'un pareil « accompagnement, » puisque chaque jour, dans toutes les directions, des car-

taines d'habitans, avec femmes et enfans, volontairement et en payant, prenaient place dans les wagons prussiens. Le roi Guillaume tenait sans doute à ce luxe de vexation. Tous les jours, un certain nombre de citoyens recevait l'ordre d'accompagner « par mesure de sûreté » tel ou tel train. « En cas de refus, la gendarmerie procéderait à la contrainte par corps. » Un président de la cour de Nancy refusa et fut amené sur la locomotive par quatre gendarmes. Des vieillards accomplirent ce meurtrier voyage par les âpres nuits d'hiver.

Les autorités allemandes ne se souciaient pas de voir les Lorrains, désespérant d'organiser la résistance dans leur propre pays, aller grossir les armées françaises alors en voie de formation. Dès leur entrée en Lorraine, une proclamation du roi Guillaume avait « aboli la conscription » dans toute l'étendue des territoires envahis, et menaçait de la détention en Allemagne tout fonctionnaire qui opérerait ou faciliterait le tirage au sort; cette proclamation devait acquérir force de loi dans tout département occupé par les armées allemandes *dès qu'elle aurait été affichée dans une seule des localités de ce département*. La jeunesse des villes et des campagnes resta quelque temps indécise. D'une part, pour accélérer le départ des conscrits et des engagés volontaires, « des gens stupides ou mal intentionnés répandaient le bruit absurde que les habitans valides seraient pris et enrôlés dans les armées allemandes. » D'autre part, il en coûtait d'abandonner la chaumière et les vieux parens sans défense à toute la brutalité de l'invasion. L'antique bravoure lorraine avait peine à se réveiller; mais bientôt les campagnes furent prises d'indignation à la vue des jeunes gens réquisitionnés à tout moment pour les convois, mal nourris et grossièrement traités, forcés de bivaquer par les froides nuits d'automne et d'hiver sur les places des grandes villes, frappés du plat et même du tranchant du sabre par une soldatesque qui, traitée chez elle en esclave, n'imaginait rien de déshonorant dans les coups qu'elle donnait comme dans ceux qu'elle recevait. L'occupation, dans ses débuts d'une rapidité foudroyante, avait semé la stupeur; en se prolongeant, elle sema la haine et la révolte : les jeunes gens n'aspirèrent plus qu'à revoir ces uhlands insolens au bout de leur chassepot de soldat ou de leur carabine de franc-tireur. Le canon de l'héroïque petite ville de Toul, pendant sept semaines entières, ne cessa de se faire entendre comme un tocsin patriotique.

Dans toute la partie occidentale des départemens de la Meurthe et des Vosges, de chaque localité tour à tour, suivant les variations du vent, le paysan, debout sur son sillon, entendait ces détonations lointaines qui éveillaient partout l'espérance, la colère, l'enthousiasme.

siasme. La révolution du 4 septembre, qui apparaissait comme une régénération de la France et comme une aurore de victoire, fit revivre quelques-uns des sentimens de 92. C'est alors qu'on vit, par tous les chemins, des bandes de campagnards en blouse bleue, avec leurs chapeaux des bons jours, portant au bout d'un bâton une paire de souliers de rechange et un petit paquet enveloppé dans un mouchoir à carreaux bleus, poussés en avant par le sentiment du devoir et le désir de la vengeance : il y avait quelque chose de sombre dans leurs pas cadencés et leurs chants républicains. Pareillement les rues à la mode et les belles places de Nancy se débarrassaient de cette jeunesse dorée à laquelle les petits-maitres traîneurs de sabre commençaient à devenir odieux. Quelques-uns restèrent : ce sont ceux-là qu'on a le plus remarqués. Il y avait plus de dévouement chez ces émigrans qu'on ne saurait l'imaginer. Rien dans le milieu où ils vivaient qui ressemblât à cette exaltation communicative, à cette fièvre patriotique qui, à Paris, rendait la bravoure facile. On ne pouvait puiser son courage qu'en soi-même ; on ne pouvait prendre conseil que de soi : pas d'administration nationale, ni de bureaux de renseignemens. On partait au hasard. Beaucoup trouvèrent, aux guichets des gares de chemin de fer ou au détour des grandes routes, des gendarmes en uniforme vert qui les ramenaient dans leurs foyers ou même en prison. S'ils arrivaient dans une ville non occupée, que de contre-temps bien propres à refroidir l'enthousiasme le plus exalté ! Les employés demandaient à ces malheureux, qui s'étaient enfuis de chez eux en se cachant presque autant de leurs maires que des Prussiens, des papiers en règle, extraits de naissance, certificats, feuilles de route. Les préfets les renvoyaient aux généraux, les généraux aux préfets. Ces conscrits qui se rendaient à leurs corps malgré la gendarmerie dérangent toutes les habitudes administratives. Les autorités allemandes s'émurent. Les préfets prussiens ordonnèrent à tous les maires de dresser la liste des individus soumis à la conscription, soit pour l'armée régulière, soit pour la garde mobile. Pour tout individu porté sur cette liste et dont l'absence ne serait pas justifiée, les parens et tuteurs, et, à leur défaut, la commune, seraient frappés d'une amende de 50 francs par jour. On ne se hâta que davantage de partir avant la confection des listes. C'est alors que le préfet de la Meurthe écrivit au maire de Nancy l'incroyable lettre que nous allons citer :

« Nancy, le 12 septembre 1870.

« Monsieur le maire,

« Je suis informé qu'un certain nombre de jeunes gens et de per-

sonnes valides se rendent de Nancy dans le sud de la France pour s'enrôler, et que la mairie leur a même délivré des saufs-conduits.

« Je me trouve dans la nécessité de vous prévenir que tous les habitants des territoires occupés par les armées allemandes qui s'enrôleraient, malgré la défense faite par nos proclamations, *ne seraient pas traités comme prisonniers de guerre, mais condamnés aux travaux forcés ou fusillés.*

« De plus, comme tous les noms ont dû être inscrits sur un registre, la mairie devient responsable des personnes qui partiraient pour s'enrôler et auxquelles elle aurait délivré des saufs-conduits.

« Je vous engage donc, monsieur le maire, *dans votre propre intérêt*, à ne pas favoriser de telles tentatives, et à ne pas accorder de saufs-conduits *aux personnes suspectes.*

« *Le préfet, comte RENARD.* »

Ce fut bien autre chose lorsque M. Gambetta se fut emparé de la conduite des affaires militaires. Les appels sous les drapeaux se succédaient; tantôt c'était la classe de 1870 et 1871, tantôt c'étaient les hommes valides de 21 à 40 ans. La Meurthe, surveillée de trop près, ne fournit aux bataillons mobilisés qu'un faible contingent; mais dans les Vosges presque tout le monde partit.

Le gouverneur-général de Lorraine et ses trois préfets prirent alors des mesures extrêmes. On imposa aux maires la confection de listes supplémentaires où devaient figurer tous les individus mâles de la commune jusqu'à l'âge de quarante ans. Il était défendu à toute personne de cette catégorie de s'absenter « pour quelque temps que ce fût » sans un certificat du maire, spécifiant l'endroit où elle se rendait, la cause et la durée de l'absence. A tout voyageur trouvé sans le certificat, une amende serait infligée qui pouvait s'élever à 100 francs; à toute personne qui s'enrôlerait, une amende qui pouvait s'élever jusqu'à CENT MILLE FRANCS ou entraîner la confiscation des biens « présents ou à échoir. » Les listes de recensement devaient être produites, les hommes compris sur ces listes devaient être présentés à toute réquisition de la gendarmerie et des patrouilles prussiennes. (Arrêté du gouverneur, 10 décembre.) Malgré ces mesures inquisitoriales, l'empereur d'Allemagne constatait avec douleur, dans un célèbre ordre du jour à son armée, que « les habitants de la France avaient déserté en masse leurs occupations pacifiques, dans lesquelles on n'avait pas voulu les troubler, pour courir aux armes. »

Le commissaire civil, en prenant possession de sa charge, avait déclaré que « les lois et coutumes seraient respectées, et que le cours de la justice ne serait point entravé. » Dans une circulaire

du 18 septembre, il faisait encore aux magistrats français la déclaration suivante : « Il n'y a rien de changé dans les termes usuels dont vous vous êtes servis auparavant. La justice peut être rendue *au nom de l'empereur*, mais je ne saurais souffrir qu'on se servît de la formule : *au nom du peuple français*, vu que le gouvernement de la république n'a pas été reconnu par les puissances alliées qui occupent le pays. » Je ne sais si les membres de la cour ci-devant impériale et des tribunaux de Lorraine avaient un désir bien vif de substituer la formule républicaine à la formule du gouvernement de décembre; mais ils ne pouvaient se faire à l'idée de rendre la justice française sous la « protection » des baïonnettes prussiennes et de soumettre leurs décisions au contre-seing de l'autorité allemande. Ni les menaces de suppression d'appointemens, ni les formules d'adhésion courtoisement mises à leur disposition par le commissaire civil, ni l'autorisation ultérieurement accordée de rendre la justice *au nom de la loi*, ne purent les décider à ne plus être en vacances. L'autorité allemande dut se résigner à laisser en souffrance la juridiction civile, excepté pour les contestations où des Allemands se trouvaient parties plaidantes. En revanche, elle s'empara de la justice correctionnelle et criminelle, et institua pour tout le gouvernement de Lorraine un tribunal dont les appels ne pouvaient être portés *qu'à la cour suprême de Berlin!*

Le plus connu des juges de ce tribunal était M. l'assesseur Puggé. Né à Bonn, élevé aux jésuites de Saint-Clément de Metz, il parlait français assez correctement, mais non sans accent, et, en sa qualité de juge instructeur, l'entendait mieux encore qu'il ne le parlait. D'une quarantaine d'années, légèrement replet, les cheveux d'un blond fade, le visage blême, il avait des yeux qui rarement regardaient en face, mais qui alors pénétraient comme de l'acier. Ce singulier juge, sanglé dans son uniforme bleu, armé d'un sabre de cavalerie, avait le langage flegmatique, mais tranchant et impérieux. Il ne laissait pas le prévenu s'égarer dans de longues explications; lui coupant brusquement, même brutalement la parole, il le ramenait à la question. Un jour des notables de Remiremont détenus en garantie d'une amende imposée à leur commune ont obtenu, bien malgré lui, la permission d'aller passer huit jours chez eux. Il leur fait prêter le serment de Régulus. Ils lui exposent alors qu'ils voudraient être relevés en prison par d'autres, qu'on a besoin d'eux là-bas, qu'ils sont les uns pères de famille, les autres chefs d'atelier, etc. — A la bonne heure! répond M. Puggé, comprenez donc que, si l'on vous retient ici, c'est parce que cela vous gêne. — Devant un tribunal où il faisait office de ministère public, il n'y avait pas beau jeu pour les avocats. Il les raillait avec la bru-

talité de la force dont il tirait son droit; il requérait toujours le maximum de la peine, et naturellement il obtenait gain de cause. D'un flegme imperturbable, il avait un rire en dedans véritablement sinistre. Il avait l'air de juger à la turque, mais c'était sur des dossiers admirablement préparés. Le temps qu'il ne passait pas dans son cabinet ou au tribunal, on le trouvait à la prison. C'est là qu'il interrogeait sommairement les prévenus et prononçait sur leur maintien dans la geôle ou leur élargissement.

Cet homme fut longtemps la terreur de nos campagnes. C'est lui qui se transporta à Vézelize, à la première nouvelle de la mésaventure de ses gendarmes. Il arriva dans la soirée avec une escorte imposante; il réunit sur la place les habitans consternés, leur ordonna de se tenir debout, la tête découverte, et leur reprocha en termes effrayans de violence leur prétendue complicité avec les francs-tireurs. La fureur le gagnant, il s'écria en tourmentant la poignée de son sabre avec un accent impossible à rendre : « Eh bien! c'est moi qui brûlerai!... c'est moi qui pillerai!... c'est moi qui exterminerai!... » Et la première exécution commença. A Fontenoy-sur-Moselle, il fit remettre le feu à plusieurs reprises et activa l'incendie par un emploi méthodique et judicieux du pétrole. Rien n'égalait à l'occasion le cynisme et la brutalité de son langage envers les vaincus. C'est lui qui disait à une dame respectable contre laquelle ses hôtes prussiens avaient porté plainte : « Vous résumez en vous toutes les méchancetés de cette odieuse race française. » C'est lui qui, recevant la visite d'un médecin de Longwyon, qui venait l'implorer pour ses compatriotes, répondait à ses prières : « C'est un pays de canailles, vous êtes tous pour les Français. » Ce bizarre représentant de la justice tudesque qualifiait assez bien son rôle et la situation : « Je ne suis que l'*outil* de mon gouverneur. »

A l'apparition des premières troupes allemandes en Lorraine, les journaux du pays, privés de nouvelles, se trouvèrent réduits à la moitié de leur format, et, se faisant de plus en plus petits, prirent le caractère d'une simple feuille volante. Ceux de Nancy ne publièrent que de rares et timides nouvelles, et désignaient les noms propres par les initiales. Tels qu'ils étaient, ils excitèrent pourtant les susceptibilités de l'administration allemande. Il fut d'abord question de censure, et les pauvres follicules s'y seraient soumises volontiers; mais le maire leur donna l'avertissement officieux qu'elles « excitaient une grande irritation chez les autorités prussiennes et pourraient attirer sur la ville des rigueurs déplorables. » Alors elles se résignèrent « à faire à leurs concitoyens le sacrifice de leur publication en attendant des jours meilleurs. Quand Metz capitula, le rédacteur du *Courrier de la Moselle* fut d'abord jeté en prison, sur

la demande, à ce qu'on prétend, du général Coffinières. On déclara ensuite aux journaux messins, également par l'intermédiaire du maire, que tout article « de nature à agiter la population » entraînerait la suppression du journal ou l'incarcération du rédacteur dans une forteresse. Les généraux de l'armée française étaient aussi inviolables que les autorités prussiennes. Quelques jours après, les journaux obtenaient, par l'établissement d'une censure prussienne, une situation un peu moins périlleuse; mais au mois de décembre nous les trouvons de nouveau privés de cette impérieuse et salutaire tutelle, réduits à voguer, à leurs risques et périls, entre les deux écueils de la suppression et de l'incarcération. Un journal osa pourtant au mois d'octobre se fonder à Nancy sous d'aussi redoutables auspices, *le Nouvelliste*; mais il ne tarda pas d'être victime d'une singulière fantaisie de M. Huguenin. Ce rédacteur-censeur, trop amoureux de sa prose, avait imaginé de contraindre l'unique feuille française de Nancy à reproduire en tête de ses colonnes, à titre de communiqué, les diatribes les plus vertes du *Moniteur* prussien contre M. Gambetta et le gouvernement de la « démence nationale. » A toutes les objections sur la tyrannie d'un pareil régime, les Allemands, toujours archéologues à contre-temps, n'avaient qu'une réponse : en 1809, Napoléon fit fusiller le libraire Palin de Leipzig. Pendant ce temps, M. de Bismarck reprochait à M. Gambetta de bâillonner « la voix infallible de la presse libre. » Encore les Lorrains étaient-ils plus heureux que les Normands à Évreux, où le général von Barby menaçait de bombarder la ville pour un article du *Progrès de l'Eure*.

Les docteurs en droit de la préfecture prussienne paraissaient avoir fait une étude particulière des lois répressives promulguées en France contre la presse et contre la librairie. Les imprimeurs furent avertis que « les prescriptions légales concernant la déclaration et le dépôt à la préfecture étaient toujours en vigueur. » Les précautions redoublèrent lorsque partout de petits imprimés, venus on ne sait d'où, répandirent dans les villes et les campagnes les circulaires d'une préfecture française clandestine, les injonctions de M. Gambetta aux mobilisés, les menaces contre les marchands de bois et les bûcherons qui abattraient les arbres vendus par la Prusse dans les forêts de l'état.

Les journaux de l'intérieur de la France étaient proscrits. On pouvait seulement s'abonner par l'intermédiaire de la poste allemande aux journaux étrangers; mais, quand les sympathies des neutres commencèrent à se manifester en faveur de la France, la presse étrangère elle-même fut interdite.

L'armistice et les élections durent constituer à la presse lorraine

une situation un peu plus tolérable; mais toute allusion hostile à l'Allemagne ou à ses fonctionnaires entraînait la saisie du journal et la confiscation d'un cautionnement de 1,000 francs; après deux avertissemens de ce genre, qui différaient de ceux de M. de Persigny en ce qu'ils n'étaient point gratuits, le journal était supprimé. On se montra assez tolérant pendant les huit jours de la période électorale; seulement ensuite tous les journaux furent trouvés coupables « de propos outrageans et provocateurs à l'adresse des armées ou des autorités allemandes, » et frappés en conséquence.

L'instruction publique fut un peu moins maltraitée que la presse. Il n'y eut aucun changement dans le programme des écoles primaires et dans la situation des instituteurs. Les collèges des villes furent respectés comme établissemens communaux, et n'eurent pas d'inspection à subir. Le lycée de Nancy voulut profiter des idées qui ont cours en Allemagne sur l'autonomie des établissemens d'instruction, et renonça provisoirement à son caractère d'école de l'état. Le recteur et les facultés ne pouvaient aussi facilement dépouiller ce caractère. Aussi le premier fut-il suspendu de ses fonctions par l'autorité allemande. Il répugnait aux professeurs de l'académie d'avoir à donner l'enseignement supérieur français devant un auditoire où pouvaient se mêler non-seulement des militaires ou des employés, mais des agens prussiens. Il n'y eut donc pas plus de rentrée en novembre pour les facultés que pour les tribunaux. Seulement les professeurs continuèrent à donner chez eux, dans des conférences privées, l'instruction nécessaire aux jeunes gens qui aspirent aux grades supérieurs de l'université, et, malgré les arrêtés contre les fonctionnaires français qui continuaient clandestinement leurs fonctions, ils ne furent pas inquiétés.

Le service des contributions pour le gouvernement général de Lorraine fut organisé par un décret du gouverneur, le 5 septembre 1870. On essayait de justifier la levée des contributions sur ce que « le rétablissement nécessaire de l'ordre légal et des administrations... demande beaucoup de moyens en argent, qui devront être fournis sans retard. » Le même argument servit à légitimer l'exploitation des forêts de l'état et l'exploitation, par les forestiers venus d'outre-Rhin, des coupes de bois « projetées par leurs confrères en France. »

On a vu comment les maires de commune et de canton remplacèrent les percepteurs et les receveurs particuliers. Quant à l'assiette de l'impôt, elle fut singulièrement simplifiée. On maintenait l'impôt direct; mais on remplaçait les contributions indirectes, le timbre et l'enregistrement par une prestation pécuniaire équivalant au produit de ces impôts pendant les années précédentes. Ea d'au-

tres termes, les impôts indirects étaient supprimés, l'impôt direct doublé ou triplé. Le commerce du tabac, du sel et des cartes à jouer cessa d'être monopolisé par l'état. La manufacture de tabac à Nancy, en vertu d'une convention passée avec le prince royal, devint établissement municipal. La ville s'engageait à fournir par jour d'abord 30,000, plus tard 90,000 cigares à l'armée allemande; elle pouvait livrer le reste à la consommation. Un point était resté obscur dans ce traité. La ville pourrait-elle s'attribuer le bénéfice de cette exploitation? Le conseil municipal, à ce qu'il semble, l'avait ainsi compris; il fut détrompé par l'administration des contributions, qui l'invita poliment à verser à la caisse du gouvernement une somme de 35,000 francs, montant présumé de ses bénéfices. On résista; le 11 septembre, M. le *steuer-rath* Fleischhauer, en grand uniforme vert, vint sommer les conseillers d'opérer le versement. Il avait pris la précaution d'amener avec lui un serrurier avec une collection de fausses clefs, pour crocheter la caisse municipale. Elle était vide; alors il déclara que les conseillers resteraient prisonniers dans la salle des délibérations jusqu'à ce qu'on se fût procuré la somme. Il ne se retira qu'après l'avoir reçue et soigneusement comptée.

Indépendamment de la première réquisition en argent s'élevant à 50,000 fr., d'amendes successives montant à près de 200,000 fr., de réquisitions en nature vraiment écrasantes, de logemens militaires perpétuels, du versement de ses profits sur le tabac, la contribution mensuelle de la seule ville de Nancy fut d'abord fixée à 91,000 francs; mais, à partir du 1^{er} janvier 1871, elle fut augmentée d'une capitation de 25 francs par habitant, et de plusieurs autres impositions, et arriva au chiffre de 327,000 francs par mois.

Une charge aussi lourde était celle des réquisitions en nature. Ce furent d'abord tous les chevaux de la ville que l'on dut amener, le 14 août, sur la grande place, pour que les officiers prussiens pussent faire leur choix. Le 17 août, à l'arrivée des Bavaois, il fallut recommencer cette exhibition; mais les Allemands du sud furent très dépités en s'apercevant que leurs frères du nord avaient pris le meilleur. Le 18 août, on requit la carte d'état-major de la France que possédait la bibliothèque, et l'on somma la ville de livrer tout ce que les marchands avaient de cartes de France ou de cartes de Lorraine, sous peine de 200,000 francs d'amende. Sans parler de l'immense quantité de pain, vin, viande, café, épiceries de toute sorte, que pouvaient consommer journellement une garnison de 6,000 hommes et 15,000 ou 20,000 hommes de troupes de passage, on eut à meubler les locaux des diverses administrations, à garnir d'objets de toilette les boudoirs des officiers, à

fournir à cette bureaucratie paperassière une quantité inappréciable de papier. Au palais du gouvernement, on ne se refusait rien : on réquisitionnait jusqu'à un verre en cristal, jusqu'à un valet de chambre, jusqu'à un tire-botte ! La ville eut à payer au mois de janvier, pour le compte de l'état-major, une note de 37,729 fr. 70 cent., que ces austères guerriers avaient consommés en moët de première qualité, perdreaux truffés et fine champagne. Les malheureux conseillers, en permanence à l'hôtel de ville, étaient littéralement accablés de bons de réquisitions, d'explications en jargon semi-tudesque, ponctuées quelquefois par des cliquetis de sabre. Ici, il fallait un corbillard pour une ambulance ; là, une calèche pour un officier amateur de promenade. Il fallait tantôt faire courir chez l'épicier et tantôt chez le pharmacien. La ville devait non-seulement approvisionner ses huit ou dix ambulances, mais encore celles de Pont-à-Mousson et du pays messin. Elle avait à fournir jusqu'à la table du prince Frédéric-Charles, en son quartier-général de Corny. Une réquisition du 30 septembre demande pour lui :

« Trois cuisseaux de veau, deux dos de veau, six poulardes, trois oies, cinq canards, trois dindes, un panier de choux-fleurs, des épinards, des petits pois (en septembre!), des haricots verts et blancs, deux pots de sardine, 10 kilogrammes de beurre, des fromages divers, un panier de concombres, huit melons, trente poires fondantes, vingt-cinq pêches, du raisin. »

Dans une autre, du 17 octobre, dominant au contraire le poivre, le gingembre, les clous de girofle, les noix muscades. Les réquisitions de vins de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux, « du vieux, du bien vieux, » abondaient aussi tantôt pour les tables d'état-major, tantôt pour les ambulances ; d'un seul coup, le 6 septembre, deux cents bouteilles *et demie* de champagne pour l'ambulance de Gorze. Un infirmier, à qui l'on faisait observer que vingt-cinq bouteilles pour vingt-cinq malades, c'était peut-être beaucoup, répondait avec une ingénuité bien propre à désarmer la critique : « Ach ! il y a aussi le *personnl.* »

Nancy payait surtout en objets de luxe et de gastronomie ; les campagnes étaient obligées de fournir le blé, l'avoine, le fourrage, les chevaux, les voitures et les voituriers : le tout, suivant la formule en usage, « payable par le vaincu. » Une amende considérable punissait même le simple retard. Lorsque les troupes allemandes, à la faveur de l'armistice, occupèrent au mois de février le canton de Lamarche dans les Vosges, que les francs-tireurs avaient jusqu'alors protégé, les officiers prussiens invoquèrent un article de

leur code militaire en vertu duquel tout canton dont une seule commune a reçu la visite des soldats allemands est considéré comme occupé tout entier. Par application de ce principe, les communes de ce canton furent sommées de payer les réquisitions *en retard*. Seulement, comme les troupes allemandes n'avaient plus besoin d'avoine, les contributions en nature furent converties en contribution pécuniaire, et le quintal de grain évalué pour la circonstance à trois fois sa valeur vénale; mais où parut surtout l'ingéniosité des officiers allemands, c'est à l'occasion des bois d'affûts trouvés à Toul dans les arsenaux de l'état. L'administration prussienne les mit en vente; mais, ne trouvant pas d'acheteurs, elle en imposa l'acquisition à la ville. Une fois achetés, elle les mit en réquisition!

Il est encore impossible d'évaluer le montant de toutes ces charges pour la Lorraine: le travail se fait, et les résultats de cette nouvelle enquête agricole seront sans doute officiellement publiés. Qu'il suffise de savoir que la ville de Nancy a contracté plusieurs emprunts, s'élevant ensemble à plus de 4 millions 1/2. Un autre désagrément qu'entraînait le séjour dans les pays occupés, c'est que les habitans se trouvaient responsables de tout ce qui se faisait d'hostile à l'Allemagne non-seulement dans la France entière, mais jusque dans la mer Baltique. Quand M. de Fontanes, historien allemand, fut arrêté comme espion et conduit à l'île d'Oléron, M. de Bismarck exigea du gouvernement français la mise en liberté de ce « savant inoffensif; » autrement un certain nombre de personnes d'égale condition seraient arrêtées comme otages dans les pays occupés et emmenées en Allemagne. Quand notre flotte cuirassée captura dans les parages du nord les navires marchands de l'Allemagne, les notables de la Lorraine et de la Champagne servirent d'otages pour les capitaines de vaisseau prisonniers, et le département de la Meurthe, en vertu d'un édit royal du 13 septembre, dut payer à lui seul 750,000 francs « comme indemnité pour les pertes éprouvées par les nationaux allemands en suite de leur expulsion du territoire français et de la capture des navires de commerce allemands par la flotte française. »

La réorganisation de l'administration proprement dite témoigne chez les fonctionnaires prussiens d'une activité remarquable. Tous les fonctionnaires français, ingénieurs, forestiers, percepteurs, contrôleurs, employés supérieurs des postes, des télégraphes, des chemins de fer, des travaux publics, avaient imité la magistrature, et refusé de reprendre leurs fonctions. A plusieurs reprises, le marquis de Villers leur envoya des formules d'adhésion tout imprimées; il leur déclara qu'il ne leur demandait « ni serment politique, ni renoncement à leurs sentimens nationaux, et qu'il se contenterait

de l'assurance de ne pas être hostiles dans l'exercice de leurs fonctions à l'autorité qu'il représentait ; » il les adjura de « l'aider à faire le bien. » Ils refusèrent même de donner des renseignemens, et réussirent pour la plupart à cacher leurs archives. L'autorité allemande, « péniblement émue de ce patriotisme mal entendu, » rejeta sur eux la responsabilité de l'interruption dans les services. Elle sévit contre ceux qui continuaient clandestinement leurs fonctions, et le 30 janvier fit condamner de ce chef MM. Hue et Chavannes, à la réquisition de M. Puggé, à 800 francs d'amende. Sur-tout elle se mit à l'œuvre avec un zèle étonnant. A peine arrivés à la gare de Nancy, les Allemands s'occupèrent d'explorer la voie à l'aide d'une mauvaise machine, oubliée par la compagnie de l'Est dans une gare secondaire. Le 21 août, neuf jours après l'entrée des quatre uhlands légendaires, la voie était complètement réparée, et un grand train, rempli de vivres, de munitions et de porte-brasards, arrivait d'Allemagne et entrait triomphalement à Nancy au milieu de la stupéfaction générale. Les lignes télégraphiques furent partout rétablies, et le général Chauvin fut placé à la tête de ce service. Le 8 septembre, le roi de Prusse ayant daigné ordonner que le service des postes fût repris dans les départemens français occupés, les habitans étaient autorisés à confier à la poste allemande des lettres ordinaires et chargées, des journaux, des imprimés, jusqu'à des échantillons de marchandises. Le prix du port était inférieur de 50 pour 100 au prix réglementaire français; bientôt des estafettes et des hommes à pied permirent le rétablissement des communications avec les moindres villages de Lorraine.

On ne saurait compter la quantité de réglemens et de circulaires émanés du commissaire civil et de ses préfets sur les précautions, à prendre contre le typhus des bêtes à cornes, sur l'assistance des enfans pauvres, l'administration des asiles d'aliénés, la bonne tenue des registres de l'état civil, l'exploitation des canaux et des salines, le paiement régulier du traitement des instituteurs et institutrices, la vente des substances vénéneuses, etc. L'administration porta la sollicitude jusqu'à envoyer aux maires des modèles imprimés de bordereaux et l'adresse de l'imprimeur chargé d'éditer les registres de l'état civil. Les agens d'une puissance qui depuis Sedan ne nous faisait la guerre que pour la proie et le butin poussaient le culte de la morale privée jusqu'à insérer dans leur *Moniteur* les noms des personnes qui, ayant trouvé un porte-monnaie, l'avaient restitué à son propriétaire ou déposé à la préfecture!

III.

Vers la fin de décembre, les esprits s'étaient aigris de part et d'autre. Le spectacle quotidien qu'offraient ces malheureux trains de prisonniers envenimait les haines. La police allemande apprenait qu'il y avait à Nancy des émissaires garibaldiens. Les arrestations se multipliaient. Un gendarme prussien alla un jour requérir un sergent de ville pour réprimer un tapage nocturne : à peine étaient-ils sortis, le premier arrêtait le second. Le préfet entraînait en personne dans les cafés pour surveiller l'arrestation des suspects. En janvier, il fut défendu aux habitans de paraître dans la rue après dix heures du soir. L'approche de Bourbaki exaspérait les colères et les frayeurs des Allemands. Enfin le dimanche 22 janvier, il se passa à 17 kilomètres de Nancy un drame qu'on pourrait trouver épouvantable, si cette guerre ne l'avait pas rendu presque banal. Environ 400 hommes de l'armée de Langres, en képis et capotes brunes, après avoir marché plusieurs heures dans les bois, étaient arrivés vers cinq heures du matin, par une sombre nuit d'hiver, au village et à la station de Fontenoy, situés près du pont du chemin de fer sur la Moselle. La sentinelle qui gardait le pont fut tuée, celle qui gardait la gare renversée d'un coup de crosse; mais les coups de fusil firent manquer la surprise et réveillèrent les soldats du 57^e de ligne prussien, qui se trouvaient cantonnés soit dans les maisons du village, soit dans la gare. On fit seulement prisonniers à la gare le sous-officier du poste, blotti derrière une porte, et un caporal caché sous une table; sept autres soldats furent arrêtés dans le village; les quarante et un autres s'échappèrent. Pendant qu'une partie des Français occupaient le pont et déblayaient les chambres de mine, le reste se répandit dans le village. Ils se montrèrent fort réservés, très sobres, donnèrent des soins tout fraternels à leur prisonnier blessé, évitèrent d'entrer chez les paysans pour ne pas les compromettre. A sept heures, une double détonation retentit : deux arches du pont de Fontenoy venaient de sauter; la grande ligne de l'Est était coupée. Les Français, dans leur confiance naïve, crièrent en élevant leurs képis : Paris est sauvé ! Vive la France. Des femmes et des enfans du village crièrent : Vive Garibaldi ! A peine les auteurs de ce hardi coup de main avaient-ils disparu dans les profondeurs de la forêt de Haye que les Allemands arrivèrent sur le quai du chemin de fer. Un train qui venait de Nancy, prévenu à temps, s'arrêta. Les soldats se répandirent aussitôt par les rues du village, tirant des coups de fusil, brandissant les sabres, frappant et terrassant tout ce qu'ils rencontraient. Comme ils tremblaient de

peur et de colère au seul nom de francs-tireurs, ils furent sans pitié pour ceux qu'ils regardaient comme leurs complices. L'autorité allemande, pour faire oublier d'atroces cruautés, a essayé de répandre le bruit qu'un soldat allemand avait eu le nez et les oreilles coupés. Elle a menti. En tout, dans cette affaire, il n'y eut qu'un mort, un blessé, neuf prisonniers, que les soldats français, avec cette générosité qui sera toujours inintelligible pour les maîtres de la Prusse, renvoyèrent le lendemain, sains et saufs, au commandant de Toul. Les Allemands furent cruels dans ce malheureux Fontenoy; ils accablèrent les habitans de coups de crosse et de coups de sabre; la femme du maire fut battue, traînée par les cheveux; une jeune fille de dix-huit ans reçut, à ce que nous raconte un témoin, « autant de coups qu'elle en pouvait porter, » d'autres s'enfuirent au milieu des balles.

— A huit heures apparaissait à Toul un détachement d'infanterie avec les ordres du commandant. Tous les habitans qu'on put saisir, hommes ou femmes, furent brutalement ramassés en un troupeau. Un pauvre vieillard de quatre-vingts ans, courbé en deux, voulut s'approcher de sa famille qu'on emmenait : un coup de fusil l'étendit mortellement blessé. Le maire, le chef de gare, le curé de Gondreville, qui était accouru pour s'interposer, furent arrêtés. Puis de nouvelles troupes, uhlands et Bavaois, arrivèrent de Nancy, et commencèrent à brûler : le premier jour toutes les auberges, la maison d'école, celle du maire, y passèrent. On enduisait les paillasses de pétrole; *on rejetait à coups de baïonnette les habitans dans leurs maisons enflammées!* Ils ne durent la vie qu'à l'existence de portes de derrière. Une vieille femme paralytique fut brûlée dans son lit. L'exécution devint bientôt une orgie. Les soldats étaient venus de Nancy avec leurs gourdes pleines d'eau-de-vie; c'est toujours ainsi que s'y prend le despotisme pour obtenir des crimes. D'ailleurs les habitans, effarés, avaient cru humaniser leurs exécuteurs en leur versant à boire. Plusieurs prisonniers furent maltraités à tel point, qu'ils expirèrent à l'hôpital de Nancy.

Le lendemain, le surlendemain, l'incendie recommença; le village fut brûlé à petit feu sous les yeux des habitans. Après les ordres du commandant de Toul vinrent ceux du gouverneur de Nancy, et comme celui-ci hésitait à consommer la ruine de ces pauvres maisons, Versailles donna l'ordre de tout brûler. De cinquante-cinq maisons, cinq seulement, outre l'église, furent épargnées. Encore des officiers prussiens, amateurs de photographie, étant venus de Toul et ayant disposé leur objectif sur le théâtre de ce glorieux exploit, s'aperçurent que précisément l'une des maisons situées au premier plan était debout. Cela faisait mal dans le paysage, on

éventra la maison, on creva le toit, on fit crouler les cheminées.

Les prisonniers, traînés à moitié morts jusqu'à Nancy, tombés entre les mains de M. Puggé, restèrent les uns huit, les autres vingt-cinq jours en prison. Les femmes, odieusement battues par ces guerriers chevaleresques, avaient été relâchées presque aussitôt. Les gamins aussi avaient été fort maltraités : les soldats ne leur pardonnaient pas d'avoir crié vive Garibaldi ! Un jeune homme qui accompagnait les Français s'attarda et fut pris. A dix pas, les Prussiens tirèrent et lui cassèrent une jambe, puis l'autre. Jeté sur une charrette, amené à une ambulance, il fut lancé, presque à coups de poing, sur un lit, et la double amputation fut faite aussitôt. Le chirurgien taillait et le juge questionnait. Les sœurs de charité et les blessés se cachaient le visage. Cela n'empêchera pas les autorités prussiennes de nous accuser de violations de la convention internationale. Ce malheureux s'appelait Contat.

L'administration allemande se glorifia de ce crime et proposa Fontenoy en exemple terrible à toute la Lorraine. C'est ainsi que fut traité Fontenoy-sur-Moselle. Même dans les principes si arbitraires du militarisme prussien, il n'y avait pas à ce traitement barbare l'ombre d'un prétexte. Les paysans ignoraient le projet de destruction du pont; ils n'avaient ni appelé ni reçu les soldats français dans leurs maisons, et ne les avaient point aidés dans leur opération. Les prisonniers et les blessés prussiens, leurs hôtes si incommodes pendant si longtemps, avaient été bien traités. Enfin les soldats n'étaient pas des partisans, et agissaient dans toute la plénitude des droits de la guerre. Ce qu'il faut qu'on sache, c'est que ce fut l'ordre formel du roi Guillaume, du chancelier Bismarck, du stratéliste de Moltke, qui livra l'innocent village à l'incendie; il faut qu'on sache que le premier décret que Guillaume ait signé comme empereur d'Allemagne, c'est la ruine de cent cinquante familles et une contribution de 10 millions frappée à titre d'amende sur les trois départemens de la Lorraine. Nous avons vu les ruines de Fontenoy trois mois après cette exécution. Rien n'avait été relevé; toutes ces maisons ne présentaient plus que murailles noircies, monceaux de briques et de plâtras. Sur ces ruines, des pêchers en espaliers, aux rameaux rous-sis, s'obstinaient à verdier, à pousser des bourgeons, à promettre des fruits, à parler de printemps au milieu de cette désolation. Les habitans étaient revenus; ils logeaient dans les caves, dans les chambres à four à demi écroulées, parmi ces pans de murs sans appui qu'un coup de vent pouvait jeter sur eux.

Il y a plus de deux cents ans que l'Allemagne conserve les ruines d'Heidelberg, bien que le feu du ciel ait plus fait pour la destruction

du château que les boulets français, bien que la curiosité émue de nos touristes ait couvert ces vieux murs de pièces d'or. L'Allemagne y retrempe ses haines. Les Badois de Werder, lorsqu'ils brûlaient les villages franc-comtois, disaient que c'était pour venger Heidelberg : ces paysans croient que c'est arrivé hier. Et nous aussi, nous conserverons les ruines de Fontenoy ; elles valent bien celles d'un château princier, et témoignent d'un crime plus odieux. A Nancy, on fouilla de fond en comble la maison de M. l'ingénieur Varroy, aujourd'hui député de la Meurthe, alors attaché à l'armée de l'est, et que l'on soupçonnait d'avoir dirigé cette expédition. Restait à rétablir le pont. Le lendemain de l'explosion, on requit, dans les espèces d'ateliers nationaux que la ville avait établis pour fournir de l'ouvrage aux travailleurs, environ cinq cents ouvriers. Ils refusèrent de monter en wagon, et s'en revinrent chez eux en poussant des cris séditieux. Le préfet prussien fit alors paraître un arrêté en vertu duquel tous les chantiers de la ville, toutes les manufactures particulières, tous les ateliers employant plus de dix ouvriers, étaient fermés jusqu'à ce que les cinq cents réfractaires se fussent soumis. Tout chef d'industrie qui persisterait à faire travailler serait frappé d'une amende de 10,000 à 50,000 francs par jour. La bourgeoisie était décidée à soutenir de son argent la patriotique résistance des ouvriers, lorsque le préfet, exaspéré, donna l'ordre d'afficher :

« M. le préfet de la Meurthe vient de faire au maire de Nancy l'injonction suivante :

« Si demain, mardi 24 janvier, à midi, cinq cents ouvriers des chantiers de la ville ne se trouvent pas à la gare, les surveillans d'abord, un certain nombre d'ouvriers ensuite, seront fusillés sur place.

« Nancy, le 23 janvier, quatre heures du soir. »

En même temps, il déclarait avoir reçu de M. de Moltke l'ordre de réprimer toute manifestation par les armes, et l'avis qu'il pouvait compter sur 10,000 hommes de renfort. Les ouvriers n'en opposèrent pas moins aux « injonctions » féroces de l'autorité prussienne une invincible force de résistance ; plus de la moitié manquèrent à l'appel. Le préfet s'en vengea sur les bourgeois. Le 27 janvier, comme les bras manquaient à Fontenoy, des soldats et des gendarmes cernèrent la place la plus fréquentée de Nancy, enlevèrent pêle-mêle ouvriers et bourgeois, juges et avocats, sous les yeux du préfet de la Meurthe, qui, en un coin de la place, surveillait l'opération ; puis on pénétra dans les magasins et les cafés du voisinage, et l'on emmena au hasard les consommateurs, les

garçons, les commis, pour faire travailler au pont de Fontenoy. Enfin l'armistice fut signé et la période électorale fut ouverte. Les journaux reparurent avec une liberté relative; il y eut des réunions publiques. L'autorité prussienne intervint pourtant une fois, *menaçante*, à propos des décrets d'exclusion de M. Gambetta.

L'armistice n'avait pas mis fin aux vexations. J'ai vu à Épinal, le 6 mars, un vieux paysan, notable de sa commune, que l'on obligeait à descendre du wagon et à monter sur la locomotive. A Nancy, le commandant des étapes, colonel Schartow, afficha le même jour un ordre à tout soldat français en uniforme de saluer les officiers et employés supérieurs allemands, à tout officier français de saluer l'officier ou l'employé allemand du grade supérieur. Les officiers prussiens étaient invités à veiller avec la dernière sévérité à l'exécution de cet ordre « en faisant arrêter immédiatement les contrevenans et en les amenant au poste le plus rapproché. » C'était donner carrière à l'insolence brutale trop ordinaire chez les officiers. Beaucoup de nos pauvres soldats revenaient de captivité ou rentraient en congé, ou sortaient à peine guéris des ambulances. Arrivant en ville, ils ignoraient l'ordre. Plusieurs furent brutalement empoignés, d'autres *souffletés*; on vit battre et traîner au poste de pauvres soldats estropiés. L'un d'eux s'excusait de n'avoir pas salué, il avait perdu le bras à Gravelotte. Puis c'étaient des prisonniers que l'on tenait renfermés, on ne sait pourquoi, dans la caserne de la ville, nourris comme les Prussiens savent nourrir leurs prisonniers, détenus au milieu d'une ville française, sans communications avec leurs compatriotes et leurs parens. Le passage de l'empereur-roi à Nancy, au milieu des guirlandes de feuillage et des inscriptions triomphales élevées par ses soldats, amena le gouverneur à menacer de l'amende et de la prison tout négociant qui ce jour-là fermerait boutique.

Une autre affaire plus sérieuse qui traîna jusqu'à la conclusion définitive de la paix, c'est celle des contributions de Nancy. On avait cru, par suite de l'armistice, que la capitation de 25 francs serait supprimée, et que la contribution mensuelle serait réduite de 327,000 francs à l'ancien chiffre de 91,000. C'est la doctrine que M. le maire de Nancy exposa à M. le préfet de la Meurthe, en s'appuyant sur des textes de jurisconsultes allemands. Le préfet, tout en félicitant son subordonné français de ses connaissances en jurisprudence germanique, persista à maintenir le *statu quo*, et l'on en référa à M. de Bismarck. La réponse de ce dernier mérite d'être citée tout entière. Elle pose les bases d'un droit international nouveau, que l'empire allemand se croit peut-être appelé à faire prévaloir en Europe.

« Versailles, 7 février 1871.

« Monsieur le préfet,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 4 février que l'armistice n'a renoncé en aucune façon aux impôts et contributions qui sont dus, et que l'exécution de nos ordres du 21 janvier ne se trouve modifiée en aucune façon.

« La seule modification pendant l'armistice est que l'exécution des mesures concernant l'incendie et la fusillade *peut* être précédée par l'envoi d'une garnison considérable, lorsqu'il y aura des troupes disponibles, ou par l'arrestation du maire et des notables.

« L'interprétation de l'armistice est tellement simple et hors de doute qu'il n'est pas nécessaire de s'entendre à ce sujet avec M. Jules Favre.

« Comte de BISMARCK. »

Il fut donc bien établi que la ville aurait à payer le 6 mars les 326,807 francs du mois de février et 21,287 francs pour les six premiers jours du mois de mars. On ne paya pas. Alors, malgré la signature des préliminaires de paix, le 26 février une exécution militaire fut ordonnée, et chez les plus riches habitans, notamment chez les banquiers, des garnisons de quinze à vingt hommes furent établies. Le conseil municipal céda : il promit de verser la somme exigée, mais demanda un délai jusqu'au 15 mars, et s'occupa d'organiser un emprunt. Sur ces entrefaites, fut signée le 12 mars la convention de Rouen entre M. Pouyer-Quertier et M. Nostiz Wallwitz : l'article 8 portait, comme l'on sait, que les contributions arriérées ne seraient plus exigées des municipalités, mais que le gouvernement français en tiendrait compte au gouvernement prussien. Le conseil municipal de Nancy se fonda naturellement sur cet article 8 pour ne pas opérer le versement. On s'attira du gouverneur-général une lettre où l'ingéniosité des jurisconsultes de caserne s'était donné pleine carrière. Il prétendait que les conseillers municipaux, s'étant engagés à verser 347,000 francs le 15 mars, avaient changé le caractère de cette dette, qu'il ne s'agissait plus d'une contribution imposée à la ville, mais d'une *obligation personnelle* contractée par les conseillers en tant qu'individus, que cet engagement pris sur l'honneur devait être acquitté en tout état de cause. M. de Bonnin se laissait aller à écrire ces grossières insultes : « Ici encore se reproduit un fait si souvent constaté par nous chez vos compatriotes, à savoir : que, malgré la *parole d'honneur engagée*, parole sacrée pour toutes les nations et non sujette à équivoque, on est exposé à des déceptions. Je rappelle donc à vous, M. le maire, et au conseil municipal, la parole donnée, que d'autres

éventualités ne peuvent avoir dégagée, et qui subsiste malgré la convention indiquée ci-dessus, et j'espère que, pour le 19 mars à 11 heures du matin, les sommes dues seront payées;... sinon l'exécution recommencera contre *les débiteurs personnels* et de la façon la plus rigoureuse : il est évident que cette mesure entraînera des arrestations. »

En même temps, il menaçait la ville de faire valoir contre elle une créance de 900,000 francs, montant d'on ne sait quelles réquisitions en nature qui n'auraient pas été payées. Les mêmes faits se reproduisaient partout, jusque dans les plus petits bourgs et villages de la Lorraine. Enfin la fameuse convention de Rouen, annulée d'abord par M. de Fabrice, remise ensuite en vigueur, transporta au gouvernement français la dette que la ville de Nancy avait encore trouvé moyen de ne pas acquitter.

Le 28 mars, M. le gouverneur-général de Lorraine et M. le commissaire civil se démisrent de leurs fonctions. Les pouvoirs militaires passaient au général d'infanterie von Zastrow; les préfets prussiens restaient en fonctions en attendant les préfets français que le gouvernement de Versailles ne se pressait pas de nommer; enfin à la même date paraissait le soixante-deuxième et dernier numéro du fameux *Moniteur* prussien. En annonçant la conclusion des préliminaires, le rédacteur de la triste feuille de Nancy, pris d'un étrange accès de tendresse, convie les deux peuples de France et d'Allemagne à se donner la main!

ALFRED RAMBAUD.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1871.

Un des caractères les plus tristes, les plus extraordinaires de cette violente tentative qui a précipité tout à coup Paris et la France dans la plus formidable crise, c'est qu'elle est absolument sans raison et sans issue. C'est une de ces bourrasques qui déconcertent toutes les combinaisons et déjouent tous les calculs, quelque chose comme un mauvais rêve au sortir de cet autre mauvais rêve de l'invasion. Elle dure depuis plus d'un mois déjà, cette funeste guerre civile que les prédictions sinistres de nos ennemis nous ont annoncée si souvent, et sur laquelle ils comptaient, que la plus simple inspiration de patriotisme aurait dû conjurer, et qui a éclaté justement lorsque notre malheureux pays avait le plus besoin de paix, d'ordre et d'union entre tous les enfans d'une même patrie. Depuis un mois et plus, la rupture est accomplie; Paris est de nouveau séparé du monde, il s'est séquestré de ses propres mains, ou du moins il s'est laissé séquestrer par une révolution de surprise. La commune est à Paris, la France est à Versailles; sur tous les points autour de la grande ville les hostilités sont ouvertes, la canonnade retentit comme aux plus sombres jours du siège, le sang coule, et l'ennemi nous regarde! Il y a six semaines que cela dure. Certes l'insurrection du 18 mars a eu le temps de s'affirmer, de se manifester dans tout son éclat, de dire tout au moins pourquoi elle est venue au monde; elle n'a point été gênée par les résistances qu'elle a rencontrées dans ce grand et malheureux Paris, où elle règne en souveraine sur toute une population brisée par tant d'épreuves, et cependant on ne sait pas même encore aujourd'hui ce qu'elle a voulu, pourquoi elle s'est accomplie, au nom de quelles idées elle a cherché à entraîner la France dans la plus effroyable aventure. Ce qu'on sait parfaitement, c'est que, renfermée dans Paris, la commune, issue de ce coup de main du 18 mars, règne et gouverne de gré ou de force, tranchant à sa manière la ques-

tion des loyers, déposés les notaires et les officiers publics pour en faire des employés, multipliant les perquisitions et les arrestations, prenant des otages, poussant au combat ceux-là mêmes qui ne demanderaient pas mieux que de rester chez eux, établissant un jury d'accusation, ou en d'autres termes un tribunal révolutionnaire pour juger les suspects; mais enfin, au milieu de toutes ces belles choses, qui ne sont que la triste parodie d'un autre temps, où est l'idée nouvelle et particulière au mouvement du 18 mars?

Les hommes de l'Hôtel de Ville ont eu beau se cotiser et mettre en commun leur éloquence pour adresser récemment un manifeste au peuple français, nous ne sommes pas plus avancés que nous ne l'étions avant qu'ils eussent rédigé leur programme. Nous apprenons, il est vrai, que c'est la fin du vieux monde, que la révolution communale « inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique, » qu'elle est « la garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail, » qu'elle doit « universaliser le pouvoir et la propriété. » La commune garantit-elle la liberté de conscience en emprisonnant l'archevêque de Paris, les prêtres, les ministres protestans? garantit-elle la liberté individuelle en arrêtant ceux qui ne voudraient pas aller combattre sous le drapeau rouge? garantit-elle surtout la liberté du travail en supprimant le travail? Quant à universaliser la propriété, on s'est trompé de mot évidemment : on a voulu dire qu'on allait universaliser la misère. Et c'est pour tout cela que « l'initiative populaire » s'est manifestée le 18 mars, qu'on a conquis l'autonomie communale de Paris, « qui n'a pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes » de France! C'est aussi pour consolider la république qu'on a eu recours au moyen le plus efficace, le plus infaillible de la tuer!

Assurément, depuis que notre malheureux pays marche à tâtons sur un sol ébranlé par toutes les tempêtes, il y a eu des révolutions qu'on aurait pu se dispenser de faire, qui étaient des emportemens irréfléchis, qui n'ont pas toujours répondu aux intentions de ceux qui les faisaient; mais du moins ces révolutions avaient quelque raison d'être et de nobles mots d'ordre. Elles naissaient d'une révolte patriotique, d'une résistance légale, d'une impatience de progrès et de sentiment libéral; elles étaient représentées par des hommes qui étaient une garantie vivante et éclatante pour la nation. Après six grandes semaines, rien ne s'est dégagé, rien n'apparaît à travers la fumée de ce combat impie. Et comme elle était sans raison, elle était aussi sans issue possible, cette révolution du 18 mars; elle ne pouvait aboutir à rien. Bien des causes morales, politiques, sociales, devaient l'empêcher de réussir; mais il y avait surtout la plus triste, la plus décisive, la plus inexorable des raisons, c'est que l'ennemi est là à nos portes, et qu'il ne souffrirait certainement

pas le triomphe de cette insurrection cosmopolite, où tout est représenté aujourd'hui, excepté Paris, le vrai Paris et la France. Sans doute on a fait ce qu'on a pu pour fléchir les Prussiens, et les hommes de l'Hôtel de Ville n'ont même pas été dénués d'une certaine diplomatie. Dès le premier jour, ils n'ont pas manqué, eux les partisans de la guerre à outrance, de sanctionner au plus vite les préliminaires de paix. Lorsque les Prussiens leur ont signifié de ne point armer Vincennes, ou leur ont adressé toute autre sommation, ils ne se le sont pas fait dire deux fois. Ces jours derniers encore, on se faisait un devoir d'exonérer les Alsaciens et les Lorrains présents à Paris de tout service militaire dans la garde nationale, en ajoutant que le bon sens populaire comprendrait les motifs de cette mesure sans qu'on y insistât. Assurément le bon sens populaire comprend : il comprend qu'il faut ménager la Prusse, si l'on ne veut être pris de tous côtés, qu'on met la fierté nationale à de dures épreuves. C'est une nécessité de situation dans laquelle on a placé Paris, c'est possible ; c'est pourtant une étrange illusion de se figurer que tous les ménagemens diplomatiques ont pu exercer une influence quelconque sur les déterminations de la Prusse. Si les Prussiens ne sont pas intervenus jusqu'ici, c'est qu'on fait suffisamment leurs affaires sans qu'ils s'en mêlent. Ils sont restés impassibles parce que cette lutte prolongée était pour eux une garantie de plus de l'affaiblissement de la France, et parce que dans tous les cas ils étaient bien sûrs d'avoir le dernier mot dans cet horrible duel. Le jour où la commune aurait paru devenir plus menaçante, elle n'aurait pas tardé à être écrasée sous le talon allemand ; elle serait allée se briser contre le dernier, l'insurmontable obstacle, l'ennemi extérieur, dont la seule présence aurait dû désarmer toute sédition, de sorte que, même victorieuse pour un instant dans sa lutte avec Versailles, cette triste insurrection ne pouvait réussir ; elle était fatalement condamnée d'avance à périr, fût-ce de la main de l'étranger.

C'est donc pour une entreprise sans raison et sans issue possible qu'on n'a pas craint d'allumer la guerre civile, qu'on a précipité la France dans la crise la plus gigantesque, la plus périlleuse, et Paris lui-même dans un abîme de misères dont la population tout entière porte aujourd'hui la peine. Malheureusement, si cette insurrection n'avait aucun motif de nature, si elle n'est que le triste fruit de circonstances exceptionnelles, uniques, qui lui ont donné dans un moment de surprise la force dont elle se sert pour prolonger cette affreuse lutte, elle n'a pas moins produit déjà d'incalculables conséquences, elle n'a pas moins créé une situation désastreuse où tout se trouve remis en doute, tout, même ce qui reste de puissance et de crédit à la France, même l'unité nationale. Nous n'avons pas la moindre envie de descendre jusqu'aux détails de cette étrange expérience dont Paris est tout à la fois

le théâtre et la victime. Ce qui est certain, c'est qu'il y a une situation fatale qui se déroule sous nos yeux, qui s'aggrave chaque jour.

Le premier coup de l'insurrection, c'est la France qui l'a reçu en pleine poitrine. Le premier résultat de ces lamentables événements, c'est la difficulté de faire face à l'immensité des charges qui pèsent sur nous, c'est l'impossibilité d'une délivrance aussi prochaine qu'on l'espérait. On n'a pas voulu se souvenir que l'ennemi était là, l'ennemi ne nous laissera pas l'oublier, au besoin même il nous le rappellera avec une ironie de victorieux qui n'est pas de trop bon goût, et qui n'est même pas toujours juste. Cela est vrai, on aurait voulu sans nul doute commencer à s'acquitter. Il a même été question un instant du paiement du premier demi-milliard de la lourde indemnité qui est la rançon de nos désastres. Par le fait, les 500 millions n'ont pas été payés, et il se peut qu'il y ait eu quelque malentendu dans l'acquittement des frais d'occupation des mois de mars et d'avril; c'est ce qui expliquerait certaines paroles de M. de Bismarck.

On a fait ce qu'on a pu, et il ne faut pas s'étonner qu'on n'ait pas pu tout ce qu'on voulait. Pour porter sans fléchir l'accablant fardeau qui lui a été imposé, la France avait évidemment besoin de toutes ses forces, de toutes ses ressources, et si elle était restée calme, unie, si elle n'eût pas été paralysée subitement au lendemain de la paix, nul doute qu'elle n'eût été en mesure de tenir les engagements qu'on lui rappelait ces jours-ci du haut de la tribune du parlement de Berlin. Déjà les capitaux étrangers s'offraient à elle avec une confiance empressée, le pays lui-même sentait l'importance de se racheter le plus promptement possible, et se montrait prêt à tous les sacrifices. On touchait presque le but, et on ne désespérait pas, à ce qu'il paraît, d'obtenir dans un délai assez court un allègement sensible, peut-être la fin de l'occupation, moyennant le paiement d'une partie considérable de l'indemnité. L'insurrection de Paris est venue ruiner ces espérances et ces combinaisons. Est-ce qu'un pays dans la situation où l'on a mis la France a du crédit? Est-ce qu'on lui prête 2 ou 3 milliards, ou 1 milliard, ou même 500 millions? Or ici malheureusement tout s'enchaîne, tout retarde dans le paiement de l'indemnité, c'est l'invasion dans nos foyers, c'est l'ennemi continuant à camper dans nos provinces, et les accablant peut-être de réquisitions nouvelles, c'est en un mot l'occupation prolongée. Et qu'on songe bien que chaque jour d'occupation nous coûte plus de 1 million. Voilà ce que la victoire éphémère de la commune de Paris a fait pour nos infortunées provinces envahies. Elle vaut à ces provinces un surcroît de misères, au pays tout entier un surcroît de charges. La France s'en tirera encore une fois, nous gardons cette confiance, elle retrouvera sa puissance et son crédit; pour le moment, elle est atteinte dans sa vitalité, dans cette énergie qui était prête à renaître sous l'influence de la

paix. Sans parler des souffrances morales, qui pourrait calculer ce que ces six semaines qui viennent de s'écouler coûtent à notre pays de richesse et de ressources perdues?

Et qu'on remarque que quelques-uns de ces résultats sont déjà en partie tristement acquis, en partie irréparables, que cette immense déperdition de forces s'accroît d'heure en heure. Que serait-ce donc si cette situation pouvait se prolonger, si cette domination établie à Paris sous le nom de commune pouvait se propager et avoir une apparence de durée? Ce serait la ruine morale, politique, matérielle, nationale, de la France; ce serait la dissolution de l'unité française elle-même. Cette idée communale dont on fait un drapeau de dissension intestine, que représente-t-elle en effet? Ou elle n'est rien, ou elle est le plus monstrueux attentat contre la puissance française. S'il ne s'agit que des franchises municipales de Paris, où y a-t-il en tout cela une nécessité, un prétexte de guerre civile et de révolution? Ces franchises, personne ne les met en doute, elles existent, l'assemblée elle-même les a consacrées par la loi qu'elle a récemment votée. Paris aura son conseil municipal élu comme toutes les villes de France, que veut-on de plus? Au-delà, tout est confusion. Se représente-t-on un instant cet étrange amalgame qu'on désigne sous le nom de fédération communale? Se figure-t-on toutes les communes de France indépendantes, souveraines, tranchant toutes les questions les plus générales, et la commune de Paris réglant la marche, se réservant d'être le grand laboratoire de toutes les réformes sociales et économiques? Au lieu d'aller en avant, nous retournons en arrière, nous revenons aux républiques du moyen âge, aux petites républiques italiennes. Nous aurons trente-six mille républiques, chacune aura son armée, son général, son système de gouvernement, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ceux qui proposent ces beaux plans de régénération avec une ignorance qui n'est égalée que par leur témérité se disent les héritiers et les continuateurs des grands révolutionnaires français. C'est au contraire la réaction la plus outrée qui se soit produite jusqu'ici contre les idées de la France révolutionnaire, et M. Thiers a pu le répéter récemment devant l'assemblée avec autant de raison patriotique que d'éloquence. « C'est le plus absurde démenti lancé à la révolution française et à l'unité nationale, œuvre de huit siècles. » Ce qui se cache sous ce mot de révolution communale, c'est une immense anarchie où la France périrait dans un temps donné, où se réaliseraient bientôt les sombres prédictions que lançait Proudhon il y a déjà bien des années: la terre stérilisée, la misère gagnant de proche en proche, les bandes affamées parcourant le pays, les ouvriers quittant le travail pour le club ou pour le mousquet, la déprédation, la violence et la dislocation partout, « la guerre civile et l'étranger sur les frontières. » Nous n'en sommes pas là, grâce à Dieu; la France garde en elle-même assez de

ressources de vitalité pour se retenir sur le penchant de cet abîme. Il n'est pas moins vrai que l'étranger n'est pas seulement aux frontières, qu'il est dans nos foyers, que la guerre civile a été déchaînée, et que c'est tout au moins pour notre malheureux pays un affaiblissement de prestige et de crédit, une humiliation aussi cruelle que les plus cruelles défaites. Voilà ce que la France doit à cette tentative de révolution communale.

Les conséquences de cette horrible lutte ne sont pas moins sensibles et moins dures pour Paris lui-même, qui est le premier à souffrir de la situation violente qui nous est faite. Quoi qu'il arrive, il y a une chose qu'on ne peut oublier, c'est que pendant cinq mois Paris a été le boulevard de la France, et la vaillance de son attitude devant l'ennemi reste un honneur pour lui comme pour le pays tout entier. Certes, après ces cinq mois de glorieux isolement, après tant de souffrances fermement supportées, et sans doute à cause de ces souffrances, Paris n'avait qu'à être lui-même pour retrouver son ascendant, sa prééminence et ses prérogatives de cité souveraine. Ses malheurs avaient rajeuni ses titres au lieu de les obscurcir. Il restait toujours ou il redevenait sans effort le centre naturel d'où partaient toutes les impressions, où affluaient toutes les énergies nationales : Paris en un mot était toujours et plus que jamais Paris. Malheureusement, il ne faut pas se le dissimuler, les derniers événemens ont tout changé et tout aggravé. Nous ne parlons même pas de la dure condition intérieure faite à la grande ville, des émotions, des anxiétés, des souffrances de toute sorte qui lui sont imposées encore une fois après de si récentes et si tragiques épreuves. Le mal est plus profond et peut-être plus difficile à guérir. Il ne faut pas qu'on se fasse illusion; ceux qui ont cru affranchir et grandir Paris par une révolution nouvelle se trompent étrangement, ils l'ont diminué, ils lui ont préparé surtout un avenir plein de difficultés et d'embarras en ravivant des méfiances, des antagonismes qui auraient bientôt disparu dans un large et paisible essor de liberté publique. Si les meneurs de l'Hôtel de Ville se sont figuré que par cela seul qu'ils étaient maîtres de Paris ils allaient avoir le concours de la province, c'est une chance à laquelle ils doivent renoncer. Sans doute il y a eu dans certaines villes quelques mouvemens presque toujours assez artificiels, et si l'on veut, pour tout admettre, il pourrait y avoir encore de ces effervescences plus bruyantes que sérieuses; sans doute aussi il y a dans le pays un certain malaise que les passions de sédition peuvent chercher à exploiter; mais à travers tout, s'il y a un fait évident et significatif, c'est que la révolution partie de Montmartre n'a rencontré partout en province qu'une répugnance profonde, instinctive, mêlée d'étonnement. Sait-on ce qu'elle a produit? elle a creusé plus que jamais un abîme qu'il aurait fallu combler par la conciliation, par la bonne politique; elle a rejeté Paris dans une sorte

d'isolement moral, et elle a peut-être aussi développé, fortifié ces sentimens de réaction si prompts à renaître dans les troubles publics.

La commune en réalité a eu cet étrange résultat de rendre tout à coup une sorte d'à-propos à une question toujours épineuse, particulièrement difficile à débattre en certaines heures, et qu'on croyait du moins résolue pour le moment, la question de la capitale, du siège du gouvernement. Qu'une telle question puisse naître, n'est-ce point déjà un des plus tristes signes du trouble maladif des esprits? Paris menacé de toutes les ruines matérielles, Paris moralement atteint, privé, ne fût-ce que momentanément, de tout ce qui fait sa force et son ascendant, Paris sans travail et sans industrie, bloqué et désavoué par le pays, voilà ce qu'on a fait, et même après la paix, car enfin il faut bien que la paix revienne, qui peut dire combien il faudra de temps pour que la grande et malheureuse ville puisse réparer ses désastres, reprendre son rôle, retrouver la confiance des provinces? Si les chefs de la commune n'ont pas eu le temps d'y songer encore, c'est pour eux le moment de réfléchir sur la responsabilité qu'ils assument vis-à-vis de Paris, vis-à-vis de la France, nous ajouterions même vis-à-vis de la république. Ce qui est certain, c'est que tout ce qu'ils imaginent servir, ils le mettent singulièrement en péril de toute façon. Ils se disent les libérateurs, les émancipateurs de Paris, et ils commencent par le ruiner; ils assurent qu'avec leur fédération ils ne veulent porter aucune atteinte à l'unité nationale, et ils livrent la France épuisée de dissensions à tous les caprices d'une invasion étrangère prolongée; ils prétendent surtout servir la république, et ils commencent par l'atteindre dans son principe, la souveraineté nationale, et ils ne voient pas qu'au même instant, à la faveur de la lutte désastreuse qu'ils poursuivent, des réactions qu'ils provoquent, le bonapartisme cherche l'issue par où il pourra pénétrer pour balayer d'un seul coup la commune, la république et la liberté sous toutes les formes. Le bonapartisme ne réussira pas, nous l'espérons bien, il ne trompera plus l'instinct public; il n'est pas moins vrai qu'un des résultats les plus clairs des événemens de Paris a été de lui rendre l'espérance : il ne nous manquera plus que cette dernière humiliation pour couronner toutes les autres.

Ce qui arrive aujourd'hui à la France dépasse assurément toutes les limites. Notre malheureux pays est assailli de tous les côtés à la fois. Il ne faut point désespérer cependant, et même à la rigueur, avec un dernier reste de notre vieil orgueil, nous pourrions nous dire que tous les peuples ne sont pas faits pour supporter de telles infortunes, que dans cette épreuve du feu où nous débattons la France est encore le soldat de la société européenne, de la civilisation tout entière, que cette terrible crise peut n'être pas sans compensation, si on sait en profiter pour raffermir la sécurité universelle. C'est à l'assemblée, personnifica-

tion de la France, et au gouvernement choisi par elle d'exécuter le mandat qu'ils ont reçu des circonstances les plus tragiques. Assemblée et gouvernement ont aujourd'hui une double tâche à remplir; ils ont à résoudre cette douloureuse question parisienne qui est la première de toutes, et ils ont à conduire, à réorganiser le pays, qui marche derrière eux, qui a mis tous ses intérêts entre leurs mains. Quant à la question parisienne, elle est fort complexe, c'est une affaire de politique autant que de guerre où il s'agit uniquement de conquérir la paix entre Français; l'illustre chef du pouvoir exécutif le sait mieux que tout autre, et après avoir pourvu à l'essentiel, après avoir refait en quelques jours une armée, il n'est point douteux que M. Thiers ne soit prêt à prodiguer les paroles, les moyens de conciliation ou, pour mieux dire, d'humaine pacification.

On peut à coup sûr se fier à lui; tout ce qui sera possible il le fera, et à voir l'émotion qui le domine toutes les fois qu'il paraît à la tribune pour parler de ces terribles choses, on sent bien qu'il fait son devoir avec résolution, mais aussi avec une douleur qui égale sa résolution, selon son propre langage. Quant au pays, qui assiste de loin à ce douloureux spectacle, qui est peu informé et qui attend, la tâche de ce côté n'est point certes moins délicate, quoiqu'elle soit moins pénible. Ce n'est pas que la province se trouve dans un dangereux état moral, elle souffre seulement de l'incertitude. Ce qu'elle ne veut pas, elle le sait très bien, elle a une antipathie profonde pour toutes les tyrannies et toutes les agitations stériles; elle n'est pas aussi parfaitement renseignée sur ce qu'elle sent, sur ce qu'elle pense, sur ce qu'elle désire: elle voudrait être éclairée et même un peu dirigée par ceux qui la représentent. Démêler la vérité de ces sentimens publics, dire au pays ce qu'il veut, donner une impulsion décidée, ce n'est point facile, nous en convenons, surtout lorsque la représentation nationale, d'où pourrait partir l'impulsion, est elle-même travaillée par bien des divisions intimes.

C'est cependant une nécessité, et ce n'est point une impossibilité avec une chambre et un gouvernement animés d'un même esprit de patriotisme, alliés dans une même œuvre de pacification et de réorganisation: qu'on écarte résolûment toutes les questions qui divisent et qu'on s'établisse simplement dans les conditions si souvent définies par le chef du pouvoir exécutif lui-même, qu'on marche d'un commun accord sur le terrain de la république de fait, où l'on s'est placé avec le dessein d'en tirer le meilleur parti possible. M. Thiers disait récemment à la chambre que le gouvernement ou le droit de gouverner était le prix de la sagesse, de la raison. Oui, de la raison, il en faut beaucoup, et il faut aussi de l'action, de la résolution, de la netteté, de la hardiesse, si c'est nécessaire, de cet esprit libéral et généreux qui passe si aisément d'une

assemblée au pays tout entier. En un mot, il faut marcher; il faut diriger et dominer les événemens, si l'on ne veut être emporté par eux. C'est à ce prix que l'assemblée actuelle aura sur le pays une autorité proportionnée à son mérite et à la droiture patriotique de ses intentions. En attendant, elle délibère, elle discute et elle vote. Il y a quelques semaines, elle votait la loi en vertu de laquelle les élections municipales se font aujourd'hui même dans toute la France. Elle a aussi adopté une loi sur la presse dont M. le duc de Broglie a été l'habile rapporteur. Tout récemment encore, elle élaborait la loi sur les loyers parisiens, dont un des articles essentiels n'a point laissé de provoquer une assez vive mêlée d'opinions et même une certaine confusion.

L'échec qu'a éprouvé l'article 8 de la loi sur les loyers parisiens mérite un instant d'attention, parce que cet article 8 contenait le principe essentiel de la loi, c'est-à-dire le principe de la subvention de l'état ou des communes et des départemens pour réparer les malheurs de la guerre.

Ce principe de la réparation par tout le monde des malheurs et des pertes de tout le monde est la plus bienveillante et la plus loyale des impossibilités. Il suffit de quelques mots pour l'expliquer. L'état est la bourse de tout le monde, non pas pour y puiser tant qu'on veut, comme le croient quelques utopistes béats; c'est la bourse de tout le monde, en ce sens que tout le monde contribue à la remplir : c'est à cause de cela que nous sommes tous désignés comme contribuables. Or, quand la bourse particulière de chacun est vide par suite des malheurs de la guerre ou tous autres, nous ne pouvons rien puiser dans la bourse de l'état, puisque chacun de nous n'y peut plus rien mettre, de telle sorte que l'idée de faire réparer par tout le monde les malheurs de tout le monde équivaut à l'opération arithmétique suivante : les contribuables doivent à l'état 2 milliards par exemple; mais l'état doit 2 milliards à ses créanciers indemnitaires. Il paie sa dette par sa créance, et l'opération se solde par un gros zéro.

Il en est de la caisse des communes et des départemens comme de celle de l'état; il n'y a dans la caisse des communes et des départemens que ce que nous y mettons, et si, comme contribuables de l'état, nous avons donné à l'état tout ce que nous avons, il ne nous reste plus rien pour donner aux communes et aux départemens. Les contribuables des communes et des départemens sont les mêmes que ceux de l'état. Peu importe que vous les épuisiez sous une forme ou sous une autre. Une fois épuisés par le département ou par l'état, il ne reste plus que des créances irrécouvrables. Mettre une dépense à la charge de l'état ou des communes, c'est toujours la mettre à la charge des contribuables, et le titre du mandat, qu'il soit communal ou qu'il soit national, ne lui donne pas une chance de plus pour être payé, quand le contribuable n'a plus d'argent.

Au fond, la question n'est donc pas de savoir si c'est l'état ou le département et la commune qui doivent payer la subvention destinée à réparer les malheurs et les pertes de la guerre. La question de l'article 8 de la loi des loyers, quoiqu'elle ne fût applicable qu'à Paris, était de savoir si l'ensemble des contribuables pouvait payer l'ensemble des indemnités, en d'autres termes si les malheurs de tout le monde pouvaient être réparés par la subvention de tout le monde.

Ainsi définie, la question aboutissait à ce problème insoluble que M. Baragnon a montré à la chambre à la fin de la discussion, et que la chambre a repoussé loin de ses yeux aussitôt qu'elle a consenti à le voir, mais auquel nous prédisons qu'elle reviendra souvent pour tâcher d'en adoucir au moins la désolante raideur.

Si on voulait résoudre heureusement ce rude et terrible problème, était-ce sur Paris qu'il fallait le poser au début? était-ce par là qu'il fallait l'aborder? M. Langlois disait un jour fort ingénument que l'assemblée n'avait pas très bonne réputation dans Paris. Paris non plus n'a pas très bonne réputation dans l'assemblée. Cela tient à bien des choses. Cela tenait, dans la question des loyers, au doute qui s'élevait de savoir si les pertes que l'investissement ennemi avait causées à Paris étaient plus grandes que celles des autres départements envahis. Était-ce à Paris seulement qu'on avait souffert, les locataires de la diminution ou de la suppression de leurs jouissances, les propriétaires du défaut de paiement des loyers? Dans combien de nos villes, de nos bourgs et de nos villages, les propriétaires n'ont-ils pas vu leurs immeubles détruits de fond en comble? Combien de locataires industriels ont perdu, outre leur jouissance des lieux, leur outillage, c'est-à-dire l'instrument de leur travail! Combien de fermiers ruinés et qui ne paieront pas leurs fermages! Pourquoi réparer par privilège les pertes parisiennes, et ne rien faire pour les pertes de nos départements? Il faut tout réparer ou ne rien réparer. Il faut que l'état soit la providence universelle, s'il le peut, ou qu'il ne soit point la providence seulement de quelques-uns.

Voilà l'argument pris dans l'égalité de la loi du malheur public, et cet argument faisait son effet sur les bancs et dans les conversations privées de la chambre, pendant que la loi était défendue à la tribune comme une loi politique. A la tribune, la loi d'exception se soutenait fort bien. Sur les bancs, la loi d'inégalité privilégiée se démolissait peu à peu.

La loi des loyers avait fort bien compris qu'il ne fallait pas obliger l'état à tout réparer; il ne pourrait pas y suffire. C'eût été créer par l'épuisement financier de l'état l'impuissance sociale, politique et militaire de la France, et cela pour toujours; de plus, comme l'état est tout le monde, beaucoup de gens s'habituent à croire que ce n'est personne, et qu'on peut charger l'état sans faire tort à aucun contribuable. Aussitôt que l'état se serait trouvé chargé par la loi de payer les indemnités de

guerre, ces indemnités se seraient singulièrement augmentées de nombre et de chiffre. Pour éviter cet inconvénient facile à prouver, il avait paru plus convenable de mettre à la charge du département de la Seine les indemnités des propriétaires et des locataires lésés par l'investissement de Paris. Le département est moins une abstraction que l'état; on est moins disposé à le charger des dépenses dont on veut se dispenser. La loi proposait donc de charger le département de la Seine de payer l'indemnité afférente aux propriétaires et aux locataires parisiens; elle l'avait même imposé à cet effet. C'est alors que s'est élevé dans l'esprit de la chambre un scrupule dont la légalité nous semble incontestable: la chambre s'est demandé si elle avait le droit de voter, à la place du département ou de la commune, un impôt communal ou départemental. N'était-ce pas porter atteinte à l'indépendance du droit communal?

Elle s'est arrêtée devant cette raison comme devant un obstacle infranchissable, et, par respect pour la liberté municipale et départementale, elle s'est abstenue de mettre l'indemnité à la charge du département de la Seine. L'habile et éloquent rapporteur de la loi sur les loyers a eu beau affirmer à la chambre que le conseil-général du département de la Seine et le conseil municipal de Paris, une fois nommés, voteraient avec empressement cet impôt, l'assemblée, qui était en train de respecter les franchises municipales de Paris, tant et si malavisément pronées depuis quelque temps, n'en a pas voulu démordre.

Soyons sincères, Paris a voulu faire ou plutôt a laissé faire une révolution qui s'est appelée communale, et qui prétendait sous ce titre s'imposer à la France, dont elle ferait une fédération de communes au lieu d'un état. Or la première condition d'une pareille fédération, c'est que toutes les communes soient indépendantes, qu'aucune ne soit sujette de l'autre, qu'aucune surtout ne soit sujette de l'état. L'ancien Paris était une commune sujette de l'état, parce qu'il était le siège de l'état. Il trouvait dans l'ascendant de sa suprématie nationale une compensation aux déchets de sa liberté communale. Il a cru que le marché lui était désavantageux, ou plutôt il a voulu avoir à la fois la grandeur d'une capitale souveraine et la liberté d'une commune indépendante. Les événemens sont en train de prendre Paris au mot pour tout ce qui touche à l'indépendance de la commune. Paris sera indépendant, la chambre elle-même consacre cette indépendance par ses votes; mais l'indépendance communale de Paris n'ira plus jusqu'à la suprématie effective sur la France. Paris se gouvernera, c'est juste; mais il ne gouvernera que lui-même, c'est juste aussi.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Victor Hugo et la restauration, étude historique et littéraire,
par M. Edmond Biré, 1 vol. in-18; Paris 1870.

Un chapitre des *Misérables*, où sont ramassés tous les faits grands et petits qui occupaient les esprits en 1817, a été le prétexte d'un volume de près de cinq cents pages, dont le double but est de venger la vérité des inexactitudes et la restauration des injustices du romancier. On peut trouver assez inutile la moitié de la tâche que s'est imposée M. Edmond Biré. Un tableau, même historique, dans une œuvre d'imagination, a des licences qu'il ne faut pas traiter avec la même sévérité que s'il s'agissait d'un livre d'histoire. L'une des plus légitimes est sans contredit de réunir en une seule année ou même, comme le fait la tragédie classique, en un seul jour, sans se laisser arrêter par le respect scrupuleux des dates, tous les traits épars dans lesquels s'exprime le mieux le caractère d'un personnage ou l'esprit d'une époque. Que M. Victor Hugo place en 1817 des faits quelque peu antérieurs ou postérieurs, il use de son droit de poète. Il en use encore quand il rapproche ou sépare, grossit ou rapetisse, dans une intention littéraire, les faits qu'il retrace. L'art a ses conditions propres, et l'artiste son génie individuel : l'antithèse, l'ironie, les traits satiriques, sont de mise dans un roman, et si l'excès en est répréhensible, c'est au point de vue du bon goût plutôt que de l'exactitude. Quant aux erreurs qui ne sont qu'inadvertance ou manque de mémoire, ce sont péchés véniels qui ne tirent pas à conséquence : on n'ira pas probablement chercher dans *les Misérables* la date de la mort de M^{me} de Staël, placée par l'auteur en 1816 au lieu de 1817. Je sais bien que l'érudition la plus consciencieuse ou, pour mieux dire, la plus minutieuse est un des mérites dont se pique le plus M. Victor Hugo : « Il n'y a pas dans *Ruy-Blas*, nous dira-t-il, un détail de vie privée ou publique, d'intérieur, d'ameublement, de blason, d'étiquette, de biographie, de chiffre ou de topographie, qui ne soit scrupuleusement exact. » Je conçois qu'on éprouve quelque plaisir à mettre en défaut cette prétention puéride d'un brillant esprit; mais il est peut-être aussi puéril de la prendre à la lettre et de la réfuter sérieusement : c'est le cas de *glisser sans appuyer*.

Si les critiques de M. Biré manquent de mesure, c'est seulement par leur étendue : il est impossible d'être plus courtois. M. Victor Hugo est pour lui « le plus grand poète de notre siècle et l'un des plus grands de tous les temps. » Il admire le romancier presque autant que le poète, et, dans *les Misérables* eux-mêmes, il trouve de « merveilleuses » beautés. C'est même en partie cette espèce de culte pour l'objet de ses censures qui l'entraîne en tant de longueurs; il lui semble qu'il ne saurait

justifier par trop d'argumens l'audace qu'il a de ne pas tout admirer.

Ces longueurs pèchent surtout par le but et par la forme, comme démonstration superflue et diffuse d'une thèse prouvée d'avance; comme étude anecdotique d'une curieuse époque, elles abondent en détails pleins d'intérêt. M. Biré a cherché partout dans les écrits de circonstance, dans les brochures, dans les articles de journaux, les idées, les passions, les mœurs des premières années de la restauration. Quelques-uns des petits faits qu'il nous rend sont des traits de caractère national, qu'il est bon de se remettre en mémoire, si l'on veut comprendre avec quelle facilité les impressions les plus opposées se succèdent dans notre pays, en ne gardant que la similitude d'une même exagération et d'une égale intolérance. On ne se doute guère aujourd'hui que, quelques jours après Waterloo, une émeute pouvait éclater au Théâtre-Français, non dans les loges, mais au parterre, pour forcer M^{lle} Mars à crier vive le roi!

Les recherches de M. Biré intéressent l'histoire littéraire aussi bien que l'histoire politique ou morale. Les futurs biographes de M. Victor Hugo pourront puiser dans son livre des renseignemens sur quelques-uns des premiers essais du poète, qu'il a négligé de reproduire dans ses recueils et que le « témoin de sa vie » a passés sous silence. Ce sont, outre un petit nombre de poésies lyriques, des satires écrites dans un esprit très royaliste, un discours en vers sur les avantages de l'enseignement mutuel, des traditions de Virgile et de Lucain, etc. La plupart de ces œuvres d'écolier ont été publiées dans le *Conservateur littéraire*; un titre assez étrange pour le journal où a fait ses premières armes le promoteur le plus hardi d'une révolution littéraire!

Ce n'est pas toutefois par de telles anecdotes, c'est comme apologie de la restauration que la consciencieuse étude de M. Biré est surtout estimable. Ici il est dans son droit, car il n'en est pas de l'injustice comme de l'inexactitude; elle n'est jamais excusable sous quelque forme qu'elle se produise. Peut-être n'est-il pas très équitable de reprocher à M. Victor Hugo sa sévérité pour un gouvernement qu'il a autrefois encouragé, car les sentimens professés par l'adolescent n'engagent pas l'homme fait; mais sur le fond même, et en laissant de côté tout argument personnel, rien n'est plus légitime qu'une riposte plus ou moins vive, quand on se sent blessé dans ses convictions les plus chères par des jugemens excessifs, ne reposant pour la plupart que sur les préventions de l'esprit de parti. Il ne faut pas même se plaindre, si une telle riposte n'est pas toujours impartiale: l'avocat le plus honnête se passionne pour sa cause; l'ardeur qu'il met à la défendre se fait pardonner, si elle est sincère et si elle part de sentimens élevés. Le zèle de M. Biré pour un gouvernement qu'il aime et qu'il regrette mérite ce double éloge: sa bonne foi n'est pas douteuse et ses jugemens sont empreints d'un esprit constamment libéral. On ne saurait trop louer ces justifications du passé qui s'inspirent des besoins du présent et qui se placent

au point de vue non des passions qui nous séparent, mais des principes qui nous unissent.

A cet égard, je rapprocherais volontiers M. Biré de l'habile et éloquent défenseur d'une cause tout opposée, l'auteur du *Vandalisme révolutionnaire* (1). M. Eugène Dupois s'est proposé de réfuter quelques-uns des préjugés les plus répandus sur les excès de la révolution; il ne cherche pas à excuser ou à pallier ces excès, il ne s'attache qu'à faire la part de la vérité, de l'exagération et du mensonge dans les légendes qui en conservent et qui trop souvent en altèrent la mémoire. Il établit par des documens officiels que nul gouvernement n'a eu plus que la république le souci des arts, soit pour veiller sur les chefs-d'œuvre qui les honorent dans le passé, soit pour protéger leurs intérêts dans le présent et en vue de l'avenir. Ceux qui croient aujourd'hui servir une cause révolutionnaire en démolissant la colonne de la place Vendôme pourront apprendre en le lisant que le monument élevé par l'empire à la gloire militaire de la France avec le bronze pris à l'ennemi n'a été que la réalisation d'un décret de la convention nationale, rendu en 1793, sur la proposition de David.

Sous le gouvernement pour lequel plaide M. Biré, il y avait aussi des *ultras*, non pas républicains, mais royalistes, qui réclamaient avec insistance la suppression de tout emblème auquel s'attachait un souvenir impérial. Leurs plaintes étaient d'autant plus odieuses qu'elles s'associaient à celles d'un vainqueur insolent encore campé sur notre sol. La restauration a bien mérité de la France en résistant, dans la mesure du possible, à ces exigences coalisées. M. Biré rappelle avec à-propos cette ode à la colonne, dans laquelle M. Victor Hugo remercie chaleureusement les Bourbons d'avoir fait passer le patriotisme avant les préoccupations dynastiques.

Louis XVIII n'avait pas seulement défendu la colonne; il avait sauvé le pont d'Iéna d'une destruction imminente. Est-il vrai qu'il ait menacé Blücher de se placer sur le pont au moment où serait mis à exécution l'ordre de le faire sauter? M. Beugnot prétend, dans ses mémoires, que cette menace héroïque est une idée à lui, qu'il aurait après coup prêtée au roi dans un article de journal. M. Biré trouve dans ce récit des contradictions et une confusion de dates qui le lui rendent suspect. On peut en effet avoir des doutes sur un témoignage auquel la vanité semble avoir une certaine part et qui renferme des inexactitudes manifestes. Toutefois ces inexactitudes portent sur quelques-uns des détails, non sur le fond du récit, en faveur duquel, je l'avoue, je parais être la vraisemblance morale. « On ne nous croit pas faits pour un tel héroïsme, » aurait dit spirituellement Talleyrand à Beugnot, quand celui-ci lui avait fait part de son idée : si Talleyrand n'a pas eu occasion de tenir ce pro-

(1) *Le Vandalisme révolutionnaire* (un volume de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*), Germer Baillière, Paris 1868.

pos, tel a dû être, non-seulement son sentiment, mais celui de Louis XVIII lui-même, qui avait trop de finesse pour risquer une démarche où le ridicule, si elle n'était pas prise au sérieux, pourrait côtoyer le sublime. Le fait est donc au moins douteux; mais ce qui ne l'est pas, c'est la pression morale, quelle qu'en ait été la forme, exercée avec succès sur les Prussiens pour les détourner de faire disparaître le souvenir important d'une défaite dont leur orgueil souffrait toujours, même après Waterloo! Hélas! il en souffre encore aujourd'hui, même après Sedan et une troisième invasion de la France, et s'il se console de n'avoir pu assouvir jusqu'au bout sa rancune, c'est en assistant à l'achèvement de son œuvre de vengeance par des mains françaises!

En 1817, dit M. Victor Hugo, dans le chapitre dont M. Biré a entrepris la critique, « il y avait encore des Prussiens en France! » Ce n'est pas le seul rapprochement entre cette époque et les tristes temps que nous traversons. Alors, comme aujourd'hui, l'invasion étrangère avait été suivie d'un changement de gouvernement. Des institutions depuis longtemps abandonnées avaient été restaurées par un effet de la force des choses plutôt que de la volonté nationale, et elles essayaient de se faire accepter d'un pays où régnaient contre elles d'incurables défiances. Ces défiances étaient accrues pour la monarchie des Bourbons par le zèle imprudent de ses amis, dont elle avait encore plus à se défendre que des attaques de ses ennemis déclarés. Elle cherchait sa force dans les partis intermédiaires, et, au grand scandale des royalistes de la veille, elle donnait sa confiance à d'anciens serviteurs du régime déchu, royalistes du lendemain. Elle n'eut pas à s'en repentir. Ses fautes les plus graves datèrent du moment où elle se jeta dans les bras du parti exclusif qui la considérait comme sa propriété. Elle succomba après quinze ans, mais non sans laisser, avec le souvenir de fatales erreurs, des titres de gloire qui valent bien ceux de l'empire et que n'a surpassés aucun des gouvernemens qui ont suivi. C'est sous ses auspices que la liberté politique s'est constituée pour la première fois en France d'une façon durable, que la tribune française s'est réveillée avec éclat après un long silence, et que la littérature française, également endormie sous un despote, a retrouvé dans tous les genres une vie nouvelle. Il faut souhaiter à la république, rétablie dans des conditions analogues, d'acquiescer une gloire égale, en évitant les mêmes fautes et la même catastrophe; mais il restera toujours un avantage à la restauration: si elle a subi, à ses débuts, la honte de l'occupation étrangère et du démembrement de la France, elle n'y a pas joint dans le même temps, sous les yeux du vainqueur, celle de la guerre civile!

ÉMILE BLAUSSON.

C. BULOZ.

FRANCIA

DEUXIÈME PARTIE (1).

Mourzakine goûtait ce doux repos depuis environ une heure, quand il fut réveillé en sursaut par une petite main qui passait légèrement sur son front. Persuadé que la marquise, dont il venait justement de rêver, lui apportait sa grâce, il saisit cette main et allait la baiser, lorsqu'il reconnut son erreur. Bien qu'il eût éteint les bougies et baissé le chapiteau de la lampe pour mieux dormir, il vit un autre costume, une autre taille, et se leva brusquement avec la soudaine méfiance de l'étranger en pays ennemi. — Ne craignez rien, lui dit alors une voix douce, c'est moi, c'est Francia !

— Francia ? s'écria-t-il, ici ? Qui vous a fait entrer ?

— Personne. J'ai dit au concierge que je vous apportais un paquet. Il dormait à moitié, il n'a pas fait attention ; il m'a dit : le *perron*. J'ai trouvé les portes ouvertes. Deux domestiques jouaient aux cartes dans l'antichambre ; ils ne m'ont pas seulement regardée. J'ai traversé une autre pièce où dormait un de vos militaires, un cosaque ! Celui-là dormait si bien que je n'ai pas pu l'éveiller ; alors j'ai été plus loin devant moi, et je vous ai trouvé dormant aussi. Vous êtes donc tout seul dans cette grande maison ? Je peux vous parler, mon frère m'a dit que vous ne refusiez pas...

— Mais, ma chère, ... je ne peux pas vous parler ici, chez la marquise...

— Marquise ou non, qu'est-ce que cela lui fait ? Elle serait là, je parlerais devant elle. Du moment qu'il s'agit...

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} mai.

— De ta mère, je sais; mais, ma pauvre petite, comment veux-tu que je me rappelle?...

— Vous l'aviez pourtant vue sur le théâtre; si vous l'eussiez retrouvée à la Bérézina, vous l'auriez bien reconnue?

— Oui, si j'avais eu le loisir de regarder quelque chose; mais dans une charge de cavalerie...

— Vous avez donc chargé les trainards?

— Sans doute, c'était mon devoir. Avait-elle passé la Bérézina, ta mère, quand tu as été séparée d'elle?

— Non, nous n'avions point passé. Nous avions réussi à dormir, à moitié mortes de fatigue, à un bivouac où il y avait bon feu. La troupe nous emmenait, et nous marchions sans savoir où on nous traînait encore. Nous étions parties de Moscou dans une vieille berline de voyage achetée de nos deniers, et chargée de nos effets; on nous l'avait prise pour les blessés. Les affamés de l'arrière-garde avaient pillé nos caisses, nos habits, nos provisions : ils étaient si malheureux ! Ils ne savaient plus ce qu'ils faisaient; la souffrance les rendait fous. Depuis huit jours, nous suivions l'armée à pied, et les pieds à peu près nus, nous allions nous engager sur le pont quand il a sauté. Alors vos brigands de cosaques sont arrivés. Ma pauvre mère me tenait serrée contre elle. J'ai senti comme un glaçon qui m'entraînait dans la chair : c'était un coup de lance. Je ne me souviens plus de rien jusqu'au moment où je me suis trouvée sur un lit. Ma mère n'était pas là, vous me regardiez... Alors vous m'avez fait manger, et vous êtes parti en disant : tâche de guérir.

— Oui, c'est très-exact, et après qu'es-tu devenue?

— Ce serait trop long à vous dire, et ce n'est pas pour parler de moi que je suis venue...

— Sans doute, c'est pour savoir... Mais je ne peux rien te dire encore, il faut que je m'informe; j'écrirai à Pletchenitzzy, à Studianka, dans tous les endroits où l'on a pu conduire des prisonniers, et dès que j'aurai une réponse...

— Si vous questionniez votre cosaque? Il me semble bien que c'est le même que j'ai vu auprès de vous à Pletchenitzzy?

— Mozdar? C'est lui en effet! Tu as bonne mémoire!

— Parlez-lui tout de suite...

— Soit!

Mourzakine alla sans bruit éveiller Mozdar, qui n'eût peut-être pas entendu le canon, mais qui, au léger grincement des bottes de son maître, se leva et se trouva lucide comme par une commotion électrique. — Viens, lui dit Mourzakine dans sa langue.

Le cosaque le suivit au salon. — Regarde cette fille, dit Mourzakine en soulevant le chapiteau de la lampe pour qu'il pût distinguer les traits de Francia; la connais-tu?

— Oui, mon petit père, répondit Mozdar; c'est celle qui a fait cabrer ton cheval noir.

— Oui, mais où l'avais-tu déjà vue avant d'entrer en France?

— Au passage de la Bérézina: je l'ai portée par ton ordre sur ton lit.

— Très bien. Et sa mère?

— La danseuse qui s'appelait...

— Ne dis pas son nom devant elle. Tu la connaissais donc, cette danseuse?

— Tu m'avais envoyé à Moscou, avant la guerre, lui porter des bouquets.

Mourzakine se mordit la lèvre. Son cosaque lui rappelait une aventure dont il rougissait, bien qu'elle fût fort innocente. Étudiant de l'université de Dorpat, et se trouvant en vacances à Moscou, il avait été, à dix-huit ans, fort épris de Mimi La Source jusqu'au moment où il l'avait vue en plein jour, flétrie et déjà vieille. — Puisque tu te souviens si bien, dit-il à Mozdar, tu dois savoir si tu l'as revue à la Bérézina.

— Oui, dit ingénument Mozdar, je l'ai reconnue après la charge, et j'ai eu du regret... Elle était morte.

— Maladroit! Est-ce que c'est toi qui l'as tuée?

— Peut-être bien! Je ne sais pas. Que veux-tu, mon petit père? Les trainards ne voulaient ni avancer, ni reculer; il fallait bien faire une trouée pour arriver à leurs bagages: on a poussé un peu la lance au hasard dans la foule. Je sais que j'ai vu la petite tomber d'un côté, la femme de l'autre. Un camarade a achevé la mère; moi, je ne suis pas méchant: j'ai jeté la petite sur un chariot. Voilà tout ce que je puis te dire.

— C'est bien; retourne dormir, répondit Mourzakine.

Il n'était pas besoin de lui recommander le silence: il n'entendait pas un mot de français. — Eh bien! eh bien! mon Dieu! dit Francia en joignant les mains; il sait quelque chose, vous lui avez parlé si longtemps!

— Il ne se rappelle rien, répondit Mourzakine. J'écrirai demain aux autorités du pays où les choses se sont passées. Je saurai s'il est resté par là des prisonniers. A présent, il faut t'en aller, mon enfant. Dans deux jours, j'aurai en ville un appartement où tu viendras me voir, et je te tiendrai au courant de mes démarches.

— Je ne pourrai guère aller chez vous; je vous enverrai Théodore.

— Qui ça? Ton petit frère?

— Oui; je n'en ai qu'un.

— Merci, ne me l'envoie pas, ce charmant enfant! J'ai peu de patience, je le ferais sortir par les fenêtres.

— Est-ce qu'il a été malhonnête avec vous ? Il faut lui pardonner ! Un orphelin sur le pavé de Paris, ça ne peut pas être bien élevé. C'est un bon cœur tout de même. Allons !... si vous ne voulez pas le voir, j'irai vous parler ; mais où serez vous ?

— Je n'en sais rien encore ; le concierge de cette maison-ci le saura, et tu n'auras qu'à venir lui demander mon adresse.

— C'est bien, monsieur ; merci et adieu !

— Tu ne veux pas me donner la main ?

— Si fait, monsieur. Je vous dois la vie, et si vous me faisiez retrouver ma mère, ... vous pourriez bien me demander de vous servir à genoux.

— Tu l'aimais donc bien ?

— A Moscou, je ne l'aimais pas, elle me battait trop fort ; mais après, quand nous avons été si malheureuses ensemble, ah ! oui, nous nous aimions ! Et depuis que je l'ai perdue, sans savoir si c'est pour un temps ou pour toujours, je ne fais que penser à elle.

— Tu es une bonne fille. Veux-tu m'embrasser ?

— Non, monsieur, à cause de mon... amant, qui est si jaloux ! Sans lui, je vous réponds bien que ce serait de bon cœur.

Mourzakine, ne voulant pas lui inspirer de méfiance, la laissa partir, et recommanda à Mozdar de la conduire jusqu'à la rue, où son frère l'attendait. Quand elle fut sortie, il s'absorba dans l'étude tranquille de l'émotion assez vive qu'il avait éprouvée auprès d'elle. Francia était ce que l'on peut appeler une charmante fille. Coquette dans son ajustement, elle ne l'était pas dans ses manières. Son caractère avait un fonds de droiture qui ne la portait point à vouloir plaire à qui ne lui plaisait pas. Délicatement jolie, quoique sans fraîcheur, son enfance avait trop souffert ; elle avait un charme *in-définissable*. C'est ainsi que se le définissait Mourzakine dans son langage intérieur de mots convenus et de phrases toutes faites.

La marquise rentra vers minuit. Elle était agitée. On lui avait tant parlé de son prince russe, on le trouvait si beau, tant de femmes désiraient le voir, qu'elle se sentait blessée en pensant avec quelle facilité il pourrait se consoler de ses dédains. — Persisterait-il à la désirer, quand un essaim de jeunes beautés, comme on disait alors, viendrait s'offrir à sa convoitise ? Peut-être ne s'était-il soucié d'elle que très médiocrement jusque-là : c'était un affront qu'elle ne pouvait endurer. Elle revenait donc à lui, résolue à l'enflammer de telle manière qu'il dût regretter amèrement la déception qu'elle se promettait de lui infliger, car en aucun cas elle ne voulait lui appartenir.

Elle avait congédiés gens, disant qu'elle attendrait M. de Thièvre jusqu'au jour, s'il le fallait, pour avoir des nouvelles, et elle avait

gardé sa toilette provoquante, si l'on peut appeler toilette l'étroite et courte gainé de crêpe et de satin qui servait de robe dans ce temps-là. Elle avait gardé, il est vrai, un splendide cachemire couleur de feu dont elle se drapait avec beaucoup d'art, et qui, dans ses évolutions habiles, couvrait et découvrait alternativement chaque épaule; sa tête blonde, frisottée à l'*antique*, était encadrée de perles, de plumes et de fleurs; elle était vraiment belle et de plus animée étrangement par la volonté de le paraître. Mourzakine n'était point un homme de sentiment. Un Français eût perdu le temps à discuter, à vouloir vaincre ou convaincre par l'esprit ou par le cœur. Mourzakine, ne se piquant ni de cœur ni d'esprit en amour, n'employant aucun argument, ne faisant aucune promesse, ne demandant pas l'amour de l'âme, ne se demandant même pas à lui-même si un tel amour existe, s'il pouvait l'inspirer, si la marquise était capable de le ressentir, lui adressa des instances de sauvages. Elle fut en colère; mais il avait fait vibrer en elle une corde muette jusque-là. Elle était troublée, quand la voiture du marquis roula devant le perron. Il était temps qu'il arrivât. Flore se jura de ne plus s'exposer au danger; mais la soif aveugle de s'y retrouver l'empêcha de dormir. Bien que son cœur restât libre et froid, sa raison, sa fierté, sa prudence, ne lui appartenaient plus, et le beau cosaque s'endormait sur les deux oreilles, certain qu'elle n'essaierait pas plus de lui nuire qu'elle ne réussirait à lui résister.

Le lendemain, il fit pourtant quelques réflexions. Il ne fallait pas éveiller la jalousie de M. de Thièvre, qui, en le trouvant tête à tête avec sa femme à deux heures du matin, lui avait lancé un regard singulier. Il fallait, dès que les arrêts seraient levés, quitter la maison, et s'installer dans un logement où la marquise pourrait venir le trouver. Il appela Martin, et le questionna sur la proximité d'un hôtel garni. — J'ai mieux que ça, lui répondit le valet de chambre. Il y a, à deux pas d'ici, un pavillon entre cour et jardin; c'est un ravissant appartement de garçon occupé l'an dernier par un fils de famille qui a fait des dettes, qui est parti comme volontaire, et n'a pas reparu. Il a donné la permission à son valet de chambre, qui est mon ami, de se payer de ses gages arriérés en sous-louant, s'il trouvait une occasion avantageuse, le local tout meublé. Je sais qu'il est vacant, j'y cours, et j'arrange l'affaire dans les meilleures conditions possible pour votre excellence.

Mourzakine n'était pas riche. Il n'était pas certain de n'être pas brouillé avec son oncle; mais il n'osa pas dire à Martin de marchand, et une heure après le valet revint lui apporter la clé de son nouvel appartement en lui disant : — Tout sera prêt demain soir. Votre excellence y trouvera ses malles, son cosaque, ses chevaux,

une voiture fort élégante, qui est mise à sa disposition pour les visites; en outre mon ami Valentin, valet de chambre du propriétaire, sera à ses ordres à toute heure de jour et de nuit.

— Le tout pour... combien d'argent? dit Mourzakine avec un peu d'inquiétude.

— Pour une bagatelle : cinq louis par jour, car on ne suppose pas que son excellence mangera chez elle.

— Avant de conclure, dit Mourzakine, effrayé d'être ainsi rançonné, mais n'osant discuter, vous allez porter une lettre à l'hôtel Talleyrand.

Et il écrivit à son oncle : « Mon cher et cruel oncle, quel mal avez-vous donc dit de moi à ma belle hôtesse? Depuis votre visite, elle me persifle horriblement, et je sens bien qu'elle aspire à me mettre à la porte. Je cherche un logement. Vous qui êtes déjà venu à Paris, croyez-vous qu'on me vole en me demandant cinq louis par jour, et que je puisse me permettre un tel luxe? »

Le comte Ogokskoï comprit. Il répondit à l'instant même : « Mon frivole et cher neveu, si tu as déplu à ta belle hôtesse, ce n'est pas ma faute. Je t'envoie deux cents louis de France, dont tu disposeras comme tu l'entendras. Il n'y a pas de place pour toi à l'hôtel Talleyrand, où nous sommes fort encombrés; mais demain tu peux repa-
raître devant *le père* : j'arrangerai ton affaire. »

Mourzakine, enchanté du succès de sa ruse, donna l'ordre à Martin de conclure le marché et de tout disposer pour son déménagement. — Vous nous quittez, mon cher cousin? lui dit le marquis à déjeuner; vous êtes donc mal chez nous?

La marquise devint pâle; elle pressentit une trahison : la jalousie lui mordit le cœur. — Je suis ici mieux que je ne serai jamais nulle part, répondit Mourzakine; mais je reprends demain mon service, et je serais un hôte incommode. On peut m'appeler la nuit, me forcer à faire dans votre maison un tapage *du diable*...

Il ajouta quelques autres prétextes que le marquis ne discuta pas. La marquise exprima froidement ses regrets. Dès qu'elle fut seule avec lui, elle s'emporta. — J'espérais, lui dit-elle, que vous prendriez patience encore quarante-huit heures avant de voir M^{lle} Francia; mais vous n'avez pu y tenir, et vous avez reçu cette fille hier dans ma maison. Ne niez pas, je le sais, et je sais que c'est une courtisane, la maîtresse d'un perruquier.

Mourzakine se justifia en racontant la chose à peu près comme elle s'était passée, mais en ajoutant que la petite fille était plutôt laide que jolie, autant qu'il avait pu en juger sans avoir pris la peine de la regarder. Puis il se jeta aux genoux de la marquise en jurant qu'une seule femme à Paris lui semblait belle et séduisante, que les

autres n'étaient que des fleurettes sans parfum autour de la rose, reine des fleurs. Ses complimens furent pitoyablement classiques; mais ses regards étaient de feu. La marquise fut effrayée d'un adorateur que la crainte d'être surpris à ses pieds n'arrêtait pas en plein jour, et en même temps elle se persuada qu'elle avait eu tort de l'accuser de lâcheté. Elle lui pardonna tout, et se laissa arracher la promesse de le voir en secret quand il aurait un autre gîte. — Tenez, lui dit Mourzakine, qui, des fenêtres de sa chambre au premier étage, avait examiné les localités et dressé son plan, la maison que je vais habiter n'est séparée de la vôtre que par un grand hôtel...

— Oui, c'est l'hôtel de M^{me} de S..., qui est absente. Beaucoup d'hôtels sont vides par la crainte qu'on a eue du siège de Paris.

— Il y a un jardin à cet hôtel, un jardin très touffu qui touche au vôtre. Le mur n'est pas élevé.

— Ne faites pas de folies! Les gens de M^{me} de S... parleraient.

— On les paiera bien, ou on trompera leur surveillance. Ne craignez rien avec moi, âme de ma vie! Je serai aussi prudent qu'audacieux, c'est le caractère de ma race.

Ils furent interrompus par les visites qui arrivaient. Mourzakine procura un vrai triomphe à la marquise en se montrant très réservé auprès des autres femmes.

Le jour suivant, l'Opéra offrait le plus brillant spectacle. Toute la haute société de Paris se pressait dans la salle, les femmes dans tout l'éclat d'une parure outrée, beaucoup coiffées de lis aux premières loges; aux galeries, quelques-unes portaient un affreux petit chapeau noir orné de plumes de coq, appelé chapeau à la russe, et imitant celui des officiers de cette nation. Le chanteur Laïs, déjà vieux, et se piquant d'un ardent royalisme, était sur la scène. L'empereur de Russie avec le roi de Prusse occupait la loge de Napoléon, et Laïs chantait sur l'air de *vive Henri IV* certains couplets que l'histoire a enregistrés en les qualifiant de « rimes abjectes. » La salle entière applaudissait. La belle marquise de Thièvre sortait de sa loge deux bras d'albâtre pour agiter son mouchoir de dentelle comme un drapeau blanc. Du fond de la loge impériale, le monumental Ogokskoi la contemplait. Mourzakine était tellement au fond, lui, qu'il était dans le corridor.

Au cintre, le petit public qui simulait la partie populaire de l'assemblée applaudissait aussi. On avait dû choisir les spectateurs payans, si toutefois il y en avait. Tout le personnel de l'établissement avait reçu des billets de l'injonction de se bien comporter. Parmi ces attachés de la maison, M. Guzman Lebeau, qu'on appelait dans les coulisses le beau Guzman, et qui faisait partie de l'état-

major du coiffeur en chef, avait reçu deux billets de faveur qu'il avait envoyés à sa maîtresse Francia et à son frère Théodore.

Ils étaient donc là, ces pauvres enfans de Paris, bien haut, bien loin derrière le lustre, dans une sorte de mêlée où la jeune fille avait le vertige, et regardait sans comprendre. Guzman lui avait envoyé un mouchoir de percale brodée, en lui recommandant de ne s'en servir que pour le secouer en l'air quand elle verrait « le beau monde » donner l'exemple. A la fin de l'ignoble cantate de Laïs, elle fit un mouvement machinal pour déplier ce drapeau; mais son frère ne lui en donna pas le temps : il le lui arracha des mains, cracha dedans, et le lança dans la salle, où il tomba inaperçu dans le tumulte de cet enthousiasme de commande. — Ah! mon Dieu! qu'est-ce que tu fais? lui dit Francia, les yeux pleins de larmes, mon beau mouchoir!...

— Tais-toi, viens-nous-en, lui répondit Dodore, les yeux égarés; viens, ou je me jette la tête la première dans ce tas de fumier! — Francia eut peur, lui prit le bras et sortit avec lui. — Non! pas de contremarque, dit-il en franchissant le seuil. Il fait trop chaud là dedans; on s'en va.

Il l'entraînait d'un pas rapide, jurant entre ses dents, gesticulant comme un furieux. — Voyons, Dodore, lui dit-elle quand ils furent sur les boulevards, tu deviens fou! Est-ce que tu as bu? Songe donc à tous ces soldats étrangers qui sont campés autour de nous, ne dis rien, tu te feras arrêter. Qu'est-ce que tu as? dis!

— J'ai, j'ai,... je ne sais pas ce que j'ai, répondit-il, et, se contenant, il arriva avec elle sans rien dire jusqu'à leur maison. Tiens, dit-il alors, entrons chez le père Moynet. Guzman m'a donné trois francs pour te régaler; nous allons boire de l'orgeat, ça me remettra!

Ils entrèrent dans l'estaminet-café qui occupait le rez-de-chaussée, et qui était tenu par un vieux sergent estropié à Smolensk; quelques sous-officiers prussiens buvaient de l'eau-de-vie en plein air devant la porte.

Francia et son frère se placèrent loin d'eux au fond de l'établissement, à une petite table de marbre rayé et dépoli par le jeu de dominos. Dodore dégusta son verre d'orgeat avec délices d'abord, puis tout à coup, le posant renversé sur le marbre : — Tiens, dit-il à sa sœur, c'est pas tout ça! je te défends de retourner chez ton prince russe; ça n'est pas la place d'une fille comme toi.

— Qu'est-ce que tu as ce soir contre les alliés? Tu étais si content d'aller à l'Opéra, en loge,... excusez! Et voilà que tu m'emmènes avant la fin!

— Eh bien! oui, voilà! J'étais content de me voir dans une loge;

mais de voir le monde applaudir une chanson si bête!... C'est dégoûtant, vois-tu, de se jeter comme ça dans les bottes des cosaques... C'est lâche! On n'est qu'un pauvre, un sans pain, un rien du tout, mais on crache sur tous ces plumets ennemis. Nos alliés! ah ouiche! Un tas de brigands! Nos amis, nos sauveurs! Je t'en casse! Tu verras qu'ils mettront le feu aux quatre coins de Paris, si on les laisse faire; léchez-leur donc les pieds! N'y retourne plus chez ce Russe, ou je le dis à Guguz.

— Si tu le dis à Guzman, il me tuera, tu seras bien avancé après! Qu'est-ce que tu deviendras sans moi? Un gamin qui n'a jamais voulu rien apprendre, et qui à seize ans n'est pas plus capable de gagner sa vie que l'enfant qui vient de naître!

— Possible, mais ne *m'ostine pas!* Ton Russe...

— Oui, disons-en du mal du Russe, qui peut nous faire retrouver notre pauvre maman! Si tu savais t'expliquer au moins! Mais pas capable de faire une commission. Il paraît que tu lui as mal parlé; il dit que, si tu y retournes, il te tuera.

— Voyez-vous ça, *Lisette!* Il m'embrochera dans la lance de son sale cosaque! Des jolis cadets, avec leurs bouches de morue et leurs yeux de merlans frits! J'en ferais tomber cinq cents comme des capucins de cartes en leur passant dans les jambes; veux-tu voir?

— Allons-nous-en, tiens, tu ne dis que des bêtises. Ceux qui sont là, c'est des Prussiens d'ailleurs!

— Encore *pire!* Avec ça que je les aime, les Prussiens! Veux-tu voir?

Francia haussa les épaules, et frappa avec une clé sur la table pour appeler le garçon. Dodore le paya, reprit le bras de sa sœur et se disposa à sortir. Le groupe de Prussiens était toujours arrêté sur la porte, causant à voix haute et ne bougeant non plus que des blocs de pierre pour laisser entrer ou sortir. Le gamin les avertit, les poussa un peu, puis tout à fait, en leur disant : — Voyons, laissez-vous *circuler* les dames? Ils étaient comme sourds et aveugles à force de mépris pour la population. L'un d'eux pourtant avisa la jeune fille, et dit en mauvais français un mot grossier qui peut-être voulait être aimable; mais il ne l'eut pas plus tôt prononcé qu'un coup de poing bien asséné lui meurtrissait le nez jusqu'à faire jaillir le sang. Vingt bras s'agitèrent pour saisir le coupable; il tenait parole à sa sœur, il glissait comme un serpent entre les jambes de l'ennemi et renversait les hommes les uns sur les autres. Il se fût échappé, s'il ne fût tombé sur un peloton russe, qui s'empara de lui et le conduisit au poste. Dans la bagarre, Francia s'était réfugiée auprès du père Moynet, le vieux troupiér, son meilleur ami : c'est lui qui l'avait ramenée en France à travers mille aventures, la

protégeant, quoique blessé lui-même, et la faisant passer pour sa fille.

La pauvre Francia était désolée, et il ne la rassurait pas. Bien au contraire, en haine de l'étranger, il lui présentait l'accident sous les couleurs les plus sombres : être arrêté pour une rixe en temps ordinaire, ce n'était pas grand'chose, surtout quand il s'agissait d'un frère voulant faire respecter sa sœur; mais avec les étrangers il n'y avait rien à espérer. La police leur livrerait le pauvre Dodore, et ils ne se gêneraient pas pour le fusiller. Francia adorait son frère; elle ne se faisait pas illusion sur ses vices précoces et sur son incorrigible paresse. Au retour de la campagne de Russie, elle l'avait trouvé littéralement sur le pavé de Paris, vivant des sous qu'il gagnait en jouant au bouchon, ou qu'il recevait des bourgeois en ouvrant la portière des fiacres. Elle l'avait recueilli, nourri, habillé, comme elle avait pu, n'ayant pour vivre elle-même que le produit de quelques bijoux échappés par miracle aux désastres de la retraite de Moscou. Ses minces ressources épuisées, et ne gagnant pas plus de dix sous par jour avec son travail, elle avait consenti à partager l'infime existence d'un petit clerc de notaire, qui lui parut joli, et qu'elle aima ingénument. Trahie par lui, elle le quitta avec fierté sans savoir où elle dînerait le lendemain. Par une courte série d'aventures de ce genre, elle était trop jeune pour en avoir eu beaucoup, elle arriva à posséder le cœur de M. Guzman, qui était relativement à l'aise, et qu'elle chérissait fidèlement malgré son humeur jalouse et son outrecuidante fatuité. Francia n'était pas difficile, il faut l'avouer. Médiocrement énergique, étiolée au physique et au moral, elle reprenait à la vie depuis peu, et n'avait pas encore tout à fait l'air d'une jeune fille, bien qu'elle eût dix-sept ans; sa jolie figure inspirait la sympathie plutôt que l'amour, et, tout en donnant le nom d'amour à ses affections, elle-même y portait plus de douceur et de bonté que de passion. Si elle aimait véritablement quelqu'un, c'était ce petit vaurien de frère, qui l'aimait de même, sans pouvoir s'en rendre compte, et sans soumettre l'instinct à la réflexion; mais ce soir-là une transformation s'était faite dans l'âme confuse de ces deux pauvres enfans. Théodore s'éveillait à la vie de sentiment par l'orgueil patriotique; Francia s'éveillait à la possession d'elle-même par la crainte de perdre son frère. — Écoutez, père Moynet, dit-elle au limonadier, mettez-moi dans un cabriolet; je veux aller trouver un officier russe que je connais, pour qu'il sauve mon pauvre Dodore.

— Qu'est-ce que tu me chantes là? s'écria Moynet, qui était en train de fermer son établissement tout en causant avec elle; tu connais des officiers russes, toi?

— Oui, oui, depuis Moscou, j'en connais! Il y en a de bons.

— Avec les jolies filles, ils peuvent être bons, les gredins! C'est pourquoi je te défends d'y aller, moi! Allons, remonte chez toi, ou reste ici. Je vais tâcher de ravoïr ton imbécile de frère. Un gamin comme ça s'attaquer tout seul à l'ennemi! C'est égal, ça n'est pas d'un lâche, et je vais parlementer pour qu'on nous le rende!

Il sortit. Francia l'attendit un quart d'heure qui lui sembla durer une nuit entière, et puis une demi-heure qui lui sembla un siècle. Alors, n'y tenant plus, elle avisa au passage un de ces affreux cabriolets de place dont l'espèce a disparu, elle y monta à demi folle, sachant à peine où elle allait, mais obéissant à une idée fixe : invoquer l'appui de Mourzakine pour empêcher son frère de mourir.

Bien qu'elle eût pris le cabriolet à l'heure, il alla vite, pressé qu'il était de se retrouver sur les boulevards à la sortie des spectacles; il n'était que onze heures, et Francia lui promettait de ne se faire ramener par lui que jusqu'à la porte Saint-Martin.

Elle alla d'abord à l'hôtel de Thièvre. Personne n'était rentré; mais le concierge lui apprit que le prince Mourzakine devait occuper le soir même son nouveau logement, et il le lui désigna. — Vous sonnerez à la porte, lui dit-il, il n'y a pas de concierge.

Francia, sans prendre le temps de remonter dans son cabriolet, dont le cocher la suivit en grognant, descendit la rue, coupa à angle droit, avisa un grand mur qui longeait une rue plus étroite, assombrie par l'absence de boutiques et le branchage des grands arbres qui dépassait le mur. Elle trouva la porte, chercha la sonnette à tâtons, et vit au bout d'un instant apparaître une petite lumière portée par le grand cosaque Mozdar.

Il lui sourit en faisant une grimace qui exprimait d'une manière effroyable ses accès de bienveillance, et il la conduisit droit à l'appartement de son maître, où M. Valentin, le gardien du local, apprêtait le lit et achevait de ranger le salon.

C'était un petit vieillard très différent de son ami, le formaliste et respectueux Martin. Le jeune financier qu'il avait servi menait joyeuse vie, et il n'avait eu qu'à se louer de son caractère tolérant. En voyant entrer une jolie fille très fraîchement parée, car elle avait fait sa plus belle toilette pour aller *en loge* à l'Opéra, il crut comprendre d'emblée, et lui fit bon accueil. — Asseyez-vous, *mam'selle*, lui dit-il d'un ton léger et agréable; puisque vous voilà, sans doute que le prince va rentrer.

— Croyez-vous qu'il rentrera bientôt? lui demanda-t-elle ingénument.

— Ah ça! vous devez le savoir mieux que moi : est-ce qu'il ne vous a pas donné rendez-vous? — Et, saisi d'une certaine méfiance,

il ajouta : — J'imagine que vous ne venez pas chez lui sur les minuit sans qu'il vous en ait priée?

Francia n'avait pas l'ignorance de l'innocence. Elle avait sa chasteté relative, très grande encore, puisqu'elle rougit et se sentit humiliée du rôle qu'on lui attribuait; mais elle comprit fort bien, et accepta cet abaissement pour réussir à voir celui qu'elle voulait intéresser à son frère. — Oui, oui, dit-elle, il m'a priée de l'attendre, et vous voyez que le cosaque me connaît bien, puisqu'il m'a fait entrer.

— Ce ne serait pas une raison, reprit Valentin; il est si simple! Mais je vois bien que vous êtes une aimable enfant. Faites un somme, si vous voulez, sur ce bon fauteuil; moi, je vais vous donner l'exemple: j'ai tant rangé aujourd'hui que je suis un peu las. — Et, s'étendant sur un autre fauteuil avec un soupir de béatitude, il ramena sur ses maigres jambes frileuses, chaussées de bas de soie, la pelisse fourrée du prince, et tomba dans une douce somnolence.

Francia n'avait pas le loisir de s'étonner des manières de ce personnage poliment familier. Elle ne regardait rien que la pendule, et comptait les secondes aux battemens de son cœur. Elle ne voyait pas la richesse galante de l'appartement, les figurines de marbre et les tableaux représentant des scènes de volupté; tout lui était indifférent, pourvu que Mourzakine arrivât vite.

Il arriva enfin. Il y avait longtemps que le cocher de Francia avait fait ce raisonnement philosophique, qu'il valait mieux perdre le prix d'une course que de manquer l'occasion d'en faire deux ou trois. En conséquence, il était retourné aux boulevards sans s'inquiéter de sa *pratique*. Mourzakine ne fut donc pas averti par la présence d'une voiture à sa porte, et sa surprise fut grande quand il trouva Francia chez lui. Valentin, qui, au coup de sonnette, s'était levé, avait soigneusement épousseté la pelisse et s'était porté à sa rencontre, vit son étonnement, et lui dit comme pour s'excuser : — *Elle* prétend que votre excellence l'a mandée chez elle, j'ai cru...

— C'est bien, c'est bien, répondit Mourzakine, vous pouvez vous retirer.

— Oh! le cosaque peut rester, dit vivement Francia en voyant que Mozdar se disposait aussi à partir. Je ne veux pas vous importuner longtemps, mon prince. Ah! mon bon prince, pardonnez-moi; mais il faut que vous me donniez un mot, un tout petit mot pour quelque officier de service sur les boulevards, afin qu'on me rende mon frère qu'ils ont arrêté.

— Qui l'a arrêté?

— Des Russes, mon bon prince; faites-le mettre en liberté bien vite!

Et elle raconta ce qui s'était passé au café. — Eh bien ! je ne vois pas là une si grosse affaire ! répondit le prince. Ton galopin de frère est-il si délicat qu'il ne puisse passer une nuit en prison ?

— Mais s'ils le tuent ! s'écria Francia en joignant les mains.

— Ce ne serait pas une grande perte !

— Mais je l'aime, moi, et j'aimerais mieux mourir à sa place !

Mourzakine vit qu'il fallait la rassurer. Il n'était nullement inquiet du prisonnier. Il savait qu'avec la discipline rigoureuse imposée aux troupes russes nulle violence ne lui serait faite ; mais il désirait garder un peu la suppliante près de lui, et il donna ordre à Mozdar de monter à cheval et d'aller au lieu indiqué lui chercher le délinquant. Muni d'un ordre écrit et signé du prince, le cosaque enfourcha son cheval hérissé, et partit aussitôt. — Tu resteras bien ici à l'attendre, dit Mourzakine à la jeune fille, qui n'avait rien compris à leur dialogue.

— Ah ! mon Dieu, répondit-elle, pourquoi ne le faites-vous pas remettre en liberté tout bonnement ? Il n'a pas besoin de venir ici, puisqu'il vous déplaît ! Il ne saura pas vous remercier, il est si mal élevé !

— S'il est mal élevé, c'est ta faute ; tu aurais pu l'éduquer mieux, car tu as des manières gentilles, toi ! Tu sauras que j'ai écrit pour retrouver ta mère là-bas, si c'est possible.

— Ah ! vous êtes bon, vrai ! vous êtes bien bon, vous ! Aussi, vous voyez, je suis venue à vous, bien sûre que vous auriez encore pitié de moi ; mais il faut me permettre de rentrer, monsieur mon prince. Je ne peux pas m'attarder davantage.

— Tu ne peux pas t'en aller seule à minuit passé !

— Si fait, j'ai un fiacre à la porte.

— A quelle porte ? Il n'y en a qu'une sur la rue, et je n'y ai pas vu la moindre voiture.

— Il m'aura peut-être plantée là ! Ces *sapins*, ils sont comme ça ! Mais ça ne me fait rien ; je n'ai pas peur dans Paris, et il y a encore du monde dans les rues.

— Pas de ce côté-ci, c'est un désert.

— Je ne crains rien, moi, j'ai l'œil au guet et je sais courir.

— Je te jure que je ne te laisserai pas t'en aller seule. Il faut attendre ton frère. Es-tu si mal ici, ou as-tu peur de moi ?

— Oh ! non, ce n'est pas cela.

— Tu as peur de déplaire à ton amant ?

— Eh bien ! oui. Il est capable de se brouiller avec moi.

— Ou de te maltraiter ? Quel homme est-ce ?

— Un homme très bien, mon prince.

— Est-ce vrai qu'il est perruquier ?

— Coiffeur, et il fait la barbe.

— C'est une jolie condition!

— Mais oui : il gagne de quoi vivre très honnêtement.

— Il est honnête?

— Mais!... je ne serais pas avec lui, s'il ne l'était pas!

— Et vraiment tu l'aimes?

— Voyons! vous demandez ça; puisque je me suis donnée à lui! Vous croyez que c'est par intérêt? J'aurais trouvé dix fois plus riche; mais il me plaisait, lui. Il a de l'instruction; il va souvent dans les coulisses de l'Opéra, et il sait tous les airs. D'ailleurs, moi, je ne suis pas intéressée; j'ai des compagnes qui me disent que je suis une niaise, que j'ai tort d'écouter mon cœur, et que je finirai sur la paille. Qu'est-ce que ça fait? que je leur réponde, je n'en ai pas eu toujours pour dormir, de la paille! Je n'en aurais pas eu pour mourir en Russie! Mais adieu, mon prince. Vous avez bien assez de mon caquet, et moi...

— Et toi, tu veux t'en aller trouver ton figaro? Allons, c'est absurde, qu'une gentille enfant comme toi appartienne à un homme comme ça. Veux-tu m'aimer, moi?

— Vous? Ah! mon Dieu, qu'est-ce que vous me chantez là?

— Je ne suis pas fier, tu vois...

— Vous auriez tort, monsieur! dit Francia, à qui le sang monta au visage. Il ne faut pas qu'un homme comme vous ait une idée dont il serait honteux après! Moi, je ne suis rien, mais je ne me laisse pas humilier. On m'a fait des peines, mais j'en suis toujours sortie la tête haute.

— Allons, ne le prends pas comme ça! Tu me plais, tu me plais beaucoup, et tu me chagrineras, si tu refuses d'être plus heureuse, grâce à moi. Je veux te rendre libre... Te payer, non! Je vois que tu as de la fierté et aucun calcul; mais je te mettrai à même de mieux vêtir et de mieux occuper ton frère. Je lui chercherai un état, je le prendrai à mon service, si tu veux!

— Oh! merci, monsieur; jamais je ne souffrirai mon frère domestique; nous sommes des enfants bien nés, nous sortons des artistes. Nous ne le sommes pas, nous n'avons pas eu la chance d'acquiescer, mais nous ne voulons pas dépendre.

— Tu m'étonnes de plus en plus; voyons, de quoi as-tu envie?

— De m'en aller chez nous, monsieur, ne me barrez donc pas la porte!

Francia était piquée; elle voulait réellement partir. Mourzakine, qui en avait douté jusque-là, vit qu'elle était sincère, et cette résistance inattendue enflamma sa fantaisie. — Va-t'en donc, dit-il en ouvrant la porte, tu es une petite ingrate. Comment! C'est là la

pauvre enfant que j'ai empêchée de mourir, et qui me demande de lui rendre sa mère et son frère? Je le ferai, je l'ai promis; mais je me rappellerai une chose, c'est que les Françaises n'ont pas de cœur!

— Ah! ne dites pas cela de moi, s'écria Francia, subitement émue; pour de la reconnaissance, j'en ai, et de l'amitié aussi! Comment n'en aurais-je pas? Mais ce n'est pas une raison...

— Si fait, c'est une raison. Il ne doit pas y en avoir d'autre pour toi, puisque tu ne consultes en toutes choses que ton cœur!

— Mon cœur, je vous l'ai donné, le jour où vous m'avez mis un morceau de pain dans la bouche, puisque je me suis toujours souvenue de vous, et que j'ai conservé votre figure gravée comme un portrait dans mes yeux. Quand on m'a dit : viens voir, voilà les Russes qui défilent dans le faubourg, j'ai eu de la peine et de la honte, vous comprenez! On aime son pays quand on a tout souffert pour le revoir; mais je me suis consolée en me disant : peut-être vas-tu voir passer celui... Oh! je vous ai reconnu tout de suite! Tout de suite j'ai dit à Dodore : c'est lui, le voilà! encore plus beau, voilà tout; c'est quelque grand personnage! Vrai, ça m'avait monté la tête, et j'ai eu la bêtise de le dire après devant Guzman; il tenait un fer à friser, qu'il m'a jeté tout chaud à la figure... Heureusement il ne m'a pas touchée, il en aurait du regret aujourd'hui.

— Ah! voilà les manières de cet aimable objet de ton amour? C'est odieux, ma chère! Je te défends de le revoir. Tu m'appartiens, puisque tu m'aimes. Moi, je jure de te bien traiter et de te laisser une position en quittant la France. Je peux même t'emmener, si tu t'attaches à moi.

— Vous n'êtes donc pas marié?

— Je suis libre et très disposé à te chérir, mon petit oiseau voyageur. Puisque tu connais mon pays, que dirais-tu d'une petite boutique bien gentille à Moscou?

— Puisqu'on l'a brûlé, Moscou?

— Il est déjà rebâti, va, et plus beau qu'auparavant.

— J'aimais bien ce pays-là! nous étions heureux! mais j'aime encore mieux mon Paris. Vous n'êtes pas pour y rester. Ce serait malheureux de m'attacher à vous pour vous perdre tout d'un coup!

— Nous resterons peut-être longtemps, jusqu'à la signature de la paix.

— Longtemps, ça n'est pas assez. Moi, quand je me mets à aimer, je veux pouvoir croire que c'est pour toujours; autrement je ne pourrais pas aimer!

— Drôle de fille! Vraiment tu crois que tu aimeras toujours ton perruquier?

— Je l'ai cru quand je l'ai écouté. Il me promettait le bonheur, lui aussi. Ils promettent tous d'être bons et fidèles !

— Et il n'est ni fidèle, ni bon ?

— Je ne veux pas me plaindre de lui; je ne suis pas venue ici pour ça !

— Mais ton pauvre cœur s'en plaint malgré lui. Allons, tu ne l'aimes plus que par devoir, comme on aime un mauvais mari, et comme il n'est pas ton mari, tu as le droit de le quitter.

Francia, qui ne raisonnait guère, trouva le raisonnement du prince très fort, et ne sut y répondre. Il lui semblait qu'il avait raison, et qu'il lui révélait le dégoût qui s'était fait en elle depuis longtemps déjà. Mourzakine vit qu'il l'avait à demi persuadée, et, lui prenant les deux mains dans une des siennes, il voulut lui ôter son petit châle bleu qu'elle tenait serré autour de sa taille, habitude qu'elle avait prise depuis qu'elle possédait ce précieux tissu français imprimé, qui valait bien dix francs. — Ne m'abîmez pas mon châle ! s'écria-t-elle naïvement, je n'ai que celui-là !

— Il est affreux ! dit Mourzakine en le lui arrachant. Je te donnerai un vrai cachemire de l'Inde; quelle jolie petite taille tu as ! Tu es menue, mais *faite au tour*, ma belle, comme ta mère, absolument !

Aucun compliment ne pouvait flatter davantage la pauvre fille, et le souvenir de sa mère, invoqué assez adroitement par le prince, la disposa à un nouvel accès de sympathie pour lui. — Écoutez ! lui dit-elle, faites-la-moi retrouver, et je vous jure...

— Quoi, que me jures-tu ? dit Mourzakine en baisant les petits cheveux noirs qui frisottaient sur son cou brun.

— Je vous jure, dit-elle en se dégageant...

Un coup discrètement frappé à la porte força le prince à se calmer. Il alla ouvrir : c'était Mozdar. Il avait parlé à l'officier du poste; tous les gens arrêtés dans la soirée avaient déjà été remis à la police française. Théodore n'était donc plus dans les mains des Russes, et sa sœur pouvait se tranquilliser. — Ah ! s'écria-t-elle en joignant les mains, il est sauvé ! Vous êtes le bon Dieu, vous, et je vous remercie !

Mourzakine, en lui traduisant le rapport du cosaque, s'était attribué le mérite du résultat, en se gardant bien de dire que son ordre était arrivé après coup.

Elle baisa les mains du prince, reprit son châle, et voulut partir. — C'est impossible, répondit-il en refermant la porte sur le nez de Mozdar sans lui donner aucun ordre. Il te faut une voiture. Je t'en envoie chercher une.

— Ce sera bien long, mon prince; dans ce quartier-ci, à deux heures du matin, on n'en trouvera pas.

— Eh bien ! je te reconduirai moi-même à pied ; mais rien ne presse. Il faut que tu me jures de quitter ton sot amant.

— Non, je ne peux pas vous jurer ça. Je n'ai jamais quitté une personne par préférence pour une autre ; je ne me dégage que quand on m'y oblige absolument, et je n'en suis pas là avec Guzman.

— Guzman ! s'écria Mourzakine en éclatant de rire, il s'appelle Guzman ?

— Est-ce que ce n'est pas un joli nom ? dit Francia, interdite.

— Guzman, ou le *Pied de mouton* ! reprit-il riant toujours, on nous a parlé de ça là-bas. Je sais la chanson : *Guzman ne connaît pas d'obstacles* !...

— Eh bien ! oui, après ? *Le Pied de mouton* n'est pas une vilaine pièce, et la chanson est très bien. Il ne faut pas vous moquer comme ça !

— Ah ! tu m'ennuies, à la fin ! dit Mourzakine, qui entra dans un paroxysme insurmontable ; c'est trop de subtilités de conscience, et cela n'a pas le sens commun ! Tu m'aimes, je le vois bien, je t'aime aussi, je le sens ; oui, je t'aime, ta petite âme me plaît comme tout ton petit être. Il m'a plu, il m'a été au cœur lorsque tu étais une pauvre enfant presque morte ; tu m'as frappé. Si j'avais su que tu avais déjà quinze ans !... Mais j'ai cru que tu n'en avais que douze ! A présent te voilà dans l'âge d'aimer une bonne fois, et que ce soit pour toute la vie, si tu veux ! Si tu crois ça possible, moi, je ne demande pas mieux que de le croire en te le jurant. Voyons, je te le jure, crois-moi, je t'aime !

Le lendemain, Francia était assise sur son petit lit, dans sa pauvre chambre du faubourg Saint-Martin. Neuf heures sonnait à la paroisse, et ne s'étant ni couchée, ni levée, elle ne songeait pas à ouvrir ses fenêtres et à déjeuner. Elle n'était rentrée qu'à cinq heures du matin ; Valentiin l'avait ramenée, et elle avait réussi à se faire ouvrir sans être vue de personne. Dodore n'était pas rentré du tout. Elle était donc là depuis quatre grandes heures, plongée dans de vagues rêveries, et tout un monde nouveau se déroulait devant elle.

Elle ne ressentait ni chagrin, ni fatigue ; elle vivait dans une sorte d'extase, et n'eût pu dire si elle était heureuse ou seulement éblouie. Ce beau prince lui avait juré de l'aimer toujours, et en la quittant il le lui avait répété d'un air et d'un ton si convaincus, qu'elle se laissait aller à le croire. Un prince ! Elle se souvenait assez de la Russie pour savoir qu'il y a tant de princes dans ce pays-là, que ce titre n'est pas une distinction aussi haute qu'on le croit chez nous. Ces princes, qui tirent leur origine des régions caucasiennes, ont eu

parfois pour tout patrimoine une tente, de belles armes, un bon cheval, un maigre troupeau et quelques serviteurs, moitié bergers, moitié bandits. N'importe; en France, le titre de prince reprenait son prestige aux yeux de la Parisienne, et le luxe relatif où campait pour le moment Mourzakine, riche en tout des deux cents louis donnés par son oncle, n'avait pas pour elle d'échelle de comparaison. C'était dans son imagination un prince des contes de fées, et il était si beau! Elle n'avait pas songé à lui plaire, elle s'en était même défendue. Elle avait bien résolu, en allant chez lui, de n'être pas légère, et elle pensait avoir mis beaucoup de prudence et de sincérité à se défendre. Pouvait-elle résister jusqu'à faire de la peine à un homme à qui elle devait sa vie, celle de son frère, et peut-être le prochain retour de sa mère? Et cela, pour ne pas offenser M. Guzman, qui la battait et ne lui était pas fidèle?

D'où vient donc qu'elle avait comme des remords? Ce n'était pas qu'elle eût une peur immédiate de Guzman : il ne venait jamais dans la matinée, et il ne pouvait pas savoir qu'elle était rentrée si tard. Le portier seul s'en était aperçu, et il la protégeait par haine du perruquier, qui l'avait blessé dans son amour-propre. Francia tenait énormément à sa réputation. Sa réputation, elle s'étendait peut-être à une centaine de personnes du quartier qui la connaissaient de vue ou de nom. N'importe, il n'y a pas de petit horizon, comme il n'y a pas de petit pays. Elle avait toujours fait dire d'elle qu'elle était sincère, désintéressée, fidèle à ses piètres amans; elle ne voulait point passer pour une fille qui se vend, et elle cherchait le moyen de faire accepter la vérité sans perdre de sa considération; mais ses réflexions n'avaient pas de suite, l'enivrement de son cerveau dissipait ses craintes : elle revoyait le beau prince à ses pieds, et pour la première fois de sa vie elle était accessible à la vanité sans chercher à s'en défendre, prenant cette ivresse nouvelle pour un genre d'amour enthousiaste qu'elle n'avait jamais ressenti.

Enfin l'arrivée de Théodore vint l'arracher à ses contemplations. — Pas plus habillée que ça? lui dit-il en la voyant en jupe et en camisole, les cheveux encore dénoués. Qu'est-ce qu'il y a donc?

— Et toi? Tu rentres à des neuf heures du matin, quand je t'attends depuis...

— Tu sais bien que j'ai été arrêté par ces tamerlans du boulevard? T'as donc pas vu?

— Tu as été mis en liberté au bout d'une heure!

— Comment sais-tu ça?

— Je le sais!

— C'est vrai; mais j'avais encore vingt sous de Guzman dans ma poche... Fallait bien faire un peu la noce après? Vas-tu te fâcher?

— Écoute, Dodore, tu ne recevras plus rien de Guzman; il faut t'arranger pour ça.

— Parce que?

— Je t'avais déjà défendu...

— J'ai pas désobéi. Ce qu'il m'avait donné hier, c'était pour te régaler, puisqu'il ne pouvait pas venir lui-même; eh bien! j'avais encore vingt sous, je me suis amusé avec. Voilà-t-il pas!

— Il faudra lui rendre ça. C'est bien assez qu'il paie notre loyer, ce qui me permet d'épargner de quoi t'empêcher d'aller tout nu.

— Jolie épargne! Tous tes bijoux sont lavés; tu es bien bête de rester avec Guguz! Il est joli homme, je ne dis pas, et il est amusant quand il chante; mais il est panné, vois-tu, et il n'a pas que toi! Un de ces jours, il faudra bien qu'il te lâche, et tu ferais mieux...

— De quoi? qu'est-ce qui serait mieux?

— D'avoir un mari pour de bon, quand ça ne serait qu'un ouvrier! J'en sais plus d'un dans le quartier qui en tiendrait pour toi, si tu voulais.

— Tu parles comme un enfant que tu es. Est-ce que je peux me marier, moi?

— A cause?... Je ne suis plus enfant, moi, comme disait Guguz l'autre jour, je ne l'ai jamais été. Y a pas d'enfants sur le pavé de Paris; à cinq ans, on en sait aussi long qu'à vingt-cinq. Faut donc pas faire de grimaces pour causer... Nous n'avons jamais parlé de ça tous les deux, ça ne servait de rien; mais voilà que tu me dis qu'il ne faut plus prendre l'argent à Guzman. Tu as raison, et moi je te dis qu'il ne faut plus en recevoir non plus, toi qui parles! Je dis qu'il faut le quitter, et prendre un camarade à la mairie. Y a le neveu au père Moynet, Antoine, de chez le ferblantier, qui a de quoi s'établir, et qui te trouve à son goût. Il sait de quoi il retourne; mais il a dit devant moi à son oncle : — Ça ne fait rien; avec une autre, j'y regarderais, mais avec elle... Et le père Moynet a répondu : — T'as raison! Si elle a péché, c'est ma faute, j'aurais dû la surveiller mieux. J'ai pas eu le temps; mais c'est égal, celle-là c'est pas comme une autre; ce qu'elle promettra, elle le tiendra. Voyons, faut dire oui, Francia!

— Je dis non! pas possible! Antoine! Un bon garçon, mais si vilain! Un ouvrier comme ça! C'est honnête, mais ça manque de propreté,... c'est brutal... Non! pas possible!

— C'est ça! il te faut des perruquiers qui sentent bon, ou des princes!

Francia frissonna; puis, prenant son parti : — Eh bien! oui, dit-elle, il me faut des princes, et j'en aurai quand je voudrai.

Dodore, surpris de son aplomb, en fut ébloui d'abord. L'accès de fierté patriotique qu'il avait eu la veille, et qui l'avait exalté durant la nuit au cabaret, se dissipa un instant. Ses yeux éteints s'arrondirent, et il crut faire acte d'héroïsme en répondant : — Des princes, c'est gentil, pourvu qu'ils ne soient pas étrangers.

— Ne revenons pas là-dessus, lui dit Francia. Nous n'avons pas de temps à perdre à nous disputer. Il faut nous en aller d'ici. On doit venir me prendre à midi, et payer le loyer échu. J'emporte mes nippes et les tiennes. Tu resteras seulement pour dire à Guzman : — Ma sœur est partie, vous ne la reverrez plus. Je ne sais pas où elle est; elle vous laisse le châle bleu et la parure d'acier que vous lui avez donnés... Voilà.

— C'est arrangé comme ça? dit Théodore, stupéfait... Alors tu me plantes là aussi, moi? Deviens ce que tu pourras! Et allez donc! Va comme je te pousse!

— Tu sais bien que non, Dodore, tu sais bien que je n'ai que toi. Voilà quatre francs, c'est toute ma bourse aujourd'hui; mais c'est de quoi ne pas jeûner et ne pas coucher dehors. Demain ou après-demain au plus tard, tu trouveras de mes nouvelles; une lettre pour toi chez papa Moynet, et, où je serai, tu viendras.

— Tu ne veux pas me dire où?

— Non, tu pourras sans mentir jurer à Guzman que tu ne sais pas où je suis.

— Et dans le quartier, qu'est-ce qu'il faudra dire? Guguz va faire un sabbat!...

— Je m'y attends bien! Tu diras que tu ne sais pas!

— Écoute, *Fafa*, dit le gamin, après avoir tirailé les trois poils de ses favoris naissans, ça ne se peut pas, tout ça! Je vois bien que tu vas être heureuse, et que tu ne veux pas m'abandonner; mais les bonheurs, ça ne dure pas, et quand nous voudrions revenir dans le quartier, faudra changer toute *notre société* pour une autre; moi, je vais encore avec les ouvriers honnêtes, on ne m'y moleste pas trop. On me reproche de ne rien faire, mais on me dit encore : — Travaille donc, te v'là en âge. T'auras pas toujours ta sœur! et d'ailleurs ta sœur, elle ne fera pas fortune, elle vaut mieux que ça!... — T'entends bien, *Fafa*? quand on ne te verra plus, ça sera rasé, et, si on me revoit bien habillé avec de l'argent dans ma poche, on me renverra avec ceux qu'on méprise, et dame!... il faudra bien descendre dans *la société*. Tu ne veux pas de ça, pas vrai? Il ne vaut pas grand'chose, ton Dodore; mais il vaut mieux que rien du tout!

Francia cacha sa figure dans ses mains, et fondit en larmes. La vie sociale se déroulait devant elle pour la première fois. La vitalité de sa propre conscience faisait un grand effort pour se dégager

sous l'influence inattendue de ce frère avili jusque-là par elle, à l'insu de l'un et de l'autre, qui allait l'être davantage et sciemment. — Tu vaux mieux que moi, lui dit-elle. Nous avons encore de l'honnêteté à garder, et, si nous nous en allons dans un autre endroit, nous ne connaissons pas une personne pour nous dire bonjour en passant; mais qu'est-ce que nous pouvons faire? Je ne dois pas rester avec Guzman, et je ne veux rien garder de lui.

— Tu ne l'aimes plus?

— Non, plus du tout.

— Ne peux-tu pas patienter?

— Non, il faudrait le tromper. Je ne peux pas!

— Eh bien, ne le trompe pas. Dis-lui que c'est fini, que tu veux te marier.

— Je mentirais, et il ne me croirait pas. Pense au train qu'il va faire! Ça nous fera bien plus de tort que de nous sauver!

— Il ne t'aime déjà pas tant! Dis-lui que tu sais ses allures, mets-le à la porte, je t'aiderai. Je ne le crains pas, va, j'en mangerais dix comme lui!

— Il criera qu'il est chez lui, qu'il paie le logis, que c'est lui qui nous chasse!

— Tu n'as donc pas de quoi le payer, ce satané loyer, lui jeter son argent à la figure, quoi!

— J'ai quatre francs, je te l'ai dit. Je ne reçois jamais d'argent de lui; ça me répugne. Il me donne tous les jours pour le dîner puisqu'il dîne avec nous; le matin, nous mangeons les restes, toi et moi.

— Ah! s'écria Dodore en serrant les poings, si j'avais pensé! Je prendrai un état, Fafa, vrai! Je vais me mettre à n'importe quelle pioche! Faut travailler, faut pas dépendre comme ça!

— Quand je te le disais! Tu voyais bien qu'à coudre chez nous des gilets de flanelle dans la journée je ne pouvais pas gagner plus de six sous; avec ça, je ne pouvais pas t'élever et vivre sans mendier. Les amoureux sont venus me dire: ne travaille donc pas, tu es trop jolie pour veiller si tard, et d'ailleurs, tu auras beau faire, ça ne te sauvera pas. Je les ai écoutés, croyant que l'amitié empêcherait la honte, et nous voilà!

— Faut que ça finisse, s'écria Dodore; c'est à cause de moi que ça t'arrive! faut en finir! Je vais chercher Antoine! Il paiera tout, il te conduira quelque part d'où tu ne sortiras que pour l'épouser!

Antoine adorait Francia; elle était son rêve, son idéal. Il lui pardonnait tout, il était prêt à la protéger, à la sauver. Elle le savait bien. Il ne le lui avait dit que par ses regards et son trouble en la rencontrant; mais c'était un être inculte. Il savait à peine signer

son nom. Il ne pouvait pas dire un mot sans jurer, il portait une blouse, il avait les mains larges, noires et velues jusqu'au bout des doigts. Il faisait sa barbe une fois par semaine, il semblait affreux à Francia, et l'idée de lui appartenir la révoltait. — Si tu veux que je me tue, s'écria-t-elle en allant éperdue vers la fenêtre, va chercher cet homme-là!

Il fallait pourtant prendre un parti, et toute solution semblait impossible, lorsqu'on sonna discrètement à la porte. — N'aie pas peur! dit Théodore à sa sœur, ça n'est pas Guzman qui sonne si doux que ça.

Il alla ouvrir, et M. Valentin apparut. Il apportait une lettre de Mourzakine ainsi conçue : « Puisque tu es si craintive, mon cher petit oiseau bleu, j'ai trouvé moyen de tout arranger. M. Valentin t'en fera part, aie confiance en lui. »

— Quel moyen le prince a-t-il donc trouvé? dit Francia en s'adressant à Valentin.

— Le prince n'a rien trouvé du tout, répondit Valentin avec le sourire d'un homme supérieur : il m'a raconté votre histoire et fait connaître vos scrupules. J'ai trouvé un arrangement bien simple. Je vais dire à votre propriétaire et dans le café d'en bas que votre mère est revenue de Russie, que vous partez pour aller au-devant d'elle à la frontière, et que c'est elle qui vous envoie de l'argent. Soyez tranquille; mais allez vite, le fiacre n° 182 est devant la Porte-Saint-Martin, et il a l'adresse du prince, qui vous attend.

— Partons! dit Francia en prenant le bras de son frère. Tu vois comme le prince est bon; il nous sauve la vie et l'honneur!

Dodore, étourdi, se laissa emmener. Sa morale était de trop fraîche date pour résister davantage. Ils évitèrent de passer devant l'estaminet, bien que le cœur de Francia se serrât à l'idée de quitter ainsi son vieux ami; mais il l'eût peut-être retenue de force. Ils trouvèrent le fiacre, qui les conduisit au faubourg Saint-Germain; Mezdar les reçut et les fit monter dans le pavillon occupé par Mourzakine. Il y avait à l'étage le plus élevé un petit appartement que Valentin louait au prince avec empressement pour un louis de plus par jour, et qui prenait vue sur le grand terrain où se réunissaient les jardins des hôtels environnans, celui de l'hôtel de Thièvre compris. — Excusez! dit Dodore en parcourant les trois chambres, nous voilà donc passés princes pour de bon!

Une heure après, Valentin arrivait avec un carton et un ballot; il apportait à Francia et à Théodore les pauvres effets qu'ils avaient laissés dans leur appartement du faubourg. — Tout est arrangé, leur dit-il. J'ai payé votre loyer, et vous ne devez rien à personne. J'ai renvoyé à M. Guzman Lebeau les objets que vous vouliez lui

restituer. J'ai dit à votre ami Moynet ce qui était convenu. Il n'a pas été trop surpris; il a paru seulement chagrin de n'avoir pas reçu vos adieux.

Deux grosses larmes tombèrent des yeux de Francia. — Tranquillisez-vous, reprit Valentin; il ne vous fait pas de reproche. J'ai tout mis sur mon compte. Je lui ai dit que vous deviez prendre la diligence pour Strasbourg, à une heure, et que vous n'aviez pas eu une minute à perdre, pour ne pas manquer la voiture. Il m'a demandé mon nom. Je lui ai dit un nom en l'air, et j'ai promis d'aller lui donner de vos nouvelles. Je l'ai laissé tranquille et joyeux.

Dodore admira Valentin, et ne put s'empêcher de frapper dans ses mains en faisant une pirouette. — Le jeune homme est content? dit Valentin en clignotant; à présent, il faut songer à lui donner de l'occupation. Le prince désire qu'on ne le voie pas vaguer aux alentours. Je l'enverrai à un de mes amis, qui a une entreprise de roulage hors Paris. Sait-il écrire?

— Pas trop, dit Francia.

— Mais il sait lire?

— Oui, assez bien. C'est moi qui lui ai appris. S'il voulait, il apprendrait tout! Il n'est pas sot, allez!

— Il fera des commissions, et peu à peu il se mettra aux écritures; c'est son affaire de s'instruire. Plus on est instruit, plus on gagne. Il sera logé et nourri en attendant qu'il fasse preuve de bonne volonté, et on lui donnera quelque chose pour s'habiller. Voici l'adresse et une lettre pour le patron. Quant à vous, ma chère enfant, vous êtes libre de sortir; mais, comme vous désirez rester cachée, ma femme vous apportera vos repas, et, si vous vous ennuyez d'être seule, elle viendra tricoter auprès de vous. Elle ne manque pas d'esprit, sa société est agréable. Vous pourrez prendre l'air au jardin le matin de bonne heure, et le soir aussi; soyez tranquille, vous ne manquerez de rien, et je suis tout à votre service.

Ayant ainsi réglé l'existence des deux enfans confiés à ses soins éclairés, M. Valentin se retira sans dire à Francia, qui n'osa le lui demander, quand elle reverrait le prince. — Eh bien! te voilà content? dit-elle à son frère. Tu voulais travailler, ... tu vas te faire un état!

— Bien sûr, que je veux travailler! répondit-il en frappant du pied d'un air résolu. Je suis content de ne rien devoir aux autres. Il y a assez longtemps que ça dure. Alors, je m'en vais, je prends un col blanc pour avoir une tenue présentable, un air comme il faut, et mes souliers neufs, puisqu'il y aura des courses à faire. Quand j'aurai besoin d'autre chose, je viendrai le chercher. Adieu, Fafa; je te laisse heureuse, j'espère! ... D'ailleurs je reviendrai te voir.

— Tu t'en vas comme ça, tout de suite? dit Francia, dont le cœur se serra à l'idée de rester seule.

Elle n'était pas bien sûre de la fermeté de résolution de son frère. Habitée à le surveiller autant que possible, à le gronder quand il rentrait tard, elle l'avait empêché d'arriver au désordre absolu. N'allait-il pas y tomber maintenant qu'il ne craindrait plus ses reproches? — Qu'est-ce que tu veux que je fasse ici? répondit-il, le cœur gros; c'est joli, ici, c'est cosu même. J'y serais trop bien, je m'ennuierais, je serais comme un oiseau en cage. Il faut que je trotte, moi, que j'avale de l'air, que je voie des figures! Celle de ton prince ne me va guère, et la mienne ne lui va pas du tout. Et puis, c'est un étranger, un *coalisé!* Tu auras beau dire,... ça me remue le sang!

— C'est un ennemi, j'en conviens, dit Francia; mais sans lui tu ne m'aurais pas, et sans lui nous n'aurions pas de chance de retrouver notre mère.

— Eh bien! si on la retrouve, ça changera! Elle sera malheureuse, on travaillera pour la nourrir. Je m'en vais travailler!

— Vrai?

— Quand je te dis!

— Tu m'a promis si souvent!

— A présent, c'est pour de vrai. Faut bien, à moins d'être méprisé!

— Allons, va! et embrasse-moi!

— Non, dit le gamin en enfonçant sa casquette sur ses yeux; faut pas s'attendrir, c'est des bêtises!

Il sortit résolument, se mit à courir jusqu'au bout de la rue, s'arrêta un moment, étouffé par les sanglots, et reprit sa course jusqu'à Vaugirard, où il se mit à la disposition du patron à qui M. Valentin le recommandait.

Francia pleura de son côté; mais elle prit courage en se disant : — Sans tout cela, il ne serait pas encore décidé à se ranger, il se serait peut-être perdu! Si Dieu veut qu'il tienne parole, je ne regretterai pas ce que j'ai fait.

Elle le regrettait pourtant sans vouloir se l'avouer. Sa pauvre petite existence était bouleversée. Elle quittait pour toujours son petit coin de Paris où elle était plus aimée que jugée dans un certain milieu d'honnêtes gens; elle y avait attiré plus d'attention que ne le comportait sa mince position.

Une enfant de quinze ans échappée aux horreurs de la retraite de Russie et au désastre de la Bérézina, jolie, douce, modeste dans ses manières, assez fière pour n'implorer personne, assez dévouée pour se charger de son frère, ce n'était pas la première venue, et

si on lui reprochait d'avoir des liaisons irrégulières, on l'excusait en voyant qu'elle ne voulait être à charge à personne. L'égoïsme réclame toujours sa part dans les jugemens humains. On repousse une mendicante qui vous dit : donnez-moi pour que je ne sois pas forcée de me donner. Et on a raison jusqu'à un certain point, car beaucoup exploitent lâchement cette prétendue répugnance à l'avilissement. On aime mieux que l'innocence succombe fièrement sans demander conseil, et qu'elle porte sans se plaindre la fatalité du destin.

Francia laissait donc derrière elle un groupe qu'elle appelait *le monde*, et qui était le sien. Elle se trouvait seule, ayant pour tout appui un étranger qui promettait de l'aimer, pour toute relation, un inconnu, ce Valentin, dont la perversité, voilée sous un air suffisant, lui inspirait déjà une vague méfiance. Elle regarda son joli appartement sans trop se demander si dans quelques jours les alliés ne quitteraient point Paris, et ce qu'elle deviendrait, si Mourzakine l'abandonnait. Cette prévision ne lui vint pas plus à l'esprit qu'elle n'était venue à Théodore. Elle défit ses paquets, rangea ses hardes dans les armoires, se fit belle, et se regarda dans une psyché en acajou qui avait pour pieds des griffes de lion en bronze doré. Elle admira le luxe relatif que lui procurait son beau prince, les affreux meubles plaqués de l'époque, les rideaux de mousseline à mille plis drapés à l'antique, les vases d'albâtre avec des jacinthes artificielles sous verre, le sofa bleu à crépines orange, la petite pendule représentant un amour avec un doigt sur les lèvres; mais elle plaça sous ses yeux les quelques chétifs bibelots que Valentin lui avait apportés de chez elle, bien que, par leur pauvreté vulgaire, ils fissent tache dans son nouveau logement. Ensuite elle se mit à la fenêtre pour admirer le beau jardin et les grands arbres; mais elle le trouva triste en se rappelant les laides mansardes et les toits noirs qu'elle avait l'habitude de contempler. Elle chercha sur sa fenêtre le pot de réséda qu'elle arrosait soir et matin. — Ah! mon Dieu, se dit-elle, ce Valentin a laissé là-bas le réséda!

Et elle se remit à pleurer sur cet ensemble de choses à jamais perdues, dont la valeur lui devenait inappréciable, car il représentait des habitudes, des souvenirs et des sympathies qu'elle ne devait plus retrouver.

Que faisait Mourzakine pendant que le complaisant Valentin procédait à l'installation de sa maîtresse dans les conditions les plus favorables à leurs secrets rapports? Il était en train d'endormir les soupçons de son oncle. Ogokskoï avait revu M^{me} de Thievre à l'Opéra dans tout l'éclat de sa plantureuse beauté, il avait été la saluer dans sa loge : elle avait été charmante pour lui. Sérieusement épris d'elle,

il était résolu à ne rien épargner pour supplanter son neveu. Mourzakine, sans renoncer à la belle Française, voulait paraître céder le pas à l'oncle dont il dépendait absolument. — Vous avez, lui dit-il, consommé ma disgrâce hier à l'Opéra. Ma belle hôtesse n'a plus un regard pour moi, et pour m'en consoler je me suis jeté dans une moindre, mais plus facile aventure. J'ai pris chez moi *une petite*; ce n'est pas grand'chose, mais c'est parisien, c'est-à-dire coquet, gentil, propre et drôle; vous me garderez pourtant le secret là-dessus, mon bon oncle? M^{me} de Thièvre, qui est passablement femme, me mépriserait trop, si elle savait que j'ai si vite cherché à me consoler de ses rigueurs.

— Sois tranquille, Diomiditch, répondit Ogokskoï d'un ton qui fit comprendre à Mourzakine qu'il comptait le trahir au plus vite.

C'est tout ce que désirait ce prince sauvage doublé d'un courtisan rusé. M^{me} de Thièvre était déjà prévenue; elle savait ce qu'il avait plu à Mourzakine de lui confier. Francia, selon lui, était une pauvre fille assez laide dont il avait pitié et à laquelle il devait un appui, puisque, dans une charge de cavalerie, il avait « eu le malheur d'écraser sa mère. » Il l'avait logée dans sa maison en attendant qu'il pût lui procurer quelque ouvrage un peu lucratif. Il avait arrangé et débité ce roman avec tant de facilité, il avait tant de charme et d'aisance à mentir, que M^{me} de Thièvre, touchée de sa sincérité et flattée de sa confiance, avait promis de s'intéresser à sa protégée; et puis, elle comprit que ce hasard amenait une combinaison favorable à la passion de Mourzakine pour elle en détournant les soupçons de l'oncle Ogokskoï.

Elle se prêtait donc maintenant à cette lâcheté qui l'avait d'abord indignée : elle était secrètement vaincue. Elle ne voulait pas se l'avouer; mais elle se laissait aller, avec une alternative d'agitation et de langueur, à tout ce qui pouvait assurer sa défaite sans compromettre le prince.

Quant à lui, ce n'était plus en un jour qu'il espérait désormais triompher d'elle. Il craignait un retour de dépit et de fierté, s'il brusquait les choses. Il se donnait une semaine pour la convaincre, il pouvait prendre patience : Francia lui plaisait réellement.

Le soir, en soupant avec elle dans sa petite chambre, il se mit à l'aimer tout à fait. Il était capable d'aimer tout comme un autre de cet amour parfaitement égoïste qui se prodigue dans l'ivresse, sauf à s'éteindre dans les difficultés ultérieures. Il est vrai que dans l'ivresse il était charmant, tendre et ardent à la fois. La pauvre Francia, après lui avoir naïvement avoué l'effroi et le chagrin de son isolement, se mit à l'aimer de toute son âme, et à lui demander pardon d'avoir regretté quelque chose, quand elle n'eût dû que

ressentir la joie de lui appartenir. — Tenez, lui disait-elle, je n'ai jamais su jusqu'à ce jour ce que c'est qu'aimer. Regardez-moi, je n'invente pas cela pour vous faire plaisir !

En effet, ses yeux clairs et profonds, son sourire confiant et pur comme celui de l'enfance, attestaient une sincérité complète. Mourzakine était trop pénétrant, trop méfiant, pour s'y tromper. Il se sentait aimé pour lui-même dans toute l'acception de ce terme banal qui avait été son rêve, et qui devenait une rare certitude. Il se surprenait par momens à ressentir lui aussi quelque chose de plus doux que le plaisir. Il possédait une âme, et il étudiait avec surprise cette espèce de *petite âme française* qui lui parlait une langue nouvelle, langue incomplète et vague qui ne se servait pas des mots tout faits à l'image des femmes du monde, et qui était trop inspirée pour être élégante ou correcte.

Elle dormit deux heures, la tête sur son épaule, mais, avec le jour, elle s'éveilla chantant comme les oiseaux. Elle n'était pas habituée à ne pas voir lever le soleil. Elle avait besoin de marcher, de sortir, de respirer. Ils montèrent en voiture, et elle le conduisit à Romainville, qui était alors le rendez-vous des amans heureux. Le bois était encore désert. Elle ramassa des violettes et en remplit le dolman bombé sur la poitrine du prince tartare, puis elle les reprit pour les mettre classiquement sur son cœur. Ils déjeunèrent d'œufs frais et de laitage. Elle était en même temps folâtre et attendrie; elle avait la gaité gracieuse et discrète, rien de vulgaire. Ils causaient beaucoup. Les Russes sont bavards, les Parisiennes sont babillardes. Il était étonné de pouvoir causer avec elle, qui ne savait rien, mais qui savait tout, comme savent les gens de toute condition à Paris, par le perpétuel oui-dire de la vie d'expansion et de contact. Quel contraste avec les peuples qui, n'ayant pas le droit de parler, perdent le besoin de penser ! Paris est le temple de vérité où l'on pense tout haut, et où l'on s'apprend les uns aux autres ce que l'on doit penser de tout. Mourzakine était émerveillé, et se demandait presque s'il n'avait pas mis la main sur une nature d'exception. Il était tenté de le croire, surtout en voyant la bonté de cœur qui caractérisait Francia. Sur quelque sujet qu'il la mit, elle était toujours et tout naturellement dans le ton de l'indulgence, du désintéressement, de la pitié compatissante. Cette nuance particulière, elle la devait à ce qu'elle avait souffert et vu souffrir dans une autre phase de sa vie. — Eh quoi ! lui disait-il dans la voiture en revenant, pas un mauvais sentiment, pas d'envie pour les riches, pas de mépris pour les coupables ? Tu es toute douceur et toute simplicité, ma pauvre enfant, et si les autres Françaises te ressemblent, vous êtes les meilleurs êtres qu'il y ait au monde.

Il avait peu de service à faire, et il prétendit en avoir un très rude pour se dispenser de paraître à l'hôtel de Thièvre. Il lui semblait qu'il ne se plaisait plus avec personne autre que Francia, qu'il ne se soucierait plus d'aucune femme. Il l'aima exclusivement pendant trois jours. Pendant trois jours, elle fut si heureuse qu'elle oublia tout et ne regretta rien. Il était tout pour elle; elle ne croyait pas qu'un bonheur si grand ne dût pas être éternel. Tout à coup elle ne le vit plus, et l'effroi s'empara d'elle. Un grand événement était survenu. Napoléon, malgré l'acte d'abdication, venait de faire un mouvement de Fontainebleau sur Paris. Il avait encore des forces disponibles, les alliés ne s'étaient pas méfiés. Enivrés de leur facile conquête, ils oubliaient dans les plaisirs de Paris que les hauteurs qui lui servaient alors de défense naturelle n'étaient pas gardées. L'annonce de l'approche de l'empereur les jeta dans une vive agitation. Des ordres furent donnés à la hâte, on courut aux armes. Paris trembla d'être pris entre deux feux. Mourzakine monta à cheval, et ne rentra ni le soir ni le lendemain.

Pour rassurer Francia, Valentin lui apprit ce qui se passait. Ce fut pour elle une terreur plus grande que celle de son infidélité, ce fut l'effroi des dangers qu'il allait courir. Elle savait ce que c'est que la guerre. Elle avait maintes fois vu comment une poignée de Français traversait alors les masses ennemies, ou se repliait après en avoir fait un carnage épouvantable. — Ils vont me le tuer! s'écriait-elle; ils vont reprendre Paris, et ils ne feront grâce à aucun Russe!

Elle se tordit les mains, et fit peut-être des vœux pour l'ennemi. Elle était dans cette angoisse, quand le soir son frère entra chez elle. — Je viens te faire mes adieux, lui dit-il; ça va chauffer, Fafa, et cette fois j'en suis! L'âge n'y fait rien. On va barricader les barrières pour empêcher messieurs les ennemis d'y rentrer aussitôt qu'ils en seront tous sortis, et quand l'AUTRE leur aura flanqué une peignée, nous serons là derrière pour les recevoir à coups de pierres, avec des pioches, des pinces, tout ce qu'on aura sous la main. On ira tous dans le faubourg, on n'a pas besoin d'ordres, on se passera d'officiers, on fera ses affaires soi-même.

Il en dit long sur ce ton. Francia, les yeux agrandis par l'épouvante, les mains crispées sur son genou, ne répondait rien : elle voyait déjà morts les deux seuls êtres qui lui fussent chers, son frère et son amant.

Elle chercha pourtant à retenir Théodore. Il se révolta. — Tu voudrais me voir lâche? Tu ne te souviens déjà plus de ce que tu me disais si souvent : tu ne seras jamais un homme! Eh bien! m'y voilà, j'en suis un. J'étais parti pour travailler; mais tous ceux qui travaillent veulent se battre, et je suis aussi bon qu'un autre pour

taper dans une bagarre. Y a pas besoin d'être grand et fort pour faire une presse; les plus lestes, et j'en suis, sauteront en croupe des cosaques et leur planteront leur couteau dans la gorge. Les femmes en seront aussi : elles entassent des pavés dans les maisons pour les jeter par la fenêtre; qu'ils y viennent, on les attend!

Francia, restée seule, sentit que son cerveau se troublait. Elle descendit au jardin, et se promena sous les grands arbres sans savoir où elle était : elle s'imaginait par momens entendre le canon; mais ce n'était que l'afflux du sang au cerveau qui résonnait dans ses oreilles. Paris était tranquille, tout devait se passer en luttes diplomatiques, et, après une dernière velléité de combat, Napoléon devait se résigner à l'île d'Elbe.

Tout à coup Francia se trouva en face d'une femme grande, drapée dans un châle blanc, qui se glissait dans le crépuscule, et qui s'arrêta pour la regarder; c'était M^{me} de Thièvre, qui, connaissant les localités et traversant le jardin de M^{me} de S..., son amie absente, venait s'informer de Mourzakine. Elle aussi était inquiète et agitée. Elle voulait savoir s'il était rentré; elle avait déjà envoyé deux fois Martin, et, n'osant plus lui montrer son angoisse, elle venait elle-même, à la faveur des ombres du soir, regarder si le pavillon était éclairé.

En voyant une femme seule dans ce jardin où personne du dehors ne pénétrait, la marquise ne douta pas que ce ne fût la jeune protégée du prince, et elle n'hésita pas à l'arrêter en lui disant : — Est-ce vous, M^{lle} Francia? — Et comme elle tardait à répondre, elle ajouta : — Ce ne peut être que vous; n'ayez pas peur de me parler. Je suis une proche parente du prince, et je viens savoir si vous avez de ses nouvelles.

Francia ne se méfia point, et répondit qu'elle n'en avait pas. Elle ajouta imprudemment qu'elle s'en tourmentait beaucoup, et demanda si on se battait aux barrières : — Non, Dieu merci! dit la marquise; mais peut-être y a-t-il quelque engagement plus loin. Vous n'êtes pas rassurée, je vois cela; vous êtes très attachée au prince? N'en rougissez pas, je sais ce qu'il a fait pour vous, et je trouve que vous avez bien sujet d'être reconnaissante.

— Il vous a donc parlé de moi? dit Francia, stupéfaite.

— Il l'a bien fallu, puisque vous êtes venue lui parler chez moi. Je devais bien savoir qui vous étiez!

— Chez vous?... Ah! oui, vous êtes la marquise de Thièvre. Il faut me pardonner, madame, j'espérais... à cause de ma mère...

— Oui, oui, je sais tout, mon cousin m'a donné tous les détails. Eh bien!... votre pauvre mère, il n'y a plus d'espoir, et c'est pour cela...

— Plus d'espoir? Il vous a dit qu'il n'y avait plus d'espoir?

— Il ne vous a donc pas dit la vérité, à vous?

— Il m'a dit qu'il écrivait, qu'on la retrouverait peut-être! Ah! mon Dieu, il m'aurait donc trompée!

— Trompée? pourquoi vous tromperait-il?...

M^{me} de Thièvre fit cette interpellation d'un ton qui effraya la jeune fille; elle baissa la tête, et ne répondit pas : elle pressentait une rivale. — Répondez donc! reprit la marquise d'un ton plus âpre encore... Est-il votre amant, oui ou non?

— Mais, madame, je ne sais pas de quel droit vous me questionnez comme ça!

— Je n'ai aucun droit, dit M^{me} de Thièvre en reprenant possession d'elle-même et en mettant un sourire dans sa voix. Je m'intéresse à vous, parce que vous êtes malheureuse, d'un malheur exceptionnel et bizarre. Votre mère a été écrasée sous les pieds du cheval de Mourzakine, et c'est lui justement qui vous adopte et vous recueille. C'est tout un roman cela, ma petite, et si l'amour s'en mêle, ... ma foi, le dénouement est neuf, et je ne m'y serais pas attendue!

Francia ne dit pas une parole, ne fit pas entendre un soupir. Elle s'enfuit comme si elle eût été mordue par un serpent, et, laissant M^{me} de Thièvre étourdie de sa disparition soudaine, elle remonta dans sa chambre, où elle se laissa tomber par terre, et passa la nuit dans un état de torpeur ou de délire dont elle ne put rien se rappeler le lendemain.

Au demi-jour pourtant elle se traîna jusqu'à son lit, où elle s'endormit et fit des rêves horribles. Elle voyait sa mère étendue sur la neige et le pied du cheval de Mourzakine s'enfonçant dans son crâne, qu'il emportait tout sanglant comme l'anneau d'une entrave. Ce n'était plus qu'un informe débris; mais cela avait encore des yeux qui regardaient Francia, et ces yeux effroyables, c'étaient tantôt ceux de sa mère et tantôt ceux de Théodore.

GEORGE SAND.

(La troisième partie au prochain numéro.)

LA CAMPAGNE

DE

L'ARMÉE DE LA LOIRE

Lorsqu'on se propose d'écrire l'histoire des événemens formidables qui se sont accomplis depuis neuf mois, on se sent arrêté tout d'abord par la crainte de paraître partial ou mal informé. Au premier examen, il semble impossible de raconter sans prévention les incidens d'une guerre où l'on donne à l'une des armées belligérantes toutes ses sympathies et ses affections, tandis que l'on n'a pour l'autre que haine et répugnance. Aussi les publicistes anglais s'étaient-ils vantés au début des hostilités d'être seuls en état de fournir un compte-rendu véridique de ces grandes batailles. Cependant ils s'en sont si mal acquittés, ils se sont montrés si prompts en général à désespérer de notre cause, à exalter les triomphes de nos adversaires, que leurs récits ont été justement tenus pour suspects. Leurs informations n'avaient d'autres sources en effet que les rapports de correspondans accrédités près des quartiers-généraux allemands qui n'entendaient parler que des succès du moment, et ne se doutaient pas des ressources immenses que la France avait en réserve après chaque jour de combat. N'avons-nous pas quelques chances d'être plus réellement impartiaux en comparant les narrations des Anglais ou des Allemands avec celles qui avaient cours de notre côté? Quant à l'ensemble des renseignemens, ce serait par là plutôt que pécherait un récit trop récent. En ce qui concerne les opérations effectuées de part et d'autre autour d'Orléans dans les premiers jours du mois de décembre 1870, nous espérons en présenter le tableau assez exact soit d'après les comptes-rendus officiels que le gouvernement français offrait chaque jour à l'impatience du public, soit d'après les souvenirs de ceux qui ont pris part à la

lutte, soit aussi pour une partie d'après les impressions qu'il nous a été permis de recueillir sur le moment.

I.

Le dimanche 27 novembre 1870, la ville d'Orléans, débarrassée depuis quinze jours de la présence de l'ennemi, avait un air de fête. La température était douce, le soleil brillant. La population remplissait les rues et les places, où les vestiges de l'occupation bavaroise avaient presque disparu. L'évêque d'Orléans, dont le passage s'était affirmé avec éclat pendant les journées douloureuses de l'invasion, célébrait à la cathédrale le service divin à l'intention des soldats de notre armée de la Loire. Le général d'Aurelle de Paladines y assistait, et, lorsque ce vieux soldat parut sous le parvis entouré de son état-major et d'officiers de toutes armes, des acclamations de bon aloi lui prouvèrent que la population avait confiance en lui. A dire vrai, l'attitude de l'armée faisait honneur à son chef. Quoique des forces considérables fussent concentrées aux environs, on ne voyait dans les rues ni un ivrogne, ni un traînard. Les troupes, disséminées sur une large bande de terrain, depuis Châteaudun jusqu'auprès de Montargis, étaient bien pourvues, tenues en haleine, et cependant soumises à une sévère discipline. Elles attendaient l'ordre de marcher en avant. Rappelons brièvement ce qui s'était passé pendant les semaines précédentes dans le département du Loiret.

Aussitôt après l'investissement de Paris, les troupes allemandes se répandirent dans la Beauce avec une rapidité foudroyante. Leur marche ne fut qu'une promenade. Ce n'était pas étonnant. Le seul corps d'armée que la France eût encore, celui du général Vinoy, était bloqué dans la capitale. Au dehors, il ne restait que six régiments d'infanterie rappelés à la hâte de Rome et d'Algérie, des bataillons de mobiles fort peu aguerris et des compagnies de francs-tireurs en voie de formation. Le général de Polhès et après lui le général de La Motterouge avaient essayé de défendre le Loiret en se retranchant dans la forêt; ils n'y avaient pas réussi. Après quelques combats dont le dernier eut lieu dans l'un des faubourgs d'Orléans même, cette ville avait été occupée le 13 octobre par le général von der Thann, à la tête du 1^{er} corps bavarois. L'entrée et le séjour des troupes ennemies furent l'occasion d'excès déplorables. Sous prétexte que le faubourg avait été pris d'assaut à la suite d'un combat, les officiers allemands permirent à leurs soldats de piller les cafés, les hôtels et les restaurants situés près de la gare du chemin de fer; à l'intérieur, les maisons abandonnées furent saccagées par les

hommes qui s'y installaient, et souvent la présence de l'habitant ne fut pas une sauvegarde contre de telles licences.

Cependant l'armée de la Loire, qui se formait sur la rive gauche, était l'objet des plus vives préoccupations du gouvernement de Tours. Le général d'Aurelle de Paladines, l'un des plus anciens divisionnaires de l'armée française, venait d'en recevoir le commandement. Cet officier, dont la longue carrière avait d'ailleurs été sans éclat, s'était acquis la réputation d'être inflexible sur la discipline. C'était peut-être la qualité la plus utile en ce moment. Quoique classé dans le cadre de réserve depuis deux ans, le général d'Aurelle avait offert son épée avec empressement à la défense nationale dès les premiers signes du danger, et on l'avait pris pour ce qu'il était en réalité, l'un des généraux les plus capables de commander d'une main ferme à une grande réunion d'hommes. Enfin l'heure d'agir arriva. L'armée de la Loire, qui s'appelait alors le 15^e corps, était campée dans le Cher et le Loiret, entre Argent et Lamothe-Beuvron; elle comptait de 40,000 à 50,000 hommes. Tandis que la 1^{re} division, sous les ordres du général Martin des Pallières, remonte au nord-est pour franchir la Loire à Gien, le gros des troupes se porte vivement sur Beaugency, passe sur la rive droite dans les premiers jours de novembre, et effectue sa jonction avec le 16^e corps, commandé par le général Chanzy, qui se trouvait en avant de la forêt de Marchenoir. Le plan de la campagne était d'opérer un mouvement tournant au nord d'Orléans de façon à envelopper les Bavaois. Un premier engagement à Saint-Laurent-des-Bois nous fut favorable. C'était assez la mode dans les journaux anglais et allemands de cette époque de traiter avec un suprême dédain les nouveaux contingens de l'armée française, que les correspondants militaires représentaient comme des agglomérations informes sans armes, sans chefs, sans habits, et plus faibles encore sous le rapport de l'instruction et de la discipline que sous le rapport matériel. Nous ne savons ce qu'en pensait M. de Moltke. Toujours est-il que le général von der Thann, bien qu'il eût 20,000 hommes sous ses ordres, n'osa pas attendre l'ennemi dans Orléans. Il évacua cette ville à la hâte sans prendre le temps d'emporter ses malades et ses blessés, et il vint se porter à Coulmiers sur le passage des Français. Il y fut culbuté le 9 novembre, laissant entre nos mains deux canons, un grand nombre de caissons et de voitures, et quelques milliers de prisonniers. Il est digne de remarque que l'on trouva dans les fourgons capturés des glaces, des pendules, des châles, des dentelles et autres objets précieux; les prisonniers étaient aussi porteurs de bijoux de femmes, ce qui est une preuve suffisante des déprédations commises dans l'Orléanais par les troupes bavaoises.

Cette journée était un succès très franc qui faisait honneur à nos jeunes soldats. La bataille de Coulmiers a été en définitive l'action la plus favorable à nos armes pendant cette longue lutte. Plusieurs bataillons de mobiles, notamment ceux de la Dordogne et de la Sarthe, qui voyaient le feu pour la première fois, s'y comportèrent avec la fermeté de vieilles troupes; cela faisait bien augurer des résultats futurs de la campagne. On y eut une autre surprise agréable. L'une des divisions du 16^e corps était sous les ordres du contre-amiral Jauréguiberry. Les officiers de l'armée de terre doublaient un peu qu'un marin, quelque bon manœuvrier qu'il fût, fût aussi bon tacticien. Le vaillant amiral fit voir en cette affaire qu'il s'entendait à faire mouvoir les régimens aussi bien que les vaisseaux de ligne. Par malheur, la maladresse d'un officier fit perdre en partie les fruits de la victoire. Si la division de cavalerie (général Reyau) s'était rabattue à temps, elle enlevait plusieurs batteries d'artillerie bavaroise qui étaient en pleine retraite. Von der Thann se repliait en toute hâte du côté de Toury, tandis que d'Aurelle entra dans Orléans et établissait son quartier-général à Saint-Jean-de-la-Ruelle, aux portes mêmes de la ville. Ces opérations s'étaient accomplies avec tant de rapidité, que la marche de flanc du général des Pallières n'eut pas les heureux résultats qu'on en attendait. La 1^{re} division, malgré une marche forcée de Gien sur Orléans, arriva trop tard pour prendre part au combat et ne put que ramasser quelques fugitifs.

On s'est beaucoup étonné que d'Aurelle n'ait pas poussé tout de suite droit sur Paris. Cette marche hardie, à laquelle se serait peut-être laissé entraîner un jeune général enfiévré par le succès, ne convenait pas au tempérament froid d'un vieux commandant. Tout porte à croire que cette réserve ne fut que sagesse. Il ne paraît pas que l'armée de la Loire fût en état déjà de se lancer à une grande distance de sa base d'opération. Son artillerie était incomplète, aussi bien que ses moyens de transport. Outre qu'elle s'améliorait sur tous les points par quelques jours d'attente, elle devait aussi recevoir des renforts importans. Le 20^e corps, amené de Chagny à Gien en chemin de fer, le 18^e en formation à Nevers, le 17^e venant de l'ouest, allaient doubler son effectif et ses facultés d'action. Au surplus, qu'aurait fait d'Aurelle en marchant sur Paris à la tête de 60,000 à 80,000 hommes? Von der Thann, à qui les plaines de la Beauce n'offraient pas une ligne de défense solide, se serait retiré devant l'ennemi jusqu'à ce qu'il eût été soutenu par l'armée d'investissement aux ordres du prince royal de Prusse. C'eût donc été près de Paris, avec la perspective d'une longue retraite en cas d'insuccès, que l'armée de la Loire aurait livré sa bataille décisive, et pendant ce temps ses derrières auraient été menacés à droite par les

troupes du prince Frédéric-Charles qui arrivaient de Metz à marches forcées, et à gauche par l'armée du grand-duc de Mecklembourg. Celui-ci, qui rançonnait le département d'Eure-et-Loir avec deux divisions d'infanterie, s'était rapproché de Toury aux premières nouvelles de la retraite de von der Thann, et il se tenait prêt à l'appuyer.

D'Aurelle se résigna donc à rester quelques jours devant Orléans; il eut l'heureuse idée de fortifier sa position. Plusieurs batteries armées de grosses pièces de marine furent établies en avant des faubourgs; les officiers du génie fortifièrent la gare des Aubrais, où s'opère la bifurcation entre les chemins de fer de Tours et de Vierzon; d'autres batteries de marine formèrent deux lignes de défense à Cercottes et à Chevilly, c'est-à-dire jusqu'à 13 kilomètres en avant sur la route de Paris. Au reste, la position d'Orléans est forte par elle-même, car elle est protégée par la forêt du côté de l'est sur une longueur d'à peu près 50 kilomètres, d'Orléans à Bellegarde. Le vice radical de cette position était d'être acculée à la Loire; en cas de revers, les deux ponts d'Orléans devaient être insuffisants pour une prompte évacuation. On fit par supplément un pont de bateaux, ce qui n'était pas encore assez, comme l'événement le prouva. A voir combien peu de résistance ces fortifications accessoires offrirent à l'ennemi dans les malheureuses journées de décembre, on est tenté de penser que les travaux du génie militaire furent mal conçus ou qu'ils restèrent incomplets. Cette dernière supposition est sans doute la plus probable, car à cette époque, comme au début de la guerre, on espérait marcher en avant, et l'on ne songeait pas assez à ce qu'il arriverait, si l'on était réduit à la défensive.

L'inaction de l'armée de la Loire parut suspecte aux Allemands. Sur ces entrefaites survint un incident qui démontre à quel point ils concevaient peu l'attitude passive des Français. Vers le 15 novembre, le quartier-général royal apprit que des colonnes ennemies apparaissaient du côté de Chartres et de Dreux. Ce côté était dégarni. Il y eut une panique à Versailles, paraît-il. On s'imaginait que d'Aurelle s'était subitement transporté dans la vallée de l'Eure pour s'appuyer sur les réserves que le général de Kératry préparait au camp de Conlie, et donner la main à l'armée du nord. Il n'en était rien, quoique c'eût été peut-être un très sage parti, puisque d'autres corps d'armée venant de l'est allaient arriver bientôt auprès d'Orléans. Néanmoins le grand-duc de Mecklembourg, qui avait rejoint von der Thann à Toury, revint en toute hâte au nord avec quatre divisions d'infanterie et trois de cavalerie. Ces forces imposantes n'eurent pas de peine à disperser les quelques bataillons de mobiles qui s'étaient avancés jusqu'à Houdan, à 60 kilomètres de Paris. Puis, après cet engagement sans importance, le grand-duc

suivit la vallée de l'Eure, et, ne rencontrant pas de résistance sérieuse, il s'avança presque jusqu'au Mans. Cette marche facile, qui ne pouvait avoir d'autre but que de piller des pays encore épargnés par l'invasion, disséminait trop les forces allemandes. Le grand-duc reçut l'ordre de se rapprocher d'Orléans dès qu'il fut bien certain que l'armée de la Loire y était massée tout entière. Il était revenu près de Tours dans les derniers jours de novembre.

D'un autre côté, les troupes ennemies qui menaçaient Orléans venaient d'être plus que doublées par l'arrivée du prince Frédéric-Charles. Au commencement de la guerre, ce général commandait, on le sait, la deuxième armée allemande, à laquelle était échue la tâche de bloquer Metz. Cette armée avait beaucoup souffert pendant le blocus, soit par le feu de l'ennemi, soit par les maladies et par l'inaction d'un long siège. Toutefois il lui était facile de réparer ses pertes, car elle était aux portes de l'Allemagne. Renforcées par de nouvelles recrues et pourvues d'équipemens neufs, les troupes de la deuxième armée furent dirigées vers l'intérieur de la France dès que la capitulation de Bazaine leur rendit la liberté. On prétend même que plusieurs régimens avaient reçu l'ordre de départ avant que la capitulation ne fût signée, tant M. de Moltke était pressé d'envoyer des renforts aux armées qui battaient la campagne autour de Paris. Des six corps qui étaient sous les ordres de Frédéric-Charles, trois furent dirigés sur le nord ou conservés dans l'est pour occuper les départemens envahis. Les trois autres s'avancèrent rapidement sur Troyes, conduits par le prince, qui entra dans cette ville le 9 novembre. Cette marche peut sembler extraordinaire, car Metz a capitulé le 27 octobre; mais il est à considérer qu'elle s'opérait, sauf les deux ou trois premières étapes, dans un pays riche qui n'avait pas encore vu l'ennemi, où les réquisitions se levaient sans difficulté, et où le gouvernement de Tours, vu l'éloignement et la pénurie de ses ressources, n'avait été capable d'organiser aucune défense sérieuse. Il est à croire que le prince arrivait à Troyes sans que le plan de ses opérations ultérieures fût encore arrêté. De là, il pouvait, soit marcher au sud-est et menacer Lyon, soit continuer vers l'ouest dans la direction d'Orléans.

Grâce aux télégraphes que les Allemands installaient partout en arrière de leurs colonnes et aux services rapides de courriers que leur innombrable cavalerie leur permettait d'établir dans toutes les directions, Frédéric-Charles reçut avis le 10 novembre au soir que von der Thann avait été battu la veille à Coulmiers, et qu'il était urgent de lui porter secours. Les troupes cantonnées à Troyes et dans les villages environnans devaient se reposer deux ou trois jours et marcher ensuite vers Auxerre. Aussitôt les ordres furent changés. Dès le 11 au matin, elles se remettaient en route dans la direction de Sens;

puis elles continuaient par Nemours, Puiseaux et Pithiviers, où le prince établit son quartier-général le 19. Depuis Troyes, la marche avait été moins facile que dans les départemens de l'est. Les francs-tireurs, embusqués derrière tous les buissons, causaient des pertes sensibles, et de plus, dans la forêt de Fontainebleau, les chemins étaient interceptés par des abatis d'arbres et des tranchées à travers lesquels l'armée d'invasion était obligée de se frayer un passage.

Tâchons d'estimer maintenant l'importance des forces qui se trouvaient en présence devant Orléans. Personne ne l'ignore, c'est une tâche difficile que d'évaluer le nombre d'hommes disponibles le jour d'une bataille. Les chiffres que nous allons poser ne sont donc qu'approximatifs. Les troupes allemandes, dont le prince Frédéric-Charles était généralissime, formaient deux armées, l'une à gauche commandée par le prince lui-même, et l'autre à droite sous les ordres du grand-duc de Mecklembourg. La première comprenait le 3^e corps (Brandebourg, général von Alvensleben), le 9^e corps (Slesvig-Holstein, général Manstein), et le 10^e (Hanovre, général Voigts-Rhetz), plus une division de cavalerie (général von Hartman). Le 3^e et le 9^e corps comptaient 15,000 hommes chacun; le 10^e n'en avait pas plus de 8,000. Sous le grand-duc de Mecklembourg, il y avait la 17^e division (Holstein, général von Treskow), la 22^e (Hesse, général von Wittich), et le 1^{er} corps bavarois (général von der Thann); chacune des divisions comptait 10,000 hommes; le corps bavarois, affaibli par les combats précédens, n'en avait plus que 15,000. En outre il y avait trois divisions de cavalerie prussienne commandées par le prince Albrecht, le comte Stolberg et le général von Rheibecken. L'effectif total des troupes allemandes n'était pas évalué à plus de 90,000 hommes, cavalerie et artillerie comprises. Cette évaluation est sujette à caution, il est vrai; c'est celle qui a été donnée par les Allemands après que les combats d'Orléans se furent terminés en leur faveur (1); mais par compensation cette armée était très forte en artillerie : les corps du prince Frédéric-Charles amenaient à eux seuls environ 250 bouches à feu, en sorte qu'il devait y en avoir plus de 400 en tout du côté de nos ennemis.

L'armée française, sous le commandement supérieur du général d'Aurelle de Paladines, se divisait en cinq corps, savoir : le 15^e, gé-

(1) L'effectif d'un corps d'armée allemand lorsqu'il est au complet s'élève à trente-cinq mille hommes au moins. La 2^e armée avait été rudement éprouvée devant Metz; mais elle avait reçu des renforts avant de quitter cette place. On dit bien qu'elle avait été obligée de laisser des garnisons dans les départemens de l'Aube et de l'Yonne, qu'elle avait envahis. Malgré cela, nous persistons à croire que leur effectif réel devant Orléans était supérieur à celui qui est indiqué ici. Au contraire, les troupes du grand-duc de Mecklembourg tenaient la campagne depuis longtemps et pouvaient bien être réduites aux chiffres donnés ci-dessus.

néral Martin des Pallières, de 50,000 à 60,000 hommes; le 16^e, général Chanzy, de 30,000 à 35,000; le 17^e, général de Sonis, de 20,000 à 25,000; le 18^e, général Bourbaki, de 25,000 à 30,000; le 20^e, général Crouzat, de 35,000 à 40,000. Les chiffres que nous avançons ne reposent, hâtons-nous de le dire, sur aucun document authentique. L'effectif total était probablement de 160,000 à 180,000 hommes. La cavalerie était nombreuse, dit-on. Quant à l'artillerie, il est possible qu'elle fût encore incomplète, surtout dans le 17^e et le 18^e corps, les plus récemment formés. On peut affirmer que le défaut capital de cette armée était le manque de cohésion, défaut inévitable des organisations rapides. Les commandans en chef avaient à peine eu le temps de faire connaissance avec leurs régimens. De Sonis était débarqué d'Afrique tout récemment; Bourbaki, arrivé de l'armée du nord, ne rejoignait son corps que dans les derniers jours de novembre. A cela près, la réunion de cette belle armée était un véritable prodige qui faisait le plus grand honneur au gouvernement de la défense nationale. Les lignes de chemins de fer qui conduisent du centre de la France à Gien, Orléans et Châteaudun, avaient permis d'opérer des mouvemens de troupes dont l'ennemi n'avait pas le moindre soupçon. C'est ainsi par exemple que le 20^e corps (anciennement armée de l'est commandée par le général Cambriels) était venu tout entier, avec ses chevaux et ses canons, prendre ses cantonnemens en avant de Gien, tandis que l'état-major allemand le croyait encore à Chagny.

Pour se rendre un compte exact de la situation respective des deux armées, il est encore nécessaire de savoir comment les troupes étaient disposées aux derniers jours de novembre. Le prince Frédéric-Charles était en avant de Pithiviers, le 9^e corps à droite, le 3^e à gauche, avec le 10^e, formant sa réserve, un peu plus à l'ouest, en arrière de Beaune-la-Rolande. L'attaque devait se faire de son côté, en suivant les routes qui se dirigent vers Orléans à travers la forêt. Le grand-duc de Mecklembourg, ayant les Bavaois à son extrême droite, la 17^e division à gauche en communication avec le 9^e corps, et la 22^e division en réserve, devait porter tous ses efforts sur Artenay et Chevilly, le long de la grande route de Paris à Orléans. Du côté des Français, le 15^e corps, massé devant Orléans, couvrait les routes de Paris et de Pithiviers; le 20^e avait son quartier-général à Bellegarde, et le 18^e, formant l'extrême droite, à Ladon. A l'autre extrémité, le 16^e était à Patay et le 17^e entre Patay et Châteaudun. On le voit, le front des Français était beaucoup plus développé que celui des Allemands, cause de faiblesse que la supériorité numérique pouvait compenser. Au reste les généraux en chef des deux armées, ne connaissant pas leurs positions respectives, exécutèrent pendant la dernière semaine de novembre des recon-

naissances en force qui amenaient des engagements presque journaliers. Deux de ces combats méritent une mention particulière. Le 24, notre 18^e corps soutint une lutte vigoureuse entre Ladon, Maizières et Boiscommun, et resta maître du terrain. Le 28, le 20^e corps fut engagé à son tour devant Beaune-la-Rolande contre les Hanovriens de Voigts-Rhetz, au secours duquel le prince Frédéric-Charles se hâta d'accourir avec deux divisions du 3^e corps. La lutte fut chaude; l'ennemi, obligé d'évacuer Beaune-la-Rolande, avoua une perte de 1,000 hommes tués ou blessés; il laissait aussi 1 canon entre nos mains (1). Frédéric-Charles voulut faire accroire qu'il avait tenu en échec pendant cette journée malheureuse pour ses armes l'armée entière de d'Aurelle, qui s'était mise en marche dans la direction de Fontainebleau. Il est difficile d'admettre qu'il ait lui-même compté le résultat de ce combat comme un succès. Ces engagements préliminaires où nous perdions beaucoup de monde, il est vrai, mais en infligeant des pertes cruelles à l'ennemi, relevaient le moral du soldat. Cela le disposait favorablement pour une lutte plus décisive.

II.

Ainsi le dimanche où l'évêque d'Orléans appelait solennellement les bénédictions du ciel sur l'armée de la Loire, il était naturel que la confiance fût revenue aux habitans de cette vaillante cité, qui, après avoir connu le fardeau de l'invasion, assistaient depuis quinze jours aux préparatifs énergiques de la défense nationale. Le moment de marcher en avant était-il enfin venu? Tout porte à croire, on l'a vu plus haut, que le prince Frédéric-Charles allait prendre l'offensive. Si les mouvemens stratégiques de son armée avaient été connus de l'état-major français, sans doute on eût jugé prudent d'attendre l'attaque derrière les défenses d'Orléans; mais cela s'était fait à l'insu de nos généraux, qui au contraire étaient évidemment informés d'avance de la sortie projetée par la garnison de Paris. Cette sortie avait eu lieu le 30 novembre, et M. Gambetta l'annonçait le 2 décembre à la France dans une proclamation toute pleine de brillantes promesses : « Il (le général Ducrot) s'est avancé sur Longjumeau et a enlevé les positions d'Épinay, au-delà de Longjumeau, positions retranchées des Prussiens, qui nous ont laissé de nombreux prisonniers et deux canons... Nos troupes d'Orléans sont vigoureusement lancées en avant. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. Dans leurs rangs,

(1) Parmi les officiers qui se distinguèrent au combat de Beaune-la-Rolande se trouvait un jeune écrivain dont le nom est bien connu des lecteurs de la *Revue*, M. Ernest Devergier de Hauranne, capitaine des mobiles du Cher.

chaque officier, chaque soldat sait qu'il tient dans ses mains le sort même de la patrie; cela seul les rend invincibles. Qui donc douterait désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque! » Il y avait dans cette proclamation, personne ne l'ignore plus, une erreur de faits capitale. La sortie du 30 de la garnison de Paris avait été dirigée principalement vers les hauteurs de Villiers-sur-Marne et de Champigny, et la diversion opérée par des forces moindres dans la direction du sud n'avait pas été poussée jusqu'à Épinay et Longjumeau; elle s'était arrêtée bien en-deçà. Cependant le général d'Aurelle, partageant la même erreur, obéissant au même mot d'ordre, disait à son tour aux soldats : « Paris, par un sublime effort de courage et de patriotisme, a rompu les lignes prussiennes. Le général Ducrot, à la tête de son armée, marche vers nous; marchons vers lui avec l'élan dont l'armée de Paris nous donne l'exemple. »

En effet, l'armée de la Loire sort enfin de sa longue inaction. Le temps était devenu froid : une légère couche de neige recouvrait çà et là le sol, mais sans en dissimuler les accidens; le terrain, gelé, résonnait sous les pieds des chevaux; l'artillerie roulait avec facilité dans les plaines faiblement ondulées de la Beauce, où les canons se seraient embourbés jusqu'à l'essieu quelques jours auparavant. Le 1^{er} décembre, le 16^e corps surprend les Bavares, campés sur la ligne d'Orgères à Terminiers; il déloge l'ennemi et enlève plusieurs villages à la baïonnette. Surpris de cette attaque imprévue, le grand-duc ramasse ses forces pendant la nuit, et le 2 au matin il recommence la bataille avec toutes ses divisions. De notre côté, le 16^e et le 17^e corps et une faible partie du 15^e étaient engagés. Les forces étaient probablement presque égales de part et d'autre. Le combat fut soutenu pendant plusieurs heures avec succès par nos troupes, depuis Songy jusqu'à Bazoches-les-Hautes. Par malheur, le général de Sonis, officier d'un tempérament chevaleresque, homme de cœur et d'action, fut emporté trop loin par son élan; il fut blessé grièvement et fait prisonnier. Ses soldats, privés de leur chef, ne résistèrent plus qu'avec mollesse et furent ramenés en arrière. Le 16^e corps se vit aussi contraint de se replier sur Patay. Ce fut en cette chaude journée que disparut presque en entier le bataillon des zouaves pontificaux, guidé par l'intrépide de Charette. Cette petite troupe, malgré son nom exotique, était française et bien française. Elle avait été recrutée dans la Vendée, le Poitou et la Bretagne, parmi les enfans de nobles familles qu'une susceptibilité peut-être exagérée tenait depuis quarante ans à l'écart de l'armée et des fonctions publiques, mais qui avaient à cœur de prouver que la patrie en danger pouvait toujours compter sur leur dévouement. Le 2 décembre, les zouaves pontificaux furent hé-

roïques. On raconte qu'au moment où les autres régimens paraissaient faiblir, le général de Sonis lança ces braves jeunes gens en avant. Ils résistèrent, mais au prix de quels sacrifices ! Quand ils battirent en retraite, leur effectif était réduit des trois quarts ; le colonel de Charette et le plus grand nombre des autres officiers restaient sur le champ de bataille.

Les résultats fâcheux de la journée du 2 décembre engagèrent le général d'Aurelle à rentrer derrière les lignes fortifiées qu'il avait fait établir en avant d'Orléans. Il sentait devant lui des masses considérables contre lesquelles il n'était pas prudent d'exposer ses jeunes troupes à découvert ; mais il n'eut pas le temps d'opérer une retraite réfléchie et méthodique. Le 3 au matin, Frédéric-Charles lançait avec vigueur le 3^e et le 9^e corps sur la route de Pithiviers ; le grand-duc de Mecklembourg se précipitait sur Artenay avec les Bavares et la 17^e division. C'était notre 15^e et notre 16^e corps qui portaient le poids de cette attaque. A droite, nos soldats se replièrent avec trop de précipitation de Chilleurs et de Loury sur Orléans ; à gauche, les positions fortifiées de Chevilly furent perdues ainsi que les villages de Gidy et de Janvry. Les canonniers de la marine, établis à Chevilly, avaient fait vaillamment leur devoir ; mais que pouvaient-ils lorsque les troupes qui devaient les couvrir eurent lâché pied ? C'était un échec sérieux que la perte de cette première ligne de défense, car il était permis d'en conclure que les autres lignes ne seraient pas plus efficaces.

Il faut jeter les yeux sur la carte pour bien apprécier à quel point la situation du général d'Aurelle devenait critique malgré l'apparente supériorité numérique des forces dont il avait le commandement. Son 15^e corps, rudement ébranlé par ces combats du 3 décembre, était acculé sur Orléans avec le double inconvénient d'avoir derrière lui une ville sur laquelle il eût été cruel d'attirer les horreurs d'un bombardement, et au-delà de cette ville un fleuve large et profond, avec trois ponts, dont un simple pont de bateaux, pour opérer l'évacuation d'un matériel considérable. Comme la Loire décrit en ce point une courbe dont la convexité est tournée vers le nord, le 16^e et le 17^e corps avaient été rejetés à gauche en arrière de la ligne de bataille. Sur la droite, le 18^e et le 20^e corps étaient beaucoup plus en avant dans leurs positions de Bellegarde et de Ladon, mais séparés du théâtre des opérations par l'épaisseur de la forêt. Bourbaki venait de prendre le commandement de ces deux corps. Peut-être, entre les mains d'un stratège audacieux, eussent-ils pu être jetés sur les communications de l'ennemi, et l'inquiéter sérieusement au point de le faire rétrograder. C'est ce que l'on eût fait sans doute dès la journée du 3, si l'on avait su que le prince Frédéric-Charles laissait à peine 8,000 hommes de ce côté ; mais le

général d'Aurelle était prudent : il ne considéra que la position aventureuse du 15^e corps et l'impossibilité de défendre Orléans contre une nouvelle attaque. Sa résolution fut bientôt prise. Dans la nuit du 3 au 4, il télégraphiait au ministre de la guerre à Tours qu'il était nécessaire d'évacuer Orléans, et d'opérer la retraite des divers corps de l'armée sur la rive gauche de la Loire.

Ceci n'était pas l'affaire du gouvernement de Tours. M. Gambetta venait d'annoncer à la France avec un enthousiasme lyrique deux grands événemens militaires féconds en résultats, la sortie de l'armée de Paris et le mouvement en avant de l'armée de la Loire. Le 2, il faisait connaître partout que celle-ci avait débuté par un succès. Quelle désillusion, s'il fallait, à deux jours d'intervalle, annoncer que cette même armée, l'espoir de la république, effectuait un mouvement de recul sur la rive gauche ! Il insista donc pour que d'Aurelle concentrât toutes ses troupes sur Orléans, et y fit une résistance désespérée. On a vu qu'une telle concentration était à peu près impossible, eu égard aux conditions de temps et de lieux dont l'ennemi profitait. D'Aurelle de Paladines eut le tort de ne pas maintenir sa décision avec fermeté ; il transmit aux chefs de corps, le 4 au matin, l'ordre de se diriger sur Orléans. C'était trop tard ; le mouvement ne fut pas même effectué. Les événemens de cette journée confirmèrent la sagesse de sa première résolution.

Le dimanche 4 décembre ne ressemblait guère au dimanche qui l'avait précédé. La température était plus froide que la saison ne le comporte ; la terre était gelée. Dès l'aube, de longues files de charriots traversaient la ville sans s'arrêter, et se dirigeaient vers le pont de la Loire, annonçant ainsi à la population attristée que l'armée battait en retraite. C'étaient des véhicules de toute forme, des atelages de toute nature : c'était en un mot ce bizarre assemblage d'hommes, de bêtes et de voitures qui composent les transports auxiliaires d'une armée. La gare du chemin de fer était encombrée de soldats, la plupart sans armes ni sacs, à la mine hâve et souffrante, blessés ou soi-disant tels, qui s'empilaient dans les wagons. De temps en temps, des voitures d'ambulance aux couleurs blanche et rouge ramenaient de malheureux estropiés pour qui tout mouvement semblait être une horrible souffrance. Les rues se remplissaient peu à peu de fuyards ; ils arrivaient par bandes de quatre, de dix, de vingt, engourdis par le froid, épuisés par la fatigue, et par le manque de nourriture. Ces hommes venaient du champ de bataille, mais qui les avait autorisés à partir ? On ne voyait avec eux ni officiers, ni sous-officiers. D'un autre côté, on apercevait dans les restaurants et les cafés quantité d'officiers en bonne tenue ; que faisaient-ils dans la ville à un pareil moment ? La confusion régnait partout ; la hâte du départ et l'inquiétude se lisaient sur la plupart

des visages, l'insouciance sur quelques-uns. La cathédrale était belle encore sous ce ciel gris, quoique moins resplendissante que huit jours auparavant. A l'intérieur résonnaient les grandes orgues, mais sur un ton plaintif, comme pour se mettre à l'unisson de la patrie en deuil. Tout y était grave et sombre. Dans la nef encore vide, de petits groupes de soldats venaient se ranger sur les chaises. Était-ce pour prier ou pour se reposer et se mettre à l'abri? Qui l'eût pu dire? Eux-mêmes peut-être ne le savaient pas; ils restaient là calmes, immobiles, le sac à terre, le fusil entre les genoux. L'église était un refuge contre les balles, contre le froid, mais non contre la faim. Dans les rues, la foule des militaires augmentait d'heure en heure; on apercevait de temps en temps des officiers qui dirigeaient les évacuations; d'autres s'efforçaient de ramener les fuyards au combat. Sur les boulevards, un régiment de cavalerie, avec ses chevaux sellés et bridés, se tenait prêt à couvrir la retraite. Les trains se succédaient rapidement sur le chemin de fer pour l'évacuation de l'énorme matériel que contenait la gare d'Orléans. Le canon résonnait de plus en plus fort, car le champ de bataille se rapprochait. Et cependant, au milieu de cette confusion apparente, on sentait qu'il régnait un certain ordre; c'était une retraite, non une déroute. Toute la question était de savoir si la défense durerait assez longtemps pour que tous les équipages et les trainards de l'armée eussent le temps de se réfugier sur l'autre rive de la Loire.

Que se passait-il donc au dehors? Au point du jour, après une longue et froide nuit d'hiver, le 15^e corps s'était vu attaqué de deux côtés par les troupes du grand-duc de Mecklembourg et par les Prussiens du général Manstein. Les événemens de la veille avaient entamé le moral des mobiles dont ce corps était presque entièrement composé; après leur avoir promis le vendredi matin une marche triomphante en avant, il avait fallu dès le samedi les ramener en arrière, sous prétexte que la présence de forces ennemies supérieures les obligeait à rentrer dans leurs lignes de défense. La première de ces lignes était déjà perdue. La résistance devenait molle; les bataillons se débandaient facilement. Néanmoins il était déjà midi quand les batteries de marine placées à Cercottes furent enlevées par l'infanterie allemande. Les jours sont si courts en cette saison, qu'on pouvait espérer tenir l'ennemi à distance des faubourgs jusqu'au soir. La nuit vint en effet vers cinq heures, et nos troupes se battaient encore en avant de leurs dernières redoutes. La nuit était noire; mais à sept heures la lune se levait sur un ciel clair. L'attaque reprit aussitôt, malgré le froid, en dépit de l'épuisement des hommes. A onze heures, les Allemands étaient à l'entrée des faubourgs. La lutte aurait pu se continuer encore dans les rues; ou bien, si le général français voulait assurer sa retraite

au prix de l'abandon d'une partie de son matériel de guerre, il n'avait qu'à détruire les ponts de la Loire. Le général des Paladines, qui commandait en personne l'arrière-garde, crut préférable de cesser le combat. Pour sauver la ville d'un bombardement, il accepta d'y laisser entrer l'ennemi sans coup férir à minuit. Se retirant lui-même avec ses derniers soldats, il franchit le pont et suivit sur la route de Sologne les débris du 15^e corps, alors en pleine retraite.

Que cette seconde évacuation d'Orléans ait été un désastre pour la défense nationale, c'est assez évident; mais que l'insuccès de l'armée de la Loire fût imputé à crime au général en chef d'Aurelle de Paladines, c'est moins facile à expliquer. En somme, il semble démontré que d'Aurelle eut le rare talent de savoir se résigner en temps utile. Si l'on prétend l'accuser d'avoir été mauvais stratéliste, parce qu'il se laissait battre devant Orléans par 90,000 hommes, tandis qu'il en avait 70,000 qui restaient dans l'inaction du côté de Bellegarde, il faudrait savoir qui, de lui ou de M. Gambetta, était responsable du plan de la campagne. Quels ordres recevait-il de Tours? entre quelles limites s'exerçait son initiative? Ce sont des questions que l'examen de la correspondance secrète du général résoudrait; or cette correspondance n'a pas été publiée. Le seul document que le gouvernement ait livré au public concernant les opérations du 3 et du 4 décembre est la note suivante que nous reproduisons malgré son étendue. C'est, on le verra, un acte d'accusation complet contre le général; elle fut insérée dans les journaux du 6 décembre.

« Après les divers combats livrés dans les journées du 2 et du 3 décembre, qui avaient causé beaucoup de mal à l'ennemi, mais qui en même temps avaient arrêté la marche de l'armée de la Loire, la situation générale de cette armée parut tout à coup inquiétante au général commandant en chef, d'Aurelle de Paladines. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général d'Aurelle parla de la nécessité qui s'imposait suivant lui d'évacuer Orléans et d'opérer la retraite des divers corps de l'armée sur la rive gauche de la Loire. Il lui restait cependant une armée de plus de 200,000 hommes (1), pourvus de plus de 500 bouches à feu, retranchés dans un camp fortifié de pièces de marine à longue portée (2).

(1) Ici M. Gambetta exagère évidemment le nombre des combattans français pour augmenter la prétendue culpabilité du général commandant en chef. Nous l'avons déjà dit, l'effectif devait être de 160,000 à 180,000 hommes avant les combats qui se terminèrent par l'évacuation d'Orléans.

(2) S'il est vrai, comme on l'a dit, que les batteries de marine placées en avant d'Orléans étaient échelonnées sur trois rangs en avant les unes des autres à plusieurs kilomètres de distance, cela ne constituait pas ce qu'on appelle à proprement parler « un camp retranché. » Nous admettrons bien volontiers qu'à Orléans, comme à Metz,

Il semblait que ces conditions exceptionnellement favorables dussent permettre une résistance qu'en tout cas les devoirs militaires les plus simples ordonnaient de tenir. Le général d'Aurelle n'en persista pas moins dans son mouvement de retraite. « Il était sur place, disait-il; il pouvait mieux que personne juger de la situation des choses. » Après une délibération prise en conseil du gouvernement à l'unanimité, la délégation fit passer le télégramme suivant au commandant en chef de l'armée de la Loire :

« L'opinion du gouvernement consulté était de vous voir tenir ferme à Orléans, vous servir des travaux de défense et ne pas vous éloigner de Paris; mais, puisque vous affirmez que la retraite est nécessaire, que vous êtes mieux à même sur les lieux de juger la situation, que vos troupes ne tiendraient pas, le gouvernement vous laisse le soin d'exécuter les mouvements de retraite sur la nécessité desquels vous insistez et que vous présentez comme de nature à éviter à la défense nationale un plus grand désastre que celui même de l'évacuation d'Orléans. En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans et dans le périmètre de vos feux de défense. Donnez des ordres d'exécution à tous les généraux en chef placés sous votre commandement. »

« Cette dépêche était envoyée à onze heures. A midi, le général d'Aurelle de Paladines écrivait d'Orléans : « Je change mes dispositions. Je dirige sur Orléans le 16^e et le 17^e corps; j'appelle le 18^e et le 20^e. J'organise la résistance. Je suis à Orléans, à la place. »

« Ce plan de concentration était justement celui qui depuis vingt-quatre heures était conseillé, ordonné par le ministre de la guerre. M. le ministre de la guerre voulut se rendre lui-même à Orléans pour s'assurer de la concentration rapide des corps de troupes. A une heure et demie, il partait par un train spécial. A quatre heures et demie, en avant du village de La Chapelle, le train dut s'arrêter, la voie étant occupée par un parti de cavaliers prussiens, qui l'avaient couverte de madriers et de pièces de bois pour entraver la marche des convois. A cette heure, on entendait la canonnade dans le lointain, on pouvait croire qu'on se battait en avant d'Orléans.

« A Beaugency, où le ministre de la guerre était revenu pour prendre une voiture afin d'aller à Écouis, croyant que la résistance se continuait devant Orléans, il ne fut plus possible d'avoir des nouvelles. Ce n'est qu'à Blois, à neuf heures du soir, que la dépêche suivante fut envoyée de Tours : « Depuis midi, je n'ai reçu aucune dépêche d'Orléans; mais à l'instant, en même temps que la vôtre de six heures trois minutes, je

comme devant Paris et sans doute dans d'autres circonstances encore, les travaux de fortifications de campagne ont été notoirement négligés; mais encore une fois à qui s'en prendre? au général en chef ou au ministre de la guerre? Dans le cas dont nous nous occupons ici, la réponse est tout au moins douteuse.

reçois deux dépêches, l'une de l'inspecteur du chemin de fer, annonçant qu'on a tiré sur votre train à La Chapelle, l'autre du général d'Aurelle ainsi conçue : « J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir me dispenser d'évacuer Orléans. Tous mes efforts ont été impuissans. Cette nuit, la ville sera évacuée. Je suis sans autres nouvelles.

« Signé : DE FREYNET. »

« En présence de cette grave détermination, des ordres immédiats furent donnés de Blois pour assurer la bonne retraite des troupes. Le ministre ne rentra à Tours que vers trois heures du matin. Il trouva à son arrivée les dépêches suivantes, que le public appréciera :

« Orléans, 5 décembre, à 12 heures 10 minutes du matin.

« Général des Pallières au ministre de la guerre.

« Ennemi a proposé notre évacuation d'Orléans à onze heures du soir, sous peine de bombardement de la ville. Comme nous devions la quitter cette nuit, j'ai accepté au nom du général en chef. Batteries de la marine ont été enclouées; poudre et matériel détruits. »

« Orléans, secrétaire-général à ministre de l'intérieur.

« L'ennemi a occupé Orléans à minuit. On dit les Prussiens entrés presque sans munitions. Ils n'ont presque pas fait de prisonniers. »

« A l'heure actuelle, des dépêches des différens chefs de corps annoncent que la retraite s'effectue en bon ordre, mais on est sans nouvelles du général d'Aurelle, qui n'a rien fait parvenir au gouvernement. Les nouvelles reçues jusqu'à présent disent que la retraite des corps d'armée s'est accomplie dans les meilleures conditions possible. Nous espérons reprendre bientôt l'offensive. Le moral des troupes est excellent. »

Il y aurait injustice à critiquer tous les actes de M. Gambetta. Depuis qu'il était arrivé miraculeusement en province deux mois auparavant, le jeune dictateur de la république avait montré une confiance énergique qui entraînait les plus timides, une volonté opiniâtre qui domptait les obstacles matériels; mais, aussi prompt à s'illusionner qu'impétueux dans ses décisions, il commettait la faute de condamner sans l'entendre le général d'Aurelle, qui avait été le serviteur trop obéissant de la délégation de Tours. Est-ce bien au commandant en chef de l'armée de la Loire qu'il faut attribuer l'échec d'Orléans? La note ci-dessus, où l'ingérence du gouvernement central dans les opérations stratégiques se révèle à chaque phrase, ne permet pas de le penser. Nous ne saurions faire au général d'Aurelle que deux reproches, d'abord de n'avoir pas déclaré que ses lignes défensives en avant d'Orléans étaient insuffisantes, et en second lieu d'avoir consenti à lancer en avant le 15^e corps, dont un militaire aussi expérimenté qu'il l'était devait savoir apprécier la faiblesse d'organisation.

III.

La ville d'Orléans était donc une seconde fois au pouvoir de l'ennemi. Le 5 décembre, les régimens prussiens défilaient, drapeaux déployés et musique en tête, sur la place du Martroy. Autour de la statue de Jeanne d'Arc, souvenir de l'invasion et de la délivrance de la France à une autre époque, se pressaient de nombreux prisonniers français. Toutes les portes étaient fermées : on se rappelait trop bien la conduite insolente du vainqueur à la première occupation. Les habitans ne se montraient qu'en habit de deuil. Les autorités allemandes se comportaient au surplus de manière à justifier la défiance de la population. Les boutiques de bouchers et de boulangers et les débits de tabac étaient gardés par des sentinelles. A l'évêché, des sentinelles encore; il y en avait jusque dans les appartemens de l'évêque, coupable d'avoir affiché trop de patriotisme! Le procureur de la république était en prison; on lui reprochait d'avoir traduit devant le tribunal quelques citoyens indignes qui s'étaient faits les complaisans de l'armée allemande; mais le plus triste était l'aspect misérable de la cathédrale. Dans ce magnifique édifice étaient entassés autant de prisonniers qu'il en avait pu tenir. Aussi l'aspect intérieur de l'église révélait-il les plus abominables profanations. Ces malheureux, recouverts de vêtemens en lambeaux et privés de nourriture, s'installaient là comme ils le pouvaient.

Il était resté un grand nombre de prisonniers entre les mains des vainqueurs; ils n'avaient pas été pris, sauf peu d'exceptions, sur le champ de bataille. C'étaient des hommes débandés qui venaient d'eux-mêmes se livrer à l'ennemi. On raconte qu'ils étaient épars dans la campagne, et que le lundi, au lieu de chercher à rejoindre leurs régimens par des chemins détournés, ils se présentaient aux portes de la ville, demandant à la sentinelle ennemie dans quel endroit ils devaient se rendre. C'étaient sans contredit de mauvais soldats; mais n'est-il pas permis de penser qu'avec de bons chefs ils auraient été meilleurs? Le froid et l'indiscipline les avaient vaincus, et non pas le feu de l'ennemi. Quoi qu'on pense de cette triste débandade, le prince Frédéric-Charles se vanta d'avoir fait plus de 10,000 prisonniers en ces trois derniers jours de bataille; le chiffre est peut-être exagéré. Nous le croyons d'autant plus volontiers, que les pertes de l'artillerie avaient été sans importance. Le butin se composait de 70 bouches à feu; mais, sauf une demi-douzaine de pièces de campagne, il n'y avait que des canons de marine qu'il eût été impossible d'enlever en effectuant la retraite, et que les artilleurs français s'étaient contentés d'enclouer sur place. Au reste les pertes de l'ennemi n'étaient pas insignifiantes. Le grand-duc de

Mecklembourg avouait 3,200 hommes tués, blessés ou disparus pour ses deux divisions prussiennes, 3,000 soldats et 130 officiers pour les deux divisions bavaoises. Quand bien même l'aile de Frédéric-Charles, qui avait été moins engagée, n'eût pas été maltraitée à proportion, le total ne laissait pas que d'être considérable.

C'est une justice à rendre à nos ennemis de reconnaître qu'ils ne se sont jamais endormis sur un succès. Dès le 6 au matin, l'état-major allemand apprenait que de forts détachemens de l'armée fugitive avaient été aperçus de Jargeau à Gien, sur la rive gauche de la Loire; le 3^e corps, envoyé dans cette direction le long de la rive droite du fleuve, s'avança à marches forcées jusqu'à Nevoy, quelques kilomètres avant Gien; il y heurta quelques pelotons de la garnison de Gien, qui se replièrent à la hâte. En même temps, une division de cavalerie marchait au sud jusqu'à Vierzon sans rencontrer autre chose que des francs-tireurs épars dans la campagne. Le 9^e corps, ayant franchi la Loire au pont d'Orléans, suivit la route de Beaugency. Enfin les quatre divisions du grand-duc de Mecklembourg se dirigèrent par la rive droite sur Meung, où l'on disait que l'ennemi s'était reformé en grandes masses. On s'attendait du reste à trouver une forte résistance dans cette direction, puisqu'il était naturel que le commandant de l'armée de la Loire voulût couvrir la ville de Tours qui était encore le siège du gouvernement. Le 10^e corps restait en garnison à Orléans. Or voici en réalité ce qui s'était passé de notre côté : Bourbaki s'était retiré de ses positions avancées de Bellegarde et de Ladon avec une précipitation que l'on ne s'explique guère, eu égard au bon état dans lequel devaient se trouver ses troupes. Franchissant la Loire sur les ponts de Jargeau, de Sully et de Gien, qu'il avait ensuite fait sauter, il avait concentré son monde dans le Cher aux environs d'Argent et d'Aubigny. Les débris du 15^e corps, sous le commandement du général des Pallières, s'étaient repliés sous les murs de Bourges en laissant des avant-gardes à Vierzon pour préserver, s'il était possible, la bifurcation des chemins de fer du centre. Enfin le général Chanzy, avec le 16^e et le 17^e corps, quoiqu'ayant reçu l'ordre d'opérer sa retraite sur la rive gauche par le pont de Beaugency, s'était contenté de prendre de fortes positions entre Meung et Baccon, sur le terrain, bien connu de ses troupes, qui avait été le théâtre de leurs succès en novembre. Disons tout de suite qu'après la disgrâce imméritée du général d'Aurelle de Paladines, le gouvernement de Tours venait de partager l'armée de la Loire en deux commandemens : l'un, confié au général Bourbaki, comprenait les 15^e, 18^e et 20^e corps, l'autre, confié au général Chanzy, s'étendait au 16^e et au 17^e. En raison de ce changement, la direction du 18^e corps était donnée au général Billot, officier d'un réel mérite, qui en avait pré-

sidé l'organisation en qualité de chef d'état-major. Le 16^e corps passait sous les ordres de l'amiral Jauréguiberry, qui s'était révélé homme de guerre dans les combats des deux mois précédens, et enfin le commandement du 17^e corps était donné au général de Colomb en remplacement du regretté général de Sonis, disparu depuis le combat du 2 décembre.

Les troupes du grand-duc de Mecklembourg éprouvèrent une résistance inattendue lorsqu'elles se portèrent sur Meung au-devant des Français. On se battit toute la journée du 7 avec un résultat indécis de part et d'autre. Le lendemain, la bataille recommençait sur toute la ligne entre la Loire et Saint-Laurent-des-Bois, et sur la fin du jour les positions françaises étaient à peine entamées. Le 9 et le 10, renforcé par le 21^e corps, qui était arrivé du Mans en toute hâte sous les ordres de l'amiral Jaurès, Chanzy prenait à son tour l'offensive. Dès le commencement de cette lutte obstinée, les Allemands s'imaginèrent qu'ils avaient devant eux la totalité de l'armée fugitive dont ils avaient en vain cherché les traces du côté de Gien et de Vierzon. Aussi le prince Frédéric-Charles se dépêcha-t-il de rappeler de Gien son 3^e corps, qui paraissait n'y avoir rien à faire, et d'expédier en outre au secours du grand-duc le 15^e corps, qui était resté à Orléans. Vers le 10 décembre, toute l'armée allemande était donc concentrée sur l'attaque de Beaugency, sauf les malheureux Bavaois, qui, abîmés dans ces derniers combats, rentraient à Orléans. Quel piteux exemple de ce que l'on gagne à être l'allié de la Prusse! Von der Thann avait 20,000 hommes au moins le matin de la bataille de Coulmiers; le 30 novembre, il n'en comptait plus que 15,000, puis 10,000 le soir du 4 décembre, et maintenant il en ramenait 5,000 à peine; encore ne se gênait-on pas pour dire dans l'état-major du prince Frédéric-Charles que, si les Bavaois avaient montré moins de mollesse, la défaite de l'armée de la Loire n'aurait demandé que trois jours au lieu de quatre. Enfin le 10 décembre le général Chanzy avait attiré sur lui l'armée entière du prince Frédéric-Charles, et il la tenait en respect. M. Gambetta, qui s'était rendu au quartier-général, ne faisait que rendre justice à ce vaillant officier lorsqu'il télégraphiait à toute la France: « J'ai trouvé tout ici parfaitement maintenu grâce à la fermeté de main et à l'indomptable énergie du général Chanzy. Non-seulement il garde ses positions depuis trois jours; mais il refoule les masses du prince Frédéric-Charles, et leur cause les pertes les plus cruelles. » Que serait-il arrivé, si le général Bourbaki, plutôt que de se retirer en toute hâte sur la rive gauche, s'était maintenu vers Châteauneuf et Jargeau avec les 70,000 ou 80,000 hommes de troupes solides qu'il devait avoir à cette époque dans la main? Il ne sert de rien d'avoir

des armées nombreuses, si l'on accorde à l'ennemi le temps nécessaire pour les écraser l'une après l'autre. Peut-être le général Bourbaki ignorait-il la belle défense que son frère d'armes exécutait du côté de Beaugency ; mais alors c'est sur ceux qui donnaient de loin des ordres aux généraux en chef que retombe la lourde responsabilité de cette trop longue inaction.

Chanzy ne pouvait tenir indéfiniment devant Beaugency, car ses troupes, harassées par huit combats en dix jours, perdaient un peu de terrain à chaque affaire, et en outre étaient menacées par derrière. A la fin de la journée du 10, il montrait encore un front solide entre Josnes et Villermain, ayant en arrière la forêt de Marchenoir ; mais, dès que Beaugency avait été pris, les Prussiens de Voigts-Rhetz (10^e corps) avaient filé le long de la Loire dans la direction de Blois, qui était déjà menacé par le général Manstein (9^e corps), arrivé par la rive gauche. Il y avait là un pont, le seul entre Orléans et Tours, par lequel les deux corps effectuèrent leur jonction ; réunis, ils allaient prendre l'armée française à revers. Le général Chanzy se mit donc en retraite, mais avec lenteur ; le 14, il se battait encore à Fréteval et à Vendôme, dans la vallée du Loir. Le 25 seulement, les Allemands entraient à Saint-Calais, et le lendemain, après avoir appris les dévastations qu'ils y avaient commises, le général français adressait à leur chef cette belle protestation que tout le monde a lue. « Vous avez prétendu, disait-il en terminant, que nous étions les vaincus ; cela est faux. Nous vous avons battus et tenus en échec depuis le 4 de ce mois. » Nous ne sommes pas en mesure de raconter maintenant avec les détails qu'elle mérite cette retraite accomplie par le froid le plus rigoureux, devant un ennemi qui n'accordait aucune trêve (1). Chacune des deux armées y fit des pertes considérables. Le malheur fut que l'armée prussienne comblait ses vides avec des soldats vigoureux déjà formés et disciplinés, tandis que la nôtre ne recevait d'autres renforts que des bataillons de mobilisés aussi peu instruits que mal commandés. Le résultat final, qui fut, comme on sait, l'évacuation du Mans après une panique déplorable, n'a donc rien qui doive nous étonner, et ne peut non plus porter atteinte à la réputation que le général en chef s'était acquise dans les combats précédents.

Après avoir tant parlé des généraux et des combattants, il ne serait pas mal de dire en peu de mots quel était le sort des malheureux habitans du pays où se livraient ces batailles gigantesques. Même avant les combats du 1^{er} au 4 décembre, le prince Frédéric-

(1) Tout en attribuant au général Chanzy la gloire de cette retraite héroïque, il serait injuste de ne pas nommer à côté de lui et de MM. Jaurès, Jauréguiberry et de Colomb, commandans des corps d'armée, le général Vuillemot, qui était chef d'état-major général de la 2^e armée.

Charles avait reconnu qu'il était impossible de faire vivre son armée sur la contrée qu'il occupait, quoique cette contrée fût la Beauce, l'une des plus riches provinces de la France. Entre Étampes et Orléans, les Bavares avaient tout dévasté, si bien que dans les derniers temps les troupes allemandes n'étaient plus nourries que par les provisions apportées de loin. Remarquons ici que l'on s'est extasié bien à tort sur l'habileté du commissariat de l'armée ennemie, qui n'a jamais laissé les hommes manquer de vivres ni la cavalerie manquer de fourrage. Sauf quelques campagnes dans les départemens les plus ravagés, c'était en vérité une besogne assez facile que d'assurer la subsistance du soldat et des chevaux pour des gens qui avaient la cruauté de pressurer le paysan jusqu'à son dernier sac de blé; quand les ressources locales étaient épuisées, comme il advint près d'Orléans, les vainqueurs n'avaient que la peine de réquisitionner des chevaux et des voitures pour charroyer les approvisionnemens enlevés dans d'autres cantons. C'était pourtant ce même peuple auquel le roi Guillaume, au moment où il franchit la Saar, avait promis le respect des personnes et des propriétés. Dans les localités où les armées ennemies en venaient aux mains, la situation de l'habitant inoffensif était pire encore. L'Orléanais est un pays légèrement ondulé où les villages sont rapprochés les uns des autres. En général, l'occupation des villages était l'objectif des combats. Ceux qui en étaient maîtres au commencement d'une journée s'y retranchaient de leur mieux. Pour cela, le moyen habituel est de créneler les murs; puis l'ennemi arrive, il met ses bouches à feu en batterie à quelques kilomètres de distance, et canonne les maisons jusqu'à ce qu'elles s'écroulent, ou que l'incendie se déclare. Enfin, quand les défenseurs semblent intimidés par la mitraille et par le feu, il lance ses colonnes à la charge. Ce que les obus et l'incendie ont épargné, la baïonnette l'achève. Qu'on observe que certains villages résistent souvent à une première attaque, et qu'ils en subissent une seconde, voire une troisième. Quelquefois aussi le même hameau est pris et repris tour à tour par chacun des deux partis. En plein champ, si l'affaire se passe dans des terres labourées, le dommage est moindre; mais la vallée de la Loire est un pays de vignobles. Le soir, les soldats arrachaient sans pitié, pour alimenter leurs feux de bivouac, les ceps de vigne; ils sciaient les arbres, saccageaient les taillis, détruisaient les portes et les fenêtres des habitations. Beaugency avait été pris alors que l'on se battait déjà depuis deux ou trois jours dans le voisinage. Toutes les maisons étaient pleines de blessés, et il y avait à peine deux médecins dans la ville. Les Prussiens, dès qu'ils y furent entrés, mirent dehors les blessés français afin d'installer les leurs à la place. Que dire de ceux qui restaient quarante-huit heures sur

la terre gelée avant que personne vînt à leur secours! Loin de nous la pensée d'incriminer la conduite des ambulances volontaires qui accompagnaient l'une et l'autre armée. Les membres de ces associations charitables montrèrent pendant cette abominable campagne d'hiver une activité, un dévouement, dignes de notre admiration; mais les victimes étaient si nombreuses que les ambulances n'y suffisaient point.

Ainsi qu'on l'a vu, depuis la reprise d'Orléans jusqu'à la fin de décembre, tout le poids de la lutte était tombé sur la 2^e armée, commandée par le général Chanzy. Que devenait pendant ce temps la première armée, sous les ordres de Bourbaki? M. Gambetta s'était rendu au quartier-général de Bourges, après avoir visité les cantonnemens de Chanzy. Il devait y être vers le 12 décembre. Il était temps encore de faire avancer cette armée, qui avait le champ libre devant elle. La route de Montargis et de Fontainebleau lui était ouverte, puisque l'ennemi avait tout au plus une dizaine de mille hommes à Orléans et dans les environs. Quoique nous eussions des forces incomparablement supérieures, il est probable qu'une marche directe sur Paris aurait amené des complications dont il serait téméraire d'imaginer les résultats. En tout cas, cela aurait sauvé la 2^e armée, qui s'était déjà mise en retraite. D'autres pensées occupaient sans doute ceux qui avaient assumé la lourde charge de dresser nos plans de campagne. L'idée d'opérer une puissante diversion dans l'est était en discussion. Une quinzaine de jours furent perdus en préparatifs, et enfin les régimens, embarqués dans les wagons l'un après l'autre, prirent la route de Chagny pour entreprendre cette déplorable campagne de Franche-Comté dont l'issue devait être si funeste. On prétend que le général Bourbaki lui-même ne se résignait qu'à regret à diriger des opérations dont, à défaut de génie, il avait le bon sens de prévoir les immenses difficultés. On l'entendait dire à ses familiers : « Je n'ai pas confiance en mes troupes, et mes troupes n'ont pas confiance en moi. » Quelle triste situation pour une grande nation de n'avoir plus que des généraux qui parlent ainsi et un gouvernement qui ne tient nul compte de l'avis de ses généraux! Quand on réfléchit qu'au pis aller, en restant uniquement sur la défensive, la France se fût trouvée, après la capitulation de Paris, avec une armée de 120,000 hommes devant Gien, tandis que Chanzy aurait été intact devant Le Mans, on se dit que ce qui nous a le plus manqué dans nos désastres, ce ne sont pas les hommes, ni les canons, ni une bonne organisation militaire; ce qui nous a manqué, ce sont des chefs capables de mettre en œuvre les ressources inépuisables que la France prodiguait à son gouvernement.

IV.

Les opérations militaires dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire tiennent une large place dans les événemens de la guerre actuelle, puisqu'elles s'étendaient sur tout le côté sud de Paris, et qu'elles avaient pour moyen d'action la plus puissante des armées que le gouvernement de la république eût mises en campagne. L'existence seule de cette armée est une preuve que la France n'était pas épuisée après la capitulation de Sedan, et que la délégation de Tours était capable de mettre en œuvre les ressources de la nation. L'insuccès de si grands efforts semble devoir être attribué pour une bonne part à l'imprévoyance ou tout au moins à la précipitation déplorable de ceux qui les dirigeaient. Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de notre pensée; trop de gens sont disposés à nier la générosité des efforts tentés par M. Gambetta. Il suit au moins faire triompher le sentiment de la défense nationale au milieu des départemens que l'invasion ne menaçait pas d'un péril imminent, et que l'investissement de Paris avait privés de toute direction; mais, après avoir reconnu ce qu'il a fait de bien, nous devons avouer aussi qu'il conduisit la guerre avec une mobilité d'esprit d'autant plus nuisible qu'il avait en face des adversaires compassés dont tous les mouvemens étaient coordonnés avec soin. Reprenons en effet l'historique de cette campagne douloureuse, et voyons ce que l'on eût gagné à temporiser davantage.

Avant l'affaire de Coulmiers d'abord, la guerre fut sur le point de s'arrêter. Sur l'intervention des puissances neutres, une proposition d'armistice était en discussion au commencement de novembre. Il est à croire que la misérable échauffourée du 31 octobre à Paris pesa beaucoup sur la décision du gouvernement de la défense nationale. Quoi qu'il en soit, l'armistice, qui avait pour principal objet de permettre l'élection d'une assemblée, fut repoussé le 6 novembre, parce que la Prusse n'avait pas voulu accorder le ravitaillement de Paris, et n'acceptait qu'avec des réserves la participation de l'Alsace et de la Lorraine au vote. Qu'eût produit une solution contraire qui eût reporté au 2 décembre la reprise des hostilités? Nul changement d'abord dans le sort de la capitale, puisque les approvisionnemens étaient encore abondans, et que la première grande sortie n'eut lieu que le 30 novembre. Au dehors, von der Thann serait resté maître d'Orléans; mais d'Aurelle aurait eu trois semaines de plus, et trois semaines pour un bon organisateur qui sait mettre le temps à profit, c'était un bien inestimable. Quand même le grand-duc de Mecklembourg fût venu au secours des Bava- rois, il n'y aurait eu que 40,000 ou 50,000 Allemands en face de

160,000 à 180,000 Français bien préparés. Au 6 novembre, les têtes de colonne du prince Frédéric-Charles étaient encore sur la rive droite de l'Aube, à quinze journées de marche d'Orléans; elles n'avaient pas dépassé Brienne. L'armée de Bretagne, comme l'armée de la Loire, complétait son instruction et son équipement. Manteuffel s'arrêtait sur la rive gauche de la Meuse. Pendant les vingt-cinq jours d'armistice, le transport des vivres et des munitions encombrait l'unique chemin de fer que l'état-major allemand eût alors à sa disposition, et la difficulté d'assurer la subsistance des hommes dans un espace relativement restreint était un obstacle à de plus grandes concentrations de troupes devant Paris et devant Orléans. Nous avons la ferme conviction qu'une assemblée nationale n'eût pas accepté alors les conditions de paix qu'aurait proposées le roi de Prusse. A la reprise des hostilités, le 2 décembre, il était permis d'espérer une marche victorieuse sur Paris par le sud ou par l'ouest.

Pourquoi devons-nous ajouter qu'une prolongation de résistance à Metz eût servi la France aussi bien qu'un armistice! Tant que la preuve n'en sera pas faite avec évidence, on aime à croire que le maréchal Bazaine n'a pas trahi son pays de propos délibéré, qu'il a seulement été un mauvais général; mais on se sent saisi d'une profonde tristesse quand on constate que l'armée du prince Frédéric-Charles, rendue libre par la capitulation de Metz, arrive devant Orléans juste à temps pour anéantir les efforts du général d'Aurelle.

Passons aux événemens des quatre premiers jours de décembre. Le lecteur qui aura noté sur la carte du département du Loiret les emplacements assignés aux cinq corps de l'armée de la Loire doit être étonné de l'étendue de la ligne de défense qu'occupait alors l'armée française. On se rappelle les dispositions qu'avait adoptées le major-général Lebœuf au début de la campagne, alors que nos troupes étaient dispersées de Thionville à Belfort. Dans ce cas-ci, la faute était moins grave, car l'espace occupé était moindre, quoique encore trop grand. D'ailleurs elle était en partie commandée par la nature topographique du terrain, puisque la forêt coupait en deux nos positions. Toutefois il en résulta cette conséquence déplorable que les deux corps de l'aile droite restèrent en dehors de la lutte, et se mirent en retraite sans avoir pris part au combat.

Mais, malgré la dispersion de nos forces devant Orléans, en dépit aussi de l'insuffisance des travaux défensifs que le génie avait préparés en avant de cette ville, nous ne pouvons croire que le prince Frédéric-Charles aurait eu bon marché de l'armée de la Loire, si le général d'Aurelle eût gardé avec prudence les cantonnemens qu'il occupait. Le seul fait d'avoir perdu Orléans après l'avoir occupé pendant un mois ôtait à l'armée allemande le prestige dont elle

avait été entourée depuis le début de la campagne. Reprendre coûte que coûte la rive droite de la Loire était une nécessité de sa position. Le généralissime prussien s'y serait obstiné, on peut y compter, et dans cette lutte il aurait usé ses hommes, épuisé ses approvisionnemens. La résistance que lui opposa le général Chanzy huit jours plus tard sur un terrain bien choisi montre que nos jeunes soldats étaient capables de tenir tête à l'ennemi. Comment se fait-il que le général d'Aurelle, après avoir temporisé pendant trois semaines, se soit tout à coup résolu à sortir de ses lignes, et qu'une fois lancé en avant il ait reculé aussitôt, puis qu'il ait tour à tour voulu se replier sur la rive gauche et organiser la défense sur la rive droite? Cette conduite vacillante dont les suites furent si funestes à nos armes nous semble être l'œuvre de M. Gambetta. Entraîné par les mirages de son imagination et par l'ardeur de son caractère, le jeune dictateur voyait le général Ducrot sur la route d'Orléans avec 150,000 hommes. Il avait honte qu'en de telles circonstances l'armée dont il était le créateur se tint avec timidité derrière des retranchemens. De là l'ordre prématuré de marcher en avant qui fut l'origine du désastre.

Il y a deux manières de faire la guerre. Certains généraux n'avancent que pas à pas, n'abandonnent rien au hasard, assurent chaque jour leur base d'opération, attendent les fautes de l'ennemi pour en profiter. C'est ainsi qu'agit, entre autres exemples, Moreau dans la campagne de 1795 qui le conduisit jusqu'en Bavière. Cette manœuvre est élémentaire; elle ne rapporte pas beaucoup de gloire, mais elle ne compromet pas le salut d'une armée, et quelquefois elle sauve le pays. Les grands généraux dédaignent de si petits moyens et préfèrent les grandes combinaisons stratégiques; ils meuvent leurs troupes avec rapidité sur le vaste échiquier de la guerre. Napoléon I^{er} s'est illustré par quelques-unes de ces opérations audacieuses qui lui réussirent le plus souvent, mais non pas toujours, comme le démontre la déplorable issue de la campagne de 1812. Quel modèle devaient suivre ceux qui dirigeaient, il y a six mois, les opérations de nos armées? Nos troupes étaient inexpérimentées, leur organisation était encore imparfaite; elles allaient au feu avec la défiance instinctive qu'inspiraient des défaites récentes, et elles avaient devant elles des soldats soutenus par l'influence de sentimens exactement contraires. Temporiser était de saison, quel qu'en dût être le résultat pour la capitale assiégée. L'histoire, croyons-nous, attribuera à M. Gambetta et à ceux qui le secondaient les désastres d'Orléans, et elle tiendra compte au général d'Aurelle de Paladines d'avoir évité à l'armée qu'il commandait la honte d'un nouveau Sedan.

H. BLERZY.

LA

RÉFORME MUNICIPALE

EN FRANCE

L'assemblée nationale, après une discussion sommaire dont la brièveté s'explique par le désir de mettre promptement un terme à la guerre civile en enlevant tout prétexte plausible à l'insurrection de Paris, vient de modifier les institutions municipales de la France; mais il a été bien entendu qu'il s'agissait seulement d'une organisation provisoire, et qu'une loi organique réglerait bientôt d'une manière définitive toutes les questions d'administration communale. Les observations que provoque la loi récente n'ont donc pas un intérêt uniquement doctrinal ou rétrospectif; elles peuvent encore être d'une utilité effective dans un prochain avenir. Il est d'abord une critique qu'il est impossible de ne pas émettre sur notre façon de procéder en cette matière comme en tant d'autres. Quand un industriel intelligent désire renouveler son outillage, améliorer sa fabrication, que fait-il? Il s'enquiert des usages et des réglemens des grandes maisons de l'étranger; il fait venir des plans, des modèles, des prospectus, et, après avoir étudié, comparé avec maturité l'organisation des établissemens prospères des autres pays, il innove ou il conserve en connaissance de cause. S'il n'agissait ainsi, on l'accuserait à juste titre de manquer de prudence et d'initiative. Pourquoi un état ne ferait-il pas de même? Quand la France sent le besoin de modifier ses institutions, pourquoi nos législateurs n'étudieraient-ils pas attentivement celles des autres nations? Au cours des dernières discussions de l'assemblée nationale sur la nouvelle loi municipale par exemple, sauf une courte incursion faite par M. Raudot et M. Léon Say dans l'administration de la ville de Londres, aucun membre ne s'est soucié d'inter-

roger la pratique des autres peuples, et de chercher, en dehors de la France, sinon des modèles, du moins des exemples. Les meilleures leçons sont ainsi perdues pour nous. Nous demeurons, comme le céleste empire, entourés d'une muraille qui arrête à nos frontières les idées de l'étranger. Il semble que nous n'ayons jamais rien à apprendre de nos voisins. Cette erreur n'a pas été à coup sûr une des moindres causes de nos désastres; elle serait enfin notre perte, si, convaincus que notre système administratif est, comme on l'a dit, un objet d'universelle envie, nous persistions à ne vouloir tirer ni enseignement, ni profit des expériences faites par les autres nations. La vérité est que nous avons beaucoup à leur emprunter, et, notamment en ce qui concerne l'organisation municipale, on verra qu'il y aurait grand avantage pour notre pays à s'approprier les pratiques d'un peuple voisin, qui passe à bon droit pour jouir d'une solide liberté.

I.

La question municipale est plus compliquée qu'on ne le croit généralement en France. C'est un des plus grands défauts peut-être de notre esprit national de chercher la simplification et la symétrie à l'excès. A force de poursuivre à outrance les idées claires, nous sommes arrivés à ne savoir rien fonder ni rien tolérer. Cette logique farouche que nous portons dans toutes nos lois fait de nous le plus révolutionnaire et le plus instable de tous les peuples. La vie pratique comporte et exige bien plus de ménagemens, de concessions, d'irrégularités, d'anomalies même, que ne le suppose et ne le supporte notre génie absolutiste. Nous avons la constante habitude de ne voir et de n'étudier qu'une des faces des problèmes politiques ou sociaux. Nous cherchons toujours une formule courte et précise dont notre imagination s'empare, et sur laquelle nos réflexions se concentrent. C'est ainsi que la réforme de notre organisation municipale se présente aux yeux de la plupart des Français dans les termes suivans : « les maires seront-ils élus dans toutes les communes par les conseils municipaux ? » L'on ne saurait poser d'une manière plus étroite un problème plus complexe. Cependant l'assemblée nationale est tombée dans ces vœux erremens dont l'expérience eût dû lui montrer les écueils. Aussi a-t-elle fait une loi qui contient les plus étranges contradictions. Elle a d'abord décidé que les maires seraient élus par les conseils municipaux dans toutes les communes sans exception; puis, adoptant un amendement de la dernière heure, elle a fait une dérogation pour les villes dont la population est supérieure à 20,000 âmes, ainsi que pour les chefs-lieux de département et d'arrondissement. S'est-on

rendu compte de l'état de choses que l'on allait créer? On pourrait en douter. De toutes nos lois municipales, si nombreuses et si diverses, la dernière est peut-être celle qui donnera lieu au plus grand nombre d'abus et de récriminations. C'est une préoccupation politique, non une pensée administrative, qui a guidé nos législateurs; ils ont craint l'organisation dans nos provinces de communes analogues à celles de Paris, et l'apparition de fonctionnaires municipaux parlant au nom d'agglomérations considérables. Ont-ils réussi à prévenir ce danger? Non certes, au contraire. Les chefs-lieux de département et d'arrondissement au-dessus de 20,000 âmes sont en général des villes anciennes de petite bourgeoisie et de moyen commerce; les opinions politiques y sont d'ordinaire modérées, et l'autorité centrale y est fortement représentée. Ce sont ces villes que l'on prive du droit d'élire leur maire, tandis qu'on le concède à toutes les villes au-dessous de 20,000 âmes, c'est-à-dire à des agglomérations pour la plupart récentes, manufacturières, presque uniquement composées d'ouvriers de fabriques ou de mines, privées de l'élément conservateur de la bourgeoisie, comme le Creusot, Rive-de-Gier, Firminy, Fourchambault, Elbeuf, Turcoing, Bolbec, Darnetal, Vierzon, Laigle, Flers, Granville, Tarare, Cette, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Assurément parmi ces villes il en est de paisibles; mais combien sont les forteresses du communisme, les repaires de l'*Internationale*, les théâtres habituels de toutes les grèves sanglantes, les lieux du monde où l'antagonisme social est le plus violent! L'on compte en France une centaine de pareilles villes dont la population s'échelonne de 10,000 à 20,000 âmes. Voilà les agglomérations auxquelles la loi de 1871 donne non pas le droit commun, mais le monopole de l'élection de leurs maires. Cependant ces magistrats municipaux ont dans ces localités de plus vastes attributions, une plus grande autorité que dans les chefs-lieux d'arrondissement, où résident un sous-préfet et un procureur national. Il y a là une étrange anomalie. Le maire sortira de l'élection dans les villes ouvrières d'Elbeuf et du Creusot; il sera nommé par le pouvoir central dans les petites cités bourgeoises d'Yvetot et d'Autun. Dans les nombreuses et peuplées agglomérations minières du bassin de la Loire, les conseils municipaux choisiront leur chef; seule, la ville centrale de Saint-Étienne fera exception! On a donc créé ce privilège pour les turbulentes agglomérations ouvrières, à peine constituées et fixées au sol, ainsi qu'aux populations disséminées des campagnes. Dans les hameaux et dans les villages, dont beaucoup ont tout au plus 50 électeurs, quelquefois moins, n'est-il pas à craindre que l'esprit de coterie prenne un développement abusif? Si les maires ruraux conservent dans leur plénitude le pouvoir réglementaire dont ils

Jouissent aujourd'hui, croit-on que l'élection ne donnera pas lieu à beaucoup de vexations et de tyrannies? Il ne se passera pas un an, croyons-nous, sans que la loi récente ne soit dénoncée à la fois comme incomplète et comme excessive. C'est que, pour opérer une décentralisation sérieuse, il faudra des réformes beaucoup plus larges, capables de développer la vie dans nos communes, et de fonder dans notre pays ce qui lui a toujours manqué : le *self-government*.

Le point de départ de toute décentralisation efficace et régulière, c'est une démarcation très nette entre les attributions dévolues aux autorités locales et celles qui sont retenues par le pouvoir central ou par ses représentants. C'est la première, c'est la grande question à trancher, et c'est la seule que nos assemblées successives aient presque toujours négligée. Il ne peut y avoir cependant beaucoup d'incertitude sur la compétence naturelle et légitime des municipalités. La pratique de tous les peuples libres a depuis longtemps circonscrit le champ d'action des autorités locales en enfermant les communes dans le cercle économique et en leur interdisant toute intervention dans le domaine politique; mais voyez les contradictions de l'esprit gouvernemental en France : tandis que tous nos gouvernements s'élèvent en théorie et se précautionnent en réalité contre les manifestations politiques émanant des corps municipaux, que font-ils eux-mêmes? Dans chaque circonstance grave, ou même quelquefois à propos d'événements secondaires, ils sollicitent, ils accueillent et ils publient dans le *Journal officiel* les adresses politiques d'un grand nombre d'assemblées municipales. Cette flagrante violation de toutes nos lois est d'un fâcheux exemple, car, si les conseils communaux ont le droit de faire des proclamations en faveur du gouvernement, on ne peut leur refuser le droit de se prononcer avec la même solennité dans le sens contraire. Ainsi vont les choses en France; les pouvoirs qui ont la charge de faire observer les lois, et qui ont à cette observation un intérêt permanent, sont les premiers à les violer en vue du plus petit avantage personnel et passager. Les municipalités doivent être complètement exclues de toute participation à la politique, c'est-à-dire à la direction des affaires générales du pays; mais cela n'est pas assez : leur compétence administrative elle-même doit être déterminée avec une précision qui ne laisse place à aucun arbitraire, et ne permette aucun empiétement. Il ne s'agit pas de tracer des frontières vagues; l'ordre public exige une démarcation rigoureuse et détaillée. L'exemple de l'Angleterre est, à ce point de vue, utile à suivre : dans aucun pays, pas même chez nous, les lois municipales n'ont été plus nombreuses depuis quarante ans; mais, au lieu de se contredire et de s'abroger les unes les autres, elles se complètent et

se superposent. Autrefois le droit de s'administrer en pleine souveraineté était réservé dans la Grande-Bretagne à un certain nombre de villes qui jouissaient traditionnellement de cet avantage; on les appelait bourgs municipaux (*municipal boroughs*): en 1835, époque d'une importante réforme, on en comptait 178. Les agglomérations d'origine plus nouvelle qui voulaient parvenir à cette plénitude d'indépendance devaient solliciter et obtenir du parlement un acte spécial; c'était une charte détaillée, un véritable code, contenant dans une multitude d'articles l'énumération de toutes les attributions conférées à la localité et de toutes les mesures qu'il lui était loisible de prendre. De même un propriétaire intelligent, quand il donne son bien à bail, ne se contente pas de concéder un droit de jouissance mal déterminé; il formule avec précision dans des clauses successives tous les modes d'exploitation qui seront licites, et il renferme dans d'infranchissables limites le droit d'usage du preneur. Par là sont prévenus bien des conflits et des abus. Cette manière de légiférer exige de fréquens remaniemens, de nombreuses révisions aux lois existantes; mais cela même n'est pas un mal. Les Anglais ont trouvé un grand avantage à ces développemens successifs de leurs lois: à mesure qu'un nouveau besoin se faisait sentir, exigeait des attributions nouvelles pour les localités, le parlement se remettait à l'œuvre, et ajoutait quelques clauses nouvelles aux précédentes. C'est ainsi qu'après la grande loi municipale de 1835 on a eu en Angleterre la loi sur la police des villes (*town-police clauses act*), la loi sur les améliorations des villes (*town-improvement clauses act*), la loi sur les bains publics et les lavoirs (*public baths and wash-houses act*), puis les deux importantes lois de 1848 et de 1858, l'une sur la salubrité (*public health act*), l'autre sur l'administration locale (*local government act*). Chacune de ces lois est un véritable livre. La dernière surtout, celle de 1858, énumère d'une manière limitative toutes les mesures qui pourront être prises par les pouvoirs locaux en vue de la salubrité, du bon ordre et de la sécurité. Rien n'est en aussi complète opposition avec la pratique française. Notre paresse recule d'horreur devant tout ce travail de réglementation légale. C'est pourtant à ce seul prix que l'on peut obtenir une décentralisation efficace. Si l'on veut que les localités s'administrent elles-mêmes, il faut prendre la peine d'établir avec une précision minutieuse la limite de leurs attributions. Si l'on ne met pas la réglementation dans les lois, on devra en charger des fonctionnaires ou des corps administratifs; alors c'en est fait de l'autonomie des localités: elles sont les vassales d'un préfet ou d'un ministre. Or il est d'un intérêt général que les localités soient souveraines dans la sphère restreinte que la nature des choses et la loi déterminent. Elles ne doivent avoir qu'un domaine circonscrit,

mais encore convient-il qu'elles y soient maitresses. Notre tutelle administrative est un non-sens, une exception isolée dans le droit et dans les constitutions des peuples modernes, et cela par une conséquence presque nécessaire de notre paresse législative; non certes que nous fassions peu de lois, mais nous les faisons toujours trop incomplètes, et il faut sans cesse les renouveler. Tant que nous ne saurons légiférer qu'en termes généraux, nos communes et nos départemens ayant des attributions mal définies, et leurs mandataires jouissant d'un pouvoir réglementaire presque illimité, il faudra l'intervention quotidienne des préfets et des ministres pour corriger les abus.

Un second principe à considérer, c'est la nécessité de deux régimes différens d'administration pour les campagnes et pour les villes. Il ne s'agit pas, hâtons-nous de le dire, de subordonner moralement les unes aux autres, ni donner à celles-ci une supériorité quelconque sur celles-là; mais la logique des idées et l'exemple de tous les peuples nous apprennent qu'il est insensé de soumettre à une même mesure administrative les agglomérations urbaines et les paroisses rurales. Rien ne peut prévaloir contre la nature des choses. Une ville de 2 millions d'âmes, ou même de 50,000 âmes, ne peut être réduite à la même organisation, aux mêmes attributions qu'un village de 200 ou 300 habitans. L'une des principales faiblesses de notre système d'institutions locales, c'est de méconnaître cette vérité, et de faire sur ce point litière des enseignemens de l'histoire, ainsi que de la pratique de toutes les nations. Nulle part en Europe, non plus qu'en Amérique, on n'a eu l'idée d'assujettir à un même régime les villes et les hameaux. Les premières ont un organisme complet et compliqué; elles constituent des êtres arrivés à un haut état de vie, ayant une infinité de besoins et une infinité de fonctions. Les autres au contraire ne peuvent être considérées isolément comme formant des unités indépendantes; ce sont les élémens constitutifs d'un groupe plus considérable, — le canton ou le district, — dans lequel ils se confondent pour la plupart des services administratifs, et dont ils ne peuvent être arbitrairement séparés. Toute bonne législation tient compte de ces dissemblances naturelles. Il est d'autant plus important de faire cette distinction dans notre pays, que les paroisses rurales sont plus petites et plus chétives. On l'a dit à la chambre, sans que cette assertion rencontrât de contradicteur (1) : il y a dans notre pays 433 communes ayant une population inférieure à 75 habitans; 500 communes n'ont qu'une vingtaine d'électeurs; 3,000 ont moins de 150 habitans; 4,000 autres communes sont au-dessous de 250 âmes. Comment dès lors peut-on établir une parité

(1) Séance du 11 avril 1871.

complète dans le régime d'administration entre nos plus grandes cités et ces petits groupes? On parle d'un droit qui leur serait commun, comme s'il n'y avait pas des uns aux autres une aussi grande distance que du plus humble ruisseau au plus grand fleuve. Il est temps de revenir sur ces assimilations contre nature. L'exemple de l'Angleterre peut encore ici nous être utile.

Dans les débats de l'assemblée nationale, on a rappelé plusieurs fois les paroisses de Londres et leurs attributions; mais l'on n'a pas pris soin d'expliquer ce qu'étaient en Angleterre les corporations qui portent cette dénomination de *paroisses*. Ce n'est pas seulement à Londres qu'elles se rencontrent, et qu'elles jouissent de droits administratifs, c'est sur tout le territoire de la Grande-Bretagne. Elles forment les cellules embryonnaires, les élémens constitutifs des comtés, qui correspondent à nos départemens, et des bourgs, qui sont les analogues de nos villes. Nées à l'ombre de l'église, elles furent d'abord des divisions ecclésiastiques, puis bientôt des divisions civiles et administratives. Elles jouissent de droits peu nombreux, très circonscrits, mais dont l'exercice n'est assujéti à aucun contrôle, à aucune immixtion, à aucun *veto* supérieur. La gestion de leurs biens, l'entretien de leur église, de leur cimetière, de leurs chemins, de leur éclairage, voilà à peu près leurs seules attributions. Elles n'ont aucun pouvoir de police. Quant à l'instruction publique, c'est jusqu'à ce jour en Angleterre un service privé sur lequel l'état exerce une influence indirecte au moyen de subventions.

Dans la sphère limitée que nous venons de décrire, la paroisse, soit rurale, soit urbaine, est maîtresse absolue; l'organisation en est très simple et parfaitement en harmonie avec le petit nombre des attributions qu'on lui a concédées. Le corps souverain de la paroisse est le *vestry*, formé de tous les contribuables. Le *vestry* s'assemble toutes les fois qu'il plaît à ses membres d'en provoquer la réunion : dans ces séances, tout *vestryman* peut exposer ses vues, ses griefs, ses plaintes; tous les intérêts de la paroisse y sont livrés à la controverse, et c'est la décision de la majorité qui fait loi. Cette petite assemblée est omnipotente, et n'exerce jamais directement son autorité, afin d'éviter les pertes de temps et les dissensions intestines; par crainte aussi des excès de pouvoirs, elle ne la délègue pas à un seul, et il n'y a dans la paroisse anglaise aucun fonctionnaire qui corresponde à notre maire. Le *vestry* nomme des agens spéciaux pour la direction et la surveillance des divers services sur lesquels s'étend sa compétence : ce sont des marguilliers (*churchwardens*) pour le service financier du culte, un comité de sépulture (*burial-board*) pour l'administration du cimetière, des inspecteurs de routes (*waywardens*) pour la voirie, des inspecteurs de l'éclai-

rage (*lighting surveyors*), enfin pour l'assistance publique des maîtres et des surveillans des pauvres (*guardians and overseers of the poor*). Tous ces officiers, n'étant que les mandataires de l'assemblée des contribuables, sont responsables devant elle, et lui doivent des comptes. Telle est l'autonomie de la paroisse anglaise; mais, pour tous les autres services d'un intérêt plus général, pour la police notamment et pour la grande voirie, la paroisse se fonde dans des circonscriptions supérieures, c'est-à-dire soit dans le comté ou dans un district analogue à notre canton et, appelé *union de paroisses*, soit dans le bourg municipal, suivant que la paroisse est rurale ou urbaine. Ainsi la législation anglaise, avec une louable prévoyance, a respecté tous les droits de ces petites localités, mais en se gardant de les laisser empiéter au-delà de leurs limites naturelles. Toutes les attributions qu'il importait aux paroisses rurales ou urbaines de conserver, elles les ont, et dans une complète indépendance; en France, nous leur en aurions donné une autre, l'entretien de l'école. En dehors de cette sphère étroite et parfaitement circonscrite, la compétence des paroisses cesse, et doit cesser. La police, la grande voirie, tous ces intérêts plus généraux relèvent soit des administrations du comté ou du district, soit des conseils municipaux des villes. Ce n'est pas ici le lieu de décrire l'organisation du district (*union de paroisses*) ou du comté; qu'il nous suffise de dire qu'elle est fort différente de celle des villes, que nous allons brièvement analyser. Il sera facile d'observer que les villes anglaises ont une destinée bien plus large, des institutions bien plus libres que leurs sœurs de France: c'est que nos législateurs ont commis la faute d'assimiler les agglomérations urbaines aux petites localités rurales, ce qui a conduit à un régime administratif unique au monde, renfermant toutes les contradictions, se prêtant à tous les abus, et ne produisant partout en fin de compte que l'arbitraire.

Les villes, au commencement de ce siècle, jouissaient en Angleterre de prérogatives diverses que leur avaient octroyées des chartes royales, ou que leur accordait la tradition. C'étaient seulement les cités privilégiées, sous le nom de bourgs municipaux (*municipal boroughs*), qui possédaient ces franchises. Après beaucoup de tâtonnemens et de longues discussions, une loi organique du 9 septembre 1835 établit plus d'harmonie dans toutes ces administrations variées, définit 178 circonscriptions urbaines, et constitua pour elles une organisation civile régulière, qui diffère notablement de celle des paroisses rurales. L'autorité administrative, dans les bourgs municipaux, se trouve appartenir tout entière et sans réserve au conseil municipal. Cette assemblée est composée de trois élémens distincts: le maire, qui est seulement le président de la municipa-

lité, un nombre déterminé de conseillers (*town-counsellors*) et d'*aldermen*; ce dernier mot ne se peut traduire : il désigne, comme nous allons voir, une catégorie spéciale et élevée de magistrats communaux. Les bourgs, pour peu qu'ils soient considérables, sont divisés en plusieurs sections (*wards*) : à chacune d'elles est assigné un certain nombre de conseillers et d'*aldermen*. Les conseillers sont élus directement par les bourgeois du bourg ou de la section à laquelle ils se rattachent. L'on appelle bourgeois (*burgesses*) ceux qui satisfont à certaines conditions variables de cens et de domicile. Pour être élu conseiller, il faut justifier d'un revenu dont le chiffre croît ou descend avec la population de la ville. Les conseillers sont élus pour trois ans, et sortent chaque année par tiers. Les *aldermen* sont nommés par les conseillers pour une durée de six ans, et sortent tous les trois ans par moitié. Les conditions d'éligibilité sont pour eux les mêmes que pour les conseillers. Les *aldermen*, issus ainsi d'un suffrage à deux degrés, ne constituent pas un corps délibérant en dehors du conseil municipal; ils en font simplement partie, n'ayant sur leurs collègues qu'une préséance honorifique et l'avantage de la plus longue durée de leur charge : ils constituent un élément modérateur sans avoir rien de distinct ou de spécial dans leurs attributions. Le maire (*mayor*) est élu pour un an seulement par la réunion du conseil municipal. Ces trois éléments, procédant tous de l'élection, mais d'après différens modes, constituent l'administration collective et omnipotente du bourg. Le conseil municipal, ainsi formé, n'est pas seulement une assemblée délibérante : l'action et l'exécution lui appartiennent en propre; le maire n'est qu'un président sans pouvoirs spéciaux. Il est assez ordinaire que les conseils municipaux en Angleterre aient un grand nombre de membres; mais, pour que la marche des affaires puisse être expéditive, c'est une coutume universelle que le conseil municipal se divise en plusieurs comités voués chacun à une spécialité. Les pouvoirs de ces comités spéciaux sont fort étendus; ils ont une délégation du conseil à l'effet de diriger la branche de service dont ils sont chargés. En général, ils agissent seuls avec une autorité entière, sous la réserve de rendre compte de leurs opérations au conseil municipal. C'est ainsi que le conseil de Manchester, composé d'un maire, de 16 *aldermen* et de 48 conseillers, se subdivise en 21 comités, qui exercent dans le cercle de leurs attributions respectives tous les pouvoirs que possède le conseil municipal même, sous la réserve de lui rendre périodiquement compte de leurs actes.

Il résulte de cette organisation que les conseils municipaux ne tiennent chaque année qu'un très petit nombre de réunions générales. Les comités spéciaux au contraire se réunissent souvent. Le maire est membre de droit de chacun d'eux. Ces comités sont rééli-

gibles tous les ans. Le conseil municipal tient annuellement quatre sessions ordinaires, dont l'époque est fixée par la loi : il peut toujours être tenu des sessions extraordinaires soit sur la convocation du maire, soit sur la demande de cinq membres, alors même que le maire serait d'un avis opposé. Les charges de *mayor*, d'*alderman* ou de *town-counsellor* ne sont pas seulement gratuites, elles sont obligatoires; l'on ne peut s'y soustraire qu'en payant une amende qui monte jusqu'à 100 livres sterling (2,500 francs). Il est d'usage dans certaines grandes villes d'accorder au maire tantôt des frais de représentation en numéraire, tantôt des voitures et des chevaux, sans que ces allocations spéciales fassent disparaître le caractère de gratuité attaché à la fonction. Une grande administration ne peut uniquement reposer sur des fonctionnaires gratuits; aussi dans les bourgs un peu considérables trouve-t-on, à côté ou plutôt au-dessous des membres du conseil municipal, des agens nommés *clerks* (commis) chargés de la préparation des affaires et de l'expédition de la besogne courante. Ce sont là de simples employés sans autorité propre, mais qui ne laissent pas que d'avoir parfois une importante position et une grande influence. Suivant l'habile pratique des intelligentes maisons de commerce, ces commis sont peu nombreux, et ils sont richement rémunérés. Rien ne ressemble moins à notre bureaucratie. L'expédition des affaires a une rapidité vraiment commerciale. Les principaux de ces agens sont le secrétaire municipal (*town-clerk*) et le trésorier. Le secrétaire centralise dans sa main tous les services. Il a un salaire qui, dans les grandes villes, égale presque celui des ministres de la plupart des états du continent. A Manchester, le secrétaire municipal jouit d'un traitement de 1,500 livres sterling (37,500 francs), le secrétaire-adjoint a 400 livres (10,000 francs), et le trésorier 500 livres (12,500 fr.). La ville de Liverpool est plus généreuse encore : elle donne 2,500 livres, soit 62,500 francs, à son secrétaire municipal; le même fonctionnaire touche 33,850 francs à Liverpool (1,350 liv. st.). Ces agens si bien rétribués ne sont cependant que des subalternes; ils sont nommés, comme tous les employés, par le conseil municipal. Malgré leurs appointemens, ce ne sont pas des personnages faisant grande figure; ils n'ont que le rôle de commis dont la ville a le droit d'attendre et dont elle exige beaucoup de capacité, d'exactitude et une prodigieuse activité. Outre les membres du conseil municipal, les électeurs nomment encore deux sortes de fonctionnaires, les *assessors* (assesseurs), qui ont pour mission d'assister le maire pour la révision des listes et pour tout ce qui concerne les opérations électorales, puis les *auditors* (auditeurs), qui sont chargés de la révision des comptes municipaux. Telle est l'organisation des municipalités

anglaises en vertu de la loi de 1835. Les bourgs (*boroughs*) constituent des unités complètement indépendantes et ne relevant que d'elles-mêmes. Le pouvoir central n'a auprès des bourgs aucun fonctionnaire ayant droit de tutelle ou de surveillance. Le conseil municipal, issu de l'élection, est, sauf quelques réserves très peu nombreuses, complètement omnipotent. Il est à la fois assemblée délibérante et corps exécutif; il n'a pas à demander à l'autorité supérieure d'homologuer ses actes ou d'approuver ses délibérations. Il nomme lui-même tous ses agens, il délègue ses pouvoirs pour les différens services aux comités spéciaux pris dans son sein, lesquels sont aussi dans la sphère de leurs attributions des corps exécutifs. Rien n'est plus dans l'esprit de la vraie démocratie que cette organisation du bourg municipal anglais. Le maire, nommé pour un an par les conseillers, qui eux-mêmes sont élus pour trois ans par les citoyens, n'a point d'initiative spéciale ni d'autorité propre; il n'est que le président du conseil, *primus inter pares*. Est-il besoin de dire qu'en aucun cas le gouvernement n'a le droit de révoquer ou de suspendre le maire, non plus que celui de dissoudre le conseil municipal?

Combien sont différentes les conditions de nos villes françaises, même après la loi de 1871! Réunies sous beaucoup de rapports au département, qui les absorbe, dotées d'un conseil municipal dont les attributions sont purement délibératives, dont les résolutions peuvent presque toujours être infirmées par l'autorité préfectorale, ayant à leur tête un magistrat qui, dans toutes les villes importantes, est choisi par le gouvernement, et qui exerce un pouvoir presque illimité, peut-on dire qu'elles jouissent du *self-government*, à moins d'ignorer complètement la signification des mots? Il y a encore plus de distance entre la situation actuelle des villes françaises et celle des villes anglaises qu'il n'y en avait après le coup d'état de 1852 entre le gouvernement impérial et le gouvernement de la reine Victoria.

Mais ce sont les villes privilégiées, nous dira-t-on, qui jouissent en Angleterre du régime que nous venons de décrire. C'est une erreur de le croire. Outre que les villes qui ont bénéficié de l'acte législatif de 1835 sont au nombre de 178, toutes les agglomérations urbaines, ayant une importance même minime, sont actuellement administrées d'une manière analogue, grâce aux deux grandes lois de 1848 et de 1858. A côté des vieilles cités qui étaient parvenues à une complète autonomie se trouvaient en Angleterre une multitude de villes, la plupart d'origine plus nouvelle, mais dont beaucoup étaient riches et populeuses. Ces populations agglomérées, qui n'étaient pas constituées en bourgs municipaux (*boroughs*), ne se trouvaient point dépourvues cependant des avantages résultant d'une

entente pour les services d'intérêt commun, le nivellement, le pavage, l'éclairage, le nettoyage des rues, et beaucoup d'autres services collectifs résultant du seul fait de la contiguïté des maisons. Les paroisses ainsi rapprochées avaient fini par se concerter pour assurer à la localité la plus grande partie des avantages que les chartes avaient accordés aux bourgs municipaux. Il s'était formé dans ces différentes *communautés d'habitans*, pour nous servir d'une expression du vieux droit, des usages locaux remplissant l'office des lois qui n'existaient pas, et, en l'absence de constitutions écrites, il s'était produit une sorte d'organisation naturelle et traditionnelle; mais cette situation mal définie ne laissait pas que de présenter des inconvéniens graves. En effet, ces usages locaux semblaient autoriser les résistances individuelles; d'un autre côté, ils offraient des variétés qui répugnent à l'harmonie unitaire de la civilisation moderne. Les lois importantes de 1848 et de 1858 amenèrent un ordre de choses plus légal. Il nous est impossible d'entrer ici dans le détail de ces réformes. Les pouvoirs qui appartiennent au conseil municipal dans les *boroughs* sont dévolus, dans les localités régies par l'acte de 1858, à des *commissions locales* qu'étaient les contribuables. Il n'y a guère au fond qu'une différence purement nominale entre les bourgs et les autres localités urbaines. C'est le même organisme fondamental, c'est le même esprit vivifiant que l'on rencontre dans les uns et les autres. Les attributions dévolues à la commission locale, équivalent du conseil municipal, sont très multiples, mais très nettement précisées; elles embrassent tous les services importans, l'éclairage public, l'administration et la police de la voirie, les jardins, les parcs, les voitures, les établissemens publics, l'approvisionnement des eaux, le service et la police des incendies, la police des constructions et de la salubrité, les horloges, bains et lavoirs, les cimetières et les marchés. Telles sont les vraies matières municipales; sur ce terrain, les commissions locales sont souveraines. Ainsi toutes les agglomérations urbaines en Angleterre jouissent sans distinction, à l'heure actuelle, de cette autonomie précieuse et féconde, de ce droit imprescriptible d'administrer elles-mêmes et elles seules leurs intérêts particuliers.

Une pareille législation se pourrait-elle introduire et acclimater en France? Elle offre, nous l'avons vu, deux caractères principaux: d'un côté, les villes ont un régime plus large que les paroisses rurales; d'un autre côté, les administrations sont collectives. Le maire, là où il existe, n'a pas de pouvoirs propres et spéciaux, il n'est que le président de la municipalité; c'est à celle-ci, prise dans son ensemble, qu'appartient le droit de faire des réglemens et de prendre des arrêtés. Ces deux conditions sont essentielles à la pra-

tique du *self-government*. Si l'on veut assimiler les villes aux hameaux, l'on est conduit à restreindre les franchises urbaines de manière à les rendre presque illusoires; si l'on conserve aux mains du maire le pouvoir réglementaire dans sa plénitude, on crée dans les communes de petites tyrannies, des dictatures dont l'existence est incompatible avec les principes du gouvernement représentatif. Notre histoire nationale et les précédens de notre législation prouvent que le système anglais pourrait parfaitement prendre racine en France. Il suffirait de rétablir dans ses traits principaux une organisation qui a fonctionné chez nous pendant plusieurs années, et qui n'a été supprimée que par un coup d'état funeste, par une usurpation despotique. Sous l'ancien régime, on distinguait avec raison les agglomérations urbaines, ayant le titre et les droits de *commune*, des simples *communautés d'habitans*. Les lois de décembre 1789 et de janvier 1790 eurent le tort d'assimiler les unes et les autres, et de les soumettre à des modes d'administration à peu près identiques. La constitution du 5 fructidor an III, qui subsista jusqu'au consulat, remit en honneur les vrais principes, et plaça les localités sous un régime plus naturel à la fois et plus salutaire. C'est vers ce système, logique et bienfaisant, que se reportent aujourd'hui les regards des hommes qui désirent voir se réaliser une décentralisation sérieuse. Le grand mérite de la constitution de l'an III, au point de vue des institutions locales, c'était de donner aux villes et aux campagnes une organisation distincte, à l'exemple de ce qui se pratique chez tous les peuples civilisés. L'on avait fixé au chiffre de 5,000 habitans le point de démarcation entre les agglomérations urbaines et les populations rurales. Au-dessous de 5,000 habitans, les localités étaient confondues dans le canton pour tous les services administratifs. Elles éalisaient seulement un *agent municipal* et un adjoint, qui se réunissaient au chef-lieu du canton avec les agens des autres communes, pour constituer une assemblée chargée de délibérer sur toutes les affaires intéressant le tout ou les parties de la *municipalité cantonale*. Ainsi l'action administrative restait à la commune; mais la délibération appartenait au canton, qui constituait la véritable unité, l'arrondissement n'existant plus. Dans les communes ayant une population de 5,000 à 100,000 habitans, il devait y avoir une administration unique, composée d'un nombre de membres qui variait, suivant le chiffre de la population, d'un minimum de 5 à un maximum de 9. Dans les communes au-dessus de 100,000 habitans, il était institué trois administrations municipales de 7 membres chacune, reliées entre elles par un *bureau central* de 3 membres, lesquels étaient nommés par le gouvernement, tandis que les membres des administrations municipales étaient électifs. Ce système avait sans doute des défauts;

mais il avait de grands avantages, dont le principal était de rétablir la distinction naturelle entre les agglomérations urbaines et les circonscriptions rurales. Tel qu'il était, il fonctionna pendant cinq ans, et, s'il vint à périr, ce n'a pas été en considération des inconvénients administratifs qu'il entraînait, c'est par le changement de constitution du pays, c'est par l'avènement du premier consul, bientôt empereur, c'est par le parti-pris de détruire tous les éléments du *self-government*. Il ne faut pas l'oublier, c'est au pouvoir despotique qu'ont été sacrifiées les institutions locales de la constitution de l'an III : le jour où elles disparurent, on vit disparaître en même temps la liberté politique, l'administration du pays par le pays, toutes les franchises, toutes les garanties contre l'esprit d'aventures et le pouvoir personnel. Aussi, lorsque le gouvernement de juillet essaya de restaurer la vie municipale éteinte, c'est au régime local de l'an III qu'il eût dû revenir. Malheureusement les vieux préjugés dominaient encore, la tradition napoléonienne avait de nombreux admirateurs; on respecta dans leur ensemble les institutions locales du consulat, et on fonda l'ordre de choses qui subsiste aujourd'hui, et qui est assurément l'une des plus grandes causes de notre torpeur, de notre faiblesse, de notre impuissance.

L'on paraît résolu, dans le pays et dans la chambre, à des réformes plus profondes, et cette fois l'on n'innovera pas au hasard; on prendra certainement exemple de l'organisation anglaise et du régime qui fonctionnait encore en France à l'avènement du consulat, précurseur de l'empire. Ce n'est pas qu'il faille rétablir dans tous les détails le système local de la constitution de l'an III. Un peuple ne reprend jamais sans les amender des institutions disparues depuis soixante-dix ans; mais le principe est excellent. Les communes rurales doivent être fondues dans le canton pour tous les intérêts un peu généraux, la police notamment et les travaux de grande voirie. Ce serait toutefois une erreur, croyons-nous, que de leur enlever toute individualité : elles doivent rester maîtresses de leur église, de leur cimetière, de leur école, des chemins vicinaux qui ne sont ni de grande communication, ni d'intérêt commun; à plus forte raison doivent-elles administrer elles-mêmes leurs biens. Elles seront, ainsi ramenées sans effort dans le cercle restreint où se meuvent avec indépendance les paroisses rurales de l'Angleterre. L'assemblée cantonale aurait toutes les autres attributions, et surtout le pouvoir réglementaire en matière de police. L'on ne craindrait plus dans les villages la capricieuse autorité des maires, souvent peu éclairés, très passionnés, et dégénéralant quelquefois en vrais despotes. Les libertés locales n'y perdraient rien; elles y gagneraient même : l'autonomie serait d'autant plus absolue que les assemblées seraient plus compétentes et plus impartiales, que les

attributions seraient plus précises et mieux réparties. Il n'y a pas lieu d'insister pour le moment sur le mécanisme de cette organisation cantonale : ce sont les agglomérations urbaines qui forment l'objet de cette étude.

La loi de 1867 sur les conseils municipaux, malgré d'heureuses réformes de détail, est restée dans la vieille ornière dont il faut à tout prix sortir. Elle a porté à sept années la durée des fonctions de conseiller communal. C'est évidemment excessif. L'opinion presque unanime des meilleurs esprits est que des assemblées issues de l'élection doivent s'y retremper souvent. Sans doute il ne faut pas abuser du suffrage universel et en détendre les ressorts par un trop fréquent usage; mais il y a une logique pour les institutions comme pour les choses, et l'on ne peut impunément la violer. Les Anglais, avec grand sens, n'assignent qu'une durée de trois ans au mandat de conseiller municipal : le mandat de membre du parlement a cours pendant un temps beaucoup plus long. Nos voisins ont pensé qu'il y avait lieu dans les affaires d'intérêt local à une intervention plus fréquente des électeurs. Il y avait encore une autre raison. De l'autre côté de la Manche, on admet sagement que le pouvoir central a le droit de dissoudre le parlement; on ne reconnaît au contraire à aucune autorité le pouvoir de suspendre, de dissoudre ou de remplacer les assemblées locales. Elles doivent toujours atteindre le terme légal de leur vie : elles ne sont pas exposées à une mort subite ou violente. S'il en était autrement, il n'y aurait plus d'autonomie pour les localités. En effet, qui aurait le droit de suspendre ou de dissoudre un conseil municipal? Ce n'est point le maire, car il a la même origine, il exprime les mêmes influences et le même esprit, et ce serait une extension déraisonnable des attributions de ce magistrat, qui n'est en Angleterre que le président annuel du conseil municipal. Ce n'est pas non plus l'autorité centrale ou l'un de ses agens, car dès lors les localités ne seraient plus indépendantes dans la sphère légale de leurs attributions; elles seraient les vassales des fonctionnaires gouvernementaux. Les Anglais ont évité tous ces écueils. Les conseils des villes ne peuvent en aucun cas être suspendus ou dissous; mais les conseillers ne sont élus que pour trois ans, et ils sortent chaque année par tiers. Ce renouvellement partiel et annuel est une des pièces fondamentales du système : le conseil ne peut s'isoler de la population et s'abandonner à l'esprit de coterie; toutes les résolutions graves sont inspirées ou critiquées à temps par le vote des électeurs. C'est à de pareilles conditions qu'une assemblée locale peut être indépendante de l'autorité centrale. Une des questions les plus importantes que soulève tout projet de réforme des institutions locales, c'est la question de l'électorat et de l'éligibilité. Nous avons en France le suffrage universel, et le prin-

cipe en est devenu si puissant, les racines en sont déjà si profondes, que tout essai pour l'enlever au pays n'aboutirait qu'à des catastrophes nouvelles. Il est d'autant plus impossible d'écarter ou de limiter dans la matière qui nous occupe le suffrage universel, qu'une des principales ressources de nos villes est un impôt de consommation, l'octroi. Les Anglais, dont les taxes locales ne pèsent que sur la propriété foncière, sont moins liés à cet égard. Toutefois, s'il est dangereux de manifester envers le suffrage universel la moindre défiance, on peut, sans y porter atteinte et dans son intérêt même, subordonner à certaines conditions le droit de participer aux élections municipales. Nos villes sont encombrées d'une population flottante, nomade, aventureuse, et la prudence commande de ne point abandonner à cette catégorie de personnes l'administration de nos cités. Il y aurait danger cependant à se montrer trop rigoureux sur la durée du stage nécessaire pour l'obtention du droit électoral. Dans la commune, un an de domicile nous paraît être ce que l'on peut raisonnablement exiger : aller plus loin, ce serait montrer un parti-pris d'exclusion envers toute une classe de citoyens, ce serait retomber dans l'arbitraire, et tôt ou tard on aurait à réprimer des révoltes. Les conditions de l'éligibilité nous semblent autant que possible devoir se rapprocher de celles de l'électorat.

Sortant ainsi du suffrage universel sans restriction, nommé pour une période de trois ans, rééligible annuellement par tiers, le conseil municipal, dans la sphère des attributions que la loi concède aux localités, devient l'administrateur unique de la cité. Il importe notamment que la situation du maire soit changée. Aujourd'hui le gouvernement représentatif n'existe réellement pas dans nos villes. Le premier magistrat municipal a des pouvoirs beaucoup trop étendus et surtout trop personnels. En fait, et même en droit, à certains points de vue du moins, c'est un maître absolu, puisqu'il peut prendre des arrêtés sans consulter l'assemblée municipale. Grâce à notre législation, le maire est un personnage prédominant dont la volonté prévaut souvent sur celle du conseil. La loi de 1867, en définissant neuf cas où la municipalité peut prendre des délibérations réglementaires, c'est-à-dire exécutoires par elles-mêmes, ne dit-elle pas : « en cas de désaccord entre le maire et le conseil municipal, la délibération ne sera exécutoire qu'après l'approbation du préfet ? » Ainsi le premier magistrat communal, à lui seul, peut faire échec au conseil tout entier. Il en résulte que le maire porte d'ordinaire tout le fardeau de l'administration de la cité. Nulle situation ne saurait être plus opposée aux principes du *self-government*. C'est à tort que l'on invoquerait au sujet des localités les règles fameuses de la séparation des pouvoirs, et que l'on voudrait distinguer dans chaque ville l'exécutif et l'assemblée délibérante.

Ces deux parties de l'autorité, la délibération et l'action, qu'il peut être utile de séparer sur un très vaste théâtre, doivent dans la sphère étroite des intérêts communaux être réunies et confiées aux mêmes mains, sous peine de complications nombreuses et de grands abus de pouvoirs. En France, comme en Angleterre, le conseil municipal doit donc administrer réellement et exécuter par lui-même ses propres délibérations. A cet effet, il est bon qu'il soit divisé en plusieurs comités ayant chacun sa compétence, dirigeant chacun une branche spéciale de service. De la sorte, on intéressera vivement les populations aux affaires de la cité, on répartira d'une manière équitable les responsabilités et les charges, on développera la vie et l'initiative locales. Dans ce système, le maire n'est que le président du conseil, par lequel il doit être élu chaque année. Son rôle se trouve réduit à de moindres proportions; le pouvoir personnel disparaît de la commune. Il est à souhaiter que cette réforme ne soit pas retardée, ou les maires capables et dévoués viendront bientôt à manquer. Déjà l'on trouve peu de personnes qui veuillent accepter cette besogne aussi accablante qu'ingrate. Condamnés à un travail obscur et sans rémunération, destinés presque tous à devenir dans un bref délai impopulaires, ces magistrats, dans les villes surtout, se recrutent aujourd'hui difficilement; on pourrait même dire que, sans la perspective de récompenses honorifiques, il serait presque impossible de rencontrer un citoyen considérable qui consentît à être maire d'une ville importante. Il n'en serait pas ainsi pour un simple président du conseil municipal : le travail et la responsabilité seraient mieux divisés; il y aurait moins à craindre cette impopularité qui s'attache fatalement au pouvoir personnel même le plus honnête et le plus consciencieux. Tant que les attributions du maire ne seront pas notablement réduites, et que l'on n'aura pas restitué aux conseils municipaux les fonctions exécutives, nous serons loin d'une décentralisation efficace. Il est à peine besoin de dire que les comités spéciaux, formés dans le sein du conseil municipal pour l'expédition des affaires, devraient être permanens, comme en Angleterre. Le conseil entier pourrait n'avoir que quatre sessions ordinaires déterminées par la loi; mais il pourrait toujours se réunir en sessions extraordinaires sur la demande de la moitié des conseillers. Ajoutons que ni le maire, ni le conseil ne pourraient en aucun cas être révoqués, suspendus, dissous par l'autorité centrale.

Voilà des réformes bien radicales, va-t-on nous dire, et difficiles à opérer dans un moment où le pays semble en dissolution. Sans doute ces réformes sont radicales; mais l'on ne compte point apparemment s'arrêter à de chétives améliorations de détail. Croit-on qu'une nation traverse une semblable crise sans que sa constitution

en soit promptement ébranlée, et sans que sa manière de vivre, son régime, son hygiène, doivent être complètement modifiés? Ce sont les événemens qui nous imposent, non pas comme un devoir, mais comme une nécessité, une transformation totale. A deux pas de l'abîme, chacun sent que nous ne pouvons poursuivre le même chemin; il nous faut revenir en arrière et prendre une route opposée. Partout en France, la vie, la pensée, l'activité, sont sur le point de manquer; à force de ne pas servir, tous les organes locaux sont presque frappés de paralysie, et cette insensibilité de tous les membres du corps social menace de s'étendre et de livrer la patrie inerte à tous les ennemis du dehors et du dedans. Or, si l'on veut rétablir la vie, il n'y a pas deux méthodes, il n'y en a qu'une, l'exercice régulier de tous les organes. Qu'il nous en coûte quelques efforts, quelques sensations douloureuses au début, qui en doute? Il est pénible de secouer une immobilité invétérée. Il serait assurément plus commode d'attendre qu'un sauveur nous tombât des nues, et daignât nous prendre sous sa tutelle, quitte à nous précipiter au bout de quelques années dans un abîme encore plus profond et plus infranchissable. L'on ne peut restaurer les institutions libres sans restituer aux localités leur complète autonomie, sans leur donner des administrations collectives. Il n'y a pour nous aucun doute sur ce point. Depuis longtemps, tous les esprits éclairés de France, et avec une surprenante unanimité tous les publicistes, tous les hommes d'état d'Europe, ont décrit le mal dont nous souffrons et en ont prédit les suites. Notre excessive et inhabile centralisation administrative, voilà le mauvais régime qui nous ronge, et que nous devons guérir avant qu'il devienne irrémédiable. Il n'est pas besoin d'inventer un nouveau système; il y en a un tout fait, qui fonctionne à côté de nous depuis des siècles, le système anglais; c'est celui-là que nous voudrions voir établir en France, et cela se pourrait d'autant plus aisément que pendant plusieurs années une organisation locale assez analogue, celle de la constitution de l'an III, a heureusement fonctionné chez nous; elle y fonctionnerait encore, je le répète, sans l'attentat de Napoléon, qui a voulu balayer de notre sol tous les obstacles au despotisme, et qui n'y a que trop réussi.

Pour justifier les vices les plus nuisibles de notre organisation locale, on ne manque pas d'argumens spécieux, auxquels se laissent prendre non-seulement le vulgaire, mais nombre de juristes et de logiciens. Comment admettre, dit-on, que les villes puissent jouir d'une complète autonomie dans la sphère de leurs intérêts municipaux? Ce serait le gaspillage administratif et la dissolution de notre unité politique. Après la période de vingt ans que nous venons de traverser, l'on est vraiment mal venu à prétendre que la

tatelle du pouvoir central soit une garantie sérieuse d'économie pour les localités et pour les contribuables. Dans quel pays au monde, jouissant du *self-government* le plus illimité, a-t-on vu un aussi scandaleux débordement de dépenses inutiles et luxueuses que dans nos villes et dans nos provinces les plus modestes? Est-ce que les cités et les comtés d'Angleterre ou d'Amérique ont jamais subi une semblable extension de leurs dettes et de leurs charges? Cette nuée de fonctionnaires imprévoyans que tous les gouvernemens successifs envoient sous les noms divers de sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, régir nos localités urbaines et rurales, sont par leur origine, par leur éducation et leur manière de vivre, les hommes du monde les plus impropres au métier de protecteurs des deniers des communes. Le moindre paysan et le moindre bourgeois ont des idées bien plus sérieuses et bien plus nettes de comptabilité ou d'économie. Si l'on entend tenir toujours nos villes en curatelle, il faut au moins leur donner d'autres conseils judiciaires que ces administrateurs inexpérimentés ou indifférens. Ne nous trompons point d'ailleurs sur le sens et l'extension de cette « autonomie » communale que tous les bons esprits réclament. Pour qu'une liberté soit efficace, il suffit qu'elle soit nettement délimitée. Les municipalités ne doivent pas dépendre des fonctionnaires du pouvoir central, ayant mission de les surveiller et de les contenir arbitrairement; mais elles doivent être assujetties à des lois minutieuses qui circonscrivent avec rigueur le cercle où elles se peuvent mouvoir, qui mettent des bornes à leurs écarts possibles, en limitant notamment leur pouvoir d'emprunter, de vendre et de taxer les contribuables. Ce sont là d'ailleurs des questions d'attributions que nous ne pouvons qu'effleurer dans cette étude. L'unité politique n'a rien à craindre de l'indépendance des localités, si l'on sait et si l'on veut borner cette indépendance aux matières d'intérêt local. La démarcation est aisée à faire. L'ordre judiciaire par exemple, à aucun de ses degrés, ne doit relever des pouvoirs locaux. Il en est de même de la force publique. La garde nationale également est une institution qui doit disparaître. Des milices bourgeoises, subordonnées aux magistrats de la cité, sont en complète contradiction avec les principes de la société moderne. Ce sont des restes d'organisation féodale qui nous ramèneraient bientôt à l'état anarchique du moyen âge. Le nom même qui a été donné jusqu'ici à ces milices citoyennes est une sorte de protestation anticipée contre le rôle exclusivement local qu'on a voulu leur attribuer : toute force nationale en effet doit appartenir à l'ensemble de la nation, et dépendre uniquement du pouvoir central. L'abolition irrévocable de la garde nationale, c'est donc une mesure exigée non-seulement par l'état actuel des esprits, mais par la lo-

gique des institutions. Même au point de vue doctrinal, il n'y a point d'hésitation possible. Si l'on persiste à revendiquer l'existence d'une force armée dont le commandement appartiendrait aux magistrats communaux, l'on renonce par cela même à revendiquer pour la municipalité le droit d'élire ces magistrats. De deux choses l'une : les maires et agens municipaux sortiront de l'élection dans toutes les villes, et la garde nationale sera supprimée; ou bien la garde nationale sera maintenue, et le gouvernement nommera les maires, ainsi que tous les agens municipaux. C'est là une alternative rigoureuse : il est impossible de trouver un moyen terme. Pour nous, l'élection des maires emporte avec soi la suppression de la garde nationale. Dans aucun pays ayant de vigoureuses institutions locales, on ne rencontre de force analogue; les milices anglaises ont une autre organisation et un autre caractère; elles dépendent d'ailleurs de personnages nommés par la reine ou par ses représentans.

Mais comment voulez-vous, reprend-on, que les maires soient élus par les conseils municipaux, puisqu'ils sont souvent les agens du pouvoir central? Ne sont-ils pas en effet officiers de l'état civil et officiers de police judiciaire? La réponse est facile. On peut sans inconvénient enlever aux maires leurs fonctions de police judiciaire. Avec l'organisation des circonscriptions cantonales, on aura les commissaires de police, les juges de paix, — dans les villes, les procureurs et substitués, à qui l'on pourra confier cette branche d'attributions, et sous l'autorité desquels l'on pourrait ramener les gardes champêtres. Le service y gagnera sans doute en régularité, quelquefois même en impartialité. Les maires seront ramenés à leur unique tâche, la gestion des intérêts économiques de la cité. On leur laisserait cependant les registres de l'état civil. Pour remplir cette tâche, peu importe leur origine et leurs opinions. Nous ne proposerons pas ici l'exemple de l'Angleterre, qui confie à des fonctionnaires spéciaux appelés *registrars* (enregistreurs) le soin de recevoir et de centraliser les actes de l'état civil. Ce système présente de sérieux avantages; mais il déconcerterait nos habitudes, et conduirait à des frais inutiles. Il restera encore aux maires certaines menues attributions qui sembleraient devoir les placer sous la dépendance du pouvoir central. C'est ainsi que ces magistrats municipaux sont chargés de tout ce qui concerne la publication des lois et réglemens; ils doivent procéder à la révision des listes électorales, dresser le tableau de recensement pour la conscription, et en général accomplir toutes les obligations qui leur sont imposées par différentes dispositions éparses dans plusieurs lois. Y aurait-il nécessité et facilité à enlever aux maires élus ces attributions, qu'ils remplissent en tant que *délégués du pouvoir central*? On ne voit pas pourquoi elles ne leur seraient pas con-

servés. Il est impossible qu'il n'y ait pas des rapports fréquens et des obligations mutuelles entre les représentans du pouvoir central et les autorités locales; mais cela peut se concilier avec l'indépendance des uns et des autres. Il n'est nullement indispensable que le pouvoir central soit armé contre les maires du droit de révocation pour leur laisser ces petites attributions. L'article 15 de la loi du 18 juillet 1837 donne au gouvernement les moyens de se prémunir efficacement contre les inexactitudes ou les infidélités des maires en pareille matière. « Dans le cas, dit cet article, où le maire refuserait ou négligerait de faire un des actes qui lui sont prescrits par la loi, le préfet, après l'en avoir requis, pourra y procéder d'office par lui-même, ou par un délégué spécial. » Cette mesure suffit et rend inutile le droit de révocation, qui est d'ailleurs illogique. Il est à peine besoin de dire que les frais nécessités par cette intervention supérieure seraient à la charge de la commune, qui pourrait, selon l'appréciation des tribunaux, les répéter contre le maire. Or, dans notre système, le maire n'étant élu que pour un an, comme en Angleterre, il est probable qu'en cas de faute pareille le conseil municipal ne le maintiendrait pas en fonctions. L'on voit avec quelle promptitude tombent les objections spécieuses que certains de nos juristes élèvent contre le *self-government*.

Toutes les villes doivent-elles avoir une organisation aussi simple que celle qu'on vient de décrire? N'y a-t-il pas pour les immenses agglomérations qu'a créées notre civilisation moderne des conditions spéciales d'administration recommandées par l'expérience? La constitution de l'an III, nous l'avons vu, avait donné un régime particulier aux cités de 100,000 habitans et au-dessus; on divisait chacune d'elles en plusieurs municipalités distinctes, reliées par un bureau central à la nomination du gouvernement. Cette solution est trop artificielle, et n'offre aucune garantie de succès. Sauf les villes de Lyon et de Paris, l'opinion la plus générale est que toutes les agglomérations urbaines doivent avoir une organisation strictement uniforme, et qu'on ne saurait d'une grande ville faire une juxtaposition de tronçons isolés. Il est cependant une mesure qui nous semble complètement nécessaire, et qui, à vrai dire, n'est pas une dérogation au principe que nous venons de poser. Il serait à désirer que toute ville au-dessus de 50,000 habitans fût obligatoirement partagée en circonscriptions fixes, ayant pour bases la population sans doute, mais plus encore les origines, les traditions, les affinités d'esprit et d'habitudes; chacune de ces circonscriptions nommerait, en raison du chiffre de ses habitans, un certain nombre de membres au conseil municipal. Il importerait d'éviter les remaniemens fréquens et arbitraires de ces divisions, qui seraient moins des sections électorales que des quartiers ayant chacun un carac-

tère particulier. Il ne faut pas s'y tromper : pour développer la vie municipale dans un grand centre, l'on ne peut se contenter de faire nommer 30 ou 40 conseillers au scrutin de liste ; il faut à une bonne organisation locale des racines bien plus nombreuses, bien plus ramifiées. Que deviendrait le corps humain, s'il n'avait pour la circulation du sang que l'artère aorte et les carotides ? La vie serait languissante, si elle n'était même impossible : ce sont les vaisseaux capillaires qui vont se ramifier dans tous les membres et nourrir chaque organe ; ce sont eux qui assurent la vie régulière, saine et productive. Il en est des corporations morales comme des êtres organisés : si l'on veut qu'une ville importante ait une vie municipale qui ne soit pas factice, il faut donner à chaque quartier le moyen de se faire jour, de s'affirmer, de se développer ; c'est un tort que de vouloir supprimer ces divisions naturelles et élémentaires. Heureuse l'Angleterre avec toutes ses paroisses dont chacune a une existence propre !

II.

Nous voici amenés à l'organisation de la ville de Paris, à laquelle nous joignons, comme d'usage, la ville de Lyon. A lire les discussions récentes, il semblerait que l'administration de ces vastes cités soit un problème insoluble, comme la quadrature du cercle. Ne nous laissons pas trop effrayer par des difficultés qui de loin ont l'apparence de montagnes, et qui s'aplanissent sensiblement quand on consent à les aborder avec résolution. Suivant la marche que nous avons suivie jusqu'ici, faisons précéder le précepte par l'exemple, et demandons franchement à l'Angleterre comment s'administre la ville de Londres. Beaucoup d'allusions ont été faites par divers orateurs de l'assemblée nationale au régime municipal de cette ville énorme, qui du reste, ainsi que toutes les grandes villes d'Europe et d'Amérique, a été l'objet d'une étude très approfondie et justement remarquée dans cette *Revue* (1). Cependant, avec quelque autorité que la question ait été traitée par M. Cochin, il nous sera permis d'y revenir ; les événements nous y obligent en donnant à la question un intérêt plus immédiat pour nous, et nous ne saurions jamais mieux qu'aujourd'hui en tirer un profit réel.

Cette vaste agglomération de 3 millions d'habitans qui constitue Londres et sa banlieue, ou, pour parler le langage de la loi anglaise, le *district métropolitain*, n'est pas soumise à un régime

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1^{er} juin 1870, le *Régime municipal des grandes villes*, par M. Augustin Cochin. — Voyez aussi, dans la *Revue* du 1^{er} janvier 1871, une excellente étude du même auteur sur *Paris politique et municipal*.

uniforme. Ce n'est pas là un organisme unique, c'est la juxtaposition, ou plutôt la coordination d'éléments divers, ayant à la fois une vie particulière et une vie commune, c'est-à-dire que chacun conserve une constitution individuelle et un régime propre, en même temps que tous s'unissent les uns aux autres pour quelques services d'intérêt général et d'utilité publique. Le district métropolitain est situé sur les quatre comtés de Middlesex, Surrey, Kent et Essex; il se compose de la cité de Londres, du bourg parlementaire de Southwark, et d'un nombre excessivement considérable de paroisses. Ces paroisses ne diffèrent aucunement en principe de toutes celles qui sont répandues sur la surface du royaume-uni, si ce n'est qu'elles ont en général plus d'étendue et de population; mais leurs attributions sont les mêmes. Chacune d'elles dépend, pour la justice et aussi pour certaines branches de l'administration, du comté où elle est englobée; c'est le *vestry* ou assemblée générale des contribuables qui, selon la tradition anglaise, est l'administrateur direct et omnipotent des intérêts particuliers de la circonscription paroissiale; mais en vertu de l'acte de 1858, dont nous avons rapidement exposé la teneur, ces paroisses, sans abdiquer leur propre compétence, se sont groupées pour les travaux publics d'utilité commune en districts, qui sont au nombre de 38, et sont administrés comme d'usage par des commissions locales électives. Ces divers districts, à leur tour, sont reliés entre eux par une commission centrale, *metropolitan board*, qui est investie de larges pouvoirs pour tout ce qui concerne les travaux publics, la salubrité, etc., dans l'agglomération de Londres tout entière. Ainsi il y a trois éléments superposés dans le système administratif de la capitale anglaise: d'abord une multitude de paroisses, puis au-dessus et comme premier degré de concentration 38 districts; enfin au-dessus encore de ces districts et comme second degré de concentration, le bureau métropolitain. Que de rouages, observera-t-on, quelle complication! Oui, sans doute; mais la complication n'entraîne pas nécessairement avec soi la confusion.

La cité de Londres proprement dite représente moins de 200,000 âmes. En 1835, quand s'accomplit en Angleterre la réforme municipale, la cité ne comptait pas plus de 100,000 habitans; cependant les intérêts qui s'y trouvaient concentrés étaient tellement considérables, et le respect surtout qu'inspirait sa constitution traditionnelle était si puissant, que l'on n'osa pas la modifier. Cette corporation fut la seule du royaume qui conserva ses vieux privilèges, consacrés par un grand nombre de chartes, dont la première remonte au temps d'Édouard le Confesseur. La cité de Londres est à la fois une municipalité et un comté, c'est-à-dire qu'elle est non-

seulement une unité administrative, mais encore une unité judiciaire. L'on trouve des *sheriffs* à côté du maire, et les autorités municipales exercent les nombreuses attributions des *justices of peace*, juges de paix et de police. La cité a un système judiciaire qui lui est propre, et qu'il serait intéressant d'étudier. Il nous suffit de dire ici que le lord-maire a une compétence fort étendue en matière de juridiction civile, comme en matière de juridiction criminelle, et que, s'il ne juge point par lui-même, ainsi qu'en droit il le devrait faire, la justice est rendue en son nom dans la plupart des cas par un magistrat spécial qui le remplace.

Au point de vue administratif, la cité renferme 108 paroisses, qui toutes ont dans de certaines limites des attributions indépendantes et souveraines. Ces 108 paroisses se répartissent en 26 quartiers. Les pouvoirs municipaux de la cité appartiennent au conseil commun (*common council*), composé du lord-maire, de 26 *aldermen* et de 206 conseillers. Suivant leur habitude, les Anglais n'ont pas redouté l'existence d'une nombreuse assemblée municipale. Le lord-maire, dont les fonctions sont annuelles, est choisi par les *aldermen* sur une liste de deux candidats que présente l'assemblée des maîtres et membres des corps de métier (*liveries*). Ces corps de métier ne sont pas composés uniquement d'artisans ou de marchands : tel personnage appartient au corps des drapiers qui n'a jamais de sa vie vendu ou fait du drap. Les citoyens notables se font affilier à une de ces corporations, dont l'entrée est subordonnée à certaines conditions, et le plus souvent à un droit pécuniaire très considérable. Il est d'usage que ces électeurs prennent pour candidats les deux premiers *aldermen* dans l'ordre du tableau; il est aussi de règle que le conseil des *aldermen*, qui doit choisir le lord-maire parmi ces deux candidats, élise toujours celui qui est le premier inscrit. Il n'y a donc là qu'une élection de pure formalité, et dont le résultat est connu d'avance. Le lord-maire est le premier personnage de la cité : les attributions honorifiques, la considération immense, qui sont attachées à cette charge, sont faites pour surprendre nos idées. Le lord-maire est le premier juge de paix de la cité, il a les prérogatives d'un lord lieutenant de comté, il siège personnellement ou par délégué dans les cours de justice; enfin, dans les limites de la cité de Londres, ce personnage, sortant de la corporation des drapiers, des tailleurs, des bouchers, ou d'une autre plus vulgaire encore, a le pas même sur le premier prince du sang, et ne le cède qu'au souverain. Les *aldermen*, au nombre de 26, sont élus par les 26 quartiers qui composent la cité. Le droit électoral appartient aux bourgeois (*freemen*) occupant des maisons d'un revenu imposable au-dessus de 10 livres sterling

(250 francs), et *payant régulièrement leurs contributions*. Chaque *alderman* est le chef de sa section : chargé de veiller à la conservation de l'ordre, il réunit les attributions d'officier de police judiciaire ayant mission de rechercher les délits, et de juge ayant mission de les réprimer. Il n'y a pas dans la cité de juges de paix et de police nommés par la couronne, ce sont les *aldermen* qui en tiennent lieu : ils siègent dans différentes cours de justice. Les *aldermen* étaient autrefois nommés pour un an, comme le lord-maire : actuellement leurs fonctions sont viagères. Les conseillers (*councilmen*) sont aussi élus par les 26 quartiers en nombre qui varie d'un minimum de 4 à un maximum de 16 pour chacun d'eux. Les élémens qui entrent dans la détermination de ce nombre sont la population et aussi la somme des biens imposables de chaque quartier. Les conseillers sont élus par les mêmes électeurs que les *aldermen*. Le conseil commun, formé de ces trois élémens, le maire, les *aldermen* et les *town-councillors*, a des attributions sur certains points beaucoup plus vastes que celles des autres conseils municipaux d'Angleterre. Non-seulement c'est une assemblée délibérante, non-seulement même c'est un corps exécutif qui nomme en principe à tous les emplois, sauf quelques rares exceptions, qui dispose de tous les fonds et biens de la cité, mais encore, chose exorbitante aux yeux d'un administrateur français, c'est un corps législatif et constituant, ayant le pouvoir de modifier, sans l'intervention du gouvernement, la constitution intérieure de la cité : ainsi c'est par une ordonnance du conseil que la nomination à vie des *aldermen* a été substituée à leur élection annuelle. Contrairement à ce qui se passe dans les autres municipalités d'Angleterre, les *aldermen* de la cité de Londres forment avec le lord-maire une commission spéciale, ayant des attributions propres et distinctes de celles du conseil commun. Les fonctionnaires de la cité sont nommés, les uns par les *aldermen*, les autres par le conseil commun. Le conseil commun et la commission des *aldermen* sont les maîtres absolus de l'administration de la cité. Aucun fonctionnaire du pouvoir central n'est placé auprès d'eux pour les diriger, les surveiller ou les approuver ; ils ne relèvent que des électeurs : c'est l'autonomie la plus complète. L'organisation de la cité de Londres n'offre au législateur continental aucun point de rapprochement, aucun modèle facile ou utile à reproduire. C'est une curiosité archéologique au même titre que la Tour de Londres, dont les gardiens conservent encore le pittoresque costume du moyen âge. Les autres parties au contraire de l'agglomération métropolitaine anglaise méritent, à tous les points de vue, qu'on les examine de près et avec attention : ce n'est plus là en effet une étude désintéressée, c'est une observation grosse d'applications pratiques.

On a vu que toutes les paroisses de l'agglomération de Londres, comme toutes celles de l'Angleterre, ont la gestion de leurs intérêts particuliers, et s'administrent par les soins de leurs *vestries* (assemblées des contribuables). Pour certains services d'utilité publique, il était nécessaire cependant qu'il s'établît un lien, sous certains rapports assez étroit, entre ces localités juxtaposées et se pénétrant les unes les autres. L'on est arrivé à fonder entre ces diverses unités une entente qui n'est pas du tout une absorption ni une fusion, mais qui mène à une action commune dans certains cas déterminés. La loi de 1858 sur l'administration locale a donné les moyens de parvenir à cette organisation collective. Les diverses branches de service d'intérêt général qui, aux termes de l'acte de 1858, peuvent être confiées, sur le vœu des localités, à des commissions locales, constituent dans l'agglomération de Londres une administration particulière dont les travaux publics sont le principal objet. La circonscription de la métropole a été divisée pour cette destination en 38 districts. Dans chacun de ces districts se trouve une commission locale, procédant de l'élection. Les membres de cette commission sont choisis dans chaque paroisse par l'assemblée paroissiale parmi les contribuables taxés pour les pauvres, à raison d'un revenu annuel de 40 livres sterling au moins. Suivant l'importance de la paroisse, elle nomme un ou plusieurs membres de la commission de district. Ces commissions de district ont dans leurs attributions la construction, l'entretien, la réparation de tous les égouts et aqueducs, sauf les artères principales (la surveillance des fosses appartenant aux particuliers), l'amélioration de la voirie, le pavage, l'éclairage. Elles doivent en outre nommer des médecins chargés de signaler les maladies épidémiques, contagieuses ou endémiques, qui feraient des ravages dans le district, d'en rechercher l'origine, de proposer les moyens propres à les combattre, de faire enfin des rapports périodiques sur l'état sanitaire de leur ressort. Chaque district a son budget spécial.

Ces 38 districts sont eux-mêmes rattachés les uns aux autres par un bureau métropolitain, composé de 43 membres, qui sont nommés par les commissions de district. Ces membres sont élus pour trois ans, et un tiers sort chaque année. Le bureau métropolitain a le double droit de nommer lui-même son président et tout le personnel administratif qu'il emploie. Voici les attributions de cette assemblée centrale : l'administration des grandes artères des égouts, la dénomination des rues, le numérotage des maisons, l'ouverture de rues nouvelles, l'alignement, l'élargissement et le redressement des rues existantes. Le bureau métropolitain a de plus un droit de surveillance et de contrôle nettement limité à l'égard des commis-

sions de district; il statue sur les appels des intéressés contre les décisions de commissions locales, il sanctionne les emprunts à charge de taxes, que ces commissions veulent contracter. L'assainissement de la Tamise est l'une des principales œuvres dont la commission métropolitaine est chargée. Pour couvrir les frais considérables de ces travaux, la commission peut lever une taxe de 3 pence par livre de revenu sur toute propriété bâtie ou non bâtie; cette taxe est réservée aux travaux de la Tamise. Les autres dépenses du bureau métropolitain sont couvertes au moyen de taxes, qu'il répartit en ayant égard à deux considérations : d'une part la richesse de chacun des districts, d'autre part l'avantage que chaque partie de la métropole doit retirer des nouveaux travaux.

Cette esquisse de l'organisation de la métropole anglaise serait très incomplète, si nous n'y joignons l'exposé rapide du système de police. L'unité essentielle au service de la police a motivé en 1829 une réforme radicale dans l'organisation de ce service à Londres. Jusqu'alors la métropole était divisée, sous ce rapport aussi, en districts, qui n'avaient pas de lien commun. Le service manquait d'ensemble, au grand avantage des malfaiteurs, qui se dérobaient assez aisément aux poursuites en passant d'un district dans l'autre. La réforme de 1829 a produit une amélioration sensible. Aujourd'hui la police est constituée à Londres d'une manière tout à fait spéciale; c'est une administration indépendante. La police métropolitaine embrasse non-seulement l'agglomération de Londres, mais encore tout le comté de Middlesex et une partie des comtés de Surrey, Kent, Herts et Essex; elle étend en outre sa juridiction sur tout le cours inférieur de la Tamise et sur les rives de ce fleuve. A la tête de ce service, l'on trouve un commissaire en chef avec deux commissaires-adjoints; ces trois fonctionnaires sont nommés par la couronne. Les commissaires-adjoints sont les auxiliaires du commissaire en chef quand il est présent, ses suppléants quand il est absent. Ils sont en outre juges de paix et de police (*justices of peace*) pour les comtés de Middlesex, Surrey, Herts, Essex, Kent, Berks et Buckingham: ils servent ainsi de lien entre la police de la métropole et la police des comtés adjacents. La police métropolitaine est une personne morale qui a un patrimoine et des ressources propres. Ces ressources et ce patrimoine sont confiés à un receveur, nommé par le commissaire en chef: c'est également le commissaire en chef qui nomme tous les agents. Le receveur représente la police métropolitaine au point de vue économique. Il est investi de tous les biens meubles et immeubles appartenant à la police; il fait tous les actes concernant l'achat, la conservation et la vente de ces biens. C'est un point remarquable, et qui mérite d'être reproduit chez

nous, que l'érection de la police métropolitaine en personne morale, capable d'avoir et de gérer un patrimoine, de recevoir des dons et des legs.

La police métropolitaine, ainsi constituée par l'acte de 1829, ne s'appliquait pas dans l'origine à la cité de Londres. Cette vénérable corporation avait résisté à l'absorption partielle de ses vieilles attributions. Au moyen de concessions réciproques, l'on arriva à un compromis curieux. En vertu d'un acte de 1839, l'administration de la police dans la cité de Londres est confiée à une commission supérieure et à un commissaire en chef, nommés par le conseil municipal; mais la nomination du commissaire en chef doit être soumise à l'approbation du gouvernement. Suivant l'habitude anglaise, qui confie le choix de tous les employés au chef de service, c'est le commissaire en chef qui nomme tous les agens du service actif, tandis que la commission supérieure, par une distinction habile et heureuse, choisit ceux du service administratif. Les réglemens de police sont préparés par le commissaire en chef, soumis à l'approbation du lord-maire, et présentés seulement alors à l'homologation du gouvernement. Dans chaque section de la cité, la partie administrative du service de la police appartient à l'*alderman* et aux membres du conseil commun élu par la section. Cette commission de section a pour principal objet de notifier à la commission supérieure le traitement des secrétaires, des bedeaux, et les crédits pour les autres frais de l'administration de la section votés par les habitans réunis en assemblée. On voit quelle large part d'indépendance les diverses fractions de la cité ont conservée, même en ce qui concerne le service le plus centralisé; mais cette organisation particulière à la cité de Londres est une exception, justifiée par un excessif respect pour les traditions : c'est dans les autres parties de l'agglomération londonienne que le législateur français doit chercher des exemples.

Tel est le régime de l'immense métropole anglaise. Deux traits surtout sont caractéristiques. D'un côté la police y dépend complètement de la couronne : les autorités locales n'interviennent d'aucune manière dans ce service essentiel. D'une autre part, pour tous les autres services administratifs, l'agglomération de Londres est partagée en une foule de sections, qui toutes ont leur sphère d'activité propre et indépendante : ce sont d'abord les paroisses, dont le nombre se compte par centaines, avec leurs *vestries*, assemblées des contribuables; puis viennent les 38 districts avec leurs commissions locales; au-dessus enfin le bureau métropolitain. Est-il exact, ainsi qu'on l'a prétendu, que les Anglais soient las de cette complication de ressorts et disposés à se défaire de leurs commissions de

district et de leurs assemblées paroissiales? Une telle assertion serait fort exagérée. Il s'en faut que nos voisins se précipitent à si grands pas dans la voie de la centralisation. Sans doute il y a depuis nombre d'années un mouvement général en Angleterre pour élargir les attributions des commissions de district aux dépens de celles des paroisses soit urbaines, soit rurales; mais il n'en résulte pas que l'on veuille dépouiller entièrement ces dernières. Ce qui serait encore plus erroné, ce serait de croire que les commissions de district de l'agglomération de Londres vont être complètement sacrifiées au bureau métropolitain. Il ne vient à l'esprit d'aucun Anglais d'imposer à cette population de 3 millions d'habitans disséminés sur plusieurs lieues carrées un seul conseil municipal, omnipotent et composé de 60 ou 80 membres. Le jour où cette idée ferait des progrès en Angleterre, on pourrait dire adieu au *self-government*, ainsi qu'à la liberté britannique. Dans les diverses assemblées de district et de paroisse à Londres, plus de 100,000 individus prennent une part active à l'administration locale. Le jour où ils seraient remplacés par un bureau de 60 membres, il pourrait peut-être y avoir autant ou même plus d'ordre à la surface et de commodités extérieures; mais la vie municipale serait éteinte, la population se désintéresserait des affaires locales: il ne pourrait plus être question de l'administration du pays par le pays.

Dans quelle mesure la France peut-elle faire des emprunts à l'Angleterre pour l'organisation administrative de sa capitale? La question s'est posée devant l'assemblée nationale, et n'a pas été résolue. On connaît l'amendement de M. Raudot, qui a été soutenu avec énergie par une notable partie de la chambre, et qui a paru un instant sur le point d'enlever les suffrages. Il proposait de doter chaque arrondissement de l'agglomération parisienne d'un conseil municipal particulier; des commissions spéciales composées de délégués de chaque conseil municipal auraient été chargées de régler les affaires intéressant *l'ensemble de toutes les communes de Paris*. M. Raudot croyait reproduire ainsi fidèlement l'organisation administrative de la ville de Londres; il se trompait, et M. Léon Say, mieux informé, n'a pas eu de peine à démontrer cette erreur. Ce qu'il y avait d'erroné dans la proposition de M. Raudot, c'était la prétention de substituer au *bureau métropolitain* de Londres toute une série de commissions spéciales ayant chacune un objet particulier: il a été facile d'établir que les Anglais avaient abandonné ce système suranné, et qu'ils n'avaient pas reculé devant l'établissement à Londres d'un véritable conseil municipal central se superposant, sans les absorber, à tous les conseils de district. C'est aussi ce dernier régime que nous pourrions adopter pour Paris. Il

est indispensable que la capitale soit divisée en plusieurs groupes élémentaires ayant chacun une vie propre, faisant chacun ses affaires, gérant chacun ses intérêts spéciaux. Une agglomération de 2 millions d'habitans ne peut être fondue en une seule masse uniforme, ce serait là un phénomène unique au monde : une telle organisation serait radicalement contraire aux conditions essentielles du *self-government*; il n'en pourrait sortir que le despotisme. Paris réclame vingt municipalités distinctes : si plus de 100,000 personnes à Londres prennent une part directe à la gestion des intérêts locaux, il est naturel qu'au moins un millier de personnes à Paris soient dans le même cas; mais ces vingt municipalités distinctes doivent être reliées, comme à Londres, par une municipalité centrale qui soit la délégation des premières pour les affaires d'intérêt commun. Ainsi chaque arrondissement conserverait son individualité, au grand bénéfice de l'ordre, et en même temps les intérêts généraux ne tomberaient pas en souffrance.

Comment distinguer entre les attributions des conseils d'arrondissement et celles du conseil central? Toutes les grandes villes non-seulement d'Angleterre, mais même d'Amérique, sont ainsi partagées en plusieurs groupes élémentaires, qui cependant savent se réunir pour une action commune. Philadelphie par exemple se compose de cinq villes juxtaposées; il en est ainsi pour presque toutes les cités importantes du Nouveau-Monde. Notre défaut, à nous Français, est de vouloir établir la liberté et l'ordre public en dehors de toutes les conditions connues, appréciées et pratiquées par les autres peuples civilisés. Quoi de plus aisé que de laisser à nos municipalités d'arrondissement la gestion de la petite voirie, des squares, des marchés de quartier, de l'assistance publique à domicile, des écoles primaires, de beaucoup d'autres services qu'il serait facile de désigner, et qui ne réclament pas impérieusement une grande concentration? Ne serait-ce pas là une sphère assez vaste, où pourrait efficacement s'exercer l'activité des conseillers locaux? Quant au conseil central ou métropolitain, il aurait à lui l'entretien des monumens, les grandes artères de viabilité ou d'égouts, les halles centrales, entrepôts, magasins-généraux, les grands cimetières, les grands hôpitaux, le cours et la navigation de la Seine, les eaux de la Dhuys et de la Vanne, les hautes écoles, etc.

Nous aurions donc un bureau central, composé de délégués nommés en nombre égal par chaque conseil d'arrondissement, et ayant quelques attributions importantes, mais réduites, nettement caractérisées. La plupart des questions qui passionnent les esprits, l'enseignement primaire par exemple et l'assistance publique à domicile, ne seraient pas de son ressort : les municipalités d'ar-

rondissement seraient chargées de ces services locaux. Toutes les passions ne seraient pas éteintes par ces franchises de quartier. Quoi qu'en dise M. Jules Favre, il y a et il y aura toujours dans une immense ville comme Paris d'autres gens que des citoyens probes et intelligens ; mais ce serait un grand point que d'avoir assuré à chaque arrondissement une indépendance relative, que d'avoir développé dans chacun d'eux la vie locale et aussi la vie de quartier ; au point de vue administratif, de même qu'au point de vue politique, ce serait un progrès immense.

Mais comment faire le partage des recettes et des dépenses entre ces localités multiples ? Voilà la grande objection. La principale source des recettes de Paris n'est-elle pas une et indivisible, l'octroi ? Cet obstacle cependant n'en est pas un. Nous voyons fonctionner à nos côtés avec le plus grand succès le *Zollverein* ou l'union douanière allemande, en dépit de la diversité et de la variété des états qui entrent dans cette association. Est-ce que les charges et les ressources ne s'y répartissent pas d'après des bases faciles à établir, qui n'ont rien d'arbitraire, et qui n'excitent presque aucune contestation ? Les divers arrondissemens de Paris seraient par rapport aux produits de l'octroi exactement dans la même situation que les différens états d'Allemagne par rapport aux recettes du *Zollverein*. Est-ce que nous ne voyons pas depuis bien des années chez nos ennemis exister côte à côte le parlement prussien, le parlement de l'Allemagne du nord, le parlement douanier, ayant chacun sa compétence et son territoire, sans confusion et sans conflit ? La civilisation moderne est une œuvre compliquée ; il faut bien que ses organes participent un peu de la complication de ses fonctions et de ses mouvemens. Notre amour dévorant de la simplicité nous perd. La France ignore la science de l'administration. La centralisation excessive ne cache qu'une incapacité, non pas constitutionnelle sans doute, mais invétérée. Que de fois n'avons-nous pas voyagé en train rapide de Berlin à Paris ! Nous passions ainsi sur les réseaux de cinq ou six chemins de fer allemands différens : y avait-il le moindre retard, la plus petite incorrection dans le service ? Non certes. En France, on croirait tout perdu, si le trajet de Paris à Marseille n'était pas concédé à une seule compagnie. Aussi avons-nous fusionné toutes nos voies ferrées, au grand détriment du commerce et du progrès. Il en est de même dans l'administration politique : l'idée qu'il pourrait y avoir à Paris vingt municipalités d'arrondissement, reliées ensemble par une municipalité centrale, confond notre routine, effraie notre paresse. C'est ainsi pourtant que les choses se passent pour toutes les grandes cités des peuples libres : c'est à ce prix qu'ils ont acheté l'administration du pays par le pays, ou le

self-government. Quant à penser que nous aurons fondé la vie locale dans une ville de 2 millions d'habitans en lui faisant élire soixante ou quatre-vingts conseillers municipaux, c'est une véritable erreur.

Il faudra, quoi qu'il en coûte, opérer dans notre administration municipale des réformes plus radicales. Nous avons devant nous deux exemples : les institutions locales de la constitution de l'an III et le régime anglais d'organisation municipale. Sachons profiter de l'un et de l'autre, sachons même les combiner. Les villes qui ont une certaine importance ne doivent être asservies ni aux préfets, ni aux départemens. Il est raisonnable qu'elles s'administrent elles-mêmes avec indépendance. Ce n'est pas seulement l'ingérence des fonctionnaires du pouvoir central qu'il s'agit de restreindre, ce sont aussi les attributions excessives des maires. D'un autre côté, il importe que le terrain administratif soit très nettement circonscrit et rendu parfaitement distinct du terrain politique. Que les localités régissent elles-mêmes leurs intérêts spéciaux ; mais que le pouvoir central retienne toutes les attributions qui touchent à la force publique et à la police. Le *self-government* n'est pas le morcellement infinitésimal du territoire. Tout ce qui concerne la force armée, la répression des délits ou des crimes rentre dans la sphère du gouvernement. L'organisation de la ville de Londres est pleine d'enseignemens à cet égard. Les pouvoirs locaux jouissent dans l'agglomération londonienne d'une complète autonomie économique ; mais le pouvoir central seul a l'organisation de la police : c'est lui qui en nomme le personnel, et qui en fait les réglemens. C'est à ce prix que l'on peut concilier l'autonomie administrative des localités et l'unité politique du pays. Si nos communes de France, y compris l'agglomération parisienne, veulent jouir de complètes franchises municipales, elles commenceront par renoncer à l'organisation actuelle de la garde nationale, et laisseront au gouvernement central la direction de la police et de la force armée, à tous les degrés et sous toutes ses formes.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LA DISCIPLINE

ET

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

EN PRUSSE

Un historien qui se piquait d'être homme de progrès, et rêvait volontiers le rôle d'un Pline ministre d'un Trajan, s'écria en apprenant l'issue de la bataille de Sadowa : « Voilà une grande victoire pour l'instruction primaire ! » Le mot était heureux ; beaucoup de gens le répétèrent, et se crurent de profonds moralistes. Nous avons en France le goût de ces formules simples, de ces phrases qui résument une question, de ces mots qui la résolvent, ou semblent la résoudre. Les ignorans se contentent de peu ; l'espionnage de l'ennemi, la trahison de nos états-majors, voilà de quoi expliquer tous les désastres, et le peuple souverain se considère toujours comme le premier du monde, puisque l'on n'a triomphé de lui qu'avec des armes tellement viles. Il y a des esprits plus exigeans qui veulent des raisons plus spécieuses ; elles ne manquent point, et, pendant le cours de la dernière guerre, il s'est trouvé nombre de docteurs pour nous révéler dans l'espace de quelques minutes la cause de nos défaites et nous indiquer d'un trait de plume les moyens de les réparer. Nous avons été écrasés, disaient-ils, par la triple supériorité de l'organisation, du nombre et de l'instruction populaire.

Nous avons affronté une armée d'un million d'hommes avec 180,000 combattans ; nous n'étions préparés en rien, et 27 pour 100 de nos conscrits ne savaient pas lire. Tel est le mal, le remède est tout trouvé ; c'est l'organisation prussienne, le service universel et

l'instruction obligatoire. Trois enquêtes à poursuivre, trois commissions à établir, trois bonnes lois à voter, et la France régénérée pourra attendre tranquillement l'heure de la revanche.

Il y a là le germe de grandes illusions et de préjugés au moins aussi dangereux que ceux auxquels nous avons dû nos échecs. Les choses dans la nature ne sont pas aussi simples et ne se laissent pas ainsi manier à coups de décrets. Pas plus en politique qu'en médecine, il n'y a de véritables spécifiques, et ces recettes séduisantes ne sont que le produit d'une observation superficielle et d'une science incomplète. Pallier le mal, le détourner et le suspendre n'est pas le guérir; il y a certaines apparences de santé qui sont plus funestes que la maladie elle-même. Il faut essayer de voir plus avant dans les choses, s'efforcer surtout de ne se point payer de mots. L'*organisation*, dont on parle tant, n'est pas un être métaphysique, une force, comme on dit aujourd'hui, qui, concentrée à l'aide de quelque procédé merveilleux et appliquée à un peuple, le transformera tout à coup en lui infusant l'énergie qui lui manque. L'organisation militaire d'une nation n'est que l'expression militaire des forces sociales de cette nation; elle les dégage, les règle, les harmonise, elle ne les crée pas. Si dans un peuple le goût du bien-être et du travail facile, l'habitude d'une longue prospérité, ont affaibli l'esprit de conquête et endormi les rivalités nationales, si l'abus de l'esprit léger, l'incrédulité frivole, les pratiques d'une démocratie envieuse, la passion effrénée de l'égalité, l'action dénigrante enfin d'une presse sans moralité, ont détruit le respect dans les âmes, l'autorité dans le gouvernement, la discipline dans les mœurs, l'organisation la plus savante n'y fera rien, car le principe même en sera paralysé. La réforme ne sera qu'au dehors, et sous la première secousse un peu violente tout cet échafaudage s'écroulera, les éléments ayant perdu cette force secrète qui fait qu'ils s'agrègent spontanément, se groupent, se maintiennent. Il en est de même du service militaire universel : il est juste, il est moral, il est nécessaire; mais il ne suffit pas. Les armées du premier empire, qui ont fait à travers l'Europe leurs courses épiques, l'armée de Crimée, qui a donné pendant près de deux ans l'exemple de tant de vertus militaires, l'armée de Metz enfin, qu'il serait coupable de méconnaître, et qui aux premiers jours de cette guerre déplorable a, d'avance en quelque sorte, lavé dans son sang l'honneur de la patrie, étaient toutes recrutées d'après un système opposé à celui de la Prusse. Il faut donc chercher ailleurs les raisons profondes du succès de ce pays et les véritables moyens de le combattre. La question est trop vaste pour être abordée de front et dans son ensemble; nous voudrions la toucher aujourd'hui par la base, pour ainsi dire,

du côté le plus proche, le plus accessible, et sur lequel il importe aussi le plus de s'éclairer immédiatement. L'instruction obligatoire ou, pour parler en termes plus généraux, l'instruction primaire très largement répandue a-t-elle été par elle-même une des causes de la supériorité de l'Allemagne? quelle part faut-il attribuer dans nos défaites à l'état relativement inférieur de l'instruction populaire dans notre pays? dans quelle mesure enfin pouvons-nous attendre d'une réforme de la loi d'enseignement dans le sens prussien une restauration de nos facultés militaires?

Au premier abord, le problème semble résolu par une de ces oppositions vives et saisissantes que l'on appelle l'éloquence des chiffres. Sur 100 conscrits examinés en Prusse, 3 seulement ne savent ni lire, ni écrire; en France, nous en comptons 27 (1). Pressions cependant d'un peu plus près la statistique; elle est complaisante, et, comme certaines puissances neutres, elle cède volontiers des armes à tous les partis. Nous voyons qu'en Autriche les écoles sont mieux remplies que dans la Prusse même : 98 pour 100 de la population les fréquente; en Prusse, le chiffre n'est que de 97 pour 100. L'Autriche n'en a pas moins été battue à Kœniggratz, comme elle l'avait été par nous auparavant. Les armées de Napoléon I^{er}, bien qu'elles portassent, à ce qu'on assure, les principes de 89 cachés quelque part dans leurs fourgons, ne s'en doutaient guère en général, et n'ont jamais passé pour fort lettrées; cependant au jour de la bataille d'Iéna l'instruction obligatoire existait en Prusse depuis cinquante années, et devait avoir produit quelques résultats. La guerre récente fournit des exemples plus singuliers encore. Les départemens de Vendée et de Bretagne sont classés parmi les derniers sur les tableaux de l'instruction primaire; le courage des mobiles bretons est pourtant devenu proverbial. La Bretagne est peut-être la seule province où la levée en masse aurait pu être rigoureusement appliquée, car le pays s'y était résolu spontanément, et il a fallu les pitoyables désordres du camp de Conlie pour décourager l'élan des volontaires.

La question n'est donc pas aussi simple qu'elle le paraît au premier aperçu. Elle se complique encore d'une des plus tristes et décourageantes expériences que nous aient fournies les derniers mois. Cette armée allemande, qui est en définitive la vraie levée en masse du pays de l'Europe où le peuple est le plus instruit, n'a-t-elle pas souillé sa

(1) Ces chiffres se rapportent à des statistiques de 1864; la moyenne n'a pas beaucoup changé depuis, et le rapport est demeuré le même. Sur toutes ces questions, on peut consulter l'ouvrage de M. Jules Simon, *l'École*, plaidoyer convaincu en faveur de l'instruction obligatoire, et qui a d'autant plus d'intérêt maintenant qu'il a été écrit dans des circonstances plus différentes de celles où nous nous trouvons.

gloire des plus honteuses violences? Cette nation armée semblait tenir à honneur de rappeler sur certains points les hordes de Wallenstein. A quoi lui a servi cette instruction vantée, sinon à dévaliser avec plus d'ordre nos maisons envahies, à incendier avec plus de méthode, à bombarder plus sûrement nos villes ouvertes? Il semblait que leur insupportable prétention à civiliser la guerre rendait plus odieuses encore ces barbaries renouvelées d'un autre âge. On les a comparés à des Vandales élevés à l'école polytechnique. L'expression était heureuse; mais ce n'était qu'un mot, et les Vandales, qui détruisaient les églises, ne se préoccupaient pas de forcer leurs enfans à se rendre à l'école. Leurs méthodes d'enseignement étaient rudimentaires, et l'on n'a jamais songé à les proposer en exemple au monde. Il y a là pourtant une difficulté que l'on ne peut esquiver, une contradiction qu'il importe de résoudre. Ce peuple si instruit et cette armée si barbare sont une seule et même chose; on ne peut séparer l'un de l'autre. Il faut donc se rendre compte de ce qu'est l'instruction en Allemagne, comment elle s'y est établie, comment elle s'y est développée, quel rôle elle y joue, et ce qui fait que la même institution a pu être un si admirable instrument de puissance militaire et un si pauvre agent de civilisation. C'est ce nœud même de la question qui nous occupe.

Dès son établissement en Prusse, l'instruction obligatoire a pris le double caractère qu'elle a conservé jusqu'à ce jour, celui d'un système d'éducation politique où domine l'influence religieuse. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le *Règlement général des écoles de 1763*; la raison d'état y perce à chaque ligne. Ce règlement est l'œuvre de Frédéric II, qui n'était pas suspect de faiblesses mystiques, ni de « cléricisme. » L'instruction religieuse est placée au premier rang; les consistoires et les pasteurs ont la surveillance et l'inspection des écoles. « Les enfans ne pourront quitter l'école non-seulement avant d'être instruits des principes essentiels du christianisme et de savoir bien lire et bien écrire, mais encore avant d'être en état de répondre aux questions qui leur seront adressées d'après les livres d'enseignement approuvés par nos consistoires. » Ce sont des certificats du pasteur d'abord et ensuite du maître qui constatent que l'enfant peut être retiré de l'école. C'est encore le pasteur qui s'occupe de savoir si tous les enfans sont envoyés à l'école, et d'avertir les parens qu'ils aient à remplir ce devoir sous peine de tomber sous le coup de la loi. Frédéric II voulait se donner un peuple facilement gouvernable et une armée fortement disciplinée. Il n'a pu concevoir un meilleur moyen de discipline, et il léguait à ses successeurs un admirable instrument d'organisation; mais, si cet instrument a pu être aussi facilement appliqué, s'il a produit

d'aussi considérables résultats, c'est qu'il était merveilleusement approprié au terrain sur lequel il devait agir et aux mains qui devaient le mettre en œuvre. Le peuple était encore à demi barbare et soumis au rude joug féodal, religieux avec cela, chose de main-morte pour ainsi dire et disciplinable à merci. Il supportait des charges bien autrement pesantes, et celle-là n'était pas de nature à soulever de résistances particulières. Nul ne devait s'en étonner, et tout le monde l'accepta. Les gouvernemens d'ancien régime avaient pour ce genre d'action les mains bien plus libres que les états modernes. L'éducation, a dit un écrivain qui est un maître en fait de discipline religieuse, est une œuvre d'autorité et de respect. Le peuple en Prusse avait le respect, et le gouvernement prit l'autorité. L'instruction obligatoire devint entre ses mains un moyen d'éducation nationale, et cette éducation fut tournée tout entière aux intérêts de l'état.

Tout s'y prêtait, non-seulement l'instinct du peuple, mais la direction générale des esprits, le tempérament et, si l'on peut ainsi parler, l'organisme même de la nation. La vieille Prusse est luthérienne; la lecture de la Bible est une nécessité du culte, un acte de foi, une question de salut; les pasteurs y poussaient, et le peuple la désirait. Il n'est pas douteux que ce fut là le point de départ de l'instruction obligatoire et un puissant levier pour la faire pénétrer et l'établir dans la nation. Lors même qu'il n'y aurait point eu de si grands intérêts, le clergé se serait soumis à cette institution du moment qu'elle serait devenue une des lois du pays. Il est en effet sous la dépendance entière du gouvernement, et ne montre nulle tendance à s'y soustraire. C'est là un des traits du génie national, l'une des marques les plus frappantes de cet esprit de discipline qui est le fondement même de la puissance prussienne. On a souvent répété que la Prusse avait une religion d'état; il serait plus exact de dire que la religion y est chose d'état. La Prusse compte quelques provinces catholiques; elles ont accepté sans aucune résistance les réglemens appliqués aux provinces protestantes, et le clergé romain s'est prêté à les exécuter avec le même empressement qu'y mettent les pasteurs. Il y a même apporté une sorte d'émulation, et s'est fort bien accommodé de la part d'influence qui lui était ainsi accordée. Là où les catholiques sont en majorité, les évêques et les curés sont les véritables délégués de l'état en matière d'instruction, et, comme ils dominent ici, ils doivent se subordonner ailleurs à l'autorité des consistoires: il est avec Rome de ces accommodemens dans les pays hérétiques. Les cultes dissidens, et ils sont très nombreux en Prusse, ont subi les mêmes conditions, et se sont développés dans les mêmes limites. La tolé-

rance est très grande, non pas que les croyances soient faibles ou que l'on se fasse de part et d'autre de ces concessions qui ne sont que le fruit de l'indifférence, mais parce que tous reconnaissent une autorité supérieure, qui est la même, et rentrent dans le *domaine éminent* de l'état. La liberté d'enseignement, dont le nom seul suffit ailleurs à soulever des orages, ne parvient pas même en Prusse à arrêter sérieusement l'attention. Il n'y a pas longtemps qu'au congrès catholique de Trèves une proposition faite en ce sens par un journaliste français demeura sans écho, et fut écartée. C'est ainsi que dans ce pays la plus grande liberté religieuse a pu s'établir à côté du gouvernement le plus vraiment théocratique peut-être qu'il y ait en Europe.

Tandis qu'en Allemagne le clergé s'est montré favorable à l'instruction obligatoire, il l'a combattue en France : dans l'un de ces pays, on lui en a confié la direction ; dans l'autre, on la lui refuse. L'instruction populaire en Prusse tend à maintenir les croyances ; en France, elle tend à les ébranler. C'est que d'un côté le peuple est soumis et appliqué, tandis que de l'autre il est léger, frondeur, impatient de tous les jougs, jaloux de toutes les formes d'indépendance. L'affranchissement pour lui, c'est la rupture pure et simple des liens et des barrières ; il se soucie peu de se rendre digne de la liberté, et lorsqu'il l'a conquise, souvent au prix de grands efforts, il oublie d'en faire usage. Notre ennemi, c'est notre maître ; le dicton chez nous est devenu proverbial. Le prêtre est notre premier maître, et par conséquent notre premier ennemi. La France a été irréligieuse bien avant d'être révolutionnaire. Cela explique les luttes ardentes que provoque chez nous l'instruction obligatoire et le malentendu auquel elle a donné lieu entre l'église et les partis libéraux. Le clergé sans doute a tort de s'y opposer lorsqu'il ne considère que les intérêts de la foi, la nécessité de maintenir les âmes dans le repos, de soutenir certaines croyances qui ne sauraient être scientifiquement démontrées : l'exemple de l'Allemagne ne justifie aucune de ces craintes. Les catholiques ont raison au contraire de résister au nom de la morale pure lorsque, s'en tenant à l'état actuel de nos mœurs, ils redoutent de livrer un agent de propagation aussi énergique aux doctrines négatives des sophistes populaires. De même le parti libéral affirme justement que l'état a le droit et le devoir d'aider au développement moral des citoyens, et que ce droit prime celui du père de famille ; mais ce parti s'abandonne à de grandes illusions lorsqu'il croit, en décrétant l'obligation dans l'enseignement, qu'il imprimera par cela seul une impulsion puissante au progrès moral du pays : il en aura réalisé une condition et rien de plus.

L'instruction primaire est un levier puissant, mais neutre par lui-même et sans vertu propre; selon la main qui le dirige, le point d'appui qu'on lui donne, l'objet auquel on l'applique, il produit des effets complètement opposés : il peut servir tout aussi bien à barrer le chemin qu'à le déblayer. — C'est ainsi qu'en Allemagne, le pays étant religieux et monarchique par nature, l'enseignement s'y trouvant placé entre les mains de l'état et sous l'influence du clergé, cette institution a fortifié la foi politique et religieuse qui existait dans la nation. En France au contraire, le pays étant porté à une certaine incrédulité frivole et tourmenté secrètement de passions anarchiques, l'instruction populaire les a développées et leur a fourni des alimens; les partis s'en sont fait une arme contre l'église et la royauté, et le peuple s'en est emparé pour s'affranchir de l'une et de l'autre. Si elle n'a pu s'établir, ce n'est pas que les gouvernemens en aient méconnu la portée et l'utilité; l'ancien régime l'avait aperçue, et avait songé sérieusement à en tirer parti. Il n'est pas douteux que Napoléon ne s'en soit gravement préoccupé; le fameux catéchisme impérial en est une preuve frappante. Les essais toutefois sont demeurés incomplets ou stériles : on a reconnu que la réforme ne tournerait pas aux fins que l'on désirait, et l'on a dû chercher ailleurs des moyens de soutenir à la fois les croyances religieuses et le sentiment monarchique. La constitution que nous avons donnée à nos écoles, les perfectionnemens que nous rêvons d'y introduire, tendent à en faire quelque chose de tout à fait différent de ce qui existe en Prusse. La séparation de l'enseignement religieux, laissé au clergé, et de l'enseignement laïque, confié aux instituteurs, est passée à l'état d'axiome. « Que la préoccupation politique s'introduise dans l'éducation, a dit M. Jules Simon, et il n'y aura plus d'école. Chaque parti voudra profiter de sa vogue pour toucher à l'éducation de la jeunesse... La première leçon que l'âge mûr donnera à l'enfance sera celle de l'instabilité. » Ainsi nous sommes amenés à mettre, pour ainsi dire, la religion et la politique à la porte de l'école; en Allemagne, elles y règnent en maîtresses souveraines : cela donne la mesure de l'opposition radicale qu'il y a sur ce point entre les deux pays.

Elle s'accusera davantage, si l'on considère les choses de l'armée. L'instruction primaire, qui a fortifié la discipline chez les Prussiens, a contribué chez nous à la détruire. Nous sommes une démocratie jalouse d'égalité; cette passion est incompatible avec une forte discipline sociale. L'instruction populaire l'a trouvée dans le peuple, et elle n'a fait jusqu'ici que la développer. Tandis que la Prusse, pour organiser son armée, n'a eu qu'à s'emparer en quelque sorte du courant des esprits et à le diriger, il nous faudrait l'arrêter au contraire

et le détourner. Il ne suffirait donc pas d'introduire chez nous le système prussien. Les véritables raisons de notre effacement militaire sont beaucoup plus profondes. L'incapacité des chefs nous a bien autrement nuï que l'ignorance des soldats. Cette incapacité elle-même n'est qu'un des symptômes de la mollesse intellectuelle où s'est endormie la nation et du défaut de critique qui en est résulté dans les esprits. Nous avons négligé de suivre le mouvement des temps, et nous n'avons pas su le comprendre. Les Prussiens n'ont rien inventé que nous n'eussions pu trouver comme eux, ou tout au moins leur emprunter. Le gouvernement dédaignait les rapports qui lui étaient adressés, et l'opinion, à laquelle pourtant les avertissemens ne manquèrent point, ne cherchait nullement à s'éclairer sur ces questions. Les ressources en tout genre nous ont bien moins manqué que les hommes. On insiste trop d'ailleurs sur l'ignorance de nos troupes, on l'exagère beaucoup, et à coup sûr la rapidité d'intelligence des soldats compensait sur beaucoup de points ce qui pouvait leur manquer du côté des connaissances scolaires. Cette instruction, si incomplète qu'elle fût, en a-t-on tiré tout le parti possible? l'a-t-on mise en œuvre? y a-t-il été fait quelque part un appel quelconque? La routine militaire n'est pas une réponse, car le même défaut peut être reproché aux chefs improvisés donnés à nos mobiles et aux gardes nationales. On admire cette connaissance des langues répandue dans l'armée prussienne jusque dans les rangs les plus infimes. Un Allemand qui a été six années à l'école, qui a voyagé cinq ans, qui parle trois langues et les écrit, se trouve très heureux d'être teneur de livres ou bien *kellner* (sommelier) dans un hôtel; il est simple soldat, quelquefois sous-officier de landwehr, et s'en contente. En France, ce même homme réverait quelque emploi magnifique, ne l'obtiendrait pas, se déclasserait alors, et jetterait son gant à la société; il aurait voulu être major dans l'armée auxiliaire, ou peut-être ministre des relations extérieures d'un gouvernement communeux.

Dans de telles conditions, la noblesse prussienne ne s'est pas montrée moins empressée que le clergé à pousser à l'instruction obligatoire. Elle avait gardé tous ses droits jusqu'au commencement du siècle, maintenu beaucoup de privilèges jusqu'en 1848, et elle conserve encore maintenant une influence de fait prépondérante. Foncièrement monarchique et piétiste, elle sent trop bien que ses intérêts sont liés à ceux de la couronne et du clergé pour se séparer d'eux en quoi que ce soit, et négliger aucun des moyens d'action qui les ont si bien servis. Quant aux *junker*, officiers ou petits agriculteurs, ils ont appris dans leurs écoles militaires que l'instruction obligatoire est l'une des premières conditions de la discipline des

armées, et ils professent pour cette institution le plus profond respect. La Prusse présente ainsi ce spectacle singulier d'un pays de mœurs féodales où personne ne se montre plus ardent que l'aristocratie et le clergé pour ce qu'on nomme le progrès des lumières, et affecte en même temps plus de fierté.

Les raisons qui ont fait le succès de l'instruction obligatoire en Prusse expliquent comment elle s'est établie dans les autres états allemands. Les gouvernemens ont été frappés des énergiques moyens d'action que la monarchie des Hohenzollern s'était assurés par cette institution ; ils ont tenu à l'appliquer chez eux, et ils y ont trouvé le terrain presque aussi bien préparé. Le peuple allemand est pauvre d'idées, curieux en même temps et très appliqué ; il est surtout, comme l'a dit M^{me} de Staël, « très capable de cette fixité en toutes choses qui est une excellente donnée pour la morale. » La race allemande est foncièrement hiérarchique. Le maître d'école n'est pas, comme chez nous, un employé subalterne, scribe du maire, factotum du curé, gagiste de la commune, le plus bas placé dans l'échelle des fonctionnaires, et qui vend à bas prix aux fils de paysans une marchandise qui ne se cote pas ; c'est un petit personnage dans le village allemand : il apprend à lire les livres saints, qui font le salut dans l'autre monde, il distribue dans celui-ci la manne précieuse qui améliore la vie et permet dans l'armée d'adoucir la rigueur du devoir soit en ouvrant la porte des emplois civils, soit même en abrégeant la durée du service ; il tient l'orgue et dirige le chant à l'église ; il enseigne la musique, qui est presque une institution nationale et fait le seul charme de ces rudes existences. Comme la vie est plus aisée, comme les mœurs sont plus simples, il tient un meilleur rang avec ses maigres appointemens ; enfin, et par-dessus tout, il est un représentant du pouvoir, un agent politique, celui qui apprend comment un bon sujet doit aimer son prince, haïr l'étranger, travailler pour sa part à la gloire de la patrie.

Toute l'organisation scolaire tend à ce résultat ; tout a été mis en œuvre pour l'obtenir. La Prusse se donnant volontiers pour le type de l'état moderne allemand (1), les gouvernemens vassaux l'ayant acceptée pour telle et s'efforçant de se modeler sur elle, nous nous en tiendrons à son exemple. C'est là du reste que l'action de l'enseignement obligatoire a été le mieux marquée, et qu'elle est la plus facile à suivre. Dieu, le roi, la Prusse et l'Allemagne sont dans l'esprit du Prussien quatre idées connexes ; l'une ne peut naitre

(1) Le paradoxe n'est pas nouveau ; c'était un des plus irritans sophismes de Hegel. Selon lui, dans le grand processus de l'*Idee* à la poursuite de sa propre affirmation, la monarchie prussienne représentait la réalisation de l'*Absolu* dans l'état.

sans appeler aussitôt les autres. La devise nationale, que l'on peut lire se relevant en bosse sur tous les casques pointus de l'armée, est : « Avec Dieu, pour le roi et la patrie. » Ce que le roi veut, Dieu le veut, la Prusse le désire, et l'Allemagne s'en trouvera bien. L'empereur Guillaume, qui révere en sa personne et à juste titre le type le plus accompli du Prussien, a proclamé un jour cette maxime profonde : « Ainsi que l'a dit mon frère, qui repose en Dieu, tout ce qui est acquis à la Prusse est acquis à l'Allemagne (1). » La phrase fut trouvée belle; les Prussiens l'admirèrent fort, et l'Allemagne en fit le programme mystique de ses conquêtes. Voilà ce que l'on apprend de plus clair dans les écoles prussiennes.

La question est de savoir non pas si l'on peut lire plus ou moins bien, mais à quelles lectures on se livre. La mesure de l'instruction d'un peuple n'est pas dans le nombre de gens qui savent déchiffrer les caractères imprimés, elle est dans l'usage qu'ils font de cette faculté. En Prusse, tout l'enseignement moral est entre les mains du clergé, dont les maîtres ne sont que les humbles répétiteurs. Cet enseignement, tout religieux, prend entre les mains des pasteurs et des curés une couleur monarchique très prononcée; ils font à leurs élèves un véritable cours de « politique tirée de l'Écriture sainte » et appropriée à la « mission providentielle des Hohenzollern. » Quant aux livres populaires, ils sont pour la plupart soigneusement élaborés sous la haute direction des consistoires, et quand ils ne se bornent pas à une simple morale en action ou à des contes bleus, ils confirment, reprennent, amplifient les traditions historiques reçues à l'école. La rude économie des premiers margraves; les hauts faits de Frédéric le Grand, et par-dessus tout les guerres soutenues contre la France, forment le fond de ces leçons, embellies d'anecdotes sur la bonté des rois de Prusse et la barbarie des Français. On fait à ces pauvres gens d'épouvantables tableaux de notre immoralité; ils les prennent pour argent comptant, et y croient de même qu'aux crimes de Babylone. Comme nous sommes riches, ou, pour dire plus vrai, hélas! comme nous étions riches, tandis qu'ils sont pauvres, que nous les avons battus souvent et humiliés longtemps, les rancunes nationales se doublent aisément de convoitises privées, et ils se donnent volontiers la mission de châtier les crimes de la France tout en enrichissant la Prusse. La musique, qui se mêle en Allemagne à toutes les manifestations de la vie, contribue puissamment aussi à renforcer dans leurs âmes les mêmes idées simples. Le peuple chante à tout propos les *lieder* patriotiques de 1813, et les enfans s'endorment sur cette pensée

(1) Proclamation aux Hanovriens après l'annexion.

que « la patrie allemande s'étend aussi loin que la langue germanique résonne sous le ciel de Dieu. » Les journaux les plus répandus dans les campagnes et les petites villes sont parfaitement insignifiants et pleins d'ailleurs de déférence pour les inspirations de l'autorité. Les anecdotes sur la famille royale et la bonhomie du *vieux roi* y tiennent une grande place. Elles sont fort goûtées du peuple : la Prusse entière s'est émue l'an dernier en apprenant que le roi s'était foulé le pied un soir de veille de Noël qu'il montait par un escalier dérobé des jouets à ses petits-enfants. A son retour de Versailles, l'empereur se rendit dans un de ses châteaux ; il sort dans le parc, aperçoit un des enfans du prince royal, et lui fait signe d'approcher. L'enfant se retourne ; mais, au lieu d'accourir, il s'arrête, se met dans le rang, fait le salut à la prussienne, et attend sans broncher le passage de son grand-père : il fallut que celui-ci le soulevât de terre pour l'embrasser, et même dans les bras du chef de sa famille l'auguste *baby* restait obstinément en position. L'histoire fit le tour de la presse provinciale. On en pourrait conter indéfiniment de la même sorte, et montrer à quel point l'éducation qu'on leur donne a confondu dans l'esprit des populations prussiennes la notion de la royauté avec celle du pays. Il y a bien les grands journaux, qui sont nombreux en Allemagne ; mais ils ne font que donner aux mêmes idées une forme plus abstraite, et ils ne pénètrent point jusqu'à la masse du peuple. Ils sont compactes de texte et confus d'expression ; les paysans les lisent peu et ne les comprennent guère.

On n'apprend pas beaucoup de choses aux écoliers ; mais on leur apprend tout ce qui est nécessaire pour faire d'eux de fidèles sujets et de bons soldats. On détermine avec précision, on fait répéter avec soin le rôle de chacun, et, chacun ensuite remplissant ce rôle en conscience, la machine, si compliquée qu'elle paraisse, fonctionne avec la puissance que nous avons pu constater. En Prusse, à chaque croisement de routes, on rencontre un poteau sur lequel sont indiqués la régence, le cercle, la commune et le bataillon de landwehr sur le territoire duquel on entre ; on voit encore autour de Versailles des indications analogues. Les Allemands circulaient là comme chez eux, et paraissaient souvent de la sorte connaître le pays mieux que ne le connaissent ses propres habitans. De même, on avait distribué dans l'armée de petits dictionnaires de poche où les mots usuels étaient traduits en français avec la prononciation figurée : les soldats les répétaient, le plus souvent sans les comprendre. Ils étaient incapables de bâtir une phrase ou d'exprimer une idée ; mais ils avaient de quoi remplir leur devoir de soldat, et c'était tout ce qu'il fallait. Bref, on décompose leurs exercices intellectuels tout

comme on fait les exercices militaires; ils exécutent les uns et les autres avec la même ponctualité machinale. C'est ainsi préparés qu'ils arrivent à l'armée; on y achève leur éducation, et la landwehr les tient jusqu'à près de quarante ans sous la férule du gouvernement. A cet âge, l'homme est fait; il est marié, il est père, et il transmet déjà à ses fils la discipline dans laquelle il est né, où il vit et veut mourir.

Les Allemands ne sont pas naturellement généreux; une pareille éducation appliquée à de tels caractères n'était pas faite pour leur donner les sentimens humains et les idées générales dont l'absence nous a si vivement blessés chez eux. Ce n'est pas qu'ils soient cruels de tempérament et dépourvus d'une certaine bonté brutale dans leur vie privée; mais ils sont élevés à recevoir un mot d'ordre, et ils y obéissent sans réserve. La sentimentalité excessive qu'ils étalent souvent n'exclut pas dans la pratique des habitudes de violence grossière. Ils supportent la férule à l'école et le plat de sabre à l'armée. Bien que pauvres, laborieux et connaissant le prix du travail, ils exécutent sans remords les ordres de destruction qu'ils reçoivent, parce qu'on les a formés à l'idée que c'était là une conséquence de la guerre, et que, l'ayant subie, pouvant la subir encore, ils avaient le droit de l'imposer. On les voyait ainsi admirer à la fois la richesse de notre pays, en déplorer la ruine, et cependant l'accomplir de sang-froid et sans le moindre scrupule. Ils sont religieux; mais leur religion, comme celle des anciens Hébreux, est rude, jalouse et arrogante. Il y a moins de contradiction qu'il ne semble d'abord entre les apparences d'une civilisation avancée dans les classes supérieures et une pareille barbarie dans les mœurs. Rome était en plein raffinement d'art et de littérature lorsqu'on y jetait les chrétiens aux bêtes; le siècle de Louis XIV avait donné au monde l'une des plus exquises fleurs de civilisation qu'il ait connues, Racine était vivant, Bossuet faisait autorité dans la cour, lorsque furent ordonnées les dragonnades des Cévennes et l'incendie du Palatinat. Barrère enfin, Robespierre et Carrier lui-même, apôtres et exécuteurs du terrorisme, sortaient de cette belle école humanitaire dont s'honorait le xviii^e siècle, ils en parodiaient le langage et en blasphémaient les maximes. L'exemple de la Prusse n'est pas unique; ses sophismes n'en sont que plus coupables et ses prétentions plus impertinentes. Ce qu'elle a produit, ce n'est point un peuple moral et civilisateur, mais un instrument accompli de domination et de conquête. Il semble que Tocqueville l'ait pressenti lorsqu'il écrivait, en parlant du soldat dans les aristocraties : « Il est plié à la discipline militaire avant, pour ainsi dire, que d'entrer dans l'armée, ou plutôt la discipline militaire n'est qu'un

perfectionnement de la servitude sociale. Le soldat arrive aisément à être comme insensible à toutes choses, excepté à l'ordre de ses chefs. *Il agit sans penser, triomphe sans ardeur, et meurt sans se plaindre.* En cet état, ce n'est plus un homme, mais c'est encore un animal très redoutable dressé à la guerre. »

On a pu voir dans ces derniers mois un exemple complet de ce qu'est en Prusse l'instruction populaire, et de la manière dont on l'exploite au profit de l'état. Lorsque la guerre éclata, le gouvernement y était admirablement préparé, mais le peuple ne s'y attendait pas. Les récoltes avaient commencé, on était en pleine activité agricole, ce fut un coup de foudre dans un ciel serein. Le premier mouvement fut de la stupeur, puis vint la crainte : le prestige des armes françaises n'avait pas encore été ébranlé. Le gouvernement ne laissa pas aux esprits le temps de s'égarer sur cette pente. Il avait déblayé le terrain : depuis 1866, il s'était attaché par tous les moyens à réveiller à la fois l'idée de la grande Allemagne et les méfiances traditionnelles contre l'*ennemi héréditaire*. La presse reçut un mot d'ordre, et partout, comme une trainée de poudre, les haines de 1813 se rallumèrent sur tout le sol de la Prusse. Le peuple, qui avait cru en 1866 à « l'agression de l'Autriche, » n'eut pas de peine à être convaincu de l'agression de la France. Les Bonaparte, lui disait-on, voulaient recommencer leurs conquêtes et démembler de nouveau l'Allemagne; on lui montra les Français jaloux des victoires de Bohême, prêts à se jeter de nouveau sur les provinces rhénanes, et toute l'horrible légende des anciennes invasions, apprise aux écoles, conservée dans les chants nationaux, réveilla au fond des cœurs les rancunes endormies, et souleva des rages sourdes, d'autant plus redoutables que, le succès ne paraissant point assuré, la terreur s'y mêlait. Les pitoyables déclamations d'une partie de la presse parisienne donnaient à ces colères de trop spécieux prétextes. Les agitateurs coupables qui lancèrent sur le boulevard les fameuses blouses blanches, les politiques naïfs qui déchaînèrent *la Marseillaise* dans les faubourgs et *le Rhin allemand* dans le théâtre, les écrivains surtout qui, dans des articles insensés, menaçaient d'avance l'Allemagne des traitements qu'elle nous a fait subir, ne sauront jamais quels services ils ont rendus au gouvernement prussien. Toutes ces tristes folies, premiers symptômes du mal auquel Paris a succombé, et dont les dernières convulsions l'agitent encore, étaient traduites, embellies, commentées et répandues dans les campagnes allemandes à des milliers d'exemplaires, y faisaient bouillonner toutes les effervescences nationales. Le jour de la déclaration de la guerre, l'unité allemande était un fait accompli; le pays tout entier se jeta sur ses

armes, soulevé par ces niaiseries, qu'il prit pour des provocations. Il accueillit à la lettre les proclamations du roi de Prusse; le mysticisme épais dont elles étaient empreintes répondait bien à l'état des esprits.

Le mot de civilisation s'y lisait aussi, sans y prendre plus de sens qu'il n'en avait au même moment dans la bouche de l'empereur Napoléon. Le peuple ne s'en souciait pas; ce qu'il voulait, c'était se défendre d'abord, et après les premières victoires se venger une bonne fois des longues humiliations que lui avait imposées le prestige de « la grande nation. » Abaisser la France, avoir à son tour le premier rang en Europe, arriver à la gloire des armes, entrer de plain-pied parmi les peuples historiques, tels étaient les sentimens qui agitaient l'armée allemande; ils s'affichèrent presque naïvement dans les dépêches du roi. On y sentait à chaque nouveau succès comme un contentement de parvenu. Imiter la France en la dominant, lui jeter à la face ses bulletins de victoire, retourner contre elle cet art de conquérir qu'elle avait désappris après l'avoir enseigné au monde, reproduire Louvois, Louis XIV et Napoléon, c'était la préoccupation constante du roi Guillaume, ce fut l'objectif de ses généraux et l'orgueil de ses soldats. On raconte qu'après la bataille de Sedan l'empereur Napoléon, avec une abnégation que l'on voudrait nous faire admirer aujourd'hui, complimentait son vainqueur sur la valeur de son armée. « Nous avons profité des leçons des autres peuples, » répondit Guillaume I^{er}. Le caractère critique, appris en quelque sorte et voulu de cette guerre, est un des traits qui doivent y être le plus relevés; rien ne montre moins combien, malgré toutes ses prétentions, le peuple allemand est dépourvu de véritable originalité. Après Sedan, l'Allemagne crut à la paix; le but de la guerre semblait atteint, et le poids déjà en paraissait bien lourd. Le roi cependant déclara qu'il fallait la continuer, l'armée obéit, et la nation se résigna. Ce n'était plus du patriotisme, c'était de la discipline pure, et elle ne peut s'expliquer que par la longue et patiente éducation qui avait donné au peuple cette cohésion si complète et cette soumission absolue à la volonté du chef. Les savans de M. de Bismarck démontrèrent qu'il fallait des garanties territoriales, et que d'ailleurs les lois de l'histoire et les nécessités géographiques exigeaient impérieusement certaines annexions. Le roi déclara que la paix était à ce prix : le peuple n'approfondit pas ces sophismes d'ambition; il crut comme il avait fait jusque-là, et se fit tuer sans comprendre. Le roi avait parlé, cela suffisait; il était la raison souveraine, et il décidait des destinées de l'armée tout comme il en recueillait la gloire. Tel est le sentiment monarchique chez ce peuple, que nul ne s'étonna de voir con-

féder la plus haute dignité militaire à deux princes du sang, alors que le véritable auteur des victoires prussiennes, le comte de Moltke, restait tout simplement chef d'état-major général du roi.

Voilà dans quelle mesure l'instruction populaire a contribué à la grandeur de la Prusse. Elle n'a pas élevé le niveau politique et moral de la nation; appliquée à un peuple naturellement soumis, elle l'a complètement asservi: elle a étendu en même temps toutes les facultés qui le disposaient au rôle que ses chefs lui réservaient. C'est donc comme système de discipline et non comme moyen de civilisation que cette institution a contribué à la force des armées prussiennes. Les troupes les plus solides, celles qui pendant la guerre ont montré les plus grandes qualités militaires, ne sont pas celles des provinces où le peuple est le plus instruit et le plus civilisé. La Silésie, à demi slave, où les mœurs sont plus douces, le parler moins rude, la race poétique et musicale, les ducs de Saxe, où la culture intellectuelle est si avancée, se sont montrés inférieurs aux Poméraniens brutaux et aux Mecklembourgeois, les moins dégrossis de tous les Allemands. C'est que dans ces provinces le culte religieux et monarchique s'est conservé dans toute sa pureté, que rien ne paralyse l'action du clergé et des instituteurs sur ces rudes populations, et que la discipline s'y applique dans toute sa rigueur.

L'Allemagne traverse une de ces périodes d'énergie sociale et de laborieuse obéissance que nous avons connues; si chez nous ces qualités se sont effacées, la cause en est dans l'abus des révolutions et dans cette logique à outrance que nous poursuivons en toutes choses, et qui fait de notre état politique un vrai paradoxe social. On peut établir l'instruction obligatoire: il suffira pour cela d'une majorité de quelques voix; mais la nature des choses n'en sera point modifiée. L'instruction par elle-même n'est ni bonne, ni mauvaise; elle n'a de valeur en réalité que lorsqu'elle est soutenue par un agent moral supérieur. C'est un sens nouveau que l'on dégage; l'usage qui en sera fait dépendra de la constitution morale de l'individu et des influences qu'il subira. La civilisation descend et ne monte pas. La direction de l'esprit public dans une nation appartient aux classes éclairées: c'est une tutelle pénible, laborieuse et ingrate; mais elles ne peuvent s'y soustraire, et, qu'elles le veuillent ou non, elles en demeurent responsables devant l'histoire. Si ces classes cherchent leur point d'appui dans les passions nationales, si elles nourrissent le peuple de traditions belliqueuses, elles produisent cette sorte d'asservissement militaire où s'égare actuellement l'Allemagne. Lorsqu'au contraire elles s'efforcent de tourner vers la paix les idées de la nation, encouragent son penchant au

bien-être, poussent à l'augmentation de la richesse et à l'extension de l'industrie, l'amollissement des mœurs en est la conséquence. L'instruction populaire étant généralisée, si les hommes auxquels en revient la direction négligent ce devoir, ou s'en montrent incapables, l'instruction ne sera plus qu'un instrument de propagande livré aux oppositions de toute sorte. Comme en France les oppositions radicales sont les seules populaires, et comme elles ne comptent guère avec les moyens qu'elles emploient, elles ne s'adresseront qu'aux convoitises malsaines qui germent dans les bas-fonds de la société, et ces passions, excitées au lieu d'être contenues, aboutiront à l'irréversible décadence qu'entraînent les aberrations socialistes.

C'est en développant la discipline sociale et l'application intellectuelle qui existaient dans la nation que l'instruction obligatoire a pu contribuer en Allemagne à l'organisation de la puissance militaire. C'est cette discipline ébranlée chez nous et gravement compromise qu'il s'agit de rétablir, avec le goût de l'étude et le sérieux dans les mœurs. Il n'appartient à aucune assemblée de voter de telles réformes; il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de les exécuter : elles dépendent de tous, elles sont le devoir de chacun. L'instruction populaire très largement répandue, — obligatoire, si on le juge nécessaire, — pourra y contribuer, mais à certaines conditions très déterminées, qui sont les conditions mêmes de la réforme morale de la nation. En dehors et à côté de la foi, qui ne se commande point et se place par sa nature même au-dessus de nos hypothèses, c'est une élévation constante du niveau moral dans les classes dirigeantes, dans les universités, dans les séminaires, dans les écoles normales; c'est une plus haute tenue des idées dans toute la nation : le sérieux examen de soi-même, le sacrifice de cette vanité qui n'est que le fruit de l'ignorance frivole et du manque de critique, — une littérature, une presse, qui sachent se faire accepter du peuple sans le flatter ni le corrompre, — l'amour du pays et le sentiment de l'honneur réchauffés partout, — le respect dans la religion, dans l'état, dans la vie privée. C'est l'action continue de chacun sur soi-même, ses enfans, son entourage, l'exemple en un mot, qui est en définitive la seule méthode d'amendement moral efficace sur les âmes simples. Une telle réforme sans doute est plus laborieuse que l'établissement des constitutions même les plus raffinées; il faut l'entreprendre pourtant et sans tarder : la revanche est à ce prix.

•

ALBERT SOREL.

LA CRISE DU TRAVAIL

DANS PARIS

Il n'est que trop opportun, en ces tristes circonstances, de calculer les pertes énormes que cette déplorable guerre civile, qui tarit toutes les sources du travail parisien, a déjà infligées à la grande famille des ouvriers de la capitale. Quoique difficile et délicat, ce bilan n'est pas impossible à établir. Il doit nécessairement en résulter d'ailleurs plus d'un sujet de réflexions utiles pour le rétablissement et la consolidation de la paix sociale. On s'est donc appliqué à réunir des indications positives sur les effets d'une crise sans exemple dans les annales du travail. Tout en nous aidant de documens plus ou moins anciens, qui servent de points de départ et de termes de comparaison, nous les avons complétés par des recherches récentes relatives au dernier état des choses. On ne craint pas de trouver ici l'opinion publique indifférente ou distraite; les émotions, les anxiétés de tous se lient de trop près aux cruelles épreuves qu'embrasse cette étude. Les résultats de la crise économique ne sont pas un des moins saisissans aspects de cette question, qui semble tenir en suspens la vie de la France entière.

Autre circonstance non moins significative : le pays, abusé si souvent depuis le début de nos malheurs par des récits imaginaires, parfois puérils, appelle visiblement de ses vœux quelque thème solide où puisse enfin s'arrêter sa pensée. Il est comme altéré de ces notions précises et sûres dont il a été sevré comme à plaisir dans toutes les branches des informations publiques. Or, dans notre cadre, il n'y a point de place pour les inventions de fantaisie. Les données qu'il renferme, à raison même de leur objet, ont l'avantage de diriger l'attention sur les côtés les plus réels et les plus sensibles de la vie journalière des masses. De cette façon, elles tendent forcément à nous faire voir les choses telles qu'elles sont, car on dirait que la guerre étrangère, avec ses folies, ses mal-

heurs, ses crimes, a rendu tous les yeux plus ou moins troubles. Est-il étonnant qu'à Paris surtout, après les douleurs d'un siège si héroïquement supporté, il soit resté dans l'atmosphère morale une sorte de nuage qui obscurcit la vue et altère le jeu habituel du raisonnement? En cet état des esprits, le sentiment de la réalité est devenu un suprême besoin, une condition de salut.

Les réflexions qu'on va lire s'adressent surtout à ces ouvriers, à ces contre-maitres sensés et laborieux, comme il y en a tant dans les ateliers de la capitale, et qui sont directement atteints par les malheurs actuels, — à ces petits patrons, à ces petits commerçans, véritables ouvriers eux-mêmes, qui connaissent si bien les conditions du travail dans Paris et la vie des familles ouvrières. Amis les uns et les autres, par un instinct irrésistible, quoique trop vague, du progrès social et de la justice, ils savent très bien, en temps ordinaire, démêler le fort et le faible des intérêts. Leur influence est précieuse pour faire pénétrer une idée parmi la masse de la population parisienne; c'est au milieu d'eux qu'elle a ses chefs immédiats. Ce serait peine perdue que de vouloir abuser ces hommes-là sur la situation économique qui les presse; on ne peut prétendre qu'à éveiller leur attention sur telles ou telles conséquences de faits irrécusables. La seule idée pratique consiste à préciser les traits du tableau, et à dégager le rapport entre la cause et l'effet.

Dans les régions sociales où l'on est moins familier avec les questions industrielles, avec la vie quotidienne du travail, on reconnaît bien vite cependant si la méthode d'observation est sûre, et si le but est nettement défini. On sent à merveille que l'opportunité, le mérite, la portée de telle ou telle mesure, peuvent dépendre d'une exacte connaissance des élémens si complexes, et au premier abord si embrouillés, qui caractérisent en ce moment la crise du travail dans Paris. A tous les points de vue, — à celui des intérêts de l'ouvrier, à celui de la politique, à celui de la paix sociale, — l'analyse des effets de cette crise ne saurait être ni trop prompte, ni trop précise.

I.

Il est essentiel avant tout de se faire une idée exacte des proportions que le travail industriel présente dans la capitale. Là-dessus, les renseignemens ne manquent point, nous en possédons au contraire de certains, ou qui ne laissent qu'une bien faible place à la conjecture. On sait effectivement à quoi s'en tenir quant au chiffre des affaires annuelles, quant au total des loyers payés par l'industrie et au nombre des ouvriers qu'elle occupe habituellement. Ces

comptes ont été dressés à diverses époques; ceux que la chambre de commerce de Paris avait consignés dans une enquête spéciale faite avec beaucoup de soin sur l'année 1860 conservent une légitime autorité. Ils nécessitent évidemment de plus nouvelles investigations; mais rien n'a été changé au cadre qu'ils embrassent depuis qu'ils ont été recueillis. Ils s'appliquaient déjà au nouveau Paris, tel que venait de le constituer l'annexion de la banlieue jusqu'aux fortifications.

La somme des transactions annuelles était alors évaluée à près de 3 milliards 1/2 de francs (3 milliards 369 millions). Et pourtant il ne s'agissait à ce moment-là, comme il ne s'agit pour nous à l'heure présente, que des professions industrielles, c'est-à-dire des exploitations qui réclament l'emploi d'ouvriers, en comportant une transformation de matières, une manipulation plus ou moins développée. La masse des affaires purement commerciales n'entrait point en ligne de compte, et nous la laisserons également en dehors de nos calculs. Les chiffres de 1860 se sont grossis par le cours naturel des choses durant un intervalle de dix années. C'est indubitable; d'après l'avis d'hommes très compétens en de telles matières, l'accroissement ne saurait être estimé à moins de 10 pour 100, ce qui élève le montant total actuel à près de 4 milliards. La différence eût même été plus large sans les fautes commises dans la gestion des ressources de la cité parisienne, qui avaient ce fâcheux résultat, — et ce n'était pas le seul inconvénient, — de détourner les capitaux des voies normales de la production. Pour les loyers industriels, la marche ascendante a été plus marquée. On le croira sans peine, si l'on songe à l'entraînement général qui poussait tout le monde vers des augmentations exagérées devenues en quelque sorte contagieuses. Aussi est-il impossible, d'une époque à l'autre, de ne pas admettre une élévation de 25 pour 100. Comme on fixait le chiffre à 107 millions en 1860, on peut hardiment le porter à 133 millions pour 1870.

Sans doute ce sont là pour nous des témoignages d'une réelle valeur sur l'importance du mouvement industriel dans la grande cité. Au point de vue où nous nous sommes placés cependant, l'intérêt principal s'attache au troisième élément d'appréciation, je veux dire au nombre des ouvriers employés par l'industrie. Otez ce chiffre, et vous chercheriez en vain à déterminer les pertes essuyées dans les rangs du travail. Certes on ne doit pas prendre actuellement pour bases les données pures et simples applicables aux années qui viennent de s'écouler. Ce serait excessif; on n'ignore point que, par suite des malheurs et des fautes qui nous ont conduits au bord de l'abîme, les nombres antérieurs s'étaient assez notablement réduits depuis neuf ou dix mois. Il faut placer dans

la balance le poids de nos calamités, afin de déterminer avec justesse l'état présent des choses. Auparavant notons qu'en combinant comme tout à l'heure les relevés de 1860 avec des indications plus neuves, on peut dire que nous devons avoir dans Paris, l'an dernier à pareille époque, un effectif d'environ 600,000 ouvriers. Inutile de faire remarquer qu'on embrasse dans ce calcul les hommes, les femmes et les enfans au-dessous de 16 ans attachés à un labeur industriel. On y comprend encore, comme le faisait du reste l'enquête de 1860, les ouvriers travaillant seuls, sans ouvrières, les sous-entrepreneurs et les *façonniers*, comme il en existe dans beaucoup de professions, et qu'on a quelquefois, mais à tort, pris les uns et les autres pour des patrons. Il va de soi que les ouvriers des établissemens ou services publics, tels que les abattoirs, les boulangeries des prisons et de l'assistance publique, de la monnaie, du gaz, de la manufacture des tabacs, etc., figurent encore dans l'effectif général. Eh bien! quoique la réduction n'ait porté qu'exceptionnellement sur ces derniers, nous appliquons la diminution à la phalange considérée dans son ensemble, et nous la supposons tout de suite d'un sixième, autrement dit de 100,000 individus: il en reste encore 500,000 livrés à tous les hasards du déchirement social.

Ici pourrait surgir une objection relative à cet effectif, et au-devant de laquelle nous devons aller. Comment prétendre, dira-t-on peut-être, que tous les travailleurs auraient été occupés, même sans la guerre civile? L'objection est juste; on doit accepter en effet quelques réserves, et nous ne les avons point omises à l'occasion, ainsi qu'on le verra dans la suite; seulement ces réserves se limitent à un bien petit nombre d'applications. Voici pourquoi. En fait d'articles fabriqués à Paris, c'est un fait notoire que le vide est énorme dans tous les magasins de la province et des pays étrangers. J'ai pu le constater par moi-même sur plusieurs points de la France. Des déclarations rendues publiques en font foi partout. Les demandes abondent: ce n'est plus le négociant qui sollicite l'acheteur, c'est bien ce dernier qui assiège la boutique du marchand. Le passé ne répondait-il pas d'avance d'un pareil résultat? Oui, à toute stagnation un peu violente et un peu prolongée des affaires, on a toujours vu succéder un essor plus ou moins actif. L'année 1849 par exemple avait permis non-seulement de liquider les pertes de l'année précédente, mais encore de recueillir de notables bénéfices. Il en avait été de même après la révolution de 1830. Sans la guerre civile, et sauf quelques exceptions qui seront notées plus loin, la reprise du travail dans les ateliers parisiens, petits et grands, était imminente et forcée.

Au lieu de cet élan si propice qui aurait porté le gain de l'ouvrier à son taux normal le plus élevé, qu'avons-nous eu? Hélas! la con-

traverse n'est point possible; les faits sont là, ils frappent, ils affligent tous les regards. A peine a-t-on le courage de les envisager, car les cœurs sont aussi cruellement éprouvés que les intérêts. En réalité, l'affaissement du travail a été complet et immédiat : les forces ont été paralysées. La valeur productive de l'homme qui sollicite les meilleures tendances de sa nature a été sacrifiée, dédaignée, pour ne laisser place qu'à ces élans destructeurs, dont la guerre civile a toujours fomenté les tendances les plus funestes et les plus perverses.

Déjà, d'après les premiers indices que nous venons d'exposer sur l'activité habituelle du mouvement industriel dans Paris, on a pu se figurer l'étendue du mal, la gravité des désastres. On a pu pressentir encore qu'avec la fortune de la capitale, c'est l'avoir, le gain, la substance même du travail qui s'écroule et disparaît. Cela ne suffit point toutefois. Ce ne sont pas de simples pressentimens ou de fugitives aperceptions qu'il faut, je ne dis pas à la politique ni à l'économie politique, mais à l'enseignement du travail et à cette forte éducation dont nous avons tous besoin pour tirer parti de nos malheurs, pour en adoucir et en abrégier les conséquences. Le bien de l'ouvrier, le progrès social, l'idée même de la justice, réclament des notions plus précises et plus concluantes, où les douloureuses expériences déjà faites puissent éclater au grand jour. Ayons donc le courage de pénétrer plus avant sur ce champ du travail parisien où règnent à présent la désolation et la mort.

Comment procéder à cette investigation? Convient-il de se contenter d'envisager en bloc le nombreux personnel utilisé dans l'industrie en vue d'arriver à une répartition par tête du dommage éprouvé, ou, en d'autres termes, de la somme à jamais perdue pour les familles ruinées? Cette méthode pourrait sans doute fournir un résultat exact; mais les calculs manqueraient de précision. L'esprit se reconnaîtrait difficilement dans un tel amalgame, où disparaîtraient les nuances différentielles. Ce n'est point par là qu'il faut commencer : la répartition suppose des distinctions déjà faites. Nous y arriverons nous-mêmes, mais plus tard, comme à une conclusion, comme à une dernière résultante des observations rassemblées. On ne saurait non plus s'attaquer à chaque fabrication isolément : on n'en finirait jamais; on se noierait dans des détails superflus. Sachons que l'enceinte parisienne renferme près de 300 métiers différens. Un système de groupemens partiels s'impose donc à l'esprit. Pas d'autre moyen d'échapper aux périls signalés; seulement, en fait de division, il est nécessaire de se montrer très sobre, surtout dans un cadre comme le nôtre, que l'œil doit pouvoir embrasser rapidement. Les catégories de la grande enquête de 1860, dont l'ampleur comportait des détails multipliés et de nature fort

diverse, seraient trop nombreuses pour l'objet dont nous sommes préoccupé. Avec les subdivisions, avec la classe des établissemens ou services publics, et celle des façonniers, des sous-entrepreneurs et des ouvriers travaillant seuls, qu'il fallait bien placer quelque part, on n'y voyait pas moins de 17 grandes divisions. Le temps nous presse trop pour nous permettre autant de haltes. Nous réduirons les groupes à 8, que nous allons maintenant parcourir. Triste effet des circonstances! Ce ne sont plus, comme en 1860, des germes d'énergie et d'ardeur que l'observation doit y supputer. Non; des plaies toutes saignantes s'étalent à la vue; mais, tout en comptant les pulsations de la souffrance, on peut du moins constater encore que le principe de la vie n'a pas disparu. Le feu sacré n'est pas éteint; si un souffle de bon sens et de paix vient à passer sur les cendres qui le recouvrent, on peut toujours livrer son âme à ces espérances qui étaient naguère l'honneur de notre siècle, et qui s'adressent à la satisfaction des légitimes intérêts du travail, au triomphe des idées de justice et de progrès.

II.

Parmi les 8 groupes entre lesquels nous semblent pouvoir se répartir les nombreuses variantes du travail dans la capitale, la première place revient assez naturellement, ce nous semble, aux fabrications si variées qu'on peut appeler les fabrications parisiennes par essence. Telles sont les industries d'art, de goût, et les industries de luxe. Voici d'abord la cohorte si renommée, et sans rivale dans le monde pour plusieurs de ses produits, des articles de Paris : fleurs artificielles, parapluies et ombrelles, tabletterie, bimboloterie, ouvrages en maroquin, nécessaires, boutons de nacre, de corne, de métal et de tissu, etc. Puis vient le travail des métaux précieux avec son cortège d'applications tout artistiques : la bijouterie fine, la bijouterie fausse, dont les imitations ont atteint un si rare degré de perfection, l'orfèvrerie de tout genre, la gravure, la ciselure, le sertissage, et vingt autres opérations délicates. L'ameublement, avec toutes ses ramifications plus ou moins splendides, devait avoir sa place dans ce même faisceau, où sont rassemblés les ébénistes et les menuisiers en meubles, les tapissiers, les travailleurs des bronzes, des papiers peints, les marbriers, les miroitiers, etc. Cette sommaire énumération du groupe se termine par la carrosserie, industrie de luxe, s'il en fut, au sommet de ses applications, mais entraînant avec elle les modestes spécialités qui en sont les accessoires naturels. Pour l'ensemble du travail dans cette première section, le total des affaires annuelles dépassait 660 millions de francs. Aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Il est à ce propos une remarque qui doit se renouveler au sujet de toutes les catégories, et que je consigne ici une fois pour toutes. Du tableau des forces agissantes, on a toujours à rayer les hommes de dix-neuf à quarante ans, entre les mains desquels le chassepot a remplacé l'outil : il ne réussira jamais aussi bien que le travail à procurer aux familles ouvrières la poule au pot d'Henri IV. La tâche des hommes de dix-neuf à quarante ans dans les ateliers se trouve du reste rarement indépendante de celle des autres ouvriers, des plus jeunes par exemple. Le plus souvent les fabriques auraient dû se fermer et les métiers demeurer immobiles après le départ des premiers, alors même que les demandes n'auraient pas discontinué. Aujourd'hui donc plus rien, ou presque rien. A tout prendre, même en tenant compte çà et là de quelque besogne tout à fait courante, comme il s'en rencontre dans l'ameublement, et qui peut être faite par des femmes, on doit affirmer que la perte subie par le travail équivaut dans ce groupe au moins à 95 pour 100. Sur 110,000 ouvriers qu'on y occupait, il n'en reste actuellement pas 5,000, en comptant les hommes, les femmes et les enfans, qui soient en possession de leur labeur ordinaire.

Dans la seconde division, où apparaît encore, à un certain point de vue, le cachet parisien, se placent les industries relevant d'une manière plus ou moins directe du contrôle de la science, et celles qui sont au service immédiat de la pensée. Ce sont parmi les premières les fabrications des instrumens de précision et d'optique, des appareils d'horlogerie, des instrumens de musique, des phares, etc., et parmi les secondes l'imprimerie avec toutes ses subdivisions et toutes ses dépendances. Ce groupe employait environ 34,000 ouvriers pour un total de 176 millions d'affaires. Dira-t-on, en tenant compte de l'impression des journaux et des rares publications périodiques qui ont pu lutter contre l'orage, dira-t-on que le travail s'y trouve un peu moins généralement éprouvé que dans la précédente section? C'est possible, pourvu qu'on ne s'arrête pas beaucoup dans cette supposition. Du moins, serait-il impossible de porter à moins de 85 ou 90 ouvriers sur 100 le nombre de ceux à qui la besogne a manqué?

Au troisième groupe se rattachent la colossale spécialité du vêtement et l'industrie des fils et tissus. Le vêtement occupe à lui seul une armée entière. De toutes les industries de la capitale, pas une ne compte un aussi nombreux personnel, pas même celle du bâtiment; quant au chiffre des affaires, il n'y a que l'alimentation qui s'élève plus haut. Portez à l'effectif du vêtement les tailleurs, les cordonniers, les chapeliers, les individus qui travaillent dans la lingerie, dans les modes, dans la couture, dans les confections, dans le blanchissage, etc. — Pour les fils et les tissus, les

variétés ne sont guère moins nombreuses, quoique le personnel et les affaires soient bien moins considérables. La passementerie distance toutes les autres fabrications de bien loin par la valeur de ses produits. Viennent ensuite les tissus pour robes et pour meubles, les châles, les teintures de fils et d'étoffes, etc. Une observation intéressante tient à ce fait, que dans le troisième groupe les femmes dominent par leur nombre, tandis qu'elles ont été sur tant d'autres points dépossédées d'applications qui semblaient devoir leur revenir en propre. Ici nous trouvons presque moitié plus de femmes que d'hommes, et autant que dans toutes les autres professions industrielles de la capitale réunies. Pour l'ensemble de ses spécialités, le groupe utilise les bras de 145,000 personnes, sur lesquelles le vêtement en réclame 86,000. Les transactions montent à un demi-milliard environ pour le vêtement, et à 129 millions pour les fils et tissus, c'est-à-dire en masse à plus de 600 millions de francs.

Sur le contingent participant à cette production en temps régulier, combien reste-t-il d'individus à l'œuvre? Grâce à l'intervention féminine, la réduction est un peu moins forte que dans les autres groupes. De plus, les confections militaires, nécessitées par les circonstances, composent un certain fonds de travail réservé presque exclusivement aux femmes. Le meilleur débris de leur ancien domaine dépend de cette spécialité accidentelle et passagère. La besogne se distribue sous le contrôle des mairies. On ne fait du reste aucune distinction entre les femmes des gardes nationaux et les autres. Peut-être même inclinerait-on à donner la préférence aux dernières, exclues qu'elles sont de toute subvention. Que de peines, que de patience, que de temps perdu, avant de réussir à prendre un lambeau dans la répartition! Les bureaux sont encombrés; on ne réussit pas à les aborder du premier coup: il faut arriver en rang utile. On s'en retourne souvent sans avoir rien reçu, le visage triste et le cœur désespéré. Celles des ouvrières qui peuvent obtenir quelque effet d'habillement, tunique ou vareuse par exemple, s'en vont joyeuses et fières, oubliant pour un jour qu'il faudra désormais une attente bien longue avant que leur tour ne revienne. Voilà donc que, laissant les hommes se faire la chasse les uns aux autres, comme s'ils avaient été changés en bêtes fauves, les femmes font la chasse au travail, suprême protestation contre les horreurs de la guerre civile. Devenues plus positives que nous au milieu des conjonctures actuelles, les femmes, à de rares exceptions près, se trouvent être les dernières à lutter publiquement en faveur du travail, qui assure le sort des familles, et qui profite à la dignité de l'individu. Malgré toute leur ardeur et leur bonne volonté, elles n'arrivent qu'à une bien faible atténuation du préjudice

général. Il faut encore ici abandonner pour proie à nos discordes les trois quarts des salaires habituels.

La catégorie du bâtiment, qui va passer maintenant sous nos yeux, est sans contredit celle à laquelle on peut le mieux appliquer la réserve concernant certaines réductions du travail, indépendantes de la guerre, où s'épuisent les forces de l'industrie parisienne. Le ralentissement devait procéder ici des excès antérieurs, de tant d'entreprises aléatoires et téméraires qui mettaient en coupes réglées les maisons de Paris, et qui ont causé en fin de compte, en dépassant toutes les bornes rationnelles, un mal économique et moral dont l'opinion publique impuissante avait toujours eu le pressentiment. Toute autorité municipale digne de ce nom devait infailliblement mettre un frein à cette aveugle économie politique qui s'imaginait, en détruisant la richesse, créer des germes de prospérité. — Trompeurs calculs bientôt déjoués par les faits ! On ne gagne jamais rien à renverser sans une nécessité absolue ; on perd la valeur de ce qui existe, et, en détournant les capitaux vers des emplois de fantaisie, on trouble les voies ordinaires de la production : on amène infailliblement la hausse des prix dans les consommations les plus indispensables. Quelques entrepreneurs pourront sans doute y trouver leur avantage ; mais ce sera la bourse de tous qui devra subvenir à des bénéfices nuisibles à la généralité des contribuables et des consommateurs. Une fois l'autorité municipale remise en possession de ses titres légitimes après une si longue interruption, il y aurait eu, en toute hypothèse, une ligne de démarcation à tracer entre trois ordres d'opérations : les opérations urgentes, les opérations utiles et les opérations purement arbitraires, ou dépendant de considérations et d'intérêts que les changemens accomplis avaient absolument renversés. Voilà la source principale d'où serait dérivé un temporaire amoindrissement dans les transactions du bâtiment. Quand même ce changement aurait rendu à l'agriculture, dans nos départemens du centre en particulier, un certain nombre des bras qui lui avaient été ravés, le mal n'aurait pas été grand. N'allons pas croire d'ailleurs que la réduction eût pesé sur beaucoup d'existences. Non ; de nos malheurs récents, des destructions mêmes de la guerre dans la banlieue parisienne, on aurait tiré quelques modes de compensation pour les ouvriers de la construction. On n'attendait que le départ des Prussiens et le retour de la sécurité pour relever les ruines et réclamer le concours des bras inoccupés. Nombre de propriétaires épiaient le moment de se mettre à l'œuvre, et leur impatience était aussi réelle, aussi marquée que celle même des ouvriers destinés à la satisfaire.

On dépasse la limite plutôt qu'on ne reste en-deçà, si l'on fixe à un cinquième du personnel antérieur le chiffre des ouvriers du bâ-

timent qui eussent été dépossédés de leur besogne pour un terme plus ou moins long, alors même que la guerre n'aurait pas éclaté. A ce compte-là, nous aurions encore 80 ouvriers sur 100 qui sont restés sous le coup des effets de nos déchiremens intérieurs. Or pour eux, l'inaction est à peu près complète. Si quelques mains s'emploient à certains travaux d'entretien ou de réparation entièrement indispensables, c'est tout, et la proportion est à peine de 5 pour 100. En temps ordinaire, le régiment de ces travailleurs se compose de 78,000 individus. Tous sont des ouvriers adultes; point de femmes et à peine un millier d'enfans. Chaque bataillon a ses chefs, ses réglemens, ses salaires : bataillon des maçons, qui est le plus nombreux, bataillon des menuisiers, des serruriers, des charpentiers, des peintres, des couvreurs, des paveurs, des ornemanistes, des carriers, etc. Leur action collective alimentait un mouvement d'affaires de 346 millions par année. Jugez des pertes. Le bâtiment figurant pour un peu plus de 9 pour 100 dans le total des transactions industrielles à Paris, il venait après le vêtement, que précédait déjà l'alimentation, à laquelle j'arrive maintenant, et où la somme des affaires est hors de toute comparaison avec celle d'une autre spécialité quelconque.

Chacun nomme de soi-même les principales industries englobées sous ce mot : *alimentation*. Inutile de les énumérer; j'indique seulement pour les plus importantes le rang qu'elles occupent d'après le chiffre des transactions. En premier lieu arrivent les marchands de vin, suivis d'abord par les bouchers, puis par les épiciers, les restaurateurs, les raffineurs, les boulangers, les limonadiers, les crémiers-fromagers, les fruitiers, les charcutiers, etc. On voit que ce sont les marchands de vin qui prennent la plus grosse part dans le lot commun; ils retiennent à eux seuls 200 millions par an, tandis que les boulangers par exemple, placés au sixième rang, n'en ont guère que la moitié. Les limonadiers, qui passent immédiatement après les boulangers, sont eux-mêmes dotés, — quoique leur industrie, pour une bonne part, ne représente que le superflu de la vie, — d'environ 68 millions par an. Ces proportions-là n'étonneront personne; on ne sait que trop à quoi s'en tenir là-dessus. On a pu en juger, notamment au début de la fatale guerre de 1870. Parmi ceux qui alors ont vu la capitale, est-il un seul homme de réflexion et de sang-froid qui n'ait souffert du spectacle étalé sous ses yeux? A cette époque, où l'on criait si haut : *à Berlin! à Berlin!* il est regrettable qu'on n'ait pas su que la route qui peut conduire à cette capitale ne porte point la marque de séjours aussi longs et aussi répétés chez les marchands de liquides alcooliques et de boissons enivrantes. Si l'on avait consacré une partie du temps qu'on y

passait à se munir pour la lutte, à s'exercer au maniement des armes, à se mettre un peu au courant de la géographie et de la topographie de nos départemens de l'est et des provinces du Rhin, peut-être, avec la bravoure qui n'a jamais cessé de distinguer nos troupes, aurait-on réussi à conjurer les malheurs dont nous subissons aujourd'hui les déplorables conséquences. Cependant, faut-il l'avouer? les spécialités dont je parle dans le groupe de l'alimentation seront peut-être encore celles qui auront le moins à souffrir de la lutte actuelle.

Dans l'analyse qui nous occupe, il suffit de savoir que le cinquième groupe donnait lieu à une masse d'affaires montant à près de 1,200 millions par an, ou 400 millions par mois. Voilà, si l'on préfère calculer par jour, plus de 3 millions que la capitale dépensait pour se nourrir. C'est un chiffre d'environ 33 pour 100 dans le total des transactions industrielles. L'amoindrissement des affaires ne pouvait égaler ici la réduction constatée pour les autres divisions du travail. C'était absolument impossible, à moins qu'on ne supposât la rigueur d'un long siège. En effet, on demeure toujours assujéti à la commune loi; l'homme est obligé de manger pour vivre : le bruit du canon, les égaremens de la guerre civile n'y font rien. Le soldat mange dans la tranchée, à deux pas de son camarade mutilé par les éclats d'un obus, comme le fossoyeur dans la terre entr'ouverte, ou l'infirmier à côté du lit des mourans. Pour la tâche sinistre de la destruction, de même que pour l'œuvre fortifiante de la production, il est d'abord nécessaire de vivre. Devant l'impérieuse condition de la nature humaine, la part du travail dans l'alimentation ne se prêtait pas à des réductions indéfinies. Il est à remarquer pourtant que là, plus sensiblement qu'ailleurs, le total des affaires peut se grossir, quoique le labeur de l'ouvrier reste le même. Il suffit pour cela d'une hausse dans les prix de certains articles. Rien de plus évident pour les boulangers par exemple : supposez que le pain de 2 kilogrammes augmente de 25 pour 100, vous aurez chez les patrons une plus forte somme de transactions, sans que le revenu du travail en soit accru.

Les oscillations de ce genre n'entrent point dans nos relevés. Une circonstance qui les affecte directement au contraire se rattache à l'énorme émigration qui s'est faite de la capitale. Ce n'est pas tout : une réduction a dû naturellement s'effectuer dans les dépenses qui ne sont pas des dépenses de première nécessité, dans celles qu'on peut appeler luxueuses. Ce sont les gens les plus aisés qui, ayant le plus à perdre, se croyant le plus menacés et possédant du reste le plus de moyens pour changer de lieu, ont été les premiers à s'enfuir. Des chiffres à peu près officiels, rendus publics à Paris il y a

plusieurs semaines, indiquaient dans la vente de la boucherie un amoindrissement des trois huitièmes; comme il n'y avait pas alors d'augmentation dans les prix, la réduction venait évidemment du départ d'une partie considérable des acheteurs. Depuis cette époque, la liste des absents s'est accrue. Si l'on s'arrête néanmoins à la proportion des trois huitièmes, on aurait encore à prendre en note l'éloignement momentané de 500,000 à 600,000 consommateurs. L'œil peut mesurer le vide qui en résulte.

Supposons que, pour ses dépenses alimentaires de toute espèce, chacun des absents, qui, je le répète, appartient en général aux classes les plus favorisées, ait inscrit à son budget quotidien une somme de 3 fr. 50 cent., jugez du résultat. L'affaiblissement serait d'au moins 1,700,000 francs par jour, ou de 51 millions par mois. Il convient de faire observer toutefois que dans l'alimentation le nombre des ouvriers n'est pas aussi élevé qu'on le pourrait croire d'après le chiffre des transactions. Ainsi on en compte environ 41,000 pour 1 milliard 200 millions d'affaires; c'est moitié moins que dans l'ameublement pour 200 millions. Cela tient à la valeur de la matière, qui demande peu d'élaboration, et figure bien plus que la main d'œuvre dans les prix de vente. On pourrait mentionner un exemple analogue dans le traitement des métaux précieux, pour le plus grand nombre des applications. En sens inverse, l'industrie cotonnière, roulant sur un produit d'une valeur très minime, sauf le cas de disette du coton, doit presque tout au bras de l'homme. Dans le cas qui nous occupe, en supputant toutes ces données fournies par l'économie journalière du travail, si intéressantes en elles-mêmes, on n'aura pas trop de peine à établir l'étendue des dommages ressentis durant la crise. On peut estimer que les ouvriers de l'alimentation, pris en masse, ont perdu la moitié de leur gain accoutumé. Admettez que sur les 41,000 il y en ait 20,500 qui soient demeurés oisifs, et vous ne serez pas loin de la réalité.

Les industries agglomérées dans le sixième groupe supposent, quoiqu'en une proportion moindre que le vêtement, un travail manuel bien plus développé que l'alimentation. Un nombre de 50,000 ouvriers y figure en face de 490 millions d'affaires. Tels étaient naguère les chiffres à signaler. Les fabrications qu'ils concernent sont pour la plupart des fabrications très actives, très perfectionnées, dont quelques-unes ne sont étrangères ni à l'art, ni au bon goût, et qui toutes ont profité des progrès de la science moderne. Ce sont d'abord les arts chimiques, si profondément transformés depuis un demi-siècle, et qui en sont venus à opérer de réels prodiges. C'est l'industrie des cuirs et peaux, qui ne se reconnaît plus elle-même, surtout à cause de la fabrication des cuirs vernis, si elle regardait un peu en arrière. C'est la céramique, qui

suppose tant de délicatesse chez les décorateurs de porcelaines, chez les peintres et doreurs sur verres et cristaux, chez les faïenciers, etc. On sait qu'une masse de produits de cette catégorie, fabriqués hors de la capitale, y viennent recevoir leur ornementation définitive avant de s'acheminer sur les différens marchés du monde. La place préminente dans le groupe est occupée cependant par les spécialités qui portent sur le traitement des métaux ordinaires : le fer, l'acier, le cuivre, le zinc, le plomb, l'étain, etc. La majeure partie des ouvriers appartient aux usines des constructeurs de machines. Arrivent ensuite les fondeurs, les chaudronniers, les ferblantiers, les taillandiers, les potiers d'étain, les serruriers, les tréfileurs, etc. Que sont devenus tous les robustes adeptes de ces fabrications si diverses qui fournissent à l'industrie manufacturière, à l'industrie des voies ferrées, à tant d'ateliers petits et grands, les instrumens du travail, les engins du mouvement et de la locomotion ? Ce qu'ils sont devenus ? ceux qui restent encore dans les usines, les voilà qui s'occupent à fondre des obus et des boulets, à fabriquer des canons ou des mitrailleuses, à préparer enfin le matériel nécessaire pour détruire, dans notre propre pays, auprès de nous, autour de cette ville qu'on appelait la capitale du monde civilisé, les œuvres mêmes dont l'industrie contemporaine se faisait le plus jus orgueil. Eh bien ! prenez en compte ce triste supplément, exagérez-en la valeur, et vous pourrez à peine fixer la part du travail, pour la généralité des applications du groupe, à un cinquième de ce qu'elle était auparavant.

Plus diversifiée que les autres, la septième section nous offre l'amalgame obligé de toutes les industries échappant à un classement méthodique. Vous y apercevez les boisseliers et tourneurs en bois, les brossiers, les cordiers, les formiers, les vanniers, les cochers, les ouvriers des entreprises de déménagemens, du roulage et du camionnage, des bains publics, les jardiniers et maraichers, les travailleurs des chantiers de bois à brûler et de charbons, etc. Les affaires y atteignent le chiffre de 175 millions de francs, avec un personnel de 21,000 individus. Sans la présence de quelques industries qui subviennent à des consommations journalières dans les ménages, toute besogne y eût à peu près cessé, et, même en faisant la part à ces spécialités-là, on ne saurait supposer que les victimes du désœuvrement, résultat de la guerre civile, ne représentent pas 80 pour 100 sur le personnel total.

Il ne nous reste plus à visiter qu'un dernier groupe ; mais celui-là réunit un contingent de travailleurs plus nombreux qu'aucun autre. C'est ici que nous rangeons les établissemens et les grands services publics, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer quelques-uns, et dont le lecteur appréciera mieux le caractère, si on

nomme la manufacture des Gobelins, celle des tabacs, le timbre, la monnaie, la compagnie du gaz, celle des omnibus et des voitures de place, les théâtres, etc. Les ouvriers attachés à ces exploitations, dont le nombre dépassait 45,000 il y a onze ans, en 1860, devaient atteindre 50,000 en 1870. De plus, les ouvriers travaillant seuls, chez eux, qui doivent prendre place dans ce même groupe, forment un effectif d'environ 68,000 individus, et les sous-entrepreneurs et façonniers un autre d'à peu près 28,000. C'est une phalange totale de 146,000 travailleurs. Comme il s'agit d'une part, pour quelques-unes des exploitations publiques, d'établissements appartenant à l'état ou de grandes exploitations privées tirant leurs droits de concessions du gouvernement, comme aussi d'autre part on a en face de soi une multitude d'unités éparses, les élémens manqueraient pour établir le montant des affaires annuelles. Ils ne manquent pas au contraire pour évaluer, au moins par voie d'approximation, le nombre d'hommes plongés dans l'inaction. Supposons que ces établissemens, appartenant soit à l'état, soit à la ville de Paris, aient conservé leur ancien personnel, il n'en a pas été tout à fait ainsi dans tous les grands services exploités par l'industrie privée. A tout prendre pourtant, la réduction serait en général moins absolue que dans les dépendances ordinaires du travail parisien. On satisfera très amplement à cette considération, si l'on abaisse seulement à 35,000 le chiffre antérieur de 50,000 ouvriers. Quant aux petits chefs d'ateliers travaillant à leur domicile sans auxiliaires, quant aux sous-entrepreneurs et façonniers, la suppression doit être considérée comme à peu près complète. Les façonniers ne sont nombreux que dans le vêtement, où ils figurent presque tous. En dehors de cette application, il ne reste plus guère que la spécialité des articles de Paris qui nous offre encore un chiffre digne d'être remarqué. Le dernier mot qu'il faille prononcer, après avoir attribué une part bien large, trop large peut-être, au personnel actuel des établissemens publics, reviendrait donc, pour l'ensemble de ce groupe tout spécial, à compter au moins 110,000 ouvriers comme entièrement dépossédés de leur précédent gagne-pain.

Au bout de cette route sinistre, et avec le serrement de cœur que fait éprouver l'idée de tant de désastres, une réflexion se présente d'elle-même à l'esprit. Le mal s'étend en une mesure presque égale sur toute la grande famille ouvrière. Voilà bien l'égalité, mais sous l'aspect le plus désespérant. Les différences sont en effet rares et faibles. Otez l'alimentation, ôtez quelques dépendances de l'industrie du vêtement et la catégorie exceptionnelle des établissemens publics, et le niveau du désœuvrement s'est promené sur presque

toutes les têtes. Les ateliers, hormis ceux qui fabriquent des instrumens de mort, ont fermé leurs portes. Au jeu bruyant des appareils à vapeur, des métiers et des outils, a succédé un silence qu'interrompt seul le lugubre bruit de la canonnade.

On peut reconnaître maintenant si, pour arriver à constater cette attristante similitude, tout en tenant compte des variantes qui se produisent çà et là, il n'était pas indispensable de considérer à part chacun des groupes du travail parisien. Autrement nous ne serions pas en mesure de tempérer la signification trop absolue et trop rigide d'une moyenne générale. Jamais d'ailleurs on ne réussirait par des moyennes seules à se peindre l'état des masses sous ses véritables couleurs : les termes extrêmes, nécessairement exceptionnels, nuisent à la justesse du coup d'œil. Ce n'est donc qu'après avoir pris nos précautions, après nous être prémuni au contact des faits contre des chiffres arbitraires, que nous arrivons à cette répartition par tête, annoncée au début. Il est possible, sous cette forme, de déterminer la perte totale causée par la guerre civile. Les conclusions et les enseignemens sortiront d'eux-mêmes de ce navrant tableau.

III.

Le second aspect sous lequel va se présenter la crise actuelle suppose une analyse assez intime des traditions du travail parisien; non pas qu'on ait à reprendre la suite de son histoire : le tourbillon qui nous emporte ne permettrait point de telles études rétrospectives. Seulement il faut pouvoir fonder ses propres appréciations sur des données cousacrées par l'expérience, sur des résultats acquis et incontestés. Voilà ce que j'entends, et cette obligation même nous remet en face de certains côtés aussi curieux que significatifs de la vie laborieuse dans cette grande agglomération d'ouvriers dont la mobilité extérieure empêche trop souvent d'approfondir les caractères permanens et les habitudes invétérées. Rien n'est changeant et rien n'est tenace comme le travail parisien. En vain se succèdent des impressions fugitives, en vain par des allusions ininterrompues les couches de la population semblent se superposer sans cesse les unes aux autres, les coutumes ne varient guère; le fond des choses reste aujourd'hui ce qu'il était la veille. Cette double tendance en deux sens opposés, qui rend difficile, je l'avoue, d'entamer ce monde à part, y maintient une sorte de pondération, une stabilité réelle, que le passé n'a jamais su peut-être suffisamment comprendre, et dont il a négligé de tirer parti. La politique du second empire l'avait essayé dans des vues purement

dynastiques; mais, comme elle n'avait su manier que des appâts matériels, elle y a perdu son temps, sa peine, ses avances, ses offres et ses caresses.

Au point de vue où nous nous plaçons, cette influence de l'usage, cette permanence des rapports, doivent faciliter singulièrement l'investigation commencée. On va s'en convaincre tout de suite. Deux questions préliminaires se présentent en effet au-devant de nous. Sur quel nombre d'ouvriers, déduction faite de ceux qui conservent quelque travail, pouvons-nous, en définitive et d'après des documens assez positifs, répartir les désastres de la guerre sociale? Est-il possible de prendre une unité comme type du gain journalier de chaque travailleur, et qui puisse servir de base à nos calculs? On ne saurait plus faire un seul pas en avant, si l'on n'est pas édifié sur ces deux points essentiels. Or, si le travail parisien était abandonné à tous les hasards d'une mobilité sans frein et sans loi, il serait inutile de se mettre à l'œuvre. Heureusement il n'en est rien : des traits permanens, des usages durables, viennent nous fournir tous les élémens nécessaires d'une solution.

Sur le chiffre de 600,000 ouvriers, qui dérivait déjà des constatations de l'année 1860, et dont nous avons commencé par retrancher 100,000 personnes à raison des conjonctures actuelles, il y a une autre réduction à opérer. Les individus conservant une certaine besogne ne doivent plus figurer dans le contingent. N'y eût-il que cette circonstance, qu'elle suffirait pour expliquer, pour justifier le premier cadre de nos recherches, celui qui dépeint sur l'état des travaux dans les divers groupes d'industries. Tandis qu'on se perdrait sans cela dans des opérations sans fin, rien n'est plus facile que de réunir les résultats concernant chaque grande spécialité. Cette addition pure et simple nous démontre que les ouvriers encore occupés, à un titre quelconque, composent pour nos huit divisions un total de 114,150.

Voilà un point de départ nettement articulé; mais de quels élémens ce total est-il formé? C'est indispensable à savoir, si l'on veut connaître au juste ce que la véritable industrie garde encore de son domaine antérieur. Or, si vous ôtez les individus qui travaillent pour les besoins de la guerre civile soit dans les ateliers métallurgiques, soit dans la confection des uniformes, si vous défalquez en outre les ouvriers de l'alimentation et ceux des établissemens publics du huitième groupe, savez-vous à quelles proportions étroites se trouve ramené l'effectif de toutes les professions industrielles de la capitale? A un chiffre de 20,700 personnes! Toutes compensations faites entre les groupes à raison de partielles affectations à des articles militaires, on n'obtient absolument rien de plus. Ainsi l'ancienne

armée laborieuse s'est fondue devant les entraînemens de la guerre civile. Encore ne pourrait-on affirmer que, dans ce dernier débris échappé à l'incendie, la tâche journalière ait sa plénitude habituelle; bien souvent on est réduit à une demi-journée ou même à un quart de journée.

Il n'est pas moins intéressant de dégager du total de 114,150 le rapport actuel entre le nombre des hommes et celui des femmes dont les bras sont encore utilisés. Nous ne portons rien au compte des femmes ni dans notre premier groupe, ni dans notre sixième, quoiqu'elles y soient représentées, surtout dans le premier, par un chiffre assez notable. Il n'y a rien à dire de la spécialité du bâtiment, dont elles sont exclues. Après ces restrictions, on peut mettre à leur actif le vêtement, les articles de Paris et une partie plus ou moins forte de la besogne qui se maintient dans l'alimentation (la moitié), dans les imprimeries de journaux, les ateliers de brochage, et d'autres appartenant également au deuxième groupe (un quart), enfin dans le huitième groupe renfermant les façonniers et les établissemens publics, y compris les théâtres, le timbre, les tabacs, etc. (la moitié). Nous obtenons de la sorte un total de 62,575 femmes. On conçoit ce que devient la part des hommes, tous les travaux compris, même ceux de l'alimentation, de la fabrication des articles de guerre et ceux des établissemens publics. Combien en reste-t-il dans l'industrie proprement dite? Ce n'est plus qu'une imperceptible minorité.

Ces premières analyses jettent du jour sur le total, spécifié tout à l'heure, de ces 114,150 ouvriers, hommes, femmes et enfans, encore à la besogne. On juge ce qu'il faut collectivement penser sous le rapport du labeur industriel. Sans nous arrêter néanmoins à la remarque concernant les journées incomplètes pour beaucoup de travailleurs, nous supprimerons de l'effectif général (500,000) la totalité de ceux qui ont conservé une part quelconque des applications antérieures. Il en restera dès lors 385,850 absolument déposés de leur ancien état, et sur lesquels doit s'établir la répartition des pertes.

Ce point éclairci, vient la deuxième question : comment déterminer une mesure applicable à tous, car il serait insensé de vouloir procéder individuellement, même en se bornant à chacune des trois cents industries parisiennes? Quelle sera l'unité adoptée? Au premier abord, la difficulté paraît invincible. En effet, on entre ici sur le terrain des approximations. Jusqu'à ce moment, les résultats constatés étaient presque mathématiques; maintenant la conjecture y prend sa place avec tous ses périls. Périls moins grands toutefois qu'ils ne paraissent; nous sommes protégé contre l'erreur par plu-

sieurs circonstances plus ou moins rassurantes. Les appréciations déjà faites sur les huit différens groupes sont d'abord un moyen de contrôle et de vérification. Il y a évidemment là une raison de sécurité; mais elle se fortifie grandement par quelques remarques économiques d'une portée générale qui tiennent au régime du travail dans la capitale.

Que ce soient les salaires les plus élevés qui aient été atteints les premiers, il serait impossible de le révoquer en doute. La nature des choses le voulait ainsi. Les rétributions les plus fortes se rencontrent en effet dans les industries de goût et de luxe, où l'ouvrier participe plus ou moins de l'artiste, et dans des applications d'une difficulté exceptionnelle. Ces travaux sont menacés dans toutes les crises industrielles ou financières, mais combien plus dans une tourmente politique et sociale! Regardez plutôt les branches qui conservent quelques traces de leur ancienne énergie. N'est-ce pas celle du vêtement, ou en d'autres termes de la couture, branche ingrate, presque toujours incapable de nourrir les malheureuses femmes qui s'y cramponnent? Avec cette loi infallible qui menace de préférence les travaux les mieux rétribués, nous n'avons guère à craindre d'outrer la moyenne des sacrifices individuels. C'est effectivement du côté de ceux qui ont tout perdu que se rencontreraient les salaires les plus avantageux.

Autre observation non moins concluante : il y a dans les industries de la capitale, surtout depuis une vingtaine d'années, une tendance que chacun a pu déjà reconnaître, et qui vise à rapprocher peu à peu la moyenne des salaires entre les différentes professions. En elle-même et dans une certaine mesure, cette tendance est bonne; nous la croyons, pourvu qu'elle échappe à l'absolu et à l'arbitraire, souverainement juste. On ne peut nier que, dans la vie courante des familles, il n'y ait une somme d'exigences relatives aux besoins de première nécessité qui ne soient les mêmes partout. Il faut bien que partout aussi les salaires perçus fournissent les moyens d'y subvenir; c'est là une question d'existence suspendue sur la tête de tous indépendamment de l'état pratiqué. Cette disposition assez générale prépare évidemment la route qui conduit à une moyenne uniforme.

En nous aidant de ces garanties, nous serons plus à l'aise pour déterminer l'unité indispensable à nos évaluations. Comme elle doit varier entre les hommes, les femmes et les enfans, on a nécessairement trois chiffres à déduire de l'ensemble des observations. Les traditions parisiennes vont ici particulièrement nous servir de boussole. Qu'on remonte jusqu'à une première enquête dressée par la chambre de commerce de Paris pour l'année 1848, qu'on descende

jusqu'à la seconde enquête de 1860, déjà citée plus haut, qu'on interroge l'histoire des nombreuses grèves écloses parmi les ouvriers parisiens en vue de la hausse du salaire, qu'on tienne compte enfin des augmentations que l'accroissement du prix des choses avait amplement légitimées, et on aboutit à une conclusion d'une incontestable évidence. Oui, la suite des faits établit que, dans la capitale, pour les industries de toute nature prises en bloc, et pour la masse des travailleurs, le salaire journalier des hommes oscille entre 4 francs et 5 francs. La moyenne la plus vraie est donc de 4 fr. 50 c. par jour. S'il y a des situations plus favorisées, — même sans parler des tâches tout à fait exceptionnelles, — dans les arts de précision, dans la gravure, le dessin industriel, l'imprimerie, dans certaines applications de métaux précieux, dans certaines applications de l'ameublement, de la carrosserie et de quelques autres métiers, il y en a aussi beaucoup qui le sont moins dans l'alimentation, dans les fils et tissus, dans les articles de Paris, dans les industries diverses. Apprenons seulement que cette moyenne de 4 francs 50 centimes doit paraître à l'abri de toute exagération, surtout quand on réfléchit qu'elle s'applique également aux sous-entrepreneurs, aux ouvriers-patrons travaillant seuls chez eux, et dont le gain ne peut être estimé à moins de 6 à 10 fr. par journée. — Pour les femmes, la moyenne qu'il convient d'adopter, à cause de l'accroissement des prix dans diverses branches de leur besogne, notamment dans la couture, où la machine à coudre n'a pas encore amélioré toutes les existences, ne saurait dépasser 2 francs par jour. — Quant aux enfans, si l'on songe que les apprentis, pour le plus grand nombre, ne reçoivent rien, que les plus jeunes enfans, surtout parmi les filles, gagnent bien peu, on acceptera sans difficulté pour tous la moyenne de 75 centimes par jour.

Les trois unités réclamées, les voilà donc telles que les donne l'examen des faits les plus contraires. Nous ne les avons demandées qu'à l'observation; il en sera de même pour le rapport à établir entre le nombre des hommes, celui des femmes et celui des enfans. Ici toutefois reviennent des calculs rigoureux, au moins dans la plupart des professions. En 1860, d'après le travail de la chambre de commerce, la phalange ouvrière, — objet d'un recensement détaillé, — se décomposait en 303,627 hommes, 119,684 femmes et 19,742 enfans. Or il est certain que la proportion n'a que peu ou point varié depuis lors. L'ancien rapport doit être maintenu, sauf sur quelques points isolés. D'après ces données, la masse de 385,850 travailleurs entièrement dépouillés par la guerre civile de leurs moyens de vivre engloberait 270,627 hommes, 101,468 femmes et 12,980 enfans. Pour chaque journée de travail, les hommes au-

raient donc perdu 1,227,821 francs par jour, et pour trente jours 36,834,630 francs, ce qui présenterait au bout du terme de deux mois auquel nous touchons, et qu'il est désormais impossible d'éviter dans la suspension des travaux, la somme de 64,846,692 fr., déduction faite de huit jours de repos. De la part des femmes, la perte sera pour le même laps de deux mois, dimanches déduits, de 4,466,192 francs, et de 224,224 francs de la part des enfans. Le total général représente l'énorme somme de 69,836,908 francs, qui ne se retrouveront jamais.

Dans cet ordre d'idées, point de compensation possible. Bien s'en faut; par suite des jours perdus, la production sera diminuée, une certaine portion de capital déplacé, ce qui entraînera infailliblement une hausse dans le prix des choses. Les familles ouvrières, comme toutes les autres, éprouveront encore de cette façon le funeste contre-coup des aveuglemens de la guerre civile. Fera-t-on valoir la subvention payée aux gardes nationaux? L'effet dans tous les cas n'en est qu'individuel; il ne s'applique pas à toute la cohorte déshéritée par la tourmente sociale. Comptons-la cependant pour ceux qui la reçoivent. De ce nombre, il faut excepter les veuves et les filles, qui ne touchent rien, puis aussi les ouvriers qui n'ont pas encore dix-neuf ans, et ceux qui ont dépassé l'âge de l'appel aux armes. Pour les gardes nationaux, elle est de 1 fr. 50 cent. par jour, avec une fraction additionnelle au profit des femmes et des enfans, et certaines distributions alimentaires les jours de service; mais tous les gardes nationaux n'ont pas d'enfans, d'autres sont veufs. Avec ces restrictions, on ne pourrait guère élever la moyenne de l'indemnité, tout compris, à plus de 2 fr. 75 cent. par homme. Nous la porterons même à 3 francs; seulement on nous accordera sans peine le droit de supposer qu'elle n'est perçue que par la moitié des ouvriers. Nous aurions alors, — et ici nous forçons les chiffres, car nous ne retranchons ni les plus jeunes, ni les plus âgés, — 145,313 individus qui toucheraient 3 francs par jour. En soixante jours, la somme perçue par eux aurait été, à ce compte-là, de 13,078,170 fr. Voilà donc 13 millions avec près de 70 (69,836,000 f.). Je ne dis rien ni des sacrifices accessoires, ni de la détresse de ceux qui n'ont point participé à la distribution.

Aux dommages matériels que la crise a permis de constater, et sans parler des misères que préparent les destructions de la richesse, il se joint des sacrifices moraux et politiques qui rejailliront sur cette sociabilité française dont nous étions si fiers. Ils sont en opposition radicale avec les aspirations parisiennes. La guerre civile porte en effet dans ses entrailles le mépris de la vie humaine, l'oubli du droit, la prédominance de la force : autant de germes

funestes au progrès social, à la justice, à la liberté. Nous allons donc au rebours des destinées poursuivies par notre siècle et des tendances bien connues du travail. Si l'on s'était proposé d'imaginer le mode le plus certain, le plus infaillible pour nuire à sa cause, pour renverser l'édifice de ses espérances et de ses vœux, jamais, non jamais, avec l'aide de l'ennemi le plus perfide, le plus ingénieusement infernal, on n'aurait pu mieux trouver que cette guerre de 1871 : n'est-ce pas la preuve évidente de ce malaise moral, de ce trouble des esprits signalé dès le commencement de cette étude?

Il faut le proclamer cependant pour être équitable, nos égarements ont eu plus d'une cause. Ce n'est pas en ce jour que nous avons désappris, dans l'exaspération d'une défaite inattendue et imméritée, la tradition de ce bon sens français, empreinte à chaque pas sur la route parcourue depuis trois siècles par les grands esprits dont se glorifie le plus justement notre histoire. Les sophismes inventés et propagés durant vingt années dans la défense du pouvoir absolu, et qui envahissaient à la fois la politique, l'économie politique, l'histoire et la morale, avaient altéré la justesse de l'esprit public. Tout en l'expliquant, ces origines multiples de la lutte sociale n'en déguisent point la folie, et elles ne l'empêcheront point d'être considérée dans l'avenir comme la léthargie du sens commun.

La lumière néanmoins luira encore pour nous; l'engourdissement cessera, et la raison recouvrera ses droits. Le meilleur signe d'un pareil retour éclate déjà dans le besoin d'une réconciliation. A ce moment-là, le travail pourra reprendre son rôle. N'est-il pas en réalité le plus naturel instrument de cette réconciliation si désirable? N'est-il pas le témoignage le plus frappant du besoin que les hommes ont les uns des autres? Oui, sans doute, et les discordes civiles sont en contradiction absolue avec le continuel échange de services qu'il exige, le concours mutuel qu'il impose, les rapprochemens journaliers qu'il nécessite. En remettant sous nos yeux ces principes fortifiés par la leçon des faits, l'examen de la crise actuelle devait profiter effectivement, comme nous en avons tout d'abord exprimé l'espérance, aux intérêts de la paix sociale. Quand la science, pour défendre cette grande cause, sonde les désastres du moment, elle a besoin d'être modérée, puisqu'elle a besoin d'être juste. Il en est d'elle, sous ce rapport, comme d'un gouvernement libéral, éclairé, sûr de son droit en face de l'insurrection, et qui ne peut avoir dans la bouche ni paroles violentes, ni menaces implacables, pas plus que dans la pensée des projets hostiles à la liberté.

A. AUDIGANNE.

LES

RÉCENTES EXPLORATIONS

DE LA CHINE

VOYAGE DANS LES PROVINCES CENTRALES ET OCCIDENTALES
DE LA CHINE.

I.

Le réseau de montagnes situé au nord de la Chine et tout le pays qui entoure la capitale de l'empire du Milieu venaient d'être étudiés d'une manière remarquable. Un voyageur français avait mis aux mains des naturalistes les plantes et les animaux d'une contrée particulièrement intéressante qui jusqu'alors était demeurée soustraite à l'investigation scientifique (1). La lumière se faisait enfin sur la vaste région de l'Asie, demeurée si longtemps impénétrable. Les parties orientales de la Chine étaient explorées depuis un certain nombre d'années; de ce côté, on ne pouvait plus espérer faire de grandes découvertes. Aussi nous indiquions au missionnaire qui servait la science avec une merveilleuse sagacité et un dévouement inaltérable les provinces occidentales du céleste empire comme la région où désormais il devrait porter ses efforts. L'abbé Armand David avait pris la résolution de visiter le Kan-sou, et d'atteindre le Thibet. Nous allons le suivre dans sa nouvelle campagne; mais, pour en apprécier l'importance, il est indispensable de prendre

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et du 15 mars.

un aperçu des résultats acquis par les explorations des savans anglais dans les provinces orientales.

Les Anglais profitèrent bientôt des avantages obtenus par le traité de 1842. Plusieurs ports ayant été ouverts au commerce européen et l'accès du pays ayant cessé d'être interdit aux étrangers, la Chine devint pour quelques voyageurs un champ d'études sérieuses. On explora les parties voisines de la côte, et sur divers points on entreprit des excursions dans l'intérieur. De la rivière de Canton à l'embouchure du Yang-tse-kiang, soit du 22^e au 32^e degré de latitude, les recherches furent actives. De la sorte se trouve acquise aujourd'hui une connaissance déjà assez satisfaisante des conditions de la nature dans la région orientale de la Chine : les provinces de Quang-tong, de Fou-kien, de Tche-kiang, ainsi que les îles de Hong-kong, de Formose, d'Amoy, de Chusan. M. Robert Fortune (1) a étudié la flore de ces pays avec une extrême persévérance, et l'on peut voir maintenant dans les jardins d'Europe plusieurs des belles plantes qu'il a découvertes. Depuis une douzaine d'années, M. Swinhoe, consul d'Angleterre à Formose, se livre à d'incessantes recherches sur les animaux et en particulier sur les oiseaux. Beaucoup d'investigateurs se sont signalés par des études sur les productions naturelles en certains endroits déterminés (2).

Les voyageurs qui se rendent à Canton, après avoir admiré la riche végétation de l'île de Ceylan et de l'île de Java, éprouvent un sentiment de tristesse en apercevant les côtes de la Chine. Aussi loin que la vue peut s'étendre, les collines nues ont un aspect désolé. Sur le sol aride se montrent à peine en quelques endroits des pins misérables, réduits à la dimension de simples arbrisseaux. La première impression est défavorable; mais celui qui doit parcourir le pays en observateur va bientôt rencontrer ou des scènes charmantes, ou des sujets dignes d'attention.

La rivière de Canton offre un caractère imposant : près de l'embouchure, des îles couvertes d'une argile jaunâtre et semées de roches énormes sont d'un effet étrange; la *Bogue* franchie, la nappe d'eau étalée sur une immense surface donne l'idée d'une mer intérieure. Le paysage est vraiment grandiose : le sol, cultivé près des rivages, forme un saisissant contraste avec les collines nues, et les montagnes lointaines, bien qu'elles soient dépouillées, se dressant comme pour limiter l'espace, complètent le tableau. Les rivières

(1) *Three years Wanderings in the northern provinces of China*, London, 1847. — *Journey to the tea countries of China 1852 et 1853. — A residence among the Chinese inland, on the coast at sea*, London, 1857.

(2) Les observations de M. Swinhoe sont publiées pour la plupart dans le recueil périodique intitulé *The Ibis : Quarterly journal of Ornithology*.

couvrent la plus grande partie de la plaine, ainsi que les fles disséminées sur le fleuve, et du côté de Wampou de vastes champs de cannes à sucre se dessinent au milieu des autres cultures. De nombreux groupes d'arbres fruitiers rompent la monotonie : ce sont des manguiers, des goyaviers, des orangers, des bananiers, des figuiers de diverses sortes, qui annoncent la région tropicale. Des bambous et des saules, des cyprès, des thuias, une espèce de pin prospérant au bord des canaux, se distinguent aussi dans l'ensemble de la végétation. Une chose bien curieuse encore attire les regards : ce sont, sur les côtés de la rivière, de grands espaces couverts de nêlombo (1), cultivé comme plante alimentaire et comme objet d'ornement pour les temples et les habitations. Dans la belle saison, lorsque s'ouvrent les magnifiques fleurs blanches, les yeux sont ravis; mais l'attrait a disparu quand, à la fin de l'automne, les tiges brisées, les feuilles flétries, demeurent éparées sur l'eau stagnante. Souvent on a parlé des jardins situés dans les environs de Canton; ce sont en effet des endroits remarquables où se trouvent associées aux végétaux propres au pays des espèces originaires ou de l'Inde, ou du nord de l'empire, ou du Japon. Des orangers et des citronniers de plusieurs espèces forment des masses touffues : l'olivier odorant embaume l'air; les magnolias, les justiciers, les clérodendrons (2), atteignent le plus beau développement; des palmiers tranchent au milieu des autres arbres. Puis ce sont des camélias, des azaléas, des roses à profusion, puis encore les ixores et les *lagerstrœmies*, dont on voit des échantillons dans nos serres, et les jolis arbrisseaux de la famille des orangers, les *murrayas* et l'*aglaia* odorante, qui croissent sous les climats les plus favorisés de l'Asie. Dans ces jardins, les pivoines importées du nord sont cultivées avec autant de succès que les végétaux des tropiques, et l'Européen contemple avec étonnement une foule de plantes réduites aux proportions les plus exigües. Le goût des plantes naines est très prononcé chez les Chinois, l'art de les obtenir très perfectionné, et c'est avec orgueil qu'un horticulteur de Canton montre des orangers, des rosiers ou d'autres arbustes donnant leurs fleurs, bien qu'ils atteignent seulement la hauteur de quelques centimètres.

Aux alentours de la capitale de la province de Quang-tung, la végétation a les plus grands rapports avec celle de l'Inde, et les animaux du pays offrent également pour la plupart les signes caractéristiques des êtres destinés à vivre sous les tropiques. Dans les massifs de bambous se réfugient des oiseaux assez voisins des

(1) *Nelumbium speciosum*.

(2) *Justicia Adhatoda* et *Clerodendron fragrans*.

pies-grièches, les garrulax, au plumage d'un vert plombé; sur le sommet des arbres se pose le rolle oriental (1), qui se fait admirer par des couleurs où dominant le vert et le bleu et par un bec rouge bien luisant. Un joli gobe-mouches vole en rasant la terre à la poursuite des insectes (2); des pies, des merles, des étourneaux, une petite mésange, un loriot d'espèces particulières, sont répandus dans les campagnes. Une fauvette d'un type tout asiatique (3), variée de vert et de jaune avec un cercle blanc entourant des yeux noirs, se distingue parmi les chanteurs. Un coucou fort bruyant (4), ainsi que d'autres oiseaux du même groupe, sont encore des représentans d'une faune tropicale, et ce caractère général de la faune de la Chine méridionale est tout à fait marqué par la présence des perruches. Dans la foule des oiseaux qui se plaisent sur les rivières et les étangs, on admire surtout les canards mandarins, devenus en Europe l'un des ornemens des ménageries, et dans les lieux tranquilles et passablement abrités on rencontre le faisan à collier, que l'on peut voir aujourd'hui dans nos volières à côté des autres espèces du même genre. Les insectes de la province de Quang-tung offrent aussi un singulier intérêt pour l'étude comparative des différentes parties de l'Asie. On observe à la fois des espèces propres à la contrée et des espèces de l'Inde, les premières ayant souvent tout l'éclat de celles qui vivent dans les régions équatoriales. Plusieurs papillons de grande taille en fournissent l'exemple, et mieux encore peut-être le splendide bupreste de la Chine (5) : le corps de l'insecte est en entier d'un vert doré éblouissant; sur le corselet deux espaces prennent les tons du cuivre, et sur les élytres, finement gravées, une large bande d'un rouge doré se fond avec la teinte verte métallique.

Les savans de la Grande-Bretagne se sont beaucoup occupés de l'île de Hong-kong (6). Sur un petit théâtre assez facile à explorer, ils pouvaient trouver la plupart des productions naturelles de la province de Quang-tung. Située près de l'embouchure de la rivière de Canton, avec une baie bien abritée contre les vents, la possession de l'île de Hong-kong était un bienfait pour l'Angleterre, et les naturalistes de ces pays devaient prendre plaisir à en étudier les ressources. L'île est couverte de montagnes qui en certains en-

(1) *Eurystomus orientalis*.

(2) *Xanthopygia narcissina*.

(3) *Zosterops japonicus*.

(4) *Cuculus tenuirostris*.

(5) *Chrysochroa vittata*.

(6) Depuis les recherches de M. R. Fortune, la flore de l'île de Hong-kong a été très étudiée par M. Hance et le major Champion : *Hooker's Journal of Botany*, 1850 à 1855.

droits descendent jusqu'à la mer. D'immenses blocs de granit, lavés par les torrens après les grandes pluies, sont disséminés depuis les sommets jusqu'à la base, et de profonds ravins d'où s'éclaire une végétation abondante offrent des aspects étranges. Le climat de Hong-kong, assurant les voyageurs, est peu agréable. Pendant les mois de juillet et d'août, la température monte au milieu du jour à 34 ou 35 degrés, et ne descend pas au-dessous de 26 à 27. En hiver, le thermomètre tombe parfois presque au point de congélation, mais le cas est rare, et d'ordinaire, quand le soleil luit, Chinois et Européens aiment encore à se garantir avec une ombrelle.

Le pin de la Chine constitue la plus grande part de la végétation de l'île, et un autre arbre vert, qui depuis longtemps a été introduit en Europe, le *cunninghamia*, l'accompagne dans beaucoup de localités. Des chênes et une espèce de châtaignier prospèrent sur les montagnes, ainsi que la myrica rouge, autrefois découverte au Japon. Les plantes de la famille des euphorbes sont nombreuses à Hong-kong, et parmi elles on remarque l'arbre à suif (*Stillingia sebifera*), d'autres espèces du même genre et les rotleras, dont on obtient une teinture, qui croissent dans les bois et les ravins. Il y a une abondance de figuiers; le plus commun est le figuier luisant (*Ficus nitida*), et dans le lit des cours d'eau végète le figuier pyriforme, habituellement tout couvert de fruits quand aux mêmes lieux l'azalée indienne étale ses belles fleurs. Des bambous de diverses sortes, groupés sur quelques points, sont d'un effet tout gracieux dans l'ensemble de la végétation. Pendant l'été, l'attention de l'observateur est encore singulièrement éveillée par la présence de certains végétaux. Les sommets des montagnes se couvrent de magnifiques orchidées, appartenant à des genres dont il existe beaucoup d'espèces dans l'Inde : fleurs pourpres et fleurs jaunes aux formes toujours bizarres (1) qui semblent créées pour causer l'étonnement des contemplateurs de la nature.

Un fait intéressant, constaté par M. R. Fortune, est en harmonie complète avec le mode de distribution de plusieurs de nos végétaux d'Europe. Les plantes qui croissent à une grande élévation sur les montagnes de Hong-kong se retrouvent à une moindre hauteur vers le nord, comme à Ning-po et dans l'île de Chusan; répandues sous différentes latitudes, elles demeurent néanmoins attachées au même climat : azalées, roses et violettes sauvages en offrent des exemples. A Hong-Kong, les azalées se montrent à environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, les gordonias (*Gordonia anomala*), qui sont de la famille des camellias, se rencontrent

(1) *Arundina sinensis*, *Spathoglottis Fortuni* et une foule d'autres espèces observées par M. R. Fortune et le major Champion.

aux mêmes stations, ainsi qu'une autre plante de la famille des éricées, peut-être la plus belle entre toutes (*Enkyanthus reticulatus*). Celle-ci fleurit pendant les mois de février et de mars, et à cette époque les Chinois grimpent les collines pour couper des branches et composer de délicieux bouquets. Sur le terrain plat, les yeux sont charmés par les jolis arbrisseaux du genre *lagerstrœmie* chargés de fleurs rouges ou blanches, qui, suivant la remarque de plusieurs voyageurs, sont les aubépines de la Chine. Sur les premières plantes des collines, les ixores écarlates, dont on voit des échantillons dans nos serres, étalent à profusion des fleurs qui aux rayons du soleil prennent un éclat éblouissant. Les ravins sont remplis de fougères et d'arbrisseaux d'espèces variées appartenant à des genres propres aux régions chaudes de l'Asie. Dans le nombre, M. Fortune a découvert une espèce aux fleurs lilas, pleines d'élégance, la chirita de la Chine (*Chiritas sinensis*), qui a été introduite dans les jardins d'Europe.

Les mammifères de Hong-kong sont des chevreuils et des renards; l'île est habitée ou visitée par les oiseaux du continent, et l'on remarque souvent les martins-pêcheurs, communs dans toute la Chine méridionale. La petite île d'Amoy, située entre le 24^e et le 25^e degré de latitude, a été comme Hong-kong très bien explorée par quelques Anglais. En se rendant de l'une à l'autre de ces îles, on navigue constamment en vue des côtes des provinces de Quang-tung et de Fou-kien, et le voyageur est frappé de l'aridité du sol. Les collines, formées de débris de granit et parsemées de blocs plus ou moins volumineux, sont entièrement privées de verdure; en quelques endroits se montrent des collines de sable, dont le voisinage est fort désagréable lorsque le vent souffle avec violence; les particules ténues sont entraînées au loin, et viennent blanchir les cordages des navires. Cependant entre les collines apparaissent des plaines et des vallées fertiles où l'on cultive le riz et les patates douces. Des pagodes, bâties sur les plus hauts sommets, sont d'un effet assez pittoresque et fournissent d'excellentes marques aux marins. Sur l'île d'Amoy, les collines sont plus dénudées que partout ailleurs : ce sont des amas de roches et de gravier. La végétation, très pauvre, conserve en grande partie le caractère tropical de la flore des environs de Canton. Sur les bords des rochers et dans les crevasses abonde une petite plante rampante de la même famille que le café, la pédéria fétide, très gracieuse dans ses ondulations, mais d'une odeur désagréable, et se montrent éparses quelques roses de Chine. Les plaines sont bien cultivées, — le riz, le maïs, la canne à sucre, les cucurbitacées, une sorte d'épinard (*Basella rubra*), dominant dans l'ensemble. Au milieu des villages on voit des

bananiers, dans les jardins l'olivier odorant, le jasmin sambac, des chrysanthèmes. Les oiseaux sont rares sur une terre où les abris font défaut; cependant M. Swinhoe en a observé plusieurs espèces intéressantes, qui du reste vivent également sur le continent, comme des fauvettes et des pies-grièches (1), qui se tiennent dans les buissons, comme des courlis, une espèce du groupe des hérons (2) et une espèce du genre avocette. Notre faucon commun et l'autour d'Europe habitent les collines d'Amoy où viennent en hiver la buse du Japon et un milan de l'Inde (3). Des hérons de l'Europe et de l'Asie se rencontrent également dans le pays, où nichent l'hirondelle de Daourie et un martinet de l'Asie centrale (4). Sur les petites îles de Chimoo et de Chinchew, situées un peu au nord d'Amoy, l'aridité est la même; la campanule aux grandes fleurs et l'abelia des rochers, une plante de la famille des chèvrefeuilles, forment le principal ornement des collines.

Avant de suivre les investigateurs dans leurs excursions vers le nord de la Chine, il convient de saluer Formose. La grande île, placée sous le tropique, a été le théâtre des recherches de plusieurs naturalistes; elle ne possède peut-être aucune espèce végétale ou animale qui n'existe sur le continent; mais cependant quelques découvertes botaniques et zoologiques ont été faites sur cette terre. Formose, on le sait, est couverte de gigantesques montagnes; les plus voisines des côtes s'élèvent à environ 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et quelques-unes de celles de l'intérieur, hautes de plus de 3,000 mètres, ont leur cime couverte de neige. Sur les rivages et sur les coteaux les plus proches, quand on aborde dans la belle saison, la vue s'arrête sur des masses de grandes fleurs blanches et sur des arbrisseaux à tiges nues couronnées par de larges feuilles palmées. La fleur blanche est le lis du Japon (*Lilium japonicum*), l'arbrisseau est la plante qui sert à fabriquer le fameux papier de riz (*Aralia papyrifera* Hooker). Lorsque les yeux se portent sur les flancs des montagnes, d'immenses forêts de camphriers paraissent ne laisser de place pour aucune autre végétation. Dans les vallées, dans les ravins, près des rochers, on rencontre la plupart des végétaux qui croissent sur le continent et à Hong-kong. Au milieu des forêts de camphriers errent des chevreuils et des cerfs, et parmi ces derniers le consul britannique, M. Swinhoe, en a rencontré d'une espèce qui n'avait encore été observée nulle

(1) *Garrulax rugillatus*.

(2) *Numenius Cassinii*, *Tantalus longimembris* et *Recurvirostra sinensis* décrits par M. Swinhoe.

(3) *Milvus Golvinda*.

(4) *Cypselus affinis*.

part (1). Il a eu la même fortune pour un certain nombre d'oiseaux, de beaux gallinacés et entre autres un superbe faisan, plusieurs charmantes colombes, des mésanges, des espèces du groupe des moineaux, un merle à tête blanche (*Turdus albiceps*). Tout le monde connaît le loriot d'Europe, le bel oiseau qui l'été vient construire son nid dans les bois et part avec sa jeune famille dès qu'elle est en âge de voyager. En Asie, il existe un autre loriot très-commun (*Oriolus sinensis*) qui vit dans l'Inde, parcourt la Chine entière et remonte au nord jusque dans la vallée du fleuve Amour; souvent dans la région du tropique il arrive au milieu des champs de bambous par bandes composées de plusieurs milliers d'individus. Les loriots en général se font remarquer par la couleur jaune d'or d'une portion plus ou moins grande de leur vêtement; cependant sur l'île de Formose, M. Swinhoe a découvert une espèce du même genre (*Psaropholus ardens*) qui est d'un beau rouge écarlate, avec la tête, les ailes et les jambes d'un noir brillant. Celui-ci ne voyage pas à chaque saison pour trouver le climat qui lui convient, un simple déplacement suffit : en hiver, il habite les forêts de camphriers et il fréquente les buissons de la contrée qu'on appelle la *Vallée heureuse*; en été, il disparaît et va couvrir dans les parties hautes et inaccessibles des montagnes. On ne voit point de perroquets dans l'île de Formose; ces oiseaux ne se montrent pas au-delà des provinces méridionales et centrales de la Chine.

En traversant le canal de Formose et en remontant un peu au nord, on atteint Fou-tcheou, la capitale de la province de Fou-kien, située par 25° 30' de latitude sur la rivière Min. L'embouchure de la rivière et la ville composent une vue qui donnerait les plus grandes tentations aux peintres, si jamais ils allaient jusqu'en Chine pour trouver des sujets de tableaux. Élargi dans la plaine, resserré entre les montagnes, le fleuve présente aux regards du voyageur des aspects tout à fait inattendus. De nombreux temples bâtis sur les rives dans les situations les plus pittoresques et entourés de groupes de superbes figuiers (2) répandent un charme extrême sur la contrée. Des massifs de bananiers aux larges feuilles donnent un ombrage qui contraste heureusement avec la vive lumière répandue dans l'espace et qui est bien apprécié quand le soleil inonde le pays de ses rayons ardents. Les environs de Fou-tcheou ont été mieux explorés que toutes les autres parties du Fou-kien. Les productions naturelles de la région ne diffèrent pas sensiblement de celles de la province de Quang-tung ou de l'île

(1) Le *Cervus Swinhoi* décrit par M. Sclater.

(2) *Ficus nitida*.

de Hong-kong, cependant, remarque M. Fortune, la flore présente un caractère intermédiaire entre celle du sud et celle du nord. Les plantes du tropique se voient dans les vallées, et les plantes du nord sur les montagnes à environ 1,000 mètres d'élévation. Les plus grands arbres sont le sapin et le pin de la Chine (1). La province de Fou-kien a une très nombreuse population; elle est très bien cultivée, non-seulement dans les plaines, mais encore sur les collines, et, au moins pour les environs de Fou-tcheou, il est souvent difficile en observant la végétation de reconnaître où la main de l'homme n'a point passé. Autour de la ville, on voit les plus beaux camélias du monde, de magnifiques hortensias qui étalent des bouquets de fleurs bleues à côté des fleurs écarlates des ixoras. Les citronniers, les orangers et beaucoup d'autres arbres à fruits abondent dans la plaine. On rencontre également un arbre (2) nommé l'olivier de Chine à cause d'une ressemblance dans la forme du fruit avec l'olive qu'on récolte sur les rivages de la Méditerranée et le dattier de la Chine. Le tabac est cultivé dans une grande partie de la province, ainsi que la canne à sucre et le gingembre; le thé occupe une grande place dans le pays, et, comme le constate M. Fortune, on n'en voit que d'une seule espèce : le thé vert (*Thea viridis*). Les différentes sortes de la précieuse plante qu'on expédie en Europe sont obtenues par divers modes de préparation. On cultive des arbrisseaux, comme l'aglaia odorante et la murraya exotique de la famille des orangers et d'autres encore, pour les fleurs, dont il est fait grand usage pour parfumer le thé. Le jasmin sambac, qui est répandu dans une grande partie de la Chine, abonde aux environs de Fou-tcheou, — il sert à parfumer la chevelure des belles Chinoises.

En continuant à suivre, vers le nord, le littoral du continent, on atteint la province de Tché-kiang et l'île de Chusan. Sous le 30° degré de latitude, la plupart des plantes et des animaux du tropique ont disparu. L'aspect du pays est tout autre que dans le sud. L'île de Chusan est l'une des plus belles îles du monde, s'écrient ceux qui l'ont visitée : c'est une succession de collines et de vallées qui rappelle au voyageur anglais les sites les plus aimés de l'Écosse. Les riches vallées sont arrosées par une multitude de cours d'eau, et dominées en beaucoup d'endroits par des montagnes couvertes d'une brillante végétation. Au printemps, c'est un séjour délicieux; les collines sont chargées des jolies fleurs lilas d'une espèce de daphné et des fleurs fraîchement teintées de l'un des plus beaux

(1) *Cunninghamia lanceolata*.

(2) Du genre *Canarium* de la famille des burseracées.

azaléas que l'on connaisse (1). Un arbrisseau de la famille des scrofulaires (2) paraît ravissant lorsque ses longues tiges tombent à profusion sur les pentes, souvent mêlées à la glycine, et les masses de fleurs roses d'un arbuste autrefois découvert au Japon (*Derrillia rosea*) excitent justement l'admiration. A Chusan, comme sur divers points de la province de Tché-kiang, la charmante glycine sauvage court sur les haies, grimpe sur les arbres, et ses tiges, alourdies par des grappes de fleurs, retombent en longues traînes sur les étroits sentiers qui conduisent dans les montagnes; mais les azaléas que l'on a vus sur les montagnes du sud se trouvent ici attachés aux flancs des collines, et, rapportent tous les observateurs, il est difficile de se figurer la surprenante beauté des coteaux, où, si loin que la vue peut porter, les yeux s'arrêtent sur des champs de fleurs magnifiquement colorées. Et les azaléas ne sont pas les seuls : les clématites, les roses sauvages, les chèvrefeuilles, les glycines, se confondent au milieu d'arbrisseaux de la famille des myrtes ou de la famille des éricées. L'arbre à suif est abondant dans les vallées, ainsi que le camphrier; le pin et le sapin de Chine (*Cunninghamia lanceolata*), si répandus dans les provinces du sud, sont également communs dans l'île; mais le figuier luisant ne s'y trouve nulle part. Des forêts de bambous de diverses sortes sont encore à Chusan, ainsi que dans toute la province de Tché-kiang, de remarquables restes de la végétation des tropiques, et l'on assure que rien n'est joli comme le bambou jaune avec sa tige droite et lisse et sa tête verdoyante qu'agite le vent.

Le sol de l'île est extrêmement favorable aux cultures; c'est un terrain d'alluvion qui dans les vallées est rendu très fertile par la grande quantité de matière végétale dont il est imprégné, et qui sur les collines, où il est moins imprégné d'eau, conserve un peu de gravier. Le blé, l'orge, le maïs, les pois, les fèves, couvrent de grandes surfaces. On cultive également le trèfle, et surtout, comme dans la province de Tché-kiang, une plante oléagineuse, le chou de la Chine, ayant des tiges hautes de plus de 1 mètre. Au mois d'avril, les fleurs étant épanouies, la contrée paraît vêtue d'un tapis d'or, et une délicieuse senteur est répandue dans l'atmosphère. Une grande ortie cultivée, mais que l'on trouve dans le pays à l'état sauvage, fournit un fil très bon pour fabriquer des cordages. Un palmier qu'on entretient sur les collines donne aussi une matière textile, et le palmier à chanvre une fibre extrêmement résistante, propre à confectionner des chapeaux et des vêtements qui permettent de bra-

(1) *Daphne Fortunii* et *Azalea ovata*.

(2) *Buddleia Lindleyana*.

ver la pluie. — Dans le sud de la Chine, ce sont les feuilles de bambou qui sont employées à cet usage. — Les arbres à fruits, tels que les pêcheurs, les pruniers, les poiriers, les citronniers et la vigne, très répandus sur les parties voisines du continent, sont assez rares à Chusan. Comme on le voit, cette île est pleine de ressources et vraiment attrayante.

Quand on passe de Chusan sur la terre ferme, c'est-à-dire dans le nord de la province de Tché-kiang, où dominent les grandes villes de Ning-po et de Hang-tcheou, tout semble pareil dans la nature. On retrouve absolument la même végétation, on voit les mêmes insectes sur les fleurs, on entend chanter les mêmes oiseaux sur les arbres et dans les buissons, on est en présence de cultures du même genre. C'est toujours le pays des daphnés, des roses, de la glycine, des pivoinés en arbres, des azalées, au milieu desquels se montre en certains endroits la charmante espèce aux fleurs jaunes (1) : pays plein d'enchantement, comme on n'en peut douter d'après les impressions des voyageurs. Ning-po est situé dans une vaste plaine coupée en partie par des rizières et des champs de trèfle; une ceinture de collines ouverte seulement du côté de la mer entoure l'espace uni à la façon d'un immense amphithéâtre, où serpentent de nombreux cours d'eau, utilisés pour le transport des marchandises. Le district, célèbre par la production du thé, a donné lieu à de séduisantes descriptions. Placé sur un point élevé, l'observateur, pouvant étendre le regard sur toute la vallée, demeure ravi. Se rappelant un jour de contemplation sur une colline des environs de Ning-po, M. R. Fortune s'écrit : « La vue surpassait en beauté tout ce que nous avons observé jusqu'alors en Chine; au matin, c'était délicieux. » A l'extrémité de la vallée s'élève un temple précédé d'une longue avenue ayant une bordure de pins qui près de l'édifice s'écarte de chaque côté, laissant apercevoir deux lacs artificiels; des rivières et des ruisseaux descendent des montagnes et parcourent la plaine cultivée; les buissons de thé, également espacés, forment de sombres bouquets sur les pentes des collines les plus fertiles. Partout dans le lointain apparaissent des montagnes irrégulièrement découpées, couvertes presque jusqu'au sommet d'arbres et d'arbrisseaux qui indiquent encore le climat du tropique. Ce sont des camphriers, des pins et des sapins (2), des cyprès (3), des chênes, l'arbre à suif. Des camellias croissent dans les bois, et des bambous, des plus beaux parmi tous ceux que l'on rencontre en Chine, poussent dans les ravins.

(1) *Azalea sinensis*.

(2) *Cunninghamia lanceolata*.

(3) *Cryptomeria japonica*.

En remontant la rivière de Ning-po jusqu'à la distance de 25 à 30 kilomètres, où il existe un lieu de pèlerinage célèbre dans la contrée, le temple de Ayu-ka, on arrive au pied de collines d'un aspect curieux. De tous côtés, ce sont des fermes bordées de massifs de genévriers et d'autres arbres verts, où l'on s'occupe spécialement de la culture du thé, et aux alentours des tombes plus ou moins en ruine. Les pentes des collines sont cultivées, mais au-delà, de même qu'au bord des sentiers, il n'y a plus que de longues herbes, des arbrisseaux, une foule de plantes sauvages; au printemps, la *forsythia* verte (1), les clématites, les spirées (2), les églantiers, la glycine, sont en pleine floraison. Si le regard se porte un peu plus haut, ce sont des amélanchiers aux fleurs blanches (3), des azalées de toutes nuances avec des gerbes de fleurs plus larges qu'on n'en vit jamais dans les expositions d'horticulture en Europe. Par une belle matinée, nous dit-on, lorsque du côté de l'orient le soleil s'élève sur les montagnes, que les gouttes de rosée tremblent sur les herbes et les fleurs, que les oiseaux font entendre leurs notes argentines, la scène porte aux rêves les plus poétiques. A quelques lieues au nord-ouest de Ning-po se trouve la vieille cité de Tse-ki, assise sur un bras de la rivière dans une plaine entourée de collines. La hauteur des sommets varie de 100 à 300 mètres, et plusieurs d'entre eux sont couronnés par des temples d'un effet imposant et pittoresque. Du côté du nord, entre la porte de la ville et les collines s'étend un joli lac, traversé par une digue conduisant à une série de temples bâtis au pied des coteaux. Le pont, avec ses arches arrondies, vu par le profil, la nappe d'eau reflétant mille objets, la riche végétation des rivages, les monuments épars, forment un tableau qui dépasse toute description. Les pentes des collines sont couvertes d'arbres d'un aspect charmant : ce sont des groupes de pins de la Chine de proportions magnifiques, puis des châtaigniers donnant des fruits estimés, et des chênes, les uns à feuilles persistantes, les autres à feuilles caduques, puis des camphriers au port majestueux, qui parmi tous les autres attirent surtout l'attention. Près des tombeaux, outre les pins, les genévriers, les cyprès, se montrent aussi des saules pleureurs et un arbre de la famille des pommiers (4) qui, en hiver, se couvre de grappes de baies du plus beau rouge.

Dans le district de Mou-yuen, bien connu par les thés verts qu'on exporte en Europe et en Amérique, les châtaigniers et les cèdres du

(1) *Forsythia viridissima*, du groupe des frênes.

(2) *Spiræa Reevesiana*.

(3) *Amelanchier racemosa*.

(4) *Photinia glabra*.

Japon (*Cryptomeria japonica*) dominant sur les collines. La province de Tché-kiang offre des ressources de tout genre; on trouve en divers endroits l'arbre à vernis, une espèce de sumac dont on tire la substance qui donne aux meubles un brillant incomparable; les laques de Canton sont faites de cette matière, dont la préparation réclame des soins attentifs à cause de ses propriétés vénéneuses. Au bord des étangs et des rivières croît un frêne sur lequel vit un insecte de la famille des cochenilles (1) produisant en abondance une cire blanche comme l'albâtre; lorsque l'insecte est en plein développement, les arbres semblent couverts de plaques de neige. Un arbrisseau de la famille des légumineuses et du genre *Casulpinia*, qu'on rencontre dans différentes localités, a des cosses charnues dont on fait grand usage pour la table. Une plante du groupe des acanthes, cultivée en plusieurs endroits, fournit une belle teinture bleue(2).

Il est dans le nord du Tché-kiang, à 20 ou 25 lieues au sud-ouest de Ning-po, une localité célèbre qui s'appelle la *Vallée neigeuse*. Sur le trajet, on rencontre une belle montagne, où, parmi les arbres ordinaires au pays, de grandes masses de cyprès funèbres donnent au paysage un aspect tout nouveau. Le sol est riche en minerai de fer, qu'on exploite avec beaucoup d'activité. A quelques kilomètres plus loin, le voyageur côtoie un torrent, et dans toutes les directions il aperçoit des villages, puis, s'engageant dans un sentier qui s'élève entre des collines et des montagnes, il découvre bientôt la *Vallée neigeuse*. Au centre, on remarque un temple en ruines, au bord, une nappe d'eau tombant sur des roches aiguës qui donne des flots d'écume : c'est la neige de la vallée. Aux alentours, la plupart des collines sont boisées; le pin de la Chine, le cèdre du Japon (*Cryptomeria japonica*), le sapin aux feuilles aiguës (*Cunninghamia lanceolata*), forment des forêts belles et pittoresques. De petits palmiers du genre des chamærops couvrent le sol en divers endroits, et des bambous, d'une espèce différente de celles des provinces méridionales, sont cultivés sur les pentes des montagnes. Aux environs de la ville Ning-kang-jou, au milieu d'une plaine, dans une situation plus élevée que la plaine de Ning-po, il y a des champs d'ortie blanche (*Urtica nivea*) dont les fibres servent dans une grande partie de la Chine à fabriquer des vêtements. La plante croît naturellement sur les terrains escarpés, sur les murs des villes, sur les constructions en ruine; mais à l'état sauvage elle n'a pas les qualités qui lui viennent par la culture. Il y a encore d'autres plantes textiles. La jute (*Corchorus*

1) *Coccus pela* Westwood.

2) *Buellia indigotica*.

capsularis), qu'on emploie à la confection des sacs destinés à contenir le riz, et une grande espèce de palmier, dont les fibres sont excellentes pour faire les cordages avec lesquels on tire les bateaux.

En remontant le cours de la rivière de Ning-po, on atteint des montagnes de plus de 1,000 mètres, et là, parmi des chênes, des châtaigniers, des pins, se distingue l'un des plus beaux arbres verts, le sapin ou mélèze du Japon (*Abies Kämpferi*). Les Chinois le nomment le pin doré, probablement à cause de la couleur que le feuillage et les cônes prennent vers l'automne. Souvent l'arbre dépasse la hauteur de 40 mètres; le tronc droit et les branches symétriques, horizontales, seulement un peu inclinées vers le bout, rappelant à la fois certaines apparences du cèdre et du mélèze d'Europe, sont du plus bel effet. Sur les sommets des montagnes, il existe, à côté de cèdres du Japon, des ifs d'un genre particulier (1). M. Fortune a observé dans les vallons une espèce de rhododendron qui avait été découverte précédemment sur les collines de Hong-kong (2).

Après la conclusion du traité qui donnait au commerce européen l'entrée de plusieurs ports, un des points le plus tôt visités fut Chang-haï, ville littorale de la province de Kiang-sou, limitrophe du Tché-kiang. Le pays est la vallée du cours inférieur du Fleuve-Bleu : une vaste plaine coupée par des rivières et des canaux. A Chang-haï, par 31° 20' de latitude, le thermomètre monte jusqu'à 38 degrés pendant les mois de juillet et d'août, tandis qu'en hiver les cours d'eau et les étangs gèlent fortement. Néanmoins la contrée est riche. « Sous le rapport de l'agriculture, dit M. Robert Fortune, la plaine de Chang-haï est la plus belle que j'aie vue en Chine; elle n'est peut-être égalée dans le monde par aucun district d'une grande étendue; c'est un immense et magnifique jardin. » Le coton est particulièrement cultivé dans le Kiang-sou, qui a pour capitale, comme on le sait, la ville célèbre de Nan-king. Les cotonniers sont des arbustes hauts de plus d'un mètre, portant des fleurs d'un jaune foncé (3).

En différentes parties de la Chine, on s'occupe d'une manière spéciale de la production de la soie; mais, sous ce rapport, il n'est point de contrée plus renommée que le district situé à l'ouest de la grande plaine du Yang-tse-kiang. Dans le voyage de Chang-haï au pays de la soie, on passe près de plusieurs lacs bizarrement découpés et en général très ornés de plantes aquatiques. Les nénufars, les macres (*Trapa bicornis*), les scirpes abondent, et en quelques

(1) *Cephalotaxus Fortunei*.

(2) *Rhododendron Championii*.

(3) *Gossypium herbaceum*.

endroits on remarque, étendues à la surface de l'eau, les larges feuilles piquantes, et, dans la saison, les fleurs blanches légèrement empourprées de l'euryale (*Euryale ferox*). Bientôt après, aux approches de Hou-tcheou et de Nan-tsin, le pays offre un aspect particulier. Le terrain est une alluvion jaunâtre rendue très fertile par l'abondance de matière végétale. L'espace uni est immense, les collines n'apparaissent que dans le lointain; les champs cultivés et surtout les rizières couvrent une grande partie du sol; mais ce qui attire le regard, ce sont les mûriers hauts et touffus qui forment la seule végétation arborescente de la contrée. Ici, les mûriers et les vers à soie constituent la richesse, et une bonne partie de la population est adonnée aux soins de la plante et de l'insecte.

Près de Chang-haï, la végétation naturelle est presque semblable à celle des environs de Ning-po; cependant on n'y voit pas d'azalées, de sorte que Chusan et la province de Tché-kiang paraissent être au nord l'extrême limite de ces belles plantes. Autour des villages et des fermes, on voit encore de petits massifs de bambous; mais c'est le seul vestige de la flore des tropiques qu'on observe dans cette région. Sur les collines, en général peu élevées et très différentes de celles du sud, croissent différens arbres verts: des pins, des cèdres du Japon, de superbes araucarias et des ginhkos (*Salisburia adiantifolia*), qui seuls atteignent de grandes proportions.

La faune de la région qui comprend le nord de la province de Tché-kiang et le sud de la province de Kiang-sou offre le même caractère général que la flore. Les animaux de toutes les classes appartiennent aux types des climats tempérés; il n'y a que de rares représentans des formes tropicales, et, comme pour les végétaux, plusieurs espèces ne remontent pas vers le nord au-delà des environs de Ning-po et de l'île de Chusan. Les insectes permettent d'apprécier avec une remarquable précision de légères différences dans les conditions physiques du pays. A peu de distance de Chang-haï, on rencontre de gros coléoptères du genre des carabes, particulièrement abondans dans les régions froides ou tempérées de l'Europe et de l'Asie, et ces mêmes insectes ne paraissent exister ni à Chusan, ni dans le Tché-kiang. Les oiseaux du tropique ne viennent qu'en très petit nombre dans le Kiang-sou. Aux environs de Chang-haï, on observe en grande partie les espèces dont nous avons constaté la présence dans le Pe-tche-li et beaucoup d'espèces du Japon; mais, on le sait, les oiseaux de passage dans leurs migrations régulières se montrent aux mêmes points en différentes saisons, les uns venant du nord et les autres du sud.

Dans cette partie de la Chine, le printemps est délicieux lorsque

la végétation commence à paraître et les oiseaux à chanter dans les taillis. Beaucoup de plantes ont des boutons déjà très développés en automne, de sorte qu'on voit des fleurs avant la fin de l'hiver. Souvent les touffes de fleurs jaunes des jasmins (1) semblent s'échapper de la neige, et presque aussitôt une petite spirée (2) qui fait songer aux pâquerettes, les daphnés lilas, les forsythias jaunes se montrent dans la campagne, où l'arbre de Judée est aussi dans ses jours de fête. Les pêchers, couverts de masses de fleurs aussi grandes que des roses, sont comptés par les admirateurs de la nature au nombre des choses les plus gracieuses et les plus gaies du monde. A cette époque fleurissent également les camellias, mais sous ce climat, déjà un peu froid en hiver, on est obligé de donner des abris à ces charmans arbustes. Quand vient le mois de mai, ce sont des viornes portant une multitude de têtes blanches comme la neige, une spirée (3) plus belle que l'espèce du même genre qu'on appelle en France la *reine des prés*, des primevères (4), les charmantes plantes, la dervillia rose et la dielytra, introduites dans les jardins d'Europe depuis que la Chine a été explorée sous le rapport scientifique, les glycines et des rosacées, dont les espèces ont été observées plus anciennement au Japon (5).

II.

Les explorations effectuées depuis vingt-cinq ans, et de nombreuses récoltes de plantes et d'animaux, avaient fait connaître l'état de la nature sur toute la bande orientale de la Chine. Les recherches récentes poursuivies avec un soin extrême dans le nord du céleste empire ne laissent plus rien ignorer d'essentiel sur une contrée qui, sous divers rapports, offre un intérêt considérable; mais sur la carte on voyait encore une immense étendue de territoire qui n'avait été foulée par aucun observateur. Les provinces centrales et occidentales de la Chine restaient pour les naturalistes une région à peu près inconnue. Seuls, quelques animaux originaires de cette partie du monde, et obtenus soit par des missionnaires, soit par le consul de France à Han-keou, M. Dabry, indiquaient l'existence d'un champ d'étude où l'observateur ferait certainement d'importantes découvertes.

L'abbé Armand David avait le plus grand désir d'explorer le

(1) *Jasminum nudiflorum*.

(2) *Spiræa prunifolia*.

(3) *Spiræa Reevesiana*.

(4) *Primula cortusoides*.

(5) *Kerria japonica*.

Chen-si et le Kan-sou; malheureusement ces provinces étaient au pouvoir des rebelles musulmans, qui menaçaient même la capitale. Les hordes de brigands pillaient et incendiaient les maisons, massacraient les habitans sans autre but que de faire le mal. Malgré tout, le savant lazarisite ne renonce pas à son expédition. Après s'être convaincu de l'impossibilité d'un voyage par terre, il prend le parti de se rendre à Takou, de s'embarquer pour Chang-haï et de remonter le Fleuve-Bleu, afin de pénétrer dans le Kiang-si, le Hou-pé et le Hou-nan. Ces trois immenses provinces, ayant des montagnes et de nombreux cours d'eau, semblaient devoir être riches en productions naturelles. L'abbé David se met en route avec M. Chevrier, qui l'avait accompagné en Mongolie, et deux Chinois capables de l'aider dans ses travaux. Une fois dans le bassin du Yang-tse-kiang, il espère, si les circonstances n'y mettent obstacle, passer à travers le Sse-tchouen, et atteindre les régions élevées du massif tibétain.

Au mois de février 1868, l'infatigable voyageur voulait employer encore trois années à recueillir les plantes et les animaux des parties les moins connues de la Chine; il comptait pour peu de chose ses recherches dans le Pe-tche-li, et son exploration de la Mongolie. « Puisque des circonstances providentielles me le permettent, écrit-il, je voudrais faire quelque chose de mieux pour notre France et ne pas abandonner aux Anglais seuls l'exploration scientifique de l'extrême Orient; je regretterais de prendre sur le ministère apostolique un temps précieux que je saurais ne pas profiter beaucoup à la science (1). » Il eût été difficile de commencer une campagne avec de plus louables aspirations; mais un véritable dévouement était bien nécessaire pour s'assujettir aux fatigues et aux privations les plus pénibles, pour s'exposer à des dangers inséparables d'expéditions dans des pays où le voyageur ne peut espérer aucune protection et doit tout attendre de son courage.

Au moment du départ, les contrariétés viennent des intempéries de la saison. On a vu que la pluie est rare à Pékin et en général dans tout le nord de la Chine (2). Pendant six années une sécheresse persistante avait produit des effets déplorables; les lacs, les étangs, les ruisseaux n'existaient plus, les poissons avaient péri. En 1867, un grand changement était survenu; l'automne avait été humide et l'hiver sans exemple pour les habitans: la neige tombait d'une manière presque continuelle. Ne se laissant point décourager, notre missionnaire se rend à Chang-haï, et remonte le Yang-

(1) Lettre adressée à M. Milne Edwards.

(2) Voyez la *Revue* du 15 février.

tse-kiang jusqu'au Kiang-si avec l'intention de séjourner seulement quelques mois dans cette province. Déjà très persuadé que la plus belle contrée du centre de la Chine est la partie occidentale du Sse-tchouen, il tenait à voir promptement cette terre favorisée.

Le Kiang-si, au moins dans les environs de la ville de Kin-kiang, est une région pauvre, surchargée d'habitans. Le pays étant complètement déboisé, les mammifères et les oiseaux y sont très rares, au moins dans la saison d'été. La contrée, plus riche dans la partie du sud-est, ressemble beaucoup, par ses productions, à la province limitrophe de Fou-kien, que les savans anglais ont explorée.

La grande province de Kiang-si est comprise entre le 24^e et le 30^e degré de latitude. Au nord, le lac de Poyang en occupe le centre, et d'innombrables montagnes forment une vaste enceinte; les cours d'eau, alimentés surtout par les grandes pluies du printemps et de l'automne, se déchargent dans le lac. La seconde moitié de l'automne et l'hiver sont les époques des belles journées. Les montagnes sont en général peu élevées, et les plus considérables établissent la séparation entre le Fou-kien et de Kiang-si. Il y a de nombreux dépôts carbonifères qui sont exploités; mais dans le district de Kin-kiang le charbon fait défaut, et, pour les habitans de la ville, le combustible ordinaire se réduit à de la paille, à des herbes sèches, à de misérables broussailles qu'on coupe au ras de terre sur les collines environnantes. On peut acheter, il est vrai, du charbon minéral amené de l'intérieur ou de la province de Hou-nan, mais l'emploi de ce combustible est un luxe qui n'est pas à la portée des pauvres gens. L'eau abonde dans les environs de Kin-kiang (1); partout ce sont des fleuves ou des rivières, des lacs et des étangs qui, pour la plupart, communiquent avec le Yang-tse-kiang. Le Fleuve-Bleu, qui coupe le nord de la province, a dans cet endroit une largeur d'environ 1,500 mètres; quant à la profondeur, elle varie considérablement suivant les saisons. Un résident anglais à Kin-kiang, M. Hollinworth, a constaté une différence de niveau de 10 à 12 mètres. L'inondation envahit le pays presque chaque année, et sans bateau il serait impossible de sortir des maisons.

Aux environs de la ville, au sud du Yang-tse-kiang, le terrain est parsemé de petites collines très accidentées, tandis qu'au nord du grand fleuve la plaine s'étend à perte de vue. La montagne la plus remarquable, appelée Ly-chan, haute d'environ 1,200 mètres, est située à 4 lieues au sud de la ville. Dans toute la contrée apparaissent les roches sédimentaires, des grès schisteux, mêlés de quartz, des calcaires bleus, et une roche argileuse qui constitue la

(1) Kin-kiang signifie les neuf fleuves.

base de toutes les petites collines et le sous-sol du terrain meuble. Cette roche, variée de rouge et de jaune, est d'une dureté médiocre et très caverneuse, parce qu'elle contient une énorme quantité de géodes ferrugineuses qui se détruisent au contact de l'air. On tire des blocs de granit des rives du lac Poyang. Comme dans le Fou-kien, l'aspect de la végétation indique le voisinage du tropique, surtout parmi les plantes ligneuses. Les camphriers abondent dans le pays, et apprennent au voyageur qu'il est dans la grande région centrale de l'Asie. Sur les montagnes croissent des arbres appartenant aux mêmes genres que ceux de l'Europe ou du nord de l'Asie, mais d'espèces différentes de celles du Pe-tche-li et de la Mongolie. Il y a des châtaigniers nains qui portent des fruits de la grosseur d'une cerise, très recherchés par les femmes chinoises. Des chênes poussent aux mêmes lieux, ainsi que des charmes, un coudrier, des saules de plusieurs sortes.

Partout on rencontre un pin de petite taille, garni de longues feuilles extrêmement ténues, et, sur les points élevés, on admire le superbe pin doré qui se distingue par sa haute taille et son port magnifique (*Abies Kämpferi*), à côté des autres arbres verts qui existent ici comme dans le Fou-kien et dans le Tché-kiang, mais qu'on ne voit pas au nord de l'empire (1). En même temps, on remarque un aconit sarmenteux, un vérâtre à fleurs jaunes, une saxifrage, le polypode vulgaire, qui croissent également dans les montagnes des environs de Pékin. Autour de la ville, l'oxalide cornue, la verveine officinale d'origine européenne, et l'erigéron du Canada, semblent si bien prospérer qu'on pourrait les croire indigènes. L'ailanthe, qui est des plus communs dans le nord, ne se trouve point dans cette partie de la Chine, où l'acacia de Constantinople (*Albizzia Julibrissii*) est encore plus répandu.

ÉMILE BLANCHARD.

(1) *Cunninghamia lanceolata* et *Cryptomeria japonica*.

(La fin au prochain numéro.)

LA THÉOCRATIE ROMAINE

Si nous interrogeons les théoriciens sur les conditions de l'existence et de la prospérité des états, nous recevons deux réponses bien différentes. Suivant un premier point de vue, défendu entre autres par Hobbes, la base essentielle des sociétés, c'est la force. Ce système mène à la monarchie absolue à travers l'aristocratie. D'après une autre opinion, formulée par Rousseau, l'état repose sur le consentement, sinon de tous, au moins de la majorité. Cette conception aboutit à la république démocratique, sans éviter pour cela l'absolutisme. Si nous recherchons maintenant laquelle des deux théories trouve sa confirmation dans les faits, laquelle par conséquent mérite notre confiance, voici ce que nous trouvons.

Hobbes et Rousseau ont raison l'un et l'autre; mais chacun d'eux ne voit qu'une des faces de la vérité. Le philosophe genevois exprime les aspirations de l'humanité: il montre le but vers lequel nous marchons; seulement il ignore les moyens de l'atteindre. Le penseur anglais est un réaliste; le point d'arrivée se déroband à l'expérience pour ne se révéler qu'au sentiment, il ne s'en préoccupe guère. Il se borne à chercher la voie que, sous la double pression des besoins et des circonstances, l'humanité suit pour se rapprocher d'un terme inconnu. Il n'est point nécessaire que le chemin mène droit au but. Dans tous les domaines de l'activité de l'homme, nous voyons se réaliser l'affirmation paradoxale de Platon, suivant laquelle les contraires naissent des contraires. Il faut reculer pour mieux sauter, semer pour récolter, se priver pour jouir: c'est bien souvent en s'éloignant en apparence de la liberté qu'en réalité on s'en rapproche le plus.

Dans le développement des sociétés, la force et le consentement jouent donc chacun leur rôle, qu'il s'agit maintenant de préciser. La force peut être employée à l'extérieur pour écarter les dangers en en détruisant les causes. On peut s'en servir aussi à l'intérieur pour contraindre les citoyens à obéir; mais la force ne peut que détruire et

ne saurait rien créer. La tourner contre les gouvernés, c'est traiter ceux-ci en ennemis. Elle est un très mauvais ciment social; sa vraie place, c'est sa fonction extérieure. La force est la clôture qui protège le champ; elle n'est pas la semence qui produit la moisson. Elle n'est point ce qui fait le mérite de la société; mais elle en est la condition préalable et indispensable. Tous les êtres qui composent le monde soutiennent les uns contre les autres un perpétuel combat pour l'existence, et les plus faibles sont anéantis. Les états n'échappent pas à la loi générale; ils ont besoin de force pour se développer et surtout pour naître. Aussi la force est-elle là avant eux, dans les individus. L'enfant a besoin du secours des parens, et la femme de la protection de l'homme; la naissance de la famille suppose la force du père. Plus tard, des chefs de famille qui se sentent menacés se groupent autour d'un plus puissant; des sociétés plus étendues se forment.

Ainsi le faible achète la protection du fort en se subordonnant à lui. C'est là une nécessité à laquelle il ne se soumet que pour en éviter une pire. Le besoin d'indépendance subsiste, et fera entendre sa voix dès que les circonstances le permettront. Chacun de nous porte en son cœur un ennemi de l'ordre social qui se soulève parfois, et doit être réduit. On recourt alors au seul moyen que l'on connaisse, à celui qui est employé contre les ennemis du dehors. C'est ainsi que l'on passe de l'usage externe, qui est l'emploi normal de la force, à l'usage interne, qui n'est qu'un expédient provisoire, en attendant mieux.

Créée par la protection trouvée chez le père contre des puissances malfaisantes, conservée par la prédominance du chef sur les insubordonnés, la société est donc un produit de la contrainte, sans laquelle elle ne naîtrait probablement jamais. En effet, les avantages qu'elle procure doivent être achetés, et même chèrement. L'homme ne se résoudrait peut-être jamais de plein gré aux sacrifices nécessaires; si même il s'y résignait, il ne les continuerait pas avec assez de persistance pour leur faire porter tous les fruits possibles. Heureusement il se voit forcé de les faire d'abord, ensuite de les continuer. Il est amené ainsi à en goûter et à en apprécier les avantages, et, pour s'assurer ces avantages, il finit par vouloir librement ce qu'il a d'abord subi malgré lui.

La force ne doit jamais être absente de l'état; mais la phase de son existence exclusive ou même de sa prédominance, l'âge du fer et du sang, est une période provisoire et passagère. Il n'y a pas de naissance sans douleur; seulement la crise ne doit pas se prolonger. L'emploi interne de la force est un conflit intérieur; il suppose la rébellion, l'opposition: il implique une déperdition de puissance

qui doit être évitée. Il faut que le ciment social, qui consiste d'abord dans la contrainte exercée par le chef, se trouve plus tard dans la libre volonté des gouvernés, dans le consentement; mais celui-ci ne naît point spontanément, il lui faut du travail et de l'art.

La société, avons-nous dit, évite de grands sacrifices. Elle en impose aussi nécessairement d'autres, plus petits, il est vrai, dans l'état normal au moins. Les petits sacrifices font toujours souffrir; les grands qu'on évite, on ne les sent naturellement pas : on est d'autant plus exposé à les oublier, que la société remplit mieux ses fonctions. Or l'homme, et nous ne saurions l'en blâmer, n'accepte que les privations qui se justifient. L'esprit de mécontentement et de rébellion procède d'une origine légitime. Au lieu de s'en étonner ou de s'en irriter, il faut en chercher les remèdes, et pour cela en étudier les causes. Il faut d'abord donner satisfaction à ce qu'il renferme de fondé. Les élémens malsains, privés désormais de ce qui faisait leur force, ne résisteront pas au moyen que je vais indiquer.

Tout individu a des motifs pour se soumettre à la société et d'autres pour s'en affranchir. Les premiers s'effacent avec chaque progrès de la civilisation, tandis que les derniers se font sentir toujours plus fortement. C'est là qu'est le danger; pour y parer, il n'est pas nécessaire de rien créer : il suffit de mettre en lumière une chose qui existe, qui se dérobe seulement à la vue. Cette vérité qu'il s'agit de révéler, ou plutôt de rappeler, nous l'avons déjà indiquée en passant; il faut maintenant la reprendre et la compléter.

L'homme, fût-ce même le plus libre et le plus puissant, est loin d'être absolument indépendant dans ce monde. Il est soumis à une foule de nécessités; celles-ci sont parfois inévitables, comme la mort. D'autres fois nous pouvons nous y soustraire, mais nous ne le faisons pas impunément. Nous pouvons dissiper notre fortune, ruiner notre santé, manquer à notre parole; mais nous ne devons pas le faire, parce que nous en souffririons.

Les nécessités, qui ont leur source dans la force des choses beaucoup plus que dans l'arbitraire des hommes, ne sont pas seulement des causes de souffrance; elles brisent celui qui s'y oppose; en revanche, elles secondent celui qui leur obéit. Or, pour leur obéir, il faut les connaître, et de cette connaissance dépend notre salut.

Ce sont ces nécessités qui nous poussent à vivre en société et à nous imposer des privations pour cela. Et la société compromet elle-même son existence en empêchant ces puissances, non pas d'être, mais de se faire sentir. De là ces oscillations fâcheuses qui de l'état social nous ramènent souvent à la barbarie. Pour les faire disparaître, il faut arriver à ce que les nécessités en question cessent

de nuire sans cesser d'être reconnues. En d'autres termes, il faut rappeler aux hommes leurs devoirs, les faire souvenir de leur dépendance vis-à-vis des puissances supérieures; il faut entretenir en un mot la religion, ou, comme on disait dans le principe sans attacher à ce terme aucun sens défavorable, la superstition.

Un impérieux besoin de l'esprit pousse l'homme, les peuples-~~en~~ sans surtout, à attribuer à toute chose une intelligence et une volonté, à tout personnifier. C'est ce besoin qui nous fait concevoir les nécessités mentionnées comme des manifestations de la divinité, de plusieurs dieux ou d'un seul, suivant le développement de l'esprit d'abstraction et de généralisation. Les dieux de l'antiquité ne sont dans l'origine que des personnifications des forces de la nature ou des élémens, du chaos, de la terre, du ciel, de l'océan. Une fois imaginés, on s'en servit pour désigner les puissances morales, du respect desquelles dépend aussi notre salut. La vierge aux yeux bleus, qui était d'abord la déesse de l'air, du ciel azuré, représente plus tard la pureté et la sagesse. Le dieu du soleil devient chez les Grecs la personnification de la poésie qui réchauffe et de la science qui éclaire; chez les Romains, on l'identifie avec la bonne foi, centre du monde moral.

Les anciens comprenaient mieux que nous que la divinité intervient dans toute notre vie, en règle les grandes lignes et les petits détails. S'ils se trompaient singulièrement quant à la manière dont cette action s'opère, ils savaient que nous ne pouvons ni faire un pas, ni dire un mot sans avoir à nous mettre en règle avec les puissances supérieures. Ils appliquaient cette idée non-seulement aux individus, mais aux états, qui eux aussi ont des devoirs à remplir. La superstition avait une grande influence sur la vie publique, et facilitait la solution de problèmes politiques importants. Les âmes saines et fortement trompées, celles qui font les meilleurs citoyens, sont à la fois humbles devant Dieu et fières devant les hommes. Elles savent devoir à l'un les sacrifices qu'elles ne peuvent pas faire aux autres sans s'avilir. Avec de tels élémens, l'unité d'action nécessaire à la société s'établira au nom de Dieu. C'est en s'entendant sur le terrain religieux qu'on s'accordera en politique. En religion cependant, l'harmonie ne s'établira pas toute seule; là plus qu'ailleurs peut-être, il y aura autant d'avis différens que de têtes. L'art et le travail pourront triompher de la dissidence naturelle et ramener l'unité; mais il faudra vouloir s'entendre, y prendre peine, communiquer ses idées aux autres, et surtout écouter les leurs. Il faudra bien se garder de s'isoler, avec la prétention hautaine de n'avoir rien à apprendre d'autrui. Alors, en conformant nos actes à la volonté divine, nous nous trouverons les conformer à ceux des

autres hommes. L'unité de croyances amènera l'unité de conduite.

C'est donc la crainte de Dieu, ou, si on le préfère, la crainte de la force des choses, qui fait respecter l'ordre social. Tout pouvoir, physique ou moral, procède de Dieu. Aussi voyons-nous à peu près de tout temps la religion utilisée comme un moyen de gouvernement. Les patriotes sincères emploient pour éclairer leur pays une religion à laquelle ils croient. Les ambitieux, qui ne se soucient que de leur domination particulière, se servent, pour égarer ou affaiblir leurs concitoyens, d'une religion appropriée à leur but, et, s'ils ne la savent point fausse, ils se gardent bien de trop approfondir.

La société repose donc sur deux bases : la force et la religion, la milice et l'église. La force est la condition extérieure, la religion le ciment intérieur, l'essence de la société, le moyen d'obtenir le consentement. La société ne peut naître sans force; elle ne peut grandir sans religion. L'homme peut se passer de tel ou tel dogme particulier; il ne peut se passer de croyances relatives aux nécessités dont il dépend : il en a toujours, même à son insu. Nous retrouvons la religion chez tous les hommes et chez tous les peuples qui ont atteint un certain degré de développement. Dans l'antiquité, il n'y a peut-être pas un état qui ait joué un rôle important où les pouvoirs de l'organisation politique et sociale ne fussent fondés sur la religion. Je me dispense de parler des Hébreux; chez les Égyptiens, le pouvoir appartenait aux prêtres, dont les rois n'étaient que les instrumens. Nous pourrions citer des faits à l'appui de notre thèse chez les Perses, les Hindous, les Carthaginois. Chez les Grecs, les immortels, par la bouche de Calchas, ordonnent au roi des rois le sacrifice de sa fille adorée. Chez les Germains décrits par Tacite, les chefs ne peuvent ni lier, ni frapper un guerrier; ce droit n'appartient qu'aux prêtres, qui l'exercent au nom des dieux. Partout les autorités prétendent tenir leur pouvoir du ciel : nous allons retrouver le même fait chez les Romains.

L'histoire des rapports de la religion et de la politique dans la république romaine est un phénomène des plus compliqués. Certaines difficultés nous obligent à employer pour le décrire la méthode que voici. Nous tracerons d'abord le plan de l'état romain tel qu'il n'a peut-être jamais été mis à exécution, mais tel que, d'une manière inconsciente peut-être, on a travaillé à une certaine époque à le réaliser; puis nous montrerons les circonstances perturbatrices qui ont empêché d'atteindre l'idéal, et nous expliquerons le résultat auquel on a été conduit par la rencontre de ces obstacles. Caractérisons d'abord la religion des Romains. On laisse de côté ici tout ce qui tient à la nature intime des dieux, à la mythologie,

pour ne s'occuper que des rapports de la divinité avec les hommes, et de son influence sur les affaires de ce monde.

La religion romaine est peut-être la plus pratique qui ait jamais existé; déjà B. Constant avait dit : « toutes les divinités que nous rencontrons dans la religion romaine ont quelque fonction nécessaire, soit à la préservation, soit à l'amélioration des hommes. » Par une conséquence de ce caractère sans doute, on avait donné une très grande importance aux puissances morales. « Les divinités qui sont en entier de création romaine, — je cite encore B. Constant, — sont pour la plupart des vertus personnifiées : » la concordie et la piété, la continence et la pudeur, l'espérance, le courage, la bonne foi, le patriotisme.

La position prise par les dieux vis-à-vis du peuple romain rappelle celle d'une nation ennemie dont on a dû reconnaître la supériorité, et avec qui l'on a fini par conclure un traité de paix et d'alliance à des conditions inégales. Les formes des relations avec la divinité sont calquées sur celles des rapports internationaux. Les immortels prenaient à l'égard des Romains la même position que ceux-ci envers les peuples qu'ils avaient vaincus sans les anéantir, la position de patrons vis-à-vis de leurs cliens. C'étaient même des patrons exigeans et indiscrets, s'ingérant dans tous les détails de la vie, imposant à tout propos leurs convenances et même leurs caprices. Les Romains subissaient malgré eux ces exigences; mais ils les subissaient, sachant que de leur soumission dépendait leur salut. Ils ne faisaient aucune entreprise, publique ou privée, avant de s'être assuré le consentement et le concours des dieux.

Pour reconnaître la volonté divine, on pouvait employer plusieurs moyens. Il y avait une révélation fermée, déposée dans des documens une fois écrits, et auxquels on ne pouvait rien ajouter : c'étaient les livres sibyllins. Il y avait aussi une révélation vivante, qui se continuait à l'infini et à laquelle on pouvait demander des réponses spéciales sur les problèmes qui se posaient chaque jour; c'étaient les aruspices, qui répondaient par les entrailles des victimes; c'étaient enfin les auspices, sur lesquels nous nous arrêterons plus longtemps à cause de leur caractère vraiment national.

Quand un magistrat avait choisi un jour pour une assemblée populaire ou pour une expédition militaire, il se levait pendant la nuit, et, assisté d'un augure, il interrogeait les signes des cieux. Au moyen de son *lituus*, bâton recourbé qui est devenu la crosse épiscopale, l'augure traçait sur le sol le signe de la croix, deux lignes entrecoupées, indiquant les quatre points cardinaux. Il déterminait ainsi ce qu'on appelait un *temple*, à la fois observatoire et oratoire. Le but primitif de cette opération était sans doute

d'examiner si le temps était favorable au projet, si l'assemblée populaire serait surprise par une averse, ou l'expédition entravée par un orage. Plus tard les choses se compliquèrent. Du reste on prenait les auspices à tout propos. Dans l'antiquité, on ne construisait guère d'édifice, on n'établissait pas de jardin sans les orienter. Les augures montraient à l'homme sa place dans le grand tout; ils lui enseignaient la conduite à tenir pour faire seconder ses entreprises par les forces éternelles du monde.

Les procédés indiqués n'étaient pas les seuls employés pour deviner la volonté des dieux; on tirait des conjectures des incidens les plus insignifiants. On sait l'histoire de ce paysan dont les chaussures avaient été mangées par les rats: évidemment il y avait là un avertissement des dieux. Consulté sur ce cas singulier, le caustique Caton n'y pouvait voir aucun prodige. Il y en aurait eu un, dit-il, si les chaussures avaient mangé les rats. On voyait donc dans chaque événement une révélation. Encore une fois, le principe était juste, on se trompait seulement dans l'interprétation. Dans une peste, une famine, un revers militaire, on voyait le signe du courroux céleste, et l'on recherchait par quelle faute on l'avait mérité. On attribuait souvent, il est vrai, à une inexactitude dans quelque détail insignifiant du culte les résultats de la violation d'une loi physique ou morale. On s'attachait au général sous les auspices duquel on avait souvent remporté la victoire, non pas à cause de ses talens, mais parce que les dieux étaient avec lui. Les personnes, les lieux et les dates qui rappelaient des désastres étaient soigneusement évités, comme chargés de la malédiction divine.

Les dieux ne donnaient pas seulement des prescriptions isolées relatives à certains actes particuliers, il y avait aussi des principes généraux, des institutions, des disciplines, que l'on pensait tenir d'eux: ainsi les diverses parties du droit. Le point de vue qu'on retrouve ailleurs était juste. Dans toute disposition juridique, il y a deux élémens à distinguer, l'un nécessaire, imposé par la nature des choses, l'autre arbitraire, ajouté par l'homme. Il est dans la nature des choses que certains droits se perdent quand on reste un certain temps sans les exercer, mais c'est l'homme qui fixe les délais de la prescription. La nature nous a donné des besoins à satisfaire; elle nous a placés au milieu de circonstances qui déterminent dans une juste mesure les moyens de satisfaction, tout en nous laissant pourtant encore quelque choix. Ces besoins et ces circonstances constituent la raison de la loi; le moyen choisi par l'homme en est le dispositif. Les raisons des lois dérivant de cette nature des choses dont la divinité est la source, elles sont l'objet de cette face du droit qu'on appelle droit naturel, et qu'on

pourrait désigner aussi du nom de droit divin. Or l'élément nécessaire ou divin du droit étant le fonds primitif ou essentiel, il est chez les peuples enfans de beaucoup le plus important, souvent même le seul existant. Nous voyons donc, en remontant aux origines, que le droit est une application de la religion. Nous pouvons constater ce fait dans toutes ses branches, et nous verrons à peu près partout le soin de conserver les traditions juridiques confié à des prêtres.

C'étaient les féciaux qui étaient les dépositaires du droit international, qui disaient si une guerre était juste et pieuse, si les dieux la permettaient. Dans l'antiquité au moins, les prescriptions de ce droit étaient scrupuleusement observées, car les violer eût été offenser non pas les hommes, mais les dieux, déclarer la guerre aux immortels, attirer le courroux céleste sur la tête du peuple. Quand on faisait un traité, les deux parties le mettaient sous la garantie de la divinité, et par des imprécations solennelles on appelait sa colère sur le transgresseur.

Le droit criminel aussi était dans le principe essentiellement religieux. On punissait dans le crime la désobéissance aux dieux immortels; on vouait avec exécration le criminel à la divinité offensée, comme on livrait à la nation étrangère le Romain qui lui avait fait tort. Le droit civil était enseigné par les pontifes. On a cru longtemps que ce mot désignait des faiseurs de ponts. Cette étymologie paraissait confirmée par la circonstance que les prêtres en question étaient aussi arpenteurs, mathématiciens, ingénieurs. Suivant la philologie moderne, ils auraient été des purificateurs; ils enseignaient aux hommes ce qu'il fallait faire pour éviter les souillures, pour plaire aux dieux, pour se bien conduire en un mot, et la morale les amenait au droit. Les pontifes vouaient une attention particulière aux règles dont dépend la sainteté de la famille, aux questions de mariage, d'adoption; ils étaient les juges naturels en matière de vœux et de sermens. Chargés de sauvegarder les intérêts économiques des fondations religieuses, ils se trouvaient conduits à s'occuper des testamens, et d'une manière plus générale de l'organisation de la propriété. On a remarqué une singulière coïncidence entre le droit pontifical de la Rome ancienne et le droit canon du moyen âge, quant aux objets de leur sollicitude. Les deux législations comprenaient entre autres la rédaction du calendrier, et entreprenaient de régler les occupations des hommes, les travaux comme les fêtes, sur les mouvemens des sphères célestes.

Le caractère religieux se retrouve dans le droit administratif, dont les censeurs étaient chargés, et dont la statistique officielle confiée à ces magistrats était la base. Il apparaît enfin, plus peut-

être que partout ailleurs, dans le droit constitutionnel. Les magistrats avaient un caractère sacerdotal; leur élection devait être confirmée par les augures. On ne tenait pas d'assemblée populaire sans avoir obtenu le consentement des dieux sous la forme des auspices. Les assemblées primitives ou par curies avaient, à côté de leur caractère politique, un caractère religieux qui survécut longtemps au premier. Le sénat ouvrait ses séances par une longue prière.

La religion romaine avait donc dans ses beaux temps un caractère essentiellement pratique; elle pénétrait toute la vie publique et privée. Voyons à présent quels étaient les institutions et les organes chargés de l'entretenir et de la développer. On a vu qu'il y avait des prêtres; mais quelles étaient leurs attributions? La souveraineté ecclésiastique résidait-elle dans le clergé ou dans la communauté? Pour les premiers temps, la réponse paraît facile. Nous avons affaire à une église nationale, démocratique, laïque, où le clergé est subordonné au peuple, où l'autorité suprême réside dans la nation. Quelques détails justifieront cette affirmation.

Les prêtres se divisaient en deux catégories; les uns étaient chargés de l'exécution matérielle des actes du culte : ceux-là occupaient une position tout à fait inférieure, ils n'exerçaient aucune influence, ne jouissaient d'aucune considération; nous pouvons les laisser de côté. D'autres, les féciaux, les augures, les pontifes, paraissent avoir eu, sinon du pouvoir, au moins de l'autorité. Ils semblent même avoir pu statuer sur certains points. On pourrait se méprendre sur leur véritable position, que nous allons préciser.

Les féciaux concluaient les traités avec l'étranger; mais ils le faisaient au nom et sur l'ordre du peuple ou des magistrats : ils étaient subordonnés au sénat. Sans doute ils donnaient leur avis sur la légitimité des guerres à entreprendre, mais ils semblent avoir eu voix consultative plutôt que délibérative, avoir été non des législateurs, mais des dépositaires et des interprètes du droit. Quant aux augures, le meilleur moyen de faire comprendre leur position, c'est de montrer le rôle qu'ils jouent à côté des magistrats. C'est une erreur de croire que les augures servaient d'intermédiaire entre les dieux et le peuple. Ce rôle appartenait proprement au roi, ou au magistrat qui le remplaça après l'expulsion des Tarquins. Le roi réunissait sur sa tête la plénitude du sacerdoce comme celle de la magistrature. Il était lui-même augure, et pouvait prendre les auspices sans se faire assister de personne. Avec le temps, quand la vie se compliqua, un seul homme ne suffit plus à la masse croissante des fonctions, et des connaissances nécessaires pour s'en bien acquitter. Une division du travail devint indispensable; on créa di-

vers collèges de prêtres, entre autres celui des augures. Cette création dut prendre de l'importance sous la république. Le consul annuel, souvent enlevé à la charrue, ne pouvait pas être autant que le roi au courant de tous les détails de la tradition politique et religieuse. Il pouvait entre autres ignorer bien des minuties relatives aux formalités augurales. Il était bon de le faire assister d'un spécialiste; mais ce dernier avait la position du médecin et de l'avocat, auxquels on va demander leur avis sans être tenu de le suivre. Le magistrat n'était point obligé de s'en faire assister, il ne tenait compte en outre que des auspices pris sur son ordre.

Ce droit de consulter les dieux, le roi et le consul le tenaient du peuple comme leurs autres pouvoirs. Chaque citoyen pouvait en effet prendre les auspices pour ses affaires privées; mais on comprend dans quel désordre on fût tombé, si chacun eût pu les consulter aussi pour les affaires publiques, et en réclamer l'observation de l'état. Le droit d'interroger les dieux de la part du peuple appartenait seulement à l'ensemble de la nation et à ses organes réguliers, au sénat et aux magistrats. Ces derniers recevaient cette attribution de leurs prédécesseurs et la transmettaient à leurs successeurs. Toutefois, quand des malheurs publics avertissaient qu'on ne marchait plus avec les dieux, que les auspices s'étaient abâtardis, qu'il fallait les régénérer, on retournait à la source. La série des magistratures était interrompue, on recourait à l'interrègne. La communauté romaine reprenait à elle tous les pouvoirs, entre autres celui d'interroger les auspices, et les faisait exercer à tour de rôle pendant quelques jours par chacun des sénateurs. Quand on pensait être resté assez longtemps dans ce régime transitoire, on nommait de nouveaux fonctionnaires, auxquels on remettait les auspices rectifiés, et l'on recommençait une nouvelle série. Ainsi les magistrats tenaient du peuple même les deux attributions du pouvoir souverain, l'auspice et l'empire. L'auspice consistait à consulter les dieux dans les signes des temps, à rechercher comment on devait agir pour s'assurer l'aide des immortels; c'était la contemplation, la prière. L'empire, c'était le travail, l'exécution des prescriptions reçues par l'auspice.

Restent enfin les pontifes, dont le chef a succédé à bien des égards au roi, et occupait le sommet de l'échelle sacerdotale. Leur haute position ne les empêchait pas d'être subordonnés au peuple, qui révisait et réformait leurs jugemens, les forçait à l'accomplissement de leurs fonctions, changeait le mode de leur élection. Un trait caractéristique se trouve dans les arrogations ou adoptions d'un père de famille par un autre père de famille. Pour être valables, les arrogations devaient avoir l'assentiment des pontifes et

de l'assemblée du peuple; mais les pontifes n'étaient que des commissaires instructeurs : ils examinaient si l'affaire proposée ne présentait pas d'inconvéniens, et le peuple prononçait sur leur rapport.

C'était donc la nation qui possédait l'autorité religieuse suprême; elle l'exerçait par les mêmes organes à peu près que son pouvoir politique, par les comices curiates, quelquefois même par les comices par tribus, les plus séculiers de tous, enfin par le sénat. Nous voyons ce corps décider ou autoriser la consécration de nouveaux temples ou de nouveaux autels, ordonner les fêtes et les jeux, faire consulter les livres sibyllins; nous le voyons en un mot veiller à la conservation du culte national, dont les intérêts étaient le premier objet soumis à ses délibérations.

Deux points sont désormais acquis : toutes les institutions, tous les actes publics de la Rome ancienne, sont réglés suivant les prescriptions des immortels. Aussi peut-on dire que cette prétendue république est gouvernée par les dieux, que c'est une théocratie dans le sens étymologique du mot, mais non dans l'acception dénaturée qu'on lui donne aujourd'hui. C'est une vraie théocratie, et non pas une hiérarchie. Le peuple reçoit directement les révélations des dieux; il est souverain après eux, il reconnaît, interprète, exécute par ses organes leurs volontés. Il se fait seconder par des prêtres qu'il charge de certaines fonctions, mais dans la dépendance desquels il se garde bien de se mettre. Il ne se laisse pas conduire par un clergé; il n'a pas proprement de caste sacerdotale. Les prêtres se confondent avec le peuple; ils peuvent être en même temps hommes d'état, hommes de guerre, agriculteurs.

Avec la théocratie, la marche de l'état sera déterminée par les intérêts publics subordonnés à la volonté des dieux. Dans la hiérarchie, à moins d'un développement intellectuel et surtout moral tout à fait exceptionnel, les prêtres auront bien de la peine à ne pas substituer, sans s'en douter le plus souvent, leurs convenances particulières à celles de la nation. Dès lors le peuple n'est plus libre, il est exploité au profit d'une classe; il ne peut plus être question de république dans le sens vrai du mot, car une fois admis que nous devons nous rendre indépendans des hommes tout en nous soumettant à la divinité, toute vraie république sera une théocratie, toute vraie théocratie une république.

Pour servir de base à un état libre, pour en assurer le salut, il faut que l'église soit démocratique et laïque. Il s'agit de fonder l'unité de conduite sur une unité d'action, non pas imposée, mais trouvée chez ceux qu'on veut unir. Pour atteindre ce but, il faut tenir compte du sentiment de tous; car ceux dont l'opinion ne se-

rait pas prise en considération seraient laissés en dehors de l'unité d'action, de l'état, ou n'y seraient maintenus que par la contrainte physique ou morale, ce qui est précisément ce qu'on veut éviter.

Achevons le tableau de l'église de la Rome ancienne par deux traits. Le premier est commun à toutes les religions de l'antiquité, sans excepter la religion juive. Pour enseigner, pour former les esprits et les cœurs, on employait un autre moyen que de nos jours : on symbolisait au lieu de dogmatiser. Au lieu d'exposer et de développer un certain nombre d'articles de foi en précisant la manière dont on doit les entendre, on frappait les sens par les cérémonies du culte. Celles-ci provoquaient la réflexion sur certaines vérités, l'alimentaient sans l'enchaîner. On pouvait être tenu d'assister aux actes liturgiques, mais on restait libre de les interpréter à sa guise. Dans ces conditions-là, l'unité s'établira plus lentement, mais elle aura plus de solidité et de sincérité; les principes sur lesquels on se trouvera d'accord, au moins généralement, fourniront à la société une base plus sûre que des théories imposées. Le second trait est peut-être particulier à la religion romaine; je veux parler des lectisternes. C'étaient, disait-on, des banquets offerts aux dieux pour les apaiser dans les circonstances critiques, et à l'occasion desquels des lits couverts de coussins étaient préparés aux augustes convives. En réalité, c'étaient des repas que les Romains s'offraient les uns aux autres pour resserrer l'union nationale et se mettre mieux à même d'affronter les dangers dont ils se sentaient menacés. Toutes les maisons étaient ouvertes, toutes choses étaient mises en commun; on exerçait l'hospitalité vis-à-vis de tous, de ceux qu'on connaissait et de ceux qu'on ne connaissait pas. On imposait silence aux inimitiés et aux procès; on enlevait les fers aux captifs : c'était une véritable agape patriotique.

Ainsi tous les citoyens font partie de l'église, tous sont considérés comme ayant part aux révélations de la volonté divine. Les institutions et les actes publics sont ordonnés par le peuple; mais le peuple n'ordonne rien sans s'être assuré le consentement des immortels. Le sacerdoce universel est la raison d'être du suffrage universel. Les Romains des beaux temps gardaient avec un soin anxieux le traité de paix et d'alliance qu'ils avaient conclu avec le ciel : ils marchaient avec Dieu, Dieu marchait avec eux, et c'est ce qui les rendit vainqueurs du monde.

Tel était le secret de leur force, cherchons maintenant la raison de leur décadence. Nous la trouverons dans le fait, que l'idéal tracé n'a jamais été complètement réalisé. La société romaine avait un vice originel : le sentiment du bien commun ne dominait pas assez celui des intérêts particuliers. La conséquence la plus grave de ce défaut se trouve dans la lutte entre les deux ordres de l'état. On

n'est pas encore fixé sur les raisons qui amenèrent la distinction des patriciens et des plébéiens. Suivant une opinion très répandue, les patriciens auraient, dans le principe, composé à eux seuls l'état romain, et l'église qui lui servait de base. Les plébéiens n'auraient été que des annexés, privés au début de tout droit politique. Laissés de la sorte en dehors de l'état et de l'église, ils restaient étrangers aux traditions morales, politiques et religieuses. La nécessité de grossir les armées obligea de les introduire petit à petit dans l'état, de leur donner une part à la souveraineté. Malheureusement on lésina, quand il eût fallu se montrer large. On accorda le droit de suffrage; mais on refusa l'accès de la magistrature et du sacerdoce. On avait un excellent prétexte : les magistrats et les prêtres étaient les intermédiaires entre la divinité et le peuple. Confier ces fonctions à des gens qui ignoraient ce qui était dû aux dieux, c'était s'exposer à irriter les immortels et compromettre gravement le salut de la république.

Tout en admettant que l'ordre populaire renfermait de nombreux élémens étrangers, nous croyons plutôt que la plèbe représente la nation primitive, du sein de laquelle les patriciens se seraient lentement séparés. Les derniers étaient les élus auxquels on confiait les charges et les places dans le sénat. Par la force des choses, les honneurs se continuaient toujours dans les mêmes familles, dont les membres n'ont pas eu de peine à se réserver le monopole des traditions religieuses et politiques, et se sont efforcés d'assurer leur domination par l'exclusion toujours plus complète du reste du peuple. Ainsi les deux ordres, au lieu d'être deux élémens de provenances différentes qui seraient venus se souder pour se confondre lentement, seraient au contraire le résultat d'une scission qui aurait eu lieu au sein d'une masse d'abord compacte. Quelque opinion qu'on adopte, un fait est constant : dès les premiers temps de la république, la distinction existait; dès lors il n'y avait plus de théocratie, ni de sacerdoce universel que pour les patriciens. Le reste du peuple n'était plus en relation directe avec la divinité; entre elle et lui s'était interposée une classe de médiateurs humains, sous la dépendance desquels il se trouvait; pour lui, le gouvernement était hiérarchique.

Dans cette position, il n'y avait que trois issues possibles. Il fallait faire entrer franchement les plébéiens dans l'église en leur communiquant les connaissances nécessaires : on aurait pu alors les faire entrer dans l'état; ou bien il fallait les exclure à la fois de l'église et de l'état; ou enfin il fallait renoncer à fonder l'état sur l'église. De ces trois voies, la première était assurément la meilleure. Les patriciens auraient associé les plébéiens à la grande entreprise de la conquête et de l'éducation du monde, ils auraient

marché avec leur aide vers des destinées plus glorieuses encore que celles qui leur sont échues, ils auraient évité la honteuse décadence par laquelle leur patrie a fini; mais il eût fallu pour cela mettre l'intérêt de la nation au-dessus de celui de la classe et de l'individu, et résister à la tentation de dominer ses concitoyens en les affaiblissant. On ne sut pas choisir le meilleur parti et faire résolument les sacrifices salutaires qu'il exigeait : on fut entraîné par la fatalité dans la pire de toutes les voies.

On ne pouvait pas laisser en dehors de l'état la masse du peuple, de qui l'on avait besoin, et voici ce qui arriva. Les plébéiens lutèrent pour obtenir l'accès des charges; on le leur refusait en se fondant sur l'ignorance des traditions religieuses et politiques, de connaissances qu'on pouvait, et qu'on ne voulait pas leur communiquer; mais la force était du côté du peuple, qui gagnait lentement du terrain. Pour se défendre, les patriciens recoururent à la ruse. Forcés de céder l'une après l'autre les magistratures politiques, ils conservèrent plus longtemps les fonctions du sacerdoce, et ils en tirèrent un grand parti dans l'intérêt de leur classe. Dès la première moitié du iv^e siècle de la ville, on emploie les formes religieuses pour casser les élections anti-oligarchiques. Dès lors la religion se dénature complètement.

Destinée d'abord à réaliser le salut du peuple en le mettant en relations directes avec les dieux, elle est employée maintenant à soumettre la nation à la classe qui se trouvait avoir le monopole du sacerdoce. On l'emploie à satisfaire les intérêts particuliers les plus mesquins, à se faire dispenser des impôts, à gagner de l'argent. Aussi devient-elle très coûteuse, ce qu'elle n'était pas dans le principe; mais on la consacre surtout au besoin de dominer, qui est, on ne saurait trop le répéter, de toutes les passions la plus dangereuse aux états comme aux églises. Or il y a, suivant un moraliste célèbre, deux moyens de dominer : sa propre supériorité et l'imbécillité des autres. La Bruyère aurait pu ajouter que ce dernier moyen étant, non pas assurément le plus avantageux, mais incomparablement le plus facile, il est aussi de beaucoup le plus souvent employé. C'est ce qui advint à Rome, et l'instrument dont on se servit pour égarer le peuple fut précisément la religion. Des croyances tirées de la conscience publique sont remplacées par des doctrines imposées et rendues incompréhensibles, à dessein peut-être. Les symboles sont systématiquement évidés. La lettre est employée à étouffer l'esprit, qu'elle devrait alimenter; mais les patriciens tombèrent eux-mêmes dans l'abîme destiné aux plébéiens. Pour ne pas communiquer ce qui faisait leur force à leurs concitoyens, ils le détruisirent; la religion romaine s'en alla. La science des auspices, négligée, tomba dans un tel degré d'ina-

nité, que Caton l'ancien put dire et Cicéron répéter : On ne comprend pas deux augures se regardant sans rire.

L'homme ne peut pas oublier complètement sa dépendance des nécessités supérieures. Il voudra toujours connaître ces puissances, se faire une idée quelconque de la manière dont il doit se conduire à leur égard. Il est donc essentiellement religieux, ou superstitieux, comme on voudra. S'il ne trouve pas la satisfaction de ce besoin dans la religion officielle, il la cherchera ailleurs. Aussi, quand la religion nationale se fut dénaturée pour servir les passions d'un parti, toutes les superstitions de l'Orient se donnèrent-elles rendez-vous sur les rives du Tibre. Leur influence fut toute démoralisante; il ne faut pas s'en étonner. Une religion nationale, fondée sur le sacerdoce universel, doit concilier l'unité d'action avec la liberté de pensée. Pour résoudre ce problème, elle offre à tous les esprits les mêmes alimens, afin de favoriser un développement uniforme chez tous; mais elle laisse ce développement s'opérer, elle recherche ensuite quels sont les points sur lesquels on est tombé d'accord, et elle en fait la base de l'action commune. Quant aux points controversés, elle les laissera se débrouiller. Elle opérera ainsi dans les croyances une sélection qui sera fondée sur le consentement, sinon universel, au moins général, et qui produira le meilleur effet sur les idées.

Les points constans, les plus conformes à la vérité, sont fixés par la pratique que l'on édifie sur eux; ils se transmettent d'âge en âge par le précepte et surtout par l'exemple. Les points controversés au contraire restent dans la fournaise de la discussion jusqu'au jour où ils seront suffisamment épurés. Les hommes font leur éducation réciproque en se résistant mutuellement, en se forçant de se régler les uns sur les autres. Des croyances destinées à satisfaire des besoins individuels manquent de ce frein salutaire; elles sont exposées à s'abandonner à l'exubérance et au dévergondage. On peut les comparer à des verges qui auraient conservé leur rigidité, si elles avaient été liées en un faisceau, mais qui, livrées à elles-mêmes, se contourneraient dans tous les sens. C'est au moins ce qui est arrivé à Rome, et là le mal était encore aggravé par une circonstance mentionnée à plusieurs reprises par les auteurs, et que l'on retrouve ailleurs, en Irlande par exemple. Les prêtres de ces religions étrangères devaient vivre, et, comme ils n'avaient pas de revenus alloués par l'état, ils étaient réduits à exploiter les fidèles, et à les entretenir dans des dispositions favorables. On comprend les tentations auxquelles ils étaient exposés; on sent combien était compromise la pureté de leur doctrine. Les religions étrangères entamaient donc la morale publique, et minaient les fondemens de l'ordre social. On s'en était aperçu dès le iv^e siècle de la ville; vers la fin du

vi^e siècle, le mal prit des proportions hideuses et effrayantes sous la forme des bacchanales. Débauches de toute espèce, assassinats par tous les moyens, faux testaments, faux témoignages, voilà quelques-uns des fruits du nouveau culte. L'état comprit qu'il ne pouvait rester indifférent en ces matières. Nous le voyons recourir à plusieurs reprises à des mesures sévères contre les superstitions étrangères, qui, toujours détruites, renaissent toujours.

La faute commise était de ne pas comprendre que, lorsqu'il s'agit des moyens de satisfaire un besoin impérissable, on ne détruit que ce que l'on remplace. Pour combattre les croyances démoralisantes, il n'y a qu'une chose : c'est, non pas assurément d'en imposer, mais d'en proposer de meilleures. On ne sut pas employer ce remède; aussi la décadence fit-elle des progrès rapides, et on se lassa bientôt de lutter contre elle. La société retombe dans l'enfance, le consentement disparaît; on est dès lors contraint de le remplacer par la force. Il n'y a plus d'autre gouvernement possible que le césarisme appuyé sur la soldatesque. On retourne à la barbarie, en attendant qu'une nouvelle religion, qui depuis quelque temps se prépare en silence, vienne recommencer l'histoire de la civilisation.

Lorsque, du pied du Capitole, on contemple cette longue place où fut le Forum, on découvre à quelque distance un bâtiment qui doit son nom moderne à ses proportions colossales. Cette coupe gigantesque qui sort de terre, c'est le Colisée, où plus de soixante mille personnes pouvaient aller contempler les martyrs livrés aux bêtes féroces. Cette pâture de chair et de sang est la communion qui s'est substituée aux cérémonies de l'ancien culte, c'est le moyen employé à la fois pour remplacer les vieilles croyances et pour étouffer les nouvelles; c'est par de tels spectacles qu'on ferme les âmes, et qu'on voit les cœurs. Ce bâtiment, dit-on, a été construit par les Juifs, par un peuple qui a tout perdu, même son pays, et qui cependant, dispersé sur le globe, survit depuis quinze siècles à ses vainqueurs, parce qu'il a su conserver sa religion nationale.

L'histoire n'est pas un vain jeu de l'esprit; elle nous apprend à connaître les forces sociales, invariables en elles-mêmes, sous l'infinie diversité de leurs manifestations. Elle nous montre comment nous devons nous conduire à l'égard de ces puissances pour nous faire porter vers le but de nos efforts; mais, pour réussir, il faut encore comprendre les circonstances au milieu desquelles on se trouve, car elles aussi contribuent à déterminer la manière dont on doit s'y comporter.

HENRI BROCHER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1871.

Qu'est-ce donc que ce funeste drame qui depuis plus de cinquante jours se déroule au bruit du canon à travers les plus sanglantes péripiéties, et dont le dénouement ne peut plus désormais être longtemps suspendu ? Il n'y a pas deux manières de le caractériser et de le définir : c'est la France souveraine réduite à frapper aux portes de Paris, à reconquérir par le fer et le feu le droit de rentrer dans sa capitale, et c'est Paris, le Paris qu'ont fait quelques tribuns de hasard, disputant à la France les clés de ses portes, prétendant lui imposer ses volontés, les volontés de ces mêmes tribuns qui se font un piédestal de tant de misères. C'est la lutte de la nation et d'une faction improvisée souveraine et maîtresse de la grande ville, tournant contre une armée française, contre une assemblée française issue du plus large suffrage populaire, contre des concitoyens, toutes les forces nationales accumulées contre l'ennemi extérieur. C'est une guerre civile dont la sécurité et l'indépendance du pays tout entier, le repos et l'avenir de la première cité du monde, la vie et la liberté d'une multitude de victimes inoffensives, sont le prix. Et encore si cette faction égarée, ou peut-être poussée au combat par quelque main invisible, représentait quelque chose, ne fût-ce qu'une idée prématurée, une protestation de patriotisme ou de liberté ! Mais non ; que peuvent vouloir ceux qui se font un jeu cruel de prolonger cette guerre civile ?

La république, ils l'ont ; elle est du consentement de tous sous la garde du suffrage universel. Les franchises municipales, personne ne les dispute à cette ville de Paris qu'ils prétendent défendre, et qu'ils commencent par opprimer. Ils n'auront eu leur quart d'heure de domination éphémère que pour marquer leur passage par les ruines qu'ils auront faites. Ils n'auront vécu que pour représenter la violation du droit et

de la liberté sous toutes les formes, et, s'ils triomphaient, ils ne représenteraient qu'une vulgaire usurpation ; de sorte que le gouvernement élu par le pays n'a pas même le choix de sa politique. Il est obligé de vaincre, de vaincre jusqu'au bout, sous peine de voir la France vaincue avec lui. Lorsqu'on vient le trouver avec toute sorte de messages ou d'idées de conciliation, il écoute, il doit écouter, parce qu'il s'agit après tout de la plus lamentable effusion de sang français, et en définitive il n'est pas libre de se prêter à tout ce qui ressemblerait à une transaction. Sur quoi et avec qui pourrait-il transiger ? Est-ce qu'il a le droit d'abaisser la souveraineté de la nation qu'il représente devant un accident de révolution, qu'il s'appelle le *comité central* ou la *commune* ou le *comité de salut public* ? Le gouvernement ne peut que promettre de se montrer un pacificateur humain et prévoyant. La dernière proclamation du chef du pouvoir exécutif trace avec une lumineuse et énergique netteté la seule politique possible. Elle fait la part de tout, des entraînemens et des égaremens, de la situation de Paris réduit à ne pouvoir se délivrer lui-même, des nécessités d'une action militaire décisive, et, suprême humiliation à laquelle on nous expose, cette proclamation de M. Thiers laisse entrevoir l'ennemi étranger s'impatientant de nos luttes prolongées, se déclarant prêt au besoin à en finir pour nous, à remettre l'ordre dans nos affaires, si nous n'y suffisons pas ! Oui, c'est la triste vérité, les Allemands se sont lassés ; la commune aura valu à Paris ce dernier affront de se voir exposé à une pacification prussienne, dont il ne peut être sauvé que par notre armée, par cette armée qui combat pour sa délivrance, qui ne s'arrêtera plus désormais que lorsqu'elle aura relevé partout le drapeau national à la place du drapeau rouge, lorsqu'elle aura rendu à la grande ville et à la France la paix, la sécurité et la liberté.

Elle est à l'œuvre depuis bientôt deux mois, cette armée vaillante et fidèle que des revers immérités avaient frappée, et qu'un patriotisme aussi actif qu'expérimenté a su réorganiser en lui rendant la solidité et la confiance. Elle est tout entière à son rôle de dévouement patient et héroïque ; elle se sent avec la France, et c'est à elle encore une fois que la France devra d'être sauvée du plus grand des périls, du démembrement intérieur provoqué par les factions à la suite des démembrements imposés par l'ennemi extérieur. C'est là en effet le caractère de cette crise dans laquelle on n'a pas craint de plonger le pays, et qui ne sera même point entièrement passée lorsque notre armée aura fait son devoir. Elle est très complexe, très profonde et très décisive, cette crise. Il n'y a ni à grossir, ni à diminuer le danger ; il suffit de le regarder en face, et de ne point l'oublier, dans tout ce qu'on fait. La vérité est que ce qu'on pourrait appeler la constitution intime de notre pays, l'unité française, non pas seulement l'unité nationale, mais l'unité morale, po-

litique, traverse aujourd'hui une des épreuves les plus graves, les plus délicates qu'elle ait traversées depuis des siècles. L'œuvre de la révolution française est menacée tout autant que l'œuvre traditionnelle de tous ceux qui ont travaillé à faire notre patrie. Elle peut être menacée de bien des manières sans doute; il y a la manière criante, directe, tyrannique : c'est ce que fait la commune de Paris aujourd'hui. Nous nous sommes demandé plus d'une fois ce qu'il y avait réellement au fond de cette explosion d'anarchie, que la masse du pays comprend fort peu; il y a un peu de tout. Il y a certainement chez ces chefs d'insurrection qui se figurent qu'ils n'ont qu'à s'appeler le comité de salut public, ou à dater leurs décrets du mois de *floréal* pour être des personnages révolutionnaires, il y a une parodie à contre-sens de 93. Il y a aussi et surtout ce cosmopolitisme de l'*Internationale*, qui est peut-être le fait le plus nouveau, le plus significatif dans ce mouvement de Paris, et qui lui donne une portée universelle, socialiste. Il y a enfin cette arrière-pensée fédéraliste qui s'est manifestée dès le premier jour par des appels à toutes les communes de France, et qui est assurément tout le contraire du jacobinisme d'autrefois. C'est un tumulte d'éléments discordans et incohérens, qui, si on le remarque bien, se font la guerre dans les actes de cette commune où s'étale une ignorance brouillonne, dans cette confusion de comités, de délégués, qui tous ensemble réalisent le plus prodigieux idéal d'anarchie; mais le résultat, c'est l'extinction du sentiment supérieur du patriotisme, c'est la dissolution de l'unité morale et politique de la France par la prépondérance du cosmopolitisme international combiné avec le morcellement fédéraliste, par la guerre fomentée partout entre les classes, entre les intérêts. Si l'insurrection de Paris avait pu triompher et s'étendre, c'était le démembrement à l'intérieur, c'était la France atteinte dans sa puissance nationale, dans sa vitalité intime, dans ses espérances d'une régénération prochaine. L'insurrection parisienne a eu du moins cela de bon d'offrir au pays l'image du néant et de la décomposition qui l'attendaient.

C'est là le péril dans toute sa crudité en quelque sorte, dans ce qu'il a d'extrême, de saisissant et d'immédiat. Il pourrait y avoir bien d'autres manières d'atteindre plus indirectement, même involontairement quelquefois, cette unité nationale qui semble livrée aujourd'hui à toutes les influences meurtrières. L'esprit de décomposition est plein de ressources et de subterfuges. On ne veut point par exemple pactiser trop ouvertement avec la commune de Paris, mais en même temps il passe dans la tête de quelques conseillers municipaux récemment élus de se considérer tout à coup comme investis d'un mandat souverain. Avec cet ingénieux et déplorable penchant des Français à sortir de leur rôle et de l'ordre, à éluder la loi, ils se sont dit que, puisqu'ils venaient d'être nommés pour administrer les intérêts locaux, ils étaient aptes à tout, et

ils ont publié leur programme politique. On a essayé de convoquer à Bordeaux des délégués des principales municipalités urbaines de la France, et ces délégués, réunis en conclave dans cette paisible et brillante Gironde qui est beaucoup moins révolutionnaire qu'on ne la représente, devaient, ni plus ni moins, se constituer en pacificateurs, en arbitres entre Paris et Versailles. Les inventeurs de ce plan de manifestation ne se prononçaient pas absolument pour Paris; ils le ménageaient, mais pour sûr on ne ménageait pas Versailles, qui avait décidément le tort d'être trop *rural*, de ne pas reconnaître la prépondérance des villes. Une fois dans cette voie, on pouvait aller loin. Par une coïncidence curieuse, quoique toute fortuite, l'assemblée nationale avait à se prononcer au même instant sur une proposition faite par quelques députés de Paris pour attribuer aux villes un droit spécial de représentation. Sans doute la proposition des députés de Paris et la tentative de manifestation de Bordeaux n'étaient point combinées, c'est par un simple hasard qu'elles ont été discutées dans la même séance. Il n'est pas moins vrai que les deux choses procédaient d'un même esprit, que la motion parlementaire semblait donner une apparence de raison à la tentative de Bordeaux, et que l'une et l'autre étaient la sanction indirecte de l'insurrection parisienne.

Quant à la manifestation bordelaise, elle a été interdite comme une violation de la loi, comme un véritable attentat à l'ordre public, et le gouvernement a certainement obéi à la plus simple inspiration de prudence en soufflant sur toutes ces fantaisies d'agitation, en rappelant au devoir les membres des conseils municipaux qui auraient pu être tentés d'y manquer. Si le mouvement avait pu prendre une certaine consistance en faisant violence au pays, qui n'a point donné à ses conseillers municipaux un pareil mandat, le résultat était évident : l'assemblée nationale n'avait plus qu'à s'en aller, il y avait une sorte de fédération provinciale des minorités agitatrices donnant la main, sous prétexte de conciliation, à cette autre minorité qui s'appelle la commune de Paris, et la France glissait dans cet abîme d'anarchie au bord duquel elle se retient de tout ce qui lui reste d'énergie. Les délégués n'iront sans doute pas plus loin, ils ne se rendront pas à Bordeaux, et ils s'empresseront encore moins d'aller occuper le palais du Luxembourg, que leur offre la commune de Paris. Quant à la proposition des députés parisiens sur la représentation des villes, elle a été repoussée après une brillante discussion où l'un des membres les plus sérieux et les plus sincères de l'assemblée, M. Victor Lefranc, a tranché la question avec l'autorité d'un patriotique bon sens; elle a été repoussée par des raisons d'opportunité, et aussi par des raisons plus substantielles et plus profondes qui devaient empêcher d'introduire en quelque sorte subrepticement dans le système électoral une nouveauté assez peu réfléchie.

Que prétendait-on avec ce droit des villes à une représentation spéciale? Sur quoi se fonderait-il, ce droit, et à quoi répond-il? Si dans l'intérêt d'une vérité plus complète, dans la représentation publique des opinions, on parlait du droit des minorités, c'est là en effet une question qui n'est point sans valeur, qui a déjà été étudiée en Angleterre comme en France. Lorsqu'on fera une loi électorale, ce sera un des problèmes à examiner et à résoudre; mais, lorsque dans un pays comme la France, où la plus immense des révolutions s'est faite pour effacer toutes les démarcations provinciales et locales, pour fonder l'unité politique de la nation, lorsque dans ce pays on propose de conserver aux villes par privilège un droit spécial de représentation, ne voit-on pas qu'on n'arriverait qu'à raviver des divisions, à créer des distinctions d'origine qui auraient pour effet d'affaiblir la représentation publique? Il y aurait donc dans une assemblée deux camps, deux classes de députés: il y aurait les représentans des villes et les représentans des campagnes! Ce serait une sorte de guerre civile organisée, un germe permanent de dissolution de l'unité nationale. S'il y a quelque chose d'étrange, c'est qu'une pensée de ce genre ait pu venir à l'esprit d'un homme comme M. Quinet, qui a pourtant étudié la révolution française. D'ailleurs, selon la juste remarque de M. Victor Lefranc, est-ce que les villes et les campagnes sont tellement séparées et distinctes qu'elles doivent avoir une représentation différente? Est-ce qu'il n'y a pas entre elles un échange permanent d'idées, d'intérêts et même de population? Est-ce que les villes ne se font pas avec les campagnes et les campagnes avec les villes? On cite l'Angleterre; mais l'Angleterre a ses conditions de vie publique que nous n'avons pas, et ce qu'on appelle dans l'organisme politique anglais la représentation des villes ne repose nullement sur le principe de la population comme parmi nous. Si l'on veut absolument que le vote des villes ne soit point noyé dans le vote d'un département tout entier, la solution du problème n'est point là où on la cherche; elle est dans l'organisation du suffrage universel, dans la substitution d'un système de circonscriptions électorales au système du scrutin de liste.

Disons le mot, c'était là une proposition toute de circonstance, née d'une préoccupation politique du moment; on demande la représentation des villes, parce qu'on croit les villes disposées à voter dans un certain sens: on n'aurait pas sûrement songé à demander pour elles ce privilège, si elles semblaient disposées à voter dans un autre sens, et on ne voit pas qu'on poursuit un succès de l'esprit de parti en sacrifiant ou en compromettant un intérêt bien autrement supérieur, l'unité morale de la nation, que les efforts de tous doivent travailler à raffermir au lieu de chercher à l'ébranler. C'est ainsi que se produit sous des formes diverses, tantôt violentes, tantôt plus voilées, le danger dont nous par-

lions, et qui n'est point du reste, sachons-le bien, un phénomène nouveau dans notre histoire. Toutes ces choses se sont produites aux heures des grandes crises nationales, surtout à la suite des guerres malheureuses, et presque toujours avec les mêmes caractères, avec les tentatives de fédéralisme communal entre Paris et les grandes villes au détriment des campagnes. Certes à toutes les époques, au xiv^e siècle, après la triste paix de Bretigny, lorsque l'étranger était partout, au xvi^e siècle même, au temps des guerres civiles et de cette démagogie ligueuse des seize avec laquelle la commune actuelle a plus d'un rapport, la France a eu de cruelles détresses, elle a semblé plus d'une fois être sur le point de se dissoudre; elle s'est relevée cependant de façon à faire envie aux peuples. Toutes ces tentatives ont échoué, l'unité nationale a survécu aux coups de l'étranger et aux coups des factions. Aux prises avec les mêmes périls aujourd'hui, elle résistera à tous les assauts, nous n'en doutons pas, comme elle y a résisté déjà.

Oui, sans doute, la France se relèvera, « elle le doit, elle le peut, » selon un mot récent de M. Thiers, et elle doit le vouloir. Elle le peut, à une condition cependant, c'est qu'elle ne se nourrira plus de chimères et de fantaisies ruineuses, c'est que tout le monde se mettra à ce travail de raffermissement et de réorganisation qui doit suivre la paix définitive avec l'étranger et la pacification intérieure. La paix avec l'Allemagne, elle est définitivement conclue maintenant, les dernières difficultés, qui étaient surtout d'un ordre financier, ont pu être dénouées à Francfort entre M. Jules Favre, M. Pouyer-Quertier et M. de Bismarck; le traité est signé, le chef du pouvoir exécutif l'a dit, il y a trois jours, à l'assemblée de Versailles. La pacification intérieure, elle ne peut plus tarder désormais, et, à voir les signes de décomposition qui se manifestent dans la commune, nous touchons au dénouement. La réorganisation nationale, c'est ce qui reste à faire, c'est l'œuvre de demain, et pour l'accomplir il y a deux forces, le gouvernement de M. Thiers et l'assemblée avec le concours du pays tout entier.

Certes, dans cette œuvre laborieuse, difficile et nécessaire, qui jusqu'ici a été entravée par les plus cruels contre-temps, personne ne peut disputer l'honneur du dévouement à cette forte et active vieillesse qui ne connaît ni trêve, ni repos tant qu'il y a un devoir à remplir. Depuis trois mois bien comptés, M. Thiers est le conseiller ou plutôt le guide prudent, expérimenté du pays, et pour mesurer ce qu'il a fait, il faut se souvenir de ce moment où il entra au pouvoir, de cette heure où il n'y avait plus d'armée, où il n'y avait plus d'administration, où le sol se déroba sous nos pieds, où tout était à reconstituer enfin entre l'ennemi allemand tourbillonnant dans nos provinces et l'ennemi de l'intérieur épiant dans Paris l'occasion d'éclater. Ce qui a fait la force

de M. Thiers, c'est que, sans découragement comme sans illusion, il a gardé assez de foi au pays pour ne point douter de son avenir dans de si terribles extrémités, et il a eu assez l'expérience des affaires pour empêcher l'effondrement de ce qui restait de la France, pour limiter l'anarchie avant de la vaincre, pour recomposer peu à peu le terrain où nous sommes, qui n'est certes point encore des plus solides, mais où du moins l'on peut s'affermir un instant avant d'aller plus loin. M. Thiers a marché en homme qui sent et connaît mieux que tout autre la gravité des choses, qui comprend bien qu'il y a des momens où un pays abandonné par le bonheur ne peut lasser la mauvaise fortune que par la prudence, la fermeté et l'esprit de conduite. Ce n'est pas la politique des coups de tête et des coups de main, celle-là la France l'expie assez durement; c'est la politique d'une vigilante sagesse occupée d'abord à écarter beaucoup de mal pour arriver à faire un peu de bien avec plus de sûreté.

Le mérite de l'assemblée, cette autre force du moment, le mérite de cette assemblée a été jusqu'ici de seconder M. Thiers dans sa politique de patiente et active réparation, et de ne point ajouter à des difficultés déjà bien grandes les difficultés des contestations jalouses. Elle a eu certainement, elle a encore quelquefois l'air de ne rien faire, elle perd du temps à prononcer ou à écouter des discours sur le déplacement de quelques préfets ou de quelques sous-préfets, elle reste livrée, faute d'esprit politique, aux excentricités individuelles et aux tempêtes de fantaisie. Somme toute cependant, elle vaut mieux que la réputation qu'on lui fait, et il y a eu peu d'assemblées portant dans les affaires publiques plus de droiture et de bonne volonté. Avoir en la courageuse abnégation de ratifier une paix assurément aussi douloureuse pour ceux qui l'ont acceptée que pour ceux qui l'ont combattue, avoir consenti, ne fût-ce que momentanément, à une patriotique abdication de toutes les préférences de parti, être un pouvoir souverain qui sait se contenir, ce n'était pas si peu de chose, et c'est en réalité ce qu'a fait l'assemblée. Le malheur est que dans ces conditions, qui ont un caractère de parfaite sincérité, puisqu'elles sont acceptées par tout le monde, il reste toujours une arrière-pensée, l'arrière-pensée du lendemain, ou en d'autres termes du régime définitif de la France. L'idée ou la passion du définitif est la maladie de certains esprits; seulement pour ceux-ci le définitif est la monarchie, pour ceux-là c'est la république. Au fond, ce qu'on poursuit, ce qu'on demande, c'est la stabilité des institutions dans la paix reconquise. Il semble aux uns et aux autres que, si on en finissait par un vote tranchant souverainement la question, tout serait résolu. Hélas! rien ne serait résolu, parce que nous vivons dans un pays qui a toujours sans doute la passion du définitif, mais où l'on

se réserve de faire périodiquement une révolution, où par conséquent le provisoire est tout ce qu'il y a de plus ordinaire et où le provisoire même n'est pas sans avantage, surtout lorsqu'il a pour résultat de réserver au pays son droit, de préserver la souveraineté nationale des aliénations brusques et irréfléchies. Nous ne méconnaissons pas l'importance de la stabilité et des solutions définitives; mais, comme après tout la politique consiste à faire ce qui est possible, l'unique question est de savoir ce qui est opportun et réalisable aujourd'hui.

Ce qui est possible, c'est ce qui existe, c'est cette république de raison et de nécessité qui n'est une défaite pour personne, puisqu'elle est la souveraineté nationale en action, puisqu'elle est le bien de tout le monde. Ne voit-on pas que, toutes les fois qu'on approche de ces questions, il s'en échappe comme des flammes incendiaires, que la guerre civile n'a pas besoin de nouveaux alimens, que ce définitif qu'on tient à proclamer aurait nécessairement contre lui tous les autres définitifs, et que bientôt renattraient plus ardentes les divisions de partis qui, elles aussi, sont en ce moment une menace pour l'unité nationale? Est-ce qu'en dehors de ces questions irritantes il n'y a point assez à faire aujourd'hui? La paix, maintenant signée, nous met en face de notre situation : nous avons une colossale indemnité à payer, nos finances à mettre au niveau de nos charges, notre système d'impôts à remanier, nos budgets à simplifier.

Les cruels événemens qui viennent de nous éprouver ont mis à nu les lacunes et les faiblesses de notre organisation militaire, de notre organisation administrative, de notre instruction publique et de ce que nous pourrions appeler notre manière de faire des hommes : c'est pour nous une obligation impérieuse d'aborder tous ces problèmes sans parti-pris et sans défaillance. Les révolutions et les mauvais gouvernemens ont laissé des habitudes à déraciner, des enseignemens à faire fructifier, des passions à calmer ou à réprimer. Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer tout ce qui reste à faire. Et qu'on remarque bien que ces questions de régime définitif offrent pour l'assemblée le danger de déchiremens redoutables; il y a au contraire une sorte d'apaisement dès qu'on rentre dans le domaine des problèmes de notre organisation : l'étude en commun et un instinct de patriotisme rapprochent les partis; entre les hommes des camps les plus divers, il y a émulation de libéralisme lorsqu'il s'agit par exemple d'élargir la vie municipale, comme il y a émulation de sentimens conservateurs lorsqu'il s'agit de combattre l'anarchie, d'établir un régime de garantie efficace pour l'ordre public. Ayons donc patience, comme le disait l'autre jour M. Victor Lefranc, et pour des résultats douteux ou prématurés, ne sacrifions pas ce qui est le caractère et la force de la situation actuelle. Écartons ce qui divise, et, restons sur le terrain où tous les hommes de bonne foi et de bonne vo-

lonté peuvent se rencontrer, où l'œuvre de pacification et de réorganisation qui nous est imposée peut s'accomplir par l'alliance, de nouveau confirmée hier encore, de l'immense majorité de l'assemblée et de M. Thiers.

C'est pour cela qu'on ne peut qu'éprouver une profonde tristesse devant des incidens comme cette scène parlementaire de ces jours derniers où M. Thiers, assailli d'interrogations et d'interpellations sur tout ce qu'il dit ou ce qu'il ne dit pas, s'est vu obligé de relever ce qu'il a vertement appelé des tracasseries et de poser nettement la question. C'était, on en conviendra, une étrange idée de choisir justement le jour où, par un décret de vandalisme, le marteau des démolisseurs allait s'abattre sur la maison du chef du pouvoir exécutif. L'alliance de l'assemblée et de M. Thiers est-elle donc en péril, est-elle devenue moins nécessaire? Non évidemment, le vote qui a mis fin à cette scène l'a bien prouvé. Il faut pourtant être sérieux et savoir ce qu'on fait : si on veut remplacer le gouvernement d'aujourd'hui, il faut le dire; il faut tout au moins éclairer le pays en lui montrant des forces d'opinion organisées, des chefs pour conduire ces forces et prendre la direction des affaires. Si on croit à la nécessité de ce pouvoir de l'expérience et du dévouement, il ne faut pas affaiblir par des coups détournés et une fronde insaisissable ce qu'on se croit obligé de soutenir. Assez de ces petites tempêtes, revenons au travail, à l'œuvre de reconstruction nationale sans parti-pris. Les dernières élections municipales dans leur ensemble montrent bien que le pays partage cette pensée et sanctionne d'avance cette politique. Que sortira-t-il ensuite de là? Sera-ce la république, sera-ce la monarchie? Ce sera dans tous les cas la France, la vraie et grande France souveraine, reconstituée et en état de substituer ce qu'on pourra désormais appeler une solution nationale aux solutions impatientes des partis.

C'est en se refaisant elle-même à l'intérieur, c'est en retrouvant avec le sentiment de son devoir le secret de sa forte et généreuse vitalité, que la France reprendra, si elle le veut, sa place naturelle dans le monde, parmi tous ces peuples pour qui elle a été si souvent une amie et une alliée utile, et qui la regardent maintenant dans ses misères avec une indifférence mêlée de dédain. Il ne faut pas s'y tromper, tous ces événemens accumulés depuis dix mois ont été une humiliation pour notre ascendant moral, politique, diplomatique, au moins autant que pour nos armes. La France a tout à faire, non-seulement pour reconstituer sa diplomatie dans des conditions nouvelles, mais encore pour se gagner les sympathies, la confiance des peuples, pour obtenir d'être comptée dans les affaires du monde. Si nous voulons inspirer aux autres le respect de notre patrie, la première condition est apparemment de sentir, d'attester nous-mêmes ce respect patriotique, et c'est ici surtout que l'insurrection parisienne apparaît comme le plus désastreux attentat contre la grandeur nationale.

La confiance, les sympathies qui ne nous avaient pas accompagnés pendant la guerre, elles étaient prêtes à renaître au lendemain de la paix. Les implacables brutalités de la victoire à notre égard, le siège de Paris, dont on ne voyait que les côtés héroïques et émouvants, une défense énergique et prolongée dans des conditions impossibles, tout servait à montrer que la France avait pu être malheureuse dans une entreprise fatalement conduite, mais qu'elle gardait en elle-même assez de vigueur native, assez de ressources pour reprendre bientôt son rang. Vaincue, diminuée dans son territoire, atteinte dans sa richesse, mais non déshonorée, la France pouvait compter encore sur l'avenir; elle pouvait renouer des alliances, désarmer les inimitiés, les méfiances qui avaient fait sa faiblesse, et retrouver l'occasion de rentrer dans la politique générale. Les étrangers ne s'y trompaient pas, M. de Bismarck lui-même sentait bien qu'il restait encore une nation française. Ce triste mouvement parisien a tout détruit, ou du moins tout compromis pour le moment. Quand il n'aurait eu que le résultat d'éteindre ou de détourner le sentiment national en faisant oublier l'invasion qui nous presse, en nous condamnant aux affreuses, aux énervantes préoccupations de la guerre civile, ce serait déjà trop; mais de plus ne voit-on pas combien tout a changé en quelques jours? Cette insurrection malvenue, elle nous fait perdre tout ce que nous étions en train de regagner; elle nous livre à la risée ou à la pitié du monde. M. de Bismarck nous contemple avec une ironie satisfaite; il se moque de nous, le terrible homme, il trouve en vérité qu'il y a un « grain de raison » dans l'insurrection parisienne, dans cette insurrection qu'il nous presse de réprimer, et au besoin il promet à l'Alsace, à la Lorraine, plus de franchises communales que la France ne pourrait leur en donner. Ceux qui n'auraient pas demandé mieux que de saluer avec cordialité le retour de la France dans les conseils de l'Europe finissent par se demander si décidément nous ne sommes plus bons qu'à nous déchirer nous-mêmes. Quelle autorité peut avoir le gouvernement dans les négociations laborieuses qu'il poursuit encore avec l'Allemagne ou dans ses relations avec les autres pays? L'insurrection de Paris est venue de nouveau paralyser l'action diplomatique et le crédit de la France. Cependant le monde ne cesse pas de marcher, les affaires suivent leur cours et se décident sans nous, partout s'agitent des questions qui nous touchent, qui en d'autres momens auraient mis le feu à toutes les polémiques, et auxquelles nous avons à peine le temps ou la liberté de songer.

L'Italie, quant à elle, n'a point laissé échapper l'occasion de ce grand trouble européen pour trancher une question dont la solution, selon toutes les vraisemblances humaines, devait faire plus de bruit qu'elle n'en a fait, la question romaine elle-même. L'Italie a occupé Rome pendant la guerre, dès la fin de septembre 1870; elle a fait sanctionner

par un plébiscite l'annexion définitive de ce qui restait des provinces pontificales au royaume italien, en ajournant provisoirement toutefois la translation des pouvoirs politiques, gouvernement et assemblée, dans la ville éternelle, et depuis ce moment le parlement de Florence en est à délibérer sur la situation, sur les garanties d'indépendance par lesquelles l'Italie entend remplacer, au profit du saint-siège et de l'église, la souveraineté territoriale ou le pouvoir temporel. Le pape a protesté naturellement, et il a plus d'une fois renouvelé ses protestations; il n'a pas voulu néanmoins quitter Rome, il s'est borné à se renfermer au Vatican, où il se considère lui-même comme un captif, de sorte qu'il y a pour le moment dans la ville de saint Pierre deux pouvoirs fort peu réconciliés. Pie IX, après être resté jusqu'ici auprès de la *confession* des apôtres, au siège naturel du pontificat, se décidera-t-il à s'éloigner lorsque le gouvernement italien voudra se transporter définitivement à Rome? S'il n'est point parti tout d'abord, sous le coup de l'entrée des Italiens et de la première prise de possession, c'est qu'évidemment il est peu porté à une résolution extrême, et pour le pousser à cette rupture, à cette expatriation du pontificat, il faudrait des actes que l'Italie s'interdira sans nul doute. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas moins une des plus grandes révolutions qui s'est accomplie à nos portes, presque sans bruit, pendant que nous étions à disputer notre existence nationale. Disons mieux, c'est une question dont les événemens ont pu brusquer la solution, mais qui devait un jour ou l'autre arriver à son terme.

En réalité, le pouvoir temporel n'avait plus qu'une ombre de vie, il ne pouvait plus se soutenir par lui-même. Si on voulait le maintenir, il fallait y songer plus tôt, il fallait le sauver des premières atteintes, et cela n'eût pas encore suffi, il aurait fallu lui communiquer une vie nouvelle, une force propre qui l'eût préservé peut-être de l'inévitable déclin. Au point où il en était venu, il n'était plus qu'une vaine et précaire garantie; il fallait de la bonne volonté pour prendre au sérieux cette souveraineté territoriale, et, les choses étant ainsi, l'unique question était de savoir s'il n'y aurait pas un autre moyen de remplacer cette garantie devenue illusoire par quelque combinaison propre à concilier l'indépendance du saint-siège avec les aspirations nationales de l'Italie. Après tout que faut-il? Il faut que le pape soit pleinement indépendant dans son action spirituelle, dans la manifestation de son autorité religieuse, dans ses rapports avec les nations catholiques. L'Italie, laissée seule par les événemens en face du pontificat, a essayé de résoudre le problème par cette loi que la chambre des députés a votée il y a quelque temps, que le sénat à son tour vient de discuter et d'adopter en la modifiant légèrement dans un sens un peu plus libéral au point de vue de la situation personnelle du pape, dans un sens un peu plus restrictif au

point de vue des rapports de l'église et de l'état. Le sénat n'en est pas encore tout à fait à l'application du principe absolu de l'église libre dans l'état libre.

Telle qu'elle est, cette loi, dont M. Mamiani a été le rapporteur, et qui a été défendue par un des membres les plus libéraux du cabinet italien, M. Visconti-Venosta, cette loi résume et consacre toutes les garanties qui peuvent compenser le pouvoir temporel. Le pape a le caractère et les prérogatives de la souveraineté; il est indépendant et inviolable dans son Vatican, complètement libre dans tous les actes de son ministère spirituel, dans ses rapports avec l'épiscopat, avec le monde catholique. Des ambassadeurs étrangers peuvent être accrédités auprès de lui comme par le passé, et il peut envoyer des nonces qui jouissent en Italie de toutes les immunités diplomatiques. Il peut avoir les gardes suisses, les gardes nobles qui lui conviennent, et il a une dotation de 3,225,000 fr., qui n'est pas à la merci d'un vote annuel, qui est inscrite sur le grand-livre de l'Italie. Le collège des cardinaux, les congrégations, les ecclésiastiques employés au ministère spirituel du saint-siège, participent de l'inviolabilité pontificale. En un mot, le pape est un souverain en toute chose, moins le territoire : c'est ce qu'on nomme la loi des garanties papales. Ajoutons que la liberté des conclaves est aussi garantie.

Sans doute il eût mieux valu qu'une telle question, qui n'est point seulement italienne, fût débattue entre toutes les nations intéressées. Nous ne méconnaissons ni ce qu'il y a d'important particulièrement pour la France dans une affaire de cet ordre, ni ce qu'il y a de grave et de délicat dans la situation nouvelle faite au saint-siège; c'est une révolution dont il reste à suivre les conséquences morales et religieuses. Il s'agit de savoir si, même en France, il y a des hommes qui croient possible de ressusciter le passé, de refaire le pouvoir temporel, qui croiraient bien politique de jeter en pâture à une assemblée inexpérimentée une question qui serait certainement de celles qui diviseraient le plus les esprits. On a pu se demander récemment quel sens avait dans une situation semblable la nomination simultanée d'un ambassadeur de France auprès du saint-siège et d'un ministre à Florence; on a pu attribuer quelque mission mystérieuse à notre diplomatie nouvelle, diplomatie qui eût été peut-être un peu novice pour quelque grosse affaire. Évidemment le nouveau gouvernement français n'a porté aucune arrière-pensée dans cette double nomination; tout ce qu'il peut souhaiter, tout ce qu'il souhaite, nous le croyons, c'est que l'Italie fasse au souverain pontife une large et juste mesure d'indépendance et de dignité. Au-delà tous les soupçons ne sont que des chimères. On peut être tranquille, la France n'est pas près de recommencer des expéditions de Rome; mais en même temps elle a le droit de ne point rencontrer de mauvais sentimens là où ces sentimens ne seraient qu'une révoltante et

oublieuse iniquité. Ces malveillances à peine dissimulées n'existent point à coup sûr dans le gouvernement italien, nous lui rendons cette justice; elles existent encore moins dans ce grand parti libéral et conservateur qui garde l'inspiration de Cavour. Sait-on où on les trouve? Elles sont surtout chez ceux qui se disent le plus libéraux, et qui le prouvent en se faisant depuis huit mois les courtisans de la Prusse, chez ceux qui se croient des patriotes, parce qu'ils poursuivent de leur haine la nation qui leur a donné une patrie, chez ceux enfin qui, ces jours derniers encore, n'avaient trouvé rien de mieux que de célébrer par de bruyantes manifestations l'anniversaire d'un échec de l'armée française devant Rome. Le gouvernement italien a eu la délicatesse et la prévoyance d'interdire ces manifestations aussi ridicules qu'odieuses, parce qu'il sait bien qu'aujourd'hui comme hier, à travers toutes les épreuves, il y a entre la France et l'Italie d'intimes liens que les hasards passagers d'une guerre funeste ne peuvent détruire.

C'est notre malheur de n'avoir rencontré dans nos crises que des sympathies très inactives et des inimitiés ou des malveillances qui ne se sont même pas déguisées. Des amis, la France en a eu sans doute, elle en a encore dans tous les pays; nous devons avouer qu'ils ont été peu nombreux, et qu'ils ne pouvaient nous promettre que le secours trop inefficace d'une vieille cordialité émue de nos infortunes. A quoi faut-il attribuer ces sentimens étranges qui étaient de l'indifférence quand ils n'étaient pas de la haine à l'égard de la France? C'est le résultat de bien des causes. Nous avons eu pendant vingt ans une politique si singulièrement habile qu'elle était parvenue à faire le vide autour de notre pays, qu'elle avait réussi à dissoudre toutes nos anciennes alliances sans pouvoir compter sur des alliés nouveaux, en refroidissant au contraire ceux-là mêmes qui auraient dû s'intéresser à notre cause.

Un des pays où ces sentimens se sont produits avec le plus de crudité, c'est l'union américaine. Notre simplicité a été de croire que, parce que nous proclamions la république au 4 septembre, nous ne pouvions manquer de trouver sinon une alliance, du moins un appui moral à Washington et dans les grands états de l'Union. Les Américains nous ont répondu en se montrant plus que jamais les alliés de la Russie et en saluant la fortune grandissante de l'Allemagne; ils nous ont payé avec usure la guerre du Mexique, cette guerre dont on peut retrouver les traces dans tous nos désastres actuels. Un Canadien, en nous envoyant un touchant témoignage de souvenir et de sympathie pour la vieille patrie de sa race, nous écrivait récemment des États-Unis : « Vous savez à quel point la France a été laissée seule en Europe; la sympathie des États-Unis a été encore plus, s'il est possible, en faveur de la Prusse. Je ne connais que deux journaux qui ont défendu la France, le *New-York World* et le *Boston Traveller*. Tous les autres se

sont acharnés contre la France. Il y a eu des *meetings* sans nombre en faveur de la Prusse, et, lorsqu'on a appris la capitulation de Sedan, on a tenu des réunions pour féliciter le monde des succès de l'Allemagne. La proclamation de la république n'y a rien fait, et il s'est trouvé des Américains croyant que les conditions de la paix imposées par la Prusse n'étaient pas assez dures. Je dois vous avouer que la France a perdu une grande partie de son influence en Amérique; mais ce qui a contribué le plus à l'abaisser aux yeux du monde et ici, c'est l'insurrection de Paris... » Ainsi il faut que ce triste écho nous revienne du fond de l'Amérique. Voilà où en sont les États-Unis dans leurs sentimens à notre égard, quatre-vingts ans après que la France les a aidés à conquérir leur indépendance. Les Américains sont oublieux, injustes et imprévoyans : ils se laissent aveugler par leurs mauvais sentimens sur les intérêts de leur propre politique; mais qu'importe? si dure que soit la vérité, il est encore bon de ne rien ignorer de ce qu'on pense de nous en Amérique ou ailleurs, ne fût-ce que pour mesurer à ce que nous avons perdu ce que nous avons à regagner dans le monde. CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

National debts, by R. Dudley Baxter; London, 1871.

Ce livre, des plus intéressans et des plus instructifs, est aussi plein d'actualité; c'est une étude comparative des dettes et des ressources des divers états de l'Europe et de l'Amérique. On a dit quelquefois que la statistique était une science fort ennuyeuse qui ne prouvait rien, attendu que la plupart des faits qu'elle expose ou manquent d'exactitude, ou parlent un langage différent, suivant la façon dont ils sont présentés. Ce reproche ne peut s'adresser au livre dont nous parlons. Il est écrit avec méthode et clarté, très facile à lire, et les faits qu'il met en avant sont des plus concluans, — non qu'on ne puisse y relever quelques erreurs de détail, mais ces erreurs sont sans importance aucune au point de vue des résultats. L'auteur, M. Baxter, prend la dette de chaque nation à l'origine; il la suit dans son développement aux différentes époques, et la rapprochant ensuite du progrès de la population et de celui de la richesse publique, il montre ce qu'elle représente par tête et par rapport au revenu général du pays. De cette façon, on se rend parfaitement compte et de son importance absolue et de son poids relatif.

Or il résulte des tableaux que l'auteur nous met sous les yeux que, si l'accroissement de la dette publique dans chaque état, depuis le commencement du siècle surtout, a été énorme, le progrès de la population et celui de la richesse ont été plus grands encore, de telle sorte que la charge annuelle est moins lourde qu'elle ne l'était avant cet accroissement. L'Angleterre nous offre sous ce rapport un exemple très curieux. Dans ce pays, la dette a été portée à son maximum en 1815, elle s'élevait alors (chiffres ronds) à 900 millions de livres sterling ou 22 milliards $1/2$ de francs, ce qui, pour une population de 18 millions $1/2$ d'habitans, représentait en intérêts annuels $3/4$ shillings 8 deniers par tête, ou un peu plus de 43 francs; elle ne représente plus aujourd'hui que 15 shillings 9 deniers, soit un peu plus de 19 francs, et, si on la rapproche du développement du revenu public, le résultat est plus satisfaisant encore. En 1815, l'intérêt de la dette comptait pour 9 pour 100 dans ce revenu; il ne compte plus maintenant que pour $2 \frac{4}{5}$ pour 100. Par conséquent, bien que le total en soit encore considérable, le poids en est singulièrement allégé depuis 1815, et il est devenu très faible, si on le compare aux forces contributives du pays.

En Amérique, aux États-Unis, avant la guerre de sécession en 1860, la dette fédérale jointe à celle des états particuliers était de 1 milliard 600 millions. En 1865, après la guerre, elle s'élève tout d'un coup à 15 milliards $1/2$: jamais dans l'histoire on n'avait vu une progression semblable. L'intérêt annuel de cette dette, qui était de moins de 3 francs par tête en 1860, monte à 24 francs en 1865; il est déjà redescendu à 18 francs, grâce à un amortissement très rapide, combiné avec le progrès de la population, ce qui prouve que dans ce pays tout est extraordinaire. On a pour diminuer les charges publiques la même puissance que pour les augmenter lorsque cela est nécessaire. En cinq années, l'Amérique a déjà réduit le principal de sa dette de 2 milliards 250 millions, et l'intérêt de 142 millions. La charge annuelle par rapport au revenu est, comme en Angleterre, de $2 \frac{4}{5}$ pour 100. De tous les grands états de l'Europe, l'Allemagne est celui qui a la dette la moins élevée, elle se divise ainsi: pour la Prusse et les états annexés depuis 1866, 1 milliard 700 millions; pour les autres états du nord, 717 millions $1/2$; pour la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse, 227 millions $1/2$; pour les emprunts de la confédération, en 1867 et en 1870, 663 millions; total, 4 milliards 307 millions. De ce chiffre, il faut déduire ce qui a été dépensé pour les chemins de fer, qui sont la propriété de l'état, et dont les produits compensent les charges. Il reste une dette d'un peu plus de 2 milliards $1/2$, représentant en intérêts 183 millions $1/2$, soit par tête 4 fr. 65 cent., et par rapport au revenu à peine 1 pour 100. C'est donc dès à présent l'état où existe la dette la moins lourde, et quand il aura reçu les 5 milliards d'indemnité de la France, il pourra,

s'il le veut, liquider complètement cette dette et la faire disparaître. Il y a là matière à sérieuse réflexion, quand on considère l'avenir. Assurément, il ne suffit pas de n'avoir point de dette pour être un état puissant. L'Angleterre est très forte avec des engagements qui atteignent encore près de 20 milliards, et elle ne serait pas embarrassée de se procurer toutes les ressources dont elle aurait besoin. Il n'en est pas moins vrai qu'à richesse égale l'état qui n'a pas de dette a un grand avantage sur ceux qui en ont une très lourde, et comme l'Allemagne, après avoir fait ses preuves au point de vue militaire, s'apprête aussi à développer rapidement ses intérêts économiques, on peut prévoir aisément que l'équilibre des forces en Europe ne tardera pas sous tous les rapports à être modifié à son profit.

Nous ne parlons pas de la dette des petits états, ni même de celle attribuée à l'Autriche et à la Russie, bien qu'il y ait là aussi beaucoup de détails fort intéressants; nous avons hâte d'arriver à ce qui concerne la France. Ici la progression est effrayante; M. Baxter l'établit d'après M. Maurice Block, dont les assertions méritent toujours grande confiance. Nous prendrons les chiffres seulement à partir de 1815: notre dette était alors de 1 milliard 766 millions. En 1830, elle monte à 3 milliards 544 millions; le gouvernement de juillet la porte à 4 milliards 550 millions. A la chute de la république, en 1852, elle est de 6 milliards 130 millions, et enfin au mois de décembre 1870, après la chute du second empire, elle atteint le chiffre prodigieux de 13 milliards 750 millions, près de 14 milliards. Nous ne voulons pas discuter tous ces chiffres, ni examiner si la part afférente à chaque régime a été équitablement faite, si celle de la restauration par exemple, qui comprend la liquidation des charges laissées par l'empire, telles que l'indemnité de guerre et les frais d'occupation, n'est pas un peu exagérée. Cet examen rétrospectif n'aurait pas d'intérêt. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de connaître exactement la situation dans laquelle nous sommes, et de constater avec quelle imprévoyance, sous le dernier gouvernement surtout, on a laissé s'accumuler la dette dans des proportions fabuleuses. Le capital en aurait plus que doublé en moins de vingt ans. D'après M. Baxter, la charge annuelle de cette dette, qui était de 5 francs 75 cent. par tête en 1818, avec une population de 30 millions d'individus, serait aujourd'hui de 12 francs 15 cent., avec une population de 38 millions, en y comprenant la garantie accordée aux chemins de fer. Par rapport au revenu général, la proportion serait descendue, il est vrai, de 3 1/2 pour 100 à 2 3/4 pour 100. Ainsi, on le voit, pendant que nos voisins les Anglais ont diminué la charge annuelle de leur dette de 43 francs à 18 francs par tête, la nôtre s'est élevée de 5 francs 75 cent. à 12 francs 15 cent., et le développement du revenu public n'a guère fait que contre-balancer cette augmentation, tandis qu'en Angleterre le

rapport entre la dette et le revenu a baissé des trois quarts. Malheureusement ce n'est pas tout. Nous allons ajouter aux charges que nous a léguées le deuxième empire celles qui résultent de la dernière guerre, et qui sont encore l'œuvre de ce gouvernement. Si on en croit l'auteur anglais, après la liquidation de tous les frais de cette guerre, notre dette s'élèvera en capital à 25 ou 27 milliards, et en intérêts à 1 milliard. Ces chiffres sont peut-être un peu exagérés, et on pourrait en rabattre; mais ce qu'on en diminuerait les laisserait toujours à un total assez haut pour nous autoriser à dire que notre dette publique va être la plus forte de toutes celles qui ont jamais existé dans le monde, et que, rapprochée de notre population et de notre revenu, lorsque celui-ci aura repris son essor accoutumé, elle atteindra des proportions tout à fait inconnues.

La conclusion à tirer de ce livre, c'est que la France doit suivre une politique différente de celle qui l'a guidée jusqu'à ce jour : elle ne peut pas toujours emprunter sans jamais rembourser. L'auteur explique parfaitement pourquoi les mauvais gouvernemens, plus soucieux du présent que de l'avenir, sont si empressés de recourir à l'emprunt. « Avec l'intérêt d'un emprunt, dit-il, on se procure un capital vingt fois plus fort que celui que l'on doit payer annuellement; par conséquent la faculté d'emprunter est vingt fois plus étendue que celle de taxer. » Pour la France la mesure est comble : notre pays est arrivé à l'extrême limite où tout ce qui augmenterait sa dette à perpétuité serait un gros péril pour l'avenir et un échec à sa prospérité future. Il ne faut pas oublier qu'au milieu de la concurrence générale qui existe pour le commerce et l'industrie, la victoire appartient à celui qui produit au meilleur compte; or, quand on a des charges aussi considérables que les nôtres, si on les rend perpétuelles, on se condamne à rester dans une infériorité constante vis-à-vis des autres nations. On est obligé de maintenir des taxes très lourdes, qui élèvent d'autant le prix de la main-d'œuvre, indépendamment d'autres inconvéniens. La Hollande nous fournit sous ce rapport un exemple qu'on ne doit pas perdre de vue : elle a vu fuir ses capitaux et ses habitans pour avoir été dans la nécessité de les trop taxer. Sans doute on ne peut pas éviter des taxes supplémentaires lorsqu'on a beaucoup à payer, nous avons été nous-même le premier à les recommander; mais il faut les combiner de façon qu'elles servent à nous libérer en même temps qu'à remplir nos engagements annuels, ce qui écarte toute idée de création de rentes perpétuelles.

V. BONNET.

C. BULOZ.

FRANCIA

DERNIÈRE PARTIE (1)

Au milieu de ces rêves affreux, Francia s'éveilla en criant. Il faisait grand jour. M^{me} Valentin l'entendit, entra chez elle, et voulut savoir la cause de son agitation. Francia fit un effort pour lui répondre; mais elle ne voulait pas se confier à cette femme, et M^{me} Valentin fut réduite à parler toute seule. — Voyez-vous, ma chère enfant, lui disait-elle, si c'est parce que vous craignez la guerre, vous avez tort; il n'y aura plus de guerre. Le tyran sera mis dans une tour où on prépare une cage de fer. Nos bons alliés sont en train de s'emparer de sa personne, et votre cher prince n'aura pas une égratignure : les cartes me l'ont dit hier soir. Ah! vous l'aimez bien, ce beau prince! Je comprends ça. Il vous aime aussi, à ce qu'il paraît. M. Valentin me disait hier : c'est singulier comme ces Russes se prennent d'amour pour nos petites Françaises! Ça ne ressemble pas du tout aux fantaisies de notre ancien maître, qui avait fait arranger l'appartement où vous voilà pour mener sans bruit ses petites affaires de cœur. Eh bien! il en changeait comme de cravate, et il y tenait si peu, si peu, qu'il oubliait quelquefois de renvoyer l'une pour faire entrer l'autre. Alors ça amenait des scènes, et même des batailles; il y avait de quoi rire, allez! Mais le prince n'est pas si avancé que ça; c'est un homme simple, capable de vous épouser, si vous avez l'esprit de vous y prendre. Vous ne croyez pas? ajouta-t-elle en voyant tressaillir Francia. Ah! dame, ce n'est pas tout à fait probable; pourtant on a vu de ces choses-là. Tout dépend de l'esprit qu'on a, et je ne vous crois pas sotte, vous! Vous avez l'air

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} et du 15 mai.

distingué, et des manières... comme une vraie demoiselle. Quel malheur pour vous d'avoir écouté ce perruquier ! sans cela, voyez-vous, tout serait possible. Vous me direz que bien d'autres ont fait fortune sans être épousées, c'est encore vrai. Le prince parti, vous en retrouverez peut-être un autre de même qualité. Ça fait très bien d'avoir été aimée d'un prince, ça efface le passé, ça vous fait remonter dans l'opinion des hommes. Allons, ne vous tourmentez pas, M. Valentin connaît le beau monde, et, si vous voulez vous fier à lui, il est capable de vous donner de bons conseils et de bonnes relations.

M^{me} Valentin bavardait plus que ne l'eût permis son prudent mari. Francia ne voulait pas l'écouter; mais elle l'entendait malgré elle, et la honte de se voir protégée et conseillée par de telles gens lui faisait sentir davantage l'horreur de sa situation. — Je veux m'en aller ! s'écria-t-elle en sortant de son lit et en essayant de s'habiller à la hâte ; je ne dois pas rester ici !

M^{me} Valentin la crut prise de délire et la fit recoucher, ce qui ne fut pas difficile, car les forces lui manquaient et la pâleur de la mort était sur ses joues. M^{me} Valentin envoya son mari chercher un médecin. Valentin amena un chirurgien qu'il connaissait pour avoir été soigné par lui d'une plaie à la jambe, et qui exerçait la médecine depuis qu'estropié lui-même il n'était plus attaché effectivement à l'armée. C'était un ancien élève et un ami dévoué de Larrey. Il avait la bonté et la simplicité de son maître, et même il lui ressemblait un peu, circonstance dont il était flatté. Aussi aidait-il à la ressemblance en copiant son costume et sa coiffure; comme lui, il portait ses cheveux noirs assez longs pour couvrir le collet de son habit. Comme lui du reste, il avait la figure pâle, le front pur, l'œil vif et doux. Francia s'y trompa au premier abord, car ses souvenirs étaient restés assez nets, et, en le voyant auprès d'elle, elle s'écria en joignant les mains : Ah ! monsieur Larrey, je vous ai souvent vu là-bas !

— Où donc ? répondit le docteur Faure, que l'erreur de Francia toucha profondément.

— En Russie !

— Ce n'est pas moi, mon enfant, je n'y étais pas; mais j'y étais de cœur avec *lui* ! Voyons, quel mal avez-vous ?

— Rien, monsieur, ce n'est rien, c'est le chagrin. J'ai eu des rêves, et puis je me sens faible; mais je n'ai rien, et je veux m'en aller d'ici.

— Vous voyez, docteur, dit la Valentin, elle déraisonne; elle est ici chez elle, et elle y est fort bien.

— Laissez-moi seul avec elle, dit le docteur. Vous paraissez l'effrayer. Je n'ai pas besoin de vous pour savoir si elle a le délire.

La Valentin sortit. — Monsieur le docteur, dit Francia, recouvrant une vivacité fébrile, il faut que vous m'aidiez à retourner chez nous ! Je suis ici chez un homme qui m'a tué ma mère !

Le docteur fronça légèrement le sourcil ; l'étrange révélation de la jeune fille ressemblait beaucoup à un accès de démence. Il lui toucha le pouls ; elle avait la fièvre, mais pas assez pour l'inquiéter. Il lui fit boire un peu d'eau, l'engagea à se tenir calme un instant et l'observa ; puis, la questionnant avec ordre, laconisme et douceur, il fut frappé de la lucidité et de la sincérité de ses réponses. Au bout de dix minutes, il savait toute la vie de Francia, et se rendait un compte exact de sa situation. — Ma pauvre enfant, lui dit-il, il ne me paraît pas certain que ce prince russe soit le meurtrier de votre mère. Vous avez pu être trompée par une rivale à l'effet de vous faire souffrir ou de rompre vos relations avec son amant ; mais je suis pour le proverbe *Dans le doute, abstiens-toi !* Vous ferez donc bien, dans quelques heures, ce soir, ... quand vous pourrez sortir sans inconvénient pour votre santé, de vous en aller d'ici.

Francia fit un geste d'angoisse. — Vous n'avez rien, je sais, reprit le docteur, et vous ne voulez plus rien recevoir de ce prince. Moi, je ne suis pas riche, je suis même pauvre ; mais je connais de bonnes âmes qui, sans même savoir votre nom et votre histoire, me donneront un secours suffisant pour vous permettre d'aller loger ailleurs. Dame ! après ça, il faudra bien essayer de travailler ?

— Mais, monsieur, je travaille ! Voyez, mon ouvrage est là. J'ai des pièces à finir et à renvoyer.

— Oui, dit le docteur, des gilets de flanelle ! Je sais ce que ça rapporte. Ce n'est pas assez ; il faut entrer dans quelque hospice ou dans tout autre établissement public pour travailler à la lingerie avec des appointemens fixes. Je m'occuperai de vous. Si vous êtes courageuse et sage, vous vous tirerez honnêtement d'affaire ; sinon, je vous en avertis, je vous abandonnerai. Je vois qu'en ce moment vous avez de bonnes intentions ; je vais vous mettre à même d'y donner suite. Tâchez de dormir une heure, à présent que vous voyez le moyen de réparer votre faute. Et puis vous vous lèverez, vous vous habillerez tout doucement, et je viendrai vous prendre pour vous conduire au logement provisoire que vous voudrez choisir. Il me faut deux ou trois jours au plus pour vous caser.

Francia lui baisa les mains en le quittant. Elle était si pressée de s'en aller qu'elle ne put dormir ; elle se leva, réussit à se débarrasser des obsessions de la Valentin, s'enferma et se mit à refaire ses paquets, croyant à chaque instant entendre revenir le bon docteur, qui devait délivrer sa conscience au prix d'une aumône dont elle ne rougissait plus.

A deux heures, elle entendit frapper à sa porte, elle y courut, ouvrit, et se trouva dans les bras de Mourzakine, qui, la saisissant comme une proie, la couvrait de baisers.

— Laissez-moi, laissez-moi! s'écria-t-elle en se débattant; je vous hais, je vous ai en horreur! Laissez-moi, vous avez le sang de ma mère sur les mains, sur la figure; je vous déteste, ne me touchez pas, ou je vous tuerai, moi!

Elle s'enfuit au fond de sa chambre, cherchant avec égarement le couteau dont elle avait coupé son pain pour déjeuner. Valentin, entendant ses cris, était monté. — Prince, disait-il, ne l'approchez pas, c'est un transport au cerveau. Je vous le disais bien, elle déraisonne depuis ce matin. Je l'ai entendue dire au médecin qu'elle ne voulait pas rester chez un homme qui avait tué sa mère; or je vous demande un peu...

— Allez-vous-en! flanquez-moi la paix, dit le prince en mettant Valentin dehors et en s'enfermant avec Francia. Puis, allant à elle, il ouvrit son dolman en lui présentant son poignard. — Tue-moi, si tu crois cela, lui dit-il; tu vois! c'est très facile, je ne t'en empêcherai pas. J'aime mieux la mort que ta haine; mais auparavant dis-moi qui t'a fait ce lâche et stupide mensonge!

— Elle! votre autre maîtresse!

— Je n'ai pas d'autre maîtresse que toi.

— La marquise de Thièvre, votre prétendue cousine!

— Elle est fort peu ma cousine, et pas du tout ma maîtresse.

— Mais elle le sera!

— Non, si tu m'aimes! J'ai été un peu épris d'elle, le premier jour. Le second jour, je t'ai vue; le troisième, je t'ai aimée: je ne peux plus aimer que toi.

— Pourquoi dit-elle que vous avez tué...

— Pour t'éloigner de moi, elle est peut-être piquée, jalouse, que sais-je? Elle a menti, elle a arrangé l'histoire de tes malheurs, qu'il m'a bien fallu lui raconter le jour où tu es venue me parler chez elle; mais je peux te jurer par mon amour et le tien que je n'étais pas à l'endroit où tu as été blessée, et où ta mère a péri!

— Elle a donc péri! Vous le saviez, et vous me trompiez!

— Devais-je te mettre la mort dans l'âme quand tu conservais de l'espérance? D'ailleurs est-on jamais absolument sûr d'un fait de cette nature? Mozdar a vu tomber ta mère; mais il ne sait pas, il ne peut pas savoir si elle n'a pas été relevée vivante encore, comme tu l'étais après l'affaire. J'ai écrit, nous saurons tout. Je ne t'ai jamais dit de compter sur un bon résultat; mais tu dois savoir que je suis humain, puisque je t'ai sauvée, toi!

Francia sentit tomber sa fièvre et sa colère. — C'est égal, dit-

elle, je veux m'en aller, le docteur l'a dit : dans le doute, abstiens-toi !

— Quel docteur ? de quel âne me parles-tu ? as-tu fait la folie de te confier à quelqu'un ?

— Oui, dit Francia, j'ai tout raconté à un très brave monsieur, un ami du docteur Larrey que M^{me} Valentin m'a amené. Il va venir me chercher. Pressée par les questions de Mourzakine, elle raconta son entretien avec M. Faure.

— Et tu crois, s'écria le prince, que je te permettrai de me quitter avec l'aumône des âmes charitables du quartier ? Toi, si fière, tu passerais à l'état de mendiante ? Non ! voilà un billet de banque que je mets sous ce flambeau. Quand tu voudras partir, tu pourras le faire sans rien devoir à personne, sans me consulter, sans m'avertir ; tu n'es plus retenue par rien que par l'idée de me briser le cœur. Va-t'en, si tu veux, tout de suite ! Je ne souffrirai pas longtemps, va ; si la guerre recommence, je me ferai tuer à la première affaire, et je ne regretterai pas la vie. Je me dirai que j'ai été heureux pendant deux jours dans toute mon existence. Ce bonheur a été si grand, si délicieux, si complet, qu'il peut compter pour un siècle !

Mourzakine parlait avec tant de conviction apparente que Francia tomba dans ses bras en pleurant. — Non ! dit-elle, ce n'est pas possible qu'un homme si bon et si généreux ait jamais tué une femme ! Cette marquise m'a trompée ! Ah ! c'est bien cruel ! pourvu qu'elle ne te dise pas quelque chose contre moi qui me fasse haïr de toi, comme je te haïssais tout à l'heure !

— Moquons-nous d'elle, dit le prince, et, faisant aussi bon marché de M^{me} de Thièvre qu'il avait fait de Francia en parlant d'elle à la marquise, il jura qu'elle était trop grande, trop grasse, trop blonde, et qu'il ne pouvait souffrir ces natures flamandes privées de charme et de feu sacré. Il n'en savait rien du tout ; mais il savait dire tout ce qui le menait à ses fins. La bonne Francia n'était pas vindicative ; mais une femme aime toujours à entendre rabaisser sa rivale. Les hommes le savent, et souvent une raillerie les disculpe mieux qu'un serment. Mourzakine ne se fit faute ni de l'un ni de l'autre, et peut-être se persuada-t-il qu'il disait la vérité. — Voyons, dit-il à sa petite amie quand il eut réussi à lui arracher un sourire, tu t'es ennuyée d'être seule, tu as eu des idées noires, je ne veux pas que tu sois malade ; achève de t'habiller, nous allons sortir en voiture. J'ai vu aux Champs-Élysées des petites maisons où l'on mange comme si on était à la campagne. Allons dîner ensemble dans une chambre bien gaie, et puis à la nuit nous nous promènerons à pied, ou bien veux-tu aller au spectacle ?

dans une petite loge d'en bas où tu ne seras vue de personne? Valentin nous suivra. Nous nous arrangerons pour que tu ne sois pas vue au bras d'un étranger en uniforme, puisque tu crains de passer pour traître envers ta patrie! Nous irons où tu voudras, nous ferons ce que tu voudras, pourvu que je te voie me sourire comme l'autre jour. Je donnerais ma vie pour un sourire de toi!

Pendant qu'elle s'habillait, on apporta des cartons où elle dut choisir rubans, écharpes, voiles, chapeaux et gants. Elle accepta moitié honteuse, moitié ravie. Elle était prête, elle était parée, émue, heureuse, quand le docteur reparut. Elle redevint pâle. Le prince reçut M. Faure avec une politesse railleuse. — Votre petite malade est guérie, lui dit-il, elle sait que je n'ai massacré personne de sa famille. Nous allons sortir, veuillez me dire, docteur, ce que je vous dois pour vos deux visites.

— Je ne venais pas chercher de l'argent, répondit M. Faure, j'en apportais, je croyais avoir une bonne action à faire; mais puisque j'ai été, selon ma coutume, dupe de ma simplicité, je remporte mon aumône et je vais chercher à la mieux placer.

Il s'en alla en haussant les épaules et en jetant à Francia confuse un regard de moquerie méprisante qui lui alla au fond du cœur comme un coup d'épée. Elle cacha sa tête dans ses mains, et resta comme brisée sous une humiliation que personne jusqu'alors ne lui avait infligée. — Voyons, lui dit le prince : vas-tu être malheureuse avec moi? quand je fais mon possible pour te distraire et t'égayer! Te sens-tu malade? veux-tu te recoucher et dormir?

— Non! s'écria-t-elle en lui saisissant le bras; vous vous en iriez chez cette dame!

— Te voilà jalouse encore!

— Eh bien! oui, je suis jalouse malgré tout ce que vous m'avez dit, je suis jalouse malgré moi! Ah! tenez, je souffre bien; je sens que je suis lâche d'aimer un ennemi de mon pays! Je sais que pour cela je mérite le mépris de tous les honnêtes gens. Ne dites rien, allez, vous le savez bien vous-même, et peut-être que vous me méprisez aussi au fond du cœur. Peut-être qu'une femme de votre pays ne se donnerait pas à un militaire français; mais je supporterai cette honte, si vous m'aimez, parce que cette chose-là est tout pour moi; seulement il faut m'aimer! Si vous me trompiez!...

Elle fondit en larmes. Le prince, voyant l'énergie de cette affection dans un être si faible, en fut touché. — Tiens, lui dit-il en reprenant le poignard persan qu'elle avait jeté sur la table, je te donne ce bijou; c'est un bijou, tu vois! c'est orné de pierres fines, et c'est assez petit pour être caché dans le mouchoir ou dans le gant. Ce n'est pas plus embarrassant qu'un éventail; mais c'est

un joujou qui tue, et en te l'offrant tout à l'heure je savais très bien qu'il pouvait me donner la mort. Garde-le, et perce-moi le cœur, si tu me crois infidèle!

Il disait ce qu'il pensait en ce moment-là. Il n'aimait pas la marquise; il lui en voulait même. Il était content de ne pas se soucier de sa personne, qu'elle lui avait trop longtemps refusée, selon lui.

Francia, rassurée, examina le poignard, le trouva joli, et s'amusa de la possession d'un bijou si singulier; elle le lui rendit pourtant, ne sachant qu'en faire et frémissant à l'idée de s'en servir contre lui. Elle était prête à sortir. Mourzakine l'entraîna, lui fit oublier sa blessure en la caressant et la gâtant comme un enfant malade. Ils allèrent dîner aux Champs-Élysées, et puis il lui demanda quel théâtre elle préférait. Elle se sentait faible, elle avait à peine mangé, et par momens elle avait des frissons. Il lui proposa de rentrer. Elle le voyait disposé à s'amuser du bruit et du mouvement de Paris; il avait copieusement dîné, lui, bu d'autant. Elle craignit de le priver en acceptant de prendre du repos, et céda au désir qu'il paraissait avoir d'aller à Feydeau entendre les chanteurs en vogue. L'Opéra-Comique était alors fort suivi, et généralement préféré au grand Opéra. C'était un théâtre de bon ton, et Mourzakine n'était pas fâché, tout en écoutant la musique, de pouvoir lorgner les jolies femmes de Paris. Il envoya en avant Valentin pour louer une loge de rez-de-chaussée, et, quand ils arrivèrent, le dévoué personnage les attendait sous le péristyle avec le coupon. Francia baissa son voile, prit le bras de Valentin et alla s'installer dans la loge, où peu d'instans après le prince vint la rejoindre.

Quand elle se vit tête à tête avec lui dans cette niche sombre, où, en se tenant un peu au second plan, elle n'était vue de personne, elle se rassura. En jetant les yeux sur ce public où pas une figure ne lui était connue, elle sourit de la peur qu'elle avait eue d'y être découverte, et elle oublia tout encore une fois pour ne sentir que la joie d'être dans un théâtre, dans la foule, parée et ravie, dans le souffle chaud et vivifiant de Paris artiste, seule et invisible avec son amant heureux. C'était la sécurité, l'impunité dans la joie, car Francia, élevée dans les coulisses du spectacle ambulante, aimait le théâtre avec passion. C'est en l'y menant quelquefois que Guzman l'avait enivrée. Elle aimait surtout la danse, bien que sa mère, en lui donnant les premières leçons, l'eût souvent torturée, brisée, battue. Dans ce temps-là, certes elle détestait l'art chorégraphique; mais depuis qu'elle n'en était plus la victime désignée, cet art redevenait charmant dans ses souvenirs. Il se liait à ceux que sa mère lui avait laissés. Elle était fière de s'y connaître un peu, et de pouvoir apprécier certains pas que Mimi La Source lui avait enseignés. On jouait, je crois, *Aline, reine de Golconde*. Si ma mémoire

me trompe, il importe peu. Il y avait un ballet. Francia le dévora des yeux, et, bien que les danseuses de Feydeau fussent de second ordre, elle fut enivrée jusqu'à oublier qu'elle avait la fièvre. Elle oublia aussi qu'elle ne voulait pas être vue avec un étranger; elle se pencha en avant, tenant naïvement le bras de Mourzakine et l'entraînant à se pencher aussi pour partager un plaisir dont elle ne voulait pas jouir sans lui.

Tout à coup elle vit immédiatement au-dessous d'elle une tête crépue, dont le ton rougeâtre la fit tressaillir. Elle se retira, puis se hasarda à regarder de nouveau. Elle dut prendre note d'une grosse main poilue qui frottait par moments une nuque bovine, rouge et baignée de sueur. Enfin elle distingua le profil qui se tournait vers elle, mais sans que les yeux ronds et hébétés parussent la voir. Plus de doute, c'était Antoine le ferblantier, le neveu du père Moynet, l'amoureux que Théodore lui avait conseillé d'épouser.

Elle fut prise de peur. Était-ce bien lui? Que venait-il faire au théâtre, lui qui n'y comprenait rien, et qui était trop rangé pour se permettre un pareil luxe? L'acte finissait. Quand elle se hasarda à regarder encore, il n'était plus là. Elle espéra qu'il ne reviendrait pas, ou qu'elle avait été trompée par une ressemblance. Antoine avait une de ces têtes pour ainsi dire classiques par leur banalité, qu'on ne rencontre plus guère aujourd'hui dans les gens de sa classe. Les types tendent à se particulariser sous l'action d'aptitudes plus personnelles. A cette époque, un ouvrier de Paris n'était souvent qu'un paysan à peine dégrossi, et si quelque chose caractérisait Antoine, c'est qu'il n'était pas dégrossi du tout.

Mourzakine sortit pour aller chercher des oranges et des bons. Francia l'attendit en se tenant d'abord bien au fond de la baignoire; mais elle s'ennuya, et, voyant la salle à moitié vide, le parterre vide absolument, elle s'avança pour se donner le plaisir de regarder la toile. En ce moment, elle se trouva face à face avec le regard doux et le timide sourire d'Antoine, qui rentrait, et qui la reconnaissait parfaitement. Il était trop naïf pour croire déplacé de lui adresser la parole. Bien au contraire, il eût pensé faire une grossièreté en ne lui parlant pas. — Comment donc, mademoiselle Francia, lui dit-il, c'est vous? Je vous croyais bien loin! Vous voilà donc revenue? Est-ce que votre maman...

— Je l'ai rencontrée en route, répondit Francia avec la vivacité nerveuse d'une personne qui ne sait pas mentir.

— Ah! bien, bien! vous êtes revenues ensemble? Et Dodore, il est revenu aussi?

— Oui, il est là avec moi, il vient de sortir, dit Francia, qui ne savait plus ce qu'elle disait.

— Tant mieux, tant mieux! reprit pesamment Antoine. A présent, vous voilà contents, vous voilà heureux, car vous êtes habillée,... très bien habillée, très jolie! Et la santé est bonne?

— Oui, oui, Antoine, merci!

— Et la maman? sans doute qu'elle a fait fortune là-bas, dans les voyages?

Et Antoine soupira bruyamment en croyant dissimuler son chagrin.

Francia comprit ce soupir : Antoine se disait qu'il ne pouvait plus aspirer à sa main. Elle saisit ce moyen de le décourager. — C'est comme cela, mon bon Antoine, reprit-elle; maman a fait fortune, et nous partons demain pour les pays étrangers, où elle a du bien.

— Demain, déjà! vous partez demain! mais vous viendrez bien dire adieu à mon oncle, qui vous aime tant?

— J'irai, bien sûr, mais ne lui dites pas que vous m'avez vue; il aurait du chagrin de savoir que je vais au spectacle avant de courir l'embrasser.

— Je ne dirai rien. Allons! adieu, mademoiselle Francia; est-ce demain que vous viendrez chez l'oncle? Je voudrais bien savoir l'heure, pour vous dire adieu aussi.

— Je ne sais pas l'heure, Antoine, je ne peux pas décider l'heure... Je vous dis adieu tout de suite.

— J'aurais voulu voir votre maman. Est-ce qu'elle va rentrer dans votre loge?

— Je ne sais pas! dit Francia, inquiète et impatientée. Qu'est-ce que ça vous fait de la voir? Vous ne la connaissez pas!

— C'est vrai! D'ailleurs je ne peux pas rester. Il est déjà tard, et il faut que je sois levé avec le jour, moi!

— Et puis le spectacle ne vous amuse sûrement pas beaucoup?

— C'est vrai, que ça ne m'amuse guère; les chansons durent trop longtemps, et ça répète toujours la même chose. J'étais venu rapporter à ce théâtre une commande de pièces de réflecteurs, et comme je ne demandais pas de pourboire, ils m'ont dit dans les coulisses : Voulez-vous une place debout à l'entrée du parterre? J'ai trouvé une place assis. J'ai regardé, mais j'en ai assez, et puisque vous voilà riche,... c'est-à-dire puisque vous viendrez...

— Oui, oui, Antoine, j'irai voir votre oncle. Adieu! portez-vous bien!

Antoine soupira encore et s'en alla; mais, comme il traversait le couloir, il vit le beau prince russe qui entrait familièrement dans la loge de Francia, et une faible lumière se fit dans son esprit, lent à saisir le sens des choses. Je ne sais s'il était capable de débrouiller tout seul le problème, mais l'instinct du caniche lui fit oublier

qu'il voulait s'en aller. Il resta à flâner sous le péristyle du théâtre.

Francia n'osa raconter à son prince la rencontre qui venait de la troubler et de l'attrister profondément, car, si elle n'avait que de l'effroi pour l'amour d'Antoine, elle n'en était pas moins touchée de sa confiance et de son respect. — Il croit des choses impossibles à croire, se disait-elle, et ce n'est pas tant parce qu'il est simple que parce qu'il m'estime plus que je ne vaudrais !

Et puis, ce vieux ami, ce limonadier à la jambe de bois, qu'elle n'avait pas embrassé en partant, qu'elle n'avait pas eu le courage de tromper, et qui l'attendrait tous les jours jusqu'au moment où, las d'attendre, il prononcerait sur elle l'arrêt que méritent les ingrats !

Mourzakine lui apportait des friandises qu'elle se mit à grignoter en rentrant ses larmes. Le rideau se releva. Elle essaya de s'amuser encore ; mais elle avait des éblouissemens, des élancemens au cœur et au cerveau ; elle craignait de s'évanouir ; elle ne put cacher son malaise. — Rentrons ! lui dit Mourzakine. Elle ne voulait pas l'empêcher d'entendre toute la pièce. Elle espéra que cinq minutes d'air libre la remettraient. Il la conduisit sur le balcon du foyer, où elle se débarrassa de son voile et respira. Elle redevint gaie, confiante, et quand la cloche les avertit, sans songer à cacher son visage, elle retourna avec lui à sa loge.

Au moment où, après l'y avoir fait entrer, Mourzakine allait s'y placer auprès d'elle, une main lui frappa l'épaule, et le força à se retourner. C'était l'oncle Ogokskoï, qui, l'attirant dans le couloir, lui dit en souriant : Tu es là avec ta petite. Je l'ai aperçue ; mais je suis curieux de voir si elle est vraiment jolie.

— Non, mon oncle, elle n'est pas jolie, répondit à voix basse Mourzakine, qui frémissait de rage.

— Je veux entrer dans la loge, ouvre ! Fais donc ce que je te dis ! ajouta le comte d'un ton sec qui ne souffrait pas de réplique.

Mourzakine lutta comme on peut lutter contre le pouvoir absolu. — Non, cher oncle, dit-il en affectant une gâté qu'il était loin de ressentir, je vous en prie, ne la voyez pas. Vous êtes un rival trop dangereux ; vous m'avez mis au plus mal avec la belle marquise, laissez-moi ce petit échantillon de Paris, qui n'est vraiment pas digne de vous.

— Si tu dis la vérité, reprit tranquillement le comte, tu n'as rien à craindre. Allons, ouvre cette porte, te dis-je, ou je l'ouvrirai moi-même.

Mourzakine essaya d'obéir, il ne put le faire ; il se sentit comme paralysé. Ogokskoï ouvrit la loge, et, laissant la porte ouverte pour y faire pénétrer la lumière du couloir, il regarda très attentivement

Francia, qui se retournait avec surprise. Au bout d'un instant, il revint à son neveu en disant : — Tu m'as trompé, Diomiditch, elle est jolie comme un ange. Je veux savoir à présent si elle a de l'esprit. Va-t'en là-haut saluer M. et M^{me} de Thièvre..

— Là-haut? M^{me} de Thièvre est ici?

— Oui, et elle sait que tu t'y trouves. Je t'avais aperçu déjà, je lui ai annoncé que tu comptais venir la saluer. Va! va donc! m'entends-tu? Sa loge est tout juste au-dessus de la tienne.

Ogokskoï parlait en maître, et, malgré la douceur railleuse de ses intonations, Diomiditch savait très bien ce qu'elles signifiaient. Il se résigna à le laisser seul avec sa maîtresse. Quel danger pouvait-elle courir en plein théâtre? Pourtant une idée sauvage lui entra soudainement dans l'esprit. — Je vous obéis, répondit-il; mais permettez-moi de dire à ma petite amie qui vous êtes, afin qu'elle n'ait pas peur de se trouver avec un inconnu, et qu'elle ose vous répondre, si vous lui faites l'honneur de lui adresser la parole.

Et, sans attendre la réponse, il entra vivement, et dit à Francia : — Je reviens à l'instant; voici mon oncle, un grand personnage, qui a la bonté de prendre ma place, ... tu lui dois le respect.

En achevant ces mots, que le comte entendait, il glissa adroitement à Francia le poignard persan qu'il avait gardé sur lui, et qu'il lui mit dans la main en la lui serrant d'une manière significative. Son corps interceptait au regard d'Ogokskoï cette action mystérieuse, que Francia ne comprit pas du tout, mais à laquelle une soumission instinctive la porta à se prêter. Il hésitait toutefois à se retirer, quand Ogokskoï le poussa sans qu'il y parût, mais avec la force inerte et invincible d'un rocher qui se laisse glisser sur une barrière. Diomiditch dut céder la place et monter à la loge de M^{me} de Thièvre, dont sans autre explication son oncle lui jeta le numéro en refermant la porte de celle de Francia..

La marquise le reçut très froidement. Il l'avait trop ouvertement négligée; elle le méprisait, elle le haïssait même. Elle le salua à peine, et se retourna aussitôt vers le théâtre, comme si elle eût pris grand intérêt au dernier acte.

Mourzakine allait redescendre, impatient de faire cesser le tête-à-tête de son oncle avec Francia, quand le marquis le retint. — Restez un instant, mon cher cousin, lui dit-il, restez auprès de M^{me} de Thièvre; je suis forcé, pour des raisons de la dernière importance, de me rendre à une réunion politique. Le comte Ogokskoï m'a promis de reconduire la marquise chez elle; il a sa voiture, et je suis forcé de prendre la mienne. Il va revenir, je n'en doute pas, veuillez donc ne quitter M^{me} de Thièvre que quand il sera là pour lui offrir son bras.

M. de Thièvre sortit sans admettre que Mourzakine pût hésiter,

et celui-ci resta planté derrière la belle Flore, qui avait l'air de ne pas tenir plus de compte de sa présence que de celle d'un laquais, tandis qu'il sentait sa moustache se hérissier de colère en songeant au méchant tour que son oncle venait de lui jouer. Il n'était pas sans crainte sur l'issue de cette mystification féroce, lorsqu'au bout de quelques instans il vit l'ouvreuse entr'ouvrir discrètement la loge et lui glisser une carte de visite de son oncle, sur le dos de laquelle il lut ces mots tracés au crayon : — « Dis à M^{me} la marquise qu'un ordre inattendu, venu de la rue Saint-Florentin, me prive du bonheur de la reconduire, et me force à te laisser l'honneur de me remplacer auprès d'elle. Vous trouverez en bas mes gens et ma voiture. Je prends un fiacre, et je laisse la petite personne aux soins de M. Valentin, ton majordome, qui la reconduira chez toi. »

Eh bien ! pensa Mourzakine, il n'y a que demi-mal, puisqu'elle est débarrassée de lui ! Elle sera jalouse, si elle me voit sortir avec la marquise ; mais celle-ci me reçoit si mal, qu'elle ne me gardera pas longtemps, et peut-être même ne me permettra-t-elle pas de l'accompagner.

Le spectacle finissait. Il offrit à M^{me} de Thièvre le châte qu'elle devait prendre pour sortir. — Où donc est le comte Ogokskoï ? lui dit-elle sèchement. — Il lui expliqua la substitution de cavalier, et lui offrit son bras. Elle le prit sans répondre un mot, et, comme d'après son air courroucé il hésitait à monter en voiture auprès d'elle, elle lui dit d'un ton impérieux : — Montez donc ! vous me faites enrhummer ! — Il s'assit sur la banquette de devant, elle fit un mouvement de droite à gauche pour ne pas rester en face de lui et pour se trouver aussi loin de lui que possible.

Il n'en fut point piqué. Il aimait vraiment Francia, il ne songeait qu'à elle. Il l'avait cherchée des yeux à la sortie. Il n'avait vu ni elle, ni Valentin ; mais cela n'était-il pas tout simple ? Les spectateurs placés au rez-de-chaussée avaient dû s'écouler plus vite que ceux du premier rang. Une seule chose le tourmentait, l'inquiétude et la jalousie de sa petite amie. Il ne doutait point que, pour faire sa vengeance, Ogokskoï ne lui eût dit en la quittant : Mon neveu reconduit une belle dame, ne l'attendez pas ; mais Diomiditch comptait sur l'éloquence de Valentin pour la rassurer et lui faire prendre patience. D'ailleurs elle était en fiacre, la voiture louée par Ogokskoï allait très vite. Il ne pouvait manquer d'arriver en même temps que Francia au pavillon.

Quand il eut fait ces réflexions, il en fit d'autres relativement à la belle marquise. Il avait des torts envers elle, elle était furieuse contre lui : devait-il accepter platement sa défaite et l'humiliation que son oncle lui avait ménagée ? Nul doute que Ogokskoï n'eût dit

à la marquise en quelle société il avait surpris son beau neveu, et qu'il n'eût compté les brouiller à jamais ensemble pour se venger de ne pouvoir rien espérer d'elle. Mourzakine se demanda fort judicieusement pourquoi la marquise, qui affectait de le mépriser, l'avait appelé dans sa voiture au lieu de lui défendre d'y monter. Il est vrai que cette voiture n'était pas la sienne, et qu'elle pouvait avoir peur de se trouver à minuit dans un remise dont le cocher lui était inconnu. Pourtant un de ses valets de pied était resté pour l'accompagner, il était sur le siège. Elle n'avait nullement besoin de Mourzakine pour rentrer sans crainte. Donc il lui plaisait d'avoir Mourzakine à bouder ou à quereller. Il provoqua l'explosion en se mettant à ses genoux, et en se laissant accabler de reproches jusqu'à ce que toute la colère fût exhalée. Il eût volontiers menti effrontément, si la chose eût été possible; mais la rencontre de la marquise avec Francia ne lui permettait pas de nier. Il avoua tout, seulement il mit le tout sur le compte de la jeunesse, de l'emportement des sens et de l'excitation délirante où l'avaient jeté les rigueurs de sa belle cousine. Ce reproche qu'elle ne méritait guère, car elle ne l'avait certes pas désespéré, fit rougir la marquise; mais elle l'écrasait en vain du poids de la vérité, elle perdit son temps à lui démontrer que tout ce qu'il lui avait dit de ses relations avec Francia était faux d'un bout à l'autre. Il coupa court aux explications par une scène de désespoir. Il se frappa la poitrine, il se tordit les mains, il feignit de perdre l'esprit en se montrant d'autant plus téméraire qu'il avait moins le droit de l'être. La marquise perdit l'esprit tout de bon, et le défia de rester chez elle à attendre le marquis de Thièvre jusqu'à deux ou trois heures du matin, comme cela leur était déjà arrivé. — Si vous êtes capable, lui dit-elle, de causer raisonnablement avec moi sans songer à celle qui vous attend chez vous, je croirai que vous n'avez pour elle qu'une grossière fantaisie, et que votre cœur m'appartient. A ce prix, je vous pardonnerai vos folies de jeune homme, et, ne voulant de vous qu'un amour pur, je vous regarderai encore comme mon parent et mon ami.

Le prince s'était mis dans une situation à ne pouvoir reculer. Il baisa passionnément les mains de la marquise, et la remercia si ardemment, qu'elle se crut vengée de Francia et le fit entrer chez elle en triomphe.

Elle se fit apporter du thé au salon, annonça à ses gens qu'ils eussent à attendre M. de Thièvre et à introduire les personnes qui pourraient venir de sa part lui apporter des nouvelles. La conspiration royaliste autorisait ces choses anormales dont les valets n'étaient point dupes, mais que le grave et politique Martin prenait au sérieux, se chargeant d'imposer silence aux commentaires des laquais de second ordre, lesquels étaient réduits à chuchoter et

à sourire. Quant à lui, croyant fermement à des secrets d'état et comptant que sa prudence était un puissant auxiliaire aux projets de ses maîtres, il se tint dans l'antichambre aux ordres de la marquise, et envoya les autres valets plus loin pour les empêcher d'écouter aux portes.

Mourzakine avait assez étudié la maison pour se rendre compte des moindres détails. Il admira l'air dégagé et imposant avec lequel une femme aussi jeune que la marquise savait jouer la comédie de la préoccupation politique pour s'affranchir des usages et se débarrasser des témoins dangereux. Il se reprit de goût pour cette fière et aristocratique beauté qui lui présentait un contraste si tranché avec la craintive et tendre grisette. Il pensa à son oncle, qui avait compté par ses railleuses délations le brouiller avec l'une et avec l'autre, et qui ne devait réussir qu'à lui assurer la possession de l'une et de l'autre. Il jura à la marquise qu'il l'aimait *avec son âme*, qu'il la respectait trop pour l'aimer autrement; mais il feignit d'être fort jaloux d'Ogokskoi, et coupa court à ses récriminations en lui reprochant à son tour de vouloir trop plaire à son oncle. Elle fut forcée de se justifier, de dire que son mari était un ambitieux qui la protégeait mal, et qui l'avait prise au dépourvu en invitant le comte à dîner chez elle, à l'accompagner au théâtre et à la reconduire. — Et vous-même, ajouta-t-elle, n'êtes-vous pas un ambitieux aussi? Ne m'avez-vous pas négligée ces jours-ci pour ne pas déplaire à cet oncle que vous craignez tant? Ne m'avez-vous pas conseillée d'être aimable avec lui, de le ménager pour qu'il ne vous écrasât pas de son courroux?

— La preuve, lui répondit Mourzakine, que je ne le crains pas pour moi, c'est que me voici à vos pieds jurant que je vous adore. Vous pouvez le lui redire. Un sourire de votre bouche de rose, un doux regard de vos yeux d'azur, et que je sois brisé après par le tsar lui-même, je ne me plaindrai pas de mon sort!

Diomiditch n'avait pas beaucoup à craindre que la marquise trahit sa propre défaite, devenue imminente; elle n'en fut pas moins dupe d'une bravoure si peu risquée, et se laissa adorer, supplier, enivrer et vaincre.

Les larmes et les reproches vinrent après la chute; mais il était fort tard, trois heures du matin peut-être. M. de Thière pouvait rentrer. Elle recouvra sa présence d'esprit, et sonna Martin. — Le marquis ne rentre pas, lui dit-elle, il sera peut-être retenu jusqu'au jour; je suis fatiguée d'attendre, reconduisez le prince...

Mourzakine s'éloigna fier de sa victoire, mais impatient de revoir Francia, qu'il continuait à préférer à la marquise. Il avait, non pas des remords, il se fût méprisé lui-même s'il n'eût profité de l'occasion que lui avait fournie son oncle en croyant le perdre dans l'es-

prit de M^{me} de Thièvre; mais la douleur de Francia gâtait un peu son triomphe, et il avait hâte de la rejoindre pour l'apaiser. Il était aussi très impatient d'apprendre ce qui s'était passé entre elle et le comte Ogokskoï. Il est étrange que, malgré sa pénétration et son expérience des procédés du cher oncle, il ne l'eût pas deviné. Il commençait pourtant à en prendre quelque souci en franchissant la rue sombre qui le ramenait à son pavillon.

Or ce qui s'était passé, s'il l'eût pressenti plus tôt, eût beaucoup gâté l'ivresse de sa veillée auprès de la marquise.

Reprenons la situation de Francia où nous l'avons laissée, c'est-à-dire en tête-à-tête avec Ogokskoï dans sa loge du rez-de-chaussée à l'Opéra-Comique.

D'abord il se contenta de la regarder sans lui rien dire, et elle, sans méfiance aucune, car Mourzakine lui avait fort peu parlé de son oncle, continua à regarder le spectacle, mais sans rien voir et sans jouir de rien. Elle sentait revenir une migraine violente dès que Mourzakine n'était plus auprès d'elle. Elle l'attendait comme s'il eût tenu le souffle de sa vie entre ses mains, lorsque le comte lui annonça que son neveu venait de recevoir un ordre qui le forçait de courir auprès de l'empereur. — Ne vous inquiétez pas de votre sortie, lui dit-il, je me charge de vous mettre en voiture ou de vous reconduire, si vous le désirez.

— Ce n'est pas la peine, répondit Francia, tout attristée. Il y a M. Valentin qui m'attend avec un fiacre à l'heure.

— Qu'est-ce que c'est que M. Valentin?

— C'est une espèce de valet de chambre qui est pour le moment aux ordres du prince.

— Je vais l'avertir, reprit Ogokskoï, afin qu'il se trouve à la sortie. — Il alla sous le péristyle, où se tenaient encore à cette époque tout un groupe d'industriels empressés qui se chargeaient, moyennant quelque monnaie, d'appeler ou d'annoncer les voitures de l'aristocratie en criant à pleins poumons le titre et le nom de leurs propriétaires. Ogokskoï dit au premier venu de ces officieux d'appeler M. Valentin; celui-ci apparut aussitôt. — Le prince Mourzakine, lui dit Ogokskoï, vous avertit de ne pas l'attendre ici davantage; remmenez la voiture, et allez l'attendre chez lui.

Malgré sa puissante intelligence, Valentin ne se douta de rien et obéit.

Le comte rentra dans les couloirs, écrivit à la hâte le billet qui devait mettre son neveu aux arrêts forcés dans la loge de la marquise, et revint dire à Francia que M. Valentin, n'ayant sans doute pas compris les ordres de Mourzakine, était parti. — En ce cas, répondit Francia, je prendrai tout de suite un autre fiacre; je suis fatiguée, je voudrais rentrer.

— Venez, dit le comte en lui offrant son bras, qu'elle eut de la peine à atteindre, tant elle était petite et tant il était grand. Il trouva très vite un fiacre, et s'y assit auprès d'elle en lui jurant qu'il ne laisserait pas une jolie fille adorée de son neveu sous la garde d'un cocher de *sapin*.

Il avait dit tout bas au cocher de prendre les boulevards, et de les suivre au pas en remontant du côté de la Bastille. Francia, qui connaissait son Paris, s'aperçut bientôt de cette fausse route, et en fit l'observation au comte. — Qu'importe ? lui dit-il ; l'animal est ivre, ou il dort. Nous pouvons causer tranquillement, et j'ai à causer avec vous de choses très graves pour vous. Vous aimez mon neveu, et il vous aime ; mais vous êtes libre, et il ne l'est pas. Une très belle dame que vous ne connaissez pas...

— M^{me} de Thievre ! s'écria Francia, frappée au cœur.

— Moi, je ne nomme personne, reprit le comte ; il me suffit de vous dire qu'une belle dame a sur son cœur des droits antérieurs aux vôtres, et qu'en ce moment elle les réclame.

— C'est-à-dire qu'il est non pas chez l'empereur, mais chez cette dame.

— Vous avez parfaitement saisi ; il m'a chargé de vous distraire ou de vous ramener. Que choisissez-vous ? Un bon petit souper au Cadran-Bleu ou un simple tour de promenade dans cette voiture ?

— Je veux m'en aller chez moi bien vite.

— Chez vous ? Il paraît que vous n'avez plus de chez vous, et je vous jure que vous ne trouverez pas cette nuit mon neveu chez lui ! Allons, pleurez un peu, c'est inévitable, mais pas trop, ma belle petite ! Ne gêtez pas vos yeux, qui sont les plus doux et les plus beaux que j'aie vus de ma vie. Pour un amant perdu, cent de retrouvés quand on est aussi jolie que vous l'êtes. Mon neveu a bien prévu que son infidélité forcée vous brouillerait avec lui, car il vous sait jalouse et fière. Aussi m'a-t-il approuvé lorsque je lui ai offert de vous consoler. Dites oui, et je me charge de vous ; vous y gagnerez. Mourzakine n'a rien que ce que je lui donne pour soutenir son rang, et moi je suis riche, très riche ! Je suis moins jeune que lui, mais plus raisonnable, et je ne vous placerais jamais dans la situation où il vous laisse ce soir. Allons souper ; nous causerons de l'avenir, et sachez bien que mon neveu me sait gré de l'aider à rompre des liens qu'il eût été forcé de dénouer lui-même demain matin.

Francia, étouffée par la douleur, l'indignation et la honte, ne pouvait répondre. — Réfléchissez, reprit le comte ; je vous aimerai beaucoup, moi ! Réfléchissez vite, car il faut que je m'occupe de vous trouver un gîte agréable, et de vous y installer cette nuit.

Francia restait muette. Ogokskoï crut qu'elle mourait d'envie

d'accepter, et, pour hâter sa résolution, il l'entoura de ses bras athlétiques. Elle eut peur, et, en se dégageant, elle se rappela la manière étrange dont Mourzakine lui avait glissé son poignard; elle le sortit adroitement de sa ceinture, où elle l'avait passé en le couvrant de son châle. — Ne me touchez pas, dit-elle à Ogokskoï; je ne suis pas si méprisable et si faible que vous croyez.

Elle était résolue à se défendre, et il l'attaquait sans ménagement, ne croyant point à une vraie résistance, lorsqu'elle avisa tout à coup, à la clarté des réverbères, un homme qui avait suivi la voiture, et qui marchait tout près. — Antoine! s'écria-t-elle en se penchant dehors. A l'instant même la portière s'ouvrit, et, sans que le marchepied fût baissé, elle tomba dans les bras d'Antoine, qui l'emporta comme une plume. Le comte avait essayé de la retenir, mais on était alors devant la Porte-Saint-Martin, et les boulevards étaient remplis de monde qui sortait du théâtre. Ogokskoï craignit un scandale ridicule; il retira à lui la portière, poussa vivement son cocher de fiacre à doubler le pas, et disparut dans la foule des voitures et des piétons.

Francia était presque évanouie; pourtant elle put dire à Antoine : — Allons chez Moynet.

Au bout d'un instant, reprenant courage, elle put marcher. Ils étaient à deux pas de l'estaminet de la *Jambe de bois*, c'est ainsi que les gens du quartier désignaient familièrement l'établissement du sergent Moynet. Il était encore ouvert. L'invalidé fit un grand cri de joie en revoyant sa fille adoptive; mais, comme elle était pâle et défaillante, il la fit entrer dans une sorte d'office où il n'y avait personne, et où il se hâta de l'interroger. Elle ne pouvait pas encore parler, et il questionna Antoine, qui baissa la tête et refusa de répondre. — Elle vous dira ce qu'elle voudra, dit-il; moi, je n'ai qu'à me taire! — Et comme il pensait bien qu'elle ne voudrait pas s'expliquer devant lui, l'honnête garçon eut la patience et la délicatesse de renoncer à savoir la vérité. Il se retira en disant à Francia : — Je m'en vais aider le garçon à fermer l'établissement. Si vous avez quelque chose à me commander, je suis là.

Francia, touchée profondément, lui tendit une main qu'il serra dans les siennes avec une émotion bien vive dont sa figure épaisse et tannée ne trahit pourtant rien. — Voyons, parleras-tu? dit en jurant Moynet à Francia, dès qu'ils furent seuls. Il y a quelque chose de louche dans tout ça! Je n'ai rien dit; mais je n'ai pas cru un mot de cette histoire du retour de ta mère, d'autant plus que j'ai su des choses qui ne m'ont pas plu. Pendant que je courais l'autre soir pour faire relâcher ton vaurien de frère, tu sortais malgré ma défense, tu n'es rentrée qu'au jour, et ce même jour-là tu dispa-

rais sans me dire adieu ! Il faut avouer la vérité, entends-tu ? Si tu essaies encore de me tromper, je te méprise et je t'abandonne !

Francia se jeta à ses genoux en sanglotant. La dernière crise de cette cruelle soirée avait dissipé subitement sa migraine ; son cœur était plein d'une indignation énergique contre ces deux Russes qui avaient tenté de l'avilir. Elle raconta avec une grande netteté et une sincérité absolue l'histoire de ses relations avec Mourzakine. Ce fut avec une énergie égale, mais accentuée de nombreux jurons, que le sergent, tout en ménageant les reproches à la pauvre fille, flétrit la conduite des deux étrangers. Il ne voulut pas admettre de circonstances atténuantes en faveur du prince, et, quand Francia essaya de se persuader à elle-même que sa conduite avait pu être moins coupable que le comte ne la lui avait présentée, Moynet s'emporta contre elle et se défendit de toute pitié pour le chagrin qui l'accablait. — Tu es une sans-cœur et une lâche, lui dit-il, tu as trahi ton pays et le souvenir de ta mère ! Tu t'es donnée à l'homme qui l'a tuée ! Il l'a dit à son autre maîtresse, ça doit être vrai, et à l'heure où nous sommes ils en rient ensemble, car elle est aussi canaille que lui et que toi ! Elle trouve ça drôle ! Ah ! les femmes ! comme c'est vil, et comme j'ai bien fait de rester garçon ! Tiens, finis de pleurer, fille entretenue par l'ennemi ! ou je te mets sur le trottoir avec les autres !... Les autres ? Non, j'ai tort, j'oubliais, ... les filles publiques valent mieux que toi ! Le jour de l'entrée des ennemis dans Paris, il n'y en a pas une qui se soit montrée sur le pavé... Ah ! j'en rougis pour toi ! pour moi aussi, qui t'ai ramenée de là-bas, et qui aurais mieux fait de te flanquer une balle dans la tête ! Voilà un beau débris de la grande armée, voilà un bel échantillon de la déroute ! Et comme ces ennemis doivent avoir une belle idée de nous !

Francia l'écoutait, le coude sur son genou, la joue dans sa main, la poitrine rentrée, les yeux fixes. Elle ne pleurait plus. Elle envisageait sa faute, et commençait à y voir un crime. Ses affreuses visions de la nuit précédente lui revenaient. Elle contemplait, tout éveillé, la tête mutilée de sa mère et le cheval de Mourzakine galopant avec ce sanglant trophée. — Papa Moynet, dit-elle à l'invalides, je vous en prie, ne dites plus rien ; vous me rendrez folle !

— Si ! Je veux dire, et je dirai encore, reprit Moynet, à qui elle avait oublié de faire savoir combien elle était malade depuis vingt-quatre heures : je ne t'ai jamais assez dit, je ne t'ai même jamais dit ce que je devais te dire ! J'ai été trop doux, trop bête avec toi. Tu m'as toujours dupé, et ce qui arrive, c'est ma faute. Nom de nom ! C'est aussi la faute de la misère. Si j'avais eu de quoi te placer, et le temps de te surveiller, et un endroit, des personnes

pour te garder ! Mais avec une seule jambe, pas un sou d'avance, pas d'industrie, pas de famille, rien, quoi ! je n'étais bon qu'à faire un état de cantinière ; grâce à un ami, j'ai pu louer cette sacrée boutique, qui me tient collé comme une image à un mur, et où je n'ai pas encore pu joindre les deux bouts. Pendant ce temps-là, *mam'zelle*, que je croyais si sage et qui logeait là-haut dans sa mansarde, ne se contentait pas de travailler. Il lui fallait des chiffons et des amusemens. On se laissait mener au spectacle et à la promenade, avec les autres petites ouvrières, par les garçons du quartier, qui faisaient des dettes à leurs parens pour trimballer cette volaille. Je t'avais dit plus d'une fois : N'y va pas ; il t'arrivera malheur ! Tu me promettais tout ce que je voulais : tu es douce, et on te croirait raisonnable ; mais tu n'as pas de ça (Moynet frappait sur sa poitrine) ! Tu n'as ni cœur, ni âme ! Une chiffe, quoi ! Un oiseau qui ne veut pas de nid, et qui va comme le vent le pousse. Tu as écouté des pas grand'chose, tu as méprisé tes pareils, tu aurais pu épouser Antoine, tu le pourrais peut-être encore ! Mais non, tu te crois d'une plus belle espèce que ça. On a eu une mère qui pirouettait sur les planches, devant les Cosaques, et on dit : Je suis artiste. On se donne à un perruquier parce qu'il est artiste, lui aussi ! Tiens, tout ce qui sort du théâtre et tout ce qui y entre, c'est des vagabonds et des ambitieux ! On s'habille en princes et en princesses, et on rêve d'être des rois et des empereurs. J'ai vu ça à Moscou, moi ; il y avait des comparses de théâtre qui buvaient bien la goutte avec nous, mais qui n'auraient jamais pris un fusil pour se battre. Tu as été élevée dans ce monde-là, et tu t'en ressens : tu seras toujours celle qui ne fait rien d'utile, et qui compte sur les autres pour l'entretenir.

— Mon papa Moynet, dit Francia, humiliée et brisée, je n'ai jamais été si bas que ça. Je n'ai jamais rien voulu recevoir de vous et de ceux qui travaillent avec peine et sans profit. Voilà toute ma faute, je n'ai pas voulu me mettre dans la misère avec Antoine, qui ne gagne pas assez pour être en famille, et qui aurait été malheureux. Ceux dont j'ai accepté quelque chose n'auraient jamais trouvé de maîtresses qui se seraient contentées d'aussi peu que moi, et je ne suis jamais restée sans gagner quelques sous pour habiller mon frère ; enfin je ne me suis jamais égarée que par inclination : vous ne m'avez jamais vue avec des riches, et vous savez bien qu'il n'en manque pas pour nous offrir tout ce que nous pourrions souhaiter.

— Je sais tout ça ; jusqu'à présent tu avais été plus folle que fautive, c'est pourquoi je te pardonnais, je t'aimais encore, je ne souffrais pas qu'on dit du mal de toi : je me figurais que tu rencontrerais quelque amant convenable dont tu saurais faire un mari par

ta gentillesse et ton bon cœur; mais à présent! à présent, petite, quel honnête homme, même amoureux de toi, voudrait prendre à tout jamais le reste d'un Russe! Ça sera bon pour un jour ou deux, la fantaisie de te promener, et puis il faudra passer de l'un à l'autre, jusqu'à l'hôpital et au trottoir!

— Si c'est comme ça que vous me consolez, dit Francia, je vois bien que je n'ai plus qu'à me jeter à l'eau!

— Non, ça ne répare rien du tout, ces bêtises-là! on n'en a pas le droit; un homme se doit à son pays, une femme se doit à son devoir.

— Quel devoir ai-je donc à présent, puisque vous me trouvez déshonorée, perdue?

Moynet fut embarrassé, il avait été trop loin. Il n'était pas assez fort en raisonnement pour sortir de son dilemme. Il ne trouva qu'une issue. Ce fut de lui offrir le pardon et l'amour d'Antoine. — Il n'y a, lui dit-il, qu'un homme assez bon et assez patient pour ne pas te repousser. Tu n'as qu'un mot à lui dire; il n'est pas sans point d'honneur pourtant, mais il me consulte, et quand je lui aurai dit: L'honneur peut aller avec le pardon, il me croira. Voyons, finissons-en, je vais l'appeler, et pendant que vous causerez tous deux, j'irai mettre pour dormir une paillasse dans le billard. Tu dormiras dans ma chambre sur un matelas; demain nous verrons à te trouver une mansarde.

Il sortit. Francia resta seule, effrayée, hésitante quelques instans. Il fallait à Moynet le temps d'avertir et de persuader son neveu. Si l'explication eût été immédiate et prompte, Francia eût été sauvée. Attendrie par l'aveugle dévouement d'Antoine, elle eût vaincu sa répugnance, sauf à mourir à la longue dans ce milieu de gêne et de réalisme qui froissait la délicatesse de ses goûts et de son organisation; mais Antoine, qui s'était fait un devoir d'attendre, ne savait pas veiller: c'était un rude travailleur, chaque soir il tombait de fatigue. Pour ne pas s'endormir, il avait allumé sa pipe, et, comme l'atmosphère chaude et visqueuse de la tabagie le narcotisait, il était sorti pour marcher en fumant; il était assez loin dans la rue. Moynet envoya le garçon à sa recherche. Quand il fut revenu, on s'expliqua; mais, si vite que Moynet pût résumer une situation tellement anormale, il fallut bien quelques minutes pour s'entendre, et Francia avait eu le temps de la réflexion. — Il hésite, pensa-t-elle. Il ne se décide pas comme cela tout d'un coup. Le temps se passe, Moynet est obligé de lui dire beaucoup de paroles pour lui donner en moi une confiance qu'il ne peut plus avoir. Ah! voilà qui est plus humiliant que toutes mes abjections! Prendre pour maître un homme qui rougit de vous aimer! non! ce n'est pas possible, mieux vaut mourir!

La porte de l'arrière-boutique était ouverte. Elle s'élança dehors, elle courut comme une flèche. Quand Antoine vint pour lui parler, elle était déjà loin; il la chercha au hasard toute la nuit. Il ne savait pas où elle demeurait; il lui fut impossible de la rejoindre.

D'abord Francia, en proie au vertige du suicide, ne songea qu'à gagner la Seine; mais un instinct plus fort que le désespoir, un vague sentiment de l'amour que Mourzakine lui portait encore l'arrêta au bord du parapet. Qui sait si le prince n'était pas innocent? Le comte avait peut-être tout inventé pour la perdre. C'était sans doute un homme indigne, infâme, puisqu'il avait voulu lui faire violence. Sans doute aussi Mourzakine le savait capable de tout, puisqu'il avait donné à Francia une arme pour se défendre. Ce poignard en disait beaucoup. Le prince n'avait pas voulu livrer sa maîtresse, puisqu'il avait fait cette action qui signifiait: tue-le, plutôt que de céder.

Avant de mourir, il fallait savoir la vérité, ne fût-ce que pour mourir avec moins de haine dans le cœur et de honte sur la tête.

Elle pouvait toujours en venir là; elle avait le poignard, elle le tira et regarda à la lueur du réverbère sa lame effilée, sa fine pointe; elle le regarda longtemps, elle perça le bout de sa ceinture de soie repliée en plusieurs doubles. Rien n'est plus impénétrable à l'acier, la plus forte aiguille s'y fût brisée; le stylet s'y enfonça sans que Francia fît le moindre effort. — Eh bien! se dit-elle, rien n'est plus facile que de se mettre cela dans le cœur. Me voilà sûre d'en finir quand je voudrai. J'ai été blessée à la guerre; je sais que dans le moment cela ne fait pas de mal. Si on meurt tout de suite, on ne souffre pas! Elle roula trois fois autour de sa taille la belle écharpe de crêpe de Chine que Mourzakine lui avait fait choisir. Elle y cacha le poignard persan, et reprit sa course jusqu'à l'hôtel de Thièvre, où elle voulait passer avant de se rendre au pavillon.

Il était trois heures du matin lorsqu'elle y arriva. Une voiture en sortait, et se dirigeait vers la grille du jardin où le pavillon était situé. Elle suivit cette voiture, qui allait vite; elle la suivit avec la puissance exceptionnelle que donne la surexcitation: elle arriva en même temps que Mourzakine en descendait. Elle se plaça de manière à n'être pas vue, et, profitant du moment où, après avoir ouvert la grille, Mozdar se présentait à la portière pour recevoir son maître, elle se glissa dans le jardin si rapidement et si adroitement, que ni le cosaque, qui lui tournait le dos, ni le prince, qui avait le grand et gros corps de son heiduque devant les yeux, ne se doutèrent qu'elle fût entrée.

Elle s'élança dans le jardin, au hasard d'y rencontrer Valentin, qu'elle ne rencontra pas, alla droit à la chambre de Mourzakine, et

se cacha derrière les rideaux de son lit. Elle voulait le surprendre, voir sur lui le premier effet de son apparition, l'accabler de son mépris avant qu'il eût préparé une fable pour la tromper encore, et se tuer devant lui en le maudissant.

Mourzakine, en gagnant son appartement, avait déjà demandé à Mozdar si Francia était rentrée, et, sur sa réponse négative, il s'était dit : — Voilà ! je m'en doutais ! mon oncle me l'a enlevée. Du moment où il a deviné que j'aimais mieux celle-ci que l'autre, il m'a laissé l'autre, et s'est vengé en me prenant mon vrai bien !

Il rentra chez lui en proie à un accès de rage et de chagrin qui ne dura pourtant pas très longtemps, car il était dans cette situation de l'esprit et du corps où le besoin de repos est plus impérieux que les secousses de la passion. Pourtant il voulut avant de se coucher connaître les circonstances de l'enlèvement, et, en homme qui paie cher toutes choses, il ne se gêna pas pour faire éveiller et appeler Valentin.

Francia observait tous ses mouvemens, elle attendait qu'il fût seul. Elle voulait se montrer, quand Valentin entra. Mourzakine allait parler en français ; allait-il parler d'elle ? Elle écouta, et ne perdit rien. — Il paraît, mon cher, dit le prince à l'homme d'intrigues, que vous m'avez laissé voler ma petite amie ! Je ne vous aurais pas cru si facile à tromper. Comment se fait-il que vous soyez rentré sur les minuit sans la ramener ?

Valentin montra une très grande surprise, et il était sincère. Il raconta comment le comte lui avait donné congé de la part du prince. Il était impossible de soupçonner un projet d'enlèvement. — N'importe ! vous avez manqué de pénétration. Un homme comme vous doit tout pressentir, tout deviner, et vous avez été joué comme un écolier.

— J'en suis au désespoir, excellence ; mais je peux réparer ma faute. Que dois-je faire ? me voilà prêt.

— Vous devez retrouver la petite.

— Où, excellence ? A l'hôtel de Talleyrand ? Certes ce n'est pas là que le comte l'aura menée.

— Non ; mais je ne sais rien de Paris, et vous devez savoir où en pareil cas on conduit une capture de ce genre.

— Dans le premier hôtel garni venu. Votre oncle est un grand seigneur, il aura été dans un des trois premiers hôtels de la ville : je vais aller dans tous, et je saurai adroitement si les personnes en question s'y trouvent. Votre excellence peut se reposer ; à son réveil, elle aura la réponse.

— Il faudrait faire mieux, il faudrait me ramener la petite. Mon oncle n'attendra pas le jour pour retourner à son poste auprès de

notre maître ; il doit y être déjà, et je suis sûr que Francia aura la volonté de vous suivre.

— Votre excellence est bien décidée à la reprendre après cette aventure ?

— Elle a résisté, je suis sûr d'elle !

— Et, après avoir échoué, le comte Ogokskoï n'aura pas de dépit contre votre excellence ? Elle n'a pas daigné me confier sa situation ; mais cela est bien connu à l'hôtel de Thièvre, où je vais souvent en voisin. Les gens de la maison m'ont dit que le comte Ogokskoï était un puissant personnage, que votre excellence était dans sa dépendance absolue... Je demande humblement pardon à votre excellence d'émettre un avis devant elle ; mais la chose est sérieuse, et je ne voudrais pas que mon dévouement trop aveugle pût m'être reproché par elle-même. Je la supplie de réfléchir une ou deux minutes avant de me réitérer l'ordre d'aller chercher M^{lle} Francia. Si M^{lle} Francia était bien contrariée de l'aventure, elle se serait déjà échappée, elle serait déjà ici.

Mourzakine fit un mouvement. — Admettons, reprit vite Valentin, qu'elle se soit préservée ; elle peut réfléchir demain, et juger sa nouvelle position très avantageuse. Admettons encore qu'elle soit tout à fait éprise de votre excellence et très désintéressée, elle va être un sujet de litige bien grave ! En la revoyant ici, et il l'y reverra, si vous ne la cachez ailleurs...

— Il faudra la cacher ailleurs, Valentin, il le faudra absolument !

— Sans doute, voilà ce que je voulais faire dire à votre excellence. Il ne faut donc pas que je ramène la petite ici ?

— Non, ne la ramenez pas. Trouvez-lui une cachette sûre, et venez me dire où elle est.

— A la place de votre excellence, je ferais encore mieux. J'écrirais au comte un petit mot bien aimable pour lui demander s'il consent à renoncer à ce caprice, et, comme il y renoncera certainement de bonne grâce, votre excellence n'aurait rien à craindre.

— Il n'y renoncera pas, Valentin !

— Eh bien ! alors, si j'étais le prince Mourzakine, j'y renoncerais. Je ne m'exposerais pas, pour la possession d'une petite fille comme cela, l'amusement de quelques jours, au ressentiment d'un homme qui peut tout, et qui tiendrait mon avenir dans le creux de sa main. Je tournerais mes vues vers un objet plus désirable et plus haut placé. Certaine marquise qui n'est pas loin d'ici a envoyé trois fois le jour de la grande alerte...

— Valentin, taisez-vous, je ne vous ai pas parlé et je ne vous permets pas de me parler de celle-là.

— Votre excellence a raison, et c'est parce qu'elle fait plus grand cas de l'une que de l'autre qu'elle ferait bien d'écrire à son oncle. Je porterais la lettre de bonne heure, j'apporterais la réponse. C'est le moyen de tout concilier, et je gage qu'en voyant la soumission de votre excellence, M. le comte ne se souciera plus autant de la petite. Peut-être même ne s'en souciera-t-il plus du tout.

— C'est possible, il faut réfléchir à tout cela. Retirez-vous, Valentin; à mon réveil, je vous dirai ce qu'il faut faire.

Et Mourzakine, incapable de résister davantage au sommeil, se déshabilla vite et tomba sur son lit, où il s'endormit comme frappé de la foudre, car il ne prit même pas la peine de ramener ses couvertures sur sa poitrine.

Il dormait comme on dort à vingt-quatre ans après une nuit d'agitation et de plaisir. Il faisait peut-être des rêves d'amour où tantôt la marquise, tantôt la grisette lui apparaissait. Plus probablement il ne rêvait pas. Il était plongé dans l'anéantissement du premier sommeil. Francia sortit de sa cachette, et marcha dans la chambre avec précaution, puis sans précaution; il n'entendait rien. Elle tira les verrous de la porte, après avoir écouté les pas de Valentin, qui s'éloignaient. Mozdar ne bougeait plus; il couchait sous le péristyle, non dans un lit, les cosaques ne connaissent pas ce raffinement, mais sur un divan, sans se déshabiller, afin d'être toujours prêt à recevoir un ordre de son maître.

Francia s'assit sur une chaise, et regarda Mourzakine. Comme il était calme! Comme il l'avait oubliée! Combien peu de chose elle était pour lui! Il sortait des bras de la marquise, et déjà il ne se souciait presque plus de son petit oiseau bleu. Il le laissait au puissant Ogokskoï, il n'osait pas le lui disputer; il essaierait, quand il aurait bien dormi, de se le faire rendre par une lâche supplication; peut-être même ne l'essaierait-il pas du tout!

Francia mesura l'abîme où elle était tombée. La fièvre faisait claquer ses dents. Elle sentait son cœur aussi glacé que ses membres. Elle repassa dans son esprit encore lucide tous les événements de la soirée : la soumission avec laquelle Mourzakine l'avait abandonnée au ravisseur était pour elle le plus poignant affront. Guzman lui était infidèle aussi, lui; mais il lui faisait encore l'honneur d'être brutalement jaloux. Il l'eût tuée plutôt que de la céder à un autre. Mourzakine s'était contenté de lui fournir un moyen de tuer son rival. — Pourquoi a-t-il eu cette pensée, se dit-elle, puisqu'à présent le voilà qui dort et ne se souvient plus que j'existe? Sans doute qu'il hérite de son oncle, et qu'il m'aurait su gré de le faire hériter tout de suite!

Elle eut un rire convulsif, et crut entendre résonner à ses oreilles

les paroles de l'invalidé : « Il a tué ta mère, *cela doit être vrai*, il rit de t'avoir pour maîtresse malgré cela! il en rit avec son autre maîtresse, qui ne vaut pas mieux que lui. »

Francia se leva dans un transport d'indignation. Elle eut chaud tout à coup; cette chaleur dévorante se portait surtout à la tête, et il lui sembla qu'une lueur rouge remplissait la chambre. Elle tira le poignard, elle essuya la lame sans savoir ce qu'elle faisait. — A présent, pensait-elle, je vais mourir; mais je ne veux pas mourir déshonorée. Je ne veux pas qu'on dise : elle a été la maîtresse du Russe qui a tué sa mère, et elle l'aimait tant, cette misérable, qu'elle s'est tuée pour lui. J'ai si peu vécu! Je ne veux pas avoir vécu pour ne faire que le mal, et pour amasser de la honte sur ma mémoire. Je veux qu'on me pardonne, qu'on m'estime encore quand je ne serai plus là. Je veux qu'on dise à mon frère : elle avait fait une lâcheté, elle l'a bien lavée, et tu peux être fier d'elle, tu peux la pleurer. Toi, qui voulais tuer des Russes, tu n'as pas trouvé l'occasion, elle l'a bien trouvée, elle! Elle a vengé votre mère!

Que se passa-t-il alors? Nul ne le sait. Francia se rassit, reprise par le froid et l'abattement. Elle contempla ce beau visage si tranquille qui semblait lui sourire; la bouche était entr'ouverte, et du milieu des touffes de la barbe noire les dents éblouissantes de blancheur se détachaient comme une rangée de perles mates. Il avait les yeux grands ouverts fixés sur elle. Il essaya de porter la main à sa poitrine, comme pour se débarrasser d'un corps étranger qui le gênait. Il n'en eut pas la force; la main retomba ouverte sur le bord du lit. Il était frappé à mort. Francia n'en savait rien. Elle lui avait planté le poignard persan dans le cœur; elle avait agi dans un accès de délire dont elle n'avait déjà plus conscience : elle était folle.

Mourzakine avait-il poussé un cri, exhalé une plainte? lui avait-il parlé, lui avait-il souri, l'avait-il maudite? Elle ne savait pas. Elle n'avait rien entendu, rien compris; elle croyait rêver, se débattre contre un cauchemar. Elle ne se souvenait plus d'avoir voulu se tuer. Elle se crut éveillée enfin, et n'eut qu'une volonté instinctive, celle de respirer dehors. Elle sortit de la chambre, traversa brusquement le vestibule sans que Mozdar l'entendît, arriva à la grille, trouva la clé dans la serrure, sortit dans la rue en refermant la porte avec un sang-froid hébété, et s'en alla devant elle sans savoir où elle était, sans savoir qui elle était.

Mourzakine respirait encore; mais de seconde en seconde ce souffle s'affaiblissait. Il n'avait sans doute éprouvé aucune souffrance; la commotion seule l'avait éveillé, mais pas assez pour qu'il comprît, et maintenant il ne pouvait plus comprendre. S'il avait vu Francia, s'il l'avait reconnue, il ne s'en souvenait déjà

plus. Ce qui lui restait d'âme s'envolait au loin vers une petite maison au bord d'un large fleuve. Il voyait des prairies, des troupeaux ; il reconnut le premier cheval qu'il avait monté, et se vit dessus. Il entendit une voix qui lui criait : prends garde, enfant ! C'était celle de sa mère. Le cheval s'abattit, la vision s'évanouit, le fils de Diomède ne vit et n'entendit plus rien : il était mort.

A l'heure où il avait l'habitude de s'éveiller, Mozdar entra chez lui, le crut endormi encore profondément, et l'appela à plusieurs reprises son *petit père* ! N'obtenant pas de réponse, il alla ouvrir les persiennes, et vit des taches rouges sur le lit. Il y en avait très peu, la blessure n'avait presque pas saigné, le poignard était resté dans la poitrine, enfoncé peu profondément ; mais il avait atteint la région où la vie s'élabore et se renouvelle. Il y avait un étouffement rapide sans convulsion d'agonie. Le visage, calme, était admirable.

Aux cris et aux sanglots du cosaque, Valentin accourut. Il envoya chercher la police et le docteur Faure. En attendant, il examina toutes choses. Par un hasard presque miraculeux, car à coup sûr elle n'avait songé à rien, Francia n'avait laissé aucune trace de sa courte présence dans la maison et dans le jardin. La terre était sèche, il n'y avait pas la moindre empreinte. La clé de la grille était dans la serrure où Valentin se souvenait de l'avoir laissée. Mozdar jurait que personne n'avait pu passer dans le vestibule sans qu'il l'eût entendu. Le docteur Faure examina avec un autre chirurgien la blessure, et en dressa procès-verbal. Son confrère conclut au suicide. Quant à lui, il n'y crut pas, et ne voulut pas conclure. Il songea à Francia, et ne la nomma point. Il n'était pas chargé de rechercher les faits : il se retira en pensant que cette petite avait plus d'énergie qu'il ne lui en avait supposé.

Valentin, qui craignait beaucoup d'être accusé, vit avec plaisir les soupçons se porter sur le pauvre Mozdar, qui était une excellente bête féroce apprivoisée, et qui pleurait à fendre l'âme. Le comte Ogokskoï, appelé en toute hâte, vint pleurer aussi sur son neveu, et son chagrin fut aussi sincère que possible chez un courtisan. Il fit arrêter Mozdar pour la forme ; mais, quand il eut délibéré militairement sur son sort, il le disculpa, et déclara que son pauvre neveu avait eu un chagrin d'amour qui l'avait porté à se donner la mort. Il ne s'accusa pas tout haut de lui avoir causé ce chagrin ; mais il se le reprocha intérieurement, et ne s'en consola qu'en se disant que le pauvre enfant avait la tête faible, l'esprit romanesque, le cœur trop tendre, et qu'il était dans sa destinée d'interrompre par quelque sottise la brillante carrière qui lui était ouverte.

Le tsar daigna plaindre le jeune officier. Autour de lui, quelques personnes se dirent tout bas que le comte Ogokskoï, jaloux de la

jeunesse et de la beauté de son neveu, s'était trouvé en rivalité auprès de certaine marquise et s'était *fait* débarrasser de lui. L'affaire n'eut pas d'autre suite. Il n'y eut pas un des Russes logés ou campés à l'hôtel Talleyrand qui ne fit à Diomède Mourzakine cette oraison funèbre qui manque de nouveauté, mais qui a le mérite d'être courte : Pauvre garçon ! si jeune !

L'enterrement ne se fit pas avec une grande solennité militaire. Le suicide est toujours et partout une sorte de dégradation.

Le marquis de Thièvre suivit toutefois le cortège funéraire de son cher cousin, disant à qui voulait l'entendre : — Il était le parent de ma femme, nous l'aimions beaucoup, nous avons été si saisis par ce triste événement, que M^{me} de Thièvre en a eu une attaque de nerfs.

La marquise était réellement dans un état violent. En revenant du cimetière, son mari lui dit tout bas : — Je comprends votre émotion, ma chère; mais il faut surmonter cela et rouvrir votre porte dès ce soir. Le monde est méchant et ne manquerait pas de dire que vous pleurez trop pour qu'il n'y eût pas quelque chose entre vous et ce jeune homme. Calmez-vous ! je ne crois point cela; mais il faut vous habiller et vous montrer : mon honneur l'exige !

La marquise obéit et se montra. Huit jours après, elle était plus que jamais lancée dans le monde, et peut-être un mois plus tard se disait-elle que le ciel l'avait préservée d'une passion trop vive qui eût pu la compromettre.

Personne ne soupçonnait Francia, et, chose étrange, mais certaine, Francia ne se soupçonnait pas elle-même; elle avait agi dans un accès de fièvre cérébrale, elle s'en était retournée instinctivement chez Moynet, elle s'était jetée sur un lit où elle était encore, gravement malade, en proie au délire depuis trois jours et trois nuits, et condamnée par le médecin qu'on avait mandé auprès d'elle. Certes la police française l'eût facilement retrouvée, si Valentin l'eût accusée; mais il n'y songeait pas, il ne soupçonnait que le comte Ogokskoï, qu'il détestait pour s'être joué de lui si facilement et pour avoir réglé son mémoire après le décès du jeune prince. Quand sa femme lui disait que la petite avait pu s'introduire à leur insu dans le pavillon la nuit de l'événement, il haussait les épaules en lui répondant : — Tout ça, c'est des affaires entre Russes, n'en cherchons pas plus long qu'eux. Je sais que l'empereur de Russie n'aime pas qu'on voie les preuves de la haine des Français contre sa nation. Silence sur la petite Francia : nous ne la reverrons pas, elle n'est rien venue réclamer, elle nous a même laissé un billet de banque que le prince lui avait donné. Qu'il n'en soit plus question.

Une personne avait pourtant pressenti et comme deviné la vérité,

c'était le docteur Faure. Le regard profondément navré que Francia avait fixé sur lui, le jour où il l'avait quittée avec mépris, lui était resté sur le cœur et pour ainsi dire devant les yeux ; ce pauvre petit être qui s'était fié à lui avec tant de candeur, et qui à une heure de là était retombé sous l'empire de l'amour, n'était pas une intrigante : c'était une victime de la fatalité. Qui sait si lui-même ne l'avait pas poussée au désespoir en voulant la sauver ?

Il résolut de la retrouver, et, comme il avait bonne mémoire, il se rappela qu'en lui racontant toute sa vie, elle lui avait parlé d'un estaminet de la rue du Faubourg-Saint-Martin et d'un invalide qui tenait l'établissement. Il s'y rendit, et trouva la jeune fille entre la vie et la mort. Son frère était auprès d'elle. Après l'avoir vainement cherchée chez Mourzakine, où il avait appris la catastrophe, il était retourné au faubourg Saint-Martin, certain qu'on y aurait de ses nouvelles.

Francia était dans une petite chambre humide et misérable qui ne recevait de jour que par une cour de deux mètres carrés, sorte de puits formé par la superposition des étages et imprégné de toutes les souillures et de toutes les puanteurs des pauvres cuisines qui y déversaient leurs débris dans les cuvettes des plombs. C'était la chambre de Moynet, il n'en avait pas de meilleure à offrir, il n'avait pas le moyen d'en louer une autre et de payer une garde. Dodore heureusement ne quittait pas sa sœur d'un instant. Il la soignait avec un dévouement et une intelligence qui réparaient bien des choses. Il était comme transformé par quelques jours de fièvre patriotique et par la résolution de travailler. Antoine, qui s'était arrangé pour travailler cette semaine-là dans le voisinage, venait le matin, à midi et le soir, apporter tout ce qu'il pouvait se procurer pour le soulagement de la malade. La fruitière du coin, qui était une bonne Auvergnate, parente d'Antoine, et qui aimait Francia, venait la nuit relayer Théodore, ou l'aider à contenir les accès de délire de sa sœur. Francia ne manquait donc ni de soins, ni de secours ; mais le contraste entre le lieu écœurant et sinistre où il la trouvait, après l'avoir laissée dans une sorte d'opulence, serra le cœur du docteur Faure. Il dut faire allumer une chandelle pour voir son visage, et, après s'être bien informé de la marche suivie jusque-là par la maladie, il espéra la guérir, et revint le lendemain. Peu de jours après, il la jugea hors de danger. Théodore, qui secoua tristement la tête, lui dit en causant tout bas avec lui dans un coin : — S'il faut qu'elle vive comme la voilà, mieux vaudrait pour elle qu'elle fût morte !

— Vous la croyez folle ? dit le docteur.

— Oui, monsieur, car c'est quand la fièvre la quitte un peu

qu'elle a le moins sa tête. Avec la fièvre, elle dit qu'elle a tué le prince russe, et nous ne nous étonnons pas, c'est le délire; mais quand on la croit bien revenue de ça, elle vous dit qu'elle a rêvé de mort, mais qu'elle sait bien que le prince est vivant, puisqu'il est là endormi sur un fauteuil, et que nous sommes aveugles de ne pas le voir.

— Pourquoi donc lui avez-vous appris cette mort dans la situation où elle est?

— Mais... c'est elle qui l'a apprise ici. Quand je suis arrivé de Vaugirard, personne ne la savait. On croyait qu'elle avait rêvé ça, et moi je leur ait dit que c'était la vérité.

— Eh bien ! mon garçon, vous avez eu tort.

— Pourquoi ça, monsieur le médecin?

— Parce qu'on pourrait soupçonner votre sœur, et qu'il faut vous taire. A présent, le délire est tombé; mais le cerveau est affaibli et halluciné : il faut l'emmenner dans un faubourg qui soit un peu la campagne, lui trouver une petite chambre claire et gaie avec un bout de jardin, du repos, de la solitude, pas de voisins curieux ou bavards, et vous, ne répétez à personne ce qu'elle vous dira de sang-froid ou autrement sur le prince Mourzakine. Ne vous en tourmentez pas, n'en tenez pas compte, laissez-lui croire qu'il est vivant, jusqu'à ce qu'elle soit bien guérie.

— Je veux bien tout ça, répondit Théodore; mais le moyen?

— Nous le trouverons, dit le docteur en lui remettant un louis d'avance. J'avais déjà récolté quelque chose pour votre sœur dans un moment où elle voulait quitter le prince. Je paierai donc cette petite dépense. Occupez-vous vite du changement d'air et de résidence; demain elle pourra être transportée. La voiture la secourrait trop, j'enverrai un brancard, et vous me ferez dire où vous êtes, j'irai la voir dans la soirée.

Théodore fit les choses vite et bien. Il trouva ce qu'il cherchait du côté de l'hôpital Saint-Louis, près des cultures qui dans ce temps-là s'étendaient jusqu'à la barrière de la Chopinette. Le lendemain, à midi, Francia fut mise sur le brancard, et s'étonna beaucoup d'être enfermée dans la tente de toile rayée comme dans un lit fermé de rideaux qui marchait tout seul. Puis des idées sombres lui vinrent à l'esprit. Ayant entrevu à travers les fentes de la toile de la verdure et des arbres, tandis que son frère et Antoine marchaient tristement à sa droite et à sa gauche, elle crut qu'elle était morte, et qu'on la portait au cimetière. Elle se résigna, et désira seulement être enterrée auprès de Mourzakine, qu'elle aimait toujours.

Pourtant cette locomotion cadencée et le sentiment d'un air plus

pur, qui faisait frissonner la toile autour d'elle, lui causèrent une sorte de bien-être, et durant le trajet elle dormit complètement pour la première fois depuis son crime involontaire.

Elle fut couchée en arrivant, et dormit encore. Le soir, elle put répondre aux questions du docteur sans trop d'égarement, et le remercia de ses bontés : elle le reconnaissait. Elle n'osa pas lui demander s'il était envoyé par Mourzakine; mais elle se souvint d'une partie des faits accomplis. Elle pensa qu'elle était, par ses ordres, transférée en lieu sûr, à l'abri des poursuites du comte, réunie à son frère, chargé de la protéger. Elle serra faiblement les mains du docteur, et lui dit tout bas comme il la quittait : Vous me pardonnez donc de ne pouvoir pas haïr ce Russe?

Peu à peu elle cessa de le voir en imagination, et elle se souvint de tout, excepté du moment où elle avait perdu la raison. Comment pouvait-elle se retracer une scène dont elle n'avait pas eu conscience? Elle avait fait tant de rêves affreux et insensés depuis ce moment-là, qu'elle ne distinguait plus dans ses souvenirs l'illusion de la réalité. Le docteur étudiait avec un intérêt scientifique ce phénomène d'une conscience pure et tranquille chargée d'un meurtre à l'insu d'elle-même. Il tenait à s'assurer de ce qu'il soupçonnait, et il lui fut facile de savoir de Francia qu'elle s'était introduite chez son amant la nuit de sa mort. Elle se souvenait d'y être entrée, mais non d'en être sortie, et quand il lui demanda dans quels termes elle s'était séparée de lui cette nuit-là, il vit qu'elle n'en savait absolument rien. Elle avoua qu'elle avait eu l'intention de se tuer devant lui avec un poignard qu'il lui avait donné et qu'elle décrivit avec précision : c'était bien celui que le docteur avait aidé à retirer du cadavre. Elle croyait avoir encore ce poignard, et le cherchait ingénument.

Quand il demanda à la jeune fille si c'était Mourzakine qui l'avait détournée du suicide, elle essaya en vain de se souvenir, et ses idées recommencèrent à s'embrouiller. Tantôt il lui semblait que le prince avait pris le poignard et s'était tué lui-même, et tantôt qu'il l'en avait frappée. — Mais vous voyez bien, ajouta-t-elle, que tout cela c'est mon délire qui commençait, car il ne m'a pas frappée, je n'ai pas de blessure, et il m'aime trop pour vouloir me tuer. Quant à se tuer lui-même, c'est encore un rêve que je faisais, car il est vivant. Je l'ai vu souvent pendant que j'étais si malade. N'est-ce pas qu'il est venu me voir? Ne reviendra-t-il pas bientôt? Dites-lui donc que je lui pardonne tout. Il a eu des torts; mais, puisqu'il est venu, c'est qu'il m'aime toujours, et moi, j'aurais beau le vouloir, je ne réussirai jamais à ne pas l'aimer.

Il fallut attendre la complète guérison de Francia pour lui ap-

prendre que les alliés étaient partis après treize jours de résidence à Paris, et qu'elle ne reverrait probablement jamais ni Mourzakine, ni son oncle. Elle eut un profond chagrin, qu'elle renferma, dans la crainte d'être accusée de lâcheté de cœur. Les reproches de l'invalidé n'étaient pas sortis de sa mémoire, et, en perdant l'espérance, elle ne perdit pas le désir d'être estimée encore. Elle pria le docteur de lui procurer de l'ouvrage. Il la fit attacher à la lingerie de l'hôpital Saint-Louis, où elle mena une conduite exemplaire. Les jours de grande fête, elle venait embrasser Moynet et tendre la main à Antoine, qui espérait toujours l'épouser. Elle ne le rebutait pas, et disait qu'ayant une bonne place elle ne voulait se mettre en ménage qu'avec quelques économies. Le pauvre Antoine en faisait de son côté, travaillait comme un bœuf, et s'imposait toutes les privations possibles pour réunir une petite somme.

Théodore était occupé aussi. Il apprenait avec Antoine l'état de ferblantier. Il se conduisait bien, il se portait bien. L'enfant malingre et débauché devenait un garçon mince, mais énergique, actif et intelligent.

Dans le *quartier*, comme disaient Francia et son frère en parlant de cette rue du Faubourg-Saint-Martin qui leur était une sorte de patrie d'affection, on les remarquait tous deux, on admirait leur changement de conduite, on leur savait gré de s'être rangés à temps, on leur faisait bon accueil dans les boutiques et les ateliers. Moynet était fier de sa fille adoptive, et la présentait avec orgueil à ceux de ses anciens camarades, aussi endommagés que lui par la guerre, qui venaient boire avec lui à toutes leurs gloires passées.

Dans sa joie de trinquer avec eux, il oubliait souvent de leur faire payer leur dépense. Aussi ne faisait-il pas fortune; mais il n'en était que plus gai, quand il leur disait en montrant Francia : — En voilà une qui a souffert autant que nous, et qui nous fermera les yeux !

Il s'abusait, le pauvre sergent. Il voyait sa fille adoptive embellir en apparence : elle avait l'œil brillant, les lèvres vermeilles; son teint prenait de l'éclat. Le docteur Faure s'en inquiétait, parce qu'il remarquait une toux sèche presque continuelle et de l'irrégularité dans la circulation. L'hiver qui suivit sa maladie, il constata qu'une maladie plus lente et plus grave se déclarait, et au printemps il ne douta plus qu'elle ne fût phthisique. Il l'engagea à suspendre son travail et à suivre, en qualité de demoiselle de compagnie, une vieille dame qui l'emmènerait à la campagne. — Non, docteur, lui répondit Francia, j'aime Paris, c'est à Paris que je veux mourir.

— Qui te parle de mourir, ma pauvre enfant ? Où prends-tu cette idée-là ?

— Mon bon docteur, reprit-elle, je sens très bien que je m'en

vais, et j'en suis contente. On n'aime bien qu'une fois, et j'ai aimé comme cela. A présent, je n'ai plus rien à espérer. Je suis tout à fait oubliée. Il ne m'a jamais écrit, il ne reviendra pas. On ne voit pourtant pas sans aimer, et peut-être que pour mon malheur j'aimerais encore; mais ce serait en pensant toujours à lui et en ne donnant pas tout mon cœur. Ce serait mal, et ça finirait mal. J'aime bien mieux mourir jeune et ne pas recommencer à souffrir!

Elle continua son travail en dépit de tout, et le mal fit de rapides progrès.

Le 21 mars 1815, Paris était en fête. Napoléon, rentré la veille au soir aux Tuileries, se montrait aux Parisiens dans une grande revue de ses troupes, sur la place du Carrousel. Le peuple surpris, enivré, croyait prendre sa revanche sur l'étranger. Moynet était comme fou; il courait regarder, dévorer des yeux son empereur, oubliant sa boutique et faisant résonner avec orgueil sa jambe de bois sur le pavé. Il savait bien que sa pauvre Francia était languissante, malade même, et ne pouvait venir partager sa joie. — Nous irons la voir ce soir, disait-il en s'appuyant sur le bras d'Antoine, qu'il forçait à marcher vite vers les Tuileries. Nous lui conterons tout ça! nous lui porterons le bouquet de lauriers et de violettes que j'ai mis à mon enseigne!

Pendant qu'il faisait ce projet et criait *vive l'empereur!* jusqu'à complète extinction de voix, la pauvre Francia, assise dans le jardin de l'hôpital Saint-Louis, s'éteignait dans les bras d'une des sœurs, qui croyait à un évanouissement et s'efforçait de la faire revenir. Quand son frère accourut avec le docteur Faure, elle leur sourit à travers l'effrayante contraction de ses traits, et, faisant un grand effort pour parler, elle leur dit : — Je suis contente; il est venu, il est là avec ma mère! il me l'a ramenée!

Elle se retourna sur le fauteuil où on l'avait assise, et sourit à des figures imaginaires qui lui souriaient, puis elle respira fortement comme une personne qui se sent guérie : c'était le dernier souffle.

Un jour que l'on discutait la question du libre arbitre devant le docteur Faure : — J'y ai cru, dit-il, je n'y crois plus. La conscience de nos actions est intermittente, quand l'équilibre est détruit par des secousses trop fortes. J'ai connu une jeune fille faible, bonne, douce jusqu'à la passivité, qui a commis d'une main ferme un meurtre qu'elle ne s'est jamais reproché, parce qu'elle ne s'est jamais souvenue.

Et, sans nommer personne, il racontait à ses amis l'histoire de Francia.

GEORGE SAND.

L'ALSACE

SOUS LE RÉGIME PRUSSIEN

M. le prince de Bismarck, présentant au *Reichstag*, dans la séance du 2 mai dernier, le projet de loi relatif à l'administration de l'Alsace et de la Lorraine allemande, a longuement insisté sur ce point, que nul politique à cette heure ne saurait dire quelle constitution il sera possible de donner par la suite aux pays annexés. « Je ne me sens pas en mesure d'annoncer dès maintenant d'une manière parfaitement sûre quelle sera dans trois ans la situation des affaires en Alsace et en Lorraine. Pour se permettre des conjectures sur cet objet, il faudrait avoir le don de lire dans l'avenir. La constitution que nous établirons en Alsace dépend des circonstances, qu'il n'est nullement en notre pouvoir d'amener, et qui bien au contraire peuvent même s'imposer à nous et nous diriger dans la voie où nous devons entrer. Ce que je vous propose n'est qu'un essai de trouver le bon bout d'une route dont nous ne pouvons savoir la fin; les enseignemens que nous recevrons et les faits que nous verrons surgir régleront notre conduite. »

Ce programme laisse l'Alsace dans une complète incertitude; la politique allemande ne veut s'engager d'aucune manière par des promesses précises à l'égard des frères qu'elle a ramenés à la mère-patrie. Si le régime futur de l'Alsace est pour tout le monde en ce moment si difficile à prévoir, le système suivi jusqu'ici dans le gouvernement général par les administrateurs prussiens mérite d'autant plus d'être étudié. A défaut de programme sur les destinées de la province, nous y verrons des procédés et des principes qui peuvent nous instruire des intentions ultérieures de la Prusse. On y verra en même temps le génie de l'Allemagne du nord tra-

vailler à une œuvre importante, celle de la conquête administrative, avec ses rares qualités, mais aussi avec toutes les formes d'esprit qui lui sont propres.

I.

La bataille de Wœrth avait été livrée le 6 août; le 14 du même mois, une ordonnance royale, datée du quartier-général d'Herny, institua un gouvernement d'Alsace : Strasbourg était à peine investie, la première parallèle ne devait s'ouvrir devant cette ville que le 29; ni Schlestadt, ni Belfort, ni la plus grande partie du département du Haut-Rhin n'avaient vu un soldat allemand; enfin, si sûr que M. de Moltke fût de nos défaites, nous avions encore deux grandes armées, celle du maréchal de Mac-Mahon, celle du maréchal Bazaine. Le 21, une décision royale ajoutait au gouvernement d'Alsace, sous le nom de *Lorraine allemande*, les arrondissements de Sarrebourg, de Château-Salins, de Sarreguemines, de Thionville et de Metz. L'Allemagne, dès cette époque, a publié une suite de brochures où elle étudie l'ethnographie et la statistique de cette vaste province. Le seul géographe Henri Kiepert, et son élève, M. Richard Bœckh, ont dressé trois cartes du gouvernement général : l'une sous ce titre : *Des parties de l'empire allemand enlevées autrefois par la France*, depuis le xvi^e siècle jusqu'à la réunion volontaire de Mulhouse à la république, en 1798, — l'autre, au point de vue des langues parlées dans le pays, — la dernière, pour faire connaître les divisions adoptées par les autorités prussiennes. L'histoire contredit beaucoup des données du premier de ces documents. Pour celles du second, les plaintes journalières de la *Gazette officielle* de Strasbourg sur l'ignorance de l'allemand en Alsace fournissent à M. Kiepert des indications précieuses; il ne manquera pas d'en profiter quand il nous donnera une nouvelle édition corrigée avec soin, ou tout au moins un commentaire explicatif de son travail. Le troisième document est d'une scrupuleuse exactitude; il reproduit la carte même de l'état-major, faite à Berlin en septembre 1870 et annexée depuis aux préliminaires de Versailles. Au mois de septembre en effet, les frontières nouvelles que l'Allemagne devait nous demander étaient arrêtées dans le moindre détail; elles l'étaient bien avant : dès 1865, on pouvait voir dans les villes d'eaux des Vosges des cartes d'origine inconnue qui représentaient l'Alsace et la Lorraine allemande réunies à l'Allemagne, et différaient fort peu de l'instrument authentique revêtu à Versailles de la signature des plénipotentiaires.

L'Allemagne avait depuis longtemps une connaissance parfaite de l'Alsace. Le recensement de 1866, pour le seul département du

Bas-Rhin, donne 14,000 Allemands; encore dans ce chiffre ne fait-on pas entrer la population flottante, nombreuse dans la belle saison, surtout dans les montagnes, qui reçoivent alors une si grande foule d'étrangers. De tous ces Allemands, ou fixés en Alsace, ou de passage dans cette province, beaucoup travaillaient à une enquête dont nous devons plus tard apprécier la scrupuleuse exactitude. Le 5 août, veille de la bataille de Wœrth, deux officiers prussiens entrent à l'auberge dans un petit village aux environs de Soultz. « Vous ne nous reconnaissez pas ? disent-ils à l'hôtelier de l'air le plus aimable; nous sommes les deux voyageurs que vous avez reçus au printemps dernier : mon ami et moi nous faisons le plan de la forêt de Soultz. » On sait que Soultz est à quelques lieues de Reischofen et de Freschwiller, que cette région boisée a toujours eu une grande importance stratégique dans les campagnes d'Alsace. Ces deux messieurs étaient officiers d'état-major, et s'étaient donnés comme élèves forestiers. L'entreprise qu'ils avaient menée à si bonne fin leur causait quelque orgueil : en pareille circonstance, leurs compatriotes éprouvent d'ordinaire les mêmes sentimens. Au mois d'octobre, à Strasbourg, un fonctionnaire des finances devait remettre à l'officier du génie prussien chargé de louer les terrains vagues des fortifications les baux déjà passés entre les adjudicataires et l'administration française. Il était nécessaire d'avoir un plan sous les yeux. « Si vous voulez, monsieur, dit l'officier, nous nous servirons du mien; il est supérieur à tous ceux qu'a dressés le génie français : j'y ai mis le temps, il est vrai; pour l'achever, j'ai dû passer plus de trois ans à Strasbourg; c'est ce qui m'a permis d'apprendre votre langue, que je manie, comme vous le voyez, assez bien. » Les anecdotes de ce genre sont nombreuses en Alsace et dans toute la France. Il est important de ne les accepter qu'après examen, car la légende se donne déjà libre carrière; mais, quand elles sont certaines, il faut les recueillir avec soin : elles doivent avoir leur place dans l'histoire critique des préliminaires de la lutte. Il est tout naturel que les nombreux Allemands rappelés d'Alsace pour le service militaire au mois de juillet soient devenus des guides excellens pour l'armée d'invasion. Presque partout les uhlands se trouvaient en pays de connaissance; nombre d'habitans ont eu pour garnisaires leurs anciens domestiques, qui reentraient chez leurs maîtres la carabine au poing. Il s'est formé en Allemagne un grand nombre de sociétés pour faire le relevé des sommes que les Allemands ont perdues par suite de leur expulsion de France. Dans ces calculs, qui atteignent un chiffre considérable, plus de 1 milliard, on ne remarque pas que l'industrie française, dans beaucoup de villes que les Allemands ont dû quitter, n'a pas moins chômé que l'industrie allemande. Ces hôtes volontaires de la France qui nous demandent le remboursement de ce

qu'ils n'ont pas gagné durant cette période ne parlent jamais des bénéfices qu'ils ont faits chez nous, et qui sans doute les avaient engagés à quitter leur pays. Enfin ils n'évaluent pas en argent les services réels que beaucoup d'entre eux ont pu rendre à l'autorité militaire. Il est par trop étrange de voir aujourd'hui un ouvrier, devenu éclaireur dans l'armée prussienne, réclamer les gages qu'il eût gagnés, s'il fût resté chez son maître à Strasbourg, ou un employé du chemin de fer de l'Est, dépossédé de son emploi et nommé membre important de la commission allemande de Carlsruhe, qui a exploité la ligne de Kehl à Paris, porter en compte les appointemens que la compagnie française ne lui a pas payés durant ces six derniers mois ! Ces sortes de procédés permettent de grossir les chiffres ; mais il est bon, dans l'intérêt de la vérité, de juger ces chiffres pour ce qu'ils sont.

Les travaux préparatoires faits de longue date par les élèves des forêts, les ingénieurs, les officiers prussiens, ont eu ce résultat, qu'au lendemain de la première victoire l'autorité allemande a pu arrêter avec une précision remarquable les limites du nouveau gouvernement. Il suffit de voir avec quel soin cette frontière, qui ne devait être consacrée par les traités que six mois plus tard, a été tracée, pour y reconnaître les lentes recherches et les études de détail que l'Allemagne sait associer aux travaux d'ensemble. Du canton de Cattenom jusqu'à celui de Sénecourt au nord, la ligne de démarcation suit des hauteurs qui sont un rempart naturel ; plus loin, elle fait une pointe qui éloigne la France de Metz, puis elle profite habilement des marais, si peu remarquables jusqu'ici, de Saint-Benoist, d'Haumont et de La Chaussée. De là jusqu'à Schirmeck, elle est défendue par une série de collines non interrompues. Durant les préliminaires, l'opinion publique en France pouvait avoir quelques doutes sur les conditions de la paix ; cependant pour un habitant de la Lorraine allemande ou de l'Alsace toute incertitude, même dans les détails, était impossible : les cantons frontières qui devaient rester à l'Allemagne étaient ceux où les fonctionnaires des finances allemands avaient remplacé depuis deux et trois mois déjà les fonctionnaires français. Dans ceux qu'on devait laisser à la France, le maire percevait seul l'impôt *composé* pour le compte de l'armée d'occupation. Aux limites du 31 août, l'état-major n'a fait qu'un changement ; il a détaché des Vosges les parties des cantons de Schirmeck et de Saales qui appartiennent à la vallée de la Bruche (ordonnance du 7 novembre). Cette vallée en effet s'ouvre sur la plaine d'Alsace, son importance stratégique ne permet pas de la laisser à la France ; les préliminaires nous ont de plus promis Belfort, et le traité définitif a modifié sur quelques points la frontière du nord-ouest. D'après les *Geographische Mittheilungen* de Petermann, le

gouvernement général de l'Alsace et de la Lorraine allemande a une superficie de 274 milles carrés allemands (1/31 de la France entière), dont 157 appartiennent à l'Alsace, et une population de 1,638,500 habitans (1/23 de la population totale de la France).

La création du gouvernement d'Alsace dès le mois d'août dernier parut à l'opinion publique en France un acte de dédain et un défi. Les Allemands sont plus pratiques que dédaigneux : ils comptaient garder l'Alsace, l'œuvre d'organisation ne pouvait commencer trop tôt; puis, n'eussent-ils pas eu cette pensée de conquête, il était dans leur plan, une fois un pays occupé, d'y installer une administration civile. C'est ainsi qu'ils ont créé successivement les gouvernemens de Nancy, de Reims et de Versailles. Pour assurer les communications, le service des postes et celui des télégraphes, pour forcer ces pays à la soumission et aussi les contraindre à nourrir l'armée, souvent à payer la solde des troupes, pour maintenir chaque canton dans l'isolement du canton voisin, il est nécessaire de constituer une administration distincte de l'armée, et néanmoins toute au service de cette armée. La force de la Prusse n'est pas seulement d'avoir mis en ligne des troupes nombreuses, instruites, disciplinées, pourvues d'un matériel excellent; elle est aussi d'avoir fait servir à la guerre des élémens dont la stratégie moderne a tenu jusqu'ici trop peu de compte. La commission mixte pour le transport des troupes a réuni 500,000 hommes en douze jours. Nous l'avions vue à l'œuvre en 1866 : en 1870, elle a surpassé les attentes de l'Allemagne elle-même. L'organisation des gouvernemens civils derrière une armée d'invasion doit être aujourd'hui admise en principe pour toute guerre de quelque durée. Il sera possible, je crois, de montrer qu'une pareille organisation peut tenir un compte scrupuleux du droit des gens; pour rendre les services qu'on doit en attendre, il n'est pas nécessaire, comme beaucoup d'esprits seraient tentés de l'admettre, qu'elle méprise toute idée de justice. On remarquera toutefois qu'une pareille administration, si elle veut s'établir promptement et faire face à toutes les difficultés qu'elle rencontre, trouve de grandes ressources dans l'organisation militaire de la confédération du nord. Dans son armée, l'Allemagne a non-seulement sous la main des soldats, mais des ingénieurs, des mécaniciens, des ouvriers, des employés des finances, des postes, des télégraphes, voire même des hommes de loi pour résoudre les difficultés de procédure et des savans pour explorer les archives. Il est facile à l'avance de former la *Feld-administration* (l'administration de campagne); il est aussi facile de pourvoir à l'imprévu. Tout soldat peut à chaque instant se transformer en fonctionnaire civil. Vous avez reçu le matin un officier éperonné et casqué qui s'est installé chez vous en

garnisaire. A midi, il reparait en cravate blanche et en habit noir : il vient d'être nommé juge de paix, percepteur, *landsrath* ; il n'a eu qu'à changer de costume. Il pense que, redevenu fonctionnaire civil, il doit vous présenter toutes ses politesses.

Le chancelier de la confédération du nord, en créant le gouvernement d'Alsace, ne faisait donc que se conformer aux principes, arrêtés depuis longtemps, d'une théorie savante; mais le gouvernement d'Alsace, à la différence de ceux qui furent institués depuis, devait rester sous la domination allemande. C'est ce qui explique pourquoi l'administration qui y fut installée ne présente que peu de rapports avec celles des gouvernemens voisins. A Reims, à Nancy, à Versailles, les fonctionnaires n'avaient à se préoccuper que des intérêts de l'armée (1); en Alsace, il fallait prendre possession du pays pour toujours, le germaniser, y établir une administration durable, travailler dès le mois d'août à faire accepter aux habitans les lois allemandes. Là est l'intérêt que présente toute étude sur ce gouvernement; là est aussi la raison de la douceur et de la modération relatives qu'ont éprouvées, au moins à certaines heures, les Alsaciens. Un officier bavarois me disait : « Pour l'Alsace, nous avons pris des gants glacés. » On verra ce que sont les gants glacés des administrateurs prussiens. Toujours est-il certain que le sort des populations dans ce gouvernement a été beaucoup moins dur, beaucoup moins rigoureux que dans les autres départemens de l'est et autour de Paris. Les Alsaciens étaient des *frères* que l'Allemand le plus rigide pouvait tout au plus accuser d'un instant d'oubli dans l'amitié de la France; il fallait les traiter comme des frères : on les traita en effet comme les Hanovriens et les Bavares durant la campagne de 1866.

Depuis le jour où il fut créé jusqu'au 8 octobre, le gouvernement général d'Alsace resta établi dans la ville de Haguenau. Cette période préparatoire fut consacrée à organiser les services de la haute administration, à installer les préfets, les sous-préfets, les conseillers, qui, sous les ordres d'un commissaire civil et la haute direction d'un gouverneur-général, devaient gérer les affaires de la province. Il était bon de frapper tout d'abord les habitans par des principes nouveaux, et dont la grandeur pût les séduire, de montrer à côté de l'énergie militaire le génie civil prodiguant ses bienfaits et mettant tous ses efforts à guérir les maux que faisait la guerre. Une proclamation du gouverneur-général déclara que les armées alliées regardaient comme neutre tout homme qui ne portait pas les armes, qu'elles lui promettaient la plus entière protection. L'administration civile n'avait d'autre objet que de

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} mai, *les Prussiens en Lorraine*.

faire respecter la religion, les coutumes, la liberté des citoyens inoffensifs. Le décret sur la compétence des conseils de guerre fut publié le 2 septembre. Je ne remarquerai pas qu'il prononçait la peine de mort pour les moindres délits, et qu'il a toujours été strictement exécuté, qu'il punissait de mort par exemple le fait d'indiquer à une compagnie française le vrai chemin, de brûler des munitions laissées par l'armée française : c'était là une loi de terreur, et toutes les nations ne voudraient pas avoir à leur charge un pareil code; mais si à ce prix la neutralité des personnes civiles était assurée, si les déclarations du gouverneur étaient sincères, l'Allemagne pouvait justifier à ses propres yeux les rigueurs de ce code. En fait, la neutralité n'était que le dévouement complet aux armées allemandes; tous les services qui entraînaient la mort quand on les rendait aux soldats français ne pouvaient être refusés aux troupes ennemies que sous peine de mort. Ainsi on ne demandait plus à la population d'être neutre, on lui demandait de faire le mal à nos soldats : on lui faisait un crime du moindre refus. Un article additionnel portait que toutes les atteintes à l'autorité allemande, non définies par le décret, étaient de la compétence des conseils de guerre. C'était ouvrir la porte toute grande à l'arbitraire; il n'est pas de mesure, si cruelle qu'elle fût, qui n'ait été justifiée depuis six mois en Alsace par ces termes vagues : « dans l'intérêt des armées alliées placées sous le commandement du roi Guillaume de Prusse. » Enfin, si c'est un principe du droit des gens que les habitans civils sont neutres, nous demanderons à l'Allemagne pourquoi dans tous les sièges, plutôt que de faire les parallèles régulières, elle a bombardé sans merci la population civile, lors même que rien ne s'opposait à la construction de ces parallèles et à l'attaque des murs; pourquoi le général de Werder a fait répondre à l'évêque de Strasbourg, qui lui demandait pour les malades et les enfans la permission de quitter la ville : « Ce sont là des élémens de faiblesse que nous devons laisser dans toute place assiégée. » Ces malades et ces enfans faisaient partie de la population civile, qui est neutre. Le principe de la neutralité des habitans est trop difficile à respecter pour qu'on puisse en son nom porter la peine de mort contre les moindres fautes des non-combattans dans les pays envahis. C'est une illusion étrange que de croire à cette neutralité absolue; elle n'existe pas. Tous les efforts du droit des gens doivent tendre à l'établir; mais comme ils n'y sont pas encore parvenus, il ne faut pas, au nom d'une pareille théorie, proclamer un code de mort. Pour tout juge impartial, le vainqueur qui abuse ainsi de la force, qu'il en ait conscience ou non, méconnaît le droit naturel et n'obéit qu'à l'intérêt.

Le décret sur la compétence des conseils de guerre suffisait pour

frapper les habitans d'épouvante; l'administration croyait son but atteint. Elle s'occupa de recueillir les impôts établis par le gouvernement français : le département du Bas-Rhin est le septième ou le huitième des départemens français pour l'importance des produits financiers. Le gouvernement général voulut aussi assurer les services forestiers, ceux des ponts et chaussées, ceux des canaux, qu'il était dangereux dans son propre intérêt de voir interrompus. Il fallait obtenir des titulaires qu'ils gardassent leurs fonctions jusqu'à l'installation très prochaine des successeurs allemands. Le commissaire civil s'adressa à l'honneur de ces fonctionnaires; les termes mêmes de cette lettre circulaire doivent être cités : « La fonction publique impose un *devoir d'honneur* (le mot est souligné dans le texte officiel); on ne fait appel qu'à l'honneur et à la conscience des fonctionnaires pour compter sur l'observation stricte de leur devoir. *Ce sentiment leur défendra tout acte contraire à l'intérêt de l'administration actuellement établie* (1). » Ainsi c'est un devoir d'honneur pour un comptable français de percevoir les impôts au bénéfice des soldats allemands. — Une ordonnance précédente avait arrêté que tout agent financier qui délivrerait une somme quelconque à une autorité française, par exemple qui paierait aux employés leurs traitemens échus, verrait ses biens confisqués, et serait traduit au cas échéant devant la cour martiale (2); — ainsi c'est un devoir d'honneur à l'administration forestière de remettre en temps de guerre ses plans aux armées ennemies, aux ingénieurs de réparer les canaux pour les transports allemands, aux contrôleurs de vous livrer le cadastre avant la paix régulièrement signée, aux employés des chemins de fer de transporter vos troupes, et c'est ainsi que vous entendez la neutralité des fonctionnaires. Ce sont là des services que vous pouvez demander les armes à la main, que vous pouvez exiger par le droit du plus fort; mais faire appel à l'honneur, c'est vraiment parler une langue que vous ne comprenez pas. « L'honneur de la France est-il donc si différent de celui des autres nations? » disait naguère M. de Bismarck; — de l'honneur allemand, de cet *Ehrenpflicht* que vous invoquez? Mille fois oui.

L'école et l'église ont en tout pays une puissance morale que le conquérant, dans la doctrine allemande, doit mettre de son côté. Le commissaire civil prit en main, dès le 21 septembre, les pouvoirs attribués aux académies de Strasbourg et de Nancy. Il déclara fermés tous les collèges de la province, — le seul département du Bas-Rhin en compte huit, — il eût été difficile de faire accepter aux professeurs de ces établissemens les idées allemandes. En même temps,

(1) *Nouvelles officielles pour le gouvernement de l'Alsace*, n° 3. Die Amtspflicht ist eine Ehrenpflicht.

(2) *Journal officiel*, n° 3, page 2. Ordonnance du 29 août 1870.

il invitait les instituteurs primaires à reprendre leurs cours. L'instruction était trop précieuse, trop nécessaire pour qu'on l'interrompît un seul instant. Il comptait sur le zèle et le dévouement de ces fonctionnaires, il leur rappelait combien leur mission est digne d'intérêt. L'article 5 portait : « Il sera pourvu énergiquement à ce que l'enseignement primaire soit continué régulièrement. » Si l'autorité allemande ne voulait qu'assurer la continuation de cet enseignement, la menace était inutile : les cours avaient à peine été interrompus ; mais là n'était pas le sens du décret. C'est par l'instruction primaire, disait la *Gazette de Carlsruhe*, que l'Alsace se rapprochera de l'Allemagne. La question des écoles en Alsace, depuis le début des hostilités, ne cesse d'occuper l'Allemagne. Les publicistes proposent à l'envi les théories les plus propres à amener le résultat désiré ; on attache un grand prix à des livres élémentaires qui doivent montrer la gloire de l'Alsace allemande, les rigueurs de la domination française. On pense qu'il est utile de former des recueils de vieux chants populaires alsaciens, aujourd'hui presque oubliés, mais qui réveilleront l'esprit provincial. Un décret nouveau devait suivre celui du 21 septembre ; en créant deux séminaires d'institutrices primaires, il mettait en pratique ce principe proclamé par le gouvernement général, que l'allemand serait désormais la seule langue nationale du pays ; les élémens du français ne figurent sur les programmes qu'à titre facultatif, à côté de la musique et de l'anglais. Il est vrai d'ajouter que, les instituteurs alsaciens ne sachant pas le bon allemand, comme le constate avec douleur le journal officiel, le gouvernement est obligé de faire appel au concours des Bavaois, des Badois et de leurs voisins ; ainsi toute la jeunesse de la province est confiée à des maîtres étrangers. En 1826, au gymnase protestant de Strasbourg, les cours se faisaient encore en allemand. En deux cents ans, l'administration n'a tenté aucun effort sérieux pour répandre la langue française ; elle ne l'a imposée ni au clergé, ni aux contribuables : les avertissemens des percepteurs jusqu'en 1870 ont toujours été rédigés en deux langues, les affiches officielles de même. Un mois après son établissement, le gouverneur-général supprimait complètement le français de tous les actes administratifs dans un pays où de son aveu le bon allemand est très mal compris, où aucun fonctionnaire ne peut se flatter de le parler ou de l'écrire correctement, où les officiers publics, notaires, avoués, huissiers, qui parlent pour leur usage l'idiome du pays, ne savent pas l'écrire. L'Allemagne trouvait que la France avait eu tort de ne pas imposer le français ; elle ne voulait pas tomber dans une pareille faute, et tranchait dans le vif.

Quant à l'église, le gouverneur pensa que le mieux était de lui rappeler les décrets organiques du 8 avril 1802 et du 26 mars

1852. Elle restait soumise aux lois françaises; mais elle devait reconnaître le nouveau César et lui rendre ce qui lui était dû. Le commissaire civil la conviait à venir avec confiance vers la nouvelle administration; il lui rappelait toutefois à quel prix l'autorité allemande mettait sa protection : l'église devait prêcher le respect de cette autorité, l'obéissance et le dévouement, calmer les haines que la guerre excitait forcément, travailler à la pacification des esprits. Si elle manquait à ces devoirs, toutes les indemnités pécuniaires allouées au clergé seraient supprimées (1).

Les habitants de l'Alsace voyaient le gouvernement, comme il l'avait annoncé, animé d'une activité intelligente; mais il ne leur paraissait pas qu'il fût guidé par une autre pensée que l'intérêt personnel. Un article du journal officiel avait déclaré qu'on rembourserait les réquisitions faites dans les villages; ces réquisitions continuaient : nombre de communes supportent encore en ce moment les charges militaires, d'autres n'ont pu en affranchir les particuliers qu'en les payant sur la caisse municipale. L'autorité civile avait exprimé l'intention de faire cesser les réquisitions de chevaux et de voitures; elle dut déclarer que les chefs d'armée n'avaient pu accéder à cette demande. Les chemins de fer et le service des postes se rétablissaient en effet, mais au bénéfice à peu près exclusif des troupes allemandes; les avis sur les heures de départ, publiés avec tant de soin dans les journaux, étaient à l'adresse de l'Europe. Le seul acte d'utilité générale que fit le gouverneur durant cette période fut un arrêté sur la peste bovine.

Du reste, si l'autorité allemande avait cru qu'il serait facile de séduire l'Alsace par de simples démonstrations d'amitié, elle s'était trompée : l'Alsace était très française. Le mauvais vouloir des habitants, qui ne cédaient qu'à la force, était partout évident. Dès le milieu d'août, le gouverneur avait recours aux garnisaires et aux amendes. C'est ainsi que le seul village de Markolsheim, occupé par les troupes, devait payer 60,000 francs. Cependant il se passait dans la vallée du Rhin un drame qui laissera en Alsace de longs souvenirs : l'Allemagne bombardait Strasbourg; l'autorité allemande ne rappelle aujourd'hui ce bombardement qu'avec les témoignages de la plus vive douleur. « C'est faire acte de mauvais citoyen, dit-elle, que de vouloir en conserver le souvenir; nous regrettons plus que vous de si cruels malheurs, » et elle soumet à la censure tous les récits qu'elle consent à laisser publier. Les écrivains militaires ne parlent pas de cet acte cruel comme d'une faute; le dernier de ceux qui ont raconté ce siège, M. Meier, premier lieutenant au régiment d'artillerie de Magdebourg (2), dit qu'en principe toute ar-

(1) Ordonnance du 12 septembre.

(2) Die Belagerung Straßburgs, Berlin 1871.

mée assiégeante doit chercher à frapper l'assiégé de terreur; à Strasbourg, ce système n'a eu aucun succès, mais pouvait-on prévoir à coup sûr la fermeté des habitans?

La ville était sans défense : un seul régiment entier s'y trouvait et par hasard; quelques marins, quelques pontonniers, des mobiles qu'on venait de réunir pour la première fois, et 3,000 soldats de différentes armes rentrés à Strasbourg après la bataille de Wœrth, complétaient la garnison. Le général Uhrich n'avait aucun moyen d'empêcher sérieusement les travaux d'approche. L'ennemi pouvait construire les parallèles avec une liberté absolue, et, comme le dit M. Meier, qui devrait parler de la faible garnison de Strasbourg et ne pas rapporter tout le succès aux rares qualités des officiers allemands, le siège pouvait être conduit avec une exactitude mathématique; au jour marqué, la brèche était ouverte et l'entrée dans la ville assurée. La construction des parallèles n'a guère pris plus de deux semaines. C'est dans ces conditions que l'armée allemande, avant tout travail de siège régulier, se mit à bombarder la ville. Pendant trente-quatre jours et trente-quatre nuits, le bombardement ne cessa point. Les rues de Strasbourg, très étroites, les vieilles maisons, souvent en bois, fournissaient un aliment naturel à l'incendie. L'ennemi, qui cherchait surtout à mettre le feu, dès qu'il voyait une maison s'allumer, faisait pleuvoir sur ce foyer de flammes une grêle de projectiles qui rendait tout essai de secours impossible. Ainsi brûlèrent des quartiers entiers, qui ne sont plus que des monceaux de ruines; ainsi furent incendiés la bibliothèque, le Temple-Neuf, la toiture de la cathédrale, la préfecture, le théâtre. On cite à peine quelques maisons qui n'aient pas reçu de projectiles. Le voyageur du reste n'a qu'à monter sur le dôme et à compter le nombre des toits qui ne portent pas des tuiles neuves, signe de réparations récentes : il n'en trouvera que bien peu. On calcule que ce bombardement n'a pas coûté à l'assiégeant moins de 2 millions de thalers. Les pertes des particuliers sont évaluées par une commission municipale à 60 millions de francs. Dans ce chiffre, on ne compte pas les édifices publics détruits. Le nombre des morts constatés dans la population civile a été de 300, celui des blessés de 1,600 à 1,700. Le bombardement partiel de Paris n'a aucun rapport avec celui qu'a dirigé M. de Werder. Si Paris avait souffert dans la même proportion que Strasbourg, on y eût compté, outre les combattans atteints sur le champ de bataille ou sur les remparts, 66,000 blessés et 10,000 morts. L'opinion des Strasbourgeois est que les assiégeans n'ont jamais tiré au hasard, ce qui serait assez naturel puisqu'ils avaient à chaque pièce un plan très exact de la ville. L'incendie de la bibliothèque, dit-on, a été voulu. Nous ne saurions admettre l'accusation en ces termes; mais, si M. de Wer-

der en eût éprouvé le moindre désir, il eût facilement évité cette grande destruction : l'Allemagne et son général en chef sont responsables de ce malheur, qui coûte à la science 8,000 ouvrages manuscrits, et parmi eux l'*Hortus deliciarum*. Pour qui a vu la flèche de Strasbourg, ce ne peut être par hasard qu'on atteint la croix qui la surmonte; il faut même beaucoup d'adresse pour la toucher. Ce tour de force demanda quelque temps aux bons pointeurs de l'armée prussienne, qui s'y exerçaient tous les jours après le dîner de midi : ils ne se lassèrent pas, et eurent un plein succès; mais combien de statues et de vitraux furent détruits pour que l'artillerie assiégeante se donnât cette triste satisfaction, pour que les musées d'Allemagne pussent se disputer comme un trophée glorieux quelques fragmens de cette croix !

Durant tout le siège, les curieux vinrent en train de plaisir de la Bavière, de Bade, de partout, à Kehl et à Mundolsheim, pour voir ces nuits enflammées de Strasbourg. Le romancier le plus populaire de l'Allemagne, M. Auerbach, y vint comme les autres, et décrit ce spectacle splendide d'une ville en feu au milieu d'une plaine immense, les reflets de l'incendie sur la chaîne des Vosges et sur la Forêt-Noire, l'effet nouveau et sublime que produisait la grande ombre de la cathédrale au milieu de ces clartés étranges. Ainsi, autour de ce foyer ardent où 80,000 habitans entassés dans les caves souffraient les plus atroces douleurs qui puissent être imposées à des êtres humains, la foule des spectateurs admirait la beauté tragique du tableau, des marchands distribuaient des friandises, les chopes de bière circulaient dans des brasseries improvisées, et l'âme mystique de l'Allemagne s'élevait vers la Providence dans ce chant devenu populaire de l'autre côté du Rhin, hymne dont la sanglante ironie n'échappe qu'à ceux qui l'ont inventé.

STRASBOURG, FILLE DE L'ALLEMAGNE.

O Strasbourg, ô Strasbourg, ville admirablement belle où sont enfermés tant de soldats,

Où sont enfermés aussi, vous ne le savez presque plus, depuis plus de cent ans mon orgueil et ma gloire,

Depuis cent ans et plus encore, dans les bras du brigand welche se consume la fille de mon cœur; cependant la douleur cessera bientôt.

O Strasbourg, ô Strasbourg, la ville de mon cœur, éveille-toi de tes rêves ténébreux, tu dois être sauvée!

L'heure a sonné, tes frères accourent en foule. Un héros aux cheveux argentés marche sur le brigand.

Si ce héros me sauve mon enfant, je lui tendrai la main; qu'alors il soit appelé empereur dans tout le pays allemand.

II.

Le 28 septembre, la ville de Strasbourg dut ouvrir ses portes. Quelques jours plus tard, le gouvernement général quittait Haguenau pour s'établir dans la capitale de l'Alsace. Dès cette époque, la haute administration de la province était complètement constituée; elle est encore aujourd'hui ce qu'elle était alors. Il n'est pas inutile de dire quelques mots des personnes qui la composent : les caractères très variés, les aptitudes différentes des hommes choisis, témoignent de l'intelligence pratique avec laquelle cette administration a été formée. Rien n'y a été donné au hasard ; il ne semble pas qu'on puisse sans péril enlever un seul des rouages de cette machine compliquée. M. le comte de Bismarck-Bohlen, lieutenant-général, gouverneur de l'Alsace et de la Lorraine allemande, est l'âme de cette administration. Sans attribution spéciale, il voit tout, dirige tout : on le trouve sans cesse mêlé aux moindres détails. C'est un gentilhomme d'âge moyen, grand, sec, d'une politesse étudiée. Il est connu dans l'église protestante par ses convictions piétistes, qui lui avaient fait autrefois des amis en Alsace, en particulier au Ban-de-la-Roche. Il croit au rôle mystique de la Prusse, à la sainteté du roi Guillaume, à la décadence byzantine de la France. La Providence tient une place importante dans ses discours, les œuvres pieuses dans ses journées; il visite les prisonniers, les blessés, il excelle à citer des versets de la Bible ; s'il prend une décision sévère, il ne manque pas de faire remarquer qu'il y est forcé par la faute des coupables. M. de Bismarck-Bohlen représente l'esprit et le génie de la vieille Prusse dans le gouvernement général : avant de remplir les hautes fonctions qu'il exerce en Alsace depuis six mois, il était commandant en chef des gendarmes royaux à Berlin. M. le comte de Luxbourg, chambelland bavaïois, président du cercle de la Basse-Franconie, aujourd'hui préfet du Bas-Rhin, a fait en partie ses études au lycée de Versailles. Il a pris dans les fonctions diplomatiques et dans la vie du monde des formes polies que sa jeunesse rend plus séduisantes encore. Son rôle est de recevoir le public et de mettre quelque baume sur les plaies que fait bien malgré elle l'administration allemande dans ces temps douloureux. Il est si aimable, si humain, il déplore si sincèrement les exigences de la conquête, il déclare si haut que sa situation est à tous les égards pénible, que les solliciteurs éconduits gardent toujours de son accueil un souvenir reconnaissant. Ses fonctions le placent dans la dépendance du commissaire civil, et malgré son titre il ne peut donner aux malheureux que des conseils et des paroles de consolation. Au contraire de M. de Bismarck, M. de Luxbourg

est catholique. Le commissaire civil, M. de Kühlwetter, a mûri dans la haute administration : il est le véritable directeur de la province; tous les services sont sous ses ordres. Rude d'aspect, rude de parole, il applique à la lettre le programme de la Prusse, ne connaît que la Prusse, et le devoir du fonctionnaire. C'est lui qui se fait de l'honneur l'idée étrange que nous avons rappelée. Le commissaire militaire, M. d'Olech, a le privilège des décisions rigides qui ne peuvent être justifiées que par l'intérêt des armées allemandes; c'est un soldat qui applique les lois martiales établies, ou en rédige de nouvelles, quand M. de Bohlen le juge nécessaire. Au-dessous de ces hauts dignitaires se trouvent les conseillers, les secrétaires, les directeurs des finances, les juges, etc. Ce sont presque tous des économistes, des savans, des écrivains; plusieurs font partie du parlement de l'Allemagne du nord, comme M. de Sybel de Düsseldorf et M. Janssen. Ils mettent au service de la politique prussienne des connaissances spéciales qui seraient remarquées en tout pays; leurs décisions ne peuvent être qu'éclairées : il n'est pas à craindre qu'elles soient en désaccord avec la ligne de conduite arrêtée par M. de Bohlen. Tel est ce gouvernement aristocratique, religieux et savant : les connaissances techniques, la pratique des affaires, y sont représentées par des hommes de mérite; la fermeté et l'unité d'action s'y trouvent assurées; la grâce et la bonté y figurent même comme personnages sinon muets, du moins impuissans; enfin il n'est pas jusqu'à la brutalité qui ne joue un rôle voulu et nécessaire dans une administration où la terreur peut être au besoin un élément de force. M. Osius restera légendaire en Alsace; il remplit près du conseil de guerre, où il siège contrairement à toutes les habitudes reçues jusqu'ici par la procédure, les fonctions de juge d'instruction : il est le grand justicier de la province. S'il est plus équitable que ne le veut l'opinion, du moins ne met-il pas de son côté la convenance irréprochable des formes.

« Ah! monsieur, disait-il dernièrement à une de ses victimes, vous êtes Français! vous êtes Français; eh bien! sachez-le, nous voulons voir la France à genoux dans la poussière, à genoux dans la boue. » Un pareil langage, la Prusse l'avouera sans peine, ne vaut pas mieux que les invectives violentes de nos publicistes les plus médiocres. Un matin, il reçoit un aumônier de la Société internationale qu'on renvoyait de prison sans l'avoir jugé, et qui venait lui redemander son argent et ses papiers. « Vous ne croyez pas au miracle, M. l'abbé; il vous faut de l'argent pour voyager, il vous faut des papiers : lisez la Bible, monsieur, et videz la place. » M. Osius excelle dans la plaisanterie allemande; il laisse le sel attique aux esprits légers. C'est à lui qu'on attribue, à tort ou à raison, les entrefilets de la *Gazette officielle* destinés à rappeler de

temps en temps aux Alsaciens que l'Allemagne n'entend souffrir aucune résistance : « Une jeune femme de Strasbourg aimait à chanter chez elle, en s'accompagnant sur le piano, *la Marseillaise*; l'autorité a mis cette jeune dame en prison : ses exercices musicaux sont donc forcément interrompus. » Ou encore : « On arrêta hier neuf individus; ces gens dirent qu'ils allaient chercher de l'occupation hors de leur commune : leur physionomie (*ihre physionomien*) indiquait qu'ils voulaient rejoindre l'armée française. » A un service funèbre célébré à la cathédrale, et où l'élite de la société avait voulu assister, les femmes et les jeunes filles portaient des nœuds tricolores; le gouvernement fit annoncer le lendemain que depuis quelques jours des femmes à tous les égards méprisables, et qui ne pouvaient associer des sentimens patriotiques à la vie qu'elles menaient ouvertement, osaient porter les couleurs d'une nation en guerre avec la Prusse, mais grande par le malheur; l'autorité regrettait de pareilles indignités, et comptait sur l'indignation publique pour les faire cesser.

L'installation officielle du gouverneur dans sa capitale eut lieu le 9 octobre. Le matin, M. le comte de Bismarck-Bohlen se rendit à la cathédrale en grand uniforme, suivi de tous les fonctionnaires prussiens. Il n'avait pas voulu demander à l'évêque, dont les sentimens français et la fermeté n'étaient un secret pour personne, un service solennel; il comptait assister à une des nombreuses messes qui se disent jusqu'à midi dans l'église : aucun prêtre ne se trouva pour le moment à l'autel. Le cortège traversa la grande nef, et se rendit à une paroisse voisine où un Bavaois de l'armée d'occupation dit une messe d'action de grâces. A onze heures, M. le pasteur Fromel, depuis longtemps connu à Strasbourg, aumônier en chef des troupes cantonnées en Alsace, prêcha dans le temple Saint-Thomas sur la résurrection du jeune homme de Naim. A midi, le gouverneur reçut le conseil municipal; il annonça que désormais l'œuvre de conciliation allait commencer, que le roi de Prusse en donnait lui-même l'exemple en contribuant pour sa part à guérir les maux faits par la guerre à l'Alsace, qu'il envoyait à la ville, comme signe de sa munificence, une somme de 5,000 thalers (18,750 fr.). Le maire, M. Küss, répondit qu'il n'avait pu prévoir le discours de M. le gouverneur, qu'il lui avait donc été impossible de préparer le sien, que du moins la ville appréciait à sa valeur le présent de sa majesté le roi Guillaume. M. de Bismarck s'entretint ensuite avec quelques fonctionnaires français qu'on avait convoqués en termes vagues sans leur parler de réception officielle, et leur répéta que les charges publiques doivent être remplies sans que les titulaires aient à se préoccuper de l'autorité politique dont ils dépendent.

Cette installation a quelque chose d'indécis; si la dignité d'un

vainqueur tout-puissant pouvait se soucier du ridicule, peut-être le gouverneur-général n'aurait-il pas complètement lieu de se féliciter de l'impression qu'il produisit le 9 octobre. C'est une grande erreur de se figurer que l'administration allemande procède toujours par décisions cassantes et inflexibles. Sa manière d'agir comporte beaucoup d'hésitation, de demi-mesures, de pas en avant et en arrière; à certaines heures, elle est tranchante, mais il faut que son intérêt l'y engage évidemment. Ces lenteurs doivent faire supposer non pas qu'elle hésite sur la conduite qu'elle tiendra en dernier lieu, mais seulement que l'heure pour elle n'est pas venue. C'est là une des principales raisons pour lesquelles par exemple, bien décidée à réorganiser du tout au tout la faculté de Strasbourg, elle chercha par tous les biais possibles, en proposant une réouverture des cours, en faisant annoncer que les élèves pouvaient s'inscrire, en convoquant les doyens sans les mettre en mesure de répondre par oui ou par non, en les faisant interroger par le commissaire de police, qui remplissait un devoir de conciliation, en priant le maire d'intervenir et de traiter la question au point de vue des intérêts municipaux, à gagner du temps, à voir quels seraient les professeurs sur le concours desquels elle pourrait compter, à faire illusion aux élèves et aux maîtres sur son parti bien arrêté d'avance. Sa conduite a été la même avec les fonctionnaires des finances, jusqu'au jour où elle a eu des cadres allemands assurés. Les séductions même ne manquaient pas à ses agens, et cependant pouvait-on se tromper sur ses propositions quand elle offrait avec instance à un chef de service la garantie de sa retraite et des appointemens doubles de ceux qu'il avait eus jusqu'alors? Le chef de service ne savait pas un mot d'allemand, comme M. de Bismarck le constatait, il était connu pour bon patriote, il ne cachait pas l'impression douloureuse que lui faisaient de semblables propositions; l'autorité prussienne elle-même ne pouvait prendre au sérieux les démarches qu'elle multipliait. On en peut dire autant de sa conduite à l'égard des magistrats: le gouverneur leur a offert vingt transactions pour que la justice civile continuât à être rendue quelques jours encore; la dignité de la France exigeait qu'ils cessassent au plus tôt leurs fonctions.

La prompt réorganisation de tous les services publics devait demander au gouvernement général de grands efforts. La France, qui n'avait jamais cherché à faire disparaître l'idiome alsacien devant le français, nommait de préférence en Alsace des agens originaires du pays. C'était là une conduite libérale, les intérêts de l'état n'ont jamais eu à en souffrir, et la province, administrée en grande partie par ces concitoyens, gardait ainsi une sorte d'autonomie. En 1870, à peu près tous les percepteurs et les juges de paix du haut et du

Bas-Rhin étaient Alsaciens. Nombre d'agens forestiers, de comptables, d'agens-voyers, d'employés des douanes, de juges, de professeurs, fixés en Alsace pour toute leur vie, avaient à peine fait un court séjour en France avant de revenir exercer leurs fonctions dans leur pays, quelquefois dans le lieu même de leur naissance. Des cinq doyens des facultés de Strasbourg, quatre étaient nés en Alsace; l'évêque de Strasbourg était un Alsacien de vieille souche. La cour de Colmar et les tribunaux de première instance se trouvaient composés en grande partie d'Alsaciens. Aux yeux de l'Allemagne, la France avait commis une grande faute; il importait d'en profiter.

La Prusse, après beaucoup d'instances, trouva dix ou douze fonctionnaires inférieurs qui consentirent à reconnaître l'autorité allemande, ainsi trois ou quatre juges de paix dans le Bas-Rhin et autant de percepteurs. Pour les services forestiers et des ponts et chaussées, il ne fut pas difficile au gouverneur de nommer des titulaires excellens, non plus que pour le service des postes. Il n'en fut pas de même pour les administrations financières. Nos lois de finances ne sont pas celles de l'Allemagne. L'enregistrement n'existe pas en Prusse; dans les provinces rhénanes seules, on a conservé depuis 1815 la loi de frimaire an VII, qui règle la perception de cet impôt. Les quatre contributions directes n'ont pas non plus leurs équivalens exacts de l'autre côté du Rhin; le monopole du tabac est inconnu en Allemagne; les conservations d'hypothèques n'y sont pas organisées sur les mêmes bases que chez nous; enfin le timbre y joue un rôle plus important qu'en France. Les difficultés naissaient de toutes parts. L'administration arrêta que toutes les lois françaises sur les finances resteraient en vigueur. Le gouvernement avait saisi comme propriété publique la manufacture des tabacs de Strasbourg, qui, avec ses dépendances dans les cantons et ses approvisionnements, représentait une somme de 16 millions; il se fit fabricant pour son compte, et demanda l'exécution de tous les marchés contractés avec la France. Il arrêta que les quatre contributions directes seraient payées en 1871 d'après le contingent fixé pour le haut et le Bas-Rhin en 1870 par le corps législatif français, et que la répartition communale serait conforme à celle faite l'année précédente par les deux conseils-généraux. Cette mesure a soulevé des plaintes très vives. Aux termes mêmes de l'arrêté, l'Alsace paiera pour cet impôt en 1871 beaucoup plus qu'en 1870. Le contingent en effet a été fixé dans l'hypothèse d'une année heureuse; il est accablant lorsqu'il vient s'ajouter à toutes les charges de la guerre. Pour l'enregistrement, les employés s'entourèrent de toutes les instructions qui ont modifié la loi de frimaire; la plupart d'entre eux du reste furent appelés des provinces rhénanes. Des arrêtés mul-

tipliés réglèrent avec une grande précision pour la présentation des actes notariés chez les receveurs les délais nouveaux que l'interruption momentanée des services rendait nécessaires. Il fut admis en principe que tout le temps écoulé depuis le 6 août jusqu'à l'installation du titulaire prussien serait déduit et considéré comme non venu. Jusqu'ici les comptables ne paraissent pas s'être rendus maîtres des lois variées qui concernent cet impôt; le plus souvent ils sont obligés pour le tarif des frais de s'en remettre aux notaires: tel bureau qui rapportait à l'état plus de 60,000 francs par mois ne reçoit pas aujourd'hui 3,000 francs. Cependant au mois de janvier dernier, à peu près tous les services financiers étaient reconstitués et occupés par des fonctionnaires allemands; l'autorité tenait la main à ce que l'impôt direct fût payé régulièrement par douzième, et au besoin les garnisaires faisaient leur rôle.

La justice ne fut pas réorganisée; les conseils de guerre durent connaître de toutes les causes correctionnelles et criminelles; les causes civiles furent ajournées. Ici les difficultés étaient trop nombreuses. On sait en effet que la procédure en Allemagne est écrite, et que les plaidoiries y sont d'une importance insignifiante. Les avocats alsaciens sont incapables de satisfaire aux exigences de la loi allemande, il en est de même des notaires et des avoués. Il faudra plusieurs années pour que les tribunaux civils puissent se constituer régulièrement en Alsace; l'autorité devra sans doute, malgré le peu de goût qu'elle en a, modifier dans cette province les usages d'outre-Rhin.

Cette prompt réorganisation fait honneur à M. de Kùhlwetter et aux agens qu'il avait sous ses ordres. En général, les employés allemands n'ont repris les services qu'avec tous les égards dus à des gens qu'on dépossède. Presque partout ils ont tenu à se conformer aux règles reçues en France pour la transmission des archives d'un comptable à son successeur. M. Carl Vogt, dans ses *Lettres politiques*, dit qu'à la fin de septembre plus de six mille demandes de fonctions en Alsace étaient arrivées dans les bureaux du chancelier de la confédération du nord, et il parle de cette nuée d'employés qui s'élancent avec leurs femmes et leurs filles vers la nouvelle province comme vers une Californie, qui, arrivés à leur nouveau poste, en possession d'honneurs inespérés, se complaisent dans une joie naïve et dans la contemplation de leur bonheur, comme s'ils avaient entrevu les félicités du monde surnaturel. M. Vogt pourrait décrire mieux que personne la satisfaction peinte sur le visage des fonctionnaires d'Alsace. Les petits emplois sont plus nombreux et beaucoup mieux payés en France qu'en Allemagne. Ces joies si profondes ont perdu quelques cerveaux dans l'administration du haut et du Bas-Rhin. Je signale à M. Vogt ce receveur des finances qui s'est pro-

mené en voiture dans l'arrondissement avec un groom, un trompette et un héraut chargés de répéter dans chaque village : « Saluez le premier des receveurs d'Alsace. » L'exaltation que les événements récents ont donnée aux Allemands est un des faits qui frappent le plus dans la dernière période de la guerre. Il y a là une évolution *psychologique* qu'on ne manquera pas d'étudier de l'autre côté du Rhin. Elle a son importance pour l'avenir.

M. de Bismarck, dans une proclamation aux Strasbourgeois, le 8 octobre, avait déclaré que « la conquête était un fait accompli, que la nécessité restait désormais inéluctable, qu'il fallait se soumettre aux desseins visibles de la Providence. » La conduite des Alsaciens ne montra pas que cette forme de raisonnement, bonne sans doute pour des esprits germaniques, les ait suffisamment convaincus. L'armée d'occupation trouva partout les sympathies très vives pour la France, la douleur profonde. On avait dit aux soldats qu'ils allaient dans un pays ami; beaucoup d'entre eux, qui n'avaient fait que traverser l'Alsace, m'ont assuré de la meilleure foi du monde « que les Alsaciens sont heureux d'être Allemands. » Les officiers avaient compté être reçus dans les familles; à leur grand étonnement, ils ne sont encore dans les maisons où ils logent que des garnisaires : ils n'ont de relations qu'avec les domestiques. En vain les musiques militaires jouent sur les places publiques, personne ne va les entendre; presque toutes les femmes sont en deuil. Cette rigueur étonne les Allemands, car, comme disait un major, « quand la nécessité est inévitable, il faut lui faire bonne figure. En 1866, la Bavière a été battue comme vous l'êtes, j'ai reçu chez moi des officiers prussiens; ils étaient victorieux, j'ai oublié mes rancunes : il aurait toujours fallu finir par là. » La petite guerre, la guerre incessante que les Alsaciens savent faire à l'armée occupante dans les relations de tous les jours, froisse profondément les vainqueurs. Les jeux mêmes des enfans les irritent. La *Gazette officielle* nous a appris récemment que de petits drôles tournaient en ridicule la manière dont les Prussiens font l'exercice. M. de Bismarck était entré à l'improviste dans la cour d'une école connue pour son mauvais esprit. « Cessez ces jeux; c'est moi qui suis le gouverneur. » Le lendemain, un avis du commissaire de police déclarait que les parens étaient responsables de toute moquerie publique ou cachée. Le peuple est plus irrité encore que la bourgeoisie. On est tout surpris d'entendre des ouvriers, qui savent à peine quelques mots de français, renoncer même entre eux à l'usage de l'allemand. Du reste les comptes-rendus du conseil de guerre disent assez combien on porte d'atteintes à l'autorité allemande en Alsace. Le gouvernement sévit avec rigueur : dans le seul mois de décembre, la prison de Strasbourg, d'après un avis officiel, a

reçu trois cent trente-deux personnes, dont cent femmes. Partout les conseils municipaux subissent l'autorité de fait; mais on ne peut leur arracher aucun acte qui soit une marque de sympathie à l'égard de l'Allemagne. C'est ce qui explique pourquoi le gouvernement n'a pas donné suite à son projet de délivrer les habitans des charges militaires. A l'entrée de M. le général de Werder, après la capitulation, on donna le choix au maire entre une imposition écrasante et sa présence à un service religieux à Saint-Thomas. M. Küss crut qu'il fallait plus de courage pour oser braver l'opinion de ses administrés et assister à ce service que pour se renfermer dans un refus : M. de Werder le vit à côté de lui. Quelques semaines plus tard, l'autorité imposa une somme de 2,000 thalers par jour à la ville pour l'entretien des troupes; comme cette mesure se discutait dans le conseil, le préfet fit entendre que Strasbourg, refusant d'envoyer une adresse à Versailles, devait s'attendre à toutes les rigueurs. La ville subit la taxe. Le mauvais vouloir et, comme on dit en Allemagne, la folie française de l'Alsace justifiaient aux yeux de l'autorité ces punitions; ainsi se trouvèrent justifiées plus tard la nécessité imposée aux communes de donner pendant l'armistice 5 thalers d'argent de poche par jour à tous les officiers de l'armée d'occupation, et vingt autres preuves matérielles du mécontentement de l'Allemagne.

L'attitude des fonctionnaires français était un danger; ils s'étaient cependant bornés à refuser de servir l'autorité allemande. On en expulsa un grand nombre, surtout ceux auxquels on supposait quelque influence, les receveurs et les juges de paix de canton, les chefs judiciaires, les directeurs de service. La cour de Colmar et les tribunaux furent décimés; les professeurs du lycée de Strasbourg reçurent l'ordre de quitter le gouvernement général dans trois jours sous peine d'être transportés à Spandau et retenus à leurs frais dans la citadelle. Des commissaires de police avaient constaté que ces professeurs donnaient des leçons en français à quelques élèves particuliers. M. Zeller, recteur nommé, qui était venu en Alsace pour y prendre les intérêts des fonctionnaires de l'instruction publique, dut presque aussitôt quitter la province. Durant un mois, on expulsa régulièrement chaque jour deux ou trois agens des finances. Ces mesures ne suffisaient pas; il fallait des exemples plus sérieux : sur six chefs de service pour les finances dans le Bas-Rhin, trois furent mis en prison. L'un d'eux, M. Buisson, avait signé un certificat constatant qu'un des fournisseurs de son administration avait toujours rempli ses engagements : c'était là un témoignage qu'il ne pouvait refuser; mais, comme il avait cessé officiellement ses fonctions depuis quelques semaines, il fut accusé d'exercer une fonction publique qui ne lui appartenait plus, condamné à deux ans de détention, à une forte

amende, et conduit à Wissembourg en compagnie de trois voleurs.

Le chancelier de l'empire, dans une lettre adressée à M. Szumann, et publiée dans le *Volksfreund* le 1^{er} mars, a écrit : « L'administration allemande de l'Alsace et de la Lorraine n'a procédé à des expulsions que dans le cas où des considérations militaires rendaient cette mesure nécessaire. » Le 2 mars, la *Gazette officielle* de Strasbourg s'exprimait en ces termes : « Tous les fonctionnaires qui ont refusé de servir l'administration allemande doivent être expulsés du territoire du gouvernement général. L'administration se voit *forcée* d'éloigner les éléments dont l'hostilité et la résistance contre l'autorité établie seraient de nature à atteindre sa considération. » Le grand-chancelier se trompe, toute l'Alsace sait que la vérité est du côté de la *Gazette officielle*.

Ces mesures suffisaient, pensait-on, pour mettre à la raison les fonctionnaires : contre la population en général, on ne procéda pas avec moins de rigueur. Tous les anciens journaux furent supprimés; on interdit avec soin l'entrée de l'Alsace aux feuilles défavorables à la Prusse. Le *Courrier du Bas-Rhin*, acheté par un imprimeur du duché de Bade, et rédigé par un Allemand, eut seul le droit de paraître avec la *Gazette officielle* du gouvernement. Un ancien rédacteur du *Courrier* avait fondé en Suisse un journal français, *l'Helvétie*. *L'Helvétie* fut interdite dans la province; tout détenteur d'un seul numéro devait être sévèrement puni : il en fut de même des feuilles « hostiles à l'autorité allemande. » Les considérans n'indiquaient pas d'autres motifs, et même se bornaient parfois à remarquer que la feuille mentionnée portait atteinte à la considération de l'autorité. Le service des postes fut sévèrement surveillé : nombre de lettres étaient ouvertes; d'autres, conservées dans les bureaux, y restaient des mois entiers; d'autres n'arrivaient jamais ou étaient remises à destination annotées et corrigées par l'autorité prussienne. Les difficultés que demandaient des soins aussi minutieux, compliquées encore par la lenteur naturelle à l'administration civile, ont fait que le service des lettres, malgré les déclarations officielles, n'a jamais été en Alsace que très imparfait.

Dès le mois d'octobre, les habitans durent remettre à l'autorité toutes les armes qu'ils possédaient. Des perquisitions minutieuses furent faites pour assurer l'exécution de cette mesure. Le couvre-feu fut fixé à neuf heures. Quelques semaines plus tard, le gouvernement fit dresser par les communes la liste nominative de tous les hommes de dix-sept ans à quarante ans. C'était là un travail considérable; mais l'autorité allemande ne recule jamais devant la difficulté. Il était interdit à tout habitant de sortir de sa commune sans un laissez-passer; ces permis ne durent être délivrés que pour un temps limité et à des personnes sûres. En cas d'infraction,

les biens du délinquant seraient confisqués : les parens étaient responsables. La libre circulation fut ainsi presque complètement supprimée. Une ordonnance royale du 15 décembre, datée de Versailles, contenait les dispositions suivantes : « Art. 1^{er}. Ceux qui vont rejoindre les troupes françaises sont punis de la confiscation de leur bien et d'un exil de dix années. — Art. 2. Le gouverneur-général prononce seul la condamnation, qui est exécutoire par le seul fait de sa publication au *Journal officiel*. — Art. 5. Quiconque s'absente plus de huit jours est supposé rejoindre l'armée française. Cette présomption suffit à le faire condamner. » Cette loi s'applique encore tous les jours, bien que l'état de guerre ait cessé entre l'Allemagne et la France. On remarquera qu'elle ne donne à l'accusé aucune garantie. Un arrêté du 20 décembre compléta ces mesures : tout habitant qui recevrait une personne étrangère à la commune devait en faire la déclaration à la police dans le délai de deux heures, la nuit comme le jour, sous peine de six mois de prison; en cas de récidive, le coupable serait traduit devant la cour martiale. Au départ, une déclaration identique était nécessaire, dans le même délai, sous les mêmes peines.

Au mois de novembre dernier, l'Alsace entière était soumise à un régime qui n'est pas sans analogie avec la terreur. C'était à cet état déplorable qu'avaient abouti toutes les promesses de la Prusse. Peu ou point de journaux, une surveillance sévère des moindres paroles, un véritable espionnage si peu dissimulé que vous voyiez entrer tout à coup dans votre salon un homme de la police qui n'avait ni sonné, ni frappé. Interdiction presque absolue de quitter sa commune, impossibilité de correspondre parce que les lettres ou n'arrivaient pas ou n'arrivaient qu'ouvertes. Tel était l'état de la province, et à toutes ces tristesses s'ajoutait la douleur de ne connaître les efforts de la France que par des journaux allemands, de voir le pays inondé de brochures et d'articles où la patrie était attaquée sans merci. L'Allemagne poursuivait la propagande morale avec autant d'ardeur que la soumission matérielle; mais nous devons nous renfermer ici dans l'étude de seuls faits administratifs.

III.

Malgré toutes ces rigueurs, l'Alsace ne faisait aucune concession; elle témoignait même de ses sentimens français avec un courage que rien ne pouvait fléchir. C'est ainsi que ses médecins créaient des ambulances qui allaient se mettre au service de l'armée de la Loire; des quêtes nombreuses étaient faites pour nos blessés. Il est difficile en ce moment de donner des chiffres complets; mais aucune province de France n'a prodigué plus de secours à la section

française de l'Internationale : tel médecin en deux jours a réuni plus de 30,000 francs dans un seul chef-lieu de canton. En même temps, nos prisonniers internés en Allemagne recevaient des dons en nature et en argent. L'Alsace rivalisait avec la Suisse, qui, au milieu de nos épreuves, a porté la charité jusqu'à l'héroïsme. En ce moment même, nos soldats revenant d'Allemagne trouvent à Strasbourg une société qui s'occupe de les nourrir et de les loger. Il était difficile aux volontaires d'aller rejoindre les armées françaises; ils vainquirent les obstacles. On ne compta pas moins de 17,000 Alsaciens dans l'armée de l'est et dans celle de la Loire, tous partis de leur propre mouvement, malgré les lois prussiennes et les dangers auxquels ils laissaient leur famille exposée. Il est tel village dont tous les jeunes gens sont allés au-delà des Vosges dès le mois de septembre et d'octobre. La France combattait pour l'Alsace; l'Alsace n'épargnait pas son sang, elle voulait être la première à la lutte : elle a une belle place dans l'œuvre de la défense nationale. Ce chiffre de 17,000 paraîtra peut-être inférieur à ce qu'imaginent les esprits plus habitués aux utopies qu'aux réflexions sérieuses; mais qu'on lise les tableaux des engagés volontaires dans les armées de 1792, celui de ces mêmes engagés dans la guerre actuelle; cette comparaison sera toute à l'honneur de l'Alsace (1).

Le 5 février, les maires de Strasbourg et de Colmar reçurent l'avis du gouvernement de Bordeaux que les élections pour l'assemblée nationale auraient lieu le 8. L'administration prussienne déclara qu'elle fermerait les yeux, qu'elle laisserait faire. Personne en Alsace n'avait songé aux élections, personne n'avait pensé que la lutte dût finir aussitôt et dans des circonstances aussi malheureuses. Dans tous les pays envahis, où les nouvelles n'arrivaient que par les journaux allemands, on ne croyait pas aux victoires de l'Allemagne; les bulletins des vainqueurs, à peine lus par les populations, n'étaient, disait-on, qu'une tromperie systématique destinée à détruire les courages, à rendre la soumission plus facile par le désespoir. L'Alsace, prise au dépourvu, sans comité, sans journaux, trouva dans l'autorité prussienne des obstacles de toute nature. Il fut défendu d'afficher aucune liste de candidats, aucune profession de foi : le *Courrier du Bas-Rhin* reçut ordre de ne prononcer le nom d'aucun candidat. La seule affiche qui fut publiée annonça le 7, sous la signature du gouverneur-général, qu'en présence du décret de M. Gambetta sur les incompatibilités, les élections ne pourraient avoir lieu, déclaration sur laquelle on revint ensuite, mais qui du moins contribua encore à troubler les esprits dans un moment où il ne fallait perdre ni une heure, ni une minute, si on voulait faire

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 janvier, les *Mobilités aux avant-postes*.

en Alsace des élections sérieuses. Les comités qui s'étaient formés spontanément durent envoyer des délégués et des bulletins par les chemins de fer ; mais ces chemins n'étaient accessibles qu'aux personnes munies de laissez-passer : les permissions ne furent distribuées qu'avec une extrême parcimonie, et beaucoup restèrent sans effet, parce que les trains, dont le service du reste n'avait aucune régularité, se trouvèrent requis presque tout entiers à ce moment pour les transports de troupe que la Prusse dirigeait vers Paris. Ce fut dans ces conditions, sans discussion, sans entente préalable, sous les yeux d'une autorité qui avait montré depuis longtemps comment elle savait punir tout acte d'hostilité, qu'eurent lieu les élections. On sait quel fut le résultat du scrutin. La députation d'Alsace fut tout entière une protestation éclatante contre l'annexion. M. Jules Favre, M. Gambetta, qui personnifiaient aux yeux des populations l'intégrité du territoire, le défenseur de Belfort, le préfet du Haut-Rhin, le maire de Strasbourg, furent élus. On ne trouverait pas sur la liste des candidats nommés un seul nom dont le sens ne soit précis ; mais pour apprécier ces élections à leur valeur, il faut insister sur les remarques suivantes : 1° malgré toutes les difficultés matérielles, malgré tous les obstacles moraux, aucun scrutin en Alsace ne donna jamais un plus grand nombre de voix : tout le monde voulut voter ; 2° la diversité des listes, toutes formées dans un esprit d'opposition éclatante à l'Allemagne, mais parfois assez différentes, l'impossibilité dans beaucoup de cantons et même dans des chefs-lieux d'arrondissement, par exemple à Wissembourg, de connaître toutes les listes proposées, divisa les suffrages. M. Küss, qui, comme Alsacien et comme patriote, se trouvait dans le Bas-Rhin sur toutes les listes, réunit la presque totalité des suffrages ; si la moindre entente eût été matériellement possible, la députation entière d'Alsace eût été élue à l'unanimité ; 3° Les voix données à MM. Gambetta et Jules Favre dans le Bas-Rhin ont une grande importance : ces deux noms ne se trouvaient que sur une seule des quatre listes. Plus de 15,000 électeurs qui avaient adopté une des trois autres listes ont dû écrire eux-mêmes sur leurs bulletins les noms de ces deux députés.

Pourquoi l'Allemagne a-t-elle permis ces élections ? On a dit qu'elle n'en prévoyait pas le résultat, qu'elle professe assez le dédain du suffrage universel pour se mettre au-dessus de ses atteintes. Ces deux raisons sont vraies en partie. Il est certain que longtemps le gouverneur-général et toute l'administration ont refusé de croire à l'antipathie profonde des Alsaciens. Cette incrédulité était visible dans les journaux et dans les conversations. « En somme, vous avez pour nous moins d'aversion que vous ne dites, » tel était le résumé de beaucoup de discussions entre Allemands et Alsaciens ;

puis le gouverneur devait compter sur les difficultés matérielles que rencontraient les électeurs. Il est vrai que l'administration prussienne attache plus d'importance aux faits qu'aux revendications morales, à la puissance assurée de ses fonctionnaires qu'au bon vouloir et à l'opinion des vaincus. Cependant, à la veille d'une annexion et surtout en vue de complications futures, elle doit regretter que l'Alsace entière ait protesté avec tant de force contre sa réunion à l'Allemagne. Le scrutin du 8 février peut être rappelé un jour. Qu'on pense ce qu'on voudra du suffrage universel; il semble que, s'il doit jamais être appliqué, c'est quand il s'agit de faire passer une province d'une nationalité à une autre. Rien n'intéresse davantage les petits comme les grands, les ignorans comme l'élite du pays, que le régime journalier sous lequel ils vivent; une annexion, c'est pour chacun un changement du tout au tout. Que l'autorité centrale soit aux mains d'un président du pouvoir exécutif, d'un roi constitutionnel ou d'un chef absolu, cela peut laisser indifférent bien des électeurs; mais le service dans la landwehr, le changement du système d'impôt, toutes les réformes qu'amène l'annexion, qui donc ne doit pas en sentir le contre-coup, qui donc ne doit pas en éprouver les effets? Du reste toute l'histoire de ce siècle tend de plus à faire reconnaître ce principe, qu'on ne peut enlever sa nationalité à une province sans son consentement. Que ce principe soit discutable en droit, là n'est pas la question; il s'impose à l'opinion et à la politique de l'Europe. Il explique presque seul l'histoire de ces cinquante dernières années; rien ne prouve qu'il doive prochainement perdre de sa force. Quelques publicistes allemands appellent le suffrage universel une *comédie*, et prétendent qu'on en fait ce qu'on veut. C'est une opinion que développe longuement un professeur de Göttingue, M. Wagner, dans une récente brochure, l'une des plus sérieuses qui aient été publiées sur l'Alsace depuis la guerre (1); mais alors pourquoi l'Allemagne n'a-t-elle pu exercer aucune influence sur le suffrage des Alsaciens? pourquoi tous les obstacles n'ont-ils rien empêché? comment se fait-il que, contre l'attente de tous, un vote fait dans des circonstances aussi défavorables et sans la présence occulte ou visible d'un seul agent français (il n'est pas arrivé en Alsace plus de dix personnes de l'intérieur de la France avant le 8), ait donné le résultat que nous avons vu? Il faut reconnaître la vérité: on ne fausse pas le suffrage universel autant qu'on le dit; quand il vote sur une question qui le touche, aucune force ne peut prévaloir contre sa volonté. Il est l'expression de l'opinion de la foule, de ses passions, souvent de son égoïsme, plus souvent de sa

(1) *Elsass und Lothringen*, Leipzig 1870.

légèreté et de son indifférence; mais le peuple n'est pas indifférent à sa nationalité, c'est là une question qui le préoccupe, qu'il juge très nettement, et l'opinion qu'il s'est faite sur ce point, bonne ou mauvaise, quand on le consulte par le vote public, il l'exprime sans hésitation. Plusieurs patriotes alsaciens, qui n'admirent sur leur liste ni M. Gambetta, ni M. Jules Favre, avaient pensé qu'une manifestation trop éclatante aurait pour effet d'attirer sur la province la colère immédiate de la Prusse; le pays ne fut pas si prudent, et au point de vue seul de ses intérêts la raison était de son côté. Il est vrai qu'au premier moment le gouverneur frappa l'Alsace d'une contribution extraordinaire très dure, puisqu'il imposa aux Alsaciens une taxe extraordinaire de 25 francs par tête; mais cet impôt n'a pas été perçu et ne le sera pas : il n'était qu'une menace. Il est évident que l'empire d'Allemagne désirera dans un délai peu éloigné, atténuer ou détruire l'impression du vote du 8 février par d'autres votes partiels ou généraux. Il se voit forcé de plus en plus de chercher à conquérir les sympathies de l'Alsace, et, bien qu'il y doive mettre beaucoup d'habileté, instruit par le passé de ce que produit la rigueur, il ne se contentera pas d'être actif et ferme, il fera aux habitans des avantages sérieux; il essaiera par de véritables bienfaits de leur faire oublier les duretés de la conquête. Ainsi les élections du 8 février devaient être pour le grand-chaucelier un moyen de savoir au juste les sentimens de l'Alsace; il lui importait de connaître ces sentimens pour la conduite à tenir par la suite : l'illusion sur ce point, c'est-à-dire l'erreur, n'était d'aucune utilité, et peut-être trouvons-nous là le motif pour lequel M. le prince de Bismarck a permis à l'Alsace de manifester son opinion comme le reste de la France; il n'y a que les politiques trop faibles pour voir les choses telles qu'elles sont qui préfèrent l'ignorance à un échec qui les instruit.

A la fin du siège, le 27 septembre à 5 heures, quand les batteries autour de Strasbourg s'arrêtèrent tout à coup, ce silence glaça d'effroi; bien des cœurs eurent comme un pressentiment de la mort. Pendant des semaines, le danger avait été de tous les instans; maintenant il planait sur la ville quelque chose de plus terrible : tout était-il fini? l'œuvre était-elle consommée? Le jour de la capitulation, même pour les enfans, même pour la foule la plus ignorante, fut le plus triste de tous les jours. Que de fois depuis, à mesure que le moment du traité approchait, la ville a regretté ces heures si dures du siège! Alors du moins on ne savait rien, et l'espérance pouvait vivre dans les cœurs. Depuis, on s'était dit qu'on avait du courage, qu'on ferait bonne figure à la nécessité, que le mal était inévitable et qu'on était prêt; mais qui donc peut se flatter d'être jamais prêt? L'Alsace a suivi avec angoisse tous les détails

des négociations. Le 24 février, des bruits d'espérance coururent de bouche en bouche, bruits d'origine inconnue, accueillis avec une confiance sans réserve. De vingt côtés à la fois, on avait appris que la province serait neutralisée. Une joie enfantine accueillit ces espérances, heures courtes, tristes avant-coureurs des nouvelles fatales. Dans une ville assiégée, aux approches de la capitulation, l'imagination rêve une délivrance merveilleuse : Strasbourg a vu plusieurs fois, à quelques pas des remparts, une armée imaginaire qui venait la délivrer; elle a entendu les canons et les fanfares de cette armée. Dans une longue maladie, avant la crise qui termine tout, la vie se réveille un instant, le malade retrouve l'espoir. Telle a été l'Alsace : dès le soir, on commençait à douter; quelques heures plus tard, le moindre doute n'était plus possible.

Ceux qui se sont trouvés en Alsace à cette époque n'oublieront jamais la douleur de tous. Certes nous n'avons pas à chercher des motifs de mieux aimer cette malheureuse province; mais ce qu'elle a pensé, ce qu'elle a senti dans ces jours cruels, il faut le redire, comme si dans l'expression même de cette tristesse nous pouvions trouver quelque consolation. La France avait commis des fautes; elle n'avait pas armé Strasbourg, elle avait abandonné les Vosges; l'Alsace oubliait ces erreurs de la mère-patrie. La France avait manqué de sérieux, de prévoyance, de dignité même : l'Alsace ne se souvenait que de ses qualités. La France était vaincue, l'Alsace restait française et gardait sa fierté; elle ne souffrait pas que le vainqueur la réduisit à l'humilité; elle donnait au pays entier l'exemple de la conduite que nous devons tenir à cette heure : elle rendait justice aux qualités des conquérans; mais ces qualités ne l'éblouissaient pas, elle croyait à la force et à l'avenir de la France. En vain l'Allemagne étalait à ses yeux nos malheurs, l'Alsace s'attachait à nous avec une noblesse qui n'avait nulle peur de la mauvaise fortune. Dans une pareille conduite, les enseignemens sont nombreux. Nous ne dirons pas aux politiques d'outre-Rhin qu'on ne méconnaît pas en vain les sentimens profonds et honnêtes; mais nous leur demanderons si la *discipline inflexible* est bien sûre d'étouffer jamais une pareille dignité, une si forte passion. Nous leur demanderons si un peuple qui inspire dans le malheur une affection aussi sérieuse, si vaincu qu'il soit, n'a pas des qualités aussi grandes que ses défauts.

Cette longue période de six mois devait se terminer par une cérémonie solennelle, par une expression publique du deuil de l'Alsace. M. Küss, maire de Strasbourg, député du Bas-Rhin, était mort à Bordeaux. Le 8 mars, la ville entière conduisit les funérailles de son dernier magistrat français, de celui qui pendant toute cette longue période avait personnifié la résistance à l'Allemagne. Les rues où ne passait pas le cortège étaient désertes; les maisons s'étaient

fermées spontanément, beaucoup portaient des tentures noires. L'Alsace déjà était allemande; la municipalité avait tenu cependant à ce que la cérémonie fût toute française : aucun soldat prussien n'accompagnait le cortège; l'écharpe tricolore était déposée sur le cercueil; des rubans nationaux décoraient le char funèbre. Au cimetière, un membre de l'assemblée de Bordeaux, M. Teutch, rappela le patriotisme du mort; quand il acheva son discours, un cri immense de « Vive la France! » s'échappa de toutes les poitrines. En rentrant en ville, la milice bourgeoise, qui avait accompagné le cortège, rencontra à la porte une sentinelle prussienne et fut arrêtée par le « qui vive? » habituel. L'officier, s'avancant, répondit à haute voix : « France. » La foule répéta ce mot sacré : les dernières paroles étaient prononcées; il ne lui restait plus qu'à se disperser, elle avait conduit ses propres funérailles, le deuil de la patrie. L'autorité prussienne avait consenti à cette suprême manifestation du patriotisme français; maintenant « la nécessité, comme le disait M. de Bohlen, était inéluctable. » Le drapeau noir et blanc ne flot-tait-il pas sur le vieux dôme d'Erwin de Steinbach? M. de Bohlen oubliait que c'est de ce dôme que s'est élancée autrefois comme une jeune victoire la *Marseillaise*.

Telle a été l'histoire de l'occupation administrative de l'Alsace par l'Allemagne depuis la bataille de Wœrth jusqu'aux préliminaires de Versailles. Nous devons au lecteur un récit d'une scrupuleuse exactitude. L'Allemagne et la France jugeront diversement la conduite du vainqueur. Pour l'Allemagne, l'habileté, la fermeté, l'activité, la sagesse à tout prévoir de longue main, l'art de commencer la conquête morale tout en poursuivant les intérêts militaires, sont des mérites de premier ordre : maintenir un pays sous une forte discipline, le réorganiser quand on le possède à peine, faire avant la victoire définitive ce que le vainqueur n'entreprend d'ordinaire que longtemps après, combiner dans l'administration qu'on donne à la province la diversité des forces, la science, la politique, le génie pratique, l'onction morale, et cependant assurer une direction unique : ce sont là de hautes qualités. La France n'en disconvient pas, et sur bien des points elle prendra l'Allemagne pour modèle : de si utiles exemples porteront leurs fruits; mais la France ne peut penser que l'intérêt du vainqueur, le but à poursuivre, soient le seul objet que doive se proposer une politique. Elle ne peut, quoi qu'elle en ait, essayer d'appliquer la théorie de la compression lente et continue; elle manque de toutes les forces que demande un pareil système. Si coupable qu'elle puisse être à ses heures, elle ne se sent pas l'énergie nécessaire pour faire taire en elle tout sentiment de pitié devant son intérêt bien entendu; elle a d'instinct dans sa politique générale une certaine *humanité* qui la

passionne jusqu'à l'utopie et à la chimère pour la grandeur sans égoïsme; elle ne sait être longtemps ni intolérante, ni absolue, ni rigide. Est-ce légèreté? est-ce plutôt par une vue plus nette et plus haute de ce que sont les biens matériels, de ce que vaut l'ambition, de ce que valent toutes les personnalités orgueilleuses, personnalités de peuples ou d'individus? Les philosophes allemands en décideront. Elle compte un passé déjà long de quinze siècles; elle est solidaire de ce passé, moins heureuse que les états nés d'hier: elle ne peut oublier ses pères d'autrefois, ceux qui ont fait les croisades pour une idée, la guerre de trente ans pour la liberté de conscience, la révolution pour l'égalité civile et la liberté politique, tant d'expéditions depuis pour l'affranchissement de la Grèce, de l'Italie, de la Belgique, l'indépendance des chrétiens d'Orient. Sa fortune a été de se trouver mêlée en Europe à beaucoup de ces grandes luttes qui ont eu pour objet la liberté et le progrès. Certes elle n'ignore pas ses cruelles défaillances, son mépris souvent si complet de la science et de l'expérience, ses folles entreprises pour des utopies, son ardeur à chercher en un jour une perfection que les siècles n'établiront pas; elle se reconnaît ces grands défauts, et cependant elle dit avec quelque fierté que, si pour posséder une province aussi belle, aussi intelligente, aussi sérieuse que l'Alsace, il lui fallait avoir recours de sang-froid et par système aux moyens que la science allemande trouve justes et naturels, le courage lui manquerait et elle laisserait là sa conquête.

Le dernier maire français de Strasbourg, M. Küss, physiologiste éminent, puisque par sa théorie de l'inflammation il a le premier en Europe professé la doctrine célèbre qui, sous le nom de *pathologie cellulaire*, devait régner vingt ans dans l'école, démocrate pratique qui s'était fait peuple, vivait avec le peuple, et, dans toutes ces sociétés populaires où se passait une partie de sa vie, se plaisait à remplir comme le plus simple de ses collègues tous les devoirs qui lui étaient imposés, homme d'une rare vertu, qui a toujours conformé sa conduite à ses principes, a vécu pauvre, sans honneurs, malgré toutes les sollicitations de ses amis et de la foule, sorte de républicain savant et bourgeois comme on devait en trouver beaucoup au siècle passé à Rotterdam ou à La Haye, qui aimait le peuple d'Alsace sans le flatter, parce que ce peuple ne ressemble en rien à la populace, philosophe au courant de tout ce qui s'écrivait dans les sciences et dans les lettres, artiste passionné, orateur charmant de grâce et de naïveté, aimait la France, bien que la France eût des défauts qui le froissaient, bien qu'il la jugeât souvent avec sévérité; M. Küss personnifie l'Alsace, l'affection qu'il avait pour nous est celle même que l'Alsace ressent. Ses études étaient allemandes, il était Allemand d'éducation; mais entre l'Allemagne et la France

il trouvait, comme il le disait lui-même, *quelque chose* qui le mettait du côté de la France. C'est cet inconnu, — nous ne voulons pas pour le moment essayer de le définir, — qui fait que l'Alsace nous est si attachée, et que, malgré ses grandes qualités, la patrie de Goethe et de Kant, si elle ne rencontre pas dans sa conquête une Vénétie toujours en révolte, s'étonnera longtemps d'y trouver une terre française de cœur et d'aspiration. En vain l'Allemagne espère que nos derniers malheurs, les plus cruels de tous, ces deux longs mois douloureux dont elle n'a cessé de faire à l'Alsace un tableau si habile, nous aliéneront à jamais les esprits. L'Alsace a suivi cette guerre avec la profonde tristesse que toute la France a ressentie; elle en a plus cruellement souffert que bien d'autres provinces, car elle ne sait se distraire des pensées sérieuses : elle n'a pas la ressource de la légèreté ou de l'expansion déclamatoire, et quel supplice n'était-ce pas pour elle de voir la propagande du vainqueur se faire un argument de nos fautes, chercher à circonvenir son affection en lui répétant que nous étions arrivés à cet état où un peuple ne sait plus qu'achever de ses propres mains l'œuvre de destruction commencée par l'étranger! Qu'on lise les sentimens que nombre d'Alsaciens ont exprimés à cette occasion, par exemple la lettre de M. Rist publiée récemment dans le *Times*, on y verra que l'Alsace ne pensait guère aux avantages matériels que lui donnait sa séparation de la France, à la sécurité assurée pour celles de ses maisons que le feu des Allemands a épargnées, à la préexcellence de la paix prussienne sur l'anarchie française, de la sophistique innée de ses vainqueurs sur les égaremens d'une trop grande partie d'entre nous. Certes l'insurrection qui finit à cette heure par l'assassinat a ébranlé les faibles, consolé de la conquête les égoïstes, et c'est là un mal profond. Certes à la longue, si nous ne savions trouver ni l'ordre, ni la liberté, il faudrait renoncer aux sympathies ardentes de cette province; mais l'Alsace, qui a bien fait son devoir durant la guerre, qui depuis a tenu la tête haute devant son maître, l'Alsace compte que la France aussi fera ce qu'elle doit faire : elle compte que sans désespoir, comme sans illusion, nous chercherons à réparer le passé; elle compte que nous y parviendrons, et quel honnête homme en France à cette heure oserait dire que la ferme espérance, l'infatigable activité et aussi une certaine fierté de tout ce qu'il y a de bon en nous ne sont pas les plus impérieux des devoirs?

• ALBERT DUMONT.

SOUVENIRS DE CAMPAGNE

ET DE CAPTIVITÉ

Partis de Paris le 25 juillet, huit jours après la déclaration de guerre, nous arrivâmes le 3 août au soir à Wissembourg. Le 1^{er} tirailleurs, dont j'étais, formait avec le 74^e, un bataillon du 50^e et deux régimens de chasseurs à cheval, l'avant-garde du 1^{er} corps, sous les ordres du général Abel Douai. Nous devions le lendemain pousser une reconnaissance au-delà des fameuses lignes, et, si l'ennemi, dont on nous avait signalé la présence, était en forces supérieures, nous replier sans engager une lutte inégale. On nous fit camper dans une magnifique position défensive, sur les hauteurs de Geisberg. Wissembourg nous couvrait à gauche. A droite, la Lauter et le chemin de fer nous protégeaient. En arrière, de grands bois nous offraient, en cas de retraite, un refuge assuré. Nous étions pleins de confiance. N'était-ce pas l'heureux vainqueur de Magenta qui nous commandait? Ses vieilles troupes d'Afrique, éprouvées par tant de marches et de glorieux combats, n'étaient-elles pas là pour nous appuyer au besoin?

Il avait plu toute la journée, et nous avons fait, pour nous sécher, de grands feux, auprès desquels nous passâmes la nuit, les uns à dormir, les autres à causer. Au point du jour, nous reçûmes l'ordre de plier les tentes et de nous mettre en marche. Une section d'artillerie et deux escadrons de cavalerie nous précédaient. L'artillerie prit position à 400 mètres, sur un étroit plateau qui forme comme le premier étage des hauteurs où nous avons campé. La cavalerie continua sa route, passa la Lauter, et descendit le vallon. Nous la suivions des yeux, non sans une certaine émotion. Il est vrai que rien ne décelait le voisinage de l'ennemi. Cependant nous savions qu'il garnissait les hauteurs d'en face et le village de Schwuigen. Ne s'était-il pas de là, par les bois et les vignes, glissé jus-

qu'au bord du chemin, et n'allions-nous pas entendre éclater une fusillade qui décimerait les nôtres avant que nous eussions le temps de les secourir? Une chose inquiétait surtout mon capitaine. « Au lieu de marcher en colonne, observait-il, pourquoi n'envoyait-on pas en avant et sur les flancs quelques cavaliers chargés d'explorer les vignes et les bois? Que signifiait cette promenade militaire? On serait bien avancé quand on aurait constaté qu'il n'y avait pas d'ennemis sur la grande route. » Il disait ces choses en maugréant à la façon des grognards et en hochant la tête; mais personne ne l'écoutait, car il passait pour avoir l'humeur chagrine. Plus tard, combien de fois me suis-je rappelé ses paroles, et combien de fois ai-je désiré qu'il fût là pour les répéter à nos chefs!

Pendant la colonne, après avoir fait une pointe de 2 kilomètres environ, tourna le petit village d'Altenstadt, traversa de nouveau la Lauter, et revint à nous sans avoir rien vu. Ce simulacre de reconnaissance avait à peine duré une heure. Nous rentrâmes au camp, persuadés que ce jour-là nous ne serions pas inquiétés. Les uns commencèrent d'allumer du feu, les autres d'apprêter la soupe. Nous ne perdions pas de temps, car on nous avait prévenus que nous ne tarderions pas à nous remettre en route, et nous n'avions rien mangé depuis la veille à midi. Soudain un coup de canon retentit, puis deux, puis trois. Nous nous retournons : de ces mêmes hauteurs que nos régimens de chasseurs avaient négligé de reconnaître, une forte batterie de position tirait sur Wissembourg. Que faire? Attendre les Prussiens? Dans ce cas, Wissembourg était perdu. Les attaquer, c'est-à-dire abandonner nos positions, traverser la rivière et la vallée sous le feu de l'ennemi? Nous étions bien peu nombreux pour tenter une pareille aventure. A défaut d'un mérite supérieur, le général Douai avait de l'initiative et de la décision, qualités rares parmi nos chefs, autant du moins qu'il a paru dans cette malheureuse campagne. Il savait prendre un parti, donner un ordre, et nous, ses soldats, nous sommes fiers de l'attester : par ce temps de défaillances et de lâchetés, le général Douai a su mourir. Lancer son artillerie sur la route de Wissembourg, la mettre en position de l'autre côté de la Lauter, nous porter en avant sur un front de 2 kilomètres en n'opposant à l'ennemi qu'une ligne de tirailleurs contre laquelle serait impuissant le feu de ses batteries, tel fut le plan qu'il conçut en un moment.

L'artillerie partit donc au grand galop de ses chevaux. Nous la suivîmes en bon ordre et au pas, clairons en tête; mais il fallut bientôt accélérer notre allure : ayant aperçu notre mouvement, l'ennemi dirigeait son feu sur nous avec une précision redoutable. Ses premiers obus tombèrent à 10 mètres en-deçà de la route; les se-

conds vinrent éclater sur le talus même : 1 kilomètre encore, et nous étions défilés. Nous le franchîmes au pas de course, et nous arrivâmes sans de grandes pertes au bord de la Lauter. La passer, nous déployer en tirailleurs le long du chemin de fer, nous avancer jusqu'au pied des hauteurs, tout cela fut fait vivement, sans brûler une cartouche. On nous arrête un instant pour reformer les lignes. C'est comme un signal pour l'ennemi resté jusque-là invisible : une horrible fusillade éclate à la fois sur tout notre front de bataille. Les vignes sont littéralement couvertes de tirailleurs embusqués là depuis le matin, peut-être depuis la veille. Ils tirent à genoux, cachés dans les feuilles, et, si je ne me trompe, abrités derrière de petits monticules de terre qu'ils ont eu le temps d'amasser. Au début, nous en apercevons quelques-uns : les pointes dorées de leurs casques brillent çà et là parmi le feuillage; mais bientôt, pareil au brouillard qui flotte le matin sur les fleuves, un épais rideau de fumée les dérobe à notre vue. Ils ont par leur position, un très grand avantage sur nous, qui restons sur la route, en plein découvert, sans rien pour nous défilier que des arbres gros comme le bras et de rares tas de pierres. Par bonheur, ils tirent mal : en trois heures, ils ont à peine mis 50 hommes hors de combat sur 120 que nous étions dans la compagnie, et nous tenons toujours sans reculer d'une semelle. Il faut penser que notre tir est bien supérieur au leur, car malgré leur position, malgré leur nombre, ils sont par deux fois obligés d'appeler du renfort. Cependant nos munitions s'épuisent; on en a redemandé, mais elles n'arrivent pas. Nous devons bientôt cesser le feu. Déjà le centre fléchit; menacée par un de ces mouvemens tournans où les Prussiens excellent, la droite plie; nos canons sont réduits au silence, et nos mitrailleuses, démontées dès le début de l'action, ne peuvent nous soutenir. Il n'est que temps de regagner nos positions du matin, si nous ne voulons pas y être devancés par l'ennemi, qui du même coup nous enfermerait dans la ville. On sonne la retraite. Aussitôt les masses prussiennes, qui étaient restées masquées pendant le combat, s'ébranlent. Ils descendaient la colline au pas, sans se presser, sans chercher à nous gagner de vitesse, en gens qui craignent une surprise, et que la victoire étonne. De temps en temps, ils s'arrêtaient pour nous envoyer une décharge, et puis ils reprenaient tranquillement leur marche. Nous avions, chemin faisant, récolté sur les morts quelques paquets de cartouches. Lorsque nous eûmes passé la rivière et mis entre eux et nous de 500 à 600 mètres, l'idée nous vint d'essayer notre tir à cette distance. Un certain nombre d'entre nous s'arrêtèrent derrière un pli de terrain, et là posément leur envoyèrent chacun une douzaine de balles. Nous tirions l'un après

l'autre; sauf un, tous nos coups portèrent. Nous eûmes là quelques bons momens.

Nous avions pensé nous établir sur le plateau où nous avions campé la veille; mais les obus y tombaient si dru, qu'il n'était pas tenable. Aussi n'y restâmes-nous que le temps de prendre des cartouches, et de nous reformer par bataillons; puis on nous dirigea sur la droite pour soutenir le 74^e, qui tenait encore autour des fermes d'Altenstadt. Fort de plusieurs régimens, l'ennemi, qui avait déjà traversé le chemin de fer, accentuait par là son mouvement tournant; mais, devant l'énergique résistance de cette poignée d'hommes, il hésitait à gravir la colline. Il s'était élancé plusieurs fois, plusieurs fois il avait été repoussé, jonchant le vallon de ses blessés et de ses morts. Nous arrivâmes au moment où, faisant un suprême effort, il apparaissait sur le plateau, poussant devant ses flots pressés les débris de cette héroïque phalange.

La résistance à ce moment-là n'était plus possible; en la prolongeant, nous courrions le danger d'être enveloppés. Nous gagnâmes à travers champs le petit village d'Oberhoffen sur la route de Clembach. L'ennemi pouvait s'élancer à notre poursuite, et nous pensions à chaque instant voir accourir sa cavalerie, que nous étions prêts d'ailleurs à bien recevoir: notre contenance l'arrêta. Sans doute, en nous regardant marcher d'un pas ferme et dans le plus grand ordre, il comprit que ces hommes-là, sur un signe de leurs officiers, se seraient de nouveau précipités au combat sans hésitation et sans crainte. Il se contenta de nous envoyer quelques obus, quelques boîtes à balles, qui ne parvinrent pas à nous entamer. J'ai vu depuis la déroute de Wœrth; j'étais à la débâcle de Mouzon: auprès, notre retraite fut une marche triomphale.

Mais quel triste retour sur nous-mêmes, quelle douloureuse angoisse, quand nous pûmes enfin nous arrêter et compter toutes nos pertes! C'était à Lembach, non loin du col du Pigeonnier. Il faisait nuit, et la plus lugubre des nuits; pas une étoile au ciel pour éclairer notre maigre festin, composé de pommes de terre qu'il nous avait fallu, faute de distributions, déterrer dans un champ voisin; un vent tiède et parsemé de larges gouttes de pluie nous enveloppait de ses longues rafales gémmissantes. Autour des feux, mes noirs camarades étaient accroupis. Les uns dormaient la tête entre leurs genoux, d'autres étendaient sur le feu leurs mains décharnées, d'autres causaient, et les paroles étranges qu'ils échangeaient, les reflets sanglans que les charbons envoyaient sur leurs farouches visages, en faisaient comme autant de démons réunis dans un coin de l'enfer pour quelque œuvre de mort. Pendant que je les contempiais, ma pensée retourna sur le champ de bataille, et l'embrassa tout entier dans toute son horreur avec une effrayante lucidité. Je

revis l'œuvre terrible des obus : hommes coupés en deux, décapités quelquefois jusqu'aux épaules, quelquefois seulement jusqu'à la mâchoire inférieure, ventres ouverts, entrailles pendantes, dos labourés horriblement, bras et jambes emportés. Les coups des balles étaient moins affreux, sauf pour celles qui étaient arrivées en plein visage. Elles surprenaient davantage, et la plupart des soldats qu'elles avaient foudroyés gardaient après leur mort la figure et l'attitude du dernier moment. Nous battions en retraite lorsque nous apercevions trois ou quatre des nôtres dans un fossé, derrière une haie au travers de laquelle ils avaient passé leurs canons, de fusil, prêts à faire feu. Eh ! leur criions-nous, ne restez pas là, vous allez vous faire prendre ! Nulle réponse, nul mouvement : ils étaient morts. Ceux qui avaient été moins bien touchés, blessés grièvement, étaient plus à plaindre et plus pénibles à voir ; la plupart cependant conservaient dans la douleur une ferme attitude. Il y en avait de mortellement atteints qui trouvaient encore la force d'ôter leur sac, de prendre leur couverture et de s'en envelopper ; puis ils se couchaient tranquillement pour attendre l'éternel sommeil. Braves soldats, dignes de leurs chefs héroïques ! — D'un Bellamy, qui s'élançait à vingt pas de sa compagnie, une badine à la main, la tête haute et le sourire aux lèvres, et qui tombe en criant à ses hommes : En avant ! — D'un Tourangin, qui, renversé d'abord sous son cheval, se dégage, remonte en selle, est renversé de nouveau, cette fois pour ne plus se relever, cherche une petite croix sous ses vêtements, la porte à ses lèvres, l'applique sur son cœur, et meurt avec la radieuse sérénité d'un martyr ! — De tant d'autres enfin qui ont prouvé ce jour-là que, si le plus brillant courage et le plus superbe dédain de la mort avaient suffi pour vaincre, nous n'aurions jamais été battus.

Je fus tiré de cette vision par le mouvement qui se fit tout à coup autour de moi. L'ordre du départ était arrivé, on se le passait de bouche en bouche pour ne pas réveiller dans la nuit un dangereux écho. Surpris dans leur sommeil, les hommes allaient de droite, de gauche, cherchant qui son fusil, qui son sac, passant, repassant, se croisant, se heurtant, s'appelant les uns les autres : étrange grouillement, qui produisait une rumeur confuse pareille au bourdonnement d'une ruche. Quand nous arrivâmes dans l'après-midi du lendemain à Frœschwiller, où s'était concentré tout le premier corps, il y avait juste quarante-huit heures que nous n'avions touché de vivres ; le 4, nous nous étions battus, 8,000 contre 15,000, de sept heures du matin à trois heures de l'après-midi ; nous avons marché le reste de la journée, presque toute la nuit et la moitié de la journée du 5 ; nous avons perdu plus du tiers de notre effectif, tué ou blessé plus de 9,000 hommes à l'ennemi ; selon toutes pro-

babilités, nous allions le lendemain nous battre de nouveau : notre général ne trouva pas un mot à nous dire.

Je comptais faire une bonne nuit, car la journée avait été rude, et nous savions qu'elle aurait un lendemain; mais il fallut bien dîner à la *popote* des zouaves. Et le moyen d'aller se coucher sans raconter la bataille aux camarades! Comment avions-nous été surpris? A quel moment le général Douai avait-il été tué? Qui l'avait remplacé? Combien pensions-nous qu'étaient les Prussiens? Avions-nous été poursuivis? C'était un déluge de questions, à chacune desquelles il nous fallut bien répondre une douzaine de fois. Nous n'en fûmes pas quittes avant minuit.

Les Prussiens se chargèrent de nous éveiller; dès l'aube, ils nous saluèrent d'une volée d'obus qui eurent peine à nous tirer du lourd sommeil où nous étions plongés, ce qui me fit faire cette réflexion, qu'il n'est pas besoin d'être un Alexandre pour dormir à poings fermés la veille d'une bataille.

On a critiqué avec beaucoup d'amertume les dispositions prises par le maréchal de Mac-Mahon. On lui a reproché dans vingt écrits, en France et à l'étranger, d'avoir choisi Frœschwiller pour y livrer bataille, au lieu de se replier derrière les Vosges et d'en défendre les passages, celui de Saverne surtout, le plus important de tous. J'ignore ce que valent ces critiques, et je ne me risquerai certainement pas à donner mon opinion en pareille matière. On me permettra cependant de dire, à la décharge d'un homme qui a su montrer dans le malheur une résignation stoïque, qu'il s'en est fallu de bien peu que ces dispositions tant blâmées n'assurassent le succès de nos armes en cette grande journée. Le maréchal savait très bien qu'il aurait affaire « à des forces énormes et à une artillerie formidable, » le mot est de lui. Aussi avait-il eu soin dès le 4 au soir de demander au général Félix Douai une division de soutien. Il avait en outre obtenu de l'empereur qu'il mit à sa disposition tout le 5^e corps, concentré à Bitche sous les ordres du général de Failly, à qui il télégraphiait le 5 au soir de se mettre en route *aussitôt que possible*. Au lieu de partir immédiatement, le général se contenta, dans la matinée du 6, de détacher une de ses divisions dans la direction de Niederbronn; encore ce faible secours n'arriva-t-il pas à temps pour se mettre en ligne. A 15 kilomètres environ du champ de bataille, le général Guyot de Lespart recevait contre ordre, et s'arrêtait court au lieu de marcher au canon. Or à midi nous étions vainqueurs à gauche, et nous tenions encore bon au centre et à droite; si à ce moment nous avions eu 20,000 hommes de troupes fraîches à opposer aux réserves prussiennes qui commençaient d'entrer en ligne, qui sait si notre déroute ne se fût pas changée en un succès complet?

Vers une heure, le maréchal sentit que tout était perdu ; le centre avait plié, et les Prussiens, maîtres du plateau de Gunstett, menaçaient de nous déborder à droite et de nous couper de notre ligne de retraite. Il fallait à tout prix arrêter leur mouvement ; on nous lança en avant. Nous avions devant nous trois lignes de tirailleurs soutenus par plus de soixante pièces de canon ; derrière, tout le 11^e corps et la division wurtembergeoise. Nous partîmes en courant, la baïonnette au canon. Les tirailleurs poussaient de grands cris, et brandissaient leurs fusils au-dessus de leurs têtes. Nos officiers, animés par cette course furibonde, mêlaient leurs voix à cette clameur que le bruit du canon et le crépitement de la fusillade dominaient à peine. C'était admirable de fougue, d'élan désordonné ; il y avait sur les visages de ces hommes des éclairs de férocité, et dans leurs yeux démesurément ouverts des rayonnemens d'un jaune sombre qui les rendaient atrocement beaux. Les Prussiens, surpris par l'impétuosité de notre attaque, demeuraient hésitans malgré leur nombre. Vainement leurs officiers voulurent les pousser en avant ; quand nous fûmes sur le point de les atteindre, ils s'enfuirent pour éviter notre choc, et ne s'arrêtèrent qu'après s'être mis à l'abri de leurs canons. Nous les suivions de près : trois fois nous nous ruâmes sur eux, trois fois nous fûmes ramenés en arrière par la mitraille et contraints de nous replier en laissant huit cents des nôtres sur le carreau. Comme à Wissembourg, ils auraient pu nous poursuivre avec de la cavalerie et nous envelopper ; nous n'étions plus qu'une poignée : ils ne l'osèrent pas, et nous pûmes regagner nos positions sans être trop vivement poussés.

Cependant, comme l'armée n'avait pas encore entièrement passé le pont de Niederbronn, le maréchal nous envoyait l'ordre de tenir jusqu'à la dernière extrémité. En même temps, il faisait charger la division de cuirassiers et portait en avant le 3^e zouaves. Ce fut notre dernier effort. Soutenus par une batterie de mitrailleuses, qu'on sacrifiait pour gagner quelques minutes encore, nous ouvrimus sur les colonnes qui s'avançaient en face de nous un feu d'une telle violence, qu'elles furent obligées de rétrograder, et de gagner en faisant un assez long circuit un bois qui se trouvait à notre gauche. Ce temps d'arrêt sauva l'armée ; le maréchal en profita pour faire traverser la Sauer au reste de ses troupes, et nous-mêmes nous pûmes enfin songer à nous replier. A ce moment, la tête de colonne de la division Lespart débouchait dans Niederbronn, juste à temps pour encombrer notre ligne de retraite.

La bataille de Frœschwiller, ou de Wœrth, comme les Allemands l'appellent, est du 6 août. Le 30 du même mois, après douze jours de marches et de contre-marches, que je ne me charge pas d'expliquer, entre Châlons et Carignan, une nouvelle défaite de l'homme

qui fut un des mauvais génies de cette guerre nous obligeait de rétrograder sur Sedan. Nous y arrivâmes dans la nuit du 31, après dix-huit heures de route à travers les bois et les terres labourées. Dès le point du jour, l'action s'engageait. Le rôle du 1^{er} corps, en cette journée qui vit s'écrouler la fortune militaire de la France, fut bien simple : nous restâmes en position six heures durant, sans avancer ni reculer, sans tirer un coup de fusil, sous le feu de 1,200 pièces de gros calibre, assommés sur place, à plus de 5 kilomètres de l'ennemi, attendant des instructions qui ne vinrent pas, frémissans d'impatience, ivres de rage et de désespoir. Vers dix heures, la situation devint intolérable : des soldats, quelque braves qu'ils soient, supportent bien le feu pendant deux ou trois heures sans bouger de place, mais il n'y a pas de troupe qui soit capable de rester à découvert une demi-journée sous les obus sans que son moral en soit ébranlé. Il arrive un moment où les nerfs se détendent ; on éprouve une furieuse envie de marcher, de tirer, d'agir enfin. Nous en étions là, et l'on pouvait déjà remarquer à de certains indices les progrès de la démoralisation : les hommes étaient silencieux ; plus de plaisanteries lorsque les projectiles éclataient sans tuer personne, plus de rires quand, dépassant le régiment, ils s'enfonçaient dans la terre labourée sans éclater. Et comme les têtes des plus hardis se baissaient, et comme on était habile à se cacher derrière les camarades du premier rang ! Le brave lieutenant-colonel Sermensan, qui commandait en l'absence du colonel, tombé malade à Carignan la veille, commençait à devenir soucieux. Un moment je fus près de lui, et, comme je l'interrogeais du regard, il me dit à voix basse, en s'efforçant de sourire, car les hommes avaient tous les yeux fixés sur leur chef : « Je les tiens encore ; mais, si l'on ne m'envoie pas d'ici à une demi-heure l'ordre de marcher en avant, je ne réponds plus de rien. » Au même instant, comme pour confirmer ces paroles, un obus arrive en rasant la terre, et tombe en plein bataillon, à quelques pas de nous. Trois ou quatre hommes sont tués, cinq ou six blessés ; l'un d'eux, qui avait tout l'abdomen emporté, — de ma vie je n'oublierai cette scène, — se redresse, nous regarde un instant, puis de ses deux mains, ayant arraché ce qui lui restait d'entrailles, déplie sa tente, s'enveloppe dedans et meurt. Nous étions encore sous l'impression de cet horrible spectacle, quand une nouvelle décharge jette par terre un officier et blesse plusieurs hommes. Du coup, le désordre se met dans les premiers rangs, l'effroi gagne les autres, un homme lâche pied : deux officiers se précipitent, et le ramènent bon gré mal gré ; les autres demeurent hésitans, mais un sentiment d'horreur est entré dans les âmes et glace les courages.

Enfin arrive un officier d'état-major. C'était le premier que nous

voyions; mais, hélas! ce n'est pas l'ordre de marcher en avant que nous envoie le général de Wimpfen, qui vient de prendre le commandement des mains du général Ducrot, à qui le maréchal de Mac-Mahon, blessé, l'avait remis. C'est l'ordre de se replier à 500 mètres en arrière, du côté de Sedan. Qu'allons-nous faire par là? Serons-nous plus à l'abri des projectiles? Pas le moins du monde. Veut-on tenter de s'ouvrir la route de Mézières? Pas davantage. N'importe, il faut partir; on part. A ce moment, la grande batterie de droite, qui s'est aperçue de notre mouvement; dirige sur nous le feu de ses trente-deux pièces; une grêle d'obus nous arrive dans le dos : les uns passent en sifflant au-dessus de nos têtes, et vont se perdre dans les champs de betteraves en soulevant une colonne de poussière semblable à quelque éruption volcanique, les autres éclatent à quelques mètres en arrière, plusieurs tombent au milieu de nos rangs et s'y fraient un chemin sanglant. Un de ces projectiles atteint mon pauvre capitaine Desgranges, et lui brise la jambe au-dessous du genou. Il s'affaisse sans pousser un cri. Je le reçois dans mes bras. Aidé de deux tirailleurs, nous l'emportons. Nous n'avons pas fait 400 mètres, que nous sommes obligés de nous arrêter pour souffler. L'émotion m'avait gagné et paralysait mes forces. Je regarde tout autour de moi; pas une ambulance. Un médecin passait. Je cours à lui. Il y avait un peu plus loin une butte de terre qui nous masquait de l'ennemi. Nous y portons le capitaine, et là le docteur lui fait avec nos mouchoirs et quelques brins de paille un premier pansement, hélas! bien insuffisant. Il nous quitte en me disant à l'oreille : « Dépêchez-vous de gagner l'ambulance; s'il n'est pas amputé dans deux heures, il est perdu. — L'ambulance, mais où est-elle? — Je suis comme vous, me répond-il avec un sourire amer; je la cherche. Elle était, il n'y a qu'une heure, derrière ce bouquet de bois; j'en viens et n'ai plus rien vu. Tâchez d'être plus heureux que moi, je retourne à Sedan, où je trouverai de la besogne. »

Que faire? Revenir sur nos pas, c'était impossible; gagner Sedan, nous en étions à plus de 3 kilomètres. Nous nous décidons à prendre du côté des bois, dans l'espoir de trouver quelque maison isolée. Le capitaine s'affaiblissait visiblement, et nous sentions son corps peser plus lourdement sur nos bras au fur et à mesure que nous avançons. A chaque fois que le pied manquait à l'un de nous, la douleur plus aiguë lui faisait relever la tête; mais elle retombait bien vite sur la poitrine, et je la sentais qui s'en allait de droite et de gauche, suivant que nous levions l'une ou l'autre jambe. Enfin nous arrivons haletans, épuisés, à l'extrémité d'un premier bouquet de bois d'où nous apercevons, derrière un rideau de grands arbres, une vieille habitation. Il était temps; mes deux camarades

étaient à bout de force, et je ne valais guère mieux. J'appelle : personne ne répond. Nous entrons cependant : dans la salle à manger, le couvert était encore mis ; dans les chambres à coucher, les lits n'étaient pas défaits. On avait dû partir la veille au moment du dîner, précipitamment et sans rien ranger. Nous étendons un matelas par terre dans le salon ; nous y couchons le capitaine. Il était à peine là, qu'une vingtaine de blessés, conduits par un paysan et précédés par un docteur, arrivaient sur des cacolets. Les malheureux avaient fait comme nous : ils erraient depuis près d'une heure à la recherche de l'invisible ambulance, lorsqu'ils avaient trouvé caché dans un fourré l'homme qui leur servait de guide. En un clin d'œil, la maison est transformée en une infirmerie. Nous fermons soigneusement tous les volets, car la fusillade se rapprochait singulièrement depuis un moment, et les obus, qui nous avaient laissé quelque répit pendant la seconde moitié de notre marche à travers les bois, recommençaient à les fouiller de plus belle. Pour plus de sûreté, nous allons chercher dans la cour une grande perche, sur laquelle nous improvisons, à l'aide d'une ceinture rouge et d'un drap de lit coupé en quatre, un drapeau d'ambulance. Après quoi, nous montons sur le toit, où nous attachons solidement notre perche.

J'avais comme un pressentiment. A Reischofen, l'ambulance avait brûlé sous nos yeux, et j'avais encore dans les oreilles les cris de nos pauvres blessés ; mais à Reischofen nous battions en retraite, et c'est en tirant sur nous qu'on avait mis le feu aux maisons que la croix rouge aurait dû faire respecter : on s'était peut-être trompé. Ici, l'erreur n'était pas possible. Du côté de Sedan, la maison était masquée par de grands arbres ; mais du côté d'Illy on pouvait la voir, on la voyait à plus de trois kilomètres. Des combles, où j'étais demeuré un instant pour m'orienter, on apercevait très-distinctement les canons ; je n'accuse pas, je raconte. Quoi qu'il en soit, comme je me préparais à descendre pour rejoindre mon régiment, deux obus arrivent coup sur coup, l'un qui emporte la moitié du toit et me renverse au milieu des décombres, l'autre qui traverse la muraille et vient éclater, en le comblant de débris, dans l'escalier qui m'avait conduit au grenier : j'avais la retraite coupée, et le feu était à la maison. Un instant, j'errai dans la gouttière, cherchant un tuyau où m'accrocher ; je fis ainsi le tour du toit sans rien trouver. Cependant la flamme commençait à me gagner : j'eus peur, et je sautai sur le cadavre d'un artilleur qu'on venait de porter dans la cour, et qui était sans doute mort avant qu'on pût le panser. Vous dire l'impression d'horreur que j'éprouvai en sentant mes deux talons s'enfoncer dans cette chair d'homme avec un bruit sourd, je ne le pourrais ; mais dussé-je vivre

cent ans, je verrai toujours ce visage pâle et défiguré, ces yeux éteints, et par-dessus tout cette poitrine entr'ouverte.

Quand je fus un peu remis, je me tâtai : je n'avais qu'un violent mal de tête et un genou déboîté, rien de cassé d'ailleurs. Je me traînai jusqu'à la fenêtre du salon, il était vide : on avait eu le temps d'emporter les officiers; mais je n'ai jamais su ce qu'étaient devenus les soldats du deuxième étage.

Cependant de nombreux fuyards, parmi lesquels plusieurs officiers abandonnés de leur troupe, passaient en se dirigeant sur Sedan. Je connus à leur air que tout était perdu; nous étions cernés de toutes parts : encore une heure, et nous allions être bloqués dans la ville, si l'on n'avait pas eu la précaution de s'ouvrir la route de Mézières. Je voulus me mêler à un groupe et suivre : mon genou ne me le permit pas. J'entrai sous bois et m'assis au pied d'un arbre, espérant, la nuit venue, pouvoir franchir les trois kilomètres qui me séparaient de la frontière. Vain espoir : une demi-heure après, les Prussiens arrivaient en masse à travers bois, battant les buissons, tirant devant eux, poussant de formidables hurrahs, et j'étais pris. Deux hommes furent détachés pour me conduire au camp. Je m'attendais à de mauvais procédés, peut-être à des violences; ils furent au contraire d'une grande douceur, et même prévenans. Je n'en dirai pas autant de leur capitaine, un vrai Prussien, celui-là, rogue, insolent et brutal. Quand j'arrivai près de lui, son premier soin fut de demander à ses hommes s'ils m'avaient fouillé, et sur leur réponse négative il s'avança vers moi pour me prendre ma montre. Je la lui remis pour éviter son contact. Il porta la main à sa poche : je compris, et je lui remis encore mon portemonnaie. Il l'ouvrit, et parut satisfait. J'avais encore un médaillon; mais la garniture était sans valeur, il me le laissa. J'étais encore plus surpris qu'indigné. Je savais bien qu'ils brûlaient les villages, et je les soupçonnais d'avoir tiré sur nos ambulances; mais je n'aurais jamais cru qu'ils descendissent jusqu'à détrousser leurs prisonniers. Hélas ! l'avenir me réservait bien d'autres surprises.

Nous devons coucher à Donchery; en passant devant le quartier-général, nous fûmes accueillis par des huées, et la musique se mit à jouer l'air de *la Reine Hortense*. Cette ironie toute germanique mit le comble à leur joie, dont les bruyans échos nous poursuivirent bien avant dans la nuit. Le lendemain, à midi, nous étions sur la route de Pont-à-Mousson. Grâce à l'intervention d'un officier, qui me prit avec lui comme ordonnance, j'avais pu trouver place sur une charrette de réquisition. Je ne vous dirai pas toutes les humiliations qu'on nous fit subir, tous les mauvais traitemens qu'on nous infligea, toutes les grossièretés dont nous eûmes à nous plaindre. Le capitaine du détachement qui nous conduisait, un Wurtember-

geois, je puis bien citer son nom, M. von Cronsfeld, était assez poli quand il ne buvait pas; mais il buvait souvent, et son humeur s'en ressentait. Il devenait alors intraitable, et ses procédés cessaient complètement d'être ceux d'un homme bien élevé. A Saint-Mihiel, où la population nous avait fait grand accueil, il nous tint près de trois heures enfermés dans la cour de la caserne, et nous fit apporter à manger dans des seaux, à la grande joie de la garnison, qui s'était mise aux fenêtres et nous narguait.

Ce fut bien pis quand nous passâmes aux mains des Prussiens. Les Wurtembergeois ne nous donnaient pas grand'chose à manger; mais ils nous laissaient au moins nous pourvoir, et permettaient aux habitans de fournir à nos malheureux soldats quelques vivres. Les Prussiens ne nous firent pas plus de distributions; mais en revanche ils ne souffraient pas qu'un officier pénétrât dans une maison, et repoussaient brutalement les braves gens qui venaient souvent de loin pour apporter à la troupe quelques morceaux de pain et de lard.

Enfin nous arrivâmes, après sept jours de ce calvaire, à Pont-à-Mousson, où nous devions prendre le chemin de fer. On nous entassa pêle-mêle dans des wagons à bœufs, et l'on mit un factionnaire à chaque porte. On n'avait laissé pénétrer personne jusqu'à nous; mais la foule s'était portée le long de la voie : femmes, enfans, vieillards, toute la ville était là. Sur notre passage, les hommes se découvrirent, les femmes pleuraient en agitant leurs mouchoirs, les enfans nous tendaient les bras. Je ne crois pas avoir éprouvé d'émotion plus poignante, et je plains ceux qui ont pu voir ces choses sans en être attendris.

Pendant qu'ils nous poussaient ainsi devant eux comme un troupeau, qu'était-il advenu de mon brave régiment, de ses officiers, de l'armée tout entière? Avait-elle pu s'ouvrir la route de Mézières, comme le voulait le général Ducrot? avait-elle réussi, sur le soir, à faire sa trouée dans la direction de Carignan? était-elle bloquée dans Sedan? Vainement nous interrogeâmes l'officier qui commandait le détachement : il ne savait rien, ou dédaignait de répondre. Les hommes de l'escorte nous disaient bien avec un gros rire et dans une langue expressive que l'empereur était prisonnier, et que l'armée s'était rendue; mais nous ne voulions pas ajouter foi à ce dernier malheur. Il fallut pourtant bien y croire lorsque nous fûmes arrivés à Mayence. C'est là seulement que nous connûmes toute l'étendue du désastre, et que nous pûmes mesurer dans quel abîme de misères et de honte nous étions tombés. J'ai su depuis par des témoins les détails de cette lente agonie qui dura toute la nuit du 1^{er} et toute la matinée du 2 jusqu'à midi. Rien ne saurait donner une idée du tourbillonnement où s'agitèrent confusément, sans

direction, sans ordre, sans espoir, ces 100,000 hommes répandus dans la ville et dans les fossés, pêle-mêle avec les chevaux, l'artillerie, les bagages, les morts et les blessés.

Cernés de tous côtés, démoralisés par la plus épouvantable canonnade qu'armée ait jamais subie, abandonnés à eux-mêmes, sans instructions pour marcher en avant, ni pour battre en retraite, ne sentant nulle part l'impulsion du commandant en chef, enfin et surtout énervés par une immobilité de huit heures, il était venu un moment où les différens corps s'étaient repliés les uns après les autres dans la direction de la ville. Qu'allait-on y faire? Personne n'en savait rien. Il y a dans les foules de ces courans auxquels on obéit machinalement, et qui deviennent d'autant plus irrésistibles, qu'on sait moins ce qui les a déterminés. Dans une armée démoralisée comme l'était celle-là, il suffit que quelques hommes se sauvent en criant : nous sommes trahis, pour que tout le monde suive. La retraite se change en désordre, le désordre en panique, et tout est perdu.

Le 1^{er} tirailleurs eut du moins, comme à Wœrth, l'honneur de rester un des derniers sur ce champ de carnage, et d'y montrer jusqu'au dernier moment ces fortes vertus sans lesquelles il n'y a pas d'armée solide : l'amour de la discipline et le respect des supérieurs. Dès midi, le général Gandil disait dans un groupe d'officiers qui l'interrogeaient : « Messieurs, faisons acte de présence. » Ce mot résume à lui seul et dans son admirable simplicité toute cette journée. On n'agit pas, on resta ; on ne se battit pas, on se laissa tuer. C'est un courage qui en vaut bien un autre, et qui, pour être moins brillant, n'en est peut-être que plus rare. Ce courage, le 1^{er} tirailleurs l'eut au suprême degré ; ces mahométans puisent dans l'énergie du sentiment religieux ce mépris de la mort qui rend inaccessibles à la peur des âmes que l'idée abstraite de patrie laisserait indifférentes.

Ce fut le lendemain seulement dans la matinée que les chefs de corps furent avisés de la capitulation. A midi, la marche des turcos retentit dans la ville et réunit autour du lieutenant-colonel Sermentsan les débris du régiment. Les hommes se rangèrent en demi-cercle, les officiers entourant leur chef ; au milieu, un bûcher. Sur un signe du colonel, un soldat y mit le feu. Alors il se fit un siomp seulement par le craquement du bois mort. Quand la flamme eut commencé à s'élever, le colonel prit des mains d'un officier le drapeau, l'embrassa comme il eût fait une relique, puis, d'un pas mal assuré marchant vers le bûcher, il l'y laissa tomber. Et ce fut tout.

Mayence, où nous fûmes d'abord envoyés, est de toutes les villes du Rhin, après Francfort, celle qui est restée le plus rebelle à la

domination prussienne; non qu'elle soit disposée, maintenant surtout, à se plier au joug étranger : l'œuvre de l'unité germanique est faite, parfaite, il faut bien qu'on se le persuade. Les Mayençais, comme les Francfortois, ne nous pardonneront jamais la frayeur que nous leur avons causée au début de la guerre; mais ils voudraient bien rester Mayençais avec leur indépendance communale et leur autonomie. Ils font bon marché, comme toute l'Allemagne, de leur indépendance politique; mais ils tiennent à leurs libertés municipales, et sentent bien que, pour prix « des glorieux combats livrés avec l'appui du Tout-Puissant, » le nouvel empereur pourrait bien un jour leur demander le sacrifice de quelque une de leurs franchises à la commune patrie. Ne leur parlez pas de suffrage universel et de souveraineté nationale : ils n'attachent aucune importance à ces choses. De la liberté de la presse, ils n'ont aussi qu'un très médiocre souci. Gens pratiques, ils bornent à la cité leur horizon politique, — à leurs intérêts communaux, leur activité, — au règlement de leurs affaires intérieures, leur application. La nomination de leur bourgmestre, voilà leur grosse affaire. Ils ont la commune, la vraie commune, — non pas celle qui s'était mise au-dessus de la représentation légale du pays et voulait empiéter sur le domaine des pouvoirs constitutionnels (il ne viendrait jamais à l'idée d'une municipalité allemande d'entreprendre sur le *Reichsrath*), non pas celle qui assassinait hier encore au nom de la liberté, et pillait les églises au nom de la tolérance, non pas la commune insurrectionnelle de 1793 ou de 1871, mais la commune du moyen âge, c'est-à-dire la liberté municipale la plus complète, la cité s'administrant elle-même, réglant ses affaires avec une entière indépendance, votant elle-même et contrôlant ses dépenses. Ils ont bien un parti soi-disant libéral, mais qui est sans influence, sans direction, sans chefs autorisés, qui laisse passer sans protester l'arrestation de M. Jacobi, et qui s'accommode le mieux du monde des procédés dictatoriaux du chancelier de la confédération du nord.

Les Mayençais n'ont rien du Prussien, ni la morgue, ni l'aspérité, ni surtout l'hypocrisie. Les piétistes sont parmi eux en petit nombre : catholiques, protestans, juifs, indifférens, font tous bon ménage ensemble. La ville est toute française d'habitudes; les femmes y sont coquettes et les hommes amis du plaisir : on y danse, on y rit, on y aime peut-être un peu plus qu'ailleurs, mais on y boit moins. Les Prussiens accusent Mayence d'être un lieu de perdition, une Sodome; c'est une ville de garnison et une ville de commerce, voilà tout. Les mœurs y sont peut-être moins pures; mais les caractères ont une franchise qu'on ne retrouve nulle part en Allemagne : on voit bien que nous avons passé par là, le sang est moins épais, la démarche moins lourde, l'air plus ouvert. Entre

un Mayençais et un Hambourgeois, il y a toute la distance qui sépare un Flamand d'un Gascon, les pays de bière des pays de vin.

D'esprit plus vif et d'imagination moins nuageuse que les Prussiens de la vieille Prusse, les Mayençais comprennent notre littérature et la goûtent beaucoup mieux que ne fait le reste de l'Allemagne. A Bonn, j'ai trouvé des savans distingués, des critiques célèbres qui professent une haute admiration pour nos classiques, pour Pascal, pour Bossuet, pour Voltaire; j'en ai même vu qui tiennent Racine en quelque estime : je n'en ai pas rencontré un seul qui soupçonnât Alfred de Musset ou Victor Hugo. Les Mayençais ont l'oreille et le génie bien plus français, je parle, bien entendu, de ceux qui ont étudié notre langue ailleurs que dans Paul de Kock. Ils ne sont pas nombreux; mais ils forment une société choisie, où l'on se sentait à l'aise et où l'on ne parlait de la France qu'avec une parfaite convenance.

A la façon dont nous fûmes reçus dans cette ville, encore tout imprégnée des souvenirs du roi Jérôme, et qui a gardé quelque chose de ces habitudes polies et courtoises qui distinguaient la société française du XVIII^e siècle, j'ai compris pourquoi les Mayençais étaient si impopulaires en Allemagne : on ne les trouve pas assez Germains. Ils ont la curiosité discrète. La ridicule bigarrure de nos costumes les étonna bien un peu à notre arrivée, nos jupes bleues surtout et nos fez rouges les intriguèrent pendant quelques jours; mais ils ne marquèrent jamais leur étonnement d'une façon gênante, et il y avait dans leur curiosité plus de bienveillance que d'hostilité. Ils ont surtout plus de tact que les hommes du nord. Dans la plupart des villes assignées comme résidence aux prisonniers de Sedan ou de Metz, la population ne manquait jamais, toutes les fois qu'arrivait l'annonce d'un revers pour nos armes, de témoigner sa joie d'une façon bruyante par des chants, des salves d'artillerie, quelques illuminations peu nombreuses cependant, car cela coûte, et l'Allemand est avare, même envers la patrie. A Mayence, la municipalité, d'accord avec l'autorité militaire, nous épargna la plupart de ces manifestations. On tirait les salves de rigueur à la citadelle; mais la ville restait calme, et nous n'eûmes pas, au moins pendant que j'y fus, à supporter les insolentes bravades et les grossières ironies de la population.

J'étais tout surpris de trouver parmi des Allemands cette délicatesse de sentimens, à laquelle m'avaient peu préparé, je l'avoue, les brutalités dont nous avions été l'objet pendant les premiers jours de notre captivité, et j'en marquai mon étonnement un jour à mon hôte, un brave négociant, tout simple et tout rond, très peu belliqueux par tempérament, et qui ne cessait du matin au soir de se lamenter à cause des maux de la guerre. « Vous autres Français,

me disait-il souvent, vous ne savez rien de l'Allemagne. Vous ne voyagez pas, et vous ignorez complètement notre langue. On vous a dit que nous serions avec vous, qu'à votre entrée dans le Palatinat, la Bavière et le Wurtemberg se tourneraient contre la Prusse, et vous l'avez cru naïvement sur la foi de vos diplomates, qui vous ont trompés, et sur les déclarations de votre gouvernement, qui avait intérêt à vous faire croire que nous n'attendions que votre arrivée pour nous soulever. Si vous aviez pris la peine de lire nos journaux ou d'envoyer ici des correspondans, si votre police politique avait été mieux faite, vous auriez été vite détrompés; mais vous n'entendez rien à la police. Vos diplomates sont des employés; vos agens, M. de Bismarck les paie et revoit leurs rapports; vos correspondans de journaux, à part un ou deux, sont des niais. Nous ne sommes pas Prussiens, nous sommes Allemands, et nous voulons rester Allemands. Nous tenons à notre Rhin, et nous voulons le garder. Seuls, nous n'aurions pas été assez forts. Aussi plus vous nous avez menacés, plus nous nous sommes rapprochés de la Prusse. Ce n'est pas que nous vous haïssions; mais nous voulons boire dans notre verre, et, sans être des puritains, nous n'aimerions pas trop à voir revenir parmi nos femmes et nos filles vos brillans officiers tout chamarrés d'or et de galons. Vainqueurs, nous vous aurions très mal reçus; vaincus, nous ne demandons qu'à vous prouver que nous étions faits pour vivre en bonne intelligence. Vous nous avez interrompus dans nos travaux pacifiques; nous allions célébrer cette année la fête de notre grand Beethoven, et nous étions tout occupés de ce soin, quand vous êtes venus nous chercher une querelle d'Allemand, comme vous dites; non, pas vous, mais votre gouvernement : nous ne confondons pas la France et l'empereur. Pourquoi vous en voudrions-nous? Vous n'avez été que légers, et vous ne l'avez que trop payé. » Ainsi parlait ce brave homme, et beaucoup pensaient comme lui; j'ai pu m'en assurer.

Bonn, où nous dûmes nous rendre sur l'ordre des autorités allemandes, après un court séjour à Mayence, n'a déjà plus la même physionomie : c'est encore le pays rhénan, c'est la même race sanguine et blonde; mais on n'y trouve déjà plus ces qualités de sympathie et de franchise qui m'avaient frappé chez les Mayençais. C'est déjà la Prusse avec ses fortes vertus domestiques et sa rudesse, avec son génie tout d'ordre, de discipline, d'économie, et en même temps son âpreté, avec ses instincts religieux, mais aussi avec son rigorisme étroit et intolérant. Pour être tout à fait Prussiens, il ne manque à ces gens-là que d'être protestans.

Ce qui frappe tout d'abord, ce qui tire l'œil en entrant dans un de ces intérieurs bourgeois, c'est l'ordre, c'est une certaine harmonie dans l'aménagement et la disposition des objets, c'est une

régularité froide et correcte, qui annonce et qui révèle des habitudes de discipline invétérées. Rien qui rappelle le désordre artistique des intérieurs hollandais; rien qui prête au pinceau d'un Jean Steen ou d'un van Ostade. Tout est en place : la table bien au milieu, les chaises symétriquement rangées, la pipe du maître accrochée à la muraille, d'un côté le poêle, en face le portrait du roi à cheval et celui de la reine en robe de cour, avec une couronne sur la tête. Entre sa femme, ses enfans, sa pipe, sa reine et son roi, l'Allemand vit heureux.

Il se lève de bonne heure, car il se couchera tôt. A six heures, hiver comme été, tout le monde est sur pied dans la maison. Lorsque les petits sont débarbouillés, et que le maître a fumé sa première pipe, vers sept ou huit heures, la ménagère sert le repas du matin, qui se compose d'une tasse de café au lait et d'un morceau de pain. Après quoi, chacun va à ses affaires, les garçons à l'école, au gymnase ou à l'université, les filles à leur ouvrage et le père à son comptoir. A une heure, toute la famille se trouve de nouveau réunie pour le diner. La soupe, le bœuf et la traditionnelle compote de pruneaux, un peu de jambon, un verre de vin de la Moselle, tel est l'ordinaire, même chez les riches. Les jours de grande fête, on mange du dessert, quelques fruits ou quelque pâtisserie, et l'on débouche une bouteille de vin du Rhin, qu'on boit à la santé du roi. Le soir, à huit heures, on soupe d'un peu de jambon et d'un verre de vin.

J'ai calculé que l'Allemand, chez lui (je ne parle pas, bien entendu, de ceux qui ont dévasté nos provinces), dépensait pour sa nourriture le tiers à peine de ce que dépense un Français, à fortune égale, et ne dépensait pas en dehors de sa maison, pour son habillement ou pour ses distractions, la dixième partie de l'argent qu'un bourgeois de Caen ou de Melun consacre à ses plaisirs. Il est casanier : s'il a un cercle, il y va le soir un instant pour lire les gazettes, jamais pour y jouer. Les villes de jeux ont cela de bon qu'elles attirent les joueurs; de cette façon, le mal se trouve circonscrit au lieu de se répandre dans tout l'empire et de pénétrer dans toutes les classes de la population. Il a été question à plusieurs reprises au *Reichsrath* de supprimer Wiesbaden; on ne s'y est jamais décidé. En France, où il n'existe pas une seule ville de jeux, on joue partout; en Allemagne, on ne joue que dans les lieux consacrés.

La plupart n'ont même pas de cercle, et vont à la brasserie, le dimanche surtout. Au théâtre, on les voit rarement; c'est un plaisir cher, et d'ailleurs sur l'utilité des représentations dramatiques ils sont de l'avis de Rousseau : ils établiraient volontiers des censeurs. L'invasion de la *Belle Hélène* et d'*Orphée aux enfers* les remplit

d'une juste frayeur; épris d'une admiration exclusive pour Beethoven, ils sont pleins de mépris pour nos modernes opérettes, et les banniraient volontiers de leur scène, comme Platon bannissait les fables de sa république.

Grâce à cet esprit d'économie, qui est un des traits dominans de son caractère, l'Allemand peut se laisser aller à la tendance combattue par Malthus et son école. Il se multiplie d'une façon prodigieuse. Ennemi de ce que M. Leplay appelait fort ingénieusement la stérilité systématique, une des causes de notre décadence, il n'est pas rare qu'il ait jusqu'à huit et dix enfans; les hommes y mettent leur amour-propre et les femmes leur gloire. Il ne s'inquiète pas le moins du monde de savoir comment il dotera tout ce monde-là; s'il faut que les aînés prennent un état, qu'importe? Quoique bourgeois, on n'est pas déshonoré pour savoir se servir d'un outil. Chez nous, l'ambition de tout père de famille est d'établir ses enfans dans une situation à peu près analogue à celle qu'il s'est créée, souvent par vingt ou trente ans de labeurs. Quand on est sorti du peuple, on n'y veut pas laisser rentrer ses enfans. On croirait déroger. Malheur à celui dont le père s'est fait recevoir bachelier! Il ne retournera jamais à l'atelier, ni à la charrue; il sera bachelier comme son père; il ira frapper comme lui pendant plusieurs années à la porte de quelque administration publique, il sera condamné pour le reste de sa vie à gratter du papier dans quelque bureau sombre: la bureaucratie, cette maladie incurable des peuples latins, y gagnera un employé de plus, l'état y perdra peut-être un bon ouvrier. En Allemagne, le bourgeois se fait peuple, aussi bien que le peuple se fait bourgeois; il s'établit comme un roulement qui fait passer les individus d'une classe à l'autre pour le plus grand bien de la société. Le peuple surtout gagne à ce renouvellement en moralité, en vertus domestiques, en patriotisme; il s'éclaire à ce contact, il n'a pas ces haines aveugles et ces envies furieuses qui, ailleurs, le poussent aux derniers excès, et corrompent tout ce qu'il peut avoir de nobles instincts et d'élan généreux.

Les familles nombreuses ont un autre avantage, au point de vue de la bonne police et de la tranquillité des états. Une nombreuse famille à conduire, c'est comme un bataillon à faire marcher. Plus grande est la responsabilité du chef, plus le principe d'autorité est fort. L'autorité paternelle en Allemagne, surtout dans cette classe bourgeoise que j'ai pu voir de près, est bien autrement respectée qu'en France. La loi ne donne aux pères de famille aucun droit excessif; elle ne met pas entre leurs mains ces moyens d'action et de correction dont la loi anglaise est si prodigue. Ni le droit d'aînesse, ni la liberté de tester n'existent dans le Palatinat; c'est la loi française, c'est le code civil qui régit toutes les pro-

vinces rhénanes. Le système de la *conservation forcée*, qui a été au moyen âge et jusqu'à la révolution française une des causes les plus actives de la prépondérance des Français, des Allemands et des Anglais, a bien trouvé quelques partisans parmi leurs économistes; mais il est trop en contradiction avec nos modernes principes de liberté individuelle pour qu'on en souhaite le retour. Le régime de la liberté testamentaire, auquel nous serons peut-être obligés de revenir pour résister aux tendances socialistes, n'est pas en plus grand crédit chez nos voisins; mais, si l'autorité paternelle ne trouve pas son appui dans la loi, comme chez les Anglais, elle se fonde sur le système d'éducation le plus propre à développer chez l'enfant, en même temps que le sentiment religieux, qui est la base de tout progrès moral, et l'amour de la patrie, dont on s'occupe si peu dans nos écoles, le respect de l'autorité sous toutes ses formes. En France, nos écoliers apprennent à lire, à écrire, à compter : ils savent par cœur le catéchisme; on leur donne quelques notions d'histoire sainte, et c'est tout. La première communion faite, ils retournent aux champs, ou à l'atelier. On leur a appris de Dieu que c'est un pur esprit en trois personnes; de leur pays, naguère encore on ne leur soufflait mot, et quand un ministre dont je n'ai pas à parler voulut introduire dans l'enseignement primaire un cours d'histoire nationale, ce fut à qui lui jetterait la pierre et l'accuserait de vouloir corrompre la jeunesse. C'est avec ce mince bagage que l'enfant sort de l'école pour entrer dans la vie. Qu'a-t-on fait cependant pour lui inspirer le respect de la discipline, l'amour de la vertu et de la patrie? Bien peu de chose en vérité, et, s'il ne se corrompt pas, s'il demeure laborieux et honnête, quand il aura perdu avec les années cette puérile crainte de l'enfer, le seul frein qu'on lui ait imposé, que lui restera-t-il?

J'ai pu visiter en détail les établissemens scolaires de Bonn; ce qui m'a le plus frappé, c'est précisément le soin tout particulier que le maître donne à l'éducation de l'enfant, à son développement moral. A côté de l'enseignement religieux, répandu dans toutes les écoles, et qui consiste, comme chez nous, dans la lecture et la récitation du catéchisme, le magister est tenu de faire un petit cours d'histoire et de morale. Ce n'est assurément ni de l'histoire bien sévère, ni une morale bien élevée. Ce sont le plus souvent de petites anecdotes tirées de différentes époques de l'histoire de l'Allemagne, des biographies, les hauts faits de Frédéric Barberousse, ou des Othon, — des légendes, dépouillées de ce qu'elles pourraient avoir de trop surexcitant pour de jeunes imaginations, mais qui conservent encore toute leur fraîcheur, — des traits de courage et d'hé-

roïsme empruntés à tous les peuples, mais surtout au peuple allemand, — des exemples de désintéressement, de vertus civiques, de charité chrétienne, — quelques maximes faciles à retenir, en un mot tout ce qui peut développer dans ces jeunes âmes l'amour de la patrie et le sentiment du devoir.

Mais là ne se borne pas la tâche du magister; dans la pensée des réformateurs de l'instruction publique, en Prusse, après Iéna, l'école devait être un lieu de propagande; on n'y apprend pas seulement l'amour de la patrie, on y enseigne encore la haine de la France. L'enseignement historique est tout conçu dans cet esprit : au lieu de laisser les enfans s'attarder, comme on fait chez nous, dans les temps anciens, au lieu de charger leur mémoire d'un bagage de noms propres et de faits dont il ne leur restera bientôt rien, on les jette en pleine histoire contemporaine, on les conduit à Iéna, à Leipzig, à Waterloo, sur tous les champs de bataille arrosés de sang allemand; on leur fait, dans le dernier détail, le récit des diverses invasions françaises; on met incessamment sous leurs yeux le tableau des excès et des déprédations de toute nature commis par nos soldats dans les guerres de la république et du premier empire; bref on dépose dans leur cœur les germes de cette haine sauvage et réfléchie, barbare en même temps qu'ingénieuse et raffinée, dont notre malheureuse France vient d'éprouver les terribles effets.

Élevés dans ces principes et dans ces sentimens, soumis à ce régime, en apparence si propre à développer en eux l'amour du bien, les Allemands nous seraient bien supérieurs, si toute cette vertu, résultat de leurs habitudes sociales et de leur éducation, n'était corrompue par une hypocrisie naturelle et un manque absolu de générosité. Le mysticisme cafard du roi Guillaume et la tartuferie bonhomme de son premier ministre sont célèbres aujourd'hui dans le monde entier. Qui n'a présentes à l'esprit ces fameuses dépêches du roi à la reine Augusta qui commençaient toutes par cette phrase sacramentelle : Le bombardement des forts de la rive gauche continue avec de bons résultats, et qui se terminaient invariablement par une invocation à la Providence? Qui ne se souvient des circulaires de M. de Bismarck en réponse aux factums de M. de Chaudordy? Tout le monde a lu ces pages pleines de sous-entendus, de réserves, d'escobarderies, qu'on dirait rédigées par un casuiste plutôt que par un homme d'état. La tartuferie n'est pas seulement dans les usages de la diplomatie allemande, elle est dans les mœurs et dans le tempérament de la nation; aussi faut-il se défier de ce premier mouvement d'admiration qu'on éprouve à regarder superficiellement les hommes et les institutions. En arrivant à Bonn, nous fûmes tout surpris du calme,

du bon ordre et de la discipline qui règnent dans cette petite ville : les hommes vous ont des airs tranquilles, et les femmes un extérieur chaste et décent qui vous ravit; les jeunes filles vous semblent toutes des Marguerite, avant la scène du jardin. Vous vous sentez entouré d'une atmosphère de vertu qui vous pénètre, et vous vous prenez à faire des rêves de bonheur domestique. Pénétrez plus avant dans les habitudes sociales, et vous êtes étonné de vous apercevoir que toute cette vertu n'est souvent qu'un masque. Allez vous promener le soir dans les jardins de l'université, ou dans les faubourgs, il n'y a pas en France de ville de garnison où l'on tolère ce que j'ai vu dans ces lieux. Chez nous, le vice se cache; il a ses asiles, ses quartiers : c'est une lèpre sur laquelle on cherche à jeter un voile. A Bonn, il s'ébat en plein air. M. le bourgmestre le sait fort bien, M. le recteur de l'université n'en ignore pas; mais qu'importe, pourvu qu'on ne voie pas leurs jeunes gens entrer dans une maison de mauvais extérieur, ou se promener de jour en compagnie suspecte. Tout ce qu'on peut leur demander, c'est de sauver les apparences, et de se bien tenir tant que la nuit n'est pas venue. Après le coucher du soleil, messieurs les étudiants ont carte blanche; ils sont les maîtres de la ville, ils le savent et ils en profitent. N'allez pas, passé neuf heures, sous les arbres du jardin botanique, ou dans les allées de Poppelsdorf, vous ne trouveriez pas un banc pour vous asseoir. J'en ai rarement vu un qui ne fût pas occupé d'une façon gênante, même en décembre.

Dans presque toutes les petites villes d'Allemagne, la police municipale ferme les yeux sur ces débordemens en plein air. Il n'y a guère qu'à Mayence, à Cologne et dans quelques grandes villes que l'on recourt aux moyens usités en France et dans presque tous les pays civilisés pour circonscrire le mal. J'eus à ce sujet une explication assez aigre avec un professeur de l'université; c'était à la suite d'une conversation où il s'était montré fort dédaigneux de nos institutions d'enseignement supérieur : en quoi je lui donnais cent fois raison, mais où il m'avait paru juger bien sévèrement nos mœurs universitaires. Dans un voyage qu'il avait fait à Paris vers 1835, il avait été fort scandalisé, disait-il, de la conduite, du laisser-aller (je traduis poliment) de nos étudiants. Il ne pouvait concevoir que l'autorité académique n'exerçât aucune surveillance sur les écoliers. N'avait-il pas été jusqu'à voir, s'écriait-il en levant les yeux au ciel, les jeunes gens des écoles se promener rue de La Harpe, et il soulignait ce mot, devant la vieille Sorbonne elle-même, avec des personnes du sexe féminin ! Quel scandale ! quel exemple ! J'eus beau lui représenter que la plupart des étudiants en France sont majeurs, et par conséquent libres de leurs actions, sous leur responsabilité, électeurs et même éligibles de

par nos lois électorales, que d'ailleurs il serait absolument impossible, dans une ville comme Paris, de soumettre trois ou quatre mille jeunes gens à un contrôle efficace, que cela regardait les familles ou les associations, que l'état chez nous était déjà bien trop mêlé à mille choses dont il devrait être exclu, que je comprenais bien la surveillance d'une corporation sur ses membres, mais qu'on ne saurait admettre l'ingérence de l'état dans des affaires toutes privées, — comme il ne voulait rien entendre à mes raisons, j'en vins à lui dire combien le contrôle de son *rector magnificus* me paraissait illusoire, et pour preuve je lui proposai de m'accompagner le soir même au jardin de l'université. Il n'accepta pas, et pour cause. Depuis, il évita de me rencontrer.

La générosité, cette vertu toute française, n'est pas plus que la franchise dans le tempérament allemand. Vainqueurs, les Français se sont presque toujours fait des amis de leurs ennemis de la veille en ne les humiliant pas. Les Russes nous ont pardonné Sébastopol, et les Autrichiens ont depuis longtemps oublié Solferino. Les Allemands, et je ne parle pas des atrocités qu'ils ont commises en France, ont tout fait pour laisser dans le cœur de leurs 300,000 prisonniers le germe d'une haine immortelle. Qui dira toutes les humiliations qu'ils ont infligées aux officiers et toutes les souffrances de nos malheureux soldats? Matériellement le régime de ces derniers n'était pas mauvais; cantonnés dans des baraquemens en bois qu'on leur avait fait construire à l'automne, ils ont pu traverser un des hivers les plus rigoureux qu'on ait vus depuis vingt ans. Leur nourriture était la même que celle des soldats allemands; dans plusieurs endroits même, on leur donnait du pain un peu meilleur, fait d'une façon moins grossière et d'une digestion plus facile. Quand les froids vinrent, on mit un poêle dans chaque chambrée, on leur distribua de la paille. On ne la changeait pas souvent, il est vrai, et cette litière finissait par devenir un véritable fumier (j'ai vu de ces malheureux qui étaient rongés de vermine). A cela près, l'autorité militaire se montrait assez humaine à leur égard; mais quelle situation que celle de ces hommes abandonnés à eux-mêmes, sans nouvelles, sans assistance aucune, sans communication possible avec le dehors, parqués comme un troupeau de bœufs, privés de tout secours intellectuel, vivant de la vie animale, mourant d'inaction et de nostalgie! Au commencement, les officiers qui se trouvaient en résidence dans les villes auprès desquelles on avait établi des baraquemens avaient obtenu l'autorisation d'aller visiter les troupes. Nous leur portions quelques secours en argent, surtout en effets; beaucoup n'avaient plus ni sacs, ni couvertures. Nous leur donnions des nouvelles de France, le peu que nous savions par les journaux allemands et par *l'Indépendance belge*; nous nous chargions de faire

passer leurs lettres à leurs familles, surtout nous les exhortions à la patience, à la résignation, en leur montrant derrière les débris de l'armée de Sedan la France qui se levait, Metz qui tenait, et l'héroïque Bazaine, qui ne devait jamais capituler! On nous accusa de les pousser à la révolte, et l'autorisation qu'on nous avait accordée nous fut brusquement retirée. A partir de ce moment, aucun officier ne put pénétrer dans les cantonnemens; l'autorité fut inflexible. Il y eut mieux : un certain nombre de prêtres, accourus de France pour remplir auprès de leurs compatriotes prisonniers leur saint ministère, se virent refuser la porte avec une impitoyable politesse. On les renvoya au gouverneur, qui les renvoya au ministre de la guerre, à Berlin, lequel en référa au grand-chancelier de la confédération du nord, qui envoya promener ministre, gouverneur et prêtres.

En décembre, il y eut un redoublement de rigueur, motivé, disait-on, par un prétendu projet de rébellion, dont les prisonniers de Coblantz devaient donner le signal, et qui devait éclater le jour de Noël. L'autorité militaire prit partout des précautions inusitées. A Coblantz notamment, la population fut armée; défense fut faite à tous les officiers français de sortir de chez eux, passé huit heures, sous peine d'être internés dans une des forteresses du nord. Plusieurs, accusés d'avoir tenu des propos *scandaleux* dans des lieux publics, furent arrêtés, et sans plus ample explication dirigés sur la Silésie; on fit venir de l'artillerie : les canons d'Ehrenbrestein furent braqués sur le camp. La ville tout entière était en émoi, et dans la campagne on ne dormait plus à dix lieues à la ronde; tout cela pour un simple propos! Un des limiers de M. de Bismarck avait entendu dire à un soldat : Nous allons faire un réveillon. Il avait traduit rébellion, et l'alarme avait été donnée. Durant quinze jours, les journaux allemands ne cessèrent de demander qu'on prit des mesures de rigueur et d'accuser le gouvernement de mollesse. Pendant tout le temps de notre captivité, c'est la seule critique qu'ils se soient permise à l'égard des autorités. Les Allemands professent un grand mépris pour la presse française; ils l'accusent d'ignorance et de légèreté, ils nous plaignent d'être en proie aux petits journaux et à la petite musique, et ils voient dans notre décadence littéraire et artistique la marque de notre décadence morale. Ils ont peut-être raison; mais, à choisir entre notre décadence et leur servilité, qui ne préférerait encore la première?

Une des choses qui humiliaient le plus nos soldats, c'était d'être assujettis à l'obéissance envers les soldats allemands. Un article du règlement « pour l'ordre et la discipline dans les camps » portait en toutes lettres : « Tout soldat allemand est le supérieur naturel des soldats français. » On devine à quels abus et souvent à quelles

extrémités ces hommes investis subitement d'une autorité sans contrôle purent se livrer. Il n'était pas rare qu'ils se portassent à des voies de fait sur les prisonniers confiés à leur garde; pour les moindres fautes, quelquefois pour un ordre mal compris, on fustigeait ces malheureux, ou bien on les liait avec des cordes, et on les laissait ainsi couchés par terre, dans l'impossibilité de remuer, pendant des heures entières.

Le régime auquel étaient soumis les officiers, doux en apparence, devenait le plus souvent dans l'application insupportable. Libres sur parole d'aller et de venir dans l'intérieur des villes qui leur étaient assignées comme résidence, ils n'étaient astreints qu'à se rendre deux ou trois fois par semaine chez le commandant de place. A Bonn, l'appel nominal était fait par un lieutenant, qu'on attendait souvent une heure, les pieds dans la boue, et qui ne manquait jamais, dans la petite allocution qu'il croyait devoir nous adresser à la fin de chaque séance, de nous rappeler à la réalité de notre situation. Un jour, c'était une leçon de manières qu'il vous donnait avec un sans-gêne admirable : « Les messieurs (*sic*) avaient omis, sans doute par inadvertance, car il ne pouvait supposer que ce fût à dessein, de saluer un de ses camarades. Il nous priaît de ne pas oublier à l'avenir que nous étions prisonniers, et que par conséquent nous devons le salut, quel que fût notre grade, à tous les officiers prussiens sans exception. » Et, s'il s'élevait des réclamations, il y répondait insolemment par ces paroles : « Vous êtes prisonniers, vous m'obéirez ! » Le lendemain, c'était une circulaire de M. de Bismarck, injurieuse pour l'armée française, dont il nous donnait lecture, avec commentaire à l'appui : « On n'avait plus, comme autrefois, dans l'armée française, le sentiment de l'honneur; plusieurs officiers s'étaient évadés en violant leur parole; d'autres, manquant à l'engagement qu'ils avaient pris, correspondaient directement avec leurs familles. Ce n'est pas dans l'armée prussienne que de pareils faits se produiraient. S'ils venaient à se renouveler, le gouvernement prendrait des mesures. » D'autres fois

nous rappelait durement au respect que nous devons tous au roi. « Nous avions tenu dans des lieux publics des propos qui ne se convenaient pas; on s'était permis de blâmer le roi, on avait ri devant une dépêche signée de son nom et haussé les épaules. A la première récidive, les coupables seraient immédiatement conduits à la forteresse d'Ehrenbrestein. »

Nous portions tous les jours nos lettres à la *commandanture*, où l'on nous remettait, après les avoir lues, celles qui nous étaient adressées. Au début, ce service d'investigation était confié à un officier qu'on allait trouver, et auquel on disait : « Monsieur, voici une lettre que j'écris à ma famille, elle ne contient rien que de per-

sonnel, vous pouvez vous en assurer. » Et cet officier, qui était un peu honteux de sa besogne, vous rendait le plus souvent votre lettre sans l'avoir lue. Plus tard, ce fut de simples soldats qu'on chargea, sous la direction d'un sous-officier, de ce contrôle. J'ai vu des colonels obligés d'attendre, debout dans le bureau de ces hommes, qu'ils eussent fini de déchiffrer leurs lettres.

Nous recevions quelques journaux belges, *l'Indépendance*, *l'Étoile*, qui nous apportaient chaque matin les nouvelles de Tours et ensuite de Bordeaux. Nous nous réunissions tous les jours après le dîner pour les lire, pour causer de la France, et nous fortifier mutuellement en nous communiquant nos impressions sur les événements. On nous accusa de mauvais desseins, et nous fûmes avertis d'avoir à cesser de nous réunir. Vers la même époque, une main inconnue commença de nous envoyer par l'intermédiaire de la *commandanture* un journal intitulé *le Drapeau*, rédigé par M. Granier de Cassagnac père, dans un esprit qu'il serait superflu d'indiquer. Plusieurs d'entre nous ayant cru devoir protester dans des lettres qui furent publiées par *l'Indépendance* contre l'envoi de cette feuille, le gouvernement prussien parut offensé de cette manifestation, et, pour nous punir, on nous interdit *l'Indépendance*. A partir de cette époque, nous fûmes réduits aux télégrammes « du roi à la reine, » et aux commentaires haineux des journaux prussiens.

La population ne nous était guère moins hostile : le soir, au sortir de l'école, les enfans venaient souvent, encouragés par les parens, chanter sous nos fenêtres l'hymne patriotique, et dans les rues il n'était pas rare qu'ils nous poursuivissent de leurs clameurs. Dans nos hôtels, les hommes prenaient vis-à-vis de nous des airs provocans, et affectaient de traverser les salles où nous nous réunissions sans se découvrir; rien de plus comique que ces airs de capitain sur ces faces patibulaires.

J'avais espéré trouver moins d'animosité et surtout plus de largeur dans les idées chez les professeurs de l'université; je ne tardai pas à connaître combien je m'étais trompé. En Allemagne, les universités sont ce qu'il y a de plus prussien. Ce sont elles qui avaient déjà provoqué en grande partie le mouvement national de 1813 et 1814. En 1870, c'est à Bonn, à Tubingue, que les fourberies diplomatiques de M. de Bismarck ont rencontré les plus chauds partisans. Du fond de ces sanctuaires, il ne s'est pas élevé une voix pour faire entendre au vainqueur des paroles de modération, pour protester au nom de la civilisation contre le bombardement de nos villes et l'incendie de nos villages. Ces hommes de science ont été sans pitié. Au jour de nos plus grandes épreuves, ils ne se

sont plussouvenus du chaleureux accueil que nous leur avons fait; ils ont oublié qu'ils devaient une partie de leur réputation dans le monde savant à la critique française, à nos académies, à quelques-uns de nos journaux, à cette *Revue* même, où leur nom n'a jamais été prononcé qu'avec des éloges. Semblables à ces légistes du moyen âge qui se mettaient à la solde des empereurs d'Allemagne et des rois de France, ils ont prostitué leur science à M. de Bismarck; ils ont prêté l'autorité de leurs noms à ces revendications de territoires reposant sur un prétendu droit historique auquel ils ne croyaient pas. Historiens, ils ont faussé l'histoire; professeurs, ils sont descendus au rôle de courtiers politiques.

Un seul s'est honoré par la fermeté de son langage et la dignité de son attitude : M. Karl Vogt. Il est vrai que M. Karl Vogt n'est plus Allemand qu'à demi. Professeur à l'université de Genève, il a pu, sans risquer d'être emprisonné comme M. Jacobi, dire ce qu'il pensait de l'annexion de l'Alsace. Sa réputation scientifique en souffrira sans doute : les Allemands se vengeront de sa franchise en faisant le silence autour de son nom, et déjà la critique le renie; mais sa réputation d'honnête homme et d'esprit indépendant y aura gagné.

Cet aplatissement général de l'esprit public en Allemagne, cette complicité des plus libres intelligences, des Mommsen, des Sybel, des Strauss, sera dans l'avenir une cause d'étonnement pour les historiens de cette guerre. J'y ai trouvé, quant à moi, pendant mes quatre mois de captivité et au milieu des plus cruelles tortures, un sujet de consolation et des raisons de ne pas abandonner tout espoir. Un pays où la libre pensée se laisse asservir aussi complètement n'est pas destiné à régner sur le monde. Un pays qui se vante d'être le plus civilisé, le plus humain, le plus savant qui fut jamais, et qui pendant six mois assiste froidement à l'exécution militaire qui s'appelle la campagne de France, n'est pas fait pour dominer par le rayonnement de ses idées et par l'attraction de son génie. En France, après Marengo, même après Austerlitz, Napoléon trouvait encore des contradicteurs; il était forcé d'exiler M. de Chateaubriand, M^{me} de Staël, et de bâillonner la presse, dont l'opposition gênait ses desseins. Si M. de Bismarck est reconnaissant, il donnera la croix de fer à M. Mommsen, à l'historien de Rome, devenu le courtisan du nouveau César, et les feuilles de chêne à M. de Sybel « pour services rendus pendant la guerre : » ce sera leur châtement.

ALBERT DURUY.

LA

QUESTION DES DEUX CHAMBRES

I.

La république peut-elle s'établir en France? C'est la grande question du jour; chacun la résout à sa façon, suivant son éducation, ses préjugés, ses craintes ou ses espérances. Une fois encore le sphynx est là avec tous les charmes et toutes les séductions de la liberté, mais prêt à nous dévorer, si nous ne trouvons pas le mot de l'énigme que nos pères, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais deviné. Serons-nous plus heureux ou plus habiles? Beaucoup de gens en doutent, et nous condamnent à désespérer éternellement de la république. « Laissons, disent-ils, aux Américains et aux Suisses une forme de gouvernement qui n'est bonne que pour eux. Le voisinage de grandes nations toujours armées en guerre, le climat, la race, la religion, la tradition, l'absence d'esprit public, la vanité nationale, sont autant d'obstacles que nous ne surmonterons jamais. Un peuple ne rompt pas avec son passé; il ne change pas brusquement de mœurs et d'idées; retournons à la monarchie, qui a fait autrefois la grandeur de la France, et contentons-nous de la tempérer par ces institutions constitutionnelles qui, de 1814 à 1848, nous ont donné à l'intérieur la paix et au dehors une situation que nous serions trop heureux de retrouver aujourd'hui. »

Toutes ces objections ne sont pas de même valeur, et peut-être les plus sérieuses n'ont-elles pas toute la portée qu'on leur attribue. De la monarchie constitutionnelle à la république telle que les Américains l'entendent et la pratiquent, la distance n'est pas si grande, qu'un peuple tel que nous ne puisse la franchir; mais ce gouvernement tempéré, pondéré, dont les Américains sont fiers à juste titre, nous ne l'avons jamais eu en France. Soit ignorance, soit fatuité, nos législateurs ont dédaigné les leçons de l'expérience;

ils n'ont établi sous le nom de république que le despotisme d'une assemblée sans contre-poids. En 1791, en 1793, en 1848, des causes nombreuses et diverses ont amené l'avortement de la liberté; mais, l'histoire à la main, il est aisé de prouver que l'omnipotence d'une chambre unique a été la raison principale, la cause décisive de nos désastres et de nos misères. Peut-être une seule chambre est-elle sans danger chez un petit peuple dont toute la vie est municipale; dans un grand pays comme le nôtre, elle conduit fatalement à la confiscation de la liberté, à l'anarchie et au despotisme. L'Angleterre en 1648, la France en 1793, ont souffert de la même erreur et passé par les mêmes déceptions. Ce n'est pas le hasard qui a enfanté la tyrannie de Cromwell et de Robespierre, ou qui a fait mourir de la même façon Charles I^{er} et Louis XVI. On peut affirmer que la division du pouvoir législatif est une loi nécessaire, une condition de la liberté qu'aucun peuple, aucun siècle ne viole impunément. L'établissement de deux chambres suffira-t-il pour sauver la république? Je l'ignore; mais sans être prophète on peut assurer qu'avec une chambre unique elle est perdue.

Cette assertion étonnera plus d'un lecteur. En 1795, on l'eût regardée comme une vérité triviale; il n'y avait pas de républicain sensé qui n'attribuât à l'unité législative les fautes et les crimes de la convention. Aussi dans la constitution de l'an III établit-on presque sans discussion un conseil des anciens à côté du conseil des cinq-cents; mais peu à peu le souvenir des événemens s'est effacé: on a oublié une vérité qui nous coûtait si cher. Depuis la restauration, ceux-là mêmes qui ont réclamé la division du pouvoir législatif ont défendu leur cause par d'assez pauvres raisons; ils n'ont vu que le petit côté de la question.

Ouvrons un livre justement estimé, le *Cours de droit constitutionnel* de Rossi (1). C'est à deux idées différentes que l'auteur réduit tout le problème. Les uns, dit-il, rattachent la nécessité des deux chambres à un principe d'organisation sociale, les autres n'y voient qu'un règlement politique. Pour les premiers, qui ont étudié la constitution d'Angleterre dans Montesquieu, l'inégalité des conditions est un fait naturel, permanent, dont le législateur doit tenir compte. Il y a partout une aristocratie et une démocratie. La loi peut fortifier l'aristocratie en l'entourant de privilèges, elle ne la crée pas. Si vous voulez que la nation soit représentée dans son ensemble, faites une place à chacun de ces deux élémens de la société. Autrement la majorité étouffera la minorité par la brutalité du nombre, à moins que la minorité, plus riche, plus adroite, plus unie, ne s'empare des élections et de l'assemblée pour écraser à son

(1) *Cours de droit constitutionnel*, quatre-vingtième leçon, t. IV, p. 49 et suiv.

tour la majorité. Les deux chambres sont une transaction entre l'aristocratie et la démocratie : la chambre haute ou sénat représente l'esprit de conservation, la tradition, la propriété; la chambre basse ou corps législatif représente les idées nouvelles, les intérêts nouveaux, le progrès, la jeunesse et la vie.

La seconde opinion, continue Rossi, ne voit dans le partage du pouvoir législatif qu'une question de convenance et de sagesse politique. Une assemblée unique est exposée à tous les entraînemens de l'heure présente, à tous les orages de la passion. Pour la garantir de ses propres faiblesses, il faut la diviser. Une double discussion, une double délibération, donnent au législateur et au pays le temps de réfléchir; elles assurent la victoire de la raison. Dans cet ordre d'idées, qui est celui que les constituans de l'an III ont suivi, peu importe comment on compose chacune des deux chambres, pourvu qu'il y en ait deux qui se modèrent l'une par l'autre. A vrai dire, il n'y a ni chambre haute, ni chambre basse; il y a un seul corps législatif partagé en deux sections.

Pour résumer en peu de mots les deux systèmes : dans le premier, c'est le double élément social qui fait la différence; dans le second, c'est la double action d'un même élément.

Cette distinction de l'aristocratie et de la démocratie a fait fortune sous la restauration; on la retrouve dans la plupart des discours et des pamphlets du temps. Montesquieu était la grande autorité du jour. On citait son opinion comme un dogme qui ne souffrait pas de discussion; mais, à supposer que l'ingénieux auteur de *l'Esprit des lois* ait vu juste, qu'il ait exactement décrit la société anglaise telle qu'elle existait en 1748, qui ne sent que ses observations ne s'appliquent nullement à la France de 1814 ou de 1830 et moins encore à la France de 1871? Pour faire la part de l'aristocratie dans le gouvernement, la première condition, il est naïf de le dire, c'est qu'il y ait une aristocratie. En Angleterre, elle existe; mais où la trouver en France et en Amérique? Croit-on que la loi puisse créer une pareille institution chez un peuple qui a pour l'égalité une passion jalouse? En 1814, on a fait une pairie héréditaire, en 1830 une pairie viagère, en 1852 un sénat. On a mis dans ces assemblées des hommes distingués, de vieux serviteurs de l'état. Quelle force ont-ils donnée au gouvernement, quelle révolution ont-ils empêchée? Sans racine dans le pays, l'orage les a emportés. Après une expérience si souvent répétée, il n'est plus permis en France de faire de l'aristocratie un élément de la société et du gouvernement.

Est-il vrai d'ailleurs qu'en France l'aristocratie du talent, de la richesse, ou même de la naissance, soit exclue du corps législatif? Il suffit de prendre une liste de députés pour s'assurer du contraire.

Sans doute il y aura toujours des hommes de mérite qui chez nous, comme en tout autre pays, seront écartés des assemblées. La démocratie n'a de goût que pour ses créatures, les partis se liguent contre ceux qui n'épousent pas leurs passions : un caractère indépendant est partout un titre d'honneur et un titre d'exclusion; mais, toutes réserves faites, n'en est-il pas de nos assemblées comme de l'Académie française? Il n'est pas difficile de nommer un certain nombre d'écrivains qui devraient être de l'Académie, et qui n'en sont pas: mais, à tout prendre, on ne trouverait pas quarante noms pour représenter l'esprit français aussi bien que le fait l'Académie. De ce côté encore, la raison donnée par Rossi ne vaut rien.

J'en dirai autant de cette distinction qui oppose l'esprit de conservation à l'esprit de progrès. Si l'on veut ôter toute popularité à l'une des deux chambres, que peut-on imaginer de mieux que d'en faire l'emblème du passé, l'instrument de la résistance chez un peuple amoureux de nouveautés? Que la chambre des lords ait peu de goût pour les innovations, qu'elle défende à outrance les vieux principes anglais, c'est son affaire, cela tient, si l'on veut, aux origines et à la constitution de la pairie anglaise, mais il n'y a point là une loi naturelle applicable en tout pays. Est-ce que le sénat américain est plus conservateur ou moins ami de la liberté que la chambre des représentans? Est-ce qu'il a pour politique de retarder le progrès ou de braver l'impopularité? Tout au contraire, le sénat est la tête et le cœur du peuple américain. C'est lui qui a la confiance de la nation; c'est lui seul qu'on écoute. Un pays de 40 millions d'âmes se laisse docilement conduire par une assemblée de soixante-quatorze conseillers. Admirable institution qui permet à la démocratie américaine de rivaliser de constance et de grandeur avec les gouvernemens de Rome, de Venise ou de Londres. Qu'on ne nous parle donc plus des droits ou des privilèges de l'aristocratie.

Le second motif que donne Rossi pour justifier le partage du corps législatif est plus sérieux et mieux fondé. La mer n'est ni plus orageuse, ni plus perfide qu'une assemblée unique, surtout quand cette assemblée est nombreuse; mais à première vue on peut trouver qu'une seconde chambre est une machine bien lourde et bien coûteuse, si elle ne doit servir qu'à ralentir la discussion. Pour laisser à la passion populaire le temps de refroidir, ne saurait-on imaginer quelque moyen plus simple? On établira la nécessité de trois lectures ou de trois délibérations avant le vote de la loi? On mettra un intervalle de plusieurs jours entre la proposition, la discussion et le vote? On exigera les deux tiers ou les trois quarts des voix, quand il s'agira de quelque grande mesure, comme une déclaration de guerre ou la révision de la constitution? On aura un

conseil d'état qui préparera les lois? On fortifiera le *veto* du président? Toutes ces précautions ont une apparence de raison, et cependant autant d'inventions, autant d'insuccès! Après tant d'avortemens, il est évident que brider les caprices ou les fureurs d'une assemblée unique est un rêve aussi chimérique que d'enchaîner les flots de l'océan.

D'où vient cette impuissance? C'est qu'on a contre soi la nature des choses; c'est qu'on ne tient pas compte de l'humanité et de ses faiblesses. Pour mettre un peuple à l'abri des passions ou des folies d'un prince, est-ce qu'on s'en remet à la prudence et à la sagesse du souverain? Ne cherche-t-on pas à établir des garanties, c'est-à-dire des obstacles extérieurs qui contiennent l'homme et le forcent en quelque façon à être sage malgré lui? Croit-on qu'on donnerait une constitution à la Russie ou à la Turquie parce qu'on obtiendrait du tsar ou du sultan la promesse de ne se décider qu'après trois jours de réflexion, ou après avis offert par un conseil d'état qu'on n'est pas tenu d'écouter? En quoi le problème est-il changé parce qu'au lieu d'un maître on en a sept cent cinquante? Le mal même est aggravé, car un prince se sent responsable devant l'opinion et devant l'histoire, tandis qu'une assemblée est une puissance anonyme et sans responsabilité. Pour assurer les libertés publiques, il faut donc limiter le pouvoir législatif; mais où trouver la borne qu'il ne franchira pas? Celui qui fait la loi sera toujours le maître du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire; il lui suffit d'un vote pour renverser et anéantir tout ce qui le gêne. Il n'y a donc qu'un moyen d'arrêter les usurpations du pouvoir législatif, c'est de l'opposer à lui-même, autrement dit, de le diviser. « Pour pouvoir être borné, écrivait en 1771 le meilleur élève de Montesquieu, le Genevois Delolme, le pouvoir législatif doit être absolument divisé, car, quelques lois qu'il fasse pour se limiter lui-même, elles ne sont jamais par rapport à lui que de simples résolutions. Les points d'appui aux barrières qu'il voudrait se donner, portant sur lui et dans lui, ne sont pas des points d'appui. En un mot, on trouve à arrêter la puissance législative, lorsqu'elle est une, la même impossibilité que trouvait Archimède à mouvoir la terre (1). »

Il est bizarre qu'en France on n'ait jamais vu qu'attribuer le pouvoir législatif à une assemblée unique, c'était, sous un autre nom, lui donner le pouvoir absolu. Qu'est-ce que le gouvernement? C'est l'autorité qui fait la loi et l'autorité qui l'exécute; mais de ces deux magistratures, l'une est maîtresse et l'autre subalterne : le législateur qui règle à son gré l'administration, la police, la justice, l'ar-

(1) Delolme, *Constitution d'Angleterre*, liv. II, ch. III.

mée, l'impôt, tient visiblement dans sa main toutes les forces de l'état. De quoi se plaignaient nos pères en 1789? De ce que le prince seul faisait la loi; sa volonté était sans contrôle. *Si veut le roi, si veut la loi*, disait un adage de notre ancien droit. La seule barrière qui protégeât la liberté du sujet, c'était le parlement. Grâce à ses remontrances, qui à l'occasion adoucissaient ou désarmaient l'arbitraire royal, le parlement, suivant la remarque de Blackstone, avait empêché la France de tomber aussi bas que la Turquie. Limiter cette autorité absolue était sage; la transférer à une assemblée unique, c'était déplacer le despotisme, ce n'était point l'abolir.

Ce qui égara le législateur de 1789, c'est qu'il avait devant lui une vieille royauté qui lui faisait peur. Elle avait de si profondes racines, on la croyait si forte et si menaçante, qu'on s'imaginait ne pouvoir assez l'affaiblir. La dépouiller du pouvoir législatif au profit d'une assemblée, c'était, pensait-on, le seul moyen d'armer la nation contre des abus intolérables, et d'assurer à jamais le règne de la liberté. On ne voyait pas qu'on remplaçait une royauté paternelle, plus arbitraire que violente, par un corps législatif où les factions déchaînées s'arracheraient la souveraineté. L'omnipotence de l'assemblée devait faire le bonheur de la France et du monde; c'est de cette boîte de Pandore que sont sortis tous les maux et tous les crimes de la révolution.

Que les Américains ont été plus prévoyans et plus sages! Nés dans un pays libre qui depuis son origine se gouvernait lui-même, et ne connaissait que de nom la royauté lointaine de la métropole, les habitans des colonies anglaises avaient appris de bonne heure à se défier du seul pouvoir qui dans une république peut entreprendre sur les libertés et les droits des citoyens; ce pouvoir est celui des assemblées. Toutes les constitutions américaines, on ne l'a pas remarqué, sont des barrières opposées à l'usurpation du pouvoir législatif; toutes les constitutions françaises sont des batteries dirigées contre le pouvoir exécutif. Nous avons grandi outre mesure l'autorité de nos mandataires, et nous nous sommes asservis de nos propres mains.

Prenez la constitution fédérale ou quelqu'une des trente-sept constitutions des états particuliers: toutes sont faites sur le même modèle; toutes ressemblent en apparence à nos chartes républicaines. On y retrouve une déclaration de droits, l'établissement et l'organisation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et enfin le droit de révision; mais chacune de ces prescriptions a un sens différent dans les deux pays. Si nous avons copié la lettre des constitutions américaines, nous n'en avons jamais saisi l'esprit.

Qu'est-ce que nos déclarations des droits de l'homme? Un vain

frontispice, une décoration pompeuse qui ne sert à rien, des maximes générales que le législateur ordinaire modifie ou viole suivant son bon plaisir. La loi n'est qu'un perpétuel démenti donné à la constitution. En Amérique, c'est la déclaration des droits du citoyen, ce sont les conditions et les réserves que le peuple met au mandat qu'il donne à ses députés. Point de principes abstraits, mais des dispositions formelles, des lois positives qui limitent nettement la compétence du législateur. On lui interdit de toucher à la liberté de conscience et de religion, à la presse, au jury, à la publicité des débats, à la libre défense des accusés, au droit d'association, de réunion, de pétition, de port d'armes. On circonscrit étroitement le terrain qu'on lui abandonne. Il appartient aux assemblées de régler les intérêts généraux du pays; il leur est interdit de toucher à ces libertés individuelles, à ces droits primitifs que l'état a pour objet, non pas de déterminer, mais de garantir. Si le législateur sort de sa sphère, il y est rejeté par les tribunaux. Le pouvoir judiciaire, qui chez nous n'est qu'une délégation du pouvoir exécutif, est en Amérique une autorité indépendante et souveraine dans la limite de ses attributions. Loin de plier devant la décision des assemblées, le juge, qui tient son mandat de la constitution, c'est-à-dire du peuple, frappe de nullité l'usurpation législative en faisant prévaloir la constitution sur la loi qui la viole. Il y a là une garantie de la souveraineté nationale dont nous n'avons pas même l'idée.

Le partage du pouvoir législatif entre deux assemblées est un article de foi aux États-Unis, ou, pour mieux dire, c'est une vérité d'expérience qu'on ne discute même plus; mais ce n'est pas seulement pour modérer une chambre par l'autre qu'on a établi cette division, c'est aussi pour assurer l'indépendance du pouvoir exécutif. Les Américains ne sont pas égarés comme nous par une folle jalousie, ils n'ont pas la haine de l'autorité quelle qu'elle soit. Tout au contraire, ils considèrent que l'action du pouvoir exécutif est nécessaire et bonne, tant qu'elle ne sort pas des limites que la constitution lui a tracées. Pour eux, le chef de l'état représente le peuple tout autant que le corps législatif; il est le mandataire de la nation et non pas l'agent ou le valet d'une assemblée. S'ils veulent que les chambres maintiennent le président ou le gouverneur dans l'obéissance aux lois, ils entendent également que le président ou le gouverneur force les chambres à respecter la constitution. Loin de se défier du *veto* présidentiel, ils le regardent comme un appel à l'opinion qui permet au pays de faire connaître et prévaloir sa volonté. C'est ainsi qu'en pratiquant franchement le grand principe de la division des pouvoirs ils ont fait de la liberté un bienfait, de la souveraineté du peuple une vérité.

Cette souveraineté ne s'éclipse jamais. C'est en France seulement qu'on a permis à une assemblée d'imposer aux citoyens une constitution qui ne leur convient pas, et qu'il leur est interdit de toucher. Aux États-Unis, il n'y a de constitution que celle qui est ratifiée par un plébiscite, et il est toujours facile de la réviser. En France, le peuple est un Hercule endormi qui ne se réveille que pour briser ses chaînes et se donner de nouveaux maîtres ; en Amérique, le peuple est un père de famille qui veille sans cesse et n'abdique jamais. Il aime les réformes, il a l'horreur des révolutions.

Tel est le système américain, système dont toutes les parties se tiennent et se prêtent un mutuel appui. Tout y gravite autour d'un même point : la souveraineté du peuple ; tout s'y ramène à un même principe : la limitation du pouvoir législatif. Cette organisation si bien conçue, remplacez-la par l'omnipotence d'une assemblée unique, aussitôt toutes les garanties disparaissent, la liberté est perdue. La déclaration des droits n'est plus qu'un mot, puisque l'assemblée peut n'en pas tenir compte ; le pouvoir judiciaire est assujéti, le *veto* du président est aussi impuissant et aussi ridicule que celui de Louis XVI, la constitution modifiée suivant le caprice du législateur asservit le peuple ; il ne faut plus parler de la souveraineté de la nation ; il n'y a plus d'autres souverains que les députés qui ont usurpé à leur profit le mandat qu'on leur a confié. N'est-ce pas là l'histoire de la constituante et de la convention ?

Comprend-on maintenant que la question des deux chambres n'est pas un de ces problèmes indifférens qui comportent plus d'une solution ? C'est la question même de la liberté. Faire une république avec une seule assemblée, c'est une contradiction dans les termes : gouvernement populaire et pouvoir absolu sont deux choses qui s'excluent. C'est une vérité si éclatante, qu'on se demande par quel hasard nos pères ne l'ont pas même entrevue.

La réponse est aisée. Quand on a l'expérience des révolutions, on sait qu'il y a des momens de crise où la passion et l'erreur aveuglent les meilleurs esprits. On en était là en 1789. Lisez le premier projet de constitution présenté à l'assemblée le 27 juillet ; rien n'est plus sage que le rapport de l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé. La division du corps législatif y est recommandée par les meilleures raisons, par l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique ; mais on était au lendemain de la prise de la Bastille, on ne songeait qu'à porter un nouveau coup à la noblesse et à la royauté. Dans cet accès de fièvre, qui s'inquiétait de l'avenir et des intérêts permanens du pays ? C'est sa crainte, c'est sa colère que le législateur érigeait en loi. Un aveu de Barnave me dispensera d'insister sur ce point.

« Dans la disposition des esprits, écrivait-il en 1791, dans l'état où les événemens avaient conduit l'opinion publique, il faut peu s'étonner que le plan du premier comité de constitution fût rejeté, quel que fût son mérite dans la théorie. Il ne pouvait s'accomplir qu'entre des pouvoirs qui, n'ayant pas encore mesuré leur force, eussent mieux aimé s'accorder que se combattre; mais il était absurde de penser que le peuple, qui venait d'anéantir presque sans effort tous ceux qui l'avaient opprimé pendant tant de siècles, voulût, le lendemain même de sa victoire, partager avec eux l'exercice de sa souveraineté. La majorité de la nation et des communes était révoltée de l'idée d'une seconde chambre. Impossible de l'organiser avec une aristocratie pulvérisée, impossible qu'une seconde chambre n'en fût pas le refuge; il fallait passer par une chambre unique; l'instinct de l'égalité l'exigeait. Plus tard, l'expérience et l'amour de l'ordre l'établiraient, quand l'égalité n'aurait plus à concevoir les mêmes alarmes; autrement on s'exposait à voir pour jamais décrier ce système, et la nation à ne trouver de remède à l'anarchie que dans le pouvoir absolu (1). »

En rejetant le partage du corps législatif, l'assemblée constituante n'écoutait pas seulement sa passion; elle était poussée par l'opinion, elle était éblouie, étourdie par les théories en vogue, chimères dont on ne soupçonnait ni la vanité, ni le danger. Les révolutions sont des temps d'orage, les têtes y fermentent; c'est le règne des métaphysiciens qui, sans souci des hommes ni des choses, font de la politique comme on fait de l'algèbre, avec des abstractions et des raisonnemens. En 1789, l'algébriste politique était l'abbé Sieyès, esprit faux et pédantesque qui, après avoir repoussé deux chambres au nom de la logique et des principes, devait dix ans plus tard en établir trois dans la constitution de l'an VIII. Reconnaissons toutefois qu'en demandant une chambre unique il s'appuyait sur une autorité considérable, celle de Turgot.

On connaît la réforme politique à laquelle l'illustre économiste voulait attacher son nom. Des municipalités de commune aboutissant à des municipalités de district et de province, surmontées d'une grande et unique municipalité qui administrerait la France sous la main du roi : c'était le projet et le rêve de Turgot. Il s'y était attaché avec passion, et, par haine de l'aristocratie autant que par amour de la simplicité et de l'uniformité, il repoussait tout ce qui ressemblait au système compliqué du gouvernement d'Angleterre. Nous savons même qu'il avait converti Franklin à ses idées, et que, de retour en Amérique, ce dernier fit établir en Pensylvanie une assemblée unique. « Un gouvernement avec deux chambres,

(1) *OEuvres de Barnave*, t. I^{er}, p. 110.

disait-il, lui faisait l'effet d'une charrette attelée par devant et par derrière, avec des chevaux tirant en sens contraire. » Le mot est de Franklin, l'idée est de Turgot. Ajouterai-je que, pour la première fois de sa vie, le plus fin des hommes s'était trompé. La réforme apportée de France échoua contre le bon sens du peuple américain. La Pensylvanie revint très-vite au régime des deux chambres, et n'y toucha plus.

Malgré la largeur de son esprit, Turgot ne comprit rien à la prudence américaine : il s'irrita contre le maintien d'une institution éprouvée par le temps, et s'en expliqua avec vivacité dans sa célèbre lettre au docteur Price. Il lui semblait étrange qu'on s'occupât à balancer des pouvoirs chez un peuple d'égaux, dans un gouvernement sans roi et sans noblesse ; il n'admettait pas qu'on établit des corps différens, des contre-forces, au lieu de ramener toutes les autorités à une seule, celle de la nation. « Tout ce qui établit différens corps, disait-il, est une source de divisions ; en voulant prévenir des dangers chimériques, on en fait naitre de réels. »

Cette passion de l'unité que nous allons retrouver chez Sieyès est la maladie française ; elle réduit le gouvernement à un problème de mécanique. Tout l'art du législateur consiste à simplifier les ressorts, les leviers, les contre-poids. Un gouvernement est tout autre chose. C'est un organisme vivant et compliqué comme la société qu'il représente. L'objet en est d'assurer le développement harmonieux des forces diverses dont la société se compose. Une simplification excessive n'est qu'une mutilation de la liberté. Faut-il presser beaucoup l'idée de Turgot pour en faire sortir le despotisme ? Si tout ce qui établit différens corps est une source de divisions, n'est-il point évident que la multitude des députés dans une même chambre n'est pas une moindre cause de trouble et de confusion ? Pourquoi s'arrêter à moitié chemin ? Bonaparte raisonna comme Turgot, et se montra plus grand logicien lorsque, poussant le principe d'unité jusqu'à la dernière conséquence, il se déclara seul représentant de la France, et confisqua la république à son profit.

Un patriote américain qui avait joué un grand rôle dans la révolution, John Adams, répondit à la lettre de Turgot. La *Défense des constitutions des États-Unis*, publiée en 1787, est un gros volume d'une érudition un peu indigeste, mais qu'on peut lire avec profit. L'auteur y démontre que chez les anciens, aussi bien que chez les modernes, il n'y a eu de liberté que dans les pays où le pouvoir législatif a été divisé. Adams est un homme d'état qui a pratiqué la liberté. Sur la science du gouvernement, il en sait beaucoup plus long que Turgot, Mably et tous les philosophes français. Qu'on en juge par les paroles prophétiques qui font la conclusion

de son livre, et qu'on n'oublie pas qu'il écrivait deux ans avant la convocation des états-généraux, douze ans avant le 18 brumaire :

« Toutes les nations, sous tous les gouvernemens, ont et doivent avoir des partis politiques. Le grand secret est de les contrôler l'un par l'autre. Pour cela, il n'y a que deux moyens : une monarchie soutenue d'une armée permanente, ou une division de pouvoirs et un équilibre dans la constitution. Là où le peuple a une voix et où il n'y a pas d'équilibre, il y aura des fluctuations perpétuelles, des révolutions et des horreurs, jusqu'à ce qu'une armée permanente, avec un général à sa tête, impose la paix, ou jusqu'à ce que la nécessité d'un équilibre soit vue et acceptée de tous. »

Au début de la révolution, personne en France ne sentait la sagesse de cet avis. Le plus fidèle disciple de Turgot, Condorcet, publiait les *Lettres d'un bourgeois de New-Haven*, et prenait un masque américain pour recommander l'unité du pouvoir législatif, que l'Amérique repoussait. Sieyès, non moins absolu que Condorcet, son conseil et son ami, ramenait toute la question à un syllogisme. « La loi, disait-il, est la volonté du peuple; un peuple ne peut pas avoir en même temps deux volontés différentes sur un même sujet : donc le corps législatif, qui représente le peuple, doit être essentiellement un. A quoi bon deux chambres ? Si elles sont d'accord, il y en a une d'inutile ; si elles sont divisées, il y en a une qui non-seulement ne représente pas la volonté du peuple, mais qui l'empêche de prévaloir : c'est la confiscation de la souveraineté. »

Le raisonnement de Sieyès a fait fortune ; c'est le *credo* des esprits faux et bornés. Pour eux, toucher à l'unité du corps législatif, c'est attenter à l'unité nationale. Cependant tout porte ici sur une équivoque. Sieyès a confondu la loi faite et la préparation de la loi, deux choses foncièrement différentes. Sans doute dans une république la loi est la volonté du peuple, comme dans une monarchie elle est la volonté du prince, et il ne peut pas y avoir en même temps deux volontés contradictoires sur un même sujet ; mais qu'importe le nombre et la division des conseillers qui discutent et préparent la loi ? Qu'il y ait une seule chambre, comme en 1789 et en 1848, qu'il y en ait deux, comme dans tous les pays constitutionnels, qu'il y en ait trois, comme en l'an VIII, ou qu'il y en ait quatre, comme dans la constitution suédoise, le résultat final de toutes ces délibérations est toujours le même, c'est la promulgation d'une seule et même loi. Toute la question est donc de savoir quel est le système qui permet le mieux de constater la volonté générale ; l'unité nationale n'est nullement en jeu. Or il n'est pas besoin d'une grande expérience pour voir qu'une assemblée unique,

toute-puissante, irresponsable, est de tous les corps politiques celui qui substitue le plus aisément son caprice à la volonté du pays.

L'erreur de Sieyès et de son parti a été d'autant plus fâcheuse, qu'elle se complique en France d'une autre illusion non moins funeste. Nous identifions le peuple et ses représentans; il semble qu'en nommant des députés la nation abdique momentanément et remette entre leurs mains tous ses droits. Rien n'est plus ordinaire que d'entendre une assemblée s'intituler le peuple et parler de sa souveraineté. Louis XIV nous choque quand il dit : *L'état, c'est moi*, et cependant il avait raison de tenir ce langage aux étrangers, car lui seul représentait la France au dehors; mais dans une assemblée unique il n'est pas de majorité de hasard qui, au jour de sa victoire, ne dispose du pays sans le consulter, en disant fièrement : *Le peuple, c'est moi*. Ainsi se fonde la tyrannie. Si jamais nous voulons établir une république durable, il faut en finir avec cette prétendue souveraineté de nos mandataires, il faut leur rappeler leurs devoirs beaucoup plus que leurs droits, et faire entrer dans les mœurs la maxime constitutionnelle que répétait Benjamin Constant, grand ami de la liberté, et par cela même grand ennemi de l'omnipotence parlementaire : *La nation n'est libre que quand les députés ont un frein*.

Dans ses *Mémoires*, qui contiennent de si curieux détails sur l'état des esprits durant la révolution, Lafayette nous apprend qu'en 1789 il était à peu près le seul député qui demandât deux assemblées électives. L'immense majorité de la constituante avait le fanatisme de l'unité. La division du corps législatif fut repoussée, nous dit-il, par les métaphysiciens, par les économistes, par la foule des niveleurs, qui prenait un sénat électif pour une chambre de noblesse, et par les courtisans de cette foule; elle le fut aussi par les aristocrates forcenés, qui votèrent pour ce qui leur parut le plus mauvais, afin de ramener la royauté par les excès mêmes de l'anarchie (1). Dès ce moment, ce fut un crime de lèse-nation que de vouloir le partage du pouvoir législatif. On en peut juger par la célèbre motion de l'innocent Lamourette, qui, le 7 juillet 1792, à un mois du 10 août, enflammait d'un enthousiasme commun les députés de tous les partis en leur proposant « d'abjurer également et d'exécrer la république et les deux chambres. » On sait ce que valent de pareils sermens.

Tandis que la foule imbécile s'enivrait de ces vaines clameurs, un patriote éclairé, Stanislas de Clermont-Tonnerre, déclarait à la

(1) *Mémoires et Correspondances*, t. III, p. 231.

France que la constitution de 1791 condamnait la nation à une anarchie qui durerait jusqu'à l'avènement d'un maître. La cause de cette anarchie, c'était l'unité du corps législatif. *Une seule chambre*, écrivait-il, *sera éternellement despote ou esclave* (1). Ce jugement pourrait servir d'épigraphe à l'histoire de la convention.

Depuis quarante ans, on n'a pas épargné les paradoxes pour réhabiliter cette assemblée fameuse et lui susciter des successeurs. Dans les agitations des clubs et de la commune, dans la lutte des girondins et des jacobins, il y a un éclat sinistre qui séduit l'imagination d'un peuple dont l'esprit est gâté par le théâtre et le roman. C'est un devoir de protester contre ce démenti donné aux témoignages des contemporains. En faussant l'histoire, on fausse la conscience humaine, on prépare les tristes scènes qui nous désolent aujourd'hui. La commune de 1871 n'était que l'abominable parodie de la commune de 1793. Si les noms de liberté, d'égalité, de république, éveillent des souvenirs funestes, des craintes qu'on ne peut guérir, c'est que la convention a déshonoré ces mots qui devraient faire battre tous les cœurs. La majorité de la convention était, dit-on, composée d'honnêtes gens, de patriotes dévoués. Je l'accorde. Quel argument contre l'unité d'assemblée ! Quelle usurpation, quelle violence, quel crime la majorité n'a-t-elle pas autorisé par son silence ou ratifié par sa faiblesse ? Il a suffi de l'audace de quelques forcés pour qu'une réunion de législateurs, effrayés par des émeutes soldées, légalisât ce qu'un des membres les plus vertueux de la convention, Boissy-d'Anglas, ne craignait pas d'appeler *l'empire du brigandage et de la terreur*.

C'est en 1795 que Boissy-d'Anglas tenait ce langage aux membres de la convention que l'échafaud avait épargnés ; c'est à l'omnipotence d'une chambre unique que le rapporteur de la constitution de l'an III attribuait tous les maux qu'on avait déchaînés sur la France ; c'est sur cette récente et cruelle expérience qu'il s'appuyait pour justifier l'établissement de deux assemblées.

« Je m'arrêterai peu de temps, disait-il, à vous retracer les dangers inséparables de l'existence d'une seule assemblée ; j'ai pour moi votre propre histoire et le sentiment de vos consciences. Qui mieux que vous pourrait nous dire quelle peut être dans une assemblée l'influence d'un seul individu, comment les passions qui peuvent s'y introduire, les divisions qui peuvent y naître, l'intrigue de quelques factieux, l'audace de quelques scélérats, l'éloquence de quelques orateurs, cette fausse opinion publique dont il est si aisé de s'investir, peuvent y exciter des

(1) *Œuvres de Clermont-Tonnerre*, Paris 1792, t. IV, p. 244.

mouvemens que rien n'arrête, occasionner une précipitation qui ne rencontre aucun frein, et produire des décrets qui peuvent faire perdre au peuple son honneur et sa liberté, si on les maintient, et à la représentation nationale sa force et sa considération, si on les rapporte?

« Dans une seule assemblée, la tyrannie ne rencontre d'opposition que dans ses premiers pas. Si une circonstance imprévue, un enthousiasme, un égarement populaire, lui font franchir un premier obstacle, elle n'en rencontre plus. Elle s'arme de toute la force des représentans de la nation contre elle-même; elle établit sur une base unique et solide le trône de la terreur, et les hommes les plus vertueux ne tardent pas à être forcés de paraître sanctionner ses crimes, de laisser couler des fleuves de sang, avant de parvenir à faire une heureuse conjuration qui puisse renverser le tyran et rétablir la liberté (1). »

Sages paroles que dans toute assemblée unique chacun fera bien de méditer. Au début, on a toujours les intentions les plus droites et les plus pures; on est modéré, conciliant: on ne songe qu'au peuple. C'est l'histoire des nouveaux règnes. Néron, s'il n'eût été empereur que deux ans, aurait laissé la mémoire de Titus; mais peu à peu l'atmosphère des assemblées s'échauffe et se corrompt comme l'atmosphère des palais. On devient irascible, défiant, jaloux, ambitieux. Les partis dégènèrent en factions. Pouvant tout, ils osent tout. Serviles et tyranniques tour à tour, ils rampent aujourd'hui aux pieds du chef qu'ils renverseront demain. Ils ont je ne sais quel plaisir à briser l'idole qu'ils ont élevée. Le gouvernement est leur proie, les fonctions publiques sont la monnaie dont ils paient leurs créatures et leurs flatteurs; la justice et la liberté sont sacrifiées aux intérêts et aux passions d'une coterie: le pays est oublié et trahi. Personne ne résiste à cette ivresse de la toute-puissance; il y a dans la domination un charme perfide qui empoisonne et pervertit les meilleures natures. Si elle veut éviter de tomber dans le crime d'usurpation, une assemblée unique n'a qu'une chose à faire, c'est de ne pas s'exposer à la tentation. Qu'elle promulgue les lois nécessaires, et qu'elle abdique au plus tôt.

Je ne dirai rien des trois assemblées établies par la constitution de l'an VIII. C'étaient des fantômes; on voit que Sieyès a passé par là. Qui pourrait prendre au sérieux ce tribunal qui parlait sans voter, ce corps législatif qui votait sans parler, ce sénat conservateur des libertés publiques qui n'a jamais eu de courage que pour conserver son traitement? La liberté n'a rien à faire avec ces simulacres de représentation.

(1) Rapport de Boissy-d'Anglas, p. 39.

Il en est autrement de la charte de 1814. La charte n'était pas seulement une imitation de la libre constitution d'Angleterre, c'était la reconnaissance des institutions et des garanties que la France avait demandées dans les cahiers de 1789. Quelque étroite que fût la loi électorale, quelque faible que fût l'organisation de la chambre des pairs, la charte n'en établissait pas moins un gouvernement constitutionnel. La nation reprenait possession d'elle-même; la parole était non plus aux factions, mais à la France. Aussi n'a-t-on pas oublié avec quelle rapidité le pays se releva après vingt ans de guerre et deux invasions. C'est alors que la tribune française, dans tout son éclat, faisait tressaillir l'Europe; c'est alors que nous avons admiré une floraison du génie français qui sera la gloire du XIX^e siècle. Pour être modérée, l'opinion n'en était pas moins puissante; nous sommes trop heureux d'en revenir aux lois de 1819.

La charte de 1830 ne fut qu'une nouvelle et plus libérale édition de la charte de 1814. Avec elle, tout progrès était facile, toute réforme aisée, si le pays l'avait voulu sérieusement. Après trente-quatre années d'un gouvernement régulier, il semblait que la France eût enfin trouvé la forme politique qui convient à son tempérament et à ses mœurs. Par malheur, l'émeute du 24 février 1848 nous jeta entre les mains d'un parti qui vivait de souvenirs et de rancunes. Il en était encore aux premières théories de Sieyès et aux préjugés jacobins. Ce que rêvaient les vainqueurs, surpris de leur triomphe, c'était une révolution historique et théâtrale. On venait de lire *les Girondins* de Lamartine, on voulait jouer à nouveau le rôle de Camille Desmoulins, de Vergniaud, et même celui de Robespierre ou de Danton. Il fallait une assemblée unique en 1848 parce qu'il n'y avait qu'une assemblée en 1793. En vain des esprits sensés, des amis de la liberté qui avaient pris la peine d'en étudier les conditions, M. Thiers, M. de Tocqueville, M. Odilon Barrot, répétèrent-ils sur tous les tons que l'établissement de deux chambres était pour la république une question de vie ou de mort, on ne les écouta point. Des logiciens de la force de M. de Cormenin exhumèrent du *Moniteur* les vieux sophismes que l'expérience avait cruellement réfutés, et une fois encore la foule ignorante leur donna raison : elle avait oublié que de tout temps les jacobins ont eu le triste privilège d'étrangler la république. On voulait recommencer la révolution, on ne réussit que trop dans cette restauration chimérique, et on en arriva bien vite au 18 brumaire sans passer par la convention.

Cette leçon a-t-elle corrigé les républicains? Il est permis d'en douter. Le fapatisme et la passion sont aveugles; les événements ne leur disent rien. Je suis convaincu que ces héritiers de Sieyès

apporteront les mêmes sophismes à la tribune, et qu'ils attribueront leur insuccès de 1848 à l'ambition d'un homme. Ils ne verront pas que c'est l'indifférence du pays qui a permis l'avènement de l'empire et la chute de la république. Pourquoi la France eût-elle défendu des institutions qu'on lui imposait de force, et qui ne lui donnaient ni sécurité, ni liberté?

Aujourd'hui nous sommes dans une situation qui ne ressemble en rien à celle de 1848. Le malheur qui nous accable nous condamne à la sagesse. Il n'est point de parti qui puisse se présenter en sauveur, car tous les partis ont échoué dans la défense du pays, et la révolte de Paris a mis l'opposition en poudre. Si la France ne veut pas être dévorée par l'anarchie, il faut qu'elle se sauve elle-même par un effort héroïque; elle ne peut le faire qu'en revenant à ce régime constitutionnel qui de 1814 à 1848 lui a donné la paix, la sécurité et une juste influence sur son gouvernement. Puissent tous les patriotes comprendre enfin qu'une assemblée unique livrera toujours le pays aux folies démagogiques, tandis que deux chambres réconcilieront la France avec la république, et assureront le règne de la véritable liberté!

II.

Il est une question qui se rattache à la division du pouvoir législatif, et qui a souvent arrêté les hommes de bonne foi. Si l'on établit deux chambres, comment les composera-t-on? Point de difficulté pour la première, elle sera la représentation directe du peuple, c'est le suffrage universel qui la choisira; mais la seconde, qui la nommera? Fera-t-on comme en l'an III un conseil des anciens élu de même façon que le conseil des cinq-cents, mais d'où l'on exclura les jeunes gens et les vieux célibataires, comme suspects d'une jeunesse éternelle? Entrera-t-on dans une voie nouvelle? Comprendra-t-on que le nombre n'est pas tout dans la société, et que le problème du meilleur gouvernement n'est pas une opération d'arithmétique? Au lieu de faire du sénat la doublure de l'autre chambre, pourquoi n'en ferait-on pas le représentant de la vie nationale, dans toute sa diversité? Pourquoi ne pas donner une tribune à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, et même à l'administration? Chez un peuple intelligent et artiste, pourquoi ne pas appeler au grand-conseil de la nation les hommes qui sont à la tête des lettres, des sciences et des arts? Il y a là des combinaisons infinies, et l'on peut imaginer plus d'une solution acceptable. C'est une question de convenances et non de principes; il y a évidemment plus d'un moyen de représenter les intérêts généraux du pays.

Je ne suis point législateur et me ferais scrupule de proposer un système; mais, quelle que soit l'organisation qu'on adopte, il est certaines mesures de prudence qu'on ne doit point négliger, si l'on veut faire du sénat un pouvoir modérateur qui contienne et soutienne à la fois la chambre populaire et le gouvernement. Ces mesures, je les emprunte aux Américains, le seul peuple qui ait compris le rôle du sénat dans une démocratie.

Quel que soit le gouvernement d'une nation, il faut placer quelque part un point fixe, un principe de conservation. Un peuple n'est pas une caravane qui traverse le sable du désert sans y laisser la trace de ses pas; c'est une société qui a un passé et un avenir. Pour assurer son indépendance, une nation a besoin de s'allier avec ses voisins; mais une alliance n'est pas l'œuvre d'un jour. L'organisation d'une armée, la régularité des services publics, l'assiette de l'impôt, le crédit, la justice, la police, ne sont pas choses qu'on improvise; il y faut beaucoup de réflexion, de prudence et de temps. En deux mots, tout gouvernement est une tradition. Ce qui fait la force des royautés et des aristocraties, c'est qu'elles ont l'esprit de suite; ce qui fait la faiblesse des démocraties, c'est que tout y change du jour au lendemain, brusquement, sans raison. Durant cinquante années, la Prusse, tout entière à sa rancune et à son ambition, a poursuivi l'idée d'une guerre contre la France; où trouver une république qui prépare l'avenir avec la même ténacité?

Ce problème, les Américains l'ont résolu et si bien, qu'on voit en ce moment la fière Angleterre céder sur la question de l'*Alabama*, comme elle a cédé pour l'Orégon, comme elle cédera un jour pour la Nouvelle-Écosse et le Canada. Dans une démocratie où le chef de l'état change tous les quatre ans, où la chambre des représentans se renouvelle tous les deux ans, le législateur a su constituer un sénat électif qui, par sa constance et sa fermeté politique, fait plier devant lui jusqu'au gouvernement anglais. Et il en est arrivé là par une simplicité de moyens qu'on ne saurait trop louer.

Le sénat est peu nombreux; dans le congrès fédéral, il n'y a que deux sénateurs par chaque état, ce qui donne en ce moment 74 membres au grand-conseil de l'Amérique. Il n'y en aura pas beaucoup plus quand, à la fin du siècle, la population s'élèvera à 80 millions d'habitans. Dans les états particuliers, c'est un principe constitutionnel que le nombre des sénateurs ne doit pas dépasser le tiers ou le quart du chiffre des représentans. Comme les Américains n'ont aucun goût pour les grandes assemblées, et réduisent au strict nécessaire le nombre des représentans, il en résulte que dans chaque état particulier il n'y a guère que 20 ou 30 sénateurs. Le vice originel des démocraties, c'est la jalousie.

Avilir les hommes politiques et les empêcher de s'élever est considéré comme une victoire de la liberté. En Amérique au contraire, on croit qu'en donnant à quelques hommes une grande action et une grande responsabilité, on assure le bon gouvernement de l'état. Loin de s'effrayer de l'influence que prennent nécessairement des personnages peu nombreux et placés en évidence, on voit dans cette influence même une garantie politique. Il faut toujours des chefs à la démocratie. Si on ne l'habitue pas à se confier aux plus capables, elle s'abandonne aux plus audacieux et aux plus vils. Ce ne sont pas les tribuns qui sont à craindre, ce sont les meneurs anonymes.

Au congrès fédéral, les sénateurs sont nommés pour six ans; c'est trois fois la durée de la chambre des représentans. Les états particuliers ont fait de cet usage un principe. En Pensylvanie par exemple, la chambre des représentans est annuelle, le sénat est élu pour trois ans : il représente la tradition et la durée.

On dira que trois ans et même six ans sont une durée bien courte pour assurer la permanence des institutions. Les Américains l'ont senti; ils ont remédié à ce défaut en donnant à leur sénat ce qu'il y a au monde de plus conservateur et de plus résistant : l'esprit de corps. Le sénat de l'Union par exemple se renouvelle par tiers tous les deux ans. Cela fait 24 ou 25 membres à nommer dans autant d'états différens. L'expérience a prouvé que la plupart du temps la moitié au moins des sénateurs sortans sont réélus. Dans un corps composé de 74 personnes, il entre donc tous les deux ans 10 ou 12 membres nouveaux. Quel que soit leur talent ou leur caractère, il est visible qu'ils ne peuvent altérer que très faiblement l'esprit du corps. Le sénat est donc, comme nos académies, comme notre cour de cassation, une assemblée perpétuelle, encore bien qu'élective; il a des précédens, des traditions, une politique. Tout change autour de lui avec une extrême rapidité; lui seul se modifie de façon insensible en gardant son unité, son caractère et sa physionomie comme un être vivant. C'est là ce qui fait sa force, et c'est pourquoi on a pu l'appeler justement la pierre angulaire de la constitution et le grand régulateur du gouvernement.

Le sénat fédéral est nommé par les législatures locales, à raison de deux sénateurs par chaque état; c'est une élection à deux degrés. Ce sont les circonstances qui en ont décidé ainsi; on a voulu maintenir une certaine égalité politique entre chacune des provinces qui forment l'Union. Dans les états particuliers, l'élection est directe. Il y a seulement un district électoral trois ou quatre fois plus grand pour un sénateur que pour un représentant. En outre on exige que le sénateur soit domicilié dans le district. Les Américains repoussent le scrutin de liste; ils croient qu'il n'y a d'élection sincère

que celle qui permet au mandant de voir de près le mandataire qu'il choisit. On exige encore que le candidat ait au moins trente ans, s'il s'agit du sénat fédéral, et vingt-cinq ans, s'il s'agit d'un sénat particulier. Ce sont là des précautions qui ne sont pas sans valeur : elles ont toutes pour objet de faciliter le triomphe de la modération ; mais le grand principe, la véritable découverte politique, c'est le renouvellement successif et la durée du sénat. Là est le point d'appui qui permet à un gouvernement d'exister et d'agir sans être toujours ébranlé par les flots mouvans de la démocratie.

Peut-être cette organisation n'a-t-elle rien qui séduise une imagination française ; mais elle est le fruit de l'expérience ; le temps l'a consacrée. Si les moyens sont petits, les résultats sont grands. C'est la première fois depuis les Romains qu'on voit une démocratie accepter avec joie la direction d'un petit nombre d'hommes choisis parmi les plus capables, et soumettre ses passions au joug de la raison. Nous ferons bien d'aller à l'école de l'Amérique et de nous inspirer de son bon sens.

III.

Établir deux chambres, assurer l'indépendance du pouvoir exécutif, mettre la souveraineté nationale à l'abri des usurpations qui tant de fois l'ont compromise, voilà quelle doit être l'œuvre du législateur ; mais, quand il aura donné au pays une bonne constitution, aura-t-il fondé la république ? Pas encore. Les constitutions ne sont pas des machines qui marchent toutes seules, il y faut le concours de chaque citoyen. Tant vaut le peuple, tant vaut la constitution. Transportées dans l'Amérique espagnole, les institutions des États-Unis n'y ont eu qu'un médiocre succès ; on peut même dire qu'en certains pays elles n'ont été qu'un ferment de désordre et d'anarchie. Il ne suffit pas de décréter la république pour la faire vivre en France, il faut encore donner aux Français les mœurs de la liberté ; ce n'est pas chose facile : c'est œuvre d'éducation plus que de législation, et par malheur, depuis quatre-vingts ans, les événemens, au lieu de nous instruire, nous ont corrompus.

User de la liberté et n'en pas abuser, voilà en deux mots le droit et le devoir du citoyen ; mais en France la majorité n'use pas de la liberté, et les minorités en abusent. On ne doit pas chercher ailleurs la cause de ces convulsions politiques qui nous épuisent, et dont nous ne pouvons pas sortir.

La majorité n'use pas de la liberté. Au lendemain d'une révolution, quand l'incendie fume encore, la société se serre autour du gouvernement. Chacun sent que son intérêt particulier tient à l'in-

térêt général; le patriotisme se réveille, on se remue, on parle, on se concerte. C'est ainsi que la France se relève avec une admirable élasticité; mais, le péril passé, la majorité retourne à ses travaux et ne s'inquiète plus de la politique. Elle oublie que la république est le gouvernement du peuple par le peuple, et que gouverner, c'est agir. En Amérique, chaque parti a une organisation, des journaux, des réunions; en France, on se croit sage parce qu'on ne songe qu'au soin de sa fortune. On ne voit le danger que lorsqu'il est trop tard pour le prévenir. Sans doute nous ne sommes pas, comme les Athéniens et les Romains, un peuple d'oisifs, servi par des esclaves, et qui n'a rien de mieux à faire qu'à écouter chaque jour le vain bruit de l'*agora* ou du *forum*; mais, si nous ne voyons pas que les affaires publiques sont les nôtres, et que, si nous n'y mettons pas la main, on nous ruinera, il ne faut parler ni de république, ni même de monarchie constitutionnelle: nous ne sommes pas faits pour la liberté.

Quant aux minorités, chez nous elles sont toujours en dehors de la constitution. Ce ne sont pas des partis politiques, ce sont des factions. Les réformes ne les touchent guère, il leur faut des révolutions. C'est le jeu des intrigans et des ambitieux qui n'ont rien à perdre et ont tout à gagner dans les bouleversemens. On nous dit que la monarchie faisait naître cette opposition révolutionnaire, et qu'avec la république tout rentrera dans l'ordre; c'est une illusion. Il y a en France tout un peuple de mécontents, toute une foule de gens déclassés, envieux, avides, qui sont en conspiration permanente contre le gouvernement quel qu'il soit. Dès que la république sera constituée, on trouvera un mot pour la flétrir, et un drapeau pour opposer à son drapeau. L'émeute a trop souvent réussi, les minorités ont trop souvent emporté d'assaut le pouvoir, pour qu'il soit permis de croire que le nom de république aura une vertu magique et fera disparaître en un jour ces éternels ennemis de la société.

Mais il est vrai de dire que, de tous les gouvernemens, la république est celui qui peut le moins tolérer une opposition factieuse. La majorité y fait la loi, les minorités doivent obéir; il ne leur est plus permis d'invoquer le nom du peuple et de prétendre qu'elles le représentent. Quand le pays a parlé, il faut se taire. C'est ainsi que les choses se passent aux États-Unis. Les luttes politiques y sont ardentes; mais, quand la majorité a prononcé, chacun cède et se résigne. Résister, c'est un crime de lèse-nation: le peuple ne pardonne pas à ceux qui le bravent. Tant que cette obéissance ne sera pas entrée dans nos mœurs, tant qu'on se fera gloire de mépriser le vœu de la majorité, tant que l'opinion, dans sa lâche indulgence, applaudira ceux qui en appellent à la violence, nous

aurons beau rédiger des constitutions admirables, distribuer sagement les trois pouvoirs, nous n'établirons jamais un gouvernement qui dure, nous serons le jouet éternel des factieux. La république ne s'appuie point sur la force, comme font les monarchies; elle n'est, sous un autre nom, que le règne de la loi, elle n'a que la justice pour se maintenir. Une république où la loi n'est pas respectée est une république morte, une pure anarchie. Ne cherchons pas au loin la cause de nos révolutions incessantes; ce qui tue la liberté en France, c'est le mépris des lois, c'est l'impunité. La justice est éternelle, parce que nous n'avons pas de foi politique, et nous n'avons pas de foi politique, parce que les coups d'état et les coups de main ont détruit dans nos cœurs toute idée de droit. Nous ne sommes jamais sûrs que le crime d'aujourd'hui ne sera pas la vertu de demain. Si la république de 1871 en finit avec une faiblesse coupable, si elle oblige tous les citoyens à plier sous le joug de la loi, elle rassurera les honnêtes gens, et sera bientôt acceptée et soutenue par l'opinion. Ce n'est pas de la république qu'on a peur en France; on y craint, et non sans raison, ceux qui tant de fois ne se sont servis de ce grand nom que pour le déshonorer.

Au XVI^e siècle, durant la ligue, la France s'est trouvée dans une situation aussi triste que la nôtre. Envahie par l'étranger, déchirée par des fanatiques, des intrigans et des ambitieux, elle mourait sous les pieds de l'Espagnol et des Guises. C'est alors que d'honnêtes et courageux citoyens formèrent ce qu'on nomma le parti des politiques. Dévoués au pays, ennemis des factions, tolérans en religion, modérés en politique, et par cela même en butte à tous les outrages, ils résolurent de sauver la France en y ranimant l'esprit public, et ils réussirent dans cette entreprise désespérée. Grâce à leur patriotisme, la France reprit possession d'elle-même, et, revenue de ses erreurs, se débarrassa tout ensemble des étrangers et des ligueurs. Un de ces patriotes obscurs, qui n'était ni le moins savant, ni le moins hardi, Pierre Pithou, écrivant son testament, s'y rendait cette justice, qu'au milieu de la confusion universelle il n'avait jamais songé qu'au pays. *Patriam unice dilexi*, disait-il. Belle parole qui doit être aujourd'hui la devise de tous les cœurs français. Unissons-nous dans un commun effort pour relever notre chère patrie, oublions ce qui nous divise, et puissions-nous enfin donner à la France ce qu'elle a toujours demandé, ce qu'elle n'a jamais obtenu : un gouvernement libre, des institutions sages et des lois respectées !

ÉD. LABOULAYE.

LE

TRAITÉ DE BRÉTIGNY

I.

L'époque à laquelle se rattache le traité de Brétigny est une des plus tristes de notre histoire. Elle rappelle à nos souvenirs une accumulation inouïe de calamités publiques : la France divisée entre plusieurs prétendants à la couronne et le royaume de saint Louis menacé de devenir une province anglaise, sous le sceptre des Plantagenets, comme l'Angleterre avait été jadis une sorte de province française après la conquête des Normands, — la guerre de cent ans et les sanglans épisodes qu'elle enfanta, — les journées funestes de Crécy, de Poitiers, — la captivité du roi Jean et de la fleur de la chevalerie française, — la guerre sociale mêlée à la guerre civile, — enfin un traité humiliant que fit accepter la crainte de plus grands malheurs encore, bien qu'il entraîna l'abaissement du pays, qu'il en mutilât le territoire, et qu'il lui imposât des charges accablantes. L'imagination des peuples fut comme affolée au spectacle de tels événemens, et la capitale ne résista point au vertige des esprits; l'équilibre social en France parut ébranlé, et l'ordre salutaire de la civilisation fut un moment renversé. Tel est le sombre aspect de nos misères au *xiv^e* siècle. La société française y eût péri, si un jeune roi, justement appelé le Sage, n'eût à grand'peine obtenu le calme après l'orage, refoulé l'invasion étrangère, et remis à flot le vaisseau de l'état si cruellement éprouvé par la tempête.

L'étude historique à laquelle nous allons spécialement nous livrer doit donc nous montrer le roi Jean, l'héroïque vaincu de Poi-

tiers, aux prises avec une guerre dynastique contre l'Angleterre et avec la rivalité hostile d'un méchant prince de sa race, — la France essuyant des défaites incroyables par l'indiscipline de sa chevalerie, tout en sauvant l'honneur, dans la personne de son roi, et perdant des batailles qui précipitaient en quelques heures dans l'abîme un pays épuisé, mais fécond encore en ressources : abîme d'où fut inhabile à le tirer le gouvernement tumultueux d'une assemblée politique, appelée par les institutions nouvelles, nées de la transformation de la monarchie féodale, à prendre en mains le pouvoir effectif et vacant en ce moment suprême. Nous y verrons à regret les divers membres des états-généraux du royaume, réunis autour d'un prince de vingt ans, et surtout la bourgeoisie des villes, récemment émancipée, tous également dépourvus d'expérience des affaires et de cet esprit politique dont l'Angleterre donnait déjà l'exemple remarquable à l'Europe, augmenter le désordre au lieu de pourvoir à le réparer. Paris et sa population mutinée nous donneront un affligeant spectacle, hélas ! renouvelé de nos jours, en complétant les malheurs publics par une coupable agitation, bientôt changée en criminelle révolte. Le prévôt des marchands, le fameux Étienne Marcel, nous apparaîtra, interprète imprudent d'abord d'un mécontentement motivé, mais intempestif, puis instrument aveugle et complice déclaré de la rébellion, achevant la ruine du pays désolé, laissant la place à la hideuse jacquerie, et finissant sa carrière, à tout prendre fatale, par être pris en flagrant délit de livrer une porte de Paris aux Anglais, crime où l'ont conduit sa faiblesse, son orgueil et son incapacité tracassière.

Mais après les tristes négociations de Brétigny, inévitable conséquence de tant de fautes, notre douleur sera soulagée à la vue de l'œuvre réparatrice accomplie en peu d'années par Charles V, au moyen d'une habile et prudente administration soutenue par la vaillante épée de Duguesclin. Le programme que nous venons de tracer indique la division naturelle de cette étude en deux parties. Dans la première, nous rechercherons les fautes qui ont réduit la France à subir le traité de Brétigny, en faisant à chacun sa part véritable et rigoureuse de responsabilité. Nous examinerons dans la seconde partie comment la France s'est relevée de cette infortune et de cet abaissement. Tel est le but de cette exploration du passé, qui ne laissera pas que d'offrir peut-être quelque enseignement pour l'intelligence du présent, et quelque espérance pour l'amélioration de l'avenir, indépendamment de quelques résultats nouveaux auxquels nous a conduit l'examen impartial et approfondi des sources de l'histoire à cette époque.

I.

Le traité de Brétigny, dont nous lirons plus tard les stipulations de détail, a livré en 1360 la moitié de la France de Philippe-Auguste à l'Angleterre. Un concert de malédictions semble s'être accordé en notre siècle pour accuser le roi Jean de cette lamentable infortune. Il en est certes responsable pour sa part; mais, si l'on veut bien y regarder, cette part est moindre, en juste compte, que ne le voudrait la commune voix d'une opinion trop sévère à son égard, et qui ne fut point celle des contemporains. Poitiers tout seul n'a pas conduit à Brétigny, et à Poitiers même l'héroïsme légendaire du roi Jean et de son jeune fils a mérité l'admiration et l'estime de l'Europe contemporaine. Comment s'est formé ce faisceau d'accusations contre un prince que le sentiment seul de l'honneur français aurait dû garantir contre l'injustice et l'exagération? Le grand coupable de cette fausse direction des idées reçues aujourd'hui à ce sujet, c'est M. de Sismondi, trop facilement cru sur parole par les historiens qui l'ont suivi, même par les plus justement accrédités. On s'est passé de main en main un jugement tout fait qui paraissait établi sur d'irrécusables documens, et que la réputation de M. de Sismondi confirmait de son autorité; mais ce jugement est à réviser, l'histoire du règne du roi Jean est à refaire, et nous en appelons au juge suprême, l'opinion mieux informée, à qui nous soumettrons les pièces principales du procès. M. de Sismondi, homme laborieux, instruit et honnête, mais d'un esprit étroit, avait les qualités et les défauts de la société de M. Necker, où il avait été nourri. Une correspondance récemment publiée a fait connaître cet écrivain, qui a joué un rôle dans le grand monde de son temps, grâce au patronage de M^{me} de Staël. M. de Sismondi avait appris l'histoire du XIV^e siècle dans Rapin-Thoyras, protestant réfugié en Angleterre, qui avait mis au service des ennemis de son pays une plume lourde, mais savante, laquelle s'exerça constamment à présenter à l'Europe une France haïssable, gouvernée par une maison souveraine qui ne méritait pas moins d'aversion, et qui s'était, hélas! attiré par l'imprudencé de son grand roi la haine que lui portaient les protestans persécutés. Les démêlés anciens de la maison de Plantagenet avec la maison de France furent perfidement exploités par Rapin-Thoyras pour se rendre agréable à Guillaume d'Orange, l'ennemi intime de Louis XIV, qui le lui rendait bien. Il n'a pas fallu moins de trente ans de patients et profonds travaux d'un érudit comme Secousse, demeuré malheureusement inconnu aux gens du monde, pour démolir l'œuvre de calomnie historique construite par Rapin-Thoyras sur la question seulement des causes

de la guerre de cent ans. C'est pourtant dans cette histoire d'Angleterre, si estimée à Genève, que plusieurs générations de Français ont puisé leurs impressions sur l'histoire de France. C'est là que M. de Sismondi avait formé son jugement sur la France elle-même, et ce jugement chez lui, comme chez les autres réformés de son école et de son temps, était devenu, par respect pour la source où il était pris, une sorte de jugement religieux.

M^{me} de Staël, ce grand esprit qui a exercé tant d'influence sur son temps, et dont Napoléon commit la faute de méconnaître la puissance, M^{me} de Staël, dont la passion exaltée nous avait fait une Allemagne dont notre jeunesse a été si facilement éprise, et dont le jugement plus expert de la génération actuelle devra faire justice, commit M. de Sismondi pour mieux apprendre aux Français leur propre histoire, où elle avait elle-même un intérêt, mais dont elle aurait dû attendre plus de vingt volumes péniblement élaborés pour saisir et applaudir le bon moment. L'histoire de France, travaillée au dernier siècle par tant d'esprits systématiques, dont les maîtres de notre temps, les Aug. Thierry, les Mignet, ont eu tant de peine à démêler les rêveries, dut subir l'épreuve d'un système de plus, né dans le cerveau d'un érudit dominé par des préjugés d'un autre genre, sincèrement antipathique à la France, et frotté en outre d'économie politique. Aussi l'esprit français accueillit-il avec froideur l'œuvre de M. de Sismondi, malgré ses mérites incontestables et la protection que lui donnait la grande école libérale émanée de M^{me} de Staël. Notre littérature historique s'est ainsi enrichie d'une œuvre qu'on ne saurait, à tout prendre, dédaigner, mais réchauffée de Rapin-Thoyras, illuminée par des éclairs de la science sociale moderne, et où nous trouvons une histoire du roi Jean dont l'objectif, comme on dit aujourd'hui, semble avoir été de dégrader la noble figure française du prisonnier de Poitiers, dont les rédacteurs de l'histoire de France, écrite autrefois pour l'école militaire, avaient fait à leur tour une figure des romans de chevalerie. On dirait que M. de Sismondi a pris plaisir à perdre le roi Jean de réputation, jusqu'au point de lui attribuer discrètement des infamies auxquelles nul avant lui n'avait songé, et il a été même dépassé dans cette voie par des historiens d'une autre école, fort estimables d'ailleurs, qui l'ont pris pour guide, et qui, trouvant un roi chevalier déchu de sa renommée, n'ont eu aucun goût pour la lui rendre. Voilà comment, à certains yeux, le roi Jean n'est plus qu'un coupable extravagant, un soldat grossier, un faux monnayeur et quelque chose de pire, comptable devant la postérité de tous les malheurs de la France. L'histoire du *xiv^e* siècle est à reprendre à l'étude, d'après les sources nouvelles qu'une érudition plus impar-

tiale met chaque jour à notre disposition, et à l'aide de celles que nos archives recèlent encore en grand nombre. Nous en avons un exemple remarquable dans l'histoire du château de Saint-Sauveur de M. Léopold Delisle.

Les fautes commises dans la direction politique des états sont quelquefois irréparables. C'est à l'imprévoyance des premiers Capétiens que remontent les calamités de la France au *xiv^e* siècle. Les défaillances de la dynastie carlovingienne en face de l'invasion normande avaient été pour beaucoup dans la chute de la seconde race et dans l'élévation de la troisième, dont les aïeux avaient défendu vaillamment le sol français contre les hommes du nord; mais après l'établissement régulier de ces derniers en Normandie, les héritiers de Hugues Capet commirent vis-à-vis des Normands des fautes de conduite qui mirent à son tour la royauté nouvelle en un grave péril. Les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre depuis la conquête si hardie de Guillaume le Bâtard, en 1066, moins de cent ans après l'élévation du duc de France (987) à la couronne, donnèrent aux arrière-petits-fils de Hugues des feudataires illustres qui rehaussaient la gloire du suzerain, mais qui, vassaux par trop redoutables, devaient rompre par leur puissance le juste équilibre de la hiérarchie féodale. C'est ce que parurent ne pas comprendre les rois de France Philippe I^{er} et Louis le Gros, en favorisant l'un des fils de Guillaume, Henri I^{er}, déjà devenu roi d'Angleterre par le partage des domaines paternels, dans l'acquisition irrégulière du duché de Normandie, au détriment de Robert, son frère aîné, à qui cette province devait appartenir, conformément au testament du célèbre conquérant, leur père. Le service de fief et l'hommage que prêtait, comme duc de Normandie, un roi d'Angleterre au roi de France (1) étaient une bien faible compensation de ce danger pour la vanité française, et l'expérience le prouva immédiatement (2), mais trop tard, à la monarchie parisienne. Malheureusement cette première faute fut suivie d'une faute plus lourde du fils de Louis le Gros, Louis le Jeune, qui mit le comble aux imprévoyances capétiennes par la répudiation irréfléchie (1152) d'Éléonore de Guienne, la riche héritière des grands comtes d'Aquitaine et de Poitou, laquelle se remaria deux mois après avec Henri Plantagenet, déjà comte d'Anjou, de Touraine, du Maine, et duc de Normandie, possédant ainsi comme vassal la moitié du royaume, élevé deux ans plus tard sur le trône d'Angleterre, et qui, devenu le plus puissant prince de

(1) Au sacre de Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre soutenait la couronne sur la tête du roi : *Henrico... coronam super caput regis Franciæ, ex debita subjectione, humiliter portante*. Rigord.

(2) Voyez le président Hénault, sur 1100 et 1114, et Secousse, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. XVII, p. 355 et suiv.

son temps, ouvrit l'ère néfaste des luttes séculaires de l'Angleterre et de la France.

L'habileté de Philippe-Auguste fut inefficace pour remédier à ces erreurs de son aïeul et de son père. Vainement il saisit avec une merveilleuse promptitude l'occasion que le fils insensé de Henri II, par un forfait abominable, lui fournit (1202) d'exercer envers un feudataire criminel la justice profitable d'un suzerain qui impose le respect, en citant le coupable duc de Normandie devant la cour des pairs pour y rendre compte du meurtre dont il avait souillé sa main, et en confisquant, selon les lois de la féodalité, toutes les seigneuries que Jean possédait sous la mouvance de la couronne française : Philippe-Auguste remit ainsi sous la puissance royale, appuyée d'une forte armée, la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et une bonne partie du Poitou, et réduisit la maison de Plantagenet à la portion du territoire qu'elle tenait de l'héritage d'Éléonore, et dont un autre des fils de celle-ci, Richard Cœur-de-Lion, légataire de sa mère, faisait hommage à Philippe-Auguste. Le coup avait été rapide et habilement porté par le roi de France, constructeur hardi de la monarchie féodale et de l'unité territoriale du royaume; mais le mal était trop profond pour que le remède opérât radicalement. La Normandie demeurait acquise à la France; mais la puissante et habile maison angevine n'en usa pas moins tous les efforts des héritiers de Philippe-Auguste : ses alliances multipliées avec nos races féodales, les qualités supérieures de quelques-uns de ses princes, et les ressources immenses que l'Angleterre mit à sa disposition ont retenu jusqu'au x^v^e siècle la moitié de nos provinces sous l'influence et la loi des Plantagenets, et menacé la France d'être réduite à l'état d'annexe de la monarchie britannique (1). A la première race des Valois était échu le malheureux sort de subir ces périls, qui n'étaient pas complètement son ouvrage, mais dont elle a eu le mérite de triompher par la persistance et la bonne conduite de plusieurs de ses rois.

La maison de Plantagenet sentit bien, après le coup d'état de Philippe-Auguste, qu'il n'y avait plus rien à espérer de la maison de France ravivée, à propos de la Normandie et de l'Anjou. Henri III fut obligé par saint Louis, continuateur de la saine politique de son aïeul, de souscrire au traité de 1259, par lequel le monarque anglais renonçait à toute revendication des duchés et comtés confisqués sur Jean sans Terre. Le fils d'Henri III, Édouard I^{er}, parut

(1) Quelques historiens modernes semblent regretter que la fortune de la France n'ait point tourné à l'avantage d'Édouard III, de préférence à Philippe VI ou à Jean I^{er}. M. Macaulay a plus sainement apprécié que des Français le véritable intérêt des deux peuples dans ce conflit mémorable : d'où sont sorties en définitive la liberté anglaise et la nationalité française.

résigné à la perte définitive de ces divers états, et dans la convention de 1286 entre lui et Philippe le Bel il n'est plus question que de la Guienne, au sujet de laquelle le roi d'Angleterre ne refusait pas le serment de fidélité. Des dissensions peu sérieuses s'élevèrent dans les années qui suivirent, principalement à l'occasion du refus d'hommage pour le comté de Ponthieu, passé par mariage en la possession de la maison d'Angleterre. Ces querelles finirent par la soumission des Anglais à la règle féodale et à la juridiction du parlement de Paris; mais, au jour de l'avènement du père du roi Jean, de Philippe de Valois (1328), la lutte entre les deux maisons de France et d'Angleterre prit inopinément le caractère légal d'une contestation dynastique et d'une prétention à la couronne, prétention où le parti de l'étranger trouva des appuis, même parmi les princes du sang de France.

Charles le Bel, en mourant, ne laissa que des filles, tout comme ses deux frères et prédécesseurs, Louis X et Philippe V, au décès desquels la question de l'appel des filles à la couronne s'était déjà présentée, et avait été décidée par la cour des pairs à l'avantage des collatéraux mâles, par application de l'ancien usage salique; mais après Charles le Bel il fallait chercher l'héritier légitime parmi les descendants mâles de prédécesseurs plus éloignés. Le premier en degré parmi eux était Philippe de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi, et cousin germain du roi dernier mort. Ce fut lui que la cour des pairs reconnut comme roi, après que la reine épouse du roi défunt eut accouché d'une fille posthume, qui épousa plus tard un fils de Philippe de Valois, le duc d'Orléans. C'est en concurrence de Philippe de Valois que se présenta Édouard III d'Angleterre. Il était, par sa mère Isabelle, petit-fils du roi Philippe le Bel, et rapproché d'un degré sur Philippe de Valois du roi Charles le Bel, qui était frère d'Isabelle. Quoiqu'il eût été déjà décidé que les femmes étaient exclues de la couronne de France par une coutume reconnue comme loi fondamentale, on persuada au roi Édouard de soutenir que, bien que le sexe de sa mère eût dû l'exclure, si elle avait réclamé personnellement la couronne, l'usage salique ne pouvait être appliqué dès que c'était un enfant mâle de la femme appelée à son degré qui prétendait à la succession. Philippe de Valois repoussait cette prétention en alléguant que la mère ne pouvait transmettre un droit dont elle était exclue elle-même. La cause étant portée de nouveau devant la cour des pairs, on y fut unanime à repousser la prétention d'Édouard, et en effet le système anglais n'était soutenable ni en droit, ni en fait. Édouard était obligé d'avouer que les femmes étaient exclues de la couronne de France; autrement Jeanne, épouse de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, devait être appelée au trône comme fille de Louis X le Hutin.

Édouard était forcé d'affirmer en outre que les enfans mâles de ces femmes n'étaient pas exclus, autrement il n'aurait eu aucun droit lui-même; mais il était conduit à soutenir en même temps que, pour faire valoir leur droit, les descendans mâles des femmes auraient dû être nés du vivant de leur grand-père, le roi dernier mort : sans cela, les petits-fils par les femmes de Philippe V et de Charles IV auraient produit un droit et un titre préférables à celui d'Édouard. Un tribunal comme la cour des pairs ne pouvait s'arrêter à ces subtiles distinctions en présence du droit public déclaré constant et d'une raison politique dont l'objet était d'exclure une race étrangère et de perpétuer la succession à la couronne dans la descendance mâle d'une race française. Philippe de Valois fut donc reconnu roi, et son compétiteur Édouard fut sommé de lui faire hommage comme duc de Guienne.

Édouard tardant à prêter l'hommage réclamé, Philippe de Valois mit hardiment la main sur quelques forteresses duciales de la Guienne, et, lorsqu'après bien des tergiversations Édouard consentit à faire acte de vassalité, il le fit en termes qui ne satisfirent point le roi de France. Philippe de Valois exigea une prestation plus nette et plus explicite, et après discussion et pourparlers il fut convenu ce qui suit, d'après un acte relaté dans Rymer (1) : « Le roy d'Engleterre, duc de Gyenne, tendra ses meins entre les meins du roy de France, et cil qui parlera pur le roy de France adrescera ces paroles au roy d'Engleterre, duc de Gyenne, et dira ainsi : Vous devenez homme-lige du roy de France, monsieur, qui ci est, come duc de Gyenne et pier de France, et li prometez foi et loiauté porter; ditez : Voire (oui), et li dit roy et duc, et ses successeurs, ducs de Gyenne, diront : Voire, et lors le roy de France recevra ledit roy d'Engleterre et duc audit homage-lige, à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'autri. » Ainsi devait également procéder le roi d'Angleterre comme comte de Ponthieu et de Montreuil. On pouvait, d'après ces conventions satisfaisantes pour la France, espérer que l'harmonie se maintiendrait entre les puissances rivales, lorsque surgit une autre cause de discorde et de ressentiment.

L'Angleterre n'avait point alors accompli le grand acte de l'adjonction du royaume d'Écosse, qui a été l'objet de son ambition et de ses efforts incessans pendant plusieurs siècles. Or, dans la poursuite de ce grand œuvre d'unité territoriale que traversaient tant d'obstacles, la rivalité de la France et de l'Angleterre avait tout naturellement procuré à l'Écosse, luttant contre les étreintes de sa voisine, l'appui et l'alliance de la France. Celle-ci à son tour, dans son douloureux duel de cent ans, n'a pas eu d'alliée plus fidèle

(1) Rymer, II, 3^e partie, p. 27, 6 juin 1329 (1330), et p. 61, 3 mars 1331.

et plus dévouée que l'Écosse expirante. C'est tout un drame que cette histoire de l'union de la France et de l'Écosse, et le dernier acte en a été la fin tragique de Marie Stuart. Tant il y a qu'Édouard III, au plus fort de la guerre qu'il soutenait contre David II, ayant retrouvé la main secourable de Philippe de Valois, qui fournissait de l'argent au Baliol et lui ouvrait asile, la brouille s'ensuivit, et, la colère l'emportant sur la prudence, Édouard III commit une faute qu'explique seule la passion. La conduite politique de Philippe de Valois n'était point une provocation. Édouard avait commencé par accueillir un ennemi, un proscrit du roi Philippe, le fameux Robert d'Artois, de la maison de France, feudataire violent, ambitieux et plein d'astuce, qui venait d'être condamné par la cour des pairs dans un procès où sa probité avait été frappée d'une tache indélébile. Reçu affectueusement par le roi Édouard, dont il était le neveu, il y acquit du crédit par son habileté, et s'y rendit utile par des services. Sous son influence, et à son instigation, Édouard reproduisit la revendication de son droit prétendu à la couronne, qu'il semblait avoir abandonné en prêtant l'hommage dont nous avons parlé. Cette querelle tourna, pour le moment du moins, au préjudice du roi Édouard, car, en se donnant l'embarras d'une guerre sur le continent, il diminuait ses ressources pour la guerre d'Écosse. Poursuivant à la fois la couronne de France et la couronne d'Écosse, il n'obtint rien du tout, et ne réussit point à décider l'Allemagne à s'intéresser à sa cause par une diversion contre les Valois; mais il fut plus heureux dans ses menées avec la Flandre, où les manœuvres de Robert d'Artois lui valurent l'appui inattendu des cités flamandes, conduites alors par Jacques d'Arteveld, qui, s'empressant de reconnaître dans Édouard III le légitime souverain de la France, lui assura leur puissante coopération par l'assistance d'une vassalité engagée à la couronne parisienne. Philippe de Valois n'étant plus qu'un usurpateur, les communes de Flandre étaient déliées de leurs engagements envers lui. Telles furent les causes et l'occasion du conflit sanglant et funeste qui s'éleva entre Édouard III et Philippe de Valois; il compromit le repos de toute l'Europe, et aboutit à la fatale bataille de Crécy (1346). L'envahissement du territoire et la destruction momentanée de la force militaire de la France en furent les tristes résultats. Philippe ne survécut pas longtemps à ce désastre: il expirait en 1350, à l'âge de cinquante-sept ans, après s'être ménagé par une heureuse négociation l'acquisition du Dauphiné de Viennois et de la baronnie de Montpellier, comme une compensation à ses pertes territoriales dans la Normandie et dans la Flandre. Il avait de plus réuni au domaine le Maine et l'Anjou, qu'il tenait de sa mère; de sorte qu'à tout considérer

son règne, trop diffamé (1), ne laisse pas que d'avoir été profitable au royaume; mais une guerre ruineuse avec l'Angleterre subsistait, suspendue seulement par une trêve, et c'était comme une flèche attachée au flanc de la France meurtrie.

Telle était la situation au moment où le roi Jean est monté sur le trône (1350); elle était critique et compromise. Était-ce la faute des Valois? On en pourrait douter; leur lutte avec l'Angleterre, si elle a été fatale, a été inévitable, et leur droit à la couronne était soutenu par la nation, qui n'avait pas voulu être agrégée à l'Angleterre. Quant aux erreurs et aux fautes, elles sont celles du temps bien plus que des Valois; les mettre au compte du roi Jean, c'est faire échec à la vérité. Lors donc qu'un historien, digne d'ailleurs de la plus juste estime, a écrit « qu'on ne pouvait relever la France qu'en changeant le système militaire, en réformant la cour, en organisant les finances, en ressuscitant l'industrie, mais qu'il fallait pour une telle œuvre une main prudente, économe, au service d'une haute intelligence, et le ciel venait de donner à la France un roi pourvu de tous les défauts directement contraires à ces qualités, » à son insu, le savant et sérieux écrivain a subi le joug d'un préjugé. Son programme est celui de la chose impossible: le *xiv^e* siècle ne pouvait être le *xix^e*, et la France féodale ne devait pas ressembler à la France constitutionnelle ou industrielle que nous voyons. Le roi Jean a été l'homme de son temps; voilà tout son malheur. On en a fait un personnage haïssable et vicieux: tous les monuments contemporains attestent le contraire. Jean de Bohême était, dit-on, son idole; il n'était nourri que des romans de chevalerie, et M. de Sismondi veut même qu'il ait eu l'esprit gâté par la lecture de Froissart. Jean de Bohême n'existait plus depuis quatre ans lorsque s'est ouverte la succession de Philippe de Valois, il n'a eu par conséquent aucune influence sur le règne du roi Jean: d'ailleurs ce dernier avait épousé Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, et, si à la journée de Poitiers le roi Jean s'est souvenu de la mort homérique de Jean de Bohême, son beau-père, à Crécy, je n'en honore que plus l'un et l'autre. Quant aux romans de chevalerie, la féodalité ne connaissait pas d'autre littérature, et il s'en faut qu'elle lui fût pernicieuse. Pour ce qui touche Froissart, il est probable que le roi Jean n'en a jamais oui parler. Froissart était un jeune clerc adolescent lorsqu'en 1361 il présenta le premier livre de ses chroniques à la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, son illustre compatriote et sa première protectrice, et le roi Jean est

(1) M. de Sismondi n'a pas craint de jeter du louche sur la bravoure personnelle de Philippe VI. Le témoignage de tous les contemporains est au contraire favorable au roi de France. J. Villani, si bien instruit, dit qu'il *fit merveilles* à Crécy, et le président Hénault qu'il *fit des prodiges* à Cassel.

mort en 1364. Pour l'ordre constitutionnel, on n'a pas assez remarqué que c'est au roi Jean que l'on dut le développement en quelque sorte régulier des états-généraux, dont il tint une assemblée chaque année, ce qui fut une nouveauté, et ne s'est plus pratiqué sous aucun règne. Enfin, s'il s'agit de l'intelligence, Froissart, qui a flatté l'Angleterre bien plus que le roi Jean, affirme que celui-ci était *de grande conception*.

Quoi qu'il en soit, le roi Jean arriva au trône précédé d'une réputation militaire, chevaleresque et même politique, et estimé de toute la chrétienté. Il était prompt au courroux, mais généreux autant que brave, d'une loyauté à toute épreuve, et pénétré des grands desseins de sa race. A l'âge de quatorze ans, il avait été jugé digne d'être *garde du royaume*, si le roi son père partait pour la croisade. A l'âge de dix-huit ans, il avait fait avec honneur la campagne de Flandre, et enlevé bravement Thun-l'Évêque, où furent employés pour la première fois, dit-on, des canons et des bombardes. L'an d'après, il prenait une part glorieuse à cette guerre de Bretagne, vrai roman de chevalerie, dont deux femmes furent les héroïnes, Jeanne la Boiteuse et Jeanne la Flamande. En 1345, il commandait les forces françaises en Guienne, et y obtenait des succès. Un trait charmant de caractère l'avait fait apprécier au siège d'Angoulême. Le capitaine anglais, réduit à l'extrémité, lui avait fait demander une trêve d'un jour pour fêter la purification de la Vierge, et Jean l'avait accordée. L'Anglais en profita pour sortir de la place avec armes et bagages. Arrêté aux avant-postes français, il répondit qu'il n'était pas là pour se battre, mais qu'il profitait de la trêve pour se promener hors de la ville, où lui et ses soldats étaient enfermés depuis si longtemps. Jean se contenta de sourire, et dit : « Laissez-les passer; » il avait donné sa parole, et se tint pour satisfait d'entrer dans la ville. C'est le cachet de la chevalerie du temps. En 1346, pendant que son père perdait au nord la bataille de Crécy, le duc de Normandie, c'est ainsi que se nommait Jean de France avant d'être roi, alarmait les Anglais dans le midi, et y livrait de rudes batailles, notamment celle d'Aiguillon. En 1348, il négociait habilement avec la reine Jeanne de Naples pour l'acquisition de la Provence; mais sa diplomatie échoua contre celle de la cour papale d'Avignon, qui redoutait un puissant et trop rapproché voisinage, et contre la résistance de la noblesse provençale, laquelle ne craignit point d'emprisonner en quelque sorte sa souveraine pour l'empêcher d'aliéner son domaine et leur indépendance. Jean était assuré déjà alors du Viennois. L'unité du territoire le préoccupait; ce qu'il ne put obtenir en Provence, un de ses fils l'obtint plus tard, et lui-même y parvint pour la Bourgogne quelques années après. Son esprit, toujours l'esprit du temps, l'avait fait choisir pour s'aboucher avec l'habile

Édouard III, lorsque le pape avait espéré terminer amiablement à Avignon cette guerre acharnée que se livraient depuis tant d'années deux peuples et deux races souveraines. Ses passions, toutes vives qu'elles étaient, Jean les avait subordonnées à la politique, témoin ses deux mariages; mais chez lui le cœur était haut et bien placé. Son affection pour ses proches, qui le porta aux meilleurs mouvemens, notamment dans l'affaire de Robert d'Artois, et ensuite à l'égard des enfans de ce félon, lui fit oublier quelquefois ses intérêts; Froissart exalte à ce sujet ses bons sentimens. Tel était le prince qui prenait la couronne en 1350, et qui a été dépeint comme un brutal stupide, soldat courageux tout au plus, mais incapable de mener un royaume.

Les difficultés du gouvernement de la France à ce moment étaient immenses en effet. Le roi Jean y pourvut de son mieux. Avec des finances ruinées, il fallait continuer une guerre désastreuse, nécessaire, inévitable, contre un roi riche et puissant. Avec une armée démoralisée, il fallait résister à une invasion qui avait entamé une bonne part du territoire, qui avait entraîné la féodalité de Gascogne, de Bretagne et de Normandie, et qui avait des appuis considérables dans la maison royale elle-même. La lutte avec l'Angleterre était profondément inégale. L'Angleterre avait l'alliance et l'appui des riches communes de Flandre, qui lui fournissaient ces archers, ces fantassins, devenus l'élément principal de la force des armées. Le parlement anglais était libéral de ses subsides, car la guerre enrichissait les Anglais, mattres de la mer et du négoce, habiles exploitans du pillage régulier des villes françaises et des rançons féodales, possesseurs enfin des ports principaux de l'Océan sur nos côtes. La France, prise de trois côtés par sa redoutable ennemie, n'avait guère pour la défendre qu'un patriotisme désespéré, des armées indisciplinées et des expédiens déplorables en fait de ressources financières. Elle était à l'heure indécise et pénible où la monarchie féodale se transformait en monarchie administrative, à la fois privée de l'énergie de la première, qui était en déclin, et de la régularité de la seconde, qui n'était point encore développée. Et cependant les mœurs de la renaissance avaient déjà prévalu sur les mœurs féodales. Le luxe, les habitudes de mollesse, avaient succédé à la sobriété, à la sévérité des mœurs de la société féodale, et les malheurs publics n'empêchaient dans les villes ni les plaisirs, ni les débordemens. Paris était une ville dissolue où le sentiment des calamités nationales semblait ne pas avoir pénétré. La famille de Philippe le Bel n'avait pas résisté au torrent. Les mœurs privées de Philippe de Valois et de ses fils étaient pourtant irréprochables; mais leur influence affaiblie était impuissante à contenir le torrent. Les pompes, les jeux et les tournois leur étaient comme imposés

par les exigences du monde qui les entourait. Paris voulait danser sur des ruines. Une dynastie contestée ne pouvait faire obstacle à ses goûts, à sa passion de luxe et de plaisirs. Elle y cédait par entraînement et par nécessité. — Voilà ce qui apparaît des témoignages de l'époque. Les doléances de Mézeray sur ce point ont été reproduites avec trop de facilité peut-être par les historiens qui l'ont suivi, dont la plupart ont mis cette passion toute française à la charge du roi Jean, qui n'en doit répondre que pour la part qu'il y a prise.

Les sources de l'histoire du XIV^e siècle sont aujourd'hui plus abondantes et plus épurées qu'elles ne l'étaient naguère. Remarquons d'abord que le témoignage en est unanimement favorable à la réputation du roi Jean. L'honnête et sincère Anquetil y avait conformé ses récits; la direction différente des idées explique la prévention qui domine en d'autres livres malgré les qualités supérieures qu'il serait injuste de ne pas reconnaître et proclamer. Les principaux témoignages contemporains sont ceux de Froissart, des chroniques de Saint-Denis, de G. de Nangis, de Villani, des ordonnances imprimées et des dépôts d'archives, déjà explorés par le savant Secousse, mais qui recèlent encore des trésors inédits d'information, témoin le *spécimen* que nous en offre l'histoire du château de Saint-Sauveur de M. Léopold Delisle. Une saine critique de ces sources est nécessaire pour en tirer la vérité. Celle de Froissart tout d'abord a fait de nos jours des progrès dont il faut tenir compte, et qui sont restés inconnus à M. de Sismondi, dont au reste ils n'auraient changé ni les partis-pris, ni la voie; il n'a pas même pu employer le Froissart de M. Buchon, et ses successeurs n'ont connu ni les travaux de M. de Lettenhove, ni ceux de M. Simeon Luce. Nous savons aujourd'hui que Froissart, ce grand artiste, n'a commencé à exercer son talent que vers 1360. Il vivait de sa plume, et s'était proposé, pour l'amusement des châteaux, de substituer le drame de l'histoire aux romans de la chevalerie, dont la passion était déjà calmée à la fin du XIV^e siècle. Il tenait bureau de rédaction, ou tout au moins de copistes multipliant pour son compte les exemplaires de ses chroniques, qu'il soumit deux ou trois fois dans sa vie à un remaniement général, et dont en outre il varia la rédaction, selon qu'il était mieux renseigné ou selon la personne du destinataire auquel était adressé le manuscrit. De là le nombre prodigieux de ces manuscrits, que nous sommes loin encore de posséder au complet, et de là ces différences que depuis longtemps on avait signalées dans les principaux exemplaires; de là aussi l'insurmontable difficulté de publier un texte autorisé de Froissart. M. Dacier l'avait jadis reconnu, et M. Buchon mieux encore. Depuis la mort de ces laborieux érudits, de curieuses recherches et d'heureuses découvertes ont augmenté la difficulté, et M. de Lettenhove n'a cru

pouvoir mieux s'en tirer qu'en classant en trois ou quatre familles les manuscrits connus de Froissart, et en offrant au lecteur, pour chaque chapitre des chroniques, les textes divers de ces différentes catégories d'exemplaires. Son Froissart n'est pas lisible pour les gens du monde; mais le fastidieux travail qu'il n'a pas craint d'affronter rend un service immense à la critique historique. M. Siméon Luce, marchant dans la même voie, s'y est pris d'une autre manière, qui aura plus de succès auprès du lecteur français, et qui nous promet enfin un Froissart où le charme littéraire sera mis d'accord avec les droits de la vérité.

La couleur générale et dominante de la composition de Froissart est favorable à l'Angleterre; mais sa partialité se dissimule sous un talent supérieur. L'habile chroniqueur voulait être lu par tout le monde. Son livre se divise, comme on sait, en quatre parties, qui sont comme autant d'ouvrages distincts animés d'un souffle particulier. Chacune de ces parties a été livrée au commerce en des temps différens et sous des influences diverses. Il était né à Liège, et c'est là, auprès de la cour féodale de Hainaut, qu'il a pris ses premières impressions, déjà du reste engagées par son maître Jean Lebel, qui avait accompagné Jean de Hainaut en Angleterre, et pris auprès des Anglais ses mémoires pour l'histoire des guerres. De 1326 à 1356, Froissart a copié Jean Lebel, et n'a d'autre garant que lui. Il achevait à peine sa première partie en 1361, pour la présenter à la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, mère du prince Noir, chez laquelle il obtint un grand succès, et qui l'a gardé à sa cour jusqu'en 1369. A la mort de la reine Philippa, Froissart fut recueilli à la cour de Robert de Namur, qui arrangea son existence, et auprès duquel il a vécu jusqu'en 1373, écrivant avec une âme tout anglaise et flamande sur des mémoires qui lui étaient fournis par des partisans d'Édouard III. Ce n'est qu'à partir de 1373, époque où il a passé à la cour de Blois, qu'une influence française a pu se remarquer dans la couleur de ses pinceaux. Les parties et les remaniemens composés à cette époque ont une teinte notablement adoucie par le désir de plaire aux Châtillon. C'est à travers ces diversités chronologiques et littéraires qu'il faut faire le chemin de la vérité historique, et la tâche n'est pas toujours aisée. On peut donc considérer Froissart comme un témoin anglais. Sous sa plume, la chronique est demeurée une œuvre d'art. Sous la plume des moines de Saint-Denis, la chronique est une magistrature. Les *grandes chroniques* de France n'ont point d'ambition littéraire; mais elles respirent la sagesse.

On sait que dans tous les grands établissemens monastiques du moyen âge il y avait un moine, ordinairement le plus capable et le plus avisé, que l'ordre préposait à la rédaction de la chronique du

couvent, et dont la fonction consistait à tenir registre pour ainsi dire journalier de tous les grands événemens accomplis dans le monde. Les couvens en réputation attachaient beaucoup d'importance à cette œuvre, qui exigeait des correspondances, des informations, du discernement, et une certaine littérature. Une chronique bien tenue était l'honneur du couvent; on venait la consulter de fort loin, on la montrait avec orgueil. A Saint-Denis, abbaye royale, la chronique avait le caractère de rédaction officielle de l'histoire nationale. Elle rectifie beaucoup d'inexactitudes de Froissart, dont les attaches anglaises induisent souvent en erreur. N'étant point destinée à la passion chevaleresque ou à l'imagination des châtelaines, elle garde le calme impassible et discret d'un procès-verbal authentique. La chronique de l'impartial et sage Guillaume de Nangis s'identifie avec celle de Saint-Denis jusqu'à l'an 1301. Il était moine de Saint-Denis, et y jouissait d'une grande considération, à ce point que la chronique française de l'abbaye n'a été que la traduction de l'ouvrage de Guillaume pour les trente dernières années du XIII^e siècle. L'abbaye attachait presque autant d'importance à la chronique latine de G. de Nangis qu'aux grandes chroniques françaises elles-mêmes; elle commit des continuateurs à la chronique de Nangis, comme elle en commettait à la chronique française, s'assurant ainsi la possession d'un corps d'annales en latin, faisant pendant aux annales françaises, pour la plus grande gloire du couvent. De là nous viennent les continuateurs de Nangis, entre lesquels il ne faut pas confondre les deux premiers, qui ont poussé jusqu'à l'an 1340, avec un troisième et dernier continuateur, qui ne provient pas de Saint-Denis, et qui a composé l'histoire développée du temps écoulé de 1340 à 1368, portant dans son livre la passion d'un moine défroqué, d'un *Jacques* véritable. L'auteur de cette dernière continuation est probablement Jean de Venette, carme de la place Maubert, qui a pris parti dans les agitations contemporaines, a écrit un pamphlet curieux contre les nobles et le pouvoir royal, s'est rendu l'interprète audacieux de la révolte populaire, et auquel les historiens de nos jours ont donné quelquefois trop de confiance. On n'aurait toutefois qu'un fonds incomplet de connaissances, si l'on ne joignait à ces sources françaises les monumens historiques empruntés aux nations étrangères, tels que les actes de Rymer, l'une des plus utiles publications du dernier siècle, ainsi que les ouvrages également étrangers d'origine, tels que ceux de Walsingham, en Angleterre, et les *Storie*, composées en italien par deux générations des Villani, par Jean, Mathieu et Philippe, qui, contemporains comme Froissart, sont une autre source précieuse de l'histoire pour le temps des premiers Valois. Leur récit n'a pas la sécheresse des chroniques de couvent; c'est de l'histoire presque

classique, avec son cortège de tableaux et d'appréciations. Bien éloignés du talent de Froissart, les Villani, surtout Mathieu, ont peut-être plus de valeur positive, au moins sur certains points. Ils ont évidemment puisé leurs informations à la cour papale d'Avignon, profondément mêlée à la diplomatie de l'époque. Les Villani travaillent donc sur des mémoires d'origine autorisée. Leur inclination n'est pas française : ils ne pardonnent point à nos rois d'opprimer la *santa chiesa*, et ils voient dans les malheurs de la France une punition de la justice divine; mais ils connaissent bien les affaires, et l'on en tire d'utiles renseignemens. Tous ces documens mieux étudiés, plus attentivement consultés, rétablissent l'histoire du roi Jean sur sa base d'impartiale vérité.

On a critiqué comme entaché de l'empressement puéril d'une sottise vanité le sacre de Reims (26 septembre), suivant de si près la mort de Philippe de Valois (23 août); mais la bonne politique imposait cet empressement. La succession à la couronne étant contestée aux Valois, il importait de ne pas laisser la question indécise, et, comme le sacre était le complément de l'acclamation nationale, il fallait se hâter d'en obtenir la consécration pour fixer l'esprit des peuples à cet égard. Le clergé, les pairs, en se prononçant encore pour un Valois contre la prétention anglaise, apportaient au nouveau roi une force nécessaire et précieuse. De retour à Paris, le roi Jean « entendit, selon Froissart, à faire ses pourvéances et besognes, car les trêves étoient faillies entre lui et le roi d'Angleterre. » Les places du nord furent exactement ravitaillées, et le roi se ménagea par la prise de Saint-Jean-d'Angely une compensation de l'échec éprouvé à Taillebourg. Des actes de générosité marquèrent ces premiers temps; les enfans du comte d'Artois furent rendus à la liberté. Le roi Jean fit effort pour ramener l'union dans la famille royale, et pour la grouper autour de sa personne, dans une pensée commune de défense patriotique contre un prétendant étranger. Froissart et les chroniques de Saint-Denis s'accordent à signaler cette noble intention du nouveau roi. Un événement inattendu motiva malheureusement après ces premiers jours, marqués par la clémence, un acte de sévérité qui, par la forme en laquelle il fut accompli, fit naître des regrets. Les pratiques de légalité de Philippe le Bel, qui avaient si bien servi sa politique, avaient habitué les esprits à considérer comme surannées les violentes justices de l'ancienne royauté féodale. Le roi Jean eut le tort d'y revenir, comme avait fait son père en cas pareil, pour terrifier les traîtres à la patrie.

Les chroniques de Saint-Denis et d'autres documens dignes de créance attestent, contrairement à Froissart, que la ville de Caen avait été livrée aux Anglais par la trahison du connétable Raoul, comte d'Eu, de la maison de Brienne. Prisonnier en apparence, il

avait été fort caressé par les Anglais, et, sous couleur de venir sur parole pour recueillir l'argent de sa rançon, il se présenta hardiment à l'hôtel de Nesle, chez le nouveau roi, « de qui il cuideoit être moult bien amés, ensi que il estoit ainçois que il fust roi. Sitot que li roi Jehan le vist, il regarda sur lui, et puis li dist : Contes de Ghines, suivez moi; li contes respondit : Monseigneur, volentiers. Lors l'emmena le roi en une cambre et li monstra une lettres, et li dist : Veistes vous oncques ces lettres-cy? Li conestables fu durement surpris, et mua de couleur. Lors le roi se li dist : Ah! ah! mauvais traistras, vous avez mort deservi, et si morrés, » et, se retirant au palais, le roi fit arrêter le comte par le prévôt de Paris, et ordonna sa translation au Louvre, où trois jours après, « en la prison où il estoit fu descapité, dit le moine de Saint-Denis, présent le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le comte de Montfort, et plusieurs autres qui, du commandement du roy, estoient là, et fu le dit conestables descapité, pour très grans et mauvaises traïsons que il avoit faites, lesquelles il confessa en la présence du duc d'Athènes, et de plusieurs autres de son lignage. » Froissart dit qu'il ne croyait pas que le comte de Guines, l'un des plus gracieux seigneurs de son temps, eût été traître et félon, et que « de ceste justice fu li rois durement blasmés. » Il est certain que cette violence, autorisée par le vieux droit féodal, qui faisait procéder toute justice du roi directement, parut regrettable, bien que méritée. La curiosité publique se perdit en conjectures sur cette lettre mystérieuse; mais la peine était juste. La faute fut, dit du Tillet, si bien renseignée, que forme de justice n'y fut gardée, et le partage de la succession du comte augmenta les embarras du roi.

En effet, le roi Jean nomma connétable Charles d'Espagne, son intime ami et son cousin, qui en exerçait l'office depuis 1346, époque de la prise de Caen, par délégation du roi Philippe de Valois. Rien n'était plus naturel que cette promotion; cependant Charles d'Espagne étant l'ami privé du roi, la jalousie des hauts barons s'en offusqua. L'indication de cette jalousie par les auteurs contemporains a été l'occasion d'une méprise singulière de la part de nos historiens modernes, grâce à l'insinuation de M. de Sismondi, qui n'a pas craint de prêter ici d'un ton discret au roi Jean une infamie que repoussent et le témoignage allégué de Villani et les mœurs de la chevalerie française. Il est bon que l'on voie jusqu'où la prévention peut égarer les esprits les plus honnêtes d'ailleurs. Selon M. de Sismondi et ceux qui l'ont suivi sur parole, Villani aurait dit que Charles d'Espagne était « un chevalier merveilleusement beau de visage et de nobles manières, » mais que le roi lui montrait un amour si particulier et si excessif, que ceux qui voulaient mal parler y cherchaient crime, et que cette intimité était

suspectée d'infamie; M. de Sismondi cite Villani par le livre et par la page. Quand Matteo Villani aurait dit la chose, je ne l'en croirais pas; mais il n'en dit pas un mot, et le texte de l'auteur italien permet d'affirmer qu'il n'a point même songé à ce qu'on lui a fait avancer (1), et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Froissart, plus près placé que Villani, dit simplement que Charles d'Espagne de La Cerda était « le chevalier du monde que le plus amoit le roi Jean, car ils avoient été ensemble nourris d'enfance et compains en toute chose. » Ils étaient de même âge, trente-deux ans à l'époque dont nous parlons. Le continuateur peu bienveillant de Nangis ne fait pas la moindre allusion à cet *amore disordinato*, si mal compris à Genève. Personne en France, ni en Angleterre, n'y entendit infamie, et il n'y en a trace nulle part. La jalousie dont Charles d'Espagne était l'objet n'avait donc d'autre cause que cette irritation éternelle dont sont poursuivis dans l'entourage des rois ceux qui sont l'objet de leur affection particulière et de leur confiance. Les courtisans du prince regardent ces préférences comme une humiliation, et en recherchent la vengeance comme d'une injure à leurs droits. Ce n'est point au reste la seule insinuation odieuse que M. de Sismondi se soit permise à l'endroit du roi Jean. Le second mariage de ce prince avec la veuve du duc de Bourgogne l'a exposé à des soupçons que n'ont point connus les contemporains, et que repousse le simple bon sens. Les appréhensions des Bourguignons à l'endroit d'une réunion à la couronne étaient de la même nature que celles des Provençaux. Aucune province de France n'a été au-devant de l'unité nationale.

La mort violente du connétable Raoul, comte de Guines et d'Eu, fut suivie d'autres événemens à l'occasion desquels le mémoire du roi Jean mérite plus de justice et de faveur; je veux parler de la convocation des états-généraux. On en a tenu trop peu de compte au fils de Philippe de Valois. Il n'a pas dépendu de lui que la France n'acquît dès lors le bienfait d'une représentation permanente et constitutionnelle à l'égal de l'Angleterre, et l'on verra plus tard quelle responsabilité les états eux-mêmes méritent de porter dans l'histoire des calamités du royaume. Quoi qu'il en soit, dès le début de son règne, après avoir donné des soins aux objets les plus pressans, le roi Jean appela auprès de lui les trois états, le clergé, la noblesse et les communes, pour établir avec eux des rapports de confiance

(1) Voici le texte de Villani: « ... Messer Carlo... era cavaliere di gran cuore, valoroso in fatti d'arme, pieno di virtú a di cortesia, e adorno del corpo, e il re gli mostrava singulare amore, e tanquam a gli altri baroni seguitava il consiglio di costui, e chivelevano mal parlare: criminavano il re di disordinato amore in questo giovane, e del grande stato di costui nasceva materia di grande invidia che li portavano gli altri maggiori baroni. »

et d'affection, et pour aviser aux moyens de soutenir et de continuer une guerre désolante et ruineuse. Sans vouloir entrer ici dans la curiosité archéologique ou diplomatique de l'origine de nos états-généraux, qu'il me suffise de remarquer que trois événemens se sont produits dans le demi-siècle qui s'écoule de Philippe le Bel au roi Jean, à l'occasion desquels la France pouvait consolider l'acquisition qu'elle semblait avoir faite de la liberté politique et représentative. Ces trois événemens sont la lutte formidable de Philippe le Bel avec la papauté, l'indispensable besoin où fut la royauté des subsides des communes au *xiv^e* siècle, et la guerre dynastique des Valois avec l'Angleterre. Philippe le Bel voulut faire prononcer la nation entre lui et Boniface VIII. Il convoqua les états-généraux en 1302. Ce fut leur première réunion solennelle; jusqu'alors des convocations dépourvues de caractère défini avaient seulement indiqué l'inauguration prochaine d'une ère nouvelle de la monarchie. Les états de 1302 (1) ont rempli le but que se proposait Philippe le Bel, et fondé l'ancien droit public ecclésiastique de la France; mais ils n'ont pas valu au pays la conquête de sa liberté. Après Philippe le Bel, la faiblesse de ses successeurs et leurs nécessités financières pouvaient conserver à la France le vote et le contrôle de l'impôt par les états, qui n'ont pas su en profiter. Advenant les Valois, une nécessité nouvelle, le concours de la nation pour la solution de la question dynastique, le bon vouloir et l'honnêteté du roi Jean, la patience et la sagesse de Charles V, devaient rendre définitive la constitution nouvelle que les besoins d'une situation difficile introduisaient dans la pratique monarchique. Un brouillon coupable, Étienne Marcel, soutenu par la plèbe parisienne, a tout compromis, et fait un objet d'effroi du gouvernement des assemblées, à ce point que deux siècles après, lorsque les derniers Valois ont à leur tour appelé les états à leur aide, de grands et sages esprits comme Étienne Pasquier et Montaigne en ont conçu des craintes que la guerre civile est venue justifier. Ne rejetons pas toujours sur ceux qui nous gouvernent des fautes que nous avons partagées, des erreurs qui sont les nôtres, ou celles de tout le monde.

Le roi Jean convoqua donc les états-généraux dès 1350, au lendemain de son avènement. Sans doute il est à cet égard des idées toutes modernes et un langage aujourd'hui banal qui ne peuvent être prêtés au roi Jean ni aux états; mais la reconnaissance de la souveraineté nationale en matière d'impôt, du concours nécessaire des peuples pour aviser aux grandes crises politiques, et par con-

(1) On a dit et cru que les états de 1302 n'avaient eu qu'un jour de durée; cette séance de surprise, qui est racontée partout. C'est une erreur. On a retrouvé le dossier complet des états de 1302, qui ont eu huit jours de durée, ainsi que des états de 1308 et de 1317. Ils seront prochainement publiés.

séquent de la participation du corps de la nation au gouvernement de ses affaires, est au fond même des actes du roi Jean, et s'y trouve exprimée. C'est ici surtout que l'exploration de nos archives promet d'importans et curieux résultats au laborieux chercheur qui voudra s'appliquer à cette œuvre de patience. Il y découvrira comment furent convoqués et assemblés à Paris, par le mandement du roi, les prélats, les chapitres, les barons et les villes du royaume; « comment leur fist le roy exposer en sa présence l'estat des guerres » par le chancelier, « et leur requist ledit chancelier pour le roi qu'ils eussent avis ensemble quelle aide ils porroient faire au roy, qui fust suffisant pour faire les frais de la guerre... Lesquels respondirent, c'est à savoir le clergié, les nobles et les bonnes villes, que ils estoient tous prêts de vivre et mourir avec le roy, et de mettre corps et avoir en son service, et deliberacion requisrent de parler ensemble, laquelle leur fust ottrouée. » Les commissions des états se concertent et consultent; elles veulent avoir l'avis des états particuliers des provinces sur les voies et moyens; elles ne craignent pas de relever des abus dont les peuples sont grevés; l'administration royale les avoue, les explique, les excuse, et promet d'entrer dans de meilleurs erremens; enfin l'impôt est voté et accordé par le libre consentement des représentans du peuple, pour chacun y être également soumis, même les seigneurs du lignage du roi. « Eulz (les états), désirant de tout leur cuer estre et demeurer en la bonne grace du roy, en exposant pour luy corps et biens, espérant que ou temps à venir par nostre dit seigneur soient traitiés et menés favorablement, et par luy lesdites guerres puissent prendre bonne et briève fin, donnent, accordent et ottrouent a nostre dit seigneur une imposition de six deniers pour livre, etc. » Ce sont, on le voit bien, les principes fondamentaux du gouvernement représentatif. Les abus signalés se rapportaient à la variation du cours des monnaies, au droit de prise que nous appellerions de réquisition, et au recouvrement même des contributions par sergens mercenaires ou généraux. Les gens du roi conviennent qu'il y a réforme à faire, et s'engagent d'y pourvoir à la satisfaction générale : « mais que on luy feist aide qui fust souffisant (1). »

Le recouvrement des impôts par les agens de l'administration royale était très vicieux. On avait hérité à cet égard des procédés romains, lesquels, joints aux procédés féodaux, avaient produit des modes de perception intolérables. Aussi la plupart des provinces réunies à la couronne s'étaient réservé le droit de la collection de l'impôt, sauf à le verser après en tout ou en partie dans le trésor

(1) Voyez les *Chroniques de Saint-Denis* et le tome II des *Ordonnances du Louvre*.

royal. Le droit de prise ou de réquisition, dont nous avons, hélas ! pu voir les tristes restes, avait aussi sa raison d'être ; mais les formes seigneuriales le rendaient insupportable. Les peuples étaient foulés également par l'ennemi et par les défenseurs du sol, le roi en tête. Il n'en pouvait être autrement à ces débuts de l'organisation administrative. Y remédier graduellement était tout ce qu'on pouvait faire. Quant aux monnaies, l'abus était aussi à son comble ; mais, s'il y a un fonds de vérité en ce qui a été dit à ce sujet, il y a aussi un fonds d'inexactitude, surtout en ce qui touche les accusations particulières au règne du roi Jean. Voici ce qui me semble être la vérité. Lorsque les rois du moyen âge, en France comme ailleurs, manquaient de l'argent nécessaire à leurs dépenses, le défaut d'expérience de la matière imposable, l'impossibilité des emprunts à taux modéré, l'absence de contrôle de la part des contribuables, l'irrégularité de toutes les pratiques financières, avaient facilité l'introduction du pire des abus, qui avait semblé le plus commode des expédiens, bien qu'il fût le plus nuisible au commerce et à la production de la richesse publique. Des conseillers pervertis des princes de ce temps avaient imaginé d'affaiblir les monnaies pour subvenir aux besoins des finances. Ils étaient d'autant plus répréhensibles, qu'ils n'ignoraient pas et qu'ils avouaient même les inconvéniens de leurs pratiques, auxquelles cependant ils recouraient sans scrupule. Les préambules des ordonnances du 16 décembre 1329, du 16 avril 1330 et du 23 mars 1332, œuvre du prince qui a le plus usé peut-être du fatal moyen d'affaiblissement de la monnaie, proclament la bonne intention de revenir aux saines traditions, en même temps qu'ils avertissent les sujets de la nécessité qui oblige à les mettre en oubli pour le moment. Les longues et ruineuses guerres de Philippe de Valois et de ses successeurs, jusqu'à Charles VII, motivèrent donc, à défaut d'autres ressources, des désordres déplorables dans la valeur des monnaies, qui fut sujette sous ces princes à un mouvement perpétuel. On les affaiblissait par degrés, jusqu'à un certain point, après lequel on les reportait tout d'un coup à leur valeur intrinsèque, pour avoir occasion de les affaiblir de nouveau, et le prix du marc d'or et d'argent changeait ainsi à chaque instant. C'était le jeu de bourse de ce temps, et, comme il y avait gens qui en retiraient grand bénéfice, le consommateur, qui en payait les frais, était celui qui s'en plaignait le moins. La fréquente et publique répétition de cet expédient prouve bien qu'il était profitable à un certain nombre : il semble qu'il n'y avait qu'à être habile pour éviter d'y être ruiné. Les commerçans et les trafiquans savaient y gagner ; le commun peuple était victime. Telle est la vérité de l'histoire financière du *xiv^e* siècle et d'une partie du *xv^e*. Or le roi Jean ne figure, à vrai dire, que

pour six ans de responsabilité personnelle dans cette période séculaire de calamités. Le traité de Brétigny n'a pas été le résultat immédiat de la bataille de Poitiers; les brouillons de Paris, qui pendant les quatre ans de captivité du roi ont pesé sur l'administration de l'état, sont plus responsables que le roi Jean des charges et pénuries qui ont grevé les années écoulées de 1360, date du traité, à 1364, date de la mort du prince. La culpabilité dans les malheurs de 1356 à 1360 est à la charge d'Étienne Marcel et de la jacquerie, et la plupart de nos historiens paraissent l'avoir oublié en mettant au compte du roi Jean tout seul les altérations de monnaies que l'on relève de 1350 à 1364.

Nous devons aux travaux de Leblant, rectifiés par la patience merveilleuse de Secousse, le tableau prodigieux des variations de la monnaie pendant les temps dont nous parlons. Si on veut l'examiner avec attention, on y verra que le mouvement de crue et de faiblesse dans le titre des monnaies est moins accéléré sous le roi Jean que sous Philippe de Valois. Les altérations toujours fort nombreuses n'y dépassent pas en général quelques deniers pour le marc d'argent, et la proportion est analogue pour le marc d'or. Si quelque chose étonne encore, c'est la naïveté, la publicité, la répétition de la pratique. Il est incontestable que le roi Jean avait trouvé les choses en tel état, qu'il ne restait guère plus de mal à faire à cet égard. Les états demandèrent que ce genre d'impôt calamiteux fût remplacé par les tailles et les aides. Les trois premières ordonnances du roi Jean avaient eu pour objet la meilleure organisation de la chambre des comptes. Elle précéda une grande ordonnance de 1351, qui était comme la garantie d'une plus droite administration en fait de règlement monétaire; on y voit que « à grand peine étoit homme qui au juste paiement des monnoies de jour en jour se put connoître. » — On vécut près d'un an sur cette ordonnance; puis l'habitude et les besoins ramenèrent aux mauvaises pratiques. On y intéressa le menu peuple et les ouvriers par l'augmentation des salaires et des lois de *maximum*. Les états réclamèrent avec persistance; mais l'abus fut plus tenace que la réclamation.

Nous n'avons encore que des documens indécis et vagues sur les assemblées qui ont devancé celle de 1302, et même sur celles qui l'ont suivie jusqu'à 1350. Si l'assemblée de 1302 ne fut pas la première où les trois ordres aient été régulièrement réunis, elle est restée celle dont le souvenir a le plus frappé l'opinion. Il est certain que des assemblées au moins partielles ont eu lieu précédemment à diverses époques, et nous regrettons que M. Stadler n'ait pas encore publié les recherches auxquelles il s'est livré à cet égard. L'ouvrage de Dupuy est resté la source incomplète d'information sur l'assemblée de 1302. Les documens originaux nous manquent aussi

pour les états subséquens. Les assertions de Boulainvilliers sont à peu près ici le seul garant qu'on puisse invoquer. Pour l'assemblée de 1338, où le libre vote de l'impôt aurait été, dit-on, particulièrement proclamé, nous n'avons pas plus de certitude. Nicolas Gilles en atteste la tradition au xv^e siècle; mais ce témoignage est contestable : il est à croire que les assemblées antérieures au roi Jean, même celles de Philippe de Valois, qui a eu le plus besoin de leur concours, n'avaient ni règle précise, ni détermination établie. C'est une ample matière aux recherches futures dans nos archives parisiennes et dans nos archives de province. Secousse et du Tillet n'ont fait que préparer les voies; M. Léopold Delisle nous a donné le mandement original, constatant la forme et le mode de convocation pour les états de 1351, les premiers états du roi Jean. C'est une pièce curieuse de laquelle il résulte que ces états étaient une assemblée de notables sans règle fixe d'élection. Le silence complet de Froissart sur un point si capital nous prouve que ces assemblées et ce qui les touche étaient en médiocre faveur dans les châteaux. Les villes y avaient évidemment le principal intérêt. Quant aux autres états, réunis régulièrement chaque année depuis cette première convocation jusqu'en 1355, qui a été une époque mémorable sur laquelle nous reviendrons, la certitude du fait est acquise; mais du Tillet et Secousse n'en ont donné qu'une relation sommaire. Du Tillet a eu les pièces sous les yeux; elles ne peuvent être égarées. Des preuves positives peuvent d'ailleurs être recueillies dans les ordonnances particulières relatives aux répartitions d'impôts dans les provinces; mais nous attendons de l'érudition et de nos dépôts publics la révélation détaillée de ce qui s'est passé à cet égard. C'est une lacune importante à remplir dans notre histoire politique. La désuétude postérieure où sont tombées ces assemblées et la défaveur même dont elles ont été l'objet expliquent l'absence de documens dont nous souffrons encore. Si nous en possédons sur l'assemblée de 1302, c'est au zèle gallican que nous le devons. Le chroniqueur dionysien, le continuateur de Guillaume de Nangis, le savant Dupuy, le laborieux M. Géraud, ont satisfait nos desirs à ce sujet. La science n'a pas eu le même stimulant pour l'ordre politique et financier.

Il est évident que nous devons à l'influence de ces assemblées, sous le roi Jean, qui a fait du régime dont il s'agit un usage régulier de son règne, l'abondance de réglemens administratifs qu'on remarque pour l'époque de ce prince dans la collection des ordonnances de nos rois, abondance qui serait à coup sûr plus ample encore, si nos archives étaient soigneusement explorées. Cette face de l'histoire du roi Jean a été négligée aussi par nos historiens. L'histoire particulière des ordonnances du roi Jean est une des plus

fécondes du *xiv^e* siècle. La police des villes et surtout de Paris, la manufacture et le commerce, la centralisation judiciaire et administrative, l'assiette des impôts, les libertés municipales, lui doivent les plus utiles réglemens (1). Il est difficile à celui qui veut étudier sérieusement l'histoire de France de se faire une idée juste pour chaque époque de ce que Fénelon appelait *la forme du royaume*. Les actes publics originaux y peuvent seuls conduire. La tradition historique a été si violemment rompue par nos révolutions, l'esprit de parti a tellement préoccupé nos écrivains, que nous avons beaucoup à faire aujourd'hui pour acquérir le sentiment vrai de l'histoire antérieure à notre temps. Il s'en faut que du temps du roi Jean la forme de l'état fût celle d'un despotisme stupide et brutal, comme on l'a trop répété. L'autorité du prince était sans doute la clé de voûte de la société. — Le roi était *l'ultima ratio* du gouvernement féodal. Il l'était encore à l'époque de transition qui nous occupe. *Tout vient de lui, et fuit en lui*, dit Beaumanoir. Aussi sa *justice* ne révolte point les peuples. Froissart seul, un ami de l'Angleterre, a blâmé l'exécution sommaire du comte d'Eu, traître à la France sa patrie. La *justice* du roi était la cour martiale de l'époque : on en usait rarement; mais elle était nécessaire pour réprimer les violences de la féodalité. Quant à l'administration proprement dite, elle a, sous le roi Jean, une régularité déjà bien établie. Le principal office était celui du chancelier, qui paraît avoir centralisé les divers services ministériels ou administratifs. Les pouvoirs étaient séparés distinctement, et les actes du gouvernement étaient préparés ou accomplis dans quatre cours ou juridictions principales : le conseil du roi, les maîtres des requêtes de l'hôtel, la cour de parlement et la chambre des comptes. Ces deux dernières cours étaient sédentaires à Paris.

Le conseil du roi, nommé aussi le grand-conseil ou le conseil secret du roi, était chargé d'expédier les affaires de gouvernement. Il suivait toujours, au moins par délégation, la personne du roi, et, même pendant qu'il était prisonnier en Angleterre, les actes de Rymer nous apprennent que le roi Jean avait auprès de lui une partie de son conseil. La captivité ne suspendait point en droit l'exercice de la royauté. C'est au conseil du roi qu'étaient délibérés les projets d'ordonnance ou lettres royaux. Le chancelier les présentait ensuite à la sanction du roi, et les marquait du sceau royal. En des cas extraordinaires, le conseil du roi Jean s'est agrégé le parlement, les maîtres des requêtes et la chambre des comptes. La fonction des maîtres des requêtes avait deux objets, la préparation du travail du conseil ou l'instruction des affaires et l'examen des

(1) Voyez les tomes II et III des *Ordonnances*, de Laurière et Secousse.

requêtes présentées au roi, d'où leur venait leur nom : les rapporteurs vérifiaient si elles devaient être admises ou rejetées. Dans les deux cas, ils soumettaient une décision à l'appréciation du conseil.

Les affaires de la justice civile et administrative étaient du ressort du parlement, cour souveraine, à laquelle ressortissaient le Châtelet, les cours des baillis et divers juges d'exception : il était justiciable lui-même du grand-conseil en des cas rares et douteux. La chambre des comptes connaissait des affaires de finance et du contentieux des impôts. La cour des aides n'existe point encore en 1350 ; la création est postérieure au temps dont nous parlons. Tel était le simple mécanisme du pouvoir royal dans les terres du domaine. Les grands fiefs annexés, tels que le comté de Toulouse et les pays de langue d'oc, avaient un gouvernement presque indépendant. Les bourgeoisies des villes, dont l'émancipation récente avait son principal soutien dans la royauté, lui étaient fort dévouées. La féodalité trahit souvent la cause nationale ; les communes y faillirent rarement, malgré les germes de turbulence qu'y semait l'exemple contagieux des cités flamandes. Aussi la *justice* du roi rendit-elle peu d'arrêts sévères envers les villes, tandis que la féodalité en reçut fréquemment de rudes coups, dont le spectacle n'était point désagréable aux communes. Elles devaient leur existence à la politique royale ; elles la soutinrent de leurs suffrages, de leur argent, de leurs milices. Même dans leurs écarts, dans leurs aveuglemens après Poitiers, un fonds de fidélité les maintint autour de la dynastie contre la maison de Plantagenet, pour laquelle la plupart des hauts barons avaient bien moins de répugnance que les bourgeois.

En ce temps-là, vers 1352, apparaît sur la scène de l'histoire un personnage étrange et sinistre, qui va jouer un grand rôle dans les calamités du pays ; c'est Charles le Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre, à l'occasion duquel le roi Jean a été l'objet de nouvelles injustices. Il était arrière-petit-fils de Philippe le Hardi, comme le roi Jean, et de plus sa mère était la fille de Louis le Hutin. L'application de la loi salique à la royauté avait privé sa mère de la couronne, tout comme les enfans de Robert d'Artois, descendans d'une fille de Philippe le Long. Sa naissance en faisait un mécontent, et son caractère en fit un conspirateur. Jean était irritable par accès ; mais d'habitude et d'inclination il était généreux et bienveillant. Les contemporains et Froissart lui-même l'ont nommé *le bon roi Jean*. Charles de Navarre était doux et loyal par accident, mais de nature méchant, envieux et fourbe. Les peuples de ses domaines lui avaient dès son adolescence infligé le nom de Charles le Mauvais. Toutefois ses penchans détestables étaient couverts et masqués par les plus séduisantes qualités et par une grande

puissance de dissimulation. Intelligent et courageux, il savait caresser et plaire pour arriver à son but. Son audace n'avait pas plus de limites que sa bassesse à l'occasion. Il était l'agent secret de l'Angleterre, et se flattait de partager le royaume avec Édouard III. Faux monnayeur lui-même, il était sourdement de l'opposition sur la question des monnaies, et recherchait la popularité par tous les moyens familiers aux conjurés émérites. Malgré ses vices et son surnom, il avait acquis une certaine importance politique, et s'appliquait à jouer son rôle avec une merveilleuse habileté. Mézeray a peint en quelques traits cette étrange figure. « Il avait, dit-il, toutes les bonnes qualités qu'une méchante âme rend pernicieuses, l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la libéralité. » Perfide, vindicatif et cruel, l'astuce la plus veloutée et l'esprit le plus aimable le changeaient en séducteur irrésistible pour les femmes et le populaire de Paris. Dès sa jeunesse, on avait pressenti ce qu'il fut, le personnage le plus dangereux de l'époque. L'érudit et honnête Secousse, qui l'a étudié si consciencieusement en deux volumes *in-quarto*, l'a déclaré sur vue de pièces « le plus habile et tout à la fois le plus méchant homme de son temps. » La réhabilitation de cet infernal caractère a tenté quelques esprits de notre siècle, et le roi Jean en a payé les frais.

Le roi Jean, que Froissart témoigne avoir été si attaché à ses parens, et qui était *de grand'conception, hors de son air*, plein de perspicacité en dehors de ses courroux, comprit qu'il valait mieux ménager qu'irriter ce caractère, lui montra une affection confiante, crut se l'attacher en lui donnant une de ses filles en mariage, et ne fit qu'exciter les passions d'un prince dont il avait deviné le méchant cœur. Charles de Navarre n'avait point blâmé l'exécution du comte d'Eu; mais la collation du titre de connétable à Charles d'Espagne, son cousin, lui était odieuse, et sa jalousie fut exaspérée par le don que fit Jean au nouveau connétable d'une terre sur laquelle la branche d'Évreux avait des prétentions. Tant il y eut que « l'an de grace 1353 (1352), le huitième jour de janvier, M^{sr} Charles, roy de Navarre et conte de Évreux, fist tuer en la ville de Laigle, en Normandie, en une hostellerie, M^{sr} Charles d'Espagne, lors connestable de France, et fit ledit connestable tué en son lit, assez tot après le point du jour, par plusieurs gensdarmes que le roy de Navarre y envoya; lequel roy demoura en une granche au dehors de ladite ville de Laigle, jusques à tant que ceux qui firent ledit fait retournèrent par devers lui, et après se retraist ledit roy de Navarre et sa compaignie en la cité d'Évreux dont il estoit conte, et là se garny et enforça (1). » Charles de Navarre poussa l'audace à ce point d'é-

(1) *Grandes chroniques de Saint-Denis* sur 1353, t. VI, p. 7-8, édit. de P. Paris.

crire des lettres expliquant les motifs qu'il avait eus pour cette exécution (1).

Le roi, blessé au vif, en éprouva le plus violent ressentiment, et voulut faire une justice exemplaire. La cour des pairs fut convoquée, une procédure instruite, une condamnation prononcée; mais les princesses de la famille royale intervinrent avec instance, et, le conseil du roi considérant que Charles de Navarre donnait la main aux Anglais dans la Guienne, et qu'en sa possession étaient les plus grandes terres de Normandie, où il s'était *fortifié de grand soin*, appelant les Anglais à joindre leurs forces aux siennes, on crut prudent de négocier, et l'on ménagea le pardon du roi de Navarre. Le roi se contenta d'y mettre un grand appareil. Le mardi quatrième jour de mars 1353, en présence d'une assemblée nombreuse et solennelle, le coupable vint demander sa grâce. Après qu'il eut parlé avec humilité, le cardinal de Boulogne, au nom du roi, gravement assis et silencieux, dit au roi de Navarre : « Vous êtes tant tenu au roi, que vous ne le dussiez jamais avoir fait. Vous estes de son sanc, si prochain comme chascun scet; vous estes son homme et son per, et si avez espousée madame sa fille, et de tant avez-vous plus mespris. Toutefois, pour l'amour de mesdames les roynes qui cy sont, qui moult affectueusement l'en ont prié, et aussi pour ce que il tient que vous l'avez fait par petit conseil, il le vous pardonne de bon cuer et bonne volonté. Et lors lesdites roynes et ledit roy de Navarre, qui mist le genoul en terre, en mercierent le roy. Et encore, dist le cardinal, que aucun du lignage du roy ne se avaturast d'ores en avant de faire tels fais comme le roy de Navarre avoit fait, car vraiment si il advenoit et fust le fils du roy qui le feist du plus petit officier qu'il eust, si en feroit-il justice. Et ce fait et dit, le roi se leva et la court se departi (2). »

Mais la réconciliation ne fut pas de longue durée. Peu de temps après son pardon, Charles de Navarre nouait de nouvelles intrigues. Le roi Jean, qui surveillait ses menées, fit mettre la main sur quelques-uns de ses châteaux, et Charles, intimidé, se soumettait encore. On lui donna un sauf-conduit pour se retirer en ses terres de Navarre, où il avait promis de vivre en paix. Il en profita pour lever un corps de troupes, avec lequel il vint par mer à Cherbourg sous

(1) On a rapporté une altercation qui aurait eu lieu entre Charles de Navarre et Charles d'Espagne, et les méchans propos que l'un y tint à l'autre. Je crois le fait supposé, et n'en ai pas trouvé trace dans les auteurs contemporains. Voyez les différentes rédactions de Froissart sur cet événement dans l'édition Lettenhove, t. V, p. 300 à 312, et la *Chronique des quatre Valois*, p. 26. La déposition de l'un des complices du Navarrois, rapportée par Secousse, ne mérite aucune confiance.

(2) *Grandes chroniques de saint Denis* sur 1354, t. VI, p. 11 et 12, de l'édition de P. Paris; cf. du Tillet, *Chronique abrégée*, exactement concordant avec le continuateur de Nangis et Villani.

prétexte de fournir de garnisons ses villes de Normandie, où ses partisans indiscrets se répandirent en jactances et menaces contre le roi Jean. Charles, compromis, eut recours au dauphin, son beau-frère, sur l'esprit duquel il avait pris de l'empire, et, le roi lui fit dire de nouveau *qu'il lui pardonnait tout de bon cœur*. Les choses en étaient là, lorsqu'aux premiers mois de 1356 le roi Jean apprit de nouvelles trahisons du roi de Navarre. Elles étaient plus menaçantes que jamais, car elles coïncidaient avec la rupture des trêves et de grands armemens des Anglais. Le roi Jean résolut alors de frapper un grand coup. Contre un ennemi si perfide, il fallait agir par surprise. Le roi le fit à la manière du temps.

L'arrestation de Charles de Navarre a été un drame émouvant. Froissart en a remanié plusieurs fois le récit, qu'il faut contrôler par celui des Chroniques de Saint-Denis. « Un jour donc de caresme, environ Pasques, le dauphin, duc de Normandie, aîné fils du roi Jean, estoit au château de Rouen, où il avoit convié le roi de Navarre, son beau-frère, les d'Harcourt et plusieurs autres seigneurs. Le roi Jean, qui le savoit, se parti au matin avant le jour de Maneville tout armé, accompagné de cent hommes d'armes, et vint droit au chatel de Rouen, où il entra par l'huys de derrière, et trouva en la salle assis au disner M^{er} Charles, son aîné fils, avec ses invités. Le maréchal d'Audrehan marchoit devant le roi l'épée haute, et dit : « Nul ne se meuve, pour chose qu'il voie, ou je le pourfendrai de cette épée. » Les seigneurs qui là estoient, quant ils virent le roi de France venu si aïré, furent moult esbahi. Adonc se traist li roi de France devers le roi de Navarre, et le prit par le kevech de sa cote, et li dit : Sus, mauvais traître, tu n'es pas digne de séoir à la table de mon fils. Et le tira si roide à lui qu'il li pourfendi jusqu'a la poitrine. Lors fut pris de sergens d'armes li dis rois de Navarre, et bouté en une cambre en prison, et li contes de Harcourt d'autre part, et autres seigneurs, qui trencioient devant le roi de Navarre. » Cette exécution, que le duc de Normandie n'avait pu arrêter par ses prières, fut suivie d'une autre plus sanglante. Quatre seigneurs de la suite du roi de Navarre furent conduits en charrette dans un champ hors du château appelé *le champ du pardon*, « et là leur furent ledit jour les têtes coupées, et puis furent tous nus traînés jusques au gibet de Rouen, et là furent pendus, et leurs têtes mises sur eux, sur le gibet. Et fu ledit roy de France présent et aussi sesdits enfans et son frère, a couper les têtes, et non pas au pendre. Et ce jour et lendemain delivra le roi plusieurs des autres qui avoient esté pris, et finalement ne demoura que trois prisonniers, ... lesquels furent menés à part, ledit roi de Navarre au Louvre, et les deux autres au Chastelet. » Villani a raconté cette

scène de Rouen avec complaisance, et ajouté de piquans détails à ceux des chroniqueurs français.

On a reproché vivement cette violence au roi Jean. Pour quiconque a étudié les temps féodaux, elle n'a rien que d'ordinaire et de naturel. Aussi les contemporains, tout émus qu'ils ont été, n'en ont pas été trop surpris, notamment les bourgeois de Rouen, témoins de l'exécution des comtes d'Harcourt et consorts. Le roi, de sa bouche, leur a dit que ces hauts barons étaient des traîtres à la France, et leur émoi s'est calmé. La violence des caractères est un des traits de la vie féodale, où tous les mouvemens de l'âme poussaient à l'extrême. La vie féodale touchait à la civilisation la plus exquise par la chevalerie; elle touche à la barbarie par l'inexorable dureté de ses pratiques et de ses lois. Elle allait sans mesure à toutes les extrémités; la violence et la générosité n'y avaient pas de limites. La vie réglée, la conduite mesurée, soit des personnes, soit des affaires, sont d'un autre temps. Les grandeurs de la vie féodale se montrent même dans les enfans de race (1), chez lesquels les allures héroïques sont prononcées dès le jeune âge, en même temps qu'on y trouve des Charles le Mauvais. L'antiquité n'a rien de grand, de touchant, de poétique comme Conradin et Frédéric de Bade sur leur échafaud, et Philippe le Hardi auprès de son père à la bataille de Poitiers. Les Simon sont dépassés par Charles de Navarre. L'animadversion démocratique appliquée à de pareils personnages n'a pas de sens; elle manque d'intelligence et de justice. Appliquée au roi Jean appréhendant de sa main le roi de Navarre, elle n'a pas plus de raison. C'est l'époque qu'il faut haïr, non les personnes. Ce qu'était la vie féodale en France, elle l'était en Allemagne, elle l'était en Angleterre. Les habitudes, les penchans, les caractères des races dominantes, étaient partout les mêmes. Nous les retrouvons chez les Habsbourg, chez les Wittelsbach, chez les Luxembourg, chez les Plantagenets, tels que nous les voyons chez les Valois. La société féodale offre partout les mêmes phénomènes. Au XIV^e siècle, ces mœurs faisaient place à d'autres dans les villes; mais dans les châteaux, dans les hôtels, elles survivaient à la transformation sociale.

A tout prendre, les violences et les déportemens de la cour de France, dans la première moitié du XIV^e siècle, ne peuvent être comparés à ceux de la cour d'Angleterre à la même époque. Aussi les sanglantes tragédies du château Gaillard en 1313, de la prison du Louvre en 1350, et du châtel de Rouen en 1356, avaient fait sur les contemporains moins d'impression que les tyrannies d'Édouard I^{er}

(1) Même observation pour les femmes, témoin la guerre de Bretagne, et par ces deux côtés l'héroïsme féodal est d'une nature plus élevée que l'héroïsme antique.

en Angleterre, que la vie scandaleuse de l'épouse d'Édouard II, suivie du meurtre abominable de ce dernier roi, plus digne d'intérêt par sa mort que par sa vie. Édouard III, le rival du roi Jean, était le fils de ce couple déplorable et, quoique encore adolescent, il eût pu se montrer plus jaloux de l'honneur de son père, et surtout défenseur plus zélé de ses jours et de sa mémoire. La complicité de ces crimes avait atteint tous les personnages élevés de la cour d'Angleterre. Édouard III laissa mourir son oncle, le comte de Kent, victime d'un guet-apens judiciaire et de la perversité de sa mère, dont il fit justice plus tard par des moyens non moins tragiques. La scène de l'arrestation de Mortimer n'a rien de pareil dans l'histoire du temps. Édouard III avait pourtant de grandes qualités; il était aussi brave que Jean. Il avait l'esprit politique, qui ne manquait pas à Jean, quoi qu'on ait dit; il a trouvé des préférences au détriment du second Valois, et même des regrets dynastiques chez quelques écrivains de notre temps. Froissart, qui n'avait aucun motif de flatter notre roi Jean, lui a été plus favorable.

Vers la fin d'octobre 1355, les trêves étant expirées, le prince de Galles guerroyait en Gascogne, *ardant et brûlant le pays*, et le roi Édouard, débarquant à Calais, franchissait la frontière française. Jean avait fait un nouvel appel au patriotisme français en convoquant cette fameuse assemblée des états-généraux de 1355, où se montra pour la première fois Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, qui devint le chef redoutable de l'agitation aux états de 1356, mais qui concourut en 1355 à voter des subsides et des levées d'hommes pour la défense du territoire, tout en montrant dès lors ce qu'on pouvait craindre d'un tel homme. L'histoire de ces états de 1355 nous est à peu près connue, et je ne la referai point, quoiqu'il y eût beaucoup à dire. J'insisterai seulement sur les résultats constatés. Les lois originaires de la féodalité sont battues en brèche de toutes parts; elles ont fait leur temps. Ce régime, exposé avec une merveilleuse lucidité dans les *Assises de Jérusalem*, dans les légistes normands d'Angleterre, dans les Établissements de Saint-Louis, dans les *Coutumes de Beauvoisis*, — ce régime, parfaitement adapté jadis à la société pour laquelle il avait été créé, dont il avait développé les forces et défendu les droits, ce régime tombait en ruines. A l'abri de sa protection et de son organisation, deux classes d'hommes s'étaient produites, qui au milieu du XIV^e siècle ne trouvaient plus leur compte dans les pratiques des siècles précédens, dont la raison d'être avait changé. Ces deux classes d'hommes étaient les agriculteurs, successeurs des anciens laboureurs gaulois, des colons romains, des serfs ou lites germaniques, et les bourgeois des villes, hommes industriels et libres, dont le travail, l'esprit et la fortune n'étaient point entrés dans les

prévisions de la féodalité primitive. Le droit romain reprenait sa part d'influence sur le règlement des intérêts privés. Les institutions de saint Louis étaient insuffisantes au gouvernement de la société transformée, et des institutions rajeunies n'étaient pas encore développées. C'est une époque de transition dont la voie est hésitante, incertaine, irrégulière; de là des situations inextricables, et des complications redoutables à la fois pour la royauté, pour la féodalité, pour la bourgeoisie, pour les populations des campagnes. Le débrouillement de ces complications a occupé tout ce siècle et le suivant. Telle se présentait alors la société française, tourmentée à la fois par l'invasion étrangère et par le travail d'une transformation sociale, travail dont Froissart, qui écrivait pour les châteaux, n'a ni le sentiment ni le souci, mais qu'attestent les actes des états-généraux et des états particuliers. On accuse le roi Jean d'avoir été au-dessous de la tâche qui lui était départie. C'est, je crois, une erreur. L'homme de l'époque, alors comme aujourd'hui, aurait dû être tout le monde. L'Angleterre a fondé sa liberté sous Jean sans Terre, qui la déshonorait, et n'a point cherché son homme pour la conduire. Elle s'est dirigée elle-même vers le but et n'en a plus dévié. Au milieu du xiv^e siècle, la France cherchait l'affranchissement de l'étranger et l'application d'un nouveau régime politique. Combattre l'Angleterre et régler sa police intérieure était le double objet de ses efforts; en poursuivant le premier, son imprudence native lui a fait rencontrer Crécy et Poitiers. En poursuivant le second, alors qu'il ne tenait qu'à elle de savoir être libre, puisque le maître qu'elle pouvait craindre était captif, nous la verrons aux états de 1356 tracassière, impatiente du frein, incapable de se gouverner, revêche autant que mobile, passer enfin de l'obéissance à la révolte, donner le pas à la vanité sur le patriotisme, et perdre l'occasion d'organiser la liberté politique, qui était en ses mains. Ce n'est pas le roi Jean qu'il faut accuser, c'est l'imprévoyance caractéristique et congéniale de l'époque. Le roi Jean a régulièrement et sincèrement appelé les états du royaume à régler eux-mêmes leurs affaires. Que pouvait-il de plus? Il n'y a point eu de tricherie de sa part avec eux; il n'y a point eu de désaffection de leur part avec lui. En 1355, comme en 1351, ils ont protesté vouloir *vivre et mourir* avec le roi national. Le désastre de Poitiers a-t-il rompu cette union de sentiments, et à qui la faute? Là est la question. Nous allons l'examiner.

Est-il vrai que le roi Jean ait à Poitiers *attaqué huit mille hommes avec quatre-vingt mille*, et que sa défaite ait été la juste punition d'une inqualifiable folie dans l'ordonnance de la bataille? Je ne crains pas de le dire, l'histoire de cette bataille est à refaire. Les mémoires de Mathieu Villani sont à cet égard une source d'in-

formation trop négligée, et cependant plus digne de confiance que celles à qui l'on a donné crédit communément; et ce qui le prouve, c'est que le témoignage de Villani est aujourd'hui confirmé par les documens anglais, par les chroniques flamandes, par d'autres publications récemment exhumées des archives. Froissart nous a donné le roman de Geste de la campagne de Poitiers; mais son récit chevaleresque et poétique n'est en sa valeur historique acceptable que sous bénéfice d'inventaire. Froissart a remanié ce récit, qui, joint à celui de la bataille des Trente, est, au point de vue littéraire, une des parties les plus remarquables de son livre. Voici ce qui, pour le critique impartial, résulte aujourd'hui des documens originaux et des diverses rédactions de Froissart lui-même. Les tentatives que le pape d'Avignon avait faites pour rapprocher et réconcilier les deux rois de France et d'Angleterre ayant échoué, et les trêves étant expirées, les armées anglaises entrèrent en campagne, l'une en Gascogne, sous le commandement du prince de Galles, conseillé par le célèbre capitaine Jean Chandos, l'autre en Artois et Picardie, sous le commandement du roi Édouard lui-même, qui fut bientôt rappelé en Angleterre par une incursion des Écossais sur ses terres, et qui laissa la direction de son armée au duc de Lancastre, pour se joindre vers Évreux aux partisans du roi de Navarre, et chevaucher de là vers Paris. Le roi Jean arrêta et tint en échec le duc de Lancastre; puis, apprenant que le prince de Galles, après avoir ravagé le Languedoc, où le connétable Jacques de Bourbon n'avait pu maîtriser la défection des seigneurs du pays, remontait vers le nord pour donner la main à l'armée de Lancastre, il refoula vivement ce dernier en Bretagne, après l'avoir chassé de la Normandie, et vint au-devant du prince de Galles avec l'armée que les états-généraux venaient de lui donner. Ces divers mouvemens eurent un plein succès; Jean rencontra le prince de Galles à deux lieues de Poitiers, vers la mi-septembre 1356, et manœuvra pour resserrer et cerner le jeune prince dans un étroit espace, où les Français l'obligèrent à recevoir la bataille, près d'un lieu nommé Maupertuis, où d'ailleurs Chandos avait su prendre une position avantageuse.

Quelles étaient les forces comparées des deux adversaires? C'est ici que des assertions diverses se sont produites. Selon Villani, le prince de Galles avait 3,000 hommes d'armes, bonne cavalerie montée par Anglais et Gascons, *3,000 buoni cavalieri bene montati tra inghilesi e guasconi*, 2,000 archers anglais à cheval et 4,000 hommes d'excellente infanterie armés d'arcs ou de piques, Flamands ou autres, *due mila arcieri inghilesi a cavallo, e altri masnadieri a piè da quattro mila, tra con archi e altre armadure, tutti bene capitanati*. Quant au roi Jean, il était parti de Paris à la

tête d'environ 15,000 hommes d'armes bien équipés, armés et disposés, suivis d'un grand nombre de sergens de milice que lui avaient fournis les communes et les bourgeois de Paris (1). Avec eux, il avait emporté la place forte de Breteuil, repoussé le duc de Lancastre, et il était en mesure, ayant réparé ses pertes et recruté ses troupes, de repousser à son tour le prince de Galles et de l'expulser des terres de France. Tel est le témoignage de Villani. Il est précis quant aux Anglais, un peu vague quant à l'armée du roi Jean ; mais il est loin de donner à ce dernier le nombre d'hommes qu'on lui attribue généralement, et la composition n'en est pas choisie comme celle de la troupe anglaise. Les milices communales étaient de médiocre qualité, comme l'on sait, et, si la supériorité numérique des forces françaises est incontestable, la proportion en est évidemment exagérée. L'indication de Villani est confirmée par un document anglais, qui réduit les Français combattant à Poitiers à 8,000 hommes d'armes, bonnes troupes, et à 40,000 hommes des communes. On a la lettre par laquelle Édouard III apprend aux évêques d'Angleterre la victoire de Poitiers et leur demande d'en rendre grâces à Dieu. Édouard y parle de l'armée française en termes qui ne permettent pas de supposer la disproportion phénoménale dont on a parlé (2). Selon un autre document anglais, le prince de Galles aurait perdu 1,900 hommes d'armes à la bataille, et 1,500 archers à pied (3). Cette perte doit être certaine ; elle prouve qu'on s'est mieux battu à Poitiers qu'on ne l'a dit communément. Elle ne permet pas de supposer que les Anglais soient restés avec 4,500 hommes seulement pour vaincre, rançonner et poursuivre l'armée française, en la réduisant même au corps de réserve que commandait le roi Jean en personne. Quant à Froissart, les textes que nous possédons aujourd'hui le mettent en contradiction avec lui-même. Une rédaction attribue aux Anglais environ 12,000 hommes, savoir : 3,000 hommes d'armes, 5,000 archers et 4,000 *bidans*, c'est-à-dire soldats armés à la légère ; une autre rédaction réduit ce nombre à 8,000 (4). Froissart a les mêmes variations pour le nombre des Français. En une rédaction, il leur attribue plus de 60,000 hommes ; en une autre, il les réduit à

(1) *Giunti a lui si trovarono più di XIV mila cavalieri e molti sergenti, e non v'era però tutta la sua forza, che al continuo vi cresceva gente a cavallo e a piè.* M. Villani, lib. VII, cap. vi et cap. ix. Hénault a donné 80,000 hommes au roi Jean.

(2) Voyez les actes de Rymer, III, r, p. 129 : *Occurrit ei (principi Vallie) Joannes de Vallesio (c'est ainsi que l'Anglais désigne le roi de France) ipsius regni occupator injustus, cum exercitu grandi valde, et congressi sunt exercitus, etc.*; et Lettenhove, t. V, p. 523.

(3) Voyez le t. V, p. 528, du Froissart de Lettenhove, et le Froissart de Buchon, t. I, p. 354.

(4) T. V de Lettenhove, p. 405 et p. 411; cf. p. 421, 424, 529, etc.

50,000; en une troisième, il se borne à dire que les Français étaient cinq fois plus nombreux que les Anglais. Les chroniqueurs flamands ont exagéré, comme Fruissart, le nombre des Français et réduit le nombre des Anglais. Les historiens anglais de nos jours qui ont voulu rechercher la vérité, comme Lingard, ont donné 12,000 hommes d'élite au prince de Galles, et se sont contentés de reconnaître un nombre supérieur aux Français, sans le fixer. Nos archives françaises ne nous ont encore rien révélé sur ce point.

Les deux armées étaient en présence, et la position du prince anglais fort critique, lorsque survint le cardinal de Périgord, négociateur célèbre de ce temps, accompagné d'un autre prélat, tous deux envoyés par le saint-père pour faire un dernier effort à l'effet de ramener la paix entre les deux puissances. Après avoir obtenu la suspension des hostilités pour deux jours, et reçu les propositions du prince de Galles, ils retournèrent auprès du roi Jean, qui convoqua son conseil *per fare assentire a tutti l'offerte*. Remarquons que ce roi brutal et despotique agit toujours de l'avis et selon la direction d'un conseil. Les offres du prince de Galles consistaient à restituer au roi de France les terres envahies par les Anglais, à rendre à la liberté tous les prisonniers français, à payer au roi de France *CC migliaia di nobili, che valeano cinquecento migliaia di fiorini d'oro*. Et le prince demandait comme assurance de la paix stipulée la main de la jeune fille du roi avec la duché d'Enghien pour dot... Il priait en outre que la liberté fût rendue au roi de Navarre, et que son royaume lui fût restitué (1).

Le roi et son conseil s'accommodaient assez de ces propositions, *a queste cose il re e'l consiglio s'acconciavano assai bene*; mais les propositions ne pouvaient être prises comme sérieuses qu'avec le consentement du roi Édouard, qui était fort éloigné. Le prince de Galles s'engageait à lui expédier un messenger avec demande d'une prompte réponse. Le roi Jean, dit Villani, avait connu par son expérience combien était incertain le sort des batailles, et, trouvant satisfaisantes les indemnités qui lui étaient offertes pour les dommages qu'il avait soufferts, il se montrait disposé à la paix. Il réunit ses barons et les dignitaires du royaume, et leur soumit son avis. Or parmi eux se trouvait l'évêque de Châlons, Regnaut Cheaveau, homme d'église et de guerre à la fois, comme tant d'autres de ce temps, et l'un de ceux de l'ost du roi en qui ce dernier avait le plus de confiance. Le prélat champenois se prononça vivement contre l'acceptation des propositions anglaises. Il représenta que la situation était critique, le moment suprême, que le délai de plusieurs jours, nécessaire pour avoir la réponse d'Angleterre, suffirait au

(1) Villani, *loc. cit.*, cap. x, xi et xii.

duc de Lancastre pour s'avancer sur Poitiers et dégager le prince de Galles, et que le roi de France, après avoir eu la douleur de voir ses provinces impunément saccagées, aurait la honte d'avoir été pris au piège et dupé par un astucieux adversaire. En effet, on avait des nouvelles des mouvemens du duc de Lancastre. La parole de l'ardent prélat changea donc la disposition des esprits. Il fut résolu qu'on livrerait bataille, et chacun s'y prépara (1).

On voit quelle couleur nouvelle le récit vraisemblable de Villani donne à l'histoire de la bataille de Poitiers. Le chroniqueur italien, au lieu de l'extravagante conduite prêtée au roi Jean, nous dépeint une situation singulière où des deux côtés il fallait obtenir une solution immédiate : — pour le roi de France, de peur de voir arriver le duc de Lancastre sur ses derrières, — pour le prince de Galles, de peur de mourir de faim, car il était bloqué. Reste la disposition de la bataille, qui est l'occasion de nouveaux griefs contre le roi Jean. Il faut lire dans le commentaire de M. de Lettenhove la description du champ de bataille de Mauvertuis. Elle rectifie les jugemens connus sur les opérations de la néfaste journée du 19 septembre 1356. La position du camp anglais avait été choisie et fortifiée avec beaucoup d'intelligence et d'habileté. L'attaque en fut encore discutée et arrêtée en conseil de guerre. La responsabilité du plan d'attaque ne retombe donc sur le roi Jean que pour l'approbation qu'il donna aux avis les plus autorisés. Ici la narration de Villani s'accorde avec celle de Froissart; mais dès l'engagement de l'action le récit de Villani donne à la conduite de l'affaire une face différente. La division de l'armée française en quatre corps de bataille peut paraître commandée par la situation et les défenses du camp anglais. Je passe aussi sur ce point. Advenant le lundi matin 19 septembre, le maréchal d'Audrehan conduisit la première colonne d'attaque composée de cavaliers espagnols et gascons, à la solde du roi Jean, flanqués de quelques bandes italiennes. Après lui devait marcher le connétable, qui était le duc d'Athènes, suivi d'un corps de bacheliers (2) français, provençaux et normands. Après le connétable suivait le corps de bataille du jeune dauphin, conduit par le duc d'Orléans, frère du roi : il était destiné à soutenir le duc d'Athènes, et fort d'environ 5,000 cavaliers français. Le quatrième et

(1) *Le parole dello ardito prelato feciono cambiare la volonta del re, e di tutti i baroni del consiglio, e catuno s'inanimo alla battaglia. E al cardinale fu riposto precisamente che più non si travagliasse della concordia. E deliberato fu di stregner il duca alla battaglia la mattina vengente, e questo consiglio fu preso domenica a di diciotto di settembre anno detto, operando fortuna per lo franco consiglio di quel prelato la materia dell' occulto giudicio di Dio contro al detto re di Francia.* Villani, loc. cit., cap. xii.

(2) Sur cet ordre de combattans, voyez une savante note de Secousse, au 2^e vol. des *Ordonnances*, p. 466.

dernier corps de bataille était celui du roi; on y comptait plus de 6,000 cavaliers et les plus hauts barons du royaume : c'était une réserve qui devait se porter au secours des points faibles et donner les derniers coups. Tous devaient agir de concert après avoir atteint le point d'attaque. Le prince de Galles avait de son côté dès la pointe du jour, fait mettre le feu à ses bagages et au butin qu'il traînait après lui. Il ôta ainsi un regret à ses soldats et une espérance à ses adversaires. En même temps, il divisa ses archers en deux troupes de 3,000 chacune, *intorno di tre mila*, qu'il disposa dans les bois et dans les vignes à droite et à gauche de la chaussée que les Français devaient suivre pour venir l'aborder, de telle sorte que les cavaliers du maréchal devaient être couverts d'une grêle de flèches en s'avancant pour attaquer les Anglais. En avant de son camp, le prince avait disposé un corps de bataille destiné à recevoir de front et à repousser l'assaut des Français. Le prince avait enfin formé, avec ce qui lui restait de cavalerie, un corps de réserve en arrière, prêt à porter son aide sur les endroits les plus menacés.

Cet ordre de bataille étant ainsi réglé de part et d'autre, le maréchal d'Audrehan, avec sa troupe, s'avança plein de confiance pour exécuter la manœuvre convenue, que Froissart et Villani s'accordent à décrire, à savoir : forcer l'accès de la chaussée qui conduisait aux retranchemens de Maupertuis, et, voyant le grand incendie dont nous avons parlé du côté des Anglais, il crut qu'ils mettaient le feu à leur camp pour prendre la fuite par une autre issue. Plein de cette folle idée, sans attendre le second corps qui le suivait à distance, le maréchal et sa troupe, ayant poussé un grand cri, s'élançèrent avec emportement (1), et assaillirent avec tant d'ardeur la position des Anglais, qu'ils craignaient de voir s'échapper, que le connétable, distancé du maréchal par le soudain élan de ce dernier, ne se douta pas du commencement de l'action. Le canon et le mousquet n'avaient point alors les armées du choc des combattans, et, s'il y avait eu quelques bombardes à Crécy, on n'en entendit point à Poitiers. L'avant-garde anglaise, qui barrait la chaussée, ne résista point à cette furie, et, se repliant, livra le passage au maréchal, qui se trouva pris à droite et à gauche par les archers répandus dans les vignes et arrêté de face par le corps de bataille posté sur la crête de la colline. La cavalerie du maréchal, ainsi percée de mille traits, fut renversée en désordre sur elle-même, accablée de trois côtés à la fois, et regagna la plaine en déroute complète. Par la faute du maréchal, qui ne put rallier ses gens, la bataille se trouvait engagée contre les corps français pris en détail.

(1) Je traduis ici le texte même de Villani, *loc. cit.*, cap. xvi et cap. xvii.

Ce que voyant le prince et Chandos, ils se mirent en mesure de recevoir avec résolution le corps du connétable, qui fut arrêté et assailli, comme le maréchal à l'attaque de la chaussée, et de plus vivement tourné par une colonne anglaise qui le prit de flanc par un mouvement hardi, le sépara du corps commandé par le duc d'Orléans, et le rejeta de l'autre côté. Le connétable hésita dans sa résistance, perdit beaucoup d'hommes, et enfin chercha son salut dans une retraite précipitée, sans que le roi ni la réserve eussent pu connaître sa position critique. C'est alors que, selon Froissart, Chandos aurait dit au prince de Galles : « La bataille est à nous, » et, fondant à bride abattue avec toutes les forces anglaises sur le troisième corps français, surpris de cette brusque attaque, en aurait eu bon marché et l'aurait à son tour dispersé dans la plaine. Restait la réserve du roi Jean, abandonnée au choc victorieux des Anglais et à tous les périls de la journée. Un document précieux, récemment publié par un érudit (1), nous montre le roi Jean, préoccupé des destinées de la monarchie à ce moment suprême, donnant l'ordre à son fils aîné de quitter le champ de bataille pendant que lui-même, ne consultant que son courage et le devoir de l'exemple, s'appêtait à une résistance désespérée. En effet, ordonnant à sa chevalerie de mettre pied à terre, il forma autour de lui une sorte de bataillon sacré obligé de se faire jour par la victoire et n'ayant espoir qu'en elle (c'est la pensée que lui prête Villani), comme avait fait Édouard III à la surprise de Calais : manœuvre à tort critiquée, qui a fait gagner plus tard les batailles des Pyramides et d'Isly, mais où échoua le roi Jean par l'effet du retour offensif d'une partie de l'infanterie anglaise sur le carré des Français. Ici le combat devient homérique. En ce danger suprême, Jean jette un regard de père sur son jeune Philippe, âgé de quinze ans, qui était l'épée à la main à ses côtés, et lui ordonne de se retirer. L'enfant obéit, monte à cheval et fait quelques pas ; puis confus d'abandonner son père en tel moment, il revint auprès de lui, en fut reçu avec émotion, et ne pouvant frapper d'estoc et de taille, comme faisait le roi, il s'abritait de lui, et criait : Père, gardez-vous à droite ; père, gardez-vous à gauche (2). Ce combat corps à corps dura quelque

(1) M. Lacabane, article *Charles V*, dans le *Dictionnaire de la conversation*, et *Bibliothèque de l'École des chartes*.

(2) « Sentendosi a lato messer Gianni suo piccolo figliuolo, comandò, che fosse menato via e tratto della battaglia. Il quale per comandamento del re, essendo montato a cavallo col alquanti in sua compagnia, e partito un pezzo; má il fanciullo hebbe tanta onta di lasciare il padre nella battaglia, che ritornò a lui : e non potendo adoperare l'arme, considerava i pericoli del padre, e spesso gridava : *père gardé vous* a destra o a sinistra, o d'altra parte, come vedea gli assalitori. » Villani, *loc. cit.*, cap. xviii. M. de Sismondi a lu dans Villani ce qui n'y était pas et n'a point remarqué ce qui n'aurait pas dû lui échapper.

temps, mais bientôt Jean, serré de tous côtés, blessé deux fois en plein visage et parfaitement reconnu par l'ennemi, qui respectant sa valeur lui criait qu'il avait assez fait son devoir de chevalier, rendit son épée en la manière que Froissart a si dramatiquement racontée.

L'armée française est anéantie; mais l'honneur de la bataille du roi s'élève au-dessus de l'accablement d'une défaite. Le roi Jean à Poitiers devint l'objet d'une légende. Ce fut dans l'Europe chevaleresque un cri général d'admiration, et dans Paris, stupéfié par la nouvelle, non-seulement il ne s'éleva pas une parole accusatrice, mais au contraire, à la place Maubert, l'orateur populaire, le continuateur de Nangis, s'écriait avec un sympathique sentiment que, si tout le monde avait combattu comme le roi, on eût glorieusement triomphé. Tel est l'irrécusable témoignage de l'histoire (1). Le roi s'était placé au-dessus des atteintes. C'était, hélas! la France qui avait été vaincue, non le roi Jean. La présomptueuse impétuosité du maréchal, l'indiscipline de la chevalerie, la résolution du conseil de guerre sur l'avis de l'évêque de Châlons, le plan d'attaque lui-même peut-être, la prédominance acquise de l'infanterie sur la cavalerie, telles étaient les causes fatales du désastre dont les suites furent incalculables. Toutes les accusations retombèrent sur la chevalerie, et l'on ne s'en fit faute. Il y parut au tumulte des états de 1356, convoqués par le dauphin au lendemain de la défaite.

(1) *Rex franciæ Joannes, bellum aggrediens animose, pedester cum suis bellare disposuit, quod et fecit, et equis dimissis veniens in conflictu, inimicos suos audacter et fortiter invadens, plures occidit et multos lethaliter vulneravit. Unde, si omnes alii nobiles et milites se ita possissent strenue ut rex fecit, de inimicis gloriose triumphassent. Sed non sic fuit, etc.* Chez les contemporains aucune critique ne s'est élevée contre l'ordre donné par Jean à sa réserve de mettre pied à terre pour combattre.

CH. GIRAUD, docteur d'Institut.

(La suite au prochain n°.)

LA RÉPUBLIQUE

ET LES RÉPUBLICAINS

I.

Si cruelles que soient les circonstances que nous traversons, et qui resteront une des parties les plus sombres et les plus désolées de notre histoire, jamais la république n'avait rencontré une occasion si favorable à son établissement. En 1848, elle avait semblé à beaucoup de bons esprits inutile, inopportune, prématurée. Au mois de septembre 1870, si le parti qui avait pris le fardeau du pouvoir n'avait pas été précisément un parti, ce qui l'amenait fatalement à commettre des fautes irréparables, la république avait de grandes chances de prévaloir, je ne dis pas comme une forme absolue, définitive, imposée aux générations futures, mais comme une grande et sérieuse tentative de conciliation et de paix publique. L'accumulation même de nos infortunes ajoutait des chances à son succès en décourageant les prétendants. Une situation si triste suggérait aux bons citoyens le désir de faire cette fois l'expérimentation décisive de la seule institution qui n'ait pas été mise encore sérieusement à l'épreuve, et qui, peut-être plus heureuse que toutes les autres, marquerait une ère nouvelle, la fin de la révolution commencée en 1789, toujours reprise à divers intervalles et continuée jusqu'à nos jours. Après quatre ou cinq restaurations plus ou moins éphémères de tous les principes monarchiques connus, tous écroulés successivement dans l'espace d'une génération à laquelle aucun n'a eu la force de survivre, à ce moment de crise suprême et sous le coup des désastres sans nom qui nous accablent, quand tout est renversé, sauf l'image ensanglantée de la patrie, la république pouvait être, elle pourrait être encore la garantie de la dignité pour chacun, le salut de tous. En s'y prenant bien, simplement et honnêtement, on aurait

persuadé sans peine au pays, seul juge après tout et seul maître, qu'elle était visiblement dans l'ordre de ses intérêts, de ses convenances, au lendemain des grandes catastrophes, et quand l'accord semblait impossible sous un autre nom que celui-là. Elle se fût acclimatée parmi nous avec moins de résistance qu'on ne le croit, pourvu qu'elle nous eût offert une tolérance réciproque entre les souvenirs qui nous divisent, un respect mutuel entre tous les citoyens de bonne volonté.

Parmi toutes les institutions, n'était-ce pas la plus large dans le sein de laquelle tous les partis auraient honorablement abdicqué, où se seraient réconciliées sans humiliation les dissensions du passé, toutes celles du moins qui n'étaient que des manières différentes d'aimer la France? Non, ce n'étaient pas seulement les républicains d'origine, de doctrine ou de sentiment qui devaient trouver là le refuge et la consolation de leurs épreuves; c'étaient aussi les partisans du principe monarchique, fatigués de ces espoirs sans issue et de ces recommencemens sans fin, — sauf peut-être la portion exaltée du parti légitimiste, celle qui élève la dynastie au-dessus de la souveraineté nationale, provoquant et préparant ainsi d'autres exagérations en sens contraire. C'était surtout cette multitude très considérable et très digne de respect, quoi qu'on en dise, des hommes d'ordre et de travail qui soutenaient le dernier gouvernement par cette unique raison qu'il était un gouvernement, et qu'il en faut un au commerce et à l'industrie. A côté, mais en dehors d'eux, s'était formé un autre groupe fort nombreux dans ces dernières années, celui des conservateurs libéraux qui reléguait au second plan la question de la forme du gouvernement, uniquement appliqués à la réforme de ce qui existait, attentifs à cette parole de bon conseil d'un philosophe célèbre : « qu'il y a toujours profit à faire l'économie d'une révolution. » Ceux qui, à tort ou à raison, avaient conçu cet espoir, croyant à la loyauté des intentions et à la bonne volonté des hommes de qui il eût dépendu de fonder l'empire libéral, étrangers d'ailleurs au conseil et à l'action, et par conséquent à toute responsabilité dans l'origine de ce pouvoir et dans la politique des désastres qui en a marqué le terme, ceux-là avaient bien le droit de répudier une connivence même de désir dans des projets de restauration qui ne seraient plus aujourd'hui que de coupables intrigues. Enfin les sectes extrêmes elles-mêmes, les socialistes, je parle de ceux qui sont sincères et qui ne font pas de leur doctrine la parure et le prétexte du désordre, auraient trouvé dans un gouvernement de libre discussion et de progrès ouvert des conditions favorables à leur propagande pacifique, la seule sur laquelle ils aient le droit de compter. Dans cette énumération des groupes divers de l'opinion publique, n'ai-je pas compris à peu près tout le monde? La

France n'est-elle pas là, sauf les fanatiques et les intriguans? Or la vraie France, le pays dans ses élémens sérieux, n'avait aucune répugnance pour cette forme d'institution, pourvu qu'elle fût hospitalière et protectrice pour tous. La république était pour tous les partis le plus honorable asile, à la condition de n'être pas elle-même un parti.

Outre les raisons de circonstance qui, dans cette crise suprême, militaient en faveur de la république, il y a tout un ordre de considérations liées au mouvement général des esprits qui recommande cette forme de gouvernement comme plus capable qu'aucune autre de s'ajuster aux conditions de la société nouvelle, telle que l'a faite la démocratie. Parmi ces conditions, j'en distingue deux spécialement : le suffrage universel et la liberté presque absolue de la presse, qui sont aussi difficiles à modifier qu'à supporter pour une monarchie. Quelque jugement que l'on porte d'ailleurs sur ces deux formes de la liberté, ou, si l'on aime mieux, du libéralisme moderne, un gouvernement est tenu de s'en accommoder et de vivre avec elles, ce qui n'est pas facile, j'en conviens. Aussi longtemps que cela lui fut possible, la dernière monarchie avait tenté de maîtriser la presse par le régime administratif, le suffrage universel par les candidatures officielles. Quand les circonstances devinrent pressantes et les exigences de l'opinion impérieuses, lorsqu'il fut évident que la tutelle de la presse et du suffrage allait être ravie au pouvoir, il se vit perdu, et la guerre follement déclarée, follement conduite, fut un coup de désespoir. — Cette dynastie a disparu; mais toute monarchie, quels que soient son origine et son nom, se trouvera fatalement aux prises avec la même difficulté. Il faudra qu'elle vive avec le suffrage universel et la liberté de la presse, ou qu'elle périsse par eux. Or je ne comprends guère qu'une monarchie, c'est-à-dire une personnalité, puisse subsister moralement au-delà de quelques années (la lune de miel des dynasties), qu'elle puisse garder ce qui lui est nécessaire de son prestige aux yeux du pays sous ce double assaut, l'un quotidien, celui de la presse opposante à tous les degrés, de la discussion perpétuelle, de la malveillance systématique et du dénigrement passionné, — l'autre périodique, celui du suffrage universel, destiné par sa mobilité même à se tourner tôt ou tard contre un pouvoir qui, à tous les autres griefs relevés amèrement par les partis, aura joint le plus impardonnable grief, celui d'avoir duré longtemps. La stabilité d'une monarchie paraît chose incompatible avec ces prodigieuses fluctuations de l'opinion devenue souveraine et irresponsable. Que fera-t-on pour parer à ce péril certain? Proposera-t-on de restreindre le suffrage universel? Plusieurs y pensent; qui osera le faire? A une pareille tentative, la république de 1849 a succombé. Préendra-t-on le diriger? On re-

vient par là aux candidatures officielles, dont on a vu le résultat. Quant à la presse, c'est devenu un principe indiscutable pour la démocratie de lui laisser une liberté sans limites à peine tempérée par le jury, qui n'est lui-même qu'une forme très libre et très mobile de l'opinion publique. Que cela soit un bien ou un mal, là n'est pas la question; ce n'est pas une thèse que je discute, c'est un fait que je constate, et qui s'impose. Eh bien! que l'on essaie donc de faire vivre une monarchie entre ce double courant du suffrage universel et de la presse libre! Oui, elle pourra se maintenir quelque temps, s'il arrive que ces deux courans se portent en sens contraire, elle leur devra alors son équilibre; mais quel équilibre instable! Il arrivera fatalement un jour où ces deux courans se joindront avec une force irrésistible, et fatalement aussi ce jour-là la monarchie, si légitime, si indiscutable qu'elle soit dans ses origines, sera emportée comme une paille par le torrent. Seule, la république, par sa nature même, par la souplesse de ses ressorts et le jeu de toute sa machine, peut résister à de si terribles assauts. Le renouvellement périodique des chambres et des pouvoirs doit, théoriquement au moins, suffire et pourvoir à toutes les exigences, même contradictoires, de l'opinion. Il est vrai que la réalité diffère sensiblement de la théorie dans un pays comme le nôtre où les mœurs politiques ne sont pas même ébauchées, où des minorités passionnées se refusent à subir la loi des majorités, et répondent par des coups de fusil aux scrutins qui les condamnent. Même dans ce cas, la république a un triste, mais sérieux avantage sur les monarchies. Quand elle se défend, tout le monde sent d'un sûr instinct que c'est la société elle-même qui se défend directement et sans intermédiaire. Elle seule peut sans scrupule imposer par la force l'ordre légal, c'est-à-dire le respect des majorités. Avec une monarchie, tout devient difficile. Si elle ne mesure pas ses coups avec une circonspection extrême, elle se perd infailliblement. L'opinion s'irrite bientôt de voir la cause dynastique, c'est-à-dire une cause personnelle, mêlée à des répressions sanglantes. Si la monarchie se défend faiblement, elle se perd d'une autre façon; l'émeute la déborde. Seul, un pouvoir anonyme, expression directe et indéfiniment renouvelable du pays, peut et doit avoir cette salutaire audace de défendre l'ordre à tout prix.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la république avait les plus grandes chances en sa faveur. Je connais la grande objection, la seule. Elle a été renouvelée dans ces dernières années avec une précision singulière et cet air de grandeur que M. Cousin imprimait à toutes les idées dans une page trop oubliée, et que je suis heureux de remettre en lumière. On y verra l'empreinte vivante de cette sollicitude patriotique avec laquelle il suivait les destinées de la

France dans le passé et par l'induction dans l'avenir, mêlant son âme à celle de son pays dans ses fortunes diverses, dans le labeur incessant de ses agitations, dans les crises orageuses de sa rénovation politique et sociale. « Il ne faut pas trop nous émouvoir de ces crises, nous disait-il dans ces conversations illuminées de raison et parfois presque prophétiques qui étaient l'éclatant commentaire ou la préparation de ses écrits, il ne faut surtout jamais désespérer de la fortune de la France; mais pour y travailler utilement il faut tâcher de voir clair dans ses aptitudes et s'appliquer à discerner sa vraie destinée des destinées artificielles que les partis prétendent lui imposer. » Et c'est ainsi que nous vîmes naître, au milieu de ces entretiens dont la familiarité n'excluait pas la plus haute éloquence, cette belle page, insérée dans une de ses dernières publications : « Nulle part, la liberté politique n'a été l'œuvre d'un jour. L'Angleterre n'y est arrivée qu'après un demi-siècle d'agitations effroyables et à travers les révolutions les plus contraires. Eh bien! la France en est encore là. Ainsi que l'Angleterre, elle a tour à tour conquis, possédé, perdu la liberté, et le faite du majestueux édifice de la société française n'est point achevé. Selon nous, la première, l'impérieuse condition du succès, ici comme en tout le reste, est de rejeter enfin toute imitation étrangère, soit de l'antiquité, fort belle assurément, mais qui n'a rien à voir avec le monde moderne, soit même de l'Angleterre, qui a son génie à part qu'elle a gravé dans ses institutions, et dont l'ardent et profond patriotisme devrait bien avertir et animer le nôtre, soit surtout de l'Amérique, qui, éclosée hier au bord de l'Océan, dispersée en d'immenses déserts, ne sachant pas où elle va, s'abandonne à ses instincts aventureux, et se joue encore impunément du temps et de l'espace. Nous, vieille nation rajeunie et retremmée par la révolution française, entourés de toutes parts de puissans voisins qui nous admirent, nous redoutent et nous surveillent, nous avons une situation et par conséquent une destinée particulière; il nous faut donc rechercher de sang-froid le régime politique que réclament et comportent nos vrais besoins, notre propre caractère, nos qualités et nos défauts, le génie de notre race tel qu'il reluit dans notre histoire. Or cette histoire, sérieusement interrogée, nous apprend que notre pays est à la fois profondément monarchique et profondément libéral. La France est libérale jusqu'à la démocratie; elle n'est pas le moins du monde républicaine. La république n'est ni dans notre situation géographique, ni dans nos instincts, ni dans nos mœurs. Aussi elle n'a jamais été et ne peut jamais être chez nous qu'une crise violente et passagère qui amène inévitablement à sa suite l'anarchie et la tyrannie. Elle n'alarme pas seulement ce qu'on nomme les classes supérieures; elle épouvante encore plus peut-être toute cette immense

bourgeoisie, si honnête, si laborieuse, si intelligente, que des insensés calomnient, et qui est encore la plus grande force de l'état. »

Voilà l'objection dans toute sa force. La France, nous dit-on, interrogée dans son histoire, étudiée dans ses vrais besoins, son propre caractère, ses défauts, le génie de sa race, répond qu'elle est essentiellement et par tempérament monarchique. — Ce genre d'argumens me laisse, je l'avoue, en défiance. Je dirais aussi justement en étudiant l'histoire des quatre-vingts dernières années : « la France a le tempérament révolutionnaire. » Les deux propositions contiennent, bien qu'étant contraires, une part égale de vérité. On disait du gouvernement de la France au dernier siècle que c'était une monarchie absolue tempérée par des chansons. Notre histoire du XIX^e siècle semble être celle d'une monarchie intermittente tempérée par des révolutions. Au vrai, toutes ces formules sont plutôt des propositions oratoires que des raisons philosophiques. Ce genre d'explications n'explique pas grand'chose. Qu'il y ait un tempérament dans les nations comme dans les individus, je ne le nie pas; mais que ce tempérament les condamne de toute éternité à telle ou telle forme de gouvernement, voilà ce qui m'étonne, surtout s'il s'agit d'institutions analogues malgré la différence des noms, telles que seraient la monarchie constitutionnelle et la république parlementaire. J'admets encore moins que ce tempérament ne puisse être profondément modifié par un certain ensemble d'idées, d'actes, de sentimens, par un progrès général de la civilisation et des mœurs, dont peuvent résulter des instincts politiques entièrement nouveaux dans une nation. De même que dans l'individu le tempérament donné par la nature est comme la matière sur laquelle travaille la liberté, et qu'elle doit façonner à l'image de la volonté, de même dans les races supérieures qui se sont élevées jusqu'à la conception d'un certain idéal politique l'élément de la fatalité que chaque race apporte avec elle est indéfiniment modifiable sous l'empreinte de l'élément moral, qui s'en empare et le transforme. Or cet élément moral dans une nation, c'est la réflexion, la sagesse, l'expérience; d'un mot, ce sont les mœurs politiques, qui sont non pas uniquement le fruit de ses instincts, mais aussi le résultat de la volonté nationale s'exerçant à se perfectionner elle-même, et méritant par ses efforts un progrès dans sa destinée.

D'ailleurs, quand on parle des aptitudes et des instincts politiques de la France, on a tort de parler d'elle comme d'une individualité unique ayant une essence propre et nettement définie. Dans le fait, il y a bien des populations diverses en France, et qui diffèrent jusqu'à l'opposition la plus marquée par les intérêts, par les goûts, par l'éducation, par les degrés de civilisation auxquels chacune

d'elles a pu atteindre. Ces populations, mêlées dans le grand courant de la vie nationale, ne s'y confondent jamais, et, au moindre choc qui en trouble le cours, elles se séparent violemment, montrant la diversité de leurs nuances, de leurs tendances, l'une se précipitant en avant comme un flot d'orage, l'autre refluant vers sa source comme par un secret effroi des abîmes. Qu'y a-t-il donc au fond de ce tempérament monarchique de la France dont il a été si souvent parlé et si éloquemment? Un amour passionné de l'ordre. Qu'y a-t-il encore au fond de ce tempérament révolutionnaire qu'on pourrait, non sans raison, imputer à la même nation? Un amour passionné de la liberté absolue, compliqué de ce besoin de logique à outrance qui est la qualité et le péril du caractère français. A peine est-il besoin de dire que ces deux tendances, qui coexistent dans la race et se développent à travers notre histoire, appartiennent à deux parties différentes de la même nation. Or c'est dans la lutte de ces deux tempéramens contraires, ou plutôt des deux parties de la nation qui les représentent, que je trouve l'explication de l'histoire de France depuis près d'un siècle, selon que prévaut l'une ou l'autre de ces deux populations mêlées sous l'apparence du même peuple. Dans cette période agitée de notre histoire, chacune a triomphé à son tour; mais il a été dans la destinée de chacune que son triomphe l'a épuisée en exagérant son principe. L'une, la monarchique, affamée d'ordre, se repose quand elle en a conquis les conditions apparentes, confondant trop facilement l'ordre matériel, celui des rues, avec l'ordre moral, celui des esprits, qui est la plus sûre garantie de l'autre, mais qui est aussi d'une conquête plus difficile et d'un prix plus haut. Grâce à ce malentendu, qui s'est souvent répété, une fausse sécurité s'établit; l'oubli du péril passé arrive vite. Après qu'on a pourvu le gouvernement de canons et de soldats, on se repose sur sa force, l'exagérant même par l'opinion que l'on s'en fait, au point que l'on ne redoute pas, sous prétexte de l'avertir, les occasions de lui faire échec, jusqu'au moment où l'on s'aperçoit qu'il n'est plus garanti que par l'indifférence publique, et que le moindre choc suffira pour le jeter à terre. — L'autre partie de la nation, plus révolutionnaire que vraiment libérale, bien qu'elle prenne souvent ce nom, profite de ce désaccord croissant entre les classes conservatrices et le pouvoir; elle agite les esprits, prépare les révolutions par l'opinion avant de les tenter par la force, tirant avantage de toutes les fautes de la monarchie, de ses excès de pouvoir ou de ses défaillances, irritant les esprits avant de les ameuter; mais elle-même, cette partie remuante et impétueuse de la nation, se laisse emporter par les exagérés, qui appliquent à la politique, le monde du relatif, la

logique absurde de l'absolu servie par la passion. La violence des passions au service d'une logique outrée, n'est-ce pas le caractère et la marque de l'esprit révolutionnaire? Dès lors, le mouvement est lancé; il ne s'arrêtera plus à telle limite que voudrait en vain lui marquer l'agitation libérale débordée de toutes parts: partout où se dresse un obstacle, il est supprimé de vive force. La révolution règne enfin grâce à l'énergie de quelques sectaires. La mollesse des uns, la complicité passive des autres, les ont laissés maîtres du terrain; mais ils vont trouver bientôt dans leur victoire sans frein leur ruine et leur châtement. La série des excès auxquels ce parti semble fatalement condamné tire de leur torpeur les instincts conservateurs endormis ou désarmés. L'excès de la peur rend courage aux plus timides. La minorité violente rentre dans l'ombre avec ses chefs discrédités, avec son mot d'ordre, qui a perdu sa vertu magique, et son drapeau sinistre, qui n'a jamais été que celui d'une sanglante et dérisoire fraternité. Et ainsi recommence à chaque génération, on peu s'en faut, l'histoire de notre pauvre pays. « Heureusement, disait lord Brougham, que la France fait une révolution tous les quinze ans; sans cela elle serait la première nation du monde. » La joie de l'étranger devrait être la leçon de la France.

Ce que l'on appelle le tempérament monarchique du pays n'est pas autre chose que l'instinct de la conservation sociale exaspéré par des surprises et des terreurs trop souvent renouvelées. Ce n'est, à dire vrai, que l'amour violent et le besoin de l'ordre, nécessaire au développement de son travail, à sa vie même, qui ne peut être chaque jour suspendue violemment ou remise en question. La preuve en est que le choix de la monarchie est indifférent à l'immense majorité des classes conservatrices, même dans la province. Elles appuient successivement, avec le même zèle, les monarchies d'origine et d'ordre différens, bien moins soucieuses du titre auquel le pouvoir s'exerce que des chances de stabilité que lui offre ce pouvoir, bien plus ardentes à en soutenir la réalité efficace qu'à en défendre la légitimité platonique. Or on ne peut pas dire qu'un peuple soit de tempérament monarchique quand la religion dynastique n'existe plus chez lui. Qu'une bonne fois la république sache être modérée, patiente, pacifique, qu'elle sache ne pas effrayer les parties simples et laborieuses de la nation, on verra comme elle pousserait facilement et profondément ses racines dans le sol bouleversé de la vieille France. Par malheur, quand elle aurait tout à gagner à la persuasion, elle a l'air de ne compter que sur la force. C'est ce qui est arrivé cette fois encore, et on serait malvenu à le nier. Les événemens de ces huit derniers mois ont été pour chacun de nous une rude école de politique expérimentale. La logique des

faits, traduisant ici une logique supérieure, avait condamné sans appel l'empire en montrant à ceux-là mêmes qui avaient mieux espéré des hommes, sinon des institutions, qu'il portait en soi la fatalité de sa chute dans l'imprévoyance incorrigible du pouvoir personnel, sourd à tous les avertissements; mais ce même verdict des faits n'a pas été moins sévère à l'égard de la dictature émigrée de Paris, qui a pendant cinq mois violenté la France sans pouvoir davantage plaider la circonstance atténuante du succès. Après la chute de l'empire, qui avait pris une si formidable responsabilité sans être en état d'y suffire, la république était possible, je dirai plus, elle devenait probable. Elle était comme portée par la situation. Pour la faire accepter par tous les partis, il n'y avait qu'à ne point les effaroucher par l'annonce des revendications ou des représailles. Par un prodige de modération qui n'était guère, il est vrai, dans les instincts des triomphateurs, il fallait proclamer, et mieux encore, démontrer par des faits que la république est par essence un gouvernement de légalité absolue, de liberté garantie et de raison publique. On ne lui demandait que de faire la preuve qu'elle n'était pas incompatible avec l'ordre, et qu'elle était capable de stabilité. Encore une fois, dans une crise pareille, qui se serait refusé à un essai si légitime?

Qui donc n'aurait fait avec résignation, sinon avec joie, le sacrifice de ses idées particulières et de ses prédilections? A qui la faute, si un tel idéal n'a pas réconcilié tous les partis sur ce terrain d'expérimentation complètement libre? A qui, sinon aux républicains de profession, à ceux qui constituent entre eux je ne sais quelle caste fermée ou quelle dynastie inviolable, s'imaginant naïvement que la république est à eux, rien qu'à eux, leur chose, leur bien propre? Ne les a-t-on pas vus s'en emparer cette fois encore avec une avidité jalouse comme d'un patrimoine, l'exploiter au profit de leurs ambitions, de leurs systèmes, pis que cela, au profit de leurs vanités ou de leurs rancunes, prétendant se l'approprier, comme si le pays, en recevant le bienfait de la république, devait être trop heureux d'accepter en même temps pour ses maîtres à perpétuité ces incapables ou ces déclamateurs, tous ceux-là pour qui, selon le mot cruellement naïf attribué à l'un d'eux, la république est plus qu'une conviction, « une carrière? » Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux, à leur étroitesse d'esprit, à leur impéritie ou à leur intolérance (ils ont le choix), si par malheur il arrivait cette fois encore que l'expérience fût ajournée, et que cette noble république, qui devait être l'œuvre commune et le bien de tous, un gage de conciliation et de paix entre tous les partis, ne fût qu'un gouvernement transitoire, une liquidation du passé, quelque chose comme

le syndicat d'une immense faillite, au lieu d'être l'expression sincère et définitive des intérêts et des convenances du pays. Je ne crains pas de le dire : ce serait la faute de ce parti, si la France, surmenée par ces expériences désastreuses, allait demander un abri à la monarchie constitutionnelle. Après tout, elle ne veut pas périr pour la gloire d'un principe contestable.

II.

Quand je parle ainsi du parti républicain, je désire qu'on m'entende bien. Je ne confonds pas les républicains de conviction avec les républicains de profession. Je range à part avec un grand soin et un respect sincère ceux qui ne placent pas la forme de leur prédilection au-dessus de la souveraineté du peuple, et n'ont jamais, dans le cours d'une longue vie dévouée à la même idée, prétendu faire violence à la nation. Ceux-là, s'ils étaient les plus nombreux et les plus forts, réussiraient, je n'en doute pas, à faire l'éducation politique et à former les mœurs viriles d'une France vraiment démocratique. Les républicains que je combats sont ceux pour qui la république est un idéal tellement tyrannique, qu'ils prétendent l'imposer de gré ou de force à la nation, et si intimement mêlé et confondu avec leur propre personnalité, qu'ils ne savent plus l'en distinguer, et se refusent à croire qu'il puisse être réalisé par d'autres que par eux-mêmes. A ce double signe, vous les reconnaissez, vous les avez déjà nommés.

A de rares exceptions près, c'est ce parti qui s'est emparé de la France le 4 septembre, et qui n'a rien négligé pendant six mois pour lui faire perdre le peu de goût qu'elle avait pour la république. Ce qui a toujours compromis cette noble forme de gouvernement auprès de beaucoup de bons esprits, c'est qu'on l'a toujours confondue, ou, pour parler plus exactement, qu'elle a paru se confondre elle-même avec la révolution, dont elle devrait être par essence la négation. Elle devrait fermer l'ère des grandes crises sociales, puisqu'elle est théoriquement le gouvernement du pays par lui-même; il semble au contraire qu'elle soit destinée à rouvrir cette ère violente, qui ne se ferme plus pendant tout le temps qu'elle règne. Par une véritable fatalité, son origine et ses procédés de gouvernement ont toujours offert un mélange d'arbitraire et de force, une alternative de faiblesse et de violence, qui ont discrédité ses pratiques malgré l'excellence théorique de l'institution. Chaque fois qu'elle a essayé de revivre parmi nous, c'est par des coups de force ou de surprise qui ont enlevé au pays le mérite d'une adhésion spontanée et même le goût d'y adhérer. En même temps, issue de

la révolution, elle est impuissante à la dominer. OEuvre et produit de mouvemens populaires sans règle, elle ne saurait leur en imposer une. Donc, par une autre fatalité qui est la conséquence de la première, il arrive que la république ouvre des périodes plus ou moins longues de désordre et d'anarchie, provoquant des réactions implacables ou des imitations funestes. C'est qu'on ne joue pas avec la révolution. Elle a quelque chose en elle de la force irrésistible d'un élément qui à certains momens domine et submerge toutes les forces morales, écrase toutes les volontés, détruit tous les obstacles qu'élève contre elle la prudence humaine.

En 1870, comme en 1848, le péché originel de la république a été la surprise imposée au pays. Son malheur est d'être née du fait le plus grave qui puisse déconcerter la moralité d'un peuple : la violation d'une assemblée. C'était la tache indélébile de l'empire, tache que plusieurs scrutins populaires n'ont pu effacer, une tache que la gloire même, mieux que cela, le bonheur de la France n'aurait pu jamais laver entièrement, et qui reparut avec une intensité effrayante dans nos désastres; mais on ne pourra jamais convaincre le pays que l'immoralité du coup d'état ait créé par contre-coup la moralité du 4 septembre. On ne peut échapper à cette comparaison qu'à la condition de plaider la thèse des moyens justifiés par la fin. C'est une thèse bien compromettante, et qui se prête aux interprétations les plus contraires. Le premier élément des mœurs politiques d'un pays, le premier trait du caractère d'un homme d'état digne de le représenter, devrait être l'inviolabilité des assemblées passées à l'état de dogme. Hors de cette règle, il n'y a que pur empirisme, succession d'expédiens qui se détruisent les uns les autres, et parmi lesquels la probité d'un homme et la moralité d'un pays courent d'effrayans hasards. Tant que le respect absolu de la représentation nationale n'est pas entré sous forme d'habitude, d'instinct même, dans l'âme d'un peuple, son éducation politique n'est pas même commencée.

Et qu'on n'aille pas dire qu'à cette règle il y a des exceptions, que la dernière chambre de l'empire était discréditée par des connivences et des faiblesses inouïes, entachée par des excès de candidatures officielles qui avaient été des scandales publics, condamnée enfin par cette complicité d'optimisme avec le gouvernement qui avait troublé à la fois son sens politique et son sens moral. Quand tout cela serait vrai, quels que fussent les fautes de cette assemblée et ses vices d'origine, ils ne conféraient aucun droit sur elle aux hommes du 4 septembre, qui n'étaient rien que par elle. En dehors, ils étaient de simples citoyens sans mandat. On plaide en leur faveur les circonstances atténuantes en disant qu'eux au moins ils tenaient leur délégation d'un vote libre. Étaient-ils les seuls?

Plusieurs députés de la gauche, tout le centre gauche, bien d'autres qui ne se sont pas associés à ce coup de force, n'étaient-ils pas dans le même cas? n'étaient-ils pas arrivés à la chambre dans les mêmes conditions d'indépendance et de dignité? comment osait-on, par un appel direct à l'émeute, les jeter tous violemment et péle-mêle hors de la vie politique, au lieu de les associer à l'inauguration d'un pouvoir nouveau qui eût été l'expression véritable des besoins du pays? D'ailleurs il est bien dangereux d'entrer dans la voie des exceptions. Chaque révolution nouvelle plaidera la sienne. Hélas! les prétextes ne manquent jamais pour jeter une assemblée à la porte ou par la fenêtre. Disons-le avec tristesse : ces *défénestrations* de Paris ou de Saint-Cloud ont toujours chance d'être populaires. Le 18 brumaire invoquait la nécessité de rétablir l'ordre; le 24 février, la réforme électorale; le 15 mai, la nécessité d'arrêter la réaction; le 2 décembre, l'injure faite au peuple par la loi du 31 mai. Le 4 septembre arguait, pour excuser la violence faite à l'assemblée, du système des candidatures officielles, qui avait faussé son origine, et de sa complicité dans la déclaration d'une guerre déplorable; mais en voici une, la dernière, élue en pleine liberté, dans des circonstances extrêmes de salut public qui lui confèrent, à ce qu'il semble, une absolue et indiscutable souveraineté. Qui oserait élever contre elle un doute, une objection, une prétention? Détrompez-vous. Elle est à peine réunie, que déjà (dès le 19 février) M. Ledru-Rollin adresse au président sa démission motivée sur je ne sais combien de cas d'indignité soulevés contre elle. L'émeute du 18 mars, réalisant le testament politique de M. Ledru-Rollin, plaidera contre l'assemblée de Versailles le grief de réaction et de complot monarchique. On n'entend pas assimiler complètement tous ces faits; on les rapproche, et ces rapprochemens ne seront pas sans signification; une triste moralité s'en dégage.

Quelque juste réaction de colère qu'aient encourue le régime qui nous avait lancés de gâté de cœur dans de pareilles catastrophes et la majorité de l'assemblée, qui, responsable de la fortune de la France, l'avait jetée aux abîmes, je maintiens que le 4 septembre il y avait d'autres voies à suivre et d'autres exemples à donner au peuple. Il ne s'agissait pas de sauver l'empire. L'empire était né d'un coup de main du pouvoir; le vice de son origine le condamnait à périr par un coup de main du peuple. En outre il était condamné irrémisiblement par les désastres sans nom qu'il n'avait su ni empêcher, ni prévoir. L'empereur, en réclamant constamment sa responsabilité personnelle devant le pays en tête de toutes ses constitutions, avait porté lui-même d'avance le verdict que les événemens venaient de prononcer. Il ne s'agissait pas davantage de prolonger les jours de cette assemblée agonisante. Simultanément et fatale-

ment, après Sedan, l'empire et l'assemblée devaient succomber sous l'accumulation des fautes communes qui mettaient en péril la patrie. Il arrive un jour où le flot de l'opinion, soulevé par les événemens, est irrésistible, et ce jour-là aucune force humaine ne pouvait l'arrêter; mais comment des hommes qui avaient passé vingt ans de leur vie à plaider les grandes causes du droit et de la morale politique, qui n'avaient jamais pu désarmer leur colère, vengeresse du coup d'état, devant les verdicts d'amnistie rendus par le suffrage universel, ni même (les sources du suffrage étant suspectes) devant l'adhésion incontestable de la majorité du pays, comment ces grands agitateurs de la conscience publique, qu'ils ne cessaient d'émouvoir par le spectre du 2 décembre, osèrent-ils prendre devant le pays, juge et témoin de leurs protestations et de leurs combats, la responsabilité de ce fait si grave, l'expulsion d'une assemblée par un tumulte populaire que quelques-uns d'entre eux avaient préparé, qu'ils soulevèrent à l'heure dite, qu'ils guidèrent à travers un apparent désordre, avec un plan et une logique concertée, vers un but marqué d'avance? Ils savaient bien pourtant qu'il y avait moyen de faire autrement, et, sans prolonger les jours révolus de l'empire, de rendre le pays à lui-même, à lui seul. La voie était ouverte, on a refusé d'y entrer. Ces choses-là sont trop oubliées; elles se sont perdues dans le bruit et la confusion des événemens. Il faut néanmoins que l'histoire se fasse, et elle se fera. On y apprendra qu'une journée révolutionnaire n'est jamais l'explosion spontanée des sentimens ou des passions populaires, qu'elle n'est que le résultat d'une conspiration qui met en jeu dans un moment opportun ces sentimens ou ces passions. Le peuple s'agite; deux ou trois habiles le mènent. Le salut du pays, le 4 septembre, la seule chance de son salut se trouvait dans une proposition de M. Thiers, adoptée déjà par la commission, qui déclarait la vacance du pouvoir, et demandait à la chambre de nommer un gouvernement de défense nationale. On donnait ainsi à l'opinion surexcitée une satisfaction légitime, je dirai presque légale, sans laisser le champ libre à l'émeute. La révolution se faisait par un dernier vote, — vote inévitable de la chambre, qui prononçait sa propre abdication, au lieu de se faire signifier brutalement son congé par la foule. C'était une révolution parlementaire, au lieu d'être une émeute de la rue. Que l'on ne réponde pas qu'il était trop tard. La commission était prête à faire son rapport avant que la chambre ne fût envahie sur le signal de quelques-uns de ses membres, pressés d'en finir. Il dépendait de ces meneurs du tumulte d'en suspendre un instant l'invasion. A coup sûr, il dépendait des triomphateurs de cette journée de se réunir à leurs collègues quand le flot de l'invasion fut passé, au lieu de se laisser porter, dans la plus triste des ovations,

à l'Hôtel de Ville, d'où le même peuple qui les y portait ce jour-là devait les chasser quelques semaines après. Pour cela, il ne fallait qu'un peu de courage moral; on en manqua : « il était trop tard, » dites-vous, en répétant le mot banal de toutes les révolutions. Oui, trop tard pour ceux qui avaient fait leur programme d'une journée, et qui voulaient que ce programme fût rempli.

Combien les résultats eussent été différens dans le présent et dans l'avenir ! Si l'on consulte les impressions et les souvenirs les plus sincères, il n'est pas douteux qu'un vote unanime eût délégué les pleins pouvoirs à M. Thiers, investi par les événemens d'une sorte de magistrature publique de bon sens et de raison. M. Thiers se serait associé dans son œuvre quelques-uns des noms choisis parmi les plus indépendans et les plus populaires de l'assemblée. On se serait ainsi retrouvé, avec beaucoup moins de trouble et peut-être moins de catastrophes, au point juste où nous a ramenés la logique des événemens, avec cette grande expérience politique et cette grande autorité pour nous guider à travers nos désastres, pour nous en épargner quelques-uns peut-être ! Ce genre de révolution aurait obtenu la confiance du pays tout entier, sauf les partis violens, au lieu de lui imprimer une secousse morale et une terreur dont il n'est pas encore revenu ; mais il y avait des impatiens qui avaient préparé l'événement à leur profit, ou pour crier : Vive la république ! Il y avait des défiants qui craignaient que le nom de M. Thiers ne jurât trop avec la forme de leur choix. Insensés qui ne voyaient pas que ce nom était la seule garantie qui pût la faire accepter par le pays, ce nom représentant le *maximum* de république qu'il pût en ce moment supporter.

Nous avons entendu souvent dans les mauvais jours qui suivirent de près, quand déjà ils pliaient sous le poids des plus terribles circonstances, les triomphateurs du 4 septembre se plaindre amèrement de leur fardeau ; mais qui donc, si ce n'est eux-mêmes, les en avait chargés ? — Le peuple, disent-ils. Oui, le peuple spécial amené pour la circonstance, c'est-à-dire encore eux-mêmes et leurs amis. — Les hommes d'ordre se soumièrent ; il n'y avait pas lieu de discuter devant le péril suprême de la nation, et c'est l'honneur du parti conservateur de n'avoir pas même protesté, de peur de diviser les dernières forces de la patrie. Ce fut un triste spectacle que cette fête au lendemain de Sedan ! Une partie de la population était en délire ; une autre regardait avec stupeur, comme dans un rêve. J'ai vu cette invasion de la chambre, et l'ovation à l'Hôtel de Ville, et la prise d'assaut des ministères sans combat ; j'ai vu cette joie insensée se répandre sur les places, et dans les rues, comme si l'on oubliait que la patrie portait au sein une mor-

telle blessure. De loin et dans la perspective, de pareilles scènes peuvent faire illusion. De près, le détail est navrant, et, si le spectacle du 2 décembre avait été profondément démoralisateur, celui de la journée vengeresse du 4 septembre ne releva guère le niveau de la moralité publique. Des coups de force du pouvoir aux coups de force de la rue, la différence n'est pas grande. Si quelques-uns des triomphateurs de ce jour ont sauvé plus tard par la dignité de leur attitude les risques effrayans qu'ils ont ce jour-là fait courir à leur probité parlementaire, plusieurs ne s'en relèveront pas. — Ce fut là le premier malheur de la république de 1870 : son berceau a été une chambre envahie. Elle n'a pas eu d'autre sanction que ce qu'on appelle, dans le droit révolutionnaire, l'acceptation et l'acclamation du peuple.

La révolution du 4 septembre eut d'autres torts bien graves. Du premier coup et avec la plus insignie maladresse, elle s'isola du pays par la nomination de ce singulier gouvernement provisoire qui ne contenait que des noms parisiens, flattant ainsi cette idole de Paris qui croit avoir un droit divin à gouverner la France. Ce fut une faute dont les conséquences ont été incalculables. Je sais qu'on ne pouvait attendre de résultats bien réguliers de cette délégation des pouvoirs faite tumultueusement par l'acclamation populaire. Parmi les hommes qui régnèrent le soir à l'Hôtel de Ville, les uns étaient désignés par l'opinion ou poussés par le zèle d'une coterie que l'on confond volontiers avec le cri de l'opinion ; d'autres, parfaitement obscurs, se glissèrent au pouvoir à la suite des premiers : quelques-uns, estimant qu'ils étaient de droit et de fondation membres de tous les gouvernemens provisoires, se désignèrent eux-mêmes avec un empressement qui suppléait à celui du public. Quant à la distribution des portefeuilles qui eut lieu le même soir, il courut dans ce temps-là des légendes qui auraient ranimé la vieille galté française, si les circonstances n'avaient pas été si tristes. Le premier résultat de ce gouvernement improvisé, c'était de mécontenter profondément la province, qui y cherchait les noms investis de sa confiance, et qui ne les trouvait pas. En revanche, elle était tenue d'accepter sans récrimination, parmi quelques personnalités justement honorées, le plus singulier mélange de noms ; les uns légèrement ridicules, d'autres presque effrayans, qu'elle ne prononçait qu'avec un sourire ou une sorte de stupeur. Malgré tout, malgré ce grief et bien d'autres, le pays n'avait pas hésité. Il s'était donné sans résistance, avec une docilité sans exemple, à ce gouvernement nouveau, ne demandant qu'à voir se révéler enfin du milieu de tant de ruines quelque autorité décisive d'intelligence et de caractère, une inspiration, une pensée

digne de ce qui fut, de ce qui sera encore, s'il plaît à Dieu, la grande nation. Le seul cri du pays, dans la presque unanimité de la population, a été au premier moment le cri de la confiance et du patriotisme. « Qu'ils soient les bienvenus, les hommes de ce pouvoir nouveau, et qu'ils soient mille fois bénis, s'ils relèvent la fortune de la France tombée avec son drapeau des mains malheureuses qui n'ont su la conduire ni à la victoire, ni même à un désastre glorieux ! »

Mais un sort funeste était jeté sur cette journée. Il était écrit que pas une faute ne serait évitée. En se livrant à la révolution et en triomphant par elle, on avait contracté une obligation fatale, celle de faire surtout de la politique, quand il ne devait s'agir que de salut public. La conséquence immédiate de ce pacte fut la proclamation précipitée de cette république qui devait naître tout naturellement du sentiment de la crise et des nécessités politiques, au lieu d'être imposée à la France par l'Hôtel de Ville. La première inspiration avait été la bonne, c'était d'être tout simplement un gouvernement de la défense nationale. La seconde fut l'inspiration du parti. On y céda, et dès lors tout fut compromis. Ainsi proclamée, la république était et ne pouvait être que le cri tumultueux d'une minorité. Quel titre cette foule de l'Hôtel de Ville avait-elle à décréter la nécessité et l'éternité d'une institution qui devait naître du choix libre de la nation ? Ce n'était rien moins que la confiscation du droit national au nom d'un droit supérieur et antérieur. Ce que l'on proclamait ainsi, c'était la république placée en dehors et au-dessus de la discussion, annoncée un an d'avance par un discours fameux de M. Gambetta comme « la forme adéquate du suffrage universel, » reconnue tout récemment encore par M. Louis Blanc comme « la forme nécessaire de la souveraineté nationale. » Erreur capitale qui fausse absolument la doctrine de la souveraineté populaire, mais erreur vivace qui se reproduit périodiquement en France, et qui ne peut engendrer qu'anarchie et confusion en fournissant un prétexte à toutes les usurpations et un mot d'ordre à tous les attentats ! On voit reluire dans les déclarations des républicains sectaires cette systématique intolérance, cet incorrigible orgueil, l'esprit de la caste avec une imperturbable confiance dans son infailibilité. Avec cela, on éloigne bien des sympathies qui ne demanderaient qu'à venir. On froisse le pays, qui voudrait être consulté, et qui peut-être y a quelque droit. Il faut que les républicains en prennent leur parti. La république ne pourra jamais réussir par la force ; imposée au pays, elle le révolte. Elle n'aura quelque chance de s'acclimater parmi nous que le jour où elle sera la forme librement choisie et consentie de la souveraineté nationale.

Cette proclamation prématurée enivra de joie la foule ; mais elle n'avait pas seulement le tort de nier indirectement le droit du pays, elle eut un autre inconvénient dont on s'aperçut plus tard. Elle fit croire au peuple de Paris, peu formaliste en pareille matière, que la république existait de droit, quand elle n'existait que de fait. Ce fut l'occasion d'un terrible malentendu, lorsque l'assemblée nationale refusa de s'associer à cette déclaration du gouvernement provisoire, et que, sans résoudre la question contre les vœux de Paris, elle prétendit la réserver et rester libre. On sait ce que produisit le mécontentement de la population parisienne, qui ne comprit rien à ces réserves, et quelle part il faut lui attribuer dans l'attitude expectante et inerte prise par une partie de la garde nationale dans la fatale journée du 18 mars. Elle accusait l'assemblée de lui disputer la conquête du 4 septembre, sans s'apercevoir que cette conquête de la république avait été sept mois auparavant la négation pure et simple de la souveraineté nationale au profit de Paris. Entre la république de fait et la république de droit, elle ne put jamais voir la différence : elle fit ou laissa faire une révolution au nom d'un droit qui n'était qu'un fait.

A toutes ces fautes du gouvernement nouveau s'en ajouta une dernière, la plus grave de toutes, celle de vouloir gouverner seul, sous sa propre responsabilité, sans aucune intervention, sans aucun contrôle du pays, aussi longtemps du moins que le soutint à flot l'opinion parisienne. A supposer que l'on fût de bonne foi en se croyant réellement le 4 septembre investi d'un mandat supérieur (populaire ou providentiel, je ne sais), encore fallait-il le régulariser immédiatement en s'en servant pour convoquer une autre assemblée et remettre dans ses mains les pouvoirs que l'on tenait d'un tumulte de la rue. Le fit-on cependant ? On avait si sévèrement et si justement incriminé dans la naissance des régimes antérieurs la théorie du fait accompli ! Mais la prolongation indéfinie de ce pouvoir, qu'était-ce autre chose, sinon le résultat d'un fait accompli ? Ce fait n'était rien que la sympathie momentanée et la complicité fort indocile de cette partie du peuple qui avait acclamé, au 4 septembre, les députés de Paris et qui les insultait quelques jours après. Si le seul titre du pouvoir nouveau était sa popularité du 4 septembre, il faut avouer que ce titre a été bien éphémère, et n'a guère survécu au beau soleil qui a éclairé le berceau de la jeune république. Ah ! les acclamations de la rue et du boulevard, on sait maintenant ce qu'elles valent, ce qu'elles coûtent, ce qu'elles durent !

On pouvait soulever la France dans un élan de patriotisme en s'adressant directement à elle, en lui remettant à elle-même le soin de ses laborieuses et tragiques destinées. On l'avait promis. On

viola cette promesse. Sous quelle influence néfaste, sous quelle action malfaisante, l'histoire le dira. Quelque irrégulières qu'eussent été sur bien des points ces élections improvisés, elles auraient mieux valu qu'une usurpation manifeste et prolongée de tous les pouvoirs vacans. C'est toujours, sous les régimes les plus contraires de nom et d'étiquette, la même défiance à l'égard du pays. Pour le punir de n'être pas aussi républicain que l'Hôtel de Ville, on ajourna le vote, qui était la première nécessité et la suprême convenance du gouvernement provisoire, sans prévoir dans quelles circonstances, à quelle date il pourrait être repris et après quelles terribles épreuves. Comme tout cela était en contradiction flagrante avec les déclarations des anciens députés de la gauche ! L'un des plus éloquens, dans un discours fort admiré quelques mois auparavant, définissait ainsi ce qu'il appelait l'exercice réel de la souveraineté : « C'est le droit pour la nation d'avoir la direction et le dernier mot dans toutes les affaires qui l'intéressent. Si un pouvoir quelconque peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale est violée. Je suppose que le pays veuille la paix, et que le pouvoir exécutif penche au contraire pour la guerre : il faut que le dernier mot dans cette question soit au pouvoir qui représente le pays, c'est-à-dire au pays lui-même, et il faut que sa volonté puisse se manifester directement, ouvertement. Que l'on ne vienne pas dire qu'il a le vote du contingent, le vote du budget pour faire entendre son opinion, cela n'est pas suffisant pour la vérité du principe. Il faut qu'il ait le dernier mot, que tout s'incline devant sa volonté ; autrement la souveraineté nationale n'existe pas, et le peuple est joué. » A relire, à un an de distance, ce singulier passage d'une application si facile aux circonstances actuelles, on dirait que quelque malin génie a soufflé à l'orateur chacun des termes dont il s'est servi, comme pour nous permettre de les retourner un jour contre lui et d'en faire son châtement. Une fois au pouvoir, nous savons ce qu'il a fait de ses principes : les plus indulgens disent qu'il les a oubliés. On a vu dans tout son éclat le contraste des discours et des actes de l'opposition républicaine, devenue par sa propre élection le gouvernement de la France. C'est un mauvais symptôme pour un pouvoir nouveau de se défier du pays. C'est en même temps la plus sûre manière de s'aliéner ses sympathies. Quand on le consultera plus tard, ce sera trop tard. Le pays vous répondra : « Vous m'avez joué. »

III.

Le lendemain de ce jour de fête où Paris avait célébré avec un enthousiasme quelque peu puéril la proclamation de la république, comme si ce nom magique devait faire tomber les armes des mains de l'ennemi et arrêter les événemens, ce lendemain de fête, succédant aux jours les plus tristes de notre histoire militaire, aurait dû être chargé des plus graves soucis pour les hommes politiques qui, eux aussi à leur tour, avaient pris d'un cœur léger de si terribles responsabilités. Il ne fallait pas seulement aviser à l'immensité du péril par des mesures administratives et militaires à la hauteur des événemens; il fallait surtout tâcher de faire comprendre la gravité tragique de la situation à une partie de la population affolée et enivrée qui semblait ne pas s'en douter. Il fallait faire un appel aux passions vraiment nobles du peuple, au lieu de le tromper par ses propres vices, sa jactance et sa crédulité, en exaltant un héroïsme dont il n'avait encore donné aucune preuve et en caressant cette fièvre révolutionnaire dont il est si dangereux d'entretenir les ardeurs malsaines. Tandis que les Prussiens traversaient en masses sombres les plaines dégarnies de la Champagne, ce jour-là qui suivit la proclamation de la république et les jours suivans, à quoi furent-ils consacrés? A la destruction des insignes de la dynastie déchuë, à la liquidation des plus misérables rancunes, au licenciement des sergens de ville. A quoi encore? A la curée des places, à la nomination des maires provisoires. L'étrange personnel que la république tenait en réserve, et cela dans un moment de désorganisation universelle, un moment unique dans l'histoire! En même temps débordaient dans les colonnes du *Journal officiel de la république* et sur les murailles de Paris les arrêtés enfantins ou séniles (je ne sais trop) qui débaptisaient les rues, et décidaient des inscriptions démocratiques à graver sur les monumens publics. C'est le premier soin de toute révolution triomphante à Paris de vouloir recommencer l'histoire de France en inscrivant au coin des places et des rues les fragiles annales de son triomphe d'un jour. Ce fut d'ailleurs le seul talent que montra l'édilité parisienne. Prodigeusement incapable en tout, elle excellait en ce genre d'administration. Au lieu d'activer l'approvisionnement de Paris, de pourvoir à l'aménagement de ses ressources et même au rationnement des habitans en prévision d'un long siège, au lieu de travailler efficacement et sans phrases aux besoins infinis de l'assistance publique et de se dévouer à une tâche utile dont le détail eût absorbé de plus grandes intelligences, on rédigeait des bulletins où l'on félicitait Paris de son grand cœur,

de sa grande âme, où l'on se congratulait entre maires du progrès des mœurs publiques opéré par quarante-huit heures de liberté, et de la renaissance des vertus républicaines, qui n'avaient plus besoin, comme les vertus équivoques de la monarchie, de l'aide d'une police déshonorée pour fleurir sur l'asphalte parisien. Heureusement, pendant que ce torrent de déclamations se répandait sur les affiches blanches qui chaque matin couvraient les murs de Paris, la défense militaire s'organisait avec cette louable activité qui assure les résistances honorables. Nous n'avons pas ici à juger son œuvre. Nous devons nous restreindre à la politique du pouvoir nouveau. Hélas! que ne se bornait-il à s'abstenir d'administrer? Mais non! il avait des idées, deux entre autres qui devaient lui survivre, puisqu'elles portaient en elles la fatalité de la guerre civile : l'armement universel et la solde de la garde nationale. Si les gouvernans du 4 septembre ne prévirent pas les effroyables conséquences de ces deux mesures, leur sagacité n'était pas au niveau de leur ambition. Que si, les prévoyant, comme pouvait le faire le plus humble observateur, ils ne s'abstinrent pas devant cette formidable responsabilité, que faut-il penser d'un patriotisme si facilement satisfait d'ajourner l'orage? C'était une politique à courte vue que celle qui se félicitait dans ses proclamations d'avoir fait une révolution sans qu'il en coûtât une goutte de sang. Il importe assez peu que le jour même ou le lendemain d'un grand mouvement populaire le sang ne coule pas, si plus tard, par suite des événemens qui se développent, il doit être répandu à flots à travers la cité en ruine. La responsabilité n'en reste pas moins justement attachée à ceux qui ont laissé se développer les causes de conflits, accumulant sans prudence et sans prévision dans un foyer prêt à s'enflammer les matériaux de l'incendie.

Que faisait-on en décrétant l'armement universel? On remplissait Paris de 300,000 soldats improvisés, trop nombreux peut-être pour la défense effective, inutiles en aussi grand nombre derrière des remparts et des forts inexpugnables, mais devenus maîtres de Paris et du gouvernement dès le moment où ils eurent reçu leurs armes. On mettait la défense et la politique à leur discrétion. En faisant cela, je sais bien que nos gouvernans se montraient logiques. Ils obéissaient aux sommations qu'ils avaient adressées eux-mêmes à la dernière administration du pouvoir expirant; comme ils prenaient sa place, il fallait s'exécuter de bonne grâce. C'est là un des tours que jouent les révolutions : elles mettent les gouvernemens nouveaux en demeure de remplir le programme des oppositions; puis, comme on se piquait d'avoir des principes, on invoquait un prétendu axiome, qui veut que le suffrage univer-

sel ait pour corollaire l'armement universel, et que chaque vote d'électeur ait pour garantie un fusil. Enfin on s'excusait sur les nécessités impérieuses de la situation militaire, qui parlaient plus haut, disait-on, que la prudence politique, et qui exigeaient que, Paris étant une place forte, chaque Parisien, à la veille du siège, devint un soldat. De ces trois raisons, la première était la seule vraie; c'était, comme il arrive souvent, celle que l'on ne donnait pas. Les deux autres, qu'on donnait ostensiblement, n'étaient que spécieuses, et cachaient sous une apparence de patriotisme exalté les plus graves périls follement provoqués et l'occasion de mortelles blessures pour la patrie. Le prétendu principe qui veut que le suffrage universel soit armé ne soutient pas l'examen. C'est une de ces applications de la logique à outrance qui caractérise l'école révolutionnaire. — On nous dit : Chaque électeur doit être armé pour défendre les institutions qu'il s'est données. Nous répondons que le vote suffit pour cela, et qu'il est plus sûr que le fusil. En France surtout, il semble que l'électeur ne soit armé que pour renverser les urnes électorales avec les scrutins qui viennent d'en sortir. La seule manière de faire durer les institutions dans notre malheureux pays, après qu'il les a fondées, c'est de ne pas lui donner la tentation avec le moyen de les détruire. Les minorités sont toujours prêtes à en appeler aux armes des décisions du vote. Voilà notre grande hérésie nationale, et, tant qu'elle durera, l'armement de tous sans discernement, sans garantie, sera la plus meurtrière des utopies. Aussi voyez ce qui arrive : chaque révolution a pour prologue l'armement universel et pour épilogue le désarmement. Si vous réclamez l'application, coûte que coûte, d'un principe fort contestable, au nom d'une logique outrée, au milieu de tant de passions ardentes et au risque de la plus effroyable guerre civile, je vous félicite de votre sang-froid de logicien; vous n'êtes ni un patriote, ni un politique. D'ailleurs le vote lui-même implique certaines responsabilités, certaines conditions d'indigénat et d'innocence judiciaire dont il n'a été tenu aucun compte pour la distribution des armes. On les jetait par brassées dans certaines mairies où des chefs improvisés les distribuèrent à leur gré. Combien de ces soldats et de ces chefs eux-mêmes ne figuraient pas sur les listes électorales, et cela pour de bonnes raisons que des procès scandaleux révélèrent plus tard! Le principe même qui prétend armer le suffrage universel fut audacieusement violé au profit d'aventuriers de tout pays. Ainsi la garde nationale vit peu à peu s'altérer son véritable caractère; elle fut envahie par cette révolution internationale, qui, une fois armée, nourrie, habillée, entretenue par nos soins vigilans, ne voulut plus désarmer. J'ar-

rive enfin à la raison militaire, la plus mauvaise de toutes. On avait sous les armes 300,000 gardes nationaux; 20,000 à peine eurent l'occasion de tirer un coup de fusil contre les Prussiens. Les autres garnissaient les remparts, et remplissaient les rues de leur turbulente inutilité. La mesure pratique eût été de faire dès le premier jour ce qu'on fit aux derniers jours du siège : lever sous certaines conditions d'âge des bataillons de marche, les exercer à fond, les rompre à la discipline, les encadrer dans l'armée active et dans les régimens de mobiles, qu'ils auraient ranimés de leur ardent et jeune patriotisme. On vit à Montretout quel parti on aurait pu tirer d'une pareille milice. On s'en aperçut le jour même où on lui demandait un héroïsme inutile, la veille de la capitulation. Tout le reste formait des multitudes indisciplinables où des élémens excellens étaient noyés, qui ne firent qu'embarrasser la défense, et qui plus tard servirent merveilleusement l'insurrection, soit par un concours actif, soit par le concours presque aussi funeste de leur inertie.

Je touche un sujet plus délicat en parlant de la solde; mais ces deux sujets se tiennent : on distribuait des fusils à tous les citoyens pour justifier la solde, on créait la solde pour avoir le droit d'armer tout le monde. Et par là on désorganisait le peu de travail qui restait encore; on vidait les ateliers, on donnait à l'oisiveté l'apparence d'une occupation utile. Je n'ignore pas les terribles circonstances où l'on était réduit : il fallait à tout prix subvenir à l'affreuse misère qui résultait du chômage universel; mais il ne m'est pas démontré que l'on ait pris le bon moyen pour y remédier, et peut-être a-t-on pris le plus mauvais. Qu'on multipliât les allègemens de loyer et les secours de toute sorte, que l'on répandît sur la plus vaste échelle l'excellente institution des cantines nationales, que l'on établit par tous les sacrifices possibles la vie à bon marché et même dans la plus large mesure la gratuité de la vie, rien de plus naturel et de plus juste; mais la solde avait le double inconvénient d'être une excuse pour la paresse et de ressembler à un droit. Combien d'ouvriers honnêtes, mais faibles, ont été détournés de la reprise de leurs travaux par cette dangereuse facilité de vivre mal aux dépens de l'état, bien plus mal qu'ils n'eussent vécu de leur travail et bien moins utilement pour la patrie ! Sous prétexte de ménager la dignité du peuple souverain, on dissimula sous le nom de solde un subside patriotique et momentané. C'était bien mal comprendre cette dignité et bien peu la ménager. On créait ainsi une sorte de rémunération régulière pour l'accomplissement d'un devoir qui n'a sa signification que s'il est gratuit. On ôtait à ce service sa principale valeur, qui est d'être libéral, en l'assimilant à un service

mercenaire; on habituait l'ouvrier à croire qu'il avait assez fait pour la patrie et pour sa famille en se présentant à l'appel de chaque jour pour recevoir ses 30 sous. Ces réunions journalières étaient devenues, après quelques semaines d'un beau zèle inutile, le prétexte de l'oisiveté et de la dissipation, l'occasion des jeux les plus puérils ou des excitations les plus dangereuses sous l'action des mots d'ordre clandestins et dans la main des meneurs. Il y avait quelques quartiers où la milice parisienne était devenue insensiblement un vaste atelier de la paresse nationale. Combien ces causes diverses, créées, entretenues par un gouvernement qui se piquait de moralité, aux frais d'une république qui ne se croyait pas si riche, aggravées par les circonstances, la souffrance, le mécontentement, par la critique universelle qui n'épargnait pas plus, hélas! le gouvernement nouveau que l'opposition n'avait épargné les gouvernements anciens, combien tout cela contribuait à démoraliser le peuple, on le vit pendant le siège, on l'a senti depuis, on l'éprouvera longtemps. Pour nous en tenir à ce petit fait, si médiocre en apparence, si considérable dans ses conséquences, la conservation de la solde a été un des buts les plus clairs que s'est proposés la dernière insurrection; l'armement universel lui en a fourni les moyens. C'est que l'habitude du travail ne se reprend pas à un signal donné dans une société si profondément désorganisée. Et cette solde, réclamée comme un droit, comme si la province laborieuse avait l'obligation de nourrir l'oisiveté militaire de Paris, cette solde est devenue l'instrument le plus redoutable des agitateurs, le salariat de l'émeute.

Voilà à quels abîmes nous conduisirent fatalement, et pas à pas, les nouveaux chefs qui s'étaient spontanément offerts à la France. Un homme d'état quelque peu prévoyant, ou moins soucieux de plaire à la multitude, aurait à tout prix éludé ces décisions funestes d'où la guerre civile devait sortir; mais il fallait rester populaire, tout le secret est là. La pierre de touche d'un homme d'état, c'est le courage qu'il a de mettre son opinion en travers de l'opinion plus ou moins instinctive des foules. Si l'on n'a pas dans les grandes occasions l'audace de l'impopularité, on peut être un tribun, même un orateur, on ne sera jamais un homme politique dans le sens élevé du mot. Le malheur des hommes qui composaient le gouvernement du 4 septembre, c'est que tous, plus ou moins, s'étaient préparés au pouvoir par la recherche ardente et corruptrice de la popularité. Les thèmes préférés de leur opposition avaient été presque constamment ceux que leur dictait la passion de l'heure actuelle et de la multitude. C'est d'ailleurs une justice à leur rendre de dire qu'en toute occasion ils avaient flétri avec la verve d'une

raison indignée les ministres du souverain qui le trompaient en l'isolant de plus en plus, en le séparant des vrais courans de l'opinion, du milieu réel des faits et des hommes; mais eux-mêmes n'avaient-ils pas été les serviteurs bien empressés, les ministres trop complaisans d'un autre souverain? N'avaient-ils pas été ses courtisans attitrés, officiels? n'était-ce pas sur ses mobiles faveurs qu'ils avaient édifié toute leur fortune politique? Aussi voyez les conséquences. Les voilà portés au pouvoir par cette fameuse acclamation qui devait plus tard les renverser, les voilà siégeant à l'Hôtel de Ville, leur capitolé d'un jour; on dirait qu'ils ne s'appartiennent plus : en effet ils appartiennent à un tyran de qui c'est une rude affaire que de mériter ou de conserver les bonnes grâces. Après avoir proclamé sans droit la république, que le peuple de Paris demande, ils ajournent sans droit les élections, qui semblent lui déplaire. Pendant tout le temps du siège, ils s'abandonnent passivement avec une sorte d'imprévoyance folle à toutes les chimères d'un optimisme irréfléchi que leur bon sens ne partage pas, mais qui flattent l'orgueil du peuple; ils prolongent son rêve par de misérables artifices, craignant son réveil, qui devait être d'autant plus terrible qu'on l'avait retardé par des expédiens. Ils se laissent apculer de jour en jour, presque d'heure en heure, à l'extrémité la plus désespérée, différant l'aveu qui doit déplaire au peuple, au risque de subir de la part de l'ennemi les plus dures conditions. N'avait-on pas négligé systématiquement toutes les occasions raisonnables de traiter que n'aurait pas manqué de provoquer ou de saisir un véritable homme d'état moins soucieux de l'opinion irresponsable que de sa propre responsabilité, assez patriote pour jouer son impopularité momentanée contre le salut de la France, assez avisé pour réserver les forces presque intactes du pays et préparer les revanche de l'avenir? Était-ce bien un gouvernement, cette réunion d'hommes uniquement appliqués à consulter les variations de leur popularité au thermomètre de l'opinion parisienne? Enfin, quand tout fut consommé, ce furent des périphrases qui furent chargées de nous annoncer la ruine de nos espérances. La capitulation la plus rigoureuse devint sur les affiches blanches « une honorable convention. »

Ce beau langage trompa pendant quelques jours le peuple de Paris sur l'étendue de son malheur. Qu'y gagnait-on que de bercer un instant sa colère? Puisqu'il avait été impossible de conjurer la catastrophe, il eût été plus noble de l'annoncer avec cette simplicité d'accent qui convient au courage sans espoir et au devoir accompli. La périphrase, qui n'était qu'une faute de goût, fut aggravée par une faute politique qui devait produire les derniers malheurs. Pour

ressaisir un triste regain de faveur de la part de ce peuple devenu ingrat, on insista pour obtenir (Dieu sait à quel prix) de la bienveillance ironique de M. de Bismarck le dangereux privilège de laisser à la garde nationale de Paris ses armes et ses canons, tandis qu'à ses côtés l'armée et la garde mobile subissaient un injurieux et inutile désarmement; mais de toutes les concessions à une mauvaise popularité la plus grave avait été d'accepter ou de rechercher dès le commencement je ne sais quelle compromission avec le parti du désordre, avec ses chefs avérés, avec ses plus dangereux et ses plus tristes héros. Dès les premiers jours de septembre, on avait admis au partage du pouvoir des personnages trop fameux avec lesquels un gouvernement sensé ne devait avoir rien de commun. Il est vrai qu'on avait promis « qu'ils ne seraient pas les moins sages. » On se vantait à tout propos avec quelque naïveté de traverser une crise effroyable sans suspendre une seule loi. Il eût été plus juste de dire qu'on vivait au jour le jour sans en faire respecter une seule. On avait laissé mettre en liberté, et dans une liberté presque triomphale, les assassins de La Villette et bien d'autres, sous prétexte apparemment qu'un crime politique n'est pas un crime. Avec quelle sollicitude et quelle complaisance, regrettées des gens de goût, on avait distribué aux bataillons des faubourgs suspects des armes perfectionnées et des allocutions pompeuses! Avec quelle solennité on leur avait apporté de l'Hôtel de Ville des drapeaux brodés avec l'or et les phrases de l'édilité parisienne, — ces mêmes drapeaux qui à quelque temps de là tombaient honteusement souillés dans les tranchées de Creteil! Les agitateurs populaires furent comblés de caresses, de galons et d'honneurs. Tout cela en vain. Que serait-il arrivé, grand Dieu! sous ce gouvernement qui se laissait prendre tout entier d'un coup de filet par l'émeute, si dans ces jours de péril suprême, sous le bruit incessant du canon prussien, les hommes d'ordre ne s'étaient pas levés en masse contre ces séditions toujours renaissantes, et ne les avaient refoulées avec horreur par une réaction du bon sens et de l'indignation publique, qui plus tard par malheur s'abstinrent, et laissèrent le champ libre à la folie et au crime!

Décidément, si l'optimisme officiel ne vaut rien pour former des hommes politiques, d'autre part l'opposition systématique est une mauvaise école de gouvernement. On y a pris des engagements de parti qu'on ne peut plus rompre; on y a soutenu, aux applaudissemens d'un public idolâtre, des thèses excessives que l'on ne peut pas, que l'on n'ose pas désavouer quand on passe de la responsabilité légère des discours à celle des actes; on y a contracté des alliances compromettantes avec des passions impossibles à satis-

faire, et que l'on ne peut plus rejeter dans l'ombre. Esclaves et dupes à la fois des coalitions qu'ils avaient formées ou subies, les républicains honnêtes, portés au pouvoir, auront senti cette fois encore l'inconvénient qu'il y a à s'appuyer un seul jour sur le parti du désordre, l'impossibilité de s'en séparer ensuite, la difficulté inextricable de vivre avec lui ou sans lui.

Il y avait deux partis à prendre : supprimer cet élément funeste, le réduire dès le premier jour à l'impuissance, ou bien s'en servir pour dominer le pays en le révolutionnant. On était trop faible pour prendre le premier parti, trop honnête pour prendre le second : on transigea, et nous vîmes pendant cinq mois le règne des girondins. Ce système mixte convenait bien d'ailleurs au tempérament professionnel des hommes politiques qui s'étaient chargés de nos destinées. Il y aurait une étude curieuse à faire sur le genre d'intelligence et de caractère que comporte la carrière du barreau. J'excepte, bien entendu, quelques talents supérieurs qui, par la chaleur et la vigueur de leur âme, ont pu surmonter les instincts et les habitudes de la profession. On montrerait sans trop de peine que la complexion de l'avocat s'accommode mal de connaissances spéciales, précises, approfondies, et ne s'accommode pas mieux d'un caractère individuel et bien tranché. Il lui convient d'avoir une certaine étendue d'instruction, une provision toujours disponible de notions générales propres à s'adapter à tous les sujets, aisées à convertir en lieux-communs oratoires, et qui ne le gênent pas dans l'à-peu-près perpétuel où se complait sa vague éloquence. Ce qui importe surtout, c'est la souplesse d'un caractère pour ainsi dire artificiel, s'ajustant sans peine à tous les mouvemens d'âme les plus contradictoires qui peuvent entrer dans les exigences de la profession, calme ou véhément selon la popularité de la cause ou la faiblesse du juge. A Paris, ce furent les doux qui régnerent; en province, ce furent les violens. On peut dire, sans rien exagérer, que nous avons vu pendant cinq mois toute la variété possible des hommes politiques que peut produire le barreau. Je ne sais quel mauvais plaisant a prétendu que cette invasion des avocats fut la huitième plaie de la république. Il est certain qu'on n'en avait jamais vu un aussi grand nombre émergeant à la fois du Palais de Justice et s'élançant au pouvoir. On a dressé cette statistique impertinente en la poursuivant partout, sur les sommets ou dans les régions moyennes de l'administration nouvelle. Sans parler des grands emplois tenus par les coryphées, combien en a-t-on compté de ces secrétaires du gouvernement, de ces secrétaires de la mairie de Paris, sans parler des secrétaires-généraux des ministères ! Il y en avait partout, dans les commissions spéciales, et jusque dans la commission des barri-

cares! Assurément ceux qui ont du goût pour la rhétorique n'eurent pas le droit de se plaindre : ce fut le gouvernement de la phrase en permanence. Les avocats au pouvoir ne parlaient pas sans doute tous les jours; mais en revanche combien ils écrivirent, dissertèrent et proclamèrent! Et dans le nombre que de phrases malheureuses échappées à nos gouvernans, qui tous, s'ils n'étaient pas avocats, étaient dignes de l'être! Ce langage sonore et creux avait fini par inspirer un ennui irrésistible au peuple souverain; c'était un agacement universel : on se rapprochait insensiblement des goûts de la nature, qui, au dire des savans du moyen âge, a horreur du vide. Tandis que ces jeux innocens du barreau en vacances nous consolait, bien faiblement, il est vrai, des rudes épreuves du siège, le proconsulat sévissait en province, d'abord sous la forme doucement plaisante de deux vieillards un peu démodés à Paris, de qui leurs collègues avaient pensé sans doute

« Qu'ils étaient assez beaux pour des rois de provinces, »

puis sous la forme agitée d'un jeune homme remarquablement doué pour la tribune, mais d'une ignorance égale à ses talens oratoires, d'une présomption supérieure à son inexpérience, à qui les séides étonnans dont il s'était entouré persuadèrent sans trop de peine qu'il résumait en sa personne toute la variété possible des aptitudes civiles et militaires, qu'il savait tout sans avoir rien appris, à la fois Mirabeau d'instinct et Carnot sans études. Singulière expérience, qui nous a montré une fois de plus quel trouble d'esprit peut produire la toute-puissance, et dont la France a été cette fois encore la dupe un instant et pour longtemps la victime!

Ainsi, tour à tour faible et violente, transigeant à Paris avec les chefs du désordre pour obtenir jour par jour un ordre précaire, se servant d'eux ailleurs pour dominer le pays, incurablement méfiante à l'égard du suffrage universel, toujours disposée à l'altérer ou à s'en passer, révolutionnaire en un mot par son origine, son esprit, ses procédés, la république de 1871 inclinait visiblement vers la fin de sa carrière au jacobinisme le plus pur. Il s'en fallut de peu que l'élément faible et modéré, qui se débattait à Paris dans les ruines d'un pouvoir sans prestige, ne fût absorbé par l'élément violent et dictatorial, qui régnait à Bordeaux dans le bruit d'une popularité factice. Les girondins ne durent leur salut qu'au soulèvement moral de la province exaspérée; mais déjà un troisième parti, excité par je ne sais quelle détestable émulation, se levait sur le mont Aventin, à Paris. C'est un parti que je ne pourrais comparer qu'à celui d'Hébert et de Chaumette dans la première révolution, en y ajoutant des élémens modernes empruntés aux sociétés

secrètes. On l'a vu triompher à son tour dans cette capitale livrée à toutes les expériences révolutionnaires; on l'a vu siéger, au milieu de l'horreur publique, à l'Hôtel de Ville. Il a acquis par ce règne étonnant de quelques semaines le droit d'être compté parmi les variétés du parti républicain, dont il est la sinistre parodie et j'oserai dire le châtiment. Le 18 mars est-il autre chose en effet que la caricature grotesque et sanglante de toutes les journées révolutionnaires de Paris, et particulièrement du 4 septembre? Chaque révolution a son contre-coup dans une émeute, qui essaie de la recommencer au profit de quelques vanités criminelles que l'on n'a pas su ou voulu utiliser et de quelques convoitises surexcitées par le succès facile des mouvemens populaires. Le 24 février avait engendré les journées de juin; le 4 septembre engendra le 18 mars. Génération prévue et fatale! Cette insurrection abominable, mais tramée avec un art pervers, s'appliqua dès la première heure à copier les procédés extérieurs, les discours, l'allure de la dernière révolution. Elle invoquait des raisons analogues, la justice du peuple, le salut public, un droit antérieur et supérieur à toute loi. Elle reproduisait avec la plus perfide adresse le style déclamatoire et vague des proclamations de septembre. Elle poursuivait ses adversaires, ses prédécesseurs immédiats à l'Hôtel de Ville, du cri insensé de trahison. Elle viola l'assemblée absente autant que cela fut possible; elle la viola, si je puis dire, par contumace. Son gouvernement, tiré en grande partie du fond des sociétés secrètes, fut la parodie du gouvernement révolutionnaire qui s'était nommé lui-même six mois auparavant, et, comme celui-ci avait eu la prétention de régir la France au nom de Paris, celui du 18 mars prétendit dominer Paris au nom de Belleville. La dernière révolution avait placé la république au-dessus de la souveraineté nationale en la proclamant sans consulter le pays. L'insurrection inscrivit à côté de ce dogme indiscutable la république fédérative, qui cachait je ne sais quelle vague idée de sécession, et l'émancipation du prolétariat, comme s'il fallait aux prolétaires une autre liberté que celle de tous, un autre droit que le droit commun. Elle finit par placer tant de choses au-dessus du suffrage universel, qu'il ne restait plus au vote national qu'à contre-signer le décret de sa servitude et à en régler les détails. Tout cela fut une imitation fort habile des procédés qui avaient réussi. C'était un audacieux plagiat. L'insurrection y ajouta, il est vrai, l'assassinat, le pillage, la loi des suspects, la terreur, ce qui constitue son originalité. Ce fut une épouvantable explosion de mauvaises passions, d'appétits furieux, de haines sociales. Ceux-là seuls s'en étonnèrent qui n'avaient pas voulu entendre les rugissemens du monstre à travers les déclamations des journaux d'énergumènes et

des clubs d'insensés où le Paris bourgeois et frondeur s'était obstiné pendant plus de deux années à ne voir que d'amusantes excentricités ou des bouffonneries lugubres.

On se demande comment a pu réussir un seul jour cette orgie sanglante, ce *mardi gras révolutionnaire*, selon le mot prophétique de Proudhon. Est-ce par les fautes du gouvernement et de l'assemblée? Mais cette assemblée, issue du suffrage le plus libre qui fût jamais, ce gouvernement, issu de l'acclamation spontanée du pays et personnifié dans un nom illustre, n'avaient pas eu le temps de commettre des fautes; à peine avaient-ils eu le temps de naître, et déjà ils étaient condamnés à mort. Est-ce la clarté, la nouveauté de son programme qui fit le succès momentané de l'émeute? Mais ce programme, je défie qu'on le définisse. Cherchons ailleurs les causes qui nous expliquent ce prodigieux et scandaleux triomphe. Sans tenir compte de celles que nous avons déjà indiquées, l'illusion des exaltés qui croyaient la république en péril et l'illusion moins désintéressée de ceux qui voulaient à tout prix garder leur solde, une cause très apparente du succès de l'émeute est une certaine démoralisation de la population parisienne, qui a vu passer devant elle tant de révolutions, qu'elle ne sait plus distinguer à première vue les unes des autres, attendant l'issue pour les caractériser, appelant émeute une insurrection qui avorte et révolution une insurrection qui réussit. De là une indécision fatale, une indifférence, non sans curiosité, qui ne s'émeut pas trop, et qui laisse faire, quand un événement de ce genre commence. S'il ne s'agissait pas d'une population si intelligente, si vaillante, et qui a donné pendant le siège de si beaux exemples de ce qu'elle peut oser et souffrir, on serait tenté de donner à cette indifférence des noms bien sévères. On aurait tort assurément; mais ce qui est vrai, tristement vrai, c'est que les révolutions sont devenues pour elle quelque chose comme un jeu, une autre forme de l'émotion que lui donne son plaisir favori, le théâtre. Elle est au spectacle, ... oui, au spectacle de son avilissement et de sa misère, si elle n'y prend garde.

Enfin que l'on considère le caractère cosmopolite de Paris, on cessera de s'étonner du succès momentané d'une insurrection qui, malgré ses prétentions, est moins municipale qu'européenne par ses élémens et sa vraie portée. Paris n'est plus lui-même; il a été dépossédé, aliéné par son immensité même. Les populations flottantes l'ont envahi et comme submergé. Sans parler des immigrations colossales d'ouvriers attirés de tous les points de l'Europe par le développement insensé des travaux, il offre aux aventuriers et aux conspirateurs de tous les pays une incroyable facilité de s'y cacher et d'y vivre. Au Paris véritable, industriel, commercial, labo-

rieux, s'est ajouté quelque chose d'énorme, de monstrueux, d'in-définissable qui l'absorbe. Cela s'appelle encore Paris, bien que ce ne soit déjà plus une ville ayant son unité, sa conscience distincte, mais tout un monde à l'état de chaos ou de ruine, un monde désorganisé, amas confus de toutes les langues et de toutes les nationalités, œuvre incohérente et tumultueuse d'un siècle qui compte ses années par des bouleversements, et d'une société minée par de gigantesques conspirations. A voir ce qui se passe, on pourrait croire qu'une sorte de loi historique condamne les trop grandes villes. Comme la Rome des césars, le Paris moderne est menacé de périr par sa grandeur démesurée. Les villes de ce genre sont des espèces de monstruosité incompatibles avec l'ordre, le travail, les vertus laborieuses et saines d'un peuple libre. Le patriotisme s'y perd dans l'esprit occulte et dans la religion farouche des associations internationales, anonymes, sans patrie, sans domicile. Le sentiment municipal lui-même y devient impossible ; il se fausse étrangement dans ces foules cosmopolites et nomades qui sont la révolution ambulante se transportant d'un point à l'autre de l'Europe, *senians* en Angleterre, *lassallistes* en Allemagne, *nihilistes* en Russie, *mazziniens* en Italie. Paris doit choisir entre ces deux alternatives de sa destinée : devenir la commune révolutionnaire du monde, ou rester la capitale de la France.

Voilà ce que ne voulait pas comprendre, il y a deux ans, l'opposition systématique, quand elle imputait uniquement à un jeu odieux de la police les premiers tressaillemens de l'émeute, quand elle réclamait l'éloignement de l'armée régulière, qui gênait, disait-on, la libre expansion de l'opinion publique, jusqu'au jour où l'opposition, devenue gouvernement, trouva en face d'elle, le 31 octobre, le 22 janvier, le 18 mars, les mêmes adversaires dont elle avait accepté l'imprudent patronage, et qui avaient agité les derniers jours de l'empire. Voilà ce que n'osait pas reconnaître, dans la dignité émue de son patriotisme, M. Jules Favre, quand à Ferrières il répondait à une insolence de M. de Bismarck : « M. le comte, il n'y a pas de populace à Paris, il n'y a que des citoyens ! » La populace, il l'a vue à l'œuvre plus tard, s'acharnant sur les ruines de la patrie et ajoutant à la ruine le déshonneur. Il a senti lui-même ses coups. Il n'a pas craint de la flétrir en laissant déborder l'indignation de son âme. C'est qu'en effet il y a une populace à Paris. On ne gagne rien à vouloir ne pas la voir ; mais ce n'est pas une classe sociale, c'est une catégorie morale qui se recrute, parmi toutes les classes, des ambitions impuissantes, des jalousies souffrantes, des paresse incurables, des convoitises furiieuses. On appartient à la populace par les vices de l'âme, non

par la misère. Vous la reconnaîtrez à son langage forcené et à ces deux signes qui ne trompent pas : la haine civile et l'absence de patriotisme. Quand je pense à cette noble république dont le nom est invoqué, célébré ou profané par tant de bouches différentes, je me la figure volontiers sous l'image de la Sirène antique, tête divine, radieuse dans la lumière, et finissant par une forme monstrueuse qui rampe dans l'ombre et dans la fange. C'est bien là le symbole de la république en France, commençant par les chants, par les hymnes, par l'âme et l'imagination d'un Lamartine, se terminant aux déclamations féroces d'un Blanqui : déesse en haut, monstre en bas.

Telles sont les variétés du parti républicain qui se sont montrées successivement à nous pendant ces derniers mois, et qui ont compromis, bien qu'inégalement, la république. L'une, la portion sincère, honnête, modérée, a eu le tort de ne pas répudier la révolution comme moyen, sinon comme but, et de s'appuyer sur elle pour parvenir à ses fins, sans prévoir qu'elle ne pourrait plus s'en délivrer. L'autre, l'élément dictatorial et jacobin, a commencé par la révolution, continué et fini par elle. On a vu la troisième, que j'ose à peine rapprocher des autres, et qui ne s'en rapproche que par la date, ajouter à la révolution la terreur. La gironde, la montagne, l'hébertisme, ce sont les trois phases successives, et, comme diraient les Allemands, les trois *momens* de l'idée républicaine qui viennent de se répéter devant nos yeux à quatre-vingts ans de distance après leur première apparition. Il en est temps encore : rompons une fois pour toutes cette logique fatale qui les enchaîne entre elles, et qui les attache au nom de la république. Pour s'acclimater dans nos mœurs et dans nos goûts, la république doit appartenir à tout le monde, et non à un parti, fût-ce aux honnêtes gens du parti. Elle doit être la chose vraiment publique, non le patrimoine d'une caste. Que son nom représente une administration sérieuse, pratique, libérale aux mains de vrais hommes d'état, non plus une succession d'émeutes sanglantes ou une monotone déclamation ; qu'elle devienne enfin la forme naturelle de l'ordre, au lieu de se confondre éternellement avec la révolution. A ces conditions, elle sera possible en France ; à ce prix, si nous consentons à nous imposer cette rançon de sagesse et de patriotisme, nous mériterons d'avoir notre Washington.

E. CARO.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1871.

Puisqu'après tant de malheurs dans sa guerre contre l'ennemi étranger la France s'est trouvée réduite encore à se reconquérir elle-même, à reconquérir Paris sur la plus criminelle des factions, elle a du moins aujourd'hui cette dernière et rassurante victoire. Elle a brisé la tyrannie des malfaiteurs subalternes, elle a dompté le monstre. C'est la victoire du droit, de la civilisation et du patriotisme; mais cette victoire, la plus sombre de toutes les victoires des guerres civiles, de quels combats, de quelles anxiétés déchirantes, de quels sacrifices n'a-t-il pas fallu la payer! Jamais, non jamais depuis que des êtres humains vivent en société, une catastrophe semblable n'aura retenti dans le monde; jamais le délire d'Érosrates de ruisseau enrégimentés par le crime n'aura été poussé à ce degré de sinistre sauvagerie. Ils ont commencé par l'assassinat au 18 mars, ils ont régné par la terreur et la dilapidation; pendant deux mois, ils ont fait de Paris le rendez-vous de toutes les perversités faméliques, de toutes les infamies, de tous les aventuriers de l'Europe accourus à la curée: ils se croyaient presque immortels dans leur domination de hasard! Quand ils se sont sentis menacés, ils ont fini par l'incendie de la grande ville. Ce que l'imagination la plus violente, la plus insensée n'aurait pu ou n'aurait voulu prévoir, ils l'ont réalisé comme une œuvre digne d'eux en s'enfuyant devant nos soldats. Voilà leur histoire, voilà l'histoire de ces quelques jours de combat et de deuil qui, selon le mot de M. Thiers, rendent Paris à son vrai souverain, la France, mais qui le lui rendent sanglant, mutilé, souillé, éperdu et à demi anéanti dans les flammes.

L'horrible tragédie est consommée. La France peut du moins respirer

un instant après ce lugubre cauchemar, et cette marche haletante à travers les événemens qui ont rempli la dernière semaine; elle peut voir ce qui l'attendait, ce que lui ménageaient les stupides furieux qui avaient entrepris de faire de ce grand et infortuné Paris une sorte de bélier de destruction contre la patrie elle-même, contre l'humanité, contre la civilisation. Et tout d'abord notre première pensée doit être pour cette armée qui a fait son devoir avec autant de simplicité virile que d'abnégation, pour tous ces chefs, les Ladmirault, les Cisse, les Vinoy, les Douay, les Clinchant, qui, sous la direction du maréchal de Mac-Mahon, ont conduit leurs soldats avec une énergie mêlée de prudence dans la plus gigantesque opération; elle doit être aussi, notre première pensée, pour ceux qui ont su organiser cette terrible et nécessaire victoire, préparée et achetée par deux mois de patience et d'efforts, qui ont été pour l'opinion deux mois d'anxiétés et d'impatience. On peut voir aujourd'hui, aux obstacles qu'on a dû surmonter, aux difficultés de toute sorte qu'il a fallu vaincre, combien M. Thiers avait raison de n'opposer d'abord à une insurrection qu'il ne pouvait dompter de haute lutte qu'une temporisation prévoyante et féconde, de ne vouloir rien risquer avant d'avoir refait une armée et d'avoir assuré à cette armée d'irrésistibles moyens d'action. Ah! sans doute les jours ont dû sembler longs à cette ville de Paris si éprouvée, à la France entière, émue d'un tel spectacle; ils étaient longs pour ceux-là mêmes qui étaient obligés de s'imposer ces lenteurs. Sans doute ces impitoyables nécessités d'un nouveau siège fait par des Français ont pu paraître dures aux Parisiens honnêtes qui venaient à peine d'échapper au bombardement prussien, et les stratéges ou les politiques de fantaisie ont pu répéter tout haut ou tout bas qu'on n'était réduit à livrer cette épouvantable bataille, à reconquérir Paris pied à pied, que pour être parti trop vite le 18 mars, qu'on avait laissé ainsi à l'insurrection le temps de s'organiser, d'enrégimenter et même de fanatiser une partie de la population. Que pouvait-on faire?

On oublie bien des choses, on oublie cet état maladif de Paris que nous avons tous vu, et qui permettait tout à l'audace; on oublie cette surexcitation fiévreuse d'une population désaccoutumée du travail depuis cinq mois et agitée de toutes les passions de la guerre ou de la rue; on oublie la démoralisation du peu de forces régulières qui nous restaient et la faiblesse inévitable d'un gouvernement naissant en face d'une insurrection secrètement organisée et préparée de longue date. Il est bien permis de le dire aujourd'hui, c'est la nécessité, une douloureuse et irrésistible nécessité qui condamnait le gouvernement à quitter ce champ de bataille de Paris où la garde nationale ne répondait plus à son appel, et où il était exposé à disparaître, laissant l'administration entière du pays à la tyrannie de l'émeute. Ce qu'on a fait était la rançon d'une

multitude de fatalités allant aboutir à cette dernière fatalité du 18 mars, et ce duel une fois engagé entre Paris envahi, enlevé par une surprise des factions, et la France réfugiée à Versailles, on était tenu de réussir à tout prix, de ne rien livrer à l'aventure, de marcher lentement pour marcher sûrement, d'attendre en un mot le jour où l'on pourrait revenir en masse sur cette insurrection pour l'écraser sous la puissance reconstituée et souveraine de la France. Ce jour, il a fallu l'attendre deux mois, deux mois pendant lesquels nous avons eu ce double spectacle : la commune s'épuisant dans les convulsions, l'armée française se recomposant d'heure en heure sous une main prévoyante, enveloppant peu à peu l'émeute dans un cercle de feu et de fer, inarchant au but désigné à son intrépidité sans dévier un instant. Alors la grande et décisive lutte a commencé.

C'est le dimanche 21 mai que s'est engagé le combat corps à corps entre l'insurrection successivement rejetée derrière les murs de Paris et l'armée de Versailles s'avançant de toutes parts sous la protection de la puissante artillerie qui lui ouvrait le chemin. C'était le dernier mot de ce long travail de deux mois, et le premier mot de la tragédie nouvelle qui se préparait. Dès que nos soldats ont eu franchi les remparts au Point-du-Jour, du côté de Vaugirard, par les portes d'Auteuil et de Passy, la victoire n'était plus douteuse; elle a été cependant rude et laborieuse à conquérir. Cette lutte qui commençait le dimanche 21, elle ne s'est achevée que le dimanche 28 mai. Sept jours entiers, elle a duré, sanglante, implacable, jusqu'à l'heure où les dernières bandes de la commune ont attendu l'assaut suprême dans leurs derniers retranchemens, à Belleville, à Ménilmontant, aux buttes Chaumont, dans cette funèbre citadelle du Père-Lachaise, où elles sont allées expirer sous les coups victorieux de nos soldats. Pendant ces sept jours, Paris n'a été qu'un vaste champ de bataille qu'il a fallu conquérir pied à pied. Les insurgés se croyaient encore à l'abri derrière toutes ces barricades dont ils avaient eu le temps de hérissier la ville; ils comptaient peut-être épuiser nos forces dans ces terribles combats de rues où les plus fermes courages s'impatientent, se lassent quelquefois de recevoir la mort de la main d'un ennemi invisible. Cette dernière espérance a été déjouée par une série de mouvemens stratégiques combinés avec une prudente et sûre habileté de façon à tourner, à neutraliser toutes ces défenses dont le formidable réseau s'étendait sur la cité tout entière, des Champs-Élysées à la barrière du Trône, de Montmartre à l'Observatoire. L'intrépidité des troupes a fait le reste en assurant le succès de la stratégie des chefs militaires. Chez tous ces vaillans et modestes troupiers, chez ceux qui revenaient d'Allemagne avec la tristesse de la captivité, comme chez ceux qui se souvenaient encore des rigueurs de la campagne de

France, le sentiment du devoir a été le même. Ils ont marché comme des hommes qui sentaient qu'ils combattaient pour la patrie, pour son existence, pour son honneur devant le monde. Au milieu de toutes nos misères, nous pouvons du moins avoir cet orgueil, nous devons à ces opérations aussi douteuses que nécessaires, exécutées avec autant d'héroïsme que de prudence, nous leur devons d'avoir retrouvé nos généraux et nos soldats, notre armée française enfin. « Ah! qu'un tyran est dur à abattre, » disait-on autrefois aux plus sombres jours de la convention; — ah! qu'une ville usurpée est dure à délivrer, pourrait-on dire aujourd'hui: elle a été délivrée cependant à la fin par ces sept jours de combat.

Oui, cette vaillante, cette fidèle armée du droit et de l'honneur a pu arracher Paris à ceux qui l'ont souillé trop longtemps de leur domination; elle n'a pu le sauver entièrement de la fureur destructive de ces barbares, qui ont cru ne pouvoir mieux couronner leur carrière qu'en laissant partout sur leur passage les traces de leurs cyniques violences, l'incendie, les monumens en ruine, le pillage, le sang des victimes innocentes. Que n'ont-ils pas brûlé? qui n'auraient-ils pas massacré? Si intelligens et si rapides qu'aient été leurs mouvemens, nos soldats n'ont pu préserver de l'incendie les Tuileries, l'Hôtel de Ville, le palais du conseil d'état et de la cour des comptes, la chancellerie de la Légion d'honneur, le Palais de Justice, le ministère des finances; ils n'ont pu empêcher l'exécution de nombre d'otages, de l'archevêque de Paris, du curé de la Madeleine, M. Deguerry, de M. Bonjean, le meurtre des dominicains du collège d'Albert-le-Grand à Arcueil, l'assassinat d'un des hommes les plus inoffensifs, adjoint à la mairie de Paris pendant le premier siège, M. Gustave Chaudey. Et encore auraient-ils mieux fait, si on leur en eût laissé le temps, ces sinistres coquins qui ont eu l'infamie d'associer des femmes et des enfans à leur œuvre de destruction. Tandis que le châtement s'avancait sur eux sous la figure de notre armée, ils en étaient ce dimanche-là à donner des concerts, à se procurer de la joie, ils ont été surpris! Ils n'ont pas eu le loisir d'achever leurs préparatifs pour faire sauter tout Paris, d'assouvir leurs vengeances sur les choses et sur les hommes. Ils avaient rêvé mieux que cela, un vaste embrasement où tout pouvait disparaître, et ils auraient fait sûrement de leur rêve une réalité, si nos soldats, sans pouvoir tout sauver, n'étaient cependant arrivés encore à temps pour leur arracher cette noble proie ensanglantée, pour leur disputer la vie de quelques-uns de ces otages menacés par les sicaires, pour préserver quelques monumens, la Bibliothèque nationale, la Sainte-Chapelle, l'Institut, menacés par les incendiaires, — pour les replonger eux-mêmes dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Maintenant beaucoup ont sans doute trouvé la mort dans le combat, ceux qui survivent porteront la peine de leurs crimes. C'est l'affaire de la justice de rechercher et de punir les coupables, comme aussi c'est l'affaire de la politique de scruter la nature et le sens de cette monstruosité qui vient d'éclater devant le monde. Tous ces événemens sont d'un ordre si étrange, si extraordinaire, qu'on est tenté de se demander si tous ces séides de la commune, exaltés jusqu'au meurtre et à l'incendie, sont des factieux sans scrupule, des ambitieux subalternes poussés par l'envie ou des fous, s'il n'y a point positivement en tout cela quelque phénomène cérébral particulier, quelque grande perversion agissant sur les âmes et sur les intelligences comme une contagion. A dire vrai, le Paris qu'on nous a fait un moment, ce Paris de la commune, ressemblait de très près à cette maison de fous dont parle un conteur fantastique et où les hôtes de la maison avaient fait, eux aussi, une révolution, commençant par mettre en prison les médecins et les gardiens, ayant la prétention de se gouverner eux-mêmes. Qu'il y ait dans ces convulsions quelque espèce de folie développée par toutes les excitations violentes, entretenue par un isolement prolongé, et en fin de compte exploitée par des meneurs sans frein, cela n'a certainement rien d'inadmissible; seulement ce sont des fous systématiques et suffisamment lucides dans leur fureur, qui ont commis avec suite le plus monstrueux attentat contre leur pays, qui pendant deux mois se sont faits les instrumens d'une véritable tentative d'assassinat calculée et préméditée contre la France.

Il n'a point tenu à eux que cette tentative ne réussît, ils ont voulu aller jusqu'au bout, ils n'ont pas craint de pousser cette atroce guerre civile jusqu'à sa dernière limite en lui donnant une sorte de caractère satanique. Nous admettons un instant, si l'on veut, que des hommes poussés par un fanatisme de secte et de conspiration aient cru pouvoir donner un de ces signaux révolutionnaires que la France a entendus plus d'une fois, que dans l'ivresse d'un succès imprévu à Paris ils se soient même fait une obligation de tenir tant qu'ils pouvaient compter encore sur un appui plus ou moins direct, plus ou moins prochain des provinces; mais il y a longtemps qu'ils avaient dû perdre toute illusion, ils ne pouvaient ignorer qu'ils n'inspiraient à la masse de la nation, fatiguée de tant d'épreuves, qu'une insurmontable antipathie, une véritable terreur, et dès lors à quoi pouvaient-ils aboutir? Ils ne se battaient plus que pour se battre, comme s'il n'y avait pas eu assez de sang versé, ils mettaient aux prises Paris et la France, comme s'il n'y avait pas assez de germes de divisions, ils ne faisaient qu'accumuler les ruines et prolonger l'agonie d'une nation vaincue sous l'œil de l'ennemi triomphant de ces discordes. Est-ce qu'il a pu véritablement passer par ces

têtes détraquées qu'on pouvait impunément se mettre en insurrection contre tout un pays, qu'il était possible d'aller longtemps ainsi, en jouant au gouvernement et au soldat, en désorganisant une grande cité, en entretenant toute une population sans travail, sans industrie, sans commerce, dans la suspension de toute vie intellectuelle et matérielle? Autre hypothèse : nous admettons encore, si l'on peut rien admettre ici, que, la guerre étant donnée, on puisse être entraîné dans l'ardeur du combat à quelque'un de ces actes extrêmes qui consternent une nation. On veut résister à outrance, on se défend derrière des barricades, on est vaincu, et pour prolonger la défense ou pour épouvanter l'ennemi, dans une inspiration de désespoir on met le feu à un monument, à un édifice; mais non, ce n'est point cela, et c'est justement ce qui donne une si effroyable signification à cette émouvante catastrophe de la première des villes du monde.

Non, ce n'est ici évidemment ni une inspiration du désespoir, ni une œuvre d'un hasard malfaisant. Tout au contraire est calculé et combiné; les moyens sont préparés, on a fait appel aux ressources de la chimie; les monumens mêmes promis à la destruction sont désignés d'avance. On commence par abattre la colonne Vendôme, la chapelle expiatoire de Louis XVI; on démolit, puisqu'on a encore le temps. Vienne l'heure pressante du suprême combat, le marteau des démolisseurs ne suffit plus : l'incendie sait où il doit aller, il va droit aux grandes œuvres, aux édifices que la haine lui a signalés; il va aux Tuileries, qui ne sont pas seulement l'ancienne demeure des souverains, qui portent jusque dans les airs le génie de Philibert Delorme, au Louvre, où sont réunies toutes les merveilles des arts, au ministère des finances et à la caisse des consignations, ces deux grands dépôts des titres de la richesse publique, au Palais de Justice, où tout parle de la loi. Cette variété de démolitions et d'incendies procède de la même pensée ou du même instinct furieux. En s'attaquant à ces pierres séculaires ou à ce bronze, c'est la France qu'on frappe à la tête et au cœur, qu'on atteint dans sa gloire, dans ses souvenirs, dans ses traditions, dans sa personnalité historique, dans sa fortune. Peu leur importe, tout doit disparaître avec eux puisqu'ils vont être vaincus, et chez ces théoriciens de l'incendie il y a un si féroce égoïsme qu'ils n'épargnent pas même l'Hôtel de Ville, le palais du peuple, s'il en fut, l'hôtellerie de toutes les révolutions. Point de grâce pour l'Hôtel de Ville, c'est encore le vieux monde; mais comment parler du respect des pierres, des monumens et de l'histoire à ceux qui n'ont pas craint d'enduire de pétrole les parois de leurs ambulances du Luxembourg, au risque de brûler leurs propres blessés?

Sans doute ils n'ont pu accomplir leur œuvre tout entière, ils n'ont réussi qu'à moitié, puisqu'ils ont été arrêtés avant d'avoir pu aller jus-

qu'au bout. Que serait-il arrivé, si avec les Tuileries, l'Hôtel de Ville, les Gobelins, ils avaient brûlé, comme ils le voulaient, le musée du Louvre, la Bibliothèque nationale, les archives, où sont enfouis les titres de notre passé, le ministère des affaires étrangères, où sont tous les secrets de notre diplomatie? C'était, on peut le dire, un irréparable désastre, non-seulement pour nous Français, mais pour toutes les nations cultivées, pour la science universelle, pour l'art universel; c'était une sorte de vide ouvert subitement dans la civilisation, et que rien n'aurait pu combler, une rature faite par des mains sordides dans l'histoire du génie humain. Il y avait comme une lumière à jamais éclipsée. Ils ont heureusement en partie échoué. Et cependant, sans avoir fait tout le mal qu'ils voulaient faire, ils n'ont que trop réussi, au moins pour l'honneur et pour la renommée de Paris. Naguère encore Paris était la reine des villes de ses arts et de ses industries, par ce charme tout-puissant et indéfinissable qui semblait n'être qu'à lui, par cette réunion de toutes les forces, de toutes les grandeurs, de toutes les séductions, qui, à la faveur d'une sociabilité perfectionnée, en faisait une cité unique. S'il avait eu ses misères et ses corruptions, il les avait rachetées, pendant un long siège, par cette fermeté devant le feu de l'ennemi et devant toutes les souffrances qui lui avait rendu le sympathique respect du monde. Qu'en sera-t-il aujourd'hui? Paris a sa renommée à refaire, il a perdu en quelques jours les mérites de son siège contre les Prussiens. Il était riche, il est pauvre maintenant; il passait pour la ville intelligente et spirituelle par excellence, il a été livré aux bêtes. Il porte le stigmate des furieux qui l'ont déshonoré par leur domination avant de vouloir le détruire. Et ce sont les prétendus défenseurs de son indépendance, de sa suprématie, qui l'ont réduit à cet état où il a un si énergique effort à faire pour se reconquérir, pour retrouver son ascendant! N'est-ce point là ce que nous avons le droit d'appeler la plus monstrueuse tentative d'assassinat contre une grande cité, contre une grande nation?

Qu'est-ce encore lorsqu'une tentative semblable s'accomplit au moment où la nation et la cité victimes sont sous le coup d'une implacable occupation étrangère, sous le regard insultant du vainqueur de la veille? Alors ce n'est plus seulement une révolution intérieure plus ou moins criminelle, c'est une complicité avec l'étranger. Chaque coup qu'on porte au pays le livre un peu plus à l'ennemi, et en réalité c'est ce qu'a fait cette commune de Paris en venant paralyser soudainement la France à l'heure où la France avait tant besoin de toutes ses forces pour porter sans fléchir le fardeau de ses infortunes et de ses charges. N'y eût-il rien autre chose pour les couvrir d'opprobre, ces gens-là auraient donné leur mesure en profitant d'une de ces heures sombres qu'on ne voit qu'une

fois dans plusieurs siècles pour pousser leur pays à la perte totale par les déchirements, par l'impuissance et l'abaissement devant l'ennemi. Quand des hommes qui semblaient avoir atteint le dernier degré de la violence, qui sont restés jusqu'ici comme des types et qui sont aujourd'hui tristement dépassés, exerçaient cette tyrannie sanguinaire qui s'est appelée la terreur de 1793, ces hommes gardaient au moins une vertu, c'étaient des patriotes qui poussaient l'orgueil national jusqu'au fanatisme, qui s'armaient justement de ce patriotisme farouche pour dompter toutes les résistances; ils n'auraient à coup sûr ni abattu des colonnes pour faire plaisir à l'étranger campé à Saint-Denis, ni songé à incendier Paris, une des forces de la France, pour ne pas le laisser debout aux girondins. Ceux qui ont voulu les singer en 1871, et qui n'ont pu singer que leurs crimes, ont eu précisément pour caractère d'avoir perdu en quelque sorte le sens patriotique, d'avoir travaillé pour l'étranger. Ils ont trouvé le moyen d'ajouter aux humiliations nationales, d'aggraver une situation qui semblait ne plus pouvoir être aggravée.

On a dit, tant le malheur rend soupçonneux et développe cette habitude de chercher partout quelque combinaison occulte, on a dit que M. de Bismarck avait dû tout au moins soudoyer, encourager secrètement l'insurrection de Paris. Pourquoi donc le chancelier allemand aurait-il mis la main dans toutes ces choses lorsqu'on faisait si bien ses affaires sans qu'il eût à s'en mêler? D'ailleurs, si c'eût été passablement indigne, M. de Bismarck après tout eût fait encore jusqu'à un certain point son métier. Ceux qui ne faisaient pas leur devoir, c'étaient les Français qui s'employaient si vaillamment pour lui, qui inclinaient devant sa gloire les monumens de la gloire nationale.

Non, M. de Bismarck n'a pas dû commettre cette indignité, il n'a pas eu besoin de fomenter nos discordes; mais il en a impitoyablement abusé, il a profité de l'effroyable situation que nous créait la révolte de Paris pour pressurer un peu plus la France, pour la rançonner plus vertement, pour nous faire acheter un peu plus cher le retour de nos soldats prisonniers d'Allemagne, pour nous imposer enfin ce traité que M. Jules Favre et M. Pouyer-Quertier sont allés signer à Francfort, et que l'assemblée aurait dû ratifier silencieusement sans le discuter, parce qu'on ne discute pas là où l'on ne peut rien changer. Certes la paix que nous avons acceptée était assez dure pour qu'on ne dût pas songer à l'aggraver, et pourtant, cela est bien certain, elle a été aggravée. Entre les préliminaires de Versailles et le traité définitif de Francfort que s'est-il donc passé? Il y a eu la commune et son règne. M. le général Chanzy pouvait avoir raison de dire qu'il eût été juste de s'en tenir tout au moins aux préliminaires; mais il a oublié de dire comment on aurait pu éluder les conditions nouvelles qu'on voulait nous imposer pour revenir aux

préliminaires. Ce qu'il y a de grave, de caractéristique dans ce traité de Francfort, ce n'est pas cette clause, qui a paru si blessante et par laquelle la France s'oblige à favoriser la rentrée des Allemands expulsés au commencement de la guerre, à les réintégrer dans leurs droits. En définitive, c'est à peu de chose près une disposition de droit commun, et ce qu'il peut y avoir d'humiliant, c'est que cela soit stipulé d'une façon particulière. Au surplus qu'a obtenu en réalité M. de Bismarck? Le gouvernement n'y peut rien. C'est aux simples citoyens français de savoir ce qu'ils doivent faire, de mesurer aux Allemands leur position en France, d'avoir avec eux des relations d'industrie et de commerce, ou de n'en point avoir. Ce n'est point là ce qui doit frapper dans la paix de Francfort. Ce qu'il y a de pénible, ce qui est une véritable aggravation, le voici. D'après les préliminaires, l'évacuation prussienne devait commencer autour de Paris aussitôt après le paiement du premier demi-milliard et la signature de la paix définitive; aujourd'hui la retraite des forces étrangères s'effectuera lorsque « le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France. » En d'autres termes, la Prusse se constitue l'arbitre de notre situation intérieure, et dans tous les cas elle est libre de ne commencer sa retraite, de ne quitter les forts de Paris qu'après le paiement d'une somme qui, de 500 millions, est portée à 1 milliard 1/2. Ce n'est pas tout : l'occupation est loin d'être allégée; au lieu d'être assez nettement définie comme elle l'était dans les préliminaires, elle reste jusqu'à un certain point livrée à la discrétion de l'occupant. Le droit de réquisition cesse d'exister ou est suspendu, c'est vrai; mais, si le gouvernement français met quelque retard dans l'exécution de ses engagements financiers, « les troupes allemandes auront le droit de se procurer ce qui sera nécessaire à leurs besoins, en levant des impôts et des réquisitions dans les départemens occupés, et même en dehors de ceux-ci, si leurs ressources n'étaient pas suffisantes;... » c'est-à-dire que le droit de réquisition et de contribution peut en certains cas s'étendre indéfiniment dans des proportions dont l'autorité prussienne est seule juge, de même que seule elle est juge du « rétablissement de l'ordre » en France.

Que signifient ces dispositions aggravantes? Elles ont un sens trop clair, elles sont le déplorable prix de nos récentes misères intérieures. Que voulez-vous? M. de Bismarck prend ses garanties contre une présomption d'insolvabilité de la France. Cette présomption, qui donc l'a créée? Il y a trois mois, personne ne doutait que la France ne fût prête à remplir ses engagements, et même à devancer les termes assignés à sa libération financière. Notre pays se relevait du champ de bataille mutilé, sanglant, mais encore plein d'une vitalité qui imposait la confiance.

Maintenant, si on veut bien croire encore à sa loyauté, on le traite comme un débiteur exposé à toute sorte de mauvaises affaires, et à qui on demande des gages exorbitans. Assurément M. de Bismarck a manqué de la prévoyance de l'homme d'état autant que de généreuse équité en abusant d'une circonstance douloureuse : il a sacrifié des considérations supérieures de politique à des calculs vulgaires, et il a failli même compromettre la paix en ravivant les colères du sentiment national offensé; mais voyez cet enchaînement de fatalités toujours heureuses pour le vainqueur, toujours déplorables pour nous. Au premier instant, sous l'influence des impitoyables conditions des préliminaires de la paix, la haine contre l'Allemagne est violente en France, et semble devenir l'unique inspiration de tous les cœurs, lorsque l'insurrection du 18 mars éclate comme une sombre diversion, et fait presque oublier pour le moment la guerre allemande; à travers les fumées sanglantes de la guerre civile, on aperçoit à peine l'ennemi étranger campé autour de nous. La paix de Francfort, par les aggravations qu'elle inflige, vient réchauffer la haine et secouer le patriotisme en le ramenant à son invariable objectif : aussitôt l'incendie de Paris éclate, et détourne toutes les pensées en faisant oublier encore une fois l'ennemi extérieur, désormais en possession de tous les avantages, de toutes les garanties qui ont été la rançon de nos déchiremens. Ainsi de toute façon, sous toutes les formes, l'action de la commune est inscrite à chaque ligne de ce dernier chapitre de nos humiliations nationales. Voilà ce que les patriotes du 18 mars ont fait pour la France! La France, sans nul doute, en gardera la mémoire, elle doit aux communistes de Paris sa puissance menacée, ses monumens en ruine, ses souvenirs les plus glorieux outragés, sa capitale livrée aux flammes, l'occupation étrangère prolongée, ses charges augmentées, son crédit mis en doute, le travail partout suspendu, et, comme couronnement de ces désastres, la patrie française livrée à l'injure ou à la pitié du monde. Cette insurrection, c'est le crime de lèse-nation le plus caractérisé, le plus odieux, le plus sinistre qui ait laissé sa trace sanglante dans l'histoire.

Certes tous ces événemens réunis, concentrés en quelques mois, sont une redoutable épreuve pour un peuple. Tous ces coups, si imprévus il y a un an et si cruellement redoublés, sont de ceux qui troublent le cœur et déconcertent l'esprit. Ce serait même une indigne faiblesse de chercher à s'abuser complaisamment sur ces grands deuils publics, et pourtant il peut y avoir une compensation. Ces éclipses de puissance militaire, cette ville en flamme aujourd'hui, ces victimes immolées, ces crises gigantesques d'une société à l'apparence florissante, non, tout cela ne peut pas s'être accompli en vain. De même que les défaites de nos armes, après nous avoir surpris d'abord, ont fini par nous laisser

voir les causes multiples qui les avaient préparées, cette désorganisation croissante de nos forces et de nos mœurs militaires dont quelques esprits clairvoyans étaient seuls à s'alarmer, la guerre civile qui expire aujourd'hui dans le sang et dans le feu met tragiquement à nu ce travail de démoralisation qui s'accomplissait au sein de la société française. On le soupçonnait à peine. La France vivait en haut de luxe, de bien-être et de plaisirs équivoques, pendant que se développaient en bas ces idées d'un matérialisme abject, ce cosmopolitisme international, ces convoitises et ces haines confuses qui ont affaibli le sens de la patrie autant que le sens moral, et qui ont fini par conduire à cette commune qu'on a vue, expression dernière d'une dissolution sur laquelle l'incendie est venu projeter ses clartés lugubres. A cette flamme des incendies de Paris, la France peut voir ce qui l'a mise en péril. Il faut évidemment qu'elle s'arrête et qu'elle oppose au mal qui la menace ces trois choses qui sont la force des nations comme des individus, le goût renaissant du travail, la puissance de l'idée morale, le sentiment ravivé de la patrie. Ces événemens sont en quelque sorte pour elle une sommation de sa destinée. Il faut qu'elle reprenne son rang, et en définitive, si quelque chose peut la relever à ses propres yeux comme aux yeux du monde, en lui rendant le sentiment de son rôle universel, c'est que dans cette formidable crise elle ne souffre pas pour elle seule et ce n'est pas elle seule qu'elle sauvera. Ceux qui seraient tentés d'avoir pour elle d'inconvenans dédains doivent y mettre un peu de mesure, car, si elle a toute la peine de la formidable expérience qu'elle fait en ce moment, c'est la civilisation qui en recueillera les profits. La victoire de la France est une victoire de la société européenne tout entière. Les gouvernemens le sentent bien, aussi se montrent-ils disposés à ne point refuser l'extradition des criminels qui leur demanderaient asile. La Belgique a fait du moins une déclaration dans ce sens; l'Espagne ferme sa frontière aux fugitifs. Les autres puissances, l'Angleterre la première, ne voudront pas certainement considérer comme des réfugiés politiques des incendiaires et des meurtriers : l'appel que leur adresse M. Jules Favre dans une récente circulaire sera sans doute entendu; mais ce n'est pas là ce qui peut préoccuper principalement aujourd'hui.

La France vient de se délivrer elle-même du plus grand des périls en délivrant Paris de la tyrannie qui l'opprimait. Ce n'est pas tout d'avoir gagné cette victoire sur l'insurrection, il faut évidemment que la politique garantisse ce que la force a conquis, et que la sécurité qu'on vient de se faire d'un côté par les armes ne soit point menacée d'un autre côté par les tiraillemens et les confusions des partis. La première chose essentielle et urgente d'abord, c'est d'achever la pacification de Paris, d'y faire rentrer, selon le mot du maréchal de Mac-Mahon, le travail avec

l'ordre. Tant que le combat a duré, ceux qui ont été pris les armes aux mains ont subi naturellement la loi de la guerre. Nombre de chefs de la commune ont péri dans la lutte, d'autres ont été fusillés; maintenant c'est la répression réglée par la justice qui commence; elle a surtout à s'exercer à l'égard de cette foule de prisonniers amenés successivement à Versailles et expédiés soit dans les ports militaires, soit dans des forteresses. Quel sera le sort de tous ces hommes, parmi lesquels il y a des étrangers, des repris de justice, des insurgés irréconciliables, des égarés, même des innocents, et aussi des excitateurs de guerre civile, des journalistes de l'émeute qui ne sont pas les moins coupables? La plupart appartiennent sans nul doute à la justice des conseils de guerre, qui prononcera sur eux. La loi leur sera appliquée, la loi tout entière, comme l'a dit le chef du pouvoir exécutif. Il ne s'agit pas seulement d'ailleurs de punir des coupables. Il est bien clair qu'en rentrant dans Paris le gouvernement a le devoir d'y assurer la paix par des mesures de prévoyance comme le désarmement universel qui vient d'être décrété, par une administration vigilante et ferme chargée de rétablir les conditions d'un régime régulier et efficace. En un mot, c'est toute une œuvre d'apaisement, de réparation et de protection qui commence en attendant qu'on puisse se mettre à relever les ruines accumulées par la dictature des incendiaires. Paris lui-même, Paris rendu à ses habitudes, à ses goûts et à la paix, tiendra sans doute à redevenir la ville la mieux faite pour personnifier l'unité française et pour recevoir les pouvoirs publics qui l'ont délivré.

Cette pacification de Paris, de la France elle-même livrée à toutes les influences contraires, c'est maintenant la tâche de ces pouvoirs qui sont à Versailles, et qui après la défaite de l'insurrection parisienne se trouvent aux prises avec d'autres embarras, en face d'une œuvre non pas aussi périlleuse, mais peut-être aussi difficile sous quelques rapports, la réorganisation du pays. Il était bien facile à prévoir que le jour où on aurait définitivement reconquis Paris les questions politiques renaîtraient à Versailles, les opinions diverses qui se partagent l'assemblée se remettraient en mouvement. Nous en sommes peut-être là aujourd'hui. Évidemment il y a dans l'air des émotions, des préoccupations et même des contradictions. Il y a surtout dans l'assemblée et dans tout ce qui l'entoure un certain malaise qui se traduit assez singulièrement par une sorte d'impatience ou une sorte d'attente de quelque incident qu'on appelle et qu'on redoute, qui peut éclaircir l'atmosphère, à moins qu'il ne serve à la troubler et à l'enflammer. Il faut sortir le plus tôt qu'on pourra de cette indécision qui n'a d'autre effet que de créer des agitations factices. Il faut savoir ce qu'on veut et ce qu'on peut.

Au fond, de quoi s'agit-il? Depuis quatre mois ou bien près, ce que nous avons de garanties et de sécurité repose sur ce qu'on pourrait appeler la trêve patriotique des partis. Les États-Unis, en certaines périodes de leur histoire, ont vécu pendant des années de compromis sur les plus graves questions, notamment sur cette question de l'esclavage dont on avait bien raison de redouter le péril, puisqu'elle a fini par aboutir au plus effroyable déchirement. Ici c'est un véritable compromis politique et constitutionnel consenti et signé par toutes les opinions, d'abord pour arriver à la paix avec l'ennemi étranger, puis pour mettre un terme à la guerre civile. Le moment est-il donc venu de rompre cette trêve? Ne vaut-il pas mieux la maintenir au contraire et prolonger cette situation où l'union de toutes les forces, de toutes les volontés n'est point de trop pour résoudre les problèmes qui nous pressent de toutes parts? Sans doute cet état étrange où la France est tout simplement la France, sans savoir au juste si elle sera décidément une république ou une monarchie, cet état ne répond pas entièrement aux espérances ou aux impatiences des divers partis, il subsiste par la prédominance d'un intérêt supérieur à tous les partis; mais c'est précisément sa force, sa raison d'être, qui n'est point encore épuisée, et la preuve, c'est que, toutes les fois qu'on cherche à l'entamer, on hésite bientôt et on recule. Il peut bien y avoir des impétueux et des impatiens prêts à tenter les aventures; la masse de l'assemblée, qui se compose d'hommes sensés et désintéressés, résiste, s'arrête, parce qu'elle sent bien la responsabilité qui peut s'attacher à une brusque et imprudente rupture de cette trêve du bien public.

Aujourd'hui comme hier, tout tient à la persévérante union de M. Thiers et de l'assemblée. Quelle raison y aurait-il donc de rompre ce faisceau qui a été jusqu'ici la garantie de la France? Entre ces deux forces, il peut y avoir des malentendus, des vivacités; il ne peut pas y avoir une rupture, il n'y a point de conflit possible, parce qu'un conflit serait une sorte de désertion, un véritable oubli du devoir patriotique le plus simple, parce qu'en dehors de cette alliance il n'y a que le chaos ou des aventures qui conduiraient peut-être au chaos par un autre chemin. Les esprits réfléchis le sentent bien, et comme les esprits réfléchis le pays tout le premier sent instinctivement que M. Thiers est pour lui un gage de sécurité. Le mandat qu'il avait reçu, l'illustre chef du pouvoir exécutif l'a rempli assurément depuis trois mois de façon à fortifier encore cette confiance qui était allée spontanément vers lui. Qu'on songe bien en effet aux difficultés de toute sorte à travers lesquelles il a eu la douloureuse mission de conduire la France pendant ces trois mois : une paix cruelle à disputer aux âpres convoitises d'un orgueilleux ennemi, une armée à refaire dans le feu de la guerre civile, une insur-

rection sans exemple à vaincre dans Paris, les passions de sédition à contenir dans les provinces. Tout cela était à faire à la fois. Il y a un homme néfaste qui a dit un jour que la France ne périrait pas dans ses mains, et cet homme a certes tenu singulièrement sa promesse; M. Thiers, lui, sans avoir prononcé de ces mots vaniteux, peut se rendre cette justice, que la France, aux prises avec les plus grands périls, n'a pas péri dans ses mains. Ce qui a fait sa force, c'est cette trêve des opinions qu'il s'est engagé à maintenir et qu'il représente au pouvoir.

Ce ne serait guère le moment en vérité de songer à ébranler une situation si peu rassise encore. Au fond, bien peu y songent sérieusement, et ceux qui seraient hommes à ne point redouter les grosses responsabilités auraient assez de patriotisme pour craindre d'aller en ce moment jusqu'au bout de leurs pensées. M. Thiers a pour lui la victoire qu'il vient d'assurer à la société française; mais en même temps, il faut bien le reconnaître, M. Thiers n'est pas tout son gouvernement, et en réalité les dispositions malades, inquiètes, qui se font jour dans une partie de l'assemblée menacent moins le chef du pouvoir exécutif que quelques-uns de ses ministres, qui ont la triste fortune de rappeler les mauvais jours qu'ils n'ont pas pu ou qu'ils n'ont pas su épargner au pays. Cette impopularité est-elle entièrement juste? Il n'est pas moins vrai qu'il y a des fatalités que les hommes publics doivent savoir accepter, et si ces ministres, qui à tort ou à raison sont une cause de malaise, avaient auprès d'eux un ami sincère, courageux, cet ami leur dirait qu'une retraite volontaire serait aujourd'hui de leur part un acte d'abnégation utile, patriotique, qui pourrait simplifier beaucoup les choses en dissipant les nuages qui passent de temps à autre au-dessus de l'assemblée. Enfin, selon le vieux mot, il y a quelque chose à faire, et ce quelque chose commence par le remplacement de M. Picard au ministère de l'intérieur, par la nomination d'un nouveau préfet de la Seine, qui semble devoir être M. Léon Say. M. Thiers a une expérience trop consommée pour ne pas savoir comment il peut dégager complètement cette situation. Après cela, il ne faut pas qu'on croie qu'un changement de ministère va tout sauver. Pendant qu'on s'agite dans ces conflits indistincts, le pays souffre, la misère monte, les besoins augmentent. Le moment vient plus que jamais où il faut laisser de côté les questions personnelles, où tout appelle et commande l'action : aux affaires donc, toute la politique est là aujourd'hui!

CH. DE MAZADE.

C. BULOZ.

LE 18 MARS

La sédition du 18 mars est pleine d'enseignemens cruels, mais salutaires, qu'il importe de recueillir. Elle a déchiré les derniers voiles sur l'état réel de la société française. Comme une maladie révèle le vice caché d'une constitution, cette crise manifeste un mal profond qui n'attendait que l'occasion d'éclater. Pour qui a suivi de près notre histoire morale depuis vingt ans et s'est rendu compte des passions qui couvaient dans les masses populaires, les derniers événemens n'ont rien d'inexplicable; à plusieurs reprises déjà, le flot qui a failli nous engloutir était venu se heurter aux barrières légales qui le contenaient. Gardons-nous donc de ne voir qu'une surprise dans l'aventure du 18 mars. Ce mouvement de la populace parisienne fut déterminé par des causes plus éloignées qu'il faut démêler, par des élémens compliqués qu'il faut analyser, si nous ne voulons après la victoire laisser subsister les germes de l'insurrection.

I.

Pour expliquer comment une population considérable a pu être entraînée à une révolte criminelle, l'équité commande de tenir compte des circonstances exceptionnelles où Paris avait été jeté depuis de longs mois. Que les malheurs et les crimes dont il vient d'être le théâtre ne nous fassent pas oublier son héroïsme pendant le siège. Il fut calme et fier devant la catastrophe de Sedan, alors que de toutes parts on doutait de sa résistance. Il fut résigné devant le froid et la faim, et montra une bonne humeur vaillante sous les obus du bombardement. Il brûlait de combattre, sauf la populace, déjà gangrenée par les mauvais clubs. Cette ardeur n'a pas été employée; elle a été violemment refoulée par la nouvelle de la capitulation, qui fut une affreuse surprise pour tous ceux qui n'appli-

quaient pas aux événemens une réflexion sévère. Les chefs politiques et militaires qui, après avoir eu l'honneur de rendre la ville imprenable, avaient échoué dans la résistance, furent voués par les masses à l'exécration publique. On ne pouvait pourtant leur reprocher que de n'avoir pas eu dans le succès cette foi héroïquement aveugle qui accomplit l'impossible. Les armes tombaient des mains précisément le jour où une portion de la garde nationale avait déployé le plus grand courage à Montretout et à Buzenval. On sait que le peuple ne discute pas plus ses colères que ses terreurs; souvent généreuses dans leur principe, elles deviennent promptement implacables et injustes. Il attribue volontiers l'insuccès à la trahison, et ne s'en tient jamais à une cause abstraite; il lui faut un coupable à maudire, un bouc émissaire à immoler. C'est ainsi que l'ostracisme le plus inique procéda d'un patriotisme désespéré.

Les élections parisiennes pour l'assemblée nationale, qui trompèrent tout le monde, sauf le parti qui les dirigea, et qui était prêt depuis longtemps à tirer profit de nos calamités, furent une révélation des plus significatives, dont la portée ne fut pas entièrement comprise. L'assemblée nationale fut jugée par la population de Paris avec la même passion. L'assemblée, à ses débuts, ne pouvait pas dissiper les préventions qu'excitait sa composition; elle contenait une droite inexpérimentée qui faisait irruption dans la vie politique avec tous ses préjugés. Comment s'en étonner? Elle était sortie de l'urne comme la lave sort du volcan, à une heure de convulsion nationale; elle était l'image fidèle d'un pays foulé par l'étranger, surmené à l'intérieur, jeté dans la crise la plus épouvantable après vingt ans d'un régime corrupteur. L'assemblée nationale de 1871 ressemblait à beaucoup d'égards à la législative de 1849; elle était née de deux colères. Il était impossible qu'il en fût autrement une fois que l'on admet le caractère sincèrement représentatif d'une assemblée.

Le traité de paix avec la Prusse, qu'il fallut bien signer la mort dans l'âme, mit le comble à l'exaspération de notre malheureuse ville. Couronnant les violences savamment calculées de l'invasion, il révélait le dessein arrêté de l'ennemi d'abaisser et d'appauvrir la France; on y sentait à côté du glaive impitoyable du vainqueur la griffe de l'usurier; il enlevait à la patrie une portion vivante d'elle-même, pendant qu'il la pressurait sans merci. Si un pareil traité indigne les hommes qui réfléchissent, que doit-il produire sur les âmes qui ne disputent rien à la passion du moment? L'odieux traité n'est pas resté pour Paris à l'état de pure convention diplomatique réalisée loin de ses yeux. Non, il a pris corps devant lui, grâce à la stipulation qui a ouvert une porte de la ville à l'armée al-

demande. Ce que cette profanation de notre cité par un ennemi qui ne l'avait vaincue que par la faim a soulevé de fureurs dans tous les cœurs, nul ne peut le savoir, qui n'a subi cette épreuve. Qu'on nous permette un souvenir personnel. Le jeudi 2 mars, fuyant Paris pour aller constater les déprédations prussiennes dans une petite maison de campagne de la Celle-Saint-Cloud, nous croismes sur la route plusieurs des régimens qui avaient bivouaqué aux Champs-Élysées. Ils revenaient en chantant, couverts de rameaux de buis arrachés à nos taillis en guise de lauriers; les musiques militaires jouaient leurs marches les plus triomphales. Un soleil magnifique éclairait ce cortège, et semblait railler notre opprobre. Par ce que j'ai éprouvé de douleur, de honte, de sourde colère, dans cette heure maudite, je comprends que la population parisienne ait été jetée hors d'elle-même, que son patriotisme ait été une proie facile à saisir par les démagogues, qui n'oublient jamais leur jeu. L'insurrection du 18 mars ne s'explique que par la démence d'un peuple; on serait injuste en ne disant point que le grand agent provocateur de ce soulèvement insensé fut cette Prusse qui affecte de l'attribuer à notre caractère national. Tous les pharisiens de l'Europe qui nous jettent la pierre oublient que ces folies n'ont été rendues possibles que par l'excès de nos malheurs. Certes je n'irai pas chercher des excuses pour la bande cosmopolite qui a promené sur Paris ses torches incendiaires; mais on ne doit pas confondre avec elle la masse égarée qu'elle a conduite à sa perte, surtout avant d'avoir eu le temps de la pervertir. Il y eut aussi les enrôlés de la faim, et ceux en trop grand nombre qu'on a traînés au combat la baïonnette dans les reins.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire complète de l'insurrection du 18 mars; nous voulons seulement saisir son vrai caractère en parlant surtout de ce que nous avons vu. On sait que, sur les sollicitations très vives, et qui n'étaient pas toutes désintéressées, de l'opinion publique, le gouvernement se résolut à faire enlever de force les canons que la garde nationale prétendait conserver à Montmartre sous prétexte qu'elle les avait fournis. A la première nouvelle de l'affaire, je me rendis sur le boulevard Pigalle. Le temps était pluvieux, et de ce gris sale que j'avais déjà remarqué le 2 décembre 1851. La gendarmerie se repliait tristement, ne pouvant lutter seule contre toute une population. La foule de Montmartre se raait bruyante, joyeuse, sur le boulevard; elle faisait une ovation à des soldats de la ligne qui revenaient la crosse en l'air, manifestant une joie hébétée. Le torrent fangeux de la sédition semblait rouler sous nos yeux les débris de nos défaites; la révolte fraternisait avec la déroute. A la barrière Pigalle, une flaque de sang, marquait la place où un officier de chasseurs avait été mortellement frappé, des

soldats rapportaient à moitié dépecé le cadavre d'un cheval de l'état-major pour en faire le festin de leur trahison, tandis que des mégères du quartier racontaient que l'on avait aux buttes Montmartre un otage dans la personne du général Lecomte. Telle fut la digne aurore d'une révolution de ruisseau ! Je parcours la ville avec l'espérance de voir se lever les bataillons qui, au 31 octobre et au 22 janvier, avaient fait leur devoir. Le rappel retentit en vain ; quelques hommes dévoués se rassemblent seuls. La grande cité est triste et lasse à mourir du siège et de sa douloureuse conclusion. Elle ne sent pas une direction ferme, elle flotte un moment indécise autant qu'inquiète. C'est ce moment qui l'a perdue. Revenu au boulevard Pigalle, j'entends une clameur furieuse ; j'aperçois un vieillard à cheveux blancs traîné par une escouade de gardes nationaux : un cri de mort l'accompagne, tandis qu'il disparaît du côté des buttes. C'est le général Clément Thomas que l'on va fusiller avec le général Lecomte. Il faut avoir vu grimacer ces figures repoussantes, portant la trace d'une double ivresse, pour connaître cette terrible colère d'une multitude qui n'est plus qu'un sauvage et brutal élément, sans réflexion, sans conscience et sans pitié. Les barricades se multiplient, et gagnent de proche en proche l'intérieur de la ville avec d'autant plus de facilité que personne ne les attaque. Le gouvernement s'est retiré sur Versailles pour préserver de la contagion ce qui lui reste de troupes.

Le soleil du 20 mars se lève splendide pour illuminer la prise de Paris par la démagogie. Le drapeau rouge flotte sur l'Hôtel de Ville ; la garde nationale occupe tous les postes, et défend les barricades. Elle imagine même d'imposer aux passans un droit de péage sous la forme d'un pavé à déposer sur la forteresse improvisée. On peut déjà s'apercevoir qu'elle compte plus d'un adhérent forcé ; sur un refus énergique de porter mon pavé à une barricade, un garde national de faction me dit : « Eh bien ! vous avez raison. » La prise de possession du pouvoir par l'insurrection fut officiellement signifiée par les affiches du comité central, qui invitait les électeurs à nommer la commune le mardi 22 mars. Si quelque chose pouvait étonner encore, on se fût récrié sur la diversité des signataires au bas d'affiches identiques ; les unes portaient la désignation du « comité de la garde nationale, » les autres étaient faites au nom de la « fédération républicaine, » dont on n'avait pas entendu parler. Il paraît qu'il y eut fusion entre les deux délégations, qui ne savaient pas elles-mêmes exactement ce qu'elles représentaient. On mit sur les affiches *fédération républicaine de la garde nationale*, et tout fut dit. Ce comité prétendait émaner des libres élections de la garde nationale. On n'a jamais su quand et comment ces élections s'étaient faites ; mais les pouvoirs révolutionnaires n'y regardent pas de si

près : ils n'ont d'autre légitimité que celle de leur force de hasard, tant qu'elle dure.

Je passe rapidement sur les incidens bien connus qui ont précédé les élections du 27 mars. Tout le monde se rappelle la fusillade de la place Vendôme, parfaitement préméditée, comme le prouve l'article menaçant paru le matin même dans *la Vraie République*, l'essai avorté de la répression et les funestes tentatives de conciliation, qui n'ont eu d'autre résultat que d'amener une partie des amis de l'ordre aux urnes de la démagogie. A partir du dimanche 27 mars, la commune entre en scène ; c'est une nouvelle phase de l'insurrection bien autrement grave que la première.

II.

Les mots, comme les livres, ont leur histoire ; celui de commune a changé entièrement de sens dans le cours de ces derniers mois. Pendant le siège, la commune, réclamée avec passion par le parti révolutionnaire, était tout autre chose pour lui que celle qui a été intronisée à l'Hôtel de Ville : c'était tout simplement la fameuse commune insurrectionnelle de 1793, qui faisait la loi à la convention, poussait aux mesures violentes, et jouait le rôle de pouvoir exécutif du club des jacobins ; elle était l'un des ressorts les plus énergiques de la centralisation dictatoriale qui prétendait sauver la république une et indivisible par une dictature sanglante. Les franchises municipales dont on a fait tant de bruit depuis lors n'avaient point de place sur son programme, puisqu'elle tirait sa force de la confusion de toutes les attributions, et qu'elle voulait être un corps politique pour la France entière, dictant ses volontés à la représentation nationale, et la forçant au besoin à se mutiler elle-même. C'est bien une commune semblable que réclamaient les clubs et les journaux extrêmes pendant le siège ; ils voulaient la faire nommer directement par le suffrage universel de Paris pour opposer un pouvoir élu au gouvernement improvisé du 4 septembre, amoindrir celui-ci et le dominer. L'assemblée populaire devait être chargée de la conduite de la guerre ; à elle de décréter la fameuse levée en masse, de remplacer les généraux, de frapper les absents, de rationner et réquisitionner sans merci les assiégés, d'écraser les anciens partis, de déclarer la lutte à outrance. C'est bien là ce que demandaient tous les jours les Blanqui et les Delescluze, ce qui faisait le fond de toutes les harangues de Belleville et de Montmartre, ce qui faillit réussir au 31 octobre. On ne soufflait pas un traître mot de la fédération républicaine et de la belle invention de Paris libre, c'est-à-dire isolé. On s'en tenait à la vieille théorie ja-

cobine du salut public, et on comptait bien l'imposer à la province par des apôtres en écharpe rouge.

Après le 18 mars, tout change; la commune n'est plus que la consécration de l'idée fédérative, poussée à l'extrême. Contradiction étrange, les montagnards professent le girondisme, les unitaires farouches sont devenus séparatistes, et ne parlent plus que des franchises de Paris. Ce revirement est d'autant plus singulier que les chefs du mouvement ont cherché leur point d'appui dans un ordre d'idées ou de passions absolument contraires; ils ont exploité avec une habileté perfide l'irritation de la grande ville contre ceux qui voulaient lui ravir sa couronne de capitale. Il faudrait pourtant choisir entre les prétentions : on ne peut vouloir tout ensemble être le cœur et la tête du pays, et se constituer en ville indépendante! On a dit que cette belle invention de l'isolement absolu était due au citoyen Assi, qui a été le grand inspirateur du mouvement à ses débuts, et serait un partisan fanatique des républicains italiens du moyen âge; la livre, où M. Edgar Quinet a retracé leur histoire, aurait été sa principale lecture, et aurait fait de lui en plein xix^e siècle une sorte de Florentin du xiv^e. Il se peut que le rêve d'un maniaque acquière de l'importance dans des jours de délire universel; mais l'explication n'est pas suffisante. Il est certain que, si la comité de la garde nationale avait réussi à renverser l'assemblée des représentants de la France, il eût fait une révolution sur l'ancien modèle : il eût dicté ses lois d'une frontière à l'autre, et se serait soucié fort peu des franchises municipales des départemens. Il a proclamé Paris libre à défaut de Paris dictateur; ne pouvant user du télégraphe pour réformer le pays, il a fait de nécessité vertu, et a déclaré qu'il n'avait jamais songé à dépasser le mur d'enceinte. Il s'était rabattu un moment sur la fédération des villes, le meurtre abominable du préfet de Saint-Étienne, contre lequel il n'a pas protesté, lui ayant donné quelque espoir; mais il s'est vu bientôt obligé d'y renoncer. Chaque défaite nouvelle ranimait son enthousiasme pour l'idée fédérative et les franchises municipales, qui signifiaient, selon lui, le droit pour le conseil élu de faire à Paris et de Paris absolument ce qu'il voulait. Forcé de reconnaître que la Salente qu'il comptait édifier à sa guise s'arrêtait aux fortifications, il déclara qu'il n'avait jamais eu d'autre pensée, et que c'était la plus belle chose du monde. C'est ainsi que la commune montagnarde des vieux jacobins s'est transformée sous l'influence des événemens, et a élevé son échec complet en France à la hauteur d'un principe. Nous verrons du reste tout ce que ce prétendu principe recouvre d'incohérence.

L'empire n'a jamais usé de procédés aussi scandaleux que ceux qui ont été employés dans le vote du 26 mars et dans la validation

des élections. On ne peut pousser plus loin ce mépris de la légalité qui rend tous les attentats possibles. Tout d'abord la précipitation même du vote l'a rendu illusoire. C'est le samedi à midi que Paris apprit qu'il devait voter le lendemain matin; nulle entente n'était possible sur les candidats, le temps manquait pour l'affichage des professions de foi. Ce n'était plus qu'une affreuse loterie, excepté pour les chefs du mouvement, qui avaient disposé les lots de manière à tirer à coup sûr. La candidature officielle s'est épanouie dans toute sa gloire par ce beau jour de dimanche. Les divers sous-comités avaient fait afficher leurs listes de candidats à la porte des mairies; l'élection marchait à la baguette, sauf dans trois ou quatre sections. Le comité directeur, par une manœuvre indigne, fit placarder le jour même du vote la nouvelle, qu'il savait fautive depuis la veille, d'une insurrection triomphante à Lyon. Le nombre des votans fut plus grand qu'on ne l'eût imaginé : il s'éleva au chiffre de 125,000; les abstentions cependant furent en majorité malgré le compromis si déplorable de quelques maires et députés de Paris, secondés par plusieurs journaux, qui avaient poussé la population aux urnes, oubliant que toute conciliation aux dépens du droit est fatale. Sauf dans trois arrondissemens, le 2^e, le 6^e et le 9^e, les modérés furent complètement battus. Il faut lire le rapport de la commission des élections à la commune pour se faire une idée de l'état mental du parti révolutionnaire. Le seul obstacle à la validité d'une élection communale était le fait d'appartenir à l'assemblée nationale de la France, tandis que l'étranger était admis sans difficulté par cette considération, que « le drapeau de la commune est celui de la république universelle. » La loi électorale de 1849, d'après laquelle les électeurs avaient été convoqués, fut abrogée après coup au profit de six candidats qui n'avaient pas obtenu le huitième des suffrages, et tous les six votèrent avec ensemble pour une résolution qui frappait de nullité tous les décrets ultérieurs : c'était pousser l'arbitraire jusqu'au ridicule.

Le corps communal ainsi confectionné présenta le plus bizarre amalgame. Le comité de la garde nationale lui avait fourni un contingent important; c'était l'élément le plus socialiste, l'état-major de l'Internationale, parfaitement décidé à suivre ses visées particulières, et à faire ses expériences de médication sociale sur Paris, comme dans une clinique vaste et commode. A cette fraction appartenaient quelques hommes généreux qui s'étaient laissés prendre à l'espoir d'améliorer le sort de leurs frères, mais n'ont pas su décliner suffisamment la solidarité d'actes coupables qu'ils sont les premiers à condamner. Après les grévistes du comité venaient un certain nombre d'ouvriers influens dans leurs quartiers, des républicains d'atelier, puis les clubistes émérites qui avaient une vo-

cation marquée pour la police. L'un d'eux, le trop fameux Rigault, d'après le récit de ses camarades d'études, se désennuyait au collège en faisant des listes de proscription.

L'installation de la commune eut lieu le 28 mars, avant même qu'elle eût rendu compte des élections. Dès le premier jour, on s'aperçut de ses luttes intestines. Le comité de la garde nationale ne s'était point effacé devant elle, comme il l'avait promis, et probablement parce qu'il l'avait promis. Assi le représentait au sein de la commune; c'est ce qui lui attira sans doute le désagrément d'une incarcération de quelques jours. Dans la commune même, il y avait une droite et une gauche; la droite se retira assez promptement, épouvantée d'une solidarité inacceptable pour des honnêtes gens. Non-seulement les membres élus dans les quartiers dissidens donnèrent leur démission; mais bientôt MM. Ranc et Ulysse Parent, les fougueux de la veille, imitèrent MM. Desmarest et Leroy. Le parti franchement socialiste et dictatorial l'emportait de plus en plus, quitte à se diviser le lendemain; il était facile d'en juger par les décrets qui pleuvaient comme grêle sur la malheureuse ville de Paris.

Le nouveau gouvernement s'était partagé en plusieurs commissions qui réglaient les finances, la guerre, la justice, les subsistances, le travail et les échanges, les services publics, l'enseignement, la sûreté générale, les affaires étrangères; il s'était aussi donné une commission exécutive. Chacune de ces commissions, excepté la dernière, qui ne quittait pas l'Hôtel de Ville, avait son délégué au ministère correspondant. Toutes ensemble délibéraient sur la chose publique avec l'ordre et la bonne entente qui ont été révélés depuis lors par les procès-verbaux du *Journal officiel*. Toute cette organisation fut brisée par l'institution du comité de salut public, enlevée vers le commencement de mai par un coup de majorité qui annula la commune proprement dite. La dictature jacobine prenait ainsi sa revanche sur l'Internationale, pour s'effacer bientôt devant le comité central. Raoul Rigault, dans son vote motivé, a donné la vraie signification de cette révolution intérieure par ces mots : « je vote pour le comité de salut public, parce que j'espère qu'il sera en 1871 ce que l'on croit à tort qu'a été le comité de salut public de 1793. »

Les municipalités dépendaient directement de la commune, qui mettait à la tête de chacune d'elles l'un de ses membres. Celui-ci s'adjoignait une commission choisie à sa guise qui régénait souverainement le quartier à la place des maires élus par le suffrage universel. Comme ceux-ci émanaient d'une élection régulière, ils avaient pour la commune un caractère de légalité qu'elle ne pouvait tolérer sans se condamner elle-même : elle les avait tous révoqués. La préfecture de police, avec ou sans le concours de la commission de sûreté générale, a toujours formé une autorité à

part, maîtresse de la liberté des citoyens, qu'elle pouvait violer à son gré par les mandats d'amener de ses commissaires. Chaque arrondissement possédait un comité de vigilance qui fonctionnait dans l'ombre, et devait servir avant toute chose à recevoir les délations. Les gardes nationaux estimaient que le plus beau droit du monde est celui de perquisitionner, parce que des perquisitions aux réquisitions il n'y a qu'un pas. On sait avec quelle aisance nos prétoriens des faubourgs arrêtaient ceux qui leur déplaisaient sur la voie publique.

III.

A peine installée, la commune devint une véritable machine à décrets. Elle ne cessa d'assumer le rôle d'une assemblée législative. Jamais le papier n'a supporté de telles folies. Si la commune avait exécuté tout ce qu'elle votait, la désorganisation sociale eût été sans mesure. Il faut distinguer dans ses décrets ceux qui étaient les armes de la lutte à outrance et ceux qui étaient destinés à reconstituer la société sur « sa vraie base. » Ces derniers révèlent toute l'insanité de l'entreprise, car ils ont pour la plupart une portée si vaste, qu'ils dépassent non-seulement la compétence d'un conseil municipal quelconque, mais encore celle d'une assemblée nationale; ils ne se contentent pas en effet de régler les intérêts généraux du pays, comme s'ils avaient force de loi de la Manche aux Pyrénées : ils portent encore atteinte sans sourciller à ces droits primordiaux devant lesquels l'état doit toujours s'arrêter, parce qu'ils constituent cette liberté individuelle qu'il a pour principale mission de protéger. Aussi plus la commune croyait avoir fait merveille par la grandeur des réformes qu'elle promulguait, plus elle rendait son œuvre absurde et contradictoire, plus elle lui enlevait le caractère communal, et s'enlevait à elle-même toute raison d'être. Tous ces socialistes réunis n'ont pas révélé une seule idée nouvelle ou pratique; ils n'avaient pas même un mauvais système. Ils ne savaient qu'unir Babeuf à Chaumette, associer le communisme à l'impiété intolérante en essayant de ressusciter le terrorisme au profit de cette glorieuse fusion. Il n'était pas possible au socialisme populaire d'échouer plus tristement, de donner une plus piteuse idée de sa science économique, qui se réduit à s'emparer du bien d'autrui.

Il est assez difficile de distinguer entre les décrets réformateurs et les décrets terroristes, car la commune faisait toujours d'une pierre deux coups; elle frappait tout ensemble un abus, ou ce qu'elle qualifiait de ce nom, et une classe d'individus dans lesquels elle voyait ses ennemis du moment. Ainsi tous les décrets concernant la propriété tombaient sur les propriétaires, et tendaient à les

ruiner; ils ne ménageaient aucune transition, n'assuraient aucune indemnité sérieuse, et se bornaient à les dépouiller. Nous rangeons dans cette catégorie le décret qui remettait aux locataires trois termes de loyer, celui qui abolissait l'intérêt des échéances, échelonnées sur trois ans, le décret qui confisquait au profit des associations ouvrières les usines dont les maîtres étaient absents, moyennant une promesse dérisoire d'indemnité, et enfin le décret qui supprimait les charges de notaire et d'huissier sans leur offrir aucune compensation. Le mont-de-piété fut aussi bien dépouillé que les grandes compagnies de chemin de fer, dont la redevance à l'état fut arbitrairement fixée. Le décret sur le travail de nuit des boulangers fut une immixtion des plus imprudentes dans l'industrie privée.

La religion était traitée de la même façon que la propriété. Pour bien montrer avec quel soin jaloux la commune se renfermait dans ses attributions urbaines, elle décréta la séparation de l'église et de l'état, comme si elle était la représentation de la France et l'état en personne, touchant ainsi de ses mains brutales à l'une des plus grandes réformes de l'avenir. Heureusement, pour qu'on ne se méprit pas sur son dessein, qu'on ne le confondît pas avec la noble aspiration de tous les vrais libéraux, elle prononçait dans le même décret la confiscation des biens du clergé. Rien de plus absurde et de plus inique qu'une pareille mesure. Depuis que le clergé a cessé d'être une corporation, ses propriétés sont soumises au droit commun. La mainmorte a disparu en 1790. Les législateurs de l'Hôtel de Ville ont voulu tout simplement servir les rancunes populaires, et se donner les coudées franches pour spolier à leur aise les maisons religieuses et les églises. On verra quel parti ils ont tiré de ce décret pour étouffer toute liberté de conscience et satisfaire leur haine la plus vivace.

Ils ne pouvaient oublier l'instruction publique. Leurs commissaires ne se contentèrent pas de décréter sans transition l'enseignement laïque dans les écoles communales, ils firent plus : ils imposèrent ce qu'ils appelaient la « méthode scientifique expérimentale » en intimant aux instituteurs l'ordre de l'appliquer à la morale. On sait ce que cela veut dire. Cette méthode, dite expérimentale, n'était pas autre chose que le positivisme. Il y avait donc une doctrine officielle, une irrégion d'état qu'ils prétendaient imposer aux familles dans l'école publique. Au reste, dans ses derniers jours, la commune dévoila sa vraie pensée; elle décréta le 18 mai l'interdiction absolue de l'enseignement religieux dans toutes les écoles. Enfin elle voulut réformer l'enseignement supérieur à l'école de médecine. Profitant du départ des principaux professeurs, elle convoqua les étudiants en assemblée générale pour constituer la faculté sur de

nouvelles bases sous la présidence d'un nouveau doyen, M. Naquet; mais celui-ci eut la pudeur de ne pas s'en mêler, et les étudiants eurent le bon sens de refuser le mandat de la commune. Ils n'en furent pas moins favorisés de la munificence des souverains de l'Hôtel de Ville, qui, par un décret du 28 avril, dispensèrent du diplôme de docteur ceux qui avaient subi leurs examens antérieurs à la thèse.

La commune n'a pas attendu un seul jour pour abolir l'armée permanente : encore une question qui sans doute, selon elle, ne regardait point la représentation nationale, et que chaque municipalité a le droit de trancher à sa guise ! La garde nationale, composée de tous les hommes valides, devait remplacer l'armée. Les décrets rendus à ce sujet furent les plus tyranniques; tout homme, marié ou non, de 19 à 40 ans était tenu de s'enrôler dans les bataillons de marche, sous peine d'être condamné comme déserteur. Le décret sur les réfractaires fut d'abord le fait de l'autorité militaire, qui le mettait sous la sauvegarde des citoyens, autorisés à réquisitionner les combattans dans les maisons particulières et sur la voie publique; mais le 27 avril la commune elle-même le visa, et en confia l'exécution à des commissions municipales.

Après l'armée, ce fut le tour de la justice. Sur ce point, la commune s'est surpassée. Le décret sur les otages suffirait à son immortalité. Elle décida que les citoyens suspects de connivence avec Versailles seraient incarcérés, puis comparaitraient devant un grand jury d'accusation recruté dans la garde nationale, c'est-à-dire dans une seule opinion. Ce jury, après des débats contradictoires et l'audition des témoins, devait déclarer si l'accusé était ou non coupable sans avoir le droit d'admettre des circonstances atténuantes. Dans le cas d'un verdict défavorable, l'accusé rentrait en prison pour être fusillé à la première condamnation capitale prononcée par le gouvernement de Versailles contre un *communeux* quelconque. Le grand jury d'accusation parut bientôt insuffisant, et une cour martiale composée de cinq juges militaires fut instituée. En vingt-quatre heures, elle faisait l'instruction, l'interrogatoire public, et bâclait l'arrêt, exécutoire immédiatement, excepté pour la peine de mort, qui devait être confirmée par la commune. Celle-ci décida ultérieurement que tous les arrêts seraient révisés par elle. Le pouvoir politique se substituait ainsi à la cour de cassation. Les délits ou crimes militaires ne rentraient pas seuls dans la compétence de la cour martiale; tout ce qui « intéressait le salut public » était de son ressort, et le premier article de la loi faisait appel à la dénonciation. Le tribunal révolutionnaire de 1793, du moins avant la loi de prairial 1794, était un modèle d'équité, comparé à cette épouvantable institution : il donnait à l'inculpé le temps de connaître les

charges portées contre lui, et de choisir un défenseur; l'accusé avait non pas seulement des juges, mais un jury.

J'ai assisté à l'une des plus mémorables séances de la cour martiale. Elle siégeait pendant la nuit dans le bâtiment affecté aux conseils de guerre, rue du Cherche-Midi. La salle était à peine éclairée, et des gardes nationaux, la baïonnette au bout du fusil, faisaient la police; le public s'entassait dans le fond. Quelques dames, qui, à en juger par leur toilette, étaient plutôt des brodeuses que les tricoteuses de la commune, prenaient place sur des bancs réservés derrière des avocats en costume de ville, parmi lesquels j'ai reconnu des clubistes émérites. Le président de la cour avait une figure grêle et fine, mais éclairée par la passion concentrée d'un Saint-Just. Deux de ses collègues portaient l'écharpe rouge des membres de la commune; ils n'en devaient pas moins, par un surcroît d'illégalité, délibérer comme tels sur la révision de leurs propres arrêts. Dans une première affaire, qui roula sur un vol d'effets militaires, on put déjà se rendre compte des garanties laissées aux accusés. Ils n'avaient communication de leur dossier qu'à l'audience; ils devaient choisir leur avocat séance tenante, et avaient à peine le temps de lui dire un mot. Sur la déposition de l'un d'eux, un capitaine passa du banc des témoins sur celui des accusés, et en moins d'un quart d'heure il fut interrogé, défendu, jugé. Il y a mieux : le président déclara qu'il allait juger par contumace un citoyen absent, mis en accusation à son insu pour une parole prononcée en l'air à l'audience. Un défenseur d'office réclama, et invoqua les coutumes judiciaires. « Nous ne suivons pas de coutumes, » répondit le président. La seconde affaire était beaucoup plus grave : un bataillon entier avait refusé de marcher au feu sous prétexte que son colonel était pris d'ivresse. Celui-ci jurait ses grands dieux qu'il n'avait bu qu'un litre avec sa femme et un ami, que, si on l'avait vu titubant, c'était pour cause de rhumatismes. Les officiers qui étaient sous ses ordres donnèrent pourtant des détails précis sur son ébriété. Le président les prit à partie avec la dernière violence; il plaida contre eux, les outragea, eux et leur bataillon, de manière à leur faire perdre tout sang-froid, et déclara leur lâcheté sans excuse dans une guerre « plus sublime que toutes celles du passé. » La cour leur infligea les peines les plus sévères, travaux forcés, dégradation, dissolution du bataillon. J'avais auprès de moi un membre de la commune qui levait les bras au ciel à chaque nouvelle incartade du président; il se montrait indigné de cette justice à la vapeur, comme s'il n'avait pas lui-même contribué par son vote à chauffer la machine qui fonctionnait sous ses yeux. La commune décida le lendemain que tous les arrêts de la cour martiale seraient révisés par une commission prise dans son sein. Cette commission cassa l'ar-

rêt dont il s'agit; mais elle ne put couper court aux abus de cette justice expéditive, qui avait droit de vie et de mort sur ceux qu'elle traînait à ses bancs sans qu'ils eussent préparé leur défense.

De la presse, nous ne parlerons que pour mémoire. L'arrêt de mort lui fut promptement signifié; les journaux furent supprimés à tort et à travers par le motif très simple, qu'en temps de guerre il est juste de tuer son ennemi de toutes les manières.

La commune n'a pas, comme l'empire, ajourné indéfiniment le couronnement de son édifice; elle s'en est occupée longtemps avant d'avoir assis la base même du bâtiment. Sa fameuse déclaration au peuple français, insérée le jeudi 20 avril dans son journal officiel, est l'exposé solennel de ses principes. Il paraît que ce morceau original n'est pas même d'un de ses membres. Félix Pyat en fait remonter l'honneur à son collaborateur au *Vengeur*, Pierre Denys, qui s'était constitué le Montesquieu de l'Hôtel de Ville. Celui-là certes peut se vanter d'avoir produit un chef-d'œuvre de déraison politique sans pareil, car il aboutissait à créer en France autant d'états divers que de communes, et à produire la plus monstrueuse mosaïque qu'on puisse imaginer.

On le voit, rien n'échappait aux décrets de la commune. Religion, instruction publique, éducation, libertés individuelles, justice, suffrage universel, elle révisait tous les droits pour les violer tous ensemble dans la théorie et dans la pratique. La gloire nationale n'a pas trouvé plus de grâce devant elle, et les Prussiens eurent la satisfaction de voir tomber la colonne Vendôme. Ce fut le plus grand succès remporté par la horde cosmopolite de l'Hôtel de Ville, qui trouvait son plaisir à blesser au cœur la patrie française. Ce n'était pas du reste un motif pour ménager les institutions internationales les plus dignes de respect. La Société de secours aux victimes de la guerre en sait quelque chose. Fidèle à son noble programme, elle ramassait les blessés des deux camps, et couvrait toutes les souffrances de son pavillon vraiment sacré. Acceptée par l'Europe entière, représentant la philanthropie de toutes les nations, elle semblait devoir conserver ses immunités, même sous le régime du 18 mars. Il n'en fut rien. La commune chassa brutalement les femmes de cœur qui se dévouaient depuis tant de mois aux blessés; elle fit main basse sur les fonds qui étaient dus à la générosité d'innombrables donateurs, elle perquisitionna chez les dames patronnesses de l'œuvre, et les força de fuir. Ne s'arrêtant pas devant l'admirable dévouement du docteur Chenu, qui a été l'âme de cette sainte entreprise, elle le fit arrêter sans cause. A peine relâché, celui-ci reprit son poste, foulant aux pieds les plus légitimes susceptibilités pour ne songer qu'au bien des blessés. La croix de Genève fut remplacée par le drapeau rouge. Il n'est pas de tribu

sauvage qui n'eût hésité devant un pareil attentat. Pourquoi s'en étonner? Y a-t-il quelque chose de pire qu'un barbare corrompu lâché en pleine civilisation? Après avoir pratiqué le vol à main armée, il restait à la commune à sanctionner l'assassinat, le meurtre par trahison. Il y fut pourvu par le décret qui décida que l'église Bréa serait abattue, et que le « citoyen Nourri, » déporté à la suite de l'exécution du *traître Bréa*, serait amnistié.

Il semble que la terreur aurait dû fonctionner tout de suite à Paris après le 18 mars. Néanmoins les décrets de nos dictateurs pendant les premières semaines firent plus de bruit que de mal. Il est certain qu'au début les mesures violentes rencontrèrent des obstacles dans les mœurs publiques, et que le terrorisme a d'abord fait l'effet d'un masque de théâtre destiné à épouvanter les naïfs. Il est un point pourtant sur lequel la commune se montra tout de suite résolue, c'est la persécution religieuse. Le clergé catholique fut frappé sans délai et sans hésitation. L'archevêque de Paris, le vénérable évêque de Sura, le curé de la Madeleine, furent brusquement saisis et incarcérés, on sait, hélas! pour quelle destinée. La majorité des curés de Paris, un grand nombre de prêtres et de religieux subirent le même sort, et le frère Philippe, supérieur des frères de la doctrine chrétienne, n'y échappa que par une fuite précipitée. Ces arrestations n'ont jamais été motivées; on n'a pas même essayé d'invoquer un complot contre l'état. Le clergé fut frappé comme clergé, parce qu'il représentait une religion exécrée.

Mais la commune en voulait moins encore au clergé qu'à ses richesses : aussi mit-elle la main sur tout ce qu'elle put trouver de valeurs dans les maisons religieuses et d'objets précieux dans le trésor des églises. Sous prétexte de faire la chasse aux fusils, elle confisqua les propriétés particulières sans aucune formalité, sans procès-verbaux réguliers; c'était le pillage. La première église dont la commune se soit emparée pour en faire un club est celle de Saint-Nicolas-des-Champs. Je m'y trouvais le vendredi soir 28 avril; on se serait cru au temps de la première commune révolutionnaire : c'était comme une vignette de 1793. L'église était éclairée comme pour une grande fête; une foule immense inondait la nef centrale et les bas côtés, foule tapageuse, hurlante, qui saluait d'applaudissemens frénétiques chaque motion violente. Les femmes étaient en grand nombre, plusieurs avec leurs enfans dans les bras. Le bureau siégeait à l'autel, et le président agitait la sonnette de la messe. Les orateurs montent en chaire. L'un demande, à propos du décret sur le mont-de-piété, que l'on rende aux pauvres tous les dépôts sans exception, mais qu'on retienne tout aux riches. « Voilà qui est bien, s'écrie une citoyenne : c'est pour cela que j'aime la commune! » L'autre lit la protestation d'un jeune prêtre de Nicolas-

des-Champs contre l'odieuse profanation de l'église, et se livre aux plus furibondes invectives contre le clergé catholique, qu'il accuse de lâcheté, de mensonge, d'exploitation du peuple. L'enthousiasme de l'assemblée tient du délire. J'entends encore des dénonciations passionnées contre les fournisseurs de l'armée, et la foule de rugir : « A mort ! à mort ! » Chaque discours se termine par un cri formidable de « vive la commune ! » qui roule sous ses voûtes gothiques. C'est de cette façon que les communeux entendaient la séparation de l'église et de l'état.

Ils donnèrent une autre preuve touchante de leur respect des consciences en s'emparant de l'église de Sainte-Geneviève pour la dédier à la mémoire de Marat. A cette occasion fut célébrée une grande solennité démagogique. On abattit la croix qui surmontait le fronton pour hisser à sa place, au bruit du canon, le drapeau rouge pendant que les gardes nationaux de l'arrondissement défilaient triomphalement, musique en tête, devant le sinistre oripeau.

Le temps de ces tristes parodies devait bientôt passer; deux jours après, le dimanche 3 avril, l'action militaire s'engageait de la façon la plus sérieuse. Il ne rentre pas dans mon plan de retracer les opérations de cette guerre impie. Les malheureux fédérés y ont parfois déployé un courage digne d'une meilleure cause. Constamment trompés par leurs chefs, qui ont porté le mensonge des bulletins jusqu'à la dernière impudence, ils ont toujours fini par crier à la trahison, parce qu'ils étaient toujours battus par l'armée, qui se reformait et se fortifiait chaque jour. Quand les hostilités eurent commencé par le meurtre d'un major parlementaire, ce fut le mensonge qui traîna la garde nationale à la folle entreprise sur Versailles. Il fallut le canon du Mont-Valérien pour lui apprendre que le fort ne lui appartenait pas. Elle revint furieuse, voulant massacrer plusieurs de ses officiers. Après le mensonge des bulletins, nous eûmes ce qu'on peut appeler le mensonge de la poudre, le fracas inutile de l'artillerie pour faire croire à une action considérable, comme dans la soirée du 8 avril.

Les premiers généraux nommés par la commune étaient aussi ridicules que ces ducs de la Cassonade et de la Marmelade qui égayèrent nos pères lors de la révolte de Saint-Domingue; ils sortaient de la lie démagogique, et, comme le faubourien Rossignol, ils conduisaient leurs troupes à la défaite « majestueusement et en masse. » Dombrowski et La Cécilia montrèrent plus d'habileté et de courage. Cluseret déploya une activité infatigable qui mit un peu d'ordre dans ce chaos, mais sans en triompher. L'armée régulière marchait toujours en avant, et s'emparait de toutes les avancées. Cependant on ne peut méconnaître que la résistance des fédérés n'ait été souvent très énergique. Des hommes d'une héroïque bra-

voures servaient leur ignoble drapeau, égarés par l'ignorance et la passion; c'était encore possible avant l'heure des grands crimes. Un malheureux blessé ne disait-il pas sur son lit d'ambulance : « Je serais un bien mauvais chrétien, si je n'avais pas confiance en Dieu après avoir perdu mon bras pour la république ! » Il ne comprenait pas qu'il l'avait perdu contre elle. Le mensonge était encore à l'œuvre aux avant-postes pour exagérer et multiplier les faits déplorable et cruels que la guerre civile ne manque jamais d'enfanter. A la fin d'avril, les forts du sud étaient fortement menacés; Asnières était perdu et le château de Bécon pris. Déjà on se préparait à la lutte dans les rues. Un malheureux « guenillard rouge » dirigeait la commission des barricades. On a pu juger de son talent. Il organisait à ciel ouvert une nouvelle conspiration des poudres, car il parlait sans ambages de ses desseins sur les égoûts. Chaque pas en avant de l'armée était marqué par une recrudescence de fureur démagogique et par de nouvelles accusations de trahison. Cluseret succomba bien vite sous cet esprit d'universelle défiance, et passa du ministère de la guerre à Mazas. Il fut remplacé par le colonel Rossel, qui devait s'user plus rapidement encore.

Plusieurs essais de transaction furent tentés des deux côtés. La « ligue républicaine, » d'ailleurs sans mandat, essaya de s'interposer; mais elle rendit sa démarche inutile en mettant sur le même rang l'assemblée, qui représentait la France, et la commune insurrectionnelle, à laquelle elle faisait des concessions fort graves dans son programme. Les députés de Paris demeurés à Versailles étaient bien plus dans le vrai en soutenant le droit absolu de la représentation nationale, ce qui ne les empêchait pas d'exprimer la plus amère tristesse devant les déchiremens de la patrie. La commune ne voulait entendre parler d'aucune conciliation; elle interdisait même les réunions publiques convoquées à cet effet. Elle vit pourtant de bon œil le grand *meeting* tenu le 30 avril dans la cour du Louvre par de prétendus représentans de la province. Elle était bien sûre que, sous la présidence de l'habile Millière, la délibération ne courrait pas le risque de tourner contre elle. En effet, le débat fut singulièrement abrégé. Millière, qui était l'un des plus venimeux démagogues que nous ayons entendus, s'écria : *Montons au Capitole*, en d'autres termes, à l'Hôtel de Ville. Les clairons, les tambours et les drapeaux rouges, par le plus grand des hasards, étaient tout préparés. C'est ainsi que sans discussion les citoyens des départemens furent entraînés aux pieds de la commune. Les francs-maçons donnèrent la même comédie quelques jours plus tard. Quiconque désirait sincèrement la conciliation aurait dû reconnaître que tout ce qui était admissible était accordé par le chef du pouvoir exécu-

tif. Il ne s'est pas lassé de répondre aux diverses délégations qu'il voulait fermement le maintien de la république, que l'amnistie était assurée à tous ceux qui mettraient bas les armes, à l'exception des assassins des deux généraux, et que la paie des trente sous ne serait pas supprimée brusquement aux gardes nationaux nécessaires. Ces déclarations ont été répétées avec une solennité nouvelle dans son admirable discours du 28 avril. Il ne pouvait aller plus loin.

IV.

Nous serons brefs sur le dénoûment de l'horrible drame. Hélas ! n'est-il pas sous nos yeux dans ces ruines fumantes qui furent la gloire de notre malheureuse cité ? Après avoir longtemps tardé au gré de notre impatience, mais pas un jour de plus que ne le commandait la nécessité militaire, il s'est précipité au moment où la terreur allait passer des menaces aux actes. La proclamation de M. Thiers aux habitans de Paris sur l'imminence de l'attaque décisive inaugure le 9 mai la dernière période du règne de la commune. Le temps des pourparlers est passé; le gouvernement interdit sévèrement l'espèce de congrès de conciliation auquel la ligue républicaine a convoqué à Bordeaux les membres récemment élus des municipalités de province. La commune de Paris a beau les convoquer au Luxembourg, elle ne fait par cette offre dérisoire que mettre en lumière le caractère équivoque de ces transactions qui commencent toutes par sacrifier le droit en établissant une parité absurde entre l'assemblée de la France et le pouvoir insurrectionnel de l'Hôtel de Ville. La réunion de quelques délégués provinciaux à Lyon n'eut aucune portée politique. La dislocation de la commune était de plus en plus évidente; elle multipliait en vain les comités secrets, les comptes-rendus mutilés de ses séances la montraient s'agitant dans l'anarchie. On s'y battait à coups de motions; les paroles violentes ne suffisaient plus. Nous savons de source certaine que les orateurs s'y menaçaient sans cesse du revolver. Ces emportemens révèlent par leur frénésie même l'impuissance croissante des prétendus chefs du mouvement : ils passaient au rôle de comparses. La dictature était ailleurs; elle n'était même pas dans le comité de salut public, docile serviteur du comité central de la garde nationale. Celui-ci réclamait la révolution du 18 mars comme son enfant légitime; il en reprit la tutelle à l'heure du péril suprême. Toutes les réclamations vinrent échouer contre ce pouvoir secret, mais multiple, qui tenait les baïonnettes insurgées à sa disposition.

A la séance du 8 mai, la commune tente un effort désespéré. Jourde se plaint amèrement de ce que les ordonnancemens des dépenses de la guerre lui ont échappé. « Le gouvernement, s'écrie-t-il, doit-il s'appeler *comité central* au lieu de *commune*? » Avrial se plaint d'avoir rencontré au département de l'artillerie un comité qu'il a eu mille peines à mettre à la porte. Je le crois bien; il n'est pas facile au valet de congédier son maître. Le comité de salut public essaya de donner une espèce de satisfaction à la commune en décrétant le 9 mai que lui seul ferait à l'avenir les nominations aux emplois, et que le comité n'aurait que le droit de présentation; mais la démission du colonel Rossel, le délégué provisoire à la guerre, remit le comité à flot. Rossel, après avoir cherché quelque temps son point d'appui dans la fédération de la garde nationale, à laquelle il sacrifiait complètement la commune, ne prenant pas la peine d'envoyer ses rapports à ses supérieurs, fut bientôt pris de dégoût. Sa lettre de démission du 10 mai, avec une amère ironie, qui est bien dégagée pour un fanatique, met à nu le ridicule chaos de toutes ces autorités non définies qui s'entre-croisaient, se contrecarraient, et ne savaient que délibérer sans jamais agir. Rossel commit la plus impardonnable des trahisons aux yeux de la commune; il dit la vérité sur la situation militaire en annonçant que le drapeau tricolore flottait sur le fort d'Issy. Un moment incarcéré, il disparut, emportant avec lui le secret de ses desseins et celui plus impénétrable encore de sa mystérieuse personnalité.

La commune subit alors sa dernière transformation politique; elle renouvela le comité de salut public, et lui confia la direction militaire. Delescluze fut nommé délégué civil à la guerre, et plaça un sous-délégué civil auprès de chacun des trois généraux qui se partagèrent le commandement des forces insurrectionnelles. Il fut le dictateur de l'agonie de la commune, car, malgré les réclamations réitérées de la minorité, le comité de salut public, dont il était l'âme, conservait le droit de former à son gré les diverses délégations, et de faire arrêter les membres du gouvernement, sauf ratification par l'assemblée. La minorité déclara qu'elle se retirait dans ses municipalités. Ces nouveaux girondins étaient pour la plupart en train de se rétracter, quand vint le coup de foudre. Les récalcitrans étaient voués à la proscription. Le comité central demeura le vrai maire du palais à l'Hôtel de Ville, et fit connaître par des affiches son accord profond avec le comité de salut public. Grande et bonne nouvelle en effet que cet embrassement de deux monstres : Paris allait apprendre ce qui devait en résulter d'horreurs et de crimes ! Le premier indice fut le décret du 17 mai, qui commanda la centralisation du pétrole au ministère de la guerre :

il suffit à établir la préméditation de l'incendie de Paris, d'ailleurs confirmée par les ordres formels trouvés sur plus d'un cadavre.

Pendant ces intrigues et ces luttes intestines, l'armée de la France s'avancait comme une Némésis au pas lent et sûr. Déjà les batteries de brèche abattaient des pans entiers de muraille. Le comité de salut public, qui ne pouvait se prendre à ses criminels mensonges, se sentait déjà perdu, d'autant plus qu'il savait que les amis de l'ordre légal commençaient à se compter, qu'ils avaient leur signe de ralliement, et qu'ils avaient failli ouvrir une porte dans la nuit du 13 mai. Dès lors la commune recourut aux grands moyens. Elle fut servie à souhait par un épouvantable événement où Paris eut un avant-goût des spectacles qui l'attendaient la semaine suivante. Le mercredi 17 mai, vers six heures du soir, la cartouche de l'avenue Rapp faisait explosion. Du pont de l'Alma, on eût dit un Vésuve immense ouvrant soudain un cratère avec un retentissement qu'aucun tonnerre n'égale. Les gerbes enflammées venaient se confondre dans une nappe de fumée compacte qui s'étendait comme un linceul sur la cité, et d'où les projectiles meurtriers s'échappaient de toutes parts. Les femmes se jetaient la face contre terre en poussant des cris affreux. C'était une scène d'Herculanum. Sans tarder un instant, le comité de salut public profita de l'épouvante universelle, et attribua sans hésiter au gouvernement de Versailles un malheur que l'ivresse habituelle et la stupide négligence de ses subordonnés n'expliquaient que trop.

La dernière grande séance de la commune fut tenue le jour même. Se fondant sur des récits de massacres aux avant-postes qu'on se gardait bien de contrôler, la majorité décida que la loi sur les otages serait immédiatement mise à exécution. Les prêtres furent désignés comme devant être choisis les premiers. Depuis quelque temps, on faisait tout pour exaspérer contre eux la passion populaire. Des récits aussi ridicules qu'infâmes étaient mis en circulation sur leur compte, grâce aux anciennes sépultures trouvées dans les églises. Les clubs demandaient leurs têtes tous les soirs. Le comité de salut public multipliait les proclamations incendiaires tantôt dans une adresse aux villes de France, tantôt dans une philippique aux traitres. Les municipalités renchérisaient, et les louves de la révolution annonçaient à leurs sœurs que l'arbre de la liberté avait besoin d'être arrosé de sang. Toute autre voix que celle de la démagogie enragée devait se taire; les décrets de suppression frappaient non-seulement ce qui restait de journaux indépendans, mais encore le journal *la Commune*, qui avait protesté contre la loi des otages. Le comité de salut public allait plus loin : il interdisait toute publication de journaux pendant la guerre. Un décret du 16 mai rendait exigible une carte d'identité pour tous les citoyens, et con-

férait à chaque garde national le droit d'arrêter ceux qui n'en seraient pas pourvus.

Les actes répondaient aux décrets; la loi sur les réfractaires était exécutée avec une rigueur implacable. Les jeunes hommes étaient arrêtés en pleine rue, dirigés sur les forts, ou incarcérés. Des quartiers entiers étaient occupés militairement pour cette chasse à l'homme. Tandis que, par l'ordre du comité de salut public, la pioche était mise à la chapelle expiatoire, qui a du reste peu souffert, grâce à la rapidité des événements, la colonne Vendôme tombait le mardi 16 mai. Ceux qui ont assisté à cette scène ne l'oublieront pas. Une foule immense se presse dans les rues avoisinant le monument; elle est visiblement partagée : les protestations deviennent plus énergiques à mesure que le canon de Versailles se rapproche. Il eût suffi d'un seul mouvement de ces masses frémissantes pour balayer la place de ces brigands cosmopolites qui, en face de l'étranger vainqueur, peut-être à sa solde, viennent insulter notre gloire nationale. Le soleil d'Austerlitz éclaire cette profanation de la grande armée. Un lit de fumier a été préparé pour recevoir la colonne, qui s'affaisse tout d'un coup comme le grand mât d'un navire en perdition. Le drapeau tricolore avait été attaché à son faite pour partager l'outrage; il est tombé au son de cette *Marseillaise* qui avait inspiré ses gloires, et à sa place flotte la loque rouge qui s'est toujours teinte dans le sang de la guerre civile. Un officier à cheval s'écrie : « Nous avons fait ce que les Prussiens eux-mêmes n'ont pu faire en 1815 ! » C'était bien le mot de la situation. Au même moment, on pillait et démolissait par l'ordre du comité de salut public la maison de M. Thiers; cet illustre foyer où avait passé toute l'Europe intelligente tombait pierre par pierre. Les prétoriens avinés de la commune doublaient leurs gardes, car ils sentaient que ce spectacle pourrait bien faire déborder l'indignation.

Il en est un plus hideux encore que le comité de salut public a tenu à donner pendant les derniers jours de son pouvoir, c'est l'assassinat juridique des malheureux otages. J'ai été l'un des rares témoins de ce crime bien inutile, puisqu'on devait recourir à la voie abrégée du massacre. Le grand jury d'accusation ne s'est réuni que deux fois, le vendredi 19 mai et le samedi 20. J'ai assisté aux deux séances. On se souvient du dispositif de la loi, qui composait le jury de délégués de la garde nationale appelés à prononcer sur le sort de leurs ennemis politiques. La section à laquelle Raoul Rigault avait réservé son éloquence se tenait dans la nouvelle et magnifique salle des assises.

Au premier coup d'œil, on eût cru assister à une vraie solennité judiciaire. Les jurés étaient gravement assis au banc des conseillers; ar une inadvertance dont les ordonnateurs s'excusèrent avec con-

fusion, l'image du Christ était à sa place. Le procureur de la commune apparut en grand costume. Seulement on avait quelque peine à comprendre que les accusés, braves soldats de l'ordre, ne fussent pas sur le siège des juges à la place des chenapans en uniforme qui se carraient dans leur rôle d'emprunt, sans se douter qu'ils allaient commettre un homicide. Je demande à mon voisin pourquoi les accusés sont privés de défenseurs. « A quoi bon? répond-il, ce sont des gendarmes et des sergens de ville. — Alors à quoi bon cette parodie de jugement? » Après que Rigault a fait son discours d'ouverture sur la justice révolutionnaire, l'interrogatoire commence : c'est le procureur qui le dirige en vomissant les invectives contre les malheureux accusés, leur coupant la parole, faisant tout pour les troubler et les épouvanter. Le président du jury et ses collègues poursuivent l'interrogatoire à tort et à travers, c'est-à-dire que chacun apporte son injure et sa pierre à cette lapidation d'un innocent. Le système de la prévention est d'une simplicité sans pareille. « Vous êtes gendarme ou sergent de ville, vous êtes donc une âme perverse, car vous appartenez à une soldatesque qui a servi la tyrannie et nous a bâtonnés nous-mêmes. » On accable le malheureux sous le dossier de la gendarmerie, interprété par le gibier ordinaire de nos prisons. Il est coupable de toutes les répressions remontant à trente années. S'il tâche d'expliquer son enrôlement par les nécessités du père de famille, s'il déclare n'avoir aucun goût à tirer sur le peuple, Rigault se drape dans son écharpe et le traite de lâche. « Nous autres républicains, s'écrie-t-il, nous acceptons comme un honneur l'accusation d'avoir fait feu sur nos ennemis. » Naturellement on attribue à l'accusé toutes les cruautés dont on charge calomnieusement l'armée de Versailles; mais le chef-d'œuvre du genre, ce qui dépasse le tribunal de Fouquier-Tinville, c'est cette question posée à un gendarme : « qu'auriez-vous fait en décembre 1851? » ou cette autre : « auriez-vous tiré sur le peuple le 18 mars? » Le procureur termine l'affaire par une harangue enragée qui n'est qu'un cri de fureur. Sauf de bien rares exceptions, la condamnation est certaine. L'attitude des accusés est en général digne et ferme. On demande à l'un d'eux s'il a quelque chose à dire pour sa défense. « Rien, répond-il, sinon qu'on se souvienne que j'ai une femme et des enfans. » L'humanité n'était pas plus écoutée que la justice; l'auditoire, composé en grande partie de gardes nationaux, était aux anges en voyant condamner des gendarmes : c'était pour lui festin de roi.

Il s'attendait à un bien autre spectacle, la comparution à la barre de la commune de l'archevêque de Paris et des membres de son clergé qui partageaient sa prison. M. Edmond Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui a déployé le plus généreux courage pour

obtenir de défendre ces malheureuses et nobles victimes de la fureur démagogique, a bien voulu nous laisser profiter de ses notes sur ses démarches auprès de nos seigneurs et maîtres, et de sa visite à Mazas. M. Rousse a consacré ses premiers efforts à la défense de M. Chaudey. Voici le récit de sa visite au ministère de la justice; laissons-le parler lui-même.

• ... Comme j'ouvrais la porte de l'antichambre du ministère de la justice, deux hommes en sortaient, portant, accroché en travers d'un bâton, un seau rempli de vin. L'un d'eux me salua comme une connaissance. Après quelques mots échangés, il me dit qu'il est à la chancellerie depuis sept ans, qu'il y est entré sous le règne de M. Baroche. Voyant que la salle d'attente est pleine de monde, je prie ce brave homme de faire passer ma carte à M. Protot. Au bout d'un instant, je suis introduit par cet huissier improvisé, bras nus et le tablier retroussé, dans le cabinet du garde des sceaux, et c'est bien le cabinet où ont passé les plus hautes gloires de notre magistrature. Dans cette grande pièce pleine de si imposans souvenirs, une demi-douzaine d'individus très sales, mal peignés, en vareuse, en paletot douteux ou en blouse d'uniforme, remuaient des papiers entassés pêle-mêle sur des tables, sur les chaises et sur les planchers. Devant le grand bureau de Boule, j'aperçus un long jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, mince, osseux, sans physionomie, sans barbe, sauf une ombre de moustache incolore, en bottes molles, veston râpé, sur la tête un képi de garde national orné de trois galons. J'étais devant le garde des sceaux de la commune; il se tenait debout, des lettres à la main. En me voyant, il parut fort gêné, devint très pâle, et m'invita très poliment à m'asseoir, pendant que ses secrétaires continuaient à dépouiller la correspondance. — Monsieur Protot, lui dis-je, vous presentez sans doute l'objet de ma visite. Je viens vous parler de M. Chaudey; il y a quelques mois (car les révolutions vont vite), vous avez été l'objet d'une perquisition, vous avez été sous le coup d'un mandat d'arrêt. Vous étiez avocat, le conseil de l'ordre a dû s'émeouvoir; il a nommé un rapporteur, M. Lacan, pour suivre cette affaire, et au besoin vous venir en aide. Aujourd'hui que vous êtes au pouvoir, et que vous faites arrêter un confrère, vous devez trouver naturel que le bâtonnier vienne vous demander quelques explications. — Mais, monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait arrêter le citoyen Chaudey, c'est le délégué à la sûreté. — Ah! j'en suis très heureux; mais vous êtes délégué à la justice, vous êtes dans le cabinet du ministre de la justice; vous devez, j'imagine, être consulté sur les arrestations et les conséquences qu'elles entraînent. — Oui, monsieur. Je ne connais pas bien l'affaire de M. Chaudey. Il paraît qu'il a fait partie de la manifestation des amis de l'ordre dans la rue de la Paix. — Ah! eh bien! cette fois du moins ce n'est pas lui qui a commandé le feu. C'est sur lui qu'on aurait tiré au contraire.

— Oh! non, ce sont eux qui ont tiré des coups de revolver. — Vous croyez cela? — Oui, *il y a des preuves*. — Écoutez, monsieur Protot, ce n'est pas le moment de discuter cela. Je voudrais seulement savoir si vous comptez faire juger M. Chaudey, devant quelle juridiction, et comment je puis lui être utile. — Si M. Chaudey est coupable, le jury d'accusation le mettra en jugement. Vous avez dû voir le projet de décret que j'ai soumis hier à la commune. Je ne sais pas si elle l'adoptera. *Il y a des garanties pour les accusés*. — Je pense au moins, sans avoir lu votre projet, qu'il doit y avoir des garanties pour les accusés! — *Oh! oui, il doit y en avoir*, répéta M. Protot machinalement, fort mal à son aise et embarrassé de son personnage, *il doit y en avoir*. — Eh bien! je voudrais voir M. Chaudey; pouvez-vous m'en donner le moyen? — Oui, je pourrai sans doute vous donner un permis, mais pas aujourd'hui, cela me créerait un conflit avec le délégué à la sûreté. Seulement, dans quelques jours, si vous voulez bien revenir, je vous donnerai une permission. — Soit, lui dis-je, je reviendrai. — Et comme je n'avais plus rien à faire dans cette caverne de justice où j'étouffais de colère, je me levai et sortis, reconduit jusqu'à moitié chemin par ce malheureux, plus empêtré devant moi dans les poches de sa vareuse que jamais chancelier de France ne le fut dans les plis de sa simarre. »

On sait ce qu'il advint du malheureux M. Chaudey, et avec quel horrible cynisme le meurtre fut consommé. Nous donnons sans commentaire le récit des démarches de M. Rousse en faveur des prêtres incarcérés.

« Je me dirigeai à tout hasard vers les dépendances de la cour d'assises par l'entrée des avocats, qu'un factionnaire me laissa franchir sans obstacle. Pas un huissier, pas un garçon, pas un bruit : une maison abandonnée. J'ouvre discrètement deux portes : personne. En passant devant la chambre du conseil, machinalement je tourne le bouton, et je pousse la porte. A ma grande surprise, je me trouve devant sept ou huit individus assis sans ordre autour de la salle et discutant. Un seul était debout devant la table; c'était un petit homme d'une trentaine d'années, brun, portant toute sa barbe, à l'air actif et cassant, la boutonnière ornée d'un large ruban rouge frangé d'or. J'allais me retirer, lorsque l'individu lève la tête, et, m'interpellant du ton le plus brutal : — *Qu'est-ce que c'est?* — A cet accueil insolite, au lieu de sortir, je fis un pas en avant, et fermant la porte : — On m'avait dit que je trouverais ici le procureur de la commune. — Ah! et alors *on vient comme ça vous causer?* — Oh! permettez, repris-je avec sang-froid: Si je suis entré ici, c'est que je n'ai trouvé ni garçon, ni huissier. Je connais les usages du palais, je suis avocat et bâtonnier de l'ordre. — Cette réponse changea immédiatement la situation. — Que voulez-vous, citoyen?

— Parler au procureur de la commune. — *Il est devant vous.* — Et, s'excusant auprès des citoyens ses collègues, le farouche procureur me fit passer devant lui, et me fit entrer dans son cabinet. Il s'assit, et me dit : — Je vous demande pardon, citoyen, de vous avoir reçu ainsi; mais chaque jour on vient ici me déranger pour des choses absolument inutiles. Croiriez-vous qu'il y a des gens qui viennent demander ici des passeports? — Je lui exposai l'objet de ma visite. Il ne fit aucune objection, et se mit en devoir d'écrire la permission que je demandais. Pendant qu'il écrivait : — Pensez-vous, lui dis-je, que ces affaires soient portées bientôt devant le jury? On m'avait dit qu'elles viendraient peut-être lundi. — Oh! non, je ne les ferai venir que plus tard. Je ne désire pas qu'elles soient jugées à présent. Puisque nous sommes seuls, je vous dirai que nous avons commencé des négociations avec Versailles pour un échange de prisonniers, et j'espère que nous arriverons. — Mais, lui dis-je, cette négociation a été engagée depuis longtemps, et elle a échoué. — Oui, parce que ç'a été mal mené, mais nous sommes sur un autre terrain. — Tant mieux, ce serait la solution la plus désirable. — Et, profitant de la familiarité avec laquelle ce haut fonctionnaire voulait bien me traiter : — Combien avez-vous fait arrêter de prêtres? lui demandai-je. — Je ne sais pas, *mais pas assez*, répondit-il en hochant la tête. *Je voulais en faire arrêter bien plus*, si on ne m'avait empêché. — Ah! alors ne causons pas de cela, nous ne serions pas longtemps d'accord. — Oh! je sais bien, reprit-il avec un sourire de pitié bienveillante. — Mais, lui dis-je, il y a quelque chose qui m'effraie plus que votre jury, c'est la perspective d'un mouvement populaire contre les prêtres et d'un massacre comme ceux de 92. — Oh! n'ayez pas peur de ce côté, nous sommes *parfaitement les maîtres*, et d'ailleurs vous connaissez Mazas : on n'y entre pas comme on veut. Les détenus y sont en sûreté, et c'est pour cela que j'ai refusé de les faire transférer à Pélagie. Pélagie, c'est une maison ouverte, et ce serait moins sûr. — Pendant que nous devisions, je cherchais le moyen de faire ajouter une permission aux deux autres, la permission de voir le père Caubert, jésuite, que depuis quinze jours je demandais inutilement à la préfecture de police. — Ah! j'oubliais, j'ai là une lettre d'un autre détenu qui demande à me voir; je vous serais obligé d'ajouter son nom aux deux autres : M. Caubert. — Est-ce que c'est un prêtre encore? — Oui. — Le digne citoyen eut un moment d'hésitation; mais il se décida bravement, ajouta le nom demandé, et me tendit le papier officiel presque aussi gracieusement que l'aurait pu faire un fonctionnaire de la réaction. — Alors, lui dis-je en sortant du cabinet avec lui, je puis compter que ces affaires ne viendront pas avant quelques jours? — Non, je ne suis pas pressé, ... à moins que les détenus ne demandent à être jugés. — Mais, ajoutai-je au moment de le quitter, ne craignez-vous pas d'avoir la main forcée

par une interpellation de votre collègue Urbain à la commune? — Le citoyen Rigault sourit alors de l'air d'un homme sûr de sa supériorité. — Urbain, me répondit-il avec une nuance de dédain, je ne crains pas du tout ses interpellations, je ne crains aucune *interpellation*. L'affaire ne viendra *que quand vous me ferez signe*. — Sur cette parole peu académique et toute parisienne, je pris congé de mon redoutable interlocuteur, et je le remerciai en lui promettant de ne pas « lui faire signe » de sitôt.

« En sortant du palais, je remontai en voiture, et je me fis conduire à Mazas. Je demandai à voir l'archevêque dans sa cellule et non au parloir des avocats; cela me fut accordé de bonne grâce. — Il est bien malade, me dit le gardien en chef. — En effet, en entrant dans la cellule du pauvre archevêque, je fus frappé de son air de souffrance et de son abattement. Grâce au médecin de la maison, on avait remplacé par un lit le hamac réglementaire des détenus. Il était couché tout habillé, les moustaches et la barbe longues, coiffé d'un bonnet noir, vêtu d'une soutanelle usée sous laquelle passait un bout de ceinture violette, les traits altérés, le teint très pâle. Au bruit que je fis en entrant, il tourna la tête. Sans me connaître, il devina qui j'étais, et me tendit la main avec un sourire doux et triste, d'une finesse pénétrante. — Vous êtes souffrant, monseigneur, et je vous dérange. Voulez-vous que je revienne un autre jour? — Oh! non. Que je vous remercie d'être venu! Je suis malade, très malade. J'ai depuis longtemps une affection de cœur que le manque d'air et le régime de la prison ont aggravée. Je voudrais d'abord que vous pussiez faire retarder mon affaire, puisqu'ils veulent me juger. Je suis hors d'état d'aller devant leur tribunal. Si l'on veut me fusiller, qu'on me fusille ici... Je ne suis pas un héros, mais autant mourir ainsi qu'autrement. — Je me hâtai de l'interrompre. — Monseigneur, lui dis-je, nous n'en sommes pas là. — Et je lui rapportai, en insistant sur tout ce qui le pouvait rassurer, la conversation que j'avais eue avec Rigault. En causant ainsi, M. Darboy s'animait, s'égayait même peu à peu. Il développa en quelques mots des idées qu'il jugeait utiles à sa défense. — Je ne sais, me dit-il, d'où vient leur animosité contre moi. J'ai encouru, à cause de mes idées sur certains sujets, la défaveur de la cour de Rome. Lorsque en 1863 je fus appelé à l'archevêché de Paris, j'exposai à l'empereur mes idées sur la séparation de l'église et de l'état; je le priai de s'occuper du clergé le moins possible, et depuis j'ai toujours évité de parler dans mes actes publics de l'empereur et de son gouvernement. Après mon arrestation, on m'a fait subir des interrogatoires ridicules. Ce Rigault ou Ferré m'a dit que j'avais accaparé les biens du peuple. — Quels biens? lui ai-je dit. — Parbleu, les églises, les vases, les ornemens. — Mais, ai-je répondu, vous ne savez pas ce dont vous parlez : les vases, les ornemens, tout ce qui sert au culte ap-

partient à des personnes qu'on appelle des *fabriques*, qui ont parfaitement le droit de les posséder, et, si vous vous en emparez, vous vous exposez à des peines écrites dans les lois. — L'archevêque me parla ensuite des visites qu'il avait reçues de M. Washburn, le ministre des États-Unis, et des négociations engagées pour obtenir un échange de prisonniers entre le gouvernement et la commune. Je lui rappelai alors l'allusion que Raoul Rigault avait faite à de nouvelles négociations. Il me dit qu'il en avait connaissance, et que M. Washburn y apportait un grand zèle. Il revint ensuite à sa défense, à la nécessité d'un sursis, à la composition du jury. Il parlait avec une grande douceur, une liberté d'esprit parfaite, quelquefois avec une ironie sans amertume. Il me dit que pendant longtemps on l'avait laissé se promener dans le préau, soit avec l'abbé Deguerry, soit avec le président Bonjean. — Le président, a-t-il ajouté, m'a proposé de me défendre; mais je lui ai dit qu'il aurait assez à faire de se défendre lui-même. — L'archevêque me parla ensuite de sa sœur, qui a été arrêtée avec lui, puis relâchée il y a quinze jours. Je lui demandai si je pouvais lui rendre quelque service, s'il avait quelque lettre à transmettre, s'il avait besoin de quelque chose. — Rien, me dit-il, je n'ai besoin de rien, si ce n'est qu'on me laisse ici; qu'on vienne m'y fusiller, si l'on veut, mais je ne pourrais pas aller là-bas. Le docteur a dû le leur dire. — Après une demi-heure de conversation, je lui tendis la main et pressai la sienne avec émotion. Plus d'une fois je sentais les larmes me gagner. Il me dit adieu avec effusion, me remerciant vivement de ma *charité*. Ma visite, l'assurance que je lui donnais que le jugement n'aurait pas lieu tout de suite, la promesse que je lui fis de venir le voir souvent, l'avaient évidemment remonté. Quand je me levai, il rejeta vivement la couverture de laine grossière qui l'enveloppait à moitié, descendit de son grabat sans que je pusse l'en empêcher, et, me serrant la main dans les siennes, il me reconduisit jusqu'à la porte. — Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas? — Mardi, monseigneur, — et je sortis. Sa cellule porte le n° 62.

« Celle de M. Deguerry est près de là, à trois ou quatre numéros plus loin. Lorsque j'entrai, il était assis entre le lit et la table sur l'unique chaise de la cellule. Sur la table étaient quelques livres, des journaux et un petit crucifix en cuivre, comme ceux que portent les religieuses. Sans se lever, le pauvre curé me tendit les bras et m'embrassa longuement, puis il me força de prendre sa chaise. — Ah! j'ai bien le temps d'y être, me dit-il. — Et il s'assit près de moi sur le pied de son lit. Je ne le trouvai pas changé, seulement il avait maigri. Sa barbe et ses moustaches blanches se détachaient sur son teint rouge et sur ses grands traits, qu'encadraient les restes de sa plantureuse chevelure. Avec son abondance ordinaire, le bon curé se mit à me raconter les propos burlesques que lui avaient tenus Rigault et Dacosta. « Qu'est-ce que c'est

que ce métier que vous faites? — Ce n'est pas un métier, c'est une vocation, un ministère moral que nous remplissons pour améliorer les âmes. — Ah! des blagues, tout cela! Enfin quel tas d'histoires faites-vous au peuple? — Nous lui enseignons la religion de notre seigneur Jésus-Christ. — Il n'y a plus de seigneur, nous ne connaissons pas de seigneur. — Voici ce que disait au bon abbé le directeur de la prison dans un moment d'épanchement : — Moi aussi, j'ai des idées religieuses. J'ai voulu me faire frère morave. Après ça, j'ai eu l'idée de me faire chartreux; mais j'aime mieux me faire mormon. »

« L'abbé Deguerry ajouta qu'il n'avait besoin de rien, que sa domestique lui faisait passer ce qu'il demandait. En effet, sur la table se trouvaient plusieurs oranges, du chocolat et quelques bouteilles. — Nous recevons des journaux, me dit-il. Ah! je voudrais bien que vous m'apportiez *la Grandeur et la Décadence des Romains* de Montesquieu. — Bien volontiers, monsieur le curé, je vous l'apporterai mardi en revenant vous voir. — Vous pouvez revenir, n'est-ce pas? — Assurément, tant que je voudrai. Ma permission n'est pas limitée. — Ah! j'en suis bien heureux, bien heureux : que je vous remercie ! — Le digne homme en disant cela s'attendrissait, et les larmes le gagnèrent. Je m'étais levé. En faisant les deux ou trois pas qui nous séparaient de la porte, il me tenait la main. Arrivés au bout de la cellule : — Allons, me dit-il, cher ami, portez mes tendresses à votre mère. *Vous lui direz que j'ai pleuré.* — En effet, il m'embrassa en sanglotant. — Allons, allons, dit-il en se remettant, à mardi... N'oubliez pas mon livre... »

M. Rousse devait défendre l'archevêque le vendredi suivant. Plusieurs de ses confrères et d'autres encore avaient vivement sollicité de lui l'honneur de concourir à la défense des otages. L'entrée des troupes de Versailles empêcha ce simulacre de jugement, mais non l'abominable massacre des prêtres prisonniers à Mazas et à La Roquette, et des dominicains d'Arcueil. Notre histoire n'a pas de page plus affreuse. Ce meurtre est une inconsolable douleur dans nos désastres.

Je ne pourrai rien ajouter à ce qui est maintenant connu du monde entier sur la grande et terrible semaine qui a vu notre délivrance. Nulle parole ne peut rendre ce que nous avons éprouvé de gratitude pour ces nobles soldats de la France, représentans d'une armée déjà régénérée, alors qu'ils plantaient sous nos yeux le drapeau de la patrie sur les barricades conquises par leur vaillance et l'habile direction de leurs officiers. Nulle opération militaire n'a été plus sagement menée que cette suite de mouvemens tournans qui ont enveloppé l'émeute de retranchemens en retranchemens; mais ce qui s'exprime plus difficilement que notre reconnaissance,

c'est notre horreur durant ces nuits où l'on croyait voir au travers des flammes de l'incendie colossal une ronde de démons promenant la destruction dans notre malheureuse cité, acharnés surtout à ce qui en faisait la parure et l'honneur. Ils ont brûlé le palais des rois, bien qu'ils y eussent donné des fêtes grossières en disant au peuple souverain : Tu es chez toi ! Ils n'ont pas épargné davantage le palais populaire qui fut le théâtre de leur orgie démagogique. Nulle maison particulière, pauvre ou riche, n'eût trouvé grâce devant leurs fureurs. Si les trésors de l'art et des lettres ont échappé, c'est malgré eux, car ils eussent brûlé, s'ils l'avaient pu, l'esprit humain lui-même. C'est par une distraction du crime que la flèche aérienne de la Sainte-Chapelle s'élève du milieu des ruines fumantes comme une immortelle pensée du sein de la destruction matérielle. Il faudrait le pinceau de l'Apocalypse pour représenter de telles scènes, qui rappellent la chute des Ninive et des Babylone. La raison se trouble devant elles; elles sont dans l'histoire ce que furent dans la nature les convulsions de la terre avant une nouvelle époque géologique. Nous savons maintenant ce que le socialisme porte dans ses flancs. On croit voir les géans du chaos moderne entasser les débris fumans les uns sur les autres. Il y a eu un moment où Paris semblait une ville maudite sous le dôme enflammé qui la couvrait, sous la menace de nouveaux crimes et de nouveaux malheurs, tandis que l'obus continuait à déchirer ses toits. Après ces nuits sinistres sont venus des jours plus tristes encore où, dans nos rues jonchées de cadavres, traversées par des milliers de prisonniers, un autre incendie s'est allumé dans les cœurs, celui de la terreur devenue furieuse, où la lie monte du cœur humain, où la lâcheté pousse à la cruauté, et, non contente de la justice implacable, réclame la vengeance sommaire. C'est l'heure sombre où tous les oiseaux de ténèbres maudissent la liberté; mais c'est aussi l'heure grave, solennelle, vraiment décisive, où une nation, mise en face de tous les maux qui la dévorent, doit s'interroger, faire son examen de conscience, chercher la part de toutes les responsabilités dans une catastrophe qui n'accuse pas seulement ses auteurs directs. L'antique sibylle que Rome ne voulut pas entendre vient à nous sous la forme de cette immense infortune. Elle nous présente son suprême avertissement; c'est peut-être la dernière page du livre salutaire, c'est cette page que je voudrais faire lire à mon pays en dégageant la leçon qui ressort de ces événemens pour la démocratie moderne.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

LA

PROPAGANDE PRUSSIENNE

EN ALSACE

L'Allemagne ne s'est pas contentée d'établir en Alsace une administration intelligente (1), où les forces les plus diverses sont soumises à une ferme direction d'ensemble; elle entend gagner aux idées allemandes l'opinion publique, elle entend convaincre les esprits : la conquête morale lui importe autant que la conquête militaire, elle lui importe davantage. C'est pour cette raison que dès le mois de septembre, avant même d'avoir pris la ville de Strasbourg, elle réformait les écoles et créait des journaux, que depuis elle ne cesse de faire plaider sa cause par des feuilles officieuses, qu'elle répand à profusion les articles, les brochures, les histoires populaires. Aux enfans, on montrera le passé germanique de la province, et ainsi on rattachera le moyen âge au siècle présent; aux hommes faits, on répétera les hautes qualités de l'Allemagne, la justice de ses droits, le mal que la France a causé à l'Alsace. Cette propagande est infatigable. Nos vainqueurs y dépensent autant d'activité que d'érudition; on aurait tort de croire qu'ils y manquent toujours de sincérité.

Le ton de cette propagande est le plus souvent celui du pamphlet; on n'y reconnaît que par exception des esprits maîtres d'eux-mêmes. Ces questions peuvent être traitées de la sorte, surtout si on s'adresse à la foule. Elles sont cependant assez importantes pour mériter qu'on leur fasse plus d'honneur. Sans parler de l'intérêt philosophique qui s'attache toujours à l'examen d'une vérité contestée, du désir légitime d'éclairer ceux que ce problème touche de plus près, le débat ici porte sur de trop graves sujets pour qu'il soit

(1) Voyez dans la *Revue* du 1^{er} juin *l'Alsace sous le régime prussien*.

difficile de le maintenir toujours à une hauteur digne de la science. Dégagé des préoccupations propres à l'heure présente, il peut devenir une discussion où les adversaires, désireux seulement de trouver la vérité, laissent de côté les armes usées de la polémique.

I.

Les formes de raisonnement de l'Allemagne ne sont pas de tout point semblables aux nôtres. C'est là une vérité qu'il faut d'abord rendre sensible; quelques exemples en diront plus que tout essai de définition, et peut-être feront-ils comprendre aux Allemands eux-mêmes une des grandes difficultés que nous rencontrons dans une discussion loyale avec eux. Pendant le siège de Strasbourg, alors que le bombardement était le plus violent, M. le grand-duc de Bade adressa de Mundolsheim au général Urich une lettre qu'il faut reproduire tout entière, bien qu'elle n'ait pas le mérite de la brièveté.

« Monsieur,

« En bon voisin de l'Alsace et particulièrement de la ville de Strasbourg, dont les souffrances me causent une vive douleur, je m'adresse à vous en vous priant d'attribuer ma démarche à la nécessité de mettre fin le plus tôt possible aux souffrances d'une malheureuse population soumise aux lois de la guerre.

« Général, vous avez défendu avec vigueur la place que le gouvernement vous a confiée. L'opinion militaire de ceux qui vous assiègent rend pleinement justice à l'énergie et au courage avec lesquels vous avez dirigé la défense de la forteresse.

« Vous savez, monsieur, que vous n'avez rien à attendre ni du gouvernement auquel vous avez à rendre compte, ni de l'armée à laquelle vous appartenez.

« Permettez-moi donc de vous faire observer qu'une plus longue défense de Strasbourg ne pourra avoir d'autres suites que d'augmenter les maux des malheureux citoyens de cette ville, et de vous priver de la possibilité de stipuler de bonnes conditions pour vous et la garnison le jour où l'armée assiégeante prendra la ville d'assaut.

« Vous connaissez l'état actuel des travaux de siège, et vous ne doutez pas un seul instant que la prise de Strasbourg ne soit inévitable; elle coûtera bien cher à la garnison et aura des suites plus désastreuses encore pour la pauvre ville.

« Général, vous n'avez plus de compte à rendre à un gouvernement légal; vous n'êtes plus responsable que devant Dieu. Votre conscience, votre honneur, sont saufs. Vous avez bravement rempli votre devoir en officier dont l'honneur militaire est sans tache.

« Vous savez, monsieur, que le roi Guillaume a accordé des conditions

très favorables aux officiers compris dans la capitulation de Sedan. Je ne suis pas autorisé à vous faire espérer un traitement pareil, car je ne m'adresse à vous qu'en simple particulier qui profite d'une position exceptionnelle pour essayer de faire un peu de bien; mais je ne doute nullement de la générosité du roi de Prusse envers tout brave militaire.

« Général, puissiez-vous écouter la voix d'un prince allemand qui combat pour la gloire de sa patrie, mais qui néanmoins connaît ses devoirs envers Dieu, et qui n'estime qu'une seule gloire, celle de l'amour fraternel.

« Je vous prie donc de mettre fin à ce drame terrible, et de profiter franchement de ce bon moment pour faire de votre côté au général en chef des troupes assiégeant Strasbourg, qui vous a donné tant de preuves de sa bienveillance, des propositions acceptables.

« Frédéric, grand-duc de Bade. »

La loyauté de M. le grand-duc de Bade est au-dessus de tout soupçon. Il a écrit ces lignes avec une parfaite bonne foi; peu d'Allemands les désapprouveraient: dans leur opinion, elles ne sont qu'honorables pour celui à qui sa conscience les a dictées. Nous en jugeons autrement. Les troupes badoises et prussiennes assiégeaient la ville; elles essayaient, en incendiant les propriétés privées, en portant la mort dans la population civile, de la soulever contre l'autorité militaire; 10,000 Strasbourgeois étaient sans asile: tout ce qu'on pouvait attendre des excès du bombardement, c'était un effet moral, une pression exercée sur le chef de la défense par tant de malheureux frappés sans merci. Au moment où le général doit résister à la pitié que lui inspire cette cruelle misère, résister à toute demande de la municipalité ou de la foule, le grand-duc intervient pour le prier au nom de l'humanité de manquer aux devoirs qu'impose le code militaire à tout commandant d'une place assiégée! Mais ce bombardement, ce sont les troupes badoises qui le font; ces excès d'inhumanité, c'est l'assiégeant qui peut les faire cesser. Que demande donc le grand-duc? Que le général oublie sa dignité et son honneur, et pourquoi? Pour ne pas forcer le grand-duc à tuer malgré lui tant d'innocens. Il est inutile d'insister sur les détails de cette lettre, d'en faire ressortir tous les mots au moins étranges. Toujours fait-elle comprendre ces paroles de M. de Werder après son entrée dans la ville: « Strasbourg est cause de sa ruine; pourquoi ne s'est-il pas rendu? » Elle fait comprendre pourquoi les considérans des mesures les plus cruelles prises par les administrateurs prussiens débutent d'ordinaire par ces mots: « l'autorité se voit forcée. » Le grand-duc Frédéric est un personnage double; homme bon et sensible, il désire épargner la vie des innocens, ces massacres lui sont odieux; chef d'armée, il les continuera

jusqu'à la dernière heure, également ferme dans ces deux caractères, également persuadé de ses devoirs de général, de ses devoirs de chrétien. Aux yeux du moindre Français d'un sens droit, cette lettre est une suite de sophismes, une mauvaise action. Ce jugement est trop sévère : cette lettre est allemande.

Ces sortes de synthèses, cet hégélianisme pratique, qui révoltent les esprits peu habitués à la critique, se retrouvent à chaque ligne dans les brochures ou les articles relatifs à l'Alsace. L'Allemagne avait répété mille fois que l'Alsace n'était pas française, que cette province ne désirait que sa réunion à l'empire. La protestation du 8 février, quand toute la députation du haut et du Bas-Rhin avait un sens si précis, fit tomber cette illusion. On vit alors dans des journaux sérieux des raisonnemens dont nous avons quelque peine à saisir toute la valeur. « L'attachement de l'Alsace à la France, disait-on, fait la joie de l'Allemagne; il est une dernière preuve qui rend plus sensible la parenté de l'Allemagne et de l'Alsace! Qu'est donc cette fidélité chevaleresque à la France, sinon un sentiment germanique que nous seuls pouvons éprouver? Que l'Allemagne soit fière; le sang de nos ancêtres n'a pas dégénéré dans les veines des Alsaciens : *plus ils sont dévoués à la France, plus ils témoignent à leur insu qu'ils sont Allemands!* » De pareilles déductions enchantent le lecteur d'outre-Rhin; elles lui paraissent être d'une évidence incontestable. On reconnaîtra du moins que les Alsaciens ne les comprennent point, et que par là ils ne sont pas des Allemands parfaits. Après l'armistice, que de fois des écrivains, s'adressant au cœur généreux de l'Alsace, ne lui ont-ils pas répété que l'acte le plus français qu'elle pouvait faire était de supplier la France d'abandonner cette belle province pour s'épargner les horreurs d'une guerre plus longue! « Jetez-vous, lui criaient-ils, dans les bras de votre patrie d'adoption, que vous aimez tant, dites-lui que vous venez lui demander un gage suprême d'amour, que vous la suppliez de vous sacrifier pour se sauver, que vous vous offrez en victime expiatoire! » Quiconque a quelque peu vécu avec les Allemands sait combien ces sortes de raisonnemens leur sont familiers. Qui n'a entendu en Alsace ces poésies d'une sensibilité si fade, ces chants dont l'Allemagne inonde sans cesse la province, et qui témoignent au peuple conquis la plus douce affection, pendant que le vainqueur n'oublie pas un seul jour son principe de la *discipline inflexible*, de la *compression lente*, *mais continue*? Aujourd'hui à Strasbourg vous recevez un officier de l'armée d'occupation; vos amis d'Allemagne vous l'adressent pour que vous lui fassiez les honneurs de la ville : ils vous prient de le promener au milieu des rues incendiées. Le visiteur, un peu surpris de votre accueil trop français, se rassure bientôt : il a un argu-

ment irrésistible. « Nous le savons, dit-il, vous gardez le souvenir du bombardement. Moi-même, j'en ai été longtemps affligé; il me paraissait une tache pour notre nation : beaucoup de nos artilleurs pleuraient en vous incendiant. Une réflexion a calmé ma conscience; il fallait que l'armée ne s'attardât point à ce siège : *il y avait là une nécessité; vous n'y aviez sans doute pas songé.* »

Nous accusons les Allemands d'hypocrisie; il serait plus juste d'essayer de les comprendre. Ce qui explique, semble-t-il, ces raisonnemens qui nous froissent, c'est la nature même de ce peuple. Il porte en lui à un égal degré des sentimens différens et contradictoires; il n'étouffe pas les uns au profit des autres, il les laisse vivre et se développer, il en subit tour à tour l'influence, et, comme il est consciencieux, il veut accorder les contraires. Que dans la métaphysique transcendante le *oui* soit égal au *non*, c'est là une doctrine qu'on discute dans l'école; dans la vie, le pour et le contre ne peuvent s'accorder que par des efforts de subtilités, que par des raisonnemens que la logique appelle sophismes. Il y a une sophistique allemande innée; elle est pour ce peuple ce que la légèreté est pour nous, un trait du caractère national. Les Allemands ne sont pas responsables de la forme d'esprit qui leur est propre; mais leurs qualités mêmes contribuent à rendre ce côté de leur esprit plus ingénieux et plus faux : plus ils éprouvent avec force les sentimens qui sont l'honneur de leur race, plus il leur est difficile de les associer aux passions moins nobles qui sont en eux. Leur sérieux même et le désir de tout concilier contribuent encore à rendre le mal plus profond. Un peuple moins réfléchi, moins préoccupé de raisonner ce qu'il éprouve et ce qu'il fait, serait simplement tantôt bon, tantôt mauvais. L'Allemagne ne peut se laisser vivre ainsi au hasard; elle cherche le lien qui permet de réunir les contraires, et, quand elle croit le trouver, elle ne se paie que d'illusions. Il faut étudier cette sophistique de plus près; elle en vaut la peine.

Le caractère allemand est surtout *subjectif*. Les sentimens ne l'émeuvent qu'avec lenteur; d'ordinaire les accidens ne font que l'effleurer. Il faut du temps à la passion pour le dominer; mais, quand elle a fait son œuvre, elle a si bien pénétré l'être tout entier que son empire est désormais absolu. Il en est de même dans l'ordre intellectuel. Les méridionaux, les Grecs par exemple, saisissent tout à première entrevue, ou plutôt croient tout saisir; il faut que l'Allemand examine, considère, analyse et discute : il est naturellement réfléchi. Sa vie est donc surtout intérieure. Les autres le préoccupent peu; il n'en a pas besoin, il vit avec lui-même. Toutes les forces qui chez certaines races sont sans cesse dispersées par une activité qui ne s'arrête pas, il les réunit, il les concentre en

lui; son activité est tout intime, rarement apparente, plus rarement parleuse, démonstrative, inutile. Nous disons du bourgeois en ce pays qu'il est lourd, du savant qu'il ne sait pas animer ses ouvrages. Des hommes qui se suffisent à eux-mêmes n'ont aucune idée de la vie du monde telle que nous l'entendons; leurs réunions de société, quand les arts ou les lettres n'en font pas l'objet, sont de simples repos où un Français ne peut trouver que l'ennui. Les relations de visite, la conversation pour le plaisir de causer, n'ont pas de sens à leurs yeux; ils peuvent s'y soumettre par convenance, ils n'y éprouvent aucun plaisir. Le pays qu'ils habitent, les habitudes, le milieu où ils sont placés, leur importent moins qu'à nous; avec quelle facilité n'émigrent-ils pas en Europe, en Amérique? Par contre, les sentimens qui touchent à leur vie intérieure, l'amour de la famille par exemple, sont très développés chez eux. La famille de l'homme, c'est encore l'homme lui-même. L'individu en Allemagne s'isole aisément; par la même raison, il s'absorbe sans regret et d'instinct dans de longs travaux souvent arides. Les Allemands ont le privilège de certaines œuvres qui nous semblent demander une patience surhumaine; nous sommes trop sollicités par les choses du dehors, trop habitués à la variété et au mouvement, pour croire jamais nos forces à la hauteur de pareilles tâches. Les bénédictins d'autrefois ne connaissaient pas non plus les attraits de la vie extérieure; ils étaient renfermés dans une cellule, comme l'Allemand est renfermé en lui-même. Dans cet isolement, il est difficile de se rendre compte de la valeur relative des choses; de là parfois des efforts immenses pour un but qui ne les mérite pas. Faute de ce tact que donne la variété des occupations, et qui est le fruit de l'expérience, il est à craindre que ce laborieux érudit ne sache pas choisir entre les matériaux qu'il recueille. Comme il n'a pas l'habitude de s'adresser aux autres, la clarté et la méthode, qualités surtout objectives, ne lui sont pas apparues tout d'abord comme nécessaires; il n'a du reste ni dextérité, ni aisance: il sera donc confus et obscur sans scrupule, et bientôt par habitude. En revanche, personne plus que lui ne saura tout revoir, examiner sans cesse une question. Dans l'ordre moral, cette disposition d'esprit mène facilement à l'individualisme: le cercle où vit le cœur est plus ou moins restreint, il ne s'élargit que rarement et dans des conditions très particulières.

L'Allemagne a été le pays de la division politique par excellence; chacun chez soi, telle fut longtemps sa devise. La géographie et les circonstances historiques y ont été pour beaucoup; mais cette division à l'infini était dans la nature de la race. Le temps a fait naître l'idée de l'unité; l'individualisme allemand s'est transformé. Les petits états étaient trop faibles, un empire puissant a paru

le remède à bien des maux : il a fallu près de dix siècles à l'opinion germanique pour essayer sérieusement de réaliser cette unité. Celui qui pense qu'elle est accomplie aujourd'hui peut s'attendre à de rudes mécomptes ; mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce qui fait le prix de l'unité conquise pour les Allemands, c'est le droit qu'ils ont désormais de vivre chez eux, pour eux, comme ils l'entendent. La préoccupation presque exclusive du soi touche de près à l'égoïsme. J'entends dire partout que le manque de générosité est le trait distinctif du caractère allemand. Il faut expliquer ce reproche que font à l'Allemagne des hommes qui l'ont beaucoup admirée. L'habitude de négliger les autres dispose peu à leur donner beaucoup ; on finit par ne voir que soi, par exalter sans y songer ses intérêts, ses passions, ses qualités, par attacher peu de prix à cet échange de bons offices qui est une des conditions de la vie sociale. Une autre conséquence de cette vie individuelle si intense, conséquence plus grave peut-être que toutes les autres, est la difficulté à subordonner les idées selon leur valeur.

Le tact que les Allemands n'ont pas dans les travaux intellectuels, le goût qui leur manque dans les arts, comme ils le reconnaissent eux-mêmes, leur manque aussi dans l'ordre moral ; mais ici ce défaut est plus sérieux, il les mène à des confusions coupables. Un homme ne saurait trouver dans la vie intérieure la mesure de toutes choses ; il en est de même d'une nation. Le don qui permet de subordonner les sentimens qu'on éprouve les uns aux autres, de les apprécier à leur valeur, naît de l'activité sociale, où les comparaisons sont incessantes, où la conscience les fait à son insu. Le propre de la vie intérieure est de fortifier tous les sentimens qui la remplissent. Les Allemands arrivent ainsi à ressentir le patriotisme, l'amour, l'admiration du beau, avec une ardeur dont témoigne leur poésie ; ils s'en remplissent, ils s'en enchantent. La conscience est dans la vie morale ce qu'est le sérieux dans la vie intellectuelle. Si on entend par conscience l'habitude de réfléchir sur les faits de l'ordre moral, les Allemands n'ont pas de rivaux ; si on veut au contraire que la marque d'une conscience sûre soit la facilité à distinguer le mérite des mobiles qui nous font agir, de tout coordonner par de justes comparaisons, leur conscience ne peut être qu'imparfaite. On ne vit pas en soi sans avoir une estime raisonnée de soi-même, un système d'estime à son propre sujet. Cet orgueil est moins instinctif que réfléchi ; il est non pas inné, mais acquis, et par cela même aussi exclusif qu'inébranlable. Cette lenteur d'impression, cette habitude de réfléchir, ont pour résultat l'hésitation quand il faut agir, à moins que, par une longue préparation, l'esprit n'ait arrêté un plan complet et certain ; l'action alors ne saurait plus qu'être intrépide : il faut qu'elle aille droit au but. Quand un sentiment naît dans une âme

allemande, elle voit d'abord à peine ce qui se produit en elle, et, comme ensuite elle ne connaît pas d'obstacle, on s'étonne qu'elle ait si bien su dissimuler; elle ne dissimulait pas, elle était soumise à une passion dont le progrès était caché et difficile. La spontanéité est contraire à de pareilles natures; elles voient la difficulté de choisir, nous en voyons la nécessité. C'est le secret de ce fait très caractéristique de l'Allemagne, que la théorie y précède toujours de si loin tout essai d'action. Quand l'Allemagne se décide, elle a vingt fois senti ses forces prêtes : le jour où les Allemands du nord ont entrepris la réforme, elle était déjà faite; ils n'ont eu alors ni pensée de retour, ni incertitude, ni compromis. Leur esprit ressemble à une pierre immense qu'on ne saurait ébranler sans peine; quand une fois on l'a retournée, elle reste immobile pour longtemps dans son nouvel état. Il en sera de même pour la révolution sociale de l'Allemagne future; elle se fera comme s'est faite la réforme.

Nous est-il difficile de comprendre pourquoi l'Allemagne est le pays des antithèses morales? Nous voyons de nos jours en ce pays la science la plus avancée de l'Europe professée par des hommes qui se font sans scrupule les apologistes d'une monarchie féodale; l'université d'Allemagne, à tant d'égards la première du monde, fournit à l'empire militaire tous les Thaddée de Suessa qui peuvent le servir, et cependant qui sait mieux qu'elle la loi du progrès social, l'importance du droit et de la justice dans l'histoire? Que de fois n'a-t-elle pas dans son enseignement tracé le plan de la politique idéale que nul ne réalisera, mais que nul ne doit se lasser de poursuivre! L'Allemagne, qui a porté dans la dernière guerre un code militaire sanglant, n'est-elle pas par bien des côtés un pays de haute charité? Elle n'a pas hésité pourtant à descendre dans la cruauté jusqu'à ces excès qui semblaient à jamais disparus de l'histoire. Et ici ce ne sont pas les politiques seulement qu'il faut considérer; la nation a été solidaire de ses chefs. Les esprits cultivés et instruits ont rivalisé avec la foule; la société polie a donné le ton aux classes populaires. Il faut avoir entendu les blondes Allemandes justifier avec passion tous les actes, quels qu'ils fussent, de l'armée confédérée, il faut avoir lu leurs lettres, si cruellement naïves, pour comprendre comment la grâce et la bonté peuvent s'associer dans ces cœurs à une férocité sans merci.

Nous avons vu des Allemands qui étaient venus demander du pain à nos administrations oublier ce qu'ils devaient à leurs bienfaiteurs, et mettre au service de l'armée d'invasion toutes les ressources que leur donnait la connaissance spéciale d'un pays ou d'un service public. Dans une ville importante, l'inspecteur de la voie ferrée avant la guerre était Prussien. Il partit en juillet. Lorsqu'il revint en septembre, et qu'il fallut rétablir la ligne, il trouva tout simple

de se présenter escorté de soldats allemands chez les ouvriers de la compagnie; il vainquit leurs refus le pistolet au poing. Ce n'est là qu'une mauvaise action; mais ce qui est grave, c'est que le coupable croit qu'il a bien agi, et qu'il s'étonne que de pareils procédés le privent de sa place après la paix. Les faits de ce genre sont nombreux; ce qu'il faut y remarquer, c'est l'esprit dans lequel agissent les Allemands en ces circonstances, c'est la tranquillité de conscience où les laissent de pareils actes. L'agent le plus actif de la propagande allemande en Alsace à cette heure est un ancien réfugié politique, exilé d'Allemagne, que la France a reçu autrefois, et qu'elle a comblé de bienfaits. Il nous devait au moins le silence. L'heure présente en Europe est à l'admiration de l'Allemagne, et pourtant quel historien, quelque peu au fait du passé de l'esprit germanique et de ses formes, considérant ce qu'il y a encore de tudesque dans ce peuple, effrayé de l'empire que la passion grossière peut prendre sur lui à la longue, des éblouissemens que lui donne la victoire, des erreurs où l'entraîne sa sophistication, voudrait dire que la puissance allemande est désormais établie sur des bases solides?

Les sentimens qu'éprouve l'Allemagne à l'égard de l'Alsace sont très simples. La réunion si ardemment désirée de cette province à l'empire est une consécration solennelle de la revanche que les armes confédérées ont prise sur les nôtres. L'Allemagne souffrait cruellement de ses défaites. Quand une fois une vive douleur l'a atteinte au cœur, elle ne saurait s'en distraire; elle la contemple, elle l'analyse, elle la nourrit, elle ne sait pas oublier. Le rôle secondaire qu'elle a joué longtemps dans la politique générale de l'Europe l'irritait à chaque instant; elle ne pouvait se lasser de comparer ses qualités morales et scientifiques au peu d'influence acquise à l'autorité germanique, et, bien qu'elle aime à vivre chez elle, qu'elle soit *subjective* en politique comme en philosophie, son amour-propre était sans cesse froissé. Il lui fallait un de ces remaniemens de frontières qui sont pendant de longues années un souvenir de victoire et un titre d'orgueil; certes elle n'a pas l'espérance d'avoir beaucoup plus d'action que par le passé sur le mouvement des idées en Europe, et tous ses anciens défauts la blesseront souvent encore; elle se consolera en regardant ses limites de l'ouest, ces pays conquis, preuve matérielle de sa force. Pour le repos des esprits en Allemagne, pour leur parfait contentement, il fallait cette conquête. Ils l'ont désirée durant deux siècles, elle met le comble à leurs vœux; mais elle a surtout pour eux une valeur morale, c'est la grande satisfaction que réclamait leur patriotisme, si ferme, si ardent, si absolu. Il n'y a eu qu'un cri au-delà du Rhin pour la réunion de l'Alsace; M. de Bismarck, eût-il voulu y renoncer, ne l'eût pas pu. A côté des sentimens qui rendaient cette conquête né-

cessaire, les Allemands trouvent en eux le désir de leur propre estime, la nécessité d'accorder les exigences instinctives de leurs passions et la justice. Ils se sont mis à l'œuvre; ils se sont démontré à eux-mêmes que cette réunion tant souhaitée était l'acte le plus nécessaire dans l'intérêt des frontières allemandes au point de vue du droit, au point de vue de l'histoire, et aussi parce que seul il pouvait faire le bonheur de l'Alsace. Pour soutenir de pareilles thèses, ils oublient la réalité la plus simple, ils font violence au passé, à la vérité des faits contemporains et au bon sens.

II.

La propagande allemande traite des questions générales et des questions particulières. On devine facilement ce qu'elle dit du caractère français. Sur ce sujet, le professeur Théodore Mommsen a donné le ton : ses pamphlets ont indigné les uns et fait sourire les autres. M. Geffroy, en les appréciant ici même (1), a montré combien l'historien allemand, malgré ses nombreux séjours en France et l'accueil cordial qu'il avait trouvé chez nous, a peu cherché à nous connaître. Sur ces questions générales, il est peu facile de convaincre nos adversaires; il faudrait leur répondre par des argumens qu'ils n'accepteraient pas : quand il s'agit simplement d'opinion, de principe, d'appréciation morale, la discussion avec eux risque d'être sans fin. Peut-être est-il plus facile de choisir dans cette propagande les attaques auxquelles on peut opposer des chiffres, des données statistiques, des faits d'histoire aujourd'hui hors de doute. Ce sont là du reste les attaques auxquelles la Prusse attache le plus d'importance : on ne peut se figurer le nombre de brochures à deux ou trois *silbergroschen* qu'elle répand dans les campagnes, — l'Alsace en est remplie, — l'insistance avec laquelle les moindres feuilles répètent tous les jours les mêmes accusations. L'Allemagne sait qu'il faut du temps pour convaincre le paysan alsacien; elle n'épargnera pas ses efforts : rien n'est au-dessus de sa patience. Si M. de Löher (2), M. Wagner et tous les écrivains dont les ouvrages se voient par vingtaines aux étalages des libraires, s'adressent au public lettré, les auteurs anonymes qui ont pris à tâche la conversion des campagnes ont une mission plus difficile et moins glorieuse, mais non moins utile. Ils forment une véritable *landwehr* intellectuelle, aussi bien disciplinée, aussi laborieuse que l'armée allemande. Ils citent des chiffres, font des dissertations sur les prairies, le tabac, les irrigations, la loi des échanges parceliaires, mêlent à leur statistique

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} novembre 1870.

(2) *Aus Natur und Geschichte von Elsass-Lothringen*, la nature et l'histoire en Alsace et en Lorraine.

une histoire d'Alsace, qui est un pamphlet continué contre la France. On ne peut ouvrir un livre nouveau ou un journal à cette heure dans la province sans rencontrer cette propagande. M. le prince de Bismarck lui-même y joue son rôle par ses discours au parlement, et encore faut-il bien remarquer que toutes ces doctrines allemandes vont être enseignées de force par la foule des instituteurs appelés d'outre-Rhin; l'instruction, désormais obligatoire, impose à tous les jeunes Alsaciens la nécessité de se pénétrer de ces doctrines et d'y croire.

Les publicistes allemands parlent sans cesse de l'autonomie de l'Alsace, pendant que le *Reichstag* vote la loi d'annexion : c'est une autonomie future et problématique qu'ils veulent dire. Jusqu'en 1873 le régime de la province sera la dictature, après quoi, comme le dit M. de Bismarck, qui réclame le privilège d'être le patron de l'Alsace, « on verra ce qu'il faudra faire. » La France, malgré ses tendances à tout centraliser, avait en grande partie respecté l'unité de la province; elle lui avait laissé sa vie propre. Les deux départemens du haut et du Bas-Rhin possédaient à eux seuls un évêché, un consistoire de la confession d'Augsbourg, une cour d'appel, une université, une division militaire, une conservation des forêts, une direction des mines, en un mot un ensemble complet de services. Toutes les administrations qui, dans d'autres parties de la France, sont le plus souvent partagées entre des villes éloignées étaient réunies à Colmar et à Strasbourg. On ne citerait pas deux autres départemens qui sous ce rapport puissent être comparés à ceux de l'Alsace; il faut même remarquer que ces services étaient en général beaucoup plus importans et mieux dotés dans cette province que dans le reste du pays. Ainsi l'académie de Strasbourg comptait cinq facultés, et ne pouvait être comparée qu'à celle de Paris. On sait aussi que la plupart des emplois étaient confiés à des Alsaciens, surtout dans les campagnes, où le fonctionnaire exerce sur la population une influence sérieuse, et que l'idiome provincial n'avait jamais eu à lutter contre une proscription systématique. A qui fera-t-on croire qu'en deux siècles, si nous l'eussions voulu, la langue allemande n'eût pas disparu de l'Alsace? Depuis plus de vingt ans, l'évêque actuel de Strasbourg prêche en allemand dans sa cathédrale sans que l'administration française y ait trouvé à redire. On reconnaîtra qu'il nous eût été facile, si cette originalité provinciale nous eût déplu, de placer à la tête du diocèse un prélat né dans l'intérieur de la France, dans les cinq facultés des doyens venus de Paris ou d'ailleurs, à la division militaire d'autres généraux que MM. Reibel et Urich, dans les perceptions et les justices de paix des méridionaux ou des gens du nord. Nous ne l'avons pas fait, moins de parti-pris que par un respect naturel que nous avons

toujours eu pour toutes les provinces de France. Ce n'est pas l'unité de langue que nous cherchons, ni l'unité de coutumes et d'usages, c'est l'unité de sentiment. Nous avons en France des Bretons, des Provençaux, des Flamands, qui conservent leur idiome et leurs mœurs particulières ; en sont-ils moins bons patriotes ?

Quant à cette accusation, que nous tirions beaucoup de l'Alsace et que nous lui donnions peu, les administrateurs prussiens qui ont en main nos comptes de finances savent ce qui en est. La trésorerie générale de Strasbourg, qui centralisait les recettes, n'a jamais pu avec les fonds du département faire face aux dépenses. La trésorerie de Colmar lui transmettait ses restans de caisse ; encore ce concours était-il insuffisant : il fallait s'adresser aux départemens limitrophes. Le fait est peu connu et cependant hors de doute : tous les produits étaient dépensés dans le pays même pour les services publics et les travaux d'utilité générale.

L'Alsace payait les mêmes impôts que toute la France ; on ignore en général que le principal de ces impôts, celui qui porte sur la propriété foncière, était moins élevé en Alsace que dans beaucoup d'autres départemens. Le cadastre, dans le haut et dans le Bas-Rhin, date de 1825 ; depuis cette époque, il n'a pas été révisé. L'agriculture cependant a fait de sensibles progrès. Dans le nord et dans d'autres parties de la France, où le cadastre a été achevé plus récemment, où l'agriculture, qui était déjà très avancée, est restée presque stationnaire : dans ces départemens, la différence est peu sensible entre le revenu cadastral et le revenu réel ; en Alsace au contraire elle est considérable. Pour citer un exemple, l'impôt foncier dans le Bas-Rhin était plus faible de moitié que dans le Pas-de-Calais. Les impôts qu'établira l'Allemagne seront-ils moins élevés que ceux que percevait la France ? L'avenir le dira. On connaît la devise prussienne : *travaille, prends et prie* ; le vainqueur s'y est conformé jusqu'ici avec une dureté qui a paru peu politique. Du reste c'est aux résultats qu'on juge une administration ; voyons donc ce que sont devenues en Alsace depuis ces dernières années, sous les lois françaises, l'agriculture, l'industrie, et aussi l'instruction primaire, dont les journaux allemands ne cessent de louer les bienfaits, comme s'ils révélaient aux pays annexés une merveille inconnue.

Depuis l'année 1838, nous avons des statistiques agricoles pour l'Alsace. Quelques faits montreront combien ont été rapides les développemens de cette partie de la richesse provinciale. En 1838, on comptait dans le Bas-Rhin 16,000 hectares de jachère. Schwertz, au commencement de ce siècle, n'évaluait pas à moins de 25,000 hectares la superficie de ces terrains. En 1852, ce chiffre était tombé à 7,953 hectares ; en 1866, on ne trouve plus de jachère. Voilà un progrès aussi complet qu'on le puisse souhaiter ; il a fait disparaître

le mal tout entier. Le second fait que les enquêtes successives ont mis en lumière, c'est que la culture la plus productive, surtout la culture industrielle, s'est développée régulièrement d'année en année. Les houblonnières ont quadruplé d'importance; le tabac, qui occupait 1,800 hectares en 1838, arrivait en 1852 à 3,000 hectares, en 1866 à près de 5,000. Sans rappeler chaque genre de culture (1), il suffit de remarquer que le progrès a été général et n'a subi que des arrêts insignifiants. Quant au rendement, il a augmenté comme la surface même des terrains exploités. L'augmentation du produit moyen par hectare a été de 1838 à 1866 de 16 pour 100 pour le blé, pour l'orge de 38 pour 100. L'hectare de tabac donne en moyenne aujourd'hui 200 kilogrammes de plus qu'il y a trente ans. La commission départementale du Bas-Rhin estime que dans cette période la valeur du prix des loyers pour les terres a augmenté de 45 pour 100; les produits agricoles ont doublé en quelques années.

L'Allemagne elle-même nous fournit la réponse la plus concluante à ses accusations. La partie de son territoire la mieux cultivée est la Saxe royale. Le climat de cette province est celui de l'Alsace; de plus, la Saxe, comme l'Alsace, est occupée pour un tiers environ par des montagnes. Les conditions se réunissent donc toutes pour une comparaison qui peut nous instruire. En Saxe, le revenu par hectare est de 185 francs; dans le Haut-Rhin, il est de 200 francs, dans le Bas-Rhin de 245 francs. La valeur foncière par hectare en Saxe est en moyenne de 2,300 francs; dans l'arrondissement de Strasbourg, elle atteint 4,200 francs; dans le Bas-Rhin tout entier, 3,300 francs, et dans le Haut-Rhin de 2,300 à 2,500 francs. Ainsi l'agriculture alsacienne n'est pas inférieure à l'agriculture la plus avancée de l'Allemagne, elle lui est même supérieure; j'ajoute qu'elle rivalise avec celle de l'Angleterre, et qu'en France les départemens du nord seuls peuvent être comparés à ceux du haut et du Bas-Rhin.

Progrès continu, état actuel qu'il ne faut comparer qu'aux plus riches prospérités agricoles de l'Europe contemporaine, telle a été l'histoire de l'agriculture alsacienne sous l'administration française.

(1)

	BAS-RHIN		HAUT-RHIN	
	1838	1866	1838	1866
Production des grains.	100,060 hect.	118,913	90,293 hect.	100,294
Racines et plantes potagères. . .	37,900	42,000	19,591	29,146
Cultures industrielles.	15,911	17,450	1,143	4,775
Prairies naturelles et artificielles.	68,380	80,964	65,821	76,482

J'emprunte ces chiffres au remarquable rapport de M. Eugène Tisserand sur l'enquête agricole de 1866 en Alsace.

Le gouvernement s'était préoccupé depuis longtemps des réformes qui pouvaient rendre meilleure encore une situation déjà excellente. Le morcellement de la propriété, qui a été longtemps pour le cultivateur une cause d'activité, est devenu aujourd'hui un danger. On a reconnu qu'il fallait encourager les échanges qui permettent à un propriétaire de substituer à une série de parcelles isolées un vaste terrain continu, et favorisent la grande culture. Ici l'exemple de la Saxe nous a servi; la loi du 27 juillet 1870, qui renouvelle du reste, — l'Allemagne ne doit pas l'oublier, — plusieurs dispositions d'une loi de 1824, a rendu ces échanges et ces réunions faciles. Les banques agricoles pour suppléer à l'insuffisance du crédit foncier, la substitution du gouvernement aux syndicats pour les prises d'eau et les irrigations, étaient des questions à l'étude au moment où la guerre a éclaté. Si l'Allemagne s'en occupe, nous y songions aussi, et nous en savions toute l'importance. L'agriculture alsacienne ne souffrait qu'en un point, les vignobles qui occupent une grande partie de la province. Le débouché naturel des vins des Vosges est l'Allemagne; ils n'ont que peu de succès en France, tandis qu'on les estime beaucoup au-delà du Rhin; depuis l'établissement des voies ferrées, ils trouvaient dans les crus de la Bourgogne et du midi une concurrence qui leur nuisait beaucoup. Le droit mis à la frontière sur tous nos vins équivalait pour ceux d'Alsace, dont le prix ne peut être élevé parce qu'ils sont de qualité moyenne, à une véritable prohibition. C'était là un inconvénient sérieux dont nous devons nous préoccuper lors de la révision du traité avec le Zollverein.

L'Alsace est un des pays de l'Europe les plus favorables à la culture du tabac. On sait que presque tous les tabacs français sont fournis par neuf départements. En 1868, le Bas-Rhin a donné 9,024,000 kilogrammes de tabac, et le Haut-Rhin 700,000 kilogr. L'Alsace fournit à elle seule environ $\frac{1}{13}$ des tabacs récoltés sur notre continent, et $\frac{1}{26}$ de la production totale de l'Europe et de l'Amérique. La récolte des tabacs dans le Zollverein est à la récolte française comme 1 est à 17. Il en résulte que l'Allemagne doit tirer presque tous les tabacs dont elle se sert des États-Unis, de Cuba, de la Havane et de Porto-Rico. L'importation est d'autant plus considérable en Allemagne, que l'usage de fumer s'y trouve beaucoup plus répandu qu'en France. D'après une statistique faite en 1861, on fume en Prusse, toute proportion gardée, deux fois plus qu'en France, en Hanovre trois fois plus. Il semble tout naturel de croire que la libre culture que va introduire la loi allemande sera plus favorable que l'administration française à cette partie si importante de la production alsacienne, et c'est là un des points sur lesquels on insiste le plus dans les brochures répandues dans les campagnes.

Tous les ans, les conseils-généraux du haut et du Bas-Rhin ont réclamé la liberté complète d'exportation; mais il faut remarquer que le planteur n'entendait vendre à l'étranger que ses produits de qualité inférieure ou de rebut. Pour ceux de bonne qualité, il trouvait dans l'état un acquéreur sûr qui payait à jour fixe, et le faisait largement. L'état en effet n'a qu'intérêt à encourager la culture, puisque les planteurs français sont encore loin de suffire aux exigences de la consommation; il n'est pas naturel non plus qu'il donne à ses nationaux un prix inférieur à celui qu'il devrait offrir à des étrangers. L'état, surtout en France, est le plus large des marchands; le principal souci de l'administration française est non pas de rabattre sur les prix, mais d'acquérir des produits excellents. Sous la loi de 1816, si minutieuse et si exigeante, la culture du tabac a pris en Alsace des développemens inespérés. Au contraire, dans les pays où la plantation est libre, où le monopole est inconnu, dans la Bavière rhénane par exemple, la production ne s'est augmentée que lentement. Beaucoup de planteurs d'Alsace regrettent aujourd'hui l'administration qu'ils ont souvent attaquée. On ne peut encore affirmer que leurs appréhensions soient fondées, mais dire que la suppression du monopole sera sûrement favorable aux cultivateurs n'est qu'une hypothèse, et d'ailleurs il ne faudrait pas oublier que le jour où cette loi commença à être appliquée la culture du tabac en Alsace était en pleine décadence; il fallut que l'état fit venir des graines et enseignât lui-même les règles de la plantation: c'est le régime inauguré en 1816 qui a fait la prospérité actuelle de cette culture dans la vallée de l'Ill.

Dans une des dernières séances du *Reichstag*, M. le comte Reunard de Luxembourg a dit en quelques mots combien était florissante l'industrie alsacienne. Les broches pour la fabrication des tissus sont plus nombreuses dans le haut et dans le Bas-Rhin que dans l'Allemagne tout entière. Dans l'Alsace seule, on compte 2,470,000 broches et 53,000 métiers; dans le Zollverein, 1,769,000 broches et 48,000 métiers. Ce fait si grave menace la fabrication allemande d'une concurrence dont se préoccupent depuis le début de la guerre toutes les chambres de commerce et tous les congrès industriels d'outre-Rhin. L'Alsace, perdant en partie les débouchés français que lui fermeront les droits de douane, va répandre sur les marchés d'Allemagne ses produits, et, comme elle fabrique des tissus meilleurs à plus bas prix, beaucoup d'économistes n'hésitent pas à prédire la ruine des manufactures allemandes. C'est pour cette raison que beaucoup d'Allemands auraient voulu voir Mulhouse rester française, ou du moins le chancelier stipuler dans le traité de paix une franchise absolue pour l'exportation d'Alsace en France.

Ces progrès remarquables de l'agriculture et de l'industrie, c'est-à-dire de la richesse publique, sont dus certainement en grande partie à l'intelligence des habitans; mais quelle part n'y doit-on pas faire à l'administration française! En 1810, les chemins vicinaux en Alsace étaient dans le plus triste état; sous l'administration de MM. de Lezay-Marnésia et Louis Sers, ils furent réparés et étendus : aucune province en Europe ne possède un système plus riche de voies de communication communales. En cinquante ans, l'état a doté l'Alsace d'une série de canaux qui sont une des grandes raisons de sa richesse; aucune partie de la France sous ce rapport ne saurait se comparer à l'Alsace. Il suffit de rappeler le canal de la Marne au Rhin, celui du Rhône au Rhin, l'Ill canalisée, et surtout le canal des houillères de la Sarre, sans compter plus de quinze canaux de moindre importance et les beaux travaux pour l'endiguement du Rhin. En 1857, le Bas-Rhin avait 54 kilomètres de chemin de fer par 1,000 kilomètres carrés, tandis que dans toute la France la moyenne était de 12 kilomètres seulement. Depuis cette époque, grâce à l'initiative d'un préfet, M. Migneret, l'Alsace a construit des chemins de fer vicinaux à l'usage de l'agriculture. Des voies ferrées relient les principaux cantons qui ne sont pas placés sur les grandes lignes de communication. Le laboureur qui se rend le matin à son champ monte en wagon pour 15 ou 20 centimes, et fait ainsi en quelques minutes un trajet qui, à pied ou en voiture, lui eût demandé beaucoup de temps. On admettra aussi sans peine que le transport des produits agricoles est bien plus facile quand on charge dans la ferme même une marchandise qui ensuite, sans transbordement, peut être conduite aux destinations les plus lointaines.

Un arrêté de M. le comte de Bismarck-Bohlen, du 18 avril, rend l'instruction primaire obligatoire en Alsace. On ignore en général que l'obligation existait depuis dix-neuf ans dans un grand nombre de communes et pour toute une partie de la population dans les deux départemens. Le 12 octobre 1852 en effet, le consistoire de la confession d'Augsbourg avait décidé que tout enfant qui se présenterait au pasteur pour les cérémonies de la première communion devrait lui remettre un certificat attestant qu'il avait suivi durant deux années au moins les cours d'une école primaire, et qu'il savait lire et écrire. C'est par des mesures de ce genre que l'initiative individuelle peut devancer l'état et lui donner l'exemple. Dès 1798, l'administration du Bas-Rhin, par un arrêté que ratifia le ministère de l'intérieur, ordonnait à chaque parent de faire choix d'un maître pour ses enfans et de payer d'avance la rétribution scolaire fixée à 2 francs par trimestre (1). Ce règlement tomba en désuétude; les

(1) En 1768, une ordonnance semblable avait été rendue par la municipalité de Strasbourg, mais pour cette ville seulement.

progrès de l'instruction primaire n'en furent pas moins rapides. Ici encore c'est à l'Allemagne qu'il faut comparer l'Alsace. La population de l'Alsace est de 1,119,000 habitants, celle du grand-duché de Bade de 1,400,000. Le grand-duché a une école pour 738 habitants, l'Alsace en a une pour 510 habitants. Le nombre des élèves dans le grand-duché est $\frac{1}{7}$ de la population totale, en Alsace $\frac{1}{6}$. Pour les élèves des salles d'asile et des cours d'adultes, nous trouvons dans le duché de Bade qu'ils représentent $\frac{1}{119}$ de la population totale et $\frac{1}{54}$, en Alsace $\frac{1}{25}$ et $\frac{1}{50}$. On compte dans le pays de Bade 74 élèves par maître, de ce côté du Rhin 59 (1). On voit que toute accusation contre l'incurie de l'administration française serait déplacée. Il ne reste à la polémique allemande qu'à examiner nos chiffres et à démontrer qu'ils sont faux; on ne peut admettre d'autre forme de raisonnement.

III.

La propagande prussienne fausse l'histoire, comme elle méconnaît les faits les plus simples de la statistique. C'est un des lieux-communs de cette propagande, que nous avons conquis l'Alsace, que nous l'avons enlevée contre son gré à la confédération germanique. Comment les Allemands expliquent-ils alors la fidélité que l'Alsace a témoignée à la monarchie dès les premiers jours? Au lendemain des traités de Westphalie, l'Alsace sans doute va protester; elle n'acceptera pas sans mot dire l'autorité du roi Louis XIV; son histoire dit assez qu'elle est belliqueuse et énergique, elle a fait ses preuves d'indépendance : n'est-elle pas au reste allemande de langue, protestante de religion? Elle sera une des provinces les plus agitées, les plus mécontentes. La réunion est à peine accomplie, que déjà les occasions rendent la révolte facile. Sous le ministère de Mazarin, la France, envahie au nord et au sud, est divisée par la guerre civile; de vieilles provinces méconnaissent l'autorité du roi. L'Alsace donne l'exemple d'un dévouement absolu. En 1674, en 1676, les Allemands victorieux occupent la vallée de l'Ill; l'Alsace tendra-t-elle la main à ces alliés naturels, à ces frères d'outre-Rhin? Elle les reçoit comme des étrangers, comme des ennemis. Vingt fois, depuis la paix de Nimègue jusqu'au traité d'Utrecht, les impériaux sont maîtres de l'Alsace; de 1708 à 1713 en particulier, la monarchie traverse des épreuves cruelles comparables à celles que nous venons de subir. Nos ennemis nous croient vaincus pour toujours; l'heure de

(1) C'est en Alsace, au Ban-de-la-Roche, sous les auspices du vénérable Oberlin, qu'ont été créées les premières salles d'asile.

nous enlever nos plus belles provinces est vaine : en vain chercherait-on dans toute l'histoire d'Alsace, en ces jours douloureux, les traces d'une seule tentative pour rentrer dans cette famille germanique à laquelle nous l'avons, dit-on, ravie par la force. L'affection de l'Alsace pour la France durant tout le xviii^e siècle nous explique assez pourquoi elle a été si française durant la guerre de la succession d'Autriche, et plus tard pendant cette lutte de sept années que nous avons soutenue, souvent avec si peu de succès, contre Frédéric II. Je n'ai pas non plus à chercher pour quelle cause cette province, longtemps habituée à l'exercice des libertés municipales, et qui de bonne heure avait salué dans la réforme l'affranchissement de la conscience religieuse, embrassa avec une si vive ardeur les principes de la révolution. En 1789, l'Alsace a des raisons trop puissantes de ne plus regretter le lien qui l'unissait autrefois à l'Allemagne féodale. Ni les armées de la Prusse, ni celles de l'Autriche ne peuvent l'enlever à l'enthousiasme qui l'entraîne avec nous dans une vie nouvelle de liberté et de progrès. La France est réduite à vingt-sept départemens, le parti girondin cherche à réveiller les vieux souvenirs d'autonomie provinciale; l'Alsace n'écoute ni les fédéraux français, ni les princes allemands. Par-delà les malheurs présens, elle voit les belles espérances qui nous soutiennent, elle sait ce qu'était ce passé avec lequel la France a rompu. Ce que je veux seulement remarquer, c'est l'attachement de l'Alsace à la vieille monarchie; aucune province n'a été plus fidèle dès le premier jour à notre unité nationale. Il y a là un fait que la critique allemande la plus passionnée ne peut essayer de mettre en doute, un fait qu'elle n'a pas le droit de passer sous silence. Une vérité aussi évidente doit avoir des raisons simples; pour les comprendre, il suffit de s'arrêter un instant aux caractères généraux de l'histoire d'Alsace.

Contrairement à l'Allemagne, l'Alsace presque tout entière avait été de bonne heure romanisée. Germaine par le sang, gallo-romaine par les habitudes, la culture intellectuelle et religieuse, jusqu'au ix^e siècle elle partagea les destinées des anciennes provinces de la Gaule. A cette époque, les traités l'attribuèrent tantôt à la France, tantôt à l'Allemagne, et plusieurs fois à des états intermédiaires qui cherchèrent à se former entre ces deux grandes nations naissantes. Au x^e siècle, elle parut réunie pour longtemps à l'empire germanique. Depuis cette date jusqu'à la paix de Westphalie, c'est-à-dire durant environ six cents ans, son histoire est dominée par une tendance unique : *l'Alsace s'isole de l'empire, se sépare de l'Allemagne*. Trop éloignée pour être sérieusement protégée par l'empereur, il faut qu'elle songe elle-même à sa propre sécurité. C'est l'origine des nombreuses villes libres qui font alors reconnaître leur indé-

pendance; mais ce mouvement municipal est commun à toute l'Europe. Ce qui est plus important, c'est la formation en Alsace, dès le **xii^e siècle**, d'une alliance entre ces villes pour leur mutuelle sécurité. L'empereur les abandonne; elles se protégeront elles-mêmes: de Bâle à Spire, un lien fédéral réunit toutes les cités, lien militaire et lien commercial, principe de force et garantie de richesse. Au **xiii^e siècle**, cette association est florissante; au siècle suivant, elle renouvelle jusqu'à cinq fois ce traité d'union. Contre les margraves de Bade, les ducs de Souabe, les grandes compagnies, les Armagnacs, les bandes anglaises, contre Armeleder, l'exterminateur des Juifs, la ligue lève des armées et se passe de l'empereur. L'Alsace se sauve seule, fait seule ses affaires. Vers le même temps, il est facile de voir combien elle se détache de l'empire. Obligée de chercher des alliés, elle s'adresse non pas à l'Allemagne, mais à la Suisse. L'union avec les républiques helvétiques devient une des habitudes constantes de la politique des villes d'Alsace. Ces républiques interviennent dans les guerres de la ligue, par exemple contre Enguerrand de Coucy, dans leurs affaires intérieures, comme dans la triste *guerre des six oboles*. Les Allemands, par mépris, appellent déjà la Haute-Alsace *l'étable des Suisses*. Cette alliance ne devint que plus étroite avec le temps. Peu à peu les cantons les plus voisins de la Suisse cherchèrent même à y être réunis. Au traité de Westphalie, il fut reconnu que Mulhouse faisait partie de la confédération helvétique; depuis longtemps, elle était plus suisse qu'allemande. Du reste la Haute-Alsace avait dépendu en grande partie, sous le rapport religieux, de l'évêché de Bâle. En 1789, sur 450 cures que l'on comptait dans toute la province, près de 200, la plupart situées dans la région des Vosges et du Jura, étaient sous l'autorité de l'évêque de Bâle. C'était un souvenir de l'ancienne division des provinces romaines: la Haute-Alsace était en effet comprise autrefois dans la *Grande Séquanais* et non dans la *Germanie première*. L'alliance, à tous égards si naturelle, avec les cantons helvétiques est à partir du **xiii^e siècle** un des faits les plus importants de l'histoire d'Alsace. Une vieille coutume strasbourgeoise en a conservé jusqu'à ces derniers temps un souvenir populaire dans la fête appelée *la Bouillie de Zurich*, qu'un poème national, *le Bateau fortuné* (*Glückhafte Schiff*) de Fischart, a célébrée. Chaque année, des Suisses partis de Zurich apportaient à Strasbourg une marmite fumante, en mémoire d'un jour où, mandés en toute hâte, ils répondirent si vite à l'appel de leurs alliés, qu'ils ne prirent pas le temps de dîner, et arrivèrent sur le quai de la cathédrale avec leur soupe encore bouillante.

La vie alors était surtout dans les villes, les campagnes dépendaient de la maison de Habsbourg; dès le **xiv^e siècle** l'empereur lui-

même parut reconnaître ce qu'avait de légitime la tendance de l'Alsace à se gouverner elle-même : bientôt il abandonna le landgraviat du Nordgau, c'est-à-dire tout le territoire qui forme aujourd'hui le département du Bas-Rhin, à l'évêque de Strasbourg. Il y eut alors en Alsace une principauté ecclésiastique puissante dont l'indépendance pouvait se comparer à celle des électorats de Trèves ou de Cologne, des villes immédiates ou libres unies entre elles et alliées aux Suisses, habituées dès longtemps à se passer de l'empereur, — au sud, un landgraviat, province moins allemande que le Nordgau et du reste en partie soumise à la suprématie de Mulhouse et de Colmar. On voit par quels faibles liens à cette époque l'Alsace était réunie à l'Allemagne. Quant aux sentimens qu'elle éprouvait pour l'empire, nous les trouvons dans cette vieille chanson populaire que les chroniques nous ont conservée : « Es-tu un roi d'Autriche, seigneur et maître de l'empire romain ? Tu devais augmenter l'empire, et tu le laisses déperir ; tu as laissé venir les meurtriers au détriment des villes ; honte à toi, grand est ton déshonneur ! »

L'histoire des traités de Westphalie a été faite récemment, dans la *Revue*, par M. Charles Giraud (1). Les Allemands ne peuvent contester que nous sommes entrés en Alsace appelés par les habitans eux-mêmes; nos garnisons sont venues y remplacer celles des Suédois. Nous étions avec l'Allemagne libérale contre la maison d'Autriche, ennemie de l'Alsace, contre le parti qui voulait l'intolérance religieuse et la soumission politique de la confédération. Nous n'avons pas conquis l'Alsace, nous l'avons occupée du consentement des habitans. Les Alsaciens combattaient à nos côtés. L'Allemagne nous répond, et Schiller dit avec une éloquente douleur : « Vous profitez de nos dissensions pour nous démembrement. » C'est ce que répètent aujourd'hui M. le prince de Bismarck et le roi Guillaume, c'est ce que tout le monde croit au-delà du Rhin, et ce qu'on enseigne déjà aux petits paysans d'Alsace. Du moins il faut reconnaître avec nous que nos armes, notre argent, nos soldats, notre politique, servaient dans cette guerre la cause du progrès, la cause même de l'Allemagne. Trois périodes de la guerre de trente ans avaient échoué; trois fois les princes protestans avaient été battus. Nous intervenons, et nous mettons fin à la lutte. Les traités de Westphalie n'étaient pas un compromis temporaire; ils donnaient satisfaction aux plus puissantes et aux plus justes aspirations de l'Allemagne. Ils ont duré plus d'un siècle et demi : une paix mal faite, faite contre la justice et les vœux d'une nation, ne dure pas. La paix de Westphalie est notre œuvre. Pour les contemporains, la réunion à la France d'une province qui l'avait appelée fut un des

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1870.

faits les plus naturels de ce temps. L'Alsace ne se sépara pas de l'empire; depuis plus d'un siècle déjà, cette *petite France du Rhin*, comme on disait alors, n'en dépendait que de nom : elle entra dans une grande monarchie vers laquelle elle se sentait attirée depuis longtemps. Qu'on relise du reste les ouvrages de l'époque, surtout les *Visions* d'un anti-français, Moscheroch, bailli de l'empereur, on verra combien les *Welches* avant 1648 avaient de partisans en Alsace. « Il y a des années, s'écrie-t-il en parlant aux Alsaciens, que vous n'êtes plus Allemands, vous n'êtes que des Welches; vous oubliez que les Welches ont perdu l'Allemagne (1). »

En 1793, le maire de Strasbourg, Frédéric de Dietrich, descendant d'une famille qui tient une place glorieuse dans l'histoire de la province, fut traduit devant les tribunaux révolutionnaires. Un des historiens les plus actifs et les plus intelligens de l'Alsace, M. Louis Spach, a consacré à Dietrich une attachante monographie où, grâce à une correspondance aujourd'hui perdue, il a pu montrer ce qu'était un Alsacien de distinction à la fin du XVIII^e siècle. Dietrich, ami de Condorcet et des hommes les plus remarquables de son temps, inspecteur-général des mines de France, membre de l'Académie des Sciences, avait à Strasbourg un salon où on retrouvait les passions, les idées, la distinction de Paris. On sait que Rouget de l'Isle y chanta *la Marseillaise*.

Dietrich, comme son illustre ami, accueillit avec enthousiasme les idées de la révolution. Tous ses discours de 89 et de 90 sont inspirés par le libéralisme le plus confiant. La liberté! Que ne peut-on espérer de ses bienfaits? La liberté seule suffit à changer la France; les jours nouveaux d'éternelle justice vont luire sur l'Europe. Plein de généreuse illusion, il ne croyait pas qu'il fallût donner à ses administrés d'autre frein que leur bon sens. Bientôt des partis violens se formèrent dans la ville; des intrigans qui l'avaient d'abord acclamé, qui s'étaient servis de lui pour s'élever, — et parmi eux quelques exilés d'outre-Rhin se faisaient surtout remarquer, — le calomnièrent dans des journaux. De ces attaques, en apparence inoffensives, ils passèrent à des dénonciations portées devant les clubs de Paris. Le libéral et honnête Dietrich fut traduit devant le tribunal de Besançon comme traître à la patrie; le jury le reconnut innocent. Robespierre ordonna de le retenir malgré l'arrêt public, et le renvoya à Paris devant le tribunal de Fouquier-Tinville pour que la *condamnation*, comme on disait alors, fût prononcée. C'était la justice de ce temps où la dictature ne connaissait d'autre règle que sa volonté. Dietrich monta sur l'échafaud. Certes, si jamais

(1) *Visions* (contre la mode et la France).

homme eut à se plaindre de son pays, ce fut celui-là ; si jamais la France parut perdue, ce fut dans ces jours sinistres. Voici cependant comment s'exprimait le condamné dans son testament :

« Mes fils, mes chers enfans, si je péris, cette injustice vous accablera de douleur. Vous connaissez ma conduite politique et mes sacrifices ; *eh bien ! imitez votre père : aimez-la toujours (la patrie). Étouffez, à l'approche du danger qu'elle court, le cri de la nature. Ne vous en prenez pas à la patrie du tort de quelques scélérats qui auront immolé votre père. Vengez-moi en continuant à la défendre avec la plus intrépide bravoure. Il m'eût été doux de vous embrasser encore avant de subir le sort qui m'attend. Tous deux devant l'ennemi, je sacrifie à l'obligation où vous êtes de combattre le désir ardent que j'ai de vous appeler auprès de moi. Je vous serre de toutes mes forces contre mon cœur. Ayez soin de votre mère : remplacez-moi auprès de votre petit frère, et acquittez-vous envers la courageuse amie qui tient lieu de mère à cet enfant né dans le sein du malheur. »*

Dans toute sa correspondance avec sa femme, on trouve cette foi et ce patriotisme ; Dietrich appelle la mort, mais il ne désespère ni de la patrie, ni de la liberté. Si malheureuse que soit la France, il croit à ses destinées ; les moindres victoires lui font oublier le long supplice que cette France lui impose. Quelques jours avant de monter sur l'échafaud, il écrit encore à sa femme :

« Les bonnes nouvelles de Dunkerque nous dédommagent un peu de la perfidie des Toulonnais, qui ne tarderont pas, je l'espère, de recevoir leur juste châtement.....

« Que ma patrie jouisse bientôt, à l'abri d'une bonne constitution, de toute la félicité qu'on doit attendre des principes d'égalité sagement appliqués, et d'une liberté sans licence. Tels sont les derniers souhaits d'un homme qu'on sacrifie comme traître et rebelle à la France. Je vous quitte, mes chers parens, ma femme, mes enfans, mes amis, en faisant les vœux les plus ardens pour que le terme de mes jours soit celui de vos peines. Qu'un bonheur sans nuages efface jusqu'au souvenir des chagrins que je vous ai causés. Adieu, je me jette pour la dernière fois dans vos bras. »

Tel était un Alsacien du siècle dernier ; quel patriote français eût parlé un langage plus noble, plus généreux ? La patrie de Dietrich n'a pas oublié cette grande tradition : l'affection qu'elle nous témoigne est notre honneur ; elle nous consolerait mille fois de tous les procédés de la propagande prussienne, si d'aussi tristes attaques pouvaient nous atteindre.

ALBERT DUMONT.

LES

RÉCENTES EXPLORATIONS

DE LA CHINE

IV.

**VOYAGE DANS LES PROVINCES CENTRALES DE LA CHINE
ET AU THIBET ORIENTAL.**

I.

Nous avons essayé de donner une idée générale de la physionomie du territoire de la province de Kiang-si (1), et l'on a vu quelle était l'abondance de l'eau dans la région située au sud du Fleuve-Bleu. Du reste, aucun trait saillant ne distingue cette partie de la Chine des provinces limitrophes de Quang-tung et de Fou-kien. L'agriculture occupe le pays presque en entier et donne des produits de tout genre. A côté des rizières, des champs de blé, d'orge, de millet, de sorgho, de blé noir, on rencontre les champs de haricots, de pois, de fèves, de melons, de courges. Un haricot ligneux envahit les terrains incultes, qu'il couvre de pousses d'une longueur énorme, et c'est une ressource fort appréciée des habitans; les tiges de la plante donnent un fil très solide, utilisé pour la confection de vêtements d'été. Une autre plante textile, l'ortie blanche, soit cultivée, soit à l'état sauvage, est partout. Le sésame, une

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

espèce de colza, un thé sauvage, fournissent de l'huile. Avec les graines de l'arbre à suif (1), on se procure une graisse employée à divers usages. Un vernis excellent pour les meubles est obtenu d'une plante de la famille des euphorbes (2). Il n'y a que peu de thé dans le pays; chaque famille cultive simplement quelques arbustes pour les besoins de la maison. Cependant pour le thé, la place de Kin-kiang est l'entrepôt le plus considérable de la province, et dans cette ville on voit de grands ateliers où la précieuse plante reçoit une dernière préparation avant d'être livrée au commerce européen. Des femmes seules sont employées à l'opération, qui consiste à rouler chaque feuille à la main; travail exigeant beaucoup de patience, une extrême agilité des doigts, et néanmoins peu lucratif. L'ouvrière touche 4 sapèques par livre de thé; les femmes douées d'une habileté exceptionnelle parviennent à gagner en un jour 150 sapèques, représentant 75 centimes de notre monnaie (3).

Les animaux domestiques sont nombreux dans le pays. D'énormes buffles qui cheminent paisiblement animent la campagne; lorsqu'ils vont en troupe, un homme, monté sur l'un d'eux comme sur un cheval, dirige la marche. Des zébus de la plus grande beauté sont employés au labour; on fait travailler les taureaux, qui ne se montrent ni moins doux, ni moins dociles que les vaches, car ici, de même qu'à Pékin, les Chinois savent apprivoiser les animaux. On ne connaît pas les ânes, et les chevaux, qui sont très rares dans la province, demeurent réservés au service des mandarins. Tous les transports s'effectuent à dos d'homme ou par les bateaux. Les chiens offrent plus de variété que dans le nord de l'empire, et l'on reconnaît aisément l'influence des races européennes qui ont été introduites à différentes époques. Les oiseaux domestiques sont des poules, des pigeons, des canards et l'oie de Guinée.

Les mammifères sauvages n'abondent pas, comme on pense, dans ce pays déboisé, où la population est immense. L'abbé David a vu cependant des renards, des blaireaux, une belette, des rats, des souris, le porc-épic de l'Inde et des pangolins (4), un type des faunes tropicales. Les pangolins, toujours remarqués par les personnes qui visitent nos musées d'histoire naturelle, ont le corps, les membres et la queue revêtus de grosses écailles tranchantes; ces animaux étranges, tout à fait privés de dents et pourvus d'une langue extensible et agglutinante, se nourrissant de fourmis ou de

(1) *Stillingia sebifera*.

(2) *Elæococca verrucosa*.

(3) Ces renseignements sont tirés de diverses lettres adressées par le père Armand David à M. Milne Edwards.

(4) *Manis Dalmanii*.

termites, habitent les régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique. On ne rencontre dans le Kiang-si aucun mammifère du genre des écureuils, ou des campagnols, ou des taupes. Les oiseaux, assez répandus, mais peu variés surtout dans les plaines, appartiennent presque tous aux espèces déjà observées dans le Quang-tung et le Fou-kien, à Hong-kong et sur l'île d'Amoy.

Le faisan à collier habite la montagne, et la caille de Chine fréquente les champs cultivés; il n'y a point de perdrix. Le corbeau à cravate blanche, la corbine chinoise (1), la pie ordinaire et la pie bleue, un martin (2), le cincle de Pallas, répandu depuis la Sibérie jusque dans l'Asie centrale, et, parmi les petits, le verdier de Chine, le friquet, des bruans, une mésange toute mignonne (3), les hirondelles rustique et alpestre, sont les oiseaux les plus communs du pays. Sur les montagnes, et principalement sur la montagne de Ly-chan, vivent plusieurs espèces du groupe des merles qui existent également au Bengale (4) ou dans la Chine orientale (5). Aux environs de Kin-kiang, se trouve une jolie petite sittelle (6) qu'on n'a pas rencontrée ailleurs. Le martin-pêcheur du Bengale se montre sans cesse au bord des rivières et des étangs; la crécerelle, l'épervier commun, un milan (7), sont les seuls rapaces qui séjournent dans le pays. Les oiseaux aquatiques les plus ordinaires sont le pélican frisé, nos hérons d'Europe, deux ou trois espèces asiatiques du même genre, un petit chevalier (8), une bécassine, le foulque noir et quelques canards. En hiver, les palmipèdes arrivent sur les eaux en quantité incroyable et répandent une animation à la fois curieuse et charmante. Les reptiles ne sont pas nombreux dans le Kiang-si; cependant il y a des tortues terrestres et plusieurs espèces de serpents. On ne voit de salamandres d'aucune sorte; mais les grenouilles, que les Chinois tiennent en grande estime pour la table, sont en abondance prodigieuse au milieu de ce pays couvert d'eau. Une espèce de cette famille, qui vit en paix dans les torrens des parties élevées du mont Ly-chan, atteint une grosseur énorme, et ce qu'elle offre de plus extraordinaire que la taille, c'est un cri profond capable d'effrayer quand on l'entend pour la première fois mêlé au bruit des cascades. « La voix de cette grenouille, dit notre voyageur, ressemble à une sorte d'aboïement qui rappelle

(1) *Calocitta sinensis*.

(2) *Pastor cristatellus*.

(3) *Parus minor*.

(4) *Dicrurus leucophaeus*, *Copsychus saularis*, *Enicurus Scouleri*.

(5) *Pomatorhinus stridulus*, *Suya striata*, et une sauvette: *Phyllopneuste plumbeitarsa*, observés et décrits par M. Swinhoe.

(6) *Sitta chinensis*, décrite par M. Jules Verreaux.

(7) *Milvus melanotis*.

(8) *Tringa ochropus*.

avec tant d'exactitude celui d'un énorme chien, que je n'ai pu y croire que lorsque j'ai tenu le grand batracien dans mes mains (1). » La province, arrosée par des fleuves et des rivières, traversée par des canaux, parsemée de lacs et d'étangs, fournit de grandes quantités de poissons; on y pêche des loches, des silures, une infinité d'espèces de cyprins.

Les provinces centrales de la Chine promettaient peu de découvertes importantes; partout les terres sont cultivées, et, avec l'extension de la culture, les productions naturelles disparaissent, les végétaux et les animaux sont détruits pour la plupart. L'abbé Armand David, impatient de visiter une région encore épargnée par le travail des hommes, prend la résolution de se porter immédiatement à l'ouest du céleste empire. Sur une barque chinoise, il remonte le Yang-tse-kiang, — voyage d'une monotonie désolante. Il fallut soixante-trois jours de navigation et douze jours de marche pour arriver à Tchong-kin, l'une des principales villes de la province de Sse-tchuen, située à peu près sous la même latitude que Chang-haï. La navigation du fleuve ne peut être ni rapide, ni exempté de périls; de nombreux écueils à éviter, des rapides à surmonter, sont des causes incessantes de lenteur, de fatigues et de dangers. Aussi notre missionnaire ne croit pas à la possibilité de faire parcourir le fleuve à des bateaux à vapeur.

Depuis longtemps on sait que les Chinois dressent des cormorans pour la pêche, comme cela s'est pratiqué autrefois en Europe et surtout en Angleterre. Plusieurs fois on a décrit les merveilles d'adresse de ces oiseaux, rendus aussi dociles que des chiens de chasse. Le pêcheur conduit sa barque sur un point préféré; les cormorans, perchés sur les bords du bateau, regardant de leurs beaux yeux vert de mer, plongent au premier signal, et bientôt chacun, portant un poisson dans son bec, revient à la rade. Mais les Chinois sont inépuisables en invention quand il s'agit de tirer parti des animaux. Pendant le voyage à travers le Kiang-si, le Hou-pé et le Sse-tchuen, le père Armand David a vu avec admiration des loutres tout aussi habiles et tout aussi bien apprivoisées que les cormorans. Sur l'ordre du pêcheur, ces animaux se jettent dans l'eau et rapportent le poisson sur la barque du maître.

La province de Sse-tchuen est extrêmement peuplée et entièrement cultivée dans la partie centrale et dans la partie orientale; seule, la région occidentale, qui confine aux principautés indépendantes du Thibet, a conservé sa physionomie primitive: c'est une contrée montagneuse, située à une trentaine de lieues de Tchou-

(1) L'abbé David propose de nommer cette grenouille, qui paraît être demeurée inconnue jusqu'à présent, *Rana latrans*.

tu, la capitale de la province. Les productions naturelles du pays attestent que ces montagnes de la Chine occidentale sont les premiers contre-forts du Thibet, comme les montagnes du nord de la province de Pe-tche-li marquent la limite du massif de la Mongolie. Des plantes et des animaux répandus dans les provinces orientales, et surtout dans la province de Kiang-sou, existent sous les mêmes latitudes dans le Sse-tchuen; mais, ce qui est bien digne d'attention, on trouve souvent les mêmes genres représentés par des espèces distinctes. Sur les montagnes élevées, on voit beaucoup d'espèces qui habitent particulièrement la région du grand plateau central de l'Asie. C'est là que notre voyageur découvrit, errant solitaire dans les fourrés ou bondissant au milieu des roches escarpées, une remarquable antilope (1), que plus tard il rencontrera sur les pentes abruptes du Thibet. L'animal, aussi grand qu'un cerf, est vêtu de longs poils rudes d'une teinte cendrée ou roussâtre; les Chinois, jugeant d'après la couleur, et considérant les poils qui retombent sur le cou à la façon d'une crinière, disent que c'est l'*âne des rochers*. Des troupes de *chèvres de montagne*, c'est-à-dire des antilopes à longue queue, parcourent les mêmes lieux, ainsi que des cerfs et des chevrotains à musc. Un blaireau roux, une grande marte, plusieurs petits rongeurs que notre missionnaire n'avait pas observés dans les autres parties de la Chine, habitent la région voisine du Thibet.

Les montagnes du Sse-tchuen sont le séjour de magnifiques oiseaux. C'est la patrie du faisan doré et du faisan argenté, introduits depuis longtemps en Europe, d'un splendide lophophore et d'un beau tragopan, qui sont répandus particulièrement dans le Thibet oriental (2). Le faisan à collier, assez commun dans les parties de la Chine voisines du littoral, ne se trouve pas dans cette région, où il est remplacé par une espèce peu différente du faisan ordinaire que le père Armand David rencontrera en plus grande abondance dans la principauté de Mou-pin (3). Le coucou du Cachemire, le grimpereau et le roitelet de l'Himalaya, ainsi que des merles du centre de l'Asie, fréquentent les montagnes du Sse-tchuen. Plusieurs jolies mésanges, que notre missionnaire n'avait encore observées sur aucun autre point de la Chine, ont été vues pour la première fois dans cette contrée. Un de ces petits oiseaux se fait remarquer par son charmant plumage : la tête, d'un ton vert un peu gris comme le cou, est semée de gouttes blanches; les ailes et la queue, d'un noir brillant, sont ornées de flammes oranges, et une belle cou-

(1) L'espèce nommée par l'abbé David *Antilope Edwardsii* a été décrite dans les Archives du Muséum d'histoire naturelle.

(2) Le *Lophophorus Lhuysii* et le *Cerionis Temminckii*.

(3) *Phasianus ambiguus*.

leur jaune uniforme s'étend sur la poitrine et sur le ventre (1). Puis ce sont des bruans, des bouvreuils, des espèces d'un genre intermédiaire entre les pies-grièches et les geais (2), qui paraissent avoir leur centre d'habitation au Thibet, vivant à côté de fauvettes et de moineaux que l'on voit dans toutes les parties de la Chine. Parmi les animaux vraiment remarquables du Sse-tchuen, le père A. David a entendu parler d'une énorme salamandre noire dont les Chinois se nourrissent; mais nous ignorons s'il est parvenu à se procurer ce grand batracien. Jusqu'ici on ne connaît qu'une salamandre de proportions colossales et elle nous vient du Japon; les personnes qui ont visité nos ménageries ont fort remarqué depuis plusieurs années les individus vivans de cet animal étrange, dont la taille ne peut être comparée qu'à celle de la fameuse salamandre fossile d'Oeningen. Il serait intéressant de savoir si le même batracien ou une espèce analogue habite la Chine.

En 1854, lorsque se fondait la *Société d'acclimatation*, chacun s'empressait d'appeler l'attention sur les animaux dont l'introduction pourrait augmenter le bien-être du pays. D'après divers renseignemens obtenus par les missionnaires, on citait la province du Sse-tchuen comme la région favorisée de la Chine pour les productions naturelles. On devait y trouver de grands bombyx ou des vers à soie sauvages qui, se nourrissant des feuilles du frêne ou du chêne, se propageraient sans doute aisément en France. On se souvint alors de ce que le père d'Incarville avait écrit sur ce sujet, de 1740 à 1750, et l'on prit la résolution de faire appel aux nouveaux missionnaires qui avaient constaté parmi les habitans du Sse-tchuen l'usage de la soie du bombyx du chêne, et qui se montraient disposés à faire tous les efforts imaginables pour procurer à l'Europe un accroissement de richesse. Déjà plusieurs années auparavant le père Perny avait envoyé à Lyon des cocons du ver à soie tant désiré, et dans cette ville l'éclosion des papillons s'était effectuée à la grande joie de quelques personnes, mais on n'avait rien tenté pour perpétuer l'espèce. Par les soins du même missionnaire, des cocons contenant des chrysalides vivantes arrivèrent à Paris, et cette fois on s'occupa sérieusement de faire reproduire l'insecte, jusqu'au moment où la préférence fut donnée à un bombyx du Japon dont la soie semblait offrir des qualités plus précieuses (3). Un succès assuré n'a pas répondu malheureusement aux diverses tentatives sur lesquelles on avait fondé de grandes espérances. En Chine, il existe des insectes producteurs de soie dans

(1) C'est le *Proparus Swinhoi* de M. Jules Verreaux.

(2) Le genre *Trochalopteron*.

(3) Le bombyx du Sse-tchuen a été décrit par M. Guérin-Menneville sous le nom d'*Attacus Pernyi*, et le bombyx du Japon sous le nom d'*Attacus Yamamai*.

différentes régions, et partout les habitans savent profiter de la matière textile qu'on obtient simplement par la récolte des cocons. Au midi, c'est le plus grand des bombyx connus (1); au nord, le bombyx de l'ailanthe, dont on s'est tant préoccupé en France; à l'ouest, dans les provinces du Sse-tchuen et de Kouei-tcheou, le bombyx du chêne et peut-être encore quelques autres espèces.

II.

L'exploration des montagnes du Sse-tchuen avait accru chez notre voyageur le désir d'atteindre au plus vite la région sauvage du Thibet. On assurait au savant naturaliste que dans ce pays il rencontrerait en foule des êtres extraordinaires; on traçait de la nature un tableau qui devait faire rêver des premiers âges du monde, lorsque les hommes encore peu nombreux n'inquiétaient guère les animaux. C'étaient des bœufs sauvages, extrêmement redoutables, voyageant en bandes nombreuses, un mammifère singulier de la taille et de la couleur de l'âne, portant des cornes blanches, des sangliers appartenant au moins à deux espèces bien distinctes, errant dans les fourrés, et chose plus étrange, outre des ours noirs, des ours blancs, dont on signalait la présence dans le voisinage des glaciers de Ta-sué-chan. Puis des multitudes d'écureuils, les uns ayant la forme des espèces d'Europe, les autres ayant la peau des flancs étalée comme l'écureuil volant de Sibérie et se rapportant au genre des polatouches; puis encore des marmottes de très grande taille. Dans le tableau, on n'oubliait pas les grands fauves de l'Asie dont personne ne désire la rencontre: les tigres, les panthères et d'autres terribles féliens. Lorsqu'on parlait des oiseaux, c'étaient des espèces de faisans ou d'autres gallinacés, ayant les parures les plus diverses et en même temps les plus magnifiques, dont on traçait des descriptions capables de plonger dans l'extase ceux qui s'émeuvent au spectacle des beautés de la nature. « Tout ce que je vois de mes yeux, tout ce que j'entends dire par des personnes dignes de foi, écrit le père Armand David, me donne l'espérance que je vais parvenir dans un bon endroit pour les explorations d'histoire naturelle. » En général, les récits de choses merveilleuses doivent être accueillis avec défiance, car la part de l'imagination chez les hommes peu éclairés est souvent extrême; cependant on verra cette fois que le voyageur n'a pas été trompé. Déjà, il est vrai, quelques oiseaux fort remarquables obtenus des chasseurs chinois ou thibétains par les chefs des missions, M. Perny

(1) *L'Attacus atlas*.

et M. Chauveau, et envoyés en Europe par le consul de France, M. Dabry, témoignaient de l'existence d'une région habitée par beaucoup d'animaux encore inconnus.

De Tchen-tou, la capitale du Sse-tchuen, à Mou-pin, la distance n'est pas énorme : on compte sept jours de marche, mais le chemin parcouru en un jour n'est pas considérable. Il faut toujours grimper par des sentiers aussi raides et aussi fatigans que ceux des Alpes. Au mois de mars 1869, l'abbé David franchissait la limite occidentale de la Chine et allait s'établir à Mou-pin, le centre d'activité de la principauté indépendante du Thibet oriental. C'était le pays depuis longtemps rêvé par notre missionnaire, le pays qu'aucun Européen n'avait encore visité, le pays qui promettait d'importantes découvertes. A l'arrivée, l'aspect de la contrée est désolant et jette la tristesse au cœur. « L'endroit où je me trouve et où je pense séjourner près d'un an, écrit le savant lazariste, est une affreuse région de montagnes raides et aiguës, comme entassées les unes sur les autres. C'est le commencement du haut plateau du Thibet. Dans la maison que j'habite, le baromètre indique une hauteur de plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et des pics vêtus de neiges perpétuelles s'élèvent non loin d'ici (1). » Si le climat convient à beaucoup d'animaux et même à des oiseaux qui peuvent compter parmi les plus belles créatures du monde, il est vraiment bien pénible pour les hommes. A Mou-pin, situé entre le 30° et le 31° degré de latitude, l'hiver persiste dans toute sa rigueur à la fin du mois de mars : la plus grande partie du pays est encore sous la neige. Pendant le mois de juin, notre voyageur n'a vu le soleil qu'une demi-journée ; la pluie est presque continuelle ; il est impossible de se préserver de l'humidité, et le naturaliste déplore la perte d'un herbier et d'une collection d'insectes formés avec des peines inouïes. Les sentiers des montagnes abruptes sont tellement impraticables à l'époque des pluies d'été, qu'on ne peut songer à effectuer aucun transport.

Cependant cette région désolée n'est pas sans présenter un caractère grandiose : les montagnes sont boisées pour la plupart, et, sur les parties les plus élevées, un if colossal est l'essence qui domine dans la forêt. L'arbre magnifique monte droit, haut comme les plus hauts sapins d'Europe, et ne demeure point inférieur aux immenses chênes du voisinage, disent les explorateurs anglais, qui ont admiré l'if gigantesque sur les pentes méridionales du Thibet, ou en certains endroits de l'Himalaya. Comme sur la plupart des montagnes de l'Asie centrale, les rhododendrons d'espèces variées

(1) Lettre adressée à M. Milne Edwards.

composent de ravissans bouquets de fleurs à côté d'une foule de plantes d'apparence modeste, qui appartiennent à des genres dont nous avons des représentans en Europe.

Malgré le froid et la neige, l'abbé David, à peine installé à Mou-pin, avait commencé ses explorations et s'était acquis le concours d'habiles chasseurs. Bientôt il était entré en possession d'animaux jusqu'alors inconnus, offrant à divers égards un grand intérêt. On pouvait s'étonner de rencontrer dans une pareille région des êtres qu'on est habitué à voir sous d'autres climats. En effet, sur les hautes montagnes de la principauté de Mou-pin, où l'hiver est d'une longueur interminable et d'une rigueur extrême, se trouvent des singes. On se demande par quelle singularité ces animaux frileux, qui, en Asie, en Afrique, comme en Amérique, sont les habitans des plus chaudes contrées, ont des espèces organisées pour vivre dans des conditions toutes différentes. Il est vrai qu'un explorateur de l'Himalaya, Hodgson, a rencontré, il y a déjà plus de trente ans, des singes sur les montagnes boisées du Népal; mais ceux-ci, pensons-nous, ont encore un séjour moins triste que les hôtes des forêts de Mou-pin. Au reste la végétation tropicale a offert un exemple comparable : des fougères en arbres et des palmiers ont été observés en quelques endroits près des glaciers, et tout le monde sait que, pour conserver des échantillons de ces plantes, nous devons les maintenir dans des serres chaudes. Les singes que l'abbé David a découverts portent un vêtement capable de les garantir contre les intempéries d'un climat rude; les uns, du genre des macaques, sont couverts de très longs poils fourrés d'un brun obscur, les autres, du genre des semnopithèques, ont un pelage nuancé de teintes dorées et argentées, et si fourni que volontiers on le comparerait à la toison d'une chèvre (1).

On n'avait pas trompé notre missionnaire au sujet de l'existence d'ours blancs dans les montagnes les plus inaccessibles. L'abbé David avait eu hâte d'interroger les chasseurs, et il avait reçu d'eux la promesse que des dépouilles du curieux animal lui seraient bientôt apportées. Il ne tarda pas en effet à être mis en possession du grand mammifère, à la fois remarquable par des traits de conformation singuliers et par une coloration tout à fait exceptionnelle. L'animal, de la taille ordinaire des ours, est blanc, avec les oreilles, le tour des yeux, les quatre membres et le bout de la queue noirs; il a les oreilles courtes et le dessous des pieds très garni de poils. Un naturaliste doit toujours craindre d'attacher trop

(1) Ces espèces de singes ont été décrites par M. Alphonse Milne Edwards sous les noms de *Macacus nhibatanus* et de *Semnopithecus roxelliana*. — *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. LXX, p. 341.

d'importance aux couleurs, et la défiance est très fondée quand il s'agit du noir et du blanc; mais des individus d'âges différents ayant été pris, il demeure certain que le vêtement du fameux carnassier de Mou-pin est vraiment caractéristique (1). Si l'animal qui a l'aspect et les proportions des ours appartenait réellement à ce genre de mammifères, l'acquisition d'une espèce ayant une physionomie aussi particulière présenterait déjà beaucoup d'intérêt; mais ici la découverte est autrement précieuse : nous avons le représentant d'un type tout nouveau qui s'éloigne des ours par la conformation de la charpente osseuse et par la dentition, et se rapproche des rats d'Amérique, et surtout du panda des montagnes de l'Asie centrale, dont la taille cependant ne dépasse guère celle des chats (2).

Plusieurs petits mammifères de l'ordre des insectivores habitent la sauvage région de Mou-pin, et quelques-uns d'entre eux présentent des formes qui jusqu'à présent étaient demeurées inconnues. C'est une taupe ayant un museau d'une extrême longueur, une sorte de musaraigne dont la queue est si rudimentaire qu'elle est entièrement cachée sous les poils; un animal plus remarquable encore, possédant, avec les caractères les plus essentiels des musaraignes, des pattes postérieures élargies comme des palettes nautiques, et une longue queue comprimée latéralement, qui indiquent les habitudes aquatiques dont les desmans d'Europe offrent l'exemple (3). Parmi les rongeurs, on distingue particulièrement un écureuil volant de très grande taille dont le pelage d'un roux vif est mélangé de blanc sur la tête et sur la poitrine (4). Les sombres forêts du Thibet oriental sont le séjour de nombreux ruminans. La belle antilope à crinière n'est pas rare en ces lieux; une autre espèce du même genre, voisine de l'antilope crépue, mais d'une dimension un peu plus forte et de teinte différente, vit dans la même région; des cerfs de petite taille, appartenant à deux espèces distinctes, l'une ayant la robe brune, l'autre, plus mignonne, ayant la robe jaune et de longues cornes, errent à côté des antilopes. Les bœufs sauvages, que les habitans du Sse-tchuen avaient signalés, ne sont pas les hôtes les moins extraordinaires des montagnes de la principauté de Mou-pin. D'une physionomie fort différente de celle de nos bœufs et de la taille des yaks qu'on voit aujourd'hui

(1) L'ours blanc et noir a été nommé par M. Armand David *Ursus melanoleucus*, et la description de l'animal a été donnée dans les *Archives du Muséum d'histoire naturelle*, t. VI.

(2) C'est le genre *Ailuropoda* de M. Alphonse Milne Edwards.

(3) Ces animaux ont été décrits par M. Alphonse Milne Edwards sous les noms de *Talpa longirostris*, *Anourosorex squammipes* et *Nectogale elegans*.

(4) *Pteromys alborufus*.

dans les ménageries, ils rappellent un peu par l'aspect les ovibos des terres glacées du Labrador. Ils ont un pelage qui varie du blanc doré au brun clair, le chanfrein très courbé, les oreilles courtes, les cornes noires, très épaisses, et terminées en pointe aiguë. Pendant l'hiver, ces animaux vivent solitaires, en été ils voyagent souvent en grandes troupes, les mâles, les femelles et les jeunes ensemble confondus. Quelquefois ils descendent des montagnes et font des incursions sur le territoire chinois. Jusqu'à présent, on n'avait en Europe aucune connaissance précise sur cette espèce bovine que Hodgson avait observée, il y a plus de vingt ans, sur l'Himalaya. Cet animal, appelé le *tákin* par les naturels, dit l'explorateur anglais, habite les montagnes Mishmi, et probablement il rôde jusqu'aux montagnes de la Chine et du Thibet; — c'est ce qui vient d'être confirmé. Le *tákin*, ajoute Hodgson, se plat sur les montagnes les plus ombragées, où les précipices se rencontrent à chaque pas. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et en courant des risques que les naturels parviennent à le prendre (1).

Après les mammifères, quel monde curieux et charmant que celui des oiseaux qui peuplent l'âpre région du Thibet oriental! A côté de créatures magnifiques, on voit en foule des espèces dont les parures sont aussi modestes que celles de nos oiseaux d'Europe. Des gallinacés pleins d'élégance, vêtus des plus beaux plumages, semblent avoir été rassemblés comme à plaisir sous les couverts des montagnes presque inaccessibles de la principauté de Mou-pin. Il y a des faisans d'une espèce voisine de celle d'Europe (2) et des faisans d'une espèce ravissante, qui s'appelle dans la science le faisan de Amherst. Cet oiseau a le port, comme tous les détails de la forme, comme toutes les élégances du faisan doré, qui est toujours l'un des ornemens de nos ménageries, mais il a d'autres couleurs et ces couleurs forment les plus jolis contrastes. Le faisan de Amherst a le cou, les épaules, le dos, les couvertures des ailes d'un beau vert métallique chatoyant, et chaque plume est terminée par une large zone d'un noir de velours. Sur la tête, le ton vert du corps est plus clair, et la petite huppe, semblable par la forme à celle du faisan doré, est d'un rouge cramoisi. Le camail, au lieu d'être d'un jaune d'or comme chez ce dernier, est d'un beau blanc d'argent avec une zone noire à toutes les plumes; les grandes pennes des ailes sont d'une teinte sombre, relevée par des marques plus claires et par une bordure externe blanche, tandis que les

(1) Hodgson, estimant avec raison que le *tákin* n'appartient pas au genre *bœuf* proprement dit, le regarde comme le type d'un genre particulier : l'espèce porte dans la science le nom de *Budorcas taxicolor*.

(2) *Phasianus ambiguus*, nommé par M. Jules Verreaux.

pennes secondaires sont d'un noir bleu. La poitrine et le ventre sont d'un blanc pur, et la queue, brune à la base, barrée de vert et de blanc dans le milieu, se termine par une couleur écarlate. Le *faisan de Amherst*, connu déjà depuis longtemps, était demeuré extrêmement rare en Europe, et il n'en existait aucun individu dans nos cabinets d'histoire naturelle de France. En 1828, le comte de Amherst, l'ambassadeur d'Angleterre, se trouvant en Chine, reçut de sir Archibald Campbell, qui les tenait du roi de Ava, deux mâles vivans du splendide oiseau. La comtesse de Amherst les conserva pendant deux années et les amena en Angleterre, où ils moururent quelques semaines après leur arrivée (1).

Nous avons parlé ailleurs des beaux gallinacés qu'on appelle les *crossoptilons* (2). Dans les montagnes du Thibet oriental et du Ssetchuen occidental, on a découvert une espèce de ce genre (3), qui est d'un blanc pur, avec une queue noirâtre, courbée et étalée comme un panache; pour les Chinois et les Thibétains, c'est le *faisan des neiges*. A la fin du siècle dernier, on trouvait au Népal un oiseau dont le plumage est d'une magnificence presque incomparable : le *lophophore*, dédié à lady Impey (4), qui fit des tentatives pour introduire l'espèce en Angleterre. Le *lophophore* du Népal a tout le dessus du corps d'un vert métallique éclatant avec des reflets dorés, pourpres et violets, les parties inférieures noires, nuancées de vert, et la queue courte d'une teinte fauve assez claire. Comme suprême ornement, il porte une ravissante aigrette formée de plumes minces terminées en lames oblongues, ayant la couleur et le brillant de l'or. Le mâle seul a cette riche parure, et la femelle est toute brune, avec des raies et des taches irrégulières roussâtres. Jusqu'ici on pouvait croire qu'au milieu de la création le *lophophore* du Népal était unique dans son genre; les explorations des gorges de Mou-pin ont amené la connaissance de deux espèces voisines, l'une aussi merveilleusement belle que l'oiseau doré de lady Impey, mais ayant les plumes de l'aigrette larges dès l'origine et la queue d'un vert cuivreux, constellée de cercles blancs, l'autre de couleurs plus sombres (5). Ce n'est pas tout encore, un superbe *tragopan* (6)

(1) Le bel oiseau qu'on croyait alors provenir des montagnes de la Cochinchine a été décrit en 1833 par le zoologiste Leadbeater et dédié à la comtesse de Amherst (*Phasianus Amherstiae*).

(2) Voyez la *Revue* du 15 février, p. 731.

(3) C'est le *Crossoptilon Brouinii* décrit par M. Milne Edwards. — *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, 1868.

(4) Le *Lophophorus impeyanus* qu'on a vu vivant au jardin d'acclimatation.

(5) Ce sont le *Lophophorus Lhuysii* et le *Lophophorus obscurus* décrits par M. Jules Verreaux; le dernier est représenté dans les *Archives du Muséum d'histoire naturelle*.

(6) *Cerionis Temminckii*.

et divers gallinacés du groupe des coqs de bruyère et du groupe des perdrix ont été rencontrés dans la même région par le père Armand David, et néanmoins l'infatigable missionnaire n'est sans doute pas parvenu à se procurer absolument tous les gallinacés du Thibet oriental. M. Chauveau, qui a entretenu des relations avec les indigènes de cette partie de l'Asie, signale l'existence de plusieurs espèces qui n'ont point encore été mises entre les mains des naturalistes; il parle d'un faisan bleu que personne en Europe n'a vu jusqu'à présent, et il trace le portrait de l'oiseau en termes qui témoignent de l'admiration ressentie. « On ne se figurerait que très difficilement, dit le chef de la mission du Thibet, la beauté de ce petit animal, la magnificence de sa queue longue de 1 mètre, arquée comme le cintre d'une voûte, la noblesse de la pose, la vivacité des couleurs. Cette espèce est commune, mais extrêmement sauvage. Nous jouons d'infortune apparemment. L'année dernière, on m'en envoyait quatre; les malheureux courriers n'ont-ils pas eu l'impiété de les manger en chemin!... »

Les nombreux et remarquables gallinacés des montagnes de la principauté de Mou-pin offrent plus d'un genre d'intérêt : ils ont des beautés qui ravissent les yeux, et l'esprit porté à la méditation s'étonne en songeant que ces beautés demeurent cachées dans des retraites du plus difficile accès. Ils fournissent au naturaliste qui les compare aux espèces des autres régions du monde de nouveaux sujets d'étude et de nouveaux moyens d'apprécier l'état de la création à l'origine; ils contribuent à imprimer à un petit coin du globe un caractère propre, apportant ainsi pour la géographie physique un précieux enseignement. Au premier abord, les oiseaux appartenant à d'autres familles ne présentent aucun trait saisissant au même degré, mais l'intérêt jaillit quand on considère l'ensemble de ces êtres. A côté de plusieurs espèces qu'on trouve dans presque toute l'étendue de la Chine et même dans une grande partie de l'ancien continent, on observe des oiseaux particuliers aux montagnes de l'Himalaya, déjà signalés par les zoologistes anglais, et des espèces en grand nombre qui, n'ayant encore été vues nulle part ailleurs, semblent confinées dans le Thibet oriental (1). Parmi ces oiseaux, les uns appartiennent à des formes asiatiques, les autres à des formes européennes, et quelques-uns de ces derniers ressemblent tellement à nos espèces indigènes qu'on croirait voir les hôtes de nos bois et de nos campagnes un peu travestis par un léger changement dans l'uniforme.

(1) Dans la collection des oiseaux de Mou-pin, envoyée par l'abbé David, M. Jules Verreaux, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, a reconnu trente et quelques espèces qui n'avaient jamais été observées.

La colombe de la Chine et la colombe rupicole, si répandues depuis le nord jusqu'au centre de l'Asie, vivent dans le Thibet oriental, à côté d'une autre colombe (1), qui ne s'éloigne pas de la région des grandes montagnes. Notre coucou d'Europe fréquente les lieux où l'on rencontre d'autres coucous particuliers à l'Asie centrale. Des pics ayant une grande ressemblance avec nos épeiches, les uns qu'on avait déjà observés sur l'Himalaya, les autres jusqu'à présent inconnus, se tiennent sur les arbres des forêts de Mou-pin. Une alouette, qui parcourt une grande partie de la Chine, vient également dans le Thibet oriental (2), où le père Armand David a découvert plusieurs mésanges : mignonnes créatures aussi gracieuses que celles d'Europe. Dans les mêmes retraites habitent un bouvreuil moins beau que celui de nos bois (3), un moineau qui se trouve au Japon et en divers endroits de la Chine (4), des gros-becs, une légion de bruans, où l'on distingue des espèces au plumage d'une teinte vineuse qui n'ont été vues en aucun autre lieu du monde; puis ce sont de nombreux oiseaux du groupe des merles et du groupe des pies-grièches, où l'on reconnaît également des espèces particulières à la région, en compagnie de beaucoup d'autres qui fréquentent tout le massif de montagnes de l'Asie centrale, et de plusieurs espèces communes, jusque dans les provinces orientales de la Chine. Dans l'ensemble, nous remarquons un charmant oiseau dont le plumage est noir en dessus, d'un brun olivâtre en dessous, avec les ailes et la queue d'un rouge écarlate (5). La principauté de Mou-pin est aussi le séjour d'un petit monde d'oiseaux chanteurs : fauvettes, rossignols, roitelets, traquets, bergeronnettes, offrant l'aspect d'autres espèces asiatiques ou des espèces européennes. Il y a encore des sittelles, et, ce qui est plus extraordinaire, un sucrier (6). Les sucriers vivent en général dans les contrées les plus chaudes du globe. Parés de brillantes couleurs, ils semblent créés pour le soleil des tropiques; pourvus d'un long bec légèrement courbé, ils saisissent les petits insectes, et peut-être le miel dans le nectaire des fleurs tout en volant à la manière des colibris. Le sucrier du Thibet oriental, qui se montre, croyons-nous, jusque dans le Sse-tchuen, a le corps d'un beau rouge, le dessus de la tête, la gorge, deux espaces sur les côtés du cou d'un violet métallique éclatant, le ventre d'un jaune clair, les ailes noires avec les bords des grandes plumes teints de vert et la queue longue,

(1) *Dendrotreron Hodgsoni*.

(2) *Alauda calivox* décrite par M. Swinhoe.

(3) *Pyrrhula erythaca*.

(4) *Passer rutilans*.

(5) Il vient d'être nommé par M. Jules Verreaux *Trochalopteron formosum*.

(6) La *Nectarinia Dabryi* décrite par M. Jules Verreaux.

étagée, de couleur noire avec les deux plus grandes plumes d'un bleu d'acier brillant; c'est une ravissante créature.

Les insectes du Thibet oriental n'offrent pas moins d'intérêt que les grands animaux. On reconnaît plusieurs des beaux lépidoptères de l'Asie centrale; ensuite on remarque quelques types jusqu'à présent demeurés inconnus, et l'on voit avec un certain étonnement divers papillons qui ressemblent à ceux de nos bois et de nos campagnes. Les insectes recueillis dans la principauté de Mou-pin n'ont pas en général l'éclat de beaucoup d'espèces de l'Inde ou de la Chine méridionale. Des proportions médiocres, des teintes douces ou même un peu ternes, attestent que ces êtres vivent sous un climat assez froid. Il paraît tout naturel de trouver parmi les insectes de ce pays des formes ou semblables ou presque pareilles à celles qu'on rencontre sur les pentes méridionales du Thibet et de l'Himalaya; mais ce qui frappe au plus haut degré, c'est une multitude d'espèces à peine différentes de celles d'Europe et appartenant absolument aux mêmes genres. M. Adolphe Brongniart a reconnu, d'après un examen de l'herbier envoyé par l'abbé David, que beaucoup de plantes du Thibet oriental ont avec nos plantes indigènes un caractère de parenté analogue.

Le père Armand David, brisé par les fatigues, mais nullement abattu, conçoit encore l'idée de nouvelles entreprises. Encouragé par les découvertes qu'il vient de faire dans la principauté thibétaine de Mou-pin, il porte avec envie le regard sur toute la ceinture occidentale de la Chine, et voit en rêve la foule des trésors qui restent à conquérir pour la science. A la date du 24 juin 1869, il projetait une excursion dans le Kou-kou-noor, à une vingtaine de journées au nord-ouest de Mou-pin. Un sujet de tentation venait de s'offrir: on avait amené de cette région, pour être donné au savant lazariste, deux individus vivans d'un *Crossoptilon* plus beau que tous les autres. « L'oiseau, dit notre infatigable explorateur, a le corps d'une magnifique teinte ardoisée bleuâtre, le bec d'un rouge clair marqué de brun vers la base, les plumes noires et veloutées de la tête séparées des plumes ardoisées du cou par une petite raie blanche, le bout des grandes plumes de la queue d'un noir brillant à reflets verts ou violets, les plumes latérales blanches, et enfin les pattes rouges (1). » On n'imaginerait pas une créature mieux parée. En regardant la multitude des êtres rassemblés dans nos galeries d'histoire naturelle, on croirait épuisées toutes les combinaisons de formes, tous les assemblages de couleurs, tous les genres de beauté, et cependant des découvertes inattendues viennent encore nous four-

(1) L'abbé David le nomme *Crossoptilon carulescens*.

nir la preuve que nous sommes loin de connaître toutes les richesses de la nature. Après le Kou-kou-noor, l'abbé David voudrait revenir vers le sud explorer le Yun-nan ou le Kouei-tcheou, qui est moins ravagé par les rebelles. Comme des missionnaires tiennent résidence dans cette province, notre voyageur peut espérer, pour ses recherches, trouver des facilités qu'il n'aurait pas dans un autre pays. Plus tard, il visiterait les environs de Si-ngan-fou dans la province de Chen-si, mais il ne se décide point à quitter Mou-pin avant d'avoir parcouru certaines localités où il n'a pas encore pénétré, et surtout avant d'avoir gravi la plus haute montagne de la région.

Le courage est bien nécessaire pour s'aventurer dans ces lieux inhabitables. Les pluies sont continuelles, les chemins impraticables; par momens, les torrens sont grossis, les sentiers disparaissent, et les misérables ponts faits d'un tronc d'arbre se trouvent emportés. Cependant notre voyageur ne se laisse rebuter par aucun obstacle : les accidens survenus dans ses collections par suite de l'humidité sont réparés par de nouvelles récoltes. Il emploie plusieurs jours à faire l'ascension de cette grande montagne de la principauté de Mou-pin, dont la hauteur dépasse celle du Mont-Blanc. La neige tombe, et l'on est au mois de juillet. Cependant il n'y a point de glacier, et rien ne dénote l'existence d'une période glaciaire. Les arêtes, très aiguës, étant formées de schistes friables, faciles à désagréger sous les influences atmosphériques, l'abbé David pense avoir dans ces faits la preuve que la formation des montagnes du Thibet oriental ne remonte pas à une époque fort reculée. Du haut de la grande montagne, le savant missionnaire a pu apercevoir quatre pics couverts de glace, l'un vers le nord, les autres à l'ouest; il croit que les cimes sont aussi élevées que les plus hauts sommets de l'Himalaya, et il constate que ce fait géographique est resté jusqu'ici inconnu. Pendant cette pénible excursion, l'abbé David a pris le beau lophophore (1) que nous avons signalé, un autre gallinacé des plus remarquables, l'ithagine de Geoffroy (2), une perdrix qu'il voyait pour la première fois, ainsi que plusieurs petits oiseaux, une belette à ventre jaune, une véritable marmotte que les Thibétains appellent *sué-djou* ou le porc des neiges. Assez près du sommet de la montagne croissent de splendides rhododendrons; l'abbé David en a recueilli de trois espèces différentes qu'il n'avait jamais observées dans les régions moins élevées. C'est en tout sept ou huit espèces du genre rencontrées dans le Thibet oriental qui paraissent distinctes de celles qui étalent leurs belles fleurs sur les pentes méridionales du Thibet et de l'Himalaya.

(1) *Lophophorus Lhuysii*.

(2) *Ithaginis Geoffroyi* décrit par M. Jules Verreaux.

Notre missionnaire parvient à se procurer des mouflons d'une espèce inconnue et des cerfs fauves qu'il n'avait pu encore obtenir. Ces animaux sont devenus rares par suite d'une guerre d'extermination qui leur est faite par les Thibétains, animés de l'amour du lucre : le bois d'un cerf se vend pour les pharmacies jusqu'à 30 ou 40 onces d'argent. Outre les cerfs fauves, il existerait dans les montagnes les plus inaccessibles, où les barbares ne laissent pénétrer aucun étranger, un cerf tacheté, plus grand que tous les autres, dont le bois n'a pas moins de onze branches. D'après les renseignements fournis par les indigènes, cet animal habiterait également les montagnes neigeuses qui séparent le Kou-kou-noor du Kan-sou et du Sse-tchuen. L'abbé David compte cinq espèces de la famille des cerfs dans la principauté de Mou-pin.

Le savant lazariste, on le croira sans peine, avait beaucoup souffert du climat pendant son séjour dans le Thibet oriental ; il avait éprouvé de cruelles fatigues de ses continuelles explorations ; sa santé, gravement altérée, lui imposait la nécessité de ne pas prolonger un genre de vie dont les effets fâcheux se prononçaient chaque jour davantage. Néanmoins, comme tout homme qui a vraiment étudié, appréciant avec netteté ce qu'il a obtenu, il discerne avec sûreté ce qu'il pourrait obtenir par de nouveaux efforts. Il ne veut pas abandonner le projet de poursuivre des recherches qui lui promettent d'enrichir encore la science par de belles découvertes ; mais la difficulté de certaines entreprises est extrême. Il trouve, à la vérité, une assistance qui manquerait à la plupart des voyageurs, car de Mou-pin il peut expédier ses collections pour Tchen-tou à un missionnaire qui se charge de les faire passer à Tchong-kin, où elles doivent être embarquées sur le Fleuve-B'eu pour Han-kéou et Chang-haï. Malgré tout, les voyages, les acquisitions d'objets indispensables à la vie, les transports, coûtent beaucoup d'argent dans les pays éloignés des fleuves et des chemins praticables, et les ressources pécuniaires de notre explorateur sont fort limitées.

En quittant la principauté de Mou-pin, le père Armand David se promet une excursion dans le Soung-pan, pour descendre bientôt vers le sud jusqu'aux confins du Yun-nan, et visiter enfin les montagnes du Phénix au voisinage du Kouci-tcheou ; mais il ne peut se défendre du regret de renoncer à des explorations dans le Thibet. « Il faudrait, dit-il, s'avancer vers les sources du Fleuve-Bleu et du Fleuve-Jaune, à travers le plateau hérissé de montagnes inaccessibles, habité par des peuplades clair-semées, qui sont les plus barbares de l'Asie (1). » Notre missionnaire a été informé de l'existence

(1) Lettre adressée à M. Milne Edwards.

dans cette contrée d'une belle antilope jaune, plus grande que l'antilope à goître, d'un gros bœuf sauvage noir, qu'on ne rencontre point ailleurs, et peut-être du fameux *mi-lou*, dont nous avons donné une description (1). Malheureusement, pense l'infatigable lazariste, l'exploration de ces lieux inconnus et inhospitaliers ne serait possible qu'à un groupe de plusieurs Européens, accompagnés de Chinois fidèles et pourvus de ressources pécuniaires considérables. Il est donc probable qu'il s'écoulera de longues années avant qu'un Européen puisse s'aventurer dans cette région ou songe même à visiter les montagnes abruptes de Mou-pin. A la fin du mois de décembre 1869, l'abbé David se mettait en route pour les états barbares du nord-ouest, et il nous apprenait que le yak est en abondance dans ces contrées. On en distingue deux variétés, plus probablement deux espèces, car les produits de leur union, est-il affirmé, demeurent stériles à la première ou à la seconde génération. — Ici s'arrêtera le récit des travaux de l'un des plus admirables explorateurs scientifiques qu'on puisse citer. Les collections de plantes et d'animaux de la principauté de Mou-pin, formées pendant l'année 1869, sont arrivées au Muséum d'histoire naturelle au printemps de l'année 1870. Les objets que des recherches ultérieures ont procurés ne sont pas encore parvenus, et le savant lazariste, épuisé par les fatigues et par la maladie, a été contraint de venir chercher le repos sur les rivages d'Europe.

III.

Dans l'espace d'un quart de siècle, un prodigieux changement s'est opéré relativement à la connaissance d'une grande partie de l'Asie. Il y a peu d'années encore, la Chine et les confins du vaste empire, au nord et à l'ouest, devaient être presque passés sous silence, lorsqu'on s'occupait des caractères physiques des différentes régions du monde ou de la distribution des êtres à la surface du globe. Aujourd'hui on est de ce côté en possession d'éléments de comparaison déjà très satisfaisants, et, si l'œuvre de recherche est loin d'être achevée, elle est du moins fort avancée. Longtemps attristés d'une ignorance qu'il fallait subir, les hommes d'étude ont bientôt profité des événemens qui modifiaient les rapports des Européens avec les Chinois pour apprendre tout ce qui était possible sur le vaste pays jusqu'à nos jours soustrait à l'investigation scientifique. Les uns allèrent recueillir les plantes et les animaux, les autres, désignant les sujets d'observation les plus intéressans, s'at-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, p. 735.

tachèrent à l'examen attentif des matériaux rassemblés. Tandis que des investigateurs donnaient toute leur attention aux productions naturelles de la Chine, des voyageurs s'efforçaient d'étudier l'agriculture ou de pénétrer les secrets de certaines industries remarquables d'un peuple loué ou dénigré sans mesure par ceux qui n'avaient vu qu'un coin du tableau. Un peu égarée par les récits des anciens missionnaires, admirateurs trop complaisans des vertus et de la civilisation des Chinois, l'opinion parmi nous ne fut pas éclairée lorsque des voyageurs, croyant connaître la Chine parce qu'ils avaient visité Canton, signalèrent toutes les bassesses de gens avilis et parlèrent des périls auxquels s'exposaient les Européens en s'aventurant hors de l'enceinte de la ville.

Les Chinois, qui n'ont certainement jamais beaucoup brillé ni dans les lettres, ni dans les beaux-arts, ne se sont jamais élevés jusqu'à la conception de la science; mais la nation donne l'exemple de qualités solides. Les Chinois en général, d'un caractère fort doux, ont des manières polies; sobres et laborieux, ils se montrent souvent pleins d'industrie et ils savent tirer parti d'une façon merveilleuse des ressources de tout genre qu'offre leur pays. Inférieurs sans doute comme agriculteurs aux agronomes instruits de l'Europe, ils font preuve néanmoins d'une grande intelligence dans l'exploitation de la terre. On ne saurait oublier qu'un excellent appréciateur, M. Robert Fortune, n'a pu voir sans les admirer les plaines cultivées des environs de Ning-po et surtout de Chang-haï. A côté de la population qui cherche à obtenir le bien-être par le travail, on rencontre, il est vrai, des misérables ne vivant que du vol et du brigandage. D'horribles malfaiteurs, que par une sorte d'euphémisme on appelle des rebelles, se livrent à tous les crimes et portent la ruine et la désolation dans les contrées où ils surgissent. Les auteurs anglais qui ont étudié la Chine n'hésitent pas à faire remonter la cause de pareils malheurs au gouvernement, et à regarder comme digne de mépris un gouvernement sans autorité, incapable de faire respecter les lois, de punir les crimes et d'exercer une protection efficace sur les personnes et les propriétés.

Dans cette étude, négligeant ce que d'autres ont raconté, nous avons voulu nous occuper particulièrement des conditions physiques et du caractère de la nature dans le vaste empire asiatique. On avait parlé de quelques îles et de quelques points des côtes, comme si l'on avait vu de grandes étendues de pays; les explorations effectuées depuis 1842 ont enfin procuré des notions exactes sur les différentes régions de la Chine. Inégalement partagées sous le rapport du climat, ainsi qu'on devait le croire d'après la position géographique, certaines provinces du céleste empire n'ont entre

elles que peu de ressemblance sous le rapport des productions naturelles et de la richesse du sol. Au sud, au moins du côté de l'orient, se dressent les montagnes nues, s'étale la végétation du tropique, se montrent les animaux qui aiment les fortes chaleurs; dans la partie moyenne encore voisine du littoral, avec un climat tempéré, se dessinent les montagnes magnifiquement boisées, s'épanouissent à profusion les plus ravissantes fleurs, se manifeste au plus haut degré la fertilité du sol. Ce sont les contrées de la Chine que les investigateurs anglais ont vraiment bien étudiées.

Mais c'est un voyageur français, un membre de la congrégation des lazaristes, l'abbé Armand David, qui nous a instruits pour les parties de la Chine les plus difficiles à explorer. L'œuvre est grande : elle a procuré le tableau exact de l'âpre région qui embrasse à la fois le nord du fameux empire et la Mongolie, ainsi que la connaissance de ce qui vit dans les plaines et sur les montagnes d'un vaste pays encore inexploré; elle a fourni un aperçu déjà très précieux sur quelques-unes des provinces centrales; à l'égard des montagnes d'occident et de la portion du Thibet limitrophe de la Chine, elle a révélé un état de la nature jusqu'alors demeuré absolument ignoré. Dès à présent, l'importance des résultats acquis par les recherches de l'abbé David peut être facilement apprécié, et cependant elle se manifestera d'une manière plus saisissante lorsque tous les matériaux réunis par le savant missionnaire auront été scrupuleusement examinés. Les collections formées par l'infatigable voyageur sont immenses; elles constituent aujourd'hui une des richesses de notre Muséum d'histoire naturelle, qui depuis de longues années n'avait reçu un trésor comparable. On prévoit déjà que l'étude approfondie d'un pareil ensemble de plantes et d'animaux sera l'occasion de remarques pleines d'intérêt pour l'histoire du monde physique. Autrefois, en réunissant dans les musées les productions naturelles de tous les pays, on se préoccupait seulement des formes sous lesquelles la vie se manifeste. Les espèces végétales et animales se trouvant accumulées en très grand nombre, il devint aisé de s'apercevoir que chaque région est caractérisée par les êtres qui l'habitent, et de déterminer des relations entre des particularités de formes, des couleurs ou des dimensions, et l'influence des agens atmosphériques. Le moment est venu où l'esprit scientifique a eu de nouveaux sujets de méditation : en observant les plantes et les animaux, ou confinés sur un point limité du globe ou disséminés sur de vastes espaces, on se trouve conduit maintenant à rechercher quelles étaient les conditions de la vie dans les âges antérieurs, et à s'efforcer de reconnaître les changements survenus dans diverses parties du monde, soit par des causes natu-

relles, soit par l'action de l'homme. Plus on avance dans l'étude des espèces végétales et animales, plus on paraît approcher de la solution de certaines questions de premier ordre. Les mêmes plantes et les mêmes animaux se rencontrent-ils sur des terres éloignées, la pensée s'arrête aux circonstances qui ont favorisé les migrations ou amené le séjour de ces êtres sur plusieurs points isolés.

De nos jours se présente pour les naturalistes un nouveau sujet de préoccupation : — on est frappé des rapports entre les flores et les faunes de quelques régions du monde ; — ces rapports ont été indiqués entre les êtres observés au Thibet et ceux qui habitent l'Europe. Ce ne sont pas les mêmes espèces, mais les mêmes genres représentés par des espèces bien distinctes. Un fait aussi remarquable appelle des comparaisons de toute nature entre les pays où vivent ces plantes et ces animaux d'espèces différentes qui paraissent créés néanmoins pour un rôle absolument pareil. On aura une juste idée de ces analogies, si nous faisons un rapprochement entre quelques végétaux connus de tout le monde. L'éminent botaniste M. J. Decaisnes nous a signalé la curieuse parenté de nombreuses plantes de la Chine ou de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord. Ainsi le magnifique nelumbo, qui croît au bord des rivières, sur les étangs et les marais de la Chine, est représenté en Amérique par le nelumbo à fleurs jaunes, comme le nénufar du Japon par le nénufar étranger (1), le jasmin à grandes fleurs, qu'on admire dans les provinces de Quang-tung et de Fou-kien, par le jasmin de Virginie (2). Un sureau asiatique et un sureau américain se montrent unis par d'égaux ressemblances (3), ainsi que deux catalpas, que deux magnolias, que le platane oriental et le platane occidental (4). C'est encore le gâinier du Japon ou l'*arbre de Judée*, et le gâinier du Canada (5), la dielytra et la diervilla de la Chine, l'une et l'autre représentées en Amérique par une espèce voisine (6). De tels faits ne conduisent-ils pas à rechercher des analogies plus ou moins complètes dans les climats, à comparer les influences qui agissent sur la vie des êtres, à songer même à des relations possibles dans les temps anciens entre les deux continents ?

On comprendra donc tout le prix qu'il faut attacher aux grandes

(1) *Nelumbium speciosum* et *Nelumbium luteum*. — *Nuphar japonica* et *Nuphar advena*.

(2) *Tecoma grandiflora* en Chine; *Tecoma radicans* en Amérique.

(3) *Sambucus adnata* en Chine et *Sambucus canadensis* dans l'Amérique du Nord.

(4) En Asie : *Catalpa Bungei*, *Magnolia Yulan*, *Platanus orientalis*; en Amérique : *Catalpa syringifolia*, *Magnolia tripetala*, *Platanus occidentalis*.

(5) *Cercis japonica* et *Cercis canadensis*.

(6) *Dielytra spectabilis* et *Diervilla speciosa* en Chine. — *Dielytra formosa* et *Diervilla canadensis* en Amérique.

collections formées par le père Armand David, qui permettent pour la première fois de préciser le caractère de certaines régions du monde. En présence des résultats acquis, on ne peut penser aux efforts de l'explorateur sans se réjouir et sans éprouver un vif sentiment de reconnaissance pour l'homme qui ne s'est jamais laissé vaincre par les obstacles. Pendant huit années, l'abbé David a fait de grandes choses avec d'infimes ressources. Il a pénétré dans des contrées inconnues, s'exposant à tous les dangers, supportant la fatigue, bravant les intempéries des saisons, surmontant des difficultés inouïes pour faire transporter des collections fragiles à travers des pays sauvages, afin accroître nos connaissances sur la création. Comment ne pas être touché d'un pareil dévouement mis au service de la science ! Plus insouciant encore de la réputation et des honneurs que du bien-être matériel, l'abbé David n'avait d'autre mobile que l'ambition de réaliser un progrès et d'assurer à la France la gloire des premières découvertes dans les parties les moins connues de l'extrême Orient. Il a été soutenu dans la noble tâche qu'il s'était imposée par les témoignages d'intérêt des professeurs du Muséum d'histoire naturelle. M. Milne Edwards n'a négligé aucune occasion de lui donner un concours actif, et le savant missionnaire a souvent répété dans sa correspondance que les encouragemens de notre illustre zoologiste affermissaient son courage et excitaient son zèle. Les hommes de science n'oublieront pas M. Étienne, le supérieur général de la congrégation des lazaristes, qui a permis à l'explorateur de se consacrer entièrement aux travaux scientifiques, en le déchargeant des obligations ordinaires des missions. L'abbé David revenait en France, dans les derniers mois de l'année 1870, prendre un repos nécessaire au rétablissement d'une santé fort éprouvée ; il n'a pu entrer dans Paris, il n'a reçu de personne l'expression des sentimens qu'inspirent ses laborieuses recherches. C'est dans le palais d'un noble étranger qu'il a dû attendre la fin des malheurs de la patrie (1).

ÉMILE BLANCHARD.

(1) Nous avons appris que le père Armand David se trouvait à Gènes chez le marquis Doria.

L'ÉLOQUENCE

POLITIQUE ET JUDICIAIRE

A ATHÈNES ¹

ANDOCIDE, UN ATHÉNIEN DÉCLASSÉ

- I. *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand*, par Ottfried Muller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Ottfried Muller, par M. K. Hillebrand; 2 vol. in-8°, Paris. — II. *Demosthenes und seine Zeit*, von Arnold Schaefer, 4 vol. in-8°, Leipzig. — III. *Des Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, par M. Jules Girard; in-8°, Paris. — IV. *Le Discours d'Isocrate sur l'Antidosis*, traduit en français pour la première fois par M. A. Car telier, avec une introduction par M. Ernest Havet, grand in-8°, Paris.
-

Dans la liste des classiques que les alexandrins ont dressée, dans ce que l'on appelle le *canon* des orateurs attiques, le second des dix noms qui y figurent est celui d'Andocide, fils de Léogoras. Andocide n'eut pas, comme son prédécesseur Antiphon, l'honneur d'ouvrir la voie à toute une génération d'orateurs et d'écrivains, de contribuer à former le génie du plus grand historien de l'antiquité; il n'a pas joué dans les affaires de son pays un rôle très en vue, et ce qui nous reste de son œuvre, sans manquer ni de mouvement, ni de couleur, ne se distingue point par une grande originalité. Voilà sans doute pourquoi Andocide n'a tenu jusqu'ici presque aucune place, même dans les histoires les plus complètes de la littérature grecque. Ottfried Muller lui-même ne lui a consacré que deux pages; d'autres se sont contentés de quelques lignes. Nous ne nous exagérons ni l'importance, ni le talent d'Andocide;

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

nous croyons pourtant qu'il mérite mieux qu'une sèche mention faite en passant et pour mémoire. Par divers incidens de sa carrière politique, il appartient à la période la plus agitée et la plus dramatique de la vie d'Athènes; par le caractère de son style oratoire, il nous représente un des momens, une des phases de l'éloquence athénienne, il nous en fait suivre la marche et le progrès continu. Sans lui, entre Antiphon et Lysias, il y aurait une lacune dans la série des orateurs attiques. On doit donc s'arrêter sur Andocide avec plus d'insistance. Sa biographie nous donnera l'occasion de retracer une des scènes les plus étranges et les plus curieuses de l'histoire d'Athènes, la mutilation des hermès et le trouble profond qui s'empara de la cité à la suite de ce sacrilège. Dans les meilleures parties de son principal ouvrage, le discours *sur les mystères*, il forme la transition entre la raideur, la vigueur un peu tendue d'Antiphon, et les allures plus aisées, le ton plus libre et plus varié de Lysias.

I.

D'après l'auteur anonyme de ces *Vies des dix orateurs* qui nous sont arrivées avec les œuvres de Plutarque, Andocide serait né la première année de la 78^e olympiade, c'est-à-dire en 468. Or cette date s'accorde assez mal avec plusieurs indices que l'on a relevés dans les œuvres mêmes d'Andocide, et dans un plaidoyer contre lui, attribué à Lysias. Pour ne citer qu'un exemple des difficultés qu'elle soulève, l'orateur, dans un discours qu'il n'a pu prononcer avant l'année 400, nous apprend qu'il ne lui est *pas encore* né d'enfans (1). Cette expression *pas encore*, dans la bouche d'un vieillard de soixante-huit ans, serait, il faut l'avouer, au moins singulière. Dans la péroraison pathétique dont nous la détachons, elle aurait risqué de produire un effet tout opposé à celui qu'Andocide voulait produire, elle aurait fait sourire les jurés. Mieux vaut croire qu'il y a là, chez le compilateur de ces notices, plus laborieux qu'exact et judicieux, une erreur comme il en a commis beaucoup. Avec les meilleurs critiques, nous placerons la naissance d'Andocide vers le milieu du siècle, entre 450 et 440; il aurait donc été de trente à quarante ans plus jeune qu'Antiphon.

Par ses origines mêmes, Andocide semblait destiné à la vie politique. Sa famille était une des plus anciennes et des plus considérées d'Athènes. Elle appartenait à cette vieille noblesse pour laquelle les Athéniens, même après qu'ils furent tout à fait pénétrés par l'es-

(1) *Sur les mystères*, § 148.

prit démocratique, gardèrent toujours une sorte d'affectueux respect. On sait combien ils étaient attachés à leurs légendes héroïques et religieuses, dont le souvenir était perpétué par la poésie dramatique, par les arts plastiques, par des *panégyries* ou fêtes religieuses, analogues aux *pardons* de la Bretagne. Ceux de ces mythes qui avaient le plus de notoriété étaient consacrés par de somptueux édifices, comme les temples d'Athènes, d'Éleusis et de Sunium ; mais il y avait de plus sur tous les points de l'Attique une foule de petits sanctuaires, ou, comme nous dirions, de chapelles, propriétés soit des *dèmes* ou communes, soit de corporations, soit de familles, où se célébraient des cultes locaux. Chacun de ces cultes rappelait quelque légende particulière, chapitre détaché de cette histoire mythique si riche et si variée qu'aucune frontière nettement tracée ne sépara jamais pour les anciens de l'histoire proprement dite. En vertu d'une tradition dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, certaines familles exerçaient des sacerdoces héréditaires, avaient un rôle qui leur était assigné pour toujours dans les plus augustes cérémonies du culte national : les Eumolpides fournissaient le grand-prêtre de Déméter et d'Iacchos, celui qui portait le titre de *hiérophante* ; un Callias ou un Hipponicos (les deux noms alternaient de père en fils dans cette maison) était *dadouchos* ou porte-flambeau ; de la *race* (γένος) des Céryces, on tirait les hérauts dont la voix parlait aux initiés dans les mystères. Les Andocides formaient une branche de ce vieux clan sacerdotal qui faisait remonter sa généalogie jusqu'à Triptolème, Ulysse et Hermès. Au temps de Périclès, les Athéniens poursuivaient sur le Pnyx et dans les tribunaux un certain idéal d'égalité absolue et de démocratie pure : ils établissaient à cet effet le tirage au sort des magistrats et des juges. Or ces mêmes hommes, quand ils suivaient des yeux, dans le pompeux spectacle et les scènes dramatiques des grands mystères d'Éleusis, les *Eupatrides* ou nobles, revêtus des robes sacrées, croyaient voir se dresser devant eux la vivante image de cette Athènes d'autrefois que les dieux et les déesses avaient si souvent honorée de leur présence. C'était à peu près ce qu'éprouve encore aujourd'hui l'Anglais le plus libéral, le plus ouvert, le plus moderne d'esprit, quand il regarde passer dans les rues de Londres le cortège gothique de la reine, qui se rend à Westminster, précédée des hérauts d'armes, pour ouvrir la session du parlement. La France nouvelle est peut-être, de tous les grands peuples qui jouent un rôle sur la scène de l'histoire, le seul chez qui les révolutions aient tellement brisé en menus fragmens, au lieu de se borner à la relâcher et à la détendre, la chaîne de la tradition, que le présent ne peut plus réussir à s'y rattacher au passé ; nous n'y trouvons

presque plus, dans le cœur et l'imagination du peuple, trace de ce sentiment qui avait tant d'empire sur l'âme des Athéniens et des Romains, qui est si puissant encore chez nos voisins d'Angleterre. Quelles que soient les raisons de cette différence, il y a certainement pour nous dans cette ingratitude envers nos pères, dans ce dédain des générations dont nous sommes bon gré mal gré les héritiers, une cause réelle d'infériorité, de faiblesse, de perpétuelle instabilité. Ce qui fait défaut au navire, c'est le lest, ce sont les ancres; il ne peut ni tenir longtemps la mer, ni, quand souffle le vent, rester mouillé à l'abri de l'orage.

Andocide a eu soin de rappeler lui-même les services que sa famille avait rendus à Athènes. Son bisaïeul avait joué un rôle brillant dans les luttes que soutint une portion de l'aristocratie, d'abord pour empêcher Pisistrate de s'emparer du pouvoir, et plus tard pour renverser Hippias, puis pour défendre contre le tyran exilé et ses partisans la liberté reconquise. Son grand-père, qui, comme lui, s'appelait Andocide, fit partie de l'ambassade envoyée aux Lacédémoniens en 445 pour conclure la trêve de trente ans; il eut aussi dans la guerre de Corcyre, à ce qu'il semble, un commandement militaire. Quant au père de l'orateur, Léogoras, il ne paraît guère avoir été connu que par son luxe et ses débauches. Les faisans qu'il élevait dans sa volière avaient fait sensation à Athènes; c'était sans doute la première fois que l'on y voyait ces oiseaux exotiques. Ses soupers étaient célèbres, et les gourmets d'Athènes en gardèrent longtemps la mémoire.

Andocide avait trouvé dans la maison paternelle, avec une fortune peut-être ébréchée par les profusions de Léogoras, des souvenirs qui devaient à la fois éveiller chez lui l'ambition politique et le désigner à l'attention du peuple athénien. Sur son éducation, nous n'avons aucun détail. Ce fut à peu près celle que reçurent vers le même temps les Alcibiade, les Critias, les Thérémène, tous ces jeunes gens des premières familles qui, à peine sortis de l'adolescence, sentaient naître en eux des appétits de richesse et de pouvoir. Comme eux, Andocide dut fréquenter les sophistes et les rhéteurs, écouter Gorgias, Protagoras, Prodicos, peut-être s'exercer à la composition et au discours judiciaire sous la direction d'Antiphon. Il n'est point cité parmi ceux qui fréquentaient Socrate.

De sa jeunesse, la seule trace qui nous reste a été conservée dans un fragment d'un de ses discours perdus (1). Il y rappelait les premiers temps de la guerre du Péloponèse, le douloureux spectacle

(1) Fragment 5. C'est par erreur sans doute que Ch. Muller a placé ce fragment parmi ceux du discours *πρὸς τοὺς ἑταίρους*. Rien dans la citation qu'en fait Suidas ne nous indique à quel ouvrage il appartenait.

auquel on avait assisté quand les habitans de la campagne, devant l'invasion péloponésienne, s'étaient réfugiés à Athènes, enfin les privations auxquelles on avait été condamné par la dévastation de l'Attique. « Puissions-nous, s'écriait-il, ne plus jamais voir une seconde fois les charbonniers de la montagne descendre dans la ville, les moutons, les bœufs et les chariots s'y entasser avec les femmes, les vieillards, les laboureurs armés; puissions-nous ne plus être condamnés à manger des choux et des olives sauvages! » Quand il passa par ces épreuves en 431 et 430, Andocide avait de quinze à vingt ans; nous qui venons d'en traverser de semblables et de plus cruelles encore, nous comprenons quelle impression elles avaient laissée dans l'esprit du jeune homme, et nous sentons quel écho le souhait qu'il formait là dut trouver dans l'âme de ses auditeurs.

On ne sait plus rien d'Andocide jusqu'en 415, année qui vit le départ de la désastreuse expédition de Sicile, cette folle entreprise qui marque le point culminant de la puissance athénienne et le commencement de sa décadence. Andocide était alors un homme fait. Docile imitateur des vices de son père, il aimait aussi beaucoup la table et la bonne chère; il n'avait point encore rempli de fonctions importantes, ni pris rang comme orateur. Ce qu'il pouvait avoir d'instruction, d'esprit et de talent, au lieu de le montrer sur la place publique, il le dépensait de préférence dans les soupers que présidait et où s'endormait parfois le vieux Léogoras, alors le doyen des gastronomes athéniens (1); Andocide était plus connu en cette qualité que comme personnage politique. Il était déjà pourtant, ainsi que plusieurs de ses parens, de ses amis, des convives de son père, l'objet d'une certaine méfiance. Le peuple athénien, réuni dans le théâtre de Bacchus, riait aux éclats de scènes où, comme dans les *Grenouilles* d'Aristophane, le dieu qui présidait à la fête jouait un rôle ridicule et bouffon; il était en même temps d'une piété ou, pour mieux dire, d'une dévotion singulièrement chatouilleuse et susceptible. Il y a là une apparente contradiction dont le moyen âge, avec sa foi profonde et naïve, nous offre aussi bien des exemples. Les gattés de la comédie, comme celles des *farces* et des *mystères* chrétiens, ne tiraient pas à conséquence; la licence en était regardée comme un utile repos de l'esprit, qu'elle venait, une ou deux fois par an, délasser des graves pensées et des travaux sérieux. On lui passait tout, parce qu'on ne la soupçonnait d'aucune mauvaise intention, d'aucune pensée hostile ou sceptique.

Ce fut ainsi que dans les siècles qui précédèrent la renaissance

(1) *Sur les mystères*, § 17.

italienne et la réforme de Luther, tant que le dogme catholique ne fut pas mis en question, le clergé ne s' alarma pas de parodies comme la fameuse *Messe de l'âne*, et ne s'inquiéta point des libertés que la muse populaire prenait souvent avec certains personnages des livres sacrés, libertés qui aujourd'hui paraîtraient excessives. Pour revenir à la pièce d'Aristophane, les spectateurs, pendant la représentation des *Grenouilles*, s'amusaient sans aucun remords des burlesques terreurs de Bacchus, déguisé en Hercule, et appelant au secours son prêtre, qu'il voit en face de lui assis à l'orchestre. « Sauve-moi, lui crie-t-il, nous boirons ensemble. » Quelques instans après, dans la même pièce, le beau chœur des initiés, chantant Iacchos et Cérés, rappelait à tous ceux qui avaient été admis dans le sanctuaire d'Éleusis les nobles émotions qu'ils y avaient éprouvées, et réveillait dans leur âme le sentiment religieux. Les représentations comiques étaient une sorte de carnaval qui durait quelques heures dans l'année; c'était comme une ardente et courte orgie où l'homme, échappant au joug de toutes les conventions sociales, de toutes les contraintes, de tous les respects imposés par l'éducation, les mœurs et les lois, satisfaisait ce besoin de joie bruyante et presque animale que nous sentons tous à certains momens au dedans de nous-mêmes. Le peuple riait alors de ses vices et de ses instincts naturels les plus grossiers, qu'il se plaisait à voir étalés devant lui avec une impudeur naïve; il riait de sa majesté et de son propre pouvoir, dont il était d'ordinaire si jaloux; il riait de ses dieux, il se saturait pour plusieurs mois de gaité et de folie; puis tout rentrait dans l'ordre, les fumées de cette légère ivresse se dissipaient en laissant l'esprit plus alerte et plus dispos, au lieu de l'alourdir comme celles du vin: le citoyen redevenait ce qu'il était la veille, reprenait tous ses préjugés, toutes ses habitudes, toutes ses croyances. Alors il ne faisait pas bon paraître insulteur, dédaigner les dieux de la patrie, et railler les pratiques de leur culte. C'était une idée profondément gravée dans presque toutes les intelligences, à Athènes plus encore que chez les autres peuples anciens, que toute cité qui ne punissait point un acte d'impieété commis dans son sein en devenait par là même complice, et s'exposait ainsi à un châtement immédiat et terrible. Ce que l'on appela sous la restauration la *loi du sacrilège*, cette loi qui a succombé sous les invincibles répugnances de l'esprit moderne et sous le vote de la chambre haute, eût paru aux Athéniens ne pécher que par un incroyable excès de douceur. La plus redoutable des accusations à Athènes, c'était celle d'impieété; le crime pour lequel les lois réservaient leurs plus extrêmes rigueurs, c'était le sacrilège.

Telle étant la disposition générale des esprits, le peuple ne pou-

vait se défendre d'une soupçonneuse malveillance à l'endroit des sophistes, des rhéteurs et de ceux qui les fréquentaient. Tous ces raffinés exposaient des doctrines dont la foule s'alarmait d'autant plus, qu'elle n'en atteignait pas le fond et n'en savait pas le dernier mot. Exclue de leurs cercles fermés, étrangère à leurs formules, elle devinait pourtant que dans ces entretiens on conspirait tout à la fois contre la vieille religion de la cité et les nouvelles institutions démocratiques. A l'inverse de ce qui s'est vu ailleurs, en France par exemple depuis un siècle, les démocrates étaient ou devaient paraître, pour obtenir la faveur du peuple, plus attachés que personne à la religion de l'état et à ses rites. Ce furent eux qui poursuivirent toujours les philosophes, qui menacèrent ou frappèrent Anaxagore, Diagoras, Socrate, Aristote, Théophraste. Le dernier orateur honnête et indépendant qu'ait eu Athènes, ce Démocharès, neveu de Démosthène, qui paraît avoir été d'ailleurs un homme de cœur, eut le triste honneur de contraindre Aristote à s'enfuir et à s'en aller mourir dans l'exil. Dans les rangs du peuple et de ses chefs préférés, on était donc prévenu contre le groupe auquel appartenaient Andocide et ses amis; on était inquiet et curieux de ce qui se passait dans ces réunions où, sous prétexte de festins, on restait à boire et à causer toute la nuit sans autres témoins que quelques esclaves discrets. Ces jeunes hommes de haut lignage, dont Alcibiade était le type le plus brillant, se moquaient du peuple, qu'ils flattaient sur le Pnyx, et des dieux, auxquels par vanité ils consacraient de somptueuses offrandes. On se racontait tout bas certains propos malsonnans qui auraient été tenus dans quelques-uns de ces soupers, certaines impiétés que se seraient permises, échauffés par le vin, les convives d'Alcibiade, de Charmidès et de Léogoras. Tout cela n'était encore cependant que des on dit et des bruits vagues, quand un étrange accident vint tout d'un coup donner un corps à toutes ces rumeurs, à tous ces soupçons.

Il y avait à Athènes, dit-tribué en grande quantité dans la ville, des figures connues sous le nom d'*hermès* (Ἑρμαῖ). C'étaient des piliers carrés de pierre ou de marbre à peu près de hauteur d'homme : La partie supérieure seule en était sculptée en buste du dieu Hermès; la partie inférieure, plus ou moins rudement taillée, parfois presque brute, n'offrait d'autre saillie que les attributs de la virilité représentés sur la face antérieure. Il n'est point aujourd'hui de musée d'antiques qui ne contienne un certain nombre de bustes de cette espèce. A partir de l'époque alexandrine et chez les Romains, ces demi-statues furent très employées pour orner les palais, les bibliothèques, les jardins, les édifices publics et privés; sur ces mêmes piliers, parfois élargis vers le sommet en forme de gaine,

on plaça des têtes de poètes, de philosophes, d'empereurs. Le parc de Versailles nous montre dans les marbres dont sont ornées ses allées de beaux exemples du parti que la sculpture décorative peut tirer de ce motif; mais à Athènes les Hermès, tous semblables les uns aux autres, reproduisant un type consacré, étaient autre chose qu'un ornement de la ville et de ses places : il s'y attachait un sentiment, un respect religieux qui avait ses racines dans la plus profonde, dans la plus ancienne couche des croyances communes à toute la race aryenne. M. Max Muller (1) a signalé les rapports qui semblent exister entre l'Hermès grec et ce Sâraméya qui est appelé, dans un des hymnes du *Rig-Véda*, le « gardien de la maison, » et auquel le poète indien adresse cette prière : « Aboie au larron, Sâraméya, aboie au brigand, ô toi qui veilles toujours ! » En tout cas, dans la mythologie grecque, un des plus importants caractères de la multiple figure d'Hermès, c'est qu'il est le protecteur des enclos et des troupeaux qu'ils renferment, de la maison qui en occupe le centre; il sait où sont les cachettes auxquelles les hommes d'autrefois ont confié des trésors, il les soustrait aux regards indiscrets, et les fait découvrir à ceux qui par leur piété ont mérité cette faveur. C'est donc un dieu de la propriété, qui tient de près au *Zeus Herkeios*, Jupiter défenseur des clôtures, dont le nom a peut-être la même étymologie, mais dont le culte certainement répond à la même idée et au même besoin. Les bornes qui séparaient les héritages, placées sous la garde d'Hermès, furent d'abord des troncs d'arbre ou des pierres brutes, ce que restèrent toujours les *termes* des Romains; mais chez les Hellènes, lorsque les arts furent nés, que le ciseau de l'ouvrier sut tailler le marbre, on sculpta au sommet de la borne, sinon dans les champs, au moins dans les villages et les villes, partout où l'on pouvait y mettre quelque luxe, la tête même et les attributs du dieu. Ces lourds blocs, avec leur base profondément enterrée dans le sol, et le buste qui les terminait, représentaient ainsi l'éternité du droit que la famille, la commune, la cité, avaient sur la terre et sur les édifices publics ou privés qu'elle supportait. Les hermès, sous cette forme, qui tout à la fois exprimait une antique croyance et offrait à l'œil un motif heureux, se multiplièrent donc à Athènes; il y en avait devant les temples, au croisement des chemins, dans les carrefours, devant beaucoup de maisons.

Or un matin, vers la fin du mois de mai 415, en sortant de leurs

(1) *Nouvelles leçons sur la science du langage*, traduction de MM. Harris et G. Perrot, t. II, p. 217-220. Voyez au même endroit une note de M. Michel Bréal sur les différents mots grecs qui, par leur étymologie et par leur sens, peuvent se rapprocher du nom d'Hermès.

demeures, comme ils en avaient et comme ils en ont encore l'habitude, aux premiers rayons du soleil levant, les Athéniens eurent une étrange surprise : chacun trouva mutilé l'hermès le plus voisin de sa porte, celui que plusieurs fois par an il arrosait de libations et couronnait de guirlandes. Beaucoup purent croire d'abord que c'était là un attentat isolé, la criminelle plaisanterie de quelque ivrogne du quartier; mais on allait quelques pas plus loin, et l'on trouvait un autre hermès dont les attributs avaient été aussi cassés à coups de marteau, la tête brisée ou défigurée. Bientôt on sut que dans toute la ville il n'y avait qu'un seul hermès auquel eussent été tout à fait épargnés ces outrages, c'était celui qui se dressait devant la maison paternelle d'Andocide. Il portait le nom de la tribu Égéide, qui l'avait élevé et consacré à ses frais (1).

Il est plus que difficile, il est impossible de s'associer pleinement aux sentimens religieux des hommes nourris dans des croyances tout autres que celles où l'on a été élevé soi-même. Il y a plus : quand on vous expose les motifs qui ont excité chez des personnes professant une autre foi que la vôtre des émotions violentes de tristesse ou d'enthousiasme, d'espérance ou de désespoir, vous êtes presque toujours porté au premier moment à vous étonner que de pareilles bagatelles aient pu remuer aussi profondément l'âme humaine. De là, dans l'histoire telle qu'on l'écrivait autrefois, bien des jugemens précipités, étroits, injustes. De nos jours seulement, on est arrivé à comprendre que, pour ne pas être tout à fait injuste envers les hommes d'un autre temps, il fallait commencer par tâcher de se refaire une âme semblable à la leur; il fallait par un effort de science et d'imagination se mettre, ne fût-ce que pour un instant, dans leur situation d'esprit et de cœur. On n'y arrive pas, on n'y arrivera jamais de front; mais la critique, telle que notre siècle l'a vue naître, y parvient par une voie détournée et par toute une série d'échelons. Tout ce qui a vraiment été pensé et senti par l'homme, à quelque époque que ce soit, un autre homme peut et pourra toujours le faire revivre en lui-même; il ne s'agit pour y réussir que de suivre le bon chemin, et de faire l'effort nécessaire. Ainsi nous avons quelque peine à comprendre l'épouvante jetée dans Athènes par la mutilation des hermès. Pour nous y aider, représentons-nous ce qu'éprouverait aujourd'hui encore une ville

(1) Thucydide, ce témoin si digne de foi, dit seulement que la plupart des hermès (οἱ πλείστοι) furent mutilés; mais le témoignage d'Andocide, faisant appel aux souvenirs des Athéniens une vingtaine d'années après l'événement, est tellement positif, qu'il me paraît difficile de le révoquer en doute. Il serait possible que, dans la hâte inséparable d'une pareille entreprise, les sacrilèges n'eussent que légèrement atteint plusieurs autres hermès; mais celui dont parle Andocide aurait seul tout à fait échappé.

espagnole ou sicilienne, si un matin, en ouvrant les yeux, elle trouvait renversées à terre toutes ces images de saints et ces *madones* qui la veille encore étaient placées dans des niches au-dessus des portes ou au coin des rues. Autour d'elles, la piété des fidèles ne laissait jamais se faner feuillages et fleurs; elle entretenait une petite lampe qui restait jour et nuit allumée. Maintenant plus rien que des débris, qu'une statuette brisée, souillée, gisant dans la poussière. Quelle terreur ne s'emparerait pas aussitôt de tous ceux qui depuis leur enfance n'avaient jamais passé par là sans fléchir le genou, sans faire un signe de croix et murmurer une prière! A quels terribles malheurs ils se croiraient exposés par un outrage qui attirerait sur la ville la colère du ciel! Quelle fureur ils éprouveraient contre les auteurs présumés d'un pareil attentat!

A Athènes, l'idée religieuse était alors encore plus étroitement mêlée qu'elle ne peut l'être aujourd'hui, même en Espagne et en Italie, à tous les actes de la vie civile et politique; l'idée de l'image et celle du dieu que l'image représentait se confondaient plus intimement encore. Cette destruction générale des hermès, c'était pour les Athéniens comme si les rues, les marchés, les portiques, eussent été privés de leurs protecteurs divins, partis en emportant des sentimens de haine et de vengeance. On crut aussitôt que la patrie était menacée de grands malheurs, et que la constitution démocratique, à laquelle ils étaient si attachés, allait d'un moment à l'autre être attaquée et renversée. Rien de plus naturel et de plus effrayant que cette conviction; si quelques personnes y échappèrent, ce ne put guère être que les auteurs mêmes de l'attentat et quelques esprits forts, nourris, comme Antiphon et Thucydide, à l'école des sophistes. Ce qui rendait l'inquiétude plus poignante encore, c'est que le jour était déjà fixé pour le départ de la flotte de Sicile; déjà l'une des galères amirales était dans le port extérieur, prête à mettre à la voile. Sous quels funestes auspices Athènes allait se lancer dans cette hasardeuse entreprise pour laquelle il lui aurait fallu la protection et le concours de tous les dieux protecteurs de la cité!

Après le premier moment de stupeur, une question se posa pour tout le monde : quels étaient les auteurs de ces outrages à la conscience et aux plus chères croyances du peuple tout entier? Ce qui frappait d'abord l'esprit, c'est qu'un seul bras n'avait pu faire tout le mal en si peu de temps; de pareils ravages ne s'expliquaient que par l'action combinée d'un certain nombre de malfaiteurs qui se seraient partagé les quartiers à parcourir et les images à briser. Il y avait, on n'en pouvait douter, au sein même de la cité, toute une bande de conspirateurs. Dans quel dessein s'étaient-ils associés, quel but poursuivaient-ils? Personne ne pouvait le dire. Ce

qui était certain, c'est que l'on avait tout à craindre de ceux qui venaient de manifester ainsi leur existence et leur détestable entente.

L'obscurité qui enveloppait le premier jour toute cette affaire des hermes ne se dissipa jamais complètement; il y a dans l'histoire peu d'exemples d'événemens sur lesquels le temps, ce grand révélateur, ait jeté moins de clartés. Thucydide lui-même, ce pénétrant investigateur, ne paraît point être arrivé à savoir toute la vérité. Ce qui, d'après certains témoignages et certains indices, est vraisemblable, c'est que les conspirateurs avaient en vue l'une de ces deux choses : ou perdre Alcibiade, qui occupait alors dans la cité une situation prépondérante, ou empêcher le départ de l'expédition. Probablement même ces deux résultats étaient dans leur pensée inséparables l'un de l'autre. Jamais homme n'eut plus de jaloux et d'ennemis que le brillant et insolent fils de Clinias; ses rivaux le haïssaient assez pour ne reculer devant aucun moyen de le perdre sans retour. Il fallait l'empêcher de trouver dans cette entreprise, qu'il était capable de mener à bonne fin, une occasion d'élever encore plus haut son crédit et sa gloire. Syracuse, Corinthe, Mégare, étaient intéressées à faire échouer l'attaque dont était menacée la Sicile : c'est ce qui expliquerait le rôle joué dans le complot par quelques *météques* ou étrangers domiciliés, enfans de l'une de ces cités ou gagnés à leurs intérêts. C'était à son corps défendant, on le savait, que l'homme le plus respecté d'Athènes, Nicias, avait été nommé l'un des trois généraux; avec sa dévotion et son caractère timoré, ne serait-il point assez frappé de ce sinistre événement pour refuser de partir et faire ainsi tout manquer? Si ces conspirateurs avaient pu s'entendre et agir un peu plus tôt, ils auraient certainement réussi à retarder l'expédition, et peut-être à en dégoûter Athènes. Ils lui auraient ainsi rendu sans le vouloir un inappréciable service; mais les préparatifs étaient déjà bien avancés, déjà les forces des alliés d'Athènes étaient en route pour Corcyre, aujourd'hui Corfou, et les hoplites de Mantinée et d'Argos arrivaient pour s'embarquer au Pirée. On ne réussit donc qu'à moitié, et ceux-là seuls des conjurés purent être satisfaits qui tenaient surtout à compromettre et à chasser Alcibiade. Or ce demi-succès de la conspiration, c'était à ce moment ce qui pouvait arriver de plus funeste à Athènes.

Quoi qu'il dût advenir, la première pensée, le premier besoin des Athéniens, c'était de se réconcilier avec les dieux en recherchant et punissant les coupables. L'assemblée se réunit. Le conseil ou sénat des cinq-cents reçut de pleins pouvoirs pour ouvrir une vaste enquête, dont la direction fut confiée à des commissaires spéciaux. Citoyens, *météques*, esclaves, étaient invités à dénoncer tous les

actes d'impiété qui, de manière ou d'autre, auraient pu venir à leur connaissance. Des récompenses étaient promises à tous ceux qui fourniraient des renseignemens utiles; mais en même temps quiconque voudrait par de faux témoignages égarer la justice était menacé de la peine capitale. Presque tous les jours, l'assemblée populaire se réunissait pour entendre le rapport impatientement attendu des commissaires.

Ce fut non pas à la mutilation des hermès qu'eurent trait les premières dépositions, mais à des incidens analogues et de date plus ancienne: il s'agissait d'autres outrages infligés, dans l'ivresse d'une nuit d'orgie, à des images consacrées; il s'agissait surtout de parodies des mystères d'Éleusis qui auraient eu lieu dans différentes maisons, et qui en auraient dévoilé les augustes secrets à des convives ou à des spectateurs non initiés. Ce fut à ce titre que, dans une assemblée qui devait être la dernière avant le départ des généraux, Pythonicos se leva pour accuser Alcibiade. Sa dénonciation s'appuyait sur le témoignage d'un esclave. Celui-ci, une fois assuré de l'impunité par un vote formel, déclara avoir assisté avec plusieurs de ses camarades dans la maison de Polytion à l'une de ces parodies, où Alcibiade et plusieurs de ses compagnons de plaisir auraient joué les rôles principaux. Il n'y avait rien là que de très vraisemblable; mais, quand d'autres orateurs en prirent texte pour insinuer qu'Alcibiade devait avoir aussi trempé dans l'affaire des hermès, la calomnie était grossière. Personne n'avait dû être plus irrité qu'Alcibiade de cet accident; il n'en fallait pas plus en effet pour détourner de la Sicile l'attention et les pensées des Athéniens.

Alcibiade protesta contre ces insinuations avec une indignation qui n'avait rien de joué; il réclamait un jugement immédiat. Ses adversaires sentirent que son crédit n'était pas encore assez ébranlé; ils eurent donc l'habileté de cacher leur haine sous un semblant de patriotisme: ils firent décider que la flotte, vu la saison déjà avancée, mettrait à la voile sans retard, et que toutes poursuites à l'égard du général incriminé seraient suspendues jusqu'à son retour. Alcibiade eut beau faire, il lui fallut accepter cet arrangement. Ce compromis satisfaisait à la fois l'impatience des Athéniens, avides de conquêtes, et les scrupules de leur piété; mais il laissait Alcibiade dans la pire de toutes les situations, sous le coup de vagues accusations que l'on pourrait exploiter tout à l'aise contre lui pendant son absence.

Nous n'avons pas à retracer ici d'après Thucydide la scène imposante du départ de cette flotte, la plus nombreuse, la plus brillante, la mieux équipée qui fût jamais sortie des ports de l'Attique; nous laisserons les trois généraux, Alcibiade, Nicias et Lamachos, poursuivre leur chemin autour du Péloponèse jusqu'à Corcyre, puis

de là le long de la côte italienne jusqu'en Sicile, un peu embarrassés pour obtenir des résultats qui fussent en rapport avec la grandeur des moyens d'action qui leur avaient été confiés. C'est à Athènes que nous retient Andocide. Là, dès le lendemain de la grande journée remplie par le départ de la flotte athénienne, l'opinion avait recommencé à se préoccuper non moins vivement que la veille des sacrilèges encore impunis. Par cela même qu'elle avait engagé dans une aventureuse et lointaine expédition la fleur de sa jeunesse, Athènes avait livré aux dieux des otages qu'il s'agissait de sauver en apaisant le plus tôt possible leur colère. Les ennemis d'Alcibiade n'étaient pas gens d'ailleurs à laisser ces alarmes se calmer qu'ils n'eussent atteint leur but. On offrit donc de nouvelles primes aux dénonciateurs; une d'elles fut même portée jusqu'à la somme de 10,000 drachmes. Un métèque nommé Teucros s'était sauvé à Mégare aussitôt après l'événement; il en revint, assuré de l'impunité par un vote du sénat. Il désigna onze personnes, dont lui-même, comme ayant pris part à une parodie des mystères, et dix-huit autres, parmi lesquelles il ne se comptait pas, comme ayant mutilé les hermès. Une femme de haute naissance, Agariste, raconta qu'Alcibiade, Axiochos et Adimantos avaient de même parodié les cérémonies éleusiniennes chez Charmidès. Un esclave, Lydos, fit une déposition analogue; un de ceux qui, selon lui, auraient assisté à cette sacrilège bouffonnerie était Léogoras, le père d'Andocide. Seulement « Léogoras, ajoutait-il, était endormi à ce moment, et n'avait pu se rendre compte de ce qui se passait dans la salle du festin. » Des malheureux ainsi désignés, beaucoup avaient fui tout d'abord; la plupart avaient été saisis et mis aux fers. Lors des Panathénées, les récompenses promises furent décernées. Le premier dénonciateur, l'esclave Andromachos, eut les 10,000 drachmes; Teucros en toucha 1,000. Pourtant la conscience publique n'était pas encore en repos. Tous ces témoignages, excepté celui d'Agariste, provenaient de gens de condition inférieure; tous restaient incomplets et obscurs. La prison regorgeait de citoyens dont beaucoup appartenaient aux premières familles de la ville.

On en avait assez appris pour être sûr que la cité était remplie de contempteurs des dieux; on n'en savait pas assez pour se dire : « Les coupables, nous les tenons tous, nous allons les punir, et nous serons réconciliés avec le ciel. » Chacun soupçonnait son voisin; personne ne se croyait à l'abri d'un faux témoignage, tant le peuple, dans l'espèce de terreur et de folie religieuse où l'avaient jeté tous ces récits, était prêt à emprisonner, à faire périr même n'importe qui sur une parole, sur un simple soupçon. Un jour le héraut convoqua le sénat; il s'agissait d'entendre encore une dénonciation : la foule qui remplissait le marché s'enfuit en tout sens. Qui ces

dépôts allaient-elles compromettre? Personne ne le savait, et les plus humbles comme les plus nobles se sentaient menacés.

On en était là, quand se produisit un nouveau témoin, Dioclidès. C'était sur l'événement qui tourmentait le plus les esprits, sur la violation des hermès, qu'il prétendait apporter des renseignemens. La nuit, raconta-t-il, où les statues furent brisées, il devait partir pour le Laurium, où un esclave travaillait pour son compte dans une mine. Le clair de lune était si beau, qu'il le prit pour l'aube. Il se mit donc en route. Quand il arriva auprès des propylées du théâtre de Bacchus, il aperçut un assez grand nombre d'hommes qui descendaient vers l'orchestre. Saisi de crainte, il se cacha dans l'ombre entre un piédestal et une colonne. De là, il eut tout loisir d'observer la troupe; elle se divisa en groupes de quinze ou vingt personnes qui causèrent à voix basse, puis se dispersèrent. On y voyait presque comme en plein jour; il put distinguer les traits de beaucoup de ces promeneurs nocturnes. Aussitôt qu'ils se furent séparés, il continua son chemin. Quand il revint le lendemain soir du Laurium, il apprit ce qui s'était passé dans la nuit, les mesures prises, les récompenses promises aux révélateurs. Pensant qu'il aurait peut-être plus d'intérêt à s'entendre avec les coupables, il s'aboucha avec Euphémus, un de ceux qu'il avait reconnus; celui-ci, lui recommandant la plus grande discrétion, lui donna rendez-vous pour le lendemain chez Léogoras. Là Andocide et ses amis lui auraient offert, pour qu'il se tût, 12,000 drachmes, c'est-à-dire 2,000 drachmes de plus que la cité ne donnait à qui parlerait. Un nouveau rendez-vous avait été pris chez Callias, fils de Téléclès, beau-frère d'Andocide. Là le marché avait été conclu et ratifié par serment; mais au terme convenu Andocide n'avait pas payé. En conséquence, Dioclidès, dégagé de sa parole, venait trouver le sénat. Il conclut en désignant quarante-deux personnes, les seules, dit-il, qu'il eût reconnues sur les trois cents environ qu'il avait vues passer. Les deux premiers noms qu'il prononça furent ceux de Mantithéus et d'Aphepsion, deux sénateurs qui assistaient à cette séance même; parmi les quarante autres qu'il signala figuraient Andocide et beaucoup de ses plus proches parens, son père Léogoras, ses cousins à différens degrés et son beau-frère, Charmidès, Tauréas, Nisæos, Callias, fils d'Alcméon, Phrynichos, Eucratès, frère de Nicias, le collègue d'Alcibiade en Sicile. Pour prendre une expression toute moderne, c'était la meilleure société d'Athènes qui était atteinte par cette dénonciation.

Tout ce récit, d'après Andocide, n'était que pure invention, et il semble en effet que bientôt après Dioclidès ait été condamné et mis à mort comme faux témoin. Néanmoins au premier moment toute cette histoire dut paraître d'autant plus vraisemblable, que son au-

teur, avec un naïf cynisme, s'y attribuait à lui-même un rôle moins honorable. L'émotion fut grande. Pisandre, un des commissaires, se leva aussitôt pour demander que l'on commençât par abroger la loi qui défendait de mettre à la question un citoyen; ceci fait, les deux sénateurs incriminés seraient saisis, et, s'ils refusaient de donner les noms de tous leurs complices, torturés jusqu'à ce qu'ils eussent parlé. Tout illégale et cruelle que fût cette proposition, le sénat paraissait disposé à l'accueillir. Mantithéos et Aphepsion, embrassant l'autel qui se dressait au milieu de la salle des séances, défendirent avec énergie leur droit; ils finirent par obtenir d'être laissés en liberté sous caution jusqu'au moment où ils auraient à comparaître devant le jury; mais, aussitôt les cautions trouvées et l'argent versé, laissant leurs garans exposés à être frappés en leur lieu et place, ils montèrent à cheval et franchirent la frontière. C'était, on put le croire, s'avouer coupables. En même temps arrivait la nouvelle qu'un corps béotien se rassemblait, et s'appêtait à entrer en Attique. L'agitation et l'effroi furent alors à leur paroxysme. Le sénat prit les mesures nécessaires: il fit arrêter les quarante personnes dont les noms avaient été donnés par Dioclidès, et, pour pouvoir lutter à la fois contre l'ennemi du dedans et celui du dehors, il appela aux armes tous les citoyens. La nuit venue, les *hoplites* ou fantassins campaient sur les places d'Athènes et du Pirée. Quant aux cavaliers, convoqués au son de la trompette, ils s'étaient réunis dans l'enceinte sacrée de l'Anakeion. Le sénat s'était déclaré en permanence, et siégeait dans l'acropole.

Ce fut là pour tout le monde à Athènes une nuit terrible, nuit d'épouvante et d'horreur, que ne durent jamais oublier ceux qui avaient passé par ces émotions; mais ceux à qui les heures durent en paraître le plus longues, ce furent les malheureux qui venaient d'être entassés dans la prison. Tous sentaient que, dans l'état des esprits, ils ne pouvaient compter sur aucune clémence, ni même sur aucune justice; les garanties qu'accordait l'humaine et sage législation d'Athènes aux accusés en temps ordinaire seraient mises de côté; peut-être dès le lendemain, innocens ou coupables, tous seraient victimes d'un jugement et d'une exécution sommaires, d'un assassinat juridique. Ce qui rendait la scène plus douloureuse encore, c'était la présence des femmes, des enfans, auxquels on avait permis de pénétrer dans la prison pour revoir les frères, les maris, les pères, qui leur avaient été si brusquement arrachés. Il y avait la sœur, les cousines, les neveux et nièces d'Andocide. Tous les visages étaient baignés de larmes; on n'entendait que lamentations et sanglots. Ce fut alors, raconte Andocide, que Charmidès, son cousin et ami, son compagnon d'enfance, le prit à partie, le supplia de raconter tout ce qu'il pouvait savoir, afin de calmer Athènes et

de sauver la vie de tant de personnes qui lui étaient chères. « Tu es au courant, lui dit-il, de ce qui s'est passé à propos de la mutilation des hermès; si tu te tais, que tu aies ou non pris part à l'attentat, ton père et toi, nous-mêmes, nous sommes tous perdus. Si au contraire tu parles, tu obtiendras ton pardon, tu nous tireras du péril présent, et les terreurs de la cité se dissiperont. » Les autres prisonniers, les femmes, joignent leurs prières à celles de Charmidès. Andocide hésita longtemps; le rôle de dénonciateur lui répugnait. Enfin vers le matin, vaincu par ces instances, il avait pris son parti; il demanda à être entendu par le sénat. Voici le résumé de sa déposition.

« Euphiléto est le principal auteur de la mutilation des hermès. Il en fit la motion dans un banquet auquel j'assistais; je m'opposai avec énergie à ce projet, et j'y refusai mon concours. Bientôt après, en montant un jeune cheval, je me brisai la clavicule, et me fis à la tête une forte contusion; il me fallut garder le lit. Euphiléto profita de mon absence pour donner à ses amis l'assurance mensongère de mon consentement; je m'étais, prétendait-il, chargé de l'hermès le plus voisin de notre demeure, celui qui a été consacré par la tribu Égéide. Ils exécutèrent donc leur projet à mon insu, pendant que j'étais retenu dans ma chambre; on comptait que j'abattrais l'hermès que je viens de vous signaler; voilà pourquoi il est seul resté intact. Quand ensuite les conspirateurs reconnurent à ce signe que je n'étais point leur complice, Euphiléto et Méléto vinrent de leur part me menacer des plus terribles vengeances, si je ne me taisais. Je répondis que c'était non pas moi, mais leur crime même qui les perdrait. » En même temps, Andocide en appelait au témoignage de ses esclaves; les magistrats pouvaient les mettre à la torture pour s'assurer qu'il avait dit vrai, et que la nuit où furent brisés les hermès il était dans son lit, tout à fait incapable de sortir, ou même de se lever.

On eut sans doute recours à ce cruel moyen, l'une des rares traces de l'antique dureté qui déshonorent le droit pénal d'Athènes. La déposition des serviteurs confirma celle du maître; le sénat commença enfin à croire qu'on allait tenir la vérité. Entendu de nouveau, Andocide dénonça vingt-deux citoyens comme ayant accompli la mutilation des hermès. Dix-huit de ceux qu'il nomma, parmi lesquels Euphiléto et Méléto, avaient déjà été désignés par Teucros; les quatre autres, dès que leurs noms furent prononcés, s'enfuyaient avant que l'on ne pût les saisir.

Telle est la manière dont Andocide, dans son discours *sur les mystères*, prononcé quinze à vingt ans après cette crise, expose son rôle et présente la déposition qu'il aurait faite alors dans le sénat, mais il est permis de croire qu'il ne nous donne là, de tous ces évé-

nemens déjà lointains, qu'une version arrangée à loisir, et où l'on peut soupçonner plus d'une inexactitude, ou tout au moins plus d'une réticence. Thucydide, qui fait très clairement allusion à Andocide sans le nommer, semble dire qu'alors Andocide se comprit lui-même parmi les mutilateurs des hermès (1). Ses ennemis, on le voit par quelques mots qui lui échappent et par un discours attribué à Lysias, lui reprochaient d'avoir dénoncé plusieurs de ses plus proches parens, tandis que d'après son récit il n'aurait parlé que sur leur demande et pour les sauver.

Quoi qu'il en soit de ces contradictions, ce qui est incontestable, c'est l'effet que produisirent sur les âmes les révélations d'Andocide. On était las de l'anxiété et de l'incertitude où l'on vivait depuis de longues semaines. Andocide n'était point, comme les dénonciateurs précédens, un étranger ou un esclave; c'était un jeune homme riche, de grande naissance, qui s'était déjà fait remarquer par son instruction et ses talens. Son récit était spécieux, et ce qui paraissait le rendre encore plus digne de foi, c'est qu'il s'accusait presque lui-même. Il y eut un sentiment de satisfaction générale; les nerfs, tendus outre mesure, se relâchèrent, les imaginations affolées se calmèrent. On savait enfin ce qu'il y avait au fond de ce mystère redoutable; armures et lances furent déposées, et chacun rentra dans sa maison. Les craintifs, qui avaient fui de peur d'être compromis, revinrent à Athènes. Les inculpés qui étaient en prison, hors ceux dont Andocide avait prononcé le nom, furent mis en liberté. Quant à ceux qu'il avait dénoncés, les uns, que l'on tenait sous les verrous, furent traduits en justice, condamnés et exécutés; d'autres, qui avaient eu le temps de quitter la ville, furent jugés par défaut et leurs têtes mises à prix. Ces victimes avaient-elles toutes mérité leur sort? Nul qu'Andocide lui-même ne saurait le dire, et son caractère ne nous est pas un sûr garant de sa véracité. Les réserves de Thucydide témoignent des doutes qu'avait conservés à ce sujet plus d'un esprit sérieux. « Ces renseignemens, dit-il, étaient-ils vrais, étaient-ils faux? Là-dessus, les conjectures sont partagées; mais ni alors, ni plus tard, personne n'a rien pu affirmer de certain sur les vrais auteurs de cette profanation. » Et un peu plus loin : « On ignore si ceux qui furent mis à mort furent punis injustement; mais toute la ville dans cette circonstance éprouva un soulagement manifeste. »

A la masse, à tous ces esprits superficiels et crédules qui se contentent des apparences, il n'en fallait pas davantage. Le peuple se

(1) VI, 60. ... « Alors un des prisonniers, celui qui paraissait le plus coupable, fut engagé par l'un de ses compagnons de captivité à donner des renseignemens vrais ou faux... Il s'accusa lui-même, et il en accusa d'autres avec lui, de la mutilation des hermès. »

sentait purgé de ces conspirateurs qui s'étaient si longtemps cachés dans ses rangs; il sentait sa constitution sauvée et sa paix faite avec les dieux. Andocide avait été l'instrument de cette réconciliation; il obtint donc son pardon, et fut même tout d'abord assez bien vu du peuple. Ce serait sans doute alors que son père Léogoras aurait pris à partie un sénateur, Speusippos. Celui-ci, quelques jours auparavant, avait cherché à envelopper Léogoras dans les poursuites commencées sur la dénonciation de Lydos. Selon notre orateur, Léogoras, qui d'abord avait voulu quitter Athènes, aurait obtenu contre son adversaire un verdict presque unanime. De six mille juges, il n'en aurait vu que deux cents se prononcer contre lui. Il y a dans ce qu'Andocide nous rapporte de ce procès bien des difficultés qu'il est plus aisé de signaler que de résoudre. Ce qui est certain, c'est que cette faveur d'Andocide et de son père ne se soutint pas. Leurs noms avaient trop souvent retenti dans toutes ces affaires pour qu'il ne leur en restât pas comme une mauvaise note. De plus Andocide ne s'était sauvé qu'en livrant d'anciens compagnons de jeunesse et de plaisir dont il avait peut-être même été jusqu'à un certain point le complice; or le rôle de dénonciateur ne passe jamais pour honorable; il touche de trop près à celui de traître. D'ailleurs Andocide par ses révélations avait dû se faire dans les familles frappées sur ses indications des ennemis qui ne laisseraient point oublier au peuple tout ce que l'on avait à lui reprocher. Bientôt après s'engagea toute une nouvelle série de procès dont le signal fut donné par la plainte que Thessalos, le fils de l'illustre Cimôn, déposa contre Alcibiade; Andocide y fut-il compris, et condamné en même temps que ce dangereux personnage? Ou bien, au terme de tous ces débats judiciaires, prit-on une mesure générale contre tous ceux qui, sans avoir encouru de condamnation, avaient été pourtant compromis à un titre quelconque dans ces scandales et ces profanations? Furent-ils par un décret frappés d'*atimie*, c'est-à-dire privés de leurs droits civils et politiques? Andocide s'enfuit-il par prudence devant de redoutables inimitiés? Notre orateur ne s'explique jamais clairement à ce sujet. Ce qui est sûr, c'est qu'il quitta Athènes malgré lui peu de temps après les événemens que nous venons de raconter. Depuis lors jusqu'en 403, sa situation fut celle d'un exilé qui cherche tous les moyens de rentrer dans son pays.

Comme on peut en juger par la vie qu'il menait, Andocide avait de grands besoins d'argent. Son emprisonnement et son exil, joints aux désastres d'Athènes, qui atteignirent toutes les fortunes, réduisirent presque à rien les ressources qu'il pouvait tirer de son patrimoine. Pour subvenir à ses habitudes de dépense, il se fit spéculateur. Dans tout Grec, comme dans tout Israélite, quelle que soit la profession où il s'est engagé, il y a toujours l'étoffe d'un négociant

ou d'un banquier. Sous le langage et le costume du médecin, de l'avocat, du professeur, l'homme d'affaires sommeille, prêt à se réveiller dès que les circonstances l'exigeront. Ce fut à Chypre qu'il alla tout d'abord. Par quelles offres et quels services mérita-t-il les bonnes grâces d'un de ces petits princes, moitié orientaux, moitié hellènes, qui aimaient à voir auprès d'eux des Grecs de quelque renom, artistes, poètes, orateurs? A en croire ses ennemis, rien de moins honorable que l'origine de cette faveur. Andocide aurait fait venir d'Athènes, sans doute sous quelque prétexte spécieux, une de ses cousines, belle et jeune Athénienne de condition libre, et il l'aurait livrée au roi de Citium : il l'aurait fait entrer dans son gynécée ou *harem*. Peu après, Andocide se serait effrayé des conséquences que pourrait avoir pour lui ce détournement; il aurait craint que l'on n'en parlât à Athènes, où il désirait et espérait toujours retourner. Il aurait donc essayé de retirer des mains du prince la jeune fille qu'il lui avait vendue; mais ses projets auraient été découverts, et, devenu l'objet de la colère du despote, jeté dans les fers, il aurait risqué de périr par un de ces horribles supplices dont l'Orient a conservé la tradition. Ce fut sans doute avec de l'argent qu'il sauva sa tête. A Ecbatane ou à Suse, comme à Téhéran ou à Constantinople, auprès des satrapes perses comme des pachas turcs, jamais homme habile ne s'est trouvé en si mauvais pas, qu'en ouvrant sa bourse à propos il ne se soit tiré d'embarras.

Nous retrouvons ensuite Andocide à Samos, où était alors la dernière armée qui restât encore à Athènes, épuisée par ses désastres de Sicile. Andocide possédait à Chypre des terres fertiles, don de son prince; il avait noué des relations commerciales dans cette île et dans les îles voisines, il pouvait aider les généraux athéniens à compléter leurs approvisionnements fort insuffisants. C'était l'occasion de se conduire en patriote, tout en ne négligeant pas ses affaires. Andocide vendit à la flotte du cuivre, du blé et des rames. Ce dernier article, il aura soin de le rappeler à ses juges, il le fournit au prix coûtant. Se rattrapa-t-il sur le cuivre et le blé? Il n'en dit rien; mais telle était son envie de revoir Athènes, qu'il oublia peut-être de prélever sa commission sur ces fournitures. Quand il crut, par son désintéressement, avoir prévenu à Samos les esprits en sa faveur, il partit pour Athènes. Quelque tempête, comme cela arrive souvent dans l'Archipel, le força-t-elle à faire plusieurs escales et à passer un mois en route? Toujours est-il que, lorsqu'il arriva, il eut une surprise désagréable. La ville était au pouvoir de l'oligarchie des quatre-cents; l'armée à Samos tenait pour la démocratie : il y avait rupture ouverte entre la cité et l'armée. Andocide se présentait au sénat comme le bienfaiteur de l'armée. Pour un habile, c'était manquer d'à-propos. On devine comment il fut accueilli. Pisandre,

un des meneurs aristocratiques, voulait le faire saisir et mettre à mort. Andocide embrassa en suppliant l'autel de Vesta; on se contenta de le jeter en prison. On ne nous dit pas comment il en sortit; mais il repartit encore pour Chypre. C'était, pour qui cherchait fortune, un pays à souhait que cette île féconde et prospère où fleurissaient à la fois, sous des princes qui rivalisaient de vanité et de luxe, l'industrie phénicienne et les arts de la Grèce. Ce fut cette fois auprès d'Évagoras, roi de Salamine, que s'établit Andocide.

Même à Chypre, un bourgeois d'Athènes n'oubliait pas le Pirée, le Céramique, le Pnyx, l'Agora, le théâtre de Bacchus, l'Acropole, pas plus qu'un vrai Parisien ne se résigne à vivre longtemps loin de ce Paris dont il a tant de fois maudit le bruit et les perpétuelles agitations. Quand la démocratie fut rétablie, un certain Ménippos, ami d'Andocide ou orateur à ses gages, proposa et fit voter son rappel en se fondant sans doute sur les services rendus à l'armée de Samos; mais, à peine adopté, le décret fut attaqué comme contraire aux lois : c'était assez pour l'empêcher de produire son effet. A cette nouvelle, Andocide en personne reparut à Athènes. Les *prytanes*, qui dirigeaient les délibérations du sénat, l'admirent à s'expliquer devant ce corps et à se faire ensuite entendre dans l'assemblée du peuple. Il promettait monts et merveilles. Que l'on confirmât seulement le décret de Ménippos, et il profiterait de sa fortune et de ses relations avec les princes et les villes de Chypre pour procurer à Athènes toute sorte d'avantages politiques et commerciaux. Déjà par ses soins plusieurs navires chargés de blé entraient, au moment même où il parlait, dans le port du Pirée. Andocide eut beau faire; une fois encore l'influence de ses ennemis et le préjugé public l'emportèrent sur son éloquence et ses promesses. Il fallut reprendre le chemin de l'exil. Cette fois, le proscrit aurait passé une partie de son temps dans le Péloponèse, en Élide, où il aurait aussi trafiqué; sans le consoler, les affaires l'occupaient et l'aidaient à passer le temps.

Plusieurs années s'écoulèrent. Après quelques succès brillants et stériles, Athènes, vaincue à Ægos-Potamos, prise par Lysandre, se voyait soumise à l'indigne tyrannie des trente. Andocide devait compter dans leurs rangs plus d'un des compagnons de sa jeunesse; mais il ne leur aurait apporté aucune force, et le souvenir de la mésaventure qu'il avait essuyée sous les quatre-cents dut l'empêcher de s'adresser de nouveau à ce parti. Quand Thrasybule eut rendu Athènes en 403 sinon à sa puissance, au moins à sa liberté et sa vieille constitution, une large amnistie, destinée à fermer l'ère des discordes civiles, rouvrit les portes de la cité à tous les bannis, et rendit leurs droits à tous les condamnés. Andocide accourut aussi-

tôt, et sa présence ne souleva d'abord aucune protestation : on avait passé depuis deux ans par de telles crises, qu'il y avait une détente, une lassitude générale. La plupart des hommes qui avaient joué les premiers rôles dans les anciennes luttes avaient disparu; les événements récents avaient assez frappé les esprits pour émousser le souvenir de ce qui les avait le plus passionnés autrefois. On était disposé à plus s'occuper de l'avenir que du passé. Il eût peut-être été facile à Andocide, s'il se fût tenu sur la réserve, de vivre tranquille dans cette Athènes qu'il avait tant souhaité revoir; mais cet obscur repos ne faisait pas son compte. Sa naissance, sa fortune, qu'il avait relevée et augmentée pendant son exil, les relations qu'il s'était créées avec tant de princes et de cités, le talent qu'il se sentait, tout cela lui donnait le désir d'un rôle politique. Il avait plus de quarante ans; c'est l'âge où l'ambition naît souvent chez ceux mêmes qui n'ont encore songé jusque-là qu'au plaisir ou à l'argent. Il reprit donc possession de sa maison, où pendant son exil s'était installé un démagogue, Cléophon le luthier; il se montra au Pnyx, il parla dans l'assemblée et devant les tribunaux, il sollicita des fonctions qui le missent en vue et lui permissent de faire briller son opulence. Ainsi, dans les deux années qui suivirent son retour, il fut gymnasiarque aux fêtes de Vulcain, chef de la *théorie* ou députation que la cité envoya aux jeux isthmiques, puis de celle qui la représenta aux jeux olympiques; il fut nommé l'un des administrateurs du trésor déposé dans le Parthénon sous la protection de la déesse. Enfin, comme pour aller au-devant du péril, il ne craignit pas d'intenter à Archippos, nous ne savons de quel chef, un procès où il l'accusait d'avoir mutilé un hermès.

Il n'en fallait pas tant pour réveiller les haines endormies. Andocide n'était pas aimé; c'était, comme le définissait un de ses adversaires, « un homme qui n'avait jamais fait de mal qu'à ses amis. » Deux fois dans l'année qui suivit son retour, il avait été dénoncé à l'archonte comme souillé par un ancien sacrilège et profanant la cité par sa présence. Deux fois, à ce qu'il semble, il lui avait suffi d'opposer à ces attaques l'exception de l'amnistie; mais à ses ennemis d'autrefois il en ajoutait chaque jour de nouveaux. En 400, quelques mois avant le procès de Socrate, il eut à soutenir un plus rude assaut. Celui au nom de qui fut déposée la plainte était un certain Képhissios, un *syncophante*, un de ces orateurs qui vivaient d'intrigues et de dénonciations; mais Képhissios avait derrière lui un personnage plus considérable qui portait un des grands noms d'Athènes, Callias, fils de cet Hipponicos qui passait du temps de Périclès pour le plus riche des Grecs. Il y avait entre Callias et Andocide des liens de parenté; mais des questions d'argent et de mariage les avaient faits ennemis. Porte-flambeau dans les grandes

fêtes d'Éleusis, Callias, après la célébration des mystères, revêtu de son costume sacerdotal, signala au sénat Andocide comme ayant commis un acte d'impiété pendant la cérémonie qui venait d'avoir lieu. Ce fut de cet acte que prit texte Képhissios pour citer Andocide en justice devant un jury tout entier composé d'initiés. Un discours, attribué à Lysias, qui nous a été conservé en partie, prouve qu'à cet orateur se joignirent, au cours du procès, d'autres accusateurs. Le discours en question porte ce titre : *Contre Andocide, à propos d'impiété* (Κατ' Ἀνδοκίδου ἀσεβείας). Il a été écrit, sinon par Lysias, au moins par un contemporain, par quelque autre *logographe*, pour un membre de l'une de ces grandes familles qui présidaient depuis des siècles au culte d'Éleusis, pour un Céryx ou un Eumolpide. C'est peut-être la harangue prononcée par Callias. Il se produisit en ce moment dans Athènes, après tous ces désastres que l'on pouvait attribuer à la colère des dieux, une sorte de réaction *piétiste* dont Socrate devait être la plus noble victime. Les ennemis d'Andocide avaient beau jeu pour exploiter contre lui cette disposition des esprits. A l'occasion du récent délit, qui n'était là qu'un prétexte, on évoqua tous les souvenirs du passé. Ce fut sur le rôle joué jadis par Andocide dans l'affaire des hermès que porta le principal effort de l'accusation. Andocide répondit par son discours *sur les mystères* (περὶ μυστηρίων), le plus long et le plus important de ses ouvrages. Il fut acquitté.

Ce succès dut pour quelque temps imposer silence à ses ennemis et dégager sa situation. Huit ou dix ans plus tard, Andocide figure à la tête d'une ambassade chargée de discuter les bases d'un traité qui devait réconcilier Athènes, alliée des Thébains et des Corinthiens, avec Sparte, sa vieille ennemie. Xénophon, dans ses *Helléniques*, ne nous dit rien de cette négociation; mais on a signalé bien d'autres lacunes chez Xénophon. Tout ce que nous savons de cet essai de transaction, nous le devons au discours *sur la paix* (περὶ εἰρήνης), prononcé par Andocide, au nom de ses collègues, devant l'assemblée populaire où il rendait compte de sa mission. Andocide s'y montre très au courant de l'état de la Grèce; il y fait preuve de sens et d'esprit politique; il y conseille par de très bonnes raisons d'adopter son projet, de voter une paix qui était en effet très avantageuse pour Athènes. Peut-être le passé et le mauvais renom de l'orateur firent-ils tort à l'opinion qu'il soutenait. Toujours est-il que la guerre continua. Cet échec dégoûta-t-il Andocide de la vie politique? Mourut-il bientôt après? nous l'ignorons. Son biographe prétend qu'à la suite de cette ambassade il aurait été banni de nouveau; mais il ne faut, selon nous, voir là qu'une de ces confusions comme en contiennent beaucoup ces *Vies des dix orateurs*. Le compilateur ne trouvait plus, à partir de ce moment,

aucun renseignement sur Andocide; rien de plus simple, pour s'éviter des recherches plus approfondies, que de le renvoyer dans cet exil où il avait vécu si longtemps. Ce qui est vrai, c'est que vers 393 ou 391 Andocide, âgé d'environ cinquante ans, disparaît de l'histoire.

II.

On possède, sous le nom d'Andocide, quatre discours, les trois que nous avons cités en racontant sa vie, et un quatrième, qui a pour titre : *Contre Alcibiade* (κατὰ Ἀλκιβιάδου). Si nous n'avons rien dit de ce dernier, qui, par sa date (416), serait le plus ancien ouvrage conservé d'Andocide, c'est qu'il est aujourd'hui rejeté comme apocryphe par tous les critiques.

On a par Thucydide des renseignemens précis sur la situation intérieure d'Athènes dans l'année où ce discours est censé avoir été prononcé devant le peuple. La lutte des partis était alors des plus chaudes; il y avait en présence trois hommes qui groupaient autour d'eux un nombre à peu près égal d'adhérens, et dont chacun suffisait à tenir en échec ses rivaux : c'étaient Alcibiade, Nicias et Phæax. Dans toutes les assemblées, entre ces personnages ou entre leurs partisans, recommençaient des débats irritans et stériles. Les esprits étaient très montés. On pouvait craindre que l'ordre ne fût troublé. C'était là une de ces crises où l'on recourait à l'ostracisme, expédient par lequel furent épargnées à Athènes ces luttes sanglantes qui sont si fréquentes dans l'histoire de la plupart des cités grecques. Quand les passions étaient excitées à ce point qu'il y avait lieu de redouter la guerre civile, le peuple tout entier était sommé de choisir par un acte solennel entre les chefs qui se disputaient la direction des affaires : à celui qu'il considérait comme dangereux pour la paix de la cité, il ordonnait de s'éloigner pour dix ans d'Athènes et du territoire de l'Attique. En fait, presque toujours ceux qui avaient été ainsi frappés se virent rappelés bien avant ce terme, dès que les affaires eurent pris un autre tour, et que leur rentrée ne présentait point de péril. C'est ce qui arriva par exemple pour Aristide et pour Cimon. L'ostracisme, à vrai dire, n'était point un châtement; il n'emportait ni la confiscation des biens, ni aucune autre peine accessoire. Loin de flétrir celui qu'il atteignait, il lui faisait plutôt honneur; c'était comme une reconnaissance publique de son mérite et de son influence. C'est ainsi que parfois, dans l'Europe moderne, les gouvernemens se sont débarrassés d'un adversaire politique en lui envoyant un passeport pour l'étranger. A Athènes, ce n'était point le caprice d'un homme qui pouvait arracher ainsi un citoyen à sa patrie; il fallait, après de longs mois de

discussions publiques pendant lesquels chacun avait pu juger à l'œuvre les hommes d'état rivaux, six mille suffrages exprimés au scrutin secret et réunis sur le nom de celui qu'il s'agissait d'inviter à partir pour rendre le repos au pays.

On sait comment les choses tournèrent en 416. Nicias, Alcibiade et Phæax n'avaient pas plus envie l'un que l'autre de quitter Athènes, et chacun d'eux pouvait voir la chance tourner contre lui. Quand le peuple, fatigué de ces luttes, eut résolu de procéder à un vote d'ostracisme, quand le jour en fut fixé, au dernier moment, les trois ennemis se rapprochèrent et se concertèrent. Il se conclut là une de ces ententes passagères comme il s'en établit souvent dans nos chambres, à l'effet de soutenir ou de renverser un cabinet; c'est ce que nous appelons dans notre langue parlementaire une *coalition*. Chacun des chefs donna le mot à ses adhérens; on convint de détourner le coup sur la tête d'un démagogue de bas étage, le lampiste Hyperbolos, orateur violent et grossier, qui de notre temps aurait siégé dans la commune de Paris. Ceux mêmes qui n'étaient point parmi les affidés trouvèrent l'idée spirituelle et le tour ingénieux; ils suivirent l'impulsion donnée, et plus de six mille suffrages envoyèrent Hyperbolos en exil. Dès le lendemain, le peuple regrettait son vote. Il s'apercevait qu'Alcibiade, Phæax et Nicias s'étaient joués de lui; il rougissait d'avoir employé contre un drôle qu'il méprisait tout en l'écoutant parfois une arme qui n'avait frappé jusque-là que les premiers citoyens d'Athènes, un Aristide, un Cimon, un Thucydide l'ancien, le rival souvent heureux de Périclès. A partir de ce jour, comme déshonoré par cette erreur, l'ostracisme tomba en désuétude.

Le discours attribué à Andocide a pour objet de déterminer ceux qui l'écoutent à écrire le nom d'Alcibiade sur ces tessons ou coquillages (*ὄστρακα*) qui servaient au vote; c'est une longue invective contre ce personnage. Dans l'exorde, l'orateur se présente lui-même comme l'un des trois hommes politiques, avec Alcibiade et Nicias, sur lesquels peut tomber la sentence d'exil. Or Andocide n'était pas alors compromis dans ce débat; c'était, Thucydide nous l'atteste, entre Alcibiade, Nicias ou Phæax que le peuple, croyait-on, aurait à choisir. Puisque ce n'est pas Nicias qui parle, et que le discours est dirigé contre Alcibiade, il doit, a-t-on dit, être de Phæax, et dès l'antiquité cette opinion a trouvé des défenseurs. Elle ne soutient pourtant pas plus l'examen que l'assertion de l'éditeur alexandrin attribuant cette harangue à Andocide. L'ouvrage contient de nombreuses erreurs de faits et de dates, erreurs que n'aurait certes point commises un contemporain.

Ce discours paraît avoir été composé dans un temps où l'ostracisme était passé de mode, où, à part certains érudits comme Phi-

lochore, Aristote, Théophraste, personne ne s'en faisait plus une idée juste. L'auteur semble prononcer un plaidoyer, parler devant un tribunal; il a l'air de supposer que ceux qui l'écoutent vont voter dans quelques instans sur la question de savoir si ce sera Alcibiade, Nicias ou lui qui sera condamné au bannissement. Or il y avait bien une délibération préliminaire dans le sénat et dans l'assemblée pour savoir s'il convenait de procéder à un vote d'ostracisme; mais nous ne voyons nulle part que ceux qu'il pouvait frapper aient été admis à prononcer une défense ou à attaquer leur adversaire comme on le faisait devant le jury. Rappelez-vous, vraie ou fausse, l'anecdote célèbre que raconte Plutarque à propos d'Aristide; voyez comment s'y prennent Alcibiade, Nicias et Phæax pour jouer à Hyperbolos le tour que l'on sait : tous ces faits paraissent bien prouver que le vote avait lieu sans être précédé d'un débat judiciaire. Il n'y avait point là de jury convoqué pour entendre les parties et pour rendre un verdict; c'était le peuple de l'Attique qui se réunissait tout entier afin d'accomplir un grand acte de prévoyance politique. Des barrières étaient dressées sur la place spacieuse du marché; les tribus défilaient l'une après l'autre et déposaient leur suffrage. Aucun nom ne leur était imposé ou même proposé d'avance; mais depuis des semaines on ne parlait point dans la ville d'autre chose que des titres, des mérites et des fautes de ces rivaux d'influence et de popularité entre lesquels il allait falloir faire un choix. Hors quelques électeurs ruraux, comme celui dont Aristide se chargea d'écrire le bulletin, chacun, à la suite de toutes ces conversations et de ces discussions, avait pris son parti. La décision devait être présumée aussi libre et aussi éclairée qu'elle peut l'être là où existe le suffrage universel.

L'auteur du discours, en traitant son sujet comme un plaidoyer prononcé devant un tribunal dont il sollicite l'arrêt, commet donc une première erreur où ne serait pas tombé un contemporain d'Alcibiade. Ce n'est pas tout. Il attaque l'ostracisme comme une institution dangereuse et injuste; ces critiques, auxquelles personne ne songeait dans le cours du v^e siècle, trahissent un temps où le bannissement d'Hyperbolos avait déjà décrié cet expédient utile à tant d'égards. Enfin l'orateur dit en commençant que la lutte est entre Nicias, Alcibiade et lui; puis il ne prononce même plus le nom de Nicias. S'il avait eu en réalité à craindre de voir le peuple lui préférer Nicias, n'aurait-il pas cherché aussi à rendre Nicias odieux et à trouver des raisons qui décidassent l'assemblée à bannir Nicias, si elle ne voulait bannir Alcibiade? Au contraire cette anomalie ne s'explique-t-elle pas d'elle-même, si on consent à ne voir dans l'ostracisme qu'un prétexte, et dans ce discours qu'une déclamation d'école?

Voici qui est plus concluant encore. Selon l'orateur, — et c'est là un des griefs sur lesquels il insiste le plus, — Alcibiade aurait fait décider par le peuple que les habitans de Mélos seraient, les hommes mis à mort, les femmes et les enfans vendus comme esclaves. Il aurait ensuite acheté une captive mélienne, et il lui serait né d'elle un fils. C'est un crime, ajoute-t-il, de devenir l'amant et d'avoir des enfans d'une femme dont on a fait périr soi-même les parens, et qui appartient d'ailleurs à une cité ennemie d'Athènes. Nous n'avons pas à apprécier la valeur de cet argument; il peut seulement nous servir à relever une grave erreur de chronologie. Mélos, d'après Thucydide, se rendit aux Athéniens dans l'hiver qui précéda la grande expédition de Sicile, expédition qui eut lieu vers le milieu de l'été de 415. Alcibiade et Nicias partirent alors l'un et l'autre comme généraux; l'un ne revit Athènes qu'en 407, l'autre n'y revint jamais. Or, d'après le passage que nous avons signalé, le discours en question, si jamais il a été prononcé, ne peut l'avoir été qu'un an ou dix mois tout au moins après la prise de Mélos; mais, puisque la flotte partit six ou huit mois environ après cette victoire, on voit qu'il est tout à fait impossible que d'aucune manière, un an ou plus après la conquête de Mélos, Alcibiade et Nicias aient pu se trouver exposés ensemble aux risques du bannissement par l'ostracisme. C'est bien en effet, d'après Thucydide, un an plus tôt, en 416, qu'Alcibiade, Nicias et Phœax évitèrent ce péril en s'unissant contre Hyperbolos.

Un discours où se trouvent de telles confusions et de tels anachronismes est nécessairement apocryphe; il n'a même pu être composé que longtemps après cette époque, quand était tout à fait oubliée la série chronologique des événemens. Je ne crois point, il est vrai, que nous ayons là une œuvre de la décadence grecque, comme dans ces discours mis sous le nom de Gorgias, de Démade et de quelques autres, qui ont été ajoutés par les éditeurs modernes à la collection des orateurs attiques. On pourrait en cherchant bien y découvrir quelques traces de recherche et d'apprêt (§ 2, § 23, etc.); cependant le style en est, à tout prendre, correct et sain. C'est, j'imagine, vers le temps de Philippe, peut-être même un peu plus tard, que ce discours aura été composé par quelque élève d'Isocrate ou d'Isée. Par tout ce qu'elle contenait de péripéties étranges, par ce qu'avait d'odieux et de brillant le caractère de ce personnage, la vie d'Alcibiade se prêtait merveilleusement à fournir aux rhéteurs des matières où exercer leur talent et celui de leurs disciples; c'était un lieu commun de l'école que le blâme ou l'éloge d'Alcibiade.

Nous n'hésitons pas, malgré Denys d'Halicarnasse, à considérer

comme authentique le discours *sur la paix*. La critique de Denys d'Halicarnasse, grammairien instruit et consciencieux, mais dépourvu de goût et d'esprit, ne connaît guère d'autre criterium que le caractère du style, que la présence de tel ou tel mot qui lui paraît peu conforme aux habitudes des Attiques; ici il ne nous donne pas ses raisons, mais elles étaient sans doute de cette nature. Quant aux modernes, il ne leur est point aisé de voir aucune différence entre le style de ce discours et celui des harangues dont la paternité n'est pas contestée à Andocide. Ce qui me frappe, c'est la parfaite exactitude de toutes les circonstances rappelées, de tous les faits invoqués par l'orateur. On y a relevé, il est vrai, d'assez nombreuses erreurs dans ce qu'il dit du passé d'Athènes; mais qui-conque a un peu fréquenté les orateurs attiques est habitué à ces libertés qu'ils prennent avec l'histoire. Pour ne parler que d'Andocide, il ne s'en est pas fait faute dans ses autres ouvrages. Le discours sur la paix, par le tableau qu'il nous trace de l'état où était alors la Grèce et par toutes les allusions qu'il contient aux incidens récents de la guerre contre Sparte, confirme tout ce que Xénophon et plusieurs plaidoyers contemporains nous apprennent de cette période. Un faussaire se serait trahi par quelque bévue, par quelque maladroite confusion, comme cela est arrivé à l'auteur du discours *contre Alcibiade*. Le ton est bien d'ailleurs d'un politique, non d'un rhéteur. En l'absence de choquantes disparates de style, c'est là pour nous le vrai et sûr criterium.

Restent donc trois discours, séparés l'un de l'autre par un intervalle de quelques années, sur lesquels nous pouvons juger le talent et la manière d'Andocide. Le plus médiocre est certainement le plus ancien de tous, celui qu'il prononça vers 410 pour solliciter son rappel. L'exorde en est froid et embarrassé. Un peu plus loin, on rencontre de singulières subtilités, défaut qui est rare chez Andocide. Il y a dans la péroraison une certaine adresse, mais un peu basse et d'une humilité qui déplaît. En voulant éveiller la pitié, Andocide risque de soulever le dégoût.

De ce discours à celui des mystères, il y a un progrès sensible. Ce plaidoyer, par son étendue, par tout ce qu'il renferme de renseignemens historiques, par les documens précieux qui y sont insérés, est l'ouvrage le plus important et le plus intéressant d'Andocide. Quoique l'accusé s'y fasse encore en plusieurs endroits bien humble et bien petit devant ses juges, son attitude est ici plus digne, le ton est plus relevé et plus noble. Le discours s'ouvre par un exorde assez ample, bien calculé pour concilier les sympathies à l'orateur, qui s'y donne toutes les apparences de l'honneur et de la probité, qui affecte une grande confiance dans ses antécédens et dans la justice de sa cause. Plusieurs des narrations ont du mouvement et de

la vie; tels sont le résumé de la déposition faite par Dioclidès et la scène qui a lieu à ce propos dans le sénat, le récit de cette lugubre nuit passée en prison au milieu des larmes de tant de malheureux et dans les perplexités d'une conscience qui s'interroge et qui hésite. Tout cela est présenté, nous ne dirons pas de la manière la plus vraie, — nous avons fait nos réserves à ce sujet, — mais de la manière la plus vraisemblable; ses actes et les motifs qu'il leur assigne, tout a une couleur spécieuse, tout se tient, tout s'explique. La dernière page du discours mérite aussi d'être remarquée. Le plus souvent chez les Attiques, chez Lysias même, qui nous fournit le vrai type de l'éloquence judiciaire telle que la voulaient et la goûtaient les Athéniens, les plaidoyers n'ont pour ainsi dire pas de péroraison; à peine quelques mots résument-ils la discussion et indiquent-ils la fin. C'est que les *logographes* ou fabricans de discours sont dans des conditions toutes spéciales : ce plaidoyer qu'ils écrivent pour un client doit sembler l'œuvre naïve d'un particulier qui n'y entend point malice, et qui vient conter tout simplement son affaire; il convient donc d'éviter tout ce qui, de près ou de loin, sentirait le métier, il convient de s'arrêter en honnête homme quand on a épuisé ses argumens. Rien ne demande plus d'art qu'une vraie péroraison, qui se détache heureusement du corps même de la harangue et en double l'effet; mais aussi rien ne trahit plus clairement la main de l'artiste. Ce dernier et redoutable assaut tenté sur l'âme du juge, l'orateur seul sait le faire réussir en réservant pour cet effort suprême ses traits les plus pénétrants, ses mouvemens les plus pathétiques. Or ici c'était en son propre nom, dans sa propre cause, que parlait Andocide; rien ne l'empêchait donc de se donner libre carrière, de mettre en œuvre toutes les ressources de son talent et de son habileté professionnelle. Voici cette péroraison, le seul échantillon que nous citerons de la manière et du style d'Andocide :

« Songez encore à ceci : voyez quel concitoyen vous aurez en moi, si vous me sauvez la vie. Héritier de richesses dont vous savez toute l'importance, j'ai été réduit, non par ma faute, mais par les malheurs de l'état, à la pauvreté et à l'indigence, puis j'ai relevé ma fortune par des moyens légitimes, par mon intelligence et par le travail de mes mains; je n'ignore pas ce que c'est qu'être citoyen d'une telle ville, ce que c'est aussi que d'être hôte et étranger domicilié dans un autre pays, chez le voisin. Je sais ce que c'est qu'être tempérant et prendre une sage résolution, ce que c'est que souffrir pour une faute commise. J'ai fréquenté, j'ai tâté toute sorte de gens, ce qui m'a fait former des liens d'hospitalité et contracter des amitiés avec beaucoup de rois et de cités, ainsi qu'avec bien des particuliers, relations dont vous aurez votre part, si vous me sau-

vez, et dont vous pourrez profiter quand l'occasion s'en présentera. Autre chose encore, citoyens : si aujourd'hui vous me perdez, il ne vous reste personne de notre famille; mais elle est détruite jusqu'au dernier rejeton, et pourtant ce n'est pas un opprobre pour la cité que de voir subsister la maison d'Andocide et de Léogoras. Ce qui en était plutôt un, c'était que pendant mon exil leur demeure fût habitée par Cléophon le luthier, car il n'y en a pas un d'entre vous à qui jamais, quand il passait devant notre porte, cette vue ait rappelé quelque mal que la cité ou lui auraient eu à souffrir de ces hommes, mes ancêtres, qui, ayant bien des fois été généraux, vous ont rapporté beaucoup de trophées pris sur l'ennemi dans des combats de terre ou de mer, qui, ayant exercé beaucoup d'autres magistratures et ayant manié vos fonds, n'ont jamais été frappés d'une amende... S'ils sont morts, ce n'est point une raison pour que vous oubliiez toutes leurs grandes actions; souvenez-vous plutôt de ce qu'ils ont fait, et figurez-vous les voir en personne, qui vous supplient de me sauver. Qui pourrais-je en effet appeler à la barre pour vous implorer en ma faveur? Mon père? Il est mort. Mes frères? Je n'en ai pas. Mes enfans? Il ne m'en est pas encore né. Vous donc, tenez-moi lieu de père, de frères et d'enfans; c'est auprès de vous que je cherche un refuge, c'est vous que j'invoque et que je supplie; c'est à vous de solliciter et d'obtenir de vous-mêmes mon salut. N'allez point, par manque d'hommes, faire citoyens des Thesaliens et des Andriens, tandis que ceux qui sont, de l'aveu de tous, citoyens d'Athènes, ceux auxquels il sied d'être gens de cœur, et qui le pourront être parce qu'ils le veulent, ceux-là vous les perdriez... Ne trompez donc ni les espérances que vous pouvez placer en moi, ni celles que je place en vous. Je n'ai plus qu'à prier ceux qui vous ont donné à tous, tant que vous êtes, tout récemment des preuves de leur haute vertu, de monter à cette barre et de vous parler pour moi, de vous dire ce qu'ils savent de ma personne. Venez ici, Anytos, Képhalos, puis les membres de ma tribu qui ont été choisis pour m'appuyer devant le tribunal, Thrasylle et les autres. »

Toute cette péroraison, même dans une traduction, qui l'allonge et l'affaiblit, n'a-t-elle pas un accent sincère et pénétrant, qui est d'un véritable orateur? N'y sent-on pas bien avec quel frémissement intérieur, avec quelle profonde émotion Andocide soutenait ce combat dont l'issue devait décider s'il retournerait une quatrième fois en exil, ou s'il vivrait libre et honoré dans la patrie qu'il avait tant regrettée?

Le discours a d'ailleurs des défauts assez sensibles. Andocide s'est bien tracé un plan, qu'il nous indique dès le début, et auquel il demeure assez fidèle; mais les diverses parties du plaidoyer ne sont

pas bien reliées l'une à l'autre, les transitions manquent. Certains détails, comme ceux qu'il donne sur sa famille (1), sont maladroitement amenés, et ne viennent pas là où on les attendrait. C'est donc par la composition plutôt que par le goût et par le style que pèche cet ouvrage. A cet égard, Andocide a mieux réussi dans son troisième discours, dont les dimensions plus restreintes lui rendaient peut-être la tâche plus facile. C'est au genre délibératif et non au genre judiciaire qu'appartient cette harangue : il s'agit de persuader à l'assemblée de consentir à la paix, de ratifier un traité dont Andocide vient d'arrêter les préliminaires avec les Lacédémoniens. Il n'y a point ici lieu à de grands mouvemens, et le pathétique n'y serait point à sa place; mais c'est clair, sensé, bien composé. L'auditeur suit sans effort les raisonnemens de l'orateur, qui parle avec aisance la langue de la politique et des affaires. Le tout se termine par une courte péroraison où est bien résumée la question qui se discute et indiquée l'importance de la résolution à prendre. Moins varié, moins curieux que le discours *sur les mystères*, ce discours *sur la paix* est peut-être, par l'exacte proportion des parties et par l'absence de défauts, l'œuvre la plus accomplie d'Andocide, celle qui lui fait encore le plus d'honneur. Quand il cessa de parler, autant que nous pouvons en juger, son talent était donc encore en progrès et achevait de se former.

Dans ce discours, comme dans le précédent, le style prend déjà chez Andocide des allures à la fois amples et libres, qu'il n'a ni chez Antiphon, ni chez Thucydide. Au lieu de ces antithèses perpétuelles où ces deux écrivains se complaisent, de la phrase courte et symétrique d'Antiphon, de la phrase souvent longue, mais chargée et comme gonflée d'idées où Thucydide s'embarrasse et semble parfois perdre son chemin, nous avons souvent ici la vraie période oratoire, avec son étendue et ses détours qui n'ôtent rien à la clarté, avec la subordination des idées secondaires à l'idée principale (2). Ce n'est pas encore le large et harmonieux développement de la grande période isocratique ou démosthénienne, c'est pourtant quelque chose qui y ressemble déjà et qui le fait pressentir. Andocide ne recherche pas non plus ces allitérations, ces assonances, qui tenaient tant au cœur de Gorgias et d'Antiphon, qui leur servaient à souligner, en les rendant sensibles à l'oreille même, les rapports de ressemblance ou de dissemblance entre les idées. Il n'a pas plus d'images que son prédécesseur; il faudra longtemps encore pour voir paraître dans l'éloquence athénienne ce genre de beautés; mais sa diction et la construction de sa phrase ont plus d'aisance et de

(1) § 106-109.

(2) Voyez discours *sur la paix*, § 34, 37, 38, etc.

naturel. L'orateur, moins préoccupé d'obtenir certains effets de style, se donne plus d'air et de carrière, s'anime plus volontiers. Dans le discours, aujourd'hui perdu, où Antiphon disputait sa vie à la haine de ses ennemis vainqueurs, le pathétique tenait sans doute bien moins de place, l'émotion se faisait bien moins sentir que dans le discours d'Andocide *sur les mystères*.

Andocide, — c'est là l'impression qui nous reste de cette étude, — fut donc un homme de grand talent qui, faute d'un peu plus d'honnêteté et de dignité personnelle, manqua sa vie, ne donna, comme politique et comme orateur, qu'une faible partie de ce qu'Athènes pouvait attendre d'une nature aussi heureusement douée. Il avait, quand il revint à Athènes après quinze ans d'exil, tout ce qu'il faut pour devenir un homme d'état influent et distingué, tout, excepté l'estime publique. Ce qui l'empêcha de saisir un rôle en vue, ou tout au moins de le garder, de prendre cette autorité sur les esprits que possédèrent souvent pendant de longues années des hommes qui lui étaient très inférieurs, ce fut l'espèce de défaveur morale que jetèrent sur son nom les erreurs et les scandales de sa jeunesse. Il eut beau faire, il ne put parvenir à inspirer confiance au peuple. Nous trouvons dans l'histoire de notre temps des exemples analogues. Tel personnage, d'une intelligence peu commune, journaliste fécond et brillant, homme d'affaires consommé, est arrivé de bonne heure à une telle situation de fortune et de notoriété, que toutes les ambitions lui semblaient permises, tous les partis comptaient avec lui, et cherchaient à s'assurer son concours; mais aucun parti, une fois au pouvoir, n'osait lui en donner une part avouée et publique. Très supérieur par l'esprit à la plupart de ceux qui occupaient les premières places, il n'a jamais pu devenir ministre. C'est qu'il avait pu tout conquérir, excepté la considération.

En tout cas, Andocide, comme écrivain, mérite de ne point être aussi oublié et sacrifié qu'il l'a été jusqu'ici; il doit avoir sa page et sa place dans l'histoire de la prose attique. C'est lui qui forme le lien, le passage entre les anciens Attiques, tels que Périclès, Antiphon, Thucydide, et les orateurs ou écrivains du iv^e siècle. S'il ne nous était rien arrivé de ses ouvrages, il y aurait un anneau de la chaîne qui nous manquerait. Nous constatons, en étudiant ses discours, le résultat et le fruit d'un demi-siècle de travail intellectuel et de libre vie politique; nous voyons ce qu'ont produit, d'une part l'enseignement des sophistes et des rhéteurs, de l'autre l'habitude chaque jour plus répandue de la parole publique. Depuis la mort de Périclès, les orateurs se sont multipliés comme pour se partager la succession de ce grand homme, que personne n'était capable de remplacer. Il s'est formé tout un nouveau groupe; des jeunes gens, intelligents et ambitieux, ont profité avec ardeur, pour se produire

à la tribune, des leçons d'Antiphon et des occasions favorables que leur offrait alors la vie agitée et comme brûlante d'Athènes. Sans goût ni science, Cléon, qui n'avait que du tempérament, a peut-être contribué pourtant aux progrès de l'éloquence; il l'a un peu dégourdie, il a habitué les yeux, les oreilles et l'esprit à une action plus animée, à quelque chose de plus vif et de plus en dehors. Le nombre des gens qui parlent avec facilité et succès va toujours en augmentant vers la fin du v^e siècle : il nous suffira de citer, pour les dernières années de la guerre du Péloponèse, Alcibiade, Phæax, Pisandre, Critias, Archinos, Thérémène, Démophante. Andocide vient à propos, avec ses trois discours heureusement conservés, pour nous indiquer ce que pouvaient être vers 400 le goût et la moyenne de l'éloquence chez tous ces orateurs populaires dont aucun n'était un homme hors ligne. Ce que nous trouvons chez lui, ce que nous pouvons deviner chez ses contemporains, dont rien ne nous est parvenu, ce n'est pas encore l'habileté consommée d'un Lysias ou d'un Isée, cette élégante sobriété où la perfection d'un art très savant se dérobe sous les apparences d'une simplicité presque naïve, c'est encore moins l'éclat et la sonorité d'un Eschine, l'ardent pathétique d'un Hypéride, l'incomparable puissance d'un Démosthène; mais c'est déjà quelque chose de bien plus coloré et plus vivant qu'Antiphon. On sent, en lisant cette prose, que cette génération, pour exprimer sa pensée, n'a plus à faire autant d'efforts que celle qui l'a précédée. L'usage a fixé le sens des termes abstraits, distingué les synonymes, assoupli la langue, donné le sentiment du nombre oratoire. Les moules sont préparés à l'avance; chacun peut les remplir, les épreuves qu'on en tirera ne différeront que par la pureté et l'éclat du métal qu'on y aura versé. Nous sommes sortis de la période des essais et de l'invention; un homme médiocre est maintenant à même d'écrire une prose claire et agréable. Quant aux hommes de génie, comme un Platon ou un Démosthène, ils peuvent naître et grandir. Lorsqu'ils voudront exprimer leurs sentimens et leurs idées, ils n'auront pas, comme Thucydide, une lutte héroïque à soutenir contre un instrument encore rebelle; ils trouveront la prose attique prête à traduire avec une souplesse et une fidélité merveilleuses les plus hautes conceptions de leur pensée, les plus nobles sentimens de leur grande âme, éprise de l'éternelle vérité ou passionnée pour la gloire d'Athènes.

G. PERROT.

LE

TRAITÉ DE BRÉTIGNY

II.

Tout péril n'avait point disparu pour le roi Jean sur le champ de bataille ; il en courait d'autres et de fort singuliers, propres au siècle où il vivait et à ces habitudes féodales où tous les extrêmes se touchaient sans cesse, ceux de la grandeur comme ceux de la brutalité (1). Il demeurait en butte à la cupidité des gens de guerre, qui l'exploitaient comme prisonnier après l'avoir admiré les armes à la main. En ce temps-là, un prisonnier était la proie, le butin spécial du soldat qui l'avait reçu à merci. D'après les lois de la chevalerie, le vainqueur devait des égards à la personne du prisonnier, surtout quand ce dernier était de la qualité de ceux à qui était due prison de chevalier, et le vaincu se pouvait racheter par une rançon ; mais ce prix du rachat demeurait la propriété du guerrier auquel le prisonnier avait rendu son gant ou son épée, quelle que fût d'ailleurs la qualité du vainqueur et du vaincu. La rançon était l'objet d'un traité particulier, librement discuté, et tout à fait indépendant de la capture. Telles s'observaient alors les coutumes de la guerre, et la spéculation sur les rançons ne restait point étrangère quelquefois aux belles actions du champ de bataille. On comprend combien la rançon d'un roi de France avait dû enflammer l'avidité rivale des chevaliers qui environnaient le royal combattant de Mau-

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juin.

pertuis. Il avait *baillé son destre gant* au chevalier Denis de Morbecque pour être conduit à son cousin le prince de Galles; mais d'autres prétendaient avoir coopéré à la prise, et le prince de Galles, ainsi que Jean Chandos, étaient éloignés de l'endroit où se passait la scène. La bataille finie, ils étaient en inquiétude touchant la personne du roi de France, qu'ils supposaient mort ou prisonnier, et ils avaient envoyé deux grands barons anglais en chercher des nouvelles. Ceux-ci, partis au galop, aperçurent bientôt « une grand-flotte de gens d'armes tous à pied, et qui venoient moult lentement; là étoit le roi de France en grand péril, car Anglois et Gascons l'avoient ja tollu à monseigneur de Morbecq, et disoient les plus forts : Je l'ai pris, je l'ai pris... Les deux barons, quand ils virent cette foule, férirent des éperons, vinrent jusques là, et demandèrent : Qu'est-ce là, qu'est-ce là? Il leur fut dit : C'est le roi de France, qui est pris, et le veulent avoir plus de dix chevaliers et écuyers. Adoncques, sans plus parler, les deux barons rompirent à force de chevaux la presse, firent toutes manières de gens aller arrière, et leur commandèrent, de par le prince et sur la tête, que tous se traissent arrière, et que nul ne l'approchast, si il n'y étoit ordonné et requis. Lors se partirent toutes gens qui n'osèrent ce commandement briser, et se tirèrent bien arrière du roi et des deux barons, qui tantost descendirent à terre, et inclinèrent devant le roi tout bas, lequel roi fut moult lie de leur venue, car ils le délivrèrent de grand danger (1). »

Il paraît en effet qu'un écuyer de Gascogne, Bernard de Troie, et un chevalier du même pays, Goubert de Boyville, disputèrent vivement, sur le champ de bataille d'abord, puis devant les tribunaux anglais, à Denis de Morbecque la capture du roi Jean et le bénéfice de sa rançon, nonobstant la déclaration du roi de France, favorable à ce dernier. Édouard III liquida d'autorité souveraine la valeur de la rançon, fit compter à Morbecque une somme à titre de provision, et consigna le solde litigieux, sur l'attribution duquel une cour anglaise dut prononcer; Édouard se substituait ainsi lui-même aux droits des capteurs sur la prise du roi Jean. On trouve dans les *Actes de Rymer* des pièces fort curieuses de la justice britannique à cet égard (2). L'affaire n'était point encore jugée le 13 juin 1363,

(1) Froissart, I, 2, 45, p. 357, Buchon.

(2) Je ne résiste point à rapporter ici l'une des pièces de ce procès, à savoir les *Litteræ testimoniales* du roi Édouard, délivrées en 1357 à Denis de Morbecque, qui n'avait pas encore obtenu de sentence définitive en 1360, lorsqu'il mourut. Un procès-verbal du 13 janvier de cette même année constate son état agonisant, qui l'empêche de se rendre devant le chancelier. — Rymer, III, 1, p. 161, et *ibid.*, p. 193.

Litteræ testimoniales pro Dionyso de Morbeke super captione adversarii de Francia (ainsi est désigné le roi Jean dans les actes anglais jusqu'à la paix de Brétigny) :

époque à laquelle le trésorier de la couronne délivrait au nom du roi à Goubert de Boyville un mandat de paiement de cent livres, *pro captione regis Franciæ*. Après avoir tiré le roi Jean du péril de la convoitise des rançons, les comtes de Warwick et de Cobehen l'amènèrent au pavillon du Prince Noir, qui reçut le royal prisonnier avec un respect profond, « s'inclina tout bas, fit là apporter le vin et les épices, et en donna même au roi. »

Le soir de ce jour de malheur, le prince de Galles offrit à souper sous sa tente au roi Jean, à son héroïque et jeune fils, aux princes de leur famille et à bon nombre de hauts barons de France, qui étaient prisonniers comme eux. Oubliant la fortune des armes, qui lui livrait de si grands personnages, le prince s'honora par sa noble modestie et par sa courtoisie généreuse, rehaussant ainsi son renom dans la chevalerie, et ne se montrant plus qu'un vassal empressé auprès de son suzerain captif, dont la dignité polie répondit convenablement à des procédés de si bon goût. Une table séparée et un peu plus élevée avait été réservée au roi, aux princes et aux plus distingués seigneurs. Elle fut particulièrement bien couverte, selon Froissart, et tous les autres barons et chevaliers s'assirent aux autres tables. Le prince de Galles servit debout le roi de France, comme avaient pu faire jadis ses aïeux les comtes d'Anjou, et se comporta « si humblement que il pooit; ne oncques ne se volt seoir à la table du roi, pour prière que le roi lui en fist, ains disoit tout dis qu'il n'étoit mie encore si suffisant que il n'apertenist à lui de seoir à la table de si grand prince. Après avoir convié le roi à se résigner aux coups du sort et à les prendre en bonne humeur, il lui montra les événemens actuels comme devant aboutir à une paix honorable et amicale, ajou-

« Le roy, à touz ceux qi cestes lettres verront ou orront salutz, savoir vous faisons,

« Que nostre adversaire de France ad overtement reconneu que le jour de la bataille de Poytiers, il se rendy à nostre bien amé bachiler Denys de Morbeke, et luy donna sa foy, dont le dit Denys, qui lors estoit nous et demore à nostre partie, rendy le corps de nostre dit adversaire, et delivra en garde à nostre très chier ainsnez fils, Edward, prince de Gales, adonques chevenstein de nostre houst en celle journée, come il estoit tenuz de sa lealté et par la loy d'armes, et puy, après que le dit Denys estoit venuz a nostre présance purement, franchement, de sa greable volente, et saunz aucune covenance ou paction précédente, il nous rendy et donna, et aussi transporta à nous tout le droit, claim, et demande, q'il avoit et avoir pouvoit en la parsonne de nostre dit adversaire par la susdite cause, rienz en ce reservant à lui, — et à ce rendy et restably à nostre dit adversaire sa foy, et luy en quita de tout ce q'a luy partiegnoit, ou pouit demander, par la cause susdite, en condicion que nostre dit adversaire se rendroit à nous loial prisonnier, et pour ce nous en donnast sa foy, come il avoit fait au dit Denys, le susdit jour de la bataille. — Et toutes cestes choses nostre dit bachiler a fait en gardant bien son honur et sa lealte, et come il estoit tenuz par la loy d'armes. — En temoignage des queles choses, etc.

Donné en nostre palays à Westmonstier, le xx jour de decembre (1357).

tant : « Vous avez conquis aujourd'hui le haut nom de proëce, et avez passé tous les mieux faisans de votre côté. Je ne le dis mie, ce sachiés, chier sire, pour vous lober, car tous cil de nostre partie qui ont vu les uns et les autres se sont par pleine science à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chappelet, si vous le volés porter. » Le lendemain, le prince et le roi se dirigèrent à petites journées vers Bordeaux, où les attendait une sympathique réception. Le roi Jean y fut logé au couvent de Saint-André, et y vécut dans la retraite, quoique libre de ses mouvemens. Les Anglais et les Gascons y passèrent la saison d'hiver en fêtes, dépensant follement, dit Froissart, l'or et l'argent qu'ils avaient gagnés à leurs rançons.

Les propositions de paix n'ayant abouti qu'à une trêve de deux ans, il fut décidé que le royal prisonnier serait transporté en Angleterre pour y être retenu jusqu'à la paix. Dans ce voyage d'outremer, il fut l'objet des égards les plus délicats de son jeune vainqueur, en compagnie duquel il fit une entrée en quelque sorte triomphale à Londres : le roi Jean, monté sur un grand blanc coursier, comme un seigneur suzerain, et le prince de Galles sur une petite haquenée noire derrière lui, à l'instar d'un vassal. C'est ainsi que le roi Jean fut convoyé tout au long de la ville de Londres, qui lui prodigua les acclamations. A l'hôtel de Savoie, où il prit gîte, « vinrent le voir le roi d'Angleterre et la roine, qui le reçurent et festoyèrent grandement, car bien le savoient faire, et depuis moult souvent le visitoient et le consolaçoient de ce qu'ils povoient (1). » Le prince de Galles n'avait pas voulu quitter Bordeaux sans donner à Jean Chandos un témoignage public de sa gratitude. Par lettres patentes du 15 novembre 1356, rapportées dans Rymer, il lui fit don des deux parts de son manoir de Kirketon avec ses dépendances, à la charge par le capitaine anglais de bailler au prince la redevance annuelle d'une rose rouge à la fête de saint Jean-Baptiste. Cette gracieuseté du Prince Noir ne fut pas la seule dont Jean Chandos fut l'objet. Après le traité de Brétigny, Édouard III lui donna des terres considérables en Normandie ; il fut nommé régent d'Aquitaine, et tint grande maison en France, soit à Saint-Sauveur-le-Vicomte, soit à Bordeaux. Je ne parlerai point du butin immense qui partit de Bordeaux pour l'Angleterre après Poitiers. L'Angleterre

(1) Voyez Froissart, I, 2, chap. 55, p. 366-68, édit. du Panthéon. De l'hôtel de Savoie, le roi Jean fut peu après *translaté* au château de Windsor, où il vécut avec tous les agrémens attachés à cette résidence royale. De 1358 à 1359, le roi Jean habita le château de Somerton, dans le comté de Lincoln, et fit un court séjour au château de Herford. En 1360, il y eut quelques changemens et des rigueurs dont nous parlerons plus tard. M. le duc d'Aumale a publié une relation pleine d'intérêt du séjour du roi Jean en Angleterre.

s'appliquait alors impitoyablement et méthodiquement à dépouiller les villes et les campagnes de France. Les arrivages incessants de ces pilleries réjouissaient le peuple de Londres, et rendaient plus facile l'obtention des subsides du parlement. Joignez-y les rançons qui enrichissaient les gens de guerre, et vous aurez l'idée complète des satisfactions que le peuple anglais retirait de la guerre, et de la ruine qui affligeait la France dans sa lutte désespérée avec l'Angleterre.

Tel était le dénoûment de cette campagne de Poitiers, ouverte par des succès et close par une journée fatale dont les détails nous sont encore imparfaitement connus, par les relations étrangères seulement, à défaut des relations françaises, si succinctes qu'on les dirait un écho lointain de la rumeur publique, dépourvues d'ailleurs d'autorité compétente. Le roi Jean y fit *merveille d'armes*, mais n'y sauva que son honneur. La nouvelle en tomba comme la foudre dans Paris, adonné aux plaisirs, agité cependant d'une certaine émotion par la dernière session des états-généraux : les subsides et les secours en hommes pour la guerre n'y avaient pas été votés sans quelque résistance de la part des bourgeois de Paris, des communes et du clergé lui-même, où couvaient au sein des institutions monastiques des germes d'opposition politique et de réforme sociale, témoin le continuateur audacieux de Guillaume de Nangis, et l'évêque de Laon, Robert Le Coq. La féodalité avait la direction des affaires : elle fut accusée du malheur général ; elle avait été lâche et traître, mais la clameur était vague et dépourvue de griefs précis, sauf celui de la dissipation, qui était le crime de tout le monde. Le courant accusateur avait toutefois une force qu'on ne saurait méconnaître.

Était-ce donc à dire que la France du XIII^e siècle fût déchue au XIV^e de sa puissance et de sa grandeur ? était-ce à dire que l'Angleterre eût définitivement conquis à Crécy et à Poitiers une supériorité politique ? Non ; les contemporains ne l'ont pas même soupçonné, ni Édouard III, ni Froissart, ni la cour d'Avignon. Le tempérament national de l'Angleterre était déjà mieux formé peut-être que celui de la France ; mais ses finances et son état social n'étaient point dans de meilleures conditions, et la société française valait bien celle de la cour d'Édouard III. Henri V, le conquérant d'une grande partie de la France sous Charles VI, était obligé chaque année de mettre en gage ses bijoux et sa couronne pour entrer en campagne ; les actes sont imprimés dans Rymer. Chandos était un capitaine vaillant et sensé, il n'avait pas son pareil, il est vrai, dans l'armée du roi Jean ; mais il ne saurait être reconnu comme un chef de guerre du premier ordre. Un document récemment publié nous le

montre pensionné secrètement par Charles de Navarre. Quant à la chevalerie française, contre laquelle s'est élevée de nos jours une croisade historique, l'humeur française l'a sans doute accusée après Poitiers; mais cette chevalerie, expression vraie du caractère national à cette époque, n'avait point perdu l'estime de l'Europe, et le Prince Noir s'honora de lui en donner l'éclatant témoignage. Enfin Crécy et Poitiers étaient-ils l'indice d'une révolution dans l'art de la guerre? Je ne le crois pas davantage. L'homme de pied, le fantassin, l'archer, avaient pris, il est vrai, une importance nouvelle dans les armées, au détriment de la chevalerie; mais il s'en fallait bien que la pratique de la guerre en eût reçu un aussi grand trouble qu'on a voulu le dire. La révolution, c'est l'artillerie qui l'a faite; jusqu'à l'introduction de cette arme dans les habitudes régulières de la guerre, toutes les batailles du moyen âge se ressemblent. Soixante ans après 1356, Azincourt (1415) nous offre le même tableau que Poitiers. Duguesclin n'avait pas gagné ses batailles par une méthode nouvelle. En 1382, la chevalerie française prenait à Roosebeke une sanglante et mémorable revanche sur l'infanterie flamande. Huit ans auparavant, à Cocherel (1364), elle avait eu raison de l'infanterie anglaise. A la bataille d'Auray (1364), Chandos avait chèrement acheté son succès, et proclamé la belle ordonnance de l'armée bretonne. Les bombardes de Crécy n'avaient fait, paraît-il, qu'effrayer les chevaux. J. Villani est le seul qui en parle. Froissart mentionne pour la première fois l'usage du canon au siège de Breteuil en 1356, quelques mois avant Poitiers. Les assiégés s'en servirent pour contre-battre un beffroi construit en bois qui fut lancé contre les murs de la forteresse afin d'en faciliter l'escalade. Il ne paraît pas que les assaillans en aient reçu grand mal. Ce qui est certain, c'est qu'on n'en fit aucun usage à Poitiers. L'application principale en fut d'abord tentée contre les châteaux-forts; elle se répandit rapidement (1), mais sans exercer immédiatement sur la tactique une grande influence (2), parce qu'en campagne la manœuvre de l'artillerie demeura longtemps très imparfaite, et fut souvent un embarras plutôt qu'une puissance. Dans aucune des batailles dont je viens de parler, on ne constate les effets de l'artillerie. Il faut donc reporter à une époque ultérieure la révolution introduite dans l'art militaire, dont on a fait trop d'état peut-être à propos de Poi-

(1) Pétrarque dit dans une de ses lettres : *erat hæc pestis nuper rara, ut cum ingenti miraculo cerneretur; nunc ita communis est ut unum quo libet genus armorum.* Le roi Jean avait un dépôt d'artillerie au Louvre. Selon le président Hénault, t. I^{er}, p. 314, les armes à feu étaient connues dès 1338; peut-être la poudre à canon l'était-elle depuis plus longtemps.

(2) Voyez Christine de Pisan, chap. xxxi, p. 265 et suiv. de l'édition de Buchon.

tiers. La France aussi avait des archers à ses gages, soit à Crécy, soit à Poitiers. L'impatience française (1), l'indiscipline des mouvemens militaires, l'insuffisance du commandement, l'inexpérience des milices communales, l'absence d'armée permanente (2), l'épuisement des forces du royaume, le découragement, la division, la mobilité, telles sont les causes accidentelles des désastres du XIV^e siècle. Édouard III a bien souvent commis les fautes qu'on reproche au roi Jean. Elles étaient moins fatales à l'un qu'à l'autre. Sous la direction de Charles V, plus de prudence intervenant dans la conduite des armées, le destin des combats se montra plus favorable.

A la nouvelle du désastre de 1356, l'abattement fut universel dans les villes et dans les campagnes, et il conduisit bientôt à l'égarément des esprits. Le duc de Normandie, dauphin de France, après avoir été *retrait* de la bataille par ordre du roi Jean, comme nous l'avons dit, s'était immédiatement dirigé sur Paris, où il entra le jeudi 29 septembre, dix jours après Poitiers, accompagné des principaux conseillers de la couronne, avec le titre de lieutenant du roi son père, auquel il ajouta plus tard celui de régent du royaume, et il prit en main le gouvernement des affaires. Son premier acte fut de convoquer hâtivement pour le 15 octobre les états-généraux de la langue d'oïl, qui, après leur dernière session, s'étaient ajournés au mois de novembre suivant. La mesure était sage, quoique non dépourvue de péril : l'agitation d'une assemblée pouvait aggraver la situation, déjà compromise sans être désespérée. On avait craint que le prince de Galles, ou le duc de Lancastre, ne marchassent immédiatement sur Paris, paralysé par la stupeur ; il n'en fut rien. Le prince de Galles, affaibli par sa victoire même, se garda de commettre son succès à une marche aventureuse, et se retira prudemment sur Bordeaux, où il mit à couvert un riche butin, après avoir assuré à ses gens la liberté de négocier des traités de rançon avec les prisonniers qui embarrassaient ses mouvemens. Les Anglais s'y montrèrent faciles pour les conditions, et le résultat leur fut avantageux. D'un autre côté, Paris s'était cru menacé par le duc de Lancastre, uni à Philippe de Navarre, en Normandie. En effet, pendant que l'on se rencontrait à Poitiers, Froissard nous apprend que le duc de Lancastre s'était avancé jusqu'à Évreux, donnant la main aux Navarrais et à Godefroi de Harcourt, qui occupait les marches du Cotentin. Le duc avait essayé de forcer les passages de la Loire, mais n'avait pu y parvenir. On a vu qu'au mémorable conseil de

(1) On a trop exagéré le préjugé féodal qui tenait en médiocre honneur le combat dans la réserve. Charles d'Anjou commandait sa réserve de Tagliacozzo, et le roi Jean à Poitiers.

(2) Voyez Secours, sur l'*arrière-ban*, t. III, *Ordonnances*, p. xvii.

guerre de Maupertuis, l'évêque de Châlons avait fait craindre cette tentative de jonction. L'appréhension n'était point vaine, et le chroniqueur en témoigne. Quoi qu'il en soit, ayant reçu la nouvelle de la bataille, Philippe de Navarre et Lancastre, qui commettaient des fautes de légèreté tout comme les Français, voulurent faire une excursion en Angleterre pour complimenter le roi Édouard, et s'en remirent à Godefroi de Harcourt du soin de tenir frontière à la chàtellenie de Saint-Sauveur-le-Vicomte. La pensée en fut fatale à la cause de Navarre et surtout au fameux capitaine qui était la terreur de ces contrées.

La puissante maison de Harcourt, de vieille souche normande, était engagée depuis les commencemens de cette guerre dans le parti de l'Angleterre, et surtout dans celui de la maison d'Évreux, avec laquelle des liens intimes l'unissaient. Par ses vastes domaines, par le nombre de ses vassaux, par son influence sur la noblesse de Normandie et par les grandes qualités militaires de sa race, elle apportait un appoint considérable aux forces étrangères en lutte avec les Valois. Les d'Harcourt en avaient beaucoup souffert dans leurs personnes et dans leurs biens. Aux sanglantes exécutions avaient succédé des arrêts de bannissement qui ne leur avaient point été ménagés; mais leur résistance énergique et passionnée semblait se retremper dans le sang de ses guerriers. Le chef actuel de leur maison, Godefroi de Harcourt, est une grande et tragique figure du moyen âge. Sa redoutable épée et son manoir de Saint-Sauveur jouent un grand rôle dans l'histoire du temps. Il était l'âme de la ligue anglo-normande contre les Valois, et poursuivait sans trêve ni merci la vengeance des justices du roi Jean au vieux châtel de Rouen. Tel était le personnage qui défendait à cette heure les positions anglaises et navarraises de Normandie (1).

Un capitaine bien inspiré, Robert de Clermont, lieutenant du dauphin en Normandie, eut l'heureuse pensée de profiter de l'isolement momentané de Godefroi de Harcourt pour l'attaquer. Cette brusque agression déconcerta le valeureux guerrier, qui croyait les Valois trop occupés à Paris pour songer à lui donner la chasse au Cotentin; elle réussit à merveille, « et fu, dit le moine de Saint-Denis, M^{sr} Godefroy desconfit et occis en la bataille, et ceux de sa compagnie, et de huit cents hommes qui étoient des gens d'armes dudit M^{sr} Philippe de Navarre avec ledit M^{sr} Godefroy, n'en eschappa nul ou peu. » La mort héroïque de Godefroi est une des épopées chevaleresques de l'époque. Froissart l'a racontée avec un art admi-

(1) *L'Histoire du château de Saint-Sauveur*, de M. L. Delisle, contient toute l'histoire de Godefroi de Harcourt.

nable et saisissant, et cependant le récit du chroniqueur de Liège, où l'imagination a grande part, pâlit devant la relation plus conforme à la vérité d'une chronique récemment découverte. Abandonné de ses gens en déroute, Godefroi, s'étant retranché dans un clos bordé de tous côtés par de grandes haies d'épines, avait mis pied à terre, et attendait l'ennemi, résolu à vendre chèrement sa vie. Les Français firent le tour de l'enclos, et profitèrent d'un endroit où la haie était moins épaisse pour y pénétrer. En les voyant déboucher, d'Harcourt fit le signe de la croix. « Aujourd'hui, dit-il, en suaire d'armes sera mon corps enseveli. Doux Dieu Jésus-Christ, je vais mourir en me défendant et en vengeant la mort dont sans raison l'on a fait vilainement mourir ceux de mon sang. » Puis il s'adossa contre un arbre, et, serrant sa lance dans ses bras : « Adieu, s'écria-t-il, adieu Jésus-Christ, je te remercie de l'honorable trépas que tu m'envoies. » Les chevaliers français qui étaient rangés en bataille devant lui, Robert de Clermont en tête, lui criaient de se rendre. Il leur répondit : « Par l'âme d'Alix, ma mère, jamais le duc de Normandie ne me tiendra vivant. » On vit alors, dit la chronique, se précipiter sur lui huit bidaus et plusieurs archers. Godefroi reçut le choc sans sourciller. Il se défendit même de sa bésague avec tant de vigueur qu'il blessa grièvement plusieurs des assaillans; mais deux hommes d'armes montèrent sur leurs coursiers, et, abaissant leurs lances, s'en vinrent tous d'une empainte sur Godefroi, et lui portèrent, tous deux, un tel coup qu'ils le couchèrent par terre. « Quand il fut cheus, dit Froissart, onques puis ne se put relever, Lors s'avancèrent aucuns hommes d'armes atout longues épées de guerre, qu'ils lui enfilèrent par-dessous le corps, et le tuèrent là sur place. » Ainsi périt ce redouté chef de guerre qui avait ouvert la Normandie à l'Angleterre, et maintenu Charles de Navarre en sa comté d'Évreux malgré tous les efforts du roi de France; ainsi finit l'un des plus déterminés ennemis des Valois. En d'autres temps, la défaite de Godefroi de Harcourt eût marqué comme une heureuse fortune et la compensation d'autres calamités; mais à l'heure où s'accomplit ce fait d'armes, il passa comme inaperçu, noyé dans les préoccupations générales.

Les dispositions suspectes que le dauphin rencontrait à Paris firent avorter les négociations pour la paix que le cardinal de Périgord rouvrit aussitôt après la bataille de Poitiers. A ce moment, peut-être une forte rançon en argent comptant pour le roi captif et quelques concessions territoriales eussent satisfait les Anglais. C'est ce que donne à croire le discours du Prince Noir au roi Jean, le soir même de la bataille, si toutefois on peut s'en rapporter en ce point à Froissart; mais de l'argent on n'en avait plus, et per-

sonne n'était plus disposé de bonne volonté pour en donner. Les communes s'étaient épuisées pour fournir l'armée qui venait d'être détruite à Poitiers, et tout expédient financier était interdit au jeune lieutenant du roi prisonnier. Il fallut donc renoncer à l'espoir de conclure immédiatement une paix définitive. Quant aux barons, ils étaient également ruinés. C'est tout au plus s'ils pouvaient obtenir de leurs hommes et vassaux par toute espèce de moyens les deniers nécessaires pour leur rançon particulière. Il y avait bien les Lombards, les banquiers italiens, marchands d'or à gros intérêt; mais on avait perdu tout crédit auprès d'eux par des lois absurdes. Les Valois étaient d'ailleurs, à tout prendre, une dynastie nouvelle. Leurs compétiteurs répétaient qu'ils avaient infligé au pays des misères inénarrables. Il n'est permis en effet qu'à une vieille dynastie d'affronter de pareilles épreuves. Si le roi Jean n'eût pas été héroïque à Maupertuis, c'en était fait des Valois, et les Plantagenets ou les Navarre eussent régné à leur place. Ces agitations firent échouer les négociations pour la paix. Vainement le roi Jean fut retenu à Bordeaux jusqu'au mois de mars 1357 avec l'espoir d'en finir pacifiquement. Il y fallut renoncer, et la médiation des légats pontificaux se réduisit à convertir en une trêve de deux ans (1) le projet de paix définitive qu'ils avaient proposé. Ce fut alors que les Anglais crurent prudent de transporter en Angleterre la personne de leur royal prisonnier, gage trop précieux pour le compromettre à Bordeaux, où la mobilité méridionale, vivement émue par le spectacle de cette grande infortune, pouvait lui ramener le flot des populations de Gascogne. En cela, les Anglais se montrèrent bien avisés, car leur résolution de transporter l'auguste captif au-delà du détroit excita parmi les Gascons une émotion qui fut difficile à calmer, et dont témoigne Villani, aussi bien que Froissart.

La France était donc profondément découragée, sourdement travaillée par l'esprit de faction, et dans sa détresse son moindre malheur n'était pas d'avoir pour unique espérance un prince de dix-neuf ans. Du moins n'y fut-elle pas trompée. Ce prince, l'honneur de notre histoire, et qui fut plus tard Charles *le Sage*, n'a pas été mieux traité que son père par une certaine école de nos historiens. L'un d'eux, et des plus accrédités, a dit de lui, à propos de son avènement aux affaires au lendemain de Poitiers : « Il n'y avait pas à espérer grand-chose du dauphin. Ce prince était faible, pâle, chétif; il n'avait que dix-neuf ans. On ne le connaissait que pour avoir invité les amis du roi de Navarre au funeste dîner de Rouen, et donné à la bataille le signal du sauve-qui-peut. » C'est à désespérer de la vérité historique. Une seule chose est vraie dans cette appréciation,

(1) L'Instrument est du 23 mars 1357. Voyez Rymer, III, 4, p. 133.

c'est que le prince était pâle, et qu'il avait dix-neuf ans. Il n'était ni faible, ni chétif. Christine de Pisan nous a laissé de lui ce portrait : — « De corsage étoit hault et bien formé, droit et lé (large) par les épaules, et haingre (étroit) par les flans. Gros bras et beaux membres avoit, si correspondans au corps qu'il convenoit, le visage de beau tour, un peu longuet, grant front et large; avoit sourcilz en archiez, les yeux de belle forme, bien assis, chasteins en couleur, arrestés en regart; haut nez assez, et bouche non trop petite, et tenues lèvres; assez barbu estoit, et ot un peu les os des joes hauls, le poil ne blond ne noir, la charnure clère brune; mais la chiere ot assez pale, et croy que ce, et ce qu'il étoit moult maigre, lui étoit venu par accident de maladie, et non de condicion propre. » Tout un règne réparateur est dans ce portrait de Charles V. Voilà pour le prince *chétif*.

Quant à l'insinuation de perfidie odieuse à l'occasion de la scène tragique du château de Rouen, le démenti sera donné par Froissart lui-même. « Le duc de Normandie, dit-il, tenoit son hostel ou châtél de Rouen, et ne savoit rien des rancunes mortelles que le roi son père avoit sur le roy de Navarre, et le comte de Harecourt, et messire Godefroy, son oncle; mais leur faisoit toute la bonne compagnie qu'il pooit par l'amour et le voisinage. Et avint que il les fit prier par ses chevaliers de venir dîner avec lui. Le roy de Navarre et le comte de Harecourt ne luy volrent mie escondir, mais luy accordèrent liement. » Voilà pour l'invitation, dont le roi Jean fut informé trois jours avant la fête, ce qui lui donna le temps de franchir en un jour et une nuit la distance qui le séparait de Rouen. Froissart témoigne que « le duc de Normandie fust bien émerveillé et ébahi quand il vit le roy de France entrer en la salle. » Enfin, à l'arrestation violente de Charles de Navarre, Froissart affirme que « pour chose que le duc de Normandie dit, qui estoit en genoux et à mains jointes devant le roy son père, cil ne s'en voulut passer ni souffrir. Et disoit le duc, qui lors étoit un jeune enfant : Ah! monseigneur, pour Dieu merci! vous me 'deshonorez. Que pourra-t-on dire de moi, quand j'avois le roi et les barons prié de dîner de lez moi, et vous les traitez ainsi! On dira que je les aurai trahis. — Souffrez vous. Charles, répondit le roy, ils sont mauvais traitres, et leurs fais les découvriront temprement. Vous ne savez pas tout ce que je sais. » La justification est-elle complète? Il est vrai que le moine passionné de la place Maubert attribue un soupçon malveillant au roi de Navarre. On n'en peut être étonné de la part de ce prince méfiant et pervers; mais en présence du loyal témoignage de Froissart, qui s'appuie à celui de la chevalerie tout entière, aucun doute n'est possible.

Il reste le reproche d'avoir donné le signal du sauve-qui-peut à

la bataille de Poitiers. Villani a déjà répété de mauvais bruits à ce sujet; mais il était en ce point mal informé (1). Aucun document de source française n'autorise la rumeur portée en Italie. Personne en France n'a soupçonné cette lâcheté. Le moine de Saint-Denis, qui n'épargne personne à propos de Poitiers, dépose du contraire. « De ladite besoigne, dit-il, l'en fist retraire le duc de Normandie, ainsné du roy, le duc d'Anjou, etc., » et une curieuse lettre du comte d'Armagnac, dont un fragment a été publié par l'érudit M. Lacabane, prouve qu'ils s'éloignèrent du champ de bataille par l'ordre exprès du roi Jean (2). Il n'est pas permis aujourd'hui d'accuser le duc de Normandie de couardise en cette affaire, et ce qui prouve que telle fut l'opinion des contemporains, c'est la réception qui fut faite au dauphin arrivant le 29 septembre 1356 de Poitiers à Paris, déjà travaillé par l'opposition bourgeoise. Ici le témoin populaire, le frondeur monacal qui a continué Nangis, est un témoin non suspect d'affection. Or, d'après lui, M^{sr} Charles, duc de Normandie, ne s'est retiré de la bataille qu'après la capture du roi son père (3), et, après s'être arrêté à Poitiers, il est revenu à Paris, où il a trouvé un deuil universel, et a été reçu avec beaucoup d'honneur, car le peuple espérait en lui pour la délivrance du roi et le salut du royaume : *dolentibus omnibus, honorifice receptus est. Considerabat enim plebs tota quod per ipsius (Caroli) auxilium pater reverteretur, et tota patria salvaretur* (4). La conduite et la réputation du dauphin étaient donc intactes aux yeux des Parisiens. De mauvais et probablement injustes bruits couraient sur la chevalerie, et le moine de Saint-Denis ne s'en gêne pas; mais, pour le dauphin, personne ne l'incriminait; M. de Sismondi est notoirement partial à son égard. Il ne lui manquait que l'expérience et l'autorité. Là était la faiblesse de sa position personnelle, et la difficulté de la situation politique. Il dut acquérir l'un et l'autre à ses dépens. Jamais jeune prince ne s'était trouvé en un pas si critique. Nous allons voir avec quel sens il s'en tira et le mérite en revient bien à lui seul, car l'émeute l'isola bientôt violemment de tout conseil. S'il parut d'abord accablé d'un poids que le sort lui imposait si prématurément, il ne tarda pas à se montrer à la hauteur d'une si grande charge.

Le désordre et la confusion régnaient partout. A tort ou à raison, la noblesse était décriée dans l'opinion publique. Les amis de Charles de Navarre relevaient la tête à Paris et renouaient leurs in-

(1) Secousse l'a déjà remarqué, *Histoire de Charles le Mauvais*, I, p. 135.

(2) Voyez l'article Charles V du *Dictionnaire de la Conversation*. M. Michelet a connu cet article, qu'il indique même avec éloge.

(3) Voyez p. 240, t. II, de l'édition de Nangis, de M. Géraud.

(4) Cont. Nangis, *ibid.*, p. 242. Cf. Secousse, *loc. cit.*, p. 104.

trigues. Il avait été transféré du Louvre au château Gaillard, puis au Châtelet, probablement pour une instruction judiciaire, puis à Pontoise, enfin en Picardie, où il était retenu en ce moment. Il faisait sous main entretenir le peuple de Paris des prétendus supplices qui lui étaient infligés dans ses prisons. A l'ouverture des états-généraux, le 15 octobre 1356, une tentative de manifestation se produisit en sa faveur. Aux malheurs de la guerre étrangère allaient donc se joindre les calamités des dissensions intestines. L'administration antérieure du royaume en fournit le prétexte. Les états furent ouverts avec une lugubre solennité par le dauphin « en la présence duquel M^{sr} P. de La Forest, archevesque de Rouen et chancelier de France, exposa à ceux des trois estas la captivité du roy, et comment il s'étoit vassamment combattu de sa propre main, et nonobstant ce avoit esté pris par grant infortune, et leur monstra ledit chancelier coment chascun devoit mettre grant paine à la délivrance dudit roy, et après leur requist de par M^{sr} le duc conseil coment le roy pourroit estre recouvré, et aussi de gouverner les guerres et aides à ce faire (1). » Les gens des trois états, à savoir les gens d'église par la bouche de M^{sr} de Craon, archevêque de Reims, la noblesse par celle de M^{sr} Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, et les gens des bonnes villes par Étienne Marcel, bourgeois de Paris et prévôt des marchands, répondirent que : « ils vouloient bien faire ce qu'ils porroient aux fins dessus dites, mais requistrent délay pour eux assembler et parler ensemble sur ces choses, lequel fu donné. » On put bientôt s'assurer que la noblesse, affaiblie par les pertes des dernières guerres, et attaquée dans sa réputation par les bourgeois, était dépourvue d'influence au sein des états. Les deux autres ordres s'apprétaient à profiter de ce discrédit pour attirer à eux la haute main sur les affaires. Deux hommes s'élevaient par leur hardiesse, leur ambition, qui s'apprétaient à disputer au dauphin le pouvoir et à prendre la supériorité sur l'assemblée : c'étaient Robert Le Coq, évêque de Laon, parmi les gens d'église, et Marcel, prévôt des marchands, parmi les députés des communes. Ils aspiraient dans les conférences particulières à se rendre maîtres des délibérations, et l'on eût dit que les états n'étaient réunis que pour servir la passion de ces deux personnages. Plusieurs membres du conseil du roi furent envoyés par le dauphin pour conférer avec les députés dans les réunions particulières; « mais quant ils y orent esté pendant deux jours, on leur fit sentir et dire que lesdites gens des trois estas ne besoigneroient point sur les choses dessus dites, tant que les gens du conseil du roy feussent avec eux. Et pour ce, se départèrent lesdites gens du conseil du roi de plus aler

(1) *Chroniques de Saint-Denis*, t. VI, p. 35, édit. citée.

aux assemblées des trois estas, qui estoient chascun jour faictes en l'hostel des frères mineurs, à Paris, » dans ce même couvent des cordeliers dont le réfectoire fut le théâtre d'un club célèbre en 1792 (1).

Mais, au lieu de s'occuper des véritables intérêts du royaume, la délivrance d'un roi prisonnier, une longue et cruelle guerre à terminer ou soutenir, des tumultes domestiques à prévenir et à calmer, on employa le temps des séances à des récriminations inutiles sur le passé, sans proposer, ni adopter aucune mesure profitable pour le présent. Les personnes furent attaquées et les choses laissées à l'écart. « Toutefois, après que les dits trois estas eurent conseillé et assemblé, par plus de quinze jours, et esleu chascun des trois ordres aucuns auxquels les autres avoient donné pouvoir de ordener ce que bon leur sembleroit pour le prouffit du royaume, iceux esleus firent sentir au dit M^{or} le duc de Normandie qu'ils parleroient volentiers a luy secrètement, et pour cela ala le dit duc, luy sixieme seulement, aux dits frères mineurs, pardevant les dits esleus, lesquels luy distrent qu'ils avoient été ensemble par plusieurs journées, et avoient tant fait que ils estoient tous a un accord. Si requistrent au dit monseigneur le duc qu'il voulsist tenir secret ce que ils lui diroient, qui estoit pour le sauvement du royaume, lequel monseigneur respondi qu'il n'en jureroit ja, et pour ce ne laisserent pas a dire les choses qui s'ensuivent. Premièrement, ils luy distrent que le roy avoit esté mal gouverné au temps passé, et tout l'avoit esté par ceux qui l'avoient conseillé, dont le royaume estoit gasté et en péril d'estre tout destruit et perdu. Si lui requistrent que il voulsist priver les officiers du roy que ils lui nommeroient lors de tous offices, et que ils les feist emprisonner, et prendre tous leurs biens, que il tenist pour confisqués. » Ces officiers qui devaient être immolés à la justice du peuple n'étaient autres que les dignitaires principaux des fonctions publiques; on en donnait la liste au jeune lieutenant du roi. « Secondement, requistrent au dit monseigneur le duc que il voulsist delivrer le roy de Navarre, disant que, depuis que le dit roy de Navarre avoit été emprisonné, nul bien n'estoit venu au roy ne au royaume. Enfin requistrent au dit M^{or} le duc que il se voulsist gouverner du tout par certains conseillers que ils luy hailleroient des tous les trois estas, lesquels conseillers auroient puissance de tout faire et ordener au royaume, ainsi comme le roy. » Ces communica-

(1). L'histoire de ces fameux états de 1356 recevra un jour nouveau de divers mémoires importants couronnés ou distingués par l'Académie des Sciences morales, de l'Institut, à la suite d'un concours récemment ouvert sur la question des états-généraux en France. M. Picot y a obtenu le premier prix, M. Desjardins le second. Il est à désirer que leurs ouvrages soient bientôt imprimés.

tions n'allaient à rien moins qu'à une révolution complète; le jeune régent de vingt ans n'en fut pas déconcerté. Il répondit sans s'é-mouvoir qu'il en aurait avis et délibération avec son conseil, mais qu'il voudrait bien savoir de la commission élue quelle était l'aide que les états étaient disposés à lui faire pour aviser aux nécessités urgentes de la situation, ce qui était l'objet principal de la convocation des états. La commission répliqua qu'on pourrait accorder une levée de 30,000 hommes, et un subside déterminé. Là-dessus, le prince les quitta en promettant de leur répondre le lendemain après dîner, « et pour ce assembla le dit M^{sr} le duc au chastel du Louvre plusieurs de son lignage et autres chevaliers, et ot avis et délibération sur les choses dessus dites. »

Le résultat fut d'ouvrir des négociations avec la commission siégeant aux Cordeliers pour lui représenter l'énormité de ses exigences, et lui montrer que le dauphin régent ne saurait y satisfaire, attendu que leurs requêtes touchaient le roi de si près, qu'il ne les oserait accomplir sans le consentement exprès de son père. Ce n'était point le compte des élus, qui s'obstinèrent dans leurs demandes, tant que le conseil privé, craignant de plus grands malheurs pour la royauté bravée avec tant d'arrogance, penchait pour accorder les concessions réclamées. Le duc de Normandie ne s'y pouvant résoudre, les députés menacèrent de porter leurs demandes au grand jour de la publicité en la chambre du parlement et en séance générale des états. Alors le duc de Normandie délibéra de-rechef avec son conseil, renforcé de nouveaux opinans, et ramena les esprits à son avis, démontré qu'il fut d'ailleurs que l'aide proposée, soit en hommes, soit en argent, était insuffisante; mais on se trouva sous la menace d'une émeute. Le moine de Saint-Denis, à qui nous devons sur ce point des détails particuliers, nous fournit la relation de la crise. « Moul't grant peuple étoit assemblé en la dite chambre de parlement, en laquelle les dites requêtes devoient tantôt estre faites au dit M^{sr} le duc par la bouche de maistre Robert Le Coq, quant M^{sr} le duc ot conseil coment il porroit faire départir le dit peuple. Par le conseil qu'il ot, il envoya quérir en la dite chambre du parlement pour venir par devers luy en la pointe du palais ou il estoit, aucuns de ceux des trois estas, et par especial de ceux qui principalement gouvernoient les autres, et conseilloyent a faire les dites requestes, et là leur dit M^{sr} le duc aucunes nouvelles qu'il avoit oies, tant du roy son père, come de son oncle l'empereur, et leur demanda sé il leur sembloit que il fust bon que les dites requestes et response qui devoient estre factes, et pour lesquelles faire et oïr le peuple estoit assemblé, fussent delayées jusqu'a une autre journée... Jasoit ce que on aperceust que aucuns des dits envoyés eussent mieux voulu que la

besoigne n'eust point esté differée, toutes fois furent-ils d'accort par leurs opinions au délay. » Il n'y avait point là de Mirabeau, et il n'y eut pas de séance du jeu de paume; on était encore à l'enfance de l'art (1).

Les députés appelés chez le duc retournèrent à la chambre, et le duc d'Orléans fit entendre au peuple assemblé que M^{sr} de Normandie ne pourrait entendre les requêtes qu'on lui devait présenter à cause de certaines nouvelles qu'il avait reçues, et dont il leur fit connaître quelques parcelles. Sur quoi, l'assemblée des états se sépara, et plusieurs retournèrent en leur pays. Quelques jours après, le duc de Normandie mandait au Louvre son conseil, et les plus notables des députés demeurés à Paris. Il leur exposa de nouveau l'opportunité d'un délai, leur persuada de retourner chacun chez eux, à l'exemple de leurs collègues, qui avaient ainsi fait les jours précédents, « et leur dit qu'il les remanderoit, mais que il eut oï certains messagiers qui venoient devers le roi son père, et aussi qu'il eust esté devers l'empereur, son oncle, par devers lequel il entendoit aler brièvement, dont plusieurs desdis estas qui avoient entencion de gouverner le royaume, furent moult dolens. » Le duc de Normandie partit en effet, selon sa parole, le lendemain pour Metz, où l'empereur avait convoqué une diète. En son absence, plusieurs députés opposans se réunirent encore aux Cordeliers, où l'évêque de Laon leur fit connaître ce qui s'était passé entre eux et le régent, et comment ce dernier s'était soustrait à leurs instances, sous le prétexte d'un voyage dont le but réel n'était que d'éluder leurs requêtes. Il conseilla à chacun de prendre copie des choses qui avaient été ordonnées par les délégués des états et de l'emporter en son pays, ce que plusieurs firent à ladite assemblée. La manœuvre de l'évêque de Laon était perfide, mais prévoyante, car en partant pour Metz, et au cours de la prorogation parlementaire, le duc de Normandie avait ordonné la convocation immédiate des états particuliers de la langue d'oïl, où ses commissaires avaient trouvé plus de patriotisme, moins de turbulence, et de meilleures dispositions qu'à Paris pour accorder au roi l'aide indispensable dont le royaume avait besoin. D'un autre côté, le régent recevait des états de la langue d'oc, convoqués en même temps que ceux de la lan-

(1) Les noms des commissaires délégués séant aux Cordeliers en 1356 ont été publiés à la suite d'un acte d'accusation dressé plus tard contre Robert Le Coq, évêque de Laon, l'un des hommes les plus influens de la réunion. On y voit que le nombre des élus avait été réduit à 34, de 50 qu'il était au premier choix de l'assemblée. Les timides s'étaient retirés. Sur ce nombre de 34, il y avait 17 bourgeois, 6 nobles et 11 gens d'église, c'est-à-dire que la représentation des communes y était à elle seule aussi forte que celle de la noblesse et du clergé réunis.—Voyez M. Douët d'Arco, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. II, p. 382 et suiv., et M. Gérard, sur le *continuateur de Guillaume de Nangis*, t. II, p. 243.

gue d'oil, les manifestations les plus sympathiques. Le moine de Saint-Denis nous apprend que, sous l'inspiration du comte d'Armagnac, lieutenant du roi, les états-généraux réunis à Toulouse avaient voté subsides et levées d'hommes avec enthousiasme. Les états particuliers du centre, comme l'Auvergne, votèrent aussi l'aide qui leur fut demandée.

Le lundi 5 décembre, le duc de Normandie partit pour Metz en confiant la lieutenance du royaume au duc d'Anjou, son frère. Tels avaient été ses premiers pas dans la carrière politique; il y avait gagné beaucoup d'honneur. Son père eût affronté violemment la rébellion, si elle avait osé se montrer; lui temporisait avec elle, et s'essayait à l'user par la patience. M. de Sismondi en éprouve du dépit. Le voyage de Metz l'exaspère. *On ne saurait*, dit-il, *assigner aucun motif politique au voyage*, il n'avait d'autre but que de folles dépenses. Il est facile de répondre que ce voyage faisait gagner du temps, et que, dans la situation des choses, c'était déjà bénéfice. Charles IV peut être un médiocre empereur aux yeux de M. de Sismondi; mais la diète de Metz avait un but sérieux, qui était de présenter à l'Allemagne le complément de cette fameuse bulle d'or, qui a été la charte constitutionnelle du corps germanique jusqu'en 1802. Le duc de Normandie était le neveu de Charles IV, qui l'affectionnait; quoi de plus naturel que le jeune prince allât demander conseil à son oncle, sage politique, qu'une circonstance accidentelle rapprochait de Paris à ce moment? On sait d'ailleurs par Villani que l'empereur et le pape étaient intervenus après Poitiers avec une nouvelle insistance auprès d'Édouard III pour traiter de la paix. En outre le duc de Normandie était en même temps dauphin de Viennois, et à cette époque ce titre n'était pas purement honorifique; il ne le fut que plus tard. Il emportait alors, au profit du fils aîné du roi de France, une sorte d'apanage avec toutes les charges de la souveraineté. Le fils de France dauphin était le continuateur des anciens dauphins provinciaux. Or le Viennois ou Dauphin dépendait féodalement de l'ancien royaume de Bourgogne ou d'Arles, réuni, comme on sait, à l'empire. Le duc de Normandie était donc tenu à l'hommage et au service de la diète envers l'empire, sous peine de commise féodale, et il avait un double intérêt à remplir son office de feudataire : celui de donner pied à la France dans le corps germanique, et celui de conserver la souveraineté d'une province qui était son patrimoine temporaire, tout en étant le patrimoine définitif de la France. Ainsi le voyage du dauphin à Metz était commandé par la plus saine politique. Quant au reproche d'abandonner Paris en un pareil moment, au lieu de rester pour le défendre, il est puéril. Paris n'était point attaqué. Le dauphin y laissait un gouvernement organisé et son frère pour lieutenant royal.

Le samedi 14 janvier, il était de retour à Paris. Son absence avait duré cinq semaines; il est vrai que ce temps fut mis à profit par les agitateurs. Le duc d'Anjou « eust la teste moult tempestée par l'impétuosité du prévôt des marchands et echevins de Paris. » On trouve dans les chroniques de Saint-Denis le détail de ce que le *Rozier historial* de France ne fait ici qu'indiquer. La présence du duc Charles à Paris n'eût pas empêché ces agitations, pendant lesquelles les états particuliers des provinces avaient pu manifester leur bon vouloir.

La reprise des états au mois de février fut marquée au début par un orage. La nécessité avait obligé de recourir encore à l'expédient des monnaies. Les récriminations furent violentes; ce n'était toutefois qu'un prélude. Par un coup de main audacieusement exécuté, le roi Charles de Navarre avait été délivré de sa prison en Picardie. Il ne se présenta point chez le régent, trop faible pour tenter un coup d'autorité. Leur rencontre eut lieu chez la reine, où ils se saluèrent *mornement*. L'hostilité des états avait dès ce moment un artisan de plus, un meneur habile, cauteleux, qui n'osait lever hardiment le masque, mais dont le plan était de pousser par degrés l'agitation jusqu'aux limites extrêmes où devait aboutir l'accomplissement de ses desseins. Quelques jours auparavant, nous savons par Villani que Philippe de Navarre, frère de Charles, s'était avancé de Normandie sur Paris à la tête de 4,000 cavaliers français, navarrais et normands. Il s'était arrêté à trois lieues de la capitale, d'où personne n'osa sortir pour s'opposer à ses ravages, bien qu'il y eût 5,000 hommes dans Paris, dont à son tour le Navarrais n'osa forcer l'accès. Étienne Marcel profita de cette approche pour disposer Paris à une résistance armée, plutôt en vue d'un adversaire intérieur que d'une agression étrangère. C'était un premier essai d'intimidation. Le désordre s'accrut par l'immigration des habitans des campagnes fuyant devant l'incursion anglo-normande. A la vue des préparatifs de l'opposition parisienne, la noblesse se sépara des deux autres ordres dans l'assemblée des états, et parut céder la place à la violence, qui ne tarda pas à se produire; si le roi de Navarre n'y mit pas la main, il en fut à coup sûr l'instigateur. A son arrivée à Paris, il avait demandé l'hospitalité aux bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Quelques jours après, à une heure indiquée par ses agens, une foule nombreuse se trouvait réunie au Pré-aux-Clercs. Le roi de Navarre y montait dans une sorte de chaire disposée à cet effet, et haranguait le peuple avec cette éloquence dont il savait si bien faire usage. Il parla si longuement, dit le moine de Saint-Denis, qu'on avait soupé dans Paris quand il finit. Il arracha des larmes aux assistans par le tableau de ses infortunes et du malheur de ses amis, et se rendit maître de l'émo-

tion populaire, protestant vouloir vivre et mourir en défendant le royaume de France et la couronne, et ajoutant que c'était son devoir de le faire, puisqu'il en étoit extrait de père et de mère. Il insinua ainsi ses prétentions secrètes. Il harangua de même le peuple à la Grève et aux halles, où par ses propos il semoit grand venin dans le royaume. Les députés aux états étaient revenus moins nombreux que l'année précédente; mais c'étaient les plus animés, et ils avaient recueilli ou arraché l'approbation de leurs commettans pour les projets manifestés aux Cordeliers. Le plan étoit bien arrêté de s'emparer du gouvernement, tout en semblant le partager avec le dauphin; la noblesse s'étant détachée des états, les bourgeois et gens d'église s'arrogèrent toute délibération. Marcel se laissa même bientôt de partager l'autorité avec les députés des autres villes, et ne dissimula point l'ambition de se l'attribuer, ainsi qu'aux députés de Paris, qui dépendaient entièrement de lui. L'usurpation de la souveraineté du royaume par la ville de Paris apparut dès lors comme le but de la faction dominante. Robert Le Coq et le prévôt Étienne Marcel en étaient les agens principaux.

Dès le retour du dauphin à Paris, Marcel avait rompu insolemment en visière avec le prince. Au 5 février, jour fixé pour la réouverture des états, il se prépara résolument à la lutte; les délégations et réunions des Cordeliers recommencèrent, et l'on ne garda plus de ménagemens avec le régent, dont on avait appris à redouter la prudence. Le 3 mars 1357, fut fixé pour l'assemblée publique des états au palais, en la chambre du parlement; l'assistance étoit nombreuse : le prince et ses frères étoient en tête. Robert Le Coq y prononça un discours médité dans lequel, après avoir exposé tous les abus dont on croyait avoir à se plaindre, il demandait la destitution de vingt-deux fonctionnaires supérieurs de l'administration royale, et la création d'un conseil de gouvernement composé de trente-six personnes choisies parmi les députés, sans l'adhésion desquelles aucun acte d'autorité ne pourrait être pratiqué; moyennant quoi, les états promettaient un subside suffisant pour la levée et l'entretien d'une armée de 30,000 hommes. En même temps, il présentait aux états un projet d'ordonnance générale de réformation profondément élaboré, projet qui, dépouillé de la forme sous laquelle il se produisait, contenait d'utiles et salutaires dispositions sur tous les services de l'administration publique. En présence des troubles qui agitaient Paris, et qui en laissaient craindre de plus graves, le dauphin souscrivit à l'exigence des états, et conclut un traité particulier d'accommodement avec le roi de Navarre par l'entremise des princesses du sang royal. Ces concessions étaient obtenues, lorsque arriva de Bordeaux un messager du roi Jean porteur de l'instrument authentique de la trêve conclue pour deux ans avec le roi

d'Angleterre. Le roi faisait suivre la notification de ce traité d'un *mandement* par lequel il déclarait nuls tous les actes des états contraires à son autorité. Pour contenir les esprits, surexcités à cette nouvelle, et qui ne connaissaient plus de frein, le fils se trouva réduit à casser les ordres de son père, qu'il avait peut-être sollicités lui-même, et à faire publier qu'ils n'auraient aucun effet. Ainsi l'exigea le conseil suprême des trente-six députés.

La mésintelligence ne tarda pas à détruire l'œuvre que la conjuration avait ourdie. La division s'introduisit dans le conseil des trente-six, et Marcel, joint à Robert Le Coq, en profita pour attirer à lui la direction exclusive des affaires. Le dauphin, circonvenu par eux, ne pouvant ni s'opposer à la licence, ni punir l'usurpation, se restreignit à un rôle purement passif, et affecta une modération dont il eût été aussi dangereux qu'inutile de vouloir s'écarter. Pour conserver une ombre de pouvoir, il était contraint de n'en user qu'au gré de ceux qui l'opprimaient. Le régent essaya de parler au peuple, à l'exemple de ce qu'avait fait le roi de Navarre; il ne réussit qu'à inspirer des craintes à Marcel, qui résolut de l'humilier par une dernière insulte. Comme les promesses du prince n'étaient pas toujours suivies d'un effet assez prompt, Marcel, attribuant ces hésitations à l'influence de conseillers restés fidèles, voulut en finir par une exécution exemplaire. En conséquence, il se rendit auprès du prince, et, le trouvant entouré des personnages dont la perte était décidée, hommes considérables par leur caractère et leurs services, tels que le seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, le vainqueur de Godefroi de Harcourt, il les fit immoler à sa fureur sous les yeux mêmes du régent, qui put craindre un moment lui-même pour sa vie; mais Marcel le rassura insolemment par l'échange de son chaperon, en signe d'amitié. Après un coup pareil, ni l'accord, ni la résignation n'étaient plus possibles. D'ailleurs la levée d'hommes et les subsides promis n'avaient pas été réalisés. Les états et Marcel en vinrent même à ce point de pénurie financière, qu'ils ordonnèrent un nouvel affaiblissement des monnaies, recourant ainsi à l'expédient tant critiqué par eux-mêmes, afin de pourvoir aux nécessités pressantes de leur détestable administration. Le régent s'échappa de Paris pour recouvrer sa liberté; un grand nombre de villes, dit Secousse, ne pouvant souffrir que la ville de Paris se fût emparée d'une autorité qu'elles croyaient avoir le droit de partager avec elle, cessèrent d'envoyer leurs députés aux états, ou révoquèrent les pouvoirs de ceux qui étaient restés dans la capitale: la représentation nationale se trouva réduite ou mutilée, et la dictature des chefs de la sédition devint la nouvelle forme du gouvernement de la France.

L'influence de ces événements de Paris sur les relations avec l'Angleterre fut déplorable. Les premiers troubles avaient rendu la paix impossible immédiatement après Poitiers. Villani nous apprend que les désordres de 1357 frappèrent également d'impuissance les nouveaux efforts que l'empereur et le pape avaient faits pour la pacification après l'arrivée du roi Jean en Angleterre. Indépendamment de ce que les forces de la France étaient paralysées par la rébellion et la guerre civile, Édouard répondait invariablement aux négociateurs que la France n'avait plus de gouvernement avec lequel on pût traiter, et n'offrait plus les garanties nécessaires en cas pareil (1). Les sûretés qu'il demandait étaient exorbitantes et ses conditions inacceptables.

Par l'effet seul de l'abandon de Paris par le régent, tout changea de face. Le roi de Navarre, se croyant maître de la situation, se livra dans Paris à toute sorte d'excès, ce qui augmenta la confusion. Le régent fit appel au patriotisme des provinces contre la mutinerie d'une ville égarée, qui devait se reproduire avec les maillottins sous Charles VI, et en face de récents malheurs de la France aux prises avec l'étranger. Les états de Champagne, assemblés à Provins, refusèrent de conférer avec les députés des Parisiens, contre qui l'assassinat du maréchal de Conflans les avait irrités. Ils fournirent au régent le subside qu'il demandait pour l'entretien d'un corps de troupes. Les états de Vermandois suivirent l'exemple de la Champagne; mais, au lieu de menacer l'Angleterre, ces armemens devaient, hélas! être employés contre les Parisiens et le roi de Navarre. Enfin, comme dernière mesure de défense contre la révolte, le régent appela les états-généraux dans une autre ville du royaume. La ville de Paris fut désertée par ses plus notables habitans et livrée aux folies d'une populace ameutée. Des articles de conciliation furent proposés; mais le régent s'y refusa, exigeant une soumission sans réserve au principe de la souveraineté royale. « Et lui apporta-t-on nouvelles, dit la *Chronique de Saint-Denis*, que ceux de Paris avoient pris grant quantité d'artillerie que le roi avoit jadis mise au Louvre, ... et l'avoient ceux de Paris fait mener à la maison de ville, en Grève, et si avoient encore les dessusdits de Paris envoyé audit régent une bien merveilleuse lettre close, et un pou avant ils avoient mis gens d'armes de par eux audit chastel du Louvre, et depuis que ledit régent s'estoit parti de Paris repairoient pou ou nuls gentilshommes en ladite ville de Paris, dont ceux de ladite ville estoient moult dolens. Et fut une grand'division au royaume de France, car plusieurs villes, et la plus grant partie,

(1) Voyez le chapitre curieux de Mathieu Villani, VII, 101, t. II, p. 464 de l'édition de Milan, 1729, en 2 vol. in-fol. C'est en septembre 1357 que furent définitivement rompues ces dernières conférences pour la paix.

se tenoient devers le régent leur droit seigneur, et autres se tenoient devers Paris. » En cette extrémité, le régent se disposait à faire le siège de la ville rebelle. A la vue de ce péril, les communaux du XIV^e siècle n'imaginèrent point, comme les communaux du XIII^e, de mettre le feu à Paris plutôt que de l'abandonner à leurs adversaires; mais ils suscitèrent un instrument de destruction tout aussi fatal à leur pays. Au XIII^e siècle, d'atroces insensés ont rêvé l'incendie des villes; en 1357, ils ont provoqué dans les campagnes la jacquerie et ses barreaux. Ce fut le complément des calamités. La terreur fut universelle: rien ne manquait aux malheurs du pays. Les débris des armées dispersées infestaient les routes; la famine s'ajoutait au brigandage. La sûreté, ce premier bienfait de la vie sociale, semblait avoir disparu de la terre; on se crut à la fin du monde. En 1350, les députés des villes étaient loin d'aspirer au gouvernement de l'état. La conservation de leurs libertés municipales, quelques garanties contre l'excès de l'impôt, le contrôle de l'emploi des deniers publics et l'amélioration des procédés judiciaires étaient toute leur ambition; puis, l'habitude de la délibération publique enflammant les entrepreneurs d'agitation, et les périls de l'état devenant plus pressans, la division des esprits, la passion des partis, le croisement des intérêts politiques, provoquèrent, par une progression fatale d'idées subversives, à renverser les bases de la souveraineté, à substituer un des pouvoirs à tous les autres, à détruire leur équilibre séculaire, enfin à l'usurpation par une ville présomptueuse des droits de toutes les villes et de tous les autres corps de l'état. Paris se crut le souverain légitime de la France; mais la France ne voulut pas de son despotisme. Ce fut une lutte lamentable: deat se réjouirent les Anglais; elle assurait leur triomphe.

On appelle du nom de *jacquerie*, dans notre histoire, le soulèvement des paysans contre la noblesse des châteaux et des villes, de 1357 à 1358. Presque le même jour et dans différentes provinces, les paysans se jetèrent à l'improviste sur les nobles, les massacrèrent avec femmes et enfans, et portèrent la barbarie à des excès incroyables. Les prétextes de ce soulèvement ont été divers. En un endroit, les paysans, hors d'état de se défendre contre le brigandage des routiers, s'en prirent aux seigneurs, qui, disaient-ils, auraient dû les défendre, entrèrent en fureur, et se vengèrent sur les nobles des maux dont ils étaient victimes; en d'autres localités, les paysans, se disant pressurés sans merci par les barons, conspirèrent pour prendre une revanche des exactions seigneuriales. C'est la double cause que le continuateur de Nangis, leur défenseur, assigne à leur révolte. Qu'ils aient été provoqués en secret par des excitations étrangères, on n'en saurait douter. L'exécution fut l'œuvre d'une grossière perversité, triste cortège de l'ignorance, de la misère, de

l'envie et d'autres mauvaises passions de la nature humaine. Le prétexte des premières réunions avait été de se concerter pour résister aux Anglais qui ravageaient le Beauvoisis; mais le résultat de la délibération fut de se ruer sur la noblesse prise au dépourvu, et d'en faire un massacre. Dans chaque canton, dans chaque village, s'attroupaient les paysans, tous animés du même esprit de haine et de rage contre les seigneurs; il reste dans nos archives une multitude de lettres de rémission constatant ces méfaits, et les chroniqueurs en ont recueilli des détails qui font frémir (1).

La répression fut terrible, comme l'attentat était abominable. Les premiers nobles qu'on surprit sans défense furent massacrés. D'autres, étourdis par cette attaque imprévue, prirent la fuite ou s'enfermèrent résolument dans leurs châteaux; mais la terreur se dissipa bientôt, et, revenus à eux-mêmes, les gentilshommes organisèrent une défense régulière. Une guerre d'extermination fut entreprise contre ces bêtes fauves déchaînées. Il ne fut pas difficile à des hommes aguerris, exercés au métier des armes, de détruire des paysans insurgés qui pour la plupart marchaient tumultueusement par bandes indisciplinées, et qui n'étaient à redouter que par leur rage furibonde. La noblesse, soit de son mouvement, soit en vertu des ordres qu'elle reçut du régent, arrêta donc bientôt ces ravages. Des secours étrangers arrivèrent même aux nobles de Beauvoisis, chacun comprenant bien que la question était plus sociale que politique. Un sentiment d'horreur se manifesta dans toute l'Europe, et ceux qui avaient excité les jacques les abandonnèrent. On les tuait misérablement *comme bêtes*. Un jeune sire de Coucy se fit remarquer dans cette poursuite acharnée. En 1359, il n'en restait plus trace. L'alliance de Marcel avec ces brigands est la honte de son nom. Le fait n'est plus contestable aujourd'hui. M. Michelet l'a flétrie tout le premier. La clameur que suscitèrent ces barbares dans le monde civilisé imposa au roi de Navarre, et, à la surprise de ses contemporains, il finit, après avoir hésité, par se déclarer contre eux et leur donna le coup mortel. Le gentilhomme emporta le politique. Marcel fut aussi plus odieux et plus conséquent. Il ne coopéra point à la destruction des jacques. Il n'est pas démontré qu'il ait donné la première impulsion à ce soulèvement. Je l'en soupçonne, mais je n'en suis pas sûr. Il a même blâmé certains excès. C'était pour lui question de mesure; mais qu'il ait donné la main aux jacques et qu'il les ait employés à la défense de sa cause, on n'en saurait douter. En acceptant de pareils auxiliaires, se flattait-il de

(1) Dès le mois de mars 1355, on avait vu le menu peuple de la cité d'Arras se rebeller contre les gros en très bon nombre, et demurer les dits menus seigneurs et maîtres d'icelle ville. — *Grandes chroniques de Saint-Denis*, VI, p. 25. — Selon Froissart, l'impôt sur le sel, la gabelle, en avait été l'occasion; mais cet impôt était plus ancien.

les modérer ou de les diriger? C'est possible; mais sa cause et son caractère personnel garderont la tache de cette alliance. Les Parisiens et les jacques ont fraternisé au château d'Ermenonville, sinon avec grande sympathie individuelle, au moins politiquement. Lorsqu'ils furent exterminés, Marcel parut s'en consoler en réunissant de nouveau ses armes à celles du roi de Navarre (1).

Ce qui est déplorable, c'est le profit que les Anglais tirèrent de ces déchiremens de la France. La trêve expirait à peine, et déjà l'ennemi se montrait du côté de Poitiers, faisait pointe vers Tours et jusque vers Orléans. Le régent était obligé de faire face à la fois à l'Anglais vers la Loire, au Navarrais en Normandie, aux Parisiens vers l'Oise et la Marne. Le royaume touchait aux dernières limites de la détresse. Jamais la France n'avait paru plus près de sa ruine. Heureusement Marcel était lui-même à bout de forces. Trop orgueilleux pour se soumettre, ou craignant de ne pas trouver grâce auprès du régent, il franchit en désespéré le dernier pas du crime, et fut immolé par de courageux citoyens au moment où il allait livrer une porte de Paris aux Anglais (2). Sa mort fit tomber la rébellion, et le dauphin rentra dans Paris. Que faut-il penser de l'esprit humain, lorsque, détournant les yeux du sombre tableau que nous venons de tracer, nous lisons dans un historien renommé, le plus galant homme du monde d'ailleurs, ces paroles étranges : « Ce n'étaient point des esprits inquiets, jaloux, turbulents, ce n'étaient point des traîtres que l'évêque de Laon et le prévôt des marchands, encore que tous les historiens de la monarchie se soient efforcés de les noircir comme tels; c'étaient au contraire des hommes animés du désir du bien et de l'amour du peuple, etc. » L'amour du peuple qui débute par la guerre civile en face de la guerre étrangère, et qui aboutit à livrer une porte de Paris aux Anglais! Et l'auteur continue : « S'ils opèrent quelquefois de violence, il faut leur pardonner l'emploi des moyens illégaux, dans un temps où les vrais amis de la France n'avaient aucun moyen légal de faire le bien. » Il n'y a pas de remède à l'esprit faux et pervers. Nous gémissons aujourd'hui sur un de ses nouveaux et plus lamentables résultats.

Le gouvernement royal étant rétabli dans sa forme régulière à Paris, le jeune régent y montra l'esprit de calme et de modération dont il avait déjà fait preuve. Au jour de son entrée dans la ville, « ainsi comme il passait par une rue, un garnement traître, outrecuidé par

(1) Voyez, sur la jacquerie, l'excellente *Histoire* qu'a publiée M. Siméon Lucé, Paris 1859, in-8°. Nous devons à M. Perrons un volume important de *Recherches* sur Étienne Marcel, dont une nouvelle édition est attendue. L'auteur a soumis son travail à une étude plus approfondie.

(2) Voyez, sur la mort de Marcel et ses auteurs véritables, la belle dissertation de M. Lacabane, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. 1^{er}, première série, p. 79 et suiv.

trop grand'présomption, vint dire si haut qu'il le pust ouïr : *Par Dieu, sire, si j'en fusse creu, vous n'y fussiez ja entré; mais au sort on y fera peu pour vous*, et, comme le comte de Tancarville, qui droit devant le roi chevauchoit, eut ouï la parole et vouloit tuer le vilain, le bon prince le retint, et répondit en soubriant, comme s'il n'en tenoit compte : *On ne vous en croira pas, beau sire.* » Le régent eut donc la sagesse de se préserver de tout esprit de réaction. Le roi de Navarre, déchu de l'espérance d'entraîner de nouveau la commune parisienne, désabusée sur son compte, chercha dans un traité secret avec l'Angleterre le dédommagement et la vengeance de son échec à Paris. Le but de ce traité était d'entretenir la guerre dans le royaume, de renverser la dynastie des Valois, et de porter la couronne de France sur la tête d'Édouard III, qui céderait à Charles de Navarre les comtés de Champagne et de Brie, le bailliage d'Amiens et d'autres terres considérables : c'était le démembrement de la France. La guerre ensanglanta de nouveau notre territoire désolé. Duguesclin y sortit de la foule; il avait déjà fait campagne dans les guerres de Charles de Blois et du comte de Montfort. Pour la première fois, il combattait au service de la France, au siège de Melun, où le régent, témoin de sa valeur et de son habileté, se l'attacha. Malgré le dévouement des provinces fidèles, le parti des Valois succombait à la peine. De nouvelles négociations pour la paix furent ouvertes par le roi Jean en Angleterre. De crainte de tout perdre, le malheureux roi se résignait aux plus grands sacrifices. Le régent de son côté traitait avec le roi de Navarre. L'épuisement général semblait autoriser, imposer un terme à tant de maux. Un projet d'accommodement, auquel consentait le roi captif, fut soumis à l'assemblée des états. Ce fut la France qui ne voulut pas de cette paix trop humiliante. Les états refusèrent de l'accepter, « et respondirent d'une voix, dit Froissart, que ils auroient plus cher a endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étoient, que le noble royaume de France fut ainsi amoindri ni defraudé, et que le roi Jean demeurat encore en Angleterre, et que, quant il plairoit à Dieu, il y pourverroit de remède, et mettroit attrempance. » Révolté des exigences anglaises, le pays recourut encore une fois aux armes. Le mouvement était noble et généreux; la force manquait pour le soutenir. La France fut réduite aux dernières extrémités de la résistance. Le roi de Navarre reprenait ses intrigues dans Paris, en Picardie, en Normandie. Les Anglais envahissaient l'Artois, la Champagne, la Bourgogne, et le roi d'Angleterre s'avança jusque sous les murs de Paris. A bout de tout moyen de soutenir la lutte, le régent reprit les pourparlers, et Édouard III fut touché si avant, selon du Tillet. *de la considération que tous*

sages princes doivent avoir de n'abuser de l'heur et victoire qu'ils obtiennent contre leurs ennemis, qu'il s'accorda à la paix, laquelle fut arrêtée à Brétigny, près de Chartres, le 8 mai 1360.

Cette fois c'était la France qui sollicitait le régent de traiter à tout prix. Le gouffre était ouvert; la nation reculait devant l'abîme. Le roi de Navarre lui-même était ému. Quelque reste de sang français bouillonnait dans ses veines. *Volo esse bonus Gallicus*, lui fait dire le moine de la place Maubert. Elles étaient navrantes en effet les conditions de l'Angleterre. Édouard s'était remis en campagne pour conquérir la France tout de bon; il voulait aller à Reims pour s'y faire sacrer. Toute la noblesse anglaise l'accompagnait, tous les aventuriers de l'Europe l'attendaient à Calais; ayant ouï parler de conquêtes, chacun en voulait avoir sa part, et comptait sur un partage de terres comme celui de Guillaume le Bâtard. Édouard eut peine à se délivrer de ce cortège; la chevalerie anglaise avait pris la chose au sérieux, et ce n'était rien moins qu'une émigration qui suivait le Plantagenet pour revenir aux vieux manoirs de Normandie et d'Anjou. La France n'était plus qu'un désert; rien ne semblait faire obstacle à l'accomplissement de l'invasion : un destin providentiel pouvait seul sauver la France. Si nous en croyons Froissart, il y eut du surnaturel en effet dans la résolution mitigée d'Édouard III. Il s'était retiré de Paris sur Chartres, avait pris logement au hameau de Brétigny, et s'y trouvait en pourparler *rude* avec les *traiteurs* français, lorsqu'un incident imprévu amollit ses dispositions, et ouvrit son esprit aux propositions conciliantes du duc de Lancastre, son cousin, qui donna les meilleurs conseils en cette circonstance. « Pendant que ces traiteurs français alloient et prêchoient le dit roi et encore nulle réponse agréable n'en avoient, un temps et un esfoudre et orage si grand et si horrible descendit du ciel en l'ost du roi d'Angleterre, que il sembla bien proprement que le siècle dut finir, car il chéoit de l'air pierres si grosses que elles tuoient hommes et chevaux et en furent les plus hardis tout ébahis, et adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de Chartres, et promit et voua, si come il dit et confessa depuis, que il s'accorderoit à la paix. » Quoi qu'il en soit de la violente giboulée, cette paix fut, hélas! celle de Brétigny. Crainte de pis, le traité fut accueilli comme le salut : Paris en fit une folle joie, les messagers qui en apportaient la dépêche furent reçus comme libérateurs; le dauphin seul garda une froide réserve. Les Anglais s'étaient crus modérés, après avoir convoité le royaume, de se borner à revendiquer tout ce qu'avaient eu jadis les Plantagenets, à savoir l'Aquitaine, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine. Ils cédèrent enfin sur ces quatre dernières contrées; mais ils obtinrent l'Aquitaine en pleine souveraineté, au lieu de la tenir comme fief de la couronne, ainsi

Jean, ni l'état déplorable dans lequel il retrouvait son Paris et son royaume. Le départ de Calais avait été marqué d'une séparation touchante. Deux fils du roi, Louis, comte d'Anjou, et Jean, comte de Poitiers, allaient prendre dans la captivité la place de leur père et de leur jeune frère Philippe. Ils étaient, avec d'autres membres de la famille royale et un certain nombre de grands barons, les otages livrés aux Anglais, à défaut d'hypothèque territoriale, pour la sûreté de la dette énorme contractée envers eux, et qu'on estime à 250 millions de notre monnaie actuelle. Ils partaient résignés; mais ces joyeux enfans de la France n'échangeaient point sans regret le soleil de leur pays contre les brumes d'Albion. Les provinces abandonnées aux Anglais montraient aussi une grande désolation, les unes, comme celles des Pyrénées, alléguant qu'elles ne faisaient qu'un avec la France depuis Charles le Grand, et que *par droit le roi ne les pouvoit quitter*, — les autres ne se voulant pour rien accorder à devenir anglaises. Toutes obéirent cependant aux instances affectueuses du roi Jean, par qui elles eussent aimé mieux, disaient-elles, *être taillées tous les ans de la moitié de leur chevance* que de passer sujettes aux mains étrangères. Le roi Jean, étant arrivé à Saint-Denis, s'y arrêta le 11 décembre 1360; il manda au roi de Navarre d'y venir le joindre, et, pour lui donner ses sûretés, lui envoya des otages. Le roi de Navarre se rendit auprès du roi en lui ramenant les otages, et jura sur le corps du Christ que dorénavant il se conduirait en fils affectueux et en fidèle sujet. Le roi jura de son côté qu'il lui serait bon père et seigneur. Le jour suivant, qui fut le 13 décembre, le roi fit son entrée à Paris, où il fut reçu avec de grands honneurs. La commune lui fit présent d'une vaisselle d'argent du poids de 1,000 marcs, et, après quelque repos, le roi reprit en main le gouvernement du royaume. Il eut beaucoup à faire pour y rétablir la police et la sûreté, déjà profondément troublées par les routiers, auxquels se réunirent en plus les *grandes compagnies* des soldats licenciés, autant anglais que français, qui ne pouvaient se résoudre à rentrer dans leurs foyers. Cette plaie fut la désolation de l'époque.

Quelques compensations politiques s'offrirent au malheureux roi. Le 21 septembre 1361 s'éteignait, au château de Rouvre, près Dijon, le jeune Philippe, âgé de quatorze ans, dernier duc de la première maison de Bourgogne. Le roi Jean réunit ce grand et puissant duché à la couronne, par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il était fils de Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Eudes, grand-père du jeune duc Philippe de Rouvre; mais, par un entraînement paternel que payèrent bien cher ses héritiers, il annula lui-même le bienfait de cette réunion en concédant deux ans après le domaine de ce duché à Philippe le Hardi, son quatrième fils

(2 septembre 1363), à titre d'apanage réversible à la couronne, *faute d'hoirs mâles*. La critique est désarmée par la lecture des lettres patentes d'un acte de si grande conséquence : attendu, y est-il dit, que Philippe notre fils s'est intrépidement exposé au péril de la mort à nos côtés à la bataille de Poitiers, qu'il y a fait bravement son devoir, qu'il y a été blessé, fait prisonnier et retenu quatre ans en captivité avec nous (1). Le chagrin que lui donnait un autre de ses fils à ce moment n'a pas été sans influence peut-être sur cette détermination, source imprévue de si grands périls pour la monarchie (2).

Le duc Louis d'Anjou, l'un des otages d'Édouard III, périsait d'ennui en Ang'leterre. Bien que les Anglais lui rendissent la captivité douce par de bons et chevaleresques traitemens, et même par des actes de confiance qui à eux seuls eussent dû imposer au duc le devoir d'une inviolable fidélité à sa parole, le poids de la captivité n'en était pas moins devenu insupportable à ce prince. Elle durait depuis trois ans déjà, et les difficultés du paiement de la rançon semblaient lui assigner une durée illimitée. Il abusa de la liberté d'un voyage en France, et ne put se résigner à retourner à Londres, malgré les invitations du roi Édouard et le blâme de son père. Sur quoi, le roi d'Angleterre finit par adresser au duc la lettre suivante : « Louis, duc d'Anjou, comte du Maine, notre cousin, et otage pour l'accomplissement de la paix faite entre nous et le roi de France votre père, vous avez promis et juré solempnellement ladite paix, si avant come il vous touche, ou poet toucher, et aussi de tenir devers nous ostage pour ladite garde. Si avez depuis enfreint vostre garde, et parti de nostre puissance sans demander ne avoir nostre congé, et par tele manière vous avez moult blémi l'onur de vous et de tout vostre lignage. Par quoy, vous requerrons, que dedeintz vynt jors prochains, vous vous presentiez en personne pardevant nous, a nostre cité de Londres, pour tenir ledit ostage, et vous signifions par exprès que, si tant soit que vous ne soiez as jour et lieu, ce que passe toute léalté, nous pensons aler avant sur le retour de vostre personne en ostage, si come a faire sera de loi et de raison. » Il tenait toute prête une citation pour le duc d'Anjou devant *nobles et puissantz les piers de France*.

Le roi Jean, *courroucé moult*, avait refusé d'entendre les explications de son fils, qui chicanait à tort sur l'exécution d'un engagement d'honneur, et, ne prenant conseil que de sa loyauté royale,

(1) *Qui sponte expositus mortis periculo, nobiscum imperterritus et ém: avidus stetit in acie prope Pictavis, vulneratus, captus, et detentus in hostium potestate.*

(2) Philippe le Hardi a été le chef de la deuxième maison royale de Bourgogne. Il épousa Marguerite de Flandres, héritière des puissans comtes de ce nom, et devint le plus riche feudataire de son temps.

dont on a fait aussi une légende, il résolut de retourner de sa personne en Angleterre, quoi qu'en pussent penser de frivoles courtisans, qui *disoient que c'étoit grand folie*. En effet, au mois de décembre 1363, le roi de France appareillait pour l'Angleterre, où il fut reçu avec un indescriptible enthousiasme. M. de Sismondi est seul demeuré froid devant cet acte d'honnêteté auquel applaudit toute l'Europe du XIV^e siècle. Les fêtes furent prodiguées au roi Jean, qui succomba quelques mois après, à Londres, à la suite d'une maladie courte et subite, à l'âge de quarante-quatre ans, le 8 avril 1364.

Son fils aîné, le duc de Normandie, lui succéda sous le nom de Charles V. A lui échut le soin de réparer les malheurs du règne de son père, et de relever la France de l'abaissement où l'avait réduite le traité de Brétigny. Il faudrait un livre pour raconter cette histoire consolante, et il ne me reste qu'une page. Charles le Sage eut raison du roi de Navarre, qui se révolta de nouveau au lendemain de la mort du roi Jean; Duguesclin battit le perfide à Cocherel. Le méchant prince eut recours au poison : c'était la deuxième fois qu'il usait du moyen envers son beau-frère. Celui-ci mit la noirceur du roi de Navarre au grand jour, le perdit de réputation dans l'esprit des peuples après l'avoir détruit sur les champs de bataille, et assura la paix intérieure de l'état. Il restait le traité fatal qui enchaînait la France. Charles le Sage en eut raison aussi, d'abord en ravivant par une bonne administration les ressources du pays, en ranimant ses forces épuisées et en préparant leur action par des dispositions habiles : il réunit ce que son père avait trouvé divisé, usa les obstacles au lieu de les heurter, sut être quelque peu clerc en un siècle de renaissance, et, dirigeant l'opinion en marchant avec elle, il accrédita son gouvernement et reconstruisit la puissance royale par de bonnes lois et de prévoyantes mesures; puis au jour opportun, il fut prêt à revendiquer les droits de la couronne.

L'Angleterre avait commis la faute d'abuser de la victoire envers un grand pays que la fortune avait trahi, mais à qui la nature elle-même prodiguait les moyens de se relever de sa chute; elle en commit une nouvelle en rusant sur l'exécution du traité relativement aux renonciations stipulées à Brétigny. Charles V releva le faux-fuyant anglais comme une injure, et obtint l'assentiment des états-généraux pour la reprise des hostilités. Si les deux premiers Valois avaient soutenu avec des armes inégales une longue et pénible lutte, le droit, l'intérêt français, la sympathie nationale, la solidité politique, n'en étaient pas moins avec les Valois; mais ils trouvèrent chez leurs rivaux, les Plantagenets, une veine de vigueur, de puissance et de fortune qui mit les Valois en péril. Édouard III, prince énergique autant qu'habile, exploita heureu-

sement tous les germes de division que la royauté féodale n'avait pu étouffer sur le territoire français, surtout au moment d'une crise dynastique. L'alliance de la Flandre lui donna un auxiliaire utile dont le contingent armé, joint à la bonne infanterie que lui fournissait l'Angleterre, lui servit à composer une armée forte et aguerrie, pour le commandement de laquelle il trouva sous sa main deux hommes rares, l'un irrésistible à l'entraînement, le Prince Noir, l'autre consommé dans le conseil, Jean Chandos. Ces trois hommes décidèrent en faveur de l'Angleterre un de ces courans formidables de succès devant lesquels tout cède à certains momens. Ce courant mena la France à Brétigny; mais le droit, l'intérêt français, les sympathies nationales, la force naturelle des choses, ne changèrent pas quoique comprimés. Charles V en dégagea le ressort. A sa voix, la France retrouva la confiance qu'elle avait perdue. Le sage monarque réorganisa une armée, comme il avait reformé son administration; il avait manqué à la chevalerie française un homme de guerre et d'autorité pour la discipliner et la conduire. Charles V lui donna ce capitaine qu'il eut le mérite de distinguer, de produire, et d'investir d'une confiance absolue: cet homme fut Duguesclin. La supériorité de l'Angleterre avait tenu à trois hommes; ces trois hommes passèrent avec le temps. L'abaissement de la France avait tenu peut-être à l'absence d'un homme: cet homme était trouvé. En 1369-1370, Duguesclin, secondé par les populations insurgées, reprenait la Guienne, le Poitou, où périssait Chandos, la Saintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin. La France recouvrait le Ponthieu. Le Prince Noir succombait en 1376, et la mort d'Édouard III en 1378, livrait presque toutes les conquêtes anglaises à ce roi peu guerrier de sa personne, mais qui dirigeait très bien la guerre, dont il disait avec esprit: *qu'il n'y eut onques roi qui si peu s'armast et qui lui donnât tant à faire*, et sur lequel Christine de Pisan a écrit ce chapitre: *comment le roy par son bon sens moult conquessoit non obstant n'y alast*. Il mourut en 1380, à l'âge de 44 ans, et la réparation était accomplie. Il ne restait que Calais et Bordeaux de l'occupation anglaise. Les événemens qui, sous le règne de Charles VI, ont remis les destinées de l'état en danger, et ouvert une période nouvelle de la guerre de cent ans, tiennent à des causes qui se détachent du traité de Brétigny. Si les troubles de cette déplorable minorité, si la folie lamentable du prince et une odieuse guerre civile ont mis alors de nouveau la France à la merci de l'Angleterre, la gloire de Charles V n'en est pas moins grande, et la reconnaissance nationale lui reste acquise pour avoir vengé l'humiliation du traité de Brétigny.

CH. GIRAUD, de l'Institut.

LES GRÈVES

ET

LES CONSEILS D'ARBITRAGE

EN ANGLETERRE

Une regrettable conséquence de nos déchiremens serait que la violence même de la crise nous fit délaisser l'étude des questions sociales. Ce n'est pas en éludant la discussion qu'on ramènera le calme dans les sphères industrielles; ce n'est pas non plus en l'étouffant par la force. Celle-ci peut réprimer les excès de la démagogie et nous défendre contre ses envahissemens; mais elle est incapable de régler des questions qui ne s'effaceraient un moment que pour renaître ensuite avec une nouvelle puissance. La force ne saurait détruire les vives aspirations des classes ouvrières; elle doit comprimer les menaces, écraser l'émeute, mais à la condition qu'on aura d'abord tout fait pour prévenir les souffrances qui en sont au moins le prétexte. Les grèves sont la manifestation aiguë d'un mal profond de notre société : l'hostilité du capital et du travail, des *employeurs* et des *employés*, comme on dit en Angleterre. On sait ce qu'ont été les grèves sous l'empire, quel trouble à la fois moral et matériel elles ont jeté dans le monde de l'industrie. Malheureusement les causes qui les ont produites pendant la période impériale n'ont pas toutes disparu. Si la victoire du parti de l'ordre a imposé silence aux mauvaises passions, elle n'a pu rendre encore le calme à l'industrie. Au sortir de nos désastres, la situation de celle-ci est pleine de périls. D'une part, un long chômage, en appauvrissant les classes déjà pauvres, a rendu leurs souffrances plus

pénibles. D'autre part, le capital a été sérieusement atteint. Comment augmenter les anciens salaires, ou même laisser partout le prix de la main-d'œuvre au taux des années précédentes? Il serait puéril de ne pas prévoir dès à présent pour un avenir plus ou moins prochain des germes de conflit qui, en se développant, nous ramèneraient à de terribles grèves. Est-il possible, par des moyens sagement étudiés, d'empêcher le mal de prendre des proportions redoutables?

Les questions sociales veulent être non tranchées, mais lentement dénouées. Ceux qui en connaissent les difficultés savent qu'on ne peut les résoudre par des moyens radicaux et infaillibles; mais ils savent aussi que, sans bouleverser le monde, il est possible de l'améliorer. Des réformes souvent peu importantes en apparence sont les plus efficaces dans l'application, les systèmes les moins prétentieux produisent les meilleurs résultats. C'est en restant fidèle à ce principe que dans un pays voisin on a déjà tenté de résoudre la question des grèves. Les succès obtenus en Angleterre par certains essais pratiques nous paraissent dignes d'être signalés à nos compatriotes. Le fait a prononcé de l'autre côté du détroit en faveur du système que nous allons décrire : espérons que cet heureux résultat nous encouragera à tenter l'application des remèdes qui ont réussi à nos voisins.

I.

En Angleterre, la concentration des classes ouvrières dans certains comtés, leur forte organisation en *trades-unions* ou sociétés de résistance, et les ligues puissantes des patrons, avaient donné aux conflits industriels un caractère de durée et d'intensité encore inconnu chez nous. Effrayés de la gravité d'un fléau contre lequel ni les lois restrictives du droit de coalition, ni la répression judiciaire n'avaient été efficaces, les Anglais ont fait depuis quelques années une étude approfondie des causes du mal. Suivant leur habitude, ils ont eu recours, pour porter la lumière dans ces faits douloureux, à une vaste enquête parlementaire. Des crimes abominables commis à Sheffield et à Manchester en 1867 par les membres de quelques *unions* ouvrières en ont été l'occasion. La commission, après avoir examiné avec soin l'organisation des sociétés de résistance, soumit au parlement des dispositions législatives pour faire rentrer ces sociétés dans le domaine de la loi, dont elles étaient exclues jusque-là, et proposa divers systèmes propres à remédier aux grèves, ou encore mieux, à les prévenir.

Parmi les personnes consultées par la commission sur ce dernier

objet, deux donnèrent d'instructifs renseignements sur les heureuses tentatives qu'elles avaient faites pour prévenir par la conciliation les conflits industriels. C'étaient M. Mundella, ancien ouvrier, devenu président de la chambre de commerce de Nottingham et membre du parlement, et M. Rupert Kettle, juge dans le comté de Worcester.

C'est dans la bonneterie, qui occupe à Nottingham plusieurs milliers d'ouvriers, et dont lui-même est devenu un des principaux représentans, que M. Mundella a d'abord institué un conseil de conciliation et d'arbitrage. Il est peu d'industries en Angleterre, dit en substance M. Mundella dans sa déposition (1), qui aient eu à souffrir autant que celle-ci des disputes et des grèves. Au commencement du siècle, Nottingham fut le théâtre de nombreuses émeutes, suites des luttes industrielles. C'est là qu'en 1811 le mouvement *luddiste*, suscité par la résistance des ouvriers à l'introduction des machines, fit explosion : des bandes armées attaquèrent les fabriques, pillèrent, brûlèrent, et pendant six ans, à divers intervalles, exercèrent d'affreux ravages. Depuis cette époque jusqu'en 1860, les grèves se succédèrent sans relâche à Nottingham. Les *unions*, organisées parmi les ouvriers, élevaient sans cesse contre les patrons des prétentions nouvelles, soutenues par des menaces de grèves; les patrons répondaient par des *lock-out*, c'est-à-dire par la fermeture de leurs ateliers. Bref, la guerre dans toute sa rigueur, sans transactions et sans compromis, telle était jusque dans ces dernières années la situation réciproque du capital et du travail. « Mon enfance, dit M. Mundella, s'est passée parmi les ouvriers, spécialement parmi les ouvriers fabricans de bas; je leur entendais toujours dire qu'il était impossible qu'un manufacturier fût un homme juste et honnête. Jusqu'en 1860, les accusations les plus graves et les appels les plus violens contre les patrons étaient affichés par les ouvriers sur les murs de la ville. »

En 1860, après une grève considérable qui avait déjà duré plusieurs semaines, l'idée d'un conseil de conciliation prit naissance. C'était la troisième ou quatrième grève que la même branche d'industrie avait à subir depuis un an. Les ouvriers avaient cessé leur travail pour obtenir une augmentation de salaire que les patrons ne voulaient pas accorder. Ceux-ci se réunirent et délibérèrent sur le moyen de mettre fin à un aussi funeste état de choses. Un *lock-out* général fut proposé; mais c'eût été jeter toute la population dans les rues, et une effroyable commotion était à craindre. Avant d'en

(1) Voyez aussi *Arbitration as a means of preventing strikes*: a lecture delivered by A. J. Mundella esq., in the mechanics' institute, Bradford (Bradford 1868).

arriver à une semblable extrémité, quelques patrons, à la tête desquels M. Mundella, proposèrent d'essayer la voie de la conciliation. On invita les ouvriers à une conférence avec les patrons. Ils acceptèrent, et une entrevue eut lieu dans une salle de la chambre de commerce entre une députation des ouvriers et une délégation des patrons. La discussion, longue et animée, dura plusieurs jours, et quand on se quitta on avait posé les bases d'un conseil d'arbitrage dont le but devait être de prévenir le retour des grèves. Grâce à la puissante influence des chefs des *trades-unions*, qui se montrèrent favorables au projet de M. Mundella, le conseil fut bientôt constitué. Les secrétaires des *unions* recueillirent les votes des ouvriers, qui désignèrent au suffrage universel neuf délégués. Les patrons en firent autant, et le conseil siégea pour la première fois le 3 décembre 1860. On adopta un règlement dont voici quelques dispositions :

« L'objet du conseil est de proposer un arbitrage dans toutes les questions de salaires qui seront portées devant lui par les patrons ou les ouvriers, et de mettre fin par la voie de la conciliation à tout désaccord qui pourra surgir. — Le conseil se compose de neuf fabricans et de neuf ouvriers élus (depuis, le nombre a été réduit à sept délégués de part et d'autre). Il devra être réélu tous les ans au mois de janvier. — Un comité d'enquête, renouvelable chaque année, et composé de quatre membres du conseil, examinera toutes les affaires avant qu'elles arrivent devant celui-ci. Ce comité emploiera son influence à concilier les différends : s'il n'y réussit pas, l'affaire est renvoyée au conseil. Dans aucun cas, le comité d'enquête ne rend de sentence arbitrale. — Les dépenses sont supportées également par les patrons et par les ouvriers. — En ce qui concerne le bureau, le conseil élit chaque année parmi ses membres un président, un vice-président et deux secrétaires. »

Il avait été décidé d'abord que le président voterait, et qu'en cas de partage sa voix serait prépondérante ; mais ces dispositions ont été modifiées par la suite. La voix prépondérante accordée au président avait suscité plusieurs fois des difficultés. Selon qu'il était ouvrier ou patron, les ouvriers ou les patrons, mécontents de la sentence d'arbitrage, accusaient le président de partialité. On dut changer de système, et le président ne peut plus départager le vote. Lorsqu'il y a égalité de suffrages, et qu'on ne parvient pas à un vote décisif, le conseil choisit un membre en dehors de son propre sein, et qui généralement n'appartient pas à la même industrie. Ce membre est ce que les Anglais appellent un *umpire*, il joue le rôle d'arbitre. C'est lui qui est chargé, en votant dans un sens ou dans l'autre, de faire pencher la balance.

Le conseil de Nottingham fonctionne depuis le 3 décembre 1860, et a empêché le retour des grèves. D'abord on le considéra comme une expérience très hasardée. Quelques manufacturiers étaient ouvertement hostiles à la nouvelle institution; les uns la regardaient comme une utopie, les autres se plaignaient qu'on pénétrât ainsi dans le secret de leurs affaires, ou trouvaient qu'on portait atteinte à leur indépendance et à leur dignité. Peu à peu, ces objections tombèrent, et aujourd'hui il n'y a plus que deux ou trois patrons qui refusent en apparence de reconnaître les décisions du conseil; mais en réalité ceux-là mêmes sont obligés, par leur isolement et par la pression de l'opinion publique, de s'y plier aussi bien que les plus fermes défenseurs du système. Les discussions du conseil sont devenues comme une sorte d'école pour les deux parties. « Toutes les fois, disait un procès-verbal en 1867, que des propositions contraires aux lois d'une saine économie politique ont été apportées au conseil par des ouvriers qui n'en faisaient point partie, les délégués ouvriers les ont combattues les premiers... Ouvriers et patrons se sont toujours exprimés avec la plus grande liberté sur leur façon de voir ou d'agir, et personne n'a jamais eu à se plaindre d'avoir produit franchement son opinion. L'un des résultats les plus frappants de cet échange d'idées a été de mettre les ouvriers mieux au courant des lois économiques qui régissent l'industrie et le commerce, et de leur faire comprendre le rôle de la concurrence étrangère. Les patrons ont pu mieux apprécier les difficultés de la vie de l'ouvrier, et ressentir plus de sympathie pour les luttes qu'il soutient en vue d'améliorer son sort. »

Afin d'éclairer les ouvriers sur les nécessités résultant de la concurrence des pays voisins, le conseil, en 1867, envoya deux d'entre eux en France et en Allemagne avec la mission d'examiner par eux-mêmes les prix de la main-d'œuvre dans ces pays. A leur retour, ils déclarèrent à leurs camarades qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de demander une hausse des salaires.

Les patrons ont eu aussi plusieurs fois l'idée de déposer sur la table du conseil des objets fabriqués en France et en Allemagne pour mettre les ouvriers à même de comparer les produits et leur faire sentir le danger de la concurrence. « Maintenant, dit M. Mundella, ils savent aussi bien que nous quand la demande est forte et quand elle est faible, et ils connaissent à quel prix on travaille chez nos voisins. »

Le mérite de ce système consiste, comme on le voit, à prévenir le mal plutôt qu'à le guérir. Les neuf dixièmes des affaires qui, si on les laissait s'envenimer, produiraient de graves dissentiments, sont arrangées par le comité d'enquête, et ne viennent même pas

devant le conseil. Grâce à cette utile institution, les souffrances de la classe ouvrière à Nottingham ont beaucoup diminué. Les grèves des périodes précédentes imposaient de lourds sacrifices aux ouvriers durant la cessation du travail; de plus, même en temps de paix, avant ou après la grève, les caisses de résistance exigeaient d'eux d'énormes contributions. Les *trades-unions* prenaient jusqu'à 1 shilling (1 fr. 25 cent.) ou 1 shilling et 6 pence (un peu moins de 1 fr. 90 cent.) par semaine sur les salaires, et certaines familles, pour acquitter leur cotisation, devaient vendre leurs meubles ou leurs habits. Aujourd'hui la contribution payée aux *trades-unions* pendant plusieurs années dépasse à peine celle qu'on leur payait autrefois en quelques semaines.

Si les *trades-unions* n'épuisent plus les ressources des ouvriers, elles ont également cessé d'être redoutées par les manufacturiers. Les unions en effet, comme on l'a vu, ont été dès l'origine très favorables, très utiles à la formation des conseils d'arbitrage et de conciliation. M. Mundella déclare que sans elles il ne serait parvenu à aucun résultat. Par leur puissante influence, elles ont déterminé les ouvriers à écouter les premières propositions relatives à un essai de conciliation. Par leur administration toute formée, elles ont facilité le fonctionnement du système : leurs secrétaires ont recueilli les votes et organisé l'élection au suffrage universel. En même temps, leur concours est d'un très grand poids pour assurer l'exécution des sentences prononcées par le conseil.

De nombreuses tentatives ont été faites pour transporter dans d'autres industries le conseil de conciliation appliqué à la bonneterie, et qui, dans le district de Nottingham et les villages voisins, s'adresse à près de 60,000 ouvriers. En juin 1868, les ouvriers en dentelles de Nottingham ont demandé la fondation d'un semblable tribunal. Les propriétaires des mines du South-Lancashire et les unions de mineurs de ce district, grâce à l'intervention de lord Elcho, membre de la commission d'enquête, grâce encore aux conseils de M. Mundella, ont consenti à oublier leurs anciens et profonds dissentimens pour jeter les bases d'un conseil de conciliation. Les districts miniers du Staffordshire, de Middlesborough, les ouvriers en bâtiment de Bradford, enfin l'industrie elle-même des limes de Sheffield, où les unions ont si longtemps exercé leur pouvoir arbitraire et parfois criminel, ont demandé à M. Mundella de les aider à introduire dans leur sein le système qui lui doit son origine et son succès. Récemment encore, la grande corporation des ouvriers en fer du nord de l'Angleterre fondait un conseil de conciliation et d'arbitrage (1869), et M. Th. Hughes, membre du parlement, l'un des commissaires de l'enquête, était appelé comme arbitre à tran-

cher un important différend entre les patrons et les ouvriers. A l'heure qu'il est, d'après des renseignemens qui nous sont fournis par des personnes compétentes, nous pouvons évaluer à quarante environ le nombre des conseils qui fonctionnent avec succès dans divers centres industriels de l'Angleterre.

Le conseil d'arbitrage institué par M. Rupert Kettle à Wolverhampton sur des principes qui s'écartent un peu par certains détails de ceux qu'a suivis M. Mundella a également produit d'heureux résultats. Il date de 1864. Les entrepreneurs de bâtiment et les ouvriers charpentiers et menuisiers, ayant entre eux de graves difficultés, recoururent à M. Kettle pour juger leur différend. Il leur proposa de nommer six délégués patrons et six délégués ouvriers auxquels il s'adjoindrait comme treizième; ils s'entendraient sur le dissentiment, puis constitueraient pour l'avenir un conseil d'arbitrage permanent. On commença par rédiger un tarif de salaires valable pendant un an; chaque patron dut en donner une copie aux ouvriers qu'il engagerait, et en afficher un exemplaire dans ses propres bureaux. Le tarif, valable du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante, représentait un véritable contrat conclu entre l'ouvrier et le patron. Toute difficulté relative à l'application ou à l'interprétation de ce contrat devait être portée devant le conseil. Un comité composé de deux de ses membres s'efforcerait d'abord de concilier les différends; s'il n'y réussissait pas, le conseil serait réuni. Les membres du conseil sont de véritables juges; les parties doivent se soumettre aux décisions prononcées, et, comme cette obligation est expressément stipulée dans le tarif des salaires, qui est la base du contrat entre ouvriers et patrons, l'arbitrage du conseil a force de loi, et pourrait en cas de résistance être rendu exécutoire par les magistrats du comté. Observons cependant que le jugement d'arbitrage, en tranchant des questions relatives au prix de la main-d'œuvre ou aux conditions du travail, telles que la durée de la journée, les heures de repas, le congé du samedi, etc., n'enchaîne l'un à l'autre ni l'ouvrier, ni l'entrepreneur. Le contrat entre l'ouvrier et le patron est toujours résiliable dans les vingt-quatre heures, et, si l'une des deux parties n'est pas satisfaite de l'autre, elle peut s'en séparer. La convention faite entre elles porte seulement que, dans le cas où l'ouvrier veut continuer à travailler pour le patron, et le patron à garder l'ouvrier, aucun d'eux ne peut soulever de réclamations sur le tarif ou les conditions du travail sans les soumettre au conseil d'arbitrage, qui les juge souverainement, et nulle modification ne saurait être exigée avant le 1^{er} mai de chaque année.

Ouvriers et patrons contractent donc avec l'assurance que pendant

l'année les prix ne varieront point. Le seul risque que courent les ouvriers, c'est que les patrons les congédient dans le cours de l'année; mais, les marchés étant faits d'avance, les patrons savent généralement le nombre d'ouvriers dont ils auront besoin. Seule, une crise imprévue serait de nature à produire le chômage. De leur côté, les patrons sont exposés à voir leurs ouvriers quitter Wolverhampton avant la fin de l'année pour chercher du travail dans d'autres villes où les salaires seraient plus élevés; mais, outre que les ouvriers ne se décident pas sans peine à un déplacement qui est toujours une source de dépenses, ils savent que, si dans une région voisine de Wolverhampton les prix s'élèvent d'une façon générale au-dessus des leurs, au 1^{er} mai prochain les patrons seront obligés de consentir à une hausse de salaires.

Le conseil d'arbitrage réussit si bien auprès des entrepreneurs de bâtiment, charpentiers et menuisiers, que bientôt les plâtriers, puis les briquetiers, demandèrent à se soumettre à sa juridiction. Les *trades-unions* exercent une grande influence sur le fonctionnement de cette institution. En général, c'est parmi les chefs des unions que sont choisis les représentans des ouvriers, et dès lors l'union tout entière est engagée à faire observer par chacun de ses membres les décisions du conseil. A Wolverhampton, les unionistes ne font d'ailleurs aucune difficulté pour se présenter devant le tribunal de conciliation en même temps que les non-unionistes. Voici un fait qui prouve l'autorité qui s'attache aux décisions des conseils d'arbitrage : M. Kettle, appelé à Coventry pour y établir une institution de ce genre, ayant eu à départager le vote, se prononça en faveur des ouvriers qui demandaient une hausse de salaires. « Les patrons, dit M. Kettle, trouvèrent que j'avais tort; mais ils se soumirent docilement. » Depuis, le système des conseils d'arbitrage de Wolverhampton a été appliqué avec succès par les potiers du Staffordshire, à Worcester, à Walsall, etc. M. Kettle pense que même à Londres son système pourrait réussir.

Tels sont les deux principaux types de conseils d'arbitrage et de conciliation signalés avec faveur par la commission d'enquête. Presque toutes les personnes qui s'occupent de la question ouvrière en Angleterre sont d'accord pour reconnaître l'heureux effet de ces conseils partout où ils sont établis, et pour souhaiter de les voir se répandre rapidement dans les industries qui en sont encore privées.

Deux commissaires de l'enquête, MM. Th. Hughes et Harrison, qui, par suite de certaines divergences d'idées, se sont séparés de leurs collègues pour rédiger un rapport spécial, jugent de la façon la plus favorable la question des conseils d'arbitrage. Ils estiment

avec raison que la première condition pour qu'un tribunal de ce genre puisse fonctionner, c'est l'existence d'un contrat écrit, dont chaque partie s'engage à ne réclamer la modification qu'en se conformant à des règles indiquées d'avance, c'est-à-dire en acceptant tel ou tel délai, et après avoir porté le débat devant le conseil d'arbitrage.

Lorsque, aux avantages qui résultent d'un contrat écrit stipulant les conditions du travail et le taux des salaires, on joint un tel tribunal, la question des rapports du capital et du travail a, suivant eux, fait un grand pas. Ces conseils, dus à l'initiative privée, disent-ils, sont maintenant une institution assez générale pour qu'on puisse juger de leurs résultats, et leur rôle paraît devoir être considérable; mais ces institutions doivent exercer une action absolument spontanée, et il ne leur serait en rien profitable de s'appuyer sur une obligation légale : les fondateurs eux-mêmes repoussent cette ingérence de la loi.

Il est souvent indispensable qu'il y ait des associations ouvrières pour la formation soit d'un tarif général des salaires, soit des conseils d'arbitrage. Les *trades-unions*, ajoutaient MM. Hughes et Harrison, ont rempli ce rôle avec succès; elles ont transmis une partie de leur vitalité aux conseils d'arbitrage, sans pourtant cesser d'exister. Un pareil résultat serait la plus simple et la plus naturelle solution de l'*unionisme*.

A son tour, la majorité de la commission d'enquête, dans son rapport officiel, appréciait d'une façon non moins favorable le rôle des conseils de conciliation : « Les conseils du genre de ceux sur lesquels M. Mundella et d'autres témoins nous ont fourni des éclaircissements nous paraissent être un remède à la fois sûr, expéditif et simple. Ces conseils n'exigent aucun appareil compliqué. Pour s'établir, ils n'ont besoin d'aucun acte du parlement; ils peuvent se passer de toute obligation et de toute pénalité légale. L'essentiel, c'est que certains délégués des patrons et des ouvriers se rencontrent à des époques déterminées et discutent à l'amiable autour d'une table leurs intérêts industriels. Il n'y a pas une seule industrie en Angleterre à laquelle ce système ne puisse immédiatement s'appliquer, et nous ne voyons pas pourquoi il ne produirait point partout d'aussi heureux résultats qu'à Nottingham et dans les autres localités où il est en vigueur. Grâce à ce système, nous pourrions espérer un paisible et prospère avenir pour l'industrie de notre pays. »

On peut dire qu'en Angleterre la question des conseils d'arbitrage industriel est désormais une question jugée. Récemment, en écoutant la première lecture d'un bill proposé par M. Bruce et voté

depuis, qui assure aux *trades-unions* le bénéfice de la liberté et de l'existence légale, le parlement tout entier applaudissait M. Mundella, déclarant que, grâce à ces sociétés, le système de l'arbitrage avait produit d'excellens effets, et que l'Angleterre pouvait sur ce terrain servir d'exemple à l'Europe et à l'Amérique. Les classes laborieuses ne paraissent pas moins se louer de la nouvelle institution. Nous avons nous-même tout dernièrement le plaisir d'assister à Londres à une délibération d'un congrès des délégués des sociétés ouvrières où étaient représentés près de 300,000 sociétaires. Après d'éloquentes paroles des fondateurs des conseils de Nottingham et Wolverhampton accueillies avec enthousiasme, on a voté par acclamation la motion suivante : « les membres des *trades-unions* représentés en cette réunion s'engagent dans l'avenir à ne jamais commencer une grève sans avoir d'abord proposé aux patrons de fonder un conseil d'arbitrage devant lequel seraient portés le débat présent et ceux qui pourraient surgir. »

II.

Si l'Angleterre nous a devancés dans l'invention pratique de ces sages institutions, du moins le vœu d'en voir de pareilles s'établir en France a été souvent exprimé dans notre pays. Plus d'une fois, on y a senti le besoin de faciliter les relations des patrons et des ouvriers, afin d'adoucir les frottemens et de prévenir les conflits. Dans la commission législative qui en 1864 discuta le projet de loi sur les coalitions, la question d'organiser un « préservatif contre l'explosion instantanée des grèves » fut vivement agitée. « Avant de plaider, disait le rapporteur, on est obligé de comparaître en conciliation devant le juge de paix. La tentative d'ordre amiable se place avant l'ordre judiciaire. D'après le congrès de Paris, la guerre doit être précédée d'un essai de médiation. Pourquoi la guerre industrielle ne serait-elle pas, comme la guerre judiciaire, comme la guerre politique, précédée d'un essai de conciliation? »

La commission avait tenté de formuler elle-même un projet pour organiser les conseils de conciliation. Elle demandait que les parties, avant de déclarer la grève, fussent obligées, sous peine d'amende et de privation des droits politiques, de comparaître devant un tribunal formé soit de personnes désignées d'un commun accord, soit, à défaut d'accord, du conseil des prud'hommes de la circonscription, soit enfin, en l'absence d'un conseil de prud'hommes, d'une commission mixte, composée en nombre égal de patrons et d'ouvriers, et formée par le président du tribunal de commerce.

Il y avait bien des objections à faire à ce projet. La plupart des conditions qui ont assuré le succès des conseils anglais ne s'y retrouvaient pas. D'abord le remède arrivait trop tard. Ce n'est pas le désaccord une fois survenu, c'est avant tout dissentiment grave que le conseil de conciliation doit être institué. On l'a bien fait remarquer dans l'enquête anglaise. Le principal mérite des conseils de MM. Mundella et Rupert Kettle est de prévenir le mal, non de tenter de le guérir une fois déclaré ; lorsque le conflit s'est produit, il n'est plus temps de nommer d'une façon équitable le tribunal d'arbitrage. Des deux côtés, les questions d'amour-propre sont soulevées, les esprits sont en effervescence. Les arbitres qu'on choisit doivent accepter une sorte de mandat impératif, qui est de soutenir les prétentions de ceux qui les ont élus ; sinon, on ne les choisit pas. Les délégués ainsi nommés s'abordent avec des dispositions réciproques peu bienveillantes, et la tentative de conciliation, faite pour la forme, sera stérile. D'ailleurs l'exemple des grèves récentes l'a bien prouvé. Dans presque toutes, on a agi comme si l'on avait voulu se conformer au projet de la commission. Patrons et ouvriers ont nommé des délégués qui ont essayé de s'entendre ; mais dès les premières conférences la discussion s'est transformée en un échange peu édifiant d'observations acerbes, de violentes récriminations, et l'on s'est séparé sans avoir obtenu aucune transaction.

Faudrait-il recourir au conseil des prud'hommes, ou à ce conseil mixte proposé par la commission, qui devrait être désigné par le président du tribunal de commerce ? Le dernier aurait le grave défaut de pouvoir être accusé de partialité par les ouvriers. En effet, le président du tribunal de commerce est généralement un patron ou un ancien patron, et de plus il est nommé par les notables commerçans, qui sont des patrons. Ce n'est donc pas à lui que devrait être confié le choix d'une commission mixte composée de patrons et d'ouvriers, car ceux-ci auraient le droit de réclamer contre le mode de nomination de la commission, qu'ils supposeraient toujours plus favorable aux patrons, et ils pourraient par conséquent en récuser la sentence.

Le conseil des prud'hommes, par son origine élective, serait plus propre à se constituer en conseil d'arbitrage impartial pour les deux camps ; mais, quand on entre dans le détail de l'organisation actuelle de ce tribunal, on est bien vite convaincu que les fonctions habituelles de ces juges, qui prononcent presque toujours sur des questions de *mal-façon*, ou qui tranchent des « petits différends » individuels entre les patrons et les ouvriers (1) sans vouloir en-

(1) Voyez la loi du 18 mars 1806.

tendre de délégués, n'autorisent pas, sans une transformation radicale, à confier aux prud'hommes ce rôle beaucoup plus vaste de tribunaux d'arbitrage appelés à résoudre les questions si délicates et si complexes d'où naissent les conflits généraux des ouvriers et des patrons. Les prud'hommes seraient complètement détournés du but spécial et important pour lequel la loi les a créés, et c'est là une extrémité devant laquelle on doit reculer.

En rendant obligatoire la comparution des parties devant le conseil de conciliation, le projet de la commission venait se heurter à une objection encore plus grave : cette comparution, dans les conditions qu'on vient d'indiquer, sera vaine, si la loi ne rend pas également obligatoire la sentence arbitrale. Il suffirait que l'une des parties, peu disposée à transiger, ou mécontente de comparaître devant une commission qui ne serait pas de son goût, émit des prétentions notoirement exagérées : toute conciliation serait impossible, et la loi serait éludée sans peine; mais d'un autre côté donner force de loi à la sentence d'arbitrage, c'était se mettre en contradiction avec le principe même de la liberté des coalitions qu'on voulait établir : les débats entre patrons et ouvriers seraient soumis au jugement d'une sorte de tribunal des salaires, et c'est ce que le législateur voulait éviter à tout prix.

Le projet de la commission ne résista point à ces objections. Il fut repoussé par les délégués du conseil d'état, et ne fut même pas proposé à la discussion du corps législatif. Si les auteurs de ce projet avaient pu connaître le succès des conseils de Nottingham et de Wolverhampton, il est probable qu'ils eussent compris autrement l'organisation de nos conseils d'arbitrage. Ils se seraient d'abord conformés à cette conclusion de l'un des rapports de la commission anglaise, qu'il « n'est en rien profitable à ces conseils de s'appuyer sur une obligation légale. » La loi eût été laissée de côté, et toute sanction pénale eût été écartée. L'exemple de l'Angleterre le prouve : seules, l'opinion publique et la bonne volonté des parties intéressées peuvent produire des résultats efficaces dans la voie où les louables intentions de la commission voulaient pousser nos industriels. L'unique tâche du législateur est de faciliter par la liberté les manifestations de l'opinion et les efforts du bon vouloir : or ces deux agens du progrès n'exercent une puissance réelle que par l'union et l'association. Sans les ligues des patrons, sans l'appui des *trades-unions* d'ouvriers, ni M. Mundella, ni M. Kettle, n'auraient pu donner corps à leurs systèmes de conciliation. Cherchons à nous servir des forces sur lesquelles se sont appuyés les Anglais; mais d'abord voyons si elles existent dans notre pays, et comment on pourrait les produire ou les développer.

Supposons que dans un de nos grands centres manufacturiers les ouvriers et les patrons soient également édifiés sur l'utilité des conseils de conciliation pour prévenir des conflits désastreux, et veuillent les organiser. Que fera-t-on? qui choisira-t-on? comment se feront les élections? Il est évident qu'on se séparera par industrie, ou même en certains cas par branche d'industrie. En effet, l'autorité d'une juridiction repose avant tout sur la compétence spéciale des juges. Pour trancher ou concilier des débats relatifs aux salaires, aux règles et aux conditions du travail, des juges qui n'ont pas une connaissance particulière des choses de la profession ne sont d'aucun poids. Or en fait d'industrie les hommes compétents sont ceux qui exercent ou ont exercé le métier. Aux autres, il manque cette expérience que donne seule la pratique. Comme on le disait devant nous dans une réunion ouvrière anglaise, les tailleurs ne peuvent pas juger les mécaniciens, ni les mécaniciens les tailleurs. Les membres des conseils de conciliation seront donc tout naturellement recrutés parmi les patrons ou anciens patrons et parmi les ouvriers ou anciens ouvriers de chaque profession.

Mais qui élira-t-on? comment pourra-t-on s'entendre sur les choix à faire? Du côté des patrons, l'élection sera relativement facile; les patrons sont en général peu nombreux, ils se connaissent, ils ont l'occasion de se réunir, et par conséquent de s'apprécier. Ils ont d'ailleurs l'habitude des élections professionnelles, puisque ce sont eux qui nomment les juges et le président du tribunal de commerce, les présidents et les membres de la chambre de commerce. En outre, fait important à signaler, les patrons de diverses industries ont depuis quelques années formé un certain nombre de chambres syndicales, où sont discutés en commun les intérêts de chaque profession. Ces chambres ont pris un grand développement, et plusieurs se sont groupées en unions centrales. Dans la récente enquête sur les conseils de prud'hommes, on évaluait à quatre-vingts déjà le nombre de ces syndicats pour Paris seulement; ils sont certainement intervenus avec un certain poids dans les dernières élections à la chambre et au tribunal de commerce. Celui-ci a plus d'une fois recouru aux chambres syndicales pour leur demander leur avis sur des affaires contentieuses, ou les charger de les régler à l'amiable. Il y a là un germe d'organisation tout indiqué qui serait d'un grand secours pour le choix des patrons appelés au conseil de conciliation. Les chambres syndicales serviraient de centre et de point d'appui aux élections. Du côté des ouvriers, la question est plus compliquée. Dès qu'une industrie est étendue et compte un certain nombre de maisons plus ou moins importantes, les ouvriers se connaissent très peu. Il n'y a pas entre eux d'occasion régulière de

réunion ; ils ne sont pas accoutumés aux élections professionnelles. L'organisation normale des classes laborieuses est encore à l'état rudimentaire, et l'on ne doit pas s'en étonner, puisque le but de notre législation, depuis 1789 jusqu'à ces dernières années, semble avoir été d'empêcher par tous les moyens possibles l'union et le concert des ouvriers. Les lois contre les coalitions et les lois prohibitives du droit de réunion n'ont été abrogées, les unes qu'en 1864, les autres qu'en 1866. Auparavant les ouvriers ne pouvaient point se réunir. Par tolérance, l'administration leur laissait parfois tenir des réunions où les questions professionnelles devaient être exclusivement agitées ; mais les tolérances de l'administration étaient capricieuses, et les ouvriers, mus par un sentiment facile à comprendre, n'aimaient pas à y recourir. Aussi les seules sociétés ouvrières vraiment vivantes et actives étaient des sociétés plus ou moins secrètes, affiliées aux sociétés étrangères, et s'occupant plus des questions générales de la politique et de l'état social que des intérêts pratiques professionnels. Ceux-ci, par suite du manque d'organisation, étaient très négligés. C'est ainsi qu'on a toujours vu aux élections des prud'hommes les abstentions beaucoup plus nombreuses que les votes, et, sur des milliers d'électeurs inscrits, quelques centaines seulement apporter leurs suffrages.

Aujourd'hui cet état de choses s'est modifié déjà, et dans peu de temps le changement sera sans doute considérable. Plusieurs faits se sont produits qui méritent l'attention. Depuis deux années, la liberté des coalitions et des réunions est accordée, et, quoique l'état puisse encore s'armer de l'article 291 du code pénal et de la loi du 10 avril 1834 pour interdire les associations de plus de vingt personnes, ces dispositions légales n'étaient presque plus appliquées par le gouvernement déchu. L'empire avait à maintes reprises déclaré qu'il laisserait les ouvriers s'assembler pour discuter librement les intérêts de leur profession, et par extension les intérêts généraux de la classe laborieuse. Il avait même favorisé et encouragé les réunions de ce genre. C'est ainsi qu'en 1862 et 1867, il demandait aux ouvriers d'élire des délégués aux expositions de Londres et de Paris, et qu'il donnait aux délégués toutes les facilités possibles pour délibérer en commun sur les questions intéressant l'industrie, afin de présenter des vœux collectifs sur les réformes à y introduire (1).

(1) Des réunions de délégués ouvriers ont eu lieu à Londres en 1862, et à Paris en 1867. Les résultats de leurs discussions ont été consignés dans les recueils suivants, qui offrent un grand intérêt par l'énergie des réclamations qu'ils renferment et par la netteté avec laquelle ces réclamations sont formulées. — *Rapports des délégués des ou-*

Parmi ces vœux, il en est un que l'on retrouve constamment soit dans les rapports des délégations ouvrières, soit dans les dépositions des ouvriers aux récentes enquêtes sur les sociétés coopératives et sur les conseils de prud'hommes : les ouvriers demandent avec instance que l'état, en abrogeant l'article 291 du code pénal et la loi de 1834, laisse s'organiser librement, à l'exemple des syndicats des patrons, des chambres syndicales ouvrières. Les syndicats ouvriers seraient élus par tous les membres d'une même profession. Ils auraient pour mission de s'occuper de toutes les questions relatives à la profession, et de centraliser les discussions sur ces questions : les débats avec les patrons relatifs aux salaires et aux conditions du travail, l'apprentissage, l'instruction professionnelle, seraient du ressort de ces chambres.

Les ouvriers jouiraient ainsi des bénéfices d'une organisation qui leur manque : les syndicats tiendraient la main-d'œuvre au courant de l'offre et de la demande. Ils sauraient exactement les centres où les bras manquent, et pourraient y envoyer des ouvriers en diminuant du même coup le nombre des travailleurs dans une région où l'offre serait trop abondante. Ils éclaireraient l'ouvrier sur ses intérêts, l'aideraient à les défendre, et lui donneraient cette force de l'association régulière et pacifique dont les lois l'ont jusqu'ici privé.

Comme réponse aux réclamations des ouvriers sur ce sujet, dans son rapport du 30 mars 1866, le ministre des travaux publics d'alors, M. Forcade de La Roquette, annonçait que l'administration, sans proposer la suppression de l'article 291, laisserait se fonder librement les chambres syndicales ouvrières. « L'administration, disait-il, est restée étrangère à la formation et au développement des chambres syndicales des patrons; mais il est arrivé souvent que le tribunal de commerce leur a confié la mission de donner leur avis sur des affaires contentieuses, ou de les régler par la voie amiable. Les raisons de justice et d'égalité invoquées par les délégations ouvrières pour former à leur tour des réunions analogues à celles des patrons ont paru dignes de considération, et les ouvriers de plusieurs métiers ont pu se réunir librement pour discuter les conditions de leurs syndicats. En adoptant les mêmes règles pour les ouvriers que pour les patrons, l'administration n'aura pas à intervenir dans la formation des chambres syndicales. »

Dans les grandes villes, notamment à Paris, les ouvriers, sans attendre l'abrogation de l'article 291, ont profité de ces déclara-

ouvriers parisiens à l'Exposition de Londres en 1863. — Rapports des délégations ouvrières à l'Exposition universelle de 1867. — Commission ouvrière de 1867, Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués.

tions du gouvernement impérial. Cette question est depuis quelques années à l'ordre du jour dans beaucoup de professions. De nombreux syndicats ont été formés, et fonctionnent. Les documens les plus récents évaluent à quatre-vingt-dix ou cent au moins le nombre des chambres déjà fondées à Paris. Plusieurs se sont fédérées en grandes unions centrales, qui ont adhéré aux statuts de l'*Internationale*. On avait plus d'une fois proposé la création de chambres syndicales mixtes, composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers, à l'instar des conseils de prud'hommes. On avait pensé que peut-être cette combinaison rendrait les mesures de conciliation plus faciles, et amènerait plus aisément l'entente entre les deux parties. Dans la pratique, l'idée de ces chambres syndicales mixtes paraît avoir été abandonnée, et les syndicats actuellement en vigueur sont tous des syndicats ouvriers, qui se sont élevés en face des chambres syndicales de patrons.

Aujourd'hui l'existence de ces syndicats est un fait accompli. Quelle que soit la défiance avec laquelle un grand nombre de personnes voient se développer ces associations, quelles que soient les tendances fâcheuses dont plusieurs de ces sociétés ont déjà donné la preuve, nous croyons que la loi serait désormais impuissante à les empêcher de naître et de s'accroître. L'impulsion est donnée; le terrain conquis par les classes laborieuses ne sera pas reperdu. On pourrait, par une application rigoureuse de l'article 291 et de la loi du 10 avril 1834, étouffer certaines unions naissantes; mais on serait incapable d'arrêter l'essor des grandes associations. Or les premières ne sont pas dangereuses, et, s'il y a péril, c'est dans l'extension démesurée de celles qui sont déjà puissantes; mais comment arrêter celles-ci par une barrière légale? L'empire a souvent poursuivi et condamné l'*Internationale*: il n'a fait que lui donner des forces par la persécution même. En contraignant les sociétés ouvrières à devenir des sociétés secrètes, on les rend plus redoutables; elles se cachent dans les ténèbres, mais n'y périssent pas. Au contraire elles y puisent une vitalité nouvelle. L'Angleterre l'avait bien compris lorsqu'elle abrogea en principe dès 1824 les lois restrictives du droit de coalition. Malgré ce qu'elle a souffert des grèves depuis cette époque, elle vient tout récemment de prouver que l'avis de ses hommes d'état sur ce point n'avait pas changé. A la suite de la grande enquête parlementaire dont nous parlions au commencement de cette étude, le parlement vient de voter le bill proposé par M. Bruce, qui fait disparaître les derniers vestiges de l'ancienne législation contraire aux coalitions d'ouvriers, et qui reconnaît aux *trades-unions* une existence légale.

Ici encore prenons exemple sur nos voisins; ne cherchons pas à

empêcher ce qui est inévitable; mais efforçons-nous d'en tirer le meilleur parti possible. S'il est trop tard pour arrêter le développement des unions syndicales, il est temps de leur proposer un but utile. Au lieu de les laisser s'égarer dans les discussions vagues et oiseuses et toucher sans les résoudre à toutes les questions sociales, que les esprits sincèrement dévoués aux intérêts des ouvriers leur représentent sans cesse que le véritable objet des chambres syndicales doit être de prévenir par la conciliation et l'arbitrage les conflits industriels; qu'ils leur mettent sous les yeux ce qui a été fait en Angleterre, qu'ils leur rappellent l'exemple récent des *trades-unions* aidant MM. Mundella et Rupert Kettle à fonder les conseils de Nottingham et de Wolverhampton. D'ailleurs, pour jouer ce rôle, les chambres syndicales n'ont qu'à remplir fidèlement le programme de leurs fondateurs. Tous, dans leurs réclamations en faveur de la liberté des syndicats, ont à l'unanimité fait ressortir ce côté de la question. Tous ont essayé de prouver que, lorsqu'un désaccord sérieux menacerait d'éclater entre les patrons et les ouvriers, la mission des syndicats serait de concilier les deux parties pour les empêcher d'en venir à une lutte ouverte. Nous ne faisons ici que résumer leurs argumens. Une fois les chambres syndicales constituées, disent les délégués ouvriers (1), les plaignans viendraient tout naturellement porter devant elles leurs débats. Les deux chambres saisies de la question se mettraient en communication. L'habitude des discussions calmes accoutumerait ouvriers et patrons à débattre leurs intérêts réciproques sans aigreur et sans violence le jour où l'harmonie serait troublée. Ces syndicats auraient la conscience qu'ils représentent des intérêts considérables, qu'ils sont chargés d'une lourde responsabilité; ils sauraient que leurs déterminations et leurs actes doivent entraîner des conséquences sérieuses, et ils seraient par suite portés à conseiller la modération, à faire prévaloir les transactions. Grâce au concours des hommes notables de la profession réunis dans les mêmes conseils, grâce aux nombreuses sources d'information qu'elles posséderaient, les chambres seraient en outre parfaitement au courant des intérêts généraux soit du capital, soit du travail, et n'auraient pas la tentation de les laisser sacrifier à telle ou telle influence particulière. Une grève n'éclaterait que lorsque toutes les tentatives de rapprochement auraient été épuisées, lorsque chacune des deux chambres aurait déclaré qu'elle n'a plus de concession à conseiller, ou lorsque les parties intéressées n'accepteraient pas les concessions proposées par les chambres: c'est dire que les grèves seraient infiniment plus rares.

(1) *Rapports des délégués aux expositions de Paris et de Londres.*

Dans son rapport, M. Devinck, président de la Société d'encouragement pour les études des ouvriers à l'exposition de 1867, résumait et appuyait les argumens présentés par les délégués. Il insistait surtout sur ce point, que d'ordinaire, dans les conflits industriels, on voit surgir de part et d'autre un certain nombre de délégués dont ni le mandat, ni la responsabilité ne sont bien définis, et qui se croient ou se disent autorisés à parler au nom de tous. Quelle confiance accorder à ces négociateurs? Qui les a nommés? Jusqu'à quel point engagent-ils leurs mandats? « Une chambre syndicale, disait M. Devinck, présente des avantages incontestables. Des hommes choisis comme les plus capables avant la naissance de la difficulté, agissant ouvertement, tenus de rendre compte de leur mandat, offrent bien plus de garanties que d'autres, désignés précipitamment au moment de l'effervescence, se concertant en secret, et n'encourant aucune responsabilité morale. »

Tout esprit réfléchi reconnaîtra la valeur de ces argumens, et nous ne pensons pas qu'il soit besoin d'insister davantage sur cette partie en quelque sorte théorique de la question. Reste la question pratique, la question de l'organisation des chambres syndicales au point de vue de l'arbitrage et de la conciliation. Cette question ne pourra être complètement résolue dans les détails que par l'expérience, après avoir été élucidée au préalable par les discussions des chambres syndicales des patrons et des ouvriers. Indiquons cependant comment les conseils de prud'hommes français et les conseils de conciliation anglais fourniraient d'utiles antécédens.

Pour se conformer aux principes suivis par ces deux institutions, les chambres syndicales d'ouvriers et de patrons devraient choisir respectivement dans leur sein un certain nombre de membres (six ou sept) qui, en se réunissant aux membres élus par l'autre chambre, formeraient une assemblée de douze ou quatorze personnes. Cette assemblée élirait elle-même son président, et formerait un conseil de conciliation et d'arbitrage analogue à celui de Nottingham. Ce conseil conférerait à trois ou quatre de ses membres le soin de constituer tous les ans un comité ayant mission de concilier pour ainsi dire en premier ressort les dissentimens entre ouvriers et patrons. Si cette première tentative de conciliation échouait, une réunion générale du conseil arbitral serait provoquée, et proposerait une solution. En cas de partage égal des votes, on pourrait, comme les conseils anglais, s'en référer à l'arbitrage d'un membre pris en dehors des deux chambres, et chargé de faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. La sentence d'arbitrage n'entraînerait aucune obligation légale pour les parties; la seule sanction du jugement porté serait la pression de l'opinion publique, sanction puissante, et qui chaque

jour acquiert une nouvelle force. La loi n'interviendrait en aucune façon pour faire exécuter la sentence arbitrale; mais la sentence serait certainement respectée, et l'on s'y soumettrait.

En tout cas, même si la conciliation n'aboutissait pas immédiatement à un résultat positif, l'opinion publique, ce qui est très important, serait éclairée sur le fond du débat, sur les motifs de chaque partie, sur la valeur des réclamations faites de part et d'autre. Aujourd'hui il est loin d'en être ainsi. Le public ne connaît des pièces du procès que celles qu'il convient aux plaignans de produire, et les documens ainsi publiés peuvent avec raison être soupçonnés de partialité. Lorsqu'un débat surgit entre patrons et ouvriers, certains renseignemens se contredisent, les chiffres donnés par les uns ne s'accordent pas avec ceux que produisent les autres. A consulter tour à tour le dire des deux parties, il semble que chacune d'elles ait incontestablement tous les droits de son côté. Entre ces affirmations opposées, l'opinion reste incertaine, et juge plutôt de parti-pris que d'après des informations précises. Les uns donnent régulièrement raison aux ouvriers, les autres défendent en tout état de cause les patrons. Les esprits impartiaux et modérés ne se prononcent pas, et cherchent en vain la lumière. Comment la trouveraient-ils, puisque les documens publiés émanent directement des parties intéressées, et n'ont subi aucun contrôle, aucune vérification, puisque chacun des plaignans apporte dans le débat ses préjugés, ses intérêts, son amour-propre, ses passions, sans qu'aucun juge compétent puisse démêler par une enquête rigoureuse la stricte vérité des exagérations?

Dans la voie que nous venons de tracer, les chambres syndicales, au lieu de devenir un danger pour l'ordre social, présenteraient de sérieux avantages. En s'habituant peu à peu à discuter leurs intérêts professionnels, à juger des chiffres et des faits, les ouvriers n'auraient peut-être plus tant de goût pour les abstractions creuses et les chimériques déclamations. Ils sauraient mieux distinguer la réalité de l'utopie et la raison du sophisme; ils apprécieraient plus sainement les choses et les hommes. Au lieu de suivre aveuglément le premier charlatan venu qui les mène jusqu'au crime avec quelques phrases sonores sur l'*infâme capital*, l'*odieuse exploitation des travailleurs*, etc., ils s'apercevraient bien vite que ce charlatan par ses grands mots n'améliore en rien leur situation, ou même la compromet gravement, et ils chercheraient des guides plus pratiques. Habitues à surveiller de près leurs affaires, groupées en associations particulières qu'unirait une certaine communauté d'intérêts, et dont elles pourraient contrôler les chefs, les classes laborieuses seraient peut-être moins promptes à abdiquer tous leurs

droits entre les mains d'un pouvoir central quelconqué, qui, sous prétexte de les représenter, les écrase, et, en les foulant aux pieds, cherche à atteindre la puissance suprême. La destruction de tout germe d'organisation ouvrière a porté les mêmes fruits sur ce terrain que l'anéantissement de toute union provinciale sur le terrain politique. L'extrême morcellement a préparé les voies à l'extrême despotisme. L'individu par lui-même n'est rien : il ne sait où s'appuyer, il se sent faible et abandonné. Son seul refuge est de se jeter dans les bras de quelque grand organisme centralisé, qui en apparence le constitue membre d'une vaste communauté, mais qui en réalité l'absorbe et l'annihile. S'ils avaient pu s'unir et s'associer, ces êtres isolés eussent fait entendre leur voix ; leurs protestations auraient été plus vives. On ne verrait pas un pays industriel tout entier se courber sous le joug d'un état-major comme celui de l'*Internationale*, ni surtout se laisser conduire les yeux fermés aux sanglantes folies que nous venons de traverser.

Nous cherchons en vain un meilleur correctif à la liberté des associations ouvrières que l'exercice même de cette liberté. Certes nous aurons à déplorer de la part des unions syndicales bien des abus, bien des erreurs économiques et des préjugés funestes ; mais quelle classe, en arrivant à la liberté, n'a pas débuté par des fautes ? Que les classes moyennes, qui ont pour elles l'instruction que permet le bien-être et l'expérience que procure la pratique des affaires, aident fraternellement l'ouvrier à marcher dans la voie de l'affranchissement ; qu'elles s'appliquent à éteindre les vieilles rancunes, à effacer les anciens griefs, et elles faciliteront ainsi cette solution du problème social que tant d'esprits poursuivent avec une impatience fébrile, solution qui n'existe pas telle qu'un certain parti la rêve, mais qui consiste en une suite de lentes améliorations et de progrès continus. A ce point de vue, la fondation de conseils d'arbitrage et de conciliation analogues aux conseils anglais serait un premier pas fait sur le terrain de l'entente et de l'harmonie sociales. Quand elles seront discutées, comme disent les commissaires de l'enquête anglaise, *autour d'une table* par les délégués des patrons et des ouvriers, librement et régulièrement réunis, ces questions qui aujourd'hui nous semblent grosses d'orages perdront de leur apparence menaçante ; bien des malentendus seront éclaircis, et bien des préjugés disparaîtront qui, en se perpétuant, risqueraient de perpétuer nos discordes civiles.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

LE SYSTÈME NERVEUX

ET L'INTELLIGENCE

Il n'y a pas longtemps que les philosophes qui font leur étude des facultés de l'âme ne voulaient rien connaître de ce qui touche à l'anatomie du corps ou aux fonctions des organes, sous prétexte que l'objet de leurs recherches se dérobaient absolument à toute autre investigation que celle que peut faire l'esprit en se reployant sur lui-même. Fermer les yeux, regarder en dedans de soi, chercher à voir comment naît et se développe la pensée, était pour eux le seul moyen d'arriver à la connaissance de l'esprit humain. Un d'eux, à la vérité, célèbre entre tous, prôneur de ce système, s'était cependant soucie de prendre le scalpel; il disséquait, volontiers il visitait les échaudoirs, causant avec les bouchers du voisinage, ce qui fit dire à ses ennemis qu'il prenait plaisir à « voir tuer les pourceaux. » — Ce soin de rechercher dans les organes l'explication des facultés réussit d'ailleurs fort peu à Descartes, et fut complètement délaissé après lui. La plupart des philosophes modernes, si l'on excepte ceux du XVIII^e siècle, ne furent point gens de science. Dans ces dernières années, ils semblent cependant avoir compris qu'ils ne peuvent plus se passer de ces notions positives sur l'organisme que Descartes chercha en vain à se donner, et dans leurs livres ils font à l'anatomie et à la physiologie une place de plus en plus large. Par malheur, la science est vaste, et ne saurait plus être embrassée par un seul homme, s'appelât-il Aristote. Fatalement nos philosophes puisent, comme des écoliers, des connaissances dont ils sentent l'indispensable besoin dans des traités généraux qui toujours sont en retard sur l'état véritable de la science, consigné dans les mémoires spéciaux et les recueils académiques.

Il n'est pas étonnant que les physiologistes à leur tour aient mis le pied sur un terrain où les philosophes ne veulent plus s'avancer

qu'avec leur appui. Résolument ils ont appliqué leurs méthodes, même leurs instrumens, à la connaissance de l'âme intelligente; mais il importe ici de bien s'entendre. La physiologie n'a point à soulever, ne saurait soulever les questions de la nature de l'existence de cette cause première qui s'appelle l'âme en religion et en philosophie. Ces questions ne sont point de son ressort; elle les écarte systématiquement, n'ayant pas le moyen de les trancher. Les visées en sont beaucoup plus humbles: elle borne son étude aux manifestations qui tombent sous nos sens, et deviennent par cela même un objet de légitime recherche. Elle ne fait point autre chose au fond que ce qu'a toujours pratiqué la philosophie spiritualiste; elle le fait par d'autres procédés, par ses moyens à elle, voilà tout. Et si les partisans des systèmes philosophiques les plus opposés restent absolument libres de contester la valeur de résultats qui sont loin, — il faut en convenir de bonne grâce, — d'être toujours définitifs, nul ne peut trouver mauvais que les biologistes à leur tour traitent cette recherche comme toute autre, mettant la meilleure garantie de leur autorité dans les solutions partielles qu'ils croiront avoir atteintes. Celles-ci ont pris dans ces derniers temps une valeur et une importance inattendues; des découvertes riches de conséquences ont été faites, des instrumens imaginés pour l'étude des facultés, des méthodes nouvelles appliquées. L'étude à la fois anatomique et physiologique du système nerveux vient de prendre un aspect tout nouveau qu'il y a quelque intérêt à faire connaître, les résultats atteints par la biologie intéressant la solution des plus grands problèmes que puisse se poser l'esprit humain.

I.

Tout le monde sait aujourd'hui que le siège des facultés intellectuelles est le cerveau. Nous sommes élevés avec cette croyance, et enclins par cela même à croire qu'on l'a eue de tout temps. Il s'en faut, et cette notion du rôle du cerveau est de date relativement récente. Des esprits qui comptent parmi les plus grands qu'ait vus l'humanité ont longtemps discuté ce que savent aujourd'hui nos enfans avant d'entrer à l'école. Telle est l'histoire de nos connaissances: la plus banale, la plus élémentaire, a occupé les veilles des hommes de génie. Le principe de la vie et cet ensemble de propriétés et de fonctions qu'on appela plus tard « l'âme, » avec la respiration, tout cela longtemps ne fit qu'un dans l'esprit des hommes. Chez les peuples primitifs, où la chasse et la guerre étaient de tous les instans, on s'imagina que le sang était la vie même, et coulait avec elle dans les veines: on la voyait abandonner avec lui le

corps du guerrier. C'est ainsi que l'âme des héros d'Homère s'épanche par leurs larges blessures. En Syrie, les mêmes erreurs ont régné de toute antiquité. Les livres mosaïques l'attestent par vingt passages : la vie de la chair est dans le sang, aussi est-il défendu de s'en nourrir; le chasseur doit soigneusement saigner le gibier, en répandre le sang à terre et le recouvrir de poussière. Cette croyance, survivant dans l'esprit populaire, fit plus tard du sang la liqueur qui signe les pactes, lave l'honneur, atteste les sermens. Pour la biologie moderne, le sang, quoiqu'il soit un liquide vivant dans toute l'acception du mot, n'est plus cependant qu'une des parties les moins hautes en dignité parmi toutes celles dont l'ensemble constitue le corps. Le rôle en est tout passif. C'est une sorte d'aliment fluide qui se répand dans un merveilleux système d'irrigation pour arroser les tissus, portant avec lui les principes nécessaires à leur rénovation, condition elle-même de leur fonctionnement.

Si, laissant les temps d'Homère et de Moïse, nous franchissons les siècles, si nous nous reportons par la pensée en pleine Grèce, aux jours de sa splendeur intellectuelle, à la fin du IV^e siècle avant l'ère actuelle, on ignore encore les fonctions du cerveau; c'est une sorte de moelle analogue à celle des os. Platon, qui écrit sur ce sujet un traité spécial, place à la vérité dans la tête l'âme immortelle ou divine, mais dans le tronc résident les sentimens, les passions, et autour du cœur errent les songes, « réfléchis sur la surface lisse du foie comme en un miroir. » Aristote croit que tous les nerfs viennent du cœur, et l'école stoïcienne professe que le cœur est le siège de l'intelligence, même longtemps après que la véritable théorie du système nerveux eût été découverte par deux médecins d'Asie. C'est à Hérophile et à Érasistrate que paraît revenir cette gloire. Tous deux vivaient à la cour des successeurs d'Alexandre vers l'an 290; tous deux ont donné lieu à l'éternelle légende des esclaves disséqués vivans, c'est-à-dire qu'ils connurent l'anatomie beaucoup mieux que leurs contemporains, et s'efforcèrent de pénétrer le jeu des organes. Leur doctrine sur le rôle du cerveau trouva dans le philosophe Chrysippe un adversaire déterminé. Celui-ci était alors la gloire du Portique : il reprit avec éclat les idées d'Aristote, les précisa, et donna des preuves à l'appui qui pouvaient séduire. Dans la poitrine, pour Chrysippe, réside le *moi*, l'être pensant et sensible. N'est-ce pas là, disait-il, que nous éprouvons le contre-coup de tout ce qui frappe vivement nos sens? n'est-ce pas là que nous portons la main en parlant de nous-mêmes et pour nous désigner? Nous ne l'élevons pas au front. Chrysippe arguait de faits parfaitement exacts, il raisonnait en physiologiste qui ne voit que les effets; mais, si le cœur bat dans la poitrine à la suite d'une émotion vive,

c'est que celle-ci lui est transmise du cerveau par des nerfs trop fins à la vérité pour être alors connus. Hérophile et Érasistrate, qui voyaient au contraire les nerfs du sens de la vue se rendre bien à coup sûr au cerveau et non au cœur, avaient été conduits par l'anatomie à placer là le siège des sensations. Quoi qu'il en soit, l'opinion de Chrysippe, appuyée par le renom du second chef de l'école stoïcienne, et qui avait d'ailleurs l'avantage d'invoquer des faits que chacun pouvait vérifier, domine pendant près de quatre siècles, et nous voyons Galien s'élever contre elle avec ardeur et revenir sans cesse à la charge, ce qu'il n'eût pas fait, si de son temps ces opinions n'avaient point été reçues de tout le monde philosophique, déjà retardataire. Nous pouvons ajouter que même de nos jours elles sont encore de mise en religion, en art, en littérature.

Galien est sans contredit une grande figure. Il vivait quatre siècles environ après Hérophile et Érasistrate. Marc-Aurèle l'eut quelque temps près de lui. L'éducation qu'il avait reçue n'était point faite pour le préparer au rôle de réformateur. Il étudiait à Smyrne sous un vieux professeur du nom de Pélops, qui enseignait que les veines et les artères découlaient du cerveau, et par contre probablement que tous les nerfs venaient du cœur. C'était l'opinion toujours vivace des stoïciens. Galien émit quelques doutes, et Pélops, en admiration devant son élève, professa dès lors que le cerveau était bien, par lui-même et par la moelle, l'origine de tous les nerfs. Plus on parcourt l'œuvre de Galien, et plus on est émerveillé de la somme prodigieuse de faits dont il a enrichi l'histoire anatomique et physiologique du système nerveux ; on peut dire avec assurance qu'elle date de lui. Il attaque résolument toute la secte des philosophes qui font du cœur le siège de l'intelligence, de la volonté et des mouvemens. Il soutient que le cerveau est le réceptacle des facultés intellectuelles et des affections de l'âme dirigeante, comme de l'âme elle-même. Il raille un médecin du temps qui, les plaçant dans le cœur suivant la doctrine de l'école, applique cependant à la tête les remèdes qu'il ordonne pour la perte de la mémoire. Pour Galien, le cerveau est le principe de toute sensation et du mouvement volontaire, comme il est le principe des nerfs. Et ce ne sont pas des raisons de sentiment qui décident Galien : ses adversaires ont comparé la voûte du crâne à celle des cieux, et, parce que les dieux habitent celle-ci, ont voulu mettre dans celle-là le domaine de la raison. Galien dédaigne ces argumens, qui n'ont point, dit-il, de valeur scientifique ; c'est aux expériences qu'il s'adresse, et il en fit de fort curieuses qu'on répète encore de nos jours dans les amphithéâtres du Muséum et du Collège de France : il sait

mettre à nu le cerveau sur les animaux vivans, il note les parties qu'on en peut enlever sans déterminer la mort, il pratique la section de la moelle, et découvre le *navud vital*; il définit nettement le double rôle des nerfs, il les lie ou les coupe, et il voit que les parties situées au-dessous de la ligature perdent à l'instant même tout pouvoir de sentir ou de se mouvoir, tandis qu'au-dessus rien n'est changé. C'est le grand et sérieux début de recherches négligées pendant treize siècles après lui, reprises par Haller, et qui se poursuivent maintenant avec une intensité chaque jour croissante.

II.

Le système nerveux de l'homme comprend deux séries d'organes : les centres, représentés par le cerveau, le cervelet et la moelle, et d'autre part les nerfs, rayonnant de ces centres dans tout le corps. Les anciens les avaient confondus avec les tendons et les ligamens, parce qu'ils ont le même éclat nacré. Les ligamens et les tendons ne sont que des liens; les nerfs ont une fonction plus haute : ils mettent en communication avec les centres tous les points de notre être, comme un réseau télégraphique sous le sol d'une cité. On sait, depuis le célèbre micrographe Leenwenhœck, qu'ils sont formés de filamens fort déliés, réunis en faisceaux plus ou moins gros. Ces filamens, appelés souvent *tubes* par suite d'une ancienne erreur, sont la partie essentielle du nerf. Nous aurons donné une idée de leur ténuité en disant que le diamètre des plus gros n'atteint pas 14 millièmes de millimètre. Beaucoup n'ont que 2 millièmes ou 1 millième de millimètre et moins encore. Les plus ténus n'apparaissent dans le champ des meilleurs microscopes que comme des fils d'araignée sans épaisseur appréciable.

La structure externe des centres nerveux ne devait être connue que beaucoup plus tard, de nos jours. On savait seulement que le cerveau, la moelle et le cervelet sont composés de deux substances fort différentes d'aspect : l'une grise, un peu rosée, légèrement transparente, l'autre d'une blancheur mate, éclatante, toutes deux également pulpeuses et se laissant écraser sous le doigt comme une bouillie molle. Les anatomistes s'étaient à peu près bornés à étudier le volume, la figure et les contours de ces parties, quand un homme célèbre par ses exagérations de doctrine, mais qu'il faut se garder de juger trop légèrement, le docteur Gall, vint ouvrir à l'étude anatomique et physiologique du cerveau une voie toute nouvelle. Gall, expulsé de l'université de Vienne comme professant des doctrines dangereuses, avait fait à travers l'Europe un voyage triomphal dont les carrières scientifiques offrent pen

d'exemples. Les universités, les corps savans, les municipalités, l'accueillant, on frappe des médailles en son honneur. Il arrive à Paris précédé d'une immense renommée, et sans tarder il présente un grand mémoire à l'Académie. Celle-ci nomme une commission au nom de laquelle Cuvier, peu de jours après, présente un rapport. Il y avait deux choses dans le mémoire de Gall : sa doctrine d'abord, connue de tout le monde, et sur laquelle Cuvier ne se prononce point, et une autre partie tout anatomique, avec des vues sur la structure intime du cerveau, dont le rapporteur fit l'éloge. Gall démontre que la substance blanche est composée d'un amas innombrable de fibres ayant toutes une direction précise, constante, en rapport évident avec des fonctions définies, et qu'il devient dès lors urgent de bien connaître. Ces fibres sont toutes semblables à celles que Leewenhœck avait vues dans les nerfs, mais d'une extrême mollesse. Celles des nerfs doivent leur solidité seulement aux enveloppes qui les protègent contre les froissemens des organes voisins. Les fibres molles du cerveau mettent en communication l'une avec l'autre des parties différentes de la substance grise, et par conséquent attestent entre celles-ci des rapports directs. Avoir démontré ce seul point suffisait à la gloire de Gall. Il jetait la solide assise sur laquelle la physiologie moderne allait bientôt commencer d'édifier la science positive de l'intelligence : la connaissance de l'anatomie intime du cerveau devenait l'introduction nécessaire à toute étude psychologique. Aussi vit-on les anatomistes, en Allemagne surtout, se lancer résolument dans la voie tracée par Gall. Un d'eux, du nom de Stilling, a écrit sur l'agencement des fibres de la moelle épinière un gros volume de 1,000 pages in-4° compactes. La direction des fibres du cerveau, pour être décrite aussi complètement, demanderait au moins vingt volumes pareils et vingt existences d'homme, et, avant que ce gigantesque travail soit accompli, bien des problèmes peut-être resteroient insolubles.

L'assimilation des filamens ou tubes qui composent la substance blanche cérébrale avec ceux des nerfs était un grand point. Ceux-là se dérobaient presque absolument à l'expérimentation : comment les aller chercher dans les profondeurs du crâne, où ils sont cachés, sans compromettre la vie ? Sur cette pulpe molle que froisse et que tue le moindre contact, comment appliquer un instrument ? comment isoler un faisceau pour savoir où vont et d'où viennent les tubes qui le composent ? Sur un nerf au contraire, tout cela est clair : les filamens sont tous parallèles, il est facile d'en connaître la destination ou l'origine ; ils sont comme isolés au milieu des organes et facilement accessibles au scalpel sans que la légère opération pour les mettre à découvert en trouble même les fonctions.

Déjà Galien, voyant les nerfs se répandre d'une part dans les muscles et se distribuer d'autre part à la peau, à la langue, à l'œil, comprit qu'ils sont tout à la fois le principe du mouvement et du sentiment, qu'ils transmettent au cerveau, siège de l'âme intelligente, les impressions du dehors, et en rapportent l'excitation qui contracte les muscles. Tout cela n'était certainement pas bien clair dans l'esprit du médecin grec, mais comment ne pas l'admirer quand on voit douze cents ans plus tard Descartes et Haller reprendre la science au point même où l'avait laissée Galien?

A toutes les époques, les doctrines philosophiques sur la vie se sont plus ou moins ressenties des théories régnantes en physique. C'est une influence presque fatale, et dont la biologie ne s'est jamais affranchie. Nous verrons les découvertes modernes sur la permanence et la transformation des forces invoquées aujourd'hui dans l'explication des actes nerveux. De même le grand débat entre les partisans de l'ondulation et ceux de l'émission pour expliquer les phénomènes lumineux eut son contre-coup dans la physiologie des nerfs. Les uns voulurent y voir une simple vibration; les autres, Descartes du nombre, défendaient un système qui se rapproche davantage de l'émission : les « esprits animaux » s'écoulaient par les tubes nerveux, soulevant dans leur course de « petites peaux, » des soupapes véritables, comme ferait un liquide. Haller se crut obligé de réfuter ce grossier matérialisme physiologique, où Galien lui-même n'était pas tombé; mais au temps de Haller l'optique était délaissée, l'électricité était à la mode : donc il y eut un fluide nerveux comme il y avait un fluide électrique, un fluide magnétique. L'analogie toutefois était ici presque justifiée. Les phénomènes nerveux, par plusieurs points, offrent une ressemblance frappante avec les phénomènes électriques, si bien que, pour rendre compte des uns, le mieux est presque toujours d'invoquer les autres; mais la ressemblance est tout extérieure, et il n'y a, quant à la nature propre à leur « essence, » aucune identité. Qu'on n'aille point imaginer que les physiologistes ne voient dans le cerveau et le système nerveux qu'une sorte d'appareil de physique : on leur a prêté assez d'hérésies de ce genre pour qu'ils aient le droit de se prémunir à l'avance contre elles. Ils invoquent l'exemple de l'électricité pour rendre compte des phénomènes nerveux, absolument comme le physicien lui-même invoque la théorie positive des vibrations des corps pondérables pour expliquer les phénomènes lumineux par les vibrations supposées d'un prétendu éther.

Une découverte due aux physiologistes allemands est venue dans ces derniers temps simplifier considérablement l'étude du rôle des tubes nerveux en dénonçant une illusion dont on avait été jusque-

là victime. Quand une glande sécrète, nous voyons le liquide s'écouler ; quand un muscle agit, nous le voyons se raccourcir. Nos sens jugent directement que ces organes entrent en fonction. Dans les nerfs, rien de tel, et nous ne devinons l'effluve mystérieuse qui court en eux que par les effets qu'elle produit en dehors d'eux, et, comme tantôt c'est une sensation et tantôt un mouvement, on crut à des qualités différentes dans les deux sortes de nerfs. On pensa même avoir trouvé, — preuve nouvelle de cette différence de nature, — certains poisons, tels que le curare, qui tuaient les tubes moteurs et laissaient vivre les sensitifs. M. Schiff et M. Du Bois-Raymond, dont les grosses invectives ne nous empêchent point d'estimer la science, ont démontré par des expériences extrêmement délicates que tous les filamens nerveux sont en réalité des conducteurs *indifférens*, comme les fils électriques reliant divers appareils dans un cabinet de physique. Les nerfs moteurs sont ceux dont l'effluve agit sur un muscle, et les sensitifs ceux dont l'effluve toute pareille arrive jusqu'à notre sens intime. Si les effets diffèrent, c'est seulement en raison de la différente nature de l'organe influencé, de même que le courant électrique semble changer de nature suivant son action : ici il aimante un barreau de fer, et là il détermine une étincelle, ou contracte un muscle, comme s'il était à la fois vie, aimant, lumière. Et pourtant, malgré des effets si divers, la nature du courant dans le fil n'a pas varié.

L'importance de cette découverte, qui peut sembler assez étrange aux recherches psychologiques, est cependant considérable, puisqu'elle simplifie tout à coup de moitié l'étude des fonctions du cerveau. Le rôle de cette masse de substance blanche qui en constitue la moitié nous est désormais connu. La fonction en est simplement de transmettre d'un point à l'autre du cerveau des incitations dont nous aurons à rechercher l'origine, mais dont l'appareil récepteur seul déterminera la nature. Nous pouvons ajouter que cet appareil récepteur est toujours un amas de substance grise, qui est donc la partie importante, celle dont il faut rechercher la fonction.

La substance grise, pas plus que la blanche, n'est une gelée informe. Elle a une organisation : elle est composée de petits corps que les anatomistes appellent des *cellules*, munis dans leur milieu d'un noyau dont la forme rappelle un œuf microscopique. Cette cellule envoie de divers côtés une foule de prolongemens qui se divisent, se ramifient et s'enchevêtrent dans tous les sens. Les uns deviennent si minces, qu'ils finissent presque par échapper à l'observation ; les autres vont se continuer avec les tubes mous de la substance blanche, et cette union atteste d'une manière encore plus évidente, si c'est possible, combien Gall avait raison quand il pro-

clamait que le premier point était de bien connaître les connexions qui relient entre elles les différentes masses de cette substance grise, où il avait parqué, par une sorte d'intuition malheureusement trop téméraire dans ses déductions, nos facultés, nos aptitudes, nos sentimens divers. La substance grise est bien réellement la porte essentielle du système nerveux. Elle est, — tant qu'elle reste vivante, — le siège de l'intelligence, de toute science et de toute conscience, aussi bien que des passions qui nous agitent et des erreurs qui nous bercent. La sagesse du monde et les plus violentes extravagances, tout vient d'elle : elle est le terrain où germent les idées, se développent les plans, se bâtit l'avenir. La psychologie tout entière n'est que l'étude des fonctions de la substance grise ; mais, tandis que les anciennes philosophies dans leurs conceptions avaient à peine une lacune, et nous donnaient toutes une théorie complète de l'intelligence, les biologistes, il faut le reconnaître, sont bien loin d'être aussi avancés. Tout au plus jusqu'ici ont-ils pu saisir quelques bribes isolées de l'ensemble, quelques chaînons épars d'une inextricable trame. A la vérité, les résultats dont leurs efforts ont été couronnés ne sont pas faits pour décourager la recherche, et l'on pourrait plutôt s'étonner des conquêtes accomplies, tant elles sont riches de promesses et de progrès à venir.

III.

Le seul moyen pour ne point s'égarer dans toute investigation scientifique, qu'elle porte sur le monde matériel ou sur celui de notre conscience, est de procéder du connu à l'inconnu. Une science est fondée du jour où un fait, quel qu'il soit, est bien établi. C'est un point d'où l'on part ensuite pour de nouvelles découvertes, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une autre plus large. Or un fait nous frappe tout d'abord, un fait incontestable dans l'étude de l'intelligence : il est bien certain que le sentiment que nous avons du monde extérieur, que l'ensemble de nos *perceptions*, pour parler le langage physiologique, sont distincts de ce monde extérieur, puisqu'il est en dehors de nous, et qu'elles sont en nous. La chaleur dégagée par un foyer a sur notre main évidemment la même action que sur tout autre corps ; mais la sensation que nous éprouvons est évidemment différente, ce n'est plus du calorique. On a dit que nous voyons le monde à travers nos organes : ceci est vrai en ce sens qu'ils nous font voir un monde tout différent de ce qu'il est en réalité. Il est certain qu'ils nous donnent une traduction sans qu'il nous soit possible, dans beaucoup de cas, de discerner en quoi elle est incomplète ou inexacte. Le monde tel que nous le voyons est en

nous, non-seulement distinct de la réalité, mais, jusqu'à un certain point, purement imaginaire, création de notre système nerveux. Un exemple fera comprendre la différence. Une corde tendue vibre; que les vibrations soient ou non rapides, la main approchée de la corde la sent très bien osciller. Si le nombre des vibrations dans une seconde est peu élevé, soit de quinze environ, le toucher seul est affecté, et donne la sensation des mouvemens de la corde. On peut admettre que notre sens intime a dans ce cas la traduction fidèle du fait matériel dont la corde est le siège; mais que le chiffre des vibrations augmente, nous éprouvons tout à coup une sensation nouvelle, toute différente, et qui s'ajoute à la première, la contrôle en quelque sorte. Le doigt sur la corde continue de sentir les vibrations; mais celles-ci, communiquées à l'oreille, y produisent un effet tout autre : un son. Et cependant l'oreille a été physiquement ébranlée par les mouvemens de l'air, comme les doigts le sont par ceux de la corde; l'impression sur les organes est de même ordre, la sensation diffère. Si la première est la traduction exacte de ce qui se passe en dehors de nous, la seconde existe toute en nous, et n'a rien de réel : un mouvement mécanique recueilli par l'oreille devient une perception sonore. C'est là une de ces transformations du mouvement qu'il faut ajouter à celles qu'étudie avec tant d'ardeur la physique. Il y a un équivalent nerveux du mouvement, comme il y a un équivalent mécanique de la chaleur. On voit toute l'importance de ce grand fait physiologique, qui relie ainsi les perceptions intimes du moi aux grandes lois du monde physique. Cette transformation, méconnue de tous ceux qui ont étudié jusqu'en ces derniers temps la théorie de la musique, avait jeté dans leurs œuvres une confusion dont la science n'est sortie que depuis qu'elle a su faire de l'ancienne acoustique deux parts : l'une, qui étudie les mouvemens vibratoires des corps, la théorie des instrumens, et qui n'est en réalité qu'une partie de la mécanique, — l'autre, qui s'applique aux perceptions musicales elles-mêmes, la théorie de l'harmonie de la voix. Cette science a reçu un nom, c'est l'*acoustique physiologique*. L'autre peut être étudiée par un sourd-muet; celle-ci exige une oreille sensible comme celle d'un Rameau ou d'un Helmholtz.

On voit où nous conduit tout cela. Ce monde, qui nous paraît plein de bruit et de clameurs, est silencieux, muet comme la mort. Tout s'agite, tout vibre autour de nous, mais dans un absolu silence. Pour devenir des sons, il faut que ces mouvemens trouvent une oreille où frapper, un système nerveux qui les transforme. Des paléontologistes, plus poètes que versés dans la connaissance de la vie, ont essayé de peindre les continens aux premiers âges du monde, avant l'apparition de toute vie, pleins des éclats du ton-

nerre, du mugissement des vagues, de la voix des volcans. Hélas ! tout cela est fort beau, mais fort peu physiologique. La foudre elle-même est muette tant qu'il n'y a pas une oreille que les vibrations de l'air impressionnent. Le monde a été silencieux tant qu'un système nerveux comme le nôtre n'a point existé.

L'exemple offert par l'oreille est certainement le meilleur qu'on puisse donner, parce qu'un autre sens, le toucher, vient en quelque sorte nous éclairer sur l'illusion acoustique; mais il est probable que la vue, comme l'oreille, ne nous donne aussi qu'une traduction plus ou moins exacte du monde lumineux, et que les couleurs spécialement n'existent pas plus en dehors de nos sens que les sens musicaux. Par malheur, nous n'avons plus ici, comme pour l'oreille, un moyen de contrôle dans le toucher. Tout ce que l'on peut supposer avec quelque vraisemblance, c'est que le fait matériel extérieur que l'œil transforme en sensations lumineuses doit être à peu près de même nature que celui qui produit sur la peau ces autres sensations connues comme étant celles du froid et du chaud.

Il n'y a rien d'extravagant à supposer que d'autres planètes sont habitées par des êtres raisonnables comme l'homme; mais, si leurs organes sont différents, — et il y aurait beaucoup de chances pour qu'il en fût ainsi, — ils voient et conçoivent certainement le monde tout différemment que nous. La vie peut être chez eux régie par les mêmes lois. Ils peuvent même avoir un cerveau tout pareil au nôtre, et cependant avoir du même monde extérieur une conception tout autre, dépendant des organes qu'ils ont pour recueillir et transformer les impressions du dehors. Même autour de nous, quand nous voyons chez les animaux des organes comparables aux nôtres, nous pouvons avec quelque vraisemblance en induire qu'ils voient, entendent, odorant, ressentent le chaud et le froid comme nous-mêmes; mais aussitôt que les organes destinés à nous donner ces sensations disparaissent ou deviennent méconnaissables, nous n'avons plus aucune idée de l'étendue, ni de la nature des impressions qui frappent leur système nerveux. Il n'est nullement certain que les insectes chez lesquels on n'a point sûrement découvert d'oreille entendent. À la vérité, plusieurs, comme le grillon, semblent s'appeler par une musique rythmée, un son aigu les fait envoler; mais nous ignorons s'ils perçoivent ces ébranlemens de l'air comme sensations acoustiques, à la manière de notre oreille, ou simplement comme sensation tactile par des organes d'une délicatesse spéciale, à la manière d'une feuille légère ébranlée au loin par le bruit d'un pistolet. Nous savons que les insectes sont sensibles à la lumière; mais la nature de cette sensibilité est pour nous un problème. Il est fort peu probable en tout cas qu'ils perçoivent avec leurs yeux à facettes

l'image des objets extérieurs comme celle que nous donne notre œil, tout différemment construit. Le monde leur doit apparaître tout autre qu'à nous, par grandes masses claires et obscures; l'abeille distingue probablement fort mal les élégans contours de la fleur dont elle suce le miel.

Cette transformation des forces naturelles en actes nerveux a toujours pour siège un amas de substance grise, ne fût-il composé que d'une seule cellule nerveuse. Est-il nécessaire d'ajouter que, quand même nous parviendrions à déterminer rigoureusement le siège de cette transformation, le fait en lui-même reste pour nous l'inconnu. Ce mot « transformation » est un à-peu-près. Les termes font nécessairement défaut pour des actes incompréhensibles, invérifiables, et dont nous avons seulement conscience. Quoi qu'il en soit, et même en faisant large la part de notre ignorance sur ce point, on peut dire que tout le fonctionnement du système nerveux, toute la vie intellectuelle se résume dans ces deux actes : transformation par la substance grise; transmission par les tubes nerveux. Un nerf excité à une extrémité communique cette excitation à l'autre extrémité, où elle revêt un caractère nouveau et purement nerveux. Cet acte à son tour en provoque plus loin un second distinct du premier, et ainsi de suite. Chaque impression du dehors est le commencement d'une série d'actes physiologiques se succédant de place en place dans le système nerveux, comme les ressauts d'une cascade, sans cesse modifiés et s'enchaînant dans un ordre spécial. Ceci est très net dans la moelle épinière, où les physiologistes ont pu déterminer de la sorte jusqu'à trois étapes successives de l'action nerveuse trois fois transformée.

Les nerfs du corps ne montent pas, comme le croyait Descartes, jusqu'au cerveau. Les impressions extérieures ne sont donc pas toutes directement transmises au siège même de l'intelligence. Les nerfs finissent à la moelle, dans un amas de substance grise, relié lui-même à son tour au cerveau par d'autres tubes. Dans cette substance grise, les impressions du dehors subissent une première transformation : elles deviennent ce que les physiologistes appellent aujourd'hui *sensations inconscientes*. Ceci peut très bien être établi par l'expérience; mais les observations faites sur les décapités sont encore plus décisives. Sur ce tronc mutilé, les perceptions dont le siège n'est qu'à la tête sont bien certainement abolies; or, si l'on vient à piquer le bras pendant sur la table, le bras se retire brusquement. Ce mouvement plus ou moins désordonné a pour origine une sensation inconsciente éveillée dans la moelle : c'est cette sensation inconsciente de la moelle qui, transmise au cerveau chez le vivant, y devient, par une transformation nouvelle, *perception con-*

sciente. Il ne paraît point qu'aucune impression extérieure faite sur nos organes puisse tout d'abord être perçue sans avoir au préalable subi une ou plusieurs de ces transformations qu'on ne peut révoquer en doute pour les nerfs du tronc, et que l'anatomie nous démontre exister de même pour les sens reliés, comme l'œil et l'oreille, d'une façon plus directe, au moins en apparence, au cerveau.

Cette sensation inconsciente de la moelle qui se propage ainsi jusqu'à la tête, où elle devient perception, est en même temps transmise et transformée dans la moelle même d'une autre manière en cette incitation motrice qui a donné lieu au mouvement du bras chez le supplicé. La réalité est que chaque amas de substance grise, chaque centre de transformation est relié de tous côtés à une infinité d'autres centres avec lesquels il est en communication plus ou moins active, et qu'il influence plus ou moins. Le système nerveux peut être comparé dans son ensemble à un prodigieux réseau télégraphique. Les dépêches de la frontière à la capitale sont transmises par la voie la plus directe; mais de chacune des stations intermédiaires elles peuvent être lancées dans différents sens, et même revenir vers le point de départ. Seulement la comparaison est incomplète, car nous supposons que le télégramme restera le même dans sa course, tandis que l'effluve lancée à travers les conducteurs de la substance blanche et reçue par la substance grise se modifie, se transforme, change en quelque sorte de nature à chaque station qu'elle franchit. Que si l'on imagine le réseau télégraphique qui nous sert ici d'exemple placé tout entier sous une autorité unique, qui en règle suivant sa volonté et en dirige le mécanisme, il pourra, malgré son extrême complication, fonctionner avec une admirable unité, chaque dépêche arrivant à destination par la voie qui convient sans se perdre en route, s'égarer ou dépasser le but; mais les choses ne se passent pas ainsi dans le système nerveux. Soumis à nous en partie, il est d'autre part librement exposé à toutes les influences du monde extérieur. Si l'on admet que la volonté, sorte de pouvoir central, dirige quand et comme elle veut les ordres qu'elle envoie aux organes lointains, ceux-ci, soumis à tous les hasards, exposés aux circonstances les plus diverses, flattés ou blessés au moment le plus imprévu, lancent à tout instant vers le sens intime, le centre commun, la nouvelle de ces impressions, et ces impressions, parties de çà ou de là, jettent forcément une perturbation quelconque dans le réseau, même l'ébranlent tout entier quand elles sont trop violentes.

A cette première cause de trouble dépendant du milieu où se heurte notre nature, vient s'en ajouter une autre en quelque sorte intérieure, l'état de détérioration ou d'usure des appareils, la santé

et la maladie, l'influence de certaines substances qui semblent, comme le café, activer les fonctions cérébrales, ou d'autres qui l'entravent, — autant de causes qui influent à leur tour sur la transmission et la transformation des actes nerveux. La lutte de toutes ces influences si diverses a été connue, étudiée, bien avant qu'on soupçonnât l'explication que nous en donnons aujourd'hui, maintenant que nous connaissons la route suivie dans beaucoup de cas par ces courans multiples qui se combattent ou se contrarient. Le temps que met une impression extérieure pour parvenir à notre sens intime dépend beaucoup de l'*attention* : celle-ci supprime en quelque sorte tous les courans voisins qui pourraient contrarier celui que nous attendons, ou en troubler l'effet. Quand la voie est ainsi libre, la durée qui s'écoule entre l'impression sur les sens et la perception est presque inappréciable; mais il semble alors que les impressions autres que celles qu'on attend doivent par contre suivre un plus long trajet, ou du moins sont retardées dans leur marche : elles mettent un plus long temps à nous parvenir. Si l'esprit est occupé ailleurs, une brûlure profonde peut se faire avant que nous songions à retirer la main. L'homme qui réfléchit profondément ferme les yeux, afin que les impressions lumineuses du dehors ne viennent point contrarier les transmissions nerveuses intimes qui se font au siège de sa pensée. L'application extrême finit même par éteindre dans certains cas toute perception étrangère à l'objet qui nous absorbe. L'histoire de tous les distraits le montre, entre autres l'anecdote physiologiquement vraie d'Archimède, que la voix du légionnaire ne tire point de son problème.

Entre les courans montans de la moelle et ceux qui partent du cerveau, le conflit est en quelque sorte permanent. Il y a antagonisme, lutte d'influence presque constante entre les deux centres, l'un siège des facultés supérieures qui caractérisent la *vie animale*, l'autre gouvernant les fonctions inférieures de la *vie végétative*. C'est ce que les moralistes ont appelé, d'une expression assez juste cette fois, l'*esprit* et la *chair*. Les seules recherches un peu sérieuses des philosophes sur le mécanisme de nos passions appartiennent à l'histoire, déjà bien souvent faite, de ces rapports du *physique* et du *moral*. Les physiologistes à leur tour étudient cet antagonisme, qu'ils constatent sans d'ailleurs l'expliquer plus que les moralistes ou les philosophes, mais dont ils recherchent le siège précis. Tantôt il arrive que les courans venant de la moelle masquent, contrarient, éteignent ceux qui descendent du cerveau, et tantôt c'est l'inverse. Une piqûre provoque, comme on l'a vu, un double courant, l'un qui monte au cerveau pour devenir une perception, l'autre dont le résultat final est un mouvement de la main; mais il se peut faire

qu'un troisième courant, émané du siège de la volonté au cerveau, annule le second et laisse subsister le premier : c'est l'histoire de ce Romain qui se brûle le poignet devant le Porsenna étrusque, c'est aussi l'histoire de certains martyrs. Chez d'autres, le plus grand nombre, il semble que les perceptions douloureuses soient plutôt éteintes par l'attention vers la couronne céleste qui leur est promise que dominées par un effort de la volonté. L'homme chez lequel les courans nerveux volontaires domineraient tous les autres pourrait être dit l'homme vraiment maître de lui; mais de telles natures, si elles existent, sont en tout cas fort rares autre part que dans les œuvres des romanciers, qui trouvent toujours là un type aussi peu naturel que séduisant pour les masses. Tous, plus ou moins, nous sommes soumis à cette dépendance un peu honteuse où nos organes tiennent notre esprit. Malgré nous, et quoi que nous fassions, notre cœur bat parfois plus vite que nous ne voudrions, une rougeur souvent menteuse colore nos joues, les larmes nous viennent aux yeux quand nous serions jaloux de cacher toute émotion; une mauvaise digestion a son contre-coup dans la lucidité de l'esprit, et la tristesse sous l'influence des affections de l'hypochondre n'est pas tout à fait une erreur de la vieille médecine. L'intelligence, la raison, l'imagination, les facultés les plus nobles sont chez l'homme tout à la fois dépendantes d'une foule d'influences extérieures et d'influences occultes non moins nombreuses venant des organes.

IV.

Toute impression du dehors, tout contact extérieur transformé, comme nous l'avons dit, en sensation inconsciente dans la moelle, doit, pour devenir perception consciente, pour arriver à notre connaissance, être transmis jusqu'en un point du cerveau connu des anatomistes sous le nom de *couches optiques*. L'observation des malades, aussi bien que l'expérience, ne laissent ici aucun doute. La destruction d'une couche optique, fréquente dans les apoplexies, entraîne fatalement l'abolition de tout sentiment du côté du corps avec lequel elle est en rapport. Par des faits non moins irréfutables, on sait que toute volonté transmise aux membres qui l'exécutent part de deux autres amas de substance grise désignés dans le cerveau sous le nom de *corps striés*. L'intégrité des corps striés est nécessaire à l'intégrité de la faculté que nous avons de mouvoir nos membres comme il nous convient. Les corps striés ne sont pas toutefois le siège de l'acte volontaire proprement dit, car l'apoplectique, chez qui ces organes sont détruits, veut encore avancer le

pied ou la main, et il ne le peut. Il est seulement probable que l'acte volontaire subit là une première transformation qui en commande plusieurs autres successives dans le cervelet, la moelle, lesquelles aboutissent en définitive à la contraction harmonique des muscles des membres. C'est toutefois l'anatomie seule et l'agencement des filamens nerveux qui nous font supposer qu'il en doit être ainsi, car tous ces actes, y compris l'acte initial des corps striés, sont absolument inconscients, et il nous faudrait encore le deviner avant de chercher à vérifier sur les animaux si nous ne nous trompons pas.

Entre les perceptions dont les couches optiques peuvent être appelées l'organe et l'exécution des mouvemens voulus dont le principe est dans les corps striés, prennent place tous les actes nerveux qui ont trait à l'élaboration des perceptions, au dégagement des idées que nous en tirons, aux résolutions qu'elles motivent, c'est-à-dire l'intelligence dans tout ce qu'elle a de grand, de supérieur, de « divin, » comme s'exprime Platon. L'idée que « l'âme » pouvait avoir dans le cerveau un siège précis n'appartient pas aux matérialistes. Descartes décrète qu'elle est logée dans la *glande pinéale*, sorte d'appendice ressemblant à une toute petite pomme de pin soutenue par une mince tige. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que notre philosophe n'a jamais vu cet organe que chez les animaux, des veaux surtout, auxquels il refuse une âme; à la vérité, il y place une partie de leur mémoire. Nous le trouvons cependant en 1647 à Leyde, assistant à la dissection d'une femme. C'est la seule fois, croyons-nous, qu'il se soit vu en face d'un « sujet, » et ce jour-là il joua de malheur : il ne parvint pas à découvrir la glande pinéale. Un vieux professeur du nom de Vallcher ne fut pas plus heureux; ce devait être un homme fort ignorant. Il assura au philosophe que jamais il n'avait pu voir cet organe sur un cerveau humain; mais Descartes, avec quelque apparence de raison, attribue cet insuccès du bonhomme à l'état avancé des pièces sur lesquelles il faisait ses démonstrations. Peu importait au reste : le philosophe avait depuis longtemps son système tout fait sur le siège de l'âme, comme on le voit par sa correspondance, et il n'était pas homme à changer si vite. La raison qui le décide est que la glande pinéale occupe à peu près le centre du cerveau. Selon Chryssippe aussi, l'âme doit résider dans le cœur, parce qu'il est au centre du corps, et Galien raille même les partisans de cette doctrine en leur faisant remarquer qu'à ce compte ce devrait être l'ombilic, qui est beaucoup plus central que le cœur. La glande pinéale est immobile à sa place et comme emprisonnée dans une sorte de réseau fibreux qui l'enveloppe de ses mailles; n'importe, l'âme est mobile, dit Descartes, la partie où siège l'âme doit l'être aussi, et le voilà qui se figure la glande

pinéale se dressant, s'inclinant à droite ou à gauche, s'agitant sur sa tige, « parce que cela doit être ainsi. »

Descartes avait beaucoup disséqué dans sa vie. On peut dire qu'il eut le sentiment très vif qu'il fallait demander à la conformation des organes le secret de la nature de l'homme; mais ce sentiment fut toujours faussé en lui par la présomption magistrale du métaphysicien. On connaît l'anecdote de sa maison d'Eymond. Il y fut visité par un gentilhomme qui lui demanda à voir sa bibliothèque, et qui le pria de lui dire quels étaient les livres de physique qu'il estimait le plus, et dont il avait fait sa lecture ordinaire. Descartes, pour satisfaire la curiosité du visiteur, le conduisit dans une salle qu'il avait fait disposer pour la dissection, et, tirant un rideau, lui montra un fœtus de vache et ses scalpels tout prêts. « Voilà, lui dit-il, ma bibliothèque, voilà l'étude à laquelle je m'applique le plus maintenant. » Son historien Baillet prend soin d'observer que cette réponse n'avait « rien d'indigne de l'état de M. Descartes. » Toujours est-il qu'elle fit grand bruit, les uns la mettant au rang des plus rares apophthegmes, les autres n'y voyant que le témoignage de la plus aveugle suffisance. Oui, en effet, c'est bien là le livre; mais il fallait savoir y lire, et en l'ouvrant Descartes s'était d'avance fermé les yeux. Plus jeune, il avait fort bien étudié l'œil, parce qu'il n'eut d'autre préoccupation que d'y voir un appareil de physique; il étudia tout aussi bien le cœur, la machine qui pousse le sang. Par malheur, si la *camera* de l'œil, le cœur avec ses soupapes, parlaient clairement à l'esprit du géomètre, le métaphysicien déraisonne en face du cerveau, au point qu'on en reste confondu. Les notes de Descartes retrouvées dans les papiers de Leibniz attestent l'importance qu'il donnait aux études anatomiques, mais aussi une impuissance particulière de ce génie, auquel, par un singulier caprice de la nature, la biologie devait rester une science absolument fermée. Ses admirateurs disent qu'il a excellé dans l'analyse des passions; ils oublient qu'il faut à cette étude une base solide qu'on n'avait point alors. Il n'est plus à craindre que les conquêtes à venir ajoutent à l'écroulement déjà complet de tout ce qui touche aux sciences de la vie dans les œuvres de l'immortel géomètre.

La glande pinéale n'est pas même de nature nerveuse; c'est bien réellement une glande comme celles qui sécrètent la salive ou la bile. Elle n'a donc rien à faire, au moins directement, avec les phénomènes purement nerveux du cerveau. C'est dans la couche de substance grise étalée à la surface de celui-ci que les physiologistes s'accordent aujourd'hui assez généralement à placer le siège de tous ces actes conscients que nous ne pouvons définir, et que nous désignons tant bien que mal par les noms de pensée, mémoire,

imagination, raisonnement, volonté, réminiscence, rêverie, rêve. La médecine sait très bien que l'affaïssement intellectuel de la vieillesse, l'imbécillité qui succède à l'abus des liqueurs fortes, beaucoup de cas de folie, sont marqués par une altération profonde dans la structure intime de cette couche grise superficielle. Les données de l'anatomie ne sont pas moins concordantes, et nous voyons encore ici de quelle utilité peut être, pour l'analyse des phénomènes intellectuels, cette direction des fibres que Gall regardait comme si importante. Le siège de tous les actes intellectuels que nous venons d'énumérer, intermédiaires pour la plupart aux perceptions venues du dehors et aux réactions de notre volonté sur le dehors, devait nécessairement se trouver dans une masse de substance grise reliée d'une part aux couches optiques et d'autre part aux corps striés : c'est précisément le cas pour la surface des circonvolutions, doublement rattachées en effet par une infinité de fibres aux centres perceptifs (couches optiques) et aux centres volontaires (corps striés), qui ne sont au contraire nulle part directement reliés entre eux.

Gall n'avait donc pas absolument tort quand il faisait dépendre de l'état de la surface du cerveau la capacité intellectuelle des individus. Nul à la vérité ne songe plus aujourd'hui à cette géographie pleine de fantaisie que lui et son disciple Spurzheim avaient imaginée à la surface du crâne. La phrénologie ainsi comprise est bien une science morte. Certains faits sembleraient même indiquer que telle ou telle part dans ce qu'on appelle l'*intelligence* ne réside pas en un lieu plutôt qu'en un autre à la surface des circonvolutions, et que l'ensemble des facultés peut rester intacte dans une portion quelconque du tout. La métaphysique ne manquera pas de faire valoir cet argument, qui semble en effet plaider en faveur d'une sorte d'indépendance de l'âme et de l'organe qui n'en serait que l'instrument; mais la recherche scientifique n'a point à se préoccuper des conséquences qui résulteront de ses découvertes, il lui suffit que les faits qu'elle constate soient exacts. Or on a vu des malheureux, après des blessures qui avaient déchiré la surface du cerveau et labouré les circonvolutions, garder, au moins en apparence, leurs facultés entières, se tenir sur leur séant, parler, répondre aux questions qui leur étaient faites, raconter leur aventure, tandis que le médecin recueillait dans la plaie des débris de leur cervelle. On a, dit-on, observé des guérisons de semblables blessures. Il importe seulement de remarquer, avant de juger de pareils faits, combien il peut être difficile de décider si les facultés intellectuelles d'un homme ainsi guéri sont restées bien exactement ce qu'elles étaient avant la blessure; d'autre part, l'attention a été tout récemment rappelée sur une localisation possible des facultés intellectuelles

par une curieuse maladie, bien connue maintenant des médecins sous le nom d'*aphasie*. Un homme perd tout à coup la faculté d'exprimer par la parole ce qu'il pense, et cependant il n'est pas devenu muet, les organes de la voix sont intacts, car il a parfois une phrase qu'il répète sans cesse, et qui atteste l'intégrité de l'appareil vocal. On a soigneusement relevé ces phrases; dans un cas, c'était : « il n'y a pas de danger; » dans un autre : « ah! mon Dieu! que ma main... » mais il est impossible au malade de dire autre chose, il comprend pourtant le sens des mots qu'on lui dit, ou qu'on lui donne à lire, ses facultés paraissent intactes; il sait qu'il parlait auparavant, il veut parler, et tout son effort aboutit à cette phrase fatale qui sort de sa gorge chaque fois qu'il va répondre les mots qu'il a dans la tête, et qu'il connaît, puisqu'il les reconnaît quand il les entend ou les voit écrits. Il y a une lacune dans l'enchaînement naturel des actes nerveux. Entre cette volonté qui commande et les nerfs qui doivent exécuter, un de ces centres aux fonctions mystérieuses qui transforment la volonté en incitations motrices pour les muscles est évidemment supprimé, altéré. Toute explication de ce qui se passe dans l'aphasie est vaine, précisément parce que nous ignorons absolument la nature et le siège des transformations qui séparent la volonté du mouvement voulu. Nous constatons un trouble dans l'enchaînement des actes nerveux; mais nous ignorons quelle est la lésion et où elle est. Un philosophe moderne, en rapportant le cas non moins curieux d'un vieux prêtre qui était incapable de prononcer distinctement deux mots ayant un sens, mais qui pouvait d'un trait, si on l'y provoquait en rappelant les premiers mots, réciter la fable de La Fontaine — *le Coche et la Mouche*, ou le célèbre exorde du père Bridaine, parle « de mécanisme mnémonique resté sain sur un point qu'il suffisait d'exciter pour le faire entrer en action. » Cette explication ne saurait satisfaire les physiologistes, qui ont au moins pour eux d'avouer hautement sur ces sortes de choses leur absolue ignorance. Au lieu de chercher à expliquer l'aphasie, ils se sont attachés à rechercher s'ils ne trouveraient pas quelque altération constante dans un point déterminé de la substance grise qui leur permet de dire : « Par ici passe l'effluve partie de la volonté qui va se traduire en mouvemens aptes à produire le langage articulé; c'est ici qu'une des transformations ou des transmissions nécessaires ne s'accomplit pas. »

C'est peut-être abuser que d'invoquer encore une comparaison empruntée à l'électricité. Supposons sur une table, devant un observateur ignorant, les deux extrémités d'un circuit télégraphique : d'un côté la touche, qu'il suffit de presser pour établir le courant, et de l'autre l'aiguille, qui indiquera le retour du courant; mais les deux

appareils ne sont pas directement reliés l'un à l'autre. Le circuit passant par un lieu éloigné, inaccessible à notre observateur, est formé d'un système continu d'appareils s'influencent les uns les autres, mais tous différens les uns des autres. Le premier, si l'on veut, est un barreau que le courant produit va aussitôt aimanter. Celui-ci à son tour met en jeu un nouvel appareil qui un peu plus loin fait avancer l'aiguille d'une horloge, et l'on peut continuer ainsi indéfiniment : l'aiguille, en passant sur un point du cadran, établit derechef un nouveau courant qui fait virer le miroir d'un galvanomètre comme ceux qu'on emploie dans les télégraphes transatlantiques, le rayon lumineux pourra être projeté de la sorte sur un mélange gazeux qu'il fera détoner, et dont l'explosion sera la source d'un nouveau courant qui rentre enfin dans l'appartement où nous avons laissé l'observateur, et dévie l'aiguille qu'il a sous les yeux. Il voit donc revenir à lui le courant qu'il a transmis, il a conscience de l'acte initial en pressant la pédale, il constate l'acte final en voyant la déviation de l'aiguille, voilà tout; mais il ignore à la fois le nombre et la nature des transformations qu'a subies le courant dans tous ces appareils, qu'il ne connaît même pas de nom, et s'il arrive que la transmission d'une extrémité à l'autre du circuit se fasse mal ou incomplètement, qu'on lui demande d'expliquer ce défaut, il sera dans l'impossibilité la plus absolue de répondre. Le cas de cet observateur est un peu le nôtre en face des actes cérébraux qui séparent la volonté de l'exécution régulière des mouvemens. Nous avons conscience de l'acte initial, nous voyons le phénomène ultime; mais tout ce qui les sépare est pour nous l'inconnu par excellence, et nous n'avons pas à en disserter. Il est puéril de chercher à expliquer ce qui se passe dans des appareils dont le fonctionnement ne peut pas même encore avoir un nom pour nous.

Il suffisait qu'il fût établi que l'enchaînement des actes nerveux se fait par la voie des conducteurs reliant les unes aux autres les différentes parties du cerveau, pour donner à penser que les différences intellectuelles des individus pouvaient tenir aux combinaisons plus ou moins nombreuses du réseau cérébral. On avait d'abord songé à rapporter l'intelligence à la masse du cerveau. Celui de Cuvier, qui se trouva être d'un poids extraordinaire, était un exemple souvent cité. Il fallut renoncer à cette opinion, qui ne pouvait se soutenir : on trouva pour la combattre d'autres exemples tout aussi illustres et probans. Le nombre et le dessin compliqué des circonvolutions à la surface de l'organe furent invoqués à leur tour sans plus de succès. Un professeur de Munich a réuni dans le petit musée physiologique de l'université le moule exact des cerveaux d'un grand nombre de personnes dont on connaît bien la biographie. Ce sont

pour la plupart des professeurs ou des habitans de la ville, entourés durant leur vie d'une certaine notoriété. Lui-même, nous faisant les honneurs de sa collection, nous montrait parmi tous ces moules celui qui était le plus remarquable par l'abondance et le beau dessin de ses circonvolutions, sans doute le cerveau de quelque doyen ou de quelque recteur illustre? C'était le cerveau d'un savetier bien connu à l'université de Munich, mais seulement par le bon marché qu'il faisait payer aux étudiants le ressemelage de leurs grandes bottes à canon.

Si le poids ou la grossière configuration extérieure du cerveau ne nous apprend rien, il n'en serait sans doute point de même de la structure intime. Malheureusement il est à peu près impossible d'apprécier, même au microscope, les variétés qu'elle peut présenter d'un individu à l'autre, par exemple le nombre des cellules nerveuses, la perfection ou l'insuffisance de leurs rapports mutuels, la direction des fibres qui les relient. Et cependant, malgré l'impuissance où nous sommes de discerner de la sorte le cerveau d'un homme de génie de celui d'un sot, c'est à la notion d'une différence de ce genre que nous ramène forcément tout ce que nous savons de positif sur le système nerveux, — qu'on regarde d'ailleurs, avec l'ancienne philosophie, le cerveau comme un instrument plus ou moins bon au service d'une intelligence égale chez tous, ou, avec les biologistes, l'intelligence comme plus ou moins parfaite selon le degré de perfection de l'organe. Quoi qu'il en soit, sans prendre parti entre les deux opinions, on conviendra toutefois que le fonctionnement régulier des facultés intellectuelles doit évidemment tenir avant tout à l'agencement réciproque des parties, cellules ou tubes qui composent le cerveau; mais beaucoup d'autres causes ayant une influence passagère peuvent aussi intervenir. Si le cours du sang vient à être suspendu, s'il cesse de baigner la substance nerveuse, l'intelligence tout à coup s'éteint dans une syncope semblable à la mort, et, si le sang arrive au contraire chargé de certains principes dits *enivrans*, tels que le haschich, l'opium, l'alcool, la belladone et une foule d'autres, ces corps, altérant par leur présence la constitution chimique de la substance nerveuse, en troublent pour un temps les fonctions. La moindre compression sur la substance grise a un effet tout aussi direct et provoque l'évanouissement; l'idiotie enfin, l'idiotie elle-même n'a peut-être qu'une origine toute mécanique. La boîte du crâne où est enfermé le cerveau est composée d'un certain nombre d'os qui restent indépendans les uns des autres jusqu'à l'âge où le cerveau lui-même a fini de croître; mais il arrive parfois que de bonne heure ces os se soudent et empêchent ainsi tout développement du cerveau, enfermé

de la sorte dans un espace trop étroit pour les dimensions qu'il doit avoir. Dès lors l'instrument est faussé, disent les philosophes, et ne peut plus rendre aucun service ; dès lors, disent les biologistes, les rapports nécessaires n'existent plus dans la structure intime de l'organe pour le jeu de la fonction à laquelle il était destiné. Il est singulier que la physiologie n'ait point encore songé à produire artificiellement l'idiotie chez les animaux. Personne ne doute plus aujourd'hui que les animaux aient une intelligence, moins parfaite que la nôtre sans aucun doute, mais pouvant être cependant comparée à la nôtre. Ils ont nos passions : ils aiment, haïssent, se souviennent, ils ont parfois de l'esprit, même sans emprunter celui du fabuliste ; ils rêvent, ceci est hors de doute ; il en est qu'on peut certainement regarder comme atteints de folie, d'autres s'enivrent à plaisir. Il serait probablement facile de faire à volonté des animaux idiots en arrêtant le développement de leur tête, comme les Chinoises se font des pieds monstrueux avec des souliers de plomb qui en gênent la croissance.

Il est certain que le nombre des cellules nerveuses, des tubes blancs, de tous ces éléments microscopiques dont le cerveau est bâti, augmente jusqu'à un certain âge. Il s'établit donc, à mesure que nous avançons dans la vie, des connexions nouvelles entre les différentes parties du cerveau : il est assez naturel de supposer que ce perfectionnement de l'organe est lié au développement de nos facultés. Il n'est pas non plus déraisonnable d'admettre que des connexions du même genre continuent de s'établir dans tel sens plutôt que dans tel autre à mesure que nous exerçons une faculté donnée, comme les muscles d'un artisan deviennent avec le temps mieux agencés pour le travail journalier qu'ils doivent faire. Nous n'avons point à la vérité et n'aurons de longtemps la preuve directe qu'il en soit ainsi, — que peu à peu nos travaux intellectuels, les aptitudes que nous nous efforçons de développer en nous, entraînent des modifications plus ou moins profondes dans la structure intime de la substance grise ou blanche de notre cerveau. Cette supposition pourrait même sembler absolument gratuite, si un fait bien connu ne venait démontrer qu'il en doit être ainsi. L'hérédité, cette réapparition chez le descendant des traits ou de tout autre caractère physique de l'ancêtre, ne s'explique pas. C'est encore une de ces propriétés des corps vivans qu'il faut se borner à constater ; mais l'hérédité transmet aussi bien, — les exemples abondent, — les aptitudes intellectuelles que les traits du corps. Or il est bien difficile, quelque bonne volonté qu'on y mette, d'expliquer autrement que par l'hérédité d'une structure matérielle la reproduction chez le descendant des qualités morales ou intellectuelles acquises par l'ancêtre ; l'hérédité reliant

l'une à l'autre par la génération deux « âmes, » deux essences purement spirituelles, est une sorte de non-sens métaphysique, tandis qu'elle est toute naturelle, appliquée aux traits profonds du cerveau comme à ceux de la physionomie. Si les biologistes veulent voir dans cette modification transmise la source même de la ressemblance dans les aptitudes et les facultés de deux générations, les partisans d'une opinion contraire ne seront pas non plus à court d'explications. Comme l'instrument sous l'archet d'un maître, le cerveau, exercé peu à peu, rend davantage, il devient plus souple, plus vibrant sous certaines notes. Ces qualités, toutes matérielles, sont celles qui se transmettent, et l'instrument reparait à la génération suivante plus propre à rendre le même son, manié par une intelligence invariablement égale à elle-même chez tous les hommes. S'il est vrai que le cerveau, comme les autres organes, puisse être de la sorte modifié par l'exercice habituel d'une faculté ou d'une aptitude, et que ses modifications soient héréditaires, on peut par ces deux seuls faits expliquer l'*instinct* (1).

V.

On a déjà remarqué combien la théorie de ces transformations successives des contacts extérieurs en sensations inconscientes, de celles-ci en perceptions, et ainsi de suite en idées, en volonté, jusqu'à la mise en action de nos muscles, combien cette théorie est en harmonie avec les découvertes physiques récentes sur la transformation des forces. Pour peu qu'on prête quelque attention à cet enchaînement physiologique, il y a ici plus qu'une simple analogie. Aux deux extrémités du circuit parcouru par l'influx nerveux, nous trouvons le monde extérieur. Revenons à l'exemple du supplicé, toujours bon, parce que là les choses se présentent avec une grande simplicité relative. Sa main est étendue immobile sur la table : on approche vivement un fer rouge, elle se retire, elle fait un mouvement où l'on peut voir l'équivalent mécanique du calorique dégagé par le métal. Toutefois la transformation n'est pas directe, elle a passé par deux actes nerveux au moins dans la moelle. Le calorique dégagé est devenu d'abord sensation inconsciente, puis excitation motrice, puis mouvement. La transformation, immédiate dans le monde matériel, est donc médiate à travers l'organisme; mais elle n'en est pas moins réelle. Les actes nerveux ne seraient en définitive que des transformations d'une nature particulière, des forces du monde physique. Il s'en faut que le problème se pose aussi simplement que nous le montrons ici; cependant il semble que la solution ne

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 mai 1869, le *Spiritualisme dans la science*, par M. Auguste Laugel.

peut faire doute. Que l'impression extérieure, — celle du calorique ou toute autre, peu importe, — aboutisse à un mouvement involontaire sur le supplicé, ou à une perception consciente chez l'homme qui a sa tête sur les épaules, l'acte nerveux dans l'un ou l'autre cas n'en représente pas moins un équivalent des forces qui régissent le monde physique. Tout mouvement musculaire (nous prenons ici le fait simple, mais on en pourrait dire autant des sécrétions, de la transpiration, etc.) peut donc être considéré comme une restitution au dehors, sous forme d'équivalens mécaniques, de toutes les influences reçues du dehors sous forme d'impressions; mais, une fois lancés dans cette voie, les physiologistes n'avaient plus de raison de s'arrêter. Poussant jusqu'au bout leurs déductions, ils se sont demandé si tous les actes nerveux intermédiaires, la pensée, l'imagination, ne devaient point être considérés comme faisant partie de séries continues dont le point de départ se rattacherait toujours à une impression du dehors, et dont le point terminal serait fatalement une action sur l'extérieur. A la vérité, on ne veut point dire qu'il y ait toujours, d'une extrémité à l'autre du circuit, enchaînement régulier. L'acquit des impressions est parfois considérable, comme dans une lecture, dans l'audition d'un morceau de musique, et la dépense nerveuse parfois considérable aussi dans des actions où nous ne la soupçonnons pas, telles que la marche. Nous ne levons pas le pied sans que des milliers d'incitations parties des centres nerveux aillent éveiller la contraction de nos muscles; nous ne nous tenons pas debout et droits sans un travail du cerveau. Cette activité cérébrale est à la vérité inconsciente dans les exercices du corps, elle est néanmoins bien réelle: elle explique comment le cerveau, après une fatigue musculaire, a besoin, comme après un grand travail de tête, de se reposer dans le sommeil.

Mais la question importante n'est pas même de savoir si toutes les impressions nerveuses aboutissent plus ou moins vite, plus ou moins tard, à des actes volontaires, si toutes sont rendues au dehors: il est certain qu'elles le sont, au moins en partie. C'est l'autre face du problème qui est intéressante. Toutes nos pensées font-elles nécessairement partie de ces séries continues; l'imagination, les idées les plus abstraites ne sont-elles toutes que les résultats plus ou moins directs des impressions extérieures; en un mot, l'ancien axiome: « il n'y a rien dans l'esprit qui n'ait été dans les sens, » est-il l'expression d'une vérité physiologique? Ou tout au contraire ces actes cérébraux intimes peuvent-ils spontanément prendre naissance en un point quelconque du circuit, la substance grise puisant dans l'apport de sang des principes nutritifs suffisant à son activité propre en dehors de toute excitation? Les physiologistes sur ce point capital sont divisés.

Ceux qui soutiennent que la source de nos idées est dans les seules impressions venues du dehors font valoir le nombre infini de celles-ci, dont nous n'avons pas conscience. Pendant que j'écris, tous les bruits de la rue arrivent à mon oreille, ébranlée par eux; elle les recueille donc, et cependant je ne les entends pas. Deux causeurs discutent dans une promenade champêtre quelque difficulté ardue de linguistique par un magnifique coucher de soleil, ils ne le voient pas, et cependant sur leur rétine s'est peint exactement tout le panorama des splendeurs déroulées devant eux. Qui sait si plus tard un des deux causeurs, historien séduisant, ne retrouvera pas quelque jour dans son imagination le brillant tableau recueilli par ses yeux seuls ce jour-là? A chaque instant, tous nos sens sont assiégés par une cohue d'impressions dont l'immense majorité n'est point perçue. Que deviennent-elles? car la rétine, l'oreille, impressionnées, ont dû réagir au dedans de nous de façon ou d'autre : admettre le contraire serait la négation même de cette loi de la permanence des forces à laquelle de plus en plus nous voyons la vie soumise, aussi bien que le monde physique. On peut donc supposer qu'elles suivent dans le système nerveux un circuit différent de celui qui en eût fait des perceptions, et qu'elles restent emmagasinées quelque part, comme les faits gardés par la mémoire, avec cette différence, que nous n'avons ni la conscience, ni la libre disposition de cette richesse; puis sous des influences inconnues, à un moment déterminé, elles rentrent comme un télégramme égaré dans le courant des actes nerveux dont nous sommes conscients, soit qu'elles reviennent groupées dans l'ordre naturel où elles ont été reçues, ce sont alors des *réminiscences*, — soit qu'elles reviennent en désordre et dans une absolue confusion, c'est alors le délire, le *rêve*.

Les partisans de l'opinion opposée, ceux qui croient que telle ou telle portion de la substance grise peut entrer d'elle-même en activité par une sorte d'automatisme fonctionnel, n'ont plus à tenir le même compte de ces impressions inconscientes sur lesquelles repose le système de leurs adversaires. Une région quelconque du cerveau, au lieu d'avoir pour simple rôle de transformer une impression reçue, peut par sa vertu propre être le point de départ d'un acte nerveux de même nature, mais spontané, qui se transmet ensuite régulièrement dans le reste du circuit. Le désordre et la déraison des rêves semblent plus favorables aux partisans du retour des impressions latentes; l'hallucination, toujours logique, toujours mêlée à la réalité du monde extérieur, semble mieux expliquée, — peut-on appeler cela expliquer? — par la théorie de l'*automatisme cérébral*. Dans l'hallucination, la perception du monde extérieur est intacte; mais à celle-ci vient s'en joindre une autre, tout aussi *réelle*

en tant que perception, — dont la source n'est plus dans les sens : les trompeuses images du rêve ne nous en imposent point, tandis que la victime d'une hallucination reste la plupart du temps convaincue. Il n'en peut pas être autrement : l'acte perceptif, *spontané*, dont la couche optique est le siège, affecte notre sens intime exactement de la même manière que l'acte perceptif *provoqué*. C'est par habitude et par erreur que nous reportons aux organes de nos sens la fonction même d'une partie du cerveau. L'œil, l'oreille, véritables instrumens de physique, ne peuvent pas recevoir du monde extérieur autre chose que des impressions rigoureusement exactes : l'œil, pas plus que l'objectif du photographe, ne peut se tromper. Si c'était l'œil qui voyait, il n'y aurait pas d'erreur du sens de la vue, il serait infailible comme le tain d'un miroir. La fonction de l'œil est simplement de fournir au cerveau une image rigoureusement exacte du monde extérieur. Cette image, la couche optique l'interprète bien ou mal : nous voyons juste dans le premier cas; dans le second, nous nous trompons, mais nous pouvons voir sans elle. C'est pour cela que nous voyons en rêve, alors que les yeux sont fermés. OEdipe, qui s'est arraché les yeux pour se cacher la vue de ses forfaits, reverra dans son sommeil, et peut-être dans ses veilles troublées, le visage de ses victimes et les dalles sanglantes des palais de Thèbes. On se trompe quand on dit que l'halluciné *croit* voir ou entendre; il voit, il entend bien réellement, et l'église, d'accord sur ce point avec les physiologistes contre le scepticisme ignorant, a raison de croire à la parfaite sincérité des témoins de certains miracles. Les physiologistes croiront par exemple, et croiront fermement que l'héroïne du miracle de Lourdes, la petite Bernadette, a vu « la belle dame » qu'elle a dépeinte dans ses premiers récits. Comment douter de la véracité de l'enfant? Rien n'est mystérieux dans son histoire; quinze jours durant, elle revoit l'apparition, non pas seule, au fond de quelque sanctuaire, mais devant des milliers de spectateurs, à la grande lumière du soleil, car la grotte est à peine une excavation de roche. L'incrédulité a même tort parfois d'attribuer ces visions à un état maladif. Tout au plus Brutus était-il fatigué quand il vit au milieu de la nuit, pendant qu'il travaillait à la lampe, entrer sous sa tente et venir à lui ce spectre terrible qu'il eut le courage d'interroger. Le général romain et la paysanne ignorante, l'érudit qui annote Polybe et la petite fille dyspeptique des Pyrénées éprouvent le même phénomène cérébral, l'entrée en activité spontanée des centres perceptifs. Les deux apparitions offrent même un rapprochement assez curieux et en tout cas fort rare. Toutes deux donnent un rendez-vous : la Vierge fait promettre à Bernadette de revenir, le spectre annonce à Brutus qu'il le reverra dans les plaines de Philippes.

Le merveilleux de toutes ces histoires *vraies* tient à l'ignorance où nous sommes pour la plupart des notions biologiques les plus élémentaires; on les néglige beaucoup trop dans l'éducation. Il est temps qu'elles se répandent par des livres comme ceux qui ont vulgarisé depuis quelques années les récentes conquêtes de la physique, de l'astronomie, de l'histoire naturelle. L'Angleterre par ce côté est plus avancée que nous, et tout récemment un de ses savans les plus distingués, M. Hunley, n'a pas dédaigné d'écrire un petit traité de physiologie à l'usage des gens du monde, et il ne manque pas de consacrer tout un chapitre à cette question des perceptions *provoquées* et des perceptions automatiques; il raconte même à cette occasion l'histoire d'une dame instruite, très courageuse et fréquemment exposée à des perceptions spontanées fort singulières, qu'elle était cependant arrivée à dominer. Plusieurs fois elle crut voir, elle vit réellement son mari devant elle alors qu'elle le savait loin. Elle le voyait si bien, que le fantôme cachait les meubles du salon en passant devant eux. Et, ajoute M. Hunley, sans le courage exceptionnel et l'intelligence lucide de cette dame, qui raisonnait ensuite et se persuadait de son erreur, quel beau thème à l'histoire de revenans du genre le plus parfaitement authentique! La conclusion que tire le savant anglais de ces faits biologiques intéresse au plus haut point le moraliste : ils démontrent que l'affirmation la plus positive du plus irréprochable témoin peut être tout à fait insuffisante pour établir la *réalité* d'une chose que ce témoin déclare avoir vue, entendue ou touchée.

Les organes de nos sens ne nous donnent qu'une traduction plus ou moins exacte du monde qui nous enveloppe. Nos centres perceptifs en peuvent spontanément évoquer un autre tout imaginaire : c'est au milieu de cet océan d'erreurs que se débat l'esprit humain.

VI.

Les astronomes s'étaient aperçus depuis longtemps déjà qu'une même sensation lumineuse, frappant l'œil de deux observateurs, n'est pas saisie par tous deux juste au même moment. Ils observent le moment où un satellite va disparaître derrière Jupiter; quelque soin qu'ils y apportent, ils ne pointeront pas le contact au même instant précis, et, s'ils recommencent, l'écart entre leurs observations restera le même : un des deux astronomes retardera toujours, quoi qu'il fasse, ou avancera sur l'autre à peu près de la même fraction de seconde. Comme il n'était pas possible de supposer que le rayon lumineux mit un temps différent pour traverser la lunette ou l'œil de chaque observateur, force fut de reporter à des différences

dans la rapidité des actes nerveux ces *erreurs personnelles* dont on tient compte dans les calculs astronomiques. Il est assez naturel, quand on y réfléchit, que des fonctions intimement liées aux conditions matérielles d'un organe, fût-il le cerveau, présentent, comme l'organe lui-même, des variétés appréciables d'un individu à l'autre. De là à mesurer le temps nécessaire aux différents actes nerveux, même ceux du sens intime, il n'y avait qu'un pas. Récemment un physiologiste d'Utrecht, M. Donders, a entrepris la construction de deux appareils, aussi ingénieux que délicats, destinés, selon ses propres expressions, l'un « à mesurer la durée de certaines opérations de l'esprit, » l'autre « à mesurer le minimum de temps nécessaire à la production d'une idée. » M. Donders a donné à ses instruments deux noms barbares comme la plupart de ceux qu'on fait avec la langue la plus harmonieuse du monde; il appelle l'un *nématochographe* et l'autre *nématochomètre*. Le premier est tout simplement un appareil enregistreur adapté à la mesure de fractions de durée infiniment courte; un mouvement d'horlogerie imprime à un cylindre noirci à la fumée une rotation rapide; une barbe de plume, fixée à la branche d'un diapason qu'on fait vibrer, trace sur le cylindre en marche une ligne onduleuse. La note du diapason donne le nombre d'ondulations pour une seconde; chaque ondulation représente par conséquent une fraction de seconde correspondante: on arrive à mesurer ainsi des quatre-centièmes et des cinq-centièmes de seconde. Maintenant veut-on savoir le temps que met le cerveau à percevoir une impression produite sur un de nos sens par une piqure, la lumière d'une étincelle ou un son bref, peu importe, l'appareil est disposé de façon que le phénomène qui affecte le toucher, l'œil, l'oreille, s'enregistre au même instant sur le cylindre noir à côté de la ligne onduleuse inscrite par le diapason. La personne qui fait l'expérience doit, aussitôt l'impression ressentie, presser d'un léger mouvement de doigt une détente qui marque sur le cylindre tournant un second trait. Le nombre d'ondulations qui le séparent du premier indique la fraction de seconde écoulée, c'est-à-dire le temps nécessaire à l'impression pour se propager, devenir perception consciente, et provoquer l'acte volontaire transmis à son tour jusqu'aux muscles. Or, la dernière portion du circuit à partir de l'acte volontaire restant toujours semblable à elle-même, on conçoit que M. Donders ait pu, en variant l'expérience, arriver à découvrir si une sensation lumineuse est plus vite perçue qu'une sensation acoustique ou une sensation tactile.

Le nématochographe, dans ce cas, mesure donc une opération fort complexe; mais il n'en est plus de même dans l'expérience suivante: au lieu d'une sensation simple dont le sujet n'a qu'à bien accuser la perception, il s'agit maintenant de résoudre un dilemme. La

personne en expérience est placée dans l'obscurité, une lumière doit éclater, elle sera rouge ou verte, et, suivant le cas, la main droite ou la main gauche donnera le signal de réponse. L'ensemble de ces opérations intellectuelles demande à la vérité beaucoup plus de temps; mais, comme on retrouve ici tous les élémens de la première expérience, il suffit de déduire la durée de celle-ci pour savoir le temps qu'a mis le cerveau à décider que la lumière était rouge et non verte, et que telle main et non l'autre devait agir. C'est ce que M. Donders appelle « le temps nécessaire pour l'acte psychique d'une distinction faite. »

Le second instrument, le nématochomètre, est destiné à une analyse encore plus intime, si c'est possible, des phénomènes intellectuels. Il sert, ce sont les expressions de l'inventeur, « à mesurer le temps d'une pensée simple. » La pensée simple sera celle-ci par exemple : deux sensations, l'une acoustique, l'autre lumineuse, arriveront au cerveau presque en même temps; laquelle aura précédé l'autre? L'appareil n'est plus construit sur le même principe que le premier : un poids tombe sur un timbre, et donne en même temps une étincelle. L'intervalle entre le son et la lumière, quoique infiniment court, doit être cependant toujours déterminé avec une rigoureuse précision; de plus on doit pouvoir à volonté le faire varier. L'instrument ainsi réglé, on cherche de quelle quantité il faut espacer l'étincelle et le son du timbre pour que l'esprit décide s'il y a eu antériorité de l'une sur l'autre. Ce temps donnerait, d'après M. Donders, le temps nécessaire à une idée simple, *l'idée d'antériorité*. Que le physiologiste d'Utrecht ait atteint ou non le but qu'il poursuit, sa tentative n'est pas moins une des plus intéressantes qui aient jamais été faites dans l'analyse des phénomènes de la vie. Pour la première fois, les actes cérébraux intimes, l'intelligence, étaient soumis aux instrumens et au calcul. Peut-être un jour découvrira-t-on qu'il y a une véritable « lenteur d'esprit » comme il y a une faiblesse musculaire; peut-être aura-t-on la preuve expérimentale que d'autres cerveaux, dans les opérations les plus simples, ont une rapidité d'appréciation, une vivacité de décision dont les instrumens de l'avenir nous donneront la mesure *chiffrée*. On ne sait plus où l'on pourra s'arrêter dans la voie tracée par l'éminent physiologiste avec ses instrumens aux noms baroques.

Pendant que la physique envahit ainsi le domaine de l'ancienne métaphysique, probablement fort étonnée de cette intrusion, la chimie de son côté n'est point restée en arrière. C'est une loi constante en biologie que la manifestation d'une propriété vitale quelconque, telle que la sécrétion d'une glande, la contraction d'un muscle, soit forcément accompagnée d'un changement chimique dans le

tissu qui fonctionne. La substance nerveuse ne fait certainement pas exception à cette loi générale et absolue. Il n'est pas douteux que l'action de penser, de réfléchir, de grouper des idées ou des raisonnemens, ne soit accompagnée d'une modification plus ou moins sensible, mais certaine, dans la composition chimique de la substance grise; mais comment arriver à découvrir celle-ci? On n'a pas la ressource des animaux. A quoi que puisse songer un lièvre en son gîte, rien ne prouve qu'il songe en effet. La pensée en éveil se traduit quelquefois par des gestes, une attitude; mais ces signes n'ont rien de certain, et le sommeil le plus calme en apparence peut être hanté par les rêves les plus agités. Seul, chacun a conscience de sa propre activité cérébrale; c'est donc sur soi-même qu'il faudra opérer. Grave embarras: une recherche sur les fonctions du système nerveux est toujours délicate, minutieuse, même quand on sait bien le but qu'on poursuit. Que sera-ce quand il faudra tout à la fois expérimenter et chercher l'inconnu! Nous serions sans doute dans l'ignorance la plus complète des modifications chimiques qui accompagnent l'activité intellectuelle sans le dévouement d'un jeune étudiant qui, de parti-pris, s'est soumis pendant un temps assez long à une existence purement expérimentale, comme Santorio dans sa balance. Le fameux médecin de Padoue s'était condamné à se peser presque à chaque heure du jour, à peser chaque aliment, chaque excrétion. Les gravures du temps le représentent assis à table dans une espèce de bascule, regardant l'aiguille qui marque l'augmentation de poids apportée par chaque bouchée, M. Byasson s'est astreint pendant quelque temps à une existence encore plus monotone. Il était parti de ce raisonnement, que le résidu des combinaisons chimiques dont le corps est le siège passe presque tout entier par les reins. C'est donc là qu'il eut l'idée de rechercher si l'activité cérébrale des centres ne se traduirait pas de ce côté par quelque variation dans la nature ou la quantité des produits salins excrétés. Avant toute recherche définitive, son premier soin dut être d'écarter toute cause d'erreur, et de rendre les comparaisons possibles. Pour cela, il fallait donner à sa vie une existence odieusement uniforme. Le jeune expérimentateur s'y soumit avec un courage dont la science lui doit être reconnaissante. Il commença par se séquestrer jusqu'à ne voir personne. Son temps était absolument réglé, et tout le jour partagé entre des occupations fixes et les analyses incessantes qu'il était obligé de faire. Pour toute nourriture, 750 grammes de biscuit, car le pain des boulangers fait chaque jour pouvait varier, — et 1,500 grammes d'eau, dont il avait fait une provision, car les fontaines ne donnent pas toujours la même. Quand ce régime eut amené l'uniformité journalière du jeu des organes, M. Byasson se mit enfin en expérience. Elle dura quatre jours. Les deux premiers,

il se livra à un exercice musculaire intense, mal fait pour occuper l'esprit : bêcher un jardin, monter du bois. Le troisième jour fut donné tout entier à des travaux de l'esprit, des problèmes de géométrie analytiques et la lecture d'un traité de physiologie. Le quatrième jour enfin et le dernier fut consacré à un repos absolu dans le silence et l'obscurité. M. Byasson put s'assurer par des analyses précises que le travail d'esprit du troisième jour s'était traduit par une dépense plus grande qu'avait faite l'économie de certains principes salins différens de ceux que rejette le corps après un exercice musculaire ou le repos absolu. Il se crut donc en droit de conclure que ces principes salins avaient leur origine dans les réactions chimiques dont la substance nerveuse est le siège quand elle fonctionne.

Est-ce à dire que la biologie moderne, qui serre de si près, comme on le voit, les actes nerveux les plus intimes, nous donnera un jour quelconque l'explication des fonctions cérébrales par les simples lois physiques ou chimiques qui régissent les corps non organisés? Nullement, et nous voudrions accentuer de toutes nos forces cette négation; il faut qu'on le sache bien, qu'on se pénétre bien de ceci. La physiologie pourra faire toutes les découvertes imaginables sur les rapports, la succession, la durée des actes intellectuels; elle ne saurait même avoir une opinion sur l'essence de ces actes. Elle les rattache à une propriété spéciale de la substance nerveuse vivante. Elle constate l'existence de cette propriété, et en étudie les effets dans la mesure où ils se manifestent à nous, voilà tout. Chaque tissu dont est composé notre corps a ainsi des propriétés qui lui sont propres tout aussi inexplicables. Un muscle vivant se raccourcit quand il est influencé par un nerf, par l'étincelle électrique. Nous appelons *contractilité* cette propriété qu'il a; mais nous ne savons d'elle, nous n'étudions d'elle que les effets. Nous appelons *élasticité* la propriété en vertu de laquelle une bille d'ivoire déformée en tombant sur un marbre reprend violemment la forme sphérique; mais ni dans un cas, ni dans l'autre, les noms que nous donnons aux propriétés des corps n'en définissent la nature, et, si notre ignorance en cela pouvait avoir des degrés, les propriétés que nous reconnaissons aux corps vivans seraient plus obscures que celles qu'ils partagent avec les corps bruts.

C'est faute d'avoir fait cette distinction nette entre les propriétés communes à tous les corps sans exception, telles que l'étendue, la couleur, l'électricité, et les propriétés spéciales aux substances vivantes, telles que la contractilité, la nutrition, la propriété de croître et de se reproduire, qu'on a fait aux biologistes le reproche immérité de chercher dans les lois de la matière brute l'explication de la vie,

tandis que tout leur effort tend au contraire à bien délimiter les deux ordres de faits.

Devons-nous, avant de finir, parler de cette assimilation, prêtée à un grand esprit par des écrivains qui ne l'ont pas lu, entre le cerveau et une glande qui *sécrète* la pensée? Cabanis, comme on peut s'en convaincre par son mémoire présenté à l'Académie en l'an v, n'a jamais rien dit de semblable. Le passage qu'on cite si mal est au contraire des plus significatifs. Cabanis répond à ceux qui prétendent qu'il suffit de ne pas comprendre le fonctionnement de l'intelligence pour la croire avec Platon d'essence divine, qu'à ce compte nous ne sommes point au bout de notre ignorance, et que les mouvemens de l'estomac, la digestion des alimens, sont aussi d'essence divine, puisqu'ils sont tout aussi incompréhensibles; seulement il compare les impressions du dehors à des alimens transmis au cerveau, travaillés, digérés par lui, et qu'il renvoie « métamorphosés en idées que le langage de la physionomie et du geste, le signe de la parole et de l'écriture, manifestent au dehors. » Au temps de Cabanis, on ne pouvait en vérité mieux dire, et la science moderne n'a nullement répudié, comme on l'a vu, cette idée d'une élaboration par le cerveau des impressions extérieures renvoyées au dehors sous une forme nouvelle. D'une comparaison qu'emploie Cabanis pour rendre sa pensée plus claire, on a presque fait une doctrine. Mieux que ceux qui l'attaquent, il savait ce qu'est une glande, et qu'une sécrétion est toujours un corps pondérable, comme la bile. Lui prêter l'opinion qu'il prenait pour telle la pensée, c'est comme lui faire dire par exemple que les muscles sécrètent le raccourcissement et les os la résistance. La pensée, l'imagination, la mémoire, le rêve, la volonté, tout cela résulte d'une propriété spéciale inconnue dans son essence comme toutes les autres, et dont la substance nerveuse est douée. Un Anglais, M. Lewes, a depuis longtemps proposé pour elle le nom de *névrité* à mettre à côté des mots contractilité, élasticité, etc. Quant à l'essence de cette propriété, comme de toutes les autres, la biologie laisse aux métaphysiciens ce thème commode sur lequel, depuis Platon jusqu'à Descartes, ils écrivent des variations qui ont persuadé le monde. Pour elle, elle envisage non les causes premières, à jamais célées à nos efforts, mais les effets, et dès à présent on peut entrevoir dans ses premières conquêtes sur ce terrain tout nouveau le fondement d'une science nouvelle que l'avenir appellera la *psychologie scientifique*.

GEORGE POUCHET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1871.

La cité captive est rendue à la liberté, la paix intérieure est reconquise, et le premier sentiment renaissant dans les âmes, comme au sortir d'un horrible rêve, est le sentiment de la délivrance. On a certainement oublié une œuvre étrange de 1848, une série de gravures allemandes d'un dessin fantastique représentant une sorte de triomphe de la mort par les révolutions et les corruptions modernes. La mort, sous la figure d'un cavalier armé de la faux, chevauche vers Paris, dont les monuments se dressent et blanchissent aux premières clartés du jour. Quelque effroyable combat, sans doute la bataille de juin, se prépare. La mort entre dans la cité comme dans son domaine, elle va droit à l'Hôtel de Ville, où du haut des gradins elle contemple avec une âpre ironie les mourans qui jonchent le sol, les blessés qui crient, les barricades qui s'effondrent sous la mitraille, les maisons en feu, et, tandis que son cheval lèche le sang des victimes, elle semble se dire : C'est moi, et moi seule qui suis souveraine ici ! Le spectacle est saisissant. C'est une vision de ce genre, mille fois plus sinistre encore, qui vient de passer sur la ville promise à la destruction, et qui, en se dissipant, laisse partout un indéfinissable sentiment de délivrance. La mort a été vaincue dans l'empire qu'elle s'était fait. Les traces de sang ont été effacées, les barricades ont disparu, et les pavés ont repris leur place; les histrions, les meurtriers et les incendiaires ont été balayés. Paris n'a pu sans doute redevenir en un jour ce qu'il était; du moins le vrai Paris, aspirant à renaitre, sort de ses décombres, il se nettoie et se ranime : peu à peu la vie reprend son cours, l'ordre rentre dans la cité naguère bouleversée, la population, une population un peu étrange et à demi étonnée, reparait dans ces rues il y a si peu de temps encore désertes ou livrées à la plèbe

prétorienne. Une sorte de changement à vue s'est opéré dans cette mobile vie parisienne, et l'on se douterait à peine de ce qui vient de se passer, si on ne rencontrait sur son chemin ces grandes ruines, les Tuileries, l'Hôtel de Ville, où l'incendie fume encore par instans, qui n'ont d'égales que les ruines romaines laissées debout par les invasions barbares. Ces débris gigantesques sont là comme pour montrer que quelque prodigieux cataclysmes s'est accompli. Tout le reste a disparu avec les dernières taches de sang effacées par les pluies d'été, et Paris reconquis, rendu à lui-même, Paris n'a peut-être d'autre étonnement que celui de s'être trouvé pendant deux longs mois au pouvoir d'une horde qui, sous prétexte de république universelle ou de commune, n'a imaginé rien de mieux que de tenter le sac d'une civilisation, d'une société, d'une nation déjà éprouvée par tous les malheurs de la guerre étrangère. De cette insurrection de toutes les convoitises, de toutes les passions meurtrières, voilà donc ce qui reste : des ruines où est écrite l'infamie des destructeurs et ce soulagement d'une population tout entière qui se sent délivrée d'une tyrannie de hasard. Paris a été mutilé dans le combat, il en portera la cicatrice; mais il est libre, et il redevient Paris.

Ce que pendant deux mois on a nommé par une sorte d'euphémisme bizarre l'armée de Versailles, le gouvernement de Versailles, tout cela disparaît aujourd'hui; il n'y a plus pour Paris comme pour le pays tout entier que l'armée de la France, le gouvernement de la France, représenté par une assemblée souveraine qui personnifie la nation et par un pouvoir exécutif qui est le mandataire de l'assemblée. La guerre civile n'est plus l'unique et irritante obsession de tous les esprits. Non, grâce à Dieu, on ne vit plus sous cette menace permanente de l'incendie, du pillage et du meurtre déchaînés dans la première des villes françaises; on est sorti de cette atmosphère de la mort, et on commence à respirer. Il est vrai, la paix intérieure est reconquise par une armée aussi fidèle que vaillante, la crise aiguë est passée; c'est beaucoup sans doute, ce n'est pas tout cependant, puisque avec cette paix si heureusement retrouvée renaissent les préoccupations, les difficultés de toute nature qui font de la politique française en ce moment l'œuvre la plus laborieuse et la plus complexe. Qu'on songe bien un instant que tout est à refaire, que les problèmes les plus graves de réorganisation publique n'excluent pas les questions les plus délicates, et que cette résurrection de la France à laquelle on aspire justement ne peut être le prix que de l'effort collectif et persévérant de tous les patriotismes, de toutes les bonnes volontés. Il ne s'agit plus évidemment aujourd'hui de chercher le salut dans les petites combinaisons et les tactiques habiles, dans ce jeu des partis faisant de la politique un champ de course où le plus agile a la chance d'arriver le premier. Au point où nous en sommes, il n'y a

qu'une chose possible, efficace, c'est une politique de simplicité, de droiture, de résolution, sachant accepter les difficultés quand elles se présentent sans en créer de nouvelles, mesurant son action aux nécessités de chaque jour, et s'imposant particulièrement le devoir d'éviter des agitations artificielles qui ne serviraient qu'à tout obscurcir en déroutant l'opinion. C'est la seule bonne politique aujourd'hui, et peut-être, en s'y conformant sans arrière-pensée, aurait-on justement évité ce que nous ne voulons pas appeler une crise, mais ce qui a été pendant quelques jours un incident, l'occasion d'une sorte de tension parlementaire à Versailles. Quant à nous, il nous semble que, si on eût abordé simplement et franchement cette double question de l'abrogation des lois d'exil et de l'admission des princes d'Orléans dans l'assemblée, on serait arrivé plus vite et avec moins de peine à une solution qui eût été une victoire pour l'équité sans rien compromettre, en laissant intacte une situation qu'on ne pourrait changer sans péril.

De quoi s'agissait-il après tout? L'assemblée, l'immense majorité de l'assemblée était manifestement disposée non-seulement à valider les élections de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville, mais encore à abroger les lois d'exil qui ont frappé jusqu'ici les membres des anciennes familles régnantes : les deux mesures allaient nécessairement ensemble. De son côté, M. Thiers, avec son expérience des révolutions et des hommes, avec son habitude des mouvemens publics, M. Thiers n'était point sans hésitations, et se faisait un devoir de montrer le danger d'un acte qui pouvait agiter l'opinion en lui créant à lui-même des difficultés, en paraissant du moins altérer jusqu'à un certain degré les conditions dans lesquelles il avait pris les affaires. Est-ce à dire que le débat fût engagé entre l'assemblée, voulant faire un premier pas vers la monarchie par l'admission des princes, et M. Thiers, défendant la république, s'efforçant de la mettre à l'abri des compétitions princières? C'est là précisément qu'il y a une véritable confusion d'arrière-pensées, c'est là que l'esprit de parti est venu tout obscurcir de ses préjugés et de ses réticences. Que ce fût une question de république ou de monarchie pour quelques membres de la droite ou pour une certaine partie de la gauche, c'est possible. Au fond, pour la masse de l'assemblée, c'était un acte de libéralisme et d'équité d'autant plus simple, d'autant plus naturel que, par une coïncidence bizarre, par un hasard de légalité, les peines de l'exil encore en vigueur n'atteignaient que les princes de la maison de Bourbon, tandis que les princes de la famille Bonaparte, les derniers déchus, n'étant sous le coup d'aucune loi de proscription, restaient seuls libres de rentrer en France et même de solliciter la députation. De deux choses l'une : ou il fallait abroger toutes les lois d'exil, ou il fallait étendre le bannissement légal à ceux qui n'ont jusqu'ici contre eux que l'arrêt foudroyant de déchéance prononcé, il y a trois

mois, par l'assemblée, et, comme l'assemblée ne semblait nullement disposée à voter des lois nouvelles de proscription même contre ceux dont le nom ne rappelle aujourd'hui que des désastres et des malheurs, c'était bien le moins qu'elle saisis l'occasion de rouvrir les portes de la France aux exilés qui depuis plus de vingt ans subissent ce châtement immérité. Il y avait pour cela une considération de circonstance et une considération de justice.

Il faut bien le remarquer en effet, ce n'est point l'impatience qui a créé cette difficulté, si c'était une difficulté. La question de l'admission des princes d'Orléans ne pouvait plus désormais être éludée, et on pourrait même se demander si elle n'a pas été toujours une de ces questions que les ajournemens successifs compliquent au lieu de les simplifier. Si l'admission de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville avait été purement et simplement prononcée à Bordeaux, elle n'aurait pas pris une certaine gravité à Versailles. Aujourd'hui elle avait cela de particulier, qu'un ajournement nouveau était absolument impossible. Les élections partielles vont se faire le 2 juillet; il n'y avait plus à reculer, il fallait se prononcer sans plus de retard : il fallait savoir si les départemens de l'Oise, de la Manche et de la Haute-Marne, qui ont nommé M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, avaient ou n'avaient pas des députés à élire. La question était donc imposée par la circonstance; elle était bien plus imposée encore par la justice. Ces princes d'Orléans, à qui on dispute un siège dans le parlement de leur pays, qu'ont-ils donc fait pour exciter, nous ne disons pas un sentiment d'animosité, mais le plus léger sentiment de défiance? A dire vrai, leur histoire depuis plus de vingt ans est une histoire d'abnégation. Lorsqu'au lendemain de la révolution du 24 février 1848, qui brisait la couronne de leur père, le gouvernement provisoire s'adressait au patriotisme de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville, qui étaient loin de Paris, en demandant à l'un et à l'autre de ne rien faire pour relever un drapeau qui eût rallié sans doute bien des partisans, mais qui aurait pu devenir un drapeau de guerre civile, les deux princes répondaient noblement qu'ils aimaient trop leur pays « pour avoir songé un instant à y porter la discorde. » Pendant ces vingt années, qui n'ont point été sans amertumes pour eux, ils ne se sont point désintéressés de la France, ils ont eu l'orgueil des victoires gagnées pour elle par d'autres, ils l'ont honorée quelquefois par leurs travaux, toujours par la dignité de leur attitude. Lorsque la dernière guerre est venue, ils ont fait le sacrifice qui devait assurément coûter le plus à leur fierté en demandant avec obstination, avec passion, à servir leur pays même sous les ordres de celui qui avait été le spoliateur de leur famille; ils ont réclamé leur place au combat, « n'importe à quel titre, » et dans cette guerre néfaste, à mesure que les malheurs grandissaient, n'a-t-on

pas vu M. le prince de Joinville mettre son imagination à déjouer les obstacles qu'on opposait à son ardeur, porter son héroïsme anonyme dans les batailles d'Orléans? n'a-t-on pas vu le jeune duc de Chartres se servir d'un faux nom pour pouvoir faire la campagne, et se dérober à l'éclat de ses actions de soldat comme d'autres se dérobent au péril? Est-ce là le rôle de prétendants vulgaires dévorés de la passion de subtiliser à tout prix des couronnes? Ce qu'il y a de frappant au contraire dans l'existence de ces princes, c'est que, même aux plus cruels momens, il n'y a pas l'ombre d'une pensée de conspiration; ce n'est pas dans leur histoire qu'on trouve des Strasbourg et des Boulogne, moins encore des 2 décembre. Leur parole la plus récente, comme leur premier mot au lendemain de 1848, c'est un acte de soumission à la souveraineté nationale, qu'ils se déclarent prêts à servir. « Monarchie constitutionnelle ou république libérale, disait M. le duc d'Aumale à ses électeurs, c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation, que l'on peut sauver, reconstituer, régénérer la France. » Voilà la vérité, et dès que la question de l'élection des princes se posait ainsi, la solution ne pouvait être douteuse. Avez-vous donc en réserve tant de grands serviteurs du pays que vous puissiez vous passer de ceux-là? Seulement, par un dernier scrupule, on aurait pu peut-être agir d'une autre façon; on aurait pu abroger les mesures d'exil et invalider l'élection de février comme ayant été accomplie sous l'empire de la légalité exclusive qui existait encore, si tant est que quelque chose existât dans cette confusion de décrets dont on se faisait un triste jeu à ce moment. Le pays aurait fait le reste, une élection nouvelle eût certainement ramené les princes à l'assemblée, et cette fois il n'y aurait eu plus rien à dire : c'eût été la loi, rien que la loi.

Après cela, nous le savons bien, ce n'est point uniquement une question de légalité. Évidemment, à un point de vue général, M. Thiers sentait et pensait en homme d'état lorsqu'il faisait à la commission parlementaire chargée de proposer l'abrogation des lois d'exil et l'admission des princes d'Orléans la confidence de ses perplexités, lorsqu'il laissait entrevoir les conséquences possibles d'un acte d'équité hardie par lequel les pouvoirs publics étaient exposés en certains cas à se trouver désarmés de leurs propres mains. C'est toujours une affaire grave dans un pays comme la France, en présence d'une institution de nécessité temporaire comme celle qui existe aujourd'hui, d'ouvrir les portes aux princes qui rappellent tous les régimes sous lesquels la nation a vécu. Ce qu'on fait pour les uns peut servir les ambitions des autres. On croit n'admettre que les princes d'Orléans, et on peut frayer la route au prince Napoléon, qui a déjà lancé son programme électoral. Le pays semble ainsi livré à toutes les prétentions et provoqué à faire un choix entre toute sorte de gouvernemens en expectative; la foire aux

candidatures est ouverte. Les princes missent-ils eux-mêmes tous leurs soins à décourager autour d'eux toute agitation, leurs partisans ne se croient point tenus à la même réserve. Oui, sans doute, il y a un danger, nous ne le méconnaissions pas; il y a le danger que les partis créent par leurs impatiences, par leurs illusions, par la facilité avec laquelle ils s'empressent de donner une signification démesurée aux moindres incidents dont ils pensent pouvoir profiter. Si l'admission des princes d'Orléans se présentait dans ces termes, si elle était un encouragement accordé aux prétentions exclusives d'un parti, si elle apparaissait comme le préliminaire d'un de ces coups hardis par lesquels on enlève les solutions, elle serait un péril; manifestement elle n'est point cela, elle n'a point ce caractère, ainsi que l'a dit le représentant de la commission de l'assemblée, M. Batbie, dans son remarquable rapport. L'admission des princes, imposée par les circonstances et par la justice, peut avoir sans nul doute sa valeur politique, elle n'est une surprise pour personne; elle n'a pour objet ni de changer subrepticement la situation actuelle, ni d'affaiblir la confiance témoignée par des manifestations éclatantes au chef du pouvoir exécutif; elle ne tranche aucune question de gouvernement, elle réserve tout, et en fin de compte M. Batbie n'a cru pouvoir mieux résumer la pensée de la commission de l'assemblée qu'en empruntant ces paroles prononcées l'an dernier par M. Jules Favre dans le corps législatif justement à propos de cette même question de l'abrogation des lois d'exil : « notre honneur d'hommes politiques nous conseille de laisser à ceux qui nous suivront un grand enseignement, et cet enseignement doit être l'impossibilité des proscriptions futures par le refus que nous aurons fait de nous associer aux proscriptions du passé et du présent. »

Pourquoi donc chercher dans une mesure semblable ce qu'on n'a point voulu y mettre? C'est un gage donné à la monarchie, disent quelques républicains, et c'est dès lors une violation du pacte de Bordeaux, sur lequel a été fondé l'ordre de choses actuel; mais ceux qui parlaient ainsi n'ont-ils pas vu que c'était leur attitude même qui risquait de donner une portée monarchique au vote de l'assemblée? Et lorsqu'en excluant systématiquement les princes d'Orléans ils demandent à leur tour qu'on affirme sans plus tarder la république, est-ce que ce ne serait pas là aussi par hasard une violation du pacte de Bordeaux? Tout cela prouve à quel point la situation où nous sommes est épineuse et complexe, combien il est difficile de garder l'équilibre de son jugement au milieu d'une telle confusion et de se conduire à travers tant d'écueils. La vérité est que ce pacte de Bordeaux, interprété de tant de façons, par les uns dans l'intérêt de la monarchie, par les autres dans l'intérêt de la république, il n'y a qu'un homme qui le comprenne dans ce qu'il a de désintéressé et de supérieur, qui l'applique avec un ascendant chaque

jour mieux affermi : cet homme, c'est M. Thiers, et ce qui fait la force de M. Thiers, indépendamment de sa profonde expérience des affaires publiques, c'est sa sincérité complète avec tous les partis, avec toutes les opinions.

Rien assurément ne peint mieux le singulier état politique de la France actuelle que ce dernier discours où l'illustre chef du pouvoir exécutif est venu à son tour fixer le vrai sens de l'admission des princes. Ce discours même, en se déroulant dans son ampleur familière, est comme une image de toutes les contradictions, de toutes les incertitudes qui envahissent tant d'esprits, et qui cette fois avaient pénétré jusque dans cette claire et lumineuse intelligence. Certes dans sa vie d'orateur M. Thiers a été bien souvent habile, il ne l'a jamais été plus que l'autre jour; dans sa longue carrière, il a rencontré sur son chemin bien des questions « difficiles, laborieuses et périlleuses, » jamais, comme il l'a dit, il n'avait été en face d'une question faite pour « le plonger dans de plus grandes perplexités. » Et c'était tout simple, puisqu'il se trouvait partagé entre des souvenirs qui le rattachent à cette monarchie constitutionnelle représentée par les princes d'Orléans et sa clairvoyance d'homme d'état personnifiant une situation nouvelle qui a ses exigences et ses nécessités. Comment M. Thiers s'est-il tiré d'embarras? Justement en restant sincère, sincère avec les autres comme avec lui-même, en portant à la tribune avec une audacieuse ingénuité la confession de ses propres pensées et même un peu la confession de ceux qui ne savent pas toujours ce qu'ils pensent. Il n'a rien déguisé, il n'a point caché qu'il avait commencé par être opposé à la rentrée des princes, qu'il avait eu à se laisser faire quelque violence, — fût-ce une douce violence, — qu'il n'avait cédé que devant l'intérêt supérieur de l'union de l'assemblée et du gouvernement, et aussi parce que les princes eux-mêmes s'étaient engagés à une grande réserve, parce que enfin au bout de tout il s'est ménagé le droit d'user de son initiative pour sauvegarder la sécurité publique, s'il croyait la France « menacée dans son présent, dans son avenir, dans ses institutions. » Dire que M. Thiers n'eût point préféré qu'on lui épargnât cette épreuve, ce serait de la naïveté. Ce qui est certain, c'est que, l'affaire une fois engagée, il pouvait seul peut-être remuer tant de questions brûlantes avec assez de dextérité pour éteindre tous ces commencemens d'incendie; seul, il pouvait aller ainsi au fond des choses sans rien compromettre, dire la vérité à tout le monde sans blesser personne. Aux monarchistes, il a dit : Prenez garde, vous êtes des imprudens, vous sortez à peine de la plus horrible conflagration, voulez-vous par des témérités provoquer la guerre civile un peu partout dans les plus grandes villes de France? Voulez-vous donner raison à ceux qui vous ont combattus, et qui vous calomniaient en prétendant que vous vouliez supprimer par surprise la répu-

blique, que vous avez provisoirement acceptée par raison et par nécessité? Ayez donc patience, laissez le pays se relever, se reconnaître, et si, comme vous le dites, si, comme cela est peut-être vrai, le pays est avec vous, il saura bien imposer à tous sa volonté par l'irrésistible puissance de ses manifestations.— Aux républicains, le chef du pouvoir exécutif a dit d'un autre côté : Soyez sages, ne renouvez pas les exemples du passé. La république existe de fait, que voulez-vous de plus pour le moment? Ayez le bon sens de vous résigner à la voir conduite par d'autres que par des républicains, lesquels l'ont toujours perdue. Une grande expérience se fait en ce moment; si elle réussit, elle profitera sans nul doute à votre institution préférée, et je peux vous promettre que moi qui suis un vieux monarchiste, « au risque de servir la république, je gouvernerai le moins mal què je pourrai. » L'expérience sera faite loyalement, sincèrement, de façon à éclairer tout le monde. — A tous, M. Thiers a de nouveau donné rendez-vous sur le terrain de la paix et de l'union; il a montré la réorganisation du pays à poursuivre, les plaies de toute sorte à guérir, l'évacuation du territoire à obtenir pour le soulagement et pour la dignité de la France. Nous ne savons si dans ces jours de crise il a pu se trouver quelque esprit assez malavisé ou assez imprévoyant pour désirer une rupture de M. Thiers avec la majorité de l'assemblée, ou pour espérer que le chef du pouvoir exécutif sortirait tout au moins affaibli et blessé de ce fourré épineux d'explications parlementaires. Ce qui est bien évident aujourd'hui, c'est que M. Thiers est allé jusqu'au bout, qu'il n'a reculé devant rien, et qu'au lieu de laisser une parcelle de son ascendant et de son autorité au courant de ces discussions délicates, il en est sorti au contraire fortifié, affermi, ayant justifié une fois de plus ce rôle de conseiller public, de guide supérieur que les circonstances ont conféré à sa vigoureuse vieillesse. M. Thiers s'est montré le *leader* non d'un parti, mais de la France, et en paraissant se rendre à une nécessité, en ayant l'air de se résigner à une mesure qu'il n'avait pas approuvée d'abord, il lui a donné par le fait la sanction de sa prudence. Il a mis son patriotisme à maintenir l'union des partis, en même temps qu'il a cru de son devoir d'avertir le pays de la gravité de sa situation.

Tout est bien qui finit bien. Cet incident de l'admission de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville s'est terminé heureusement après avoir commencé à la façon d'une crise. Il n'y a point de rupture entre la majorité parlementaire et le pouvoir exécutif. Les princes eux-mêmes, avec un patriotique bon sens, ont aidé au dénoûment en s'engageant à ne point paraître à l'assemblée, à s'abstenir de toute démarche compromettante, et ils sont allés à Versailles voir M. Thiers, reconnaître en lui le représentant légitime de la France. Tout est donc pour le mieux dans le moins heureux des pays et dans le monde le plus troublé. Il ne

faudrait pas cependant recommencer souvent, il ne faudrait pas qu'on eût trop fréquemment ce spectacle qu'on a eu pendant quelques jours à Versailles. Le matin tout était arrangé, le soir tout était rompu ; la combinaison de la veille échouait le lendemain pour être bientôt reprise. Les négociateurs les mieux intentionnés étaient obligés de se remettre à tout instant en campagne. Assurément les affaires ne se font pas toujours avec une simplicité parfaite ; les médiations, les transactions entre les hommes sont nécessaires, et c'est encore une marque de sagesse de s'y prêter. Il ne faut pourtant pas oublier qu'il y a des heures où cette diplomatie des partis, quelquefois à peine distincte pour le public, peut sembler singulièrement disproportionnée avec les terribles grandeurs et les périls d'une situation. Malgré soi, on détourne son regard, et on se dit que ce n'est peut-être pas le moment des petites agitations parlementaires lorsque les ruines de la guerre civile fument encore, que c'est bien du temps perdu pendant que le pays attend et souffre, pendant que l'ennemi se promène en maître dans nos campagnes, pendant que tout est à faire ou à refaire. C'est ce contraste pénible, presque irritant, des vaines querelles des partis et des nécessités d'une situation douloureuse qu'il faudrait autant que possible éviter de montrer au pays, qui ne songe qu'à lui-même, et qui en a bien le droit dans l'affreux abîme où l'imprévoyance l'a plongé. Si donc de cet incident récent comme de bien d'autres il se dégage un enseignement clair et impérieux, c'est que le moment n'est pas venu de remuer toutes ces questions qui divisent, qui ravivent tous les dissentimens et les incertitudes, c'est qu'il faut plus que jamais s'en tenir à cette trêve, à ce pacte de Bordeaux dont M. Thiers montrait l'autre jour avec une si merveilleuse éloquence la salutaire efficacité, la bienfaisante influence, et, pour que le pacte de Bordeaux ait tout son effet, il faut qu'il soit maintenu avec une entière sincérité.

Évidemment M. Thiers avait raison de s'obstiner à ne rien préjuger, de se refuser à dire un seul mot de la possibilité éventuelle d'une restauration monarchique. Ce n'est pas son affaire, à lui, qui a été constitué le gardien de la trêve des opinions et de la paix publique. La monarchie viendra à son heure, si elle doit venir, si elle est encore une fois dans la logique des choses, dans le vœu du pays, et si les monarchistes ne la compromettent pas d'avance ; mais, qu'on y prenne bien garde, cette impatience que montrent par instans des esprits sans réflexion pourrait bien naître d'un sentiment assez équivoque qui ne serait pas précisément une garantie pour la royauté nouvelle. Cela ressemble tout à fait à la recherche fiévreuse et enfantine d'un sauveur. On dirait qu'on a besoin d'un roi pour lui remettre le soin de sa propre destinée, pour se dispenser d'agir par soi-même. Ce n'est pas ainsi, on en conviendra, ce n'est pas sous l'influence de tels sentimens qu'une monarchie pourrait revenir bien utilement pour le pays. Il faut savoir

envisager sa destinée d'un œil plus viril. La vérité est que cette question monarchique n'a point en ce moment l'opportunité que les impatiens lui attribuent, parce que nous sommes engagés dans une situation telle qu'une royauté quelconque, même avec les meilleures intentions, serait impuissante à faire ce qu'on attendrait d'elle. Que voulez-vous que puisse un roi au milieu de ces cruelles épreuves, entre l'ennemi extérieur et l'ennemi intérieur? Ce n'est pas trop de cette puissance anonyme et collective que nous avons été obligés de nous faire; ce n'est pas trop de tous les efforts, de toutes les volontés, pour relever notre pays de ses horribles désastres, pour travailler à une réorganisation, à une restauration nationale qui est notre honneur, notre devoir, notre imprescriptible obligation. Voilà l'utilité bienfaisante, la décisive raison d'être du pacte de Bordeaux, qui fort heureusement est sorti encore une fois victorieux, et on pourrait dire de nouveau confirmé, des dernières discussions parlementaires. Bien loin d'affaiblir ce pacte du patriotisme, il faudrait plutôt songer à le fortifier, à le donner pour mot d'ordre aux élections qui vont se faire, et qui peuvent incontestablement avoir aujourd'hui une importance considérable par les élémens nouveaux qu'elles introduiront dans l'assemblée. Les candidats seront-ils monarchistes, seront-ils républicains? La question n'est pas là. L'essentiel est que le pays choisisse de préférence des hommes résolus à suivre la majorité sensée et patriotique qui marche sous le drapeau de la France, des hommes décidés à faire passer avant tout cette réorganisation nationale sans laquelle, à vrai dire, il n'y a pas plus de république que de monarchie. Le temps des luttes de partis reviendra bien assez vite, songez donc aujourd'hui à la patrie elle-même, qui ne peut être sauvée que par une généreuse et virile abnégation.

Tel est l'esprit que, pour notre part, nous voudrions voir triompher dans les élections du 2 juillet. Ce serait la pleine et significative confirmation de ce pacte d'union que l'assemblée de Versailles rajeunissait l'autre jour en le consacrant de nouveau, que M. Thiers a illustré de tout l'éclat de sa raison lumineuse, et en somme M. Guizot, dans la remarquable lettre qu'il adressait récemment à M. le président Grévy, M. Guizot lui-même n'arrivait pas, ce nous semble, à une autre conclusion. Est-ce à dire qu'au maintien de ce pacte nécessaire se rattache indissolublement l'idée d'une prolongation définie de pouvoirs pour M. Thiers? Rien de mieux certainement, si on le veut. L'opinion ne marchandera pas en ce moment son appui au glorieux vieillard qui conseille et dirige la France. Seulement nous demandons si on sait bien au juste ce qu'on veut dire avec cette prorogation de pouvoirs pour deux ans, et où cela peut conduire. Il suffit peut-être d'y regarder d'un peu près pour soupçonner qu'on se fait tout simplement l'illusion d'un définitif de deux ans. Il faut bien se souvenir en effet qu'il existe une assemblée sou-

veraine, que cette assemblée n'aliène point sa souveraineté, que, même en conférant une présidence de deux ans à M. Thiers, elle ne prend pas l'engagement de s'abstenir, dans six mois comme dans un an, de tout vote que le chef du pouvoir exécutif pourrait ne point vouloir accepter, ou qui rendrait sa situation impossible, de sorte qu'on ne saisis peut-être qu'une ombre de définitif en croyant saisir une réalité. Mieux vaut encore ne point se faire de ces illusions, accepter sans impatience un état qui n'est point après tout plus extraordinaire que les circonstances mêmes, puisque c'est la souveraineté permanente et active de la France se manifestant par l'accord toujours renouvelé, incessamment entretenu, d'une assemblée et d'un pouvoir exécutif qui s'inspirent d'une pensée identique. Ce n'est ni la monarchie, ni la républicque, soit; c'est mieux encore, c'est la France : nous sommes pour le moment l'état français, ou, pour mieux dire, nous restons et nous resterons la nation française. Qu'y a-t-il donc de si étonnant et de si alarmant dans cette situation qui demeure placée sous la sauvegarde d'un sentiment commun des nécessités publiques, et dont la durée peut être proportionnée à ces nécessités mêmes? Dans ces conditions telles qu'e.les se présentent, l'assemblée n'est nullement disposée à élever les pouvoirs qu'elle a mis dans les mains de M. Thiers, et de son côté M. Thiers ne nourrit assurément pas la pensée de rompre avec l'assemblée, de suivre tout à coup une politique qui le mettrait en lutte avec la représentation nationale. La durée de la présidence de M. Thiers se prolongera peut-être d'autant plus qu'on aura moins songé à la fixer. Le chef du pouvoir exécutif sait de longue date comment on marche avec une assemblée, et les changemens qu'il vient de faire dans le gouvernement montrent bien qu'il s'en préoccupe. Le successeur de M. Ernest Picard, qui a réussi à être le plus infortuné des ministres de l'intérieur, M. Lambrecht, est un homme instruit, d'un esprit aussi juste que modéré. Le nouveau ministre du commerce, M. Victor Lefranc, a su, par sa généreuse et patriotique éloquence, s'assurer les sympathies de l'assemblée. Le général de Cissey, qui remplace le général Le Flo au ministère de la guerre et qui commandait récemment à Paris, passe pour un de nos plus habiles chefs militaires. M. Thiers vient enfin de donner à la ville de Paris un préfet au nom tout Parisien, M. Léon Say, qui porte dans des fonctions aussi difficiles que délicates une intelligence vive et sensée, formée par l'étude à l'administration de la grande cité. D'autres changemens viendront sans doute, M. Thiers ne s'arrêtera pas là, il voudra constituer tout à fait un gouvernement actif qui, sous ses auspices, deviendra justement ce gouvernement de la réorganisation nationale dont nous avons tant besoin.

Certes ce gouvernement peut rassembler toutes ses forces, il n'en aura jamais trop pour tout ce qui lui reste à faire à Paris comme en

province. La fin de la guerre civile lui laisse toutes ces questions de pacification, dont une des plus essentielles est assurément la dissolution définitive des gardes nationales, qui ne peut manquer d'être décrétée en attendant qu'une organisation nouvelle de l'armée supplée à cette incarnation traditionnelle de l'indiscipline et de l'anarchie en uniforme. Il s'agit encore de savoir ce qu'on fera de cette foule de dangereux séides de la commune sur lesquels les conseils de guerre vont prononcer, et qui semblent devoir être envoyés à la Nouvelle-Calédonie. Au milieu de ce travail qui commence, qui implique nécessairement un certain nombre de mesures transitoires, il y a deux choses qu'il faut évidemment aborder sans plus de retard, et la première est l'existence de cette association internationale sur laquelle M. le ministre des affaires étrangères vient d'appeler l'attention des puissances de l'Europe par une circulaire diplomatique. C'est à coup sûr avec une opportunité trop justifiée que M. Jules Favre fait le procès de cette association fondée sur la négation de tous les principes de l'ordre moral, organisée de façon à enrégimenter dans tous les pays des millions d'hommes que des chefs invisibles se réservent de conduire à l'assaut de toutes les sociétés. Comme pour donner raison à M. Jules Favre, les adhérens de l'Internationale viennent de prendre la parole un peu partout, en Belgique, en Angleterre, en Suisse, pour célébrer les œuvres de la commune de Paris, de sorte que la question est nettement posée entre les sociétés régulières de l'Europe, les gouvernemens réguliers et cette organisation dangereuse, dont c'est maintenant un devoir d'étudier les ressorts pour en neutraliser la redoutable puissance. Ce n'est pas seulement un problème économique, c'est un problème social, moral, qu'il faut désormais sonder jusque dans ses profondeurs. Ce qu'on fera dans les autres pays, nous ne le savons pas; en France, il n'y a point à reculer. Cette formidable association, il faut la cerner de toutes parts, l'atteindre dans ses ramifications à l'étranger, dans son caractère clandestin, dans les ressources qu'elle se crée à la faveur de lois incomplètes ou assez peu prévoyantes. Qu'on ne s'y méprenne pas, c'est une œuvre immense à tenter et un avenir à sauvegarder.

Il y a aujourd'hui pour nous une question plus immédiate, c'est la question financière, qui n'est sous une autre forme que la question même de l'occupation étrangère, de la présence de l'ennemi dans nos campagnes, jusqu'aux portes de Paris. Pour enlever à l'ennemi tout prétexte de prolonger cette irritante occupation, il n'y a qu'un moyen : il faut que la France s'acquitte, qu'elle se mette en devoir de payer cette colossale indemnité qui lui a été imposée. Il faut, en d'autres termes, recourir au crédit sur une immense échelle, et, pour que le crédit réponde à notre appel, il faut lui offrir un gage, des sûretés, par notre sagesse d'abord, par nos finances ensuite. C'est là justement l'explica-

tion des deux projets que le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, vient de porter courageusement à l'assemblée. Par l'un de ces projets, M. Pouyer-Quertier demande l'autorisation d'ouvrir un emprunt de 2 milliards 500 millions; par le second projet, il propose des augmentations d'impôts s'élevant à la somme de 463 millions. Nous voici donc arrivés à cette terrible liquidation, et, sans rien préjuger de la valeur des projets de M. Pouyer-Quertier, on peut assurer d'avance que la volonté de la France ne restera pas au-dessous des horribles charges qu'on lui a infligées. Il y a cependant des Allemands qui trouvent qu'on ne nous a pas assez rançonnés. M. de Bismarck, lui, soutient qu'il a fait ce qu'il a pu, qu'il a laissé la veine de la France ouverte tant qu'il y avait du sang, et il accompagne cela d'injures germaniques auxquelles nous sommes accoutumés. C'est probablement la manière allemande d'être un homme d'état et de se montrer digne de sa fortune!

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Vergelykende Geschiedenis der oude Godsdiensten, 1^o Stuck; Geschiedenis van den Egyptischen Godsdienst. — Histoire comparée des religions antiques, 1^{re} partie; Histoire de la religion égyptienne, par M. C.-P. Tiele; Amsterdam.

A mesure que la science de l'antiquité s'élargit, la possibilité d'en approfondir tous les domaines diminue. Ce sont à chaque instant de nouveaux champs d'exploration qui se révèlent, qui bientôt se subdivisent, et qui, même subdivisés, réclament des études si spéciales, si prolongées, qu'une vie tout entière n'y suffit pas. La division croissante du travail s'impose donc comme une nécessité. Elle a sans contredit de grands avantages; mais elle a aussi l'inconvénient très grave d'absorber trop souvent le spécialiste dans sa partie. De grands travaux s'opèrent, souvent sans qu'il s'en doute, sur des terrains adjacents à celui qu'il fouille. S'il les connaissait bien, ces travaux, ils lui serviraient de guide, ou lui épargneraient bien des peines. Il les ignore, ou les connaît mal, et de là cette incohérence, ce décousu des résultats auxquels chacun parvient de son côté. Les analyses partielles sont de telle sorte, que la synthèse pêche, ou fait entièrement défaut. Combien de fois par exemple les explorateurs des antiquités ninivites et chaldéennes n'ont-ils pas fait preuve de l'ignorance où ils étaient des données élémentaires de la critique appliquée aux livres de la Bible! Et

quand on a étudié d'un peu près la genèse de la mythologie grecque, comment ne pas s'étonner des idées surannées que plus d'un égyptologue nourrit encore sur les origines de cette mythologie, qui a pu faire des emprunts à l'Égypte, comme elle en a fait à presque tous les pays voisins de la Grèce, mais qui n'en avait certes pas besoin pour naître et se développer en vertu de sa propre vitalité?

C'est pour cela que, dans l'intérêt général des sciences de l'antiquité, il est excellent que d'autres travailleurs, recueillant avec discernement les fruits récoltés par les spécialistes, les comparent, les coordonnent, les rectifient les uns par les autres. Autrement nous creuserions toujours sans avancer d'un pas.

Aussi faut-il encourager les entreprises comme celle d'un savant théologien hollandais, M. Tiele, qui n'a pas craint d'embrasser, dans une comparaison méthodique et détaillée, les grandes religions de l'antiquité. Sans prétendre au titre d'orientaliste ou d'égyptologue de profession, il a suffisamment étudié chacune des branches de cet arbre aux rameaux aussi touffus que nombreux pour le décrire en connaissance de cause. Après avoir débuté par une exposition remarquable de la religion du Zend Avesta, il a continué par le tableau historique de la religion égyptienne. D'autres livres consacrés aux religions mésopotamiennes de Babylone et de Ninive, ainsi qu'à leurs congénères de l'Yemen, de Tyr, de Byblos, etc., sont en voie de publication. Une parfaite indépendance dogmatique, un savoir technique toujours puisé aux meilleures sources, de plus ce sentiment esthétique-religieux sans la possession duquel de pareils travaux échouent toujours, distinguent cette série d'études, dont pour nous l'intérêt consiste précisément dans l'élévation des points de vue, chaque objet particulier étant étudié d'assez près pour que rien d'essentiel n'échappe au regard, non d'assez près cependant pour empêcher de distinguer les autres.

Ce n'est pas une mince tentative que d'essayer de jeter du jour dans le ténébreux dédale de l'ancienne religion égyptienne. Ce ne sont pas les faits qui manquent; au contraire, ils foisonnent, on s'y perd. Pourtant, grâce aux connaissances acquises ailleurs et aux lois tirées par induction de la marche régulière de l'esprit humain en matière religieuse, ce jour commence à se faire, et nous résumerons brièvement les conclusions de l'auteur.

La très haute antiquité de la civilisation égyptienne est de plus en plus confirmée. Elle est attestée par d'irrécusables monumens, qui remontent à plus de quatre mille ans avant notre ère, et dès cette époque reculée elle se montre à nous sous des formes qui supposent de longs siècles de préparation. Le peuple égyptien apparaît donc tout ariné sur le seuil de l'histoire, comme Pallas Athéné sortant du front de Jupiter. Au point de vue ethnologique, les Égyptiens appartiennent à la race dite *Camise*, de

nom de Cam, fils de Noé; mais tout nous conduit à penser que cette division biblique des peuples, rattachés à Cam, Sem et Japhet, se reporte bien plutôt à une différence d'état politique et social qu'à une différence physique de race. Cam, Kem, Kemi, *la terre noire*, est le nom que les habitans de la vallée du Nil donnaient à leur pays. Les fils de Cam désignés dans la Genèse sont les Égyptiens et les peuples soumis ou civilisés par eux. Leur langue a dû faire partie d'un groupe séparé à tort des langues dites sémitiques, ayant toutefois un caractère distinct. Le nom d'Égypte est un mot grec qui signifie *temple de Ptah* ou *tête courbe*.

En remontant au-delà de l'époque où les religions locales de l'Égypte se présentent amalgamées, plus ou moins fondues, et dans un état de mélange favorisé par la politique, on peut distinguer plusieurs foyers de mythes et de traditions, qui furent d'abord indépendans. En premier lieu, il faut signaler la mythologie Thinis-Abydos, où se forme le mythe qu'on peut appeler fondamental de la religion égyptienne, le mythe d'Osiris, le dieu-soleil, succombant chaque soir sous les coups du serpent des ténèbres, Apep, pleuré par la Terre, Isis, et toujours vengé par son fils Horus, le jeune soleil du matin, victorieux de la Nuit et de la Mort. Horus veut dire *visage*, et son symbole est le sphynx regardant toujours le soleil levant. Autour de ces trois noms, constituant la trinité égyptienne, la trinité conçue comme famille, non comme distribution métaphysique de l'essence divine, se groupent d'autres divinités, telles que Set, soleil aussi, mais soleil malfaisant, — Naï, *le détesté*, qui tourne au Satan, et dont par la suite des temps l'Égyptien dévot effacera le nom sur les monumens sacrés, — Nephthis, son épouse, meilleure que lui, — Hathos *la dorée*, déesse de beauté et d'amour, terre luxuriante et chargée de moissons, — Thoth, dieu lunaire à deux cornes, mesureur du temps, inventeur, divinateur, civilisateur, et qui fournira aux théosophes de l'avenir leur idée de l'Hermès Trismégiste, — Anubis, *le conducteur*, peut-être l'étoile du Chien ou Sirius, dieu des momies et guide des âmes dans l'autre monde. C'est au mythe d'Osiris, passant après sa mort, mais toujours vivant, dans le monde souterrain, que se rattache cette notion de l'immortalité rémunératrice qui tient une si grande place dans la religion et la morale égyptiennes.

A Héliopolis, la religion, bien qu'essentiellement solaire, est moins naturaliste, plus abstraite qu'à Abydos. Les dieux de ce cycle sont Ra, le soleil se révélant dans son éclat, — Tum (symbole de l'escarbot), l'être unique et caché qui lutte dans les ténèbres, en fait jaillir la lumière et la vie, épouse sa mère, et sort de son sein sous le nom d'Harmachis, le soleil levant, — Shu et son épouse Tefinet, dieux lions : la dernière est une sorte d'Astarté. Elle est seule de son sexe dans cette mythologie locale qui, par sa sobriété relative et son caractère plus sombre que celui de la religion d'Abydos, se rapproche des croyances syriennes.

A Memphis, capitale de l'ancien royaume, la religion locale consistait dans le culte de Phtah, *le formateur*, créant les autres dieux par sa bouche et les hommes par son œil (le soleil), — d'Euchosep, son fils, assimilé par les Grecs à Esculape, — de Pacht ou Bast, son épouse. C'est là surtout que se développe le culte des animaux sacrés, entre autres celui d'Apis, le taureau noir à taches blanches, qui passe pour une sorte d'incarnation de Phtah, et représente l'apparition de la lumière sortant du sein des ténèbres. La vache qui donnait le jour à ce veau sacré demeurerait vierge malgré sa naissance, et ne pouvait plus avoir d'autre rejeton. De la même région sortent le beau Mendès, symbole de puissance créatrice, les chats, éperviers, hippopotames, crocodiles divins portant des boucles d'oreilles d'or, etc. Strabon prétend que ces derniers étaient parfaitement apprivoisés. Tous ces animaux sont regardés, non-seulement comme des symboles, mais encore comme participant à quelque perfection divine, et incarnant ainsi au moins une partie de l'essence de la divinité.

Au temps de la treizième dynastie, nous voyons paraître en première ligne les dieux de Thèbes : Munt, soleil levant et dieu guerrier, même type que Horus, — Chem, dieu de fécondité, — Amun, *le caché*, force vivifiante, — Num ou Kneph, dieu des cataractes, ou plutôt du vent qui mugit sur les eaux, avec ses deux épouses, Sasi, *la flèche*, et Anka, *celle qui embrasse*, ou la terre fécondée par Num.

Avec l'invasion des Hyksôs, peuples venus d'Asie, et qui, après avoir conquis et ravagé l'Égypte, finirent par en adopter la civilisation, il s'opère un mouvement religieux fort remarquable. Leur roi Apepi choisit parmi les divinités égyptiennes, pour en faire son dieu exclusif, le terrible Set, sans doute parce qu'il présentait une affinité étroite avec le Moloch quelconque adoré auparavant par les envahisseurs. Il est très curieux de constater qu'une tendance monothéiste décidée se révèle chez ces nouveau-venus. Il y eut même une convention proposée par le roi étranger du nord à la maison royale indigène de Thèbes pour que le nord et le sud n'eussent chacun qu'un seul dieu. C'est Amun-Ra, réunissant les deux noms des divinités les plus abstraites du panthéon égyptien, qui devait être l'unique objet du culte méridional. Ce projet fut repoussé par la dynastie thébaine, qui entreprit la guerre de la délivrance. Cette guerre fut au fond celle du polythéisme opulent des fils de Cam contre la religion plus simple des Sémites. Elle se termina par l'expulsion de ceux-ci, et surtout depuis ce temps on voit les cultes locaux de l'Égypte se fondre, s'amalgamer dans un vaste synérétisme national, qui va même jusqu'à englober plusieurs divinités étrangères. Amenophis IV voulut substituer un dieu solaire, Aten, à Amun-Ra. Son entreprise échoua, et le culte d'Aten passa même pour une hérésie. Le polythéisme suit son cours, la royauté elle-même est divinisée. Un Ram-

sès va jusqu'à s'intituler *chef des dieux*, parce qu'il est la manifestation de Dra, le dieu suprême, qui fait habiter dans la personne du roi la plénitude de la divinité. On voit comme l'idée d'incarnation plonge loin dans la conception religieuse de l'ancienne Égypte.

La décadence arrive : Cambyse et ses Perses iconoclastes dévastent les sanctuaires, mais ne peuvent extirper une religion dont les racines pénètrent si avant dans la conscience du peuple. Seulement depuis lors on peut dire que le développement de la religion égyptienne s'est arrêté. La domination grecque, succédant à celle des Perses, trouve et maintient cette religion avec sa prodigieuse opulence de symboles, de notions, de rites, d'innombrables divinités, tantôt réunies malgré leur diversité d'origine, tantôt scindées malgré leur identité, et les Grecs ignorèrent jusqu'à la fin la critique des religions étrangères. Ils se contentèrent d'assimiler vaguement les principales divinités égyptiennes à leurs dieux nationaux. L'oasis d'Ammon, habitée par une colonie thébaine qui y avait porté le culte de son dieu Amun et sa statue à tête de bouc, leur inspira une vénération toute particulière. Le mystérieux oracle du désert succéda en réputation à ceux de la Grèce, qui tombaient en discrédit; mais les Grecs s'empressèrent de reconnaître un Zeus, un Jupiter cornu, dans l'*être caché* dont les réponses symboliques devaient être interprétées par les membres d'un sacerdoce plus vieux que les pyramides.

Nous omettons dans cette rapide esquisse une foule de détails intéressants sur les innombrables bizarreries, ou du moins ce qui nous paraît tel, de cette antique religion. M. Tiele, en cherchant la conception fondamentale qui en constitue le principe, la trouve dans celle de la vie, de son indestructibilité malgré les destructions apparentes de ses manifestations, qui se succèdent et se répètent sans cesse. Le grand symbole divin, c'est le signe de vie et l'idée essentielle du mythe d'Osiris, du dieu mort qui revit, se retrouve au fond de tous les cultes égyptiens. De là cette importance partout attachée aux familles divines et la notion généralement reçue de la divinité comme *nuter*, c'est-à-dire se rajeunissant toujours. De là aussi la fermeté de la croyance à la vie future et à ses conséquences heureuses ou terribles. Peut-être faudrait-il rattacher aussi à cette conception primordiale et la vénération de l'animal vivant, regardé comme vase ou récipient de la divinité, et cet amour de la fixité, cette fidélité aux formes organiques une fois établies qui domine tout en Égypte, l'art, le gouvernement, l'industrie, et qui s'étend jusqu'au respect minutieux du cadavre.

Ce qui au premier abord paraît très singulier, c'est que l'ancienne Égypte ait pu associer, comme ses monumens écrits et sculptés nous l'attestent, des notions très abstraites de l'essence divine à un symbolisme si souvent monstrueux, et un sentiment très vif de l'unité

divine à un polythéisme exubérant. Prétendre, comme on l'a soutenu jusque dans ces derniers temps, qu'il y avait une religion philosophique pour les prêtres et les initiés, mais soigneusement cachée au vulgaire, c'est se payer d'une hypothèse gratuite que tout dément. Il y avait, en Égypte comme partout, des rites mystérieux; mais tous, même les esclaves, étaient admis à l'initiation. Les images, les symboles étaient expliqués pour tous, et l'écriture hiéroglyphique n'était nullement le secret d'une caste jalouse d'en garder la connaissance pour elle seule. La véritable explication doit être cherchée dans le génie profondément symbolique de ce peuple. L'esprit pénétré de la tendance symbolique, précisément parce qu'il aime et comprend le symbole comme tel, et non comme une reproduction exacte de la réalité, accepte aisément les formes excentriques et même monstrueuses du moment qu'il trouve moyen par là d'exprimer avec énergie le sentiment ou l'idée dont il est frappé. Nous pouvons constater quelque chose de très analogue dans les apocalypses juives et chrétiennes, dont les descriptions figurées diffèrent presque toujours la peinture moderne. De même la notion de l'unité divine se rapportait plutôt à l'idée de l'unité de l'être divin, abstrait, inaccessible, qu'à l'une quelconque de ces formes déterminées. Ainsi les mêmes adorateurs, qui prient souvent dans des termes qui ne seraient pas déplacés dans la bouche d'un prêtre de Jehovah, se révoltent quand un Apepi ou tel autre roi s'avise de vouloir concentrer toutes les adorations sur une seule des manifestations de l'être divin. C'est un procédé diamétralement opposé à celui qui fut suivi par le peuple d'Israël. Celui-ci du polythéisme passa à la *monolâtrie*, et de là au monothéisme. Du reste M. Tiele se croit en mesure de montrer qu'il y a plus de rapports qu'on ne pense d'ordinaire entre la religion égyptienne et les religions mésopotamiennes de la Chaldée et de l'Assyrie. Nous attendons avec une vive curiosité le résultat de ses recherches sur le champ nouveau, encore si peu connu, qu'il explore. La critique lucide et sobre des redoutables études dont la terre des pharaons est l'objet nous est une garantie qu'il réussira aussi à filtrer les eaux passablement troubles que des savans fort érudits, mais pas toujours très clairs, nous ont rapportées des bords de l'Euphrate et du Tigre.

ALBERT RÉVILLE.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DE

QUATRE-VINGT-TREIZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLI^e ANNÉE.

MAI — JUIL 1874

Livraison du 1^{er} Mai.

FRANCIA, première partie, par M. GEORGE SAND.	5
LA SUISSE PENDANT LA GUERRE DE 1870. — NOS ÉMIGRÉS DE STRASBOURG ET NOS SOLDATS DE L'ARMÉE DE L'EST, par M. MARC-MONNIER	30
ÉTUDES DE MŒURS ROMAINES SOUS L'EMPIRE. — VII. — L'APOTHEÓSE IMPÉRIALE, par M. GASTON BOISSIER.	60
LE RÉGIME PARLEMENTAIRE ET L'ABSENCE DE PARTIS POLITIQUES EN ITALIE, par M. ÉMILE DE LAVELLÉE.	83
LE PROCÈS ENTRE PARIS ET LA PROVINCE, ÉTUDE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, par M. ÉMILE BEAUSSIRE.	114
LA LORRAINE SOUS LE RÉGIME PRUSSIEN. — LES ALLEMANDS A NANCY, par M. ALFRED RAMBAUD.	138
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	178
ESSAIS ET NOTICES.	189

Livraison du 15 Mai.

FRANCIA, deuxième partie, par M. GEORGE SAND.	193
LA CAMPAGNE DE L'ARMÉE DE LA LOIRE ET LA RETRAITE D'ORLÉANS, par M. H. BLERZY.	223
LA RÉFORME MUNICIPALE EN FRANCE. — LA COMMUNE ET LE <i>Self-government</i> , par M. PAUL LEROY-BEAULIEU.	248

LA DISCIPLINE PRUSSIENNE. — L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET LE MILITARISME EN ALLEMAGNE, par M. ALBERT SOREL	230
LA CRISE DU TRAFIC DANS PARIS DEPUIS LA GUERRE CIVILE, par M. A. AUDIGANNE.	296
LES RÉCENTES EXPLORATIONS DE LA CHINE. — III. — VOYAGE DANS LES PROVINCES CENTRALES ET OCCIDENTALES DU CÉLESTE EMPIRE, par M. É. BLANCHARD, de l'Institut.	317
LA RELIGION ET LA POLITIQUE DANS LA ROME ANCIENNE, par M. HENRI BROCHER. CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	336
ESSAIS ET NOTICES. — LES DETTES NATIONALES.	352

Livraison du 1^{er} Juin.

FRANCIA, dernière partie, par M. GEORGE SAND.	309
L'ALSACE SOUS LE RÉGIME PRUSSIE EN DEPUIS LA BATAILLE DE WERTH, par M. ALBERT DUMONT.	401
SOUVENIRS DE CAMPAGNE ET DE CAPTIVITÉ, SIX SEMAINES AUX TIRAILLEURS ALGÉRIENS, par M. ALBERT DURUY.	431
LA QUESTION DES DEUX CHAMBRES, par M. Éd. LABOULAYE, de l'Institut de France.	457
LE TRAITÉ DE BRÉTIGNY, première partie, par M. CH. GIRAUD, de l'Institut.	478
LA RÉPUBLIQUE ET LES RÉPUBLICAINS, par M. E. CARO, de l'Institut.	516
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	547

Livraison du 15 Juin.

LE 18 MARS. — PARIS SOUS LA COMMUNE, par M. EDMOND DE PRESSENSÉ.	561
LA PROPAGANDE PRUSSIE EN ALSACE, par M. ALBERT DUMONT.	589
LES RÉCENTES EXPLORATIONS DE LA CHINE. — IV. — VOYAGE DANS LES PROVINCES CENTRALES ET DANS LE THIBET ORIENTAL, par M. É. BLANCHARD, de l'Académie des Sciences.	611
L'ÉLOQUENCE POLITIQUE ET JUDICIAIRE A ATHÈNES. — IV. — ANDOCIDE, UN ATHÉNIEN DÉCLASSÉ, par M. GEORGE PERROT.	633
LE TRAITÉ DE BRÉTIGNY, dernière partie, par M. CH. GIRAUD, de l'Institut.	665
LES GRÈVES DES OUVRIERS ET LES CONSEILS D'ARBITRAGE EN ANGLETERRE, par M. EUGÈNE D'EICH'HAL.	697
LES FONCTIONS DU SYSTÈME NERVEUX ET L'INTELLIGENCE, D'APRÈS LES PLUS RÉCENTES EXPÉRIENCES, par M. GEORGE POUCHET	717
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	749
ESSAIS ET NOTICES. — LES DIEUX DE L'ÉGYPTE, par M. ALBERT RÉVILLE.	761

Replaced with Commercial Microform

1993

UNIVERSITY OF MICHIGAN

[REDACTED]

3 9916 6366 1317

Replaced with Commercial Microform

1993

PROPERTY OF THE

[REDACTED]

3 8616 03608 1317

